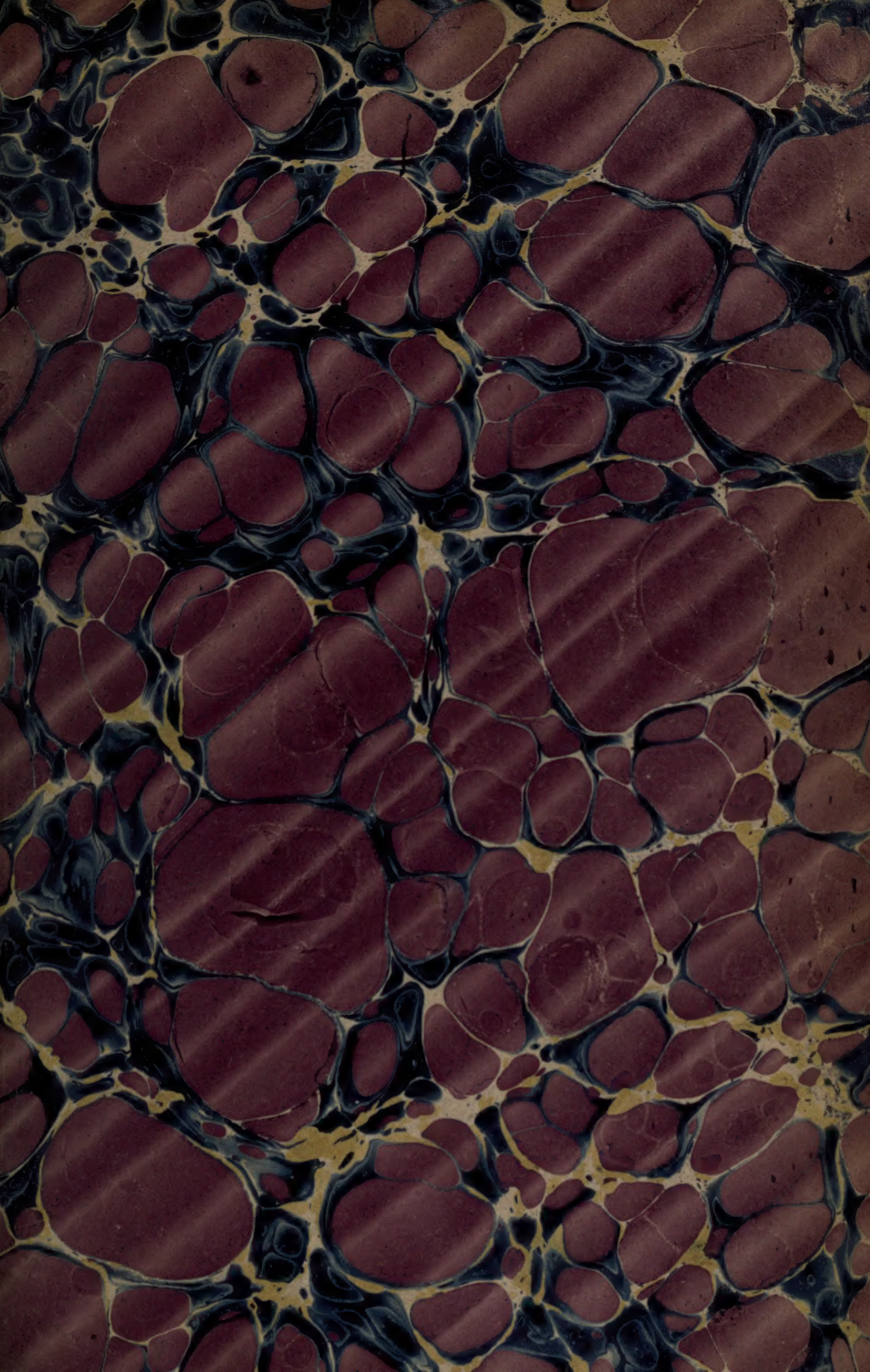
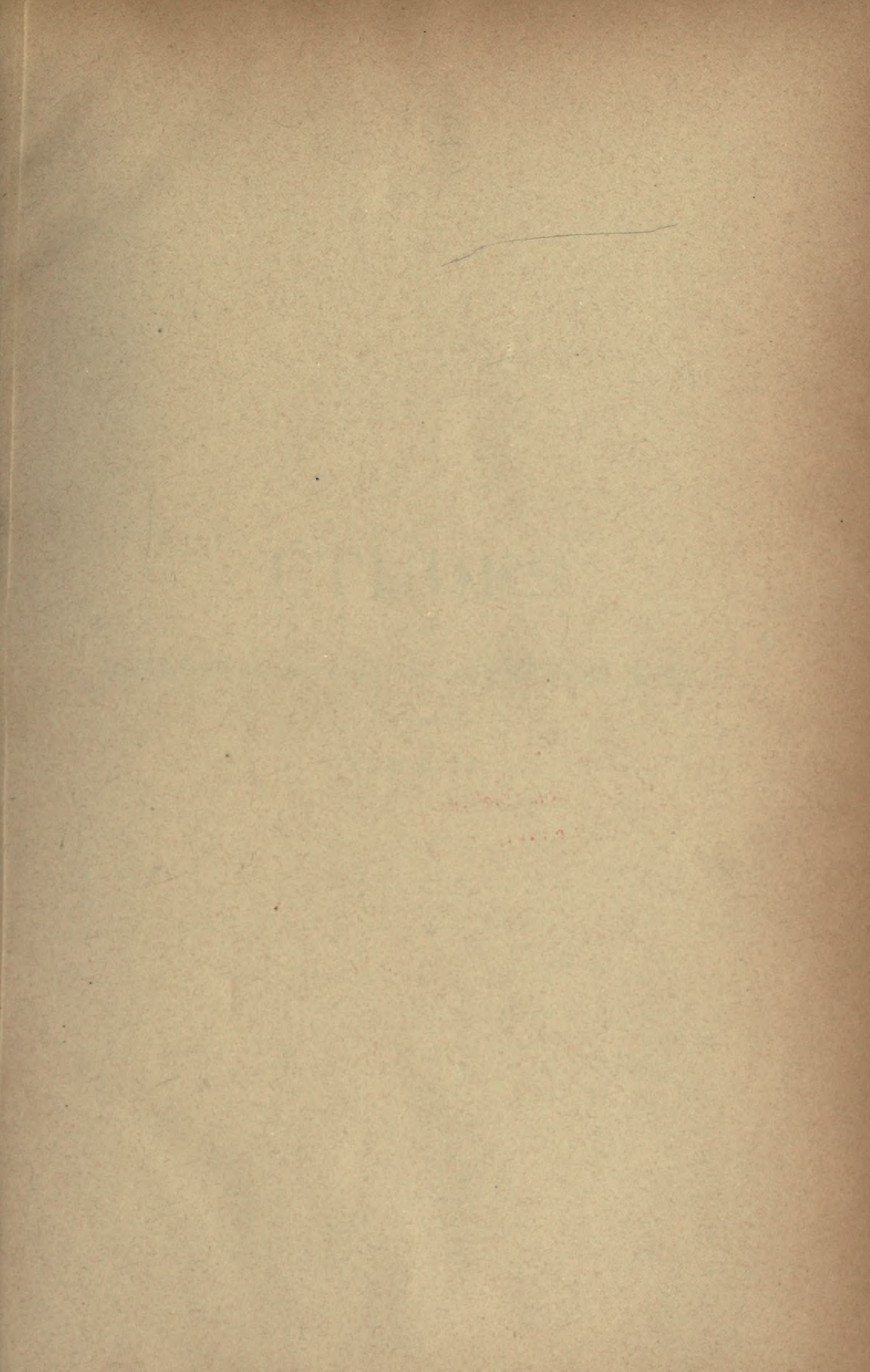








ÉTUDES

PUBLIÉES PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

TOME 71

AMIENS

IMPRIMERIE YVERT ET TELLIER

10, GALERIE DU COMMERCE, 10

ÉTUDES

PUBLIÉES

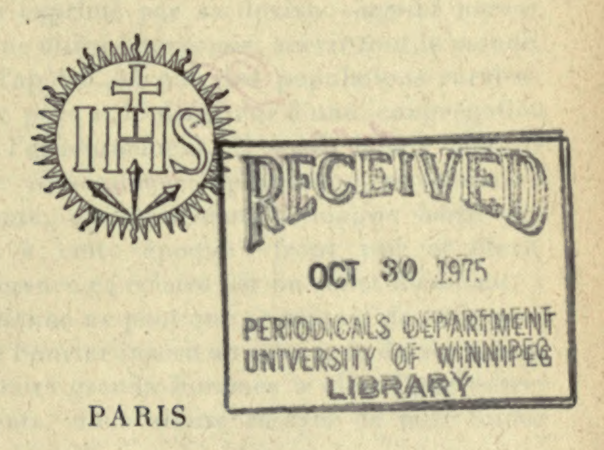
PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

REVUE BIMENSUELLE

PARAISSANT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS

34e ANNÉE

TOME 71. — AVRIL-MAI-JUIN 1897



PARIS

ANCIENNE MAISON RETAUX-BRAY

VICTOR RETAUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

82, RUE BONAPARTE, 82

UNE PROCHAINE CANONISATION

Le Bienheureux Pierre FOURIER, de Mattaincourt

D'APRÈS SA CORRESPONDANCE [1]

I. — L'ÉCOLIER DE PONT-A-MOUSSON

Le vingt-sept mai sera solennellement célébrée à Rome, en vertu du décret rendu le quatorze février, la canonisation du bienheureux Pierre Fourier. Il y a quelques années, la Savoie donnait à la France, en la personne de François de Sales, un nouveau docteur de l'Église ; la Lorraine lui offrira bientôt un saint de plus. Et ce n'est pas là une pure coïncidence ; le vertueux curé de Mattaincourt est moralement si apparenté au pieux évêque d'Annecy qu'on a pu le surnommer « le François de Sales de la Lorraine » [2]. Comme François, Pierre eut à un degré héroïque l'esprit de zèle et de douceur si bien exprimé par sa devise : *nemini nocere, prodesse omnibus*, ne nuire à personne, servir tout le monde. Comme lui, il fut l'apôtre dévoué des populations rurales : comme lui enfin, le père et le directeur d'une congrégation religieuse vouée à l'enseignement. Il serait même aisé de leur trouver une ressemblance physique : physionomie large et bienveillante, encadrée dans la longue barbe des hommes d'Église à cette époque ; front pur et élevé, rayonnant d'intelligence et éclairé par un reflet d'en haut.

La France chrétienne ne peut que se réjouir de voir prochainement Pierre Fourier inscrit au catalogue de ses saints, qui sont ses meilleurs grands hommes à elle. Pour entrer dans ses sentiments, nous allons essayer de faire mieux

1. *Lettres du Bienheureux Pierre Fourier*, recueillies et classées par le P. Rogie. Verdun, 1878, 6 vol. in-4°. (Autographie tirée à 80 exemplaires.)

2. Introduction aux *Lettres*, p. 4.

connaître la vie de cet humble héros du bien, à la veille d'être à jamais glorifié.

Entre les divers aspects sous lesquels il se présente à notre admiration, nous nous arrêterons successivement à l'écolier de l'Université de Pont-à-Mousson, à l'instituteur d'une des premières congrégations de femmes pour l'éducation gratuite des filles, au curé et au missionnaire de campagne, au réformateur et au Général des chanoines de Notre-Sauveur, au patriote lorrain mort loin de son pays natal, à Gray, ville de Franche-Comté alors espagnole ; mais depuis, sa tombe est devenue française comme son berceau. Dans Rome où le bienheureux garde son vieil autel à Saint-Nicolas des Lorrains, le saint sera fêté à Saint-Louis des Français.

I

Pierre Fourier naquit à Mirecourt, au diocèse de Toul, dans le bailliage de Vosge en Lorraine, le trente novembre 1565, sous le pontificat de Pie IV et le règne du duc Charles III. C'était deux ans avant la naissance de saint François de Sales, et onze avant celle de saint Vincent de Paul. Saint Pie V allait monter sur le trône des papes. Ainsi l'Église marche à travers les siècles, reliant anneau par anneau la chaîne d'or de ses saints. Son père, Demange ou Dominique Fourier, fils d'un autre Dominique Fourier qui vécut cent-vingt ans, était un des notables de la petite ville. Il avait abandonné la culture pour exercer la profession de marchand dans ce milieu riche et commerçant. Sa mère se nommait Anne Nacquart. « Tous deux, écrit le P. Bedel, disciple et premier historien de notre saint, étoient médiocrement pourveus des richesses de la terre, mais liberalement avantagez de celles du Ciel [1]. » Ces bonnes gens craignaient Dieu et le servaient fidèlement. Dieu les en récompensa en multipliant autour d'eux les joies du foyer

1. Petit Bedel, édit. de Toul, 1674, p. 2. Tout en aimant à citer cette Vie qui en son genre est un chef-d'œuvre par sa grâce archaïque et son originalité pleine de saveur, nous avons dû tenir compte de l'excellente dissertation critique dont M. l'Abbé Chapelier a fait suivre son savant mémoire intitulé : *Le R. P. Bedel. Sa vie et ses œuvres.* Nancy, 1885, in-8°.

domestique. Ils eurent cinq enfants dont il leur resta quatre, trois garçons et une fille. Les garçons Pierre, Jacques et Jean, avaient reçu les noms des trois apôtres privilégiés de Jésus. Marie portait celui de la Vierge.

Pierre nous a appris peu de chose sur ses parents. Mais de sa tendre amitié avec son frère Jacques, demeuré dans le monde et chef de la famille à Mirecourt, nous avons une preuve touchante. C'est la lettre que, parvenu à l'âge de soixante-quinze ans, le bienheureux adresse à la veuve de « feu son bon frère », dame Anne Martin. Avec quelle sincère et cordiale affection, il s'y souvient de son cadet Jacques, si aimable parent et si bon catholique, lequel n'avait jamais eu qu'un désir, voir Pierre parfait dans sa vocation. L'un avait demandé d'être regardé comme mort au monde et l'autre y avait consenti, en l'encourageant.

J'ai million de fois admiré et admire encore présentement cette sienne action, son bon conseil, ses exhortations, ses saints désirs et sa constance à mortifier ainsi pour l'amour de Dieu et de mon salut, l'ardente affection de frère qu'il m'avoit portée et me portoit encore.

Nous avons cela de nature, et comme héréditaire entre nous tous, de nous aimer très parfaitement les uns les autres, à l'exemple de nos pieux ancêtres ; mais mon très cher frère et moi y avions surajouté entre nous deux quelque chose, ce me semble, pardessus ce que la nature et nos prédécesseurs nous avoient donné. Pour plaire à Dieu et à mon frère, il me fallut par nécessité, modérer les effets de cette mienne charité fraternelle et les soumettre à ce qui est des règles et de la bienséance d'une religion [1].

Pierre, lorsqu'il écrivait ces lignes, était à quelques mois de la mort; pressentait-il qu'il allait bientôt rejoindre son frère Jacques, ce « vrai frère » qu'il aimait à se représenter comme le céleste protecteur de la petite famille laissée par lui sur la terre, trois enfants « si modestes, si dévots, si respectueux, si ponctuellement obéissants, si souples, si dociles, si sujets à leur très chère mère, si aimables les uns avec les autres et d'un si bel accord que ce n'est qu'un cœur et qu'une âme d'eux tous, et si diligents au reste à travailler pour le bien du ménage et le contentement de Dieu et

1. *Lettres*, t. VI, p. 632.

de leur bonne mère, qu'ils feroient conscience de laisser en toute leur journée un seul demi quart d'heure, voire même un petit moment qui ne fût employé. »[1]

Ce spectacle d'un intérieur de famille chrétienne, unie et laborieuse, présenté par ses neveux et nièces en 1640, et dont la pensée consolait sa vieillesse exilée, Pierre, enfant et adolescent, avait dû l'offrir lui-même autrefois avec ses frères et sœurs, en la maison patriarcale de Mirecourt.

Son éducation y fut d'autant plus soignée que par une habitude trop fréquente à l'époque, il avait été « dès le berceau destiné aux autels. »[2] Mais s'il y avait abus dans les familles nobles qui, pratiquant au rebours la loi des prémices, donnaient l'aîné au monde et faisaient les autres d'Église, Dominique Fourier et Anne Nacquart avaient voulu au contraire consacrer leur premier-né au Seigneur. La suite prouva qu'ils étaient inspirés.

Une innocence instructive qui rappelle celle de son angélique contemporain Louis de Gonzague, plus jeune que lui de trois ans, une maturité précoce, l'horreur de la moindre parole légère et de la moindre action malséante, un caractère doux et presque timide, ennemi des querelles et plus porté à recevoir qu'à donner les injures ou les coups, tels furent d'après Bedel qui en recueillit le souvenir encore vivant, les promesses de vertu offertes par cette heureuse enfance. Un jour, instruisant deux petits garçons de Vic, le bienheureux vieilli d'un demi-siècle, leur demandait s'ils juraient *par leur foy*. Ils répondirent que oui. « J'en suis vrâyement marry, reprit-il; je suis maintenant âgé de soixante ans, et si je ne me souviens pas de l'avoir jamais juré. »[3]

Le christianisme, a dit Bonald, est une grande école de respect. La société d'alors, aussi imprégnée de christianisme que la nôtre de maximes et de mœurs toutes différentes, inculquait le respect aux enfants. Il leur était même défendu d'être des enfants terribles. Je me souviens, racontera encore Pierre au déclin de sa vie, que « mon pauvre père me disoit que jamais il ne falloit se mocquer, quoyqu'en riant

1. *Lettres*, t. VI, p. 633.
2. Petit Bedel, p. 5.
3. *Ibid.*, p. 8.

d'un bourgeois de la ville en présence d'un estranger, ny d'un domestique en la compagnie d'un externe, parceque ces Messieurs ne prendront pas en jeu ceste raillerie, mais croiront que les défauts que vous avés remarqué en cest homme dans la conversation journalière sont cause du peu d'estat que vous en faictes, et le mespriseront après vous, et serés cause qu'ils n'en tiendront compte. »[1]

Un enfant si bien élevé avait été envoyé à l'école de bonne heure. On l'y mit dès qu'il sut parler. Déjà il s'y distinguait et toujours il demeura le premier. Une part du mérite en revenait à ses parents qui le suivaient de près. Au retour de classe on ne manquait pas de l'interroger et de lui demander raison de sa conduite ; « de quoy il s'acquitoit avec une parfaite naïveté, témoignant un grand désir d'être repris, et de sçavoir si c'étoit ainsi qu'il faloit se comporter, ou s'il avoit failli, de s'en corriger, qui étoit une belle disposition pour être un jour un grand homme. »[2] Il le devint en effet. Pierre Fourier n'était pas seulement prédestiné à la sainteté ; ce fut un des personnages les plus distingués de son temps riche en hommes de valeur.

Tous ces traits ne dépasseraient pas la mesure d'un héros de Plutarque. Mais la religion ennoblissait encore et élevait à son niveau supérieur ces indices d'un avenir voué à Dieu. Aîné de la famille, Pierre en est presque le pontife. C'est lui qui bénit la table où il prend ses repas avec ses père et mère. A cette table, d'où la pensée de Dieu n'est point bannie, la bonne éducation règne en souveraine. Pierre est petit-fils de cultivateur et fils de marchand. Cela ne l'empêche pas d'être formé aux manières des gens de condition.

Le repas pris suivant toutes les règles de la civilité puérile et honnête, Pierre se retirait dans une chambre transformée en oratoire, afin de prier. Il y jouait même, mais « à faire le petit prêtre, » à parer d'images saintes un autel en miniature, et à en changer les ornements suivant la couleur du jour. Les domestiques de la maison ne peuvent quelquefois se tenir de sourire en le voyant revêtu des aubes

1. Grand Bedel, réimpression de Mirecourt 1869, p. 8.

2. Petit Bedel, p. 8.

et des chasubles qu'il s'est confectionnées lui-même. Plus d'un saint n'a pas commencé autrement : saint Ambroise, saint Bernardin de Sienne, le bienheureux de La Salle, le vénérable curé d'Ars ; on lit maint trait analogue dans l'Histoire du Cardinal Pie et dans la *Jeunesse de Léon XIII.* Mais commencer n'est pas finir. Tant d'enfants se sont adonnés aux mêmes pieux divertissements, ont reproduit les rites sacrés devant leurs frères et sœurs, récité le prône devant leurs bonnes! Aussi n'aurions-nous point rapporté ces simples présages si Pierre Fourier n'avait gardé toute sa vie pour les choses du culte et de la liturgie une sorte de passion. On butinerait à travers sa correspondance mille passages qui rappellent dans le curé de paroisse, directeur de religieuses et général de chanoines réguliers, les goûts du naïf et grave enfant de chœur, pour la pompe des cérémonies et la beauté des offices.

II

Cependant les petites écoles de Mirecourt ne pouvaient mener Pierre bien loin dans ses études littéraires. A la rentrée de l'année 1578, il allait avoir ses treize ans accomplis et il était capable d'entrer en quatrième.[1] Où l'envoyer pour achever son éducation ? Où le préparer par une instruction solide au ministère ecclésiastique ? Dix ans plus tôt la famille eût sans doute éprouvé un légitime embarras. Si elle rêvait pour Pierre l'auréole du sacerdoce, elle n'entendait pas en faire un prêtre à l'image de ceux qui, trop nombreux dans ces temps d'ignorance et d'hérésie, déshonoraient publiquement leur caractère et leurs fonctions.

Paris était loin, et la Sorbonne un moment sortie de sa torpeur pour condamner Luther, s'endormait dans un complet discrédit, à la suite des troubles civils et des guerres de religion. Dans les terres de Lorraine à peine s'il existait

1. *Histoire du Bienheureux Pierre Fourier*, par le P. Rogie. Verdun, 1887, 3. vol. in-8. T. I, pp. 15 et 18.

quelque collège, et l'institution des séminaires décrétée par le concile de Trente n'y avait pas encore été acclimatée.[1]

De ce manque d'établissements d'instruction secondaire ou supérieure étaient naturellement résultées les plus fâcheuses conséquences. Dans les ordres monastiques, dépourvus même de scolasticats, l'ignorance était à son comble. A l'abbaye de Saint-Vanne, pas un professeur de quatrième pour les novices ; le prieur devait en demander un au célèbre évêque de Verdun, Nicolas Psaume, fondateur dans son diocèse du premier collège de la Compagnie de Jésus en Lorraine. L'état du clergé séculier n'était guère plus brillant. Hugues des Hazards, évêque de Toul, s'était plaint dans ses *Statuts synodaux* (1515), de ne rencontrer en ses ordinands que « fort petite science et moult cler semée, car de dix, à grand'peine en trouve-on ung qui sache ce qu'il est tenu de sçavoir, ne grammaire ne aultres sciences par quoy ils n'entendent rien de ce qu'ils lisent[2]. »

On devine si la Réforme avait tiré parti de la situation. A Metz, en 1564, les hérétiques possédaient des écoles, un collège, une imprimerie[3]. Mais de l'excès du mal était sorti le bien. Le roi de France, Charles IX, étant venu dans cette ville, avait été effrayé de la puissance des protestants. Charles III, duc de Lorraine, dit le Grand, époux de madame Claude de France, seconde fille de Henri II et de Catherine de Médicis, n'était pas moins inquiet pour ses états, à la pensée des troubles que fomentaient partout les sectaires. Son oncle, le grand cardinal de Lorraine, était à la fois légat apostolique dans les duchés de Lorraine et de Bar, archevêque de Reims et administrateur de l'évêché de Metz. Le duc et le cardinal se concertèrent. La fondation d'un collège et d'une université fut résolue. Le siège en fut érigé par la bulle de Grégoire XIII (5 décembre 1572), au

1. *Mœurs et usages des étudiants de l'Université de Pont-à-Mousson*, par M. Favier, dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie de Lorraine* 1878, p. 302. — *L'Université de Pont-à-Mousson (1572-1768)*, par M. l'abbé Eug. Martin. Paris, 1891, p. 264.

2. Abbé Martin, *op. cit.*, p. 4.

3. *Ibid.*, p. 9. — Favier, *loc. cit.* — *L'Université de Pont-à-Mousson*, par le P. Abram, édit. Carayon. Paris, 1870, pp. 1 et 7.

centre des Trois-Évêchés, à Pont-à-Mousson, ville du duché de Lorraine. [1]

Deux ans après, en octobre 1574, avait lieu la première ouverture des classes. Ce n'était encore que quelques cours de lettres suivis par quelques écoliers, mais la fondation eut vite prospéré. Les princes y payaient de leur personne et de leur exemple; en tête des humanistes était un Charles de Lorraine, fils du grand duc : « ce prince fut le premier immatriculé sur le catalogue des escoliers de l'université et qui prit l'habit et la cape d'escolier pensionnaire. » [2] Parmi les plus jeunes se trouvait Charles, fils du comte de Vaudémont. [3] Trois ans plus tard ils étaient rejoints par Charles de Guise, l'aîné des fils du duc de Guise, et par Henri de Gondi, l'oncle du trop fameux cardinal de Retz.

Le duc Charles III qui appelait l'Université « sa fille », visitait l'établissement naissant, assistait aux argumentations qui se faisaient pour lui en français, s'asseyait à la table, trop maigre à son gré, des régents et témoignait son intérêt au progrès littéraire des écoliers en honorant de sa présence le 7 septembre 1580, une représentation dramatique restée fameuse : l'*Histoire tragique de la Pucelle de Dom Remy, autrement d'Orléans nouvellement repartie par actes et représentée par personnages*, du P. Fronton du Duc. [4] Le père recteur prononçait des harangues latines ; le P. Richeome, surnommé le *Ciceron françois* et si connu par ses contro verses avec les ministres réformés, était principal des pensionnaires. [5] Le Père Maldonat, de passage en 1578, encourageait maîtres et élèves. [6]

1. *Le Cardinal de Lorraine. Son influence politique et religieuse au XVIe siècle,* par J.-J. Guillemin. Paris, 1847, p. 445 *sqq.*

2. Deuxième fils du duc Charles III, né en 1567, évêque de Metz en 1573 à sept ans ; cardinal en 1578 à onze ans ; évêque de Strasbourg en 1592. Cf. Favier, *op. cit.*, pp. 303 et 412.

3. Évêque de Toul et cardinal. Il soutint des thèses sur l'Église à l'Université de Pont-à-Mousson en 1580. L'abbé Martin le proclame « digne d'être comparé à saint Charles Borromée ». *Université*, p. 410.

4. Voir l'article du P. V. Delaporte, dans les *Études*, octobre 1890, p. 235 *sqq.*, et Abram, p. 150.

5. Abbé Martin, p. 32. — Abram, p. 137.

6. *Maldonat et les commencements de l'Université de Pont-à-Mousson,* par l'abbé Hyver. Nancy, 1873, in-8°, pp. 45-46.

Dès 1575, trois cent vingt-trois écoliers figuraient sur la matricule du préfet des classes, sans compter ceux qui suivaient les cours de théologie morale. Six ans plus tard, le nombre était tellement augmenté qu'il fallait bâtir ; il monta jusqu'à huit cents et ne s'arrêta qu'en 1589[1].

Il ne serait pas sans intérêt de reconstituer année par année l'éducation de l'enfant qui éclipse aujourd'hui dans la mémoire des hommes le souvenir des protecteurs et des maîtres de cette florissante université. Mais nous ne pouvons ici qu'en retracer le cadre et les grandes lignes.

Dominique Fourier en amenant son fils au collège, ne l'avait pas quitté sans lui faire de sérieuses recommandations. Il lui avait rappelé les intentions paternelles sur son avenir, avec cette sage réserve qu'il se soumettrait à la volonté de Dieu, quelle qu'elle fût, dès qu'elle se serait manifestée clairement. Sur cette déclaration, il avait laissé Pierre non au collège, déjà rempli de pensionnaires et même de pensionnaires presque gratuitement admis, mais en ville, dans la maison d'un bourgeois nommé Munier. On la voit encore, au n° 21 de la rue du Camp [2]. La plupart des écoliers, faute de place dans les bâtiments, ou pour d'autres motifs, logeaient ainsi en chambre chez les professeurs ou chez les bourgeois de Pont-à-Mousson. Ils en recevaient groupés ou isolés, le vivre et le couvert, moyennant une rétribution légère[3]. A cinquante ans de là, le petit écolier de cet âge d'or, chargé de séminaristes à entretenir, se plaindra de la cherté de toutes choses accrue démesurément de 1581 à 1628.

En l'an 1581 que le R. P. Louis Richôme étoit principal au collège du Pont, il y avoit là-dedans deux sortes de tables pour les pensionnaires. En celle de trente on etoit traité comme on l'y est présentement et néanmoins on y paye soixante écus à cinq francs piece, ce crois-je, si bien qu'en quarante-sept ans ou environ les pensions ont

1. Favier, p. 323.

2. Abbé Martin, p. 240, n. 1.

3. Favier assure qu'avec la suite des temps ils furent très exploités par les bourgeois, dont ils étaient « le seul trafic », d'après un document du XVIIIe siècle cité par Rogéville. Cf. Abram, pp. 169-170.

remonté de plus du double. En ces premières années ce n'étoient que cent trente-cinq francs, et présentement ce sont trois cents. Ce n'est point pour taxer ces saints Pères, ce que j'en dis, car ils ne font point de mal, mais c'est pour montrer comme d'âge en âge les pensions remontent. Le même se voit par toute la ville. On voyoit lors des tables de soixante francs par an et de soixante-dix ; maintenant on n'en voit plus qu'à huit ou neuf vingt francs, et je tiens que les enfants de bonne maison qui étudioient avant l'année 1581 à Paris et ailleurs, ne payoient pas la moitié de ces trente écus-là [1].

Le bon marché n'était pas le seul beau côté de cette installation des externes chez des gens honnêtes ; les enfants n'étaient pas séquestrés de la vie de famille et pouvaient s'initier plus insensiblement aux devoirs de la société. Mais le système avait aussi des inconvénients. Malgré la surveillance vigilante du Père préfet, tout péril n'était pas écarté de la part des logeurs eux-mêmes. Pierre avait ce qu'il faut pour plaire : une belle taille, une mine avantageuse, un visage franc et modeste exprimant à la fois l'énergie et la délicatesse, un nez aquilin, le teint frais et rose. Ses grâces d'adolescent inspirèrent au dehors une passion, et son hôtesse s'oublia jusqu'à jouer auprès de lui le rôle d'entremetteuse. La peine du vertueux écolier fut extrême. Il blêmit d'indignation et n'eut plus de repos que ces poursuites n'eussent cessé.

Il n'avait pas au reste attendu cette expérience pour se dérober moralement au monde et faire spontanément l'essai du régime le plus ascétique. Des personnages d'une autorité irrécusable, témoins édifiés de ce genre d'existence si étrange pour un jeune homme de quinze à vingt ans, ont rapporté au P. Bedel l'extraordinaire spectacle qu'il leur donnait quotidiennement : nuits passées sur le plancher ou étendu sur des fagots; dos armé de la haire, épaules meurtries par la discipline. Un coin dans le grenier de la maison, loin des regards indiscrets de ses compagnons, était le théâtre de ces macérations infligées à une chair innocente.

D'ailleurs Pierre voyait peu de camarades et n'en fréquentait que de bons. La nouvelle de ses austérités n'en parvint

1. *Lettres*, t. III, p. 397.

pas moins à vingt lieues de là, chez ses parents, à Mirecourt. En apprenant que son fils ne fait plus qu'un repas par jour vers huit heures du soir, qu'un morceau de salé de deux livres suffit à sa consommation de viande pour cinq semaines, et qu'il ne boit jamais de vin, le père part aussitôt, va le trouver, lui donne de vifs reproches et lui commande de se modérer dans ses privations imprudentes.

Pierre avait fait de son temps deux parts : l'une consacrée à la prière, l'autre à l'étude. Le matin, il servait une messe ou deux. Chaque quinzaine, il se confessait, « réglément » dit son biographe en accentuant ce dernier mot qui est la note caractéristique de la dévotion comme de toutes les idées du XVIIe siècle s'annonçant déjà. Pour insister davantage sur cet esprit d'habitude régulière et de méthode invariable, « Pierre Fourier, ajoute-t-il, prioit Dieu, non point par boutades, tantôt peu, tantôt beaucoup, mais il avoit assigné certaines heures, léquelles n'étoient pas si tôt sonnées, qu'incontinent il quitoit toutes sortes d'occupations pour aller en sa petite retraite, et là, faisoit offrande à Dieu de ses prières,... façon de vivre qu'il gardoit constamment. »[1]

Ici encore l'homme ne perce-t-il pas dès l'enfant? Et dans cet écolier qui, à l'âge où le caractère est tout au caprice et à la fantaisie, se montre plus rangé qu'un anachorète, ne peut-on pas pressentir le futur curé de Mattaincourt, réformant à la fois sa paroisse et des abbayes, rédigeant règles et statuts pour chanoines et religieuses. Qu'on parcoure seulement ses lettres. On sera tenté, à le voir descendre dans les plus minutieux détails d'administration, de l'accuser d'esprit étroit et méticuleux. Rien n'est plus large au contraire que sa manière d'envisager les hommes et les choses, mais il est rompu aux habitudes d'ordre et de discipline et il entend les faire régner partout. D'autres que lui en donnèrent l'exemple à Pont-à-Mousson. On y vit Erric de Lorraine, frère de la reine de France, Louise de Vaudémont, épouse de Henri III, non seulement se soumettre aux règles de la maison, mais encore adopter le genre de vie de la communauté[2].

1. Petit Bedel, p. 17.
2. Favier, p. 303.

L'exercice systématique des vertus et la société assidue des livres, voilà donc ce qui dans sa pension bourgeoise occupe Pierre et le captive. A ces pratiques morales et à ce commerce intellectuel, le « petit solitaire au milieu de la grande ville »[1] devint, on le serait à moins, non seulement un écolier modèle, mais aussi un excellent humaniste. Dès sa classe de seconde (1580-1581), d'après la déposition du P. Jean Étienne, insérée aux actes de béatification, il lisait couramment saint Chrysostome qui était avec saint Basile un des deux auteurs à expliquer par le professeur dans le premier semestre, si toutefois celui-ci se conformait au *Ratio studiorum*, avant la lettre. Le grec était devenu pour lui une sorte de langue maternelle[2]. Ce qui n'est pas moins rare, il possède toutes les combinaisons de la métrique grecque. » Il est vrai, s'empresse d'ajouter l'abbé Eug. Martin auquel nous sommes redevables du renseignement, que « c'était un élève hors ligne. »[3]

Cette connaissance profonde des chefs-d'œuvre des Pères de l'Église grecque ne fut pas perdue aussitôt qu'acquise. Pierre Fourier la conserva et la développa toute sa vie. Bedel nous le montre dans ses classes supérieures comme « ravy, lorsqu'en quelque bibliothèque il trouvoit un saint Chrysostome, un saint Basile, un saint Grégoire Nazianzène qu'il pût lire sans interprètes »[4]. Et ce n'est pas ici une exagération de biographe enthousiaste. La correspondance entière du saint témoigne du degré auquel par un usage continu il s'était assimilé ces écrits de l'antiquité

1. Petit Bedel, p. 14. — Favier estime à dix-sept mille le nombre des bourgeois de Pont-à-Mousson au commencement du XVIIe siècle *op. cit.*, p. 308.

2. *Beatificationis et canonizationis summarium, ex processu Tullensi*, pp. 7 et 8, M. l'Abbé Chevalier ne pouvait pas connaître encore, quand il publiait son *Jean Bedel* (Nancy 1885), l'exemplaire des Actes de béatification et de canonisation signalé par les Bollandistes (*Analecta Bollandiana*, 1886, p. 156) et qui se trouve à la Bibliothèque nationale (Imprimés, H. 1299 et 1300). L'exemplaire de la Bibliothèque de Nancy n'est pas le seul qui existe en France. Les soldats de Napoléon Ier en avaient rapporté un du Vatican, et il oublia d'y retourner en 1815.

3. Abbé Martin, p. 294, note 1.

4. Petit Bedel, p. 18.

chrétienne. Tout ce que la critique moderne a dit sur Bossuet et les Pères de l'Église, pourrait lui être justement appliqué, sauf que l'évêque de Meaux s'inspire plutôt des latins; le curé de Mattaincourt sans négliger saint Jérôme ni saint Augustin, ni saint Bernard, car le latin lui était également familier, s'inspirera de préférence des grecs. Dans ses conseils spirituels il s'appuie sur leur doctrine, dans ses controverses il invoque leur témoignage; tantôt il les cite directement, tantôt il les imite, les paraphrase et va jusqu'à les mettre en scène. Il se les est tellement appropriés que, sans effort et comme de source, les réminiscences coulent de sa plume et viennent se ranger à leur place naturelle, quelque sujet qu'il traite.

Cet amour des Pères et surtout des Pères grecs avait sans aucun doute encore été excité chez lui par son professeur d'humanités et de rhétorique. Il fit ces deux classes sous un des savants les plus illustres du temps, l'immortel Jacques Sirmond. Ce jésuite qui avait passé comme étudiant par l'université de Pont-à-Mousson, y était maintenant régent de seconde et de rhétorique, encore que simple scolastique non parvenu à la prêtrise (1581-1583) [1]. « Je suis en estat, écrivait Sirmond à son provincial, en 1580, de lire et d'expliquer tous les auteurs grecs. » [2] Le souvenir que Pierre garda de ce maître éminent fut impérissable. Il se rappelait longtemps après jusqu'aux jeux d'esprit et aux énigmes qu'il avait composés sous la direction du futur éditeur de *Théodoret de Cyrrha*, de *Théodore Stydite* et des *Concilia galliæ*. Mais laissons-lui la parole :

.... me revient en mémoire que durant le temps de mes sottises de classe de rhétorique, je fis un vers iambique qui se renverse et rend les mêmes mots en prenant les lettres à reculons.....

1. Abram, p. 319 et 165. — Sirmond fut ensuite professeur à Paris, au collège de Clermont (1583-1586); c'est là qu'il eut pour élèves S. François de Sales et le duc d'Angoulême. L'auteur de l'*Elogium Jacobi Sirmondi. s. j.* (1651) ne distingue pas les professorats des deux collèges. Le P. de La Baune, dans la Notice en tête des *Opera varia*, a le tort encore plus grave de faire du Bienheureux Fourier avec S. François de Sales, l'élève de Sirmond *à Paris* (Communication du P. Le Génissel.)

2. Recueil *Ms.*

Une chose me déplait en ce vers : c'est qu'au troisième lieu est un *tribrachus*, pied fort rare en ce lieu-là, un iambe ou spondée ou anapeste y serait bien meilleur, mais patience ! cela se peut excuser. Et ces vers-là, vous savez, sont de telle nature qu'en écrivant seulement la moitié, ils sont écrits tout de leur long, sans qu'il en faille une seule lettre.....

Cela me servit à faire un petit épigramme de deux vers au-dessous (duquel je ne me souviens plus), où je mettois qu'en ces deux mots et demi qui ne faisoient qu'un demi vers étoit un vers entier, priant le lecteur qu'il le lût tout du long..... Cela fut trouvé bien fait et bien agréable au R. P. Sirmond qui lors étoit Maître Sirmond tout jeune [1].

Il paraît que ce précieux tour de force obtint les honneurs de l'affichage et fut proposé en énigme, avec cette épigramme pour légende que Bedel nous a traduite :

Passant, arreste et lis icy un vers entier puisqu'il y est escript, tu t'estonnes et dis qu'il n'y est qu'à demy ; n'arreste donc plus, mais recule, et tu trouveras ce que je dis. Tu t'estonnes encore plus, ne t'arreste donc ny recule, mais passe, et dis que les escolliers de nostre classe sont sçavants jusqu'au miracle, puis qu'ils font que la moitié soit égale à son tout [2].

C'était beaucoup d'ingéniosité ; mais il n'y faut voir que le petit côté du sévère enseignement littéraire distribué par le P. Sirmond. L'esprit souple de Pierre qui s'ouvrait avec une égale facilité à toutes les sciences, ne se trouva pas moins à l'aise, quand, l'année suivante (1582-83), l'élève de lettres entra en philosophie et devint écolier de la faculté des arts.

Il se livra tout entier à Aristote, sa connaissance du grec lui permettant de lire ses œuvres dans le texte original [3]. Et il eut trois ans, et non pas seulement deux, comme on l'a avancé à tort, pour savourer à son aise les œuvres du *Maître*. Le mot du P. Abram *decursis philosophiæ spatiis* indique en effet qu'il suivit la filière. D'autre part les cours réguliers ne comprenaient pas une moindre durée. Les matières se

1. *Lettres*, t. III, p. 235.
2. Grand Bedel, p. 27.
3. Petit Bedel, p. 18.

divisaient en trois parties dont chacune remplissait une année : logique, physique, métaphysique [1]. Pierre s'imprégna à fond de ces sciences abstraites. Lorsque, près de cinquante ans plus tard, il dirigera les premiers étudiants du séminaire de Saint-Nicolas, il trouvera encore le temps de joindre à ses multiples fonctions de supérieur et d'économe celles de répétiteur de philosophie. Il passera par exemple ses récréations à expliquer l'Introduction à la logique à des élèves comme Bedel, son futur historiographe, peu épris de « ces termes qui assomment les apprentifs par leur pesanteur et les estourdissent par leur nouveauté. » Les jeunes chanoines, ajoute le disciple devenu auteur, s'étonnaient avec raison « qu'étant sorti depuis quarante ans de sa philosophie..... il en eust conservé les espèces aussi récentes que s'il eust sorti depuis avant-hier de ceste escolle.» [2]. Ces élèves improvisés et retardaires rattrapèrent, grâce à l'aide dévouée de Pierre Fourier, le temps perdu. Mais d'autres infortunés restaient réfractaires. Le conseil qu'ils recevaient alors était de lire sans comprendre.

Le maître auquel Fourier était redevable d'une philosophie si féconde en résultats utiles et prolongés, a un nom dans l'histoire de ces temps malheureux. C'était le père Jean Guignard. Encore quelques années et le samedi 7 janvier 1595, Guignard, régent du collège de Clermont à Paris, « homme docte » comme le qualifie Lestoille [3], sera par ordre du Parlement pendu et étranglé en place de Grève. [4] Le crime de Chatel en fut l'occasion, mais Guignard en était fort innocent. Tout ce qu'on put lui reprocher fut d'avoir en sa possession certains « escrits injurieux et diffamatoires contre l'honneur du feu Roy (Henri III) et de cestui-ci Henri IV), trouvés dans son estude, dit le même chroniqueur, escrits

1. Abram, p. 319. — P. Rogie, t. I, p 30. — Abbé Martin, p. 317. — Abbé Chapelier, p. 15.

2. Grand Bedel, p. 29.

3. *Journal de Henri IV*, édit. de la collection Michaud, 1881, t. XV, p. 254.

4. Nous avons, outre l'affirmation du père Abram, p. 319, des preuves que Guignard se trouvait à Pont-à-Mousson en 1584. Il y était encore en 1587, après avoir enseigné *cinq ans* la philosophie, donc à partir de 1582, année où y entrait Pierre Fourier. Son enseignement fut apprécié.

de sa main et faits par lui. » Telle est l'accusation. Mais les soi-disant écrits n'ont jamais été produits et l'on n'en est encore à se demander s'ils n'ont pas été supposés [1]. Guignard protesta jusqu'au bout de son attachement au roi pour lequel depuis sa conversion il avait toujours prié Dieu, ne l'ayant jamais oublié au *Memento* de sa messe. Il mourut en exhortant le peuple « à la crainte de Dieu, obéissance du Roy et révérence du magistrat ».

Sans vouloir trancher un débat qui restera toujours obscur en l'absence des pièces à conviction, un rapprochement s'est souvent présenté à notre esprit en lisant la correspondance du saint élève de Guignard, Pierre Fourier. Dans ses lettres comme dans les constitutions de ses religieuses, celui-ci ne recommande rien tant à tous les siens que de prier et de faire prier « pour la conservation et prospérité de leurs princes » [2]. S'adresse-t-il en personne à ces mêmes princes, c'est dans un langage où le respect confine à la servilité, et le sentiment religieux à l'adoration. Dès là est-il bien invraisemblable de supposer que Fourier, si docile à l'enseignement de ses maîtres, reflète ici les doctrines tombées de la chaire de Guignard à Pont-à-Mousson ? Dans tous les cas, c'est aussi logique que d'avoir prêté au professeur les idées de l'exécrable Chatel.

Le supplice fait rarement tort au supplicié. Sur les registres de l'Université de Pont-à-Mousson Guignard fut inscrit comme un martyr. Le dernier historien de la Lorraine dénonçant sa condamnation « aussi injuste que barbare », rappelle que ce religieux avait été un des premiers professeurs de l'Université... et que ses savantes leçons contribuèrent à attirer des élèves [3]. Le dernier apologiste de l'Université de Paris contre la Compagnie, avoue « que les Jésuites ne furent pas appelés à se défendre et que les formes de la justice ne furent pas observées » [4].

Sismondi avait déjà écrit que de la part du Parlement ce fut « une scandaleuse iniquité et un grand acte de lâcheté ».

1. P. Prat, *Recherches sur le P. Coton,* t. I, p. 189.
2. *Conduite de la Providence,* t. II, p. 189.
3. Digot, *Histoire de Lorraine,* t. IV, p. 214. — Abram, p. 306.
4. Douarche, *L'Université et les Jésuites.* Paris 1888, in-8°, p. 132.

Le meilleur défenseur du père Guignard devant la postérité nous semble être désormais son élève : le bienheureux Fourier de Mattaincourt.

III

Sous la conduite d'un tel maître Pierre était parvenu à dominer assez les matières pour communiquer son savoir et enseigner autrui. Il se trouva ainsi, en même temps qu'il achevait ses études de philosophie, transformé en répétiteur d'enfants de grandes familles groupés autour de lui et composant sans doute la petite pension bourgeoise dont il devenait comme le chef moral et le surveillant.

Pendant trop longtemps, les historiens, égarés à la suite de Bedel sur ce fait important, l'ont présenté sous un faux jour. On a cru voir le jeune Pierre, âgé de vingt ans, quitter Pont-à-Mousson après le cours de troisième année (1585) pour « se retirer momentanément à Mirecourt. »[1] Là il aurait obtenu de sa mère, devenue veuve, la permission de se livrer à l'enseignement et de recevoir à son domicile des écoliers et des pensionnaires. Les choses durent se passer autrement. D'abord Pierre avait perdu non pas son père, mais sa mère Anne Nacquart. Dominique Fourier s'était remarié avec Michelle Guerin « nourrice de la princesse Christine de Lorraine qui fut depuis grande duchesse de Toscane ».[2] L'heureux bourgeois de Mirecourt voyait naître et grandir à son foyer une nouvelle petite famille de deux fils et trois filles. La providence qui veille sur ceux qui s'abandonnent à ses soins, transformait la modeste existence du digne marchand. Dominique était nommé contrôleur ordinaire des domaines de la princesse et officier de la maison de S. A. le duc Charles III. On n'entrait guère alors dans le palais des princes, même par une humble porte, sans en sortir anobli. Encore quelques années, et, le 2 janvier 1591, Dominique Fourier sera seigneur de Xaronval, portant blason aux bandes d'or sur azur, à la tête de lion de

1. *Histoire du Bienheureux Pierre Fourier*, par l'abbé Chapia, Paris 1850, in-8°, p. 45.

2. *Ibid.*, p. 22.

gueules sur chef d'argent entre deux roses pointées d'or. Le bourgeois aura été fait gentilhomme, mais il n'en restera pas un moins fervent chrétien.

On a souvent admiré le trait de Louis XV à l'agonie, découvrant devant le Saint-Sacrement sa tête chargée de hontes. Le monarque est bien inférieur au bonhomme Fourier qui ôta son bonnet devant les approches du trépas et répondit aux siens inquiets qu'il ne prît froid : « Mes chers parens et amis, vous n'oseriés donner une lettre, ny faire le moindre present à un prince que la tête découverte, et le corps à demy courbé, en signe de reverence ; et c'est toute autre chose que la grandeur de mon Dieu, qui voit tout au-dessous de luy. Il y a tant d'années qu'il m'a prêté l'âme que je possède; permettez que je luy fasse un present de telle importance, en la posture la plus humble et la plus respectueuse qu'il me sera possible. » [1] Ce disant, le mourant tenait ses mains jointes sur la poitrine, les yeux fixés au ciel, et attendant sa fin.

Il n'y songeait encore pas, à la période de la vie de son fils où nous nous sommes arrêtés. Pierre obtint de lui l'autorisation d'être précepteur ou répétiteur à Pont-à-Mousson tout en continuant son cours de philosophie.

IV

Le jeune homme venait de rencontrer là sa véritable voie. Ses aptitudes d'éducateur avaient été remarquées ; lui-même en avait conscience : « il avoit beaucoup d'inclination, dit Bedel, à servir le public et particulièrement à instruire la jeunesse. » Le mélange de douceur exquise et d'indomptable énergie formant le fond de son caractère, le disposait merveilleusement à ce rôle qui requiert à la fois l'affection pour se faire aimer, la vigueur pour se faire craindre.

Ses élèves appartenaient à la première noblesse de la province, les Haraucourt, les Gournay, les Ludres. Ces fils de famille eussent pu lui rapporter de belles rentes, mais son but était différent : se rendre utile au prochain était la

1. Petit Bedel, p. 3.

seule ambition de cet étudiant en qui se révélait, sous la forme d'un attrait supérieur, le dévouement qui fait les grandes vies.

Tout ce que les historiens du bienheureux peuvent raconter, n'approche pas des élans enthousiastes qu'on rencontre dans ses lettres, pour les petits enfants chers au Sauveur et chers à lui-même par amour du divin maître. Citons ces réflexions que nous recueillons au hasard, dans une lettre sur la manière d'ériger une confrérie de l'Enfant-Jésus.

L'aise, le plaisir, le contentement indicible que je ressens à parler à écrire de ces matières, me transportent et me font oublier de moi-même et de plusieurs autres choses aussi. Si me souviens-je en écrivant ceci, d'un petit traité que je tirai des œuvres du chancelier Gerson, sont environ trente ans, intitulé : *De parvulis trahendis ad Christum*... J'envoie une image de N.-D. pour étrennes à votre confrérie. Il y a un petit S.-Jean qui embrasse Notre-Seigneur, et est au réciproque embrassé de lui...... Mes chers enfants, aimez Jésus afin qu'il vous aime. Embrassez de cœur et d'affection au profond de vos âmes le bon Jésus, afin qu'il vous embrasse, comme vous voyez ce petit enfant en cette image-là, afin qu'il vous prenne entre ses bras, comme les petits enfants qu'il bénissoit. [1]

C'est au contact de l'Évangile que Fourier avait senti s'allumer en lui la vive flamme du dévouement à la jeunesse ; combien cette ardeur était pure, on en jugera par la conduite qu'il se traça. Dans l'Évangile encore, il avait lu les anathèmes du Christ à quiconque scandalise le moindre des petits et des humbles. Avant de songer à réformer les autres, il songea en conséquence à se réformer lui-même. Descendant au fond de sa conscience, il s'examina sur tout ce qui eût été capable de diminuer aux yeux des enfants confiés à sa vigilance le prestige de son autorité. Sa résolution fut de garder en tout la plus sévère circonspection, de ne laisser échapper ni une parole mal pesée, ni un geste moins grave, ni une action tant soit peu répréhensible [2].

Cette prudence était avisée. Il ne faisait que prévenir par son propre examen celui de ses élèves. L'œil des écoliers

1. *Lettres*, t. V, p. 431.
2. Petit Bedel, p. 2.

est doué d'une intuition pénétrante pour saisir les défauts du maître Leur loyauté native veut se rendre compte du premier coup d'œil si ceux qui leur prêchent la vertu, commencent par la pratiquer eux-mêmes. Peut-être aussi espèrent-ils rencontrer la revanche de leurs propres défaillances dans celles des autres. Parmi les élèves de Fourier se trouvait un certain M. Clément, depuis maire de Lunéville. La curiosité naturelle aidant, il mit un art particulier à observer s'il avait affaire à un maître pratiquant la vertu par conviction intime ou par convention extérieure.

Je vous diray, a-t-il déposé dans le procès-verbal de béatification, que trois ou quatre des plus aagés, entre lesquels j'estois, voyant qu'on l'appeloit du nom de sainct, et qu'on en faisoit tant d'estime, nous fismes un complot de l'espier partout, afin de voir s'il en estoit autant qu'on en disoit. Nous le guettions donc en ses parolles, en ses gestes, en ses actions, aux corrections qu'il nous faisoit, pour voir s'il n'y auroit point quelque aigreur d'esprit, quelque esmotion de colère, une parole injurieuse, comme il se comportoit en compagnie, en sa chambre, à table, au boire et au manger, en ses habits et par tout. Mais bien que nostre enqueste fût passionnée, avec une certaine démangeaison d'y trouver quelque défaut, pour nous consoler en nos imperfections, et nous servir d'excuse quand il nous corrigeroit, je vous proteste et le signeray de mon sang, que nous n'y trouvasmes jamais une faute qui peust monter à un péché véniel, mais toute sorte de perfection [1].

Il n'avait pu remarquer ni un mot oiseux, ni une perte de temps.

La méthode de Fourier était simple. Elle roulait, pour employer la figure du magistrat élevé à si bonne école, sur deux pivots, comme le ciel sur ses deux pôles. Le premier était la punition du vice ; le second, l'encouragement à la vertu. Mais ses punitions n'avaient rien de banal. En un temps où l'on fouettait à propos de tout, Pierre Fourier réservait ce châtiment pour les actes contraires à la religion ou aux mœurs. Il ne combattait le mensonge que par l'honneur. Avec quel art il savait adapter cette haute leçon au tempérament fier et à la susceptibilité d'écoliers qui

1. Grand Bedel, p. 32.

étaient « les plus signalez de la Noblesse et du pays [1]. » C'est encore M. Clément qui parle.

Ecoutés, nous disoit-il, puisque Dieu a mis de la différence entre les hommes, vous souffrirés bien que j'y en mette..... Mais que pensés-vous sera mon gentilhomme ? le mieux couvert ? le plus riche, et celuy qui est de meilleure maison ? Non, la vraye noblesse consiste en la vertu, et partant les plus vertueux seront mes gentilshommes et les vitieux seront les roturiers, et entre les vitieux le menteur sera le plus roturier .... il sera soubs les pieds de tous les autres, il sera le valet de tous, se lèvera le premier, fera du feu, allumera la chandelle baliera la chambre, donnera à laver à ses compagnons, et les servira à table, teste nue....

Tête nue ! comme Jean sire de Joinville tranchant les viandes devant le bon roi Louis IX à Saumur ! Mais l'appellation de « petite République » donnée par Bedel à cette école modèle ne nous reporte-t-elle pas plus haut, jusqu'à cette république idéale de Platon où commandent les bons que servent les méchants ?

Doux et bon envers l'écolier sage, Pierre ne poussait pas ces qualités jusqu'à l'excès qui dégénère en faiblesse. Le courage ne lui manquait pas pour redresser ceux qu'on nommait « les esprits farouches », et pour remettre à la raison ceux qui s'écartaient du devoir.

En élevant les autres il se formait à son insu lui-même. Il acquérait pour des tâches plus ardues la connaissance complexe des caractères et le maniement délicat des âmes.

V

Mais réforme ou fondation sont des œuvres tellement difficiles que peu d'hommes ont eu eux-mêmes une énergie assez puissante pour y réussir par leurs seules forces. Dans la maison de la rue du Camp, Pierre avait eu l'avantage de se lier d'amitié avec deux jeunes hommes plus âgés que lui et destinés à être l'un pour les Prémontrés de Lorraine, l'autre pour les Bénédictins de Saint-Vanne suivis par ceux de

1. Petit Bedel, p. 19.

Cluny et de Saint-Maur, ce que lui-même serait aux chanoines réguliers. L'un d'eux arrivait à Pont-à-Mousson en 1580. Il avait vingt ans et se nommait Servais de Lairuelz. Avant d'entrer au noviciat des Prémontrés de Verdun, il avait d'abord embrassé l'état militaire. Quatre années durant, il suivit les cours de l'Université du Pont, fit ses humanités avec le P. Jean Bordes, sa rhétorique avec le P. Fronton du Duc, sa philosophie avec le P. Balthazar Chavasse. Ces études furent couronnées par la théologie dont il alla suivre les cours à Paris. Rentré chez les Prémontrés de Lorraine, il eut la pensée de les réformer, mais vaincu par la grandeur de l'obstacle, il trouva plus facile de s'abandonner au courant que de lutter contre le flot. De dramatiques péripéties et les conseils d'un jésuite de Pont-à-Mousson lui rendirent le courage de la lutte. Dans son abbaye de Sainte-Marie-aux-Bois, où son prédécesseur, l'abbé Picart, avait été empoisonné par les moines, il déclara simplement qu'il se laisserait « enterrer vif » par ces mécréants plutôt que de ne pas ramener la discipline religieuse dans leur cloître. Les uns avaient déjà pris la fuite et passé à l'hérésie ; les autres se courbèrent sous la crosse de fer du nouvel élu[1].

Servais parcourut l'Allemagne et la Lorraine pour mettre ses couvents à l'ordre ; mais il comprit bien vite que s'il était bon de coucher sur la paille et de se lever de grand matin afin de donner l'exemple de l'austérité, il avancerait davantage la réforme morale en préservant les nouvelles recrues d'une honteuse ignorance. Pour atteindre ce but il ne vit qu'un moyen, les retirer de la campagne et de leur vie perdue dans les champs, et les jeter, dans une ville d'études, en plein foyer intellectuel. Là, l'émulation les stimulerait. Il n'hésita pas à transférer son abbaye de Sainte-Marie-aux-Bois, dans un monastère neuf, Sainte-Marie-Majeure, accolé à l'Université de Pont-à-Mousson. Les jeunes religieux y eurent leur scolasticat, bâti de 1608 à 1611, et furent d'autant plus assidus qu'une longue galerie unissait la maison abbatiale à la cour des classes. Servais de Lairuelz

1. Martin, p. 412. — Rogie, t. I, p. 41. — Abram, p. 316.

pouvait mourir vingt ans après (1631). La pépinière donnait de bons rejetons. Douze monastères de Prémontrés avaient adopté sa réforme.

Le « bon Monsieur de Sainte-Marie », c'est ainsi que l'appelait Fourier[1], en proclamant toutes les obligations qu'il lui a, sera des premiers à lui demander quelques-unes de ses religieuses au nom de la ville de Pont-à-Mousson, se chargeant de leur procurer une habitation convenable[2]. Il lui prêtera également des chambres aux premiers postulants de la réforme des chanoines réguliers et les logera dans sa *chapelle ronde*, construite dans une vieille tour de la ville sur le modèle du Panthéon d'Agrippa ; il relèvera enfin de sa présence la réforme de Saint-Nicolas de Verdun; mais pour un vieux soldat il ne s'y montrera pas le plus brave ; pendant le chant des vêpres solennelles, on vient annoncer à Pierre Fourier que les « anciens » courent aux armes. « Le bon M. de Sainte-Marie » lui fait mander par son prieur qu'on doit « les apaiser quoi qu'il coûte, que c'est bien le plus court[3]. » Bedel appelle emphatiquement Servais de Lairuelz « l'Athlas de l'Ordre de Prémontré. »

Le deuxième réformateur dont la « liaison providentielle décida sans doute, écrit l'abbé Chapelier, la vocation de Pierre[4] », fut celle du Vénérable Didier de La Cour. Venu se loger à Pont-à-Mousson en 1577, un an avant le futur général des chanoines réguliers, il avait quinze ans de plus que celui-ci. Né à Monzeville,près Verdun, en 1550, de gentilshommes campagnards qui labouraient leurs propres terres, son éducation avait été si négligée que, reçu à dix-huit ans à l'abbaye bénédictine de Saint-Vanne, il savait tout juste lire et écrire; il lui fallut bien aller faire ses études ailleurs. A trois reprises il fut élève de l'Université de Pont-à-Mousson, d'abord en classes de littérature, puis à partir de 1577, en philosophie sous le P. Clément Dupuy; sept ans plus tard, il y achevait avec succès sa théologie. De retour au milieu des moines dissolus de Saint-Vanne, il ne songeait

1. *Lettres*, t. I, p. 3.
2. Rogie, t. I, p. 230.
3. *Lettres*, t. II, p. 244-245.
4. Chapelier, p. 104. — Abram, pp. 312-314. — Martin, p. 412.

qu'à se retirer dans la solitude. Élu providentiellement prieur, il ne recula pas devant sa lourde charge et transforma son abbaye. « Cette admirable réforme, écrit Abram, donna une nouvelle vie en France à l'Ordre de Saint-Benoît ». Mais pourquoi au XVIIIe siècle a-t-elle versé dans le jansénisme et le gallicanisme?

Grande était à Pont-à-Mousson l'amitié des trois étudiants Pierre Fourier, Didier de La Cour et Servais de Lairuelz : « ils conversoient fort souvent ensemble, et entretenoient leur piété par la communication des vertus que chacun pratiquoit à l'envie. »[1] On croit communément, mais nous n'en avons pas rencontré la preuve, que Pierre fut admis dans un cénacle plus large et fit partie de la société d'élite, connue sous le nom de Congrégation de la Sainte-Vierge[2]. S'il en fut vraiment ainsi, comme on le lit couramment, son nom s'ajouterait et a été ajouté déjà aux nombreux fondateurs d'Ordre qui, avec François de Sales, préfet de congrégation à Paris, le Vénérable Jean Eudes, M. Olier et le Bienheureux de Montfort ont puisé dans cette pieuse association un amour de Marie qu'ils ont su faire rayonner à travers d'innombrables générations. Et ne pourrait-on pas lui appliquer ce que le P. Crasset écrivait de saint François de Sales : « Père et Patriarche d'une sainte Congrégation de Vierges..... qu'il a pris plaisir d'attacher par mille devoirs particuliers au service de la Reine du Ciel, de qui il leur a fait porter le nom.[3] »

VI

Cependant Pierre avait vingt ans. L'heure sonnait de choisir un état de vie. Il se décida pour le cloître. Mais, par un dessein qui surprit tout son entourage, il ne se présenta pas dans un ordre fervent. La porte des très irréguliers chanoines de l'abbaye de Chaumoussey, à cinq lieues de Mirecourt, fut celle où il frappa. Son séjour y dura quatre ans. Ce

1. Petit Bedel, p. 28.

2. Rogie, t. I, p. 20. — Martin, p. 262. — Delplace, *Histoire des Congrégations*, Lille, 1884, p. 119. — Sengler, p. 14.

3. Crasset, *Histoire abrégée des Congrégations*, édt. Carayon, p. 121.

que le novice souffrit de la part de ses anciens, nous aurons à le raconter plus tard quand nous en viendrons à ses réformes.

Le vingt-quatre septembre 1588, il était ordonné diacre dans la collégiale de Saint-Siméon, à la Porte-Noire de Trèves. Le 25 février 1589, il recevait en la même église des mains de Pierre, évêque d'Azot et suffragant de l'archevêque, la consécration sacerdotale. Comme saint Ignace de Loyola et la plupart des prêtres de ce temps, il ne se crut pas digne de monter aussitôt au saint autel. Le 24 juin suivant le voyait célébrer sa première messe dans la chapelle abbatiale de Chaumoussey.

Mais sa théologie n'était pas faite. Il retourna à Pont-à-Mousson, et, durant six années consécutives (1589-1596), il se plongea dans l'étude des sciences sacrées.

L'Université en était encore à sa période de splendeur ; des éclipses rendaient pourtant cet éclat intermittent. La peste et les guerres forçaient périodiquement les écoliers à se disperser. Leur nombre en avait souffert. L'introduction du *Ratio* (1591-92), l'ouverture des cours de médecine, l'inauguration de la distribution des prix, l'adjonction d'un séminaire, l'attribution de bénéfices aux gradués, compensaient moralement les pertes par de constants succès. Il n'y eut pas jusqu'à l'arrivée des jésuites expulsés de Paris en 1595, après l'attentat de Chatel, qui ne valut un renfort de professeurs de marque. Hélas ! Il y manquait Guignard.

Pierre fut l'étudiant qu'il avait été déjà, distingué entre tous par sa vertu et son savoir. Laquelle des deux qualités l'emportait, on se le demandait publiquement. Il n'y avait de changé que son livre de chevet. Saint Thomas commenté par Cajetan avait remplacé Aristote. Nous avons encore, dit Bedel, l'exemplaire dont il se servait « que nous gardons soigneusement en une de nos bibliothèques, comme un précieux trésor ; [il] prêche sa diligence d'une langue muette, en ce que, d'un bout à l'autre, il est marqué de sa main aux matières qui revenoient mieux à son esprit. [1] » Mais quelles étaient ces matières ?

1. Petit Bedel, p. 29.

Un meilleur témoignage est celui du jésuite Etienne Voirin qui vécut dans son intimité et resta en relation avec lui.[1] Il assurait que si la *Somme*, cet incomparable monument du Docteur Angélique, s'était perdu, Pierre Fourier eût été capable de la reconstituer de mémoire, question par question et article par article [2].

Entendons un témoin, encore plus direct, ce Jean Midot, archidiacre de Toul, que Bedel déclare « un des habiles hommes de son âge » et qui fut condisciple de Pierre en théologie. Il racontait plus tard que celui-ci se levant ou pour argumenter contre la doctrine de son maître ou pour la soutenir,

Il se faisoit un silence si général dans toute la classe, qu'on auroit dit que les âmes des auditeurs avoient quitté toutes les autres parties du corps pour se retirer aux oreilles, afin de l'escouter avec plus de liberté ; et la raison de ceste avidité était qu'argumentant, il proposoit des difficultés si bien choisies et si rares, qu'on ne pouvoit concevoir où il avoit puisé ces objections, les livres n'ayans rien de semblable, et les poursuivoit jusqu'à réduire son homme dans l'impossible, qui est la dernière batterie contre laquelle il n'y a point de retranchement, et avec une telle vivacité d'esprit qu'il n'y avoit respondant si bien fondé qui ne tremblast dans la peur de succomber et d'en avoir du pire. Que s'il estoit soustenant, il espuisoit une difficulté jusqu'au fond, avec des responses si nettes qu'il ne laissoit aucun doute en l'esprit des auditeurs, qui trouvoient tousjours ses disputes trop courtes, et ne le quittoient jamais qu'avec un désir de l'entendre de nouveau [3].

Midot qui vingt années (1637-57) gouverna l'église de Toul privée d'évêque, était un prêtre aussi capable que zélé. Son témoignage mérite d'être pris en considération.

Les hautes études ecclésiastiques veulent être prolongées. Six ans de suite, comme nous l'avons dit plus haut, et non quatre, chiffre réduit qui prévalut avec le *Ratio*, — y furent

1. Étienne Varin, né au diocèse de Befançon en 1589, entré au noviciat le 8 novembre 1606, profès le 10 décembre 1623 à Pont-à-Mousson, mourut recteur du collège d'Auxerre le 16 septembre 1631. Avant d'être missionnaire à Nancy et de prendre part à la fameuse mission de Badonviller, il avait fait sa théologie à Pont-à-Mousson de 1616 à 1620.

2. *Summarium*, p. 8.

3. Grand Bedel, p. 25.

consacrés par Pierre Fourier dans la plénitude de sa jeunesse et de ses forces, de sa vingt-quatrième à sa trentième année. [1] Il convient d'ajouter que ce temps ne fut pas exclusivement occupé par la pure scolastique. Des classes de théologie morale et d'écriture sainte se faisaient parallèlement aux deux cours de dogme. Parmi les professeurs de morale qui professèrent au Pont à la fin du XVIe siècle, mentionnons en passant le P. Gordon, futur confesseur de Louis XIII et auteur d'un Traité de cas de conscience resté manuscrit. Le bienheureux faisait grand cas de ce recueil qu'il essaya de se procurer plus tard. [2] Il s'initia en même temps au droit canon, et cette partie de l'enseignement ne fut pas regardée par lui comme un accessoire auquel il est loisible de s'appliquer ou non. Toute sa correspondance qui est celle d'un canoniste, atteste sa connaissance claire et approfondie de cette science ardue. Elle devait lui être fort utile dans les démêlés soulevés par ses réformes et par ses fondations.

Pierre étudiait en vue de l'acquisition du savoir et non pour l'obtention des grades. On a conjecturé qu'il avait affronté les examens de licence et même ceux du doctorat. [3] L'opinion contraire nous semble plus plausible. [4] Le réformateur des chanoines réguliers aurait eu quelque mauvaise grâce à défendre à ses disciples de conquérir le bonnet de docteur, si lui-même s'en était coiffé en son temps. Dans son humilité, il se contenta, comme faisaient plusieurs écoliers par modestie ou par pauvreté, d'un simple certificat d'études. Ces lettres testimoniales lui furent délivrées par le père Christophe Brossard, « un de ses régents » ; [5] elles attestent que par son travail, sa piété et sa vertu il s'était

1. Martin, p. 340, n. 3.

2. *Lettres*, t. I, p. 227.

3. Rogie, t. I, p. 53.

4. Martin, t. I, p. 53.

5. Christophe Brossard né à Angers, le 25 juillet 1561, entré dans la Compagnie le 13 septembre 1584, enseigna successivement la scolastique, la positive et la morale. Il demeura à Pont-à-Mousson du commencement de sa vie religieuse à la fondation du collège de La Flèche (1606) qu'il ne quitta point jusqu'à sa mort, 2 mars 1629.

rendu recommandable à tous ; *eum theologiæ sedulam operam dedisse, tum etiam pietate ac modestia morumque religiosorum probitate cunctis conspicuum fuisse.* [1] Si cette pièce a été conservée, comment expliquer la disparition des autres plus importantes ? Pierre avait mieux que des parchemins ; il emportait l'estime universelle.

Il avait aussi dans son bagage littéraire un instrument que les méthodes classiques d'alors n'apprenaient guère à forger par principes, mais que par l'usage il affina lui-même avec soin, c'était une bonne plume française. Pierre Fourier écrivait notre langue aussi agréablement que saint François de Sales et partageait, à l'endroit de l'orthographe, la passion de Vaugelas.

Mais ses plus riches trésors étaient sa pureté et son abnégation. Jusqu'ici nous n'avons pas nommé le jésuite son parent qui fut son régent de théologie, son recteur d'université et son guide dans les voies du progrès spirituel. Il est temps de nommer ce religieux qui eut sur d'autres théâtres la gloire de préparer François de Sales à l'onction épiscopale, de lui faire publier l'*Introduction de la vie dévote* et de l'assister à sa dernière heure : le père Jean Fourier.

Fils d'un frère de Dominique Fourier resté à Xaronval, il avait passé deux ans comme écolier au collège des Pères à Pont-à-Mousson, avant d'entrer le 19 décembre 1577, au noviciat de Verdun, pour de là aller compléter ses études à Rome et revenir enseigner la philosophie à Dijon. En 1690, il reparaissait à l'Université et montait dans la chaire de scolastique avec son cousin Pierre pour auditeur. Tour à tour principal des pensionnaires et chargé du gouvernement général de l'établissement, il dirigeait encore une congrégation et s'occupait avec une sollicitude infatigable de la formation morale des jeunes religieux. Pierre, plus qu'aucun autre, subit sa douce et forte influence ; il lui remettait « son âme toute entière, voulant dépendre de sa direction, comme un enfant des avis de son père. — De vray il y profita tellement que son directeur [2] s'étonnoit luy-même de

1. Petit Bedel, p. 30.
2. *Ibid.*, pp. 28 et 35.

le voir courir au chemin de la perfection, tant il alloit vite à la conquête des vertus. »

Aux âmes viriles Jean Fourier n'hésitait pas à proposer pour idéal le sacrifice. Un jour, Pierre ne pouvant plus demeurer parmi les chanoines de Chaumoussey, redevenus ses persécuteurs, annonça au père Jean qu'il hésitait entre trois bénéfices, et lui demanda conseil. « Si vous cherchez les richesses et les honneurs, lui répondit le directeur, choisissez un des deux premiers, Nomény ou Saint-Martin de Pont-à-Mousson ; si vous voulez plus de peine que de récompense, prenez Mattaincourt. » Pierre opta pour le troisième le 27 mai 1597 ; c'est au trois centième anniversaire de ce jour qu'auront lieu les fêtes de sa canonisation.

Désormais il n'est plus l'écolier de Pont-à-Mousson, mais celui que l'histoire a si bien nommé : *le bon père de Mattaincourt.*

(A suivre.) H. CHÉROT, S. J.

AURONS-NOUS LA PESTE ?

I

S'il faut en croire cette providence de second ordre qui, dans l'Etat, s'appelle le Ministre de l'Intérieur, nous avons lieu d'être tranquilles : nous n'aurons pas la peste. M. Barthou l'a dit formellement aux sénateurs ; le conseil d'hygiène fonctionne, une conférence internationale se réunit à Venise, l'Angleterre finira, peut-être, par comprendre que la vie humaine vaut bien quelques balles de coton, et les quarantaines de rigueur fermeront l'accès de nos ports à toute marchandise de provenance suspecte.

Et cependant, si nous avions la peste il ne faudrait pas s'en étonner outre mesure. Voilà pourquoi il y a quelque intérêt à faire connaissance avec cette visiteuse, avant qu'elle ne frappe à nos portes, et ne nous force à les ouvrir.

D'où vient-elle d'abord ? quelles routes a-t-elle coutume de suivre sur la carte du monde ? quelles ont été, à travers les siècles, ses points de départ ordinaires, et quelles contrées ont attiré ses prédilections et subi ses ravages ? Elle a partout laissé, de son passage, des traces trop profondes pour que les siècles les aient effacées, et que le souvenir n'en demeure pas vivant dans la mémoire des hommes. Du reste celle-ci n'est pas une peste quelconque, mais bien la vraie, l'authentique, celle qui prête son nom à tous les fléaux ravageurs de l'humanité.

Si haut que nous remontions dans l'histoire, nous trouvons consigné, dans les traditions et les annales des peuples, le souvenir de ce mal mystérieux, qui faisait subitement son apparition, et s'éloignait après avoir fait périr des milliers de victimes. C'est de la peste que Dieu menace son peuple

quand il est infidèle, et c'est la peste qu'il lui envoie afin de le châtier et de l'amener au repentir. Nous ne prétendons pas affirmer par là qu'Israël fut affligé de la peste bubonique. Nous n'assurons pas non plus le contraire. Ce qu'il y a de certain c'est que le fléau procédait avec une effrayante vitesse, puisque David vit périr en trois jours soixante-dix mille de ses sujets.

Il ne faudrait pas croire cependant que tous les fléaux meurtriers, décrits par les historiens ou les poètes sous le nom de peste, aient avec la maladie qui va nous occuper des relations d'identité ou même de famille. Il y a des pestes, célèbres en littérature, qui ne sont pas des pestes. Si elles ont tué bêtes et gens en quantité respectable, c'est au moyen de procédés fort distincts de ceux qu'emploie le fléau bubonique. On parle souvent de la peste d'Athènes. Thucydide en a fait un tableau devant lequel il est de mode, en critique littéraire, d'épuiser le vocabulaire de l'admiration. Lucrèce a mis en vers latins la prose de l'historien grec. et des générations d'écoliers ont cru connaître la peste, parce qu'ils avaient péniblement traduit les vers du poète ou la prose de l'historien. La précision même de l'écrivain dans sa description de l'épidémie, qui désola l'Attique et tua Périclès, suffit à corriger l'erreur. Aucun des caractères minutieusement relevés par Thucydide ne convient à la peste bubonique. mais ils concordent tous avec ce que nous savons du typhus, et des phases par lesquelles il a coutume de faire passer ses victimes. Lucrèce et Thucydide ne nous ont servi qu'un typhus exanthématique au lieu d'une vraie peste d'Athènes.

On parle bien aussi de maladies très meurtrières qui, deux ou trois cents ans avant l'ère chrétienne, auraient ravagé la Libye, l'Égypte, la Syrie. Un fragment de Rufus, écrit sous Trajan, et conservé par Orosius, donne une description d'épidémie assez semblable à la vraie peste. Les Carthaginois devant Syracuse, l'Empire sous Marc-Aurèle, les Antonins et Galien, subirent les atteintes de fléaux plus ou moins désastreux, désignés, eux aussi, sous le nom de peste. Toutefois il faut arriver à l'an 542 de notre ère, pour rencontrer dans l'histoire les traces incon-

testables de la première grande épidémie de peste bubonique européenne.

On l'a appelée peste de *Justinien*, parce que, sous cet empereur, elle ravagea Constantinople. Partie, croit-on, de Péluse, dans le delta du Nil, elle visita tout le littoral Méditerranéen. La Grèce, l'Italie et les Gaules furent atteintes. Suivant Grégoire de Tours en 590, Paris fut désolé par le fléau, qui fit périr un grand nombre d'habitants.

Plusieurs contemporains ont raconté l'histoire de cette peste de Justinien. Ils en ont décrit la marche, les symptômes, le mode de propagation, les ravages, sous des couleurs si frappantes de vérité, et d'une telle exactitude de détails, qu'il n'est pas sans intérêt de citer quelques passages de ces descriptions, que ne désavoueraient pas nos observateurs et nos médecins d'aujourd'hui.

Voici d'abord comment en parle Procope, qui fut témoin oculaire, se trouvant, comme il le dit, par aventure à Constantinople au moment où sévissait le fléau.

« Vers le même temps, écrit-il, c'est-à-dire en 542, éclata une épidémie qui consuma presque tout le genre humain. Il peut se faire que des esprits subtils s'avisent d'en rapporter l'origine à quelque influence occulte provenant du ciel. Ceux qui ont la prétention d'être familiers avec ces problèmes se livrent souvent à de grands flux de paroles pour démontrer l'intervention de certaines causes qui dépassent la portée de l'intelligence; et en énonçant des théories puisées dans leur imagination bien plus que dans l'observation de la nature, ils savent bien que tout ce verbiage est sans valeur. Mais ils sont satisfaits s'ils ont pu en imposer à quelques interlocuteurs crédules. Quant à moi, il me paraît impossible d'attribuer cette maladie à une autre cause qu'à Dieu lui-même. Car elle ne sévit ni dans une partie limitée de la terre, ni sur une seule race d'hommes, ni dans un temps déterminé de l'année, ce qui aurait pu insinuer, sur sa génération, quelques conjectures plus ou moins spécieuses ou probables. Elle parcourut le monde entier, frappant cruellement les peuples les plus divers, n'épargnant ni sexe ni âge. Les différences d'habitation, de régime, de tempérament, de profession, ou de toute autre nature, ne l'arrêtaient point. Ceux-ci étaient atteints en été, ceux-là pendant l'hiver ou dans les autres saisons. Que le philosophe disserte gravement, que le météorologiste prononce, chacun suivant son point de vue! Mon but à moi est de faire connaître le lieu de naissance et les caractères particuliers de cette épidémie.

« Elle commença par la ville de Péluse en Égypte, d'où elle s'étendit suivant un double courant, d'une part, sur Alexandrie et le reste de l'Égypte ; de l'autre, sur la Palestine qui touche à l'Égypte. Après quoi elle envahit l'univers marchant toujours par intervalles réguliers de temps et de lieux. Elle semblait, en effet, obéir à une loi prescrite d'avance, et s'arrêtait dans chacune de ses stations un nombre fixe de jours, respectant, chemin faisant, les populations intermédiaires, et se propageant dans toutes les directions jusqu'aux extrémités du monde, comme si elle craignait d'oublier, sur son passage, le moindre coin de terre. Pas d'île, pas de caverne, pas de sommité habitée par l'homme, qu'elle ne visitât. Si elle dépassait quelque lieu sans y toucher ou en se contentant de l'effleurer, elle y revenait bientôt, dédaignant cette fois les populations voisines qu'elle avait déjà ravagées ; et elle ne se retirait qu'après avoir prélevé, dans cette étape, un tribut de victimes proportionné à celui qu'elle avait imposé antérieurement aux localités ambiantes. Elle débutait toujours par les côtes maritimes, et s'avançait de là progressivement dans l'intérieur des terres. »

Le narrateur passe aux symptômes précurseurs de la maladie. Il en donne qui ne sont autre chose que des hallucinations, provoquées à la fois par la terreur et par les premiers frissons de la fièvre. Tels sont les fantômes, que les malades croyaient voir se dresser menaçants devant eux. Leur description donne au récit un vif intérêt dramatique, mais elle n'a qu'une importance secondaire dans l'ensemble du tableau. Ce qu'il faut surtout admirer, c'est la précision et la rigueur scientifique des détails qui suivent. Voici, en effet, comment Procope décrit l'attaque et l'invasion des individus par l'épidémie.

« La fièvre les prenait tout à coup, les uns au moment de leur réveil, les autres à la promenade, plusieurs au milieu de leurs occupations habituelles. Leur corps ne changeait pas de couleur, et leur température n'était pas celle de l'état fébrile. On n'apercevait aucun indice d'inflammation. Du matin au soir, la fièvre était si légère qu'elle ne faisait pressentir rien de grave soit au malade, soit au médecin qui tâtait le pouls. Aucun de ceux qui présentaient ces symptômes ne paraissait en danger de mort. Mais, dès le premier jour, chez les uns, le lendemain, chez d'autres, ou quelques jours après, chez plusieurs, on voyait naître et s'élever un bubon, non seulement à la région inférieure de l'abdomen qu'on appelle les *aines*, mais encore dans le creux des aisselles ; parfois derrière les oreilles ou sur les cuisses.

« Les caractères principaux de l'invasion étaient à peu près les mêmes chez tous ceux que je viens d'indiquer. Pour le reste, je ne puis rien préciser, soit que les variations qui survenaient tinssent au tempérament des sujets, soit que l'Auteur suprême de la maladie lui imprimât, par un acte exprès de sa volonté, ces modifications accidentelles. Les uns, plongés dans un profond assoupissement, d'autres en proie à un délire furieux, présentaient les divers symptômes observés en pareil cas. Ceux qui étaient assoupis restaient dans cet état, comme ayant perdu le souvenir des choses de la vie ordinaire. S'ils avaient auprès d'eux quelqu'un pour les soigner, ils prenaient de temps en temps les aliments qu'on leur offrait. S'ils étaient abandonnés, ils ne tardaient pas à mourir d'inanition. Les délirants, privés de sommeil et sans cesse poursuivis par leurs hallucinations, se figuraient voir devant eux des hommes prêts à les tuer, et ils prenaient la fuite en poussant d'horribles hurlements. Les individus qui étaient attachés à leur service, se trouvaient dans une situation des plus pénibles, et n'inspiraient pas moins de pitié. Ce n'est pas qu'ils fussent plus exposés à contracter la maladie dans l'intimité de ces rapports ; car ni médecin, ni toute autre personne ne la gagnèrent par le contact. Ceux mêmes qui lavaient et ensevelissaient les morts restaient contre toute attente sains et saufs pendant leur besogne. »

L'historien, parlant en vrai médecin, cherche la cause du mal ; il décrit ses progrès et son issue fatale, avec une précision que l'on pourrait presque appeler technique :

« Comme on ne comprenait rien, dit-il, à cette étrange maladie, certains médecins pensèrent que sa source secrète résidait dans les bubons, et ils prirent le parti de pratiquer l'ouverture des cadavres. La dissection des bubons mit à nu des charbons sous-jacents, dont la malignité amenait la mort soudainement ou après quelques jours. Il ne manqua pas de malades dont le corps entier se couvrit de taches noires de la dimension d'une lentille. Ces malheureux ne vivaient pas même un jour, et expiraient tous dans une heure. D'autres, en assez grand nombre, mouraient tout à coup en vomissant du sang. Ce que je puis affirmer, c'est que les plus savants médecins avaient condamné bien des malades qui furent bientôt sauvés contre toute espérance. A l'inverse on en vit succomber beaucoup au moment même où on leur promettait la guérison. C'est que les causes de la maladie dépassaient les bornes de la raison humaine, et l'événement trompait toujours les prévisions les plus naturelles. Le bain qui avait été utile aux uns était nuisible aux autres. Parmi ceux qui étaient abandonnés et restaient sans secours, un

grand nombre perdaient la vie ; mais beaucoup aussi se tiraient d'affaire contre toute probabilité. Quant au traitement essayé, les effets en étaient très variables suivant les sujets. En somme, on n'avait découvert aucun moyen efficace, soit pour prévenir à temps l'invasion de la maladie, soit pour en conjurer la terminaison funeste quand elle s'était déclarée. On ne savait en effet ni pourquoi l'on tombait malade, ni pourquoi l'on guérissait.......

« Ceux dont le bubon prenait le plus d'accroissement et mûrissait en suppurant, réchappèrent pour la plupart, sans doute parce que la propriété maligne du charbon déjà bien affaiblie avait été annihilée. L'expérience avait prouvé que ce phénomène était un présage presque assuré du retour de la santé. Ceux, au contraire, dont la tumeur ne changeait pas d'aspect depuis son éruption, étaient frappés des accidents redoutables que j'ai signalés. »

Cette épidémie, si bien décrite par Procope, dura quatre mois à Constantinople, et pendant trois mois elle sévit avec violence. D'après le même auteur, le chiffre des morts s'accrut d'abord jusqu'à cinq mille chaque jour, pour s'élever enfin à dix mille, ou même davantage.

Un autre écrivain de l'époque, Évagre le Scholastique, a consigné dans son histoire ecclésiastique un tableau de la peste de Justinien qui n'est pas non plus sans intérêt[1].

« Je rappellerai ici, dit-il, cette peste qui, chose inouïe jusqu'à ce jour, dura cinquante-deux ans et ravagea presque le monde entier. Ce fléau éclata deux années après la prise d'Antioche par les Perses. Semblable, par certains côtés, à celui dont Thucydide a donné la description, il en différait par d'autres. Il venait, disait-on, d'Éthiopie, et il se répandit rapidement dans le monde entier. Certaines villes furent éprouvées au point de perdre tous leurs habitants.... Ce n'était pas toujours à la même époque de l'année que le fléau commençait ses ravages. Il débutait tantôt aux premiers jours de l'hiver, tantôt au printemps, tantôt en été ou en automne. »

Evagre donne à l'épidémie son vrai nom de peste inguinale ou bubonique, il en signale parfaitement le caractère contagieux. Son récit a d'autant plus d'autorité qu'il fut lui-même atteint de la maladie, et qu'il vit périr sous ses yeux sa femme, plusieurs de ses enfants et de ses proches.

1. *Evagrii Scholastici, Hist. eccles,* Lib. IV, cap. xxix.

« Chez quelques-uns, dit-il, des abcès s'ouvraient à l'aine, et une fièvre violente les emportait en deux ou trois jours, tandis qu'ils jouissaient de toutes leurs facultés intellectuelles et corporelles. D'autres mouraient après avoir perdu toute connaissance. Un grand nombre succombaient sous l'action des charbons dont leur corps était couvert.

« Le mode de contagion était variable, et défiait toute prévision. Les uns mouraient par le seul fait d'habiter ensemble, ou d'être entrés dans une maison contaminée. Les autres contractaient le mal sur la place publique. Il en est qui, fuyant les villes atteintes, communiquaient la peste aux lieux où ils se réfugiaient, et demeuraient eux-mêmes à l'abri du fléau. On en vit qui, mêlés aux malades, en contact même avec les cadavres, ne furent jamais atteints. Souvent ceux qui avaient vu mourir leurs proches et leurs amis, pour ne pas leur survivre cherchaient, au milieu des malades, à contracter le germe de la mort. Le fléau refusait de seconder leur désir, et il les épargnait. »

Telle fut cette peste de Justinien qui fournit à l'histoire et à la science les premiers documents et les premières descriptions authentiques de l'épidémie bubonique.

II

De la fin du VIe siècle au milieu du XIVe, le silence paraît se faire autour de l'épidémie pestilentielle. Ses apparitions se font rares, ou peu graves, et limitées quant aux territoires envahis. Mais en 1347 éclata cette formidable *peste noire* « dont bien la tierce part du monde mourut », dit le chroniqueur. Elle fut terrible, à la fois, par sa violence sur chaque point contaminé, et par le grand nombre de contrées qui furent envahies. Elle partit de Chine, comme celle d'aujourd'hui, visita l'Inde, la Perse, la Russie et pénétra en Europe. La Pologne, l'Allemagne, la France, l'Italie, l'Espagne, puis l'Angleterre et la Norvège subirent ses ravages. Ils furent terribles. D'après le rapport, dressé par ordre du pape Clément VI, le chiffre des décès atteignit dans le monde entier quarante-deux millions. L'Italie perdit la moitié de sa population, l'Allemagne compta un million et demi de victimes, chiffre qui, pour l'Europe entière, atteignit vingt-cinq millions.

On a justement fait remarquer que l'état social et politique

du monde, au XIV[e] siècle, dut exercer une grande influence sur la diffusion de la peste, et sur la violence du fléau. Le genre humain fut rarement plus misérable qu'à cette époque. La guerre était partout, entraînant avec elle tout ce qu'il faut pour faire éclater et pour répandre une épidémie : les agglomérations d'hommes, les souffrances morales et physiques, et le mélange des peuples. En Chine, où débuta la peste après la famine, les Chinois et les Tartares sont aux prises, dans cette lutte qui doit aboutir à un changement de dynastie. L'effervescence mongolique agite toute l'Asie centrale, et Tamerlan va conduire ses hordes jusques sur les côtes de la Méditerranée. La guerre civile est en Perse, et la nation turque travaille au milieu des révoltes et des exécutions sanglantes à l'enfantement de sa puissance. L'empire d'Orient subit une vraie révolution. Cantacuzène se voit contraint d'appeler à son secours les Turcomans, et il se fait couronner, tandis que son fils Andronic meurt de la peste. L'Occident n'est ni plus tranquille, ni plus heureux. De la Pologne à l'Espagne la guerre est partout : en Russie, en Allemagne, en Hongrie, en Italie on se bat, comme en Danemark, en Suède et en Norvège. La France et l'Angleterre sont aux prises dans cette guerre de Cent ans, qui forme, peut-être, la plus triste page de notre histoire. On conçoit aisément que la peste ait trouvé une proie facile, parmi ces populations nécessairement misérables.

Historiens, médecins, et même poètes du temps, n'ont pas manqué de consigner dans leurs écrits, chacun à sa façon, les détails d'un événement aussi grave que la peste ou *mort noire*. L'empereur Jean Cantacuzène en a donné une description célèbre, et d'autant plus fidèle qu'il fut témoin oculaire des faits qu'il se chargea de raconter. [1] Pour lui la maladie était incurable, elle frappait indistinctement les gens robustes ou débiles, riches ou pauvres. Les médecins se déclaraient impuissants, et les malades succombaient, les uns subitement, dès la première heure, les autres après deux ou trois jours. En observateur exact, l'historien impérial ne manque pas de signaler les bubons, les abcès et les

1. *Joann. Cantacuzeni.* Hist. libr. IV, C. VIII.

taches livides. Il remarque même que l'ouverture des abcès exerçait une action salutaire sur l'issue de la maladie. Quelques-uns guérissaient ainsi, contre toute attente.

Guillaume de Machaut, tout poète qu'il était, n'oublie pas dans ses vers de signaler, lui aussi, les bubons caractéristiques de la peste.

> Car tuit estaient maltraitié,
> Descouluré et deshaitié,
> Boces avaient, et grans clos
> Dont on morait, et briés mos.

La description de Guy de Chauliac, qui pratiquait alors la médecine à Montpellier, unit, à l'exactitude médicale, une note qui ne manque pas d'un certain pittoresque.

« La maladie étoit, dit-il, qu'on n'a ouy parler de semblable mortalité, laquelle apparut en Avignon, l'an de Nostre Seigneur 1348, en la sixième année du Pontificat de Clément VI, au seruice duquel j'estois pour lors, de sa grace moy indigne.

Et ne vous déplaise si je le racompte pour sa merveille et pour y pourvoir, si elle aduenoit derechef.

La dite mortalité commença à nous au mois de Janvier, et dura l'espace de sept mois.

Elle fust de deux sortes : la première dura deux mois, auec fièure continue et crachement de sang ; et on en mouroit dans trois jours.

La seconde fust, tout le reste du temps, aussi auec fièvre continue, et apostèmes et carboncles ès parties externes, et principalement aux aisselles et aisnes ; et on en mouroit dans cinq jours. Et fust de si grande contagion (spécialement celle qui étoit auec crachement de sang) que non seulement en séjournant, ains aussi en regardant, l'un la prenoit de l'autre ; en tant que les gens mouroient sans seruiteurs, et estoient ensevelis sans prestres.

Le père ne visitoit pas son fils, ne le fils son père. La charité estoit morte et l'espérance abattue.

Je la nomme *grande*, parce qu'elle occupa tout le monde, ou peu s'en fallut.

Car elle commença en Orient, et ainsi jettant ses flesches contre le monde, passa par nostre région vers l'Occident.

Et fust si grande, qu'à peine elle laissa la quatriesme partie des gens...

Par quoy elle fust inutile et honteuse pour les médecins ; d'autant

qu'ils n'osoient visiter les malades de peur d'être infects ; et quand ils les visitoient, n'y faisoient guières et ne gaignoient rien, car tous les malades mouroient, excepté quelque peu, sur la fin, qui en eschappèrent auec les bubons meurs. »

Bocace a donné, lui aussi, un tableau de la peste noire. Il a même eu la singulière idée de le faire servir de prétexte et d'introduction à son trop célèbre Décameron. Nous ne citerons pas ici cette page du conteur licencieux, mais nous ferons remarquer que, même dans cette œuvre plus littéraire que scientifique, les traits caractéristiques de l'épidémie, sa contagion et sa violence, ont conservé leur exactitude rigoureuse. En sorte que la peste noire est une de ces épidémies qu'il est facile de reconnaître à travers l'histoire, et dont le caractère spécifique, toujours en relief, ne permet pas de la confondre avec les autres fléaux, plus ou moins similaires qui, à des époques diverses, ont frappé l'humanité.

Du milieu du XIVe siècle au milieu du XIXe, la peste subit un mouvement de recul, lent d'abord, mais progressif et continu. Elle fait encore des incursions en Europe, et elles ne sont pas sans gravité. Ce que l'on observe cependant, c'est une diminution de puissance et d'étendue dans la dissémination du fléau. Il visite le Danemark en 1654, la Suède en 1657, l'Angleterre en 1665, la Suisse en 1668, les Pays-Bas en 1669, l'Espagne en 1681.

L'Occident pouvait se croire désormais à l'abri de la peste. Elle ne persistait guère plus que dans quelques foyers endémiques peu étendus, dans l'Europe Orientale et en Syrie, lorsque, en 1720, elle éclata à Marseille. Elle y fut apportée par le navire le *Grand-Saint-Antoine*, que commandait le capitaine Chataud. Il venait du Levant, avec une cargaison de soie, qui avait été embarquée à Saïda, dans un temps de peste. Les matelots et les portefaix, employés au déchargement, contractèrent l'épidémie, et bientôt la disséminèrent dans les divers quartiers de la ville. En quinze mois, elle y fit périr quarante mille victimes. La Provence toute entière fut envahie et, sur une population de 247,000 âmes, elle en perdit 87,000. Une lettre de l'époque, communiquée au *Temps*,

par M. Deluns-Montaud, ne laisse aucun doute sur la nature de la maladie, et son mode de propagation.

« Quant à la nature du mal, dit l'auteur anonyme, il n'y a pas lieu de douter qu'il ne soit peste raffinée, ce qui est caractérisé par les charbons, bubons et tâches pourprées, comme par la promptitude avec laquelle elle enlève les malades, qui périssent ordinairement dans deux ou trois jours ou dans vingt-quatre heures, et quelquefois subitement, sans aucuns avant-coureurs. Les symptômes qui paraissent d'abord sont la douleur de tête gravatine, la consternation, la vue troublée, et comme égarée, la voix tremblante, la face cadavéreuse, le froid des extrémités, le poulx concentré et inégal, des grands maux de cœur, des nausées et envies de vomir, à quoi succèdent les assoupissements, les délires, et enfin des convulsions ou des hémorragies, avant-coureurs d'une mort prochaine.

« Pour ce qui concerne les causes, tout le monde convient que le mal n'a commencé à se faire sentir qu'à l'arrivée d'un vaisseau venant des Indes sur lequel avaient péri dans le trajet cinq à six matelots d'un même genre de maladie, et dont quelques marchandises furent transportées furtivement et sans précautions dans une des rues de la ville remplie de menu peuple et qui a été infectée la première, en sorte que les habitants de cette rue aïant trafiqué dans les autres quartiers ont répandu la contagion. Les portefaix qui remuèrent les premiers les marchandises dans l'infirmerie moururent tous subitement [1]. »

La peste de Marseille fut, pour la France, comme le dernier épisode des luttes de nos pères, aux prises avec ce redoutable fléau. Constantinople, la Russie, le littoral de l'Adriatique et la Grèce, sont encore ravagés sur la fin du XVII[e] siècle ; mais à partir de 1783 jusqu'en 1844, la peste se retire en Égypte, où elle demeure à l'état endémique. On sait que l'armée française, en 1798-1799, n'envahit pas impunément le sol Égyptien. Elle y contracta la peste, qui lui enleva deux mille hommes, et la suivit, pour continuer ses ravages, pendant la campagne de Syrie. C'est encore, selon toute probabilité, des bords du Nil que l'épidémie partit, en 1803 et en 1813, pour ravager Constantinople en y faisant périr plus de deux cent mille personnes. C'est aussi de ce foyer qu'elle sortit en 1816 pour désoler encore le littoral de

1. *Le Petit-Temps,* 30 Janvier 1897.

l'Adriatique, mais c'est Constantinople qui, pendant la guerre de 1824, contamina l'Albanie, la Valachie et la Morée. Enfin, à partir de 1844, l'Égypte semble devenir indemne, et se trouve désormais à l'abri du fléau. Il avait reculé et, pensait-on, définitivement terminé son rôle actif en Europe et même en Syrie.

Pour avoir perdu une partie de son terrain, la peste n'avait pas cependant disparu du globe. A partir de 1845 elle s'était limitée à quelques régions choisies comme ses foyers permanents, toujours capables de projeter autour d'eux le germe infectieux, quoique avec une diminution de puissance dans sa force d'expansion. Mais elle pouvait encore opérer quelque retour offensif, comme on le vit en 1877 sur le Volga, et comme nous sommes menacés de le voir dans un prochain avenir.

Quoiqu'il en soit, voici quelle est aujourd'hui la situation géographique, et l'importance de ces foyers pestilentiels permanents.

En Afrique la peste paraît se circonscrire à la Cyrénaïque. Une première fois elle éclata, en 1856, à Benghazi, pour se propager de là jusqu'à Mourzouk, parcourir le littoral, et s'éteindre, en 1859, à Derna.

L'Asie semble être devenue définitivement la terre préférée de l'épidémie, tellement sont nombreux les foyers où elle s'est établie à l'état endémique. C'est d'abord l'Assyr, cette partie de la côte occidentale de l'Arabie, qui longe la mer Rouge et s'étend de l'Yemen au Hedjaz. De 1844 à 1889 ce territoire a subi neuf fois l'épidémie, et le foyer pestilentiel s'est encore rallumé en 1895. Pour se faire une idée du danger qu'il fait courir au reste du monde, il faut se souvenir que la Mecque est voisine de l'Assyr. Le fléau peut être facilement importé par les musulmans à l'époque du pèlerinage, et les pèlerins peuvent, à leur tour, le répandre sur tous les points d'où ils sont venus. C'est donc avec prudence et justice que le Gouvernement a interdit les départs d'Algérie et de Tunisie pour la Mecque.

L'Irak-Arabi, cette plaine située entre le Tigre et l'Euphrate, où se trouvent les villes de Bagdad, Hillah, Divanieh,

Bassorah, paraît avoir été le foyer endémique des nombreuses épidémies qui n'ont cessé, dans ces dernières années, d'exercer leurs ravages en Mésopotamie.

Les provinces septentrionales de la Perse ont aussi le triste privilège de conserver la peste à l'état permanent. De 1865 à 1875 on n'a pas compté moins de quinze apparitions du fléau dans le Kurdistan, l'Aberbaïdjan et le Ghilan. C'est de là que partit en 1878 l'épidémie qui, après avoir longé les côtes de la mer Caspienne, atteignit Astrakan et, remontant le Volga s'établit à Wetlianka, d'où elle se répandit sur les deux rives du fleuve. La mortalité s'éleva à la proportion effrayante de 95 0/0. [1]

Le Turkestan et l'Afghanistan paraissent aussi des foyers épidémiques, moins importants sans doute, que ceux dont nous venons de parler, mais dont l'activité s'est fait sentir encore en 1884 et en 1887.

Si nous passons aux Indes nous rencontrerons deux points principaux, où la peste règne à l'état endémique de temps immémorial. Ils sont placés sur le versant méridional de l'Himalaya. Ce sont les districts de Gurhwal et de Kurmaon. Le fléau, connu sous le nom de *Mahamurree*, y débute ordinairement vers la fin des pluies, continue jusqu'en décembre et subit un arrêt pour reprendre de mars jusqu'en mai. Il semble peu envahissant, mais il n'en constitue pas moins une menace permanente pour l'Europe.

Enfin la peste règne en Chine sur les hauts plateaux de la province du Yun-Nan. Depuis au moins 1850 elle s'y manifeste en permanence. Les chaleurs de l'été diminuent sa violence, mais, au printemps elle subit une recrudescence, qui double sa force d'expansion, et menace les provinces voisines jusqu'aux frontières de nos possessions du Tonkin.

Ainsi le domaine de la maladie pestilentielle parait s'être réduit depuis cinquante ans. Il s'étendait autrefois sur l'Europe, l'Asie-Mineure, la Syrie, l'Arabie, la Cyrénaïque, le littoral même de l'Afrique. Aujourd'hui il se limite aux plateaux élevés qui vont de l'Arménie au Yun-Nan, en passant par la Perse, l'Afghanistan et l'Himalaya. Lorsque la peste

1. *La Peste d'Astrakan en 1878-79,* par le Dr Zuber.

reparaît sur les points abandonnés par elle, ce n'est plus que par le fait d'une nouvelle importation, mais, dans l'intervalle de ses réapparitions, des années s'écoulent sans qu'un seul cas soit signalé, en ces mêmes lieux où le fléau se manifestait autrefois en permanence.

III

D'où vient donc l'épidémie dont l'Europe est aujourd'hui menacée ? Quel est le foyer d'où elle est partie ? Peut-on suivre sa trace jusqu'à Bombay, et de Bombay peut-on prévoir par quel chemin elle arrivera jusqu'à nous ? Enfin que faut-il faire pour éloigner le fléau, ou pour le vaincre, si nous en sommes atteints ?

D'après M. Yersin, directeur de l'Institut Pasteur de Nha-Trang en Annam, les hauts plateaux du Yun-Nan seraient le foyer de l'épidémie actuelle.[1] En 1882 elle se montra à Pakhoï. Au mois de Mars 1894 Canton fut frappé, et perdit 100.000 habitants, le dixième de sa population totale. Des familles émigrées de Canton apportèrent la peste à Hon-Kong. Elle y régnait encore en 1896 et M. Yersin, qui se rendit dans cette ville pour étudier le fléau, estime à 95 p. 100 la mortalité chez les pestiférés. A la même époque l'épidémie éclatait dans l'Assyr. Enfin au mois de septembre 1896 elle faisait son apparition à Bombay, où elle sévit encore avec une extrême violence, menaçant de pénétrer en Europe par deux portes qui lui sont ouvertes : le golfe Persique et la mer Rouge. Déjà même elle aurait manifesté sa présence à Kamaran dans la partie méridionale de la mer Rouge, et l'on se demande si ce sera sa dernière étape.

Que faut-il donc faire pour défendre un pays de la peste ? Avant de dire ce que la science actuelle met en nos mains d'armes protectrices contre le fléau, il ne sera pas sans intérêt de rappeler brièvement ce que pensaient nos pères de la terrible épidémie, et par quels moyens ils essayaient

1. *Annales de l'Institut Pasteur,* Août 1894 et 25 Janvier 1897.

de se défendre contre elle. Pas plus en médecine qu'en politique, nous ne sommes partisan de cette école qui croit avoir tout découvert, et tient volontiers en pitié la science dont elle n'est pas la source immédiate. En examinant de près les méthodes de diagnostic et la thérapeutique de la médecine ancienne, on rencontre souvent des observations et des procédés singulièrement conformes à ce que la science moderne qualifie de découvertes. Nous reconnaissons cependant que nos bons aïeux mettaient quelque naïveté dans leur manière de concevoir la maladie, et que leur empirisme était souvent assez peu raisonnable.

D'abord ils essayèrent d'expliquer l'origine de la peste. Comme ils croyaient en Dieu et en sa Providence, et n'étaient pas pour cela plus sots que leurs petits-fils, ils admettaient que le ciel pouvait bien susciter le fléau « pour punir les crimes de la terre. » Ils disaient donc avec l'Église : *A peste, fame et bello, libera nos Domine.* Il y avait même de bons saints du paradis qu'ils invoquaient en temps d'épidémie. Tel St-Roch de Montpellier et St-Sébastien.

Sire, Saint Roch, de Dieu ami,
Moult dévotement je te prie,
Que moi, ton humble serviteur,
Me gardes de ce haut périr
De la peste que vois courir.

C'est un médecin habile, paraît-il, et fort dévoué aux malades, qui mit en vers cette prière à St-Roch [1].

Parce qu'ils avaient foi en la puissance des saints auprès de Dieu, nos pères ne négligeaient pas pour cela de mettre en œuvre les moyens fournis par la science, telle qu'ils la connaissaient. Il faut bien avouer qu'ils donnaient aux astres une influence dont ils sont, sans aucun doute, fort innocents. Pour n'en citer pas d'autres, les médecins de la Faculté de Paris, ayant reçu en 1348, l'ordre du roi de dresser un mémoire sur la peste, ils ne manquèrent pas de signaler, parmi les causes du fléau, « la conjonction des planètes et,

1. *Le Traité de la peste*, par M. Fr. Ranchin, chancelier et juge de la Faculté de Médecine à Montpellier.

surtout de Jupiter et de Mars ». Ils attribuaient aux divers phénomènes astronomiques une influence sur le chaud et l'humide capable de corrompre l'air et d'empoisonner les humains. Mais, cette conception naïve mise de côté, l'idée qu'ils se faisaient des maladies épidémiques ne différait pas essentiellement de notre manière d'expliquer leur genèse et leur propagation.

Ils parlent souvent de « levain pestilentiel, de poison, corpuscule étranger, d'où dépend tout ce qui est peste ». La corruption de l'air leur semble due « à une sorte de fermentation, d'où résulte un esprit volatile très agité, capable de produire un mouvement analogue au sien dans les autres liquides où il s'introduit, et par conséquent d'en déranger l'économie et la tissure[1] ». Ils supposent que l'action de ce venin est « de. déterminer la matière *morbifique*, qui était dans la personne à se mettre sur le champ en action[2]. » Ils font observer que la cause de la peste quelle qu'elle soit, « n'agirait jamais et ne produirait jamais la maladie, si elle ne trouvait des sujets disposés ou capables de rompre, pour ainsi dire, son enveloppe et de la mettre en jeu[3] ».

Un bon capucin, le P. Maurice de Tolon, qui, paraît-il, travailla pendant vingt-cinq ans au soulagement des pauvres dans les villes atteintes de la peste, résume en quelques lignes ce mélange d'observations vraies et d'imaginations chimériques, qui constituait de son temps la notion du fléau. « Je tiens, dit-il, avec les médecins, que la peste est un venin engendré en nos corps tant de la corruption des humeurs, que de celle de l'air ; non simple et élémentaire, mais composé, et mêlé de certains atômes et corpuscules, qu'Hipocrate appelle souillures morbifiques, conçues et procrées des exhalaisons putrides de la terre, ou de la maligne influence des astres, qui s'insinuent avec l'air que nous respirons... Et , pour parler plus clairement, que c'est une maladie épidémique, contagieuse, pernicieuse et venimeuse[4]. »

1. *Avis de précaution contre la maladie contagieuse de Marseille*, par M. Pestalossi. Lyon, chez les frères Bruyset.

2. Traité de la peste par le Sieur Manget. Gènes, 1721

3. *Avis et remèdes contre la peste*, A. Beziers, chez Etienne Barbut. 1721.

4. *Le Capucin charitable*, par le P. Maurice de Tolon. Bruyset, Lyon, 1721.

Nos anciens, on le voit, avaient une conception assez juste de la peste. En dégageant, en effet, du milieu de tant de notions confuses ou puériles, la pensée fondamentale qui revient partout dans leurs écrits, nous trouvons toujours l'idée d'un poison, ou virus, à l'état d'atôme, de corpuscule ou d'esprit subtil, pénétrant l'organisme et le dissolvant, par voie de corruption ou de putréfaction. Chez eux le miasme est bien un corps solide, aussi ténu que l'on voudra, qui vient du dehors. Ils ne conçoivent pas la maladie comme une affection spontanée.

En ce qui regarde la peste, en particulier, ils en ont reconnu très exactement le caractère contagieux. MM. Chicoineau, Verny et Soulier, dans leurs observations sur la maladie de Marseille, assurent bien que le fléau n'est pas transmissible par contact, mais leur sentiment est loin d'être partagé par leurs collègues, et les mesures qu'ils conseillent eux-mêmes pour l'éviter sont en contradiction avec leur propre doctrine[1]. Le médecin anglais Mead écrit en 1721 que la peste se transmet « par le moyen de corpuscules provenant des malades[2] ». Il observe très bien que l'air ne suffit pas pour communiquer le virus, mais qu'il faut un véritable contact. Tandis que quelques-uns de ses collègues expliquaient le transport du fléau par les marchandises infectées « au moyen des œufs de certains insectes, lesquels portés d'un endroit à un autre, s'ouvraient et faisaient éclore le venin », il dit tout simplement que la matière contagieuse se loge et se conserve dans les substances molles, poreuses, pliées et empaquetées, telles que peaux, plumes, soie, fourrures, coton, etc. Notre bon capucin, déjà cité, résume l'école de son temps, quand il dit : « Il se fait un transport du venin immédiatement du corps malade dans le corps sain, tout ainsi que de la morsure du chien enragé le venin est porté dans le corps de la personne mordue, ou tout ainsi que d'une matière pourrie, les semences de pourriture sont portées par contagion en celle qui lui est contiguë. »

En effet, on agissait alors avec la peste comme avec un

1. *Observations et réflexions*, etc. Lyon, Bruiset, 1721.
2. *Dissertatio de pestiferæ contagionis natura*. La Haye, 1721.

poison dont il fallait éviter les atteintes immédiates: Les quarantaines, les cordons sanitaires, les désinfections étaient pratiqués, quelquefois avec une rigueur qui dépassait les bornes de l'humanité. « Tout peuple et tout pays, écrit le médecin Manget, qui veut se conserver en état de santé, doit nécessairement faire attention à ce qui se passe chez les peuples ses voisins, et aux maladies qui y règnent, et si le bruit court que le mal contagieux commence à s'y faire sentir, il faut sur le champ rompre toute communication avec eux, et défendre sous peine de la vie aux habitants des deux provinces, savoir de l'*infectée* et de la *saine*, d'avoir à l'avenir aucune communication, sous quelque prétexte que ce soit, et, pour faire observer cette loi religieusement, l'on aura soin de mettre sur les frontières, des soldats bien armés, et de dresser, dans tous les chemins publics, des potences, pour faire pendre sans rémission ceux qui auraient contrevenu à la défense. »

S'il s'agit de garantir non plus seulement un pays, mais les différentes maisons d'une ville, le même auteur veut « que toute habitation infectée de peste soit entourée de gardes bien armés, lesquels tirent sur toutes les personnes qui voudront sortir[1]. » D'après Richard Mead, à Londres, quand la peste se déclarait dans quelque maison, « les magistrats en faisaient marquer la porte d'une grande croix rouge, accompagnée de cette inscription : *Miserere Domine*. On gardait cette porte jour et nuit; l'entrée et la sortie en étaient également interdites à tout autre qu'aux médecins, chirurgiens, apothicaires, nourrices. » Cela durait au moins pendant un mois, « c'est-à-dire jusqu'à ce que toute la famille fût ou morte ou guérie[2] ». L'auteur convient qu'un tel procédé n'était pas fait pour réjouir les gens sains, et pour donner du courage aux malades. Nous sommes assez de son avis.

Quant aux systèmes de désinfection, autrefois employés, ils ne diffèrent pas essentiellement de ceux qui sont usités de nos jours. C'est le feu, l'eau bouillante, l'exposition à

1. *Traité de la peste*, par le sieur Manget. Gênes, 1721.
2. *Dissertation sur la peste*, par Richard Mead, La Haye, 1721.

l'air et au soleil, l'usage des parfums, des fumigations. Les recettes, recommandées par les formulaires du temps, sont bien un peu bizarres quelquefois, mais elles contiennent toujours une série de substances minérales ou végétales, de plantes, de racines ou de fleurs, que nous reconnaissons aujourd'hui comme de puissants antiseptiques. Telles sont le souffre, la poix résine, l'arsenic, le cinabre, le sel-ammoniac, le benjoin, la canelle, la lavande, la sauge, le genièvre, etc., etc.

Enfin nos pères avaient-ils, contre la peste, des remèdes vraiment efficaces ? Leur pharmacie est remarquable, au moins par la quantité numérique de recettes et de substances, combinées pour former des thériaques, des cordiaux, des alexithères, des pilules ou des cataplasmes. On y mêle tous les sels possibles, même celui de vipère, la corne de cerf, l'huile de scorpion, les oignons cuits, l'aloës et la myrrhe. Il ne faut pas moins de vingt plantes diverses pour composer les pilules antipestilentielles. La purge et la saignée sont mises en pratique, mais la Faculté se divise beaucoup sur l'utilité de la seconde. On attaque le mal à l'intérieur par les potions et les pilules, à l'extérieur par des emplâtres posés sur les bubons. De ce fatras de formules et de cette multiplicité de drogues une vérité cependant se dégage. C'est que l'ancienne médecine avait parfaitement compris qu'il importait, par-dessus tout, de favoriser la résistance de l'organisme par des excitants ou des toniques, et par la conservation de l'équilibre moral. Signalons en terminant les mémoires sur la peste du docteur russe Samoïlowitz. Outre les frictions glaciales dont il faisait usage, il songea à l'inoculation comme moyen préventif. Il prétend que lui-même, ayant été inoculé par le fréquent contact de ses doigts avec le pus des bubons, il ne subit que de légères attaques du mal, « bien qu'il eût éte trois fois empesté ». Ce qu'il faut remarquer encore, c'est qu'il semble avoir eu une idée exacte de l'atténuation des virus. Il recommande en effet de ne le prendre que sur des bubons déjà parfaitement mûrs[1]. Quoiqu'il en soit, la peste a défié tous les efforts

1. *Mémoire sur l'inoculation de la peste*. Strasbourg, 1777.

de l'ancienne médecine pour la vaincre, et c'est par un aveu d'impuissance que finissent les plus belles promesses des disciples d'Hippocrate et de Galien.

(*A suivre.*) H. MARTIN, S. J.

FRANCE ET RUSSIE

LA QUESTION D'ORIENT AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

(Dernier article [1])

V

La Russie ne s'était enrichie des dépouilles de la Pologne et de la Turquie qu'en ruinant notre influence dans ces deux pays, et en nous faisant, pendant plus de douze années, une guerre acharnée, quoiqu'indirecte. Un moment vint cependant où elle parut plus occupée de consolider ses conquêtes que de les accroître ; où après avoir été une des puissances les plus *révolutionnaires* de l'Europe, elle sembla vouloir en devenir une des puissances *conservatrices*. Ce n'est plus Catherine qui aspire alors à continuer, à travers le monde, la politique des démembrements et des annexions violentes ; c'est le fantasque Joseph II, avec ses tentatives inconsidérées d'agrandissement sur toutes les frontières de la monarchie autrichienne régénérée à l'intérieur ; c'est le vieux Frédéric II et son successeur Frédéric-Guillaume II, le premier groupant les princes de l'Allemagne sous l'hégémonie de la Prusse, pour les opposer à l'Autriche ; le second méditant, dans un esprit de conquête, avec son ministre Hertzberg, des plans de guerre universelle ; c'est l'Angleterre, sortie de ses luttes intestines, convoitant dès lors les colonies de tous les peuples et la suprématie de la mer. Puisque la Russie et la France n'ont plus, l'une et l'autre, qu'un même but, le maintien du nouvel équilibre européen, compromis par tant d'appétits inassouvis, pourquoi n'essaierait-on pas de les rapprocher et de combiner leurs efforts ?

Tant que Louis XV avait vécu, d'une part les préjugés, les ressentiments personnels du Roi, les blessures faites à

1. Voir *Études*, t. LXIX, p. 91 et 545, t. LXX, p. 472 et 721.

son amour-propre par les échecs de sa diplomatie tant officielle que secrète ; d'autre part les rancunes de l'Impératrice étaient encore trop vivaces, pour que l'éloignement des deux cours pût cesser ; il était nécessaire que l'un des deux antagonistes disparût de la scène. La mort de Louis XV, l'avènement de Louis XVI, firent tomber l'obstacle.

Alors une nouvelle situation se dessine ; France et Russie se donnent la main et marchent de concert ; des faits éclatants révèlent l'accord des deux diplomaties. Si la Turquie, par exemple, se refuse à exécuter les conditions de la paix de Kaïnardji, si une nouvelle guerre est sur le point d'embraser l'Orient, l'ambassadeur français à Constantinople, le comte de Saint-Priest, unit ses représentations à celles de l'envoyé russe, et la Turquie consent à remplir ses engagements. Ravie de ces procédés, Catherine II adresse ses remerciements à Louis XVI et, avec son autorisation, accorde à Saint-Priest l'étoile en diamants de Saint-André.

Bientôt après, l'Autriche et la Prusse sont sur le point d'en venir aux mains pour la succession de Bavière ; la Russie ne veut l'agrandissement ni de la Prusse ni de l'Autriche ; elle se porte médiatrice ; mais c'est avec le concours de la France qu'elle assemble le congrès de Teschen, où est aplani le différend des deux puissances allemandes. Après avoir pacifié cette querelle continentale, la France et la Russie s'entendent pour assurer le calme et la sécurité sur l'Océan ; ensemble elles proclament, à l'encontre de la tyrannie maritime de l'Angleterre, la neutralité armée. Le sceau de la réconciliation entre les deux gouvernements est le mémorable séjour en France de l'héritier présomptif du trône de Russie, le grand-duc Paul, plus tard Paul Ier, lors de son voyage dans l'Europe occidentale.

Le Comte et la Comtesse du Nord — c'est sous ce nom que voyageaient le fils et la belle-fille de Catherine — avaient quitté Pétersbourg le 19 septembre 1781. Ils se rencontrent à Wischnevatz, en Pologne, avec Stanislas Poniatowski, à Troppau et à Vienne, avec Joseph II.

Ils passent à Trieste, Venise, Rome, Naples, Rome pour la seconde fois, où ils demeurent trois semaines ; c'est le moment même où Pie VI de son côté passait les Alpes et

se rendait à Vienne pour essayer de ramener le *roi-sacristain* au respect des droits de l'Église. Florence, Turin reçoivent les augustes voyageurs. Le 26 avril 1782, ils sont à Lyon, le 7 mai enfin à Paris. Le roi, la reine, qui vient d'accoucher du dauphin, le futur Louis XVII, les familles d'Orléans et de Condé, toute la Cour les accueillent avec de grands honneurs ; la foule leur fait de longues ovations. Au bout d'un mois, le 7 juin, ils quittent la capitale de la France, s'arrêtent encore à Brest, à Lille ; et, après avoir visité Bruxelles, Francfort, s'être reposés dans la principauté de Montbéliard, à Étupes, lieu de naissance de la grande-duchesse, font leur retour par la Suisse et l'Allemagne. C'est Paris et Versailles qui les avaient gardés le plus longtemps.

Tandis que le prince Bariatinski (1773-1783), le comte Markof (1783-1789), M. de Simoline (1789-1791) occupent successivement, en qualité de ministres plénipotentiaires, la légation russe à Paris, la France est représentée à Pétersbourg par le marquis de Juigné (1776-1777), par M. Bourée de Corberon (1777-1780), par le marquis de Vérac (1780-1783), par le comte de Ségur (1783-1789). C'est l'âge d'or de la diplomatie franco-russe. A Versailles, on commence à comprendre les inconvénients du *système* autrichien ; ce n'est pas encore ce déchaînement d'impopularité qui, quelques années plus tard, poursuivra *l'alliance* même, et se résumera dans un mot équivalent, pour la fille de Marie-Thérèse et la sœur de Joseph II, à un arrêt de déchéance et de mort : *l'Autrichienne;* mais le gouvernement de Louis XVI tient à se montrer moins servilement docile au Cabinet de Vienne que celui de Louis XV ; il aspire à supprimer entre lui et Pétersbourg cet intermédiaire de la Hofburg qui est moins un lien qu'un obstacle. Le rapprochement entre la France et la Russie, dont Versailles avait largement fait les frais, atteignit son point culminant dans la conclusion du traité de commerce du 11 janvier 1787, et dans les négociations pour la quadruple alliance, destinée à réunir les deux Maisons de Bourbon (France et Espagne), la Russie et l'Autriche contre l'accaparement de l'Océan par l'Angleterre et la turbulente ambition de la Prusse.

Malheureusement ces projets n'étaient plus de saison pour nous. La France avait achevé d'épuiser ses finances dans la glorieuse guerre de l'Indépendance Américaine ; en même temps que le déficit et la dette ne cessaient de grandir, le pays entrait dans cette terrible période de transformation intérieure qui allait achever de paralyser pour un temps tous nos moyens d'action au dehors. Le comte de Montmorin succédait, comme ministre des affaires extérieures, au comte de Vergennes, mort au mois de février 1787. D'une prudence timorée, il pousse la neutralité de la France jusqu'à l'effacement dans les conflits qui surgissent en Europe. Catherine n'ayant ni à espérer notre concours, ni à redouter notre opposition, reprend sa liberté d'action pour l'accomplissement des desseins, dont au fond elle n'a jamais abandonné la pensée, dont elle s'est contentée de différer l'exécution.

La Turquie l'attirait toujours. Déjà en 1784, Catherine, profitant des troubles sans cesse renaissants du Kouban et de la Crimée, s'était annexé ces régions. La famille des Khans était divisée contre elle-même. Le Khan Chayn, pour réduire ses deux frères que la Turquie poussait à la révolte, avait invoqué le secours de la Russie, protectrice officielle, en vertu du traité de Kaïnardji, de l'indépendance du Khanat. Le 8 avril 1783, au moment de faire passer la frontière à ses troupes, la Tsarine publiait un manifeste, où elle déclarait « réunir à son empire la Crimée, l'île de Taman, le Kouban, comme une juste indemnité des pertes et dépenses supportées pour le rétablissement de l'ordre.» Livrée par un autre Poniatowski, la Crimée fut aisément conquise, Chayn obligé d'abdiquer, ses états incorporés à la Russie, la dernière trace des invasions mongoles effacée. Le dernier souverain tatar, après avoir suivi un instant, comme un courtisan dépaysé, la cour de Potemkin, se réfugia à Constantinople. Abdul-Hamid I[er] le chargea de fers, l'envoya en exil à Rhodes; les bourreaux l'y attendaient: ainsi finit en Europe le sang de Gengis-Khan

L'occupation de la Crimée n'était, dans l'esprit de Catherine, qu'un acheminement à de plus importantes conquêtes. C'était peu pour elle d'avoir pris aux Polonais la Russie blanche et aux Turcs la Crimée, d'avoir fait boire les chevaux

des Russes dans le Danube et promené victorieusement leurs vaisseaux dans la Méditerranée, l'Adriatique et l'Archipel, d'avoir appelé les Grecs à la guerre sainte et de s'être érigée en protectrice des chrétiens assujettis au Sultan; Catherine voulait pousser jusqu'à son terme le dessein traditionnel des tsars, réaliser le rêve du peuple russe, expulser l'infidèle de l'Europe, rendre à l'orthodoxie sa métropole purifiée. Pour cela elle avait son plan; elle avait imaginé de rétablir l'ancien Empire de Byzance et de placer un de ses petits-fils sur le trône restauré de Constantinople. Cet empire s'étendrait jusqu'au Danube. La Russie proprement dite s'arrêterait au Dniester; entre le Dniester et le Danube, un état intermédiaire serait formé, qui prendrait le nom de Dacie et aurait pour premier souverain le favori du moment, Potemkin. Tel était la vaste combinaison connue sous le nom de *projet grec* et qui devait rester, après Catherine, la grande idée d'avenir de la Russie.

Cette idée s'était emparée de l'imagination de l'Impératrice au moment de la seconde grossesse de la grande duchesse sa belle-fille, vers la fin de l'année 1778. Paul Pétrovitch, celui dont nous venons de rappeler le voyage en Europe, était-il vraiment le fils de l'infortuné Pierre III ? On connait les soupçons répandus sur la légitimité de sa naissance, et qu'un passage des mémoires de Catherine elle-même semble autoriser. A ne consulter que les affinités du caractère, les similitudes de bizarrerie et de monomanie, entre lui et le duc de Holstein devenu Pierre III, il n'y avait pas lieu de douter de sa filiation. Quand il s'était agi de le marier, en 1773, l'Impératrice avait fait venir à Pétersbourg la landgrave de Hesse-Darmstadt avec ses trois filles. On en avait choisi une, qui devint la grande-duchesse Nathalie Alexievna. Cette princesse mourut en couches, le 26 avril 1776. Le lendemain même, 27, Catherine destinait à son fils une autre femme ; d'ordre de l'Impératrice, le prince Henri de Prusse écrivait ce jour là à sa nièce, la grande-duchesse de Wurtemberg, qu'elle amenât à Berlin ses deux filles pour un nouveau choix. Le 6 Juillet, Paul, veuf depuis deux mois, partait pour Berlin avec le prince Henri et en ramenait l'aînée des princesses de Wurtemberg; le 26 Septembre, on les

mariait à Pétersbourg. Le 12 décembre 1777, la grande duchesse Marie Fédorovna mettait au monde un fils, qui reçut le nom d'Alexandre. En 1779, elle allait devenir mère une seconde fois.

Ce fut alors que Catherine décida dans son esprit que l'enfant à naître, s'il était un prince, serait destiné au trône de Constantinople. En prévision de sa future souveraineté, il s'appellerait Constantin ; il serait baptisé à la grecque, apprendrait à parler dans la langue grecque, serait nourri de lait grec ; déjà on avait fait venir six nourrices des îles de l'archipel. Ce fut d'un fils que la grande duchesse accoucha, le 27 avril 1779. Comme le ministre du palais impérial demandait à Catherine s'il fallait affecter à l'entretien du nouveau-né la même somme qui avait été fixée pour son frère Alexandre : « Certainement, répondit Catherine, car le cadet est dès son enfance le grand Seigneur que l'autre ne deviendra qu'après la mort de deux personnes (Catherine et Paul). » Des médailles furent frappées ; l'une où l'on voyait une femme, la Russie, portant entre ses bras un enfant marqué au front d'une étoile, à droite et à gauche la Religion et l'Espérance, dans le fond la coupole de Sainte-Sophie ; l'autre, où l'on voyait l'enfant prédestiné tenant en main le drapeau de Constantin, avec l'inscription célèbre : *in hoc signo vinces*.

Pour réussir dans sa grande entreprise, Catherine comptait d'une part sur la connivence des Grecs, d'autre part sur l'alliance autrichienne. Du côté des Grecs, les grands moyens révolutionnaires d'autrefois ne furent pas négligés. Si par égard pour l'Autriche et sa sphère d'intérêts qui déjà se dessinait dans la direction de la Sava et de la Drina, on laissa cette fois de côté les habitants de la Serbie, de l'Herzégovine, de la Tsernagora, on redoubla par contre d'efforts auprès des populations helléniques. La Morée saignait encore des blessures reçues lors de l'expédition d'Alexis Orlof; les agents de Catherine opérèrent surtout dans l'ouest de la Grèce ; Souli devint le centre du mouvement.

Du côté de l'Autriche, Catherine n'eut pas de peine à gagner l'ardent Joseph II, aux yeux de qui, dans l'entrevue de Mohilev comme durant le séjour que l'Empereur fit à

Pétersbourg en 1780, elle fit miroiter la perspective d'une part considérable dans les bénéfices. En 1781, un traité était signé qui resserrait les liens des deux cours impériales, et stipulait, pour la mise en mouvement des troupes autrichiennes, le *casus fœderis*.

VI

Les deux alliés, dont chaque année fortifiait l'amitié, n'attendaient que le vent favorable pour entreprendre la conquête de cette nouvelle toison d'or.

Ils l'attendirent jusqu'à l'automne de 1787. Catherine était à peine rentrée à Tsarkoé-Selo de son fameux voyage dans les pays du Midi, qui avait duré du 17 janvier au 22 juillet. Cette fastueuse promenade, qui rappelait celle de Cléopatre sur les mers de Syrie, n'avait pas seulement pour but d'éblouir ses nouveaux sujets par l'étalage d'une pompe asiatique. Montrer de près l'Empire ottoman aux rois, aux représentants des cours d'Occident qui formaient le cortège de la Souveraine, engager en quelque sorte leur responsabilité dans ces perspectives, obtenir enfin d'eux la permission au moins tacite d'accomplir en Turquie ce que l'on avait fait en Crimée, tel était l'objet politique de cette démonstration. Les Tatars, fascinés par Catherine, devenaient l'avant-garde des Russes contre un empire du même sang qu'eux. Une inscription prophétique gravée sur une borne milliaire de la Chersonèse-Taurique disait aux Russes : « *C'est ici le chemin de Byzance.* »

Les Turcs ne s'y trompèrent pas. Menacés dans la mer Noire et dans l'archipel, ils résolurent de prévenir l'explosion. Dix ans auparavant, la diplomatie moscovite avait déjà eu l'habileté de tourner les pauvres Turcs en agresseurs. La ruse se renouvelle. Le 26 juillet, le Divan adressait un ultimatum à la Russie; le 13 août, l'envoyé de Catherine, Bulgokof, sommé de signer la restitution de la Crimée, était, sur son refus, envoyé aux Sept-Tours. Aussitôt après, l'armée Turque entrait en campagne.

Obligé de faire face à deux puissances militaires de premier ordre, miné à l'intérieur par une insurrection des Rayas,

l'Empire ottoman parut voué à une perte certaine. Mais, comme il était arrivé déjà, comme il devait arriver encore, l'événement trompa tous les calculs : les Turcs se défendirent avec courage, souvent avec succès. La guerre dura cinq ans, comme celle de 1768. L'Autriche qui avait mis sur pied une armée de 180,000 hommes, le plus grand effort que jusque là eut fait la maison d'Autriche, y employa, sans compter Joseph II, ses meilleurs généraux, Laudon le vétéran des guerres de Marie-Thérèse, Cobourg, Clairfoyt, Wartensleben, Mack, dont les noms allaient revenir dans les campagnes contre la France républicaine ou napoléonienne. Chez les Russes, c'était Potemkin, satrape plutôt que capitaine, Romansof, Souvorof; Souvorof, dont la sauvage énergie emporte par de furieux assauts les villes d'Oczokof et d'Ismaïl, brise à la bataille de Focsani les régiments turcs; et, dans celle du Rimnik, sauve, avec 30,000 soldats, l'armée autrichienne enveloppée par les 200,000 hommes du grand vizir : ce qui lui vaut le surnom de Rimnisky, les titres de comte du saint empire Romain et de comte de l'empire Russe.

La flotte russe du Nord ne quitte pas les eaux de la Baltique pour venir, une seconde fois, après un aventureux voyage de circumnavigation, apporter la guerre sur les côtes de la Morée. Elle est occupée à tenir tête aux vaisseaux de Gustave III. Seul, parmi les rois de l'Europe, Gustave III a uni ses armes à celles des Turcs. Le 17 juillet 1788, une bataille sanglante, indécise, s'engage près de l'île de Hogland, entre les flottes russe et suédoise. Les détonations de l'artillerie des deux escadres s'entendent de Pétersbourg. « Je vous écris au bruit du canon qui fait trembler les vitres de mon palais, mandait Catherine au prince de Ligne, et ma main ne tremble pas. » Bientôt une conspiration découverte dans l'armée suédoise obligeait Gustave III à regagner sa capitale.

En Grèce tout se borne à une guerre d'escarmouches. Les corsaires de l'archipel, commandés par Lambro Canscani, le héro du *Corsaire* de lord Byron, arborent le pavillon russe, courent les mers enlevant les bâtiments de commerce, et parfois les vaisseaux des Turcs. Les montagnards souliotes

fondent dans la plaine sur les Albanais du fameux Ali, pacha de Janina, et, le coup de main accompli, regagnent leur citadelle de rochers. A la suite d'un de ces combats, une brillante armure, que l'on disait enlevée sur le fils du pacha, fut remise à trois députés grecs qui vinrent l'apporter aux pieds de Catherine, avec les hommages et les vœux de la nation. « Donnez-nous pour chef votre petit-fils Constantin, disaient-ils dans leur harangue, puisque la famille de nos empereurs est éteinte. » Introduits auprès du jeune grand-duc, ils lui adressèrent un discours en grec, et Constantin leur fit en peu de mots son remercîment dans la même langue.

C'était la Prusse de concert avec l'Angleterre, qui avait armé les Suédois contre les Russes, et procuré à la Turquie le secours de cette diversion. Usurpant à Constantinople le rôle de protectrice, si longtemps exercé par la France, elle héritait en partie de notre influence auprès du Divan. Bientôt, détachant l'Autriche de la Russie, elle obligera une seconde fois Catherine à borner ses conquêtes, et, comme à Kaïnardji, retiendra l'Empire Ottoman sur le bord de l'abîme.

Joseph II était mort le 20 février 1790, trompé dans toutes ses illusions de réforme, de guerre et de gloire, et commençant à douter du résultat de ses complaisances envers Catherine contre les Turcs. Léopold II, son successeur, prince grand sur un petit théâtre, petit sur une grande scène, avait quitté Florence pour venir gouverner l'Allemagne. Il aspirait à la paix avec la Porte, pour reporter toute son attention et toutes ses armes vers les Pays-Bas, que la révolution française entraînait dans son orbite. Les conférences qu'il provoque à Sistowa aboutissent à la paix du 4 avril 1791. La Porte recouvrait tout ce que les armées impériales lui avaient enlevé, à l'exception de Chœzim, laissé en gage jusqu'à la paix avec les Russes.

Catherine, d'abord indignée de cette défection, finit par céder à la lassitude de la guerre plus qu'à la modération. Les habiles instances de la diplomatie prussienne l'amènent à signer à son tour la paix de Iassy, au mois de janvier 1792. Comme le traité de Kaïnardji, dont il était la confirmation, le traité de Iassy assurait à la Russie moins d'accroissement terri-

torial que d'influence politique. De leurs conquêtes, les Russes se contentaient de retenir Oczokof et ce continent disputé entre le Dniester et le Boug, où ils allaient bientôt construire Odessa, la Smyrne de la mer Noire.

Le fameux *projet grec* subissait une éclipse ; il n'était point pour cela destiné à périr. Il reparut au bout de deux lustres, à la suite d'événements qui dépassaient toutes les prévisions humaines ; il porta alors le nom de *politique de Tilsit*. Sur le radeau légendaire construit au milieu du Niémen où les deux maîtres de la France et de la Russie se rencontrèrent pour la première fois et s'embrassèrent à la vue de leurs armées (25 juin 1807), en face de Napoléon et à côté d'Alexandre, se tenait le Tsarévitch Constantin, comme l'expression vivante de « la grande idée » qu'avait léguée Catherine, et qui semblait maintenant appelée à une fortune éclatante. Mais il n'avait conçu, en grandissant, aucune ambition personnelle, le nourrisson des six Amalthées grecques ; loin de viser au trône des Paléologues, il devait renoncer un jour, de son plein gré et en faveur d'un frère cadet, au trône même des Romanof qui lui revenait de droit, ne se reconnaissant, ainsi qu'il le déclara dans un document mémorable « ni le génie, ni les talents, ni la force nécessaire pour être jamais élevé à la dignité souveraine. » Aussi, à Tilsit, Alexandre demande-t-il directement pour l'empire russe lui-même cet héritage ottoman que son aïeule, par un euphémisme diplomatique, avait prétendu ériger seulement en une « monarchie indépendante » sous une branche cadette de la famille des Romanof. On connaît la réponse du César français, et la scène où le vainqueur de Friedland, posant le doigt sur une carte en présence d'Alexandre, s'écria à plusieurs reprises : « Constantinople, jamais ! Constantinople, c'est l'empire du monde !... »

VII

Tandis que la Turquie, soutenue par les armes suédoises, par les intrigues anglaise et prussienne, luttait contre la coalition austro-russe, la France avait appuyé la Russie autant que le permettait l'effacement auquel la réduisaient ses

embarras intérieurs. On avait vu accourir les volontaires français, non pas comme ils l'eussent fait autrefois, au camp ottoman, mais, par une nouveauté singulière, dans les rangs et sur les vaisseaux des Russes. Au cours de la campagne maritime de la Baltique, le prince de Nassau-Siegen, un ami de Ségur et de la France, leur avait rendu d'éminents services contre la flotte suédoise. Dans la campagne du Danube, les Roger de Damas, les Langevor, les Fronsac (futur duc de Richelieu), les Vilnau, avaient, en mainte rencontre, signalé leur valeur. Mais avec les premières agitations de la Révolution, un nouveau revirement s'opère dans les esprits. Dans la lutte entre la France de l'ancien régime et la France moderne, Catherine devait nécessairement prendre parti pour la première : sa propre sécurité, l'amitié qu'elle avait vouée au Roi, la dette de reconnaissance qu'elle avait contractée envers nos gentilshommes, l'orgueil de protéger une dynastie déchue et des princes proscrits firent d'elle une ennemie déclarée de la Révolution. Le 11 octobre 1789, M. de Ségur était parti en congé ; il ne devait plus revenir. La légation de France, réduite à un simple chargé d'affaires, M. Genet, fut en butte d'abord à la froideur, puis au mépris, enfin à l'insulte. Le traité de commerce de 1787 fut violé dans toutes ses dispositions. Le pavillon de France, de blanc devenu tricolore, fut amené. Enfin nous cessons d'avoir en Russie aucun représentant attitré, jusqu'au moment où, après les campagnes de Souvorof en Italie et en Suisse, les relations diplomatiques seront reprises par Bonaparte et Paul Ier.

Catherine ne mobilise pas ses troupes contre nous comme la Prusse, l'Autriche, l'Angleterre, la Hollande, l'Espagne ; elle nous fait la guerre à coup de rescrits prohibitifs, et de mesures vexatoires décrétées contre nos nationaux. Au fond elle n'oubliait pas ses intérêts. Rapprochée de l'Autriche et de la Prusse (traités du 14 juillet et du 7 août 1792), elle s'étudiait à les engager sans s'y engager elle-même, dans la lutte à main armée contre les jacobins de France, se réservant pour le châtiment, beaucoup moins dangereux, et plus lucratif, des « jacobins » de Turquie et de Pologne.

La malheureuse Pologne allait une fois encore payer la modération plus ou moins volontaire que Catherine venait

de montrer en Turquie. Depuis la mort du grand Frédéric, les Polonais avaient cherché un appui perfide dans la Prusse. De plus ils avaient promulgué, à l'imitation de la France, une constitution de 1791 qui les émancipait de l'étranger. Ces deux prétextes décidèrent l'Impératrice à leur déclarer la guerre. La diète et le roi Poniatowski lui-même parurent s'élever un moment à la hauteur du danger ; mais avant que la Pologne eût le temps de réunir les cinquante mille hommes qui composaient son armée nationale, cent mille Russes inondaient ses provinces. Le nombre écrasa le courage. Kosciusko, Ignace Potocki, Zajonczek, Niemcewitz, poète et soldat, se firent leur premier nom de patriotes et de héros dans ces luttes inégales qui eurent pour conséquence un second démembrement de leur patrie. C'est alors que l'on vit la Prusse, joignant la fourberie à la violence, prendre une part des dépouilles de ce même allié, qu'elle s'était solennellement engagée à défendre. Tandis que la Russie mettait la main sur ce qui restait de la Lithuanie, la Prusse s'adjugeait Thorn et Dantzick, depuis si longtemps convoitées et en outre, Gnesen, Posen, Kalisz, Czenstochowa, etc.; autrement dit, c'était le pays d'origine de la nation polonaise, c'étaient ses plus anciennes capitales qu'on incorporait insolemment à cette Prusse qui, cent cinquante ans auparavant, était un humble fief de la république.

Tout ce qu'il y avait encore de patriotes en Pologne essaya de protester par les armes contre un pareil brigandage, et se réunit sous le drapeau insurrectionnel déployé par Kosciusko ; mais sa défaite par les Russes à Maciowice (10 octobre 1794) fut suivie trois semaines plus tard de la prise de Praga (4 novembre 1794). Souvorof, que le massacre d'Ismaïl désignait à Catherine comme l'exterminateur sans pitié des capitales, emporta d'assaut le faubourg révolté. Varsovie le reçut le lendemain, couvert du sang de trente mille victimes. Alors les dernières provinces polonaises furent à leur tour partagées entre les trois grandes puissances Russie, Autriche et Prusse, qui avaient simultanément fait marcher leurs troupes contre les *fauteurs de désordre*.

La Pologne disparut de la carte d'Europe, et, de l'ancienne *barrière de l'Est*, il ne resta plus que deux États mutilés,

l'un refoulé vers le Pôle, l'autre rejeté sur le Danube. Ainsi la Révolution, à ses débuts, précipita l'accomplissement du plan machiavélique dont les ennemis de la Russie avaient déjà attribué la paternité à Pierre le Grand; la ruine des petits États, que le roi de France avait réussi à retarder, tantôt en combattant la Russie, tantôt en recherchant son alliance, s'accomplit définitivement.

Catherine ne survécut pas longtemps à ses cruels exploits. Le 17 avril 1796, elle mourait d'une attaque d'apoplexie. Cette année là, un nom plus retentissant que le sien commençait sa prodigieuse ascension vers la gloire et retenait déjà l'attention du monde ; un grand acteur inaugurait un grand drame ; c'était l'année de Rivoli et d'Arcole ; l'histoire était partout en travail et annonçait pour le dix-neuvième siècle des bouleversements plus grands encore que ceux qui avaient marqué le cours du dix-huitième.

Nous avons essayé de montrer les deux courants d'idées qui, au temps de l'ancien régime, tendirent constamment l'un à éloigner, l'autre à rapprocher la France de la Russie. Les faits d'une importance capitale, qui ont presque annihilé le premier de ces courants et donné à l'autre une force irrésistible, sont dans toutes les mémoires. Du choc réitéré des peuples est sortie une Europe nouvelle. C'est un autre échiquier, disposé tout autrement, que nous avons sous les yeux, et moins nous avons déguisé les difficultés qui s'opposèrent jadis à une communauté d'intérêts et d'action entre les deux pays, plus nous sommes autorisés dans la position actuelle des problèmes européens, à affirmer la possibilité, la nécessité pour eux de lier leur politique et d'associer leurs efforts.

Contre le nouvel empire allemand, bien plus redoutable que ne l'étaient autrefois celui des Othon ou des Habsbourg, la Russie peut seule nous fournir dans l'Est une diversion utile, un contrepoids nécessaire. Elle remplacera cette ceinture de puissances secondaires, formée par le soin de nos Rois, autour des frontières de l'Allemagne, toujours prêtes à prendre nos ennemis à revers, pour affaiblir leur action en divisant leurs forces. Elle nous sert à maintenir

l'équilibre si précaire de l'Europe. Arc-boutée d'un côté par la Triple-alliance, la paix paraît plus solide, quand elle l'est de l'autre par la France et la Russie, dont l'union empêche qu'il y ait dans un sens une poussée plus forte que dans l'autre.

Des petits états qui jadis formaient *notre système*, nous n'avons pas su, nous n'avons pas pu suspendre la décadence ou empêcher la ruine. La Suède a depuis longtemps renoncé à tenir en Europe un rang disproportionné à ses forces. On ne pose même pas de nos jours la question de savoir si les lambeaux de l'infortunée Pologne se rejoindront jamais pour former encore une nation, tant l'espoir en paraît chimérique.

Reste la Turquie, dont les rivalités européennes prolongent la décrépitude, et dans les limites de laquelle s'est concentrée au XIX[e] siècle, la question d'Orient. Qu'en Turquie les sphères d'influence de la France et de la Russie confinent l'une à l'autre, et risquent de se heurter : il serait puéril de le nier. Quand la France et la Russie ont été en guerre, c'est le Levant qui leur a mis les armes à la main ; et, quoi qu'on dise, il y avait là autre chose qu'une méprise regrettable ou une fantaisie napoléonienne, sans antécédent historique. Mais d'autre part, la Russie et la France ont montré plus d'une fois à l'Orient, en Grèce, en Syrie, au Monténégro, en Égypte, qu'elles savent s'entendre ; et puisqu'il y a en ce moment des ambitions inquiètes qui ne reculeraient pas devant les plus sanglants bouleversements dans l'espérance d'y trouver profit, ce que l'on peut désirer de meilleur c'est que les deux grandes puissances se tiennent plus unies que jamais pour refréner ces convoitises et limiter l'action de l'Europe à l'émancipation graduelle des peuples chrétiens, à la résurrection des nationalités ensevelies depuis des siècles sous la tyrannie musulmane.

H. PRÉLOT, S. J.

A CHEVAL A TRAVERS L'ISLANDE

(Fin [1])

Nos excellents hôtes ne nous laissent point partir sans nous régaler de tout ce qu'ils ont de meilleur.

Après avoir chevauché pendant deux heures environ, nous arrivâmes à la ferme de *Lang*, située à 200 mètres du *Geyser*. C'est là qu'habite Sigurdr de Lang : c'est un vieillard de 80 ans, fort, très alerte pour son âge, et connu dans tout le pays pour sa grande complaisance. Il est propriétaire de trois fermes situées de ce côté du *Geyser*. Il y a deux ans, au grand chagrin des Islandais, il vendit le *Geyser*, qui lui appartenait également, à un Anglais, pour la somme de 3,000 couronnes. L'intention de l'acquéreur est de l'entourer d'un grand mur, et chaque voyageur qui voudra le visiter devra payer. Vraiment les Anglais s'entendent aux affaires !

Ceci a sans doute quelque rapport avec ce qu'on nous a dit à *Reykjavik :* Un agent d'une société anglaise y était venu pour faire un arrangement avec les autorités au sujet d'un chemin de fer qu'on voulait établir entre la capitale et le *Geyser*. Une ligne de steamers ferait en même temps le service entre Liverpool et l'Islande ; on s'engageait à payer 100,000 couronnes par an, pour le terrain, pendant 30 ans, et à l'expiration de ce laps de temps, le chemin de fer serait la propriété de la compagnie. On espère pouvoir commencer les travaux l'année prochaine (1895).

Nous ne vîmes personne aux abords de la ferme ; je descendis de cheval et avec un bâton je frappai, selon l'usage, trois coups sur le mur près de la porte d'entrée ; c'est ainsi que les voyageurs annoncent leur arrivée pendant la journée ; après le coucher du soleil il faut monter sur le toit et crier

1. V. *Études*, 20 Mars 1897, p. 764.

à la fenêtre : « Dieu soit ici ! » et l'on reçoit invariablement la réponse : « Que Dieu vous bénisse ! »

A peine avais-je frappé les trois coups qu'une femme sortit de la maison. Après les salutations d'usage, je demandai à parler au maître de la maison ; elle alla tout de suite l'appeler. Je voulais prier Sigurdr de vouloir bien nous servir de guide jusqu'à *Kallmandstunga*, une ferme située au milieu d'un désert, de l'autre côté de la montagne devant nous. Il nous faudrait huit heures à cheval pour y arriver ; et pendant cette longue étape à travers des champs de lave, il n'y a pas une seule habitation, à peine, par-ci par-là, quelques brins d'herbe. Le plus grand danger pour nous, c'était le torrent rapide et puissant du *Jökelelv Hvità*, avec ses treize branches qu'il fallait passer à cheval. On ne pouvait songer à le faire sans un guide sûr et expérimenté. Il n'y avait que trois hommes qui connussent bien le chemin, c'étaient : Sigurdr de Lang, son fils Greipr à *Haukadalr*, et Gudjön, un fermier du voisinage. Malgré son grand âge, Sigurdr était le meilleur guide des trois.

Le vieillard vint bientôt à nous ; c'était un homme d'une belle prestance, dont la figure était couverte d'une barbe blanche coupée très court. Je le saluai ; il me regarda sans répondre, puis il se pencha vers un jeune garçon qui l'accompagnait ; l'enfant lui cria à l'oreille : « Le monsieur vous salue : *Sælir verid per !* » Il nous a dit alors : « Soyez les bienvenus ! — Je viens vous prier, lui dis-je aussi haut que possible, de vouloir bien nous accompagner jusqu'à *Kallmanstunga* ». Je n'avais pas parlé assez haut, l'enfant dut répéter ce que j'avais dit ; le vieillard réfléchit quelques instants et répondit : « Je crains que je ne puisse moi-même y aller ; mais mon fils, Greipr, ira volontiers avec vous, et s'il ne le peut pas, j'irai alors moi-même. » Il me prit par le bras et me fit mille questions auxquelles je répondis en criant à tue-tête. L'interrogatoire fini, il dit au garçon de nous conduire au *Geyser*, de nous montrer les environs, et ensuite de nous mener à la ferme de *Haukadalr*, où demeurait son fils Greipr.

Nous allions donc, pour la première fois, contempler ce *Grand Geyser* dont nous avions tant entendu parler !

Nous arrivâmes bientôt au pied d'une large et ronde colline de rochers ; du sommet sortait une épaisse vapeur, comme s'il y eût eu une douzaine de cheminées d'usine. L'air était imprégné d'une odeur nauséabonde, comme provenant d'un mélange de soufre, de salpêtre et de vapeur d'eau bouillante ; on entendait un bruit étrange, semblable à celui d'un liquide en ébullition ; en effet, l'eau bout là-haut dans ces immenses marmites de pierre.

Le garçon alla devant nous, et nous le suivîmes ; les chevaux manifestaient de l'inquiétude, ils flairaient les rochers sur lesquels ils marchaient ; ils finirent par s'arrêter, dressèrent les oreilles et jetèrent des regards inquiets autour d'eux. Nous dûmes employer la force pour les faire avancer ; mais ils marchaient avec beaucoup de précaution et paraissaient fort effrayés. Arrivés à une certaine hauteur, nous vîmes devant nous une ouverture ronde, d'où s'échappait une épaisse vapeur, qui s'élevait à une grande hauteur ; les chevaux se regardent terrifiés, contemplent, pendant quelques instants, cet étrange spectacle, puis se détournent résolument pour s'en aller. Nous dûmes mettre pied à terre et les mener par la bride. Nous continuâmes à gravir la colline jusqu'au *Grand Geyser*, qui est au sommet. En route nous passons plusieurs de ces trous béants et fumants, près desquels les pierres sont brûlantes, quoique le sol ait la température normale. Ces pierres font entendre un bruit semblable à celui de la soupape d'une machine à vapeur. Les chevaux deviennent de plus en plus terrifiés, et marchent comme s'ils traversaient un brasier ardent.

Enfin, nous voilà au *Grand Geyser*. Quel spectacle extraordinaire ! Nous voyons un bassin d'eau claire et limpide, il a 80 pieds de circonférence ; l'eau est en ébullition, mais elle bout plus légèrement aux bords qu'au milieu. J'y plonge un doigt, mais pour le retirer aussitôt, car je m'étais brûlé. Plusieurs savants ont mesuré la température de cette eau. A la surface elle n'a que 86° centigrades ; à 20 mètres de profondeur, elle atteint 125°. Il nous tardait de voir l'eau jaillir, mais notre curiosité ne fut pas satisfaite. Notre guide ne comprenait rien au grand intérêt que nous prenions à ce merveilleux phénomène de la nature. Pour lui c'était

chose toute naturelle. Il est né à côté de ce monstre dont il a maintes fois vu les colères, et il y est habitué. Je lui demandai s'il y avait du danger à rester si près du bassin ; car, en cas d'une éruption, nous aurions été inondés par cette eau bouillante ! « Oh ! cela n'arrive pas ainsi, répondit-il ; quand l'eau va jaillir, on est averti par un grondement souterrain accompagné d'un tremblement de terre ; il faut alors se mettre à l'écart, en ayant soin d'aller contre le vent. » Je demandai comment l'éruption avait lieu ; il répondit : « Toute la masse d'eau se soulève, elle est lancée tout droit en l'air à une hauteur de 200 pieds, plus ou moins, et cela quatre ou cinq fois de suite. La plus grande partie de l'eau retombe dans le bassin ; une partie est jetée dehors, surtout lorsqu'il y a beaucoup de vent, et le reste se dissipe en vapeur. — Et quand a eu lieu la dernière éruption ? — Cette nuit. — Cela arrive-t-il souvent ? — Oh ! les accès sont très irréguliers ; parfois cela arrive deux ou trois fois par jour, parfois il n'y a qu'une seule éruption en trois semaines ; mais durant ce dernier printemps, il y en a eu presque toutes les vingt-quatre heures. »

Nous visitâmes ensuite les autres sources, surtout celle de *Stokkr*, dont l'eau bouillait plus furieusement que celle du *Grand Geyser*; on en entendait le mugissement de très loin ; mais elle est plus petite, et ressemble à un puits de deux mètres de diamètre, creusé dans le rocher ; les parois sont de pierre rouge et polie. L'eau n'arrive pas jusqu'au bord ; en regardant dans ce trou on voit l'eau en ébullition lancée à un demi-mètre de hauteur. Il nous fut impossible de faire approcher nos chevaux de cette source : le bruit et la vapeur qui en sortaient les effrayaient horriblement. Quand nous eûmes assez contemplé ces cratères bouillonnants, nous descendîmes la colline pour nous rendre à *Haukadalr*, où nous voulions passer la nuit.

Nous traversâmes une rivière à gué ; nos chevaux furent plongés dans ce bain froid jusqu'aux flancs. A *Haukadalr* nous frappâmes trois coups sur le mur selon la coutume, et le fermier Greipr vint aussitôt vers nous. C'est un jeune homme grand et fort ; il nous reçut très poliment, surtout lorsqu'il apprit que nous venions de la part de son père.

On nous introduisit dans la chambre des étrangers, cette fois-ci elle est bien simple, et modestement meublée, mais tout y est propre. On fit nos lits sur des coffres et des caisses. Nos draps et couvertures étaient des plus grossiers.

Nos hôtes nous servirent de leur mieux. Ils ont une nombreuse famille ; l'aîné des enfants n'a que 13 ans ; après lui il y en a de tous les âges.

Dans la soirée, nous étions tous réunis sur le gazon devant la maison, causant ensemble et jouissant du spectacle que la nature déroulait devant nous, lorsque tout à coup, nous vîmes un homme à cheval venant à la ferme ; nous reconnûmes bientôt le vieux Sigurdr de Lang. Nous allâmes à sa rencontre ; il descendit de cheval, et embrassa son fils. Ce bon vieillard s'était donné la peine de venir s'assurer si son fils pouvait nous accompagner le lendemain à *Kallmanstunga.* Ils causèrent longuement ensemble. Il paraît que Greipr n'avait jamais fait plus que la moitié du chemin, et il nous fallait un guide qui connût parfaitement toute la route. Car, si le brouillard survenait pendant que nous étions sur la montagne, nous pourrions facilement nous tromper de chemin, et rester une nuit ou deux sans abri.

Il fut donc décidé que Greipr ferait demander à Gudjön s'il pouvait nous accompagner, et, dans le cas contraire, Sigurdr irait lui-même. Cette décision prise, le bon vieillard dit bonsoir, et s'en retourna chez lui. On envoya le message à Gudjön, mais il était absent. Il fallut nous résigner à rester à *Hankadalr* tout le lendemain.

Jeudi 2 août 1894.

Nous profitâmes de ce délai pour visiter les environs et faire une petite collection de pierres et autres minéraux pour notre musée d'*Ordrupshoj.*

Cette partie de l'Islande abonde en sources d'eau chaude, dont plusieurs portent encore les anciens noms catholiques. Près de la ferme, il y a la source Saint-Martin; son eau claire et saine sert à faire la cuisine. Tout autour de l'ouverture on voit des bouilloires, des casseroles, etc. Les bonnes gens du voisinage viennent là préparer leur repas; ils épargnent ainsi le bois et le charbon ; le feu souterrain donne ses services gratis, l'été comme l'hiver.

Nous plongeâmes dans l'eau bouillante une de nos boîtes de conserves, et un quart d'heure après nous eûmes un délicieux bifteck. A côté de ce cratère, on a creusé un bassin dans lequel on laisse couler l'eau bouillante, qui se refroidit aussitôt, et c'est là que les bestiaux viennent se désaltérer pendant l'hiver, quand l'eau est gelée partout ailleurs.

Dans l'après-midi, nous fîmes une excursion à la plus grande cascade de l'Islande, la *Relle gulfoss*. Le fleuve *Hvità* jette là toute sa masse d'eau par-dessus une haute muraille de rochers ; c'est ce même fleuve, avec ses treize branches, que nous devons traverser le lendemain. De très loin on entend le mugissement du torrent, et à plusieurs milles de distance on voit une immense colonne de vapeur s'élever au-dessus de la cascade.

De retour à la maison, Frédérik se mit à jouer à cache-cache avec les enfants : j'étais vraiment étonné de la facilité avec laquelle ces enfants se comprenaient ; plus tard, dans toutes les fermes où nous nous arrêtâmes, Frédérik organisait des parties de cache-cache, à la grande joie des enfants, et des parents aussi ; nulle part il ne manqua de camarades, car les enfants fourmillent dans cette partie de l'Islande.

On avait réussi à trouver notre guide ; il demandait vingt couronnes pour sa peine : c'est le prix ordinaire. Il allait perdre deux jours de travail, et devait prendre deux chevaux, à cause des chemins difficiles et fatigants.

Nous partons demain matin à 6 heures.

Vendredi 3 août 1894

Le lendemain, au moment du départ, je voulus régler mon compte avec notre hôte, mais il refusa tout paiement, quoique nous eussions passé deux jours et deux nuits chez lui. Ce ne fut qu'après l'avoir beaucoup supplié qu'il consentit à prendre une petite rémunération, pour laquelle, lui et sa femme, me remercièrent avec tant d'expressions de gratitude que j'en étais tout confus. Partout les braves gens de la campagne, en Islande, regardent l'hospitalité exercée envers les étrangers comme un devoir sacré, et reçoivent de leur mieux tous ceux que le Seigneur leur envoie.

Je fus très peiné d'apprendre que, parfois, certains voya-

geurs se conduisent fort mal vis-à-vis de leurs charitables hôtes. Une fermière me dit un jour : « Oh ! les étrangers ne sont jamais contents de ce que nous faisons pour eux. Ils disent qu'ils s'attendaient à être mieux servis, que ce que nous leur donnons est mauvais, que nous ne sommes pas propres, et que nous faisons payer nos services trop cher. Une fois nous demandâmes deux couronnes par tête : ils trouvèrent ce prix exorbitant ; pourtant nous avions perdu toute une journée de travail, et nous leur avions donné tout ce que nous avions de mieux. »

Ces voyageurs exigeants ne réfléchissent pas combien la moindre chose coûte cher à ces pauvres gens. Le café, le sucre, la farine, l'huile, tout enfin, doit être apporté d'une grande distance sur le dos des chevaux.

Entre 6 et 7 heures du matin, nous quittâmes *Haukadalr* avec cinq chevaux. Pendant que nous gravissions la première montagne, nous vîmes le *Grand Geyser* jaillir. Quel dommage que nous ne fussions pas plus près !

Notre route est des plus mauvaises. Tantôt c'est une montée raide et difficile, tantôt il faut descendre dans une profonde vallée, ensuite traverser un aride désert jonché de grosses pierres, puis gravir de nouveau une haute montagne. Il en fut ainsi toute la journée ; nous traversâmes la vallée de *Kaldadal*, serrée entre des glaciers imposants qui descendent jusqu'au sentier, nous chevauchions dans la neige ; le temps était magnifique pourtant. Cette locomotion lente et pénible avait duré près de quatorze heures, lorsqu'à 9 heures du soir nous nous engageâmes dans un chemin où le terrain était au moins égal, et nous pûmes aller bon train pendant quelque temps.

Ensuite il fallut ralentir le pas : nous descendions dans une vallée large de plusieurs milles. Entre 1 et 2 heures de la nuit, nous arrivâmes au gué de la rivière *Hvità*. Nous regardâmes avec stupeur ce torrent, roulant ses eaux blanches avec fracas sur d'innombrables rochers. Notre guide s'arrêta, regarda le fleuve et dit : « Impossible de traverser à cet endroit ; ce serait trop dangereux. »

Nous longeâmes le rapide pendant quelque temps, puis nous nous arrêtâmes de nouveau. Le guide voulut d'abord

traverser le fleuve seul, sur son meilleur cheval; malgré les violents coups de fouet qu'il donna au pauvre animal, celui-ci refusa d'entrer dans cette eau glaciale. Mais il dut se rendre enfin, et y fut plongé jusqu'aux flancs. Le courant l'entraîna, et soudain, il s'enfonça dans un trou; il avait la tête et le train de devant sous l'eau, et le guide était mouillé jusqu'à la ceinture.

Nous étions épouvantés: si notre guide périssait qu'allions-nous devenir? nous étions nous-mêmes inévitablement perdus! Heureusement le cheval parvint à reprendre pied; mais il dut revenir sur ses pas. Le guide paraissait fort embarrassé; il nous proposa de continuer à longer la rivière jusqu'à ce que nous eussions trouvé un endroit plus sûr pour traverser. Au bout de quelque temps il fit une autre tentative, mais également sans succès : le cheval ne pouvait résister à la force du rapide, et le fond était extrêmement inégal. Avec beaucoup d'efforts, il réussit à revenir vers nous. Il fallut continuer à chercher un endroit guéable. Notre pauvre guide, fatigué et mouillé, ne se découragea pourtant pas : il essaya une troisième fois, et réussit enfin à gagner l'autre rive. Il revint à nous bien vite, et prit Frédérik sur son cheval; encore cette fois, le pauvre animal eut beaucoup de peine à lutter contre le courant. Au milieu du fleuve il s'enfonça, comme la première fois, dans un creux quelconque; il s'en tira, fort heureusement, et je fus bien soulagé quand je les vis arriver sains et saufs à la rive opposée. Frédérik mit pied à terre, et le bon guide revint me chercher; il me fit monter sur son cheval et prit le mien, nous attachâmes les autres ensemble, l'un derrière l'autre, par la queue et la bride. Le guide alla en avant, et j'allai le dernier; nous fûmes emportés un bon bout par le courant, mais une fois au milieu du fleuve, nous pûmes mieux résister au rapide, et la petite caravane gagna le rivage sans accident. Plus que jamais nous appréciâmes la force et la sûreté de nos chères petites montures.

On nous a dit que les chevaux ne se noient jamais, et si les cavaliers savent bien se cramponner à eux, ils sont sûrs d'arriver à l'autre bord. Le danger n'est donc réellement pas aussi grand qu'il le paraît.

Restait à passer les douze autres branches. A chaque traversée je me mis à côté de Frédérik, et le tins par le bras. On prend facilement le vertige en traversant ces rapides. Ce doit être une vue magnifique au printemps, quand les eaux débordant ne forment plus qu'un torrent immense, remplissant tout le lit du fleuve et charriant d'énormes glaçons.

Nous traversâmes ensuite un désert aride, sans chemin d'aucune sorte. Le guide ne savait pas au juste où était située la ferme de *Kallmannstunga*. Il fallait la chercher. Quelle affreuse pensée, que celle que nous serions peut-être obligés de passer le reste de la nuit à cheval, errant à l'aventure! Notre joie fut donc bien grande lorsqu'à 3 h. du matin nous nous trouvâmes, soudain, sur une belle pelouse, comme on en voit d'ordinaire devant les fermes bien entretenues. En effet, nous étions arrivés à *Kallmannstunga*. Nous descendîmes de cheval; notre guide monta sur le toit de la maison et cria le « *Her vœre Gud!* » traditionnel; de l'intérieur on répondit aussitôt : « Que Dieu vous bénisse! » On ne tarda pas à ouvrir la porte, et on nous fit le plus bienveillant accueil. Dans toutes les fermes où nous nous arrêtâmes dans la suite, on nous reçut toujours avec beaucoup de cordialité.

Samedi 4 août 1894.

Nous restâmes à *Kallmannstunga* tout le lendemain pour nous reposer et faire reposer nos chevaux. Nous avions à parcourir le jour suivant une étape des plus fatigantes, et que nous n'oublierons jamais. Notre séjour à *Kallmannstunga* fut comme celui que nous fîmes à *Hankadalr;* je ne m'arrêterai donc pas à en faire la description. De *Kallmannstunga* nous devions nous rendre à *Grimstunga*, et pour y arriver il fallait traverser l'*Arnarvatusheide*, région ravissante sous le rapport des beautés de la nature, mais entièrement inhabitée, et la distance à parcourir était encore plus grande que celle que nous avions parcourue la veille.

Nous eûmes la bonne chance de rencontrer deux voyageurs qui allaient dans la même direction que nous : un étudiant de *Reykjavik* et une vieille dame. Le jeune homme avait fait ce voyage déjà plusieurs fois, et nous assura qu'il

connaissait la route comme sa poche. Nous pouvions donc nous fier à lui, d'autant plus que la vieille dame avait été confiée à ses soins.

Dimanche 5 août 1894.

Nous nous levâmes à 3 h. du matin. Avant de partir nous demandâmes à notre hôte ce que nous lui devions ; il répondit : « Quinze couronnes. » C'est le seul endroit où l'on ait spécifié le prix que nous devions payer. A 4 h. nous quittâmes la ferme, espérant arriver à *Grimstunga*, si tout marchait bien, vers 11 h. du soir. Notre hôte nous accompagna pendant trois heures pour nous aider à traverser le fleuve de *Nardlinga*. La route est une longue suite de paysages plus admirables, plus terrifiants les uns que les autres ; tantôt d'immenses masses de rochers s'élèvent verticalement à plus de 5.000 pieds, et leurs sommets, couverts de glace, étincellent de mille feux aux rayons du soleil ; tantôt ce sont de hautes montagnes bleuâtres, au milieu desquelles sont enchâssés des lacs charmants, où de beaux cygnes prennent leurs ébats.

Au milieu de la journée, nous nous reposâmes pendant une heure près d'un de ces lacs, dans lequel tombait une jolie cascade. Nous dînâmes sur l'herbe ; il faisait un temps superbe, le soleil brillait dans toute sa magnificence. Les chevaux broutaient l'herbe à l'envi. Pauvres petites bêtes ! ils allaient avoir besoin de toutes leurs forces pour la longue marche qui était devant eux ; car notre guide, se trompant de chemin, nous fit faire un grand détour à travers un affreux désert ; et au lieu d'atteindre *Grimstunga* à 11 h. du soir comme nous comptions, ce n'est qu'à 5 h. le lendemain matin que nous y arrivâmes. Notre chevauchée nocturne fut pleine d'aventures. Une fois nous nous sommes trouvés sur un rocher élevé entre deux rivières ; tout à coup nous vîmes devant nous une pente rapide, presque à pic, qui conduisait tout droit dans un abîme ; des deux côtés les rivières tombaient avec un grand bruit par-dessus le mur de rocher. Il fallut rebrousser chemin ; nous ne pouvions nous arrêter longtemps à contempler ce spectacle grandiose. Un peu plus tard nous traversâmes un terrain marécageux, où nos chevaux enfonçaient jusqu'au ventre, et ce ne fut

qu'après de grands efforts que nous pûmes sortir de ce dédale.

Lundi 6 août 1894.

Jamais je ne pourrai décrire le gracieux accueil qu'on nous fit à *Grimstunga*. Nos hôtes nous aidèrent à ôter nos bottes et nos manteaux, et on nous fit boire du laid chaud. Un peu plus tard on nous servit un excellent déjeuner. C'est un riche fermier qui habite *Grimstunga ;* il est député pour cette partie de l'île. Bientôt après notre repas nous allâmes prendre un peu de repos : nous en avions tant besoin ! A peine Frédérik avait-il mis la tête sur son oreiller, qu'il s'endormit profondément. Je ne tardai pas à en faire autant. Je ne pense pas que nous ayons jamais de la vie joui d'un si rafraîchissant sommeil.

Nous nous éveillâmes fort tard dans l'après-midi ; nous nous sentions si bien reposés que nous pouvions alors nous réjouir de notre long tour de la veille avec ses mille péripéties.

Jamais je n'aurais cru qu'on pût endurer tant de fatigues : vingt-quatre heures à cheval, sans que la santé en fût ébranlée ; eh bien ! tout au contraire, nous nous portions à merveille ; et nous avions plutôt gagné que perdu des forces.

A cause de nos chevaux, qui avaient plusieurs écorchures au dos, nous passâmes la nuit à *Grimstunga*. Nous n'avions plus besoin de guide. Désormais le chemin était à travers des plaines riantes, longeant des vallées fertiles parsemées de maisonnettes. Je passe rapidement sur le reste du voyage, autrement mon récit s'allongerait trop. Comme je l'ai déjà dit, on nous témoigna partout la même bonté. Les fermiers dans le nord de l'île sont, en général, plus riches que ceux du sud ; ils peuvent, par conséquent, exercer plus largement l'hospitalité.

Mardi 7 août 1894.

Le lendemain nous quittâmes *Grimstunga* et nous chevauchâmes à travers le très pittoresque *Vastursdal*. Cette vallée est entre deux chaînes de montagnes ; une grande rivière coule au milieu, et sur ses bords il y a une rangée de maisons. Partout on voit les faucheurs coupant l'herbe dans les prairies. Dans le recueil des vieilles traditions et

légendes, il y a une belle relation des faits et gestes des premiers habitants de cette vallée.

Nous nous arrêtâmes pour la nuit à une habitation appelée *Karusà*. Nous y reçûmes le plus charmant accueil du maître de la maison, qui est un jeune étudiant en théologie du collège de *Reykjavik*, et de sa sœur, qui tient son ménage.

Mercredi 8 août 1894.

Nous prenons gîte à la ferme de *Huansum*. Le propriétaire est un homme instruit, qui a beaucoup voyagé ; il nous tient longuement compagnie et sa conversation est très intéressante. On nous donna deux chambres, et pour la première fois je couchai dans ce qu'on appelle un lit « fermé » ; on en voit un tout semblable dans le musée des antiquités du Nord, à Copenhague.

Jeudi 9 août 1894

Le lendemain, notre hôte nous fit accompagner par son fils une bonne partie de la route ; nous avions à traverser une chaîne de montagnes, et l'enfant ne nous quitta que lorsque nous pûmes voir de loin la ferme de *Solheimar* où nous devions passer la nuit. Nous côtoyâmes un lac charmant, long de plusieurs milles danois, mais pas très large ; il nous rappelait le *Loch Lomond* dans les montagnes de l'Écosse, avec cette différence que ce dernier est entouré de belles forêts, tandis qu'ici il n'y a pas trace d'arbres.

A *Solheimar* aussi, on nous fit un gracieux accueil.

Vendredi 10 août 1894

Le lendemain nous devions sortir de la vallée et passer le rapide de *Blanda*, qui est beaucoup plus profond que celui du *Heità* que nous avions eu tant de peine à traverser. Il fallait ensuite passer une autre chaîne de montagnes afin d'arriver le même soir à la ferme de *Vidimyri*. Le fermier de *Solheimar* envoya un garçon avec nous pour nous aider à traverser le rapide.

Arrivés au bord du fleuve, le garçon monta sur une hauteur et cria très fort : « *Ferja !* », c'est-à-dire : « Le bac ! » Il en fut ici comme aux îles *Vestmann* ; il dut crier bien des fois avant qu'on l'entendit. L'écho des montagnes d'alentour

répétait son cri à l'infini, mais rien n'y répondait. Enfin nous vîmes un vieillard descendre d'une montagne voisine et s'avancer lentement vers nous : c'était le batelier. Il paraissait avoir une force prodigieuse et il avait une très grosse voix. Il mit les selles, le bât et les caisses dans le bateau, puis il chassa les chevaux dans la rivière où, pour la première fois, ils allaient nager.

Les pauvres animaux résistèrent d'abord de toutes leurs forces ; mais à la fin il fallut obéir. Bientôt on ne vit plus que leurs têtes ; l'eau était glaciale et le courant les emportait malgré eux. Plusieurs fois ils essayèrent de revenir vers nous, mais le sévère vieillard criait tellement après eux, en leur jetant des pierres, qu'ils finirent par se résigner à leur sort, et ils gagnèrent l'autre rive, Le bateau nous y amena aussi bientôt après ; la traversée nous coûta une couronne seulement.

Il est bon de prendre de l'exercice après un bain froid, et nos petites montures paraissaient en avoir quelque idée, car elles partirent à fond de train, et furent bientôt couvertes de sueur. Avant d'arriver à *Vidimyri*, nous nous trouvâmes sur le rivage de la mer vis-à-vis de l'île de *Drang*, célèbre dans les *Sagas*. C'est un grand rocher qui s'élève à pic au-dessus des flots, à quelque distance de la côte. Le proscrit Grettir y vécut pendant vingt ans ; c'est là qu'il fut enfin surpris par ses ennemis et assassiné, après la plus courageuse résistance ; nous passâmes aussi l'endroit où sa tête fut enterrée par son meurtrier.

Samedi 11 août 1894.

De *Vidimyri* nous devions nous rendre à *Silfrastathir*. Entre ces deux fermes se trouve *Hèradsvötnin*, fleuve très profond avec plusieurs branches ; les chevaux durent en traverser une à la nage, et nous la passâmes en bateau ; nous traversâmes les autres à cheval.

Une fois nous eûmes beaucoup de difficulté à trouver le gué. Une petite fille était justement à s'ébattre sur l'autre rive ; nous l'appelâmes, et je lui demandai où nous pouvions passer. Sans répondre, elle dirigea son cheval fringant vers l'endroit où nous étions et nous dit de la suivre : nous obéîmes sans hésiter. Quand nous fûmes de l'autre côté, Frédérik

donna une jolie image à la bonne petite ; et nous nous séparâmes. En pareil cas, on se dit ordinairement : « Bon voyage ! » ; mais en Islande, à ces endroits dangereux, on dit : « Bon fleuve ! » Avec ce souhait l'enfant partit au galop.

Nous arrivâmes sans accident à *Silfrastathir* et nous y passâmes la nuit.

Dimanche 12 août 1894

A partir de *Silfrastathir* la route est ravissante ; elle traverse les gorges pittoresques d'*Oxnadal*. Au soir nous traversâmes la profonde rivière de *Horgara*, qui arrose la vallée *Horgaasdal*, et nous arrivâmes à la ferme de *Modruvollum*, qui est connue au loin. C'est la ferme la plus importante que nous ayons encore vue. Une excellente école y est attachée ; à présent les enfants sont en vacances.

Mardi 14 août 1894

Le lendemain notre hôtesse, madame Stephensen, nous donna un guide pour nous conduire jusqu'à notre dernière station, *Hjalteyri*, un petit bourg marchand, situé au fond de la jolie baie d'*Offjord*. C'est là que demeure le négociant Gunnar Einarsson avec sa famille, les seuls catholiques qui soient en Islande.

Quand on pense qu'ils ne peuvent avoir les secours de notre sainte religion que tous les deux ans, on comprendra facilement quelle fut leur joie en voyant un prêtre.

Nous devions rester huit jours chez eux : temps de grâces et de consolation pour ces âmes pleines de foi, si isolées là-bas !

Une des chambres de la maison fut tout de suite transformée en chapelle ; tous les jours je pus célébrer la sainte messe, et donner une petite instruction sur les vérités de notre sainte religion. Tous les membres de la famille reçurent plusieurs fois la sainte communion avec une ferveur vraiment touchante.

Je n'oublierai jamais les bontés que cette excellente famille eut pour nous. Partout dans notre voyage, nous avions été reçus avec cordialité par ceux qui n'étaient pas nos frères dans la foi ; que dire donc du généreux et

affectueux accueil que nous trouvâmes chez ces bons catholiques !

Nous les quittâmes bien à regret, le 23 août, pour nous rendre à *Akureyri*, d'où le vapeur *Thyra* devait nous ramener à Copenhague, en passant par les îles *Féroë* et *Grantin*. Nous devions aussi vendre nos chevaux à *Akureyri* ; ces bons petits chevaux qui nous avaient si bien servis ! Nous les vendîmes avantageusement, avec l'aide de notre cher hôte Gunnar. Il nous avait accompagnés jusqu'à *Akureyri*, et quoique la *Thyra* se fît attendre, il ne nous quitta pas avant de nous avoir conduits sains et saufs à bord du vapeur.

Nous retrouvâmes plusieurs de nos compagnons de voyage, tous enchantés de leur séjour en Islande ; la plupart nous dirent qu'ils y retourneraient bien certainement. Nous nous racontâmes nos nombreuses aventures ; nous apprîmes que plusieurs voyageurs avaient été plus de dix-sept jours à cheval : nous croyons pourtant avoir fait quelque chose d'extraordinaire ! Quelques-uns avaient voyagé à cheval pendant trois, quatre, et même cinq semaines, et avaient, par conséquent, visité beaucoup plus d'endroits que nous. Tous avaient excellente mine, cependant ; plusieurs n'étaient plus reconnaissables. On se félicitait réciproquement sur le changement opéré en si peu de temps.

Parmi les passagers, j'eus le bonheur de rencontrer un prêtre catholique anglais : il est professeur de droit canon et de théologie morale au collège d'Oscott. Avant son voyage, il souffrait d'insomnie à tel point qu'il en était devenu malade. Les médecins l'envoyèrent se reposer en Islande ; il m'a dit que depuis lors il avait dormi profondément toutes les nuits, et se portait parfaitement bien.

Tous les touristes étaient d'avis que pour regagner la santé et les forces, il n'y a rien de tel qu'un voyage en Islande, surtout lorsque l'été est aussi beau que cette année. Cette chevauchée journalière est un excellent exercice ; l'attention et l'intérêt sont toujours tenus en éveil par le continuel changement de scènes. Tout ce que l'on voit sort de la routine et de la monotonie de la vie ordinaire. Ce voyage, disait-on, vaut mille fois mieux qu'un voyage en

Écosse, malgré les paysages ravissants de ce pays, ses lacs et ses montagnes, parce que là on jouit de tous les conforts de la vie civilisée, on sait d'avance ce qu'on va voir, il n'y a donc rien d'inprévu ; tandis qu'en Islande on est toujours en plein air, et l'on marche de surprise en surprise. Frédérik et moi étions à même de juger de la vérité de ces appréciations, ayant fait le voyage dans les montagnes de l'Écosse l'année précédente. Là nous voyagions dans les confortables voitures des chemins de fer ; nous allions sur les lacs en bateau à vapeur, et nous faisions l'ascension des montagnes en omnibus ! Et partout nous trouvions de somptueux hôtels, avec le luxe et le confort moderne. En Islande, il n'y a ni hôtels, ni locomotives, ni vapeur ; pas de bruit, pas de fumée, si non le sourd grondement des *Geysers*, et la fumée des sources bouillantes. On y respire un air des plus sains, des plus fortifiants, et on jouit de la plus grande liberté de mouvements ; on part quand on veut, il n'y a pas de billet à prendre, pas d'indicateur à suivre, et la nuit n'est jamais à craindre, car il fait toujours clair, et le calme et la tranquillité règnent sur toute la nature. Quant à la nourriture il n'y a pas non plus à s'inquiéter, car on prend avec soi tout ce dont on aura besoin ; et partout on est assuré de parfaite hospitalité. Parfois on prend son repas sur l'herbe, on boit l'eau des sources des montagnes.

Quand à cette eau, un médecin danois nous a dit qu'elle est des plus pures et des plus salubres, et qu'il vaudrait la peine d'en faire l'exportation. En plusieurs endroits elle a un arome prononcé.

Nous quittâmes la baie d'*Offjord* le 26 août ; nous longeâmes la côte pendant quelques jours, nous arrêtant à une demi-douzaines de ports et de fiords où nous devions prendre des passagers ou des marchandises.

Chaque soir, le firmament était illuminé par les splendeurs des aurores boréales. Parmi les passagers il y avait environ cent habitants des îles *Féroë*, qui, après avoir pêché sur les côtes d'Islande pendant deux mois, retournaient à leurs petites îles. Tous étaient d'excellente humeur, et chaque soir, à la tombée de la nuit, et pendant que les flots murmuraient doucement autour de nous, ils chantaient quelques-

unes des nombreuses et touchantes mélodies de leur pays qui est si riche en chansons populaires.

Aux îles *Féroë* je visitai encore la vieille femme de *Hvidenaes,* et je pus, cette fois, célébrer la sainte messe pour elle, et lui donner la sainte communion ; mais le capitaine ne me donna guère le temps de faire une plus longue visite que la première fois.

Nous rentrâmes à Copenhague le 6 septembre au soir.

Qu'il me soit permis de terminer par quelques lignes sur la mission catholique d'Islande. Il est bien frappant et bien consolant de voir combien les Islandais sont restés religieux dans leurs épreuves de tout genre, malgré le luthéranisme qui leur a été imposé. L'amour pour Notre-Seigneur Jésus-Christ, surtout pour Jésus souffrant, s'est toujours montré chez le peuple islandais de la manière la plus touchante. Un magnifique poème sur la Passion de Notre-Seigneur fut composé par un lépreux, le ministre Hallgrimr Pétursson. On le chante encore aujourd'hui par toute l'Islande, dans chaque famille, pendant le carême. Un des évêques luthériens les plus célèbres par sa science, Brynjólfr Sveinsson, avait une dévotion toute particulière envers la Ste Vierge. Il a composé beaucoup de poèmes latins en son honneur. Les autorités n'en permirent naturellement pas l'impression. Un évêque protestant tendrement dévot envers Marie, on conviendra que ceci n'est guère protestant !

La religion catholique fut, au XVIe siècle, complètement abolie en Islande. La première tentative pour reconquérir l'île à la vraie foi a été faite en 1854 par deux Français, l'abbé Bernard du diocèse de Tours, et l'abbé Baudoin, du diocèse de Reims. A cette époque, il n'y avait pas encore de liberté de conscience. Ils ne réussirent donc à convertir qu'une personne, un jeune homme de bonne famille, Gunnar Einarsson, dont nous venons de parler. En 1874, la liberté de conscience fut accordée, mais aussitôt après le vaillant abbé Baudoin mourut ; l'abbé Bernard était depuis longtemps vicaire apostolique en Norwège. Personne ne succéda à l'abbé Baudoin.

En arrivant à *Reykjavik,* capitale de l'île, l'idée m'était

venue de voir la « cathédrale » luthérienne, qui m'intéressait tout particulièrement. Mon cicerone, le sacristain, après m'avoir montré l'église, me conduisit à la fin dans une petite chambre près de l'entrée. Là il ouvrit une vieille armoire et en retira une chape d'une richesse et d'une beauté merveilleuses, mais si vieille qu'elle ne tenait presque plus. Je me mis tout de suite à examiner de près cette intéressante relique. — Ne me trompais-je pas ? Je voyais des figures de Saints merveilleusement brodées en or sur fond de soie rouge, le tout d'un goût artistique exquis. C'était bien une relique des anciens temps catholiques ! — Le sacristain me dit que cette chape avait été envoyée par le Pape vers l'an 1550 à Jón Arason, le dernier évêque catholique de l'Islande. — « Mais à quoi la fait-on servir maintenant, lui demandai-je ? — Elle ne sert qu'une fois par an, me dit-il, le jour ou notre évêque ordonne les nouveaux ministres. Il s'en revêt pendant la cérémonie. C'est un usage qui existe de temps immémorial. »

Le fait est vrai. Le pape Paul III avait envoyé ce présent à Jón Arason comme récompense de son zèle pour la foi catholique. Deux ans plus tard, en 1552, l'évêque fut pris et décapité par les réformateurs danois. Il est intéressant de voir avec quelle vénération les protestants de cette île lointaine ont conservé ce précieux souvenir d'un pape.

Notre Saint-Père Léon XIII vient de faire à ces insulaires des mers arctiques un présent encore bien plus grand : il a ordonné à Mgr J. d'Euch, vicaire apostolique du Danemark, de fonder sans retard une mission en Islande.

En 1895, deux jeunes missionnaires partirent de Copenhague, afin d'aller prêcher à *Reykjavik* la même foi pour laquelle Jón Arason fut mis à mort. On les reçut avec beaucoup de sympathie. Avant de commencer à prêcher, ils voulurent apprendre l'islandais ; mais les indigènes les pressèrent si fort de commencer immédiatement en danois qu'ils durent céder. Jusqu'ici leur chapelle est pleine tous les dimanches (environ 150 personnes chaque fois). En 1896, 4 sœurs (dont deux françaises) de la congrégation de St-Joseph de Chambery, sont parties de Copenhague pour la nouvelle mission. Ces religieuses, tout en donnant leurs soins aux Islandais, s'oc-

cuperont aussi de leurs compatriotes, les pêcheurs français qui souvent tombent malades dans ces parages.

Une misère spéciale appelle aussi le dévouement des prêtres catholiques de ce pays. La lèpre, ce fléau épouvantable, qui semblait avoir à peu près disparu de l'Europe, a fait de nos jours sa lugubre apparition dans l'île d'Islande. On vient de constater avec effroi que, sur une population de 75,000 âmes, il y a déjà plus de 300 lépreux ! Et jusqu'ici, hélas ! rien n'a été fait pour ces infortunés.

Les missionnaires danois qui, sur l'ordre exprès de Léon XIII, ont entrepris la nouvelle mission d'Islande, vont tout particulièrement se consacrer au soin des lépreux, en bâtissant pour eux une léproserie, si la charité privée ne leur fait pas défaut. Ils font appel à la générosité de tous les catholiques pour les aider dans leur rude tâche.

J. SVEINSSON, S. J.

Collège St-André. Ordrupshoj, près Copenhague.

LA

LIBERTÉ RELIGIEUSE

A MADAGASCAR

Quelques pasteurs protestants s'efforcent, en ce moment, de faire croire à la France qu'il se passe à Madagascar les choses les plus invraisemblables ; que les missionnaires jésuites, avec l'appui de la République, ressuscitent les plus tristes scènes de l'Inquisition et des dragonnades.

Tant que ces étrangetés n'ont été colportées que dans des conférences et dans la presse radicale ou sectaire, nous avons cru pouvoir les dédaigner, persuadés que le bon sens public suffirait à en faire justice. Mais voici qu'on nous les montre étalées tout au long dans un factum, qui vient d'être soumis au Parlement par la *Société des Missions évangéliques* de Paris [1] ; et elles sont prises au sérieux dans des publications telles que la *Revue bleue*, [2] à qui son antipathie pour les jésuites laisse d'ordinaire plus de clairvoyance.

Nous sommes donc obligés de faire quelques observations, simplement pour mettre en lumière le caractère et le but de cette campagne protestante.

Tout le monde sait que, jusqu'à ce jour, les seules missions françaises existant à Madagascar étaient celles des Jésuites, qui évangélisent le pays depuis 1861. Le protestantisme y est prêché par des Anglais depuis 1820, et par des Norvégiens luthériens

1. *La liberté religieuse à Madagascar*. Rapport de la Société des Missions évangéliques de Paris sur la mission accomplie à Madagascar en 1896 par MM. Lauga, pasteur, et F. H. Krüger, professeur. In-4º de 35 pages.

2. Numéro du 13 Mars 1897 : *La liberté de conscience à Madagascar*, par M. R. Allier, professeur de philosophie à la Faculté de théologie protestante de Paris.

depuis 1869. Les plus anciennes et les plus nombreuses missions anglaises dépendent de la « Société Missionnaire de Londres *(London Missionary Society)* » ; au commencement de 1895, elle avait dans l'île 33 de ses membres européens avec 1048 pasteurs indigènes. Huit autres missionnaires anglais appartenaient à la *Société des Amis* ou *Quakers*, et neuf à la *Société de la propagation de l'Évangile,* qui comptait en outre 16 pasteurs indigènes et qui avait un évêque à Tananarive. Les missionnaires norvégiens, à la même date, étaient au nombre de 24, avec 58 auxiliaires malgaches. Le chiffre total des *adhérents* protestants était évalué à 394.099, dont 288.834 relevant de la L. M. S. et 80.000 de la Société norvégienne. Enfin les écoles protestantes comptaient un peu plus de 125.000 élèves, dont 74.796 formés par la L. M. S. et 37.241 par les Norvégiens. [1] Ajoutons que depuis l'année 1869, où la reine Ranavalo II a reçu le baptême de la main des missionnaires de Londres, le protestantisme est la religion des classes dirigeantes de l'île.

Les auteurs du factum protestant et leur écho dans la *Revue bleue* affirment que ce sont les Jésuites qui ont « fabriqué », comme une machine de guerre contre leurs concurrents à Madagascar, la formule : « Qui dit Français dit catholique ; qui dit protestant dit Anglais. » La vérité, manifeste pour quiconque a étudié l'histoire de Madagascar dans ce siècle, c'est que les Anglais, et spécialement les missionnaires anglais, ont été les inspirateurs de toutes les insultes aux droits de la France dans la grande île, depuis plus de cinquante ans [2]. Il est également avéré que ces missionnaires et les élèves formés par eux ont fomenté chez les Hovas la résistance à la dernière action de la France, tant que celle-ci leur a paru pouvoir être arrêtée d'une manière quelconque. Mais quand ils ont vu la conquête faite et la résolution bien arrêtée de la France de garder Madagascar et de n'y plus tolérer aucune influence contraire à son autorité, il a bien fallu changer de système. Tout à coup donc les missionnaires anglais ont affecté un véritable zèle pour l'enseignement du français dans leurs écoles. Ils ont fait plus : ils ont offert à la

1. Tous ces chiffres sont tirés du Rapport de la Société des Missions Évangéliques de Paris. *Annexe n° 1.*

2. Voir dans les *Études* d'octobre 1894, *La Question de Madagascar,* par le P. Piolet.

Société des Missions protestantes françaises leurs écoles primaires de l'Émirne, au nombre d'environ 800 et comptant de 30.000 à 40.000 élèves.

La Société française a accepté. Quelles ont été les conditions de la cession ? Nous ne savons ; mais il n'est pas à croire que la transaction ait été un don purement gracieux, du côté des missionnaires anglais. S'ils ont sacrifié quelque chose, c'est apparemment pour mieux conserver ce qu'ils se réservent et qu'ils craignent de perdre : il est à remarquer, en effet, que la cession ne comprend pas leurs écoles en dehors de la province centrale (presque la moitié du total), ni leurs institutions d'enseignement secondaire ou supérieure, à Tananarive, ni surtout les nombreux établissements religieux qu'ils possèdent dans toutes les provinces ; enfin, dans les écoles mêmes qu'ils cèdent, ils garderont une influence prépondérante, tous les maîtres ayant été formés par eux et la Société protestante française n'ayant encore aucun personnel à elle, préparé pour sa tâche.

Mais une des fins certainement visées par les pasteurs anglais, et peut-être la principale, ç'a été d'intéresser leurs collègues français à la guerre qu'ils ont toujours faite aux missionnaires catholiques, et qui devient de plus en plus pour eux une affaire capitale.

Jusqu'à la conquête, leur influence sur les classes dirigeantes à Madagascar, influence dont ils ne craignaient pas d'user et d'abuser, leur donnait un avantage immense sur leurs rivaux. Leur religion étant celle de la reine, de l'aristocratie et des fonctionnaires, la fréquentation de leurs écoles était presque forcée pour la plus grande partie de la population. Et pour assurer à tout jamais leur prépotence, ils avaient fait insérer dans le code malgache une loi, la 296e, interdisant à tout élève inscrit dans une école de passer dans une autre, sous peine d'amende pour lui et pour le professeur qui le recevrait. Il faut savoir d'ailleurs que l'inscription dans une école quelconque était obligatoire et comme elle se faisait par les soins des autorités, en général toutes dévouées aux prédicants, c'était tout un système de pressions organisées qu'avaient à vaincre ceux qui osaient préférer les écoles non officielles. Mais, à mesure que les Malgaches se sont sentis libres — ce qui n'a guère commencé qu'avec l'ar-

rivée du général Gallieni — les écoles anglaises ont été désertées en grande partie pour les écoles françaises catholiques. C'est ainsi que les Jésuites ont vu, en quelques mois, le chiffre de leurs écoliers monter de 25.000 à 85.000, et il leur serait facile d'augmenter beaucoup ce nombre, s'ils disposaient de ressources matérielles plus considérables.

Aucune intimidation, aucune pression de qui que ce soit n'a été nécessaire pour cela. Les Malgaches ont tout intérêt dans les circonstances présentes à se montrer, à s'afficher *français* ; ils ont pensé qu'il serait utile, à cet effet, de s'éloigner des *Anglais* et des *Norvégiens* et d'aller aux *Français*. On leur dit que désormais ils devront apprendre le français : ils vont aux écoles dirigées par des Français. Il est vrai que les écoles anglaises et norvégiennes ont ouvert et ouvriront des cours de français ; il le fallait bien : mais, encore une fois, comment s'étonner que le Malgache préfère l'école des Français ?

Nul besoin donc de chercher dans des agissements déloyaux la raison des gains faits par les écoles des Jésuites aux dépens des autres. Mais on conçoit le dépit des pasteurs devant cette débandade de leurs ouailles.

C'est pourquoi nos pasteurs français sont partis en guerre contre les Jésuites de Madagascar. Il leur faut à tout prix arrêter, paralyser la concurrence, qui menace de leur enlever à bref délai l'héritage qu'ils ont à peine commencé de recueillir. Voilà ce qu'il y a sous les grands mots de « liberté religieuse en péril », et au fond des doléances sur les prétendues persécutions que les protestants de Madagascar ont à souffrir de la part des Jésuites.

Personne, parmi ceux qui sont un peu au courant des affaires de ce pays-là, ne s'y est trompé. Pour preuve on n'a qu'à lire le *Temps*, dont on connaît les attaches avec les sommités protestantes et qui n'est certes pas suspect de tendresse pour les Jésuites. Voici en quels termes il fait allusion au factum des pasteurs :

On sait les complications et les conflits de toute nature qu'ont suscités les rivalités confessionnelles sur cette terre africaine évangélisée par diverses sociétés de missions. Nous ne pouvons nous faire ici juges de toutes les plaintes formulées. Personne ne met en doute les loyales intentions ni l'esprit libéral du général Gallieni. Les missionnaires pro-

testants sont les premiers à lui rendre hommage. Le protestantisme était la religion de la cour, presque une religion d'État. Rien d'étonnant que les missionnaires catholiques aient tout fait pour dépouiller leurs rivaux de ce privilège, et que ceux-ci aient lutté, d'autre part, pour en sauvegarder au moins l'apparence. On peut donc bien reconnaître qu'il y a eu dans la lutte, comme dans toutes les luttes religieuses, des torts réciproques.

On ne peut attendre du *Temps* qu'il donne tous les torts aux protestants, même anglais ; mais, à travers les circonlocutions qu'il emploie pour les ménager, on voit cependant clairement sa pensée, à savoir que les pasteurs protestants défendent contre leurs rivaux, non la liberté religieuse, mais leurs « privilèges », la possession où ils étaient jusqu'à présent de faire régner le protestantisme comme « religion d'État » à Madagascar.

Pour prouver que la campagne des pasteurs n'a pas d'autre justification, nous n'avons pas plus besoin que le *Temps* d'examiner en détail les « plaintes » qu'ils ont formulées contre les missionnaires Jésuites. L'invraisemblance de ces accusations dans leur ensemble est trop évidente. Quel homme de sang-froid peut croire que « les Jésuites ont entrepris l'extirpation systématique et violente du protestantisme » de l'île ? De quelle force disposent-ils donc pour cela ? Veut-on dire que la République met à leur service ses soldats et ses fonctionnaires pour ces nouvelles dragonnades ? On n'ose émettre cette absurdité ; à peine on insinue que quelques représentants subalternes de l'autorité se sont faits les exécuteurs des projets des Jésuites ; on écrit que les violences commises contre la liberté religieuse des Malgaches ont été perpétrées « à l'insu du général Gallieni, » qui s'est toujours empressé de mettre ordre aux abus qui lui ont été signalés. Comment donc les Jésuites, même s'ils en avaient les moyens, pourraient-ils se livrer contre les protestants à une persécution systématique et générale, sans que le dépositaire du pouvoir civil en fût informé et sans s'attirer une sévère répression ?

Nous ne prétendons pas, au reste, que, dans cette nouvelle phase d'une lutte déjà si ancienne, et aujourd'hui peut-être plus aigüe que jamais, entre le protestantisme et le catholicisme à

Madagascar, il n'y ait aucun tort du côté des catholiques. Si ceux-ci, après avoir eu tant à souffrir des sectateurs et des prêcheurs de la religion « anglaise, » avaient profité de leur liberté toute récente pour exercer quelques représailles, il n'y aurait là rien de bien étonnant. Toutefois, avant d'admettre que cela en effet a eu lieu, il faut d'autres preuves que les racontars recueillis par MM. Lauga et Kruger, et qui ne reposent en dernière analyse que sur des témoignages malgaches, traduits à ces Messieurs par les missionnaires protestants.

Il suffit de lire quelques-uns de ces témoignages, pour voir combien le tout a besoin d'être contrôlé. Voici, par exemple, ce qu'écrit le pasteur indigène Rajoela :

Le « Père » nous occasionne en ce moment beaucoup de difficultés. Il répète à tout le monde que le résident Alby a été chassé d'Antsirabé et mis aux fers parce qu'il était favorable aux protestants et que le pasteur Lauga, qui nous a dit que la France nous laissait libres de rester protestants pourvu que nous restions soumis aux lois de la République, a été envoyé à Paris où il sera décapité, que le général Gallieni et l'évêque doivent à l'avenir gouverner ensemble, avec les mêmes pouvoirs, etc. [1].

Et un pasteur norvégien écrit de Betafo :

La population est terrifiée par le P. Félix. Un jour, il leur dit, et cela publiquement, que, s'ils ne se joignent pas à son église, ils seront fusillés ; un autre jour, que la prison et les fers, ainsi que la confiscation de leurs biens, attendent tous ceux qui ne se feront pas catholiques [2].

On a beau être compatriote d'Ibsen (M. Allier essaie en effet de faire servir le nom d'Ibsen à rendre sympathiques les missionnaires luthériens de Madagascar), on ne fera pas croire à des Français que nos missionnaires recourent à ces manœuvres encore plus ridicules que violentes.

En attendant que les accusés aient pu faire parvenir en France leur version des faits allégués, il ne sera pas inutile de rappeler d'autres incidents un peu plus anciens, pour mettre dans un plus grand jour le caractère des apôtres du protestantisme à Madagas-

1. *Revue bleue*, p. 327.
2. Même Revue, p. 326.

car et achever d'éclairer toute la situation. Négligeant une quantité de faits typiques, que nous offriraient les années antérieures, nous ne remonterons pas plus haut que l'année dernière. On va voir ce que le protestantisme pouvait encore oser, après l'occupation française, sous le gouvernement débonnaire de M. Laroche. Voici donc quelques extraits d'une lettre de Mgr Cazet, écrite de Tananarive, le 16 juin 1896, et qu'on ne peut par conséquent supposer rédigée en vue de répondre au factum protestant, bien qu'elle le réfute parfaitement, à l'avance.

Aujourd'hui je vous parlerai des difficultés que les protestants anglais et norvégiens ont suscitées aux catholiques depuis l'occupation de Madagascar par la France. Elles ne vous étonneront pas, mais elles vous feront voir à quels moyens ils osent recourir pour entraver nos œuvres et l'influence française.

Une des armes les plus puissantes dont les protestants se servirent longtemps, ce fut la loi 296[e], qui défendait à tout élève inscrit dans une école de passer dans une autre, sous peine d'amende pour lui et pour le professeur qui le reçoit. Tout le monde savait et voyait pratiquement que cela voulait dire que tout élève inscrit chez les protestants ne pouvait pas venir chez les catholiques : c'est le but que s'étaient proposé les Anglais en faisant promulguer cette loi en 1881.

Trois semaines après l'occupation de Tananarive par les troupes françaises, le R. P. Bardon arriva à la capitale et pria le Général en chef d'abroger cette fameuse loi contre laquelle nous avions si souvent protesté. Le Général lui répondit : « Elle n'existe plus ; désormais il y a liberté pour tous. » Malheureusement ce n'était qu'une parole, et quelque sincère qu'elle fût dans la bouche du brave général Duchesne, elle n'avait rien d'officiel : aussi resta-t-elle sans résultat dans la province des Betsiléos, aussi bien que dans l'Imérina.

Dans les premiers jours de janvier, on écrivait de Fianarantsoa : « Les dificultés surgissent tous les jours. Il est évident que les Betsiléos se portent en masse vers nous, mais les Anglais et les Norvégiens surtout font tous leurs efforts pour arrêter ce mouvement. Ils proclament de nouveau la défense de changer d'école et disent des Français tout le mal qu'ils peuvent. Ils ne se contentent pas de parler, mais ils se livrent à des actes de violence. Quatre fois au moins leurs envoyés sont entrés dans nos emplacements, pour enlever de vive force des élèves qui viennent librement étudier chez nous. Dernièrement du côté d'Ambohitrandrazana, ils ont enfoncé notre porte et ont blessé à la tête Casimir, notre maître d'école, et un chef de la réunion catholique. »

Quelques jours après, un autre missionnaire m'écrivait : « Les dix à douze attentats déjà commis, soit contre nos maîtres d'école, soit contre le P. Delmont, sont tous restés impunis. Depuis, une bande d'une quarantaine d'élèves des Anglais a parcouru la campagne d'Ambohibarahena, garrottant les élèves, frappant le maître d'école catholique, etc... Nous avons porté plainte au Gouverneur hova ; mais il ne bouge pas. »

Des Betsiléos, passons à Betafo, chef-lieu d'une province dont on vient d'augmenter l'importance ; on y a placé un Résident français et un Gouverneur général malgache, dont la juridiction s'étend sur plusieurs petites provinces. Quand, après l'expédition, le P. Félix alla reprendre possession de ce poste central, duquel dépendent environ soixante autres postes, les luthériens de Norvège recommencèrent leur persécution avec plus d'audace que jamais. Les deux faits suivants suffiront pour bien faire connaître les apôtres du pur Évangile à Madagascar.

Dans un village appelé Ankabahova, notre professeur faisait la classe à ses élèves dans la chapelle catholique ; tout-à-coup une foule de gros gaillards luthériens envahissent la chapelle pour saisir un ou deux de leurs élèves passés chez nous, et ils les frappent brutalement ; les nôtres se défendent ; on sort de la chapelle. Bientôt le combat recommence de plus belle dans la rue. Informé par plusieurs témoins oculaires, le P. Félix s'empresse de m'écrire les détails de cette attaque. J'envoie sa lettre au Résident général et celui-ci fait partir pour Betafo un fonctionnaire, chargé d'examiner l'affaire. Ce fonctionnaire se rend à Ankabahaba, où il avait convoqué les deux partis. Nos élèves racontent simplement comment les choses s'étaient passées ; ils répondent, sans se contredire, aux questions inattendues qui leur sont posées. De leur côté les ennemis, fidèles au mot d'ordre reçu, nient tout ; ils ne sont pas entrés dans la chapelle, ils n'ont frappé personne, il n'ont pas engagé de lutte dans la rue ; tout le monde sans doute a été témoin, n'importe : tout le monde ment ; eux seuls disent vrai ! On les croit et on les renvoie impunis !

Cette impunité fut un vrai triomphe pour l'hérésie. « Hier, dimanche, 15 mars, écrit le P. Félix, six postes luthériens étaient réunis a Mandritsara pour se réjouir de l'heureuse issue de leur mauvaise affaire. Pourquoi ce grand jour de réjouissance ? C'est parce qu'ils avaient échappé à une condamnation tellement méritée, qu'ils n'avaient aucun espoir de l'éviter. »

Trois jours après cette manifestation victorieuse, le Père Félix m'envoyait le récit d'un nouvel exploit. Voici sa lettre du 18 mars : « Hier matin, un nommé Rainivonialimanga allait à Ambohibary pour affaires,

et il conduisait avec lui son fils Kotovao, enfant âgé de dix à onze ans, notre élève, qui se rendait en classe. En chemin, il est accosté par Ravonimbahatra, pasteur luthérien. « Pourquoi, lui demande celui-ci, ton fils n'étudie-t-ils pas chez nous ? — Mon fils est élève chez les catholiques. — Je veux qu'il étudie chez nous. — Je t'ai dit que mon fils est élève chez les catholiques ; il y restera. Avant de venir dans ce pays, nous étions à Vinaninkarena, et nous nous réunissions chez les catholiques. Depuis notre arrivée ici, il y a plusieurs années, nous avons toujours été avec les Pères ; nous ne sommes pas entrés, même une seule fois, dans ton temple, et mon enfant n'est jamais allé dans ta classe ; nous ne voulons pas changer. » Alors Ravonimbahatra furieux se jette sur ce pauvre homme, et l'assomme à coups de poings. A la fin il prend un bâton et en assène un coup violent au-dessus de l'œil, où il lui fait une blessure que j'ai vue moi-même. Sur ce, il prend l'enfant et l'emmène de force chez lui. — La terreur, inspirée par les luthériens dans tout le pays et surtout dans cette contrée par ce faux pasteur, est telle que notre homme n'a pas osé résister. Ce matin, six ou sept personnes m'ont raconté cette histoire. J'ai adressé une plainte à Rabanona, gouverneur d'Antsirabe dont dépend Ilempona. Mais quoi que fasse ce gouverneur, qui sera sûrement un peu embarrassé, je veux, dès à présent vous faire connaître ce fait, afin que vous puissiez en suivre les diverses phases[1]. »

J'aurais bien des détails à vous donner sur le district d'Ambositra, vous y verriez la même audace, la même mauvaise foi chez les protestants, la même mauvaise volonté chez les officiers hovas, pour terminer les affaires conformément à la justice ; mais ces détails m'amèneraient trop loin ; je me borne donc à vous citer une lettre du P. Fabre ; elle se passe de tout commentaire.

« *Ambositra, 1er avril.* — Je crois vous avoir dit que le Gouverneur avait fait des avances pour renouer nos bons rapports, promettant de traiter sur le même pied catholiques et protestants. J'avais accepté avec joie ce rapprochement... Pendant une semaine, on m'accabla d'égards et de démonstrations d'amitié. Tout cela n'était que de l'eau bénite de cour et n'avait pour but que de cacher tous les embarras que les protestants suscitaient sous main, et ce qu'ils faisaient pour décourager et effrayer en public nos maîtres d'école et nos adhérents. L'inscription des élèves se faisait pendant que notre amitié semblait la plus sincère. Mais ils avaient eu soin auparavant de faire circuler le bruit que les Français conduisaient en France tous leurs élèves et leurs adhérents, que la guerre éclaterait entre Français et Anglais, et que ces derniers seraient à la fin

1 Après bien des hésitations, le gouverneur s'est enfin décidé à punir le coupable.

maîtres de Madagascar. Ce bruit a presque vidé nos deux écoles d'Imady.

« Un Malgache, nommé Andriantsilaozana, très ardent à donner corps à ces bruits mensongers, s'était fait prendre ; j'avais trois témoins. Cette affaire fournit l'occasion de mettre en pleine lumière l'hostilité du gouverneur, de Ratsimba, 10e honneur, et de Ranaivo, 10e honneur. » Le Père raconte ensuite comment il lui a été impossible d'obtenir la moindre satisfaction.

« Voici, continue-t-il, ce qu'une demoiselle anglaise, maîtresse d'école à Ambositra, a dit, en plein temple, dans son prêche du dimanche 15 mars, et cela, en présence du gouverneur et des officiers hovas : « Maintenant la Reine donne pleine liberté ; chacun peut passer où il veut, soit les adhérents, soit les élèves. Cependant examinez par ses œuvres quelle est la vraie religion. Nous sommes venus ici, nous Anglais, après avoir fait avec vous, Malgaches, un traité d'amitié : nous ne l'avons pas violé. Les Français sont venus aussi, et deux fois ils ont rompu leur traité, et à la fin le pays est tombé en leur pouvoir ; par conséquent pensez-y ! » A ces mots, tous les Malgaches s'écrièrent d'une seule voix : « C'est vrai ! » J'atteste l'authencité de ces paroles. »

Dans la province de l'Imérina du moins, en présence des autorités française et malgache, avons-nous trouvé plus de liberté, plus de bonne foi, plus de tranquillité ? Pas toujours, pas partout, tant s'en faut, et l'exécution de la fameuse loi, qui défendait à tout élève inscrit dans une école d'étudier dans une autre, était urgée avec une rigueur qu'elle ne comportait pas, Ainsi, pour ne citer qu'un fait, le 9 mars, on nous écrivait que dans un village, assez près de la capitale, le gouverneur empêchait les grandes personnes, aussi bien que les élèves, de passer chez les catholiques. « N'embrassez pas, disait-il à ses administrés, une religion qui n'est pas celle de la Reine : ce serait une honte pour nous tous, et ne laissez pas vos enfants passer chez les catholiques. Du reste quiconque passera chez eux, sera condamné à une amende de trois bœufs et de trois piastres (quinze francs). » Les Malgaches, crédules et timides à l'excès, sont effrayés par un pareil langage, surtout quand il est tenu par l'autorité militaire ou administrative.

Ces choses se passaient, en partie, au moment même où les deux pasteurs français faisaient leur enquête à Madagascar. S'ils avaient bien regardé, ils auraient donc vu que la liberté religieuse des Malgaches avait d'autres ennemis plus sérieux que les Jésuites.

Malgré l'appui que la campagne protestante trouve dans certains préjugés et même dans les passions politiques, nous osons espérer qu'elle avortera. Les esprits honnêtes y démêleront sans

peine une inspiration anti-patriotique et anti-française. Que la Société des Missions Évangéliques ait des intentions pures, nous ne voulons pas le nier ; qu'elle s'efforce de fonder à Madagascar un protestantisme français, nous ne demandons pas qu'on l'en empêche. Ce qui n'est pas admissible, ce que le Parlement lui-même ne souffrira pas, nous aimons encore à le penser, c'est qu'elle couvre de son nom et du pavillon français des entreprises de prosélytisme dirigées contre la France autant que contre le catholicisme ; c'est qu'elle cherche à ruiner par la calomnie une œuvre qui, depuis trente-cinq ans, a fait honorer, aimer le nom de la France à Madagascar ; une œuvre qui nous a donné les amis les plus solides, pour ne pas dire les seuls amis que nous possédions en ce pays ; enfin, une œuvre qui, par les services rendus dans un passé difficile, a prouvé abondamment qu'elle peut encore en rendre de plus grands dans l'avenir nouveau qui s'ouvre pour notre belle colonie.

J. BRUCKER, S. J.

1. Cet article était déjà sous presse quand le courrier de Madagascar nous a apporté un document qui en confirme pleinement les conclusions. Nos lecteurs le trouveront dans les « *Événements de la Quinzaine* » à la date du 25 Mars.

HERMIAS

FANTAISIE

I

Hermias vivait seul dans sa froide mansarde avec ses livres et son chat. C'était un petit homme vieilli et courbé avant l'âge, aux membres grêles et sans proportions, craintif et gauche dans son habit étriqué et râpé. Cependant il n'avait pas l'air rogue et déplaisant des cuistres de profession. Derrière les lunettes rondes qui surchargeaient son nez, ses yeux doux et myopes brillaient souvent de jeunesse et d'enthousiasme. Quand, à la lecture d'un auteur favori, le démon de la poésie s'emparait de lui, il redressait sa petite taille, et, d'une main levant le livre sacré, de l'autre il décrivait des gestes harmonieux. Si vous l'aviez surpris dans cette attitude, loin de vous sembler grotesque, il vous eût inspiré son délire et vous l'auriez vénéré, comme les Grecs d'Homère, leurs aèdes favoris des dieux.

Hermias autrefois avait été célèbre. La jeunesse s'était pressée autour de sa chaire et toute une génération de jeunes littérateurs avait été par lui initiée aux mystères des vieux maîtres si pleins de substance, de sagesse et de poésie. Mais ses disciples avaient grandi, et c'était leur tour à présent d'attirer la jeunesse par l'attrait de l'érudition et des nouvelles méthodes. Hermias voyant le public déserter sa chaire, avait dû la céder à un jeune impertinent qui, je ne sais comment, avait su inspirer aux autres, avec le mépris des vieilles choses, l'estime démesurée qu'il avait de lui-même.

Hermias souffrit longtemps de sa disgrâce imméritée. Son cœur cependant n'était pas aigri. Il continuait paisiblement son existence pauvre et studieuse. Ses livres lui restaient, il n'était pas malheureux. Mais un soir, dans le silence de sa mansarde, il lui advint quelque chose de bien triste et que je vais vous raconter.

Il lisait une jeune revue; car il n'était pas exclusif; il admettait les idées nouvelles, quand elles étaient neuves et qu'elles lui semblaient justes, et il ne refusait pas d'admirer chez les poètes et les romanciers de son temps les mêmes beautés qui le frappaient dans les vieux et chers auteurs. Un article sur Racine le surprit. Le critique y semblait dire avec quelque suffisance que le vrai mérite du poète était depuis deux siècles inconnu, et il s'offrait à le révéler à ses lecteurs. Hermias se mit à lire avec curiosité. Il découvrit, chemin faisant, que Racine, contrairement à l'opinion de son ami La Fontaine, n'avait rien du génie lyrique, et que les chœurs d'*Athalie* étaient ce que le poète avait écrit de plus faible, vers sans inspiration, pauvres, banals, dignes, tout au plus, de Lefranc de Pompignan et des lyriques du siècle dernier. Le vieux professeur modeste et naïf se sentit ébranlé par le ton décisif de l'article. D'ordinaire, quand il lisait les chœurs de Racine, une lyre mystérieuse répondait en lui aux vers du poète, il ne les lisait pas, il les chantait: ce transport était-il l'effet de l'habitude et du préjugé?

Absorbé dans cette pensée, il regardait se jouer sur le mur d'en face les ombres insaisissables du foyer, quand il vit se dessiner une ombre plus ferme et plus arrêtée, une grosse tête surmontée de deux oreilles courtes et pointues. En même temps, il sentit deux pattes se poser silencieusement sur ses épaules et un museau humide et frais lui frotter la joue.

« Ah! c'est toi, Puss, mon fidèle ami, » dit Hermias.

Le chat commença un ronron plaintif, comme pour avertir son maître que le feu mourait et que Puss avait froid. Hermias se leva, mit une bûche dans le foyer, attisa la flamme et fit jaillir des gerbes d'étincelles. Ce spectacle réjouit Puss, qui, le visage illuminé, vint s'arrondir au coin du foyer en face de son maître, ferma les yeux et continua à ronronner harmonieusement. Et je ne sais par quel mystère, Hermias comprit ce langage.

« Ron, ron, mon vieux maître, tu comprends, à présent, que tu poursuivais une chimère. Il est bien tard pour t'en apercevoir. Pauvre ami! Que ne fais-tu comme moi? Dans ma folle jeunesse, j'étais poète à ma manière et j'allais rêver aux étoiles, Je ne sais quel démon m'agitait et m'attirait sur les toits, la nuit. Je miaulais alors lugubrement et je trouvais des charmes à ma chanson, comme tu en trouvais à tes vers. Mes confrères venaient se joindre

à moi, et nous avons fait de beaux concerts. Mais, un jour, à ma toilette du matin, je m'aperçus avec effroi, en me léchant l'abdomen, que j'avais grossi et que je devenais un bon vieux matou. D'ailleurs j'avais des tiraillements dans les pattes, et quand je voulais grimper, les chatons que j'avais vus naître me devançaient d'un bond, et j'arrivais péniblement, tout haletant, longtemps après eux. Alors, j'ai pris le parti de ne plus quitter le coin du feu, et d'engraisser là tout à mon aise, en laissant à de plus jeunes de miauler à la lune et de faire du sentiment sur les toits. Imite-moi, Hermias, repose-toi; il est temps, et abandonne sans regret les vaines chimères. Rien n'est doux comme la chaleur du foyer, le sommeil, et les rêves indécis et charmants. C'est une poésie encore, qui passe et s'en va et revient fidèle toutes les nuits, flatter ma cervelle sans la fatiguer.

— Puss, mon ami, un chat vulgaire ne parlerait pas ainsi. Je soupçonne quelque secret dans votre existence.

— Que t'importe, Hermias, qui je suis, si mes paroles sont sages ? Écoute mes conseils et suis mon exemple.

— Oh, Puss, le calme et le repos d'une vie bourgeoise ne sont pas mon fait. La consolation de ma vieillesse sera ce qui fut le labeur constant de ma vie, l'art et le beau, la poésie et les divins chefs-d'œuvre, ne me demandez pas d'y renoncer.

— Poésie, chefs-d'œuvre, l'art et le beau, balivernes ! jeux de l'imagination des hommes. Tout cela n'a rien de réel. Je t'ai vu, Hermias, au temps de ta jeunesse, prolonger tes veilles bien avant dans la nuit au détriment de ton sommeil et de ta santé. En proie à ce que tu appelais le feu sacré, tu voulais rivaliser avec les maîtres et tu faisais des vers. Quelle misère, mon pauvre ami, que de peines perdues pour étirer un vers ou le rétrécir, pour amener à la rime un mot sonore, ou tendre, ou voilé ! Vanité, te dis-je, et pour t'en convaincre, aie le courage à présent de relire tes propres œuvres. »

Hermias alla chercher, dans un coin de sa bibliothèque, un carton plus vieux que les autres et qu'il touchait avec plus d'amour. C'était son œuvre à lui, ses manuscrits, son cours, ses articles et, au milieu, connues de lui seul et d'autant plus chéries, des impressions personnelles, cueillies au jour le jour et fixées dans la forme délicate d'une élégie ou d'un sonnet. Il le relut et, comme ses impressions s'étaient depuis longtemps effacées et que son cœur

s'était refroidi, le sentiment de ces pièces légères ne lui disait plus rien. Il ne retrouvait que la forme, puérile et gauche, qui le faisait rougir de lui même et de sa frivole ambition. Il voulut un instant déchirer ses pauvres essais; mais ému de je ne sais quelle tendresse, il se retint et dit humblement :

« J'ai eu le tort de me croire poète, mais Dieu qui m'a donné le don de goûter les beaux vers m'a refusé celui d'en composer moi-même. Et pourquoi me plaindrais-je ? la plus belle part me reste, la lecture et l'admiration des grands chefs-d'œuvre. Cela suffira sans doute à remplir mes vieux jours et à me conduire jusqu'au seuil de la mort.

— Tu te trompes, Hermias, reprit le chat avec la persistance cruelle d'un mauvais génie, tu es aussi poète que les plus grands, car le poète n'est qu'un sot et son œuvre néant. Tes vers valent autant que ceux d'Homère, qui ne valaient rien. Les plus beaux poèmes et les plus admirés étaient bons à charmer une heure de loisir, il fallait les brûler ensuite. Quelques pédants les ont conservés et ont feint d'y découvrir des mystères, et le vulgaire imbécile les a crus. Mais ce qui prouve que ces œuvres n'ont pas de valeur réelle, c'est que leurs plus fervents admirateurs ne sont pas d'accord sur leurs mérites. Les uns admirent sans réserve ce que les autres condamnent comme dépourvu d'art et de génie. Et pour ne parler que des œuvres contemporaines, que nous devons cependant mieux connaître et mieux comprendre, trouve-m'en une seule qui soit jugée de la même manière par deux maîtres de la critique. Chacun suit son impression et cette impression même est changeante. L'homme est dégoûté aujourd'hui de ce qu'il aimait hier avec passion. Il ne peut se fixer sur aucun objet et son erreur est de croire que l'impression du moment est définitive.

— O Puss, ne dites pas ces choses, je conviens que les œuvres modernes sont jugées diversement, mais il en est d'autres plus anciennes et plus vénérables que tout le monde dans tous les temps a admirées.

— Les chœurs d'*Athalie*, par exemple... ? Mais admettons que cela soit. Cette admiration universelle est une ignorance universelle; et dans le très petit nombre de ceux qui louent les chefs-d'œuvre, aucun ne les juge d'après les mêmes principes et n'admire les mêmes choses. Si l'on faisait la somme de toutes les néga-

tions dans les livres des critiques les plus sages, les plus conservateurs des gloires passées, il ne resterait rien, rien, te dis-je, d'Homère et de Sophocle. Hermias, Hermias, abandonne ces bagatelles à ceux qui en ont besoin pour gagner leur vie. Approche du feu tes petites jambes engourdies. La bonne et douce chaleur du foyer ! elle est réelle celle-là et depuis que le monde existe, tout le monde est d'accord sur les plaisirs du coin du feu. Puss, Hermias, est plus sage que toi ; désabusé depuis longtemps, il s'est fixé dans l'immuable sagesse, celle de la satisfaction des sens, douce et modérée. »

Le chat continuait son ronron tentateur, mais Hermias absorbé dans ses pensées ne l'interrogea plus. Il ne se demandait pas s'il était dupe d'une illusion et s'il prêtait à l'inoffensif animal des paroles imaginaires. Cette pensée du néant de l'art et des belles-lettres l'obsédait. Il chancelait comme un homme qui, après une longue route pleine de fatigues et d'espoir vers un but désiré, arrive sur le bord d'un précipice. Il voulait se retenir à quelque chose, sauver du naufrage de ses convictions littéraires une épave, une idée, une œuvre, mais tout lui échappait. Il refaisait avec plus de rigueur le compte des vérités esthétiques universellement admises, et il n'en trouvait aucune, aucune. Les systèmes les plus divers, dont les uns étaient la négation des autres, étaient soutenus tour à tour, et par les plus habiles. Hermias était réduit à n'en plus croire que son propre goût. Mais, là encore, en s'étudiant, il ne trouvait qu'incertitude et déception.

« Combien de fois, lui soufflait son mauvais génie, tes impressions ont elles changé ! As-tu deux jours de suite admiré la même œuvre et de la même manière ? Tu n'as fait que voler de fleur en fleur, tour à tour enivré ou dégoûté d'un nouveau parfum. Et à présent rien ne te dit plus rien. Ton goût s'est émoussé, ton cœur s'est desséché ».

Et Hermias revit les jours de sa première enfance, quand dans une vaste étude, seul à sa table et perdant le sentiment de tout ce qui l'entourait, il se redisait avec de vraies larmes les vers de Casimir Delavigne :

> Pour qui prépare-t-on ces apprêts meurtriers, etc.
> Ah ! pleure fille infortunée !

Combien de fois, depuis, s'était-il moqué de cette œuvre banale

et comme il avait ri de son admiration naïve! Mais s'il voulait aller au fond des choses, ce goût de son enfance, sincère et spontané, était sans doute plus pur et plus vrai.

Il arriva ainsi à cette conclusion, qu'il n'y avait rien de beau dans les œuvres humaines que ce qu'y mettait l'imagination des hommes. Et cette imagination une fois flétrie, la source des larmes une fois tarie, tout était bien fini, l'art et le beau pouvaient bien exister pour d'autres; pour le malheureux désenchanté ce n'était plus même l'ombre d'un rêve.

Ah! l'homme épris du beau et des arts, qui a passé par ces cruels moments du doute, pourra seul comprendre le désespoir d'Hermias. C'était sa vie, sa raison d'être qui s'échappait et il ne lui restait plus qu'à mourir. Il prit un livre machinalement et le feuilleta, puis le rejeta, dégoûté.

Oh! belles années perdues, joies de la famille, douceur, repos sacrifié à ce rêve fatal qui s'évanouissait à présent et pour jamais. Hermias, vieux fou, relis maintenant tes livres jaunis, respire à plein nez leur vénérable poussière. Qu'y trouves-tu? néant, vieux contes qui ont bercé ta trop longue enfance. Le parfum subtil qui s'en dégageait, cette fraîcheur d'images et cette tendresse c'est toi qui les y mettais, toi, ton imagination toujours jeune malgré les ans, ton cœur ridiculement sensible à des chimères. Respectables héros! Adieu, vieux mannequins, Ajax, Achille, pieux Énée, pleureur éternel, et vous marionnettes défraîchies, Hélène et Didon, Ismène, Antigone, adieu, adieu! Non, je ne vous ouvrirai plus, livres trompeurs. Je vous vendrai à mon bouquiniste au poids du papier, car vous ne valez pas davantage, adieu, adieu, je veux finir seul ma vie misérable et dégoûtée, seul près de mon vieux chat plus sage que moi et plus heureux. C'est bien fait, puisque je l'ai voulu.

Et l'on dit qu'à ces blasphèmes, jetés d'une voix saccadée, un frémissement courut dans les feuilles jaunies des grands elzévirs in-octavo. Mais, près de ces graves personnages, un impertinent à couverture jaune, œuvre d'un sceptique et d'un moqueur, ne se tenait pas d'aise et répondait par un bruissement sardonique au murmure indigné de ses voisins. Hermias s'était levé, et maintenant silencieux, il se promenait à grands pas dans la mansarde, convulsif; il ne savait que faire, rire ou pleurer et sa main crispée froissait le dernier numéro d'une revue littéraire.

Le mouvement le soulagea. Peu à peu ses nerfs se calmèrent ; à une sorte de rage succédait une tristesse plus apaisée. Et même insensiblement l'âme du poète se faisait à cette angoisse, il trouvait encore une poésie austère dans cet abandon désespéré de toute poésie, et la grande pensée de la vanité de toute chose finit par bercer son cœur d'une mélancolie plutôt douce.

La nuit était avancée, le vieux chat s'était endormi près du foyer et, chaudement enroulé sur lui-même, il ne laissait plus voir de sa physionomie de sage que son museau rose et ses yeux clos. Hermias contempla un instant ce repos paisible et l'envia. Il ouvrit la fenêtre pour dire un dernier adieu aux étoiles et la majesté lumineuse des nuits surprit encore une fois son âme.

II

Cédant à la fatigue de ses émotions, Hermias s'était endormi; une vision nouvelle vint suspendre son regard et sa pensée. Il se croyait dans les jardins d'Académus et assistait à l'entretien d'aimables philosophes qui avaient banni loin d'eux la contrainte et le pédantisme. Hermias les connaissait de longue date, mais il ne se mêlait pas à leur conversation avec l'abandon et le plaisir d'autrefois. Le bruit harmonieux de leurs paroles ailées vibrait plutôt à son oreille avec la monotonie fatigante d'un concert de cigales, quand l'un d'eux se détachant du groupe et l'entraînant à l'écart : « Jeune homme, dit-il, qui es-tu, et d'ou viens-tu ? Tu semblais triste tout à l'heure, et tu ne parlais pas. L'homme dans sa vie mortelle est sujet à des maux nombreux et la volonté des dieux n'est pas qu'il goûte toujours un bonheur parfait, mais si ta douleur est de celles qui peuvent se consoler, montre-la moi sans défiance, et je tâcherai de l'adoucir. » Séduit par cet air engageant et cette noble familiarité, Hermias reconnut Platon.

« Je suis, dit-il, Hermias, je cultive les arts et la poésie, et dans Paris, ma ville natale, j'ai passé longtemps pour un favori des muses, mais j'ai découvert que tout était vanité dans les œuvres et les discours des hommes, que j'avais poursuivi une chimère insaisissable, et c'est pour cela que vous me voyez à présent triste et découragé.

— Hermias, les écrits des hommes sont vains, comme leurs discours et tu as raison de ne pas t'y plaire ; mais que t'a fait la muse pour l'abandonner aussi ?

— La muse qu'est-ce autre chose qu'un spectre fugitif, le symbole d'un idéal que les hommes poursuivent sans l'atteindre jamais, parce qu'il n'existe pas ? Un de vos philosophes qui avait pris la figure d'un chat me l'a bien fait comprendre. Le beau, la muse et l'idéal, tout cela n'est qu'un jeu de l'imagination des hommes, aiguillonnée par je ne sais quel besoin d'espérance et d'illusion. Il n'y a de réel que le bien-être et la satisfaction modérée des sens. J'ai connu cela trop tard, et il n'est plus temps aujourd'hui de commencer une nouvelle vie. »

Platon répondit : « L'homme a beau nier, il n'en est pas moins vrai qu'il garde en son âme le type d'une beauté merveilleuse ; ce type il voudrait le retrouver dans la nature, et, n'y parvenant pas, il en crée lui-même d'imparfaites images, dont ni lui, ni les autres ne peuvent être satisfaits pleinement ; car si les artistes excellent à manier le ciseau, le pinceau ou la plume, leur âme... que dis-je... l'âme du plus humble et du plus ignorant des hommes, cache une poésie plus belle que tous les chefs-d'œuvre. Ne t'étonne donc pas de voir ces chefs-d'œuvre appréciés diversement et de ne pouvoir toi-même te fixer à aucun objet terrestre. Ton idéal n'est pas de ce monde.

— O divin Platon, je ne connais pas de chant plus harmonieux que vos paroles familières, mais je crains que votre voix ne soit comme celle des sirènes, séductrice et trompeuse. Car enfin ce type merveilleux que nous portons en nous-mêmes et que nous ne pouvons ni trouver dans la nature, ni réaliser par les moyens de l'art, rien ne me dit encore que ce n'est pas le jeu de notre imagination vagabonde.

— Hermias, ne calomnie pas ta nature et celui qui l'a créée ; ce type je ne sais pas ce que c'est, mais mon cœur me dit cependant qu'il existe, et qu'il est plus réel que toutes les apparences de ce monde terrestre. Ici-bas nous ne voyons que des ombres, mais la recherche du beau véritable n'en est pas moins la seule occupation digne de l'homme. Que des beautés corporelles il s'élève de degré en degré à la beauté des vertus humaines, puis à celle des grandes vérités. Peut-être lui sera-t-il donné, en récompense de ses efforts, de contempler un jour la beauté réelle

et infinie, le beau immatériel, éternel, immuable, source de toute beauté humaine et terrestre... Oh! bienheureux l'homme qui pourra jouir de ce spectacle, bienheureux et vraiment digne d'être immortel.

— Mais vous, ô Platon, cette beauté infinie l'avez-vous trouvée à la fin de votre carrière ? »

Le front du philosophe s'assombrit et il demeura pensif. Puis il reprit avec tristesse : « Nos dieux ne l'ont pas voulu, car nos dieux étaient cruels et sourds. Mais pourquoi me demandes-tu cela, Hermias ? Un des premiers docteurs de la foi chrétienne n'a-t-il pas dit que le Verbe incréé, fils de Dieu et Dieu lui-même, avait revêtu une forme humaine pour se mêler aux hommes et converser avec eux. C'est lui, sans doute, le Beau suprême. Mais hélas ! il ne m'a pas été donné de le voir et de le contempler. » Et la vision s'évanouit avec un gémissement.

Hermias se réveilla comme à une vie nouvelle. Son cœur était simple et droit et il n'eut pas de peine à revenir à la foi de son enfance, qu'il avait trop longtemps oubliée. Il y trouva la source d'une poésie plus haute et plus pure. D'ailleurs il ne renonça pas à ses chères études. Mais il se résigna à ne voir dans les œuvres humaines qu'un reflet incertain d'un idéal surnaturel. Il eut moins de goût pour les artifices de mots et de phrases, de rythmes et de rimes, qu'il avait pris autrefois pour la poésie elle-même, et fut désormais plus sensible aux simples beautés dont tout le monde est touché. Il bannit de sa bibliothèque les critiques et leurs vaines disputes, mais il garda Racine et les chœurs d'*Athalie*. Et maintenant dans l'attente de l'éternel repos, qui sera en même temps la contemplation du beau suprême, il aime à redire ces beaux vers que seule une âme chrétienne est digne de goûter :

D'un cœur qui t'aime
Mon Dieu qui peut troubler la paix ?
Il cherche en tout ta volonté suprême
Et ne se cherche jamais.
Sur la terre, dans le ciel même,
Est-il d'autre bonheur que la tranquille paix
D'un cœur qui t'aime ?

Puss, le chat sceptique, de jour en jour plus gros et plus

sédentaire, sent la vieillesse s'appesantir sur sa tête. Tousseux et rhumatisant il n'a plus même la force de ronronner. Il se plaint qu'Hermias le néglige et trouve que son maître n'a fait que changer de folie. La philosophie le console-t-elle de ses infirmités croissantes ? Je ne sais. Paisible cependant au coin du foyer et résigné en apparence, il attend la mort.

A. et H. B., S. J.

REVUE DES PÉRIODIQUES

QUESTIONS D'EXÉGÈSE

Études scripturaires en Allemagne[1].

Ce n'est point en Allemagne qu'on peut accuser les savants catholiques d'être arriérés ou rétrogrades. Leurs travaux dans tous les domaines des sciences sacrées sont assez connus, même en France, pour qu'il soit superflu de les rappeler. Il leur manquait seulement un recueil exclusivement consacré aux études scripturaires. Ils viennent de combler cette lacune en publiant la Revue biblique dont nous annonçons les quatre premiers fascicules. Revue n'est peut-être pas le mot propre, car les *Biblische Studien* se succèdent sans date fixe, et chaque fascicule, plus ou moins volumineux suivant l'importance du sujet, roule tout entier sur une seule question. La notoriété du directeur, le Dr Bardenhewer, et de ses collaborateurs principaux, leur situation dans l'Église ou dans l'enseignement, leur compétence spéciale dans les sujets choisis par eux, leur orthodoxie reconnue, tout assure aux *Biblische Studien* un succès sérieux en Allemagne comme à l'étranger. En les présentant aujourd'hui aux lecteurs des

1. *Biblische Studien*, « Études bibliques ». Herder, Fribourg-en-Brisgau, 1896. — Fascic. I. Der Name Maria, Geschichte der Deutung desselben, « Le nom de Marie. Histoire de son interprétation », par le Prof. O. Bardenhewer, — pp. X-160, prix : 3 fr. 25 ; — II. Das Alter des Menschengeschlechts, nach der heiligen Schrift, der Profangeschichte und der Vorgeschichte, « L'âge du genre humain», par le Prof. P. Schanz, — pp. XI-100, prix : 2 fr. ; — III. Die Selbstvertheidigung des heiligen Paulus im Galaterbriefe, « L'apologie de S. Paul dans l'Épître aux Galates » par le Prof. J. Belser, pp. VI-149, prix : 3 fr. 75 ; — IV. Die Prophetische Inspiration, biblisch-patristische Studie, « L'inspiration prophétique », par le Dr F. Leitner, — pp. IX-195, prix : 4 fr. 75. — Ces quatre fascicules, dont le dernier est double, forment le premier volume des *Biblische Studien*.

Études nous n'avons pas l'intention d'en faire un compte rendu en règle, encore moins une analyse complète. Nous signalerons seulement, en les discutant au besoin, les points les plus intéressants ou les plus controversés.

I. *Le nom de Marie.* — Les Études bibliques s'ouvrent par un travail du savant directeur. En le lisant, on est tenté de regretter que tant d'érudition, de méthode, de clarté et de critique ait été dépensé sur un sujet si restreint. « Le nom de Marie n'est pas un nom ordinaire; il est doux à l'oreille et cher au cœur de tout catholique ». Sans doute; mais la dévotion des fidèles ne repose pas sur une étymologie; et c'est fort heureux, car l'auteur nous prouvera, souvent avec évidence, que les étymologies reçues jusqu'à ce jour, sans en excepter les plus populaires et les plus autorisées, sont fausses et arbitraires.

Du reste, l'intérêt de cet opuscule ne se borne pas, tant s'en faut, aux conclusions finales. La route qui mène au but décrit plusieurs méandres et le lecteur n'ose s'en plaindre, tant il admire l'expérience et la sûreté de son guide. Parmi ces digressions, l'une des plus instructives est l'historique du sens *Stella Maris* attribué au nom de Marie. En 1880, Steininger émettait l'avis que saint Jérôme, à qui l'on fait souvent honneur de cette étymologie, avait dû écrire *Stilla Maris* au lieu de *Stella Maris*. D'autres érudits avant lui avaient fait indépendamment la même découverte, dont la priorité semble appartenir, en définitive, au vieil Estius.

M. Bardenhewer nous fait suivre à travers les siècles les progrès de cette étymologie reposant probablement sur une faute de copie ou de lecture, car saint Jérôme qui savait son hébreu, ne peut guère en être l'auteur.

Le nom de Marie si commun dans le Nouveau Testament et porté seulement, dans l'Ancien, par la sœur de Moïse, n'est composé ni de deux substantifs, ni d'un substantif et d'un adjectif, ni d'un substantif et d'un pronom suffixe. Il ne saurait donc signifier, ni myrrhe de la mer, ni mer amère, ni *contumacia eorum* selon l'hypothèse de Gesenius dans la première édition de son Dictionnaire : hypothèse malheureuse qui fut longtemps en vogue, même après avoir été répudiée par le savant philologue.

Si nous éliminons les radicaux *rîm* et *rûm*, avec *mend* forma-

tif, — élimination faite un peu lestement peut-être — il ne nous reste plus à choisir qu'entre les deux racines *mārā'* et *marāh*. Cette dernière, à laquelle on penserait tout d'abord, donnerait avec la terminaison nominale *ām* un mot qu'il faudrait traduire par rébellion ou rebelle, sens assurément peu convenable à un nom de femme, comme M. Bardenhewer le fait remarquer. On est donc rejeté, à bout d'hypothèses, sur le radical *mārā'*. L'alef final est une difficulté réelle, mais pas insurmontable. Miriam signifierait alors « corpulent, gras, et selon les idées de l'esthétique orientale, beau ».

Nous n'avons pas d'objection capitale à formuler contre cette hypothèse que le docte écrivain réussit à rendre vraisemblable. Nous ne comprenons pas, à vrai dire, pourquoi il défend avec tant d'insistance la prononciation massorétique *Miriām*. Les Septante et le Targum, sans parler des autres versions, s'accordent à lire *Mariām*. Devant ces autorités, celle de la massore pâlit et s'éclipse; et nous ne sachons pas que, soit en hébreu soit dans les langues congénères, la terminaison *ām* entraîne le son *i* sous la première radicale. En second lieu, les noms propres du Pentateuque appartenant aux couches préhistoriques de la langue, on ne saurait en rendre compte avec les seules ressources de l'hébreu classique. Il faut remonter au sens originaire des racines et la comparaison avec les idiomes apparentés, l'assyrien, le syriaque, l'arabe, s'impose. Nous trouvons ainsi pour le radical *mārā'* les acceptions suivantes : être sain, robuste, brave, prospère, puissant. Le mot *homme*, en arabe, et le mot *seigneur*, en syriaque, viennent de cette racine. C'est sans doute à ce fonds primitif qu'il faudrait recourir pour expliquer le nom de Marie.

II. *L'âge de l'humanité.* — Les manuels élémentaires fixent-ils toujours la création de l'homme à l'an 4004 avant l'ère chrétienne? Je ne sais; en tout cas, cette date fatidique, due aux calculs de l'évêque protestant Usher, n'avait nul droit à devenir classique ou à le rester. Si le docteur Schanz se proposait seulement d'en montrer le mal-fondé et l'arbitraire, mince serait son mérite; mais tout autre est son but, et dans cette étude claire, concise, méthodique, un peu dépourvue peut-être de vues originales et d'arguments nouveaux, il a voulu rassembler et contrôler tous les éléments de la question, épars chez les écrivains catholiques.

Après avoir constaté les variantes des textes sacrés, lesquelles donnent une certaine latitude et permettent de reporter l'apparition de l'homme sur la terre à 6000 ans environ avant Jésus-Christ, l'auteur aborde franchement la question maîtresse de son travail. Cette limite extrême de 6000 ans suffit-elle à la science ? ou plutôt — car le problème ainsi énoncé serait mal posé — la Bible impose-t-elle au croyant cette limite extrême ; en d'autres termes peut-on tirer des écrits révélés cette affirmation expresse : l'homme ne saurait remonter à plus de 6000 ans avant l'ère chrétienne ?

Avec un grand nombre de savants catholiques contemporains, M. Schanz croit pouvoir répondre négativement; car non seulement la chronologie biblique est incertaine, mais il n'y a pas même dans la Bible les éléments d'une chronologie. Il faudrait pour cela que les listes généalogiques, soit avant soit après le déluge, fussent complètes ; or il est possible qu'il y ait des lacunes. Dès lors, l'âge de l'homme devient une question purement scientifique, dans laquelle la Bible n'intervient plus; on doit s'adresser pour la résoudre à l'histoire, à la paléontologie, à la préhistoire, à la linguistique.

Ici encore, les indications flottent incertaines : nul point de repère, nulle base assurée, pas de chronomètre. Faisant bonne justice des fantaisies de Lyell et de Mortillet, le docteur Schanz estime qu'une durée maximum de 8,000 ans — soit 6,000 ans avant notre ère — suffit, pour le moment, à rendre compte de tous les faits dûment constatés.

L'hypothèse des lacunes permet de rejeter sans plus d'examen les préadamites, ainsi que les précurseurs anthropomorphes de l'espèce humaine. M. Schanz ne s'en fait pas faute; pourquoi juge-t-il nécessaire de maintenir l'opinion restreignant l'universalité du déluge, opinion fondée, elle aussi, sur des difficultés chronologiques?

Mais cette hypothèse des lacunes, dans les listes des patriarches antédiluviens ou postdiluviens, est-elle bien solide et bien orthodoxe? L'auteur le suppose plus qu'il ne le prouve, ou, s'il le prouve, c'est d'une façon bien sommaire. Il se réfère à des omissions analogues dans divers livres de la Sainte Écriture, et rappelle l'usage où sont les orientaux quand ils dressent des tableaux généalogiques de supprimer les noms les moins connus. Dans les

généalogies, comme celles de saint Luc ou de saint Mathieu, où les membres sont reliés par les mots *genuit* ou *filius*, cela ne fait pas l'ombre d'une difficulté ; mais il faut bien avouer que la formule stéréotypée de la Genèse est totalement différente : « Seth vécut 105 ans et il engendra Enos ; et Seth vécut après avoir engendré Enos 807 ans ». Comment glisser dans une trame si serrée des anneaux intermédiaires, et comprendre qu'à l'âge de 105 ans Seth engendra, non pas Enos lui-même, mais bien son père ou son aïeul ? Nous ne déclarons pas la chose impossible, mais il vaut la peine de l'établir.

D'après M. Schanz, les chiffres donnés dans les trois textes les plus anciens — hébreu, grec et samaritain — différant entre eux, sans qu'il soit possible de les concilier, tout le passage devient douteux et nous ne sommes plus astreints à nous en tenir même aux nombres les plus élevés, ceux des Septante. Peut-être, mais qu'y gagnerons-nous ? L'âge où, dans les Septante, chaque patriarche engendre son successeur, est trop avancé pour qu'il soit facile de l'augmenter beaucoup.

Une dernière raison de M. Schanz trancherait net la question si elle ne prêtait à une équivoque et même à une fausse interprétation : « Il est très vraisemblable, dit-il, que dans les faits d'ordre purement historique ou scientifique les écrivains sacrés s'en rapportent à leurs sources. Ils n'avaient nullement l'intention de nous fournir une chronologie complète. La doctrine de l'inspiration ne l'exige pas, car il n'entrait point dans les desseins de l'Esprit de Dieu de révéler des choses qui ne touchent pas ou ne touchent que de loin la voie du salut. »

Faut-il entendre que l'auteur inspiré peut se tromper avec ses sources, ou plutôt que ses sources, pourvu qu'il les reproduise fidèlement, porteront toute la responsabilité de l'erreur ? Peut-être, s'il est bien avéré que dans tel ou tel texte l'écrivain sacré n'entend que produire son document sans vouloir s'en porter garant. Mais est-ce bien le cas dans les chapitres V et XI de la Genèse ?

Citons en terminant la conclusion du docteur Schanz. « Comme la question de l'ancienneté de l'homme ne met en péril ni la foi, ni la véracité de l'Écriture, ni l'infaillibilité de l'Église, l'exégète et l'apologiste peuvent faire bon accueil aux résultats certains de la science. Sur ce terrain, un conflit n'est pas à craindre

entre la foi et la science, mais seulement entre la science et l'Écriture mal expliquée.»

III. *L'apologie personnelle de saint Paul dans l'épître aux Galates.* — Cet opuscule est un excellent commentaire de trente-cinq versets de saint-Paul (Gal. I, 11-II, 21). Un commentaire par sa nature même, échappe à l'analyse. Contentons-nous de signaler les trois points principaux que l'auteur met surtout en lumière.

1° Quels sont les destinataires de l'épître ? Sont-ce les habitants de la province romaine de Galatie (Pisidiens, Lycaoniens) évangilisés par saint Paul durant ses deux premiers voyages apostoliques, comme l'ont cru Ramsay, Zahn et le P. Cornely ? M. Belser ne le pense pas : il s'en tient à la vieille opinion qui voit dans les Galates ces descendants des Celtes, émigrés des Gaules vers le temps d'Alexandre, et se taillant, après de longues luttes, un vaste territoire dans le Nord de l'Asie mineure. Son plaidoyer est des meilleurs, et s'il ne réussit pas à pulvériser les arguments des adversaires, il montre du moins que rien n'oblige à délaisser l'ancienne théorie.

2° L'assemblée des apôtres, tenue à Jérusalem pour terminer les discussions relatives à l'observation de la loi mosaïque et à laquelle saint Paul fait allusion dans son épître (Gal. II, 1-10), est bien celle dont nous trouvons le récit détaillé au chapitre XV des Actes. Dans ces derniers temps, un pasteur protestant, Spitta, l'a nié. Il prétend faire coïncider le voyage décrit par saint Paul avec celui dont les Actes font mention au chapitre XI (27-30).

Le docteur Belser réduit à néant ce paradoxe et nous lui reprocherions de lui donner, en le réfutant, trop d'importance, s'il n'en prenait occasion d'établir l'accord parfait entre les deux récits du concile apostolique.

3° Au sujet de la dispute d'Antioche, notre auteur réfute assez longuement l'opinion étrange de Zahn qui voudrait la placer plusieurs années avant la réunion de Jérusalem. Ce dernier se dit incapable de comprendre qu'un désaccord ait pu éclater, au sujet de la loi mosaïque, si peu de semaines après le décret réglant avec tant de netteté les libertés et les devoirs des chrétiens de Syrie. L'objet du conflit entre les deux grands apôtres, examiné sans passion et sans parti-pris et ramené à ses

justes proportions, fait évanouir la difficulté. C'est, croyons-nous, le meilleur passage de cette dissertation.

A propos du codex de Bèze dont il étudie plusieurs leçons remarquables, l'auteur est amené à se prononcer sur l'hypothèse de Blass. On sait que ce jeune savant dans son édition des Actes, publiée à Gœttingue en 1895, a émis le premier l'idée que le texte du célèbre codex pourrait bien représenter le brouillon de saint Luc, tandis que le texte reçu en serait la copie et la mise au net. Il est certain que l'origine du codex de Bèze, est, plus que jamais, une énigme pour les critiques ; mais le Dr Blass en donne-t-il la clef ? M. Belser incline à le croire : « Pour qui sait voir et entendre, dit-il, il est impossible de méconnaître que cette hypothèse gagne tous les jours du terrain, et si tous les indices ne nous trompent pas, l'idée de Blass remportera bientôt de nouveaux triomphes. » L'histoire du codex de Bèze est si mal connue, ses rapports avec les autres documents si peu étudiés encore, qu'un pareil jugement nous semble au moins prématuré.

IV. *L'inspiration des Prophètes*. — Le présent traité se distingue des travaux qui portent un titre à peu près semblable, en particulier de la savante dissertation de Dausch intitulée : *Die Schriftinspiration* (« L'inspiration des Écritures »). Des deux côtés la doctrine est la même, la science égale, la marche analogue ; mais le point de vue diffère du tout au tout. M. Dausch étudie l'inspiration *écrite*, si l'on peut s'exprimer ainsi, le docteur Leitner l'inspiration *parlée*, et voilà ce qui fait l'originalité de son livre.

« L'inspiration prophétique est une action surnaturelle et extraordinaire de Dieu sur l'intelligence et la volonté de l'homme, en vertu de laquelle l'homme reçoit la mission et la faculté d'annoncer les vérités divines. Sous le nom général de prophètes nous entendons, avec les prophètes de l'ancienne loi, les apôtres, et les fidèles de la primitive Église favorisés du don de prophétie. »

Nous ne dirons rien de la dernière partie qui est un résumé succinct et néanmoins assez complet de la tradition des Pères, surtout en opposition avec les théories gnostiques et montanistes. Nous passons aussi sur le concept de l'inspiration prophétique d'après l'ancien testament, bien qu'il ait fourni au docteur

Leitner des pages suggestives, pour nous arrêter à ce même concept dans le Nouveau Testament.

Ici nous voudrions pouvoir assurer que l'auteur, en éveillant notre curiosité, l'a pleinement satisfaite : « L'enseignement oral des Apôtres, dit-il, ne suppose ni le même degré ni la même étendue d'inspiration que la composition des livres sacrés. Car, pour exposer les vérités du salut dans un but de pure édification, il n'est besoin d'aucune influence *théopneustique* (kann die Nothwendigkeit eines Einflusses der Theopneustie nicht behauptet werden) ». Qu'entend l'auteur par *Theopneustie* dans ce passage ? Est-ce révélation ou inspiration ? Si c'est révélation, en quoi la troisième épître de saint Jean, par exemple, exige-t-elle davantage une révélation particulière ? Si c'est inspiration, la théorie de l'auteur revient à dire que l'apôtre, que le prophète, ne sont pas toujours *inspirés* même quand ils parlent des vérités du salut : ce qu'on pouvait exprimer beaucoup plus clairement. Mais alors comment reconnaître dans l'apôtre l'inspiration actuelle ? Est-ce par son propre témoignage, par la nature du sujet qu'il traite, par la manière de l'envisager ? Et quand il parle sous l'action inspiratrice, Dieu, dont il est l'organe, le préserve-t-il de toute défaillance de mémoire ou de raisonnement, de la moindre erreur enfin portant sur un simple chiffre, sur une date, sur un détail historique insignifiant ? L'auditeur est-il obligé de *tout* croire, ou peut-il séparer, dans le prédicateur, l'homme faillible du porte-voix infaillible de Dieu ?

Pour transformer les orateurs inspirés en écrivains inspirés il fallait, suivant M. Leitner d'accord avec un grand nombre de théologiens catholiques, une inspiration nouvelle et distincte. Fort bien ; mais si un discours, prononcé sous l'influence actuelle de l'inspiration, était reproduit mot pour mot, soit par un des assistants soit par le prédicateur lui-même, que lui faudrait-il de plus pour rester inspiré ? L'autorité divine qui s'imposait à la foi de l'auditeur, ne s'imposera-t-elle pas à celle du lecteur ? Et la parole de Dieu cessera-t-elle d'être parole de Dieu par le fait seul d'être couchée par écrit ? Et si elle est parole de Dieu que lui manque-t-il donc pour être inspirée ?

L'auteur nous répondra sans doute qu'on exige de lui plus qu'il ne prétend donner. Il traite de l'inspiration prophétique d'après l'Écriture et les Pères et s'arrête net, là où ses guides l'aban-

donnent. Nous croyons cependant qu'un parallèle soutenu entre l'inspiration de l'orateur et celle de l'écrivain aurait éclairé et affermi sa marche.

Malgré cette légère lacune, la monographie du docteur Leitner sera lue avec autant d'intérêt que de profit par tous ceux que préoccupe la question si actuelle de l'inspiration ; elle clôt dignement le premier volume des *Biblische Studien*.

F. PRAT, S. J.

REVUE DES LIVRES

Prælectiones dogmaticæ, auctore Christiano Pesch. S. J., t. III. — I. *De Deo creante. De peccato originali. De angelis.* — II. *De Deo fine ultimo. De actibus humanis.* Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1895. In-8, pp. xii-370. Prix : 6 fr. 25. — T. IV. — I. *De Verbo Incarnato.* — II. *De Beata virgine.* — III. *De cultu sanctorum*, pp. xii-350. — T. VI. — *De sacramentis in genere. De Baptismo. De confirmatione. De SS. Eucharistiâ*, pp. xviii-396.

Nous avons apprécié ailleurs les deux premiers volumes de ce cours en voie de publication. (*Études, Partie bibliogr.*, 31 juillet 1895, p. 481). Il comprendra huit volumes, le cinquième, sur la grâce, ne paraîtra qu'après le tome septième, qui traite des quatre derniers sacrements. Le huitième sera consacré aux traités des *vertus*, du *péché*, des *fins dernières*.

I. — Le P. Pesch donne une large place à la théologie positive. Par contre, il s'arrête peu à quelques discussions fort subtiles, auxquelles s'attardaient les anciens scolastiques. Ainsi, ce qu'il dit de « la lumière de gloire » et de son rôle dans la vision béatifique des élus ne tient pas plus de deux lignes.

Chez lui, on ne retrouve pas davantage ces longues séries d'objections, tantôt enchaînées, tantôt s'égrenant l'une à la suite de l'autre auxquelles beaucoup de maîtres scolastiques nous ont habitués. Chacun des points qu'il traite est tout d'abord exposé clairement. Grâce à cette méthode, on embrasse plus facilement du regard tout le sens compris dans l'énoncé d'une thèse ; on voit mieux le dogme sortir vivant de l'Écriture et de la tradition. Inutile ensuite de résoudre une à une des objections dont une explication précise et profonde nous a déjà livré la clef.

Le souci de recueillir tous les échos des anciennes écoles, avec les témoignages de la tradition n'empêche pas l'auteur de

prêter l'oreille aux débats théologiques, soulevés ou ravivés de nos jours. Il ne repousse pas une explication, par la raison seule qu'elle est neuve ou rajeunie. Ainsi, dans son traité sur la création il admet que les jours désignés par la Sainte-Écriture ne sont pas des jours de vingt-quatre heures. La saine érudition dont il donne des preuves, en bien des circonstances, nous fait vivement regretter qu'il songe si rarement à nous renseigner sur la doctrine des chefs actuels du protestantisme allemand.

II. — L'Union, qui rattache la nature humaine au Verbe dans l'unité d'une seule personne, est le fondement du culte que nous rendons à l'humanité du Christ. Le P. Pesch sait déduire de ce principe fécond toutes ses conséquences. Il en fait une application particulièrement heureuse au culte du Sacré-Cœur. Cette belle dévotion, née avec le christianisme, mais dont l'épanouissement était réservé à ces derniers siècles ne repose pas, au point de vue théologique, sur la révélation privée qui a été faite à la bienheureuse Marguerite-Marie. Là est seulement l'occasion ou mieux encore le stimulant qui a poussé l'Église à la propager. Si le cœur de Jésus s'impose à notre adoration, c'est qu'il fait partie de son humanité et que celle-ci est hypostatiquement unie au Verbe.

Si ce même cœur de Jésus est honoré d'un culte spécial, de préférence par exemple à ses mains et à ses pieds sacrés, c'est que le cœur est le centre où retentissent et se manifestent les plus généreuses passions, particulièrement l'amour. Aussi devons-nous adorer, non seulement le cœur physique de Notre-Seigneur transpercé d'une lance, resserré par le souvenir de nos ingratitudes, dilaté par son ardent amour pour nous, mais encore et surtout l'amour inexprimable et pourtant dédaigné, dont le cœur est l'emblème, mérite mieux encore nos hommages.

Jusqu'ici nous sommes d'accord avec le R. P. Pesch. Mais nous ne sommes point convaincu de ce qu'il avance un peu plus loin, que l'humanité du Christ ne peut être considérée en elle-même, abstraction faite de la divinité, ni honorée par conséquent d'un hommage inférieur à l'adoration — d'un culte de dulie, pour parler avec les théologiens. Il nous semble que nous sommes ici avec saint Thomas.

Nous n'accuserons pourtant pas l'auteur de n'avoir point à

cœur de suivre l'ange de l'école. Il se glorifie au contraire de lui être habituellement fidèle. Sa docilité est même d'autant plus louable qu'elle est exempte de superstition. Il essaie, en effet, de découvrir par lui-même et non en se fiant aveuglément aux interprétations thomistes, la pensée du grand docteur. Puis, si le point qu'il examine est objet de controverse, il évoque et compare toutes les opinions sérieuses qui s'y rapportent. Il conclut ensuite, après avoir pesé les raisons bien plus que le nom de leur auteur.

En dépit de cette juste indépendance de jugement, on pourra trouver qu'il y a dans le cours du P. Pesch un bien grand étalage de noms scolastiques. La science théologique y perdrait-elle réellement, si plusieurs d'entre eux étaient passés sous silence ? Il est juste d'observer que les systèmes de ces théologiens peu recommandables n'éblouissent point le P. Pesch. Il aime les solutions franches et qui ont déjà fait leurs preuves. En voulons nous des exemples, ils abondent.

L'opinion d'après laquelle les sacrements seraient la cause physique de la grâce et la formeraient dans une âme, comme le ciseau de l'artiste sculpte une figure sur la pierre ou le marbre, ne lui plaît pas. Leur action, selon lui, est toute morale. En d'autres termes, ils sont comme des lettres que le Christ a signées de son sang et qui confèrent à celui qui les présente le droit d'obtenir de Dieu la faveur sollicitée.

III. — Dans son traité sur l'Eucharistie, le P. Pesch montre la même défiance pour les solutions subtiles ou compliquées à l'excès. Le mystère de la transubstantiation ne s'opère pas, pense-t-il, par une sorte de reproduction du Christ, comme le croit Suarez ; son corps et son sang acquièrent simplement une nouvelle relation de présence, en s'introduisant sous les espèces eucharistiques à peu près comme l'âme humaine occupe de nouveaux espaces à mesure que grandit le corps.

Ce n'est pas lui qui favorisera les diverses hypothèses imaginées ou renouvelées de nos jours pour expliquer la persistance des accidents eucharistiques. Il est persuadé que l'enseignement traditionnel n'a jamais vu dans ceux-ci des phénomènes purement subjectifs ou un simple jeu, réel il est vrai, mais dont Dieu seul serait l'auteur. Il préfère s'en tenir au vieux système, d'après

lequel la quantité du pain et du vin persiste après la disparition de la substance, et sert elle-même de support aux autres accidents eucharistiques. Cependant, si recommandable que soit cette dernière opinion, nous nous garderons de dire qu'elle est seule admissible.

Autre question délicate : en quoi consiste l'essence du sacrifice de la Loi nouvelle ? Elle n'est autre chose, selon le P. Pesch, que l'immolation mystique du Christ opérée par la consécration : comme un glaive spirituel, les paroles prononcées alors par le prêtre sur le pain et le vin, séparent, autant qu'il est en elles, le corps du sang divin, et reproduisent d'une manière non sanglante l'immolation du calvaire. On sait que de Lugo et Franzelin voient au contraire la caractéristique du sacrifice dans l'état d'amoindrissement du Christ, qui le rend propre à devenir notre nourriture. Nous ne trancherons pas cette difficile controverse ; mais nous croyons que l'opinion exposée par le P. Pesch est aujourd'hui adoptée de la plupart des théologiens.

F. TOURNEBIZE, S. J.

Primauté de Saint Joseph d'après l'épiscopat catholique et la théologie, par C. M., professeur de théologie. In-8, 513 pp. Paris, Lecoffre, 1897.

Nous sommes heureux de signaler cet ouvrage, un des meilleurs qui aient été écrits sur les prérogatives éminentes de Saint Joseph et sur le culte spécial qui lui est dû, après la Sainte Vierge, au-dessus de tous les autres saints. Neuf, solide, ce volume se recommande surtout aux membres du clergé, qui y trouveront méthodiquement groupés les enseignements de la tradition et de la théologie sur le rôle exceptionnel du grand Patron de l'Église.

J. H., S. J.

Des Vocations sacerdotales et religieuses dans les collèges ecclésiastiques, par le P. J. Delbrel, de la Compagnie de Jésus. Paris, Poussielgue, 1897. In-12, pp. 128. Prix : 1 fr. 50 (*Alliance des maisons d'éducation chrétienne*).

Quand la dix-neuvième assemblée générale de l'Alliance tenue à Versailles en août 1896 n'aurait abouti qu'à attirer l'attention du

personnel catholique enseignant sur la question vitale des vocations, ses débats n'auraient pas été stériles. Depuis, le problème a été agité dans diverses revues ; nous osons espérer que le présent volume ralliera tous les suffrages. Il serait difficile d'être plus complet et plus méthodique, d'exposer des idées modérées et sûres dans une langue plus juste et plus élégante, de présenter enfin des conseils plus pratiques avec autant d'expérience personnelle.

Depuis longtemps — les plaintes de Joseph de Maistre datent de 1817, — on gémit en France de la pénurie de vocations sacerdotales dans les classes dirigeantes, noblesse et bourgeoisie. Montalembert, Mgr Pie, Mgr Bougaud, Mgr Besson et tant d'autres ont fait entendre tour à tour leur appel à cette jeunesse dorée qui s'empressait davantage autour des autels quand on trouvait dans le sanctuaire honneurs et fortune. Maintenant que les carrières dites libérales se ferment devant eux, obstruées qu'elles sont par la poussée des foules, les fils de famille vont-ils se retourner vers l'Église ? L'auteur voudrait le croire. Mais avant de s'adonner à des espérances peut-être décevantes, il examine d'abord avec impartialité les causes de l'état actuel. Et courageusement, au lieu de rejeter la faute sur les enfants et les jeunes gens, il se demande : nous, maîtres catholiques, n'avons-nous rien à nous reprocher ? Ne serions-nous pas les premiers coupables ? Son enquête est loyale ; ses conclusions sont douloureuses. C'est un prêtre qui lui écrit (p. 48) : « Nos professeurs, quoique prêtres à peu près tous, donnent un enseignement plutôt neutre, autant dire païen. Ils s'y montrent très forts, érudits, fins lettrés, mais nullement apôtres. Ils ne se sont pas contentés de demander à l'université des grades, ce qui est excellent ; ils lui ont emprunté sa façon de comprendre l'enseignement, son genre, son esprit, son âme essentiellement laïque, dans le sens actuel de ce mot. » Or, sans enseignement chrétien, pas d'esprit surnaturel dans un collège, et encore moins de vocations. Mais on a peur de passer pour un petit séminaire, et alors on aime mieux ressembler à un lycée.

Il faudrait pourtant des prêtres à l'heure actuelle, et pour nos œuvres ouvrières qui seules peuvent arracher la démocratie à la Révolution, et pour nos missions étrangères qui s'étendent avec nos conquêtes. Nos villages de France ne commencent-ils pas à

manquer de prêtres ? Qu'en adviendra-t-il ? « Laissez une paroisse dix ans sans prêtre, disait le curé d'Ars, et on y adorera les bêtes. » Pour recruter l'armée catholique nécessaire à tous ces postes, formons dans nos collèges des âmes pures, fières et dévouées ; préparons le terrain à la divine et mystérieuse semence ; développons-la avec persévérance et délicatesse. Dieu fera le reste.

Ce livre est avant tout écrit pour les maîtres. Ceux qui l'auront lu ne se sentiront pas seulement plus désireux de faire épanouir autour d'eux des fleurs exquises qui orneront un jour l'autel, ils auront, grâce aux conseils précieux de l'auteur, l'art expérimental de cette culture idéale et difficile. Sans violenter les caractères ni les tendances, ils sauront guider les aspirations généreuses et au besoin les faire naître. H. CHÉROT, S. J.

La Résurrection de N.-S. J.-C., par l'abbé Henry Bolo. Paris, Haton, 1896. In-16, pp. 328. Prix : 2 fr. 50.

La Résurrection de N.-S. J.-C. n'est pas loin d'échapper à la critique. Le grand miracle sur lequel repose notre foi, y est mis en pleine lumière avec toutes ses preuves et toutes ses conséquences. C'est clair, c'est attachant ; bien des âmes pourront en fermant ce petit volume se trouver plus croyantes.

Les dévots de la Sainte-Vierge en voudront pourtant à l'auteur d'avoir fait plutôt mauvais accueil à la pieuse croyance qui dirige vers cette Divine Mère les premiers pas du Ressuscité. (pp. 96, 117.)

Pourquoi faut-il que M. l'abbé Bolo tienne si fort à glisser encore çà et là dans ses livres décidément sérieux, quelques souvenirs de sa première manière : le terme familier à l'excès, le rapprochement qui étonne, l'expression outrée à dessein, la demi-page de poésie trop jeune, les citations de l'Écriture un peu louches et autres procédés, qui semblent viser à saisir le lecteur par la curiosité et par les nerfs ?

H. G., S. J.

Institutiones philosophicæ, quas Romæ in pontificia Universitate tradiderat P. Joannes-Josephus Urráburu, S. J. Volumen quintum, Psychologiæ pars secunda, Valladolid Cuesta; Paris, Lethielleux, 1896. Gr. in-8 pp. VIII-1203. Prix : 12 fr.

La Philosophie du R. P. Urráburu vient de s'augmenter d'un volume, le cinquième de tout l'ouvrage, le deuxième de la psychologie : c'est un

traité de la connaissance humaine qui s'ajoute à la Logique, à l'Ontologie, à la Cosmologie, à la Psychologie inférieure, publiées ces dernières années. Un troisième volume de psychologie, réservé aux questions de la volonté et de la substance de l'âme, ne tardera pas à paraître. Le savant professeur de l'Université Grégorienne veut enrichir la philosophie d'un cours complet dans la force du mot : ce sera une source, un arsenal, où se trouveront réunies l'exposition, les preuves, la défense de la philosophie traditionnelle. Ce plan explique le nombre des volumes et leur forte dimension.

Le traité comprend trois parties : la première explique *la connaissance en général*, sa nature, son terme, ses principes ; la deuxième considère *la connaissance sensible* de l'homme, son acte, son objet, ses facultés ; la troisième étudie *la connaissance intellectuelle*, dans son objet, ses fonctions, ses actes.

Aristote, comme dit Bossuet, a parlé divinement de la connaissance ; plus divinement encore en a parlé saint Thomas. Il suffit de rassembler ses formules créatrices, qui en peu de mots ouvrent de si vastes horizons, pour voir s'édifier à peu près de toutes pièces la théorie scholastique de la connaissance, la plus belle des théories de l'École et la plus achevée. Nous caractériserons bien ce traité du R. P. Urráburu, en disant qu'il est un lumineux commentaire des textes de saint Thomas, recueillis, expliqués pour résoudre les problèmes de la connaissance humaine ; commentaire vraiment personnel en ce qu'il découvre la portée du texte, que les esprits ordinaires, laissés à eux-mêmes, n'apercevraient pas. Après avoir signalé ce mérite général de l'œuvre, nous analyserons les points travaillés avec plus de soin.

L'auteur établit d'abord la spiritualité de l'intelligence humaine, et réfute le matérialisme par huit chefs d'arguments. Il met heureusement à profit les sciences physiologiques, en particulier les récentes études sur le cerveau et tourne plus d'une fois contre le savant matérialiste ses propres découvertes. Les preuves sont appuyées par de nombreuses citations d'auteurs modernes. — Nous aurions désiré une thèse qui mît en lumière le concept de spiritualité, en expliquant les mots « matériel » et « immatériel », la simplicité propre à l'esprit, son mode d'activité et de présence, etc., notions qui d'ordinaire ne sont pas assez nettement définies dans les psychologies. Nous trouverons sans doute cette thèse dans le troisième volume.

Une excellente analyse expose la nature de la connaissance humaine. C'est une forme inhérente à l'âme et en même temps objective, à deux faces dont l'une regarde le sujet, l'autre l'objet ; en rapport direct avec l'objet, elle *voit;* inhérente au sujet, elle *fait voir*. Notre connaissance directe n'est donc pas l'objet connu, « *id quod cognoscitur* », mais un

moyen de connaître l'objet « *id quo cognoscitur* ». Cette distinction expressive écarte le subjectivisme et fait disparaître l'abîme creusé par le cartésianisme entre le sujet et l'objet extérieur. Le P. Urráburu insiste avec raison sur cette solution et la présente avec une vive clarté.

Le caractère intime de la connaissance est encore approfondi dans la question du « verbe mental. » Cette question a soulevé des controverses que l'auteur discute avec sagacité. C'est une étude faite au microscope: il ne faut pas s'étonner d'y découvrir des points subtils. On se demande par exemple, si l'immanence vitale est essentielle à toute connaissance; si Dieu, par miracle, ne pourrait pas nous donner une connaissance infuse que lui seul produirait en nous : cette question n'est pas inutile au philosophe, au théologien; elle peut servir à préciser une définition, à montrer jusqu'où s'étend la puissance divine.

Le chapitre sur les principes de la connaissance traite avec érudition des « espèces impresses », de « l'intellect agent et possible ». On y voit un exposé détaillé des opinions, une bonne explication de la terminologie scolastique si souvent défigurée par les adversaires. — Il faudrait mieux séparer les arguments qui établissent la réalité des « espèces sensibles » et celle de « l'espèce intelligible ». La preuve de cette dernière offre une difficulté spéciale, qui n'est pas résolue par la distinction entre l'intellect *agent* et l'intellect *possible*, attendu que les adversaires de l'espèce contestent la nécessité de cette distinction. — Le P. Urráburu soutient avec saint Thomas, que l'image sensible concourt à la production de l'espèce immatérielle, comme un *instrument actif* élevé par l'intellect agent.

La question de l'objet des sens externes, qui intéresse l'objectivité de toutes nos connaissances, est traitée à fond. Nos sens ne connaissent pas seulement de simples modifications du sujet, qui seraient tout au plus le signe indirect de mouvements conjecturés au dehors : leur connaissance est un signe *formel*, une image *directe* de qualités sensibles extérieures. La couleur, par exemple, existe en dehors de l'œil, non seulement comme cause déterminante de notre vision, mais aussi comme un *terme*, un objet vu directement en lui-même. — Réduire l'objet des sens à de simples mouvements mécaniques, ce serait enlever aux sens leur objet : car le mouvement local n'est pas perceptible en lui-même, mais à raison d'une réalité qui se déplace. Or cette réalité, qui doit être perçue tout d'abord en elle-même, *primo et per se*, ne peut être ni la substance, ni l'étendue. Supprimez les qualités sensibles, il ne reste plus rien à l'extérieur, que l'on puisse voir ou entendre. Que si l'objet de nos sens est supprimé, ou faussé par des témoins menteurs de leur nature, l'objectivité de toutes nos connaissances est compromise; car les sens offrent à l'intelligence son premier objet; et si la nature elle-

même est prise en flagrant délit de mensonge, nous ne pouvons nous fier à elle en aucun cas. Nous tombons ainsi dans l'idéalisme sceptique de Kant. L'auteur prouve que sa thèse n'a rien d'opposé aux sciences physiques, si elles restent dans leur sphère, et que le *veto* du physicien serait une conclusion qui dépasserait les prémisses.

Ce travail du R. P. Urráburu sur la réalité des qualités sensibles, intéressera tous ceux qui cherchent une solution dans cette question difficile. Sans doute le fond des preuves n'est pas nouveau, mais la manière pleine, vigoureuse et claire de les proposer, ainsi que la solution décisive des difficultés offrent un caractère marqué d'originalité.

Le chapitre sur l'objet de l'intelligence renferme bon nombre de notions instructives, de solutions qu'on chercherait en vain dans les auteurs élémentaires et qu'on aurait de la peine à trouver dans les grands auteurs, où elles sont plus ou moins dispersées. Notre intelligence a pour objet l'être, mais sa condition d'esprit uni à la matière, l'oblige à percevoir en premier lieu cet objet dans les accidents que lui présentent les sens. De cette surface elle pénètre dans le fond, et acquiert une notion distincte de la substance et des natures; puis, au moyen de concepts épurés par l'abstraction et la négation, complétés par la comparaison et le raisonnement, elle s'élève jusqu'à la connaissance des esprits et de Dieu. Le P. Urraburu enseigne avec saint Thomas, que le premier objet de notre intelligence n'est pas le singulier, mais l'universel. Nous appelons l'attention du lecteur sur cette analyse approfondie, qui, par degrés, rend compte de toute notre manière de connaître.

Dans la question de l'origine des idées, le système scolastique est traité brièvement : c'est que ses principales thèses ont été développées dans la première partie, sous le titre de la connaissance en général. Nous aurions préféré une division qui insistât moins sur les principes généraux, pour présenter avec plus d'ensemble la théorie scolastique de l'origine de nos idées.

La question de l'hypnotisme sera l'objet d'une étude très spéciale réservée au volume suivant.

Cette analyse, bien que restreinte, suffira, je l'espère, pour donner une idée de la valeur du traité. On ne doit pas y voir seulement un recueil vaste et savant de philosophie ancienne : il met à profit les leçons de la science moderne, et présente un nombre considérable d'explications personnelles, lumières propres à éclairer même ceux qui sont versés dans ces matières. Le P. Urráburu est sans aucun doute un précieux auxiliaire pour les professeurs de théologie et de philosophie. Ses ouvrages ont la spécialité fort pratique de faciliter l'étude immédiate d'une question, en mettant sous les yeux dans tout leur

ensemble les opinions, les preuves, les difficultés et leur solution, les références, un heureux choix de textes, une doctrine toujours solide, fidèle aux principes de saint Thomas. La lucidité du style permet aux esprits quelque peu exercés de saisir dès la première lecture.

Telle est l'impression que nous a laissée ce volume, après un examen attentif. Nous nous croyons donc bien autorisés à recommander l'étude de ce traité et l'ensemble dont il fait partie aux théologiens et aux philosophes. Cet ouvrage doit avoir sa place dans toute bibliothèque sérieuse, par la raison qu'il représente, à lui seul, une légion d'auteurs.

C. DELMAS, S. J.

La Viriculture. Ralentissement du mouvement de la population. Dégénérescence. Causes et remèdes, par G. de Molinari, Paris, Guillaumin, 1897. In-18, p. 250. Prix : 3 fr. 50.

La science économique, dont M. de Molinari est un des plus brillants représentants, ne veut rester étrangère à rien de ce qui touche à l'homme et s'égare quelquefois dans des domaines où elle perd pied. C'est ce qui lui arrive pour la *viriculture*, ou art de procréer les hommes. Elle en fait un commerce vulgaire et prétend lui appliquer la loi brutale de *l'offre et de la demande*. Erreur déplorable qui a contre elle non seulement la foi, mais la raison et la science.

Au point de vue rationnel, nul ne saurait approuver que le mariage, base fondamentale des sociétés, soit détourné de sa fin naturelle et nécessaire. La science physiologique enseigne également que la génération est le but voulu par la nature. A ce dernier point de vue, M. de Molinari n'a pas de défense : il manque d'arguments pour appuyer sa malheureuse thèse ou il invoque des écrivains sans autorité. C'est ainsi qu'il voit encore dans le cervelet « l'organe de la reproduction en même temps que celui de la locomotion » (p. 156), alors que la science garde une très prudente réserve sur les fonctions encore inconnues du petit cerveau. Ajoutons que les traits perfides décochés par notre auteur contre la religion et ses ministres (clergé *ignorant et cupide*, casuistes *malpropres*) ne rachètent pas son défaut de science. Tout le monde sait bien que la *viriculture* n'est possible qu'avec les bonnes mœurs qui protègent le mariage, et que la foi catholique est l'école de la moralité.

Toutes réserves ainsi faites, nous aimons à reconnaître que l'ouvrage de M. de Molinari se lit avec facilité et renferme des aperçus intéressants. Il ne croit pas plus que nous à la vertu des lois civiles pour accroître le nombre des mariages et des naissances.

Dr SURBLED.

Cenni sull'origine e sul progresso della musica liturgica, *con appendice intorno all'origine dell'organo — di* Frederico Consolo. — Florence, Le Monnier, 1897. In-8, p. 104. Prix : 5 francs.

Bien qu'appartenant à la religion juive, M. Consolo pense que les anciennes mélodies de la synagogue de Jérusalem se retrouveraient dans le plain-chant plutôt que dans la liturgie actuelle des rabbins.

Voici les raisons qu'il donne à l'appui de sa thèse. Les *accents toniques* de la Bible hébraïque passent pour contenir des indications musicales, et de fait, les juifs les traduisent par des vocalises déterminées. Mais chaque pays a sa traduction mélodique et le résultat offre une telle diversité qu'il faut en conclure que nulle part on ne possède l'air primitif. M. Consolo pense qu'il faut attribuer la cause de ces divergences à ce que les juifs de chaque région ont introduit dans leurs chants la musique des peuples chez qui ils habitaient.

Cela étant, l'auteur passe au plain-chant. Il vient de Jérusalem, puisque dès le commencement de l'Église les fidèles eurent des chants et des cantiques religieux. De là les chrétiens se répandirent par tout le monde, emportant avec eux les mélodies de la ville sainte. Leur première notation fut la notation neumatique qui a plus d'un rapport avec les accents toniques des hébreux et doit avoir la même origine. Or la traduction des neumes s'est conservée identique dans tous les pays. Il faudrait donc en conclure que la tradition catholique possède encore les anciens chants de la Synagogue.

Telle est la thèse soutenue par l'auteur. Elle est brillante mais bien fragile. Qu'il soit resté dans notre plain-chant quelques fragments de l'art hébraïque, c'est possible, mais pour sûr ils ne seraient qu'en petit nombre ; car le répertoire de nos chants d'église actuels n'a été entrepris à Rome que vers la fin du IIIe siècle et la notation neumatique ne daterait que du sixième. Il est à croire que l'art romain, contemporain de leur composition a eu autrement d'influence sur ces mélodies que les souvenirs de Jérusalem, si tant est que les juifs, comme d'autres peuples d'Asie, n'aient pas eu un système musical incompatible avec le diatonisme de nos échelles d'Europe. Les comparaisons établies

par M. Consolo entre certaines mélodies juives et chrétiennes, ne sont pas heureuses pour sa thèse ; car on pourrait démontrer historiquement que plusieurs des morceaux de plain-chant cités par lui, n'ont pas l'ancienneté nécessaire pour marquer une communauté d'origine entre les deux classes d'airs. Leur ressemblance, qui est loin d'être parfaite, ne serait donc qu'une coïncidence fortuite.

E. SOULLIER. S. J.

I. — **Projet de Table de triangulaires de 1 à 100.000,** *suivie d'une* **Table de réciproques** *des nombres à cinq chiffres de 1 à 100.000 et d'une* **Table de sinus et tangentes naturels** *variant de 30" en 30", de 0° à 90°*, avec texte explicatif, par A. Arnaudeau, ancien Élève de l'École Polytechnique, Membre agrégé de l'Institut des Actuaires français, Membre de la Société de Statistique de Paris. Paris, Gauthier-Villars, Grand in-8, pp. xx-41, 1896. Prix : 2 fr.

II. — **Les Nombres triangulaires,** par G. de Rocquigny Adanson. Moulins, Ét. Auclaire, 1896. In-8, pp. 32.

I. — On sait que les actuaires, c'est-à-dire les mathématiciens qui s'occupent de calculs d'assurances, ne peuvent souvent se contenter des tables ordinaires de logarithmes. Celles-ci, en effet, ne permettent d'obtenir que 7 chiffres exacts pour le nombre correspondant à un logarithme donné. S'il s'agit du produit de deux facteurs de 5 chiffres chacun, produit pouvant avoir jusqu'à 10 chiffres, on voit que les 3 derniers ne seront pas connus avec certitude.

En raison de cet inconvénient, on s'est servi jusqu'ici, pour ces calculs exacts de la formule d'Euclide :

$$ab = \frac{(a+b)^2}{4} - \frac{(a-b)^2}{4}$$

Des tables spéciales donnent les quarts de carrés jusqu'à 200.000 ; on pourra donc calculer le produit *ab* de deux nombres de 5 chiffres en faisant deux lectures tabulaires, une addition et deux soustractions.

M. Arnaudeau propose une autre solution, basée sur les propriétés des nombres triangulaires. On appelle triangulaire d'un nombre *n*, la somme des entiers depuis 1 jusqu'à ce nombre :

$$1 + 2 + 3 \ldots\ldots + n = \frac{n(n+1)}{2}$$

M. Arnaudeau établit facilement la formule suivante :

$$ab = S_a + S_{b-1} - S_{a-b}$$

qui permet évidemment, si l'on a une table des triangulaires jusqu'à 100.000, de calculer le produit *ab*, au moyen de trois lectures tabulaires, d'une addition et de deux soustractions.

La formule se transforme d'ailleurs entre les mains de l'habile calculateur, ce qui permet, en certains cas, de se contenter de deux entrées.

La table des triangulaires permet aussi d'effectuer les carrés, cubes et racines correspondantes, et surtout la division. Pour faciliter cette dernière opération, l'auteur a dressé une table dite *de réciproques*, donnant la valeur de $\frac{1}{n}$ quand n varie de 1 à 100.000.

Enfin, séduit par l'idée de mettre ses tables à la portée de ceux qui ne sont pas familiarisés avec l'usage des logarithmes, M. Arnaudeau ajoute des tables de sinus et tangentes naturels, variant de 30'' en 30'', de 0° à 90°. Il montre comment avec leur aide et celle des tables de triangulaires, on peut résoudre tous les triangles.

Nous n'apprécierons pas la valeur de cette méthode de triangulaires comparée à celle des quarts de carrés. Les virtuoses du chiffre verront seuls à l'usage, laquelle est préférable, et peut-être les avis se partageront-ils, selon le genre de tempérament de chacun.

Ajoutons que, lorsque parut, dans les derniers mois de 1896, la brochure dont nous rendons compte un peu tardivement, les tables étaient calculées, mais non encore imprimées en entier.

L'auteur faisait appel aux Sociétés savantes, financières et autres, pour l'aider pécuniairement à faire cette impression. Nous reproduisons bien volontiers cet appel, s'il en est temps encore.

II. — C'est aussi des nombres triangulaires que s'occupe M. de Rocquigny Adanson. Après une courte préface, il démontre le théorème suivant : tout multiple de 3 est la somme d'au plus trois nombres triangulaires multiples de 3. Puis il énonce 105 propositions sur ces nombres, extraites de ses « *Questions d'Arithmologie* ». Il nous semble qu'un professeur pourrait tirer de plusieurs d'entre elles de quoi varier l'ordinaire des exercices de calcul de ses élèves, en même temps qu'il leur ouvrirait une perspective sur une région peu connue généralement des mathématiques.

A. REGNABEL, S. J.

La Politique du Sultan, par Victor Bérard. Paris, Calman-Lévy, 1897, pp. XIX-363. Prix : 3 fr. 50.

Ce livre appellerait autre chose qu'un compte rendu ordinaire. Nous y reviendrons peut-être. En attendant nous devons le

signaler. C'est jusqu'à ce jour la publication la plus complète et la plus autorisée qui ait paru chez nous sur la question des massacres d'Arménie.

Cette épouvantable histoire commence enfin à se dégager des ombres dont on l'a systématiquement enveloppée. Tout n'est pas dit encore et vraisemblablement le mystère d'iniquité ne sera jamais complètement éclairé. M. Bérard se croit en mesure d'établir que, l'égorgement de la nation arménienne n'est pas tant le fait d'un peuple que celui d'un gouvernement, ou plutôt d'un homme qui est parvenu à faire du gouvernement sa chose personnelle. C'est l'idée maîtresse du livre résumée dans son titre. Mais si les auteurs responsables sont peu nombreux, s'ils pourraient «tenir à l'aise sur un divan», il y a des complices; ces complices sont les grandes puissances, toutes les grandes puissances, « France et Russie comprises », comme dit M. Lavisse dans la *Préface*. C'est ensuite la Presse, « cette bavarde », disait Mgr d'Hulst à Notre-Dame, qui clame aux quatre vents du ciel les prouesses d'un cheval ou les élégances d'une danseuse, et qui a su garder le silence devant les fleuves de sang qui ont inondé l'Anatolie pendant près de trois ans. M. Bérard affirme très nettement que *dix-sept* journaux ont été gagés pour se taire ; il ne dit pas les noms ; mais il serait aisé de le faire à sa place. Il est clair que l'ambassade ottomane n'allait pas acheter ceux qui ne comptent pas.

Les bons apôtres jettent maintenant la pierre au gouvernement. Pourquoi le ministre ne publiait-il pas les rapports de ses consuls ? On dirait vraiment que, avant le *Livre jaune*, nous ne savions rien en France de ce qui se passait en Orient. A défaut du ministère, le P. Charmetant avait pourtant publié à 20.000 exemplaires le *Martyrologe de la nation Arménienne;* il comprenait tout d'abord le rapport officiel des six ambassadeurs sur les massacres de 1895. Combien, parmi les grands journaux qui forment l'opinion, ont daigné le reproduire ou seulement s'en occuper ? Presque toute la presse catholique a dénoncé les atrocités qui se commettaient là-bas. Ailleurs la conspiration du silence a été assez habilement organisée et surtout assez grassement payée pour que l'œuvre d'extermination pût s'accomplir sans troubler la quiétude du pays qui exerçait jadis le patronage des chrétiens d'Orient.

Il y aurait quelques réserves à faire sur certains jugements ou affirmations de l'auteur en matière religieuse, où sa compétence laisse à désirer ; mais nous ne voulons point nous arrêter à relever quelques taches dans un livre qui est par ailleurs un grand acte de courage et de franchise et auquel la conscience française devra d'être un peu soulagée de l'effroyable hypocrisie qui l'étouffait.

J. BURNICHON, S. J

I. Cours de zoologie, par L. Boutan. Paris, Octave Doin, 1897. In-12, pp. 510. Prix : 5 fr. — **II. Dissections et manipulations de zoologie,** par L. Boutan. Paris, Octave Doin, 1897. In-12, pp. 296. Prix : 2 fr. 50. — **III. Cours de botanique,** par G. Colomb. Paris, Octave Doin, 1897. In-12. Prix : 2 fr. 50. — **IV. Dissections et manipulations de Botanique,** par G. Colomb. Paris, Octave Doin, 1897. In-12. Prix: 2 fr. 50.

La librairie Octave Doin ayant eu l'excellente idée de publier un cours complet d'enseignement pour le certificat des sciences physiques, chimiques et naturelles, je suis heureux de pouvoir présenter aux lecteurs des *Études* les quatre volumes se rapportant à la section des sciences naturelles.

I. — Ceux qui liront d'un œil distrait la zoologie de M. Boutan seront tentés de ne lui accorder d'autre valeur que celle d'un *Précis* bien fait. Mais le jeune maître de conférences de la Faculté des sciences de Paris ne s'est nullement proposé de faire une zoologie purement descriptive ; il n'a pas cru devoir exposer tous les faits, discuter toutes les théories et étudier à fond toutes les questions. Il a préféré procéder par triage et, comme il nous l'apprend lui-même dans sa courte introduction, il a cherché à établir une sorte de hiérarchie, de manière à ne mettre en évidence que les faits les plus importants. En un mot, il s'est appliqué à jalonner la route que doit suivre l'étudiant pour ne pas risquer de s'égarer dans ce vaste domaine de l'Anatomie comparée et de la zoologie.

Nous aurions cependant su gré à M. Boutan de nous expliquer, dès la première page, le plan qu'il s'était proposé de suivre. Cela dispenserait de retourner plusieurs fois les feuillets de l'ouvrage et de recourir à la table des matières pour reconnaître qu'il est harmonieusement divisé en trois parties : l'Homme, les Invertébrés et les Vertébrés.

J'ajouterai que la rédaction en est claire et que la disposition typographique en rend la lecture facile.

Toutefois, il y a une critique que je ne puis m'empêcher d'adresser à M. Boutan : il sait, mieux que tout autre, combien les figures schématiques sont nécessàires pour l'intelligence d'un cours de zoologie : or, les schémas sont rares et je le regrette d'autant plus que ceux qu'on y trouve sont excellents et permettent de juger des services appréciables qu'on aurait pu nous rendre en se montrant moins économe. Mais c'est là une lacune de détail qu'il suffit du reste de signaler pour être sûr que les éditions suivantes nous offriront un texte enrichi de figures plus nombreuses.

II. — Voici un livre absolument nouveau et qui rendra les plus grands services non seulement aux candidats au certificat des sciences physiques, chimiques et naturelles auxquels il est destiné, mais encore à tous ceux qui veulent s'initier aux connaissances techniques à acquérir en vue de l'épreuve des travaux pratiques pour les examens de licence.

Les procédés des trente-deux manipulations que l'auteur nous expose, forment pour ainsi dire le bagage obligatoire de tout candidat. Ce serait cependant une singulière erreur de croire que la lecture de l'ouvrage peut dispenser des séances du laboratoire. La théorie, c'est bien ; mais, en pareil cas, la pratique vaut encore mieux.

Quoiqu'il en soit, j'ose prédire aux *Dissections et Manipulations de Zoologie* un succès bien mérité dont je me réjouis d'autant plus qu'il nous vaudra bientôt une nouvelle édition considérablement augmentée.

III. — M. Colomb nous prévient dans son introduction que son livre n'est pas fait pour les savants : il ne faut voir là qu'une de ces formules habituelles de modestie, que les auteurs ont souvent sur les lèvres, tout en pensant intérieurement le contraire.

Il est vrai qu'on n'y lit ni discussions savantes, ni considérations philosophiques ; mais eût-ce bien été leur place ? Par contre, j'y ai trouvé un exposé simple et claire de l'état actuel de nos connaissances en Botanique. Du reste, M. Colomb, mieux que tout autre, pouvait nous mettre cette science au point. Sous-Directeur du Laboratoire des recherches botaniques à la Faculté des Sciences de Paris et associé aux travaux du savant professeur Bonnier, il lui a suffit de nous résumer les doctes leçons professées à la Sorbonne.

Après quelques pages sur la cellule et les tissus végétaux, l'auteur fait une étude spéciale d'une plante Phanérogame et nous donne les caractères généraux des principales familles de cet embranchement. La dernière partie du volume est consacrée aux Cryptogames vasculaires, aux Muscinées et aux Thallophytes.

Comme il est aisé de le voir, le plan général de l'ouvrage a été fort bien compris et j'ajouterai qu'il a été non moins bien exécuté.

IV. — Ce volume est le complément du cours de Botanique : il est au précédent ce que la pratique est à la théorie. Ne voulant pas faire un traité complet de technique microscopique, l'auteur s'est contenté d'indiquer à ceux qui désirent voir par eux-mêmes, les procédés à suivre pour observer les différentes particularités de l'organisme des plantes. Après quelques généralités sur les dissections sous la loupe, la manière de faire une coupe, de la colorer,.... etc., il nous donne la description de vingt-quatre manipulations, parmi les plus habituelles que l'étudiant ou l'amateur peuvent être appelés à pratiquer.

L'ouvrage se termine sur quelques conseils pratiques concernant l'herborisation et la confection d'un herbier, suivis de quelques pages de Géographie botanique, indiquant la distribution des plantes à la surface du globe.

J. MAUMUS.

Vie charitable du Vicomte de Melun, par Alexis Chevalier. Tours, A. Mame, MDCCCXCV. In.-8, pp. 334, avec gravures.

Mgr Baunard avait déjà publié, dès 1880, une vie de M. de Melun ; après quinze ans et plus, M. Alexis Chevalier reprend à nouveau ce beau et vaste sujet. Il donne de sa hardiesse des raisons qui la justifieraient pleinement, si elle avait besoin d'être justifiée. D'abord Mgr Baunard écrivait pour les gens du monde : lui il s'adresse aux jeunes gens des patronages. Cette raison n'est pas la meilleure ; car le récit de M. A. Chevalier sera encore plus utile aux hommes du monde qu'aux jeunes ouvriers et ouvrières. Ceux-ci y admireront sans doute les hautes vertus et le dévouement d'un homme qui les a beaucoup aimés ; mais les autres y trouveront un modèle à imiter. Une seconde raison qui vaut mieux, c'est que depuis l'apparition du livre de Mgr Baunard on a publié les *Mémoires* et une partie considérable de la correspondance de M. Armand de Melun, et ces documents ont permis de mieux saisir la physionomie intime de ce grand homme de bien. M. A. Chevalier, ayant été son collaborateur dans plusieurs de ses œuvres les plus importantes, était mieux à même que personne d'écrire la *vie charitable* de M. de Melun.

Au reste la *vie charitable*, c'est toute la vie d'un homme qui a fait de la charité sa carrière, qui a donné à la charité pendant plus de cinquante ans toute l'énergie de sa volonté et toutes les forces de sa belle intelligence. C'est à ce titre surtout

que le Vicomte de Melun mérite d'être proposé comme exemple. Ses écrits comme ses actes témoignent d'une élévation de vues remarquable. Il ne s'est pas borné à rechercher des misères et à les secourir ; il a étudié les causes qui les engendrent, il est allé à la racine du mal ; il a, un des premiers, dénoncé cet individualisme résultant de la désorganisation du monde du travail ; il a compris que le remède était dans l'association principalement, mais aussi que la Société avait des devoirs envers les ouvriers. Lui aussi il fut traité de socialiste, parce qu'il protestait contre des abus et réclamait des réformes, et surtout parce qu'il refusait d'admettre qu'il fallût « laisser chacun se débattre comme il peut... sous une loi inflexible, supérieure à toutes les combinaisons humaines ». « Je crois, écrivait-il, à une économie politique *chrétienne* qui n'est pas celle des économistes, encore moins celle des socialistes. »

Toujours en quête de bien à faire, dans la vie publique comme dans la vie privée, le Vicomte Armand de Melun s'est placé au premier rang parmi les hommes dévoués aux classes laborieuses ; son nom restera particulièrement attaché à deux grandes œuvres : celle des Sociétés de Secours Mutuels, dont il fut le promoteur le plus ardent, et celle des *Patronages* pour les jeunes gens, qui, grâce à l'aide intelligente et dévouée des Frères de la Doctrine chrétienne, a pris dans toute la France de si rapides et si merveilleux développements.

J. DE BLACÉ, S. J.

Mémoires de madame de Chastenay (1771-1815), publiés par Alphonse Roserot. Tome II. **L'Empire, la Restauration, les Cent Jours.** Paris, Plon, 1897. In-8, pp. 518. Prix : 7 fr. 50.

Si, pour faire connaître le second volume de ces mémoires, je me contentais de renvoyer à ce que j'ai dit précédemment du tome premier, on aurait lieu de m'accuser de parcimonie dans l'éloge. L'intérêt, en effet, a notablement grandi. Rarement pages plus attrayantes, plus instructives, toutes parsemées d'expressions piquantes, d'anecdotes inconnues, d'aperçus nouveaux, de jugements curieux et modérés. Les hommes comme les évènements de cette terrible époque nous sont montrés avec un saisis-

sant relief. C'est de l'histoire à la façon de Plutarque : un mot, un trait et à l'instant une figure s'illumine devant nous.

Voyez Napoléon. Ici nous apparaît le prince sans cœur qui ose dire, en apprenant la douleur poignante de l'un de ses bons serviteurs, privé subitement d'une fille tendrement aimée : « Quoi ! il est désespéré, mais je le croyais homme d'esprit, je le croyais homme supérieur ! Que de fois, moi, j'ai vu partir, que de fois j'ai fait partir des braves, que j'envoyais au feu ; ils ne pouvaient en revenir, et pourtant je n'étais pas du tout ému. » Là le comédien lugubre qui, revenu depuis quelques jours seulement à Paris après la campagne de Russie, répondait cyniquement à M. de Rémusat se plaignant du malheur des temps : « Oui, Madame Barilli est morte, et je conçois que ce malheur ait pu être senti. » Or Madame Barilli était une cantatrice en vogue. Plus loin, c'est l'ambitieux incorrigible qui au soir de la stérile victoire de Montereau, se croyait plus près de Vienne que de Paris. Ailleurs, l'artiste de génie définissant la tragédie « non l'histoire d'une passion, mais la crise d'une passion ».

N'est-elle pas encore bien inspirée, cette délicate et fine narratrice, quand elle écrit que La Fayette fut toujours « présomptueux et dupe » ; Blücher, « la raison d'une maison de commerce » ; quand elle dit que Carnot se jugeait « austère pour s'être concentré dans une société bourgeoise et obscure » ?

Et quels tableaux parlants que ces pages où Madame de Chastenay nous dessine la physionomie des évènements, l'état d'âme des diverses classes de la société ! Avec elle, nous sommes vraiment présents à la réception enthousiaste de Louis XVIII et des princes ; nous comprenons comment le monarque put affirmer dans sa proclamation qu'il revenait rappelé par le vœu de son peuple. Avec elle, nous touchons du doigt les fautes de la Restauration, les sourdes manifestations d'un mécontentement grandissant.

Mais il faudrait tout citer.

Souvent les vivants récits de Madame de Chastenay iront à l'encontre des thèses acceptées jusqu'ici ; ce sera pour l'historien sérieux un motif d'étudier avec plus de soin. Dans cette œuvre, en effet, nous avons la déposition d'un témoin avisé, prudent, sincère, sans passion violente, avouant avec candeur, lorsque la vérité l'exige, qu'il ne lui est point possible de garantir le fon-

dement de telle ou telle anecdote, reconnaissant les fautes de ses amis, comme les qualités de ses adversaires.

Rien d'ailleurs dans ces Mémoires qui empêche de les mettre entre toutes les mains. A peine çà et là quelques idées contestables ou inexactes. On regrette, par exemple, que Madame de Chastenay applaudisse à la création de l'*Université*. Mais s'il lui eût été donné de voir à l'œuvre cette néfaste institution, de calculer les millions pris, pour la faire vivre grassement, dans la poche de ceux-là mêmes qu'elle voudrait écraser sous le poids de ses exorbitants privilèges ; si elle avait pu compter le nombre des programmes toujours plus perfectionnés qu'elle impose à nos pauvres écoliers, constater quelle floraison d'éducation, de dignité morale elle produit dans notre pays, il n'est pas téméraire de penser que son enthousiasme se fût singulièrement attiédi.

P. BLIARD, S. J.

Les Carmélites de Compiègne, mortes pour la foi sur l'échafaud révolutionnaire, par M. l'abbé A. ODON, curé de Tilloloy (Somme). Lille-Paris, Desclée, 1897. In-18, pp. 95.

Dans un des derniers tableaux de *Thermidor* qui émeut, paraît-il, même les habitués du théâtre, V. Sardou fait paraître et défiler un groupe d'Ursulines, qui s'en vont à l'échafaud en chantant. Ce n'est pas là une simple fiction dramatique : c'est un fait. Mais les religieuses qui, le 17 juillet 1794, dix jours avant le *9 thermidor*, s'en allant couvertes de manteaux blancs, vers la guillotine dressée à la Barrière du Trône, chantèrent tour à tour le *Miserere,* le *Salve Regina* et le *Te Deum*, et qui, devant le fatal instrument, chantèrent le *Veni Creator*, n'étaient point des Ursulines : c'étaient les « Seize Carmélites de Compiègne ». Des Ursulines eurent aussi l'honneur de mourir sur l'échafaud ; mais non point en juillet à Paris.

Le procès de béatification des seize filles de Sainte-Thérèse s'instruit à Paris, depuis quelques mois ; et M. l'abbé Odon résume en cette pieuse brochure les souvenirs de leur vie, de leurs vertus, de leur martyre. Parmi elles, il y avait 14 religieuses de chœur, dont deux octogénaires et une novice ; puis deux tourières. La Prieure avait été la protégée de l'autre admirable Carmélite, Louise de France, et sa dot avait été payée par la reine

Marie-Antoinette. Une des sœurs, née de Croissy, était petite-nièce de Colbert. Les motifs de leur condamnation furent des images de piété, dont un scapulaire du Sacré-Cœur, une relique de sainte Thérèse et un cantique au Sacré-Cœur que l'on suppliait contre « les tyrans », et les « vautours » dévorant la France.

La veille de leur supplice, une de ces généreuses victimes composa sur un chiffon de papier, avec un morceau de charbon, un autre cantique, pour s'exhorter, elle et ses sœurs, à « l'allégresse, en ce jour de gloire ». C'était juste en ce même moment qu'André Chénier écrivait les fameux ïambes : *Comme un dernier rayon*... Est-il besoin de faire remarquer que l'inspiration des deux poèmes n'a rien de commun. Le poète maudit ses bourreaux « barbouilleurs de lois » ; la Carmélite chante :

Préparons-nous à la victoire
Sous les drapeaux d'un Dieu mourant...

La novice, avant de gravir les marches sanglantes, s'agenouilla devant sa Prieure, lui demanda la « permission de mourir » et monta, la première, en chantant le *Laudate Dominum omnes gentes*, qu'elle acheva en Paradis.

Jusqu'ici, on n'avait que des détails épars sur cette pléïade de vierges vraiment sublimes, que le P. Bouix, en sa *Vie de sainte Thérèse* (préface), appelle « martyres d'impérissable mémoire, montant radieuses comme des anges à l'échafaud dressé par les ennemis de l'autel et du trône dans la capitale de la France ». Grâce à Mgr de Teil, vice-postulateur de la cause, et à M. le curé de Tilloloy, on connaîtra mieux les « Seize Carmélites de Compiègne », et les fidèles puiseront en cet excellent ouvrage la confiance qui sollicite et obtient les miracles.

V. DELAPORTE, S. J.

Lettres de Marie-Antoinette, recueil des lettres authentiques de la reine, publié pour la Société d'histoire contemporaine, par Maxime de la Rocheterie et le Marquis de Beaucourt. Paris, Picard, 1896. T. II, in-8° de x-472 pages. Prix : 10 fr.

Le premier volume de cette précieuse correspondance, éditée avec tant de soin et de compétence par MM. de la Rocheterie et de Beaucourt, a paru il y a deux ans et nous l'avons loué dans

les *Études*[1]. D'où vient le retard apporté à la publication du second volume ? Les éditeurs ont cru devoir l'expliquer. Ils ne voulaient insérer dans leur recueil « que des lettres vraiment authentiques » (page X) et ne point se traîner sur les brisées plus ou moins suspectes de MM. d'Hunolstein et Feuillet de Conches.

Or, il y avait une trentaine de lettres adressées par la reine au comte de Mercy-Argenteau, ambassadeur d'Autriche à la cour de France, que les éditeurs ne pouvaient contrôler qu'aux Archives impériales de Vienne. Ils ont pris le temps d'en solliciter la permission et d'attendre cette faveur. Peine et temps perdus. « Les portes des Archives impériales sont restées systématiquement fermées » devant eux ; et cela malgré une intervention de l'ambassade de France. Force a été de publier les lettres à Mercy, sans avoir pu les collationner avec l'original. De là, le retard ; de là aussi, l'impression, en caractères différents, de ces quelques lettres — 34 sur 386.

Le second volume est compris entre les deux dates : 20 janvier 1781 et 16 octobre 1793. De 1781 à 1789, la reine ne s'occupe guère que des nouvelles ordinaires de la Cour ; sauf, en 1785, où il est question de la malheureuse affaire du Collier. La naissance, la santé de ses enfants, la mort du fils aîné et de la fille cadette, voilà le thème, plein d'espérance ou de larmes. « Pour le cadet, écrivait-elle le 22 février 1788, c'est un vrai enfant de paysan, grand, frais et gros... » Hélas ! ce devait être Louis XVII.

De 1789 au milieu de 1792, les déplorables évènements, les *journées*, trouvent là un douloureux écho. Puis les lettres, chiffrées ou en clair, deviennent de longs mémoires, où, cette noble femme, grandie par le malheur, expose la situation faite à la royauté et à la France, avec une hauteur de vues digne d'un diplomate, avec la fermeté courageuse d'une reine de France. Au reste, peu de récriminations ; excepté à l'endroit des émigrés, dont la place était auprès du roi et non à la frontière ; des Jacobins « horde de scélérats et de factieux » (31 oct. 1791) ; enfin des honnêtes gens « magistrature, clergé, noblesse,... qui ne peuvent s'accorder » (janvier 1792). — « Il n'y a, dit Marie-Antoinette dans une phrase qui résume toute l'histoire de la Révolu-

1. Partie Bibliographique, fév. 1895.

tion, il n'y a que violence et rage d'un côté, faiblesse et inertie de l'autre. » (4 juill. 1792).

Après le crime du 21 janvier, la correspondance de la reine prisonnière se réduit à des billets de quelques lignes ; presque tous adressés au chevalier de Jarjayes qui essayait de sauver la reine et ses enfants. Et à propos de l'un de ces billets, je hasarde une conjecture. Il en est un, de février 1793, qui commence par ces mots : « Prenez garde à Mme Archi... » Les éditeurs ignorent de quelle *dame* il s'agit et croient qu'il s'agit d'une femme de service. La reine aurait-elle appelé *madame* une femme de service ? Ne faudrait-il pas plutôt lire : « Mme Atchy... » ; et alors il s'agissait de Mme Atky (ns), cette anglaise dont nous avons parlé dans les *Études*, et qui multipliait ses démarches hasardeuses, pour délivrer Marie-Antoinette [1].

De ces 386 lettres, aucune n'est comparable à la dernière, écrite le 16 octobre 1793, à 4 heures et demie du matin. Quelques heures avant de mourir, la Reine fit, comme le Roi, son testament. Elle confia ses enfants à Madame Élisabeth ; elle les bénissait, leur demandant de ne point se venger ? Elle pardonnait à ses ennemis et implorait le pardon de Dieu : « Je meurs dans la religion catholique, apostolique et romaine... » Elle ajoutait que si on lui amenait un prêtre constitutionnel, elle le traiterait comme « un être absolument étranger » (page 444). Elle tint parole. Mais MM. de la Rocheterie et de Beaucourt déclarent « respectable et appuyée sur des témoignages sérieux », la tradition d'après laquelle Marie-Antoinette se confessa et communia dans sa prison.

V. DELAPORTE, S. J.

L'Abyssinie en 1896. *Le pays, les habitants, la lutte italo-abyssine*, par Paul COMBES. In-12, 179 pages avec une carte. Paris, Librairie Africaine et Coloniale de Joseph André et Cie.

La conduite chevaleresque du Negus Ménélik II, roi des rois d'Abyssinie, les voyages prochains de M. Lagarde, gouverneur d'Obock, de M. Gabriel Bonvalot, du prince Henri d'Orléans, ainsi que le retour à la côte des prisonniers italiens mettent l'Abyssinie à l'ordre du jour, pour ne pas dire à la mode. M. P. Combes a donc été heureusement

1. *Études*, Oct. 1893.

inspiré de donner au public une sorte de compendium, lui permettant de s'informer, par une lecture de quelques heures, sur tout ce qu'il importe de connaître de ce très intéressant pays.

Ceux qui voudront approfondir le sujet n'auront qu'à consulter les ouvrages de fond qui sont indiqués à la fin du volume dans un chapitre spécialement consacré à la bibliographie.

A. A. FAUVEL.

Phénix et Fauvette, par A. GÉLINE. Paris, Téqui, 33, rue du Cherche-Midi.

Phénix et Fauvette n'est pas un roman « fait de rien », suivant la formule de la tragédie racinienne. Nombreux sont les Phénix, c'est à savoir, dans la famille Vanneau, les esprits où la physique, la chimie, les dates, les nomenclatures ont tué le bon sens, le tact, toute délicatesse; nombreuses aussi, les Fauvettes, c'est à savoir, dans la famille Doryenne, les intelligences fermes, les cœurs aimants, les âmes rayonnantes de pure allégresse. Le contraste est bien marqué entre les deux familles et beaucoup de scènes enfantines sont prises sur le vif de la réalité; mais comment s'intéresser à tant de personnages divers, à trois ou quatre générations de Vanneau ou de Doryenne. Au début, voici le grand-père; à la fin, les petits-fils, voire les arrière-petits-fils, conservant tous fidèlement leurs traditions respectives. Thèse d'ailleurs excellente : la famille ne vit pas seulement de pain, non pas même du pain de la science, et l'astronomie, les mathématiques, les collections de vieilles médailles égyptiennes ne peuvent remplacer au foyer domestique la simplicité chrétienne et l'amour de Dieu.

L. CHERVOILLOT, S. J.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Mars 11. — « Sur la proposition du ministre des affaires étrangères, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur, au grade de Chevalier, **Mgr Biet** (Félix), évêque de Diana, vicaire apostolique du Thibet; vingt-huit ans de services dévoués en Extrême-Orient : s'est attaché de la manière la plus efficace à répandre l'influence française au Thibet. Fondateur d'écoles, d'orphelinats et de colonies agricoles » *(Journal Officiel).*

— **Les Archevêques anglicans** de Cantorbéry et d'York publient en latin et en anglais une réponse, respectueuse, à la Lettre Apostolique sur les *Ordinations Anglicanes*. Les *Études* en parleront bientôt.

— **A Noisy-le-Sec**, entrevue de la Reine d'Angleterre et du Président de la République française.

12. — On confirme que la **Reine de Madagascar** a été déposée et exilée à l'île Bourbon vers la fin de février. Un gouverneur général indigène a été institué à Tananarive.

— **En Suisse**, grève générale du personnel de la Compagnie des Chemins de fer du Nord-Est. Les services nationaux et internationaux se trouvent suspendus.

13. — **De Crète**, les amiraux réclament et obtiennent des troupes de relève, pour remplacer celles que les derniers événements ont surmenées.

14. — **Dans le Finistère,** M. de Chamaillard, catholique, est élu sénateur, en remplacement de M. Rousseau, décédé.

— **A Aix** (Bouches-du-Rhône), M. Baron, progressiste, est élu député, en remplacement de M. Leydet, devenu sénateur.

— **A Béziers** (Hérault), M. Augé, radical progressiste, est élu député, en remplacement de M. Cot, démissionnaire.

— **A Beauvais,** M. le Dr Baudon, radical, est élu député, en remplacement de M. le Dr Lesage, décédé.

— **A Auxerre,** M. Bienvenu-Martin, radical, est élu député, en remplacement de M. Doumer, démissionnaire.

15. — **A la Chambre française,** interpellations de MM. Goblet, Delafosse et Millerand sur les affaires d'Orient. Sur la déclaration de M. Hanotaux, affirmant que les puissances veulent énergiquement

accorder l'autonomie à la Crète, et imposer les réformes à la Turquie, un ordre du jour de confiance est voté par 350 voix contre 147.

— **En Crète,** une formidable explosion se produit à bord du croiseur russe Sissoy-Velicky. 17 hommes, dont 9 officiers, sont tués sur le coup, et 20 autres, blessés.

17. — En Angleterre, **la Chambre des Communes** adopte en troisième lecture le bill sur les écoles libres.

18. — Sur la recommandation de l'administrateur apostolique de Crète, **le Souverain Pontife** a nommé commandeurs ou chevaliers de Saint-Grégoire huit officiers de marine français et le chancelier du consulat de France, qui se sont particulièrement signalés en protégeant et sauvant les chrétiens.

— **En Crète,** les amiraux font afficher et promulguer une proclamation annonçant que l'autonomie est accordée.

— De New-York on télégraphie que le paquebot **La Ville-de-Saint-Nazaire,** faisant le service de New-York aux Antilles, a fait naufrage le 8 courant. Quatre personnes ont été sauvées sur quatre-vingts matelots ou passagers.

19. — **La flotte grecque** commence à quitter les eaux crétoises.

20. — **L'Empereur d'Allemagne** avait obligé l'amiral Hollmann, secrétaire d'état à la marine, à présenter au Reichstag une demande de crédits pour l'augmentation de la marine de guerre allemande. La commission du budget ayant repoussé cette demande, l'amiral donna sa démission que l'empereur n'accepta pas. Aujourd'hui, le Reichstag, adoptant les conclusions de la commission, repousse lui aussi les crédits, et se met, dit-on, en conflit avec l'empereur.

21. — **Le Blocus de la Crète** commence à 8 heures du matin aux conditions suivantes :

Il s'étend dans les limites comprises entre le 23° 24' et le 26° 30' de longitude Est d'une part, le 35° 48' et le 34° 45' de latitude Nord, d'autre part. Aucun navire grec ne pourra accoster les côtes crétoises ni s'en approcher au-delà des limites fixées.

Quant aux navires des grandes puissances et à ceux des États neutres, ils devront obtenir l'autorisation des amiraux pour débarquer leurs cargaisons qui, en aucun cas, ne pourront être destinées aux troupes grecques ni aux insurgés.

— **A Berlin,** commencement des fêtes en l'honneur du centenaire de la naissance de Guillaume Ier.

23. — **A Tokat** (Arménie), les Musulmans ont envahi l'église et massacré les Arméniens.

24. — **Aux Philippines,** le maréchal Primo Rivera remplace, comme commandant en chef, le général Polavieja, malade.

25. — L'article. *La Question religieuse à Madagascar* (ci-dessus p. 87) était déjà sous presse quand le courrier nous a apporté le document suivant. Il confirme pleinement les affirmations de notre collaborateur et répondait à l'avance au *Rapport* des pasteurs Lauga et Krüger.

Lettre-circulaire de Mgr. Cazet aux membres de la mission catholique.

Tananarive, 19 février 1897.

Mes révérends pères,

Par la circulaire du général Galliéni en date du 13 février, vous avez vu avec quelle énergie il insiste auprès des autorités françaises et indigènes pour qu'elles observent fidèlement la neutralité religieuse, qu'elles n'exercent aucune pression et qu'elles laissent les Malgaches libres d'embrasser la religion qu'il leur plaira. Le général s'appuie sur le passage suivant d'une récente dépêche de M. le Ministre des colonies : « Je ne saurais admettre que les querelles religieuses puissent être une occasion de troubles dans la colonie, et je blâmerais les autorités locales qui hésiteraient à réprimer immédiatement les fauteurs de désordre, à quelque confession qu'ils appartiennent. »

Nous ne saurions trop, mes révérends pères, entrer dans l'esprit de cette circulaire et de cette dépêche au sujet de la liberté de religion et d'enseignement : c'est vers cette liberté que nous avons longtemps, mais en vain, aspiré. Maintenant qu'on nous l'a accordée, usons-en, mais dans un esprit de douceur et de paix, évitant et faisant éviter avec soin par nos adhérents, comme nous avons fait jusqu'ici, tout ce qui serait de nature à occasionner le moindre trouble parmi les Malgaches.

Entrant d'avance, il y a plusieurs semaines, dans les intentions du gouvernement français, je vous ai recommandé de ne jamais écrire aux autorités locales pour ce qui concerne les questions d'ordre purement spirituel, questions dans lesquelles il leur est défendu de s'immiscer. Dans notre réunion mensuelle du 17 février, j'ai renouvelé cette recommandation avec plus d'insistance, et je vous ai vivement exhortés à vous pénétrer de plus en plus, au milieu des difficultés qui peuvent se présenter, d'un esprit de douceur, de patience, de bonté à l'égard de tous. C'est dans cet esprit que vous avez agi jusqu'ici, et sans que nous nous en doutions, on en a été frappé. Voici en effet ce que m'écrivait, le 25 octobre dernier, un capitaine, qui après avoir fait l'expédition et séjourné plusieurs mois à Tananarive, a été rappelé en France : « Votre patience pendant le temps d'épreuves que vous venez de traverser, vous a encore grandis dans l'estime générale, et c'est avec respect que les officiers du corps expéditionnaire parlent des Pères qu'ils ont pu apprécier et aimer. »

Continuons, mes révérends pères, à pratiquer cette patience et cette longanimité et à ne nous occuper en rien des affaires publiques, si ce n'est pour demander à Dieu qu'elles progressent pour le bien de la France et de Madagascar. Nous nous conformerons ainsi à une maxime de saint Ignace qui

disait : « Le moindre bien fait avec calme et édification me semble préférable à de plus grandes choses propres à entraîner du trouble et du scandale. »

Vous me demanderez peut-être ce que vous devez faire, quand il se passe des faits dans le genre de ceux que me signale le R. P. Dupuy dans sa lettre du 17 de ce mois : « Les pasteurs luthériens malgaches (district d'Antsirabe) continuent, dit-il, leurs exploits de jadis. Depuis quinze jours, ils ont dispersé trois de nos classes, frappé nos instituteurs et emmené de force plusieurs élèves. » Dans des cas analogues, vous recommanderez à vos adhérents, élèves ou autres, de ne jamais mettre le tort de leur côté ; ensuite, après vous être assurés des circonstances du fait, vous tâcherez d'obtenir des opposants, par vos aides malgaches ou par vous-même, qu'ils respectent la liberté des catholiques, comme ceux-ci respectent celle des protestants. Si vos démarches échouent, vos adhérents porteront plainte à l'autorité locale qui, conformément aux instructions de M. le ministre, « n'hésitera pas à réprimer immédiatement les fauteurs de désordre, à quelque confession qu'ils appartiennent ».

S'il est nécessaire que vous interveniez par écrit, vous ne le ferez qu'après m'avoir informé de tout ce qui s'est passé, et reçu ma réponse.

Telles sont, mes révérends pères, les recommandations que j'ai cru devoir vous renouveler en vue de la paix commune et de l'avancement des œuvres de la mission.

† Jean-Baptiste, s. j., Vic. Apost. de Madagascar Sept.

Le 25 mars 1897.

Le gérant : C. BERBESSON.

Imp. Yvert et Tellier, Galerie du Commerce, 10, à Amiens.

CLASSIQUE OU MODERNE ?

En 1891, M. Léon Bourgeois étant grand-maître de l'Université de France, l'*enseignement spécial* fut érigé en *enseignement secondaire moderne*. C'est-à-dire que, en vertu de son omnipotence à laquelle rien n'échappe, l'État, incarné en la personne d'un ministre, décrétait que les jeunes Français aspirant à prendre rang parmi l'élite intellectuelle de la nation, n'auraient plus besoin d'aller à l'école des Grecs et des Romains ; l'anglais et l'allemand pourraient remplacer les langues classiques comme instrument de cette discipline élevée et libérale de l'esprit qui a pour but de développer, d'assouplir et d'affiner toutes les facultés sans se préoccuper d'aucune préparation professionnelle. Sans abolir les humanités traditionnelles, on intronisait à côte d'elles, sur le pied d'égalité, un nouveau système de culture, regardé jusque-là comme d'ordre inférieur ; on le parait du même titre, on lui attribuait la même vertu, en attendant de lui conférer les mêmes prérogatives.

Nous avons raconté cette innovation et exposé dans une longue étude notre manière de voir sur les principes qui l'ont inspirée et les résultats qu'on en peut attendre [1]. Cette opinion se résume en un petit nombre de points très clairs. Assurément il est bon, il est nécessaire même, que, au-dessus de l'instruction primaire et parallèlement aux humanités gréco-latines, nous ayons un enseignement qui fasse une plus large place aux langues vivantes et aux sciences naturelles et mathématiques, qui, par cela même, prépare plus directement le jeune homme aux diverses carrières industrielles et commerciales. Cet enseignement existe, fortement organisé, chez toutes les nations de l'Europe ; il

1. Cf. *Études*. t. LV, p. 281 et p. 345.

répond aux exigences de la vie moderne. Ce que l'on peut concéder encore, c'est que les humanités classiques ne conviennent pas indifféremment à tous et que mieux vaut ne pas soumettre à une discipline tout à la fois trop délicate et trop forte des esprits incapables d'en profiter. Mais ce que nous avons cru devoir repousser et combattre de toutes nos forces, c'est la complète assimilation que l'on prétend faire de ces deux systèmes de formation intellectuelle ; assimilation injuste en soi et funeste dans ses conséquences, en tête desquelles viendrait infailliblement la ruine des humanités classiques. Voilà pourquoi, avec une foule d'hommes de savoir et d'autorité, de ceux dont le témoignage compte, nous avons pensé qu'on s'engageait sur une pente dangereuse et nous avons crié : *Casse-cou*.

Nous ne songeons pas à recommencer la démonstration que nous avons faite, il y a six ans. Nous nous permettons d'y renvoyer nos lecteurs ; la question est de celles qu'il ne faut pas trancher à la légère, d'inspiration ou d'instinct, et où malheureusement on est porté à se laisser prendre à de vulgaires sophismes. Mais, sans examiner à nouveau les droits ou les torts des contendants, nous nous proposons de signaler les phases de la lutte poursuivie pendant ces dernières années entre les classiques et les modernes. Nous ajouterons quelques observations personnelles recueillies au cours de cette petite excursion rétrospective.

I

Dès son entrée dans la vie, le nouvel enseignement, favorisé par les maîtres du jour, était déjà libéralement doté. Le baccalauréat moderne héritait naturellement de tous les droits de son prédécesseur, le baccalauréat de l'enseignement spécial. On y ajouta encore, si bien que toutes les grandes écoles, y compris la section scientifique de l'École normale supérieure, lui furent ouvertes. Seules les Facultés de droit et de médecine lui fermaient encore leurs portes. Certains compartiments de l'Administration des Finances refusèrent également de s'ouvrir. C'était pour

le nouveau venu une amertume qui empoisonnait son joyeux avénement, un stigmate d'infériorité dont il se sentait profondément humilié et auquel il ne devait jamais se résigner. Dès sa naissance, ses parrains avaient nettement déclaré que rien n'était au-dessus ni de son mérite ni de ses ambitions. Toutefois, du côté de l'Université, il y avait peu d'espoir ; la grande majorité de ce grand corps accueillait ses prétentions de façon peu sympathique. C'est pourquoi il se tourna tout d'abord vers la Presse et le Parlement. Là, il compte des patrons ardents, entreprenants et bruyants.

L'enseignement moderne avait deux ans, — comme ce siècle, quand naquit le poète immense — lorsque fut livré en sa faveur le premier assaut à l'École de médecine. Le gouvernement aurait pu se contenter de dire : Ouvrez-vous, portes rebelles, — et introduire son client. Il est à peu près certain que les choses se passeront ainsi dans un prochain avenir. Mais, en 1893, il ne crut pas devoir procéder ainsi. Les Facultés furent invitées à donner leur avis. C'était une manière polie de leur laisser l'odieux du refus qui allait être opposé à des revendications prématurées.

La réponse de la Faculté de Paris fut rédigée par le Dr Potain :

> A l'unanimité, lisons-nous au début de cette pièce, la Commission déclare que le programme d'études correspondant au baccalauréat moderne ne constitue pas, suivant elle, une préparation appropriée à l'étude de la médecine et qu'il ne convient pas de l'admettre comme y donnant accès.

Le rapport s'appuie spécialement sur ce qui fait la caractéristique de l'enseignement moderne, la substitution des langues vivantes au grec et au latin. La science médicale a noué avec les deux langues classiques une alliance trop intime pour qu'elle puisse s'en affranchir. Sans doute, la connaissance de l'anglais ou de l'allemand sera d'un grand secours aux praticiens français pour se tenir au courant des travaux de leurs confrères étrangers, mais elle ne saurait suppléer à l'ignorance des langues qui ont fourni à la médecine tout son vocabulaire technique. Cette Muse « en

français parle grec et latin » ; c'est un fait sur lequel on peut gloser, mais c'est un fait.

D'autre part, l'éminent professeur estime que le tour d'esprit, créé par la prédominance des sciences mathématiques, n'est pas celui qui convient pour l'étude des questions physiologiques et pour la pratique de l'art médical.

Un autre rapport qui fut particulièrement remarqué, fut celui du D[r] Renaut, présenté au nom de la Faculté de Lyon. Il complétait celui de Paris, car il insistait sur des arguments que le D[r] Potain n'avait fait qu'effleurer.

Le D[r] Renaut envisage la question d'un point de vue plus élevé. Le médecin n'exerce pas seulement un métier ; alors même qu'il posséderait parfaitement la technique de son art, il ne serait pas pour cela à la hauteur de sa tâche. La nature de ses fonctions et l'efficacité même de son ministère exige qu'il possède l'autorité morale, et par conséquent la supériorité que l'homme tient d'une plus haute culture intellectuelle. Le savant rapporteur avertit que cette considération pourrait se développer beaucoup « sans devenir de la rhétorique » et il semble bien qu'il ait raison. Or, cette supériorité, que pour son compte il croit réelle, l'opinion l'attribue exclusivement à ceux qui ont reçu la culture classique. Des médecins qui en seraient dépourvus se verraient par cela seul classés dans un rang inférieur. Leur crédit en serait atteint et par contre coup la dignité de la profession elle-même. Le D[r] Renaut conclut par ces graves paroles où il ne ménage plus l'expression de sa pensée à l'endroit de l'enseignement moderne :

Nous sommes d'avis que l'intérêt bien entendu des hautes études médicales consiste non pas à ouvrir trop grande la porte des Facultés de médecine, pour les encombrer de sujets munis d'une culture de second ordre, manifestement inférieure à celle reflétant des études classiques, mais qu'il importe, au contraire, d'établir à l'entrée même de la carrière une sélection suffisante pour éviter cet immense inconvénient : *l'abaissement forcé des études*, des examens et de la valeur des diplômes.

Toutefois pour ne pas décourager complètement le solliciteur, la Faculté de Lyon déclarait qu'elle n'entendait pas

engager l'avenir. « L'institution du baccalauréat moderne est à ses débuts ; elle n'a pas donné sa mesure, ou plutôt elle a donné une mauvaise mesure. » Plus tard peut-être méritera-t-elle un accueil moins sévère.— C'est une traduction de la formule connue : Pas aujourd'hui, mon ami, repassez une autre fois.

Une autre Faculté, celle de Nancy, s'en tira de la même façon. Les autres, Lille, Montpellier et Toulouse répondirent par un non catégorique. Bordeaux seul se déclarait prêt à recevoir les inscriptions des *modernes* dès la rentrée prochaine.

La consultation du corps médical souleva dans une partie de la presse des clameurs furibondes. Ce fut pendant plusieurs semaines un concert où l'ironie, le sophisme et l'injure firent leur partie, mais où manquaient absolument l'harmonie et la mesure. Il n'est pas bien difficile de tourner des plaisanteries sur le compte des médecins et d'exécuter des variations sur le *Dignus es intrare* de Molière ; mais ce qui l'est davantage, c'est de répondre aux raisons qu'ils invoquent pour motiver leur refus par des raisons meilleures. A notre avis, on ne l'a pas fait jusqu'ici.

Quelques mois plus tard, nouvel assaut. M. Combes, qui depuis est entré au Cabinet sous le ministère radical de M. Bourgeois, porta le 23 mai 1894, à la tribune du Sénat, une interpellation « Sur la nécessité de réviser les règlements universitaires ou administratifs qui ferment à l'enseignement secondaire moderne certaines carrières libérales ou publiques, notamment la médecine. » Ce fut vraiment une très belle joute oratoire, qui rappelait celle de 1890, où M. Jules Simon, après avoir lui-même porté de si rudes coups aux études classiques, employait à les défendre toutes les ressources de son admirable talent.

M. Combes, un des champions les plus autorisés de l'enseignement moderne, est lui-même un médecin. Il plaida la cause de son client avec beaucoup de chaleur et un talent incontestable, dans une harangue très longue et très étudiée. Il se plaignit surtout de la malveillance qu'on lui témoignait dans l'Université, prit à partie de façon très

vive les arguments du Docteur Potain qui n'était pas là pour les défendre, remua pas mal de lieux communs et se plaignit que l'on enfermât méchamment l'enseignement moderne dans un cercle vicieux. Vous dites : Il ne nous donne pas de garanties suffisantes, il se recrute mal, ce sont les rebuts de l'enseignement classique qui viennent à lui. Donc, nous ne pouvons lui accorder les sanctions que vous réclamez pour lui. Mais, précisément, s'il se recrute mal, s'il n'arrive pas à son plein épanouissement, c'est que les carrières les plus enviées lui sont interdites. Qu'on le mette en état de donner sa mesure, et on n'aura plus de reproches à lui faire. En attendant, il ressemble à une plante à qui on refuse l'air et le soleil. A qui s'en prendre si elle végète ?

L'attaque avait été habile ; la rispote le fut davantage. Le ministre d'alors était M. Spuller, un classique fervent, qui terminait volontiers ses discours sur les questions scolaires par cette formule poétique : « Si vous me demandez

Qui nous délivrera des Grecs et des Romains ?

Je vous répondrai franchement : ce n'est pas moi. »

M. Spuller retourna tout d'abord très ingénieusement contre la thèse de son collègue son propre mérite littéraire. On n'est pas plus académique que cela. Si tous nos débats parlementaires étaient sur ce ton !

Il m'est impossible de ne pas dire que cette défense de l'enseignement moderne a pris, cette année, une forme élevée, supérieure, à laquelle je veux rendre hommage.

Je pense que cette forme est due non seulement au talent de l'orateur, mais aux études premières qui l'ont formé *(Rires et applaudissements)*. Je doute que M. Combes eût pu s'exprimer si bien, si littérairement, avec tant de finesse et de goût, sur le caractère artiste des littératures anciennes, s'il n'avait pas commencé par les bien étudier, et je me persuade que si tout à coup, disparaissant de ce monde, — ce qu'à Dieu ne plaise ! — il revenait au bout de cinquante ans dans une société qui n'aurait plus étudié ni grec ni latin, il ne rencontrerait pas beaucoup de gens disposés à lui donner les applaudissements qu'il a recueillis tout à l'heure. *(Très bien ! Très bien !)*

Puis le ministre se déclarait modestement hors d'état de

suivre son contradicteur « dans la conférence si brillante » qu'il venait de donner au Sénat sur l'étude des grands auteurs allemands, anglais, italiens ou espagnols, poursuivie dans un but désintéressé, purement littéraire, vraiment *humaniste*. Protestant contre toute imputation de malveillance à l'endroit de l'enseignement moderne, il suivait, au contraire, avec beaucoup d'attention et de sollicitude une expérience intéressante. Mais enfin, disait-il, l'expérience date d'hier ; l'enseignement moderne, que vous le vouliez ou non, est issu de l'enseignement spécial d'assez triste mémoire, et jusqu'à présent il ne s'en distingue guère que par une appellation plus décorative. Il est encore trop jeune ; attendons qu'il ait atteint toute sa croissance et fait ses preuves. On verra alors à lui accorder les sanctions qu'il réclame.

L'interpellateur revint à la charge, répétant que l'expérience ne se faisait pas dans de bonnes conditions ; mais décidément il n'avait pas l'oreille du Sénat. Cette belle passe d'armes fut sans résultat ; il n'y eut pas même de vote.

Vers la fin de cette même année 1894, le Rapport à la Chambre des Députés sur le Budget de l'Instruction publique consacrait un paragraphe discret aux revendications de l'enseignement moderne. Il constatait des progrès considérables au point de vue de sa clientèle ; 48 0/0 de la population totale des lycées et collèges lui appartenaient déjà, après trois ans d'existence. C'est la même proportion qui a été donnée dans les discussions de novembre dernier ; il y a tout lieu de croire qu'elle est encore plus élevée. Mais en même temps le rapporteur n'hésitait pas à signaler les défauts d'organisation, les tâtonnements et aussi la qualité inférieure du recrutement, toutes choses qui laissaient peser des inquiétudes sur l'avenir de l'institution. Néanmoins vers ce même temps on apprenait que le Ministère des Finances venait de capituler. Les trois divisions qui jusque là s'étaient montrées intraitables venaient d'ouvrir leurs portes aux bacheliers de l'enseignement moderne. Il ne restait donc plus désormais que les deux citadelles du droit et de la médecine.

Chose curieuse, pendant les sept à huit mois que dura le

ministère radical, alors que le gouvernement avait à sa tête l'homme que les humanités modernes salueraient comme leur père, si elles ne craignaient d'être appelées de son nom, les humanités bourgeoises, alors que le plus dévoué et le plus verbeux de leurs patrons, M. le sénateur Combes, présidait à l'Instruction publique, on ne voit pas que leur cause ait fait le moindre progrès, ni même que le ministre ait rien tenté en leur faveur. C'est à se demander si la question ne serait pas de celles que l'on pousse quand on est dans l'opposition, mais qu'on se garde de résoudre quand on est au pouvoir.

II

Enfin, au mois de novembre dernier, une nouvelle bataille a été livrée au Parlement. Le Rapport de M. Bouge qui nous a apporté des révélations si intéressantes, s'exprimait quelque part d'une façon assez désobligeante pour l'enseignement moderne. Parmi les causes de la dépopulation des lycées et collèges, il n'hésitait pas à placer la concurrence des écoles primaires supérieures.

La lecture du programme des deux enseignements, disait-il, ne permet pas de les différencier. Entre les deux il est temps que l'administration choisisse et se prononce ; ils ne peuvent pas impunément se perpétuer et se nuire réciproquement.

L'honorable rapporteur aurait pu appuyer son dire sur des arguments de fait, puisque nombre d'écoles, soit officielles, soit libres, qui ne sont point classées comme établissements d'enseignement secondaire, font recevoir leurs élèves au baccalauréat moderne.

Mais c'était piquer au vif les promoteurs des humanités nouveau modèle ; on dirait qu'ils éprouvent pour elles quelque chose des sentiments du parvenu qui rougit de sa parenté avec des gens de condition modeste.

M. Legrand, un député professeur, riposta par un amendement ainsi conçu : « La Chambre invite le gouvernement à préparer un projet de décret accordant à tous les baccalauréats des sanctions identiques. » La harangue qu'il débita à

l'appui de sa motion remit en mouvement toute l'argumentation déjà connue. L'enseignement moderne ne se développe pas faute de débouchés ; il n'y a pas de raison pour lui interdire l'accès du Droit et de la Médecine ; d'autres carrières qui n'exigent pas moins de culture lui sont ouvertes, etc., etc. Le seul élément nouveau versé au débat était une sorte de statistique comparative des points obtenus par les élèves des deux ordres d'enseignement dans des concours établis entre eux, et de laquelle il semble résulter qu'ils sont d'égale force, avec cette singularité toutefois que les classiques, naturellement inférieurs pour les sciences physiques et mathématiques, l'emporteraient au contraire pour les langues vivantes.

La réponse du ministre actuel, M. Rambaud, fut un écho affaibli mais fidèle de celle que M. Spuller avait faite à la tribune du Sénat deux ans auparavant : Attendons, ne précipitons rien ; la question est grave.

Songez qu'un vote comme celui que vous demande M. Legrand, peut avoir de très grandes conséquences sur toute notre organisation de l'enseignement secondaire. Il peut avoir pour conséquence d'éclaircir les rangs de nos élèves de l'enseignement classique.

Toutefois, ajoutait en substance le ministre aux abois, comme vos raisons me paraissent très sérieuses, je promets de soumettre votre résolution à l'examen du Conseil supérieure de l'Instruction publique et de demander aux Facultés si elles ne seraient pas disposées à revenir sur leur premier avis.

Et là-dessus, M. Rambaud suppliait l'auteur de la proposition de vouloir bien la retirer. Mais le terrible universitaire ne l'entendait pas ainsi : Nous connaissons d'avance la réponse du Conseil supérieur et des Facultés. Le siège de ces Messieurs est fait, et c'est pourquoi nous en appelons au Parlement, et nous demandons à la Chambre de briser par son vote les résistances de l'Université.

Jusqu'à ce moment, le débat avait été assez terne, en tout cas, beaucoup moins brillant que celui de 1894, lorsque l'intervention de M. Jaurès vint lui donner une tout autre physionomie. Jamais peut-être l'orateur socialiste n'avait

cinglé plus cruellement cette société bourgeoise à laquelle il est censé faire la guerre, en attendant d'y conquérir une place en rapport avec ses talents et son ambition. C'était du même coup, sous une forme très imprévue, un plaidoyer triomphant en faveur des humanités classiques. Cette tirade vaut d'être citée : au fond la note est juste, seulement elle a peut-être trop d'éclat parce que l'instrument est trop sonore. L'orateur déclare que lui et ses amis les socialistes vont voter tous l'amendement, c'est-à-dire en faveur de l'enseignement moderne, mais dans un tout autre sentiment que celui qui l'a inspiré.

Nous le voterons, parce qu'il nous paraît impossible d'imposer artificiellement le culte de la grande beauté antique à des classes dirigeantes qui déclarent perpétuellement qu'elles n'en veulent plus.

Il faut qu'on se rende bien compte de la conséquence de la proposition de M. Legrand. Quoi qu'il veuille, en établissant une égalité de sanction entre tous les baccalauréats, entre le baccalauréat classique et le baccalauréat moderne, il porte aux études classiques grecques et latines un des plus rudes coups qu'elles puissent recevoir.

Au centre. C'est évident !

Et voici pourquoi : c'est que dans la société affairée d'aujourd'hui, où tous les producteurs, tous les citoyens sont obligés de se disputer des débouchés qui tous les jours se resserrent, dans une société où l'on est incessamment contraint de lutter pour la vie et de se procurer le plus tôt possible les moyens de devancer les rivaux dans les carrières encombrées, — dans cette société-là, si vous ne maintenez pas aux études classiques une sorte de prime sociale, il est bien évident qu'elles disparaîtront devant des études plus faciles, de même qu'en matière de circulation monétaire c'est la mauvaise monnaie qui chasse la bonne.

Nous, nous aurions préféré qu'au travers de toutes ces agitations, de ces luttes qui mettent aux prises toutes les classes sociales, et dans chacune de ces classes sociales tous les intérêts concurrents et tous les antagonismes, nous aurions préféré qu'on pût maintenir, au moins comme un ressouvenir de la culture désintéressée, l'étude des lettres grecques et latines, en attendant l'heure où une humanité plus noble et moins absorbée par les nécessités brutales de la lutte pour la vie pourrait faire une plus large place à cette culture.

Ce que nous demandions à la bourgeoisie actuelle, c'était, malgré son dégoût forcé pour les études désintéressées, d'en continuer la tradition jusqu'à l'heure où elles redeviendraient possibles, comme un aveugle chargé de transmettre un flambeau. Puisqu'elle ne le veut pas,

puisqu'elle déclare périodiquement qu'elle est incapable de supporter dans la lutte pour la vie le souci des hautes cultures, puisque ce sont des représentants de l'Université elle-même qui viennent, comme les prêtres révoltés contre l'idole, dénoncer l'inutilité des études classiques....

M. J. Legrand. Mais je n'ai pas dit cela.

M. Jaurès. Monsieur Legrand, vous ne l'avez pas dit, parce qu'on ne dit jamais ces choses-là.

M. J. Legrand. Et je ne les pense pas.

M. Jaurès. Lorsqu'on sacrifie les idées les plus nobles de la culture humaine, on ne dit pas qu'on les sacrifie volontairement. Mais quoi que vous fassiez, vous préparez la suppression des études classiques.

M. J. Legrand. Mais pas du tout, je veux les renforcer au contraire.

M. Jaurès... Et la Chambre tout entière a dû être frappée de la singulière contradiction qu'il y avait dans vos paroles.

D'une part vous avez prétendu que l'enseignement moderne était capable comme l'enseignement classique de donner une noble culture désintéressée, et si on n'avait institué l'enseignement moderne avec d'autres arrière-pensées, si on ne s'y jetait pas pour échapper aux nécessités de la culture désintéressée, je ne le contesterais pas. Mais en même temps, mon cher collègue, que vous déclarez qu'il résulte des examens, des copies, des moyennes de baccalauréat, — comme si on mesurait la valeur des civilisations par des moyennes de baccalauréat —, que l'enseignement moderne avait la même valeur aujourd'hui que l'enseignement classique, d'autre part vous êtes venu dans votre réplique à cette tribune déclarer que, si vous vouliez l'enseignement moderne, c'était pour soutirer toutes les non-valeurs qui encombrent l'enseignement classique ; — en sorte que votre idéal va devenir le refuge de toutes ces non-valeurs.

Je conclus d'un mot. Lorsque, il y a cinquante ou soixante ans, sous Louis-Philippe, la bourgeoisie est arrivée au pouvoir, au gouvernement, aux affaires, elle avait compris alors que le prestige de la seule richesse ne lui suffirait pas, et elle essayait, en appelant à sa tête des hommes imprégnés de la culture antique, en la défendant partout, d'ajouter pour elle au prestige grossier de l'argent le prestige d'une noble culture.

Vous faites de singuliers progrès dans la décadence, Messieurs. Et vous paraissez croire aujourd'hui que, dépouillés de ce prestige de la culture antique, n'ayant plus que le prestige grossier de la richesse, vous pourrez vous défendre. Non, Messieurs, vous vous désarmez, vous vous dépouillez, vous vous découronnez vous-mêmes, et voilà pourquoi nous votons avec vous.

On ne trouve dans cette virulente sortie, ni un argument nouveau ni une idée originale ; si richement doué qu'il soit, un homme qui aborde au pied levé tous les sujets les plus disparates, qui traite successivement la question des sucres comme celle des humanités, les affaires d'Arménie comme celles du socialisme, la marine aussi bien que les douanes, ne saurait évidemment aller que par les chemins battus. Mais le *leader* socialiste, avec son accent agressif, avait mis en relief les deux ou trois points qui résument la thèse et on ne peut contester qu'il ait donné à la défense des humanités classiques un tour très vif et très personnel.

La suite de la discussion ne pouvait manquer d'être passionnée. M. Léon Bourgeois, ainsi accusé de pousser la bourgeoisie sur la pente de la décadence, essaya de justifier son œuvre. Déjà nous avons eu l'occasion de nous arrêter devant certaines élucubrations pédagogiques de ce personnage, qui est pourtant une très grande autorité en la matière. A notre avis il est difficile de mieux réussir dans le genre amphigourique. En voici un nouveau spécimen. Le fondateur de l'enseignement moderne déclare que, lui aussi, il veut une culture générale, mais que ce n'est pas de l'étude du grec et du latin qu'il l'attend ; et d'où l'attend-il? — Ici que le lecteur veuille bien lui-même redoubler d'attention :

Cette culture générale, nous l'attendons de la formation de l'esprit telle que notre temps la conçoit et la veut. La formation de l'esprit en notre temps, qu'est-ce, sinon celle qui naît de la considération générale des lois de la nature dans le domaine du beau comme dans le domaine du vrai ? Qu'est-ce, sinon celle que donne la méthode d'observation et d'induction, base de toutes les sciences physiques, naturelles ou historiques ? La méthode qui seule mène à la vérité scientifique, qui est la règle de toute conquête de l'esprit, est la seule qui puisse en même temps prétendre à la formation complète de l'esprit. Or, cette méthode scientifique, qui, née de l'expérience, conduit à la culture générale par la vue libre des choses, n'est-elle pas au fond de tous les programmes de notre enseignement d'aujourd'hui, et la science de notre temps n'est-elle pas aujourd'hui assez étendue, assez générale, pour la communiquer aux esprits par l'enseignement moderne tout aussi bien que par l'enseignement classique ?

Le *Journal Officiel* marque à cet endroit : *Applaudissements*

sur un grand nombre de bancs. Ces Messieurs ont sans doute voulu affirmer par là qu'ils avaient compris, ce qui leur fait beaucoup d'honneur. Mais, pour les gens de sens rassis qui aiment à trouver quelque chose sous le fracas des mots, une cause qu'on est réduit à plaider de la sorte ressemble bien à une cause perdue.

Cette fois, il fallut bien aller aux voix, et l'on ne se contenta pas de l'épreuve sommaire de la main levée ; il y eut scrutin ; mieux que cela, on dut procéder au pointage. Finalement il sortit de l'urne législative 251 *Pour* et 256 *Contre*. Les humanités classiques avaient la vie sauve grâce à cinq voix de majorité. Un instituteur-député, M. Lavy, disait le mot de la fin :

C'est une victoire qui sera bien passagère.

III

Voilà où nous en sommes. Le triomphe de l'enseignement moderne a tenu à un déplacement de trois voix dans une assemblée politique, où il se trouve assurément des hommes qui ont quelque compétence dans la question, mais où un bon nombre d'autres auraient pu tirer le *oui* ou le *non* à la courte paille.

C'est là une première réflexion qui s'impose, et certes elle n'est pas de nature à nous rassurer pour l'avenir, non plus qu'à nous faire admirer beaucoup le régime sous lequel nous avons le bonheur de vivre. Un journal, très dévoué à ce même régime, écrivait dans son Premier-Paris, au lendemain de cette discussion :

> Certes, la Chambre a tous les droits. D'ailleurs, quand elle ne les a pas, elle les prend. On peut néanmoins se demander si le débat qui s'est engagé hier entre les défenseurs de l'enseignement moderne et les défenseurs de l'enseignement classique était bien à sa place... Au risque de manquer de respect aux représentants du pays, nous n'hésitons pas à dire que leur compétence en cette matière est très contestable. Vouloir, au pied levé, faire résoudre des problèmes aussi complexes par une assemblée d'hommes politiques, c'est méconnaître les vrais principes et faire trop bon marché de l'enseignement public [1].

1. *Le Journal*, 25 novembre 1896.

C'était à prévoir, et sans vouloir nous attribuer beaucoup de perspicacité, nous avions prédit en 1891 que, d'universitaire qu'elle était au début, la question deviendrait parlementaire, et qu'elle finirait un beau jour par être tranchée au hasard du scrutin. Au cours de la discussion du budget, un député glisse un amendement qui tient en deux lignes ; on discute plus ou moins ; on a hâte d'en finir, il y a tant d'autres amendements qui attendent leur tour ; on vote bleu ou blanc, ceux-ci pour soutenir le gouvernement, ceux-là pour lui faire pièce, quelques-uns pour précipiter la bourgeoisie à sa perte, d'autres enfin sans trop savoir pourquoi ; et voilà comment peut se trouver décidée une mesure qui entraînera, disait le grave journal *Le Temps*, « une grande révolution morale et littéraire ».

C'est partie remise ; encore une charge comme celle du 24 novembre et, pour parler comme un député radical, M. Henry Maret, la Béotie l'emportera haut la main. Les défenseurs des humanités classiques sentent bien que le gros public, celui qui est la force, parce qu'il est le nombre, se tourne contre eux. C'est lui, après tout, qui siège en la personne de ses mandataires, sur les bancs de la Chambre ; c'est à lui qu'on en appelle, lui qui prononcera la sentence définitive ; c'est pourquoi ils ne se font guère d'illusion sur l'issue de la lutte qu'ils soutiennent. Une telle cause portée à un tel tribunal est une cause désespérée.

On n'en est pas encore au découragement, mais manifestement la résistance mollit. On laisse à l'adversaire tout le bénéfice de l'attaque, pour se retrancher de plus en plus dans la pure défensive, ce qui, d'après les règles de la stratégie, est l'attitude des vaincus de demain, quand ce n'est pas celle des vaincus d'aujourd'hui. Les grands-maîtres de l'Université, gardiens-nés des institutions scolaires du pays, font comme le sultan sous la pression des grandes puissances qui demandent des réformes ; ils tâchent à gagner du temps. L'expérience se poursuit ; laissons-la s'achever ; encore un peu de temps et de patience. Nous ne contestons point le bien fondé de vos réclamations ; il ne faudrait pas beaucoup insister pour nous faire dire que vous avez raison. Mais l'affaire est de conséquence. Permettez-

nous donc d'attendre encore ; on jugera l'enseignement moderne à ses résultats, comme l'arbre à ses fruits ; si vraiment ses élèves ont la même valeur que ceux qui ont reçu la culture classique, on ne leur refusera pas les mêmes droits.

Voilà, en somme, la dernière position où de leur plein gré nos ministres se sont laissé acculer. Il s'en faut qu'elle soit inexpugnable.

Mais qu'est-ce donc, après tout, que cette expérience ? Quand on aura fait composer ensemble les classiques et les modernes sur les matières qui leur sont communes comme on l'a fait déjà, quelle lumière sortira-t-il de ce choc pour éclairer la question ? Quand même il serait établi que les nourrissons des Muses modernes font un devoir aussi bon que leurs camarades qui ont fréquenté chez les Grecs et les Latins, qu'est-ce que cela prouverait ? Prendre de tels résultats comme critérium pour juger la valeur éducatrice de deux disciplines intellectuelles, prouverait seulement qu'on envisage la question par les petits côtés et qu'on n'en a compris ni l'importance ni la grandeur.

D'abord ce n'est pas à l'âge où ils font des devoirs que les hommes donnent leur mesure ; ensuite et surtout, il y a beaucoup de choses qui ne se reflètent pas dans un devoir, par exemple, une certaine élévation d'idées et de sentiments, une certaine habitude de ne pas trop regarder au profit et à l'intérêt ; un je ne sais quoi de libéral, dans le sens noble du mot, qui imprègne toute la personne et toute la vie, et qui fait que jusqu'ici on a toujours distingué l'homme qui a reçu la culture désintéressée dans l'enseignement classique de ceux qui l'ont ignoré. Notre conviction est que sans humanités grecques et latines on n'aura jamais le sens complet et délicat de notre langue et de notre littérature ; il y a des gens de savoir et de talent qui ne les ont pas faites et qui écrivent honnêtement en français ; il n'est pas nécessaire d'aller au bout de la première page pour s'apercevoir que la formation classique leur a manqué. Mais ce n'est pas seulement la langue française qui court risque à perdre contact avec les Grecs et les Latins ; le jour où dans notre pays toute une génération, l'élite comme la masse, aurait eu

l'esprit façonné par des études purement utilitaires, comme le seront fatalement celles qui aspirent à remplacer les humanités, il y aura chez nous bien d'autres abaissements que celui du beau langage et du goût littéraire.

Les champions de l'enseignement moderne se défendent de vouloir du mal aux humanités traditionnelles. A les en croire, ils veulent au contraire les fortifier et les relever de l'état affligeant où elles sont tombées. En détournant vers l'enseignement de leurs préférences une partie de leur clientèle qui n'est pas la meilleure, ils lui rendent le plus signalé service. C'est vrai, et à condition que ce courant d'émigration n'entraîne pas les bons élèves, on ne peut que s'applaudir d'être débarrassé d'un poids encombrant. Mais puisque le nouveau type d'enseignement convient aux esprits moins doués qui ne peuvent profiter de la culture gréco-latine, puisque c'est même là une des raisons de sa création, comment ose-t-on revendiquer pour lui la parfaite égalité avec son rival ? La contradiction est manifeste et on n'a pas manqué d'en tirer argument. Mais il y en a une autre non moins flagrante, dont nous ne voyons pas que l'on songe à se servir.

D'après les promoteurs de l'enseignement moderne, les études gréco-latines préparent mal aux exigences de la vie moderne ; elles sont un exercice élégant pour les *dilettanti* et les désœuvrés ; les jeunes gens, au sortir de la palestre classique, ne comprennent rien aux réalités qui les étreignent, ils ne savent pas se débrouiller, ils n'ont pas d'initiative, ils sont gens *impratiques*, incapables de se faire à eux-mêmes une situation. Et voilà pourquoi ils se ruent sur les carrières dites libérales, où il y a déjà encombrement, et plus encore se disputent les places de fonctionnaires où il n'y a qu'à se laisser vivre. Cette surproduction de lettrés qui ne trouvent pas d'emplois en rapport avec leurs goûts et leurs prétentions, devient une plaie sociale et un danger. M. Léon Say avait écrit sur ce sujet une brochure dont le titre *Socialisme et baccalauréat* était à lui seul tout un réquisitoire.

Le remède est dans une orientation nouvelle de l'ensei-

gnement secondaire. Donnez aux jeunes gens des connaissances moins spéculatives, qu'ils apprennent les langues vivantes et les sciences mathématiques et naturelles ; ce sont là des instruments avec quoi on peut agir. Ainsi vous préparerez les véritables ouvriers de la grandeur et de la fortune nationales, des industriels entreprenants, des commerçants avisés, des agriculteurs instruits ; en un mot, à la légion des parasites vous substituerez la légion des producteurs.

Voilà le thème sur lequel économistes, publicistes et hommes d'État de toutes nuances ne cessent d'exécuter des variations, chacun selon ses moyens. L'an dernier, lors de la discussion sur le budget de l'Instruction publique, ce fut l'occasion d'un débat très animé, dans lequel d'ailleurs, phénomène bien rare, tous les orateurs étaient d'accord.

Trop de candidats-fonctionnaires, trop de prétendants aux carrières libérales, trop de médecins et surtout trop d'avocats !

Voilà ce que tout le monde dit, et les promoteurs de l'enseignement moderne plus haut que personne. En conséquence, il faut qu'on se hâte d'ouvrir aux élèves de l'enseignement moderne les portes des Facultés de droit et de médecine. Pourquoi restent-elles fermées à cette intéressante jeunesse qui représente la moitié de la population des lycées et collèges universitaires ? L'usine classique, disait méchamment un journal de la démocratie avancée, fabriquait déjà en surabondance des étudiants et des fonctionnaires ; naturellement on va autoriser l'usine moderne à en fabriquer aussi. — Oui, mais qui se chargera du placement des produits ? Combien de ces demi-lettrés, pourvus de diplômes mais incapables de se faire une place au soleil iront grossir les rangs de cette caste miséreuse et dangereuse qu'on appelle le prolétariat intellectuel, armée de déclassés, de mécontents, fatalement ennemis d'une société qui leur a donné beaucoup d'appétits et pas de moyens de les satisfaire !

Mais nous avons déjà signalé dans notre étude précédente les inconvénients et les contradictions que les auteurs de la grande réforme de 1891 ont semées dans leurs plaidoyers ;

nous avons dit que la ruine des études classiques était l'aboutissant nécessaire de cette réforme et que cette ruine en entrainerait bien d'autres. C'est, pour nous servir encore du langage un peu cru de M. Henry Maret, « le dernier coup de pied à notre décadence ». Nous ne voulons pas recommencer cette trop facile et douloureuse démonstration. Nous ne pouvons que renvoyer au beau livre de M. Alfred Fouillée, l'*Enseignement au point de vue national*, où la question a été exposée avec une ampleur et une maitrise qui ne laissent rien à désirer.

IV

Toutefois, il y aurait à écrire un chapitre complémentaire auquel le philosophe libre-penseur n'a pas songé. La ruine des études classiques, vers laquelle on nous achemine lentement mais sûrement, constitue pour l'Église un péril dont on paraît ne pas se préoccuper dans les discussions parlementaires ou universitaires, mais sur lequel il ne nous est pas permis, à nous, de fermer les yeux. La campagne qui aboutira à remplacer dans l'enseignement secondaire le latin et le grec par des langues vivantes, est-elle d'inspiration anticléricale et maçonnique? Il serait peut-être téméraire de l'affirmer, bien que, à en juger par ceux qui la conduisent, on en ait assurément le droit. Du moins, il est certain, que si la question était soumise aux Loges, l'enseignement gréco-latin aurait vécu.

Quand la langue de l'Église ne sera plus l'idiome savant plus ou moins familier à l'élite des esprits cultivés, l'Église elle-même sera plus isolée encore et plus étrangère au milieu des peuples qui se détachent d'elle. Sa langue reléguée dans les programmes d'enseignement parmi les curiosités philologiques à côté du sanscrit ou du phénicien, l'institution elle-même se trouvera classée parmi les restes vénérables d'un passé disparu. Au point de vue du recrutement du clergé, le péril est plus frappant encore, parce qu'il est plus immédiat. La chose est de toute évidence et il serait superflu d'y insister.

Mais n'y aurait-il pas là une indication providentielle ? Ne

serait-ce pas l'occasion pour le clergé de prendre enfin un grand parti, de restaurer chez lui, dans ses maisons de recrutement et de formation, les études classiques, de renouer la tradition si malheureusement brisée des belles et fortes humanités ? Nous avons subi dans notre préparation scolaire la déchéance universelle, parce que nous nous sommes astreints à ces déplorables programmes universitaires qui ont ruiné les études gréco-latines et rendu plausibles toutes les attaques maintenant dirigées contre elles. Nous ne savons plus le latin ; on en est réduit dans la plupart des séminaires à donner en français l'enseignement de la philosophie et même de la théologie. Des prêtres instruits d'ailleurs, qui écrivent dans des Revues critiques, se plaignent qu'on publie encore des cours en latin ; tout dernièrement un rédacteur de la *Revue du Clergé*, dans un article sur la restauration des études sacerdotales, demandait qu'on supprimât définitivement le latin dans les leçons de théologie.

Pourquoi ne s'affranchirait-on pas nettement des programmes officiels ? On n'arriverait pas au baccalauréat, mais où serait le mal ? Ce malheureux diplôme est un écueil où vient sombrer la vocation d'une multitude de jeunes gens sur lesquels l'Église avait le droit de compter. Il y a nombre de Petits Séminaires d'où il sort beaucoup de bacheliers, mais presque pas de prêtres. Au reste, il n'y a pas de formation de l'esprit possible avec la tyrannie actuelle du baccalauréat ; c'est l'opinion des maîtres les plus autorisés, au dedans de l'Université comme au dehors. Son unique avantage, si c'en est un, c'est d'obliger les élèves pendant deux ou trois ans à donner une somme de travail considérable ; hormis celà, tout dans cette institution est funeste. Dans les Petits Séminaires on a d'autres mobiles pour obtenir l'application à l'étude.

Pourquoi l'administration ecclésiastique ne rédigerait-elle pas à leur usage des programmes raisonnables, allégés du fatras de l'omniscience, organisant à la base de solides études classiques grecques et latines, et tout autour, avec discrétion et bon sens, le *quod justum* des connaissances accessoires ? A ceux qui voudraient savoir ce qu'il convient de faire entrer d'histoire et de sciences diverses dans le pro-

gramme de l'enseignement secondaire, nous indiquerions volontiers les articles si remarqués et si pleins de justesse et de malicieuse bonhomie de M. E. Gebhart, professeur à la Sorbonne[1].

Eh! mon Dieu, s'il faut aux jeunes élèves du sanctuaire la gloriole d'un parchemin, pourquoi l'enseignement ecclésiastique n'aurait-il pas son baccalauréat? Déjà dans plusieurs diocèses on a institué des certificats d'études primaires pour les écoles libres. Pourquoi ne monterions-nous pas un degré de plus? Si nous étions habitués à compter davantage sur nous-mêmes, si nous avions davantage les mœurs de la liberté, le clergé de France n'aurait vraisemblablement pas attendu jusqu'aujourd'hui pour organiser par lui-même l'enseignement qui convient aux futurs clercs, et ce n'est pas à l'État qu'il demanderait la consécration de leur savoir. *L'Alliance des Maisons chrétiennes d'éducation* avec l'aide des Universités catholiques, pourrait fort bien faire passer dans la réalité ce qui pour le moment, hélas! n'est qu'un beau rêve. Mais qui sait? De grands et utiles desseins ont été mis à exécution qui, à l'origine, paraissaient plus chimériques que celui que nous esquissons ici. Notre temps voit bien d'autres révolutions, et puisque les pouvoirs publics s'apprêtent à en accomplir une qui marque une étape vers la décadence, pourquoi désespérer d'en voir une autre qui serait la contre-partie et le remède de la première, l'œuvre et l'honneur du clergé de France, la restauration de la grande culture classique, à laquelle nous devons le meilleur de notre génie national.

C'est une mission que nous avons déjà remplie dans le passé et qui nous revient de droit. L'Église a sauvé l'esprit humain contre l'invasion de la barbarie ignorante; le moment vient où elle devra le protéger contre les progrès de la barbarie scientifique. Nos adversaires eux-mêmes pressentent que ce rôle sera le nôtre, et parfois même ils nous l'envient. Voici comment M. Henry Maret terminait l'article dont nous avons parlé déjà et où il prédisait que « la Béotie » finirait bientôt par l'emporter :

1. Cf. *Journal des Débats*, 13 et 16 août, 2 et 7 septembre 1896.

Alors il y aura quelqu'un qui rira fort. C'est le jésuitisme. Déjà ses élèves manifestent en tout genre une supériorité, que l'on cherche justement à combattre. Ce sera la lui concéder à genoux et pour toujours. Car il se gardera bien, lui, d'abandonner les fortes études idéales au profit de la mesquine pratique, et, tandis que nous ferons des fabricants, des industriels, des mathématiciens et des collecteurs d'impôts, lui seul fera encore des hommes.

De tels compliments et de tels pronostics nous dictent notre devoir.

J. BURNICHON, S. J.

UNE PROCHAINE CANONISATION

Le Bienheureux Pierre FOURIER, de Mattaincourt

D'APRÈS SA CORRESPONDANCE [1]

II. — LE PROMOTEUR ET LE LÉGISLATEUR DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE GRATUITE AU XVII[e] SIÈCLE

VII

Ce qu'était la paroisse de Mattaincourt où fut installé le nouveau curé Jean Fourier en l'été de 1597, nous aurons à faire plus tard ce triste tableau quand nous la montrerons transformée par son zèle. Mais par quels moyens devait-il amener cette métamorphose ? Par où commencer ? Le vice s'étalait partout. Comment le refréner et le bannir ? S'en prendre aux « vieux pécheurs qui pour lors occupoient la terre », ne serait-ce pas œuvre stérile et bientôt à refaire ?

Pierre n'eut pas à chercher beaucoup dans ses souvenirs. Toute sa jeunesse d'écolier lui rappelait le changement radical opéré à Pont-à-Mousson et avec Pont-à-Mousson dans la Lorraine et au delà, par la réforme de l'éducation. L'effort que le cardinal et le duc avaient tenté pour les Trois-Évêchés et qui en avait déjà renouvelé la face, pourquoi lui, l'humble prêtre de campagne, ne l'essaierait-il pas sur un plus petit théâtre ? Pourquoi ne pas réaliser dans l'enseignement primaire et parmi les enfants des paysans les progrès introduits dans l'enseignement secondaire et supérieur par l'Université ? En quinze ans Pont-à-Mousson était devenu « la bastille contre l'hérésie ». En faudrait-il beaucoup plus pour faire de Mattaincourt le modèle des paroisses chrétiennes ? Les vieillards qui le déshonoraient n'étaient que le

1. V. *Études*, 5 avril 1897.

passé. Les enfants qui étaient l'avenir, auraient vite grandi, et, grâce à eux, la transformation complète ne demanderait pas un quart de siècle. Que de fois Pierre avait entendu dire à son directeur le père Jean Fourier, dont c'était la maxime favorite, que le cœur de l'enfant est une cire molle susceptible de recevoir toutes les empreintes ! A quoi bon, quand on pouvait y inculquer en traits indélébiles le goût du bien et l'horreur du mal, user sa peine et son temps sur des êtres endurcis ?

Fourier visera donc à s'emparer de l'enfance et par elle il se tient assuré de régénérer à bref délai toute la population. Mais comment l'attaquer ? Le prêtre a recours au ciel. Il prie, jeûne, se couvre d'instruments de pénitence, et la lumière lui vient d'en haut. Jamais il n'y mettra trop d'empressement : « il crût qu'il n'y avoit pas de meilleur expédient que de prendre la jeunesse dés la sortie du berceau, la sevrer soigneusement du péché, et arroser son cœur d'influences de la vertu au même instant que le laict cesse de rafraîchir ses lèvres [1].

Mais qui rompra le pain de vie à ces petits?

Dès les vacances scolaires de 1597, les premières qu'il passât dans sa cure, Fourier réunit quatre ou cinq jeunes gens qui, dit-on, se destinaient au sacerdoce. Il les installe à son presbytère et tout en leur donnant des leçons de théologie ou de liturgie, il expose à leurs yeux l'importance de l'enseignement des petits garçons, il fait briller à leurs regards la beauté d'une existence qui serait vouée à cette œuvre par zèle des âmes.

Les saints ne réussissent pas dans toutes leurs entreprises, Fourier échoua. En trois mois le noyau de sa future école normale, peut-être de sa congrégation de religieux instituteurs, fut dissous. Pour divers motifs tous ses jeunes gens se dispersèrent sans avoir commencé à faire la classe. En cette même année 1597, saint Joseph Calazanz ouvrait à Rome les écoles *pies* ou petites écoles pour les fils du peuple. La Lorraine et la France attendront encore un siècle avant que le bienheureux Jean-Baptiste de La Salle fonde

1. Petit Bedel, p. 89.

les Frères des écoles chrétiennes, les vrais maîtres encore aujourd'hui après deux siècles de l'éducation populaire [1].

La vocation de Fourier était ailleurs. Les écoliers lui échappent. Il sera l'apôtre et l'instituteur des écolières. La Providence qui avait permis l'échec de sa première tentative ne faisait que le réserver pour une tâche encore plus urgente. Des écoles de garçons, quelles qu'elles fussent, il y en avait un certain nombre. Les écoles de filles manquaient presque totalement. Aujourd'hui que les congrégations enseignantes pour l'un et l'autre sexe se sont indéfiniment multipliées, nous nous représentons mal l'état scolaire de la fin du XVI[e] siècle. Ne perdons pas de vue que les Visitandines datent de 1610, furent fondées par saint François de Sales pour le soulagement des pauvres et des malades et ne reçurent des pensionnaires que plus tard. C'est vers 1610 également que Madame de Sainte-Beuve établit à Paris sa première communauté d'Ursulines, adonnées en vertu d'un vœu spécial à l'éducation des jeunes personnes. Les essais de Françoise de Bermond à Avignon, de la nièce de Montaigne, madame de Montferrand, à Bordeaux, de madame de Xaintonge en Bourgogne, ne nous reportent guère plus haut, si toutefois ils ne nous font pas descendre. Au temps où le cri général de Réforme avait secoué la chrétienté, on avait entendu avec raison les prédicateurs catholiques les plus pieux et les plus orthodoxes sonner l'alarme sur le péril social créé par l'ignorance et la mauvaise éducation des filles [2]. Et pourtant l'influence de la femme dans le rôle de mère de famille et de maîtresse naturelle de ses enfants n'est-elle pas plus grande et d'une portée plus considérable encore que celle de l'homme? Fourier le comprit bien vite et voici comment il s'en exprime dans son « Règlement provisionnel que gardent les filles de la Congrégation Notre-Dame avant qu'elles fussent religieuses ». Après un court préliminaire sur l'honneur qu'il y a pour Dieu et le profit

1. Cf. *Le Bienheureux J.-B. de La Salle*, par Armand Ravelet. Tours, Mame, 1888, in-4°, p. 76, *sqq.*

2. Voir notre étude sur *la Société au commencement du XVI[e] siècle, d'après les Homélies de Josse Clichtoue (1472-1543)*, dans la *Revue des questions historiques*, 1[er] avril 1895, p. 538-539.

pour le prochain à « dresser des écoles publiques et y enseigner *gratuitement* les filles à lire et à écrire, à besogner de l'aiguille, et l'instruction chrétienne », il ajoute ses doléances sur les endroits « où la jeunesse est ignorante et corrompue en ses mœurs, adonnée à jurer, maudire, injurier, désobéir, dire et écouter propos et chansons déshonnêtes, et conclut à la nécessité d'arracher les filles à une corruption précoce que devenues mères elles transmettraient à d'autres :

Il est entièrement nécessaire et requis qu'elles soient instruites de bonne heure en toute diligence et fidélité, vu signamment [1] qu'elles sont de leur condition plus infirmes et simples, et ne peuvent si bien s'enseigner d'elles-mêmes et que leur malice ou piété peut quelque jour porter coup pour plusieurs autres, attendu que lorsqu'elles seront plus âgées et mères de famille, elles demeureront d'ordinaire au ménage pour y gouverner leurs enfants, serviteurs et servantes, et conduire toute la maison, et quant et quant [2] donner aux petits, soit fils ou filles, la première nourriture [3] et des impressions et exemples ou de bien ou de mal qui pourront s'enraciner en leurs âmes et par aventure y persévérer pour toute la vie.

Or par le moyen d'une bonne instruction diligente et fidèle, sera donné quelque ordre à tout ceci, et la paix, le repos, l'obéissance et crainte de Dieu mises par toutes les maisons èsquelles commanderont ci-après des femmes auparavant dressées en ces écoles [4].

VIII

La Congrégation Notre-Dame pour qui Fourier écrivait ces considérations résumant la raison d'être de sa fondation, est tout entière l'œuvre du curé de Mattaincourt. Ses premiers sermons avaient touché le cœur de quelques jeunes filles. L'une d'elles, la future fondatrice, se nommait Alix Le Clerc. Née à Remiremont, le 2 février 1575, en la fête de la Purification de la sainte Vierge, et baptisée le même jour, elle appartenait à une famille honorable, mais qui rêvait pour elle un avenir selon le monde. Au milieu d'un

1. Particulièrement.
2. En même temps.
3. Education.
4. *Lettres*, t. III, p. 196.

banquet de noces, le spectacle de ces joies profanes lui en inspira l'aversion ; elle dit au retour à ses parents de ne plus songer à lui chercher un parti. Nature idéale portée à la contemplation et amie de la solitude, elle n'avait qu'une santé délicate et était venue à Hymont, annexe de Mattaincourt, pour s'y retremper, sur l'avis des médecins, dans l'air pur et vif des champs. C'était la Marie de l'Évangile. La seconde postulante, aussi célèbre dans les origines de la Congrégation, rappelait plutôt le tempérament de Marthe. Ganthe André, robuste fille de Mattaincourt, avait les résolutions énergiques, le caractère ardent, le courage presque viril.

Au mois d'août, elles déclarent à Pierre Fourier leur attrait vers la vie religieuse ; le curé, en guise de réponse, leur propose d'aller satisfaire chez les Clarisses de Pont-à-Mousson leur goût pour les austérités. Mais Alix veut fonder une maison nouvelle de filles. — « Et vous n'êtes que deux ? » leur répond Fourier. Elles cherchent, elles trouvent trois compagnes : Isabeau de Louvroir, Claude Chauvenel et Mademoiselle Barthélemy. Maintenant qu'elles sont cinq, elles croient pouvoir représenter leur requête, et, en attendant qu'elle soit agréée, elles font comme si elle l'était.

Ces filles, écrivait Fourier trente ans après, sont les premières de notre âge (au moins en ces quartiers) qui se sont avisées de prendre comme dot et principale fonction de leur Religion [1] le devoir d'instruire fidèlement *et gratuitement* les petites filles en la crainte de Dieu, etc., ayant commencé cette dévotion nouvelle en l'année 1597, lorsque personne n'y avoit encore pensé au moins que nous sachions [2].

En la fête de Noël, à la messe de minuit, cette solennité plus touchante encore dans les campagnes que dans les villes, les cinq jeunes maîtresses entrèrent à l'église toutes vêtues et coiffées de noir. Dans la crèche du Dieu fait enfant leur ordre avait élu son berceau.

On en parla au village, car elles avaient été naguères « des premières à mettre les compagnies en belle humeur », et

1. C'est-à-dire : congrégation.
2. *Lettres,* t. III, p. 101.

Alix avant de porter habituellement sur sa tête le voile blanc que mettent pour communier les simples filles de la campagne, avait aimé la danse et le son du tambourin.

Cependant il était urgent de former à la vie religieuse ces jeunes aspirantes qui n'avaient pas vingt ans. La chose était difficile si elles continuaient à vivre dans leurs familles. Le père d'Alix mécontent de voir sa fille s'associer à des villageoises, l'avait obligée d'entrer à Ormes au couvent des Sœurs Grises ou Franciscaines hospitalières de Sainte-Elisabeth. Fourier ne se laissa point troubler pour si peu dans des projets qui venaient de recevoir en l'intime de son âme une consécration surnaturelle. La veille du 20 janvier 1598, fête de Saint-Sébastien, depuis la tombée de la nuit jusqu'à deux heures du matin, prosterné dans une « chambre haute », et la face baignée de larmes, il avait interrogé Dieu dans le silence de l'oraison. Quand il se releva, la lumière s'était faite et son parti était pris. Au retour de cet anniversaire, il écrira aux religieuses de Verdun, en 1613, ces lignes datées de Mattaincourt :

... Jour même que les premières inspirations ou pensées vinrent de dresser un monastère, et faire chose qui pût servir à d'autres des nôtres après vous. Ce fut justement le matin du jour de Saint-Sébastien, sont aujourd'hui quinze ans. Loué soit Dieu [1].

Ce ton humble et modeste est celui d'un saint. D'autres y préféreront les accents lyriques d'un Pascal écrivant sur son amulette, après une nuit du même genre, le lundi 23 novembre 1654, fête de Saint-Clément : « Feu.... certitude, joye, certitude, sentiment, veue, joye, paix... joye, joye, joye et pleurs de joye, Jésus-Christ, Jésus-Christ... » Peut-être les vraies inspirations de la grâce comportent-elles une manifestation plus calme.

Restait donc à trouver un monastère d'emprunt pour le postulat. A une lieue de Mattaincourt, au-delà de Mirecourt, se dressait dans son aristocratique splendeur l'abbaye antique de *Portus suavis* ou Portsais, aujourd'hui Poussay. Là où quelques paysans ont à présent leurs chaumières parmi

1. *Lettres*, t. I, p. 88.

des ruines, vivaient plus en séculières qu'en religieuses les dames d'un chapitre noble. Pour être chanoinesse, il ne fallait pas moins de seize quartiers authentiques de noblesse du côté paternel et du côté maternel. Point de vie commune. Prébendes à part. Liberté entière, sauf l'obligation de l'office en chœur. La Lorraine possédait plusieurs de ces chapitres : Remiremont, Epinal, Bouxières. Le P. Dorigny, écrivant au XVIII[e] siècle, vante leur piété et leur exactitude au service divin. « Il y a peu de filles de qualité en Lorraine, ajoute-t-il, de celles qui veulent se retirer du grand monde, mais qui ne se sentent point assez de vocation pour s'enfermer dans un cloître, qui ne se fassent honneur d'être admises dans quelqu'un de ces chapitres[1]. » A Poussay et au temps de ce récit, plusieurs de ces chanoinesses de haute lignée savaient patronner et encourager autour d'elles le bien qu'elles ne pouvaient ou n'osaient faire par elles-mêmes. Mesdames Judith d'Aspremont et Catherine de Fresnel s'étaient mises sous la direction du saint curé de la contrée ; elles allaient devenir ses meilleures auxiliaires dans la période toujours critique des débuts d'une congrégation. La sœur de Judith, Esther d'Aspremont, mariée à Jean Porcelet de Maillane, maréchal de Lorraine et bienfaiteur des Carmes, était une femme également distinguée par son intelligence et sa vertu ; son fils Jean, futur évêque de Toul, hérita de la bienveillance de sa vénérée tante Judith envers les nouvelles religieuses. Fourier le proclame aussi « le principal auteur de la congrégation de N.-S. après Dieu[2]. » Citons encore deux chanoinesses, mesdames de Choiseul et de Séraucourt, dont la première abandonnera un jour sa prébende pour entrer au Carmel de Nancy, et la seconde regrettera de n'avoir pas eu le courage d'adopter la vie humble et dévouée des filles de Notre-Dame.

La maison de Catherine de Fresnel, à Poussay, s'ouvrait

1. *Histoire de l'institution de la Congrégation de N. Dame. Où l'on voit l'Abrégé de la Vie du Vénérable Père Pierre Fourrier, de Mataincourt, qui en est le Fondateur ; et de celle de la Mère Alexis Le Clerc, première Fille de la même congrégation,* par le R. P. J. Dorigny, de la Comp. de Jesvs. Nancy, 1719, in-16, pp. 50-51.

2. *Lettres,* t. V, p. 390.

aux aspirantes. Judith d'Aspremont compléta leur instruction spirituelle. Leur entrée dans l'abbaye en la fête du Saint-Sacrement de l'année 1598 fut suivie d'une retraite mémorable où Fourier vint prêcher la clôture. Son discours qui a été conservé, trahit dans le développement de la pensée des habitudes de forte dialectique. Avec un art gradué, il procède de déduction en déduction pour arriver à une dernière conséquence et atteindre son but. Lentement et savamment, il élève ces âmes ingénues et pleines de bons désirs à la hauteur de la mission rêvée par lui pour leur zèle. « Vous voyés comme Dieu ne vous veut pas tourmenter », leur avait-il dit au début avec bonhomie. Puis, fortement il conclut ainsi :

Etans religieuses, vous pourriez vous contenter de faire vôtre salut ; mais parce que vous plairez davantage si vous sauviez les autres, il y faudra tâcher, et d'autant qu'il n'y a pas moyen pour vous de sauver plus de personnes qu'en instruisant les jeunes filles, il me semble, si vous en vouliez prendre la peine, qu'il vous faudroit résoudre à les enseigner, et faire en sorte que les prenans toutes innocentes comme elles sortent du baptême, vous les conserviez dans cette netteté tout le long de leur vie, et parce que Dieu a plus agréable que l'on soit obligé à cette instruction, en sorte qu'on ne puisse jamais la quiter, que d'enseigner aujourd'huy et cesser demain, il faudra, s'il y a moyen, trouver quelque façon de s'y engager irrévocablement, et pour toujours. Et *enfin, attendu qu'il sera plus agréable à Dieu d'enseigner sans aucune récompense et pour l'amour de luy que de prendre de l'argent, il faut enseigner pour rien pauvres et riches indifféremment.* [1]

Tout le plan et pour ainsi dire le programme de la Congrégation Notre-Dame avait tenu dans le discours : vie religieuse, active, vouée à l'enseignement gratuit.

En juillet 1598, les premières classes gratuites furent ouvertes à Poussay. Les maîtresses n'étaient pas des savantes ; écolières en même temps qu'institutrices, elles recevaient elles-mêmes les leçons de Madame Judith d'Aspremont. Les matières à l'enseigner étaient d'ailleurs fort simples : lecture, écriture, travaux manuels. La chanoinesse eut plus

1. Petit Bedel, p. 103.

de peine à apprendre aux futures religieuses le bréviaire et les rubriques du chœur.

IX

Cependant Pierre Fourier avait, au prix d'un travail de quarante jours, rédigé les statuts de la Congrégation naissante. C'est le *Règlement provisionnel*, qui, durable comme beaucoup de choses provisoires, restera en vigueur près de vingt ans. En 1617, il sera remplacé par les Petites Constitutions, et, à sa mort (1640) par les Grandes. Tout est en germe dans ces dix-neuf articles. Indiquons-en l'esprit.

Le but, ou, comme il s'exprime lui-même, « la première et principale intention » de Fourier est l'éducation chrétienne. La vie religieuse n'est pour lui qu'un but secondaire[1].

Le moyen qu'il adopte parce qu'il le regarde comme plus efficace, est l'institution de congréganistes ou *filles congrégées*[2].

Il veut des *filles* pour institutrices, et par là il entend surtout exclure les instituteurs dirigeant les écoles mixtes ou composées d'enfants des deux sexes. Les abus que l'expérience lui a révélés sur ce point ont été sa raison déterminante et c'est le motif qu'il a le plus allégué[3]. Indépendamment des con-

1. « J'ai toujours estimé qu'il étoit nécessaire de dire que 1° elles étoient maîtresses d'école et que pour être plus resserrées (disciplinées) elles ont désiré, demandé et poursuivi avec instance d'être religieuses, de peur que l'on ne pensât qu'elles étoient 1° religieuses et auroient par après demandé des écoles. » Fourier à Guinet, 17 septembre 1627. *Lettres*, t. III, p. 193.

2. *Lettres*, t. III, p. 197.

3. Le triste incident qui le détermina a été raconté au procès de la béatification. *Summarium*, p. 257. De ces « escholes gouvernées ès villes et villages par des hommes et femmes séculières qui, pour gagner, reçoivent pêle-mêle les garçons et les filles, et le plus souvent n'osent les reprendre ou châtier, de peur de les déchasser et n'avoir en ce moyen tant de pratiques », il avait vu depuis longtemps sortir la jeunesse qu'il a décrite dans son *Règlement provisionnel*. Voir Fourier à Guinet, 20 août 1626, d'après M. l'abbé Pierfitte, curé de Portieux, article du *Vosgien*, 10 octobre 1883. Nous nous inspirerons souvent de ces excellents travaux présentés au congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, à Blois en 1884, et parus en brochure sous ce titre : *L'Acte de naissance de l'Instruction primaire en Lorraine*, in-8°. Une réimpression plus complète se publie actuellement

sidérations morales qui ont agi sur son esprit, d'autres raisons non moins évidentes sautent aux yeux. Aux petites filles, il faut l'éducation quasi maternelle d'une maîtresse; aux garçons, dès l'âge de quatre ans, il faut la poigne virile du maître, parfois sa férule.

Il veut des filles *congrégées*, c'est-à-dire en communauté. Elles ne seront pas mariées, parce que le soin de la famille les absorberait au détriment des écolières. Elles seront plusieurs, parce qu'une seule ne peut ni tout savoir ni posséder toutes les aptitudes. A plusieurs, la division du travail aidant, elles se complèteront.

Ces « filles congrégées » seront *tâchantes à bien vivre*. L'amour de Dieu pour qui elles agiront, sera un stimulant à leur diligence et à leur fidélité. L'exemple de leurs vertus sera plus efficace encore sur leurs petites élèves que les paroles et les raisons.

Leurs classes seront gratuites, ici nous citons textuellement, « à ce d'inviter toutes à y aller et que pas une n'en puisse être exclue par chicheté ou autrement, et signamment, que les pauvres y soient charitablement reçues et bien instruites et, par ce moyen, préservées des dangers esquels leur disette et la corruption de ce siècle les pourroient autrement précipiter. *Et, pour l'égard de nous qui enseignons, que Dieu soit notre salaire et payeur, et ait plus d'occasion de bénir et faire prospérer nos labeurs*.

Enfin elles seront *montrantes l'instruction chrétienne et piété*. En plusieurs endroits le catéchisme n'est pas expliqué à la jeunesse ; elles suppléeront ici ceux qui manquent à ce devoir ; ailleurs, le catéchisme est fait par le curé ou quelque autre personne ; elles prolongeront là cet enseignement trop espacé pour être efficace et pénétrer à fond l'âme de l'enfant. Sur

dans le *Bulletin de la canonisation*, à Mattaincourt. Il est étonnant que ces études aient échappé à M. Buisson, dans l'article FOURIER (PIERRE) de son *Dictionnaire pédagogique* (1887). Il est vrai qu'on y a oublié aussi de dire un seul mot de la *gratuité* qui caractérise l'instruction établie par le curé de Mattaincourt, et même de mentionner son titre de Bienheureux. Mais, à la suite de son maigre paragraphe, on a consacré quatre colonnes aux extravagances pédagogiques de Charles Fourier s'applaudissant « que les petits garçons soient turbulents, mutins, hargneux, orduriers, enclins à tout fracasser, etc., » et faisant de l'*opéra* le principal ressort de l'éducation

ce chapitre Pierre Fourier qui ne prévoyait pas l'école neutre et n'en imaginait sans doute même pas la possibilité, exprime des idées fort justes et qui sont la condamnation de cette institution moderne. Une heure ou deux de catéchisme faites en dehors du local scolaire peuvent apprendre à l'enfant un peu de doctrine chrétienne et occuper pour un temps son esprit ; la volonté ne sera pas atteinte et par suite la vie ne sera pas dirigée. « Pour les enfants qui sont simples et grossiers, dit-il, est entièrement nécessaire qu'outre les prédications ou discours ordinaires et publics des pasteurs, il y ait d'autres personnes qui leur expliquent *familièrement*, *de près et souvent* ce qui est de leur salut. Chose qui ne se peut aisément faire par un curé principalement pour des filles, lesquelles doivent être instruites par autres filles, ainsi que les garçons par des hommes. » Encore ses griefs contre l'école mixte qui reparaissent.

Les filles congrégées montreront *à lire et à écrire*. Il n'est pas question ici d'autre chose et il semble que les parents n'en demandent pas davantage, puisqu'on a en vue de « contenter les pères et mères. » Mais Fourier ne vise pas seulement à fonder un établissement particulier. Son école sera une sorte d'école normale ou de pépinière d'institutrices laïques. On y dressera « plusieurs maîtresses des externes qui pourront par après aller ouvrir des petites écoles ès villages et moindres lieux ou ès bourgs et même ès villes pour y enseigner la piété et autres choses qu'elles auront apprises sous les nôtres, qu'elles pourront imiter en méthode et dévotion. Et par ce moyen, sera bien instruite la jeunesse partout. » Ces derniers mots prouvent que son ambition, comme le zèle de tous les apôtres, ne connaissait pas de limite, et aussi qu'au zèle il savait allier la largeur d'esprit, n'excluant pas les laïques honnêtes.

La lecture et l'écriture forment la base de l'enseignement rudimentaire à donner aux enfants ; mais le travail à l'aiguille a nécessairement aussi sa place. Ici le but est double : 1° initier la femme aux occupations de son état. Elle devra savoir « *coudre et besogner* en nuance [1], linges,

1. Tapisserie.

lassy [1], point-coupé [2], et autres ouvrages semblables propres à des filles. » 2° procurer aux écolières quelque profit. Fourier espère par cette utilité immédiate « amorcer » les petites, heureuses de se procurer déjà quelques menues ressources par elles-mêmes, mais aussi et surtout lorsqu'elles auront grandi, avoir donné « matière et commodité à plusieurs pauvres filles de gagner honnêtement leur vie, lesquelles auparavant n'avoient moyen de rien apprendre à raison de leur pauvreté et de là pouvoient tirer occasion de s'exposer à plusieurs hasards et dangers, et pourront désormais apprendre en nos écoles dans peu de temps et sans frais à gagner aisément ce qui est nécessaire pour leur entretien. »

Ce système très pratique qui fournissait à l'enfant des connaissances suffisantes pour l'époque et l'habituait à vivre honnêtement de son travail, ne demeura pas à l'état de lettre morte. Nous avons retrouvé le mémorial de la visite faite un siècle après, en 1696, par Mgr de Noailles, archevêque de Paris, à l'école de la rue des Morfondus devenue la rue Neuve Saint-Etienne-du-Mont. On y voit que la mesure de l'instruction donnée aux petites filles du peuple n'avait guère changé et que l'excellent usage de tirer parti des travaux à l'aiguille était toujours en vigueur. Les religieuses qui n'étaient guère plus riches que leurs élèves, trouvaient aussi dans ces ouvrages un moyen d'existence. Ce document inconnu, croyons-nous, mérite d'être rapporté :

> Les ouvrages que les écolieres feront, seront vendus à mesure qu'ils seront achevez, et l'argent qui en proviendra sera mis entre les mains de la seconde procureuse, pour estre employé de mesme que celuy qui proviendra du travail des sœurs, à fournir à la communauté les besoins dont elle manque presentement.

1. Lacis. « ouvrage de fil ou de soye fait en forme de filet ou de rezeuil, dont les brins sont entrelacés les uns dans les autres. Rezeuil ou rezeuil se dit de certains ouvrages de fil travaillez à jour qui servoient d'ornement à du linge, comme à des pentes de lit, des tavayoles, etc. On en voit encore chez les païsans. Les tavayoles sont des toilettes ou petites toiles bordées de dentelle. » *Furetière*, 2e édit. 1701.

2. Point-coupé. « dentelle à jour qu'on faisoit autrefois en collant du filet sur du quintin (toile fine) et puis en perçant et emportant la toile qui étoit entre deux. » *Ibid.*

On en pourra néantmoins employer une partie à faire quelques gratiffications aux escolières pour les encourager à travailler suivant que les maistresses le jugeront à propos.[1]

Ce système avait l'avantage de préparer des ménagères industrieuses et économes, non des déclassées et des bas-bleus.

Le bâtiment scolaire. — C'est le triomphe de notre époque, et si la célèbre parole « quand le bâtiment va, tout va », a ici son application, nous devons jouir en France à l'heure actuelle des premières écoles du monde. De l'air, de la lumière, de l'espace ; on prodigue ces biens essentiels à profusion. Par surcroît on y ajoute les façades tapageuses construites avec des manières d'hôtel de ville sur les places publiques ou les voies les plus fréquentées. Les communes veulent montrer au grand jour qu'elles n'ont pas lésiné. Fourier obéissait à d'autres préoccupations ; il estimait que le recueillement et la tranquillité sont des conditions indispensables de l'étude. Il lui faut des écoles expressément bâties et préparées pour les petites filles, par conséquent adaptées à leurs convenances ; seulement elles « ne prendront point de jour sur la ruë, ny sur aucun jardin, ou cour, ou autre place... mais sur une cour particulière et specialement affectée au service desdites écoles, et qui ne soit hantées par aucune autre personne de dehors[2]. » Il tient beaucoup à cet isolement qui protège les fillettes si curieuses et si légères de leur nature, contre ces distractions extérieures : que si, dit-il, « la nécessité du lieu contraint à prendre jour » sur un endroit qui puisse leur apporter quelque cause de dissipation, ces jours devront être établis « de manière que les écolières externes ne puissent voir ... ni rien entendre de ce qui s'y démêllera. »

1. *Procès-verbal de la visitte du Monastère de la Congrégation de Notre-Dame, faubourg St-Victor-lez-Paris, en l'année 1696.* Archives nationales, L 1041.

2. *Les Vraies constitutions des Religievses de la Congrégation de Nostre-Dame, faites par le Vénérable serviteur de Dieu Pierre Fourier, leur Instituteur, et Général des Chanoines réguliers de la Congrégation de nôtre Sauveur, approuvées par nôtre Saint Père le Pape Innocent X.* 2e édition, Toul, 1694, 3e partie, p. 5.

Certains détails que nous ne pouvons tous rapporter ici, traduisent encore des préoccupations plus pratiques. En voici une. Pour éviter le tumulte et la confusion à l'arrivée, il y aura dans la cour, près de la porte d'entrée, « une chambre, ou lieu capable (et abrité) pour contenir les écolières qui s'assembleront en attendant l'ouverture des classes. ».

L'ameublement scolaire. — Qui n'a pas visité de nos jours un asile, une crèche, une école maternelle ou enfantine, ne se douterait pas du degré de raffinement auquel on est venu pour les tableaux, les cartes, les pupitres et les sièges.

Dans les classes de la Congrégation Notre-Dame on trouvait, au temps du bienheureux Fourier, une chaire pour la maîtresse et des bancs pour les écolières, avec des livres « imprimés et manuscrits », des tableaux, des ardoises, des *jects*[1] correspondant à ce qu'on appelle maintenant le boulier-compteur, enfin des plumes, lesquelles n'étant pas métalliques comme de nos jours, réclamaient un indispensable auxiliaire, le *canivet* ou petit canif pour les tailler. Ce n'était pas luxueux, mais cela suffisait au moins aux « petites abécédaires ». Et puis, si le tout n'était pas considérable, Fourier tenait à ce que ce tout fut prêt dès la première heure de la rentrée :

Que notre sœur Jeanne prépare des bonnes plumes bien taillées, un bon canivet, une règle à règler pour les exemples[2], et de la bonne encre pour elle, car cela donne du lustre à l'écriture.

Dans le local ainsi pourvu de tous ses instruments de travail, la sœur devait ouvrir solennellement la classe par un discours.

Surtout enseignez le catéchisme et la piété aux filles ; montrez leur à se confesser proprement ; dire le Bénédicité et les grâces en la maison ; l'obéissance et le respect aux pères et mères ; *et commencez votre école par ces points et leur faites une exhortation le premier jour* par laquelle vous protesterez que vous ne voulez point entretenir ni montrer de mauvaises filles (et que partant elles s'amendent et quittent leurs

1. Jetons.
2. *Lettres*, t. I, p. 4.

mauvaises accoutumances) et que votre dessein principal est de les enseigner à être bien sages, à gagner le ciel et devenir des saintes, etc.

Ces pieux et sages conseils ne meublaient-ils pas l'esprit et l'âme des enfants ? De nos classes neutres si bien outillées plus d'une ne sort-elle pas au contraire, la mémoire bourrée, mais l'esprit et le cœur vides. Mais surtout leurs murailles couvertes de pancartes sont froides et nues ; il y manque le tableau parlant par excellence : le crucifix [1].

Le personnel. — L'école est bâtie et aménagée. Quel personnel la dirigera ? Avant de recevoir les petites écolières dans la maison qui leur a été préparée, « il faudra trouver et tenir toutes prêtes des personnes capables pour les y traiter ainsi qu'il appartient. » [2] Toutes les religieuses qui composent la Congrégation pourront-elles être indifféremment employées à l'enseignement ? Non, répond le saint fondateur, qui sait combien ces fonctions d'institutrice, humbles en apparence, exigent de qualités et d'aptitudes. La supérieure devra donc « choisir entre ses sœurs celles qui luy sembleront les plus propres et les mieux disposées à prendre cette charge ». Et comme les aptitudes ne s'acquièrent ou ne se développent que pendant la jeunesse, il ajoute qu'elle devra les discerner de bonne heure et les former le plus tôt possible à leur office.

D'après quels principes fera-t-elle ce triage ?

D'abord elle éliminera les infirmes et celles dont la constitution est trop délicate « de peur de ruiner leur santé tout à fait. » Le bienheureux se montrait difficile sur ce point pour l'admission dans l'ordre. Sa correspondance en témoigne constamment. Il écarte de même celles qui auraient « quelque difformité de corps » paraissant à l'extérieur et de nature à diminuer leur autorité auprès des enfants.

1. Inventaire de la classe du pensionnat : « *Un christ*, une tapisserie de papier velouté, quatre tables bois de chaîne, six banquettes velour d'Utreck, une chaise idem, deux petites banquettes en toile, six rideaux blancs, quatre jalousies, un poêle et tuyeau de fayance, un fort piano, douze écritoires, six chandelliers de cuivre ». *État des biens mobiliers et immobiliers des Religieuses de la Congrégation Notre-Dame pour l'Instruction gratuite de la jeunesse*. Arch. nat., S 4639-40.

2. *Constitutions, loc. cit.* p. 8.

Au moral il est plus sévère encore que pour le physique. « Point pour tout[1], écrit-il, de celles qui se laisseroient emporter parfois, *quoyque très rarement*, à quelque traict ou d'impatience ou de colère ou de superbe, ou de désobéissance, ou qui en quelque autre manière pourroient être capables de mal édifier leurs petites disciples. »

Ceci n'est encore que le côté négatif et l'absence de défauts. Mais il veut, chez ces maîtresses saines de corps et d'esprit, des qualités positives : courage, bonne volonté, zèle intense, humilité, modestie, travail, discrétion, et ce don sans lequel les autres servent de peu : l'adresse unie à la prudence, c'est-à-dire le savoir-faire joint au bon sens.

Enfin qualités et aptitudes natives ne se constatant sûrement que par l'expérience, il demande encore qu'elles aient été « reconnues pour telles, déjà plusieurs années, par *toutes* leurs compagnes. » Il y a plus. On nous rebat les oreilles aujourd'hui d'*examens* et de *brevets de capacités*, voire de *certificats d'aptitudes pédagogiques* qui se confèrent après des épreuves pratiques très sérieuses dans le genre des classes d'agrégation. C'est fort beau; est-ce bien nouveau? Fourier veut que chacune de ses maîtresses avant d'être employée soit « diligemment examinée par la mère Supérieure »; que de plus elle soit instruite soigneusement, nous dirions aujourd'hui *entraînée* « par la mère Intendante, et dressée, rendue bonne ouvrière et capable d'enseigner proprement... tout ce qu'on fera profession de montrer en la classe à laquelle on voudra l'envoyer. » La principale différence entre autrefois et aujourd'hui, c'est donc que maintenant les aspirantes institutrices reçoivent brevets et examens des fonctionnaires de l'Université constitués leurs examinateurs. Mais eux-mêmes ont-ils bien toute la compétence désirable pour en bien juger?

— Mais nous avons inventé les *inspecteurs*.

— Eh bien, Pierre Fourier avait ses inspectrices. Je viens de nommer la mère Intendante. C'est elle, qui d'après ces règlements remplit cet office :

Affin que tout cela soit mieux gouverné *et pour l'esgard des maistresses*

1. Point du tout.

et pour celuy des escholières, et pour tout ce qui peut au reste de ce côté-là toucher à la discipline régulière..... et à l'avancement et perfection de ces escholes, il y aura une mère *Intendante d'icelles*, qui prendra garde à tout, et en aura la charge et la conduite sous l'autorité de la mère Supérieure. Elle s'estudiera à maintenir les dites escholes en bon état, et les promouvoir en bien toujours de plus en plus [1].

Ici encore la différence est-elle à l'avantage de notre temps ? Les inspecteurs apparaissent dans les écoles d'ordinaire *une fois l'an* ; et en gens fort affairés s'esquivent rapidement. L'Intendante ayant moins à courir, était tenue à plus d'observation :

Elle communique souvent, au moins d'huit jours à autres, à la mère supérieure, ce qu'elle aura vu et appris de l'état des escholes, du profict qui s'y fait, du nombre et qualité des escholières et de l'avancement d'icelles, du debvoir des maîtresses et de la parfaite observance des règles. Pour de quoy se rendre plus asseurée, elle se trouvera souvent ès escholes, parmy le temps des leçons, tantôt plus, tantòt moins ; tantost en l'une, tantôt en l'autre, selon qu'elle le jugera necessaire ou expédient. Elle verra comme les maistresses s'y comportent, et les escholières aussi, et pourra parfois en interroger quelques unes, à ce de recongnoistre combien elles profitent, et donner quelque petite louange en passant aux plus diligentes et modestes, et aux autres qui le mériteront.

S'il existe quelque part un Manuel du parfait inspecteur, que peut-il bien dire de plus ?

Nous écrivons ceci sans parti-pris et dans le seul but d'exposer ce que nous croyons être la vérité historique. Nous ne ferions aucune dificulté de reconnaître la supériorité du présent sur le passé si elle nous était démontrée. L'on nous a signalé, au cours de nos recherches, une institution moderne qui serait d'une réelle utilité : la *conférence* mensuelle entre maîtresses d'école d'un canton. On y met en commun ses lumières, son expérience, ses petites industries afin de s'y prendre de mieux en mieux avec les enfants. Les congréganistes du bienheureux Fourier vivant en communauté, n'avaient, sans doute pas besoin de se réunir pour

1. *Constitutions*, p. 9.

mettre en commun le résultat de leurs expériences et se suggérer des améliorations dans les méthodes. Nous n'en félicitons pas moins les maîtresses laïques qui éloignées par la distance se rapprochent par la charité et s'entr'aident par la communication réciproque de leurs méthodes et de leurs succès[1].

Les écolières. — Nous connaissons le personnel dirigeant. Quel était le personnel dirigé ? Le saint n'y vient qu'en troisième lieu. Au premier chapitre de ses constitutions, il a bâti son école ; au deuxième il y a mis des maîtresses. Reste à l'ouvrir. Mais à qui c'est ? le sujet du troisième chapitre intitulé : *Des filles qui pourront estre reçues ès escholes externes*, nous laissons de côté à dessein les écoles internes ou pensionnats.

Il fixe ainsi les *conditions générales d'admissibilité* : point de filles incapables d'apprendre ; pas de malades, surtout de celles qui ont des affections contagieuses ou repugnantes, notamment celles « qui ont autrefois esté travaillées du mal des escrouelles ». Mais on ne demandait pas encore la preuve qu'on a été vacciné ou qu'on a eu la petite vérole. Point d'enfants mal famées pour les mœurs. Cependant tout en sacrifiant ici au bien général l'intérêt de quelques-unes, il semble que Fourier fasse violence à son cœur en fermant ainsi la porte de son école. Et bien que son époque soit, d'après le jargon de nos réformateurs modernes, « le règne de l'arbitraire », il regarde l'exclusion comme une mesure trop grave pour l'enfant, trop dure envers la famille, pour la laisser à l'application de la maîtresse d'école. Il exige une décision du *conseil*, sorte de commission scolaire.

La *condition d'âge* à remplir pour entrer comme élève a été tranchée par le bienheureux Fourier d'une manière très

1. D'ailleurs Fourier dit expressément à propos des récréations ou conférences : « Afin de procurer tousjours de plus en plus s'il est possible la gloire de Dieu dans cet employ. Elles (les maitresses) s'entretiendront souvent dans les *conferences* des inventions que l'on pourroit trouver pour faire avancer les enfans. » Arch. nat. LL 1630. Ce Ms. qui paraît l'original de la Coutume de Paris, a été imprimé au XVII[e] siècle : *Reglemens ou esclaircissemens sur les Constitutions des Religieuses de la Congrégation de N. Dame*. Paris, Coignard, 1674, in-12.

précise. Depuis 1855, en France, les enfants des deux sexes de deux à sept ans sont admis dans ce qu'on appelait naguère des salles d'asile et maintenant les *écoles maternelles* ; l'âge *minimum* requis pour les écoles primaires publiques est de six ans au moins, l'âge *maximum* de treize ans. Mais il peut être établi des écoles primaires communales pour les adultes au-dessus de dix-huit ans. Enfin la loi de 1881 a créé une nouvelle institution scolaire, l'*école enfantine*, intermédiaire entre la salle d'asile et l'école primaire, qui peut garder les enfants, de quatre ou cinq ans à sept ou huit. Aucune innovation n'a été plus célébrée que ces classes enfantines « riante préface d'un livre qui aura tant de pages sévères. » Mais nous n'examinons que la question d'âge. Les administrations françaises se félicitent de ce que chez nous les degrés successifs de la première éducation sont mieux subdivisés que partout ailleurs. Fourier prenait pour limites d'âge extrêmes quatre ans et dix-huit ans. Il abaisse l'âge *minimum* à quatre ans, parce que les salles d'asile n'existaient pas encore. Or il avait remarqué que les enfants « sont jà pleins de mauvaises paroles et perverses impressions... pour les mauvais exemples et propos déréglés qu'ils ont entendus, les uns chez leurs pères et mères, les autres par les rues. » S'il élève l'âge *maximum* jusqu'à dix-huit ans, c'est que dans l'ensemble on était alors un peu retardataire. En toutes choses on était moins pressé et l'on allait moins vite. La fièvre des concours était inconnue. Les écolières ne suivant pas les classes tout l'été, mais seulement l'hiver, leur année scolaire n'était que les deux tiers de la nôtre et leur temps d'étude se prolongeait davantage. Comme de nos jours il y avait pourtant des exceptions, et le bienheureux recommande quelque part un cours pour les adultes même de vingt-cinq ans, ce qu'il regarde comme « une belle charité. »

Ainsi réglée, l'admission était l'objet de formalités écrites qui ne laissent guère à envier à notre bureaucratie paperassière. Le registre matricule qu'il avait vu fonctionner à l'Université de Pont-à-Mousson, fut introduit dans ses écoles. Lorsque l'enfant y était présentée par sa mère ou un autre des siens, la maîtresse consultait le *vœu des parents* sur ce qu'on prétendait ou désirait lui faire apprendre, puis elle

écrivait « dans un gros livre, préparé tout exprès à cest effect, le nom de la fille, le nom et le surnom du père, l'aage d'icelle, le lieu de sa demeure, et le jour et l'an de son entrée ès escholes pour la première fois. »

L'on m'assure qu'aujourd'hui l'on doit inscrire encore d'autres indications. C'est le progrès des registres.

Matières de l'enseignement. — Déjà plusieurs fois nous avons eu l'occasion de toucher cette question. Aucun n'a suscité plus de débats dans notre siècle. L'instruction dite *intégrale* a prévalu en théorie. Plus même de distinction entre les matières facultatives et les matières obligatoires depuis la loi du 18 mars 1882. Nos conscrits dont plusieurs arrivent encore au régiment sans savoir lire et écrire, ont passé par toutes les branches des connaissances humaines. On peut préférer et l'on préfère là-dessus les idées de MM. Victor Duruy et Jules Ferry à celles de Napoléon Ier et de Fontanes. Nous ne faisons que de l'histoire documentaire. Voici ce que, un siècle après la fondation des sœurs de la Congrégation Notre-Dame, le cardinal de Noailles leur faisait enseigner aux externes de leur école de Paris (1696). Pour l'intelligence du texte, nous prévenons qu'il y avait quatre classes : la grande, la première, la seconde et la troisième [1].

Dans la grande et la première classe, on y apprendra à escrire, à travailler aux ouvrages manuels, à lire dans les livres imprimez et dans les papiers escrits à la main ; on y enseignera aussi trois fois la semaine l'orthographe et l'arithmétique.

Les écolières de ces deux classes seront également soumises aux deux premieres maîtresses.

La première maîtresse fera l'instruction, distribuera les ouvrages et montrera l'orthographe et l'arithmétique, quand ce sera les jours marqués pour l'enseigner. On monstrera dans les deux petites classes, sçavoir aux plus petites, à connoistre les lettres et sonner les syllabes. Et aux autres qui seront un peu plus avancées, à lire en latin et mesme en françois. [A noter cette lecture latine avant la lecture française, pour s'assurer que l'enfant ne devine pas le mot, mais le lit méthodiquement.]

1. Fourier n'admettait que trois classes, système qui a prévalu dans l'enseignement primaire officiel.

Résumé : lecture, écriture, orthographe, calcul, travaux à l'aiguille.

Noailles n'avait à rappeler pour des filles ni la religion, ni la morale, ni la civilité, qu'il savait tenir bonne place dans les constitutions de Fourier avec « la bienséance en leurs gestes, en leurs paroles et en leurs actions... et quelques autres choses qui puissent aider à vivre et à bien vivre. » C'est vague, mais cela dit beaucoup. Nous avons bien changé tout cela, puisque nous avons ajouté des notions usuelles de droit et d'économie non domestique mais politique. Que penserait Napoléon Ier devant qui la reine Hortense avait peur de paraître savoir un seul mot de droit !

Tenue de la classe. — « En tout temps, écrivait Fourier, les escholières entreront en leurs classes le matin à huit heures. »

Né à la campagne, il en avait les habitudes matinales. Les Parisiens se levant moins tôt, même au dix-septième siècle, avant les progrès de l'éclairage, le cardinal de Noailles leur avait fait grâce d'une demi-heure, mais il ne transigeait pas sur l'exactitude :

Comme l'instruction des enfans est un des principaux points et des principales obligations de l'Institut, la mère Intendante des classes prend garde que l'instruction se fasse comme elle se doit faire, que les maîtresses se trouvent *à huit heures et demye précises* le matin, pour entrer en classe, et l'après-midy à une heure et demye.

Une demi-heure avant l'entrée en classe, on donne un signal de la cloche pour les avertir de se tenir prêtes et de se rassembler dans la cour ou dans le vestibule.

En classe, les écolières se divisent en plusieurs ordres ou bancs, ou bandes. Chaque ordre en contient de seize à vingt.

Dans chaque banc, les places sont distribuées suivant la diligence, la modestie et le talent. Rien à la faveur, tout au mérite et à l'émulation. C'est le système préconisé et vulgarisé par le *Ratio studiorum* dans l'enseignement secondaire des garçons. Pierre Fourier n'aurait-il pas agi sous l'empire de quelque réminiscence de ses années de collège, quand il engageait les maîtresses à faire gagner aux élèves qui sont plus bas « contre une autre par dispute quelque place plus haute », ou à les faire « parfois disputer banc contre banc

pour emporter le titre de 1ere ou 2e », ou encore à établir deux bancs spéciaux, l'un d'honneur et l'autre de punition.

Le banc d'honneur sera appelé *banc de la victoire*, il portera une belle couronne et une image de la Vierge. Il recevra les « écholières qui durant une semaine entière, n'auront fait aucune faute en disant leurs leçons, et qui outre cela n'auront manqué de venir à toutes les leçons par l'espace d'un mois ou qui auront faict en autre manière quelque grande vaillance. »

Le banc de la punition s'appellera *le banc pénitencier*. Si avant le terme la pénitente s'amende ou fait seulement « quelque petite vaillance », on lui pardonnera.

Méthode pédagogique. — Nous ne saurions descendre ici aux détails réglementés par le bienheureux Fourier pour l'enseignement de l'écriture : manière dont les maîtresses doivent tracer les modèles, distribution d'exemples faits à la main ou imprimés; non plus que nous n'avons à redire ses préceptes, curieux et sensés, pour apprendre l'orthographe. Il pousse presque jusqu'à la minutie ses avis relatifs à la ponctuation et aux abréviations, est en garde contre les innovations et tient pour l'usage. Il est positif et pratique; on sent qu'il est né dans une maison de commerçants, a grandi chez des bourgeois, a vécu parmi des cultivateurs. Que l'on choisisse donc les dictées dans ce même ordre d'idées et que les maîtresses donnent quelque fois « pour orthographe des formes de quittance, de récépissé, de parties pour marchandises vendues ou pour argent presté, et pour diverses autres choses qui se rencontrent tous les jours parmi les affaires du monde, et qui ont besoin de s'escrire pour plus grande assurance. » Ce n'est pas assez de mettre les futures ménagères ou négociantes sorties de ses écoles à même de signer un acte et de prendre des sûretés par écrit; il souhaite presque d'en faire des comptables et enjoint aux maîtresses de leur donner des notions de *tenue des livres*, en leur montrant « la façon d'escrire article par article distinct, de tirer des sommes de chacun, les mettre en sommes grosses, et y observer au reste toutes autres circonstances requises. » Luimême, ses lettres en font foi, savait tenir ses comptes et ceux de toutes ses maisons à un franc barrois près.

Son meilleur titre pédagogique, en matière de méthode, est d'être le premier promoteur connu de l'enseignement *simultané* remplaçant l'enseignement *individuel*. Avant lui un seul maître enseignait tous les élèves successivement. De là des lenteurs et des pertes de temps. Pierre Fourier réalisa son système nouveau au moyen du *tableau* et de l'*unité de livre classique*. Cette réforme a été attribuée au bienheureux de La Salle. Sans vouloir lui ravir cette gloire ni entrer dans le débat, signalons l'hypothèse émise par M. l'abbé Pierfitte. Jean-Baptiste de La Salle n'imprima sa méthode qu'en 1680, et celle de Fourier a vu le jour en 1640. Il est improbable que dans l'intervalle le fondateur des Frères des écoles chrétiennes qui s'enquérait beaucoup des institutions scolaires en usage, n'ait pas été en rapport, à Reims, avec la maison de la Congrégation Notre-Dame. Ce procès entre deux bienheureux est pendant.

Mais il n'est pas impossible non plus que Fourier ait emprunté à d'autres, car il avait, lui aussi, étudié les régimes en vigueur avant d'en adopter un. Lorsqu'il rédigeait définitivement ses constitutions, il envoya deux de ses religieuses, sœur Martine et la future supérieure sœur Alix, visiter les Ursulines de Paris (1615). Les deux Lorraines furent cordialement accueillies par madame de Sainte-Beuve qui venait d'établir la communauté au faubourg Saint-Jacques. Sous sa direction elles s'instruisirent des pratiques de l'observance régulière et « se pénétrèrent bien des méthodes d'éducation et d'enseignement. »[1] Le « Mémoire pour les deux sœurs envoyées aux Ursulines » est venu jusqu'à nous. Peu de documents témoignent à un égal degré de l'esprit d'observation et d'enquête du bienheureux Fourier. Dans les quatre grandes pages de cette liste de questions qui touche à tout, il n'oublie aucune des choses de l'administration intérieure ou extérieure d'une communauté, d'un pensionnat, d'un externat.

Sauront combien de maîtresses pour les classes et quelles ; qui les établit, qui les change et dispose ; quelles sont les règles et devoirs de chacune ; combien de temps elles sont en charge...

1. Rogie, t. I, p. 294.

Les écolières, pensionnaires, quelles en âge, qualité, nombre, comment nourries (élevées) et instruites, en quoi et par combien de maîtresses.....

Enseigner les pensionnaires et les externes, qui, par qui, quoi, combien de temps avant le dîner, combien après, et comment pour la piété, pour la lecture et écriture, pour les ouvrages; sous quelles conditions et les unes et les autres sont admises, retenues, renvoyées, *et notamment si l'école est gratuite pour les externes.* Donner les punitions, à quels jours, heures et occasions, où, par qui, comment et quelles à chacune sorte de faute...

Les filles mettront par ecrit tout ce qu'elles auront appris et remarqué touchant les points ci-dessus, ou par adresse d'autrui : Et mettront la différence qui se retrouve en chacun des sept chefs ci-spécifiés, pour les saisons d'été, d'hiver, carême, d'après Pâques et autres [1].

L'on se comprit si bien de part et d'autres entre religieuses des deux ordres que l'affaire faillit tourner tout autrement que ne le souhaitait le bienheureux. Les Ursulines édifiées des vertus des deux enquêteuses leur offrirent de fondre ensemble leurs congrégations. Sœur Alix, réciproquement charmée, allait peut-être s'y prêter. Heureusement elle consulta M. de Bérulle. Le cardinal vint lui apporter cette sage réponse « qu'il croyait que Dieu ne demandait pas cette union et qu'elle n'y pensât plus. » Au bout de deux mois les deux sœurs prenaient congé de leurs bienfaitrices et rentraient à Verdun (juin 1615), non sans rapporter sans doute quelque profit de tout ce qu'elles avaient vu et entendu.

X

Nous voici loin de la petite école provisoirement installée à Poussay en 1598. Cet essai ne pouvait avoir qu'un temps. Fourier avait hâte de revoir ses religieuses à Mattaincourt. Les nobles chanoinesses jalousaient ces pauvres filles et les virent partir sans regret. L'abbesse Edmonde d'Amoncourt était une trop grande dame pour comprendre ces humbles et ces petites. Mais Madame d'Aspremont, intelligente des choses de Dieu et dévouée aux bonnes œuvres, alla jusqu'à

1. *Lettres*, t. I p. 114. — Ce Mémoire est reproduit dans *la Révérende Mère Françoise de Bermond*, par une Ursuline. Paris, 1897, p. 379 *sqq.*

engager son argenterie pour leur acheter une « petite maisonnette » à Mattaincourt [1]. C'est la première école proprement dite. Elle fut bénite en la Fête-Dieu de 1599 et bientôt inaugurée. Désormais les fondations se suivirent sans interruption

Tous les seigneurs évêques de par ici alentour, de Toul, de Metz, de Verdun, de Châlons, de Soissons, de Laon, Vitry, Sainte-Menehould, etc., et Son Altesse (de Lorraine) en la plupart des siennes, Nancy, Saint-Mihiel, Bar, Saint-Nicolas, Mirecourt, Epinal, Châtel, Dieuze, l'archiduchesse qui est ès Pays-Bas, en a demandé pour sa ville de Luxembourg.

Ainsi écrivait Fourier en 1627. [2]

En 1634, la Congrégation Notre-Dame s'établissait à Paris. L'histoire de ce monastère est encore à écrire. Nous en avons eu sous les yeux les matériaux conservés aux Archives nationales[3], et nous faisons des vœux pour qu'un érudit en tire un ouvrage semblable à la belle monographie publiée sur la maison de Reims par Mgr Péchenard, l'éminent recteur de l'Université catholique de Paris. [4]

Nous ne pouvons qu'indiquer quelques dates. Le 9 Juin 1643, trois ans après la mort du bienheureux Pierre Fourier, les religieuses de Paris obtenaient l'autorisation de l'archevêque, Mgr de Gondi, et, le 19 mars 1644, le consentement des prévôt et échevins de la ville qui ne cessèrent jamais de leur être favorables, d'autant qu'elles étaient « sans charge au public » et même de quelque utilité pour lui « par l'instruction qu'elles donnent gratuitement aux jeunes filles et qu'elles sont obligées de continuer par leurs vœux et leur institut. »

1. *Lettres*, t. V, p. 62.

2. *Lettres* t. III, p. 134

3. Nous signalons, outre les documents auxquels nous nous référons les *Livres des actes capitulaires*, les *Livres des supérieures* allant du 6 mars 1646 au 23 janvier 1792, date de l'élection de la mère Saint-Augustin qui devait quelques mois après être expulsée avec ses religieuses et se retirer au Rungis ; enfin le *Livre des confesseurs* donnant aussi les noms des supérieurs, et le *Livre des deffuntes* qui s'arrête en 1750. Arch. nat., LL 1628-1629, 1635-1637. Il y a aussi des *Livres de comptes*, etc.

4. *Histoire de la Congrégation de Notre-Dame de Reims*, par l'abbé P.-L. Péchenard, Reims, 1886, 2 vol. in 8°.

En janvier 1645, des lettres patentes leur étaient délivrées, mais paraissent n'avoir pas été vérifiées [1]. En 1671 leurs privilèges étaient confirmés, et, le 7 septembre suivant, enregistrés. Le document le plus important et qui leur fait le plus d'honneur, ce sont les lettres patentes données par Louis XIV en 1680, contresignées Colbert et Le Tellier, portant confirmation de leur établissement, avec éloge des services rendus par elles à l'instruction gratuite [2]. Le gouvernement était d'accord à cette époque avec la Municipalité de Paris, et ce n'était pas pour laïciser ni pour confisquer ou désaffecter. En 1731, elles célébrèrent la béatification de leur fondateur Pierre Fourier [3]. Mais le dix-huitième siècle, siècle ruineux pour les congrégations, ne leur permit pas de se développer. Elles durent vendre des immeubles et finalement recourir à la charité de l'archevêque de Paris et de l'Assemblée du clergé.

Le cardinal de Luynes, archevêque de Sens, était alors président du Bureau de secours du Clergé, appelé la Commission des Réguliers. Sa charité et l'intérêt qu'il témoignait aux congrégations étaient bien connus. Elles lui adressèrent la lettre suivante qui est le meilleur exposé de leur situation à la veille de la Révolution française.

Monseigneur,

Les Religieuses du monastère de la Congrégation de Notre-Dame établi à Paris rue Neuve et paroisse Saint-Étienne-du-Mont, sont aux piés de Votre Éminence, et ont l'honneur de vous représenter tres respectueusement, Monseigneur, que placées sur un des flancs de cette capitale, quartier habité principalement par le plus petit peuple, avec peu de secours pour l'instruction des Enfants de la pauvreté, *elles s'appliquent, suivant le vœu de leur Institut, gratuitement à l'éducation des petites filles qui fréquentent tous les jours en grand nombre leurs classes exterieures :* qu'elles ne se bornent pas à leur enseigner à lire, et à écrire, et à les catéchiser : qu'elles s'occupent aussi à leur apprendre à travailler, en sorte qu'elles ont la consolation depuis longtemps de voir sortir de leur école des jeunes filles non seulement

1. Arch. nat., Q[1] 1354.
2. Arch. nat., L 1059.
3. Voir cette intéressante relation dans le *Livre des bienfacteurs de nostre maison commençants le 1er Janvier 1656 à 1739.* Arch. nat. L 1041.

instruites des maximes de religion et des principes de vertu qui doivent régler leur conduite pendant le reste de leur vie ; mais encore capables de gagner leur vie par un travail convenable à leur état : qu'elles osent croire être par là d'une utilité qui exigeroit qu'on les suppléât, si leur maison venoit à être détruite ; que la modicité de leurs revenus, malgré la pauvreté dans laquelle elles vivent, ne peut suffire au plus nécessaire depuis que les circonstances des tems rendent toutes les denrées beaucoup plus cheres qu'autrefois : qu'elles ont été contraintes de contracter avec leurs fournisseurs des dettes qui les écrasent et qui acheveront de les ruiner, si elles ne sont prochainement secouruës ; que dans l'extrême besoin où elles sont réduites, elles puissent trouver une ressource dans la charité d'un vertueux cardinal, dont le cœur formé sur l'Évangile ne se permet que de bonnes œuvres.

Celle de la conservation des suppliantes en est une, Monseigneur, digne de Votre Éminence. En continuant leur existence ou, plutôt, en leur en donnant une nouvelle, vous perpétuerez le bien qu'elles s'efforcent de faire par les services qu'elles rendent au public, et la bonne odeur de Jésus-Christ qu'elles n'ont cessé, par la grâce de Dieu, de répandre, jusqu'à présent.

Nos vœux pour la conservation de vos précieux jours seront, Monseigneur, de tous les instants de notre vie et c'est à vos piés que nous nous disons,

De Votre Éminence,

Monseigneur,

Les très humbles, très obéissantes servantes,

S^r^ de St BERNARD, supérieure,

S^r^ de Ste CLOTILDE, dépositaire de la Congrégation de Paris,

Ce 23 janvier 1784. [1]

Le vieux cardinal apostilla leur supplique de sa main tremblante, et, par délibération du 7 mars 1786, il leur fut accordé vingt-quatre mille francs en six ans.

On n'avait oublié qu'un point : c'était de prévoir la Révolution. Les trois premières annuités seules leur furent payées, dont la dernière en 1789.

Puis ce fut le décret de l'Assemblée nationale du 13 novembre 1789, ordonnant la déclaration des biens, et bientôt il fut procédé à la liquidation. Une pension déri-

1. Arch. nat. G⁹ 651.

soire fut accordée à la trentaine de religieuses qui se croyaient autorisées à réclamer « au nom de la justice et de l'humanité » parce qu'elles étaient « vouées par état à l'instruction gratuite de la jeunesse. »[1]

La nation libre s'obligeait par la constitution de 1791 à créer et organiser son instruction publique gratuite. L'idée eût été grande et vraiment nationale, si dès lors la scission entre l'Église et l'État, la religion et la morale, n'eût été le but des législateurs. Cent ans de tâtonnements ont abouti à la gratuité, à l'obligation et à la laïcité de l'enseignement primaire. L'école neutre est devenue l'école athée, et l'école sans Dieu l'école contre Dieu. Pour faire accepter ce déplorable système on a fait sonner bien haut son caractère gratuit. Mais la gratuité a son origine plus loin dans notre histoire que la Révolution française ; elle peut se réclamer d'un saint.

Aujourd'hui, les religieuses de la Congrégation Notre-Dame, chanoinesses de Saint-Augustin, possèdent à Paris trois florissantes maisons d'éducation, les Oiseaux, l'Abbaye-au-Bois, le Roule ; on y a conservé, comme partout en province, les généreuses traditions du fondateur : à côté du pensionnat s'élève l'école gratuite.

1. Arch. nat. S 4637-40.

(A suivre). H. CHÉROT, S. J.

MONTALEMBERT

I

L'opinion publique revient à Montalembert avec une sympathie croissante. Ce n'est pas seulement un chef que les catholiques regrettent et une gloire qu'ils revendiquent, c'est un modèle qu'ils sentent le besoin d'étudier et d'imiter. Ses livres sont un arsenal où l'on trouve d'excellentes armes pour les combats présents, et sa vie est pleine de leçons pratiques. [1]

Charles, comte de Montalembert, petit-fils de M. James Forbes, tenait à l'Angleterre par le sang maternel et par la première éducation ; mais « ce fils des Croisés », de race très française, rentra de bonne heure dans sa patrie pour y recevoir l'instruction que l'Université donnait à ses contemporains. Il fit ses études à Sainte-Barbe, où il se lia d'une profonde amitié avec Léon Cornudet.

On a publié la correspondance échangée entre ces deux amis de collège, si différents par le caractère et par la destinée, semblables par l'élévation des sentiments et la vivacité de la foi. On admire dans ces lettres la sincérité des enthousiasmes et l'état d'esprit public qui s'y révèle. La jeunesse d'alors était dévorée du désir de faire quelque chose d'utile; elle comptait peu de blasés.

Montalembert est écœuré par le « doute contagieux, l'impiété froide et tenace, l'immoralité la plus flagrante, la plus monstrueuse, la plus dénaturée » qui règnent dans les écoles publiques où il est jeté. L'Université, « voilà la source où les générations successives vont boire le poison qui dessèche jusque dans ses racines la disposition naturelle de

1. Voir tout particulièrement : *Montalembert, sa jeunesse* (1810-1836), par le R. P. Lecanuet, Prêtre de l'Oratoire. Paris, Poussielgue, 1895.

l'homme à servir Dieu et à l'adorer. » Il l'a constaté ; c'est ce qui le pousse à combattre sans merci cette école d'irréligion, à dévouer sa vie pour défendre l'Église, les âmes et la vérité contre leurs pires ennemies.

Plein de cette noble ambition, il veut acquérir à tout prix le plus de science possible. C'est un spectacle touchant que celui de ce jeune gentilhomme à la poursuite passionnée de connaissances nouvelles, mettant à profit tous les instants et toutes les occasions. Langues, histoire, philosophie, littérature, beaux-arts, il se jette sur tout avec une avidité qui ne se rassasie pas.

On souffre de voir cette ardeur courir le risque de s'égarer, car les guides manquent ou sont plus dangereux encore que l'inexpérience. C'est Cousin et son école, Kant, Schelling, les sophistes allemands, en attendant Lamennais et *l'Avenir*. Mais Dieu qui voyait la droiture de cet esprit curieux et le désintéressement de ce cœur pur ne permit pas qu'il fît, comme tant d'autres, un douloureux naufrage.

Après Dieu, il le dut à ses amis, parmi lesquels, outre Cornudet, il faut signaler Rio et Lemarcis.

Les voyages, transformés en excursions scientifiques et en sources neuves d'informations et d'expériences, donnent un extraordinaire intérêt à ces premières années d'un grand homme. Nous suivons d'abord Montalembert en Suède, où il rejoint sa famille transportée là par les hasards de la carrière diplomatique. Grâce à ses lettres, nous saisissons sur le vif, dès leur éclosion, les impressions qu'il éprouve et les jugements qu'il forme à la vue des hommes, des choses et des événements. Ni la cour de Bernadotte, ce Béarnais improvisé roi, ni les salons de Stockholm ne le séduisent. Il se tient au courant du mouvement politique, religieux et littéraire; il interroge ses amis sur Chateaubriand, il demande le résumé des cours faits à Paris par M. Cousin et les discute avec Cornudet et Rio. Il apprend le suédois, se préoccupe de l'avenir du catholicisme dans les régions du Nord où son état est si précaire; il projette d'écrire une histoire constitutionnelle de l'Europe. Déjà la liberté lui semble la meilleure alliée de la religion, le grand chemin

qui doit ramener à l'Église les générations de l'avenir. Il rêve d'apprendre « aux catholiques des siècles froids et civilisés », de cette civilisation « qui nous énerve et nous ennuie », quels sont leurs devoirs dans les temps présents et « ce que peut la foi quand elle sait être libre. »

La maladie de sa sœur Élise, pour laquelle il ressentait une affection profonde mêlée de vénération, le ramène en France par l'Allemagne. Il a le regret de la perdre en arrivant à Besançon, mais il trouve un consolateur délicat et inespéré dans le jeune Henri de Bonnechose, alors avocat-général à la cour de Besançon, plus tard cardinal et archevêque de Rouen. C'est à la mémoire de cette chère morte que l'hagiographe dédiera son premier chef-d'œuvre, l'*Histoire de sainte Élisabeth de Hongrie.*

II

Ce deuil ravive la piété de Montalembert et son besoin de se dévouer aux intérêts catholiques. Pour tromper son isolement, il resserre les liens qui l'unissent à ses amis, en recherche de nouveaux et redouble d'acharnement pour l'étude. Il suit les cours de Villemain et de Guizot, entre en relations plus intimes avec Cousin, fait la connaissance d'Alfred de Vigny et de Sainte-Beuve, voit Lamartine et Victor Hugo qui lui communique son enthousiasme pour l'architecture gothique et le moyen-âge. Toute cette semence lèvera, fleurira et portera des fruits en son temps.

Il venait de partir pour l'Angleterre, lorsque la Révolution de juillet le rappelle en France. Il est d'abord enthousiaste de cette victoire des masses qui lui semble le triomphe de la Charte, du droit et de la liberté ; mais ses appréciations se modifient vite, en voyant les excès des républicains. Il comprend que la tolérance et le respect ne peuvent sortir de l'émeute et du pillage.

C'est un spectacle bien différent que Montalembert contemple peu après en Irlande, où la parole d'O'Connell soulève les foules et jette dans les âmes des germes d'affranchissement, parce qu'à la passion de la liberté et de l'égalité, elle unit le souci de la légalité. Les forces disci-

plinées sont les seules qui aboutissent à de salutaires résultats ; les autres ne sont puissantes que pour détruire.

Il nous est difficile aujourd'hui de comprendre ce que ce voyage à travers l'Irlande souleva, dans le cœur de Montalembert, de viriles résolutions et de poétiques attendrissements. Voici une page que pourraient méditer ceux qui tremblent en pensant à la suppression du budget des cultes :

« Je n'oublierai jamais la première messe que j'entendis dans une chapelle de campagne. J'arrivai un jour au pied d'une éminence dont la base était revêtue de sapins et de chênes, je mis pied à terre pour y monter. A peine avais-je fait quelques pas, que mon attention fut attirée par un homme agenouillé au pied d'un de ces sapins ; j'en vis bientôt plusieurs autres dans la même posture. Plus je montais, plus ce nombre de paysans prosternés était considérable. Enfin, au sommet de la colline, je vis s'élever un édifice en forme de croix, construit en pierres mal jointes, sans ciment, et couvert de chaume. Tout autour une foule d'hommes grands, robustes et énergiques, était à genoux, la tête découverte, malgré la pluie qui tombait par torrents et la boue qui fléchissait sous eux. Un profond silence régnait partout.

« C'était la chapelle catholique de Blarney, et le prêtre y disait la messe. J'arrivai au moment de l'élévation et toute cette fervente population se prosterna le front contre terre. Je m'efforçai de pénétrer sous le toit de l'étroite chapelle qui regorgeait de monde. Pas de sièges, pas d'ornements, pas même de pavé : pour tout plancher, la terre humide et pierreuse, un toit à jour, des chandelles en guise de cierges. J'entendis le prêtre annoncer, en irlandais, dans la langue du peuple catholique, que tel jour il irait, pour abréger le chemin de ses paroissiens, dans cette cabane qui deviendrait, pendant ce temps là, la maison de Dieu, qu'il y distribuerait les sacrements et qu'il y recevrait le pain dont le nourrissent ses enfants.

« Bientôt le Saint-Sacrifice fut terminé ; le prêtre monta à cheval et partit ; puis chacun se leva et se mit lentement en route pour ses foyers ; les uns, laboureurs itinérants, portant avec eux leur faulx de moissonneur, se dirigèrent vers la chaumière la plus voisine pour y demander une hospitalité qui est un droit ; les autres, prenant leurs femmes en croupe, regagnèrent leurs lointaines demeures. Plusieurs restèrent pour prier plus longtemps le Seigneur, prosternés dans la boue, dans cette silencieuse enceinte, choisie par le peuple pauvre et fidèle, au temps des anciennes persécutions. »

Quel mal y aurait-il à voir de pareilles scènes se reproduire

chez nous, si la France chrétienne en est encore capable ? Montalembert, qui s'était agenouillé au milieu de ces pauvres gens, se releva fier de cette religion qui ne meurt pas. Il se jura devant Dieu de travailler toute sa vie à « affranchir l'Église du joug temporel par des moyens légaux et civiques et en même temps à séparer sa cause de toute cause politique ».

A vrai dire cependant, le grand agitateur, qu'il entrevit dans le négligé de la vie familiale, lui parut inférieur à sa réputation. Ce n'est que plus tard, quand il eut été mûri lui-même par l'expérience, qu'il rendit pleinement justice à ce qu'il y avait de fort dans cette bonhomie populaire et dans cette éloquence pleine d'humour, essentiellement vivante parce qu'elle s'inspirait des temps et des lieux et allumait sa flamme au cœur des auditeurs. Chaque homme, chaque peuple a son idéal et c'est étroitesse d'esprit que de vouloir tout plier à des règles uniformes.

Au retour de Montalembert en France, le journal l'*Avenir* était fondé. Jusqu'alors les catholiques se cachaient ; non-seulement on les regardait comme une quantité négligeable dans la vie publique, mais on les méprisait et ils semblaient s'y résigner. Les plus optimistes n'espéraient sortir de cette humiliation que par la faveur du pouvoir. Protégés ou persécutés, ils croyaient qu'il n'y avait pas de milieu.

Telle était la situation des esprits, lorsque le journal dirigé par l'abbé de Lamennais fit retentir son coup de clairon. Il proclamait hautainement, bruyamment, que les catholiques n'étaient et ne voulaient être ni des parias, ni des ilotes sur la terre de France ; qu'ils entendaient vivre au grand soleil de la patrie, non-seulement en vertu du droit divin et des privilèges de l'Église, mais en vertu de la Charte et des libertés conquises par un demi-siècle de révolutions. Sans oublier ou renier le passé, ils ne voulaient lier leur cause à celle d'aucun parti, d'aucune institution; ils ne voulaient d'exception ni pour eux ni contre eux, mais réclamaient le droit commun, « Dieu et la liberté ! »

Un tel langage jeta tout le monde dans la stupeur ; il devait faire tressaillir Montalembert dans ses fibres les plus fières et les plus intimes. C'était l'annonce de la bataille

pour ce qu'il avait rêvé de défendre : l'honneur et la liberté de l'Église ; et cette bataille allait se livrer en plein jour, à visage découvert, à armes égales. Ne pouvant combattre avec le fer, comme tous ses aïeux, il vint mettre au service de Lamennais ce que la nature et l'étude avaient réuni en lui de puissance par la plume et par la parole : « Tout ce que je sais, tout ce que je peux, je le mets à vos pieds. » C'était beaucoup.

On connaît les jeunes gens de talent et de générosité qui se groupèrent à la Chênaie autour du maître : Lacordaire, Gerbet, Montalembert, Rohrbacher, de Coux, Maurice de Guérin. La bonne foi et la bonne volonté surabondaient chez tous ; c'est pourquoi pas un seul ne suivit dans sa chute le prêtre de génie qui les avait rassemblés.

Quelques-uns des articles parus dans l'*Avenir* nous émeuvent encore, tant il y bouillonne d'audace, de verve et d'indignation. Leur apparition fut un événement ; amis et ennemis étaient déconcertés par cette fière et provocante attitude que les catholiques ne connaissaient plus. Par malheur, au zèle impétueux mais sincère de ses disciples, Lamennais mêlait déjà le fiel d'une âme orgueilleuse ; parmi des idées fort justes se glissaient des exagérations et des erreurs qui devaient tout perdre. Montalembert et Lacordaire, dont l'amitié récente devait être si intime et si fidèle, étaient les plus fougueux et les plus éloquents.

Leur tort fut de prendre pour un dogme et un idéal ce qui ne peut être qu'un expédient ou un pis-aller ; et puisque le pouvoir civil n'usait de sa force que pour opprimer et déshonorer l'Église, d'appeler l'indépendance et la séparation, quand il n'aurait fallu proclamer que la subordination, ne réclamer que la liberté, sans bravades et sans anathèmes. Mais comment faire, dans l'effervescence de la lutte et l'emportement de l'improvisation, ces distinctions nécessaires qui nous paraissent aujourd'hui si faciles, mais que les plus clairvoyants d'alors ne soupçonnaient que d'une manière confuse ? Comment retenir des paroles amères en présence de dénis de justice où l'ineptie et la mauvaise foi éclataient avec évidence ?

Dans cette première ébullition des esprits et des cœurs, le but fut dépassé. Il n'y eut pas seulement erreur de date

et manque d'à propos, comme on voudrait parfois l'insinuer aujourd'hui ; les limites de l'orthodoxie et de la vérité furent franchies. Grégoire XVI ne fut ni imprudent ni étroit ; il fut patient et paternel, mais ferme et fidèle dans son devoir de docteur et de souverain. Rome prise pour juge et sommée de se prononcer condamna, tout en accompagnant son arrêt de ménagements qui témoignaient de ses regrets. Lacordaire le sentit et se soumit aussitôt ; de sombres fureurs s'amassèrent dans le cœur de Lamennais ; Montalembert passa par de terribles crises. Il répugnait à son âme aimante et fière d'abandonner dans le malheur le maître et le père auquel il s'était librement dévoué et qui le fascinait par le génie et la bonté. Pendant longtemps ses yeux ne virent pas un devoir qui ressemblait à une ingratitude. Il fallut la publication des *Paroles d'un Croyant* et des *Affaires de Rome* pour les dessiller ; mais les avis, les prières et les sacrifices de ses amis, de Lacordaire, en particulier, et d'Albert de la Ferronnays, triomphèrent enfin. Rien n'est poignant comme les péripéties de ce drame intérieur ; Lamennais seul devait s'obstiner et devenir victime.

Bien avant ce dénouement avait eu lieu le procès de l'école libre, dont les débats à la Chambre des pairs avaient mis en relief le talent oratoire de Montalembert. Du coup, cet adolescent avait laissé bien loin derrière lui la prudence des vieillards, comme Condé à Rocroi, et vaincu les maîtres de la tribune. Que pouvait l'harmonieuse phraséologie de Villemain contre cette parole de feu qui brillait et brûlait en même temps ? L'art le plus consommé se trouvait déconcerté par ces accusations précises, par cette loyauté qui rendait inutiles les faux-fuyants. Cette condamnation fut une victoire et le prélude encourageant de tous les combats que le jeune « maître d'école » devait livrer pour la liberté de l'enseignement. Mais n'anticipons pas.

III

Tandis que le malheureux Lamennais harcelait à Rome la miséricordieuse lenteur de Grégoire XVI, Montalembert mettait

à profit son séjour en Italie pour étudier les chefs-d'œuvre qui font de la ville des papes la cité incomparable et de la patrie des Médicis la terre promise des artistes. Son goût déjà très vif acheva de se perfectionner. C'est ainsi que, sans le savoir, il se préparait à faire la guerre au Vandalisme qui détruisait ou défigurait les monuments de l'ancienne France : églises gothiques aux voûtes hardies, vieux couvents aux cloîtres merveilleux, vitraux éblouissants, pierres fantastiquement brodées. Déjà Hugo et Michelet avaient écrit des pages célèbres sur les beautés de l'architecture gothique; mais la foi, mère du véritable enthousiasme, leur fait défaut. Elle déborde dans les opuscules et les discours de Montalembert et leur communique avec une indignation véhémente une tristesse attendrie. On sent qu'il vénère ces monuments dont il comprend le symbolisme et dont il pleure la mutilation ou la ruine :

« Le vieux sol de la patrie, surchargé, comme il l'était, des créations les plus merveilleuses de l'imagination et de la foi devient chaque jour plus nu, plus uniforme, plus pelé. On n'épargne rien : la hache dévastatrice atteint également les forêts et les églises, les châteaux et les hôtels de ville ; on dirait une terre conquise d'où les envahisseurs barbares veulent effacer jusqu'aux dernières traces des générations qui l'ont habitée. On dirait qu'ils veulent se persuader que le monde est né d'hier et qu'il doit finir demain, tant ils ont hâte d'anéantir tout ce qui semble dépasser une vie d'homme. »

Les reproches et les sarcasmes de Montalembert atteignent tous les genres de Vandales, démolisseurs et badigeonneurs, marteau municipal et brosse fabricienne, grands seigneurs qui mettent à l'encan ces reliques de leurs aïeux et bourgeois enrichis qui les achètent pour les exploiter ou s'y pavaner, curés plus zélés qu'habiles et surtout peintres, architectes ou sculpteurs du gouvernement. Chacun reçoit ce qu'il mérite. Cette campagne a contribué beaucoup à la rénovation de l'art religieux en France.

L'âme endolorie par l'inutilité de ses efforts pour sauver Lamennais dont les *Paroles d'un croyant*, écho démesurément agrandi de la préface du *Livre des Pélerins Polonais*, éclataient comme un coup de foudre, la conscience préoccupée par le souci de sa soumission personnelle à l'encyclique

Mirari vos, Montalembert partit pour l'Allemagne. Ce voyage calma son angoisse et étendit le cercle de ses connaissances. Il étudia de près les idées philosophiques, religieuses, esthétiques et sociales dans les diverses principautés d'outre-Rhin. A Munich, où il passa l'hiver, il se mit en relation avec Schelling et avec Görres et se lia avec l'abbé Döllinger. Vainement Lamennais tente, à plusieurs reprises, de le faire revenir à la Chênaie; ce sont les supplications enflammées de Lacordaire, les graves avis de Madame Swetchine et les sacrifices héroïques d'Albert de la Ferronnays qui l'emportent. Il avait accepté déjà le blâme infligé à sa traduction du *Livre des Pèlerins Polonais* du poète Mickiévitz ; il se sépare enfin définitivement, après l'Encyclique *Singulari nos* et reçoit les félicitations du cardinal Pacca, pour son adhésion aux actes pontificaux. Ces combats l'avaient épuisé ; il repart pour l'Italie et tombe malade à Florence.

Mais en quittant le sol de l'Allemagne, Montalembert emportait dans l'âme le projet d'écrire la vie de la « chère sainte Élisabeth » qu'il avait découverte à Marbourg, où il s'était arrêté quelques heures, afin d'étudier « l'église gothique qu'elle renferme, célèbre à la fois par sa pure et parfaite beauté et parce qu'elle fut la première de l'Allemagne où l'ogive triompha du plein cintre dans la grande rénovation de l'art au XIIIe siècle ». C'était la récompense de sa docilité.

Ce travail entrepris et poursuivi avec amour l'occupa trois ans. L'*Introduction*, où il résume admirablement, à l'usage des Français, ses propres découvertes et les études de Hurter et des érudits allemands, accéléra l'impulsion donnée par sa brochure contre le *Vandalisme*, en faveur du moyen-âge. Il en révéla non plus le décor matériel et le pittoresque extérieur, mais l'âme même, c'est-à-dire l'esprit de foi vive qui avait dompté et transfiguré ces énergiques natures.

Le livre produisit une révolution dans l'hagiographie; il y faisait entrer les méthodes et les procédés nouveaux de l'histoire, telle que la comprenaient Augustin Thierry et Michelet. C'était une « résurrection ». Au lieu des biographies ternes, sèches, artificielles et compassées, dont la

piété catholique avait dû trop souvent se contenter jusque-là, on vit surgir une floraison de livres où les saints revivent avec leur physionomie, dans le cadre que la Providence leur a destiné. C'est de la suave et savante *Histoire de sainte Élisabeth de Hongrie* par Montalembert qu'est sortie cette branche de la littérature catholique, l'une des plus riches au XIXe siècle.

IV

L'étude avait développé le talent de Montalembert et l'épreuve trempé son caractère. Il était prêt pour les grandes luttes qui allaient se livrer sur la liberté d'enseignement, sur le pouvoir temporel des papes, sur l'existence des Ordres religieux et sur les Jésuites.

C'est peut-être dans cette cause capitale de l'éducation qu'il a rendu les plus signalés services et qu'il a déployé le plus d'éloquence, de courage et d'habileté parlementaire. Les nombreux discours qu'il a prononcés à diverses reprises sur la question et les brochures qu'il a publiées pour faire comprendre aux catholiques leurs devoirs, contiennent tout ce qui peut être dit en faveur des droits respectifs de Dieu, de l'Église, des pères de famille, de la société et de l'enfant. La théologie, la philosophie, l'histoire, le droit positif ecclésiastique et civil, le droit naturel social et domestique, sont invoqués tour à tour et fournissent à l'orateur d'invincibles armes. Nous ne pensons pas que les champions qui sont venus depuis aient beaucoup ajouté à son argumentation. On ne nous contredira pas, si nous avançons qu'aucun de ses successeurs, pas même Mgr Freppel, n'a fait entendre des revendications plus fières en plus beau langage.

Pour bien apprécier cette campagne de vingt ans, il ne faut pas oublier quels étaient les adversaires que Montalembert avait à combattre et quels auditeurs il avait à convaincre. Devant les grands-maîtres de l'Université, Villemain, Cousin, Guizot, Salvandy; devant les membres des Chambres; devant le pays lui-même, auquel il s'adressait par-dessus les assemblées officielles, les raisons tirées des droits imprescriptibles de l'Église sur ceux qui lui ont

été incorporés par le baptême n'auraient pas même été comprises. Les droits de l'enfant à la connaissance de la vérité et aux moyens d'arriver à sa fin surnaturelle et dernière ; les droits des parents, antérieurs et supérieurs aux droits de l'État : tout cela risquait de paraître des fictions métaphysiques et des empiétements de la théologie à des gens idolâtres de la légalité et saturés de préjugés contre l'influence cléricale. Ce qu'il fallait surtout rappeler, c'était le texte même de la loi française précisant le droit naturel, c'était la promesse formellement inscrite dans la Charte d'organiser au plus tôt et de garantir à tous l'exercice de la liberté d'enseignement.

Montalembert n'ignorait pas que ces raisons politiques n'étaient ni les plus hautes ni les plus profondes; mais il s'accommodait aux faiblesses et aux exigences de ses contemporains qu'il connaissait. Peu à peu, d'ailleurs, par la poussée même des choses, la question s'élargissait et s'élevait ; le demi-jour s'épanouissait en pleine lumière.

On serait injuste en donnant une valeur absolue à ce qui n'était qu'une tactique de circonstance, en accusant l'orateur catholique d'avoir appuyé souvent ses réclamations sur des conventions humaines, au lieu de les fonder sur des bases éternelles, c'est à dire sur le droit inaliénable et le devoir strict qu'a toute créature de connaître, d'aimer et de servir son créateur ; droit et devoir représentés, de fait, par l'Église et contre lesquels ne peuvent rien ni la raison d'État ni même l'autorité paternelle.

L'erreur et le vice ne peuvent avoir aucun droit véritable. Ce serait donc exagérer non seulement la puissance de l'État, dont la mission se borne à procurer la paix et la sécurité extérieures, mais encore la puissance du père et de la mère, que de prétendre qu'ils sont libres de faire donner à l'enfant une éducation qui l'éloigne de la vérité catholique et de l'observation des commandements de Dieu.

Montalembert le savait et il l'a répété bien souvent ; mais il aurait perdu sa cause en alléguant avec trop d'insistance les droits de Dieu, les droits de l'Église, les droits du père et de l'enfant, en les faisant valoir trop directement et trop exclusivement, surtout en les mettant au-dessus de tous les

autres droits. Ceux qui lui reprochent cette manière d'agir oublient qu'il avait à raisonner avec des indifférents ou des incrédules et que pour arriver à quelque résultat il fallait partir de vérités admises par eux. Qu'il ait, dans ce désir légitime de condescendance, laissé tomber quelques formules équivoques ou d'un libéralisme trop large, si on les examine isolément et avec peu de bienveillance, c'est possible ; mais l'équité demande qu'on les interprète dans le sens favorable et orthodoxe que leur donnent le contexte, les circonstances, les autres écrits et la vie bien connue de l'auteur. On a pu oublier cette règle de justice et de charité dans la chaleur des polémiques ; on serait inexcusable de s'obstiner encore dans des récriminations imméritées.

A la liberté d'enseignement se rattache toujours la question des congrégations enseignantes, en général, et celle des Jésuites, en particulier. Pour s'assurer le monopole, il faut supprimer les rivaux; or l'abnégation religieuse peut seule essayer efficacement de lutter contre le budget de l'État. Montalembert prit la défense de ces éternels proscrits, comme il avait pris la défense de l'Irlande martyrisée, de la « Pologne en deuil », comme il prendra celle de la Suisse catholique. Les causes impopulaires et en apparence vaincues semblaient avoir un attrait pour sa chevaleresque nature. Il a trouvé pour soutenir celle-ci des élans magnifiques de splendeur, de force et d'ironie.

La loi de 1850, votée sous le ministère de M. de Falloux, est due en bonne partie aux efforts de Montalembert. Elle a été diversement jugée. Des esprits droits, comme Louis Veuillot, en ont durement parlé, croyant qu'elle ne donnait pas aux catholiques, à l'Église et à la liberté tout ce qui leur est dû et nécessaire. D'autres, au contraire, y ont vu non pas la perfection absolue et le succès total, mais le chef-d'œuvre de la patience et de l'habileté pratique, le couronnement suffisant de toutes les batailles qui avaient été livrées. Suivant ces derniers, on a conquis sur l'État et sur l'Université, qui est « l'État maître de pension », tout ce qu'il était possible de leur arracher et tout ce qu'il était

raisonnable d'espérer. Refuser ce bien incomplet, sous prétexte d'un mieux chimérique, eût été une folie. Ce qui prouve les bienfaits de cette loi pour les catholiques, ce sont les efforts que l'on a multipliés depuis pour la retirer ou la modifier.

Nous n'avons pas à nous prononcer sur ce dissentiment. Ce qu'il y a d'incontestable, c'est que, grâce à cette loi, les collèges libres ont joui pendant un tiers de siècle d'une liberté suffisante et ont pu faire beaucoup de bien. Grâce à elle, nos grandes écoles ont vu tomber leur esprit irréligieux et une foule de jeunes hommes, bien trempés contre le respect humain et connaissant mieux les dogmes et l'histoire du christianisme, ont pris rang dans toutes les carrières et forment dans le pays un noyau solide.

Quant à dire ce qui serait advenu, si les catholiques avaient poussé plus loin leurs revendications et lutté jusqu'au bout, il faudrait être prophète pour le savoir et c'est une question oiseuse qui ne peut amener que des divisions. Il vaut bien mieux méditer ce que Montalembert écrivait en 1846 du *Devoir des catholiques dans les élections* en les appelant aux armes et en leur donnant pour mot d'ordre de voter pour le plus offrant et dernier enchérisseur en fait de liberté :

« Nous le disons donc sans détour, à nos adversaires d'abord, puis à ceux qui se font les complices de nos adversaires par amour du repos : Non, vous ne l'aurez pas, ce repos ; non, vous ne dormirez pas tranquilles entre une Église asservie et un enseignement hypocritement démoralisateur ; non, vous ne nous empêcherez plus de vous réveiller par nos plaintes et par nos assauts. Les dents du dragon sont semées, il en sortira des guerriers ! Une race nouvelle, intrépide, infatigable, aguerrie, s'est levée du milieu des mépris, des injures, des dédains ; elle ne disparaîtra plus. Nous sommes assez d'*ultramontains,* de *jésuites,* de *néo-catholiques* dans le monde, pour vous promettre de troubler à jamais votre repos jusqu'au jour où vous nous aurez rendu notre droit. Jusqu'à ce jour, il y aura des intervalles, des haltes, de ces trêves qui suivent les défaites, qui précèdent les revanches ; il n'y aura pas de paix définitive et solide. Nous avons mordu au fruit de la discussion, de la publicité, de l'action ; nous avons goûté son âpre et substantielle saveur ; nous n'en démordrons pas. Croire qu'on pourra désormais

nous confiner dans ces béates satisfactions de sacristie, dans ces vertus d'antichambre que pratiquaient nos pères et que nous prêche la bureaucratie qui nous exploite, c'est méconnaître à la fois et notre temps, et notre pays, et notre cœur. »

Ces nobles paroles de protestation et de défi réveillèrent un long écho sur la terre catholique de France. Évêques, prêtres, religieux et simples fidèles se jetèrent dans la lutte avec le courage et l'unanimité qui préparent les victoires.

(A suivre.) ÉT. CORNUT, S. J.

LA

NOUVELLE CONSTITUTION APOSTOLIQUE

SUR L'INDEX

(Deuxième article [1])

V

Poursuivant la série des prohibitions générales, sous le titre très étendu : *De quelques livres traitant de sujets spéciaux*, la Constitution réunit un certain nombre d'ouvrages de nature bien différente.

Ce sont d'abord les œuvres impies, qui s'attaquent à Dieu, à la Sainte Vierge et aux saints, à l'Église catholique, à son culte, aux sacrements et au Saint Siège apostolique. Cet ensemble de livres n'était pas signalé dans les règles primitives du Concile de Trente. C'est qu'à la fin du XVIe siècle de tels scandales étaient inconnus. Les pouvoirs chrétiens mettaient un frein aux audaces de l'impiété ; et même dans le protestantisme naissant, on ne tolérait pas les blasphèmes, au moins contre les mystères les plus sacrés de notre foi : c'était le temps où Calvin livrait au bûcher Michel Servet pour s'être attaqué au dogme de la Trinité. Les libertins qui tentèrent en France, sous le règne de Louis XIV, d'introduire l'athéisme, ne furent pas mieux traités.

Nos doctrines modernes sur la liberté ont permis aux écrits les plus pervers de se donner carrière, et l'Église par ses sages prescriptions doit apporter remède à des maux que ne connurent pas nos ancêtres.

A côté de ces livres sont également condamnés ceux qui de parti pris attaquent la hiérarchie ecclésiastique et injurient l'état clérical et religieux. Réprobation bien opportune de

1. V. *Études*, t. LXX, p. 737.

nos jours surtout. Depuis qu'une politique impie a lancé contre l'Église son cri de guerre : *Le cléricalisme c'est l'ennemi*, les écrits attaquant la divine hiérarchie se sont multipliés, l'état religieux est vilipendé ; et dans beaucoup de livres, les institutions religieuses sont représentées comme un fléau pour la société. Ne pouvant soumettre à son jugement chacune de ces mauvaises publications, il était sage de la part de l'Église de porter contre elles une condamnation générale.

De même sont condamnés en ce chapitre V de la Constitution, tous livres enseignant que le duel, le suicide et le divorce sont choses licites ; ceux qui représentent les sectes maçonniques et autres sociétés secrètes comme utiles, inoffensives pour l'Église et la société civile ; enfin ceux qui patronnent les erreurs condamnées par le Saint Siège.

VI

Une autre série d'ouvrages, condamnés en général, mérite d'attirer notre attention : ils se rapportent à des erreurs nées du protestantisme, qui ont grandi avec lui, et qui revêtent de nos jours des formes nouvelles et d'apparence plus scientifique ; ce sont les écrits attaquant l'inspiration des saintes Écritures.

En quoi consiste l'inspiration des livres canoniques ? Et jusqu'où s'étend-elle ? Deux points sur lesquels les écoles protestantes, celles d'Allemagne surtout, ont peu à peu renié les traditions des premiers siècles de l'Église ; celles même de la réforme primitive.

Pour elles, l'inspiration n'est plus cette action immédiate de Dieu qui prenant le prophète pour organe, parle par sa bouche, écrit par sa plume, en un mot, se fait l'auteur principal du livre sorti de ses mains. Elle n'est plus que le produit d'une vague sentimentalité religieuse, un instinct mystique, un enthousiasme irréfléchi, qui n'autorisent guère à regarder comme parole de Dieu les élans du prétendu voyant.

Or ce genre nouveau d'inspiration ne s'étendrait pas même à tout le corps des Écritures ; mais seulement à telle

ou telle partie, arbitrairement déterminée par la critique.

Les théories rationalistes ont malheureusement exercé une influence délétère sur certains exégètes catholiques. Dans un désir imprudent de conciliation, quelques-uns en sont venus à détruire la notion même de l'inspiration, en réduisant l'action divine à l'approbation d'un livre dû à la seule initiative de l'homme, comme si un simple témoignage de vérité suffisait à transformer cette œuvre en parole de Dieu. Cette erreur a reçu sa condamnation du concile du Vatican. D'autres, reconnaissant l'impulsion et la direction de Dieu dans la composition des saints livres, ont limité l'étendue de l'inspiration, et l'ont restreinte aux articles relatifs à la foi et aux mœurs ; ils l'ont exclue des parties historiques, scientifiques, ou philosophiques : erreur que notre souverain pontife, Léon XIII, a réprouvée dans l'Encyclique citée plus haut : *Providentissimus Deus* (18 novembre 1893).

Les livres qui soutiendraient cette doctrine erronée tombent donc sous la condamnation générale dans les nouvelles règles de l'*Index*. L'Église met ainsi à couvert des témérités d'une fausse critique le fondement principal de notre foi, l'autorité des Écritures.

VII

Elle prémunit également les fidèles contre le danger des superstitions, toutefois en abrégeant les dispositions des anciennes règles.

Celles-ci, dans une énumération assez longue, condamnaient les diverses formes de divination alors en cours, géomancie, hydromancie, astrologie judiciaire et autres. Quoique moins pratiquées que par le passé, ces sortes de superstitions se retrouvent encore de nos jours, dans le peuple surtout, mais même dans les classes plus élevées. C'est pourquoi au n° 9 de la nouvelle Constitution, il est fait défense de publier, de lire et de garder les livres enseignant et recommandant les sortilèges, la divination, la magie, l'évocation des esprits et toute autre sorte de superstitions.

De toutes ces formes de vaines observances, notons plus

particulièrement l'évocation des esprits. Qui ne connaît les ravages causés depuis un certain nombre d'années par le spiritisme ? Ce qui n'avait paru d'abord qu'un amusement de curiosité, donna bientôt naissance à une secte très répandue, qui mêlant quelques notions de spiritualité et de religion, a composé comme un nouveau dogme et entraîné loin des pratiques de notre foi un grand nombre d'âmes malheureusement séduites. Cette secte a ses journaux, ses revues et ses livres doctrinaux, sorte de catéchismes à l'usage des affiliés. Ce sont là autant d'écrits condamnés par le nouvel *Index*, avec défense de les publier, de les lire et de les garder. Quant aux anciennes superstitions énumérées dans les règles de Trente, leurs manuels, sans être ici mentionnés formellement, restent proscrits soit par le droit naturel, soit de droit positif et spécial, car beaucoup sont nommément prohibés dans l'*Index* ; et s'ils ne le sont pas, ils tombent toujours sous la clause générale qui termine la présente énumération : *et autres superstitions du même genre*.

Les papes avaient joint à ces livres, condamnés pour cause de superstition, les livres des juifs, notamment le Talmud, la Kabbale et « autres livres pervers des juifs ». La nouvelle Constitution ne les nomme pas ; mais ils se trouvent dans le catalogue des ouvrages spécialement prohibés.

VIII

Si l'Église redoute pour ses enfants les mensonges de l'impiété, les séductions de l'immoralité, les sacrilèges de la magie, il est un autre danger, tout opposé en apparence, contre lequel elle ne doit pas moins les mettre en garde : c'est l'exagération de la piété et les illusions auxquelles elle entraîne souvent les âmes éprises de mysticisme. Apparitions célestes, révélations, visions, prophéties, miracles, et toutes autres opérations, supérieures aux forces naturelles, fréquentes dans la vie des saints et que Dieu peut renouveler quand il lui plaît, mais que la prudence défend d'accepter sans preuves solides. N'y a-t-il pas en effet à craindre, en pareille matière, les excès d'imaginations ardentes, la précipitation des jugements en face d'un fait inusité, l'en-

thousiasme populaire, parfois la fourberie des exploiteurs, et même les prestiges du démon ? C'est donc avec grande sagesse que les Pères du concile de Trente, dans leur 25me session, ont défendu de publier de nouveaux miracles, avant qu'ils eussent été examinés et approuvés par l'autorité ecclésiastique ; et c'est avec sagesse que le Souverain Pontife interdit de publier et de garder les ouvrages contenant des récits d'apparitions nouvelles, de visions, de révélations, de prophéties ou de miracles, sans l'autorisation des supérieurs ecclésiastiques. Non qu'il soit défendu de donner dans un livre ou dans toute autre publication, le simple récit d'un fait merveilleux intéressant la piété des fidèles, mais c'est à condition qu'on ne prévienne pas le jugement de l'Église sur la nature véritable de ce qui apparaît comme une manifestation sensible et extraordinaire de l'action divine.

De ces apparitions ou visions à des dévotions auparavant inconnues, le passage est facile ; et dans ces formes nouvelles de la piété les illusions ne sont pas moins à craindre que dans les révélations mêmes ; sans compter l'abus qu'il y aurait à multiplier outre mesure les dévotions nouvelles. Pour obvier à ces inconvénients, l'Église se réserve de juger si ces pratiques sont bonnes en elles-mêmes, et s'il est opportun d'en autoriser la propagation. Aussi au nombre des livres condamnés par décret général, la nouvelle Constitution met-elle ceux qui introduisent de nouvelles dévotions, même, est-il ajouté, celles qui sont proposées seulement au culte privé. Il se peut sans doute que ces formes de la piété soient bonnes, utiles, salutaires en elles-mêmes ; qu'elles puissent être légitimement pratiquées en particulier ; mais pour bonnes qu'elles soient, l'Église a le devoir d'en arrêter la diffusion parmi les fidèles tant qu'elle n'en a pas reconnu elle-même et l'orthodoxie et l'opportunité.

Après le livre, c'est l'image qui appelle ses sollicitudes. Que de condamnations elle aurait dû porter s'il eût fallu proscrire cette multitude d'images et de représentations impures ou irréligieuses qui s'étalent derrière les vitrines, et souillent les demeures, depuis les plus modestes jusqu'aux plus aristocratiques ! Mais elle a jugé suffisante la loi

naturelle pour bannir des foyers chrétiens ces œuvres immorales, et son soin s'est porté spécialement sur l'imagerie religieuse.

Inutile de dire quelle large place celle-ci a toujours occupée dans l'usage chrétien, et combien son importance s'est accrue depuis quelques années. Il a donc paru nécessaire de tracer quelques règles générales pour diriger les artistes et prémunir les fidèles contre les abus dans cette branche de l'art et du commerce religieux. C'est un point qui n'était pas prévu dans les anciennes règles, mais qui, à diverses reprises, avait été l'objet de décrets de la Cour romaine.

Le Souverain Pontife Léon XIII, dans sa constitution, ordonne donc deux choses : la première, que les images de Notre-Seigneur, de la sainte Vierge, des anges et des saints, de quelque manière qu'elles soient exécutées, gravures, lithographies, photographies, etc., soient conformes aux sentiments et aux décrets de l'Église, et aux types généralement reçus parmi les fidèles ; et la seconde que, si l'on publie de nouveaux dessins, avec ou sans prières, ils ne soient pas édités sans permission de l'autorité ecclésiastique.

Sont absolument condamnés les livres et écrits quelconques propageant des indulgences apocryphes réprouvées par le Saint Siége, ou par lui révoquées. Et ordre est donné de retirer ceux qui se trouveraient dans les mains des fidèles. Pour prévenir tout abus sur ce point, il est défendu de publier sans permission des livres, des sommaires, des brochures, même de simples feuilles contenant des concessions d'indulgences. Cette défense est ancienne. Déjà le concile de Trente, en sa 21me session, réservait aux évêques le droit de publier les nouvelles indulgences. Et quant aux recueils qu'on en pourrait faire, ils étaient interdits d'avance par la Sacrée Congrégation des Indulgences, s'ils étaient imprimés sans son autorisation.

Avec le même soin, l'Église condamne les altérations des livres liturgiques, qu'elles atteignent le Missel, le Bréviaire, le Rituel, le Cérémonial des évêques, le Pontifical romain, ou tout autre livre liturgique approuvé par le Saint Siége apos-

tolique : par exemple, les liturgies orientales, les propres approuvés pour les diverses églises, les graduels, antiphonaires, vespéraux, et autres semblables. Toutes les éditions ainsi altérées tombent de droit sous les condamnations de l'*Index*, et doivent être retirées de l'usage des fidèles.

Parmi les prières qu'affectionne la piété chrétienne, il faut compter les litanies. Les principales, les plus anciennes sont les litanies des saints, et celles qui font partie des prières de la recommandation de l'âme. Elles rentrent dans la catégorie des prières liturgiques, et sont insérées dans le Missel ou le Bréviaire.

Celles que l'on connaît sous le nom de litanies de la sainte Vierge, ou de Lorette, et celles du saint nom de Jésus, sans faire partie de la liturgie, sont autorisées expressément, et le chant en est permis durant les offices sacrés.

Sur le modèle de ces pieuses formules par lesquelles nous honorons les prérogatives spéciales du nom adorable de Jésus et de la sainte Vierge, la dévotion des fidèles a composé des litanies en vue d'honorer soit le cœur sacré de Jésus, soit les principaux saints, par exemple saint Joseph, sainte Anne, et beaucoup d'autres que l'on retrouve dans les livres de prières.

L'Église soucieuse de conserver la pureté de sa liturgie, ne permet pas que ces sortes de litanies soient introduites dans la prière publique. Mais elle ne les condamne pas en elles-mêmes. Il est permis de les imprimer, de les réciter en particulier, de les propager, mais à condition qu'elles aient été revisées et approuvées par l'évêque ou l'ordinaire du lieu où elles sont publiées.

Même règle est imposée pour la publication des livres ou opuscules de prières, de dévotion, de doctrine et d'enseignement religieux, moral, ascétique, mystique et autres semblables. S'ils ne portent pas l'approbation ecclésiastique, ils sont prohibés, on ne peut donc ni les lire, ni les garder, lors même qu'ils paraîtraient propres à entretenir la piété du peuple chrétien.

C'est la loi générale du cinquième concile Latran, abrogée en beaucoup de points, mais conservée en ce qui regarde les livres de piété. Et c'est avec raison. Les ouvrages de ce genre sont entre les mains de tous les fidèles. Des erreurs de doctrine, des directions peu sûres, des formules peu convenables de prières se glisseraient facilement, si l'Église n'en surveillait pas soigneusement l'impression. Il est donc nécessaire de maintenir sur ce point la rigueur de l'ancienne législation.

IX

L'énumération des condamnations générales se termine par un article tout à fait nouveau, relatif aux journaux, feuilles et revues périodiques. C'est un genre de publications ignoré de nos maîtres, et qui a pris dans les temps modernes un immense développement. Le journal, la feuille périodique pénètre aujourd'hui jusque dans le plus humble hameau. Quel est l'ouvrier et le cultivateur qui ne reçoive quotidiennement la gazette et ne se nourrisse de ses doctrines ? Si le journal est bon, il exerce une grande influence pour le bien ; mais s'il est mauvais, quel ravage ne produira-t-il pas ?

Publiées au jour le jour, ces feuilles semblent échapper à la censure de l'Église. Comment savoir ce que publiera demain tel ou tel journal, et de quel droit porter une sentence de proscription contre des articles qui sont encore inconnus ? Et pourtant l'Église peut-elle rester désarmée en présence d'un tel danger ? Beaucoup de pasteurs ne l'ont pas cru, et l'on a vu plus d'une fois de vaillants évêques interdire dans leurs diocèses des journaux faisant profession de combattre la religion ou de propager l'immoralité.

Ce qui avait été jusqu'ici mesure particulière est maintenant transformé en loi générale. Le Souverain Pontife déclare prohibés, non seulement en vertu de la loi naturelle, mais aussi par l'autorité du droit ecclésiastique, les journaux, feuilles publiques ou revues périodiques qui font profession d'attaquer la religion ou les bonnes mœurs ; et il charge les évêques d'avertir les fidèles, quand il en sera besoin, du danger de ces publications.

Il ajoute à cette défense un avertissement de la plus haute importance. C'est que les catholiques, et principalement les ecclésiastiques, doivent s'abstenir de rien publier dans de tels journaux, à moins d'y être déterminés par une cause juste et raisonnable. Il est de toute évidence qu'un chrétien ne saurait avoir aucune raison légitime de contribuer au succès de semblables publications, je ne dis point par des travaux anti-religieux et immoraux, mais même par des articles indifférents, s'ils sont propres à achalander le mauvais journal.

Il est pourtant des circonstances dans lesquelles laïques pieux et ecclésiastiques peuvent très légitimement écrire dans ces sortes de feuilles. Serait-il défendu à un prêtre d'y répondre à des attaques injurieuses, de réfuter des calomnies? L'empêcherait-on de soutenir dans ces feuilles les intérêts de la religion et de la morale, s'il pouvait trouver accès dans leurs colonnes? Assurément, non. Telle est la pensée du Souverain Pontife, quand à la suite de cette prohibition, il ajoute : « à moins de cause juste et raisonnable ».

XI

Ici se termine la série des prohibitions générales de livres ou mauvais, ou soumis à la surveillance de l'Église. Viennent ensuite deux chapitres, relatifs, le premier aux autorisations de garder et de lire les ouvrages prohibés; le second, à la dénonciation des livres mauvais ou dangereux.

Il faut ici avant tout, se rappeler que les règles de l'*Index* sont obligatoires pour tout chrétien, et qu'en règle générale elles le sont sous peine de péché mortel, car elles sont édictées par l'autorité suprême de l'Église, et elles ont rapport à une matière de haute importance. Ce n'est donc que par accident et par suite d'ignorance qu'on les trangresserait sans commettre une faute grave.

Mais elles rentrent dans la catégorie des lois positives; et par conséquent de celles dont le législateur peut dispenser. Mais lui seul en a le pouvoir.

De là la règle 23[me] de la nouvelle Constitution, déclarant que ceux-là seulement peuvent lire et retenir les

livres condamnés par décrets, soit spéciaux, soit généraux, qui en ont obtenu la permission du Souverain Pontife ou de ceux à qui il a délégué ses pouvoirs en cette matière.

Or ces pouvoirs ont été délégués par les pontifes romains à la S. Congrégation de l'*Index*, et à celle du Saint Office ; ils l'ont été également à la Congrégation de la Propagande pour les pays soumis à sa juridiction; enfin le maître du Sacré Palais jouit de la même faculté en faveur des habitants de Rome.

Quant aux évêques, ils ne l'ont pas, même dans leur diocèse. C'est en effet un principe canonique que l'évêque, législateur envers ses subordonnés, est astreint lui-même aux lois générales ; qu'il n'a pas le droit d'en dispenser ses diocésains, sauf dans des cas particuliers et urgents. Les prescriptions de l'*Index*, rentrant dans la catégorie des lois universelles, ne font pas exception à cette règle du droit. Le pouvoir propre de l'évêque se borne donc à autoriser pour de justes raisons, la lecture de tel ou tel livre prohibé.

Mais au nombre des facultés que reçoivent les évêques par délégation du Saint Siége, se trouve souvent celle de permettre la lecture des ouvrages condamnés, faculté que le Saint Père leur accorde avec recommandation de n'en user qu'avec discernement et pour de sérieux motifs, en avertissant les fidèles auxquels ils accordent cette dispense, de soustraire soigneusement les mauvais livres aux regards de leur entourage.

Chargés de faire exécuter dans leurs diocèses les lois de l'*Index*, comme toutes les autres qui sont portées pour l'universalité des fidèles, les évêques conservent en outre leur droit de veiller sur les productions de la presse dans l'étendue de leur juridiction. Comme le Souverain Pontife, ou les Congrégations romaines pour tout l'univers, ils possèdent dans leurs diocèses le droit de juger les livres, soit pour en approuver la publication, soit pour interdire ceux qui mettent en danger la foi ou les mœurs. Et tel est leur pouvoir au sein de leurs troupeaux que nul, sauf le pape et les congrégations de Rome, ne peut autoriser sur leur territoire la lecture des livres qu'ils ont condamnés ; la permission

même donnée par l'*Index* ne comprend pas ces livres, à moins que, par exception, usant de son pouvoir suprême sur tous les autres évêques, le pape ou la congrégation en son nom, n'étende la permission jusqu'à ces ouvrages. C'est ce que fait remarquer expressément la Constitution de Léon XIII (nº 26.)

Ce droit de l'évêque devrait avoir pour résultat d'alléger les charges du Saint Père et des cardinaux. Aussi Pie IX recommandait-il aux ordinaires l'usage de ce pouvoir. Mais il faut bien le dire, c'est un droit dont on n'abuse pas de nos jours, et peut-être, dans les circonstances où nous vivons, l'exercice n'en serait-il pas souvent sans difficulté.

Naguère, dans certains pays où existait l'Inquisition, comme l'Espagne et le Portugal, ce tribunal érigé canoniquement, avait aussi son *Index*, à l'exemple de Rome ; il y inscrivait les livres qu'il jugeait dangereux ou mauvais ; et ses sentences avaient force obligatoire dans ces contrées. Mais avec l'abolition de l'Inquisition, les *Index* particuliers ont été supprimés ; le Saint Office, consulté par l'archevêque de Valladolid sur l'autorité de l'*Index* espagnol, répondit le 17 août 1892, qu'on devait s'en tenir uniquement à l'*Index* romain et à ses règles, et qu'il fallait interdire toute nouvelle édition de celui d'Espagne. Il faut dire la même chose d'autres catalogues de livres prohibés qui ont été publiés, en plusieurs provinces, par des évêques ou des universités, avec l'assentiment du Saint Siège ; ce qui n'abroge pas cependant les condamnations de livres particuliers, portées par les ordinaires pour leurs églises.

Mais, si dans l'exercice de leur droit de surveillance, ceux-ci sont souvent gênés par les circonstances présentes, ils peuvent arriver au même but en déférant à la S. Congrégation de l'*Index* les ouvrages qu'ils jugent dangereux pour les fidèles.

C'est en effet d'ordinaire par voie de dénonciation que le tribunal pontifical est mis en mouvement ; car il n'est pas possible à ses membres de surveiller par eux-mêmes toutes les publications suspectes. Or, à qui appartient-il de signaler aux juges légitimes les ouvrages dignes de censure ? De

droit commun, tous les catholiques en ont la liberté ; et l'on ne peut nier que ceux qui le font par zèle pour la saine doctrine et les bonnes mœurs, ne fassent acte méritoire devant Dieu. Il est pourtant des personnes à qui il appartient plus spécialement de veiller sur un point de telle importance ; et la nouvelle Constitution, au n° 29, en donne la charge aux délégués apostoliques, aux ordinaires et aux universités recommandables par leur renom de science.

Et comme toute dénonciation est chose délicate, pouvant entraîner de fâcheuses conséquences pour ceux qui la font, même quand ils remplissent en cela une obligation sacrée, le Saint Père, au n° 28, rappelle combien religieusement le secret doit être gardé par ceux à qui elle est déférée.

Ici se termine la première partie de la Constitution, qui est relative aux règles générales portant condamnation des livres. On passe ensuite à la censure, c'est-à-dire à l'examen préalable des livres, aux conditions de leur publication et enfin aux peines spirituelles portées contre les transgresseurs de la Constitution.

(A suivre.) G. DESJARDINS, S. J.

AURONS-NOUS LA PESTE ?

(Deuxième article[1])

IV

Sommes-nous aujourd'hui pratiquement plus avancés que nos pères, et s'il plaisait à la peste de nous visiter, saurions-nous mieux lui fermer nos portes, ou l'expulser du territoire envahi? Oui ; mais, chose singulière, ce n'est pas aux médecins que nous devons les armes dont nous sommes munis contre un ennemi aussi redoutable. Si Pasteur n'avait pas ouvert les horizons de la bactériologie, nos écoles médicales, à l'exemple de l'école Belge, en seraient encore à la conception hippocratique de la maladie. Il n'y a que des malades, dirions-nous, c'est-à-dire des individus dont l'organisme fonctionne d'une façon anormale sous l'application d'une cause morbifique. Avec ce bagage médical on fait du diagnostic, du pronostic, de la thérapeutique pathologique, symptomatique à perte de vue, mais, s'il s'agit de guérir, on revient au vieil empirisme plus ou moins raffiné. Il ne peut en être autrement, tant qu'on ignore la nature de l'agent morbifique, et les conditions de son développement. Aussi, depuis le commencement du siècle, sur les divers points où la médecine s'est trouvée aux prises avec l'épidémie, a-t-on dû constater l'insuccès complet de la thérapeutique. Il n'en est plus ainsi. Les journaux anglais annoncent qne la sérothérapie produit à Bombay des effets merveilleux. Et c'est un disciple de Pasteur qui lutte ainsi victorieusement contre un fléau réputé jusqu'ici invincible.

Lorsque, en 1894, la peste éclata à Hong-Kong, le D[r] Yersin, de l'Institut Pasteur, reçut, nous dit-il, du ministre des colonies, l'ordre de se rendre sur le territoire contaminé,

1. V. *Études*, 5 avril 1897, p. 34.

pour y étudier la nature du fléau, les conditions dans lesquelles il se propage, et rechercher les mesures les plus efficaces pour l'empêcher d'atteindre nos possessions. Quand il arriva, au mois de juin, dans la ville chinoise, l'épidémie était dans toute sa violence. Son premier soin fut de procéder à l'étude expérimentale de la maladie, et de constater la présence du bacille caractéristique. Les sujets d'expérience ne manquaient pas. Outre les hommes, les animaux, tels que les souris, les rats, les buffles et les porcs, chez lesquels le fléau sévit avec violence, offraient à l'expérimentation un champ aussi varié que facile. Le microbe fut vite découvert. Il se présentait en telle abondance, dans la pulpe des bubons, qu'il formait une sorte de purée. C'était un bacille court, trapu, à bouts arrondis, assez facile à colorer par les couleurs d'aniline. Les extrémités se coloraient plus fortement que le centre, de sorte qu'il présentait souvent un espace clair en son milieu. Très abondant dans les bubons et les ganglions des malades, il l'était peu dans le sang, sauf dans les cas rapidement mortels. [1]

Le bacille une fois découvert, l'expérience démontra qu'il était bien l'agent infectieux, le germe pestilentiel. Inoculé aux cobayes, aux rats, aux lapins, il les tua rapidement, et ces animaux présentèrent, à l'autopsie, les lésions caractéristiques de la peste. Continuant ses expériences, l'habile et patient docteur obtint facilement des cultures du bacille, et par conséquent des toxines ou des virus atténués, qui permettraient l'immunisation, et renouvelleraient les merveilles de la sérothérapie.

Mais, en attendant, ces premières découvertes fixaient déjà la science sur l'étiologie et la transmissibilité de la peste. Avec une intuition et une prescience de génie, Pasteur avait écrit à propos de l'épidémie de Benghazi en 1856 et en 1858 : « Supposons, guidés comme nous le sommes par tous les faits que nous connaissons aujourd'hui, que la peste, maladie virulente propre à certains pays, ait des germes de longue durée. Dans tous ces pays, son virus atténué doit exister, prêt à reprendre sa forme active quand des

1. *Annales de l'Institut Pasteur*, 1894, p. 664.

conditions de climat, de famine, de misère s'y montrent de nouveau[1]. »

M. Yersin, en effet, a trouvé le microbe à quatre ou cinq centimètres de profondeur, dans le sol d'une maison infectée, et où cependant on avait fait des tentatives de désinfection. Il est dès lors facile d'expliquer comment le bacille, peu ou point du tout virulent tant qu'il reste enfoui dans la terre, reprend son activité, sous des conditions dont toutes ne sont pas connues, mais dont la principale doit être son passage dans le corps de certains animaux. Or, c'est un fait bien vérifié en Indo-Chine et en Hindoustan, que l'apparition de la peste est précédée d'une véritable hécatombe de rats. Ces rongeurs, habitants ordinaires des sous-sols qu'ils visitent dans tous les sens, contractent la maladie par voie de contagion. Le bacille, cultivé dans leur organisme, reprend toute sa virulence, et, comme dit M. Roux dans sa note à l'académie de médecine, « la peste, qui est d'abord une maladie du rat, devient bientôt une maladie de l'homme[2]. » Aussi regarde-t-on en Chine ces animaux comme des messagers du diable, et les indigènes prennent la fuite, quand ils commencent à semer leurs cadavres dans les maisons ou dans les rues. A Canton et à Hong-Kong, « dans certains quartiers, on compta jusqu'à vingt mille cadavres de rats. Dans une seule rue on en a ramassé plus de quinze cents. Un mandarin ayant offert dix sapèques pour chaque rat mort qui lui serait apporté, posséda en quelques jours trois mille cadavres de rats, qu'il fit aussitôt placer dans des urnes ou jarres pour les enterrer[3]. »

Cette mortalité parmi les rats a précédé, à Bombay comme en Chine, l'invasion de l'épidémie. Les chiens, les chacals, les porcs, les poules, les serpents, eux aussi, ont été frappés, et l'on a observé que les vautours ne dévoraient pas les cadavres livrés, suivant la coutume des Parsis, à leur voracité. M. Yersin a retrouvé le bacille en abondance dans les organes ou les bubons des rats crevés, il l'a observé chez les mouches mortes dans son laboratoire, et jusque dans le

1. *Académie des Sciences.* Févr. 1881.

2. *Académie de Médecine,* séance du 26 janvier 1897.

3. Proust. *Rapport à l'Académie de Médecine,* séance du 26 janv. 1897.

corps des fourmies qui s'étaient attablées aux détritus des victimes de la peste. Il lui a été facile de reproduire une épidémie expérimentale, en enfermant dans la même cage des rats sains et des sujets contaminés. La contagion n'a pas tardé à se produire et la peste les a tous emportés.

Cette première étape de la science bactériologique nous avait conduits à la cause immédiate de la peste, le bacille infectieux. Nous savions désormais le cultiver et reproduire expérimentalement la maladie. Nous connaissions son mode de transmission, et les voies par lesquelles, comme tous ses semblables, le microbe pénétrait dans l'organisme. Voies respiratoires, voies digestives ou blessures, autant de portes par le moyen desquelles s'exerce la contagion. Si la science s'en était tenue là, elle aurait, sans aucun doute, satisfait amplement notre désir de pénétrer le mystère des grands fléaux qui atteignent l'humanité. Mais elle ne s'est pas arrêtée à la satisfaction de notre désir de savoir pourquoi et comment on meurt de la peste. Elle a voulu nous apprendre comment on l'évite, et par quels moyens on en guérit.

V

Après avoir ainsi observé la peste à Hong-Kong, en 1894, étudié et cultivé le microbe, M. Yersin revint à Paris « pour faire, dit-il, à l'Institut Pasteur, une étude plus détaillée du bacille, et surtout pour essayer d'immuniser des animaux. » Il s'agissait, en effet, de renouveler pour la peste ce que l'on avait obtenu, avec tant de succès, pour la diphtérie, et de préparer un sérum qui fût, à la fois préventif et curatif. Nous avons eu l'occasion de décrire dans cette Revue le procédé d'immunisation, et l'application de la sérothérapie à la guérison du croup [1]. Nous ne reviendrons pas sur les détails techniques. Nous nous contenterons d'enregistrer ici les résultats obtenus, pour la peste, par MM. Yersin, Roux et leurs collègues de l'Institut Pasteur.

Lorsque M. Yersin arriva à Paris, MM. Calmette et Borel,

1. Cfr. *Études*, Mars et Avril 1896.

sous la direction de M. Roux, avaient déjà préparé le terrain par des essais d'immunisation sur les cobayes et les lapins. On attaqua le cheval, cette source abondante de sérum, et on arriva à l'immuniser. Une injection de culture récente fut faite sous la peau de l'animal. Après divers accidents de fièvre, de frissons, de gonflements articulaires, il supporte des injections répétées avec des doses plus fortes, mais conduites avec de grands ménagements, car le sujet maigrit beaucoup.

« Le premier cheval, ainsi immunisé, fut saigné trois semaines après la dernière injection, et son sérum fut essayé sur des souris. Ces petits rongeurs meurent toujours lorsqu'on leur inocule le bacille virulent de la peste, et en faisant des passages de souris à souris on entretient un virus très actif. Les souris qui recevaient 1/10 de centimètre cube de sérum de cheval immunisé ne devenaient point malades, quand, 12 heures après, elles étaient infectées avec la peste. Ce sérum était donc préventif.... Pour guérir les souris, déjà inoculées de la peste depuis 12 heures, il fallait employer un centimètre cube à un centimètre cube et demi de sérum. Les petits rongeurs traités avec ces doses guérissaient constamment, tandis que les témoins mouraient. Le sérum avait donc des propriétés curatives manifestes. [1] »

Ceci se passait en 1895. Une fois en possession de la précieuse découverte, M. Yersin repartit pour l'Indo-Chine, avec l'espoir que la sérothérapie pourrait être appliquée à l'homme pestiféré. Elle le fut bientôt, en effet, à Canton, sur un jeune Chinois de 10 ans, grâce à Mgr Chausse, évêque missionnaire qui prit sur lui toute la responsabilité. Trois injections de 10 c. c. chacune suffirent pour guérir, avec une rapidité surprenante, ce cas de peste manifestement grave.

L'expérience était faite, et ses résultats, non seulement calmaient toutes les craintes, mais encore dépassaient les espérances. M. Yersin se rendit de Canton à Amoy où la peste faisait de nombreuses victimes. En dix jours il put

1. *Annales de l'Institut Pasteur.* Janvier 1897, p. 84.

traiter vingt-six malades, dont deux seulement moururent. Il ne fallait que quelques heures pour voir disparaître les symptômes les plus alarmants, surtout quand l'injection était faite peu de temps après la première attaque de la maladie. Il importe, en effet, d'intervenir aussi vite que possible, parce que la peste dure peu et, si l'empoisonnement est trop avancé, le sérum devient impuissant.

Quand il eut épuisé sa provision de sérum anti-pesteux, M. Yersin dut quitter Amoy ; mais, on peut dire qu'il avait fixé d'une manière définitive la thérapeutique de la peste.

« Vingt-six cas, dit-il avec la modestie du vrai savant, c'est peu assurément pour établir qu'un remède est spécifique et efficace. J'en conviens facilement et je suis le premier à déclarer qu'il faut de nouvelles expériences. Mais si l'on considère que la peste est parmi les plus meurtrières des maladies humaines, que tous ceux qui l'ont observée estiment que la mortalité qu'elle cause n'est pas inférieure à 80 p. 100 et que les patients que j'ai traités avaient pour la plupart des symptômes très alarmants, on conviendra que nos vingt-six observations prennent une valeur particulière »[1].

Les nouvelles expériences, M. Yersin les fait actuellement à Bombay sur une plus vaste échelle, et, comme nous l'avons déjà dit, les journaux anglais annoncent que les effets de la sérothérapie appliquée à la peste tiennent du merveilleux.

Ajoutons encore avec M. Yersin que, jusqu'ici, le sérum anti-pesteux n'a été employé que dans le cas de maladie confirmée. Mais il y a lieu de croire, d'après ce que l'on a observé chez les animaux, qu'il serait plus efficace encore pour prévenir la peste que pour la guérir. Nous ne tarderons pas à connaître le résultat des expériences, qui seront faites sûrement à Bombay, où l'épidémie sévit avec tant de violence.

VI

Ainsi la microbiologie a mis aux mains de l'homme une arme merveilleuse pour se défendre contre la peste. C'est

1. *Annales de l'Institut Pasteur.* Janvier 1897, p. 88.

là une défense directe. Mais, la même science n'a pas moins éclairé le champ assez obscur de la prophylaxie, en fixant le caractère contagieux du fléau, son mode de transmission et les circonstances qui favorisent ou qui arrêtent son développement. Tous les conseils d'hygiène nationale ou internationale, ont pu asseoir sur des bases rationnelles leurs règlements et les mesures adoptées pour éloigner l'épidémie.

S'il s'agit d'hygiène privée et publique, l'étiologie de la peste, telle que nous l'ont révélée les disciples de Pasteur, nous avertit que la question de race ne joue ici aucun rôle et ne donne aucune immunité. Les blancs, les jaunes et les noirs sont également accessibles à l'infection. Tout ce qui peut affaiblir la résistance de l'organisme, comme la famine, la disette, la mauvaise alimentation, la misère, la dépression morale, exerce une influence fatale. L'encombrement facilite l'expansion du fléau, en multipliant les surfaces de contact, mais il ne le crée pas, comme il semble qu'on l'ait cru autrefois. La malpropreté, surtout, favorise à la fois le développement des germes et leur dissémination. On comprend ainsi que la peste sévisse si souvent parmi les Chinois, essentiellement réfractaires aux mesures d'hygiène et de désinfection. Aux Indes, la masse de la population indigène est misérable et, comme l'a dit avec raison le D[r] Francis, la peste y trouve l'habitat qui lui convient. Les grandes villes, telles que Bombay et Calcutta, conservent dans leur sein d'abominables cloaques. Le lieutenant-gouverneur du Bengale, sir A. Mackensie, s'en est vivement plaint dans un discours qui a produit une grande sensation. Il est allé jusqu'à dire : « Il faut percer de larges voies à travers ces quartiers et remplacer ces *immondes porcheries (où, à la vérité, un porc normalement constitué serait dans l'impossibilité de vivre)* par des habitations aérées et saines. » La famine venant s'ajouter à ces déplorables conditions hygiéniques, il n'est pas étonnant que l'épidémie ravage Bombay, Kurrachee et Poonah.

Les conditions météorologiques favorables au développement de la peste ont cela de particulier que, s'il faut une certaine élévation de température pour son éclosion, les

chaleurs élevées la contrarient, et généralement arrêtent sa marche. Les recherches bactériologiques ont confirmé et mis hors de doute ce fait de l'extinction de la peste à l'approche des grandes chaleurs. Pour l'Irak-Arabi, on a observé qu'elle disparaissait avec une précision mathématique dès que le thermomètre marquait 45 ou 50°, c'est-à-dire vers la fin de Juin. En 1812, ce fut pendant l'hiver que le fléau ravagea Constantinople. Il mourait jusqu'à deux mille personnes par jour, et la neige était couverte de cadavres abandonnés aux chiens. Voilà pourquoi la peste n'a pas de tendance à descendre vers le Sud. Elle n'a jamais franchi l'équateur et si, sur quelques points elle a dépassé le tropique Nord, comme dans l'Assyr et le Yun-Nan, la latitude est largement compensée par l'altitude de ces pays montagneux. Elle a une prédilection pour la saison froide et les régions à température modérée.

Il ne nous reste plus qu'à dire un mot sur ce qu'on peut appeler la prophylaxie nationale et internationale. M. Proust et M. Monod ont fait l'un à l'Académie de médecine[1], l'autre au nom du comité consultatif d'hygiène publique de France[2], un rapport que nous allons résumer en quelques mots.

Il est incontestable que la peste à Bombay est une menace pour l'Europe, et que les nations doivent mettre en œuvre tous les moyens pour s'en défendre. Or le fléau, pour nous atteindre, peut prendre soit la voie de terre, soit la voie de mer, et peut-être toutes les deux à la fois. La défense, de son côté, peut s'organiser sur trois points : à Bombay même, pays de l'épidémie actuelle, aux frontières de l'Europe, et aux frontières de France. Cela constitue comme trois lignes qu'il importe de ne point laisser franchir au fléau.

La première ligne, celle qui limite les contrées où sévit actuellement la peste, exige, pour être protégée, des mesures restrictives énergiques. Empêcher le départ des pélerins des Indes pour la Mecque, arrêter l'embarquement de toute personne suspecte, soumettre les voyageurs à une visite et à

1. *Académie de médecine*. Séance du 26 Janvier 1897.
2. *Journal Officiel*, 1er Mars 1897.

une désinfection rigoureuse, voilà certes des mesures élémentaires, réclamées, du reste, par les représentants des puissances aux diverses conférences internationales d'hygiène. Seuls les Anglais et les Turcs ont refusé de s'associer à ces mesures, et leur étrange obstination est pour l'Europe une perpétuelle menace d'invasion par les ports de l'Inde. En quelques jours la peste peut être portée dans la mer Rouge, au canal de Suez, en Égypte enfin, pour rayonner de là sur tout le littoral méditerranéen.

La seconde ligne, si elle n'est pas défendue, ouvre à l'épidémie l'entrée de l'Europe par la voie de mer et par la voie de terre. La mer Rouge et le golfe Persique lui permettent d'atteindre, l'une la Méditerranée, l'autre la Mésopotamie, la Syrie et la Perse, par l'Euphrate. De ces deux voies de pénétration, celle de la mer Rouge est munie de lazarets, et d'une série de postes secondaires, qui forment, comme l'a dit M. Proust à l'Académie de médecine, « un filet gigantesque, posé sur toute la côte Africaine d'Égypte, depuis Bab-el-Mandeb jusqu'à Port-Saïd, dont les mailles ne doivent rien laisser passer de suspect. » Mais il n'en est pas de même sur le golfe Persique. Pour établir là le même réseau protecteur, il fallait le concours de l'Angleterre, et l'entente entre la Perse et la Turquie. Or, ni l'un ni l'autre n'ont été jusqu'à ce jour pleinement obtenu. Et voilà comment les frontières de la Russie et le littoral oriental de la Méditerranée, demeurent exposés à l'invasion de la peste. Le concert européen, qui s'occupe de tant d'intérêts, devrait bien ne pas oublier celui-là.

Les voies de terre offrent, peut-être, un danger plus grand que les voies maritimes, et leur protection présente des difficultés encore plus sérieuses. La marche de l'épidémie est lente, sans doute, jusqu'au moment où elle atteint les points d'où partent les voies de communication rapide. Ces voies sont le chemin de fer trancaspien et les bateaux à vapeur de la mer Caspienne. Le gouvernement des Indes ne défendant pas les points limitrophes de la frontière, le Turkestan et l'Afghanistan étant incapables d'organiser une défense efficace, c'est à la Russie qu'incombe la protection de l'Europe contre la peste. Nous souhaitons que les

mesures prises tardent un peu moins que les réformes imposées au grand Turc.

Quant à la troisième ligne de défense elle nous appartient à nous seuls, puisque c'est notre frontière. Nous sommes donc les maîtres sur ce terrain, et nous pouvons prendre toutes les mesures de protection qui paraîtront nécessaires, ou seulement utiles.

Du côté de la mer, outre le règlement de police sanitaire maritime de 1896, nous sommes protégés par trois décrets, pris le 20 et le 28 janvier, et le 9 février de cette année, qui règlent les conditions dans lesquelles certaines marchandises seront prohibées et d'autres acceptées après examen et désinfection. Il faut croire que l'administration appliquera avec vigueur les règlements établis, et que l'intérêt privé ne compromettra pas la santé publique, en se dérobant aux exigences qui peuvent le gêner.

Du côté de nos frontières terrestres la défense n'a pas encore eu l'occasion de mettre en ligne ses moyens. L'Europe n'est pas envahie, et, si l'épidémie se déclare sur un point de son territoire, on aura toujours le temps de fermer les portes, et de faire bonne garde contre l'envahisseur.

Voilà où nous en sommes, en face d'une épidémie, qui, si elle atteignait l'Europe, exercerait des ravages bien autrement redoutables que la plus cruelle des guerres. Nul ne peut dire ce qu'il adviendra de ce fléau qui décime les Indes. Dans tous les cas, nous devons bénir la Providence qui nous a mieux traités que nos pères, et ne nous a plus condamnés, devant la peste, à une impuissance désespérante. Et c'est encore à Pasteur, c'est-à-dire, à la science qui croit en Dieu, que nous devons de connaître l'ennemi, et d'être efficacement armés pour le combattre.

H. MARTIN, S. J.

MISSIONS DES PÈRES JÉSUITES DE LA PROVINCE DE TOULOUSE

MADURÉ

UN COLLÈGE CATHOLIQUE DANS L'INDE ANGLAISE

Collège Saint Joseph, Trichinopoly, Novembre 1896.

Pour donner d'abord une idée générale du collège Saint-Joseph, nous ne pouvons mieux faire que de transcrire un fragment du dernier rapport présenté au Gouvernement par M. Duncan, directeur de l'Instruction publique pour la présidence de Madras. Nous l'empruntons à un article du *Journal de l'Éducation*, rédigé par M. Hall, principal du *Training College* (École normale) de Madras. Avertissons que M. Duncan et M. Hall sont tous deux indifférents en matière de religion.

Le collège semble en progrès sous tous les rapports. Les résultats des examens, comparés à la moyenne des résultats obtenus dans la présidence, sont très satisfaisants. Pour le B. A. (baccalauréat ès-arts) 59 ont passé en anglais, sur 90 présentés ; pour la seconde langue, 48 sur 59 ; et en sciences, les succès atteignent 57, 3 0/0. En F. A. [1] 41 sur 70, dont 6 en première classe ; et en matriculation, le succès n'est pas inférieur, 54 sur 94, avec 4 parmi les sept premiers. Sans aucun doute, le mérite du personnel enseignant est suffisant pour expliquer de si brillants succès. Le *College Department* compte 366 élèves et l'*Upper Secondary* 567. Il y a 9 professeurs européens ; et, parmi le personnel indigène, 5 ont le degré de *Licentiated in teaching* (licencié en enseignement). En conséquence, le collège est très populaire, même parmi les Brahmes. Un quart du nombre des étudiants vient du district de Tanjore, bien que celui-ci possède déjà deux collèges, l'un à Kombakônam, l'autre à Tanjore...

Il y a un établissement très important attaché au collège : c'est un musée bâti aux frais en partie du collège, en partie du gouvernement.

1. *First-arts.* Ce terme et d'autres, difficiles à traduire en français, seront expliqués un peu plus loin.

Les *Hostels* (pensions) semblent bien fonctionner ; cependant il y a une plainte permanente, c'est qu'on ne peut arriver à satisfaire les élèves pour la nourriture et la cuisine. Un *Technical Department* dépendant du collège, ne compte pas moins de 181 élèves, fils d'employés, de marchands, d'artisans..., appartenant aux districts circonvoisins. Sur ce nombre, 75 0/0 réussissent aux examens, et les deux seuls candidats qui furent admis pour le télégraphe dans toute la présidence, appartenaient à ce collège.

M. Duncan termine en offrant ses vives félicitations au P. Recteur, au P. Préfet et aux professeurs, pour la bonne et heureuse administration du collège pendant l'année écoulée.

Ce rapport est on ne peut plus flatteur. Ajoutons, comme confirmation de ses éloges, que le gouvernement de Madras, sur la recommandation du même M. Duncan, a accordé, en juin 1896, à la mission catholique française du Maduré la dispense des degrés universitaires et des examens pédagogiques pour les professeurs jésuites de son collège de Trichinopoly. Le même privilège a, du reste, été concédé en même temps aux Jésuites de la province de Venise, desservant la mission de Mangalore, pour leur collège de Saint-Louis de Gonzague à Mangalore. Et cette double dispense a été insérée dans le nouveau Règlement d'Éducation de la présidence de Madras, avec des considérants très honorables pour la Compagnie de Jésus.

En lisant le rapport du Directeur, on se sera demandé le sens de certains mots tels que *College Department, Upper Secondary, Technical Department, Hostels*, etc. Expliquons-les aussi clairement et aussi brièvement que possible ; ce sera du reste une introduction au système d'enseignement suivi au collège.

Le B. A. est le baccalauréat anglais ; on peut donc s'attendre à y retrouver la différence entre l'esprit anglais et l'esprit français ; l'un aime l'analyse, l'autre la synthèse ; le premier s'étend beaucoup sur les faits particuliers et vous laisse le soin de résumer les données éparses et de généraliser ; le français commence par peser les principes généraux et s'occupe moins d'embrasser tous les faits et tous les cas particuliers. Conclusion : les programmes d'examen sont peut-être à peu près aussi chargés en France qu'en Angleterre ;

il y a néanmoins cette différence que dans l'examen anglais, il faut être prêt à répondre dans le détail, ce qui demande une préparation minutieuse ; de là surcroît de travail.

Le B. A. doit être précédé de deux ans de préparation au moins ; et ce n'est pas trop, comme on peut s'en convaincre. On doit préalablement avoir passé le F. A., examen qui exige aussi deux ans de préparation. Le F. A. est à son tour précédé de la matriculation, qui est comme l'entrée de la carrière universitaire. D'où son nom de *Entrance examination* (examen d'entrée). Trois ans d'études y préparent, correspondant à trois classes qui sont, par ordre d'importance la quatrième, la cinquième et la sixième ou matriculation, ou, comme nous disons ici *the 4th, 5th and 6th forms*.

Les classes de B. A. et de F. A. forment ce qu'on appelle le *College Department*, la matriculation ou les deux classes antérieures constituent le *High School* ou *Upper Secondary*, bien que ces deux noms ne représentent pas identiquement la même chose. Descendant jusqu'au bas de l'échelle, nous avons la troisième, la seconde et la première, formant le *Lower Secondary*, enfin l'école primaire et l'*infant School*. Outre cela, il y a en ville plusieurs petites succursales appelées *feeders*, qui fournissent un certain contingent aux basses classes du collège.

Le *Technical Department*, qui suggère le nom français d'école des arts et métiers, est un département tout à fait distinct par son fonctionnement et son personnel, bien qu'il relève directement du *manager* du collège. Nous allons revoir tous ces différents départements un à un.

I. — Le B. A. renferme 3 parties, appelées les 3 branches : 1° anglais ; 2° seconde langue au choix ; 3° sciences.

L'anglais comprend : grammaire, littérature, composition, traduction d'une autre langue et généralement sept auteurs.

La grammaire devrait plutôt être nommée philologie et histoire de la langue anglaise, car l'examen ne porte ni sur l'orthographe ni sur la construction d'une phrase, comme le nom semblerait l'indiquer. Exemple : Rendez compte des lettres soulignées dans les mots suivants : former, brother, slumber, etc. Donnez l'historique, et le sens ancien et moderne des différentes

terminaisons en *ing*. Quelle est la dérivation des mots suivants : wizard... etc. ? A quelle époque tel et tel mot a-t-il été introduit dans la langue anglaise ?..

En littérature, outre les noms et les dates qui ne sont qu'affaire de mémoire, il faut pouvoir donner un résumé des principaux ouvrages, critiquer, comparer leur mérite, rendre compte de l'influence qu'un auteur a exercé sur son siècle, etc. Les textes sont généralement au nombre de sept, trois en poésie, quatre en prose.

L'examen sur toutes ces matières dure deux jours : la poésie et la prose ont chacune un examen de trois heures, sur une moyenne de dix questions, avec subdivisions ; grammaire et littérature, trois heures ; composition, deux heures ; traduction, une heure.

La seconde langue, quoique formant une branche séparée, est moins importante, elle ne compte que pour le sixième du B. A. L'université donne le choix entre sanscrit, tamoul et autres langues indiennes, persan, arabe, grec, latin et français. Le tamoul réunit la majorité des aspirants, le sanscrit un peu moins que le tamoul. Le latin n'a guère d'autres dévots que les catholiques, les Européens et les east-indiens. Les hellénistes se comptent par un ou deux, quand il y en a. Les programmes sont chargés comme partout.

Cette seconde branche est celle que le succès favorise le plus, et cela surtout pour deux raisons : la première est que c'est la branche la plus courte ; la seconde est que beaucoup d'élèves apprennent leur traduction par cœur ; et cela leur suffit pour passer, sans qu'ils aient à se soucier fort du reste.

Mais la branche sans contredit la plus importante, est la troisième, celle des sciences : elle constitue à elle seule la moitié du B. A. On consacre à l'anglais une heure, et demie de classe par jour; à la seconde langue une heure, et à la troisième deux heures et demie.

L'université laisse le choix entre cinq sujets : 1. mathématiques ; 2. physique et chimie, ou chimie et physique, la chimie étant secondaire dans un cas et la physique dans l'autre ; 3. Biologie ; 4. Philosophie ; 5. Histoire.

Vous avez peut-être déjà entendu dire que les Indiens ont

une aptitude marquée pour les mathématiques. C'est vrai, mais il faut s'entendre. D'abord il ne faut pas conclure que cette aptitude se rencontre chez tous, ni que tous ceux qui la possèdent soient des Archimède ou des Newton ; il s'en faut bien. Ce qu'on doit entendre par là, c'est qu'en général les Indiens ont une grande facilité pour s'assimiler le sujet et surtout pour faire des problèmes ; il y en a qui sont de véritables machines à problèmes.

Il y en a certainement qui sont remarquables comme mathématiciens ; mais même ceux-là sont encore un peu superficiels, comparés aux Européens. De fait, l'européen étudie avec un but en vue ; il se prépare à une carrière ; il pose les fondements de son avenir. L'Indien n'étudie pas pour se préparer à une carrière ; les carrières ne sont pas nombreuses dans ce pays ; l'armée, la marine, les diverses industries modernes n'existent pas pour lui ; il n'y a guère que l' « art de l'ingénieur » *engeneering,* qui réussisse à attirer quelques étudiants de mathématiques. Ainsi, un jeune homme choisit la branche dans laquelle il espère réussir le mieux et l'on voit de curieux phénomènes : par exemple, un bachelier en mathématiques entrer à l'école de droit ; un bachelier en histoire s'engager dans le département des forêts, etc. L'étudiant n'a donc pas à cœur de faire une étude approfondie du sujet qu'il choisit ; il lui suffit d'en savoir assez pour réussir à l'examen ; voire au premier rang, pour la gloire. C'est là une des raisons qui expliquent la stérilité de ces études si longues et des qualités intellectuelles des Indiens.

Un exemple entre autres de cette facilité dont je parle. Dans l'âge héroïque, où les aspirants professeurs de la Compagnie de Jésus avaient à passer les examens universitaires, ils allaient en classe s'asseoir à côté des petits bambins de 14 ou 15 ans ou moins, en matriculation. Le professeur dicte un problème. Après une minute ou une minute et demie, le professeur demande : qui a fini ? Aussitôt 10, 15, 20, bras se lèvent, en même temps que les têtes se tournent et que les yeux se dirigent vers les *Fathers* « les pères » ; les voisins jettent un regard sur leurs cahiers pour voir ce qu'ils avaient écrit. Les pauvres *Fathers* en étaient souvent encore à se demander par quel bout il fallait prendre le problème.

Cette facilité se trouve assez communément dans l'examen du B. A. Chaque année, parmi ceux qui sont admis, il y en a en moyenne deux ou trois en première classe, c'est-à-dire qui obtiennent au moins 7 1/2 des points ; une trentaine en seconde classe, c'est-à-dire qui gagnent environ la moitié, et autant qui en obtiennent au moins un tiers. En tout, plus de la moitié des candidats réussissent.

La physique est une branche très populaire chez nos étudiants, non pas qu'ils y soient portés par leur esprit pratique ; mais c'est peut-être celle où on passe le plus facilement.

La *philosophie* a trois subdivisions :

1° Logique déductive et inductive, avec un programme très développé ;

2° Psychologie avec deux appendices. L'appendice préliminaire est une étude détaillée des systèmes musculaires et nerveux, et spécialement du cerveau. De là on passe à la psychologie des phénomènes, et par manière de corollaire, à la discussion des rapports entre les phénomènes physiologiques et psychologiques, l'âme et le corps. Le second appendice, qui suit la psychologie, porte le nom de philosophie générale, inventé pour éviter le nom de métaphysique. Sous ce titre donc sont à discuter les opinions principales sur l'origine des idées, la perception des objets extérieurs et la valeur objective de ces perceptions, enfin sur la question de l'absolu.

Ce dernier terme est encore un déguisement sous le couvert duquel on fait entrer la théologie dans le programme sans la nommer (théologie naturelle). Cette dernière question se divise en deux parties : 1° prouver qu'il est possible de concevoir un être absolu et infini avec les perfections qu'il suppose, sans qu'il y ait contradiction entre ses divers attributs ; 2° discuter les preuves de son existence, ainsi que les critiques de ces preuves.

3° Éthique ou théorie de la morale, comprenant les fondements de la morale, le bien, le devoir, la responsabilité, la relation de la morale avec Dieu et la religion.

Outre cela, on donne chaque année deux sujets historiques spéciaux, l'un sur la psychologie ou philosophie générale, l'autre

sur la morale. C'est une théorie ou une comparaison critique des théories sur un point spécial. Par exemple, cette année, il faut comparer et critiquer les diverses théories de Berkeley, de Hume, de Kant, sur les perceptions, et exposer l'épicurisme.

Le programme est passablement vaste ; on songe encore à l'élargir, en y introduisant une étude spéciale de la métaphysique, de la nature et de la destinée de l'âme et la théologie naturelle, autant de questions traitées déjà maintenant il est vrai, mais plutôt par manière de simples corollaires.

Avec deux heures et demie de classe par jour pendant deux ans, il semble qu'on pourrait faire une bonne philosophie, salutaire pour nos Indiens. Mais il n'en est pas de la philosophie comme des mathématiques. Elle touche à des questions plus intimes; elle a contre elle tout un autre genre d'obstacles et de préjugés. Évidence et conviction sont deux; c'est un fait qu'on touche du doigt ici; on voit la vérité, on ne peut y échapper; cependant la volonté reste indécise; si elle admet la vérité, elle se refuse à nier son contraire. Cela semble une contradiction et cependant c'est un fait. D'ailleurs, cela n'étonne plus quand on a pénétré la perversité intellectuelle et morale, que produisent une religion toute sensuelle et une littérature d'où le bon sens paraît banni et où règne à la place l'imagination la plus dévergondée. Ajoutez à cela la peur de la vérité, une peur qui croît à mesure que la vérité se fait jour, et vous pourrez vous expliquer cette force de volonté pour persévérer dans l'erreur.

Aussi, le plus prudent pour un professeur de philosophie en ce pays, est de faire sortir un système de philosophie de ce qu'admettent même les auteurs de fausses théories; de l'offrir comme seul moyen d'éviter les contradictions ou d'expliquer les faits évidents de l'expérience; et cela sans insister sur les conséquences, comme si on ne pouvait passer outre sans que les élèves admettent au préalable la fausseté de telle et telle opinion qui leur est chère. Ils sont assez fins d'ailleurs pour comprendre souvent que le mieux pour eux, s'ils ne veulent pas accepter une conclusion, est de se taire et d'être reconnaissants à leur professeur de ce qu'il n'insiste pas davantage. De cette façon, leur esprit de contradiction est moins porté à réagir et, sans qu'ils s'en

aperçoivent, ils avalent bien des vérités qui, tôt ou tard, porteront leurs fruits.

La cinquième et dernière branche, l'histoire, comprend aussi trois parties :

1° Histoire proprement dite, c'est-à-dire l'histoire de l'Inde, l'histoire d'Angleterre et une période de l'histoire d'Europe désignée par l'Université;

2° Science politique, embrassant la théorie de l'origine et de la fin de l'état social, et la critique historique des diverses formes de société. On y fait entrer aussi l'économie politique, traitée au point de vue théorique surtout, mais assez en détail;

3° Deux sujets spéciaux qui seront le plus souvent choisis parmi les suivants : Origine du droit d'après Maine; ethnologie (origine, classification, distribution et histoire des diverses races); philologie (origine et développement du langage ; phonologie, classification des langues; étymologie, origine des diverses parties du langage).

II. — Voilà un bien long aperçu sur le B. A. Nous ne nous étendrons pas autant sur le F. A.; ce n'est du reste qu'un examen préparatoire au B. A., il a donc moins d'importance. En voici le programme : 1° Anglais : trois auteurs, quelquefois quatre ou cinq, prose et poésie, grammaire, composition, traduction; 2° seconde langue au choix : deux ou trois auteurs, grammaire; 3° mathématiques : géométrie, algèbre jusqu'au binôme de Newton, trigonométrie plane jusqu'à l'aire du cercle, et les rayons des cercles inscrits, etc.; 4° Physiologie : squelette, organes et sens avec leurs fonctions, de manière à donner une bonne idée de la machine humaine; ou bien physiographie; éléments de géologie, cosmogonie, météorologie, etc.; 5° Histoire romaine et histoire grecque.

III. — La matriculation qui précède le F. A. comprend à son tour : anglais, mathématiques (arithmétique et éléments d'algèbre et de géométrie), éléments de physique et de chimie, histoire d'Angleterre, histoire de l'Inde et géographie.

Avant de quitter ce collège, nous devrions ajouter un mot sur les laboratoires de physique et de chimie, sur le musée, la bibliothèque, etc. Pour être bref, il suffira de dire que les visiteurs sont agréablement surpris de rencontrer tant de choses. Nous entendons invariablement se renouveler les interjections : « On ne s'attendrait pas à cela. — C'est mieux que nos Facultés. — Il faudrait deux jours pour visiter tout cela, etc. » Ces phrases pourraient être accompagnées des noms de leurs auteurs.

Le musée possède de bonnes collections de papillons, coléoptères, arachnides, serpents, hyménoptères, coquillages, etc., et divers spécimens intéressants dans d'autres genres ; en outre, un rucher, où l'on a réussi, non sans peine, à garder des abeilles du pays ; enfin, un jeune boa vivant (huit pieds de long), qui de la meilleure grâce du monde, pour faire plaisir aux visiteurs, consent à engloutir un lapin, etc., etc.

La bibliothèque des élèves renferme environ 4,000 volumes, sur les différentes matières qu'on enseigne dans les divers cours. L'abonnement est d'une roupie et demie par an ; c'est la science à bon marché.

Un mot sur le « Technical Department ». On y enseigne la télégraphie, la sténographie, le dessin, la comptabilité, l'imprimerie, etc., etc. Les maîtres sont des laïques.

Les *Hostels* sont des espèces de pensions, où les païens reçoivent le logement et la nourriture ; nous avons des *hostels* pour chacune des différentes castes et divisions de castes, pourvu qu'il y ait un nombre suffisant d'élèves. Le tout est sous la haute direction du P. Préfet, mais le pouvoir exécutif est surtout entre les mains d'un Brahme qui se trouve dans l'heureuse nécessité d'être honnête et sur lequel on peut compter.

Vous demanderez peut-être quel esprit règne parmi un si grand nombre d'élèves païens. Grâces à Dieu, on peut dire qu'il est bon ; depuis bien des années (1888), le gouvernement du collège n'a pas offert de difficultés à ce point de vue. Les relations extérieures sont correctes. Même à l'époque des conversions de brahmes, alors que les païens, en ville et

ailleurs, étaient furieux, nos élèves ne bougèrent pas ; la surface resta calme comme à l'ordinaire. De là à la conversion, il y a encore bien du chemin. Mais avant de penser à la conversion, il faut avoir avec eux de bonnes relations et gagner leurs bonnes grâces. Les résultats seraient plus satisfaisants, si on pouvait mettre des religieux comme professeurs dans toutes les basses classes ; car les enfants, même païens, s'attachent facilement à leurs maîtres, l'expérience le prouve, et on peut aisément les corriger de leurs défauts et des préjugés qui sont les plus grands obstacles à la grâce.

F. B., S. J.

REVUE DES PÉRIODIQUES

QUESTIONS DE THÉOLOGIE

La Condamnation des Ordres Anglicans et la Presse Anglaise. — Assez de travaux ont paru sur la grave controverse tranchée définitivement par la bulle *Apostolicæ curæ* du 13 Septembre 1896, pour qu'il soit inutile de revenir sur le fond même de la question ; mais il peut être utile de résumer l'attitude des parties intéressées en face de cette décision finale du Pontife romain : « *Nous prononçons et déclarons que les ordinations anglicanes conférées selon le rite anglican, ont été et sont absolument invalides et entièrement nulles.* »

I. — L'attitude des vrais fidèles ne pouvait être douteuse. Les revues catholiques qui avaient pris part à la lutte, ont salué le document pontifical avec joie et reconnaissance, en répétant le vieil adage : *Roma locuta est, causa finita est.* Plusieurs ont pu se féliciter de retrouver dans la bulle *Apostolicæ curæ* la consécration des raisons qui leur avaient paru vraiment concluantes contre la validité des ordres anglicans. [1]

Grande surtout a été la consolation des catholiques anglais ; ils avaient lutté avec une conviction sincère et une vigoureuse persévérance pour ce qu'ils regardaient comme la vérité, accusés cependant de parti pris et d'égoïsme confessionnel par leurs nombreux adversaires ; enfin le chef a parlé et vengé ses soldats, ils n'avaient pas fait fausse route. Et l'on comprend ces lignes du *Tablet* (26 Septembre 1896, p. 484) :

En présence de ce décret du Saint Siège, notre premier devoir est de manifester l'expression de notre filiale reconnaissance envers le vicaire du Christ pour le zèle paternel avec lequel il a daigné entre-

1. Citons, entre autres, *The Month*, octobre 1896, p. 153-156 ; les *Études*, décembre 1896, p. 651 ; *Zeitschrift für Katholische Theologie* (d'Innsbruck) I. Quartalheft, 1897, p. 198-200.

prendre de résoudre une affaire si grave et d'une si haute portée ; pour le soin consciencieux et la perfection qu'il a mis à l'examiner ; pour la charité et l'équité dont il a fait preuve dans tout le cours du débat ; enfin, et surtout, pour la sincérité de vue vraiment apostolique et l'admirable clarté avec laquelle il a donné au monde son jugement suprême et définitif. Nous avons confiance que notre gratitude envers le Saint Père pour la solution d'une question si compliquée, sera partagée non seulement par les catholiques d'Angleterre et des pays de langue anglaise, mais encore, dans une certaine mesure, par tout l'univers catholique.

Deux jours plus tard, le congrès catholique réuni à Hanley sous la présidence du Cardinal Vaughan, faisait écho en émettant, aux acclamations unanimes des assistants, un vote d'actions de grâces au Souverain Pontife.

II. — Le jugement de Rome ne pouvait trouver le même accueil, joyeux et unanime, chez nos frères séparés. Toutefois, chose remarquable, la grande majorité de la presse anglicane a reconnu dans la décision de Léon XIII un acte de haute dignité, de parfaite franchise et de pure logique catholique. Nous choisissons à dessein nos exemples parmi des revues ou des journaux de nuances fort diverses.

Voici comment une feuille, qui peut nous représenter à peu près indifféremment l'attitude des Dissidents ou Non-conformistes et celle des anglicans de la Basse Église, [1] *The Review of*

1. On peut lire, à l'appui de notre assertion, deux articles très caractéristiques, traduits par le R. P. Ragey à propos de l'Anglo-Catholicisme, (*Science Catholique*, 15 Février 1897, pp. 201-208). Le premier tiré de la feuille protestante *The Independant and Non-conformist*, est une conversation fictive, mais très humoristique, entre un clergyman de la Haute Église et un laïque de la Basse Église ; celui-ci se permet des questions de ce genre : « Mais qu'est-ce qu'on aurait gagné si le Pape avait reconnu la validité de nos ordres ?.. Et si, en fin de compte, il se trouve que l'ordination de Parker est invalide, qu'est-ce que cela fait ?... » Le second article est du Rév. Fillingham, curé de Hexton, dans la revue *The Echo*, décembre 1896. Voici des idées-spécimens : « Tout naturellement, pour nous protestants, la question n'a aucune importance. Nous ne croyons pas posséder des ordres dans le sens catholique... La première question à se poser est celle-ci : les fondateurs de l'Église d'Angleterre étaient-ils vraisemblablement hommes à s'inquiéter de la conservation des ordres ? Certainement non. Ils paraissent s'être donné beaucoup de peine pour se débarrasser de l'idée de prêtre et de sacrifice. »

Reviews, accueillait la bulle pontificale dans son numéro du 15 octobre (p. 292-293) :

Si jamais un solide protestant évangélique a dû se sentir disposé à crier : « Vive le Pape, » c'est assurément en lisant la lettre du Pape sur les ordinations anglicanes. En même temps, à moins qu'un protestant évangélique ne soit plus insensible que ne l'est le commun des mortels, il a dû éprouver une vive angoisse à la pensée de l'amère déception que la bulle a causée à Lord Halifax et à toutes ces excellentes gens, victimes de leurs illusions, qui vont, acteurs d'une vaine parade, consumant leur vie à chercher à se convaincre et à convaincre tout le monde que la Réforme, en Angleterre, n'avait rien moins en vue qu'une rupture avec Rome. Le Pape en homme honnête et courageux et qui comprend très bien sa position, a mis le pied sur toutes ces absurdités avec une fermeté inexorable et absolue. Nul ne peut lire sans admiration cette bulle où il retrace avec une logique calme et inflexible les phases diverses de la séparation de l'Église anglicane d'avec la communion de Rome. Si l'association formée en vue de soutenir l'Église anglicane *(Church Association)* existe encore et si elle a vraiment l'intelligence de ses intérêts, elle devrait réimprimer cette bulle sur les ordres anglicans et la répandre à profusion dans toutes les paroisses où le pasteur manifeste des tendances à se rapprocher de Rome. Ce serait, naturellement, une chose grande et très désirable que Romains, Anglais et Grecs s'accordassent à ne former qu'un seul bercail et à reconstituer l'unité de la chrétienté. Mais c'est folie de prétendre que les choses sont ce qu'elles ne sont point, et le premier pas à faire vers une entente vraie et efficace, — appelez-la *modus vivendi* ou de quelque nom qu'il vous plaira, — c'est que chaque communauté sache exactement sur quel terrain elle se trouve et qu'elle ne se flatte pas d'une identité illusoire avec d'autres communions. La mission de Lord Halifax au Vatican n'a été que la dernière d'une longue série de démarches, toutes destinées à démontrer que cette union avec l'Église romaine était au moins commencée. Mais le Pape, lui du moins, a pris à l'égard de la Réforme une attitude plus loyale que celle d'un grand nombre de Réformés. Il signale les changements qu'on a faits au *Prayer-Boock*, à l'époque de la Réforme ; il insiste sur la signification de ces changements, et affirme de nouveau, de la manière la plus intransigeante, le jugement antérieurement prononcé par le Vatican, que les ordres anglicans sont absolument et complètement nuls et sans effet. Au point de vue de l'Église latine, les saints ordres si vantés du clergé anglican, n'ont pas plus de valeur que n'en ont les « ordres » quels qu'ils soient, de n'importe quel prédicateur dissident d'Angleterre.

Voilà, il faut l'avouer, un langage net. Les dissidents n'en ont pas eu le privilège ; il s'est retrouvé dans la grande presse anglicane « séculière », nous voulons dire ces grands journaux qui, tout en se rattachant à l'Église établie, gardent une certaine indépendance à l'égard des partis et peuvent à ce titre nous donner la note à peu près dominante de l'*Église large*. Tel, et en première ligne, le *Times*, dans ses numéros des 19 et 21 Septembre, dont nous extrayons ces passages significatifs :

Elles sont enfin venues du Vatican les lettres apostoliques sur la question si agitée de la validité ou non-validité des ordres anglicans. On n'y a mis aucune précipitation. Sous la direction du Pape, on a soumis les points essentiels de la question à une étude longue et à un minutieux examen, et le résultat c'est que le Pape se trouve autorisé à confirmer tous les décrets de ses prédécesseurs, et, en les renouvelant de sa propre autorité, à proclamer absolument invalides les ordinations faites selon le rite anglican... Si les lettres apostoliques du Pape ne servent qu'à mettre fin à des espérances illusoires et à clore une discussion qu'il eût été mieux de ne jamais soulever, elles n'auront pas été sans utilité. Le parti qui a fait écrire ces lettres, aura appris, mais trop tard, la sagesse du vieux proverbe : Ne réveillez pas le chat qui dort.... Mais nous n'en sommes pas moins reconnaissants au Pape d'avoir si clairement défini sa propre position et celle de l'Église anglicane, et cela dans un langage tel qu'aucun parti dans l'Église ne pourra plus jamais alléguer de malentendu ou de fausse interprétation...... Désormais il apparaît évident que quiconque veut être catholique et avoir les sacrements, tels que les catholiques les entendent, avec tous les pouvoirs surnaturels du sacerdoce, doit s'unir et se soumettre à Rome. La *voie moyenne* inventée par les uns, et l'union rêvée par les autres sans la soumission à la juridiction de Rome, sont choses mises au rebut. Tant mieux ! Nous autres Anglais nous n'avons jamais prétendu avoir des ordres valides dans le sens du Pape, c'est-à-dire, tels qu'ils confèrent les pouvoirs mystérieux du sacerdoce catholique. Nous restons donc ce que nous étions....

Terminons cette première série de témoignages par une citation empruntée à la Revue *The Rock* [1], organe de l'école érastienne, qui compte tant d'adhérents dans la Haute-Église ellemême :

Le Pape a parlé sur la question des ordinations anglicanes avec une

1. *The Rock*, 25 Septembre 1896, article « *Poor Lord Halifax !* »

promptitude et une résolution auxquelles beaucoup ne s'attendaient point. ... Nous sommes pleinement d'accord avec le Pape en cette matière, et nous pouvons souscrire à presque tous ses arguments. Ce que nous avons toujours soutenu, en effet, c'est qu'avec la Réforme les chefs de l'Église d'Angleterre se sont séparés de propos délibéré et effectivement de l'Église de Rome ; ils ont répudié son enseignement sur le sacerdoce et sur l'épiscopat ; et en conséquence ils n'ont jamais eu dans les ordinations l'intention de conférer un « sacerdotium », puisqu'ils regardaient le *sacerdotalisme* comme une injure faite au sacerdoce du Christ, sans fondement dans l'Écriture, en contradiction avec toutes les doctrines capitales de l'Évangile.

III. — Ces exemples suffisent pour indiquer l'attitude de la majorité de la presse anglaise. Du reste, dans un article polémico-critique paru dans la *Contemporary Review,* Décembre 1896, sous ce titre : *The Sources of the Bull*, le Rév. T. A. Lacey constatait lui-même tout d'abord ce fait, que la condamnation pontificale des ordinations anglicanes avait été accueillie par un concert général d'applaudissements, « with a general murmur of complacency ». Toutefois, ajoutait-il, « une petite minorité a exprimé sa surprise et son désappointement ». Cette minorité, on le devine, c'est principalement cette fraction distinguée de la Haute-Église, dont les convictions et les espérances étaient proprement en jeu dans cette grave question de la validité des ordres anglicans, et qu'on désigne souvent sous le nom d'anglo-catholicisme.

Que le coup ait été rudement senti, rien d'étonnant ; avec la bulle *Apostolicæ curæ*, c'était non seulement la désillusion, mais encore l'évanouissement d'un beau rêve, le rêve de l'*union en corps* de l'Église anglicane à l'Église romaine. « Qui peut douter, avait dit lord Halifax dans une assemblée de l'*English Church Union* tenue à Londres, le 20 avril 1896, qui peut douter que, si comme conséquence d'un entier examen des faits, l'Église romaine allait reconnaître l'injustice dont elle a été coupable, et admettre la validité de nos ordres, un grand obstacle à la réunion serait enlevé ? » Et plus récemment, dans une assemblée de la même société, au mois de juillet, après avoir fait remarquer que les deux questions sur lesquelles il est le plus difficile aux anglicans de s'entendre avec les catholiques, sont celles de la validité des ordinations anglicanes et celles des prétentions du

Pape, le Rév. P. W. Puller s'exprimait ainsi : « Pour ce qui touche à la première de ces questions, le Pape et les cardinaux sont occupés en ce moment à l'examiner. Personne ne sait quelle sera leur décision. Sans aucun doute, si jamais il y a une réunion en corps, la Cour de Rome devra être arrivée à reconnaître que nos ordres sont valides. Si elle ne peut en conscience arriver à cette conclusion, alors il ne peut plus être question d'union en corps. Au moins telle est mon opinion... Pour moi je ne pense pas que Rome décide contre nous. Tout naturellement, si elle le fait, ce sera la fin de la réunion en corps. »

Rome décidant comme elle l'a fait, la conséquence est claire ; le rêve si longtemps caressé de la réunion en corps disparaissait. Le froissement, le mécontentement était inévitable, et naturellement il s'est produit. Mais on pouvait espérer que les mêmes hommes, qui peu de temps auparavant proclamaient si haut la sagesse, la sincérité, l'esprit large et l'indépendance de caractère de Léon XIII, garderaient dans l'expression de leurs regrets cette courtoisie dont le Souverain Pontife lui-même faisait honneur à la nation anglaise au début de la lettre *Apostolicæ curæ*. En a-t-il été ainsi ? Nous voudrions pouvoir l'affirmer, mais les faits sont là : Newman, s'il eût vécu, aurait peut-être pu rééditer son joli mot à l'auteur de l'*Eirenicon* : « Excusez moi ; votre branche d'olivier, vous la lancez comme une charge de catapulte. » Qu'on en juge plutôt par le ton des deux grands organes de l'anglo-catholicisme, le *Church Times* et le *Guardian*.

Le premier, dans son numéro du 25 septembre, s'exprimait ainsi :

Ceux qui dans tout le cours de ce récent mouvement vers la réunion ont constamment cru que la diplomatie rusée de la Cour Romaine ne faisait qu'exploiter les espérances du clergé anglais et de quelques ecclésiastiques français, peuvent maintenant se féliciter de leur perspicacité.

Le ton du *Guardian*, 25 Novembre, était encore plus expressif :

C'est un sentiment traditionnel parmi nous que Rome ne va jamais droit, n'est jamais sincère, mais qu'elle ourdit sans cesse des complots et prépare ses plans dans l'ombre. La Bulle et l'histoire de ses préliminaires donneront une nouvelle force à cette défiance. Le Pape,

dans un document officiel, s'adresse au peuple anglais avec des paroles de paix, de bonté et de sympathie, et l'exhorte simplement à la prière et au désir de l'unité. Cette lettre est suivie d'une autre qui indique, dans un langage clair et modéré, quelles doivent être, au point de vue papal, les conditions de l'unité. Puis soudain, paraît une bulle flétrissant, en pratique, les membres du clergé anglican comme des imposteurs. Qu'est-ce que tout cela veut dire ? Les prémisses ne semblent pas conduire à la conclusion. Le ton doux et modéré des deux premiers documents était-il simplement un biais pour nous empêcher de nous tenir sur nos gardes, afin que le coup qu'on se proposait de porter en face pût produire un plus grand effet ? On voudrait ne pas le penser ; mais si les faits ne signifient pas cela, que signifient-ils ?

Voilà donc Léon XIII travesti en un Machiavel de haute taille. Dans la réunion annuelle de l'*English Church Union*, tenue à Shrewsbury les 5 et 6 octobre, les plus hautes personnalités du parti nous l'ont présenté à leur tour comme un diplomate, mais d'allure moins imposante, commençant d'abord de bonne foi et avec des intentions conciliantes, puis se laissant enfin dominer par le parti anglo-romain et cédant ainsi à une politique de mauvais aloi, dans le but de favoriser les conversions individuelles et de rendre meilleure la position de l'Église catholique romaine en Angleterre, au détriment de l'établissement anglican.

Après avoir encouragé l'œuvre bénie de ceux qui cherchaient l'union en corps, Léon XIII a fini par céder aux traditions du Saint Office et aux représentations de ceux qui considèrent « l'union en corps comme un piège du démon. » Les motifs cachés derrière la Bulle sont apparents. Le *Memorandum* présenté au Pape par Dom Gasquet et le chanoine Moyes, publié dans le *Guardian* et dans le *Church Times* [1], les discours du cardinal Vaughan, et les préparatifs faits en vue de la moisson de convertis qu'on attend comme un conséquence de la Bulle, parlent d'eux mêmes.

Ainsi s'exprimait Lord Halifax lui-même, et l'archevêque d'York complétait sa pensée.

1. Ce « Memorandum » n'était qu'une réponse « Riposta », destinée à redresser les assertions inexactes d'un mémoire : *De re anglicana,* composé par le Rév. Lacey et répandu secrètement parmi les cardinaux dans le but d'obtenir une décision favorable à la validité des ordres anglicans. Le R. P. Ragey donne l'histoire de ce Memorandum, qu'il ne faut pas lire seulement dans les revues anglicanes. (*Science catholique,* 15 Janvier 1897, pp. 135-138.

La voix se fait entendre de Rome, mais elle vient d'Angleterre. La source de son inspiration, ainsi que certaine partie de son expression actuelle, se fait assez reconnaître grâce aux documents qui sont en ce moment en cours de publication et qui ont été envoyés au Pape par les catholiques Romains d'Angleterre, afin de l'influencer dans son jugement sur la question..... Il est aisé de comprendre que la situation des catholiques en Angleterre appelait une déclaration du genre de celle contenue dans la lettre du Pape. Elle a été écrite dans l'intérêt de ceux qui, pendant les cinquante dernières années, ont créé un schisme Romain dans le royaume d'Angleterre. Une reconnaissance quelconque des ordres anglicans aurait établi la position anglicane, et par voie de conséquence enlevé le prétexte dont se couvre l'intrusion Romaine[1].

Quant à la Bulle prise en elle-même, on l'a représentée comme un document superficiel, ressassant de vieux arguments sans tenir compte des nouvelles positions de l'Église anglicane, esquivant les vraies difficultés, comme sont celles qu'on tire des anciennes formes sacramentelles ou des ordinations éthiopiennes, renfermant des choses insoutenables, en un mot, vrai désastre pour l'infaillibilité papale.

Heureusement pour nous, a dit l'archevêque d'York dans son discours de Shrewsbury, le Pape n'a pas seulement donné sa décision, il a donné aussi ses raisons. Il y en a qu'on hésite à prendre au sérieux, tant elles sont susceptibles d'une réfutation immédiate. On trouverait à peine dans la lettre pontificale un argument, une supposition, auxquels on ne puisse opposer positivement la Sainte Écriture et l'Église primitive. Ces raisons ont été discréditées par les théologiens de l'Église Romaine elle-même.

Même appréciation de la part de l'archevêque de Cantorbéry, le Dr Benson, (*The Times*, october 22) :

Cette fois, heureusement, l'infaillibilité s'est aventurée à donner des raisons. Mais le sujet des Ordres, nécessaires qu'ils sont à une Église parfaitement constituée, a été examiné en Angleterre avec un soin aussi jaloux qu'à Rome, et avec une plus grande connaissance des faits.

1. On serait étonné de rencontrer des insinuations du même genre dans un article de la *Contemporary Review* (décembre 1896), intitulé : *The Policy of the Bull*, et signé : *Catholicus*, si le fond des idées et le style ne rappelaient l'auteur des articles médiocrement catholiques, parus il y a deux ans dans la même revue, sur la « Politique » de Léon XIII.

Jusqu'à ces derniers temps, des autorités de son parti ont, en tout cas, enseigné des fables simplement ridicules au sujet des Ordres anglicans, et le dernier document papal laisse voir des ignorances dont les savants et les critiques catholiques sont aussi bien au fait que nous-mêmes.

Ces récriminations restent dans le vague. L'article du Rév. T. A. Lacey entre dans quelques détails. A ses yeux, la Bulle ne porte pas ces marques d'étude soigneuse et approfondie qu'on était en droit d'attendre. L'argument *historique* contient des « bévues », inconcevables dans un document de ce genre[1]. Du reste, la sentence de Léon XIII n'est qu'une réédition de la décision donnée par Clément XI, en 1704, dans le cas de Gordon. Dès lors, à quoi bon une nouvelle enquête? Et quelle est la valeur réelle de cette ancienne décision, dont les motifs sont imparfaitement connus, qui semble même impliquer des erreurs de fait, comme celle qui consisterait à prendre pour la forme anglicane les seules paroles : *Receive the Holy Ghost ?* — L'argument *théologique*, apporté par Léon XIII, n'est pas mieux accueilli que l'argument historique. L'auteur de l'article le trouve « très nébuleux. Ses défenseurs ne sont pas sûrs de ce qu'il

1. « The historical argument contains *extraordinary blunders*, surley out of place in the finished work of experts ». Comme exemple de ces « bévues extraordinaires », l'auteur cite, dans le cours de son article, cette assertion de la Bulle relative à la sentence donnée par la *Suprema* et Clément XI lui-même, l'an 1704, en la cause de Gordon : « Cette sentence, il importe de le remarquer, ne s'appuie pas non plus sur le défaut de *tradition des instruments :* auquel cas il était prescrit *par la coutume* que l'ordination fût conférée *sub conditione.* » Et le critique de s'écrier : Mais, comment une telle réordination aurait-elle été prescrite *par la coutume* en 1704, puisque la coutume en question n'existait pas encore à cette époque? Benoît XIV, autorité classique en cette matière, lui assigne pour origine une résolution de la Sacrée Congrégation du Concile qui fut adoptée, dit-il, « priusquam huic operi *extremam manum admoveremus* ». Ce qui donne, comme date, l'espace de temps compris entre 1731 et 1740. (*De Synodo*, lib. 8, c. 10, §§ 1, 12, 13). — Sans entrer, au sujet du témoignage allégué de Benoît XIV, dans une discussion qui sortirait du cadre d'un compte rendu sommaire, nous nous contenterons de renvoyer le lecteur soucieux de s'édifier sur la valeur de l'objection, à l'article de la *Civiltà cattolica* du 2 janvier, pp. 45-48. S'il y a « bévue », ce n'est pas de la part de Léon XIII ; la coutume invoquée existait bel et bien en 1704, de nombreux documents tirés des archives du Saint-Office en font foi.

signifie... Les deux arguments (défaut de *forme* et défaut d'*intention*) réunis feront un excellent cercle. Pris séparément, ils nous laissent en suspens sur ce que la Bulle signifie réellement. »

IV. — Nous avons tenu à préciser l'attaque. Il était du devoir de la presse catholique d'y répondre ; elle n'a pas failli à la tâche. Une longue étude parue dans la *Civiltà Cattolica,* les articles du R. P. Sydney F. Smith dans les deux revues *The Month* et *The Contemporary Review,* la série des nombreuses expositions, discussions ou citations qui se sont accumulées dans le *Tablet* et le *Catholic Times* depuis la publication de la Bulle *Apostolicæ curæ*, sont autant de justifications pleinement décisives [1].

Une différence fondamentale de principes théologiques et de suppositions historiques peut seule expliquer qu'on ait traité de superficiel, et représenté comme le résultat d'une enquête plus fictive que sincère, un document dont la préparation soigneuse est de notoriété publique, et dont Léon XIII lui-même rappelle ainsi les origines :

Il nous a donc plu de consentir, avec bienveillance, à remettre la cause en jugement, afin que, grâce à une discussion nouvelle et approfondie, tout prétexte au moindre doute fût éloigné pour l'avenir, C'est pourquoi, choisissant un certain nombre d'hommes éminents par leur science et par leur érudition, et dont nous connaissions les opinions divergentes sur ce sujet, nous les avons chargés de rédiger par écrit les arguments à l'appui de leur opinion ; les ayant ensuite mandés auprès de nous, nous leur avons ordonné de se communiquer leurs écrits, et, s'il fallait, pour juger en connaissance de cause, des informations supplémentaires, de les rechercher et de les peser avec soin. Nous avons pourvu, en outre, à ce qu'ils pussent librement revoir, dans les archives du Vatican, les documents déjà connus, et y rechercher des documents inédits. Nous avons voulu de même qu'ils eussent sous la main tous les actes de notre conseil sacré, dit *Suprema*, qui se

1. *Civiltà Cattolica* : « La condanna delle Ordinazioni anglicane, » 7 et 21 novembre, 19 décembre 1896, 2 janvier 1897 (articles du R. P. Brandi ; publié aussi à part, broch. de 80 p., Rome) ; — *Month*, novembre 1896 : « The Condamnation of Anglican Orders », by the Rev. Sydney F. Smith ; — *Contemporary Review*, janvier 1897 : « The Papal Bull », par le même. Voir encore les articles du R. P. Ragey postérieurs à la publication de la Bulle, dans la *Science catholique*, 15 janvier et 15 février 1897.

rapporteraient à la question, et tout ce qui avait été publié jusqu'à ce jour par les savants pour les deux opinions..... Nous avons prescrit que l'ordinal anglican sur lequel repose principalement tout le débat, soit de nouveau examiné avec beaucoup de soin.

Sans doute Léon XIII ne discute pas en détail tous les points sur lesquels s'appuient les défenseurs des ordres anglicans. Pourquoi l'aurait-il fait ? Ce n'est pas un traité théologique qu'il voulait publier, mais une Bulle, et les Bulles, comme les actes d'un Parlement, donnent, en général, les grandes lignes des principes qui fondent leurs prescriptions.

L'argument *théologique* n'est nullement « nébuleux », ou s'il l'est, c'est uniquement pour ceux qui l'étudient sans tenir compte ou sans se rendre assez compte des principes catholiques sur les éléments essentiels du signe sacramentel, et particulièrement de la *forme*. Quoiqu'il en soit des explications privées de tel ou tel théologien, l'argument en lui-même ne mérite point le reproche de « cercle » vicieux ; ce qui consisterait, si les vieilles définitions valent encore, à prouver le défaut de forme par le défaut d'intention, et le défaut d'intention lui-même par le défaut de forme. Rien de pareil ne se trouve dans la Bulle.

Le défaut de forme se tire directement de l'indétermination des paroles que l'on considère communément, et à bon droit, comme la forme anglicane. Si l'on prend ces paroles en elles-mêmes, l'indétermination est manifeste au point de vue catholique

Quant aux mots qui, jusqu'à l'époque la plus récente, ont été regardés généralement par les anglicans comme la forme propre de l'ordination sacerdotale, à savoir : *Recevez le Saint-Esprit,* ils ne désignent nullement d'une façon définie le sacerdoce ou sa grâce et son pouvoir, qui est surtout le pouvoir de *consacrer* et *d'offrir le vrai corps et le vrai sang du Seigneur*, dans le sacrifice qui n'est pas une *simple commémoration du sacrifice accompli sur la croix.*

L'indétermination est-elle levée par le *contexte ?* Nullement. L'est-elle par les *circonstances historiques* auxquelles la nouvelle forme dut son origine ? Encore moins... Tel est l'argument dans sa marche logique et régulière [1]. Au défaut de forme s'ajoute

1. Pour la discussion de fait, relative aux formes sacramentelles d'ordination des anciennes liturgies et au prétendu décret du Saint-Office sur les ordinations abyssiniennes, on peut lire avec fruit le résumé clair et succinct de la question dans l'article de la *Civiltà* du 19 décembre 1896, pp. 671-681.

ensuite, non comme partie intégrante de l'argument, mais comme preuve distincte, simplement connexe avec la précédente, le défaut *d'intention* :

Si le rite est modifié dans le dessein manifeste d'en introduire un autre non admis par l'Église, et de rejeter ce que fait l'Église et ce qui par l'institution du Christ appartient à la nature du sacrement, il est alors évident que non seulement l'intention nécessaire au sacrement fait défaut, mais encore qu'il existe une intention contraire et opposée au Sacrement.

A l'histoire impartiale de montrer laquelle répond vraiment à la réalité, des deux thèses incompatibles des catholiques romains et des anglo-catholiques, sur le caractère anti-eucharistique et anti-sacerdotal de ceux qui, sous le roi Édouard VI, ont modifié l'antique Ordinal. Indépendamment du jugement du Siège apostolique, compétent à leurs yeux en matière de *faits dogmatiques*, les catholiques romains ont pour eux cette présomption, que la grande majorité des anglicans, loin de s'offenser de leur thèse, y reconnaît au contraire l'expression de la vérité historique. Après les témoignages déjà cités, nous n'avons pas à justifier cette assertion.

Mieux vaut attirer encore une fois l'attention sur une équivoque de première importance. Il semblerait à première vue qu'il y ait unanimité de sentiments dans le corps épiscopal anglican au sujet de la bulle *Apostolicæ curæ*. Pour tous, n'est-ce pas une condamnation injuste et erronée, par suite non avenue, de ces ordres qu'eux-mêmes considèrent comme valides ? Tous ne pensent-ils pas ce que l'évêque de Liverpool a dit clairement dans sa conférence annuelle du 3 novembre 1896 ? « Je m'inquiète peu du récent décret du Pape au sujet des ordres anglicans. Je me contente de croire qu'ils sont parfaitement valides : ce dont je n'ai jamais douté ! » Fort bien, mais ne nous arrêtons pas à la surface. Tous les évêques anglicans, en revendiquant des ordres valides, se placent-ils sur le même terrain ? Ce que le parti le plus avancé demandait à Rome, c'était la reconnaissance d'Ordres au sens catholique, d'un *Sacerdoce* proprement dit, *sacrificateur* et *consécrateur*, donnant le pouvoir d'absoudre les péchés. Autrement il ne sagit plus du pouvoir d'*ordre*, mais du pouvoir de *juridiction* ; la controverse est toute différente. Or,

est-ce ce caractère de prêtres au sens catholique, de prêtres sacrifiant, consacrant et absolvant, que tous les évêques de la Haute-Église revendiquent et reprochent au Souverain Pontife de leur avoir dénié ? Il suffit, pour répondre, de reprendre la citation du D[r] Ryle, et de la continuer.

Je m'inquiète peu du récent décret du Pape au sujet des ordres anglicans. Je me contente de croire qu'ils sont parfaitement valides : ce dont je n'ai jamais douté ! Mais notre conception d'un ministre chrétien est tout à fait différente de celle du Pape. D'un côté, l'ecclésiastique de l'Église Romaine est un vrai *prêtre* « a real priest », dont la grande affaire est d'offrir le sacrifice de la messe. De l'autre côté, l'ecclésiastique de l'Église anglicane n'est *pas prêtre* du tout « not a priest at all », bien qu'on lui donne ce nom. Il est simplement un *ancien* « only a presbyter », dont la principale fonction est, non pas d'offrir un sacrifice matériel, mais de prêcher le Verbe de Dieu et d'administrer les Sacrements.

Dès lors, le *Tablet* ne pouvait-il pas, dans son numéro du 14 novembre, résumer ainsi le débat ?

Nous avons entendu les évêques anglicans protester chacun à leur tour contre la récente Bulle. Nous avons attendu en vain qu'il s'en trouvât un qui eût le courage de dire en bon anglais que les membres du clergé anglican sont des prêtres sacrificateurs dans le sens où l'entend l'Église Romaine... Pourquoi cherchent-ils querelle au Pape pour avoir dit non, dans une question où ils n'ont point le courage de dire oui ?

Aura-t-on du moins le droit de considérer ce nouveau jugement de Rome comme une provocation injustifiable, comme une agression arbitraire à l'égard de l'Église anglicane ? La réponse ressort clairement de l'ensemble des circonstances qui ont amené la reprise de la question et forcé moralement Léon XIII à se prononcer nettement. Ceux qui ont suivi de près cette grave et intéressante affaire, se sont parfaitement rendu compte de ce que signifiait l'article signé : *Fernand Dalbus*, et le plan de campagne commun à l'auteur et au noble président de l'*English Church Union*. Et le discours de Bristol avec une phrase comme celle-ci : « Il peut sembler hasardeux, de la part d'un laïque comme moi, de suggérer une idée personnelle sur une question aussi

grave, et pourtant, ce me semble, si le Pape actuel inaugurait à l'égard de l'Angleterre une telle politique (de rapprochement) en faisant des démarches pour une étude complète des ordres anglicans, il pourrait amener une reprise de relations dont le résultat, sans aucun doute, ne serait autre que la réunion de la chrétienté d'Occident. » Et l'ouvrage des Révérends Denny et Lacey : *De Hierarchia Anglicana dissertatio apologetica*, enrichi d'une préface de l'évêque de Salisbury, où cette conclusion se lisait en toutes lettres :

Il a donc semblé à quelques-uns d'entre nous (dont nous voyons avec joie le sentiment partagé par des amis auparavant presque inconnus, surtout en France) que le temps était venu pour nous de faire de nouveau connaître la vérité sur les ordinations anglicanes à nos frères séparés de nous depuis le XVI[e] siècle, surtout principalement à ceux de l'Église latine [1].

Et la mission romaine des Révérends Puller et Lacey. Rien de tout cela, il est vrai, ne constituait une démarche officielle de la part de l'Église anglicane, mais qui s'est mépris sur le vrai sens et la portée de tous ces préambules insinuants, et plus qu'insinuants ? [2]

On peut soupçonner sans témérité que, si la solution avait été favorable à leur thèse, aucun anglican n'aurait fait entendre des récriminations contre l'intrusion papale. Malheureusement dans ceux-là même qui allaient le plus de l'avant, la disposition d'acquiescement au jugement de Rome n'était que partielle et conditionnelle : « Notre amour pour notre Église, avait dit Lord Halifax dans le discours déjà cité du 20 avril 1896, et la confiance que nous avons en elle resteront ce qu'ils sont et ne feront même qu'augmenter, si une condamnation survient ? » Dans son *Essai sur le développement de la doctrine chrétienne*, Newman a dit quelque part : « Ne décidez pas que telle chose est vraie par cela

1. Visum est ergo nonnullis inter nos (quibuscum amicos antehac pæne ignotos, præsertim in Gallia, in hoc consentire cum gaudio videmus) congruum jam adesse tempus ut veritatem de ordinationibus Anglicanis fratibus nostris, præcipue Ecclesiæ Latinæ, a nobis usque ex sæculo decimo sexto separatis, denuo proponamus.

2. Le *Tablet* a parfaitement posé la question dans l'article du 31 octobre, p. 690 : *The Anglican overtures to Rome on Anglican orders*.

seul que vous désirez qu'il en soit ainsi ; ne vous faites pas une idole d'espérances chéries. »

Il nous paraît superflu de répondre à l'accusation de politique tortueuse, machiavélique. Ceux qui ont parlé ainsi du Pape qui a nom Léon XIII, avaient à l'avance infirmé la valeur de leur témoignage, en reconnaissant plus d'une fois, en exaltant même non seulement la loyauté, mais le caractère noblement personnel et indépendant du grand Pontife.

Dire qu'il a bien commencé sous l'impulsion de son bon cœur, et qu'il a mal fini sous la pression violente et finalement triomphante des Congrégations romaines et des évêques catholiques anglais guidés par le Cardinal Vaughan, est-ce sérieux ? En tout cas, comme les vues des Congrégations romaines et de l'épiscopat catholique pouvaient être aux yeux du Souverain Pontife l'expression de la vérité, l'accusation revient à dire que Léon XIII a changé tout à coup de caractère et d'autorité par la seule raison qu'il n'a pas résolu dans le sens anglican. La preuve est insuffisante.

Quant aux vrais motifs qui ont porté le Pape à ne pas se contenter de former son jugement, mais à vouloir le promulguer, la Bulle les indique brièvement :

Considérant ensuite que ce point de discipline, quoique déjà défini canoniquement, est remis en discussion par quelques-uns, quel que soit leur motif, et qu'il en pourrait résulter une cause de pernicieuse erreur pour plusieurs, qui penseraient trouver le sacrement de l'Ordre et ses fruits là où il ne sont aucunement, il nous a paru bon dans le Seigneur de publier notre sentence.

V. — Au reste, Léon XIII a jugé qu'il était de sa dignité d'affirmer solennellement sa loyauté et la pureté de ses intentions. Le 1er Mars, dans son allocution au Sacré Collège, réuni pour l'anniversaire de son couronnement, il s'est exprimé ainsi :

Nous n'avions pas d'autre intention que d'écarter un des obstacles à l'union désirée, lorsque naguère nous avons porté notre jugement sur la valeur théologique des Ordinations anglicanes. Il s'agissait d'une chose déjà résolue avec autorité quant à la subtance. Mais il y a eu des hommes qui ont entrepris, ces dernières années, de la remettre en question. Des polémiques intempestives engendrèrent le doute, et le doute fomentait des illusions chez les uns, de la confusion et du trou-

ble de conscience chez les autres. A vrai dire, pour faire cesser de tels inconvénients, il eût suffi de s'en tenir à l'interprétation ordinaire et loyale des jugements antérieurs. Toutefois, afin de fournir, d'un côté, plus de lumière à ceux qui erraient de bonne foi, et pour couper court, de l'autre, aux tortuosités du sophisme, Nous décidâmes de recommencer l'examen des faits et des circonstances. Cette étude, entreprise d'après des documents irréfragables, a été longue, impartiale, soigneuse, comme on devait l'attendre du Saint Siège dans une affaire d'aussi grande importance. Donc, si ces paroles pouvaient arriver à ceux des fils de l'empire britannique qui ne participent pas à Notre foi, Nous voudrions les conjurer, par les entrailles de Jésus-Christ, de ne pas accueillir en leur âme des appréhensions non fondées et des soupçons ; mais de se persuader que la seule inflexibilité du devoir a dicté Notre sentence, laquelle n'est autre chose que l'énoncé sincère et définitif de la vérité.

Moins de deux semaines après cette allocution, paraissait la *Réponse des archevêques d'Angleterre* à la lettre apostolique du Pape Léon XIII sur les ordinations anglicanes. Nous ne saurions nous permettre de traiter à la légère un document d'une telle importance ; il mérite une étude à part. Ce que nous avons le devoir et ce que nous sommes heureux de remarquer, c'est le ton général de cette réponse, sensiblement différent de celui que nous avons dû relever au cours de ce compte rendu historique. Les archevêques de Cantorbéry et d'York regardent, il est vrai, la décision pontificale comme injuste en elle-même, mais ils reconnaissent la loyauté de Léon XIII, sa bonne volonté parfaite et sa pureté d'intention dans la poursuite des intérêts de l'Église et de la vérité ; ils proclament sa personne digne d'amour et de respect ; ils recommandent l'esprit de douceur et l'ardent désir de l'unité. Tout ceci est noble et consolant, et nous nous unissons de grand cœur au souhait final : « Dieu nous accorde que cette controverse même soit la source d'une plus grande connaissance de la vérité, d'une plus grande patience et d'un plus large désir de paix dans l'Église du Christ, Sauveur du monde ! »

X. M. LE BACHELET, S. J.

REVUE DES LIVRES

Poètes et Poèmes. — I. **Tombeau,** par S. Mallarmé. — II. **Premiers Vers,** par Jos. de Pesquidoux; Lemerre. — III. T. V des **Œuvres complètes** (*Senilia*), de Gust. Le Vavasseur; Lemerre. — IV. **Tharsicius**, tragédie en trois actes, en vers, par l'abbé Maigret; Sueur-Charruey, Arras. — V. **La mort de Roland**, par l'abbé L.-M. Dubois; Retaux. — VI. **Guillaume d'Orange**, poème dramatique, par Georg. Gourdon; Lemerre. — VII. **Les Piccolomini,** traduction de Michel Freydane; Retaux. — VIII. **Jeanne d'Arc**, par l'abbé M. Garnier; Paquet, Lyon. — IX. **Histoire poétique de la Bienheureuse Marguerite-Marie,** par une Clarisse; Villefranche, Bourg. — X. **Martyrs et poètes;** Téqui. — XI. **Le Petit Savoyard,** édition illustrée, par Guiraud; Lemerre.

La poésie se meurt; la poésie est morte : c'est entendu. Mais les vers pullulent; les volumes de vers éclosent comme les feuilles, ou même plus vite. L'an passé, environ trois cents faiseurs de vers conduisaient à sa dernière demeure leur pauvre maître Verlaine. A l'arrière-saison, il y eut — peut-être vous en souvient-il — une explosion de poèmes et de strophes en l'honneur du Tsar et de la Tsarine. Tonnerre des canons, frémissement de lyres; tout ce qui versifie, chez les Quarante, se hâta d'assembler des rimes et d'égrener des odes, sur la route du jeune autocrate. Poésie et rimes d'occasion; desquelles il n'est pas plus question, aux premières heures du printemps, que des floraisons surprenantes, dont on habilla les marronniers de Paris.

A part deux petites stances de Coppée, et une ou deux de Paul Déroulède, ces vers-là, même ceux de l'Académie, étaient d'une indigence bruyante et essouflée — y compris ceux que M. de Hérédia, le poète de l'or, débita sous « les peupliers d'or »,

disant à l'empereur de toutes les Russies, avec une familiarité voisine de la prose :

Étale le mortier sous la truelle d'or.

Aujourd'hui, je ne présente aux lecteurs des *Études* aucun poète en habit vert. Par contre, il ne figurera dans notre liste que des œuvres honnêtes; pour plus d'une, c'est leur mérite principal, presque le seul. Dans le nombre, il se trouve des drames ; mais point d'adultères, point de divorces, aucune de ces ignominies morales, qui se font applaudir, en ce moment, sur les deux rives de la Seine. Leur tour viendra.

Nous ne nous occuperons que de poèmes écrits en français ; laissant de côté les ouvriers du symbole, de la décadence, des « nouveaux moules », et du charabia obnubilé.

I. — Néanmoins, pour ceux de nos lecteurs qui n'auraient point rencontré ce chef-d'œuvre, et qui auraient des loisirs, voici un petit jeu de patience en rimes riches. Je l'emprunte au successeur couronné de Verlaine, au *maître* de la jeunesse qui s'acharne à renouveler les moules, à Stéphane Mallarmé. Ce sont les étrennes, que le prince des symbolistes a daigné offrir au peuple chevelu qu'il gouverne

Et par droit de conquête et par droit de suffrage.

C'est un sonnet, où l'on est censé pleurer Verlaine. Je ne vous dirai point en quelle langue ces choses-là sont mises; je préfère vous laisser le plaisir de la découverte :

Devine, si tu peux, et comprends, si tu l'oses.

TOMBEAU

Anniversaire — Janvier 1897.

Le noir roc courroucé que la bise le roule
Ne s'arrêtera ni sous de pieuses mains
Tâtant sa ressemblance avec les maux humains
Comme pour en bénir quelque funeste moule.

Ici presque toujours si le ramier roucoule
Cet immatériel deuil opprime de maints
Nubiles plis l'astre mûri des lendemains
Dont un scintillement argentera la foule.

Qui cherche, parcourant le solitaire bond
Tantôt extérieur de notre vagabond —
Verlaine? Il est caché parmi l'herbe, Verlaine

A ne surprendre que naïvement d'accord
La lèvre sans y boire ou tarir son haleine
Un peu profond ruisseau calomnié la mort.

Pour vous reposer, relisez chez Molière le discours du grand Turc à M. Jourdain; (on pouvait rire du grand Turc, en ce temps-là) : *Acciam croc soler onch alla moustaph gidelum...* et le reste. N'est-ce pas que le grand Turc parlait déjà, à ravir, le *mallarméen*, deux siècles avant qu'il eût cours à Paris? Un de ces bons jeunes gens, qui haussent les épaules quand on leur parle de Racine et soupirent en secouant leur crinière : Racine n'était pas *ciseleur!* un de ceux qui trouvent Hugo d'une limpidité désespérante et absurde, nous faisait naguère cette confidence, ou cet aveu : « Je suis désolé; tout ce que j'écris, se comprend à première vue. » De fait, c'est désolant. N'est pas Mallarmé qui veut; et puis écrire pour être compris, quelle sottise, quelle lâcheté, quelle misère!

II. — L'auteur de *Premiers Vers*, quoique jeune, est un de ces arriérés, qui croient que les bons vers, comme le bon vin, doivent être clairs. M. J. de Pesquidoux a l'honneur d'être arriéré sur beaucoup d'autres points; il croit, ce jeune, à une foule de vieilles choses : à la vieille foi du *Credo*, à notre vieille France, à son vieil Armagnac, petite province mais généreuse comme le jus de ses vignes; et il la chante en fiers alexandrins, coulés dans les vieux moules :

Non!... tu n'es pas un sol semblable aux autres terres.
C'est peu de nous donner le pain sacré du corps :
On puise en toi le goût des vertus salutaires,
Tes hommes sont toujours des vaillants et des forts.
Oui, quand on erre au sein de tes vagues espaces,
La boue encombre encore et routes et ravins;
Mais elle n'a jamais rejailli sur nos faces :
La fange, en Armagnac, reste dans les chemins.

M. de Pesquidoux est fils de cette comtesse Olga, qui écrit elle-même de bons et beaux livres, et dont la plume est un burin. Lui aussi, il grave d'une main vigoureuse les portraits des

braves travailleurs de sa terre d'Armagnac; portrait des *Faucheurs*, qui parcourent la prairie, « torse en avant et jambes écartées » :

> Et l'on voit, prolongeant leurs gestes sûrs et prompts,
> Leur ombre qui les suit sur l'herbe où rien ne bouge.

Portrait du *Laboureur* qui crée, avec Dieu, « le pain qui fait la race » virile de France :

> Et tandis que, sans fin, le soc passe et repasse,
> On voit, au fond du ciel, le sourire de Dieu.

Portrait du *Moissonneur*, qui abat sur le sillon et met en gerbe les épis blonds, dont le grain deviendra une double vie, vie humaine et vie divine,

> Sur la table de l'homme et sur l'autel de Dieu.

Enfin, portrait de l'*Ivrogne* (y en a-t-il en Armagnac?), qui, dans une ignoble ripaille, seul, au fond de sa cave, boit à son tonneau, jusqu'à en crever, et trouve dans l'orgie même un hideux châtiment. Tirons le rideau.

Le jeune poète glisse sur les horreurs, et il fait bien. Il s'attarde surtout à chanter les grands lutteurs du passé : *Moïse*, luttant contre le veau d'or ; saint Jean le *Précurseur*, luttant contre la « race de vipères »; puis, *Démosthènes* (c'est une actualité) et les « aïeux tombés au champ de Marathon ». Les fils d'Hellas qui n'ont point oublié les Thermopyles, ou Salamine, et qui se souviennent de Navarin, pourraient traduire en leur langage harmonieux, ces pages écrites sous notre soleil d'Armagnac :

> La cendre des héros a toujours une flamme,
> Et c'est à sa clarté que marche l'univers.

Pour des *premiers vers*, voilà certes de nobles inspirations, et des alexandrins d'une allure bien française. Voilà un « jeune » qui promet et qui donne, à pleines mains, selon sa devise : *pro Deo, Patria et domo*. M. de Pesquidoux a en lui le vouloir et la force ; parfois même — et c'est l'effet de la jeunesse, du « vin fumeux » dont parle Bossuet — cette force déborde et éclate. Par exemple, dans ce poème qu'il intitule *Avortement*, dont le réalisme s'enfonce en des images trop crues.

Hercule, dieu de la force, devait être passablement maladroit et gauche, quand il tournait le fuseau chez la reine de Lydie ; son fil devait se brouiller et se casser à chaque minute. La force exclut ou gêne la grâce. On s'en aperçoit aux *Épithalames* et *chansons* où s'essaie l'auteur de *Premiers Vers*. Il n'est point fait pour roucouler les ballades au clair de lune. Les bons coups d'épée *pro Deo, Patria et domo* lui vont mieux ; voire, comme il dit en un de ses poèmes, les bons *coups de cognée*. Qu'il en donne ; et qu'il soigne ses rimes; se souvenant, qu'en cette matière, pauvreté n'est pas vertu.

III. — Après les *Premiers Vers* qui nous viennent des vignobles d'Armagnac, louons des *Senilia* et *Ultima verba*, très richement rimés sous les pommiers de Normandie — aimable, spirituelle, hélas ! et dernière publication de M. Gustave Le Vavasseur, qui a écrit cinq grands volumes, pleins de verve, de belle humeur, de cœur et de foi. Ce cinquième volume, paru il y a quelques mois, s'achève par un dialogue entre le corps tout brisé du vénérable poète et son âme chrétienne toujours vaillante. L'âme exhorte son « souffre-douleurs » et s'exhorte elle-même à travailler, à chanter, jusqu'au dernier souffle :

... En attendant la mort,
Reste debout, vivante, au seuil du grand mystère...
C'est ainsi que mon âme et mes sens sont d'accord,
Et que le serviteur obéit à son maître.
Il travaille, (dût-il succomber sous l'effort) ;
Et quand on vous dira, sans grand regret peut-être :
« Le poète se tait !... » répondez : « Il est mort. »

A quelques semaines de là, le 9 septembre 1896, le poète se taisait ; il avait 76 ans. Sur le souvenir mortuaire distribué à ses nombreux amis, on a eu l'heureuse pensée de faire graver cette phrase de l'abbé Perreyve : « Mourir, en se disant qu'on n'a jamais étendu d'un pouce l'empire du mal sur la terre ; mais qu'on a étendu au contraire les limites sacrées de l'empire du bien, quelle joie et quelle consolation ! quelle ferme assurance au milieu des ombres du dernier moment ! quel honneur devant les hommes, quelle protection devant Dieu ! »

Les amis de Gustave Le Vavasseur peuvent rendre témoignage qu'il mérita cet éloge — bien peu envié de la foule qui entasse

des rimes, des rêves et de la boue, sous les couvertures jaunes du Passage Choiseul, et dans les boîtes grises des quais de la Seine. Parmi l'innombrable cohue des faiseurs de vers qui, depuis cent ans, ont noirci assez de papier pour en bâtir une tour Eiffel, combien ont songé qu'ils auraient à répondre, non point de leurs vers faux ou de leurs solécismes, mais de leur vie, de leurs livres, des âmes que ces livres ont salies et perdues ?

Gustave Le Vavasseur, qui fut un très habile tréfileur de strophes et sonneur de rimes, ne sera point un des fameux poètes du xixe siècle et il n'était pas même académicien. Mais il reste de lui une œuvre et des *Œuvres complètes*, pour lesquelles il n'a pas eu à rougir, ni à trembler, « au milieu des ombres du dernier moment. » Il fut de ces hommes droits et fermes qui, dans leurs écrits, leur conduite, leurs espérances, ont pour but suprême la vérité :

Et fils de la lumière, ils vont à la lumière.

Dans un toast aux poètes de l'Orne (toute une pléiade), qui fêtèrent ce *primus inter pares*, le 6 juin 1890, il terminait par ces deux vers, sincère écho de son âme :

A la grâce du ciel qui nous a faits poètes,
A la gloire de Dieu qui nous a faits Normands !

Et ailleurs, dans un récit humoristique à l'honneur de Jean de Domfront, dit *Courte-cuisse*, le digne poète s'est défini en ces douze syllabes :

Chrétien fervent, normand subtil et bon français.

Sur tous les tons, avec un luxe éblouissant de consonnances et d'images, avec la langue et les mots choisis du terroir, Gustave Le Vavasseur a, pendant plus d'un demi-siècle, célébré la Normandie, le pays qui lui a donné le jour. Les pommiers aux têtes blanches et roses, le cidre blond, le blé roux ; les bœufs qui ruminent, le poitrail dans l'herbe ; la ferme avec tous les habitants de l'étable et de la basse-cour ; les laboureurs, faneurs, batteurs en grange : tout le vrai peuple qui travaille en chantant six jours la semaine, prie le bon Dieu le dimanche, vit et meurt au foyer de famille ; Gustave Le Vavasseur a tout décrit, glorifié, en ses Géorgiques normandes. Il est le Virgile du pays des pommes.

Ses poèmes sont des églogues de toute forme : ce sont aussi de vigoureux appels au devoir, au courage ; témoin ce couplet, un des derniers que le poète ait laissé tomber de sa plume et de son cœur :

> La terre nourricière, obstinés paysans,
> Qu'il vous faut arroser de sueurs tous les ans,
> Est un morceau de la patrie ;
> Salut vaillant semeur, salut fier moissonneur,
> Le champ que vous foulez est votre champ d'honneur :
> Qui laboure, combat et prie.

Mais les bucoliques, odes et odelettes de G. Le Vavasseur s'égaient de satires, de portraits ou croquis normands, de toasts où pétillent le bon cidre et la gaieté du poète qui excite ses amis à aimer le pays, les vieux souvenirs, les belles et bonnes choses et Dieu qui les a faites ; enfin le franc rire qui dilate les braves cœurs, fidèles au sol natal :

> Étant toujours Normands et parfois gentilshommes,
> Les convives sont gais au doux pays des pommes.

De l'œuvre saine, joyeuse, élégante et étincelante de G. Le Vavasseur, je ne veux, pour finir, détacher qu'un sonnet. Mes lecteurs pourront le comparer avec les quatorze vers du prince des symbolistes, cité plus haut. Le sujet du moins est neuf ; il a bien rarement tenté les nourrissons des muses, depuis qu'Ovide en a touché un mot, dans les *Aventures de Philémon et Baucis :*

> Unicus anser erat minimæ custodia villæ.

Notre bon La Fontaine, en traduisant Ovide, n'a pas osé nommer le volatile que Baucis fit cuire pour Jupin. Il en a eu honte et il l'a métamorphosé en perdrix, oiseau plus digne d'un dieu. Il s'agit du gros palmipède qui, sans le savoir, joua un grand rôle dans l'histoire romaine, du temps de Manlius ; de l'oiseau sur le foie duquel les gourmets et les poètes s'abattent avec autant d'acharnement que l'antique vautour sur le foie de Prométhée ; de l'oie, puisqu'il faut l'appeler par son nom ; de l'oie, que les gens de lettres ont fort négligée ; encore qu'il aient, pendant des siècles, écrit leurs chefs-d'œuvres avec ses plumes — ses plumes dont Louis Veuillot disait qu'elles sont si bien faites pour traduire les sentiments humains :

LES OIES.

Gravement, à la file, elles vont au pâtis,
Le jabot consterné, lourdes, mais empressées ;
D'un rêve d'herbe tendre elles semblent bercées
Et pétrissent la fange à pas appesantis.

Elles ont le bec rude et de grands appétits ;
Il semble que, parfois, au fond de leurs pensées
Revient le souvenir de leurs gloires passées.
Ah ! si le Capitole avait fait des petits !

Elles causent sans cesse entre elles, les commères.
Se font-elles encor de nouvelles chimères ?
Parlent-elles toujours des grandeurs d'autrefois ?

Elles battent de l'aile en se faisant des signes...
Je ne comprends pas bien leur langue ; mais je crois
Qu'elles passent leur vie à médire des cygnes.

Ah ! poète, comme vous connaissez bien le cœur de l'homme et... de l'oie !

IV. — Après les églogues, le drame. — *Tharsicius!* le nom seul de l'acolyte martyr est un poème ; le pape saint Damase composa, pour les Catacombes, l'épitaphe de l'angélique enfant, porteur et témoin de l'Eucharistie, lequel aima mieux mourir sous les coups de pierre et de bâton, que de livrer le corps du Christ à la fureur des chiens :

Ipse animam potius voluit dimittere cæsus,
Prodere quam canibus rabidis cælestia membra.

Le cardinal Wiseman a conté, dans *Fabiola*, cette légende du ciel ; et bon nombre de nos lecteurs savent avec quel charme le sculpteur Falguières l'écrivit en un marbre qui figura au Salon de 1873. Toutefois, le plus beau monument qui honore la douce mémoire de Tharsicius, ce sont les sept ou huit lignes du Martyrologe romain, à la date du 15 août. Il est très peu de martyrs qui aient obtenu une aussi longue notice et plus élogieuse. En ces lignes, le chroniqueur sacré résume la vie du pieux acolyte, sa mort glorieuse sur la Voie Appia, le miracle de l'Eucharistie disparue de ses mains et de ses vêtements.

Cette histoire admirable méritait d'être traduite non seule-

ment dans le marbre, mais en un drame vivant. Quelle leçon pour des jeunes âmes, qui luttent et qui portent, elles aussi, parmi les foules païennes, haineuses, sacrilèges, le pain de vie reçu dans la communion. Je ne m'étonne point qu'on ait essayé ce drame plein d'enseignements et d'espérances. J'ai même pu croire, un instant, que ce drame existait, quand j'ai lu (Acte I, scène 7) le dialogue de Tharsicius avec un de ses amis qu'il veut convertir :

CŒCILIUS
Entre notre amitié toujours même barrière :
Tu méprises nos dieux.
THARSICIUS
Toi, les adores-tu ?
CŒCILIUS
Leur culte, à dire vrai, fait rougir la vertu.
THARSICIUS
Ne pourrai-je haïr ce que ton cœur méprise ?
CŒCILIUS
Nos dieux me font pitié ; pourtant j'ai l'âme éprise
D'un céleste idéal pour la divinité.
THARSICIUS
Élan d'un noble cœur qui veut la vérité.

N'y a-t-il pas là quelque chose de ferme, de sobre, de vif, qui rappelle Néarque et Polyeucte ? Si vraiment la pièce entière était de cette allure, nous serions tenté de crier : au chef-d'œuvre ! Cette demi-douzaine de vers est comme un éclair dramatique, à travers ces trois actes, qui se passent à Rome, puisqu'on y parle du Tibre, des Catacombes, et, en passant, de Tusculum et d'Aricia — où Horace fit une halte en allant à Brindes : *Egressum magna*... On y parle aussi des lions, de l'Amphithéâtre sur lequel se déploie

Le riche velabrum comme un drapeau sanglant.

Évidemment il s'agit du *velum* ou *velarium*, que l'on étendait au-dessus des spectateurs, pour les garantir du soleil ou de la pluie. Mais *velabrum* signifie une halle, ou cette place des halles romaines, située au pied du Mont Aventin[1]. Évidemment aussi, les trois actes de *Tharsicius* sont remplis de

1. Hor., *Sat.* II, 3, *Cum Velabro omne macellum.*

belles, généreuses, très chrétiennes pensées. On y rencontre de très saints personnages, et, pour le contraste, un Juif parfaitement hideux : un juif, dans un tableau dramatique, cela sert si bien de repoussoir ! Les chœurs, les tirades, les bons vers se succèdent et s'entremêlent. Mais je crains bien que la pièce soit encore à faire.

V. — Des *Acta Martyrum*, allons aux *Chansons de Geste ;* de l'acolyte Tharsicius au paladin Roland. Roland aussi est un nom qui vaut un poème ; et vous savez si les poètes lui ont fait faute, depuis Turoldus et « Taillefer ki moult bien cantait », jusqu'à M. de Bornier de l'Académie française, *ki moult bien cante.*

La *Mort de Roland*, de l'abbé Dubois, c'est la mise en scène de la *Chanson de Roland*, depuis les premières lueurs de jalousie et de trahison de Gane, jusqu'aux suprêmes appels de l'oliphant d'ivoire, jusqu'aux suprêmes efforts du paladin mourant, essayant de briser Durandal, sur les roches, et tendant son gant à l'archange qui emporta au Paradis le gant et l'âme.

Le drame pourrait s'intituler, à la façon espagnole : *Première journée de la Fille de Roland.* Il y a, de plus, chez M. Dubois comme chez M. de Bornier, un fils de Ganelon, qui est une fleur de chevalerie, et qui, dans toute la pièce, joue un rôle plein d'enthousiasme, d'espoir, de vaillance, et à la fin, plein de larmes. Tout ainsi que dans la *Geste*, que « Turold declinet », et dans les quatre actes de la *Fille de Roland*, nous sommes en la plus royale compagnie du monde : Roland, Olivier, le duc Nayme, les douze Pairs, Turpin, le digne archevêque, lequel, en guise de crosse, tient et brandit loyaument son épée Almace, en regard de Durandal, de Joyeuse, de Haute-Claire et de la félonne Murclès. Ah ! les braves gens ! et combien seraient-ils dépaysés à cette heure, en cette « doulce France », au nom de laquelle ils s'en allaient pourfendre les Sarrasins, mécréants et impurs fils de Mahon !

A leur tête, chez M. Dubois, comme chez les trouvères et chroniqueurs, marche le grand Empereur Charles à la barbe fleurie. Hélas ! et les érudits de notre morne fin de siècle ont juste découvert (Dieu leur pardonne !) que Charlemagne

n'avait point de barbe ; qu'il portait à peine une moustache relevée aux deux pointes. Et l'un des documents, l'une des pièces à conviction, est une mosaïque du *Triclinium* de saint Jean de Latran, qui représente un Charlemagne avec moustache, vis-à-vis d'un saint Pierre qui a des cheveux touffus et une couronne de moine. Laissons dormir la science.

Les cinq actes de la *Mort de Roland*, malgré le titre, sont moins un drame antique, et du IXe siècle, que de l'épopée moderne, du lyrisme moderne, de l'éloquence, du patriotisme, je dirais presque du chauvinisme tout ensemble rétrospectif et moderne, mais sincère. Le brave Nadaud avouait, sur ses vieux jours, qu'il n'avait plus de goût à versifier, parce que *France* ne rimait plus à *espérance*. S'il avait lu la pièce de M. Dubois, il aurait vu que cela rime toujours et assez souvent. L'action n'est point serrée et liée à des ressorts cachés, comme s'exprimerait Corneille ; mais tout le drame marche, marche, marche. Il semble que l'on chevauche sur le dos de Veillantif au travers des rocs, ravins et cascades.

Les nobles sentiments, les hardis chevaliers, les bons vers, les Sarrasins, les tirades sonores, les scènes vives, les strophes vibrantes, les « Dieu le veut », les *Montjoye !* les sons de cor et d'oliphant, tout se tient et se suit, tout se précipite, comme les eaux de l'Adour dévalent du Trémoula ; comme les Gaves bondissent, roulent et sautent le long des pentes vertes des Pyrénées, qui sont

Comme d'un heaume blanc, de neige couronnées (page 63).

Si M. Dubois laisse à peine le temps d'admirer, il ne laisse pas davantage le temps de s'ennuyer. Et j'entends d'ici les battements de mains qui feront l'accompagnement de ses alexandrins, chez la jeunesse chrétienne qui croit non moins que Roland et Olivier à « doulce France » ; après quoi, elle y croira un peu plus encore.

VI. — Ceux-là y croiront aussi, jeunes ou d'âge mûr, qui liront le *Guillaume d'Orange* de M. Georges Gourdon. On y entend, au second acte, un jongleur chanter sous les fenêtres du bon sire Guillaume et de la bonne dame Guibour, ces

petites strophes qui ne sont ni d'un désespéré, ni d'un découragé :

> Au bon droit la France fidèle
> Est le vrai chevalier de Dieu ;
> Et sur son passage en tout lieu
> On voit des bras tendus vers elle...
> Qu'il en faudrait, des Roncevaux,
> Pour tarir le sang de tes veines,
> O terre des lys et des chênes,
> Terre des saints et des héros !

Ce jongleur, c'est l'auteur du *Sang de France*, de poèmes vaillants que nous avons loués. Aujourd'hui, M. Gourdon va chercher des héros, non point à travers tous les âges, mais aux seules *Gestes* du cycle carlovingien. Il choisit dans cette floraison de preux et de prouesses : il y prend des caractères, de hauts faits d'armes et des pensées chevaleresques ; il y ajoute ses pensées à lui, qui ne déparent point celles du temps jadis. Et avec des éléments discrètement empruntés aux trouvères, il compose et crée un héros superbe, Guillaume d'Orange.

Le drame de M. Gourdon est précédé d'une lettre ou préface de M. Gaston Paris, de l'Académie. Les lecteurs feront sagement, à mon avis, de ne lire la préface qu'après le drame. Le vestibule, bâti par le savant, ne les disposerait point à trouver superbe et solide l'édifice voulu par le poète. Avec tout le respect que je dois, et que je porte à la science, j'ose trouver que M. Gaston Paris regarde de trop près et à la loupe un monument qu'il faut regarder d'une certaine distance. En lisant sa *Préface* de philologue, je m'imagine un docteur en *us* ou en *ès*, qui aurait saisi le bon Turoldus, au moment où le brave jongleur aurait achevé, sur sa vielle le dernier AOI de la *Chanson de Roland* et qui se serait mis à débiter ce discours : « Très bien, jongleur. Mais en vérité, votre *Geste* néglige trop les découvertes des philologues ; elle fourmille d'invraisemblances, ou d'erreurs de chronologie, de généalogie, de mythologie, de géographie, d'ethnographie, et de *costume*. Vous faites de Roland un neveu de Charlemagne ; et l'on ne sait, de ce Hruodlandus, qu'une chose bien précise, d'après Einhardt, c'est qu'il fut « préfet des marches de Bretagne ».

« Vous affirmez que Charlemagne avait la barbe fleurie ; outre que l'expression manque de clarté, il est acquis aujourd'hui que ce roi des Franks portait la moustache et rien plus. Vous contez que les Maures d'Espagne adoraient *Apollo ;* c'est une bévue, haute comme le pic du midi. Vous croyez que les ennemis des Franks qui attaquèrent l'arrière-garde du roi Karl le Grand, c'étaient des Sarrasins venus de Saragosse ; quelle méprise ! ce furent les Gascons des Pyrénées, autrement dit, les Basques. Vous prétendez qu'on entendit le cor de Roland « à trente lieues » ; cela prouve que vous avez, sur les lois de l'acoustique, des données étranges et invraisemblables... Καὶ τὰ λοιπά... »

M. G. Paris, toute proportion gardée, traite un peu de ce ton l'excellent poème, dont M. Gourdon a pris l'idée première chez les *trouveurs* du XII[e] siècle. Le Charlemagne, le Louis le débonnaire, le Guillaume, dramatisés par M. Gourdon, ne sont pas assez exactement *reconstitués* ; « ils ont les sentiments et la conduite de barons du temps de Philippe I[er] », bien qu'ils portent « l'armure des premiers temps carlovingiens ». L'auteur de *Guillaume d'Orange* construit pour ses héros « des châteaux-forts qui n'existaient pas au temps où ils vivaient » ; il admet « qu'au commencement du IX[e] siècle, le midi de la France était occupé par les Sarrazins... » Et ainsi du reste. Cela revient à dire : le poète a mêlé la fantaisie de nos épopées héroïques à l'histoire. Est-ce une si grande faute, quand on est poète et non professeur au collège de France ? Au demeurant, M. G. Paris, qui est de bonne composition, avoue que Shakespeare n'aurait eu aucun scrupule à cet égard, et aurait laissé là l'histoire pour l'épopée.

Les poètes ont des privautés, que les érudits ne peuvent s'octroyer. Aristote, un philosophe, estimait que la poésie vaut souvent mieux que l'histoire ; et Horace donne aux poètes, comme aux peintres, le droit d'oser. Est-ce que Corneille ne faisait pas des romans plus grands que nature ? Est-ce que Racine n'habillait pas ses Grecs et ses Turcs à la Française ? Est-ce que, dans la *Fille de Roland*, il y a beaucoup d'histoire exacte et documentée ? Et si un élève de l'École des Chartes épluchait la *Légende des siècles,* il n'en resterait que de la poussière : il ne resterait rien d'*Aymerillot,* du *Mariage de Roland*,

deux poèmes absolument *vrais*, peut-être les seuls vrais de tout le volume, encore bien qu'ils soient très faux.

Au théâtre, l'idéal et le réel doivent aller de pair : et M. G. Gourdon a eu raison d'aller chercher l'idéal chez nos vieux épiques et d'avoir, par un procédé tout personnel, pris la fleur — oh ! rien que la fleur — des épopées de chevalerie. Il n'a point, que je sache, lu d'un bout à l'autre les 117,000 vers, dont se compose la *Geste* complète de Guillaume d'Orange, autrement appelé Guillaume au court-nez, Guillaume Fierabrace, voire saint Guillaume de Gellone. Il a cueilli dans les jardins plus explorés du *Couronnement Louys*, des *Enfances Vivien*, d'*Aliscans* ; peut-être dans la *Prise d'Orange*, où se trouve la légende de la belle Sarrazine Orable, qui devient la parfaite chrétienne Guibour ; et peut-être enfin, dans la *mort d'Aimeri*. Car Guillaume d'Orange était fils d'Aimeri de Narbonne, du fameux *Aymerillot*, chanté jadis par un trouvère inconnu et naguère par V. Hugo, dans ce poème très connu, où l'homme-immense fait dire ceci par Charlemagne à l'un de ses compagnons :

Tu rêves (dit le roi) comme un clerc en Sorbonne ;
Faut-il donc tant songer pour accepter Narbonne ?

Les belles rimes ! quel dommage que la Sorbonne ait été fondée en 1252, c'est-à-dire 474 ans après ce petit discours du grand empereur.

Aux trouvailles rencontrées chez ses pairs du XIIe siècle, M. G. Gourdon ajoute les siennes ; entre autres, il crée de toutes pièces un Guy de Mayence, qui est un nouveau Ganelon très audacieux et non moins heureusement puni que l'ancien. Le poète groupe autour du très féal chevalier Guillaume, les nobles légendes que chacun sait ; par exemple, le refus que fait Guibour d'ouvrir le castel d'Orange à Guillaume que les Sarrazins vont atteindre ; et la première communion de Vivien sur le champ de bataille d'Aliscans :

J'ai grand faim de ce pain ; c'est Dieu qui vous envoie...

Vivien est le jeune chevalier idéal, intrépide, fidèle, pur comme les anges de paradis. M. Gourdon l'embellit encore. Au surplus, ses héros sont tous plus beaux que l'antique. Quelle œuvre utile, noble et française ce serait de montrer ces fières ou

gracieuses figures de vitrail, sur une scène de grand théâtre, au lieu des pourritures humaines qu'on y jette par tombereaux ! La langue de *Guillaume d'Orange* est sobre et ferme ; j'y voudrais néanmoins, de temps à autre, un peu plus de nerf, ou de sonorité, surtout aux finales de tirades trop sourdes et voilées. Que M. Gourdon, si habile poète, demande à son ami Paul Déroulède comment on s'y prend pour sonner des coups de clairon avec des alexandrins qui vibrent et éclatent.

VII. — Après le drame français jetons un coup d'œil sur un drame allemand traduit en vers français ; il s'agit des *Piccolomini* de Schiller ; la traduction est de M. Michel Freydane. Travail consciencieux d'un homme patient ; mais est-ce bien un service rendu à l'œuvre de Schiller ? Les *Piccolomini* sont, comme chacun sait, le deuxième drame de la fameuse trilogie de *Wallenstein*. C'est un drame de transition, qui explique et prépare le suivant. Mais au fond, est-ce un drame ? N'a-t-on pas trop vanté cette sorte de tapisserie tragique, sur laquelle Schiller a cousu des épisodes qui se suivent et des scènes sans relief qui se tiennent par un fil ?

J'ai peur de passer pour un blasphémateur du génie. Mais, en toute franchise, les *Piccolomini*, pour les trois quarts de la pièce, me semblent de l'ennui à haute dose. En fait de tragédie, c'est une nuit noire et glacée, où passent à peine deux ou trois éclairs qui n'illuminent pas grand chose et qui n'échauffent rien. Les personnages sont des ombres ; les ombres viennent, parlent, et défilent sans laisser de trace. Pas un caractère dramatique vivant et profondément tracé ; sauf peut-être Max, qui deviendrait aisément intéressant ; et son père Octavio, un renard habile, mais qui se cache et dont on ne voit que la peau.

Les deux premiers actes n'ont aucun intérêt ; et l'on n'y avance qu'à tâtons, surtout si l'on ne connaît à fond la guerre de Trente ans. L'on ne commence à entrevoir une action, un mouvement quelconque, qu'au milieu du troisième acte, à l'arrivée de Max Piccolomini et de Thécla. Cela ne vit pas, cela ne remue pas, cela ne marche pas. Mettez les *Piccolomini* sur une scène française ; au bout d'une heure, la salle sera vide ; il faudrait plus que du courage pour attendre la fin. Évidemment, les *Piccolomini* ne peuvent offrir à des specta-

teurs français l'attrait historique et national que des Allemands y trouveront. Évidemment aussi, toute traduction, même exacte, est une trahison. Les alexandrins assez vifs et hachés de M. Freydane, mais frottés de prose, vers de conversation non soulignés par des rimes neuves et sonores, ne sauraient rendre la marche grave et accentuée des phrases allemandes. Il faut, je le sais, lire les poètes étrangers dans leur langue. Toutefois, d'autres étrangers et d'autres pièces de Schiller, même faiblement traduites, nous empoignent, nous émeuvent ; les *Piccolomini* nous endorment.

VIII. — Personne n'ignore que Schiller a écrit, un ou deux ans après la trilogie de Wallenstein, une *Pucelle d'Orléans*, absolument invraisemblable ; où il ose faire mourir notre sainte héroïne, l'épée à la main, sur un champ de bataille qu'il invente. (Que dirait M. Gaston Paris de cette histoire-là ?) Voici, non plus un drame, mais une épopée de Jeanne d'Arc ; l'auteur, M. l'abbé Maurice Garnier, l'intitule : *Jeanne d'Arc, histoire et poésie*.

Dans son *Livre d'Or*, paru en 1894, M. Lanéry d'Arc comptait 46 épopées de la bonne Lorraine. La liste continue de s'enrichir, ou de s'allonger. Chapelain se croyait l'Homère de Jeanne d'Arc ; près de 50 rivaux déjà lui disputent la palme, sans y avoir cueilli le moindre brin de verdure épique. Combien s'y emploieront encore, avec un pareil succès ! L'histoire est si belle ! et l'on s'imagine qu'il est si aisé d'y accoler des vers, d'y accrocher des rimes. M. l'abbé Garnier a été saisi de ce noble tourment, et il faut l'en féliciter ; s'il n'emporte le prix

Il a du moins l'honneur de l'avoir entrepris

Félicitons-le également de n'avoir rien ajouté à l'histoire. Il suit la pastourelle, la guerrière, la martyre, pas à pas. Le voyage est superbe, le poème tout simple ; d'une simplicité toute primitive. Point d'effort, point de mètres savants ; douze pieds et une rime. La rime, il est vrai, vient toute seule ; le poète n'y met point tant de façon ; choisissons celles-ci, qui sont juste l'opposé des meilleures et qui sont, j'ai hâte de le dire, extrêmement rares dans ce long poème :

Tous ceux de Domrémy tiennent pour Armagnac
Contre ceux de Maxey. Plusieurs fois Jeanne d'Arc...

Mais après tout, dit-on, voyager sans péril,
Reconnaître le roi, c'est peu, c'est bien futil[e].
... La marche des guerriers ; et pour plaire au soleil,
Avril ne laisse pas un seul nuage au ciel.

Je conçois que l'auteur de cette *Histoire et poésie* fasse rimer *Cauchon* à *révélation* ; Cauchon, n'étant qu'un misérable, ne mérite pas mieux. D'autre part, la Pucelle n'était pas riche ; mais est-ce bien une raison de lui infliger des consonnances si *miséreuses* ? Quant aux noms propres, semés sur la route, noms d'hommes, noms de villes, l'auteur ne les a-t-il pas lus en courant ? Il écrit, au petit bonheur *Gladstale, Suffolck* ; puis *Jargau, Meyun* (pour Mehun-sur-Yèvre), *Beaujency* et *Croton* qui est là, selon toute apparence, pour le *Crotoy*. Glissons sur ces vétilles ; répétons que l'histoire de Jeanne est bien belle ; et disons avec l'Ancien : *Historia quoquo modo scripta delectat*. Du reste, le volume est orné de deux ou trois jolies gravures.

IX. — C'est aussi par une jolie gravure, que débute l'*Histoire poétique de la Bienheureuse Marguerite-Marie* ; qui est la vie admirable de la servante de Dieu, mise en vers, en vers de toute allure : quinze chapitres ; un volume bien imprimé, qui charme l'œil et invite à la lecture. L'auteur ne signe point ; on s'est contenté d'imprimer au titre : « par une pauvre Clarisse du monastère de l'*Ave-Maria* de Talence », près de Bordeaux.

Une Clarisse qui chante une Visitandine, une fille de saint François d'Assise qui passe ses veilles à glorifier une fille de saint François de Sales, à orner de pieuses rimes cette vie toute céleste, n'est-ce pas une bien gracieuse merveille ? Les habiles, les *ciseleurs*, les gens à « écriture artiste », ne trouveraient guère leur compte à cette poésie de couvent, et l'auteur de l'*Histoire poétique* n'a guère cultivé les raffinements de la métrique moderne ; elle avait mieux à faire. Elle écrit avec l'abondance, la rapidité murmurante et courante d'une source qui s'épand à travers l'herbe fleurie. Elle versifie, comme elle psalmodie. Il semble, à la lecture de ces pages, qui content ingénieusement des choses si belles, qu'on entend dans le lointain, par delà les murs du cloître et les grilles du chœur, l'écho gémissant des mélodies graves et douces ; un va-et-vient de voix pures qui disent les antiennes, sous des ogives à peine éclairées.

On lit, dans les pages en prose qui servent de préface à l'*Histoire poétique* : « La pauvre Clarisse a accordé sa lyre au diapason des chantres du Paradis ». Je me garderai soigneusement d'ajouter à cette louange, qui monte jusqu'au ciel.

X. — Voici un autre petit livre tout plein de chants du ciel ; il a pour titre : *Martyrs et poètes* ; et il répond bien à son titre. Encore un volume de vers, que les poètes du boulevard connaissent peu et qu'ils ne comprendraient point ! Il y a là une trentaine de poèmes ; plusieurs sont signés avec du sang ; tous sont lus, médités ou chantés aux *Missions étrangères*, près des reliques sanglantes et glorieuses de ceux qui les ont écrits. Quelques-uns de ces poètes, après avoir confessé Jésus-Christ dans les supplices et la mort, ont été déclarés *Vénérables* par la Sainte Église ; on les prie et on dit leur gloire, en se servant de leurs propres cantiques ; c'est une autre gloire qui n'est point banale.

Les plus illustres auteurs de ces incomparables « chants du départ » sont Mgr Berneux, Mgr Retord, M. Théophane Vénard, M. Just de Bretenières. Ces poèmes ont été écrits, soit à la rue du Bac, en face du Bon Marché ; soit au fond des Indes, du Japon, de la Mandchourie, en face des cangues, des chaines, ou même dans la prison. Entre ces feuilles grises et de médiocre apparence, on trouve un peu de tout : des élans de l'âme vers l'apostolat des peuples méprisés ou féroces ; des vivats à l'adresse de ceux qui sont tombés et de l'heureuse terre qui a été rougie de leur sang ; des appels à la douleur bénie et féconde :

De Jésus que l'amer calice
Abreuve mon dernier soupir !
Que je succombe dans la lice,
Martyr, Martyr, Martyr !

Ailleurs, ce sont des récits de l'Évangile, des strophes émouvantes, par exemple, ce *Chant de la mère du missionnaire* ; des hymnes à Jésus et à Marie, *Notre-Dame des aspirants ;* puis, de ci, de là, des cris de joie : *Vive la joie quand même !* Des refrains très gais, que les futurs missionnaires répètent dans les sentiers des bois de Meudon, où naguère (s'il vous en souvient) on tirait sur eux des coups de fusil, comme s'ils avaient traversé une forêt du Tonkin.

Enfin, dans ce recueil, il y a le chant immortalisé par la musique de Gounod et qui a fait couler tant de larmes : *Partez, hérauts de la bonne nouvelle ;* et le dithyrambe de l'*Anniversaire,* dont l'air magnifique, également de Gounod, est aujourd'hui connu de tout le monde :

O Dieu, de tes soldats la couronne et la gloire !...

Il fut composé en 1866, par M. Ch. Dallet, missionnaire du Maïssour, qui le dédia à son « bien cher ami Théophane Vénard » poète comme lui et couronné du martyre, depuis cinq ans, au pied des collines de l'Annam qu'il avait chantées.

Dans une page vibrante de *Çà et là*, Louis Veuillot a raconté les poignantes et chrétiennes émotions des *adieux* auxquels il assista, un jour de carnaval. Il y avait sept partants, on leur baisait les pieds, et on pleurait tandis que les masques s'agitaient dans la rue. Parmi cette foule, au flux et reflux toujours houleux qui se presse en cette étroite rue du Bac, parmi ces hommes fiévreux qui vont à leurs affaires et à leurs plaisirs, combien songent que là, derrière ces murailles sombres, autour d'une pieuse catacombe riche d'ossements broyés pour la foi de Jésus-Christ, vit, se fortifie et prie une légion de jeunes Français, de vingt ans, dont l'espérance est l'exil, dont la joie est la pensée constante de la souffrance et de la mort, dont la seule ambition est de gagner, non de l'or, mais des âmes ? Bien peu s'en inquiètent : et pourtant sur leur porte, où la Vierge règne, on pourrait écrire : « Ici, on fait des sauveurs. » Et, Dieu aidant, ceci sauvera cela.

XI. — Je vous présente, pour finir, et pour clore cette longue série de poèmes plus récents, le *Petit Savoyard*, le bon petit savoyard d'antan, avec sa marmotte et ses outils. Oh ! n'ayez pas de crainte ! Tel que le voilà, le « pauve petit qui part pour la France » peut entrer même dans un salon doré : c'est encore le ramoneur de 1830 ; mais on lui a fait une si gentille toilette ! Sa figure n'est plus couverte de plaques rousses et noires ; quant à ses outils, on les a si bien frottés qu'ils en reluisent.

Au surplus, le petit savoyard ne vous demande point « un petit sou » pour vivre. Il ne réclame qu'un regard et un sourire ; lui qui a jadis tant fait larmoyer les braves gens. Son histoire racontée par le baron Guiraud, vient d'être éditée par Mme de la

Prade, avec une quinzaine de gravures par M. Jean de Waru ; lesquelles racontent la même chose, à leur façon qui est charmante comme l'autre.

Mais pourquoi le petit savoyard s'avise-t-il de revenir à Paris en 1897 ? Y a t-il encore à Paris des petits ramoneurs comme autrefois ? Hélas ! on n'en voit plus guère. Mais, à Paris, la Savoie fait parler d'elle. La *Savoyarde*, du haut de Montmartre, domine toutes les voix, tous les bruits. Et, en février, sous la Coupole de l'Institut, un savoyard prenait place au nombre des Quarante. Or, précisément ce savoyard de l'Académie a enrichi de sa belle, bonne et aimable prose, la plaquette de l'ancien *Petit Savoyard*. Oyez plutôt. M. le Marquis Costa de Beauregard écrit à Mme de la Prade :

> ... Voilà que, depuis bientôt quarante ans, nos vieilles frontières ont disparu ; et la légende créée par votre père demeure vivante comme au jour où il la rimait...
>
> Bien sot après cela, qui ne porterait gaiement la suie originelle dont ni Vaugelas, ni saint François de Sales, ni J. de Maistre n'ont pù nous débarbouiller.

N'est-ce pas que le « pauvre enfant de la Savoie » est très présentable et gracieusement présenté. Faites-lui bon visage. Et puis relisez au moins quatre vers de la vieille élégie ; par exemple, ceux de l'avant-dernière page, encadrés, d'une part, dans une vue des Alpes neigeuses, au bas desquelles un méchant loup mange un innocent agnelet ; d'autre part, dans un coin de chaumière où l'enfant, de retour, est à genoux près de sa mère, sous un crucifix :

> C'est le Christ du foyer que les mères implorent,
> Qui sauve nos enfants du froid et de la faim ;
> Nous gardons nos agneaux, et les loups les dévorent ;
> Nos fils s'en vont tout seuls... et reviennent enfin.

Et dire que pas un quatrain de décadent, pas un alexandrin de treize ou quinze pieds aligné et *ciselé* par un disciple de Verlaine ou de Mallarmé, ne seront lus en France, aussi longtemps que ces bons vieux vers de douze syllabes, écrits en bon vieux français, par un honnête homme de l'Académie !

V. DELAPORTE, S. J.

Esprit et vertus du Vénérable Bénigne Joly, par le R. P. PETITALOT, de la Société de Marie. Paris, Retaux, 1897. In-18, pp. VIII-260. Prix : 2 francs.

« Il y a deux manières, déjà vieilles, point surannées pourtant, d'écrire la vie des saints. L'une, plus explicite, encadre le sujet dans les faits généraux de l'histoire... L'autre, plus brève, analyse les traits du caractère, les épisodes, et les présente groupés en plusieurs faisceaux distincts... Vous avez cru bon de choisir cette deuxième méthode, et vous avez été, si je ne me trompe, sagement inspiré. »

Ces lignes, extraites d'une approbation motivée de Mgr Oury, indiquent la physionomie de cet opuscule. Bénigne, né le 22 août 1644, n'a que huit ans quand il perd sa mère ; ses trois sœurs entrent pour n'en plus sortir, au couvent des Dominicaines de Beaune. Pour lui, chanoine à treize ans, placé d'abord chez un ecclésiastique, ensuite successivement au Collège des Oratoriens de Beaune, à celui des Jésuites de Dijon (que venait de quitter un autre Bénigne), puis de Reims, il prend ses grades à l'Université de Paris, et rentre, après dix ans d'absence, « dans la ville de Dijon qui allait être jusqu'à la mort le principal théâtre de ses bonnes œuvres ». L'éducation des jeunes clercs, les fonctions d'archidiacre, le soin de confréries diverses, les hôpitaux et prisons, l'œuvre des servantes, la direction et même la réforme des communautés religieuses, surtout la fondation des Hospitalières remplissent la vie de ce « saint Vincent de Paul dijonnais ».

C'est avec « le goût des choses divines » et aussi avec « un art simple et délicat » que le R. P. Petitalot fait revivre la noble figure de ce *Père des pauvres*, en groupant sous les titres des principales vertus les traits de cette vie admirable de dévouement et de charité.

P. P., S. J.

Le Mois des Roses, par le R. P. Fages, des Frères Prêcheurs. Un volume in-12 de 251 pages. Paris, Ch. Douniol, et aux bureaux de l'Année Dominicaine, 1897.

Le *Mois des Roses*, comme le chantent les bons vieux Cantiques, « c'est le mois le plus beau », c'est le mois de Marie. En ce mois-là surtout, on offre des gerbes de roses à l'autel de la Vierge, et l'on égrène à ses pieds les *Ave* du Rosaire.

Le Rosaire ! Marie le donna à saint Dominique pour arme contre l'Albigeois ; elle le portait naguère à sa ceinture dans la grotte de Lourdes, tandis qu'elle foulait sous ses pas l'humble rosier de

la roche massabielle. Il convient spécialement à un fils de saint Dominique de l'expliquer et de le prêcher : c'est ce que fait le R. P. Fages, en cet aimable livre ; en ces trente et une méditations ou courtes lectures pour chaque jour du mois de mai.

Le Rosaire « ne consiste pas à formuler, sans autre souci, des *Pater* et des *Ave Maria* » (page 8) ; c'est à la fois une prière filiale à Marie, et un rapide souvenir de tout l'Évangile ; c'est le bréviaire des fidèles ; et, « aux jours mauvais, l'épée du chrétien » (page 17). Après de brèves considérations d'ensemble sur le Rosaire, le R. P. Fages examine les prières qu'on y murmure, les Mystères de joie, de douleur et de gloire qu'on y médite et les divines personnes qui y jouent un rôle. Le *Mois des Roses* n'est point une série d'études profondes et serrées comme le livre de Mgr Gay. Ce sont des pages qu'on effeuille simplement, doucement, pieusement ; tout ainsi que le jeune Dominique de Guzman effeuillait des pétales d'églantier fleuri, dans les sentiers de Vieille Castille, en descendant de son manoir féodal pour s'en aller à Gumiel (page 15). C'est une attrayante lecture, qu'il nous est fort agréable de recommander.

V. DELAPORTE, S. J.

Le Rosaire à Lille en 1896. Inauguration de l'église Dominicaine de Notre-Dame du Rosaire. Description, Compte rendu, Discours. In-8 de 112 p. Lille, imprimerie Salésienne, 1896.

Le 25 octobre 1896, Mgr l'archevêque de Cambrai bénissait solennellement la belle église des Pères Dominicains de Lille, récemment édifiée sous le vocable de Notre-Dame du Rosaire. Pendant tout le mois spécialement consacré à la dévotion si chère au peuple catholique et si vivement recommandée par Léon XIII, les fêtes et les exercices pieux se sont succédé dans le nouveau sanctuaire, trop étroit encore pour l'assistance empressée. Afin de rehausser l'éclat de ces journées saintes, on a fait appel aux orateurs les plus appréciés de l'ordre de saint Dominique ; et ils se sont hâtés d'apporter l'hommage de leurs voix à la glorieuse Reine du Rosaire. Il était bon de conserver le souvenir de ces fêtes de la piété et de l'éloquence : de là cette brochure, où l'on trouve, après la description de l'église et le compte rendu des solennités, le texte des discours des PP. Ollivier, Feuillette, Monsabré et Gaffre sur le Rosaire, avec une analyse de celui du P. Didon sur

l'Église militante. Les nombreux lecteurs que ces noms seuls suffiraient à attirer, n'auront pas de déception : ils seront édifiés et charmés.

J. B., S. J.

I. **Impressions d'Égypte**, par Louis Malosse. Paris, A. Colin, 1896. In-18, pp. 357. — II. **Le Désert de Syrie**; *l'Euphrate et la Mésopotamie*, par le comte de Perthuis. Paris, Hachette, 1896. In-18, pp. xvi-255, et une carte.

I. — Ce livre sur l'Égypte comprend deux parties. La première, consacrée aux souvenirs de voyage, est assez incomplète. D'Alexandrie au Caire en chemin de fer, du Caire à Louqsor en dahabich sur le Nil, et retour, le tout dans l'espace de trois semaines, on n'appelle pas cela visiter l'Égypte. Il est vrai que l'Égypte, du moins au point de vue topographique et pittoresque, c'est toujours la même chose. Le correspondant du *Temps* ne pouvait recueillir du neuf sur ce parcours obligé de tous les excursionnistes. Quand on a cette ambition, il faut se résigner à aller là où les autres ne vont pas. En revanche, M. Malosse s'est appliqué à mettre dans son récit une note bien personnelle, et dit ses *impressions*, à lui, ce qu'il sent plus encore que ce qu'il voit, et par là il échappe à la banalité du journal de voyage plus ou moins inspiré du guide Bœdeker. Pour une âme méditatrice le pays des Pharaons est un thème inépuisable. Le jeune écrivain s'abandonne peut-être un peu trop au charme de ses rêveries mélancoliques et vaporeuses; il écrit dans la langue de Loti : « Je songe aux délices d'une soirée pareille, s'écoulant dans l'enchantement du passé remémoré, dans l'émerveillement subi au spectacle de tout ce que la nature ou la main de l'homme a créé aux environs de ce palais. J'envie les heures qui pourraient être vécues... Je les envie, hélas ! sans espérance de les vivre. » Notons à ce sujet qu'il se fait une idée étrange de la vie monastique, laquelle se passerait surtout à rêver. Les solitaires de la Thébaïde auraient été les plus heureux moines de tous les temps, parce que là-bas la rêverie devait être exquise. M. L. Malosse connaît mal les choses de la religion ; cela se voit du reste ici et là ; mais il en parle toujours respectueusement. Pas un mot non plus qui choque les lecteurs délicats. C'est un mérite assez rare chez les *impressionistes* en voyage comme *at home*.

La seconde partie comprend une série de chapitres sur l'histoire contemporaine et la situation actuelle de l'Égypte. L'œuvre de l'Angleterre est jugée sévèrement, nous ne dirons pas injustement ; mais un écrivain anglais ne serait pas embarrassé pour riposter.

En somme, ce livre est assurément l'un des meilleurs que nous ayons sur l'Égypte d'aujourd'hui. En rendant cet hommage à l'auteur nous regrettons d'avoir à le déposer sur sa tombe.

II. — M. le comte de Perthuis — un nom bien connu de quiconque a foulé du pied le sol de la Syrie — publie des notes de voyage un peu anciennes ; elles datent de trente ans. Aussi ne trouvera-t-on pas la fraîcheur et la vivacité d'impression du touriste qui raconte ce qu'il vient de voir. Mais cette relation n'en a pas moins sa valeur et même son intérêt. Le désert de Syrie n'est guère plus visité aujourd'hui par les Européens qu'il ne l'était en 1866, et d'autre part si la région Méditerranéenne subit l'influence de la civilisation, pour peu qu'on avance vers l'intérieur on se trouve bien vite en plein dans cet Orient où rien ne change. A quelques heures au delà de Damas nous voyons aujourd'hui les us et coutumes décrits dans ce livre, la vie sous la tente, l'hospitalité antique des Nomades, les convives accroupis autour du plateau où repose sur une montagne de blé cuit, arrosé de lait caillé, un mouton que l'on dépèce avec les doigts. La razzia et la vendetta bédouine sont des institutions séculaires sur lesquelles le temps passe sans les altérer. M. de Perthuis allait négocier un accord entre les tribus ; il a été mieux à même que personne de les étudier, d'autant plus que son voyage a duré sept mois. Palmyre, la vallée de l'Euphrate, Bagdad, Mossoul, Orfa, l'ancienne Édesse, Mardin, Alep, marquent les principales étapes de cet itinéraire qui de longtemps encore ne figurera pas sur les programmes de l'agence Cook and C°.

J. BURNICHON, S. J.

Les Sélections sociales, *cours libre de science politique,* par G. Vacher de Lapouge. Paris, Fontemoing. In-8, pp. xii-503. Prix : 10 fr.

Nous sommes bien en retard avec M. G. Vacher de Lapouge, sans

doute parce que son « Cours libre de science politique, professé à l'Université de Montpellier (1888-1889) », appartient à la catégorie des livres qu'on pourrait sans inconvénient laisser d'eux-mêmes sombrer dans l'oubli; car, s'il est mauvais, employé à la laide besogne des démolisseurs prétentieux, en revanche nous le croyons assez inoffensif, rien n'indiquant en lui les allures d'un ouvrage destiné à faire époque.

M. Vacher de Lapouge s'avance, couvert d'une armure scientifique, bien faite pour impressionner le public, mais plutôt tapageuse, l'épée haute, la parole menaçante pour quiconque se permettrait de ne point partager son avis. « Quand il est nécessaire de se faire entendre, on ne frappe jamais trop fort », nous dit-il (VIII). La vraie sociologie commence à lui. « C'est dans ces leçons mêmes qu'il faut chercher la première doctrine générale des sélections sociales » (Préface). Comme modestie, on peut souhaiter mieux; mais il paraît que la « science » autorise de ces audaces.

Abrité derrière une Introduction hérissée de grands mots, encombrée de théories fort tranchantes sur les races, les langues, etc., l'auteur se décide enfin à entrer dans son sujet par cette formule qui résume et présente bien tout le système : « Les nations naissent, vivent et meurent comme des animaux ou des plantes. » Voilà « la thèse fondamentale de la sociologie darwinienne, le credo de l'école sélectionniste » (61).

Dès lors, tout le reste suit logiquement. Prenez les principes du Darwinisme, appliquez-les aux diverses sélections : vous avez le présent livre avec ses affirmations gratuites, ses erreurs multiples, ses omissions intéressées, ses décisions souveraines, le tout sous un faux air de nouveauté qui déguise mal des banalités déjà vieillies.

On devine ce que peut être la philosophie de l'histoire pour un homme qui se proclame « zoologiste avant tout », et ne voit dans la société qu'un organisme soumis à des évolutions fatales. Impossible de poursuivre, inutile de réfuter en détail toutes les conséquences de prétendues lois plus que sujettes à caution : « les *Sélections sociales* » ne méritent point cet excès d'honneur.

Qu'il nous suffise d'avoir dénoncé leur détestable esprit : nos lecteurs sauront que penser d'un auteur, qui tient avant tout à se réclamer du singe comme d'un grand'père, et prononce sentencieusement : « D'après toutes les données de la zoologie, le premier homme est né « d'une femelle qui avait son mâle, dans une bande qui avait son chef, « sur un sol qui était le pays et la propriété des siens » (199).

M. Vacher de Lapouge n'attaque point la Bible, il ne la discute pas, il l'ignore. Que lui importe, puisque « la raison » triomphe dans son livre? Beaucoup, pensant qu'il se flatte, lui répèteront sa dernière phrase : « Trêve d'orgueil, toutefois. Si l'homme est un dieu en forma-

« tion, le dieu est mortel » (490). Que « le dieu mortel », je veux dire, M. Vacher de Lapouge, ne l'oublie pas : il aura beau employer « la force « formidable de l'hérédité à combattre ses propres ravages, et opposer « une sélection systématique à la sélection destructrice et déréglée qui « met l'humanité en péril » (458) ; malgré ses négations, le Christianisme fera plus que lui, sinon pour « refondre », du moins pour perfectionner l'humanité.

J. ROCHETTE, S. J.

L'Ordre de Malte; *le Passé, le Présent*, par L. DE LA BRIÈRE. Paris, L. Chailley, 1897. In-12 de 262 pages.

L'Ordre des Hospitaliers, chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, de Rhodes et de Malte, a laissé un grand nom dans l'histoire et des traînées lumineuses dans les annales de la chrétienté, depuis les Croisades jusqu'à la Révolution. Tout le monde se souvient de ces noms fameux : Pierre d'Aubusson, Jean de la Vallette, Villiers de l'Isle-Adam ; et le fait du chevalier Dieudonné de Gozon, tuant le serpent de Rhodes, a été gravé dans toutes les honnêtes mémoires par le digne abbé de Vertot.

Un français, le Bienheureux Gérard Tom, avait fondé cette *chevalerie;* pas un autre royaume, pas une autre *langue*, n'a fourni, autant de héros que la France, à cette glorieuse milice. Mais en 1798, Bonaparte passa par Malte et détruisit le petit État des chevaliers : ce fut un de ses premiers exploits, et certes, l'un des plus déplorables, comme le prouve M. de la Brière, au chapitre de la *Capitulation*. Depuis, l'Ordre a cherché un refuge en Italie, auprès des Papes.

Existe-t-il encore ? ou n'est-ce plus que l'ombre d'un grand nom ? M. de la Brière vous répond par ce très intéressant volume, dédié au Grand Maître en « hommage de très fidèle obédience » ; où il raconte rapidement le *Passé;* où il expose le *Présent*, c'est-à-dire l'existence actuelle des chevaliers, répartis en langue d'Italie, langue d'Allemagne, langue d'Espagne ; où il se plaint de l'injuste ignorance où nous sommes en France, à l'égard de cet Ordre éminemment français. L'Ordre existe ; il possède, il s'affirme, il travaille, même en France. A-t-on déjà oublié l'ambulance établie à Épernay, en 1870, par le chevalier de Malte, comte Chandon de Briailles ? Et tout récemment, aux fêtes de la

Croisade, à Clermont, n'a-t-on pas vu figurer de vrais chevaliers de Malte, avec leur croix d'émail blanc et le collier de moire ?

L'Ordre administre des hôpitaux en Europe et en Terre Sainte. A Paris, encore peuplé de *Vestiges et Souvenirs* des chevaliers, il tient un dispensaire des pauvres, à Montmartre, suivant sa tradition, puisque l'Ordre fut d'abord fondé pour « nos seigneurs les malades » et les pauvres pèlerins. Bien plus, il compte, en France, parmi les « chevaliers d'honneur et de dévotion », environ quatre-vingts membres, appartenant à la plus haute aristocratie.

Tout cela est en quelque sorte une révélation; comme, du reste, presque tout le volume de M. de la Brière : quinze chapitres alertes, pleins de faits et de noms; pleins de leçons consolantes, surtout au chapitre de la *Sainteté dans l'Ordre;* pleins aussi d'espérance ; car, même en nos temps si peu chevaleresques, M. de la Brière croit un peu à l'avenir : cette vie de l'Ordre, qui se perpétue et se rajeunit, lui semble peut-être encore « destinée par la Providence » à de nobles tâches. Espérons-le, avec ce chevalier qui conte si bien.

V. DELAPORTE, S. J.

Hypnotisme Religion, par le Dr Félix REGNAULT, préface de Camille Saint-Saëns, membre de l'Institut, 1 vol. in-18 de VIII-317 pages. Paris, Schleicher frères, 1897. Prix : 3 fr. 50.

Notre confrère, le Dr Félix Regnault, a beaucoup lu et beaucoup retenu. Son livre est un modèle de compilation : pourquoi manque-t-il absolument de critique ? Il nous est impossible d'analyser une œuvre où tout le surnaturel est travesti et combattu et où les erreurs abondent. Vingt et un chapitres dont le texte très concis a l'apparence de simples notes, nous parlent de sujets vastes comme un monde : la religion, l'au-delà, la sorcellerie, la prière, le culte, l'hystérie, le juiferrantisme, la léthargie, le mauvais œil, les possessions, les prophéties, les miracles, le magnétisme, les médiums, les tables tournantes, la télépathie, la lévitation, etc., etc. Deux chapitres intéressants sont consacrés à la guerre et à la suggestion, mais tout n'y est pas à l'abri de la critique. Signalons à la fin quelques bonnes pages contre le spiritisme. Le reste, c'est-à-dire presque tout le volume ne supporte pas l'examen.

M. le Dr Regnault ne distingue pas entre prêtres et sorciers (p. 55).

Pour lui, les miracles trouvent leur naturelle explication dans l'hypnotisme (p. 136). Nos martyrs n'ont bravé les tortures et la mort que grâce à leur anesthésie d'hystériques (p. 122). L'auteur va jusqu'à poser cette inepte question : « Jésus était-il hystérique ? » et hésite à conclure (p. 100). Il avoue que « des malades, regardés par les médecins comme incurables, ont parfaitement guéri dans un pèlerinage » (p. 14) mais il met le « miracle » au compte de la suggestion. Notons enfin cette juste proposition : « La religion est le ciment de l'édifice social » (p. 25). Elle est malheureusement en absolue contradiction avec l'esprit matérialiste et sectaire du mauvais livre de notre confrère.

Nous allions oublier de signaler la grave préface donnée par M. Camille Saint-Saëns, qui partage les sentiments de l'auteur. « Le surnaturel, déclare-t-il, s'est évanoui en fumée sur tous les points où il s'est rencontré avec la science. » Toute la préface est sur ce ton : elle ne fera pas vendre le livre. Illustre maître, pour être écouté quand vous « philosophez », il faudrait écrire en musique !

Dr SURBLED.

Une Famille vendéenne pendant la Grande Guerre (1793-1795), par BOUTILLIER DE SAINT-ANDRÉ, avec introduction, notes et pièces justificatives, par M. l'abbé Eugène BOSSARD, docteur ès-lettres. Paris, Plon, 1896. In-8 de LIV-375 p. Prix : 7 fr. 50.

Ces Mémoires sont l'œuvre de Jacques Boutillier père, guillotiné à Nantes en 1794 ; et de Jacques Boutillier fils, qui dans son enfance, pendant la Grande Guerre, avait servi de secrétaire à son père. Nous en avons le témoignage de ce dernier : « Tous les faits d'armes que j'ai rapportés sur la prise de Saumur, mon père qui les redisait et me les faisait copier, les tenait de M. d'Elbée et de Cathelineau, qui les lui donnaient pour servir de matériaux à son histoire de la Vendée » (page 137). — Environ quarante ans plus tard, M. Boutillier de Saint-André fils recueillit tous ces souvenirs gravés dans sa mémoire et les écrivit pour ses propres enfants. M. l'abbé Bossard les a enrichis, appuyés, éclairés, parfois rectifiés, de notes très détaillées — véritables *commentaires* au bas des pages et à la fin du livre.

M. Boutillier de Saint-André, le père, était un digne magistrat, tout dévoué de cœur à la cause de Dieu et du roi ; mais plus enclin à rédiger les annales des héros vendéens, qu'à tenir un fusil. Il était même fort prudent ; savait se cacher à propos « dans

les branches d'un arbre touffu ; » mais au besoin, il sut exposer sa vie pour les siens, ou même pour le salut des *bleus* prisonniers. Il fut admirable sur l'échafaud, où il monta « tête découverte, tenant son chapeau d'une main et donnant l'autre à une vieille dame qui avait quelque peine à gravir les marches. » — Bref, il y avait en lui l'étoffe d'un héros, mais doublé d'un légiste qui calcule le pour et le contre des choses ; type parfait et loyal « de la bourgeoisie des petites villes vendéennes,... honnête mais timide ; » qui ne fut à la peine que malgré lui, et ne fut à l'honneur que par échappée. Ce qu'il a raconté, son fils l'a retenu et couché par écrit, avec ses impressions personnelles.

Nous n'avons donc point ici les mémoires d'un *brigand,* qui ait fait le coup de feu contre les « citoyens », bourreaux de son pays. Le caractère du volume, M. l'abbé Bossard le définit d'un mot pittoresque : « c'est la guerre de Vendée vue au travers d'une âme d'enfant. » Par suite, c'est la guerre de Vendée vue en petit, en détail, et d'un côté ; peu ou point de grands coups de pinceau, ni de tableaux d'ensemble. Style pompeux du XVIIIe siècle, légèrement *sensible,* et déclamatoire. Mais ce qui est dit, est clair ; les jugements vrais et fondés en raison ; celui-ci, entre autres, sur le mouvement de 1789, que tant de braves gens admirent de confiance : « Le véritable motif (de ce mouvement) fut de changer le gouvernement de la France ; mais il n'y avait que les adeptes, les chefs de la franc-maçonnerie qui fussent initiés dans le mystère » (page 26). — Tel encore ce résumé des causes qui provoquèrent le soulèvement en masse de la Vendée : ce furent « le mécontentement général produit par les entreprises contre la Religion et ses ministres, le changement de gouvernement, la mort effroyable du Roi et surtout la levée extraordinaire de tous les hommes depuis vingt ans jusqu'à quarante ans... Nous préférons, disaient les Vendéens, mourir pour notre Religion et notre Roi, sans sortir de nos foyers » (pages 48 et 52).

Les *Mémoires* de Boutillier de Saint-André et les notes de M. l'abbé Bossard ressemblent, en maint endroit, à un double plaidoyer : 1° plaidoyer ou apologie en faveur du brave d'Elbée, « qui vécut en sage, commanda en héros et mourut en martyr. » Charette, par contre, est un peu mis à l'écart. 2° Plaidoyer (faudrait-il ajouter *pro domo ?*) en l'honneur de la *Vendée angevine,* aux dépens de la *Vendée poitevine.* M. Bossard n'est pas extrême-

ment tendre pour les Chouans du bas Poitou. Mais il l'est beaucoup moins encore, lorsqu'il s'agit des historiens de la Grande Guerre qui ont écrit avant 1877 — même de Mme de la Rochejacquelein, laquelle, en ses admirables *Mémoires*, « n'a écrit, en somme, que l'histoire de la guerre dans le Poitou » et trop négligé la *Vendée angevine ;* enfin M. Bossard fonce sur tout « le parti poitevin », composé bonnement de « moutons de Panurge ».

Pour les autres historiens de la Vendée, ce « troupeau », M. Bossard les extermine en bloc, après avoir frotté leurs blessures de sel et de vinaigre : « quant au troupeau, Muret, Mortonval, Johannet, Crétineau-Joly, « l'Homère de la Vendée », selon l'expression malheureuse, si elle n'est ironique, de Mme de la Rochejacquelein — Eugène Loudun, Eugène Veuillot, Edmond Stoffet, de Brem, etc., etc., ils auront la foi du charbonnier : erreurs, vérités, contradictions, absurdités, appréciations mensongères, faits controuvés, sont acceptés (par eux) comme parole d'Évangile... » Et M. Bossard revient à Crétineau-Joly, dont l'histoire est un « méchant livre » ; puis il court sus au P. Drochon de l'Assomption (un poitevin ?) qui a eu le grand tort de rééditer ce *méchant livre,* de s'embarquer « sur cette galère vermoulue ».

Évidemment Crétineau-Joly (un vendéen du bas Poitou, né à Fontenay-le-Comte) n'a pas utilisé, en 1840, les *documents inédits et inconnus* publiés, en 1888, par M. C. Port, dans sa *Vendée angevine ;* ni les autres documents parus depuis 1877, presque tous en l'honneur de la *Vendée angevine.* Mais M. Bossard n'est-il pas un peu... sévère (j'adoucis l'épithète) pour ces anciens ?

Malgré tout et malgré les lacunes de Crétineau-Joly, je crois qu'on lira longtemps encore l'*Histoire de la Vendée militaire.* Et en toute franchise, je le souhaite fort, pour la gloire de l'incomparable héroïsme des Vendéens, soit du Poitou, soit de l'Anjou, qui furent — ceux-ci et ceux-là — un véritable « peuple de géants ».

V. DELAPORTE, S. J.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Mars 25. — Voici, d'après les journaux, même non catholiques, le résultat des élections au **Reichsrath** autrichien ; les premières qui aient eu lieu, depuis l'extension du droit de suffrage.

1° Succès du catholicisme et de l'antisémitisme sur le libéralisme ;

2° Insuccès, au moins partiel, du polonisme, atteint dans l'unité et la solidarité du « club polonais » ;

3° Succès du nationalisme et en particulier des Jeunes-Tchèques ;

4° Entrée en scène du socialisme.

26. — **Lord Salisbury**, chef du cabinet anglais arrrive à Paris où il a une entrevue avec M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères.

— Arrivée à Paris de **M. Fridjof Nansen**, explorateur norvégien qui s'est avancé jusqu'au 87° de latitude nord. Pendant son séjour, il donne une conférence publique au Trocadéro, parle dans plusieurs réunions et assiste à une séance de l'Académie des Sciences, dont il est, depuis deux ans, correspondant étranger.

— **En Crète**, les insurgés attaquent Malaxa et Halepa. Ils sont repoussés du second point, mais emportent et détruisent les constructions du premier, qu'ils doivent néanmoins abandonner sous la canonnade des croiseurs internationaux.

27. — **Le prince héritier de Grèce** quitte Athènes et se rend à la frontière de Thessalie. Ce départ est l'occasion de manifestations religieuses et populaires.

29. — **En Crète**, les insurgés et les troupes du colonel Vassos sont entrés en hostilités ouvertes avec les troupes internationales.

— **A Vienne**, ouverture du Reichsrath. Le discours du trône exprime la confiance dans l'union des puissances, en ce qui concerne les affaires de Grèce.

— 30. — **Le T. H. F. Gabriel-Marie**, élu le 19 mars supérieur général des Frères de la Doctrine chrétienne, est nommé membre du conseil supérieur de l'instruction publique en remplacement du T. H. F. Joseph, décédé.

31. — **Mgr Bonnet**, évêque de Viviers, est privé de traitement pour s'être élevé, dans son mandement de carême, contre la prétention de placer le mariage civil sur le même pied que le sacrement de mariage et contre la loi autorisant le divorce.

Avril 1. — **A l'Académie française**, élection du comte Albert de Mun au fauteuil de Jules Simon, et de M. Gabriel Hanotaux, ministre des affaires étrangères, à celui de Challemel-Lacour.

2. — **Le Reichstag** allemand vote de nouveau l'abolition de la loi contre les jésuites.

3. — Pendant deux jours, **le Sénat français** a écouté des discours contre l'*ingérence cléricale*. M. Joseph Fabre, sénateur de l'Aveyron, voudrait que le Souverain Pontife fût blâmé d'avoir appelé les catholiques français sur le terrain de l'union constitutionnelle. M. Maxime Lecomte reconnaît aux prêtres le droit d'être « électeurs et éligibles, » mais ils ne doivent pas se mêler de politique. Distinction subtile. M. de Lamarzelle réclame pour eux la liberté pleine et entière. Et MM. Darlan, ministre des cultes, et Méline, président du Conseil, tout en se déclarant opposés au « cléricalisme », écartent toute idée de persécution et obtiennent un vote de confiance.

— A la même heure, on publiait la lettre suivante du **Souverain Pontife** à Mgr Mathieu, archevêque de Toulouse. Elle est écrite en français :

A Notre Vénérable Frère François-Désiré Mathieu,
archevêque de Toulouse.

LEO PP. XIII.

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

Nous avons reçu votre Lettre pastorale pour le Carême de l'année courante, et Nous vous félicitons des leçons si justes, si modérées, si affectueuses, si bien adaptées aux circonstances présentes, que vous y donnez à vos diocésains, particulièrement dans le paragraphe *huitième*, relatif aux recommandations et aux enseignements émanés de Notre autorité suprême. Vous l'avez compris et vous le faites bien entendre dans votre Lettre. Nous n'avons jamais voulu rien ajouter ni aux appréciations des grands docteurs sur la valeur des diverses formes de gouvernement, ni à la doctrine catholique et aux traditions de ce Siège apostolique sur le degré d'obéissance dû aux pouvoirs constitués. En appropriant aux circonstances présentes ces maximes traditionnelles, loin de Nous ingérer dans les questions d'ordre temporel débattues parmi vous, Notre ambition était, est, et sera de contribuer au bien moral et au bonheur de la France, toujours fille aînée de l'Église, en conviant les hommes de toute nuance, qu'ils aient pour eux la puissance du nombre, ou la gloire du nom, ou le prestige des dons de l'esprit ou l'influence pratique de la fortune, à se grouper utilement à cette fin, sur le terrain des institutions en vigueur. Et en vérité, s'associer à l'action mystérieuse de la Providence, qui, pour tous les siècles, toutes les sociétés, toutes les phases de la vie d'un peuple, a des ressources inouïes, lui donner son concours en sacrifiant sans réserve le respect humain, l'intérêt propre, l'attachement aux idées personnelles ; arriver ainsi à diminuer le mal, à réaliser dans une certaine mesure le bien dès aujourd'hui, et à le préparer plus étendu pour demain : c'est infiniment plus avisé, plus noble, plus louable que de s'agiter dans le vide, ou de s'endormir dans le bien-être au grand préjudice des intérêts de la religion et de l'Église.

En vous appliquant, Vénérable Frère, par la netteté de votre langage, à faire comprendre dans ce sens Nos intentions et Nos exhortations, en sorte

qu'on ne puisse y trouver ni prétexte aux insinuations malveillantes, ni recommandation abusive pour des théories propres à compromettre la concorde, non à la consolider, vous faites une œuvre agréable à Notre cœur ; et Nous avons la confiance que votre voix trouvera de l'écho, non seulement dans votre catholique diocèse, mais au delà, puisqu'il s'agit de vérités amies, qui méritent d'être partout bien accueillies. Et nous souhaitons que tous les hommes honnêtes et droits inclinent l'oreille et réfléchissent, comprenant, à vos accents, tout ce que le patriotisme emprunte à la religion de clairvoyance et de dévouement. De fait, quand l'esprit de mensonge et de révolte a pu asseoir son trône et recruter dans toutes les classes de la société des ouvriers et des fauteurs, il est bien nécessaire que les enfants de la lumière, les Pasteurs des âmes surtout, sachent mettre une entente et une constance majeures pour affermir le règne de la justice sur les larges bases de la vérité et de la charité. En vous encourageant, Vénérable Frère, à poursuivre infatigablement par vos paroles et par vos actes ce noble but, Nous vous accordons pour vous, pour votre clergé et pour tous vos fidèles, la bénédiction apostolique.

Rome, du Vatican, le 26 mars 1897.

LEO PP. XIII.

4. — **Dans l'Isère,** M. Saint-Romme, radical, est élu sénateur, en remplacement de M. Théry, décédé.

— **Dans l'Indre-et-Loire,** M. Bidault, radical, est élu sénateur en remplacement de M. Cordier, décédé.

5. — **En Crète,** les troupes européennes ont désarmé les bachibouzouks et les volontaires musulmans, qui attaquaient les Crétois et entravaient la pacification.

— **A Rome,** ouverture du Parlement italien. Rien de saillant dans le discours du trône, qui constate la nécessité de porter remède à la situation économique

6. — **A Athènes,** la fête pour l'anniversaire de l'indépendance, est marquée par des manifestations belliqueuses et quelques désordres.

7. — **Les puissances** ont notifié aux gouvernements grec et ottoman que celui des deux qui prendrait l'initiative des hostilités, en supporterait les responsabilités, et qu'en aucun cas elles ne permettraient qu'il en retirât le profit d'un accroissement territorial.

8. — **En Crète,** les Turcs incendient des maisons chrétiennes.

9. — **A la frontière gréco-turque,** un premier engagement a lieu entre des *bandes* grecques et les troupes ottomanes.

10. — Aujourd'hui ce sont, dit-on, **les avant-postes grecs et turcs** qui en sont venus aux mains.

Le 10 avril 1897.

Le gérant : C. BERBESSON.

Imp. Yvert et Tellier, Galerie du Commerce, 10, à Amiens.

MULIER AMICTA SOLE

ESSAI EXÉGÉTIQUE

I

« Un grand signe parut dans le ciel : une femme revêtue du soleil; la lune était sous ses pieds, et sur sa tête une couronne de douze étoiles [1]. »

Ainsi commence, dans l'Apocalypse de saint Jean, l'épisode de la lutte entre la femme et le dragon. L'Église, dans un office récemment approuvé, fait à Marie l'application du chapitre entier [2]; elle lui applique le premier verset plus solennellement encore, dans la fête même de l'Immaculée Conception [3]. Au reste, la piété chrétienne n'a jamais hésité à reconnaître dans la femme céleste les traits de Marie.

« N'est-ce pas elle, disait saint Bernard, la femme revêtue du soleil? Sans doute, la suite même de la vision prophétique prouve qu'il faut entendre ce passage de l'Église terrestre; soit, mais nous voyons assurément aussi qu'on peut en toute convenance le rapporter à Marie... A bon droit, on la montre revêtue du soleil, puisqu'elle est entrée plus avant qu'on ne peut s'en faire l'idée, dans le très profond abîme de la sagesse divine; autant que le permet la condition de créature, et à l'union personnelle près [4], elle paraît toute plongée dans cette inaccessible lumière..... Combien vous avez été familière au Seigneur Jésus, ô Reine! combien proche, combien intime vous avez mérité de lui devenir, quelle grâce vous avez trouvée devant lui! Il demeure en vous, et vous en lui; vous le revêtez, et vous en êtes revêtue. Vous le revêtez de la substance de la

1. Apoc. xii, 1.

2. Office concédé à la Congrégation de la Mission, en l'honneur de la Médaille miraculeuse (27 novembre), épître et leçons du premier nocturne.

3. Sixième répons de matines et capitule de none.

4. C'est-à-dire, à un degré moindre que l'humanité du Christ, personnellement unie à Dieu.

chair, et il vous revêt de la gloire de sa majesté. Vous revêtez le soleil d'un nuage, et vous-même êtes revêtue du soleil.....

« Sur sa tête, dit le texte, une couronne de douze étoiles... Pourquoi les astres ne couronneraient-ils pas celle que revêt le soleil? Comme aux jours du printemps, est-il dit ailleurs, l'entouraient les roses en fleurs et les lis des vallées [1]... Mais, qui estimera ces perles? qui nommera ces étoiles, dont est formé le diadème royal de Marie? Il n'appartient pas à l'homme d'expliquer ce qu'est cette couronne, d'en faire connaître la composition[2]... »

Bernard essaie pourtant, et, de douze brillantes prérogatives de la mère de Dieu, il forme un des plus beaux joyaux qu'on ait jamais consacrés à Marie.

Ce fameux discours, par une association facilement explicable d'images et d'idées, m'a toujours rappelé le triomphe de la Vierge, sculpté dans l'église abbatiale de Solesmes. C'est là une composition célèbre, bien qu'elle n'ait pas la haute valeur de la sépulture du Christ, qui lui fait pendant. Dans la chapelle de la Vierge, l'artiste apprécie quelques statues d'un beau travail, mêlées à d'autres médiocres, et plus encore les encadrements et les détails d'ornementation; pour l'archéologue chrétien, l'intérêt est surtout dans la puissance et la richesse de l'inspiration. Le bon prieur, dom Jean Bougler, et les artistes inconnus qui travaillèrent sous ses ordres vers le milieu du seizième siècle, ont répandu à profusion les richesses de l'Écriture et de la tradition. Pour représenter aux yeux et à l'âme le trépas de Marie, sa sépulture, sa victoire sur les puissances infernales et son assomption, ils ont rassemblé et groupé personnages historiques ou légendaires, anges et saints, figures de l'Ancien Testament, emblèmes et symboles; quand la pierre ne parle pas assez d'elle-même, des inscrip-

1. Accommodation de *Eccli.* L, 8. Cf. office de la Sainte Vierge, *respons.* 5.

2. S. Bernard, *Sermo in dominica infra octavam Assumptionis, de duodecim prærogativis B. V. Mariæ*, 3, 6, 7; Migne, t. CLXXXIII, col. 430 et suiv. On voit assez que, dans le passage cité ici, il y a beaucoup de coupures. Les développements complets sont fort beaux, bien que les applications symboliques deviennent parfois un peu subtiles et compliquées.

tions latines viennent lui prêter une voix. Dans cet ensemble, une place, et une large place, revient à la femme de l'Apocalypse, et au dragon qui déploie contre elle toute sa fureur. Et l'une des inscriptions dit : « Cette femme mystique est l'Église, qui, par la Vierge, a enfanté le Fils promis à Abraham et aux patriarches, et conçu en Marie par la foi. » Près de là sont quatre docteurs, qui regardent avec amour Notre-Dame monter au ciel. L'un d'eux est Bernard, et l'inscription placée au-dessous de lui résume précisément le sermon *super Signum magnum*; d'autres inscriptions accompagnent les trois autres statues, redisant la gloire et la pureté de la femme céleste, et indiquant la signification symbolique des étoiles qui la couronnent.

Cependant, après que nous avons goûté les pieuses et artistiques conceptions de nos pères, vient le temps de la réflexion. Notre esprit moderne ne peut rien accepter simplement. Il a noté au passage quelques mots, où le vieux prieur de Solesmes aussi bien que l'abbé de Clairvaux insinuent que la vision de saint Jean pourrait bien convenir à l'Église, au moins autant qu'à Marie ; et c'est là-dessus qu'il vient maintenant demander des explications nettes. C'est son malheur de déflorer les plus belles choses par des *pourquoi* et des *comment*. Il est vrai que, si l'on peut donner à ses questions une réponse satisfaisante, il admire les belles choses d'autant plus vivement qu'il voit mieux en elles la « splendeur du vrai ».

Il s'agit donc, dans le cas présent, de savoir si, au douzième chapitre de l'Apocalypse, il est vraiment question de la Sainte Vierge; et, pour parler en termes techniques, si elle est l'objet du sens littéral, du sens figuratif, ou d'une simple accommodation [1].

A vrai dire, il y a bien du vague sous ces trois divisions classiques des « sens de l'Écriture ». Car ce n'est pas la même chose de parler d'un personnage directement et explicitement, ou d'en parler par allusion; dans les deux cas cependant, on peut en parler au sens littéral. Quant aux

1. L'usage liturgique du passage ne suffit pas à résoudre la question. Car il est certain que l'Église, dans ses offices, emploie des passages de l'Écriture sainte dans un sens purement accommodatice.

« figures », elles sont loin d'être toutes de même espèce ; de sorte qu'on pourrait faire bon nombre de distinctions sur l'emploi du sens figuratif. Du moins, le sens littéral et le sens figuratif, avec toutes leurs variétés, se ressemblent en un point : ils représentent la pensée même de l'auteur ; ils n'y ajoutent pas ; c'est bien là ce que l'Esprit-Saint a voulu dire par la parole inspirée. Par ce caractère, ces deux sens se distinguent nettement de l'accommodation. Celle-ci est une application, faite par nous, du texte sacré ; elle représente une pensée que nous trouvons dans notre propre esprit à propos d'un passage de l'Écriture, non la pensée même que Dieu a prétendu nous communiquer dans ce passage.

Au reste, ces principes, codifiés par les théologiens pour l'exégèse biblique, sont tout naturellement reconnus et appliqués dans l'interprétation des œuvres humaines. Racine représente Esther, qui réunit dans son palais de jeunes Israélites, met « son étude et ses soins » à les élever dans la crainte du Seigneur, et goûte au milieu d'elles « le plaisir de se faire oublier ». De quelque nom qu'on appelle ces allusions ou ces figures, le poète a évidemment pensé à la fondatrice de Saint-Cyr autant ou plus qu'à la femme de Xerxès. La cour, qui savait applaudir à propos, n'ajoutait pas à la pensée de l'auteur ; elle la retrouvait et la faisait remarquer. Si, par impossible, Racine n'avait songé qu'à ses antiques personnages, sans voir leur ressemblance avec les personnages présents, et si la cour avait elle-même trouvé et signalé cette ressemblance, la cour eût fait une accommodation [1].

1. A Erfurt, en 1808, on jouait l'*OEdipe* de Voltaire. A ce vers, dit par Philoctète au sujet d'Hercule :

L'amitié d'un grand homme est un bienfait des dieux,

Alexandre Ier se tourna vers Napoléon et lui tendit la main. C'était une délicate accommodation. — Il est vrai que, d'un texte profane, on peut faire un usage auquel l'auteur n'a pas songé, tandis que l'Esprit-Saint a prévu toutes les applications, même tous les abus, qu'on pourrait faire de sa parole. Mais autre chose est de prévoir le sens ou le contresens qu'on pourra tirer de tel passage, autre chose de vouloir exprimer tel sens et communiquer aux hommes telle vérité. L'accommodation n'est pas un sens que Dieu n'a pas prévu, mais un sens dont Dieu n'a pas voulu faire l'objet de sa parole révélatrice. C'est par les règles traditionnelles de l'interprétation qu'on distingue ce que Dieu a voulu dire.

Ainsi, pour nous, la question vraiment importante est de savoir si Dieu même, en inspirant le douzième chapitre de l'Apocalypse, a voulu nous faire penser à Marie et nous parler d'elle, ou si l'application faite à Marie de la vision céleste vient seulement de l'esprit de l'homme et de la piété des fidèles.

Pour répondre, il faut bien tenter une interprétation de ce chapitre. Mais il y aurait trop de témérité à vouloir complètement l'expliquer : il est trop plein de mystères, et trop intimement lié aux épisodes voisins et à l'ensemble même du livre. La seule chose possible est de chercher uniquement, dans cette vision, le rôle de la Sainte Vierge, en écartant de son mieux toutes les autres questions; et, sur le rôle même de la Sainte Vierge, de dire des choses vraies, sans être assuré de découvrir toute la vérité.

II

La femme, qui paraissait dans le ciel, et semblait en refléter la paix, est soudain dans les angoisses de l'enfantement; et devant elle se tient un dragon, portant les insignes du « prince de ce monde[1] », et avide de dévorer l'enfant qui va naître. Or, la femme devint mère « d'un enfant mâle, qui devait gouverner toutes les nations avec un sceptre de fer, et son fils fut enlevé à Dieu et à son trône. Et la femme s'enfuit dans le désert, où elle avait une retraite que Dieu lui avait préparée, pour y être nourrie mille deux cent soixante jours[2]. »

Le lieu de la scène change donc. La femme s'enfuit au désert. Le « grand dragon, l'ancien serpent, appelé le diable et Satan[3] » est lui-même précipité en terre, et ses anges avec lui[4]; et c'est sur la terre que se passe la suite du

1. Joan. XIV, 30.

2. Apoc. XII, 5, 6. Traduction de Bossuet, ici et pour les fragments qui suivent, cités entre guillemets.

3. Ibid., 9.

4. Ici se place (7-12) le combat de saint Michel contre le dragon. La lutte décrite par saint Jean fait partie des épisodes de l'Apocalypse ; elle se rapporte donc, vraisemblablement, au même temps que le reste de la pro-

drame. Le dragon se met à poursuivre « la femme qui avait enfanté un mâle. Et on donna à la femme deux ailes d'un grand aigle, afin qu'elle s'envolât au désert, au lieu de sa retraite, où elle est nourrie un temps, des temps, et la moitié d'un temps[1], hors de la présence du serpent. Alors, le serpent jeta de sa gueule comme un grand fleuve après la femme, pour l'entraîner dans ses eaux. Mais la terre aida la femme; elle ouvrit son sein, et elle engloutit le fleuve que le dragon avait jeté de sa gueule. Et le dragon s'irrita contre la femme, et alla faire la guerre à ses autres enfants qui gardent les commandements de Dieu, et qui rendent témoignage à Jésus-Christ. Et il s'arrêta sur le sable de la mer[2]. »

Pour reconnaître la femme qui soutient ce combat, le signe le plus clair, au premier aspect, c'est la désignation précise de son ennemi. Ici, le doute n'est pas possible. C'est « l'ancien serpent [3] », c'est-à-dire évidemment le tentateur de l'Éden. C'est à lui qu'il a été dit: « Je mettrai l'inimitié entre toi et la femme, entre ta race et la sienne [4]. » Lorsqu'il cherche à dévorer l'enfant qui va naître, lorsqu'il poursuit la femme au désert, lorsqu'il fait la guerre « à ses autres enfants », ou, plus littéralement « aux autres de sa race [5] », il accomplit l'ancien oracle. Cette lutte à laquelle prennent part le ciel et la terre, c'est bien la même qui est esquissée en deux traits dès la première page de la Genèse. Ce qui fut alors prédit, saint Jean le montre en action ; ou plutôt l'Esprit-Saint, unique auteur de l'Écriture, continue sa pensée de Moïse à saint Jean, et déroule devant nous le plan divin, depuis l'origine de l'humanité, jusqu'aux luttes du christianisme, et probablement jusqu'à la fin des temps.

phétie; mais elle rappelle, par allusion, la révolte et le châtiment des mauvais anges.

1. Un an, deux ans, et la moitié d'un an, ce qui équivaut, en chiffres ronds, aux mille deux cent soixante jours du verset 6. Pour la manière de dire, cf. Dan. IV, 22 et VII, 25. Bossuet a excellemment montré (Apocalypse, XI) que, dans la langue de l'Écriture Sainte, trois ans et demi (moitié d'une semaine d'années) expriment symboliquement le temps de la persécution.

2. Apoc. XII, 13-18.

3. Ibid., 9. Le mot est répété, Apoc. XX, 2.

4. Gen. III, 15.

5. Apoc. XII, 17.

La femme de l'Apocalypse correspond donc à celle de la Genèse ; la prophétie de Patmos dépend, pour l'interprétation, de celle de l'Éden. Or, dans le troisième chapitre de la Genèse, Pères, théologiens et exégètes s'accordent à voir la première et la plus générale des promesses messianiques. C'est le « protévangile », la première annonce du Rédempteur, de ses luttes et de son triomphe. Il y a comme plusieurs points de vue, pour contempler les mystères que cet oracle montre en perspective ; mais, de quelque point qu'on regarde, on voit toujours les mêmes choses.

Si l'on peut résumer en quelques lignes les conclusions de tant de savantes études, et, au risque de sacrifier bien des nuances, simplifier résolûment les systèmes, on partagera les interprètes en deux groupes.

Suivant les uns, Dieu, après la chute, promet directement et immédiatement le Sauveur [1]. Il dit à Satan, chef des anges rebelles : « Je mettrai l'inimitié entre toi et celle qui sera la femme par excellence, la mère du Rédempteur et de l'humanité rachetée, entre ta race, tes adhérents, tes auxiliaires, et le Fils de cette femme bénie ; il t'écrasera la tête, et tu feras effort contre son talon [2]. » Au reste, si la femme et sa race sont directement et immédiatement Marie et le Christ, c'est aussi et secondairement toute l'humanité, moralement unie au Sauveur et à la corédemptrice.

D'après les autres [3], Dieu, dans l'Éden, parle d'abord aux personnages présents, et prononce, à leur sujet, un oracle qui embrasse tous les siècles. Il dit au serpent qui est là, et en lui à Satan qui s'en est servi comme d'un instrument pour tenter la femme : « Je mettrai l'inimitié entre toi et Ève, entre ta race et la sienne ; la race de la femme obser-

1. On peut voir Patrizi, *de interpretatione Scripturarum sacrarum*, Rome, 1844, t. II, p. 46 et suiv. Mais le très large résumé donné ici ne vise pas à être l'expression exacte du système particulier de Patrizi ; c'est plutôt une vue d'ensemble sur les systèmes qui mettent le Christ et sa mère au premier plan de la vision prophétique.

2. Gen. III, 15. Sur *ipse* ou *ipsa*, sujet de *conteret*, voir les dissertations spéciales.

3. On peut voir (avec les réserves indiquées sur les nuances) le P. Corluy, *Spicilegium dogmatico-biblicum*, Gand, 1884, t. I, p. 347 et suiv. ; le P. de Hummelauer, *Commentarius in Genesim*, 1895, p. 159 et suiv.

vera ta tête pour l'écraser, et tu observeras son talon pour le mordre [1]. Telle sera en effet la fortune de ce long combat: tu infligeras à l'humanité bien des blessures, mais elle cependant triomphera de toi, en te broyant la tête. Cette victoire, les crimes de la terre le montreront, on ne peut l'attendre de l'ensemble de l'humanité, blessée par toi. Le triomphe sera le partage d'un unique vainqueur, chef et représentant du genre humain, sur qui tu n'auras aucun avantage. Ces mots « la race de la femme » lui conviennent mieux qu'à tout autre, car une Vierge aura seule part à sa naissance. »

Ainsi, les uns prennent pour objet direct et immédiat de la parole divine, le Christ et sa mère, et, pour objet secondaire et éloigné, l'humanité. Les autres prennent Ève et l'humanité pour objet immédiat et direct, mais ils tiennent que le Christ et sa mère, montrés dans le lointain, sont cependant l'objet principal [2]. De toute manière, au point culminant où se résument la lutte et la victoire, il y a Marie et le Rédempteur, broyant la tête du serpent. Dans le prolongement séculaire de l'action, il y a d'un côté Satan et ses auxiliaires ; de l'autre, l'humanité entière et chacun des hommes, et surtout la portion fidèle de l'humanité, représentée comme « la race de la femme » : la femme pouvant être encore Marie, ou Ève, ou l'Église, ou même chacune des femmes, en un mot tout personnage réel ou symbolique auquel revient, à des titres et à des degrés divers, le rôle de « mère du genre humain ».

Lors donc qu'on nous parle de la femme et du serpent, il faut, pour comprendre, chercher, parmi les épisodes d'une longue et gigantesque lutte, celui dont il est question. Est-ce l'épisode central, la femme sera certainement Marie.

1. Pour se rendre compte des mots employés ici, voir les dissertations spéciales sur le sens de *shouf*, rendu dans les Septante par τηρεῖν, dans la Vulgate par *conterere*.

2. Cela reste vrai, même pour ceux qui pensent que la Sainte Vierge est désignée seulement au sens *typique* : car le personnage figuré est souvent l'objet principal d'une prophétie. Plusieurs psaumes, par exemple, se rapportent littéralement à David, et typiquement, mais principalement, au Messie.

Est-ce un épisode secondaire, la femme pourra être l'un des personnages indiqués, et les circonstances diront lequel. Il faut donc considérer de plus près encore la scène décrite dans l'Apocalypse.

Certains traits paraissent tout d'abord se rapporter au principal épisode, et au groupe sauveur lui-même. La femme vue par saint Jean met au monde un fils « qui doit gouverner toutes les nations avec un sceptre de fer[1] ». Le premier mouvement est de reconnaître le Messie, et par suite sa mère.

Mais il faut tenir compte de toutes les données du problème. Quand Dieu nous propose des énigmes, il nous fournit le moyen de les interpréter, autant du moins que cela nous est utile, mais à condition de nous rendre attentifs à tous les détails de sa parole. Dans cette même Apocalypse, le Fils de l'homme dit à l'évêque de Thyatire : « Celui qui sera victorieux, et gardera mes œuvres jusqu'à la fin, je lui donnerai puissance sur les nations. Il les gouvernera avec un sceptre de fer, et elles seront brisées comme un vase d'argile. Tel est ce que j'ai reçu de mon Père[2]. » L'autorité sur les nations appartient donc en propre au Messie, mais peut être communiquée à ses fidèles[3]. Le « sceptre de fer » peut être l'insigne non seulement du Christ, mais aussi de son corps mystique.

Et, dans le cas présent, il y a une raison décisive de penser qu'il s'agit en effet du corps mystique ; c'est bien lui que la femme met au monde, et que le dragon cherche à dévorer. Car la douleur qui accompagne l'enfantement[4] ne convient en aucune façon à la naissance du Messie ; c'est dans l'allégresse que Marie devint mère du Sauveur et « répandit sur le monde la lumière éternelle[5] ».

1. Apoc. xii, 5. Cf. Psalm. ii, 9.
2. Apoc. ii, 26-28.
3. Le sens est ici, comme dans d'autres passages, que Dieu gouverne le monde en faveur des justes, que tous les événements sont dirigés par une insondable Providence en vue du salut et de la perfection des âmes, et que les saints sont associés à Dieu dans son jugement sur le monde.
4. Apoc. xii, 2.
5. Præfatio B. V.

Pourtant, il reste encore un doute. L'enfant mâle, qui dominera sur les peuples, n'est pas le Christ ; il représente les fidèles en général, ou plutôt une catégorie spéciale de fidèles et d'élus [1]. Il n'est pas sûr encore que sa mère soit l'Église, et non la Sainte Vierge. Car Marie a sa part, non seulement dans l'œuvre rédemptrice, mais dans toutes les applications de la rédemption, et à tous les moments du grand combat. Elle donne la vie aux fidèles ; et, joyeuse lorsqu'elle donna le jour à son premier-né, elle a souffert pour enfanter les frères du Christ.

La dernière réponse doit se tirer de l'ensemble du passage. La femme, vue d'abord dans le ciel, est bien la même qui descend sur la terre, reçoit des ailes pour fuir au désert, est poursuivie par le démon, aidée par les puissances terrestres, et providentiellement soutenue par Dieu dans sa retraite [2]. Ce n'est pas là Marie. Déjà victorieuse et élevée au ciel, elle règne près de son Fils ; le rôle de protectrice lui conviendrait ; elle n'est pas la femme poursuivie, dont le ciel et la terre viennent secourir la faiblesse.

Au contraire, rien qui ne s'applique aisément à l'Église. « Protégée par la splendeur de la suprême lumière, la sainte Église est comme revêtue du soleil ; dédaigneuse de toutes les choses temporelles, elle tient la lune sous ses pieds. [3] » On la montre d'abord dans le ciel, car elle est toute céleste dans son origine et dans sa fin. D'ailleurs, dans l'Apocalypse, le ciel désigne non seulement la demeure de Dieu, mais le monde surnaturel de la grâce, auquel l'Église appartient. La terre et les flots agités de la mer sont le symbole de ce monde. C'est au milieu de ce monde que vit maintenant l'Église, venue du ciel ; c'est ici-bas qu'elle lutte

1. Car l'enfant qui naît au v. 5 ne représente pas collectivement tous les fils de la femme. Il faut le distinguer des « autres de sa race », mentionnés au v. 17. Certains commentateurs voient dans le fils aîné le peuple juif, dans les autres, les fidèles de la gentilité ; d'autres interprètes distinguent la première génération chrétienne, les antiques témoins du Christ (cf. v. 5, 10, 11), et les fidèles qui se succèdent après eux dans l'Église. Mais la discussion de ces systèmes, et des autres qu'on peut proposer, rentre dans l'interprétation d'ensemble de l'Apocalypse.

2. Apoc. xii, 6, 14-17.

3. S. Grégoire pape, *Moral.*, XXXIV, xiv, § 25, M., LXXVI, 731.

contre le démon, tantôt près d'être engloutie par les flots de la persécution [1], tantôt secourue par Dieu même [2], ou par les pouvoirs humains [3], suivant l'ordre de la Providence de Dieu.

C'est donc bien l'Église, qui est directement montrée à saint Jean dans le personnage de la femme céleste. Le reconnaître, c'est accepter l'opinion commune des Pères et des exégètes. Et les premiers siècles chrétiens étaient accoutumés à voir sous les traits de la femme l'Église opprimée et confiante. Quand Hermas, après avoir trouvé sur son chemin un monstre, symbole de la persécution, rencontre ensuite une vierge parée de vêtements blancs et voilée, il n'hésite pas : « D'après mes précédentes visions, je connus que c'était l'Église, et je devins joyeux [4]. »

III

Pourtant, dans la littérature et l'art symboliques de ces temps lointains, la femme ne désignait pas seulement l'Église. Une femme debout, les bras étendus et les yeux élevés vers le ciel, pouvait aussi représenter l'âme chrétienne. La Vierge-mère était peinte à peu près sous les mêmes traits. Voilà pourquoi, devant les fresques des Catacombes, on s'arrête parfois hésitant. Et qui sait si l'artiste lui-même, en donnant à son œuvre cette expression de pureté, de force, et de céleste désir, ne confondait pas dans son idéal les traits de la mère et ceux de l'épouse du Christ ?

Devant quelques-uns des plus beaux tableaux de l'Écriture, nous éprouvons le même sentiment que devant les antiques orantes. Par exemple, devant les symboles de l'arche d'alliance, et de la miraculeuse toison, devant les scènes de chaste amour du psaume quarante-quatrième ou du Cantique des cantiques, enfin devant cette femme revêtue

1. Apoc. XII, 15.
2. Ibid., 6, 14.
3. Ibid., 16.
4. *Le Pasteur*, vision IV, 2 ; Funck, *Patres apostolici*, t. I, p. 380.

du soleil et couronnée d'étoiles. Une observation exacte nous a conduits à dire : « C'est l'Église » ; mais quelle attention n'a-t-il pas fallu pour distinguer les traits et l'attitude de l'Église d'avec ceux de Marie, tant est grande la ressemblance !

C'est qu'en effet la ressemblance existe, non seulement grâce à la façon dont le peintre a conçu les personnages, mais dans les personnages eux-mêmes. Il y a longtemps que la tradition chrétienne a signalé une étroite analogie entre Marie et l'Église « ces deux mères[1] ». Les plus anciens et les plus illustres docteurs se sont plu à les comparer[2]; aucun ne l'a fait avec plus d'autorité ni avec plus de profondeur que saint Augustin :

« L'Église, dit-il, imite la mère du Christ, son époux et son Seigneur. Car l'Église aussi est à la fois mère et vierge. Sur la pureté de qui veillons-nous, si elle n'est pas vierge[3] ? et aux enfants de qui parlons-nous, si elle n'est pas mère ? Marie a mis au monde corporellement le chef de ce corps ; l'Église enfante spirituellement les membres de ce chef. Chez toutes deux, la virginité n'empêche point la fécondité ; chez toutes deux, la fécondité n'altère point la virginité.... Toutefois, à une seule femme, à Marie, il appartient d'être, et spirituellement et corporellement, mère et vierge à la fois. Spirituellement, elle est mère non de notre chef, non du Sauveur, de qui bien plutôt elle-même est née en esprit... mais, à coup sûr, elle est mère de ses membres, c'est-à-dire

1. « Conferamus, si placet, has duas matres... » S. Césaire d'Arles, hom. II (Migne, t. LXVII, col. 1048). Pour ce parallèle entre Marie et l'Église, j'emprunte d'utiles indications au P. Bainvel, *de Ecclesia* (*schema* lithographié), p. 72 et suiv.

2. Outre saint Augustin et saint Césaire, on peut citer saint Pierre Chrysologue, serm. CXVII (M., LII, 521) ; saint Fulgence, epist. III, *ad Probam*, cap. IV et V (M., LXV, 326) ; saint Épiphane, *Adv. hæres.*, LXXVIII, 19 (M., P. G., XLII, 730) ; tous les Pères qui ont comparé le fidèle, naissant par le baptême dans le sein de l'Église, au Christ naissant en Marie par l'opération de l'Esprit-Saint (voir quelques citations dans Hurter, *Opuscula selecta sanctorum Patrum*, t. X, p. 92, n. 2) ; enfin, ceux qui seront cités dans la quatrième partie de cet article.

3. La pureté de la foi, ici comme dans plusieurs autres passages du Nouveau Testament et des Pères.

notre mère à nous ; car elle a coopéré par son amour [1] à faire naître dans l'Église les fidèles, qui sont les membres du chef. Corporellement, elle est mère du chef lui-même. Il fallait en effet que, par un insigne miracle, notre chef naquît corporellement d'une vierge, afin de signifier que ses membres naîtraient spirituellement de l'Église vierge. Seule donc, Marie est, d'esprit et de corps, mère et vierge : mère du Christ et vierge du Christ. Quant à l'Église, en la personne des saints qui posséderont le royaume de Dieu, elle est en esprit tout entière mère du Christ [2], et tout entière vierge du Christ; mais de corps, elle n'est pas tout entière l'une et l'autre : en quelques fidèles, elle est vierge du Christ; en d'autres, elle est mère, mais non du Christ [3]. »

Dans cette page magistrale, il y a en germe toute la doctrine catholique sur les rapports entre l'Église et Marie. Ce sont, on le voit, des rapports de ressemblance : ressemblance de la sainteté, de la virginité, de la maternité. Mais il y a plus que ressemblance : il y a réelle et intime connexion.

Ce qui relie Marie à l'Église — comme ce qui fait toutes ses grandeurs — c'est son rôle même de mère de Dieu. En acceptant, avec pleine conscience de toute la portée de son acceptation, d'être la mère du Verbe, incarné pour sauver le monde, elle s'est associée à toute l'œuvre du Rédempteur; avec lui et par lui, toujours dans un rang secondaire, mais cependant toujours unie au médiateur, elle a vaincu le démon, obtenu la grâce, réconcilié l'humanité avec Dieu. Elle est en même temps devenue mère des hommes, et très spécialement des élus. Car vouloir la naissance du chef, sachant qu'il serait le chef de l'humanité régénérée, et afin qu'il le devînt, c'était vouloir et causer en même temps la naissance

1. C'est le fameux *cooperata caritate*, texte patristique de la plus haute importance, que Bossuet s'est plu à développer dans plusieurs de ses sermons sur la Sainte Vierge.

2. Dans ce membre de phrase (voir le contexte non cité ici), la pensée de saint Augustin n'est pas que l'Église est mère des membres du Christ ; il l'a dit plus haut ; ici, il rappelle que les fidèles qui font la volonté de Dieu sont comparés à la mère du Christ (Matt. xii, 50).

3. *De sancta Virginitate*, cap. ii et vi, M., XL, 397, 399.

des membres. Or, l'Église n'est sur la terre que pour continuer la même œuvre à laquelle Marie a coopéré, pour aider les hommes à profiter des grâces, acquises par Jésus et secondairement par Marie, pour les faire participer à l'adoption divine, méritée par la rédemption. La charité de l'Église a donc le même objet, et s'étend aux mêmes sujets que la charité de Marie, et c'est également une charité maternelle. Nous appelons Marie notre mère, parce que, grâce à elle, nous sommes moralement un avec le Christ, son Fils unique. Nous appelons aussi l'Église notre mère, parce que, par la prédication de l'Évangile et par les sacrements, ses pasteurs contribuent, eux aussi, à nous unir au Christ, et à nous faire jouir de cette vie surnaturelle, que nous devons à Jésus et à Marie [1].

Dans toutes ces relations, on le voit, la supériorité est toujours du côté de Marie [2]. Elle est unie au vainqueur, et triomphe avec lui au point central de l'action; l'Église vient ensuite, pour le prolongement de la lutte. Marie a son rôle dans l'œuvre de la rédemption tout entière, dans l'acquisition et la distribution des grâces ; l'Église a part seulement à leur distribution. Dans l'acquisition et la distribution des

1. Le P. Jeanjacquot développe la comparaison entre la maternité de la Sainte Vierge et celle de l'Église par rapport aux fidèles, *Simples explications sur la coopération de la T. S. Vierge à l'œuvre de la rédemption et sur sa qualité de mère des chrétiens,* n. 52 et suiv., édit. 1868, p. 164 et suiv.

2. Lorsque, dans les comparaisons de ce genre, on met d'un côté l'Église. et de l'autre côté Marie, on ne veut pas dire que Marie soit en dehors de l'Église ; mais on la considère à part, comme distincte du reste. La même chose arrive pour Notre-Seigneur ; tantôt on parle de lui comme étant de l'Église, et la partie la plus essentielle de l'Église, tantôt on le représente comme distinct de l'Église, et exerçant sur elle son autorité. C'est ainsi qu'on peut considérer la tête, tantôt comme faisant partie du corps, et tantôt comme distincte du corps, c'est-à-dire des autres membres qu'elle gouverne. Et, toutes les fois qu'il y a un tout et des parties, on peut faire la même chose : voir chaque partie dans le tout, ou la mettre à part pour la comparer à l'ensemble des autres. Si l'on met ainsi Marie à part, elle est supérieure à l'Église ; si on la considère dans l'Église, alors tous les privilèges de Marie conviennent à l'Église, mais par Marie. On peut dire ainsi, avec une inscription de Solesmes citée plus haut, que « par la Vierge, l'Église a enfanté le Messie ».

grâces, Marie est associée, dans un rang inférieur, à Jésus-Christ, cause principale et source de tout mérite; dans la distribution des grâces, l'Église ne sert que d'instrument pour appliquer aux âmes les fruits de la rédemption. Marie est totalement mère du Christ, du corps physique et du corps mystique, du Sauveur et de ses membres; l'Église est mère des membres seuls. L'Église, répète saint Augustin, ne fait qu'« imiter Marie, lorsque chaque jour elle enfante les membres du Christ[1] ». Par sa maternité divine, Marie dépasse de loin la maternité de l'Église; par sa maternité à l'égard de tous les fidèles, elle est mère de l'Église elle-même; en Marie, mère de Dieu et mère des hommes, l'Église est unie au Christ, qui est à la fois « son frère et son époux[2] ».

Enfin, on voit en quel sens Marie est la figure ou le « type » de l'Église. Ce n'est pas ici un personnage de rang inférieur, pris pour symbole d'un plus grand, qui doit venir après lui; c'est plutôt un personnage supérieur, pris pour modèle de tous ceux qui doivent le suivre. Marie n'est pas figure de l'Église, de la façon dont Melchisédech était figure du Christ, prêtre éternel, mais plutôt de la façon dont le Christ, au cénacle ou sur la croix, était le type du sacerdoce chrétien.

Ce n'est pas non plus un personnage que des circonstances, fortuites ou variables, amènent à représenter une société; c'est plutôt un personnage qui, par la nature même des choses, porte en lui-même la société tout entière. Marie ne représente pas l'Église, comme l'ambassadeur ou le général se trouve parfois amené à représenter la nation, mais plutôt comme le souverain, qui réunit habituellement en lui-même les forces et les volontés de la nation tout entière. Lorsque de fait, au calvaire par exemple, elle agissait au nom de toute l'humanité, offrant à Dieu la victime et recueillant son sang, elle remplissait non un office extraordinaire, mais le rôle même qui lui revenait de droit.

1. Ecclesia. « quæ, imitans ejus matrem, quotidie parit membra ejus, et virgo est. » *Enchiridion*, 34, M., XL, 249. — Cf. Ce passage cité plus haut.
2. Cant. IV, 9, 10; VIII, 1.

C'est par sa dignité même et sa place dans le plan divin que Marie est figure de l'Église, et elle dépasse de toutes façons la chose figurée. Sa maternité est le modèle de celle de l'Église ; sa victoire, celui de nos luttes ; sa sainteté, celui de toute vertu chrétienne ; son intercession réunit, complète et rend agréable à Dieu par Jésus-Christ la prière de tous les fidèles et de tous les saints. Elle n'est pas l'ébauche de l'Église, elle en est un type idéal.

IV

L'auteur d'un très ancien sermon, souvent attribué à saint Augustin, disait aux catéchumènes : « Vous avez reçu le symbole ; c'est, contre le venimeux serpent, la sauvegarde de la femme qui enfante. Ce dont je parle est écrit dans l'Apocalypse de l'apôtre Jean : le dragon se tenait devant la femme qui allait devenir mère, afin de dévorer son fils, dès qu'il serait né. Le dragon est le diable, aucun de vous ne l'ignore. La femme signifiait la Vierge Marie, qui, sans souillure, a mis au monde notre chef immaculé, et qui, de plus, a présenté en elle-même la figure de la sainte Église[1]... »

Le vieil orateur chrétien semble dire que, dans la vision de saint Jean, la Sainte Vierge est directement montrée ; en cela, il se sépare de l'ensemble de la tradition et de l'exégèse. Mais il indique avec une parfaite sûreté de vue que, dans ce passage, la pensée de l'Église et celle de Marie s'appellent et se complètent, et que les deux personnages se tiennent comme la figure et la chose figurée. Et c'est là sans doute ce que veulent dire tant de Pères, de théologiens, de commentateurs[2], et la liturgie elle-même, en appliquant à

1. *Sermo* IV *de Symbolo ad catechumenos*, parmi les œuvres douteuses de saint Augustin, M., XL, 661. Inséré dans le bréviaire romain, à la vigile de la Pentecôte. Même vue sur la Sainte Vierge type de l'Église, dans l'apocryphe de saint Ambroise intitulé *In Apocalypsin expositio,* M., XVII, 876 et 877.

2. Voir Cornelius a Lapide, et les nombreuses sources auxquelles il renvoie. Je ne fais ici que préciser des idées indiquées par lui. M. l'abbé Drach se sert, moins heureusement semble-t-il, du terme d'*accommodation,* pour

la Sainte Vierge le douzième chapitre de l'Apocalypse. Il n'est pas question ici de rien changer à ce qui a été compris depuis des siècles, mais seulement de formuler en termes plus précis l'interprétation traditionnelle.

Ce n'est pas par une simple accommodation que conviennent à la Sainte Vierge les plus beaux traits de cet épisode. Elle y est mêlée par d'intimes relations, qui, indépendamment de toute pensée humaine, existent dans l'ordre même des choses et dans le plan divin. L'Esprit-Saint voyait ces relations, en inspirant l'Apocalypse, et voulait qu'elles fussent remarquées de nous. Quand saint Jean contemplait dans le ciel la femme revêtue du soleil, il trouvait en elle la ressemblance de celle qu'à un titre tout spécial il avait appelée sa mère.

L'histoire prophétique immédiatement révélée, c'est celle de l'Église et de ses luttes. Mais cette histoire en suppose constamment une autre, rappelée par d'évidentes allusions [1]. L'Église, mère des saints, donne le jour à un fils « qui doit gouverner les nations avec un sceptre de fer » ; voilà qui n'a de sens que si l'on se reporte à la naissance du Sauveur ; ce n'est vrai que par analogie avec la maternité de la Sainte Vierge ; c'est dire, en d'autres termes, que l'Église « imite la mère du Christ ». L'Église est « la femme », les fidèles sont « sa race », le dragon est « l'ancien serpent » ;

désigner l'application de ce passage à la Sainte Vierge. Au reste, on trouve dans son abondant commentaire (Lethielleux, 1873) de très nombreux et très utiles renvois aux exégètes anciens et modernes.

1. Cornelius a Lapide dit très nettement (*in Apoc.* XII, 1) de la lutte de la Sainte Vierge contre le démon : « Tertius sensus, de pugna Virginis et diaboli, historicus est, et quasi originalis et fundamentalis. » C'est ainsi que les choses sont comprises ici. L'histoire de la Sainte Vierge est rappelée par d'évidentes allusions, et ces *allusions* font partie du *sens littéral*. Il y a des cas analogues dans la Bible. La chute du roi de Tyr est décrite d'une façon qu'on ne peut comprendre que par une allusion historique au fait de la chute des anges (Ezech. XXVIII; cf. le commentaire du P. Knabenbauer). Certains « jugements de Dieu » sur divers peuples, décrits dans les prophètes, supposent le fait à venir du jugement dernier, et lui emprunte d'avance quelques traits. Dans ce même chapitre de l'Apocalypse, le combat de saint Michel contre le dragon rappelle la chute des anges par une allusion semblable à celle d'Ézéchiel (voir la note suivante et une autre note dans la première partie de cet article).

c'est dire que l'Église et ses enfants prennent part à la même lutte dans laquelle le Messie et sa mère ont le rôle principal. Commencée très certainement dès les jours de l'Éden, cette lutte remonterait-elle encore plus haut ? En montrant dans le ciel la femme qui va devenir mère, et, devant elle, le dragon haineux et jaloux, l'Esprit-Saint voulait-il rappeler en même temps l'épreuve des anges ; l'Incarnation découverte dans le lointain ; l'orgueil et la révolte d'une partie des armées du ciel ? Qui oserait l'affirmer ? mais aussi, qui oserait le nier, quand on sait combien de souvenirs peut évoquer une même parole, lorsque c'est la parole de Dieu [1] ?

Le personnage immédiatement et directement présenté, c'est l'Église. Mais les traits sous lesquels elle est peinte sont ceux de la Vierge. S'il y a des différences, c'est que Marie est plus belle, plus grande, plus puissante, soit comme mère, soit comme triomphatrice [2]. S'il y a intime ressemblance, c'est que l'Église participe à la maternité de Marie, et à son inimitié contre l'ancien serpent. Marie n'est pas vue, mais on la sent présente, comme le modèle de ce qu'on voit ; c'est à peu près ainsi que, pour Platon, les ombres terrestres faisaient deviner les éternelles réalités ; l'image fait reconnaître le type idéal [3].

Nous pouvons donc hardiment, avec la confiance de répondre à la pensée divine, attribuer à la mère de Dieu les plus belles parures de la femme céleste. Elle est revêtue du

1. Les allusions à la maternité de Marie et à la prophétie de l'Éden sont absolument certaines. Au contraire, celle qui est ici indiquée dépend d'un bon nombre d'hypothèses dogmatiques et exégétiques. C'est donc assez de l'avoir insinuée en hésitant. Je pensais surtout à cet aspect de la question quand j'écrivais, au début de l'article qu'en m'efforçant de dire des choses vraies, je ne pénétrerais peut-être pas jusqu'au fond des mystères renfermés dans ce chapitre. On peut voir, à ce sujet, un paragraphe de Cornelius a Lapide, sur Apoc. XII, 4.

2. Sur l'avantage de Marie dans sa maternité, cf. Primase, évêque d'Adrumète, au VIe siècle, dans son commentaire sur l'Apocalypse, *in hunc locum*, M., LXVIII, 874.

3. En termes techniques, j'admets qu'il y a ici, outre l'allusion littérale, un sens figuratif, dans lequel la copie représente le modèle. Ce sens figuratif peut fort bien coexister avec l'allusion littérale, et on voit que l'un et l'autre ont le même fondement.

soleil, c'est-à-dire intimement unie à Dieu par « les grandes choses que le Tout-Puissant a faites en elle », par les splendeurs de sa divine maternité, par ses ineffables relations avec toute la Trinité Sainte. Elle tient sous ses pieds la lune, symbole de ce monde inférieur et changeant, qu'elle a méprisé pour se reposer en Dieu. La piété peut librement choisir, parmi les grâces que Dieu lui a faites, ou parmi les merveilles du ciel et de la terre, les étoiles dont est formée sa couronne. Mais le symbolisme habituel de l'Écriture nous invite à chercher surtout ces étoiles dans le monde des saints. Joseph, fils de Jacob, alors qu'il errait avec ses troupeaux d'Hébron à Sichem, vit en songe le soleil, la lune et onze étoiles, qui l'adoraient [1]. Depuis lors, ce symbole, et d'autres semblables, désignent les patriarches, et par eux les douze tribus choisies, ou, dans la nouvelle loi, les apôtres, et par eux l'Église tout entière. Si Marie est couronnée de douze étoiles, c'est qu'elle est reine des patriarches et des apôtres, et par eux de toute la multitude des saints.

1. Gen. XXXVII, 9. Les symboles semblables sont les douze pierres précieuses sur le rational du grand prêtre, les douze portes de la nouvelle Jérusalem, et une foule d'autres. — On voit assez pourquoi, dans le songe de Joseph, il y a seulement onze étoiles. — Il faut remarquer que, dans l'Apocalypse, les étoiles figurent plusieurs fois les hommes ou les anges en grâce avec Dieu ; celles qui tombent sont les hommes ou les anges pécheurs.

R.-M. DE LA BROISE, S. J.

L'OBSERVATOIRE FRANÇAIS
DE MADAGASCAR

I. — PENDANT LA GUERRE

Après la rupture des relations entre les gouvernements français et malgache, au mois d'octobre 1895, colons et missionnaires reçurent l'ordre de quitter Tananarive. L'évêque, Mgr Cazet, demanda au premier ministre Rainilaiarivony, de vouloir bien prendre sous sa haute protection l'observatoire d'Ambohidempona appartenant à la mission catholique, ainsi que le matériel des instruments météorologiques, astronomiques et magnétiques.

Cette requête reçut un accueil favorable. Les deux indigènes employés comme calculateurs reçurent l'ordre de continuer la série des observations météorologiques commencée en 1889.

UNE ALERTE

Neuf mois s'écoulent au milieu d'une tranquillité parfaite. Soudain, une grave nouvelle circule dans la capitale, et jette l'alarme parmi les paisibles habitants d'Ambohidempona.

Un Indien, sujet anglais, habitant Mahanoro, affirmait qu'avant leur départ, les Français avaient caché, dans les sous-sols de l'observatoire, tout un matériel de guerre. Il indiquerait l'endroit précis où se trouvait le dépôt, pourvu qu'on lui permît de monter à la capitale.

Or, les sous-sols de l'établissement, — si l'on peut ainsi appeler un espace de 50 centimètres de hauteur compris entre le parquet et le terrain de la montagne, — renfermaient en effet une batterie... mais électrique, composée de huit éléments Leclanché pour les sonneries et les téléphones. En guise de projectiles, des restes de vieux

saucissons pendus aux traverses du plancher, au bas de la tour de l'Est.

Le calomniateur obéissait-il à un sentiment de rancune nationale ; agissait-il dans un but d'escroquerie ? Les deux hypothèses paraissent fort probables. Dans tous les cas, son histoire lancée juste au moment où les soldats français approchaient de Tananarive, eut un succès complet.

En témoignage du service rendu, le gouvernement malgache gratifia ce sauveur de la patrie d'une somme de 500 francs. Sa proposition de voyage fut jugée toutefois inutile. Tananarive possédait des indigènes, anciens élèves de l'école de Saint-Maixent, très capables de découvrir et d'utiliser un tel matériel de guerre.

PERQUISITIONS. — RÉCOLTE DE SOUVENIRS

Le 2 août, le gouvernement hova délègue, en qualité d'inspecteur, un certain Ramarosaona, employé au ministère des affaires étrangères. Celui-ci s'acquitte consciencieusement de sa mission, visite coins et recoins de l'observatoire, et aperçoit à la tour du Nord, destinée à abriter une lunette photographique solaire, six caisses avec cette inscription en français gravée sur le couvercle : *Produits chimiques et photographiques. Brewer frères, Paris.*

Évidemment, se dit-il à lui-même, voilà les munitions, voilà la mélinite.

Et les canons ? Justement les voici. Notre homme met la main sur deux lunettes montées en cuivre. Puis, fier de sa découverte qui lui vaudra sûrement quelques honneurs, il court l'annoncer au premier ministre.

Cette inspection, passée sans ordre écrit émané de l'autorité royale, paraît suspecte à l'un des calculateurs nommé Robert. En conséquence, il suit Ramarosaona jusqu'au palais, et y pénètre à son tour.

Le premier ministre mis au courant du résultat des perquisitions, interroge Robert sur ses travaux : « Excellence, répond l'employé, nous continuons d'après vos ordres, les observations météorologiques exécutées depuis 1889 ; nous notons à certaines heures, la pression barométrique, la

température, la direction et la vitesse du vent, la hauteur de la pluie tombée, afin de connaître la marche du temps à Tananarive. »

Peu ferré en météorologie, le premier ministre comprend cependant qu'on lui a apporté non des canons, mais des lunettes ; et il veut du moins y regarder. Robert prend donc une des lunettes déjà munie de son système redresseur, et met au foyer une montagne située à l'ouest de la capitale. Étonnement de son Excellence qui aperçoit tant de détails si éloignés ! Une idée lui pousse alors. Du palais et des postes hovas il va faire observer les signaux optiques, les mouvements, les positions des soldats français. Rainilaiarivony congédie donc Robert, avec la formule usitée en pareille circonstance : « La reine a besoin de ces lunettes. »

Le lendemain, 3 août, Ramarosaona revient à l'observatoire. Impossible d'utiliser la deuxième lunette astronomique avec son pied parallactique, son attirail de leviers de transmission de mouvement, et son oculaire qui renverse les objets. La reine demande une autre longue-vue. L'envoyé indique celle avec laquelle on lisait à distance le cadran de l'anémomètre.

Désormais, lorsque les observateurs voudront noter la vitesse du vent, ils devront grimper au sommet d'une des coupoles au risque de se rompre le cou.

« Ne reste-t-il pas encore d'autres lunettes que puisse utiliser l'armée malgache, demande Ramarosaona. — Oui, répond ironiquement Robert, il y a la lunette méridienne qui servira aux soldats à connaître l'heure, et le grand équatorial dont le transport dans les campements exigera au moins une cinquantaine de porteurs. »

Trois jours plus tard, autre visite peu rassurante. Un millier de soldats hovas campés au nord de l'édifice, vient fourrager dans l'emplacement. En un clin d'œil, le bois de chauffage disparaît, les branches des arbres sont coupées, les pommes de terre du potager sont récoltées, les plates-bandes de citronnelles et de vétiver arrachées, un thermographe Richard, trois géothermomètres et un pluviomètre recueillis. Bonne aubaine ! le récipient de ce dernier ins-

trument a sa place toute indiquée comme marmite à riz. Le pillage eût certainement continué sans l'arrivée de quelques officiers, qui se contentent de renvoyer au campement les heureux voleurs.

Que voulez-vous ? Le soldat malgache, déjà peu fortuné, ne reçoit de sa gracieuse reine ni solde, ni nourriture, ni habillement. Souvent, il est réduit à payer lui-même ses propres chefs. Ne faut-il pas qu'il vive au dépens de quelqu'un ?

Survient un nouveau larron. C'est le prince Rakotomena, très connu pour avoir bâtonné quelques soldats français de l'escorte, en 1893. Il se rappelle avoir entendu jadis à l'observatoire les sons d'un harmonium, et éprouve une irrésistible envie de jouer encore sur un instrument français. Qui donc s'opposerait aux goûts de virtuose du propre neveu de la Reine ? En conséquence, Robert reçoit l'ordre de donner l'harmonium « pour que le prince le garde contre les voleurs » !

Un beau matin, trois grands du royaume entrent dans l'observatoire ; à leur tête s'avance M. Philippe Razafimandimby, ancien élève des missionnaires catholiques, qui lui apprirent le français, envoyé plus tard à l'école militaire de Saint-Maixent par M. le Myre de Vilers ; au demeurant, animé envers ses bienfaiteurs des sentiments de reconnaissance qu'on est en droit d'attendre d'un apostat.

Le ministre des affaires étrangères, Andriamifidy et un 12e honneur, Rafamoharana, l'accompagnent. Ces Messieurs interrogent les employés sur les travaux exécutés pour les Français et sur le contenu des six fameuses caisses.

L'enquête ne révèle rien de neuf. Des aides-de-camp procèdent alors à des fouilles dans les fameux sous-sols du bâtiment.

L'étroit espace dans lequel sont emprisonnés les travailleurs ne facilite pas leur besogne. Couchés à plat ventre, à la lueur de deux ou trois bougies, ils cherchent, creusent avec l'angady (la bêche malgache) maugréant à cause de leur gênante position, et de la poussière qu'ils avalent à flots. On soulève beaucoup de terre, de gneiss, de granit, et de

canons..... point. En revanche, Philippe met de côté la batterie de piles Leclanché, les fils conducteurs, les sonneries, les flacons de chlorydrate d'ammoniaque..... engins dangereux, disait-il, avec lesquels il se chargeait de réduire en cendres Tananarive. Enfin il prend à la bibliothèque un ouvrage de du Moncel sur l'électricité. Toute la prise est envoyée à la reine.

Ensuite on fait ouvrir les six caisses avec autant de précautions qu'en emploie M. Girard, au laboratoire municipal de Paris, pour démonter les bombes à la dynamite. Cruel désenchantement, lorsqu'on aperçoit entourés de foin des flacons d'hydroquinone, d'iconogène, de carbonate et d'hyposulfite de soude, d'oxalate de potasse ou de sulfate de fer.....

Caisses et contenu prennent cependant le chemin du palais, vers 10 heures du soir, heure à laquelle ces Messieurs ont terminé leurs perquisitions. Le lendemain, tout Tananarive parlait de canons, munitions et mélinite trouvés à l'observatoire et transportés au palais de la Reine.

Les membres du gouvernement s'obstinent pourtant à vouloir découvrir notre matériel de guerre. Ils envoient un cinquième inspecteur. On le nomme Rakotovao. Notre homme s'installe à l'observatoire, tâche de soutirer habilement des employés quelques renseignements nouveaux, promet de la part de ses chefs toute sorte d'honneurs et de dignités à quiconque lui indiquera la fameuse cachette, et menace de mort si on ne lui révèle pas où se trouve le dépôt.

Agacés par le refrain dont on les assomme depuis plusieurs jours, Robert et son compagnon certifient à Rakotovao, jurent même sur leur propre vie, que jamais il n'y a eu à Ambohidempona ni canons, ni munitions, ni mélinite.

Mais l'inspecteur est blasé sur la valeur d'un serment de Malgache, il n'y ajoute nulle foi et réitère ses menaces et ses promesses. La nuit arrive ; il fait cerner l'emplacement par un peloton de soldats. Le lendemain, changement de scène : il chasse les deux gardiens ; et ordonne à quatre soldats de les surveiller rigoureusement, de les empêcher de communiquer avec n'importe qui.

Les deux employés sont là, à la belle étoile, gardés à vue durant toute la journée et la nuit suivante. On les relâcha le lendemain, faute de preuves suffisantes de culpabilité.

Enfin, le gouvernement hova s'aperçoit de la mystification dont il a été la victime. Rendu sans doute plus furieux, il décide la destruction de l'observatoire. D'après le propre aveu de Philippe Razafimandimby, lui-même aurait fortement contribué à cette décision, et cela « par dévouement pour la mission catholique » !

Une belle-fille du premier ministre, vraiment dévouée celle-là à la cause française, avait dépêché à Robert plusieurs de ses esclaves chargés d'emporter les objets les plus précieux du mobilier, et de les mettre en sûreté dans sa propre maison.

Je ne saurais assez la remercier de ses services qui, dans la suite, la rendirent suspecte et faillirent compromettre sa vie.

DESTRUCTION DE L'OBSERVATOIRE. — PILLAGE GÉNÉRAL

On était au 18 septembre. Les chefs de caste et les gouverneurs convoquent sur la montagne d'Ambohidempona les habitants des villages d'Ambohipo, d'Ambolokandrina, de Faliarivo et la Caste noire. Les gens de Faliarivo arrivent les premiers et annoncent aux deux gardiens stupéfaits qu'ils viennent démolir l'édifice.

Robert se rend aussitôt chez Andriamifidy, ministre des affaires étrangères, et lui demande si la nouvelle est vraie. Il reçoit une réponse affirmative. Vers 11 heures du matin, en effet, l'on transmet au peuple assemblé l'ordre de la Reine : « L'observatoire sera démoli, afin que les Français qui approchent de la capitale ne puissent pas trouver dans le voisinage un seul gîte! Les habitants d'Ambohipo et d'Ambolokandrina porteront les instruments et le mobilier au collège d'Ambohipo; les autres renverseront l'édifice. »

Robert et son compagnon démontent à la hâte les instruments astronomiques. Boulons, crapaudines, grosses vis,

vis micrométriques, engrenages... s'entassent dans une caisse. En trois heures, les différentes pièces peuvent être transportées.

La conduite de nos employés fut, en ces circonstances, digne de tout éloge. Malgré des tracasseries sans nombre, ils n'ont cessé les observations météorologiques qu'au moment où le bâtiment a été livré à la pioche des démolisseurs. Leur vrai dévouement mérite d'être signalé aux amis de la science.

Essayons maintenant de retracer la scène sauvage de la destruction et du pillage, d'après le récit de témoins oculaires.

La Caste noire munie de barres de fer, de haches, de marteaux, a déjà envahi les quatre coupoles; les feuilles de tôle cèdent, se déchirent sous la pression des leviers la charpente de bois vole en éclats; la cuisine, le pavillon magnétique, la baraque en planches qui avait servi de premier observatoire, l'abri météorologique sont renversés rapidement. Une foule de pillards, composée surtout de soldats, emporte dans toutes les directions des rails, des roues de coupoles, des pièces de charpente, portes, fenêtres, escaliers, paratonnerres avec câbles conducteurs, pluviomètres et instruments de toute sorte. Fidèles sujets, ils exécutent, à leur façon, les ordres de la Reine.

Les gens qui se dirigent vers Ambohipo rencontrent sur leur chemin un employé des affaires étrangères, nommé Étiennne Tomahenina, ancien élève de la Mission; celui-ci les contraint de déposer leur butin au collège.

Un chronomètre appartenant au dépôt de la marine, une boussole d'inclinaison du magnétographe Mascart, un anémomètre.... etc... etc... disparaissent à tout jamais. Une pendule de précision, deux fusils de chasse, deux revolvers sont emportés par un nommé Ratsimamanga, ci-devant photographe de profession, employé pour le moment aux affaires étrangères. La pendule sidérale jugée inutile à cause des heures discordantes qu'elle indiquait, est du moins arrosée de mercure durant le transport; les baromètres, thermomètres, actinomètres brisés ne se comptent plus. Le pied

en fonte de la grande lunette équatoriale, paraît trop lourd pour être emporté jusqu'au collège; on le roule dans une misérable case sans toit, et on l'enfouit sous terre.

Peu à peu, l'édifice est débarrassé de ses instruments et de son mobilier; la Caste noire attaque alors à coups d'angady les murs et les pierres de taille des corniches. Le travail de démolition dure cinq jours, à cause de la grande épaisseur des murailles du pavillon central. L'on essaie de faire sauter, avec de la poudre de mine, le pilier massif de 8 mètres de hauteur sur lequel reposait la lunette équatoriale; heureusement le feu ne prend pas. Du reste, d'après la rumeur publique, des fils électriques invisibles communiqueraient avec des gargousses et des torpilles placées sous le Palais de la Reine. En conséquence, on n'ose trop y toucher.

Enfin, l'œuvre de destruction est accomplie; il ne reste plus que quelques débris de tours démantelées, de fenêtres éventrées jusqu'au niveau du sol, de pans de murs. Alors le gouvernement malgache charge le chef de la Caste noire Rainiasitera, d'annoncer au peuple qu'il peut se retirer. L'envoyé part à cheval. Arrivé à moitié chemin, sur les rochers d'Ambatoroka, il tombe de sa monture et se brise une jambe, accident dont il n'a pu guérir jusqu'à ce jour.

Décidément, la destruction de l'édifice ne portait pas bonheur au démolisseur en chef.

UNE PROCESSION FÉTICHISTE A L'OBSERVATOIRE

Cinq jours s'écoulent, et du collège d'Ambohipo où se sont réfugiés les anciens employés d'Ambohidempona, on aperçoit à l'ouest longeant les crêtes des collines, une procession grotesque composée de huit hommes habillés de rouge. Un grand prêtre porte enveloppée de toute sorte de chiffons, l'ancienne idole Kelimalaza que l'on croyait naïvement avoir été brûlée par ordre de la Reine Ranavalona II. Les habitants des villages voisins ont défense de se mêler au cortège, ils se contentent de saluer l'idole, en signe de respect. Le convoi s'arrête sur les ruines, fait des vœux pour que Kelimalaza reprenne possession de cette montagne,

profanée par l'habitation des Français, et lui demande protection contre les envahisseurs qu'on aperçoit là-bas, dans la plaine.

ATTAQUE DE L'OBSERVATOIRE PAR LES SOLDATS FRANÇAIS

L'emplacement de l'observatoire constituait une position stratégique des plus importantes.

Tout l'ouest de Tananarive se compose d'une immense et basse plaine couverte de rizières que traverse le fleuve Ikopa. Par ce côté, il eût été difficile à la colonne volante de s'emparer de la capitale. A l'est, au contraire, s'étend parallèlement au massif de la ville, une chaîne dont le point culminant, l'observatoire, se dresse à 2 kilomètres de distance. Cette place semblait donc toute désignée comme point de défense et d'attaque. Les Malgaches avaient élevé, au nord des ruines, des retranchements formés de pierres de taille, de monceaux de briques, de plaques d'acier de fabrication anglaise, et avaient traîné jusque là une batterie et des Hotchkiss.

Le 30 septembre au matin, les canons français délogent successivement l'artillerie hova placée sur les crêtes de l'est. A 11 heures 45 minutes, l'ennemi abandonne le piton d'Ankatso situé à 1.500 mètres est d'Ambohidempona. La 9e batterie française et une section de la 16e, placées en contrebas du sommet, ouvrent un feu rasant sur la batterie hova établie à l'observatoire. Le tir de nos pièces est admirablement réglé comme l'attestent les empreintes de projectiles que l'on aperçoit encore sur les pans de mur. La position de l'ennemi commence à devenir intenable. Du reste, un bataillon de tirailleurs escalade déja le flanc sud de la montagne. Aussitôt, les artilleurs malgaches cachent sous terre leurs munitions, brisent la hausse de deux canons et des mitrailleuses qu'ils abandonnent, et s'enfuient vers Tananarive.

Les officiers français du bataillon s'emparent, dès leur arrivée, de ces mêmes pièces, les chargent avec les munitions qu'ils ont découvertes, les braquent contre le palais de

la Reine, pointent approximativement, et, cruelle ironie, les premiers obus qui tombent sur la capitale proviennent des canons malgaches. Après chaque coup, on rectifie le tir ; les projectiles éclatent au milieu d'un groupe de soldats assis sur une muraille au nord du palais, et font plusieurs victimes.

Les 9e et 16e batteries qui occupaient l'Ankatso éprouvent du retard dans leur marche vers l'observatoire, à cause du manque de chemins, de la descente très escarpée, et des rizières boueuses qui baignent le bas de la montagne. Elles se mettent en position sur la terrasse de l'ancien bâtiment vers 2 heures 40 minutes, au moment même où déjà toutes les crêtes voisines de Tananarive sont tombées au pouvoir de nos troupes.

Alors, commence le bombardement de la capitale.

Des obus à la mélinite lancés sur la cour du palais couverte de soldats malgaches, produisent un résultat terrifiant : 35 hommes tués d'un premier coup, 24 d'un second. Les projectiles atteignent la flèche du temple, la tour N.-E. et la varangue du grand bâtiment dans lequel les Malgaches ont accumulé une quantité de barils de poudre. Si, par malheur, un obus avait éclaté en cet endroit, une catastrophe épouvantable s'en serait ensuivie. Population et soldats s'enfuient épouvantés vers les régions de l'ouest. La Reine éperdue, démoralisée, ordonne de hisser le drapeau blanc ; bientôt elle signe la capitulation.

RESTITUTIONS

Au lendemain de l'occupation de Tananarive, le général de Torcy, chef d'État-major, voulut bien s'intéresser à ce qui restait encore de l'observatoire. Il envoya à Ambohipo le commandant de la brigade topographique, M. le chef d'escadron Bourgeois, avec ordre d'examiner l'état des instruments déposés au collège. L'officier constata que la majeure partie des instruments avait été endommagée durant le transport ; il concluait à la nécessité de les renvoyer en France pour être réparés, ou d'en acheter d'autres.

Le général essaya ensuite de faire rentrer les objets

emportés par les pillards. La Reine s'exécuta d'abord, du moins en partie, et renvoya par l'intermédiaire de Ramarosaona la lunette Bardou et la longue vue. A la place du petit équatorial Cauchoix, précieux souvenir d'un célèbre explorateur et géographe, M. Antoine d'Abbadie, de l'Institut, sa Majesté remit une épave de lunette avec oculaire brisé, et comme compensation, 150 francs. Les six caisses et leur contenu, les sonneries électriques, les piles, fils conducteurs n'ont point encore reparu.

Le jeune prince Rakotomena rapporte à son tour l'harmonium, dont il a cassé deux languettes et percé le soufflet.

Le photographe Ratsimamanga avait déja vendu la pendule de précision, il restitue 150 francs, un seul fusil et deux revolvers.

Le P. Roblet découvre et fait transporter au collège le pied de la grande lunette équatoriale. Interrogé au sujet de cet enfouissement contraire aux ordres de la Reine, le gouverneur du village donne comme excuses qu'on l'a déposé en cet endroit « par crainte des voleurs » !

La belle fille du premier ministre avait été la première à rapporter les objets mis en dépôt chez elle.

Malgré tout, la majeure partie du butin reste encore aujourd'hui entre les mains des pillards.

Ainsi finit l'observatoire de Tananarive. Durant les six années et sept mois de son fonctionnement, il avait fourni au monde savant d'importants travaux météorologiques, astronomiques, magnétiques et géodésiques, qui lui ont valu de hautes récompenses soit de l'Académie des Sciences, soit du gouvernement français.

Dieu en a permis la destruction ; entrerait-il dans ses desseins que sur ce dernier champ de bataille de la colonne volante, s'élève un nouveau monument destiné à le remercier de la victoire, et dédié à la mémoire des soldats français morts à Madagascar ?

II. — APRÈS LA GUERRE

Plusieurs mois après la capitulation, je revenais de France à Madagascar, résolu de reconstituer l'observatoire si les indemnités à recevoir me le permettaient.

Par une de ces belles soirées, communes sous les tropiques, notre caravane est en vue de la capitale Malgache. Sa physionomie n'a guère changé, malgré les horreurs de la guerre. Toujours ces mêmes grandes bicoques qui menacent de s'écrouler sur la tête des passants, et qu'on s'obstine à décorer du nom de palais ; toujours ces maisons rouges disposées en amphithéâtre, sans aucun ordre, sur le flanc, en haut, en bas du massif. Et comme pour fêter ironiquement notre arrivée, le soleil couchant empourpre les ruines de l'observatoire. Je les contemple avec tristesse. Son passé, ses gloires, ses revers se présentent à ma mémoire. Là s'arrêta victorieuse, après un magnifique élan, l'héroïque colonne volante. Et en voyant flotter au dessus de ces pans de mur le drapeau de la patrie, un rayon d'espérance traverse mon cœur.

Je tente quelques démarches auprès de M. Laroche, résident-général, dans l'espoir de trouver en lui le bienveillant appui que m'avaient accordé ses prédécesseurs, MM. le Myre de Vilers, Bompard, Larrouy. Il semble vouloir prendre à cœur cette œuvre française. En attendant sa décision, je m'occupe de réparer les instruments détériorés, de remonter la grande lunette équatoriale, dont les pièces gisent çà et là dans un pêle-mêle indescriptible. Lorsqu'il s'agit de l'élever sur son pied parallactique, deux parties importantes manquent à l'appel: les coussinets inférieurs qui supportent l'axe du cercle d'ascension droite, et la console du mouvement d'horlogerie. J'installe dans l'enclos de la Mission des instruments météorologiques ; nous continuerons du moins la série des observations malheureusement interrompue durant cinq mois.

AVEC LA BRIGADE TOPOGRAPHIQUE. — CERNÉ PAR LES FAHAVALO.

Sur ces entrefaites, le général Voyron commandant le corps d'occupation, s'apprête à envoyer à la côte est la brigade topographique, en vue du tracé d'un chemin de fer. Mis au courant des travaux que j'avais accomplis avec le P. Roblet dans ces mêmes parages, il me propose d'accompagner la brigade pour l'exécution de la partie géodésique, astronomique et magnétique; les quatre capitaines topographes relèveront, eux, les détails du terrain.

Le fonctionnement de la station météorologique me paraît désormais assuré ; d'autre part, aucune réponse au sujet de la reconstruction de l'observatoire ne me parvient de la Résidence générale; j'accepte donc la proposition du général, heureux de pouvoir me rendre utile.

Nous partons le 5 septembre 1896. Le voyage de la première étape s'accomplit sans incident. Le lendemain notre convoi composé en tout de près de 200 porteurs se met en route, avec une escorte de 20 soldats, 10 tirailleurs algériens à l'avant-garde, 10 tirailleurs haoussas à l'arrière.

Après une heure et demie de marche, nous pénétrons dans la région habitée par les rebelles. Les Haoussas montrent avec fierté une tête de fahavalo qu'ils ont fraîchement plantée sur un pieu, au sommet du chemin, par manière de représailles. Spectacle, en vérité, fort dégoûtant ! Pendant la descente, les porteurs signalent sur les hauteurs voisines, un, puis deux, puis trois groupes d'ennemis qui se dirigent vers nous. Allons ! ça va chauffer ! On me donne un revolver d'ordonnance chargé de six balles, dont je n'userai évidemment qu'à la dernière extrémité ; et.... à la garde de Dieu !

Des coups de fusil arrêtent les Algériens à quelques mètres du village en ruines d'Antalatakely qui borde le chemin. Je traversais en ce moment avec l'arrière le ruisseau de l'Iadiana. Nous pressons le pas ; le convoi se rallie au milieu de ce pâté de cases dont les murs en pisé offrent un abri assez sûr contre l'ennemi.

Les fahavalo nous cernent, envoient à notre adresse des balles qui passent au-dessus de nos têtes. Pour la première fois, j'entends leur sifflement aigu. Il cause d'abord une impression désagréable. Bientôt, on prend philosophiquement son parti, en constatant qu'il faut beaucoup de poudre et de plomb pour tuer un homme.

Désireux de voir nos adversaires, je me place à un endroit élevé et regarde vainement. « Sortez de là, me crie le capitaine Delcroix, chef de la brigade, vous n'y êtes pas en sûreté. » Je me retire et vais alors visiter les postes de défense. Les dix tirailleurs haoussas occupent le bas du village. Une section envoie des feux de salve dans la direction du ruisseau que nous avons franchi tout à l'heure ; la deuxième, vers un groupe de maisons distant de 500 mètres dont les habitants s'acharnent à tirer sur nous. Fusillade incessante dans ce poste des Haoussas ; je serais curieux de savoir si le nombre des victimes est en raison directe du tintamarre. Ces soldats noirs ont la réputation d'être excellents à la baïonnette ; par contre, mauvais tireurs.

A l'autre bout du village, les Algériens ménagent mieux leurs munitions et tirent beaucoup plus méthodiquement.

Les porteurs se blottissent dans l'intérieur des maisons, derrière des pans de murs ; eux d'ordinaire si gais, ils gardent un morne silence et ne paraissent pas du tout rassurés.

Pendant que je fais les cent pas au milieu de ce concert, me demandant depuis tantôt une heure quand la bagarre finira, un tirailleur algérien m'arrive baïonnette au canon : « Capitaine blessé ! crie-t-il, capitaine blessé ! » Je cours et trouve en effet le capitaine Delcroix perdant son sang d'une blessure au bras droit. Voici comment avait eu lieu l'accident.

Il avait aperçu un groupe d'ennemis caché dans une tranchée à 500 mètres ; il rectifie la hausse des fusils placée sur 800, précise à ses hommes le but, commande le feu, se retourne, et reçoit au même instant une balle Snider.

Un médecin de la guerre se trouve par bonheur dans notre convoi. De plus, nous avons dans les bagages de la brigade

une petite pharmacie. Vite, un porteur protégé par un soldat, se dévoue et va chercher de l'eau au ruisseau voisin; un autre apporte un mortier à riz sur lequel s'asseoit le capitaine. Je lui enlève sa veste avec mille précautions. Afin d'aller plus vite, nous coupons avec des ciseaux la manche de la chemise. Ma soutane est inondée de sang. Le docteur examine la plaie, constate que les tissus et plusieurs nerfs ont seuls été déchirés par la balle qui a traversé le gras du bras à la hauteur du sein; il lave la blessure avec de l'eau phéniquée et applique un pansement.

Pendant l'opération, le capitaine montre une énergie peu commune.

A nos côtés, la fusillade ne discontinuait pas. L'un des officiers de la brigade, excellent tireur, posté à l'endroit même que j'avais ordre de quitter précédemment, aperçoit un rebelle, qui de la fenêtre d'une maison fait feu sur nous à la distance de 800 mètres. Il lui expédie deux balles Lebel, qui ont dû arriver à destination; l'adversaire trouve bon de s'éclipser.

Depuis deux heures et demie, nous sommes en détresse. Les 120 cartouches dont chaque soldat avait approvisionné ses cartouchières, commencent à s'épuiser; faute de munitions, l'ordre circule de ralentir le feu. Tout à coup, l'on voit poindre au sommet de la côte où était plantée la tête du fahavalo, une reconnaissance qui s'avance dans cette direction. Nous braquons nos jumelles et distinguons quinze tirailleurs algériens commandés par un capitaine à cheval.

Les deux postes militaires voisins entendaient la fusillade, et les commandants inquiets sur notre sort, nous envoyaient du secours.

Il était temps!

Le lieutenant Duruy, fils de l'ancien ministre, arrive avec ses hommes. Il a vu du haut de la montagne toutes les positions qu'occupe l'ennemi : « A quatre pas les uns des autres, crie-t-il; en avant! » Armé de son revolver et un bâton à la main, il s'élance le premier, charge vigoureusement les

assaillants. Quelques minutes plus tard, vive fusillade; puis, la riposte parvient par intervalles et dans une direction de plus en plus éloignée. Culbutés par les quinze algériens, les rebelles avaient jugé prudent de déguerpir. Du reste, à l'opposé de la route, la deuxième reconnaissance du poste voisin leur envoyait des feux de salve à la distance de 1000 mètres.

Enfin, nous sommes débloqués. Malheureusement, l'escorte a subi quelques pertes. Outre le capitaine blessé, un tirailleur algérien avait reçu une balle au front et avait été tué roide.

Les porteurs sortent de leurs refuges et reprennent courage. Nous continuons notre chemin, emportant le cadavre du tirailleur.

A notre droite, j'aperçois sur une éminence la brave colonne Duruy qui tient l'ennemi à distance; à notre gauche, la deuxième reconnaissance nous protège contre les bandes dispersées à l'opposé.

Au poste de Manjakandriana, le docteur renouvela le pansement du blessé, et s'assura que la plaie n'était pas dangereuse.

Nous eûmes, le soir même, l'explication de cet engagement, le plus sérieux qu'on ait eu sur la ligne d'étapes, au dire des officiers du poste.

Des espions avaient précédemment annoncé la jonction de trois bandes de fahavalo qui tenteraient un coup de main sur les convois; or, justement, ces gaillards s'étaient réunis le jour de notre passage, au nombre de 500 environ.

REPRÉSAILLES. — CONVOI FUNÈBRE. — EN ROUTE.

Le lendemain matin au point du jour, nous entendions assez près du poste, le grondement du canon. Le commandant du cercle infligeait aux fahavalo de terribles représailles. La veille au soir, il avait ordonné à un détachement de soldats de se rendre à l'endroit par où passeraient les rebelles. Pendant qu'il balayait à coups de canon les villages qui nous avaient attaqués la veille, les habitants s'enfuyaient

dans la direction de l'embuscade ; plusieurs d'entre eux tombaient foudroyés sous les balles de nos soldats.

La compagnie des tirailleurs algériens s'apprête ici à rendre les derniers devoirs à leur camarade tué la veille dans l'engagement. Un peloton rend les honneurs militaires. Quatre hommes portent sur une civière le corps enveloppé d'un linceul, au-dessus duquel on a fixé la chechia, le manteau bleu, le ceinturon et le sabre-baïonnette du défunt. Les officiers en grande tenue précèdent le convoi ; parmi eux, je remarque des vétérans africains dont la poitrine est ornée de la croix d'honneur et de médailles. Moi, prêtre catholique, je n'ai pour toute décoration que ma soutane largement tachetée de caillots de sang, et récitant tout bas un *De profundis* pour ce pauvre musulman, mort victime du devoir, je suis le cortège avec un des officiers de la brigade topographique. Quand le cadavre est descendu dans la fosse, chacun jette sa pelletée de terre ; je le fais, nu tête. Le commandant du poste me remercie au nom des algériens, d'avoir bien voulu honorer de ma présence cette triste cérémonie : « Mon capitaine, lui répondis-je à haute voix, lorsqu'un soldat meurt ainsi loin de sa patrie défendant le drapeau de la France, mon titre de Français m'oblige à venir saluer les restes de ce brave et à lui adresser un dernier adieu. »

A l'issue de la cérémonie, m'a-t-on rapporté, les Arabes chuchotaient entre eux, faisant allusion à mon grade d'officier assimilé : « Ce capitaine marabout n'est pas comme tous les autres. »

Le capitaine Delcroix rentre à Tananarive escorté par des soldats. Nous, nous prenons la direction de Tamatave. En route, on aperçoit par ci par là quelques habitants errants dans les vallées. Ils ne nous inquiètent pas ; nous leur laissons la paix.

Le voyage se continue ; treize jours plus tard, nous arrivions au village d'Ampanotomaizina entre Andevorante et Tamatave, région que nous avions mission de relever.

OPÉRATIONS SUR LE TERRAIN

Les instructions écrites du chef du service géographique, M. le commandant Verrier, prescrivaient la mesure d'une base à Ampanotomaizina ou dans les environs, ensuite l'exécution des levés géodésiques et topographiques de la région située à l'ouest de cette localité.

Une reconnaissance préliminaire nous démontra l'impossibilité de mesurer la base à Ampanotomaizina même. La vue, soit dans le village, soit sur les bords de la mer s'étend tout au plus à 200 mètres et se limite à une zone de forêts.

Au delà de la forêt, deux lacs, unis entre eux par un étroit goulet, coulent parallèlement à la côte sur une longueur de 20 kilomètres. Une bande sablonneuse couverte d'arbustes, de strychnoses, de pandanus, etc... les sépare de l'Océan Indien. Les bords sinueux du lac Rasoamasay offrirent en un endroit une sorte de sentier étroit et relativement long ; nous le choisîmes pour base. Le sol une fois débroussaillé, nivelé et jalonné, je fis planter aux deux extrémités deux mâts ; l'un situé au pied d'une falaise ombragée d'*urania speciosa*, arbre du voyageur, fut surmonté d'une grosse boule nickelée sur laquelle se réfléchissaient les rayons solaires, l'autre, aboutissant à une pointe dénudée du lac, avait un simple drapeau blanc.

Nous mesurâmes la base avec un ruban d'acier long de 20 mètres. Après chaque portée, nous enfonçions la fiche, non point directement dans le sable, mais à frottement dur dans le trou d'une planchette posée à terre. Pour donner une plus grande stabilité à la planchette, un Malgache appuyait ses deux pieds par dessus, et demeurait immobile jusqu'à ce qu'on eut appliqué l'extrémité du ruban sur la partie intérieure de la fiche.

La longueur totale de la base mesurée égalait 349 mètres à l'aller, et 348 mètres 69 centimètres au retour. Différence : 31 centimètres.

Cette erreur provenait de ce que, ce jour là, la marée plus haute que d'ordinaire avait envahie une fraction de la

ligne jalonnée. Nous remédiâmes à cet accident en prenant hors de l'eau une parallèle à la base durant une portée.

L'on sait, du reste, que la mesure d'une base sur un sable mouvant est sujette à des erreurs, malgré toute sorte de précautions.

Autour du lac s'élèvent des dunes et des falaises dont les sommets surmontés de drapeaux, nous servirent à former les premiers triangles. J'observais avec un théodolite de reconnaissance, les trois angles azimutaux ainsi que les distances zénithales de chacune des stations, dans les deux positions directe et inverse du cercle.

Nous avons uni Amponotomaizina avec le réseau formé autour du lac, de la manière suivante. D'un point du village, où nous avons arboré ensuite le mât de pavillon, je pus découvrir à travers une étroite échappée de la forêt, un sommet de colline appelé Anjanamborona, distant de 2 kilomètres et demi, déjà placé dans le réseau. Pour compléter le triangle, on planta au sommet d'un des plus hauts arbres de la forêt, un drapeau visible à la fois et du mât de pavillon et de la colline. Je mesurais ce signal de ces deux points soit en azimut, soit en hauteur ; par conséquent, Ampanotomaizina, station du mât de pavillon fut placé sur la feuille minute au moyen d'un triangle de troisième ordre, c'est-à-dire, avec un angle déduit.

NIVELLEMENT TOPOGRAPHIQUE

Jusque là, les cotes de niveau obtenues avaient pour point de repère la plage du lac. D'après les instructions, nous devions les mesurer par rapport au niveau de la mer. En d'autres termes, le problème à résoudre revenait à connaître la hauteur du lac au dessus du niveau de la mer.

Nous exécutâmes un nivellement topographique depuis l'Océan Indien jusqu'au mât de pavillon, distant d'une centaine de mètres. L'altitude à partir du pied du mât égalait 3 mètres 7 centimètres. Ensuite, je déterminais géodésiquement de cette dernière station, la hauteur d'Anjanamborona et du drapeau de la forêt ; la comparaison des résultats obtenus avec l'altitude déjà prise du niveau du lac, donna

deux vérifications. Les hauteurs réciproques d'Anjanamborona et du mât de pavillon fournirent comme cotes de niveau du lac : 4 mètres 98 centimètres, d'autre part, 5 mètres 21 centimètres au moyen d'une simple distance zénithale du drapeau. Erreur, 23 centimètres, attribuable à la réfraction. Nous avons adopté comme hauteur moyenne 5 mètres, quantité que nous ajoutâmes à toutes les cotes obtenues de la plage du lac.

Ajoutons en terminant ce paragraphe, que de tous les sommets principaux, nous observions l'hypsomètre et la distance zénithale de l'horizon de la mer, afin de contrôler les résultats géodésiques.

ORIENTATION DU RÉSEAU. — COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES.

L'on sait que, dans l'exécution d'une carte, il ne suffit pas de disposer sur son canevas des points trigonométriques et des cotes de niveau, il faut de plus orienter ce réseau, et, s'il n'est pas relié à une triangulation antérieure complète, la détermination par observation astronomique d'une ou plusieurs stations importantes devient de rigueur.

Ce fut au pied du mât de pavillon d'Ampanotomaizina que j'exécutai ces opérations, classiques en géodésie.

J'observais la nuit, avec le théodolite, les hauteurs correspondantes de l'étoile ε Carène. Le méridien obtenu fournit l'azimut orienté de la colline d'Anjanamborona, du drapeau de la forêt, et par ces deux points du réseau tout entier, ainsi que la déclinaison magnétique du lieu, comme nous le verrons plus loin.

La recherche des coordonnées géographiques comprend deux opérations distinctes, la détermination de la longitude et de la latitude. Puisque le service géographique ne possédait pas de cercle méridien, et que celui de l'observatoire se trouvait, nous l'avons dit, en mauvais état, je choisis la méthode de la longitude par le chronomètre. A mon passage à Andevorante, dont nous avions fixé la longitude en 1892, je me rendis à la station d'Ambatojahanary afin de prendre l'heure locale par des hauteurs du soleil, au moyen du théodolite et du chronomètre. Vingt-quatre heures plus

tard, dès mon arrivée à Ampanotomaizina, je déterminais de la même manière l'heure locale avec le même chronomètre et le théodolite. Comparée avec celle de la veille, toutes corrections de marche du chronomètre faites, la différence d'heure des deux stations égalait 23s 2 en temps, ou 5' 45" 3 en arc. Or, Andevorante se trouvant à 46° 45' 34" de longitude est de Paris, il s'ensuivait que Ampanotomaizina situé à l'est d'Andevorante était situé à 46° 51' 19".

La latitude fut obtenue par la méthode ordinaire des hauteurs circumméridiennes du soleil.

OBSERVATIONS MAGNÉTIQUES

Les officiers topographes emportent généralement dans leurs opérations sur le terrain la boussole à éclimètre, avec laquelle ils placent leurs stations sur la feuille minute, d'après trois ou plusieurs points géodésiques donnés, et relèvent avec le cercle vertical de l'instrument quelques cotes de niveau par rapport à des altitudes déjà fixées. Leur boussole doit préalablement être réglée d'après la déclinaison du lieu.

Or, à Madagascar, et en particulier sur la côte est, la déclinaison magnétique varie très inégalement, comme je l'avais déjà constaté en 1892. Non loin d'Ampanotomaizina, les employés des ponts et chaussées faisaient creuser les dunes de sable qui séparent le village des lacs, et y découvraient des sources sulfureuses et des pyrites de fer. En allant exécuter un tour d'horizon sur la colline d'Anjanamborou, je trouvais sur mon chemin, des pyrites de fer mêlées avec des cristaux de quartz amorphe; sur la plage des lacs, j'observais également des amas de fer oxydulé rejeté par les vagues. Indices très probables de perturbation magnétique.

En effet, déterminée au pied du mât de pavillon et loin des habitations, au moyen du théodolite-boussole Brunner, la déclinaison égale : 8° 5' 34", NW. A Andevorante, station d'Ambitojahanary, j'avais obtenu 13° 36' 1" NW, alors qu'en 1892, j'avais trouvé 14° 40' 42".

Ajoutons que cette anomalie magnétique cesse à mesure

qu'on pénètre à l'ouest dans l'intérieur des terres. Ainsi, à Sahamarivo, à 11 kilomètres d'Ampanotomaizina, sur les bords de la rivière Rongo Rongo, la déclinaison est de 9° 46' 34".

QUELQUES NOTES SUR LA RÉGION

Le levé de cette région peu connue et qu'on n'avait pas sérieusement étudiée jusqu'à ce jour, nous révéla quelques particularités dignes d'être signalées.

1° La bande étroite de sable quartzeux qui sépare Ampanotomaizina des lacs, se termine sur leurs bords; au-delà, le sous-sol est formé d'argile rouge, recouverte d'une légère couche de grains de quartz; l'Océan Indien se retirerait donc très lentement en cet endroit sous l'effet du grand courant marin.

2° Les anomalies de la boussole et la constitution géologique du sol prouvent que cette région a été un centre secondaire d'activité volcanique, et confirmeraient l'hypothèse qui place sur le versant est de Madagascar le point d'origine des soulèvements de l'île.

3° Ce bouleversement a formé une ligne de partage des eaux assez singulière; au village d'Ampanotomaizina, la rivière se jette dans l'Océan Indien au nord-est, à 3 kilomètres; au-delà de la zone des forêts, les lacs, alimentés uniquement par de nombreux ruisseaux qui prennent leur source dans les falaises de l'ouest, se déversent dans la mer, à l'opposé, vers le S. SW; enfin les eaux qui coulent dans les vallées, des falaises les plus élevées, se rendent vers l'ouest, perpendiculairement aux directions précédentes, dans la rivière du Rongo Rongo, affluent du Vohitra, lequel se jette dans l'Iaroka à 4 kilomètres d'Andevorante.

4° Les lignes de faîte sont dirigées parallèlement à la côte, et il est curieux de voir la rivière du Rongo Rongo et les lacs couler dans le même sens, mais à des altitudes différentes, séparés entre eux par une muraille de 8 kilomètres de largeur, 20 de longueur et 100 mètres de hauteur. Toute cette région des falaises était boisée jusqu'à une date récente, ainsi que l'attestent les nombreux troncs d'arbres

calcinés qui s'élèvent de toutes parts sous forme de mâts. Les villages y sont très rares, et les habitants interrogés sur le motif du déboisement, nous répondaient : « Nous préférons pour nos bœufs des pâturages à des arbres. »

5° Au versant du Rongo Rongo, la falaise descend sur les bords de la rivière par une pente escarpée. De nombreux villages Betsimisaraka s'élèvent sur les berges du Rongo Rongo.

6° Protégée des vents de S.-E. par la muraille de 100 mètres de hauteur, la région jouit d'une température exceptionnellement élevée; dans une saison où la chaleur est à sa moyenne, j'avais dans ma case, à l'ombre, jusqu'à 36°. Le sol marécageux composé de limon, d'argile et d'humus, produit sans grands efforts de culture, du riz, des cannes à sucre, du café, des bananes, patates... La principale industrie des habitants consiste dans la fabrication du rafia qu'ils transportent à Andevorante par pirogues.

En résumé, le tracé d'un chemin de fer traversant la vallée marécageuse du Rongo Rongo, gravissant une rampe de 80 à 100 mètres de différence de niveau, pour redescendre dans la région des lacs et rejoindre le littoral à Ampanotomaizina, parut offrir d'énormes difficultés de construction et nécessiter de fortes dépenses.

RENTRÉE A TANANARIVE

Depuis bientôt trois semaines, la saison des pluies a fait son apparition. Le séjour sous la tente n'a guère de charmes. Sous les rayons du soleil on éprouve une chaleur étouffante ; avec la pluie, on est pénétré par l'humidité due à l'évaporation. Une misérable case malgache est encore préférable.

La fièvre, compagne inséparable de la saison pluvieuse, sévit depuis quelque temps dans la caravane. Nous ressentons tous plus ou moins les effets de l'anémie et de l'infection paludéenne, après un séjour de trois mois sur la côte. Déjà, un porteur et un soldat indigène de l'escorte sont morts d'un accès pernicieux.

Aussi l'ordre de rejoindre Tananarive ne nous trouve pas indifférents. Nous partons.

Le long de la ligne d'étapes, la pacification s'opère grâce à l'énergie de notre nouveau Résident. Les habitants des villages voisins d'Antalitakely ont remis armes et munitions au commandant du secteur et se sont soumis. Au moment de notre passage, ils cultivent leurs rizières, et nous tirent cette fois un coup de chapeau, non sans un petit air goguenard. On leur rend le salut sur le même ton. Le surlendemain, nous arrivions à Tananarive.

Ma mission de géodète se termine pour le moment par une lettre de remerciements et d'éloges. Le commandant chef du service géographique me rapporte cette phrase pleine d'espérances prononcée par le général Gallieni : « Les Hova ont détruit l'observatoire, ils le rebâtiront. » Je fais des vœux pour que cette parole se réalise.

.E. COLIN, S. J.

DÉMONS ET DÉMONIAQUES [1]

Dans un gros livre, sérieux d'allure et de format, léger d'idées et de raisonnements, œuvre d'un médecin connu, j'ai cueilli cette phrase : « Personne, parmi les gens sensés, n'admet plus l'intervention du Diable dans les affaires humaines. » [2].

Voilà ce qui s'appelle une exécution sommaire : ou manquer de bon sens, ou rejeter la croyance au démon et à son action dans le monde. L'auteur n'a pas, je pense, la prétention que chez lui tout se dise aimablement. Nous le lui pardonnerons à raison de sa naïveté : il en faut bien une certaine dose pour décréter ainsi de non-sens la foi de tous les catholiques ! Aucune vérité peut-être n'est affirmée plus nettement dans la Sainte Écriture que l'intervention du diable dans les choses humaines. Justement la suite de l'Évangile m'amène à vous raconter comment Notre-Seigneur chassa le démon du corps d'un possédé dans la synagogue de Capharnaüm, et de toutes les actions du démon sur nous aucune ne se montre par des signes, par des manifestations plus apparentes, plus étranges, que la possession. Aussi est-elle l'objet spécial des railleries et des négations du scepticisme.

Pour ce motif, il m'a paru bon de faire précéder l'exposé du récit évangélique d'une étude sur la possession diabolique que je définis : la présence du démon dans le corps d'une personne vivante, présence par suite de laquelle pouvoir est laissé au démon d'agir sur ce corps.

Je diviserai ce que j'ai à vous dire en trois parties, qui seront la réponse aux trois questions suivantes : Le démon existe-t-il réellement et quelle est sa place dans l'œuvre de

1. Conférence donnée dans l'église du Gesù, à Paris, le Dimanche 17 Janvier 1897.

2. Ch. Richet. *L'homme et l'Intelligence* 2e éd., p. 391.

Dieu, la création? La possession est-elle un fait réel? Enfin, comment s'explique la possession ?

N'attendez pas de moi que je vous parle de manifestations diaboliques autres que la possession, telles que : obsessions, maléfices, sabbat, nécromancie, spiritisme, etc... L'occasion pourra s'en présenter, mais à elle seule la possession est un sujet assez vaste et assez important, pour occuper nos trois quarts d'heure d'entretien.

I

En 1215, le quatrième concile œcuménique de Latran, formulait le décret suivant : « Il n'est qu'un seul Dieu éternel et tout puissant. C'est lui qui a formé du néant la nature spirituelle et la nature corporelle, l'ange et le monde, et entre les deux, tenant des deux, l'homme, formé de corps et d'âme. Le démon et ses anges ont été créés de Dieu bons par nature ; eux seuls se sont rendus mauvais [1]. »

Ce décret a été confirmé en 1870 par le Concile du Vatican.

Ainsi, au sommet, dans une sphère à part, Dieu, incréé, éternel, tout puissant; Dieu portant en lui-même la raison nécessaire de sa propre existence et la raison suffisante de l'existence de toutes les créatures; Dieu infini dans ses perfections, se suffisant pleinement à lui-même et, par conséquent, ne pouvant avoir d'autre raison de produire des êtres en dehors de lui que le désir de leur communiquer quelques effluves de ses perfections et de son bonheur; Dieu créateur et maître souverain de l'Univers, à qui tout obéit et sans lequel rien ne peut ni être, ni vivre, ni se mouvoir, ni sentir, ni penser, ni vouloir.

En bas, la créature; être contingent, qui peut exister ou ne pas exister; être créé, non pas sorti de Dieu, mais tiré

1. Firmiter credimus et simpliciter confitemur, quod unus solus est verus Deus, æternus, immensus et incommutabilis, incomprehensibilis, omnipotens... qui sua omnipotenti virtute simul ab initio temporis utramque de nihilo condidit creaturam, spiritualem et corporalem : angelicam videlicet et mundanam : ac deinde humanam, quasi communem ex spiritu et corpore constitutam. Diabolus enim et alii dæmones a Deo quidem naturâ creati sunt boni, sed ipsi per se facti sunt mali.

du néant par Dieu ; être fini dans ses perfections, dans sa puissance, laquelle s'exerce toujours dans un champ limité et sous le contrôle de Dieu.

Le monde créé comprend deux règnes très distincts : l'esprit et la matière. L'esprit, actif par lui-même, doué d'intelligence, de volonté, de liberté ; la matière, inerte, ne pouvant par elle-même ni se mettre en mouvement, ni revenir au repos, encore plus incapable de penser et de vouloir. Entre l'esprit et la matière, l'homme, tenant des deux. Par son corps, il est matière ; par son âme, il est esprit.

Le monde des esprits comprend les anges et les démons ; entre les deux, pas de distinction essentielle. A l'origine, Dieu créa tous les esprits bons, leur donna la grâce sanctifiante et les destina au bonheur de la vision intuitive. Mais il voulut attacher la conservation de cette grâce et l'acquisition de ce bonheur au bon usage de leur liberté, dans une épreuve à laquelle il les soumit et dont nous ignorons la nature.

Ces esprits se comptaient par milliards. Les uns obéirent, les autres se révoltèrent, nombreux dans les deux camps. Les obéissants furent établis, par leur libre choix, dans l'amour du vrai bien, et mis en possession d'un bonheur éternel. Les rebelles se trouvèrent fixés, pour l'avoir voulu, dans l'horreur de la vérité, dans la haine du bien, et condamnés à des tourments éternels. Les premiers sont les anges, les seconds s'appellent les démons.

Les démons se sont dépouillés eux-mêmes des biens de la grâce et de la gloire ; mais ils ont gardé les biens de la nature, leurs facultés natives, intelligence, volonté, puissance d'agir. En eux ces facultés sont supérieures à ces mêmes facultés telles que nous les possédons. Une nature supérieure a nécessairement des facultés supérieures. Or une nature spirituelle, dégagée de la matière, comme est la nature angélique, n'ayant nul besoin pour agir du concours de la matière, est supérieure à une nature spirituelle engagée dans la matière, comme est notre âme, obligée pour agir d'appeler à son aide des organes matériels.

Du fait que l'homme se compose d'un corps et d'une âme et que l'âme n'agit pas sans le corps, il suit que le monde

matériel est le champ propre de son activité. Cet univers sensible qui nous entoure est notre domaine, nous y sommes chez nous, Dieu nous l'a livré, nous pouvons en user et en abuser, sous notre responsabilité.

Du fait que les anges et les démons sont de purs esprits, il suit que leur activité s'exerce principalement et premièrement sur le monde spirituel, sur les substances immatérielles. Gardons-nous toutefois d'en conclure que la matière est placée hors de leur pouvoir. Il est en effet dans l'ordre qu'un être supérieur puisse agir sur des êtres inférieurs. Aussi les anges et les démons ont-ils le pouvoir d'imprimer à la matière l'action dont elle est capable, le mouvement local. « Si Dieu ne retenait leur fureur, dit Bossuet parlant des démons[1], nous les verrions agiter le monde comme nous tournerions une petite boule. »

Seulement, dans ce monde corporel, sensible, ils ne sont pas chez eux comme nous ; ce monde n'est pas leur domaine comme il est le nôtre. Ils ne peuvent y entrer qu'avec l'ordre ou la permission de Dieu, et à des titres particuliers. Les anges y sont ses ambassadeurs, les exécuteurs de ses volontés ; les démons, des ennemis, des intrus, cherchant à y semer le trouble, le désordre, et toujours pour nous entraîner au mal.

Dans ces conditions, depuis l'origine du monde, les anges et les démons ont toujours été mêlés très intimement à l'histoire humaine, et ils le seront jusqu'à la fin des siècles. « Le démon, dit saint Pierre, rôde partout, cherchant une proie à dévorer — *circuit quærens quem devoret*[2]. »

Telle est la doctrine catholique. Je ne la prouve pas, je l'expose, mais, si je ne me trompe, l'exposer c'est déjà la faire accepter, tant il y a dans cette hiérarchie, et cette harmonie des différents mondes, d'ordre, de sagesse, de beauté, de grandeur.

Si nos philosophes incrédules trouvaient cette page dans les œuvres de Platon, ils tomberaient à genoux ravis d'admiration. Il est vrai qu'admirer Platon n'oblige à rien !

1. Deuxième sermon pour le premier dimanche de Carême.
2. I. Petr. V.

II

Ces fondements posés, j'arrive à la seconde question qui va nous permettre de serrer davantage notre sujet : La possession est-elle un fait réel ?

Pour nous, chrétiens, la réponse affirmative n'est pas douteuse. L'Évangile affirme la réalité d'un grand nombre de possessions diaboliques et cette réalité l'Église l'enseigne, d'une manière générale, par la voix de son magistère infaillible.

Nier purement et simplement ou la possibilité ou l'existence de la possession diabolique, c'est pécher contre la foi.

Voyons d'abord la pensée de l'Église. Parmi les fonctions hiérarchiques dont l'ensemble constitue le sacrement de l'Ordre, nous trouvons établi, dès les premiers siècles, l'ordre des exorcistes. Le ministère propre de l'exorciste est de chasser les démons du corps des possédés ; c'est pour cette fonction unique qu'il est choisi et consacré par une ordination spéciale.

« Reçois, lui dit l'évêque, le pouvoir d'imposer les mains sur les énergumènes et, par l'imposition des mains, de chasser les démons[1]. » L'Église ensuite lui trace des règles pour l'exercice de ce ministère épineux et délicat, lui remet entre les mains des formules de prières dont il devra se servir et portant ce titre : « *De l'exorcisme des possédés du démon*[2]. »

Cette conduite équivaut évidemment à une définition dogmatique. Soutenir que l'Église peut établir des cérémonies, des prières, un ordre même, pour combattre des ennemis chimériques, des possessions imaginaires, c'est l'accuser d'erreur dans une matière grave, une matière qui

1. Accipe... potestatem imponendi manus super energumenos. Per impositionem manuum tuarum... pelluntur spiritus immundi a corporibus obsessis. (Pontificale Romanum : *De ordinatione exorcistæ*.

2. Rituale romanum. *De exorcizandis obsessis a dæmonio*. Le mot « obsessis » doit être traduit par « possédés » ; le lecteur peut s'en convaincre en parcourant les instructions et les prières annoncées par ce titre.

touche à la croyance, à la révélation, aux mœurs; c'est nier son infaillibilité.

J'ajoute que, depuis l'origine du christianisme, les saints Pères, les Conciles, les théologiens, les auteurs ecclésiastiques ont ou affirmé formellement ou supposé nettement l'existence des possessions diaboliques. Or la voix unanime de ces maîtres, c'est la voix même de l'Église, son enseignement habituel et traditionnel. Il ne peut nous tromper.

Du reste, c'est de Notre-Seigneur lui-même que l'Église a appris la réalité des possessions diaboliques. J'ai compté dans l'Évangile 38 passages où il est question de possessions et de possédés. Dans les uns Notre-Seigneur parle au démon; il l'interroge, le gourmande, le menace, lui commande de sortir du corps des possédés, déclare qu'une fois sorti il peut rentrer; que tel démon ne peut être chassé que par le jeûne et la prière; que lui le chasse, non pas au nom de Beelzébuth, prince des démons, mais par le pouvoir de l'esprit de Dieu.[1]

Dans ces textes le démon possesseur est clairement distingué de l'homme possédé. Le démon est présent dans le corps, puisqu'il y entre et en sort. Il agit sur le corps, puisqu'il parle par sa bouche. En d'autres termes, dans ces faits nous retrouvons tous les éléments de la possession diabolique.

D'autres textes opposent nettement entre eux les malades et les possédés.

Un jour, les apôtres reviennent tout joyeux : « Maître, disent-ils, non seulement nous avons guéri les malades, mais encore nous avons chassé les démons. — C'est vrai, leur répond le Sauveur, Satan et ses anges vous sont soumis[2]. » Durant sa vie publique, Jésus envoie ses apôtres prêcher dans les villes et les villages et leur dit : « Guérissez les malades, chassez les démons[3]. » Après sa résurrection : « Allez par toute la terre, enseignez l'Évangile à tous les peuples. Voici les prodiges qu'accompliront ceux qui croiront en

1. Matth. viii, 32; xii, 27, 28; xvii, 20. Marc. i, 34; v. 8; vii, 29, 30; iii, 22, sqq. Luc iv, 33 sqq.; xi, 26, etc.

2. Luc, x, 17, sqq.

3. Matth, x, 1. Marc, iii, 15. Luc, ix, 1.

moi : ils chasseront les démons ; ils imposeront les mains sur les malades et les malades seront guéris[1]. »

Inutile, je pense, de faire remarquer davantage cette opposition absolue entre malades, d'un côté, et possédés, de l'autre. Quand il s'agit des malades, c'est toujours le verbe « guérir » qui est employé ; s'il s'agit des possédés, c'est toujours le verbe « chasser ». Un enseignement technique ne serait pas plus formel.

Enfin, il est d'autres textes dans lesquels l'Évangile affirme que tel homme a un démon, qu'un démon possède tel homme, qu'il le saisit, l'agite, le renverse par terre[2]. En d'autres termes, l'Évangile déclare explicitement qu'un démon est présent dans un homme, qu'il agit sur son corps, ce qui est la possession.

On chercherait en vain dans la Sainte Écriture une vérité plus nettement accusée. Oh ! je sais bien quelle est la réponse des rationalistes. Les uns disent : Jésus et les Apôtres ont partagé les erreurs, les préjugés de leur temps ; comme tout le monde alors, ils ont pris pour possessions diaboliques des cas pathologiques, des maladies encore mal étudiées, mal connues ; les possédés de l'Évangile étaient tout simplement de pauvres fous ou de pauvres malades.

Non, disent les autres, Jésus ne s'est point trompé ; les Apôtres seuls ont cru aux possessions. Jésus avait l'esprit trop élevé, trop ouvert, pour croire à ces niaiseries. Mais, sous peine de compromettre son œuvre, il a dû ménager l'opinion publique, faire de l' « opportunisme », parler le langage de ses auditeurs. »

Voilà bien des affirmations. Où est la preuve ? Il est très facile d'accuser les apôtres ou Notre-Seigneur de crédulité, de superstition, d'erreur, de connivence avec l'erreur ; mais, encore une fois, où sont les preuves ? Des personnes soulagées par le Sauveur les Évangélistes disent : « Les uns étaient des malades, les autres, des possédés. » Vous, vous dites : « Non, il n'y avait aucun possédé,

1. Marc xvi, 15, sqq.
2. Matth. viii, 16. ix, 32. Luc iv, 35. ix, 42.

tous étaient des malades. » Comment le savez-vous ? Et comment le prouvez-vous ?

Je n'ignore pas que nos adversaires se croient dispensés de nous fournir leurs preuves. A leurs yeux, le démon est un mythe, la possession, par là même, un rêve, une chimère. Mais c'est justement ce qu'il faudrait démontrer. La raison ne l'a jamais fait, elle ne le fera jamais.

Et puis, les adversaires de l'Évangile devraient bien se mettre un peu d'accord avec eux-mêmes.

Hier, on nous disait : La gloire de Jésus de Nazareth, le secret de cette influence prodigieuse, unique, qui a transformé le monde, c'est qu'il n'a été l'homme d'aucun temps, d'aucun pays. Il s'est élevé au-dessus des préjugés, des idées de son époque. Il portait en lui les aspirations les plus saintes, les plus pures de l'humanité. Il a été le type idéal de la noblesse de caractère, de la grandeur d'âme, de l'élévation de l'intelligence, un modèle achevé de désintéressement, de loyauté, de droiture.

Et aujourd'hui, on nous dit : Ce Jésus de Nazareth, il a partagé la plupart des opinions et des préjugés de son temps et, alors même qu'il en connaissait la fausseté, par faiblesse, par respect humain, par calcul intéressé, ouvertement, publiquement, il a paru les approuver, appuyant ainsi de son autorité des erreurs qu'en son âme et conscience il réprouvait et condamnait.

A qui devons-nous croire ? Et, encore une fois, où sont les preuves de ces assertions contradictoires ? C'est l'honneur de l'Évangile que jamais ses ennemis n'ont pu s'entendre sur le côté faible de la place. Leurs systèmes d'attaque se combattent, se renversent les uns les autres, et sur leurs ruines, après vingt siècles de combat, le Livre sacré reste debout dans la majesté du triomphe et la splendeur de la vérité.

Ces preuves de la réalité des possessions, je le reconnais, supposent la foi, elles s'adressent à des chrétiens comme vous.

Il en est d'autres, d'ordre rationnel, historique, valables même pour les incroyants. En effet, à plusieurs reprises, après les examens les plus minutieux, par des témoins les

plus dignes de foi, des faits ont été constatés avec certitude, inexplicables autrement que par la présence et l'action du démon dans le corps d'une personne.

En voici quelques-uns.

Une personne est étendue par terre, privée de sentimen et de mouvement ; dans cet état, dix hommes des plus robustes ont peine à la soulever et à la mouvoir quelque peu.

Une autre se renverse en arrière, de manière que la tête s'approche des talons, sans cependant toucher le sol et, dans cette posture, contrairement à toutes les lois de l'équilibre, elle marche et court avec la même agilité que dans la situation ordinaire.

Une autre encore s'élève brusquement jusqu'à la voûte de l'Église, s'y tient fixée la tête en bas uniquement par l'application de la plante des pieds ; dans cet état, ses vêtements ne subissent pas le moindre désordre ni le moindre dérangement, tout à coup, elle tombe sur le pavé sans se faire aucun mal.

Tout homme sensé reconnaîtra que de pareils faits ne peuvent pas être le résultat de causes physiques en activité dans notre monde. Ils sont évidemment produits par une cause d'ordre supérieur et malfaisante, disons le mot, par l'esprit mauvais, par le démon.

Autre fait. Une personne, qu'on a quelque raison de croire possédée, est assise, très calme ; rien absolument n'indique ni malaise, ni surexcitation. On approche d'elle un objet consacré à Dieu, une relique, de l'eau bénite, soudain elle entre en convulsions, blasphème, se débat, pousse des hurlements de douleur, crie qu'elle se sent blessée, brûlée.

Je le demande : Où est le siège de ces impressions ? Dans le corps ? mais l'eau bénite ne brûle pas. L'approche, le contact d'un morceau d'étoffe, d'un ossement desséché, ne saurait causer ni blessure, ni douleur. Cette impression serait-elle dans l'imagination ? Mais pourquoi les objets de piété seuls ont-ils pouvoir de l'exciter ? De plus l'imagination ne peut agir qu'à la suite d'une perception quelconque des sens, ou de l'intelligence, et, dans plusieurs cas la personne n'a rien vu, n'a rien su, n'a rien pu soupçonner.

L'être intelligent qui, sans voir, sans toucher, perçoit ces objets sacrés, que ces objets irritent, qu'ils font souffrir parce qu'ils sont opposés aux dispositions de sa nature rivée au mal, c'est l'esprit révolté contre Dieu, c'est le démon.

Enfin, autre catégorie de faits. On a vu des personnes n'ayant pas la moindre notion ni de la lecture, ni de l'écriture, lire et écrire couramment, soit leur propre langue, soit des langues inconnues. On a vu des personnes sans culture intellectuelle, répondre pertinemment à des questions sur des matières difficiles d'art, de littérature, de sciences. On a vu de pauvres femmes, n'ayant jamais appris que leur langue maternelle, tout à coup comprendre parfaitement l'allemand, l'anglais, l'italien, l'espagnol, le turc et même parler toutes ces langues avec facilité, et correction[1].

Je le demande de nouveau : comment expliquer ces faits, réels, historiques ?

Voulez-vous entendre l'explication de l'auteur que je vous citais au commencement de cet entretien ? Écoutez : « C'est aussi le propre du démon de parler plusieurs langues..... De fait, dans le délire hystérique, l'intelligence étant surexcitée, il peut y avoir par suite de souvenirs inconscients des réminiscences inconnues. » Comprendre et parler des langues parfaitement inconnues ne peut être le fait de souvenirs inconscients. La réponse est tout entière à côté de la question.

L'auteur continue : « Quelques aliénistes ont observé des faits analogues. Cela n'avait pas échappé aux médecins du XVIe siècle. « Ceux qui ont fréquenté les malades et les fréquentent journellement trouveront vraisemblable qu'on puisse parler langue étrange, comme grec, latin, hébreu, encore qu'on ne soit possédé d'aucun malin esprit. Cela peut procéder des humeurs si véhémentes que, sitôt qu'elles sont enflammées, la fumée d'icelles étant montée au cerveau

1. Cf. Gœrres. *La mystique divine, naturelle et diabolique*. Liv. 7e. — Ribet. *La mystique divine distinguée des contrefaçons diaboliques*, Tom. IIIe chap. 10e. — J. de Bonniot. *Le miracle et ses contrefaçons*. Chap. VIIe, 2e section. — Jaugey. *Dictionnaire apologétique*, article *Possession*, où l'on trouvera de nombreuses références.

fait parler un langage étrange, comme nous voyons aux ivrognes (Louis Guyon cité par Simon Goulard). »

Et notre auteur ajoute : « Un si grand bon sens était rare[1]. »

Ainsi, on se montre homme de bon sens, et de grand bon sens, lorsqu'on admet que l'acquisition, la possession complète d'une ou de plusieurs langues étrangères est produite par l'ivresse ou la folie. Autrefois, paraît-il, ce grand bon sens était très rare ; il est devenu très commun parmi les représentants de la science contemporaine, C'est l'un d'eux qui nous l'affirme. Certes voilà un progrès qui mérite toutes nos félicitations.

Pour nous, nous croyons rester homme de bon sens en déclarant que de pareils phénomènes ne peuvent être produits par les forces naturelles de l'intelligence humaine. Ils sont le fait d'une intelligence d'ordre supérieur, présente, il est vrai, dans ce corps qu'elle n'anime point comme l'âme, mais dont elle se sert, parlant au moyen de ses organes. Par ailleurs cette intelligence ne peut-être ni un ange ni Dieu, son action étant toujours, par quelque côté, ridicule ou malfaisante. Elle est le démon.

Remarquez-le, je ne soutiens pas que des phénomènes aussi certains aient été constatés dans tous les cas réputés possession diabolique. Je dis que plusieurs fois ces faits ont été établis de la manière la plus évidente, la plus indéniable, et cela suffit. Un seul cas de possession tranche le débat entre les croyants et les incroyants.

III

J'arrive a la troisième question, la plus importante.

Comment s'explique la possession? Elle s'explique par une action du démon sur le corps, action dont le résultat est un mouvement local et le sujet immédiat le système nerveux. Cette action comporte une double opération. D'abord le démon soustrait à l'influence de l'âme le système nerveux et, par le système nerveux, les sens et leurs organes.

1. Richet. *L'Homme et l'Intelligence,* 2me édit., p. 320, 321.

Ensuite, il se substitue à l'âme et, sans animer le corps, le meut, soit d'une manière semblable à l'âme, comme lorsqu'il parle en se servant des organes vocaux, soit d'une manière différente, comme lorsqu'il soutient un corps en l'air, sans appui, ou que brusquement il le transporte à une grande distance.

Évidemment, ces actions sur le corps doivent avoir leur contre-coup dans l'âme. Notre imagination, notre sensibilité sont des facultés mixtes, constituées par l'union de l'âme et du corps. La possession doit donc y jeter le trouble, le désordre, puisque le démon est maître des organes qui sont l'un de leurs éléments constitutifs. De plus nos opérations intellectuelles, toutes spirituelles qu'elles sont, ne peuvent s'exercer sans le concours d'organes matériels, les nerfs, les sens, le cerveau. Or, dans la possession, ces organes sont au pouvoir du démon. L'intelligence, la volonté, ne pourront donc avoir leur jeu normal, régulier.

Vous voyez immédiatement la conséquence d'un pareil état. La possession doit produire nécessairement des perturbations analogues aux perturbations produites par les maladies nerveuses, par le chloroforme, la morphine, l'alcool, tous les excitants et les narcotiques, par l'hypnotisme, le magnétisme, la suggestion. En effet, dans un cas le démon, dans l'autre les causes naturelles, agissent directement sur le système nerveux. Dans les deux cas, nous devons avoir des symptômes, sinon identiques, au moins semblables.

Et de fait, chez les possédés comme chez les névropathes, les alcooliques, les morphinomanes, les hypnotisés, les suggestionnés, nous retrouvons la surexcitation, de l'imagination et des sens, l'agitation, les tremblements, les convulsions, les contorsions, la catalepsie, l'anesthésie, l'ataxie, l'aphasie, tous les symptômes nerveux. Je ne sais si jamais possession a produit une pneumonie, une fièvre typhoïde ou quelque autre maladie entraînant l'altération intime et profonde des organes ou des humeurs.

Autre conclusion : Le possédé devra nécessairement présenter des symptômes d'aliénation mentale. L'aliénation est un état dans lequel l'âme ne tient plus le gouvernail de

ses sens et de ses facultés. Dans la possession le démon a pris la barre en mains ; ce n'est pas l'âme, c'est lui qui gouverne. Le pauvre aliéné est un homme qui ne se possède pas ; le démoniaque ne se possède pas davantage, il est possédé.

Par là même les rationalistes ne gagnent absolument rien, lorsqu'ils nous font remarquer — et ils le font avec une insistance agaçante — des analogies entre les symptômes de la possession et les symptômes des affections et ébranlements du système nerveux. Ils enfoncent une porte ouverte, ils découvrent l'Amérique ! Ces analogies, nous les connaissons aussi bien qu'eux et les théologiens les ont fait remarquer avant eux [1]. Pour être logiques, ils devraient dire : « Tous les symptômes, sans exception aucune, constatés dans des cas réputés possessions diaboliques se sont retrouvés identiques dans les maladies et les affections du système nerveux. Donc, tous les possédés sont des malades. Dans ce cas, l'argument serait concluant. Mais il faut d'abord prouver l'affirmation sur laquelle il repose tout entier. Ils ne l'ont jamais prouvée, et ils ne la prouveront jamais. J'ai montré le contraire. Jamais ni le magnétisme, ni l'hypnotisme, ni la suggestion, ni une maladie nerveuse n'ont produit un seul des phénomènes cités plus haut en preuve de la réalité des possessions diaboliques.

L'Église est bien plus sage, et sa méthode bien autrement scientifique. « Avant tout, dit-elle à l'exorciste, ne croyez pas facilement aux possessions, et sachez bien à quels signes on distingue les possessions des maladies. Voici quelles sont les marqnes de la possession : parler ou comprendre une langue inconnue; révéler des choses éloignées ou occultes; déployer des forces au-dessus de son âge ou de la nature humaine, et autres faits semblables dont la force probante est d'autant plus grande qu'ils sont plus nombreux [2]. » Écrites dans un siècle taxé aujourd'hui d'ignorance et de superstition, ces lignes répondent à tous les volumes de nos incrédules. L'Église dit : Dans certains cas, vous

1. Cf. Thyreus, *de Dæmoniacis,* part. 2, cap. XXII et sqq. Benedictus XIV, *de servorum Dei beatif. et canonis.* lib. IV, p. 1, cap. XXIX.
2. Rituale Romanum, *loc. cit.*

ne trouverez que des symptômes naturels ; vous conclurez à une maladie. Dans d'autres, il vous sera impossible de juger si les phénomènes observés sont explicables par les causes naturelles, ou s'ils exigent une cause supérieure; vous resterez dans le doute. Mais il est des cas où vous constaterez avec certitude des phénomènes qui ne peuvent s'expliquer que par la présence et l'action, dans le corps d'une personne, d'une intelligence supérieure, malfaisante, du démon. Alors vous conclurez à la possession. C'est logique, c'est sage, c'est clair comme le bon sens.

Contre cette explication une seule objection me paraît mériter quelque attention. On peut dire : Un être spirituel, par sa nature même, est empêché d'agir sur la matière. Être esprit, mouvoir la matière, sont deux propositions qui s'excluent mutuellement.

La raison démontre le contraire ; suivez bien, s'il vous plaît, ce raisonnement. Tous les savants reconnaissent que la matière par elle-même est inerte, c'est-à-dire qu'elle ne peut se mettre d'elle-même en mouvement. Et cependant ce monde matériel où nous sommes est en mouvement. D'où l'a-t-il reçu ? D'un être matériel ? Soit. Et celui-ci ? D'un être matériel encore ? Je le veux bien. Mais il est impossible de marcher ainsi à l'infini et il faut de toute nécessité arriver à cette conclusion. Le premier moteur immobile de la matière est un esprit. Donc l'esprit peut agir sur la matière.

J'ai hâte, pour terminer, de rassurer vos esprits en vous indiquant comment s'explique la possession, non plus au point de vue physique, — ce que je viens de faire — mais au point de vue moral, c'est-à-dire comment la possession rentre dans l'ordre actuel de la Providence et s'accorde avec la justice et la bonté de Dieu. La possession est à la fois un mal physique et un mal moral. Un mal physique : elle torture le corps, elle est une souffrance, une humiliation pour le possédé, pour ses parents, pour ses amis. Un mal moral : d'ordinaire elle pousse au blasphème, à la révolte et à d'autres actes coupables.

Examinons-la sous ce double rapport. En tant qu'elle est un mal physique, la possession n'a pas de conséquences plus

fâcheuses qu'une foule d'accidents dont l'homme est tous les jours la victime. Un père de famille est écrasé par une voiture, poignardé par un assassin, atteint d'une folie à jet continu ou à jet intermittent, frappé de paralysie, d'ataxie; son travail, je le suppose, était le gagne-pain de sa famille. Avec la mort, la maladie, c'est la misère et son cortège de maux qui s'installent au foyer.

Un autre se rend coupable d'un crime puni par la loi; il est condamné à la prison, à la déportation, à l'échafaud. Pour les siens, c'est la ruine, le déshonneur, une ruine et un déshonneur immérités.

En quoi, je vous le demande, la possession est-elle plus redoutable que ces mille accidents de la vie humaine? Elle est plus effrayante pour l'imagination, soit. La cause en est plus inconnue, plus étrange, soit. Mais ce n'est pas avec l'imagination, c'est avec la raison que nous devons juger.

Subjectivement, le démon est une cause libre et coupable; mais l'assassin, le calomniateur, très souvent, n'auront ni moins de liberté, ni moins de culpabilité.

Objectivement, le démon est une cause nécessaire; l'homme ne peut s'y soustraire. Mais peut-il davantage se soustraire, dans beaucoup de cas, à un incendie, à un cyclone, à un tremblement de terre?

Vous le voyez donc, entre la possession, d'un côté, et une foule d'accidents très communs, de l'autre, il n'y a pas de différences essentielles. Donc, puisque Dieu peut permettre ceux-ci, il peut également permettre celle-là, sans cesser d'être juste et bon.

Au point de vue moral, la question est encore moins difficile. Deux hypothèses seulement sont possibles; ou bien le possédé perd l'usage de sa liberté, ou bien il le garde. S'il le perd, il ressemble à un homme privé de sentiment et de raison; il n'y a plus pour lui ni bien, ni mal moral, il est irresponsable. S'il le conserve, il a le pouvoir de résister aux suggestions de l'ennemi, et sa responsabilité sera exactement mesurée par Dieu au degré de liberté qu'il aura conservé. Dans ce cas, la possession devient une simple tentation, et, pour mon compte, je suis convaincu qu'il est nombre de tentations plus dangereuses pour la vertu et

pour le salut. La possession fournit alors l'occasion, pour le malheureux ainsi dominé par le démon, de pratiquer jusqu'à l'héroïsme la patience, la résignation, l'humilité, la confiance en Dieu, l'amour de Dieu, les vertus les plus belles et les plus méritoires. Elle est, comme la tentation, l'épreuve de notre fidélité et la source de notre bonheur.

Et, remarquez-le, dans toutes ces réflexions je me suis placé sur le terrain le plus défavorable ; j'ai supposé que les possédés étaient des innocents. Cela arrive, ce n'est pas le cas ordinaire. Souvent les possédés sont des coupables, des criminels qui ont commis ce crime abominable de vouloir eux-mêmes se mettre en rapport avec le démon et de l'appeler à leur secours, dans un but coupable. Dans ce cas, évidemment, la Providence de Dieu s'explique plus facilement encore. L'homme appelle le démon, Dieu permet à celui-ci de répondre à cet appel, il donne un pouvoir plus grand à l'ennemi sur cet homme qui lui-même, librement, s'est livré entre ses mains. C'est justice, et, vous le savez, malgré des exagérations incontestables, des mensonges bien constatés de publicistes sans conscience et sans pudeur, il est hors de doute qu'il existe aujourd'hui des réunions dans lesquelles l'évocation du diable, de Satan, est à l'ordre du jour.

En tout cas, ne l'oublions jamais, ici-bas, même lorsqu'il nous éprouve et nous châtie, Dieu est toujours notre Père ; il agit pour notre bien. Le démon est toujours — le mot est de saint Augustin — le chien que Dieu tient en laisse. Il ne s'avance qu'autant que la corde lui est lâchée ; il mord ceux-là seulement dont son maître lui permet d'approcher. Pour le chrétien fidèle, ses morsures sont les blessures reçues par un vaillant soldat un jour de bataille couronnée par la victoire. Leurs cicatrices restent le témoignage de sa bravoure et le gage de sa récompense.

H. LEROY, S. J.

MONTALEMBERT

(Deuxième article [1])

V

Si Montalembert réclamait la liberté pour tous et pour tout, même pour la presse, dans une très large mesure, c'est parce qu'il pensait que, dans nos sociétés modernes, ce régime est celui qui profite le plus au vrai et au bien. Il la voulait entière pour l'Église et pour toutes les manifestations de son énergie divine.

Il n'a cessé de la demander pour les fidèles, pour les prêtres, pour les ordres religieux, pour les évêques, pour les œuvres d'éducation, de propagande et dé charité. Elle lui paraissait surtout nécessaire et sacrée pour le Saint-Siège, dans la personne du Pontife chargé du magistère et du gouvernement de l'Église universelle.

Pour que cette indépendance, qui a sa racine dans l'institution même de Jésus-Christ, dans l'histoire dix fois séculaire de la France et dans la nature des choses ; pour que cette liberté de parler et d'agir, de commander, de conseiller et de réprimer, soit éclatante et souveraine, il faut que le Pape jouisse avec assurance du domaine temporel que lui ont donné la foi des peuples et le travail providentiel des siècles. Si le Pape cesse d'être libre, les catholiques du monde entier ne le sont plus. Leur premier besoin c'est qu'il ne subisse le contrôle et l'inspiration d'aucune puissance ; il ne convient même pas qu'on puisse le soupçonner.

Montalembert prit toujours la défense du Pape et il parla souvent, un jour surtout, de la Souveraineté pontificale, de

1. Voir *Études*, 20 Avril 1897.

Rome, de Pie IX et des bienfaits de la papauté avec tant d'énergie, de noblesse et de chaleur qu'il souleva, dit le *Journal des Débats*, des « applaudissements tels qu'on ne se souvient pas d'en avoir entendu dans les assemblées délibérantes. » On se rappelle sa fameuse réplique à Victor Hugo, où il nous montre dans l'Église non pas seulement « une femme, mais une mère ». La force qui entre en lutte avec cette faiblesse divine est certaine d'être vaincue et déshonorée :

C'est une mère, c'est la mère de l'Europe, c'est la mère de la société moderne, c'est la mère de l'humanité moderne. On a beau être un fils dénaturé, un fils révolté, un fils ingrat, on reste toujours fils, et il vient un moment, dans toute lutte contre l'Église, où cette lutte devient insupportable au genre humain, et où celui qui l'a engagée tombe accablé, anéanti, soit par la défaite, soit par la réprobation unanime de l'humanité.

Ce n'est pas seulement à Rome que la liberté des catholiques a été menacée et étouffée ; elle l'a été en Pologne par l'autocratie et le schisme russes ; elle l'a été en Irlande par la rapacité des landlords et « des révérends pillards » de l'Angleterre ; elle l'a été en Syrie et en Orient par les Turcs ; elle l'a été en Suisse, où la ligue défensive des sept cantons conservateurs, Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwalden, Zug, Fribourg et le Valais, ligue connue sous le nom de *Sonderbund*, fut brutalement écrasée par le parti radical.

A la suite de cette dernière victoire de la Révolution, victoire qui était une humiliation et une menace pour le parti de l'ordre dans toute l'Europe, les biens des associations religieuses et charitables furent confisqués, les membres des congrégations d'hommes et de femmes forcés, dans les trois jours, de quitter le territoire des cantons vaincus ; enfin les plus odieux excès furent commis, malgré les termes exprès de la capitulation. Montalembert intervint alors, comme il était intervenu l'année précédente, à propos des événements de Cracovie, et ce discours du 14 janvier 1848 est peut-être un de ses plus beaux. L'aiglon, ce jour-là, devint aigle. Sainte-Beuve, très sévère pour Montalembert, ne cache pas son admiration :

On a souvent dit de la puissance de la parole qu'elle transporte; jamais le mot ne fut plus applicable que dans ce cas. Il n'y eut jamais de discours plus transportant. La noble chambre fut près d'oublier un moment sa gravité dans un enthousiasme jusqu'alors sans exemple; toutes les arrière-pensées, d'ordinaire prudentes et voilées, reconnaissant tout d'un coup leur expression éclatante, se révélèrent. On peut dire que la Chambre des pairs eut son chant du cygne dans ce dernier discours de M. de Montalembert.

La révolution de 1848 trouva le parti catholique et Montalembert, son chef, environnés d'une auréole de libéralisme et de popularité qu'ils n'ont jamais plus retrouvée. Cette faveur ne fut pas, au reste, de longue durée. Effrayé par les grondements du socialisme qui montait, trompé par les promesses de décentralisation administrative et de liberté religieuse et politique prodiguées par le prince-président, séduit par son bon accueil et son silence, derrière lequel on soupçonnait volontiers de profondes pensées, retenu par des scrupules qui ne lui permettaient pas, croyait-il, de combattre un gouvernement de fait qui paraissait solidement établi et animé de bonnes dispositions, entraîné enfin par l'exemple de l'épiscopat presque entier, Montalembert se rangea du parti de Louis Napoléon, comme s'y rangeait Louis Veuillot, et contribua ainsi, sans le vouloir, à préparer le coup d'État et l'Empire.

Quand il s'aperçut de son erreur, il était trop tard, et ses efforts pour la réparer ne firent que hâter son exclusion du Parlement. Aux élections de 1856, il eut contre sa candidature toutes les influences officielles et ne fut pas réélu. Le Corps législatif fut ainsi privé de cette grande voix, qui avait si longtemps retenti avec honneur dans nos assemblées délibérantes et remué le pays par ses généreux accents.

Montalembert n'avait désormais pour soutenir ses idées et communiquer avec ses concitoyens que la ressource des journaux, des revues et des brochures, ressource alors bien moindre qu'elle ne serait aujourd'hui. Il en usa souvent et jamais en vain; mais c'était la tribune et les orages des grandes discussions qu'il fallait à sa vaillante ardeur.

VI

C'est dans une de ces brochures : *Lettres à Monsieur de Cavour*, qu'il exposa pour la première fois cette théorie de « *l'Église libre dans l'État libre* », qu'il devait reprendre au Congrès de Malines et qui fut si mal interprétée, consciemment d'abord par M. de Cavour, inconsciemment ensuite par beaucoup de catholiques.

Qui l'aurait jamais cru, si la passion n'était essentiellement injuste et aveugle? On voulut découvrir dans cette laconique formule, parmi beaucoup d'autres erreurs, la doctrine gallicane flétrie si spirituellement jadis par M. de Montalembert répondant à M. Dupin, et celle de la subordination de l'Église à l'État. Il aurait fallu, suivant certains adversaires, défenseurs farouches de l'exactitude théologique, renverser la phrase et demander « les états libres dans l'Église libre ». Faute de cette correction, l'auteur présentait « un contenu plus grand que le contenant ». Et cette remarque ingénieuse lancée, on faisait pleuvoir les protestations et les sarcasmes.

Au fond, qu'avait voulu dire Montalembert? Il avait voulu tout simplement réclamer la liberté politique et la liberté religieuse et assurer aux catholiques, vivant sous des régimes constitutionnels, le bénéfice du droit commun, parce que c'est désormais, pensait-il, ce qu'il y a de plus assuré, de plus durable et de plus pratique.

Il n'a jamais voulu attribuer à l'État et au pouvoir civil une suprématie quelconque sur l'Église et le pouvoir spirituel. L'idée ne lui vint jamais de répudier aucun des privilèges, aucune des immunités de l'Église.

Il n'a jamais prétendu, qu'en droit, l'État et l'Église sont égaux, indépendants et doivent être séparés, quoi qu'ils aient leur sphère bien distincte. Il reconnaissait parfaitement l'obligation pour tous les hommes d'embrasser la foi romaine et d'y conformer leur conduite publique et privée.

Il n'a jamais nié aucun des droits que l'Église, société parfaite, supérieure et surnaturelle, tient de Jésus-Christ

sur ses membres et ses sujets, soit directement, soit indirectement. Jamais il n'a dissimulé ou diminué l'obligation où est le pouvoir civil de se subordonner à la puissance ecclésiastique dans les matières purement spirituelles ou mixtes et de lui prêter un appui positif. Tolérer n'est pas approuver ou protéger, et personne aujourd'hui ne s'y trompe. L'État peut imiter Dieu qui concourt physiquement aux actions mauvaises, qu'il défend et qu'il châtiera.

Mais, tout en professant ces axiomes théoriques, Montalembert a pu croire, dire, écrire que de nos jours, avec nos mœurs et l'ensemble des idées en cours chez la plupart des nations, il valait mieux, dans l'intérêt même des catholiques et de l'Église, renoncer à l'exercice des droits qu'on ne pouvait faire valoir, à des mesures prohibitives et coercitives qui attireraient des représailles désastreuses et, enfin, à une protection que les pouvoirs absolus ont fait payer cher et qui a presque toujours dégénéré en oppression.

S'il y a eu en cela illusion, tendance périlleuse, il n'y a eu rien de révolutionnaire ou de schismatique. Nous ne ferons d'ailleurs aucune difficulté d'avouer que Montalembert, dans la défense d'une politique qui lui était chère, parce qu'il la croyait souverainement utile, a quelquefois confondu l'expédient et le droit, la tolérance et l'approbation, la thèse et l'hypothèse ; il a avancé des raisons et des faits peu convaincants et donnant prise à ses adversaires par leur exagération et même par leur manque de fondement. C'est l'inconvénient de toute polémique ardente et les tempéraments oratoires y sont exposés plus que d'autres.

On peut trouver que ce n'est pas là l'idéal d'un gouvernement et d'une société; que ce n'est pas faire à l'Église de Jésus-Christ la place qui lui convient ; mais il faut prendre les choses humaines comme elles sont, tout en s'efforçant de les améliorer et ne pas dédaigner le bien possible sous prétexte d'un mieux chimérique. Tout ou rien ! c'est une tactique déplorable. Mieux vaut imiter la douceur et la longanimité du gouvernement divin.

Cette transformation qui emporte le monde vers la démocratie, Montalembert l'annonçait depuis longtemps avec une assurance prophétique, et tout en redoutant ses déviations, il ne la regrettait pas et ne la maudissait pas. Sans tomber dans les exagérations de Lamennais, il y voyait une étape de l'humanité dans sa marche progressive. Il voulait plutôt que l'Église se hâtât de se mettre à la tête de ce mouvement irrésistible pour le diriger. Il disait au Congrès de Malines, en 1863 :

Je ne suis point un démocrate, mais je suis encore moins absolutiste. Je tâche surtout de n'être pas aveugle. Plein de déférence et d'amour pour le passé, en ce qu'il avait de grand et de bon, je ne méconnais pas le présent et je cherche à étudier l'avenir. Je regarde donc devant moi, et je ne vois partout que la démocratie. Je vois ce déluge monter, monter toujours, tout atteindre et tout recouvrir. Je m'en effraierais volontiers comme homme ; je ne m'en effraie pas comme chrétien : car en même temps que le déluge, je vois l'arche.

Sur cet immense Océan de la démocratie avec ses abîmes, ses tourbillons, ses écueils, ses calmes plats et ses ouragans, l'Église peut s'aventurer sans défiance et sans peur. Elle seule n'y sera pas engloutie. Elle seule a la boussole qui ne varie point et le pilote qui ne fait jamais défaut.

Lacordaire, beaucoup plus avancé que son ami, lui écrivait le 20 septembre 1839 :

Personne plus que moi n'est convaincu de la sincérité et du désintéressement de ta vie. Dès que tu es persuadé comme moi que c'est un crime d'unir aujourd'hui la cause de Dieu et de son Église à un parti politique quelconque soit monarchique, soit aristocratique, soit démocratique, il est impossible que nos dissentiments, s'il y en a, soient de quelque valeur. Nous avons toujours mis l'Église avant tout et au-dessus de tout, et n'avons accepté du libéralisme que des principes généraux, ou vrais en eux-mêmes absolument, ou relativement nécessaires.

Il ne faudrait jamais perdre de vue cette distinction essentielle et fondamentale, quand Lacordaire et Montalembert parlent de libertés. La liberté de l'Église, la liberté d'enseignement, la liberté d'association, la liberté du travail, la liberté de conscience, la liberté des cultes, la liberté de la presse, etc., ne sont pas mises au même rang

et réclamées au même titre ; les unes sont des droits, les autres sont des nécessités ; les unes sont pures de tout mélange et inaliénables, les autres sont équivoques et à deux tranchants ; mais il est permis et louable de se servir de ce qu'elles ont de bon pour empêcher les ennemis de la vertu et de la vérité d'abuser de ce qu'elles ont de mauvais, surtout quand il est difficile d'espérer mieux.

VII

Les articles insérés dans le *Correspondant,* les brochures, les discours dans les congrès, les lettres échangées entre amis, les honneurs académiques, ne consolaient pas Montalembert de son exil de la tribune. Pour tromper sa douleur qui s'aigrissait de jour en jour et pour occuper ses loisirs forcés, il se mit avec toute l'activité de sa nature et une constance de bénédictin à son histoire des *Moines d'Occident.* Ce long ouvrage, resté inachevé, n'était lui-même qu'une préparation à l'*Histoire de Saint Bernard* que l'auteur de *Sainte Élisabeth de Hongrie* avait rêvé d'écrire. Les sept volumes qui ont paru supposent d'immenses recherches, surtout pour une époque où les sources qu'il fallait aborder n'étaient pas aussi connues et aussi largement ouvertes qu'aujourd'hui.

L'introduction est magnifique et d'une éloquente solidité. Chacune de ces fondations monastiques est minutieusement racontée. Quoi de plus poétique, par exemple, et de plus attachant que l'épisode de saint Colomba ? S'il y a quelque monotonie dans cette longue suite de récits, de portraits, de descriptions, avec leur cortège ordinaire de dévouement, de piété, de travail et de miracles, c'est la nature même du sujet qui en est cause. L'auteur l'a prévu et s'en excuse dans sa préface :

Parmi tant d'écueils, il en est un que ne peut manquer de signaler la critique la moins sévère, et que j'ai la conscience de n'avoir pas su éviter : celui de la monotonie. Toujours les mêmes incidents et toujours le même mobile ! Toujours la pénitence, la retraite, la lutte du bien contre le mal, de l'esprit contre la matière, de la solitude contre le monde ; toujours le dévouement, le sacrifice, la générosité, le cou-

rage, la patience ! Cela finit par fatiguer jusqu'à la plume de l'écrivain et à plus forte raison l'attention du lecteur. Toutefois, qu'on veuille bien remarquer que toutes ces vertus, si fréquemment évoquées dans les récits qui vont suivre, ne laissent pas d'être assez rares dans le monde et comparaissent moins souvent qu'on ne voudrait devant le tribunal ordinaire de l'histoire.

Ces ardentes recherches n'empêchaient pas l'amertume d'envahir quelquefois le cœur de Montalembert et d'en déborder. A la fin de cette même préface, il se plaint d'une « critique hargneuse et oppressive qui s'est installée au sein même de l'orthodoxie, dont elle prétend se réserver le monopole ». Il s'attend bien à se voir infliger par elle la note infâmante de libéralisme, de rationalisme et surtout de naturalisme, et il s'en réjouit presque :

Cette triple note m'est acquise de droit. Je serais surpris et même affligé de n'en être pas jugé digne : car j'adore la liberté, qui seule, à mon sens, assure à la vérité des triomphes dignes d'elle ; je tiens la raison pour l'alliée reconnaissante de la foi, non pour sa victime asservie et humiliée ; enfin, animé d'une foi vive et simple dans le surnaturel, je n'y ai recours que quand l'Église me l'ordonne ou quand toute explication naturelle à des faits incontestables fait défaut . Ce doit être assez pour mériter la proscription de nos modernes inquisiteurs, dont il faut toutefois savoir braver les foudres, à moins, comme disait Mabillon à l'encontre de certains dénonciateurs monastiques de son temps, « à moins qu'on ne veuille renoncer à la sincérité, à la bonne foy et à l'honneur ».

VIII

Les dernières années de Montalembert laissent une impression de tristesse. Ozanam, Lacordaire et les grands combattants de 1830 sont morts ou vieillis. Le parti catholique est profondément divisé. La liberté n'existe plus ou tourne à la licence révolutionnaire.

C'est dans d'autres idées qu'est élevée la jeunesse catholique, et si ceux qui font profession de religion sont plus nombreux qu'avant 1850, ils sont peut-être moins enthousiastes et moins bien trempés pour la lutte. Une fausse paix et la soif des jouissances ont amolli les meilleurs ; le travail

les effraie. Il ne faut pas se le dissimuler, l'abandon se fait autour des survivants de l'âge héroïque.

Et pour aggraver encore ces causes de mélancolie, la maladie faisait sentir au lutteur solitaire de la Roche-en-Brenil ses premières et âpres morsures.

C'est dans ces dispositions que l'annonce du Concile œcuménique, depuis longtemps préparé par Pie IX, trouva Montalembert. On sait trop comment il se rangea parmi les membres les plus violents de l'opposition et quelles expressions pleines de mépris et d'aigreur tombèrent de ces lèvres et de cette plume qui avaient tant de fois, si courageusement, si éloquemment et si tendrement célébré la sainteté, l'infaillibilité, la gloire et les bienfaits de l'Église et des papes. Mais ces mots que l'on voudrait pouvoir effacer et qui rappellent quelques-unes des plus sombres paroles de Lamennais, n'exprimaient pas le fond du cœur de l'illustre malade. Son malheur fut d'avoir pour conseillers et pour inspirateurs, à ce moment solennel, des amis passionnés, engagés avec acharnement dans la lutte et qui voulaient faire servir à leurs projets de résistance l'autorité de ce nom cher et vénéré. Les vrais coupables, s'il y en a, sont ceux-là. « L'idole » contre laquelle Montalembert lançait ses invectives était un fantôme suscité par leurs rapports exagérés ; elle n'exista jamais au Vatican.

Aux approches du concile il écrivait : « Je suis de l'opposition autant qu'on peut l'être ; mais je suis bien résolu, quoi qu'il arrive et quoi qu'il m'en coûte, à ne jamais franchir les limites inviolables. » Et à quelqu'un qui lui demandait ce qu'il ferait, si l'infaillibilité était proclamée et comment il arrangerait sa soumission avec ses convictions : « Je n'arrangerai rien du tout, répliqua-t-il vivement ; je soumettrai ma volonté, comme on se soumet en matière de foi. Le bon Dieu ne me demandera pas de combiner quoi que ce soit ; il me demandera de soumettre mon intelligence et ma volonté, et je les soumettrai. »

C'est là le fond de l'âme et le cri spontané de l'homme tout entier. Mais il n'eut pas le temps de donner au monde ce grand exemple et à l'Église, qu'il avait aimée plus encore que la liberté et qu'il avait si bien servie depuis sa

jeunesse, cette suprême joie. Le 28 février, il mourait brusquement, la tête appuyée contre le crucifix. Dieu l'admettait dans sa paix sans lui faire voir les épreuves terribles par lesquelles allaient passer la France et la papauté ; son cœur en aurait été brisé.

IX

Toute sa vie, en effet, Montalembert avait prouvé par ses discours et par ses actes qu'il n'était pas seulement le champion de l'Église catholique, mais qu'il suivait d'un œil attentif et passionné les affaires qui intéressaient la liberté, l'honneur et la fortune de son pays.

En réalité, toutes les questions du temps, la question romaine, la question polonaise, la question espagnole, la question belge, la question grecque, la question d'Orient, l'émancipation des noirs, la loi sur les aliénés, le travail des enfants et des femmes dans les manufactures, tout ce qui touchait aux intérêts publics ou privés, politiques ou religieux, économiques ou sociaux, tout le ramenait à la tribune.

Il se faisait toujours écouter par la noblesse de ses pensées, la vigueur de sa langue, et la sincérité de ses convictions, par la solidité de ses raisonnements et la richesse de ses aperçus et de ses exposés, par sa courtoisie habituelle et, au besoin, par la véhémence de ses apostrophes et l'esprit aristocratique de ses ripostes.

S'il savait charmer, enthousiasmer, faire frissonner son auditoire, il savait aussi écraser ses adversaires sous une hautaine et fine ironie ; Victor Hugo, Cousin, Dupin, Villemain l'éprouvèrent à leurs dépens. Les applaudissements et les rires alternent dans le compte rendu officiel de ces discours et plusieurs de ces reparties sont restées classiques. Sa voix nette, harmonieuse et sympathique, son geste rare, mais noble et expressif, servaient admirablement sa pensée et son tempérament oratoire.

Cet orateur si complet et si beau à la tribune était en même temps un écrivain limpide et un érudit profond, un penseur et un historien, un poète et un homme d'État. Il y a peu de déclamation et de vide dans ses harangues. Si

le souffle est moins puissant, l'imagination moins brillante, la pensée moins originale, l'ensemble moins opulent que dans Lacordaire, le style est plus pur, le ton plus noble, le goût plus sûr et la science plus étendue.

C'est un des très rares orateurs qui ne perdent pas beaucoup à être lus et qui nous passionnent encore. Les morceaux les plus célèbres de ses contemporains, de Berryer, de Cousin, de Villemain, de Guizot, pour ne citer que les plus fameux, ressemblent trop souvent à des brûlots éteints ; la flamme qui éclairait et échauffait les discours de Montalembert est encore vivante et brûlante, parce qu'elle s'embrasait, s'attisait et s'alimentait à ce qu'il y a de durable et de généreux dans la nature humaine : le sentiment religieux, la passion de l'honneur, l'amour de la liberté, la haine de l'injustice, la sympathie pour les faibles, les opprimés et les vaincus. Il s'adressait à l'homme tout entier et à ce qu'il y a de meilleur et de plus élevé dans l'homme.

C'est là ce qui donne à cette carrière oratoire et littéraire sa beauté et son unité. Quelques nuages flottant çà et là sur ce fier ensemble n'en détruisent pas l'aspect grandiose et l'harmonieuse ordonnance.

Nous ne voulons rien dire ici de l'homme privé. C'est là qu'est le faible de nos grands contemporains ; les indiscrétions posthumes, qui se multiplient autour de leur mémoire, diminuent l'estime et le respect que l'on serait heureux de joindre à l'admiration pour leur talent et quelquefois à la sympathie pour leurs souffrances. Dans la vie domestique et dans l'intimité du foyer, Montalembert montrait le cœur tendre, délicat et dévoué qui avait dicté les pages suaves de *Sainte Élisabeth de Hongrie*.

Il suffit de citer les noms de Lacordaire, d'Ozanam, de Mgr Dupanloup, du P. Gratry, de Lamoricière, de Donoso Cortès, d'Augustin Cochin, de Foisset, d'Albert de la Ferronnays, de Rio, de Cornudet, de Falloux, d'Albert de Broglie, de Madame Swetchine, pour faire comprendre combien il eut d'amis et combien il fut fidèle à l'amitié. Si un devoir impérieux de conscience le sépara de Lamennais révolté, la reconnaissance pour les services, l'admiration pour le

génie et la pitié pour le malheur conservèrent toujours leurs droits. Des dissentions regrettables s'élevèrent entre l'auteur des *Intérêts catholiques au dix-neuvième siècle* et le rédacteur en chef de l'*Univers* ; mais Louis Veuillot ne put jamais s'empêcher d'aimer le collaborateur et le frère d'armes dont il avait pu apprécier la foi, le caractère et le talent. Ce serait donc faire injure à l'un autant qu'à l'autre et montrer une étrange étroitesse dans la rancune que de prendre à la lettre quelques éclats de mauvaise humeur ou quelques traits de caricature, qu'il eût mieux valu rejeter dans l'ombre. Ce n'est là ni le jugement de l'esprit, ni le cri de l'âme.

« Je n'ai pour arme qu'une triste et froide plume, et je suis le premier de mon sang qui n'ai guerroyé qu'avec la plume. » C'est avec un frémissement de douloureuse émotion que Montalembert poussait cette plainte en achevant l'introduction aux *Moines d'Occident*. Nous osons dire qu'il avait tort. Cette plume était le meilleur des glaives et, par elle, l'écrivain a conquis une gloire qui rejaillit sur ses ancêtres batailleurs. Nul des siens n'a plus loyalement et plus bravement guerroyé contre les mécréants, contre la violence, la ruse, le mensonge et le mal.

Il a été un des premiers et des plus habiles capitaines dans les combats modernes pour l'Église et pour la liberté ; l'on ne dira jamais assez ce que lui doivent l'art chrétien, l'enseignement catholique, la papauté, les idées romaines et la patrie française. Il a créé ou du moins révélé la force des catholiques et par là il a été l'initiateur d'un mouvement qui se poursuit sous nos yeux ; c'est peut-être ce qu'il est donné à un homme de faire de plus utile et de plus grand.

La victoire qu'il a remportée sur le despotisme et sur l'impiété n'a été ni complète ni définitive ; il ne faut pas en espérer de pareilles ici-bas pour l'Église militante ; mais il a montré comment il faut combattre. Que de fois, en songeant à lui et à ses compagnons de bataille, ne se surprend-on pas à dire : « S'il était là ! » Il ne faut pas s'arrêter à cette admiration et à ce regret stériles ; il faut ajouter virilement : « Puisqu'il n'est plus là, faisons ce qu'il

eût fait lui-même et ce qu'il eût conseillé. » Ainsi son souvenir peut encore susciter des efforts et peut-être gagner des victoires pour la Vérité et pour la Liberté.

ÉT. CORNUT, S. J.

LA

NOUVELLE CONSTITUTION APOSTOLIQUE

SUR L'INDEX

(Troisième article[1])

XII

Nous abordons la seconde partie de la Constitution de Léon XIII sur l'*Index*. Après que, dans la première, ont été successivement énumérées les diverses classes de livres dont la lecture est interdite aux fidèles, dans la seconde, sont formulées les lois de la censure. C'est là un nom odieux au libéralisme moderne. Il y voit avec la négation de la liberté de la presse, une entrave au progrès humain. Il admet bien qu'on punisse les abus de la presse, qu'on l'oblige à réparer les dommages qu'elle a causés ; mais il ne souffre pas qu'on les prévienne en assujettissant les publications à un examen préalable.

L'Église n'a pas suivi la société moderne dans cette voie. Elle sait trop les dangers que crée à la foi et aux mœurs la diffusion des mauvais livres, et combien il est difficile de ramener aux saines doctrines les intelligences égarées par le sophisme et l'erreur. Aussi, loin de laisser libre cours à toute élucubration, elle n'a cessé de condamner la liberté de la presse, aussi bien que celle de la parole. Témoins l'encyclique de Grégoire XVI, *Mirari vos*, et le *Syllabus* de Pie IX.

Fidèle aux traditions du Saint Siège, Léon XIII maintient le principe de la censure, mais en pratique il l'adapte aux conditions de la société moderne. C'est l'objet de la seconde partie de la Constitution, dans laquelle il déclare en cinq

1. V. Études, t. LXX, p. 737, t. LXXI, p. 208.

chapitres, à qui appartient le droit de censure, quels sont les devoirs des censeurs chargés de l'examen des livres, quels sont les écrits qui tombent sous l'obligation de la censure, à quoi sont obligés les imprimeurs et éditeurs, enfin quelles peines encourrent les transgresseurs de la Constitution.

Sur tous ces points, des adoucissements notables ont été apportés à l'ancienne législation, sans pourtant rien sacrifier des principes qui de tout temps ont dirigé l'Église en matière si importante.

XIII

A qui appartient le droit de censure dans l'Église ? Au Pape, aux congrégations romaines, aux évêques et ordinaires des lieux, au cardinal-vicaire et au maître du sacré palais pour la ville de Rome ; enfin aux supérieurs réguliers pour les écrits de leurs sujets. Mais ce droit est loin d'appartenir à tous dans la même mesure.

Et d'abord pour ce qui touche aux Saintes Écritures, il a été dit déjà dans la première partie à quelles conditions il est permis aux évêques d'en autoriser les éditions ainsi que les traductions, accompagnées de notes tirées des Pères ou d'écrivains doctes et catholiques.

Viennent ensuite les livres condamnés par le Siège apostolique ; et sous ce titre sont compris tant les ouvrages réprouvés directement par acte du Souverain Pontife, que ceux qui ont été censurés par les congrégations des cardinaux.

Il est des cas pourtant où l'indulgence prévaut sur l'inflexible rigueur. Quoiqu'il soit toujours interdit de rééditer tel quel un ouvrage condamné par le Saint Siège, il arrive cependant qu'un livre, ainsi frappé justement pour quelque point de doctrine erroné, soit excellent dans le reste, et qu'après être expurgé de ces taches, il puisse édifier le peuple chrétien.

En ce cas les règles données par le Pape Benoit XIV, dans sa bulle *Sollicita et provida*, qui demeure en force, prescrivent d'ajouter à la sentence de prohibition la formule : *Donec corrigatur*, « jusqu'à correction. »

D'autres fois la condamnation est absolue ; mais l'auteur de l'ouvrage prohibé obtient du Saint Siège la permission de le remettre en circulation, après qu'il a été suffisamment corrigé.

Dans l'un et l'autre cas, les corrections ne sont pas abandonnées au jugement de l'auteur ; elles sont soumises à l'examen de la congrégation de l'*Index*, qui, après avoir indiqué les modifications requises, verra si elles ont été fidèlement exécutées, et donnera l'*imprimatur*.

Pour des raisons bien différentes le Saint Siège et les congrégations se réservent le droit d'autoriser certaines publications qui, loin d'être dangereuses pour la foi ou les mœurs, peuvent au contraire contribuer beaucoup à l'édification des lecteurs.

Tels sont d'abord les documents relatifs aux procès de béatification et de canonisation des serviteurs de Dieu. Ces causes sont de la plus haute importance, puisqu'il s'agit de proposer à l'imitation du peuple chrétien et à son culte des modèles parfaits des vertus évangéliques. Des procès de ce genre s'instruisent dans le silence et le recueillement, en dehors des discussions publiques. Les témoins déposent sous le secret devant les juges délégués du Saint-Siège; pour prévenir toute influence nuisible à la vérité, ils sont entendus isolément, après avoir fait serment, non seulement de dire la vérité, mais aussi de ne révéler à personne ce qu'ils auront attesté devant le tribunal. Ce secret doit être religieusement gardé jusqu'au jour où, le procès étant pleinement instruit, on peut sans inconvénient, et même avec avantage pour l'édification des chrétiens, livrer à la publicité les dépositions des témoins, les plaidoyers des avocats et les autres pièces intéressant la cause. Alors a lieu ce que le droit canon appelle la publication du procès; la congrégation des Rites en autorise et en surveille l'impression jusque-là interdite.

Pour empêcher à l'avenir des fraudes qui rappelleraient trop les fausses décrétales, défense est faite aussi de publier des recueils de décrets des congrégations romaines : du

Saint-Office, du Concile, des Rites, des Évêques et Réguliers, des Indulgences, de l'*Index.* Il est bien permis à un auteur de citer dans le cours de son ouvrage telle ou telle décision particulière, au risque de citer des textes apocryphes, comme il ne s'en rencontre que trop, même chez des théologiens ou des canonistes de renom; mais les collections, soit complètes, soit partielles, ne peuvent paraître sans l'autorisation de la congrégation compétente; celle de l'évêque ne suffirait pas. A moins toutefois qu'il ne s'agisse de quelque manuel de piété, relatant d'après les recueils authentiques les indulgences accordées à quelque confrérie ou à des prières spéciales. Ce n'est pas là ce que l'on nomme une collection.

Des règles spéciales relatives à la publication des livres dans les missions sont portées par la congrégation de la Propagande; la Constitution rappelle aux vicaires apostoliques et aux missionnaires l'obligation de s'y conformer.

En dehors des cas ci-dessus énoncés, la censure préalable des livres appartient aux évêques; non à tout évêque, mais à celui de la ville où se publie l'ouvrage. En ce point, l'ancienne discipline est quelque peu modifiée. Autrefois c'était à l'ordinaire du lieu où se faisait l'impression, qu'il fallait s'adresser pour l'autorisation canonique. C'est qu'alors on connaissait peu la distinction entre l'imprimeur et l'éditeur. De nos jours, le typographe reste le plus souvent étranger à la propagation du livre; il est comme un simple entrepreneur au service de l'éditeur. Aussi l'usage s'était-il déjà introduit de solliciter l'*imprimatur* de l'évêque du lieu où se publie l'ouvrage; cet usage est formellement confirmé par la nouvelle Constitution.

Une seule exception est faite à cette règle en faveur d'un auteur, résidant à Rome, qui aurait obtenu pour son livre l'approbation du cardinal-vicaire et du maître du sacré palais. Il peut le publier où il voudra, sans nouvelle permission.

La Constitution rappelle enfin le décret du Concile de

Trente *(Sess. 4, decret. de Editione sacrorum librorum)* défendant aux religieux de faire imprimer des livres traitant de choses sacrées *(libros de rebus sacris)* avant d'avoir obtenu, outre l'approbation de l'Ordinaire, celle des supérieurs de leur ordre, suivant la forme de leurs constitutions.

Que faut-il entendre par ces livres traitant de choses sacrées dans le décret du Concile de Trente? Nous aurons bientôt à le dire. Remarquons ici que le privilège d'exemption conféré par les canons aux ordres réguliers, ne s'étend pas à la publication des livres. Elle reste soumise à l'autorité épiscopale, tout comme l'office de la prédication en dehors des églises de religieux. La raison en est claire. On comprendrait difficilement qu'en matière si importante pour la religion, l'autorité de l'évêque fût écartée.

Ce passage de la Constitution ne paraît se rapporter qu'aux ouvrages signalés en ce décret du Concile de Trente, ceux qui traitent des matières sacrées. Pour les autres genres d'écrits, l'autorisation des supérieurs n'est requise que dans les limites où elle est prescrite par les règles de l'Institut.

Observons enfin que cette règle de la Constitution regarde seulement les ordres à vœux solennels, les seuls qui, dans le droit ecclésiastique, soient compris sous la dénomination de réguliers.

Mais si les congrégations à vœux simples ne sont pas désignées dans cette loi générale, la même obligation leur est imposée le plus souvent par les règles de leur institut, ou du moins par la profession d'obéissance qui soumet leur ordre à la direction de leurs supérieurs.

XIV

La permission ou le refus d'imprimer sont choses trop importantes pour ne pas exiger un examen approfondi du travail soumis à la censure. Mais on ne saurait attendre d'un évêque qu'il fasse ce travail par lui-même. Il faut donc qu'il ait auprès de lui des censeurs doués à la fois de science et de probité.

Dans sa bulle sur l'*Index*, Benoit XIV insiste beaucoup sur le choix des correcteurs à employer par la Sacrée Congrégation ; il leur trace minutieusement les devoirs qu'ils ont à remplir, évitant une trop grande facilité qui compromettrait le bien des fidèles, et une excessive rigueur qui violerait la justice due aux écrivains.

Ces mêmes principes sont posés par le pape Léon XIII dans la nouvelle Constitution, au deuxième chapitre de la seconde partie, intitulé : *Du devoir des censeurs dans l'examen préalable des livres*.

Vient d'abord le choix des examinateurs. Les évêques doivent confier cet emploi à des hommes de haute piété et doctrine, des hommes dont la foi et l'intégrité garantissent qu'ils ne donneront rien à la faveur ou à l'inimitié, mais qui, mettant de côté tout sentiment humain, n'auront en vue que la gloire de Dieu et l'utilité du peuple fidèle.

Puis, pour juger équitablement des opinions et des doctrines, le censeur doit apporter à son œuvre un esprit dégagé de préjugé : c'est la recommandation expresse que fait Benoît XIV aux censeurs de la congrégation de l'*Index*. Ils doivent donc se tenir en garde contre les sympathies de nation, de famille, d'école, d'institut, mettre de côté l'esprit de parti ; avoir uniquement devant les yeux les dogmes de la sainte Église, et l'enseignement catholique, contenu dans les décrets des conciles généraux, dans les constitutions des Pontifes romains et le consentement des docteurs.

C'est là une règle de sagesse et de justice. Serait-il équitable en effet de la part d'un probabilioriste ou d'un équiprobabiliste de rejeter un livre dont tout le tort serait de soutenir le pur probabilisme ? De même le thomiste pourrait-il sans injustice rejeter un écrit en haine du molinisne ?

Finalement, la revision ainsi faite, si rien ne paraît s'opposer à la publication du livre, l'évêque doit donner par écrit la permission d'imprimer, et celle-ci doit être reproduite au commencement ou à la fin de l'ouvrage. Cette approbation est donnée gratuitement, c'est-à-dire sans frais de chancellerie ; ce qui n'exclut pas la rémunération légitime due au travail du censeur.

XV

Mais quels sont les livres soumis à la censure ? En ce point surtout l'Église a mitigé les anciennes lois. Primitivement c'était tout ouvrage qu'on voulait livrer au public. Règle depuis longtemps abrogée par la coutume. Mais le texte en restait toujours parmi les lois ecclésiastiques. Ne valait-il pas mieux l'abroger formellement, puisque l'exécution en devenait de plus en plus impossible ? C'est ainsi qu'en jugea le pape Pie IX.

En date du 2 juin 1848, il adressait une encyclique aux évêques d'Italie relativement à cette question. Après avoir rappelé les décrets si rigoureux du concile de Latran et la règle X du concile de Trente, il montrait comment de nos jours, avec la multiplication des livres et autres écrits, ces lois sont devenues à peu près inapplicables, les censeurs ne pouvant apporter le soin nécessaire à la revision d'un si grand nombre d'ouvrages. C'est pourquoi, il statuait que dans les diocèses soumis au gouvernement temporel du Saint Siège, et jusqu'à ce qu'il en fût ordonné autrement par le souverain Pontife, seraient seuls soumis à la censure ecclésiastique « les livres qui traitent des divines Écritures, de la théologie sacrée, de l'histoire ecclésiastique, du droit canonique, de la théologie naturelle, de l'éthique et d'autres matières religieuses ou morales du même genre ; et en général tous les écrits dans lesquels sont principalement intéressées la religion et l'honnêteté des mœurs. »

Cependant Pie IX réservait encore l'obligation de la censure préalable pour les articles de journaux relatifs à la religion et à la morale.

Léon XIII, dans la nouvelle Constitution, abroge formellement pour tout l'univers et définitivement, les dispositions des anciens canons que son prédécesseur avait révoquées ou mieux suspendues provisoirement, pour les seuls diocèses des États pontificaux. Mais il conserve les lois anciennes relativement aux ouvrages mentionnés par Pie IX dans son encyclique.

Ce sont d'abord les livres saints, ainsi que les commentaires et les annotations sur le texte sacré. Déjà dans la première partie de sa Constitution, il avait défendu aux fidèles de lire ou de garder ces ouvrages, s'ils n'étaient approuvés par le pape ou les évêques.

Il ordonne ensuite de soumettre au jugement de l'Église les ouvrages de théologie, soit dogmatique soit morale, prescription bien justifiée par la place que tiennent ces livres dans la formation du prêtre, et la conduite des âmes, et conséquemment par l'influence capitale qu'ils exercent sur le peuple chrétien. Sont soumis à la même loi, et pour des raisons semblables, les traités d'histoire ecclésiastique et de droit canon. Ces sciences touchent de trop près à l'enseignement révélé, et aux pratiques du christianisme, pour que l'autorité ecclésiastique se dessaisisse du droit d'en surveiller la publication.

Non content de veiller sur les livres qui ont trait à la doctrine révélée, la constitution assujettit à la censure des livres purement philosophiques, comme ceux qui ont pour objet la théodicée ou théologie naturelle, et l'éthique ou morale naturelle. Ces matières, en effet, quoique comprises dans le domaine de la raison, ont un rapport très étroit avec la science de la révélation. Les erreurs sur l'existence ou les attributs de Dieu rejaillissent facilement sur toutes les vérités de la révélation, puisque celles-ci reposent sur les enseignements de la théodicée, comme sur le motif premier de crédibilité.

De même la morale fondée sur les seules lumières de la raison, peut aisément s'écarter des préceptes évangéliques, et introduire des pratiques perverses ou du moins dangereuses parmi les fidèles. Or, l'Église qui doit veiller non seulement au dépôt de la révélation, mais aussi à la bonne vie de ses enfants, a reçu avec le privilège de l'infaillibilité la mission de conserver intact les principes de la morale.

Enfin la Constitution apostolique comprend généralement sous le précepte de la censure, tout livre, tout écrit concernant les enseignements religieux, intéressant la religion et l'honnêteté des mœurs.

En ce chapitre ne sont pas énumérés de nouveau les

ouvrages dont il a été question dans la première partie, les livres de piété, de visions, d'apparitions ou de miracles, de dévotions nouvelles. Ils avaient été suffisamment indiqués comme devant porter le témoignage de l'approbation ecclésiastique. Il n'était pas besoin de les signaler encore.

Deux règles concernant spécialement les ecclésiastiques terminent ce chapitre.

Par la première on leur recommande de ne pas livrer à l'impression des ouvrages de science, même purement naturelle, sans consulter leur évêque, en témoignage de leur déférence envers lui. Ce paragraphe contient-il un précepte formel, ou une simple recommandation de convenance? Nous admettrions plutôt ce dernier sens.

L'autre règle, strictement impérative, défend aux ecclésiastiques de prendre, sans permission de leur évêque, la direction de journaux ou de feuilles périodiques. Il s'agit ici de toute sorte de journal ou de revue, même purement littéraire ou scientifique, puisque la prohibition est absolue. Ne violerait-il pas cette loi le prêtre qui, laissant à un laïque la signature d'une feuille périodique avec la responsabilité légale, s'en réserverait en réalité la rédaction? Nous ne voyons pas comment ce détour mettrait en sûreté sa conscience.

XVI

La législation de l'*Index* pouvait-elle omettre les devoirs des imprimeurs, des éditeurs et des libraires? Plus que personne ils contribuent à la propagation des livres bons ou mauvais; ils en partagent donc la responsabilité avec les auteurs. Les anciennes règles ne faisaient pas mention des éditeurs. C'était même une industrie presque inconnue autrefois. En général, l'imprimeur débitait lui-même le produit de ses presses; on le voyait, aux premiers temps de la renaissance, parcourir les grands marchés de l'Europe, et là, aussi bien qu'au lieu de son domicile, étaler les livres sortis de ses ateliers. Il répondait donc devant

l'Église de tous les désordres que pouvaient engendrer la diffusion des mauvais écrits.

C'est pourquoi, dès le début du XVIe siècle, les autorités ecclésiastiques imposèrent à l'imprimerie des lois rigoureuses, pour prévenir une dangereuse propagande. Dans ce but, le cinquième concile de Latran, tenu sous Léon X, portait défense, aux imprimeurs, sous peine d'excommunication et même de peines temporelles, d'imprimer aucun livre qui n'eût été examiné par l'évêque et l'inquisiteur et approuvé par eux ; et l'approbation signée de leur main, devait être reproduite au commencement ou à la fin du volume. La règle dixième de l'ancien *Index*, et celles qu'y avait ajoutées le Pape Clément VIII, commandèrent en outre de marquer au titre le nom de l'auteur et sa patrie, avec les noms de l'imprimeur et du lieu où avait paru le livre.

Ces prescriptions sont depuis longtemps abrogées par la coutume ; et désormais elles le sont en grande partie par la nouvelle Constitution. L'obligation de l'*imprimatur* reste pour tous les ouvrages énumérés dans l'article précédent ; et il doit se trouver en tête du livre ainsi que les nom et prénoms de l'auteur, celui de l'éditeur, le lieu et l'année de l'impression et de l'édition. Que si, pour de justes raisons, le nom de l'auteur est passé sous silence, ce ne doit être qu'avec la permission de l'Ordinaire, qui sera juge des raisons pouvant motiver cette omission.

Les éditeurs et imprimeurs sont avertis que les nouvelles éditions doivent porter une nouvelle approbation ; de même pour les traductions d'un livre autorisé. C'est une mesure de précaution, une édition pouvant différer de celles qui l'ont précédée, et les traductions s'écartant souvent du texte primitif.

Il est enfin interdit de réimprimer en quelque langue que ce soit un livre condamné, à moins, comme il a été dit plus haut, que le livre n'ait été corrigé suivant les indications de la congrégation de l'*Index* et approuvé par elle.

Autant et plus que les imprimeurs et les éditeurs, les libraires ont leur part dans la propagation des livres. Leurs

devoirs n'avaient pas été omis dans les règles tracées autrefois par les délégués du Concile de Trente et approuvées par le pape Pie IV, et dans les décrets de Clément VIII. Les librairies devaient être visitées par l'évêque ou l'inquisiteur pour s'assurer qu'il ne s'y débitait pas d'ouvrages interdits. Le catalogue de tous les livres en vente était affiché dans l'officine, avec défense d'en ajouter aucun autre sans permission, sous peine de confiscation, et autres châtiments au jugement de l'Ordinaire. Que si les libraires étaient autorisés à vendre quelques-uns des ouvrages à l'*Index*, ils ne pouvaient le faire indistinctement à toutes sortes d'acheteurs, mais à ceux-là seulement qui exhibaient par écrit la permission de se les procurer. La même loi exigeait de tout imprimeur ou libraire qu'au début de son entreprise il prêtât entre les mains de l'évêque le serment d'exercer son art en chrétien, avec sincérité et fidélité ; de se conformer aux prescriptions de l'*Index*, ainsi qu'aux ordonnances des évêques et des inquisiteurs, et de ne pas employer d'ouvriers suspects d'hérésie.

Ces règles, très sages au temps où elles furent édictées, étaient devenues impraticables de nos jours. Aussi la nouvelle Constitution les réduit-elle à trois, qui tiennent même plus de la loi naturelle que de la loi ecclésiastique. Elles ont surtout pour but de réprimer l'insouciance avec laquelle trop souvent de nos jours imprimeurs et libraires livrent indifféremment au public toute sorte d'écrits, sans considérer la responsabilité qu'ils assument devant Dieu.

Elle leur rappelle donc, premièrement, qu'il n'est pas permis, surtout à des catholiques, de vendre ou de prêter des livres obscènes, ni même de les tenir dans leurs magasins. La règle est portée sans aucune exception. Cependant s'il s'agit de classiques, nous pensons qu'il est permis aux libraires de les vendre à ceux qui sont autorisés à les lire, c'est-à-dire aux professeurs et aux hommes de lettres. Mais même en ce cas, ils ne pourraient les étaler avec les autres ouvrages, ni les vendre à toute sorte de personnes.

Secondement, la Constitution défend de mettre en vente des livres condamnés, à moins d'une permission de la

congrégation de l'*Index* que l'on obtient par l'intermédiaire de l'évêque.

Enfin, si le libraire a cette permission, il n'en doit cependant user qu'à l'égard de personnes qu'il peut prudemment croire autorisées à se les procurer. Condition très délicate sans doute, qui remplace l'ancienne obligation de la permission écrite, mais qui rappelle aux libraires chrétiens les précautions qu'ils doivent apporter dans leur commerce pour éviter de devenir complices du mal.

XVII

Toute loi humaine doit avoir sa sanction. La violation n'en saurait demeurer impunie. Le droit canon, comme la loi civile, a ses pénalités ; et les délits de la presse n'en sont pas exemptés.

Aux temps anciens, quand on reconnaissait à l'Église un pouvoir coercitif, même au ressort temporel, quand elle pouvait en appeler au bras séculier pour faire exécuter ses sentences, elle avait porté deux sortes de peines contre les transgresseurs des lois de l'*Index*, les unes purement spirituelles, les autres temporelles. C'était d'abord l'excommunication infligée à l'imprimeur coupable d'avoir mis sous presse des livres non approuvés par l'ordinaire ; c'était ensuite la perte de ces ouvrages, qui devaient être livrés aux flammes, puis une amende pécuniaire (le concile de Latran la fixait à 100 ducats appliqués à la fabrique de la basilique de S.-Pierre) et la suspension de son industrie pendant un an entier. Que si le coupable se montrait contumace, il devait être puni selon la rigueur du droit, pour servir d'exemple. Or, au nombre de ces peines se trouvaient même celles que l'on infligeait alors aux hérétiques. Ainsi l'avait décrété le cinquième concile de Latran. Quelque peu mitigée, cette rigueur se retrouve dans les décrets du Concile de Trente, dans les anciennes règles de l'*Index* et dans celles de Clément VIII.

Les circonstances sont aujourd'hui totalement changées. Nous ne sommes plus au temps où l'Église peut menacer les

coupables de châtiments temporels. De ceux-là donc il n'est fait aucune mention dans la nouvelle Constitution.

Les peines spirituelles ont reçu elles-mêmes de notables adoucissements. Elles se réduisent à trois, qui d'ailleurs existeraient indépendamment de la Constitution sur l'*Index*.

La première est d'une grande sévérité ? c'est l'excommunication spécialement réservée au Souverain Pontife par l'article second de la constitution *Apostolicæ sedis*. Cette excommunication frappe tous ceux qui lisent sciemment et sans autorisation du Saint Siège les livres des apostats et des hérétiques soutenant l'hérésie, ou tous autres livres de quelque auteur que ce soit, nommément prohibés par lettres apostoliques ; elle frappe également ceux qui détiennent ces livres, qui les impriment, ou prennent leur défense de quelque manière que ce soit.

Cet article a été l'objet de nombreux commentaires. Nous en donnons un court résumé.

Les livres qu'il défend avec une si grande rigueur sont premièrement ceux des apostats ou des hérétiques qui enseignent *ex professo* l'hérésie, non ceux où l'erreur se rencontre accidentellement et en passant ; secondement les ouvrages prohibés, non par simple décret des congrégations romaines, mais par lettres du Pape, pourvu toutefois qu'ils soient prohibés sous peine d'excommunication réservée au Souverain Pontife ; car cette peine n'y est pas toujours portée.

Quant aux personnes, l'excommunication atteint non seulement ceux qui lisent ces livres, mais aussi ceux qui les détiennent. Il y a donc pour eux obligation de s'en défaire. Autrefois on devait les remettre à l'évêque ou à l'inquisiteur. Cette obligation n'est pas exprimée dans la nouvelle Constitution. On peut donc ou les détruire soi-même, ou les livrer à son confesseur, à son supérieur, ou à quelque personne qui ait permission de les garder et de les lire.

Cette censure atteint de plus l'imprimeur ou les imprimeurs, en latin *imprimentes*, ceux qui impriment. Expression qui a donné lieu à des discussions ; car les uns lui attribuent une portée peut-être excessive, et comprennent sous

l'anathème non seulement les chefs de l'imprimerie, mais les simples ouvriers, même celui qui étend l'encre sur les caractères, ou qui tourne la roue ; d'autres restreignent la rigueur de la sentence au propriétaire ou du moins au gérant ou directeur de l'imprimerie.

Encourent enfin la même peine ceux qui prennent la défense du livre hérétique, soit qu'ils cherchent à en justifier la doctrine, soit qu'ils travaillent à le soustraire aux légitimes sentences de la justice, ou qu'ils le soutiennent de toute autre manière.

L'excommunication est ensuite portée contre ceux qui impriment ou font imprimer sans l'autorisation de l'ordinaire les livres de l'Écriture sainte ou des annotations et des commentaires, sur ces mêmes livres ; cette excommunication n'est *réservée* à personne.

Cette pénalité a son origine dans le décret de la 4e session du Concile de Trente qui l'appliquait en outre aux vendeurs de ces livres et à ceux qui les détiennent. Pie IX, dans la bulle *Apostolicæ sedis*, en avait exempté les vendeurs et les détenteurs, mais l'avait maintenue contre ceux qui les impriment et les font imprimer.

La peine atteint tout imprimeur qui, sans permission de l'autorité ecclésiastique, donnerait une édition de la Bible, du Nouveau Testament, ou même de quelque livre isolé ; ou qui imprimerait des annotations ou des commentaires sur les saints livres.

L'excommunication atteint également ceux qui *font* imprimer ces livres. Encore ici un doute. Que faut-il entendre par celui qui fait imprimer ? Ce n'est pas toujours l'auteur, qui peut demeurer étranger à la publication de son œuvre ; mais bien celui qui par ses ordres, par ses soins en procure l'impression, qu'il soit auteur, éditeur, ou toute autre personne.

Il est à propos de relever ici une différence entre le décret du Concile de Trente, la constitution *Apostolicæ sedis* de Pie IX, et celle de Léon XIII. Le Concile de Trente avait défendu sous peine d'excommunication d'imprimer sans

permission aucun livre traitant de *choses sacrées (de rebus sacris)*. Cette même expression avait été retenue dans la bulle de Pie IX. D'où différentes interprétations. Les uns prétendaient que ce terme « choses sacrées » devait s'entendre seulement des livres saints et des commentaires ou annotations sur ces livres ; d'autres, qu'il comprenait toute science sacrée, comme théologie, droit canon, histoire ecclésiastique, etc.

La Constitution de Léon XIII précise davantage, et ne punit d'excommunication que la publication indue de l'Écriture sainte et des commentaires. N'y a-t-il pas là une interprétation autorisée du décret du Concile de Trente ?

A ces deux degrés de pénalités se réduisent les sanctions portées par la nouvelle Constitution contre les violateurs des lois de l'*Index*. C'est donc par erreur que bon nombre de fidèles croient l'excommunication attachée d'une manière générale à la lecture des livres à l'*Index*. Quoi que l'on pèche gravement en violant la loi de l'église ; cette peine n'est encourue que dans les cas que nous venons d'énoncer.

Le dernier paragraphe maintient le droit de l'évêque en cette matière. Il y est dit que par rapport aux autres transgressions des décrets généraux de l'*Index*, les fidèles doivent être sérieusement avertis par l'évêque suivant la gravité de la faute ; et il est ajouté que celui-ci pourra au besoin recourir aux peines canoniques, c'est à dire à l'excommunication, ou à la suspense si le coupable est dans la cléricature.

XVIII

La Constitution se termine par les clauses ordinaires déclarant qu'elle est obligatoire pour tous les fidèles, nonobstant toute coutume contraire. Ces derniers mots résolvent la question souvent posée, à savoir si l'*Index* est en vigueur dans certaines contrées, notamment en France. Pour ce qui est des décrets généraux, la réponse ne semble plus douteuse. C'est une loi nouvelle, solennellement promulguée, abolissant toute coutume contraire. Donc

l'usage en vertu duquel on a pu se croire jusqu'à présent exempté de la rigueur des règles de l'*Index* ancien, ne peut désormais légitimer la transgression de la nouvelle Constitution. Elle oblige certainement tous les chrétiens, sous peine de péché plus ou moins grave, selon la gravité de la violation.

Concluons notre travail. Il ressort de la bulle *Officiorum*, que nous venons de commenter, premièrement, que la Sainte Église maintient fortement son droit de veiller sur les productions de la presse, pour empêcher la propagande des livres suspects et mauvais, et régulariser la publication de ceux qui peuvent ou contribuer à l'édification des fidèles, ou présenter quelque danger.

Il en ressort ensuite que dans l'usage de son autorité, l'Église sait tenir compte des nécessités du temps et des conditions variables de la société. Aux règlements rigides des temps antérieurs, règlements alors très salutaires, elle en substitue de moins rigoureux, d'une application mieux proportionnée à la faiblesse d'une société qui ne supporte plus les anciennes sévérités.

Fidèlement observées, les dispositions de la nouvelle Constitution seraient un préservatif efficace contre ce déluge de livres pervers qui cause la perte de tant de pauvres âmes, l'essentiel est que ces règles soient bien gardées.

Espérons qu'elles le seront. Si jusqu'à présent on s'était cru dispensé d'obéir à des lois qui n'étaient plus adaptées à nos besoins actuels, désormais on ne pourra plus prétexter cette excuse. Les adoucissements sont tels qu'il faudra beaucoup de mauvaise volonté aux délinquants pour ne pas se soumettre à des prescriptions si justes et si mesurées.

Par la publication de cette bulle le Pape Léon XIII a donné une nouvelle preuve de sa sagesse et de sa sollicitude pour le salut de son peuple.

G. DESJARDINS, S. J.

L'INFANTICIDE EN CHINE

D'APRÈS UN DOCUMENT OFFICIEL RÉCENT

Tout a été dit sur la question de l'infanticide en Chine ; livres et mémoires richement documentés, récits des missionnaires, lettres des religieuses dévouées à la magnifique œuvre de la Sainte-Enfance, tout atteste avec abondance de preuves, la fréquence du meurtre des petits enfants par leurs parents païens, et la facilité avec laquelle il se commet surtout à l'égard des petites filles.

Sans parler des cas où les chrétiens s'empressent d'apporter et de présenter au saint baptême de pauvres petits, encore vivants malgré leurs blessures ou leur extrême faiblesse, pas n'est besoin d'avoir vécu longtemps au milieu de la population chinoise pour rencontrer des cadavres d'enfants jetés parmi les immondices avant ou après la mort, et sur lesquels s'acharnent chiens, pourceaux ou oiseaux de proie [1].

L'opinion publique n'absout pas sans doute complètement ces horribles pratiques ; mais elle y est trop habituée pour en concevoir grande horreur. D'ailleurs, elle exagère la puissance paternelle au point d'accorder aux parents un droit de vie et de mort sur leurs enfants. Un missionnaire voyageait sur une de ces barques chinoises où naissent, vivent, meurent, des générations entières. Une petite fille se mit à pousser des cris que les objurgations de son père ne rendirent que plus aigus. Furieux, le batelier saisit son enfant par les pieds, en un clin d'œil, lui brisa la tête sur le plat-bord du bateau et jeta le petit cadavre dans l'eau. Ce n'est là, direz-vous, qu'un accès de brutalité qui peut se voir ailleurs. Eh bien ! voici qui exprime

1. Un missionnaire étudiait dans sa chambre. Il entend un bruit dans le foyer : c'était un bras sanglant d'enfant qui tombait. Un milan l'avait arraché ; puis, perché sur le toit pour dévorer sa hideuse proie, il l'avait laissé tomber par l'ouverture de la cheminée.

mieux les idées païennes à cet égard. Le missionnaire indigné menaça le meurtrier de le dénoncer aux autorités, et prit à témoin l'équipage du bateau. Mais ses paroles furent accueillies avec la plus grande indifférence : « Il a mal fait, disaient froidement ces hommes, mais enfin c'est sa fille : en la tuant il ne fait tort à personne. » Et ce fut tout.

Il serait inutile de revenir sur de semblables faits, n'était la singulière persistance avec laquelle des écrivains européens les nient où les réduisent aux proportions de ce qui se passe partout.

Parfois, c'est dessein manifeste de s'attaquer aux missionnaires, aux œuvres catholiques; de jeter le discrédit jusque sur l'Œuvre de la Sainte-Enfance et de faire passer pour exploitation de la crédulité publique l'admirable dévouement de tant de religieuses qui ont sacrifié patrie et famille, afin d'aller recueillir et élever chrétiennement les petits orphelins païens. Malice satanique, devant laquelle ne reculent pas toujours des sectaires baptisés.

Ce sont aussi des touristes amateurs déclarant avec assurance que dans leurs nombreux voyages, ils n'ont jamais vu flotter sur les eaux des fleuves et des canaux ces prétendus cadavres d'enfants. Je le crois bien ! le procédé est beaucoup plus simple. On ne noie presque jamais les enfants dans une rivière ou dans un étang : un simple baquet, le récipient des immondices de la maison y suffisent amplement; il n'y a plus qu'à enfouir le cadavre dans un coin, à le jeter au milieu de détritus de toute nature, si l'on n'aime mieux le porter aux endroits destinés à recevoir les corps des petits enfants. Parfois on les apporte encore vivants : ils y meurent bientôt.

D'autres écrivains enfin en appellent aux sentiments les plus profonds de la nature humaine : ce sont les sentimentaux. Ils refusent de croire à une cruauté que les animaux mêmes n'ont pas à l'endroit de leurs petits ! Bel argument humanitaire, qui oublie la déchéance humaine surtout parmi les païens, à qui le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ n'a pas encore révélé le prix de la vie humaine et la dignité de l'âme ; raisonnement *a priori*, qui perd toute valeur en face de faits, qu'il est puéril de contester, comme il serait fâcheux de les exagérer.

Il n'est pas rare que les magistrats chinois, dans des proclamations officielles où les « pères et mères du peuple » rappellent

leurs administrés à la pratique de la morale et des lois, réprouvent l'infanticide en l'attestant du même coup. C'est un des points souvent touchés par les préfets et sous-préfets dans des morceaux soigneusement élaborés et écrits en style élégant.

La pièce dont nous offrons la traduction aux lecteurs des *Études* est de ce genre. Elle a été publiée en chinois dans le journal catholique de Chang-Haï, *I-wen-lou*, le 9 janvier 1897. Elle ne porte pas de date précise; mais elle venait de paraître lorsque le journal chinois l'a insérée : elle ne remonte certainement pas plus haut que les deux ou trois derniers mois de 1896. C'est donc un document absolument contemporain, et aussi officiel qu'on peut le désirer. L'auteur est le préfet de Nan-Tchang, capitale de la province du Kiang-Si. Il rappelle discrètement les faits, invoque les lois, formelles quand il s'agit du meurtre des petits garçons, mais muettes sur celui des filles; en sorte que le magistrat est obligé de conclure *a pari* de l'un à l'autre. Chemin faisant, il multiplie les allusions aux coutumes et aux superstitions populaires : quelques notes suffiront à en donner la clef au lecteur.

Certes ce n'est pas un monument rare de l'éloquence officielle en Chine; c'en est du moins un spécimen intéressant à plus d'un titre; il est d'ailleurs écrit en fort bon style chinois, au jugement des connaisseurs; surtout, nous le répétons, il est récent, et d'une autorité indiscutable.

Puisse-t-il aider à faire mieux comprendre l'œuvre des missionnaires et le dévouement de nos religieuses au milieu de l'antique empire païen que tous souhaitent si ardemment de voir s'ouvrir aux lumières du saint Évangile et à la civilisation chrétienne!

Chine, Février 1897. S. ADIGARD, S. J.

PROCLAMATION

CONTRE LA COUTUME DE NOYER DES FILLES

Nous, *Kiang*, préfet de *Nan-tch'ang*[1] et *Mong*, sous-préfet de *Sin-Kien*, dans le but de prohiber sévèrement le crime de noyer les petites filles, et d'exhorter à l'institution de l'œuvre dite « *Contribution de six*

1. Nan-tch'ang, capitale de la province du Kiang-Si. La sous-préfecture de *Sin-Kien* en dépend.

sapèques pour élever des orphelins, » et aussi de réformer les mauvaises mœurs du peuple et de sauver la vie des enfants, faisons cette proclamation.

Nous savons que le devoir de conserver la vie aux petits orphelins et d'élever les petits enfants, se trouve exprimé dans les livres canoniques, et que le crime de donner la mort aux petits et de procurer l'avortement, même lorsqu'il ne s'agit que des animaux, est défendu dans un de ces mêmes livres ; d'où l'on peut conclure que, s'il faut conserver et élever les petits enfants des autres, et s'il ne faut pas détruire prématurément les petits des animaux, ni procurer leur avortement, comment serait-il permis de nuire aux petites filles que vous-mêmes avez engendrées ? Nous, préfet de *Nan-tch'ang* et sous-préfet de *Sin-Kien*, à notre entrée en charge, nous nous sommes renseignés sur les mœurs des habitants et nous avons appris qu'elles étaient vertueuses, à l'exception de cette coutume de noyer les petites filles, qui n'a pas encore été extirpée.

Dans la capitale et autres villes de la province on a bien établi des orphelinats ; mais dans les campagnes et dans les localités peu habitées à quelque distance des villes, ce crime de noyer les petites filles est encore pratiqué : or, rien de plus cruel et de plus contraire à la droite raison que ce crime. Nous avons réfléchi minutieusement pour en découvrir l'origine, et nous avons trouvé que de fait cela ne procède pas d'une absence de tendresse chez les parents pour leurs enfants, mais que cela provient des trois causes suivantes :

En premier lieu, si dans une famille pauvre une fille vient prendre place, il faudra dépenser beaucoup d'argent et se donner beaucoup de peine pour pourvoir à sa nourriture et à son habillement ; puis, quand elle aura atteint l'âge de seize ou dix-sept ans, elle sera mariée dans une autre famille, dont elle fera partie et où elle reportera toutes ses affections. A quoi bon se donner tant de peine au profit des autres ?

En second lieu, on noie la fille parce qu'on désire ardemment avoir un garçon. La mère, n'allaitant plus, pourra plutôt devenir enceinte.

En troisième lieu, on redoute la dépense pour le trousseau et pour la noce. Avec beaucoup de filles, si l'on veut faire les choses économiquement, on se sent humilié, et si l'on veut les faire grandement, on a le chagrin de n'en avoir pas les moyens.

Pour toutes ces raisons on préfère noyer les filles, afin d'éviter les embarras. Mais, même dans une famille pauvre, la mère nourrissant son enfant, il n'y a pas lieu de dépenser de l'argent pour acheter du lait ; et, quant au vêtement, de vieux habits, des robes déchirées, peuvent être taillés pour habiller l'enfant sans qu'on puisse nullement dire que ses parents le traitent mesquinement.

On dit que la fille doit, en fin de compte, devenir membre d'une autre famille. Pourquoi donc ne pas la donner en bas-âge, soit comme fiancée élevée chez son futur, soit comme fille adoptive[1] ? Ce serait un moyen de lui conserver la vie.

On dit encore que, si la mère n'allaite pas, elle pourra plus tôt devenir enceinte. Or de tout temps ceux qui ont eu le plus de fils sont ceux qui ont pratiqué la vertu. C'est pourquoi celui qui prie pour avoir des garçons doit absolument accumuler des mérites secrets ; il doit même acheter des animaux pour leur rendre la liberté ; mais il ne lui faut, en aucune manière, ôter la vie à une petite fille qu'il a lui-même engendrée, pour aller ensuite prier les esprits de lui accorder un héritier. Vraiment les Poussas[2] voudront-ils favoriser de leur protection ceux qui ont recours à de tels procédés pour avoir des garçons ? Du reste, si, après avoir noyé une fille, on engendre un garçon, ce sera l'âme de la fille qui viendra occuper le corps de l'enfant afin de se venger et en grandisssant, le plus souvent il tournera mal[3].

Quant à l'affaire du trousseau et de la noce, il faut consulter ses moyens. A quoi bon faire plus ou moins ? D'autant plus que ces habitudes de prodigalité et de luxe étant interdites par la loi, il n'est pas permis de faire parade de sa richesse et de rivaliser avec les autres. Mais malheureusement, quand une action est autorisée par une longue coutume, le peuple ignorant ne sait pas en rougir et s'en repentir.

Nous, préfet de *Nan-tch'ang* et sous-préfet de *Sin-Kien*, nous sommes comme les pères et mères du peuple. Si nous ne prenions pas sérieusement à tâche de vous exhorter et de vous détourner de vos mauvaises pratiques, serait-ce faire cas de la vie des enfants et réformer vos mauvaises coutumes ? C'est pourquoi nous vous adressons cette proclamation si pressante, dans l'espoir que vous, nos subordonnés, tant civils que militaires, vous arriverez à bien connaître votre devoir.

1. Souvent, en Chine, les enfants ont à peine quelques jours que leurs parents les fiancent. Parfois la petite fille passe dans la maison de son fiancé, et y est élevée avec lui. On devine les inconvénients au point de vue de la moralité ; mais les païens n'y regardent pas de si près.

L'adoption donne de meilleurs résultats, lorsque les familles sont bonnes, et ne réduisent pas l'adoptée à une condition voisine de l'esclavage.

2. *Poussas :* divinités païennes.

3. Allusion à une croyance superstitieuse fort répandue. L'âme des enfants maltraités ou tués cherche à se venger. Elle tâche dans ce but de s'emparer du premier enfant conçu par la suite. En l'animant, ou bien elle lui communique son sexe, et ce sera encore une fille ; ou bien l'enfant aura une âme de femme dans un corps d'homme, et il fera la honte de sa famille. C'est d'une semblable vengeance que le zélé préfet menace les meurtriers des petites filles.

Sachez bien que vos mandarins aiment le peuple comme des enfants ; que chaque garçon ou fille engendrés dans leur juridiction est pour eux comme leur propre enfant, qu'ils ne peuvent s'empêcher d'aimer tendrement. Nous avons appris qu'il y avait des enfants traités avec cruauté, et nous employons toutes nos forces pour les protéger et les sauver. Vous, pères et mères qui avez engendré des enfants, comment avez-vous le cœur de les traiter d'une façon si barbare ? Rappelez-vous comment, dans votre enfance, vos parents vous aimaient tendrement. S'ils vous avaient grondés et frappés sans raison, vous auriez dit qu'ils ne vous aimaient pas. Et maintenant que vous êtes vous-mêmes pères et mères, vous avez le cœur de noyer des petites filles que vous avez engendrées ! Rentrez en vous-mêmes et interrogez-vous : pouvez-vous ne pas avoir honte de votre conduite et vous en repentir ? Surtout si, vous, mères, vous vous rappelez comment vous avez supporté toutes les incommodités de dix mois de grossesse [1] et les douleurs de l'enfantement. Si votre petite fille a été conçue, ce n'a pas été de son propre mouvement. Comment pouvez-vous endurcir votre cœur et la noyer ? Vous-mêmes aussi, dans votre enfance, pour votre mère, vous étiez une petite fille. Si alors elle vous avait noyée, comment y aurait-il pour vous le jour d'aujourd'hui ?

Si l'on dit qu'il faut noyer les petites filles et que tout le monde le fasse, au bout de quelques dizaines d'années le genre humain aura disparu. De plus, il y a dans les lois un article fort clair contre le meurtre d'un fils ou d'un petit-fils. Or l'acte de noyer une fille n'en diffère pas, et la peine par suite est la même [2].

On dira peut-être que les crimes de cette sorte sont surtout du fait des femmes [3]. Mais ne savez-vous pas que, si une femme commet un crime, son mari est passible de la peine ? Que les maris ne cessent pas d'exhorter leurs femmes ; dans l'occasion qu'ils emploient la force pour empêcher un crime. Comment pouvez-vous rester spectateurs indifférents et permettre à vos femmes de commettre de si mauvaises actions ?

1. Les Chinois comptent pour une unité entière toute fraction de temps. Un enfant est né le dernier jour de l'an chinois ; le lendemain, premier jour de l'année suivante, vous demandez son âge ; on vous répondra sans hésiter : Deux ans. — Ce n'est pas en Chine que les locutions bibliques larges comme « trois jours et trois nuits » feraient difficulté.

2. L'argumentation *a pari*, tirée de la loi qui punit le meurtre des « fils et petits-fils » n'en constate pas moins le silence du texte officiel : il a simplement oublié de sauvegarder la vie des filles. Lacune assez significative, et d'autant plus fâcheuse qu'en matière pénale la parité ne vaut qu'imparfaitement.

3. Il est à remarquer que les mères elles-mêmes sont signalées comme les plus coupables.

A partir de ce moment, après avoir reçu nos instructions dans cette proclamation, il faut absolument que chacun montre de la tendresse de cœur et réforme entièrement ses mauvaises coutumes. Mais si, sans repentir, vous persistez dans le mal et commettez le crime avec délibération comme par le passé, soyez sûrs que l'on fera des recherches, et que l'on prendra les coupables qui seront jugés et punis sans miséricorde. Que, dans les mariages qui ont lieu parmi vous, l'on s'efforce de pratiquer l'économie et qu'on ne cherche pas inutilement la prodigalité et le luxe, pour ainsi tomber dans les inconvénients maintenant attachés à la naissance des filles.

Quant aux notables du pays, ils sont tous des hommes instruits. Quoiqu'ils ne soient pas en charge, cependant l'amour de tous les êtres est une chose de leur devoir. C'est pourquoi plus que les autres ils doivent se rendre propres les intentions bienveillantes et pressantes de leurs mandarins ; qu'à l'occasion ils exhortent le peuple à bien faire et qu'ils s'efforcent de le retirer du mal. Peut-être ainsi les principes seront rectifiés, les mœurs purifiées et les mauvaises coutumes abolies,

Vos mandarins, dans leur pitié pour les petits enfants, ne craignent pas de se fatiguer à vous parler et à vous exhorter longuement. Ils espèrent que le mari mettra sa femme en garde, que le père instruira ses filles et que les frères exhorteront leurs sœurs, en sorte que tous sachent se repentir et que les coutumes cruelles fassent place à une heureuse tendresse. On pourra alors jouir d'un grand bonheur, atteindre un âge avancé et voir prospérer ses enfants et ses petits-enfants. Ils espèrent aussi que les notables vertueux, dans tous les districts et dans tous les villages, feront leur possible, chacun chez soi, pour réunir les volontés, promouvoir l'établissement d'une association charitable[1], à six sapèques par tête, pour l'éducation des petits enfants. Qu'ils en discutent mûrement les constitutions et nous fassent connaître le résultat de leurs délibérations, puis nous établirons clairement la manière de procéder. Alors les petits enfants voués à la mort trouveront le moyen d'arriver heureusement à une bonne vieillesse. Alors aussi les mœurs deviendront vertueuses, et ce sera pour vous, notables, la joie du bien accompli. Pour nous, vos mandarins, c'est notre ferme espérance. Partagez tous notre ardeur pour cette œuvre, et n'allez pas agir contre les termes de cette proclamation.

1. Les associations recommandées par le magistrat sont des associations païennes. Les admirables œuvres chrétiennes de la Sainte-Enfance n'eussent-elles d'autre résultat que de provoquer un commencement d'émulation, ce leur serait déjà un fort grand honneur. Jésus-Enfant peut seul apprendre le prix d'une âme d'enfant, et inspirer la charité persévérante qui en fait une âme de chrétien et de saint.

REVUE DES PÉRIODIQUES

QUESTIONS D'HISTOIRE

I. — Revue des questions historiques, 1er avril 1897. — M. Baguenault de Puchesse, dans un article intitulé *Catherine de Médicis et les Conférences de Nérac,* relève, d'après la correspondance de la reine, nombre de lacunes ou d'erreurs commises par les histoires de France, depuis le P. Daniel, qui néglige l'événement, jusqu'à Henri Martin qui le dénature et à l'*Histoire générale* de MM. Lavisse et Rambaud, qui omet cette intéressante question. En 1578, Catherine de Médicis, que certains auteurs représentent bien à tort comme n'ayant eu aucune influence sous Henri III, se rendit dans le midi de la France pour pacifier la Guyenne et le Languedoc, encore dans l'anarchie comme au plus vilain temps de la guerre civile. Jour par jour elle écrivait au roi son fils, dans des lettres qui sont conservées, le récit de son voyage et de ses négociations. L'assemblée de Nérac, en février 1579, marqua l'étape la plus importante. Pour la première fois on y vit la religion et l'hérésie en présence « avec la prétention de traiter d'égale à égale » (p. 354). Les huguenots réclamaient des places de sûreté, des troupes et de l'argent. Par les vingt-sept articles arrêtés finalement, dix-sept places leur furent accordées. Ce fut une sorte de prélude de l'édit de Nantes. La reine, quoi qu'on en ait dit, ne chercha pas à ramener au catholicisme son gendre Henri de Bourbon, roi de Navarre, et notre futur Henri IV. L'opinion de M. Baguenault de Puchesse est cependant que Catherine fut « toujours sincère sur deux points : son désir de maintenir intactes les croyances catholiques et sa passion de la paix. » (p. 339). Lui attribuer de si louables desseins, c'est peut-être lui faire beaucoup d'honneur.

M. G. Clément-Simon étudie la *Vie seigneuriale sous Louis XIII* à propos du vicomte de Pompadour et de sa femme Marie Fabry. Le château de Pompadour, en Limousin, avant d'être déshonoré par

la favorite de Louis XV, avait abrité de vaillantes races. En 1618 il appartenait à Philibert de Pompadour qui, pour redorer son blason, épousa une fille de la haute et riche bourgeoisie parisienne, « une Fabry », dit dédaigneusement Saint-Simon. Le mari était dépensier et prodigue à l'excès, réduit à emprunter à ses domestiques, ce qui ne l'empêchait pas de mener grand train, ne voyageant qu'à dix chevaux, et aussi d'être brillant capitaine (p. 368). Quant à Marie Fabry, Tallemant, qui ne fut qu'un Saint-Simon d'antichambre, l'a calomniée.

Cette étude se recommande à ceux qui s'occupent de la vieille société dans les livres de raison et dans les archives privées[1].

M. Alfred Spont consacre un article à la *Milice des francs-archers* instituée par les lettres patentes du 28 avril 1448. Les succès de cette troupe nouvelle, lors de la revanche de la France contre l'Angleterre, sont bien connus. L'auteur entre dans les plus minutieux et les plus curieux détails sur son armement et son organisation jusqu'à la fin du xv[e] siècle.

Existait-il une *scola palatina* ou École du palais à la cour des rois mérovingiens, en entendant par ce mot une école littéraire ? Dom Pitra l'a cru, et, dans sa *Vie de saint Léger*, il a donné des renseignements complets sur le personnel et le programme des études. Fustel de Coulanges a encore renchéri. M. l'abbé Vacandard reprend l'analyse des textes sur lesquels s'appuyait cette théorie et il n'en laisse pas subsister un seul, sinon une phrase du ix[e] ou x[e] siècle, trop postérieure pour avoir la moindre autorité. Ses conclusions fort bien établies sont les suivantes :

1° Aucun document ne permet d'affirmer l'existence d'une école de lettres latines ou autres dans les cours mérovingiennes.

2° Les fils de nobles ne se rendaient au palais qu'après avoir achevé dans les monastères ou ailleurs leurs études scolastiques. Au palais, on les nommait les *nourris du roi (nutriti)*; ils étudiaient le droit et l'administration.

1. Cet article a été tiré à part. Paris, bureaux de la Revue, 5, rue Saint-Simon. Il forme une brochure in-8° de 79 pages : *La Vie seigneuriale sous Louis XIII, d'après des correspondances inédites. Le vicomte de Pompadour lieutenant général du roi en Limousin et Marie Fabry, vicomtesse de Pompadour*, par Gustave Clément-Simon.

3° La *scola,* connue par un vers de Fortunat et les inscriptions des monnaies, comprenait tous les fonctionnaires de la cour ; c'était la maison officielle du roi.

M. Tamizey de Larroque étudie, d'après les publications qui se sont multipliées en ces dernières années et auxquelles lui-même a fourni son contingent de découvertes et d'érudition, les Bénédictins de Saint-Maur. Sur plusieurs points il complète et rectifie avec bonheur tous ses devanciers.

M. le vicomte de Richemont nous apprend qu'il a retrouvé et va faire paraître chez Plon la correspondance de l'abbé de Salamon, internonce à Paris sous la Révolution (1790-1801). L'authenticité des Mémoires publiés il y a quelques années par l'abbé Bridier, se trouve ainsi pleinement confirmée. Si tout le recueil est aussi vivant et bien informé que les pages citées ici, ce sera une nouvelle source pour l'histoire extérieure de la Révolution. Cette fête offerte aux soldats de Châteauvieux, en avril 1792, par seize mille brigands campés dans Paris, n'est plus l' « idée magnanime » saluée par Louis Blanc, ni la « noble réconciliation » vantée par Michelet. C'est simplement le prologue de la journée du 10 août.

II. — Revue historique, janvier-février 1897. — M. Imbart de La Tour nous donne la deuxième partie de son étude très documentée sur *les Paroisses rurales* dans l'ancienne France. Il étudie ici l'organisation de la paroisse à l'époque carolingienne, au moment où elle est définitivement constituée et où les sources deviennent assez nombreuses pour la bien connaître. Première question : Quel est le *territoire* de la paroisse ? Où est-elle établie ? D'après les documents, c'est dans la *villa* que se fonde l'église rurale. Il y en a trois types : 1° la paroisse formée par un groupe de *villæ* ; 2° la paroisse identique à la *villa* ; 3° la paroisse issue du démembrement d'une *villa*. Le premier type est le plus ancien ; il s'est substitué à la paroisse mérovingienne du *vicus*, celle de l'archiprêtre, qui était plus considérable. Le deuxième mode de formation territoriale apparaît à la fois dans les régions du nord, la Septimanie et la Marche d'Espagne. Le

troisième système est fréquemment employé dans le midi. L'auteur essaie ensuite de constater si ces paroisses étaient très étendues et plus étendues que nos paroisses ou nos communes modernes. Le seul fait certain est que la *villa* dut bientôt disparaître, absorbée par la paroisse, et ce fait est un des moins connus encore de l'histoire de nos institutions. En d'autres termes l'Église devient le véritable centre ; on se groupe autour d'elle comme autour du château-fort, et en règle générale c'est dans les vieilles limites de nos paroisses que s'est établie la commune moderne (p. 14). L'auteur passe ensuite au personnel. Il se compose d'un *recteur* chargé du culte et assisté du diacre pour le soin du patrimoine ecclésiastique, des écoles et des malades, de clercs pour l'office. Chaque curé doit avoir son école. Ce dernier point est étudié dans un intéressant chapitre sur les établissements d'enseignement ou de charité de la paroisse. L'instruction était *gratuite*, mais non obligatoire. « Par toutes ces institutions, conclut l'auteur, par le nombre de ses clercs, la richesse de son patrimoine, ses œuvres d'éducation, de bienfaisance, l'Église avait donc peu à peu transformé les conditions de la vie humaine » (p. 41). La décadence allait venir du jour où l'Église entrerait dans le régime féodal.

Mars-avril 1897. — M. L. Battifol clôt par un quatrième article son étude *: le Châtelet de Paris vers 1400.* Le sujet qu'il examine est des plus intéressants. Successivement il passe en revue l'audience et la question, les crimes et les peines, l'appel, l'exécution, et il tire ses conclusions. L'audience était présidée, quand il n'était pas absent, par le prévôt de Paris ; la composition du tribunal était très variée, sans ordre ni présence obligatoires. Amené par un sergent, le prévenu entendait rarement des témoins déposer contre lui. Il était presque toujours condamné à la torture qui théoriquement était la voie d'information extraordinaire, mais pratiquement l'ordinaire et presque la seule. Les magistrats se faisaient en effet ce raisonnement fort simple : ou le prévenu a avoué, et alors étant malfaiteur il peut bien avoir commis d'autres crimes ; ou il n'a pas avoué et alors il faut l'amener à confesser ses fautes. Deux sortes de tortures sont employées : le grand et le petit tréteau, c'est-à-dire la suspension et l'allongement du corps au moyen de cordes et

quelquefois l'ingurgitation d'eau froide. Le nombre des malfaiteurs jugés (128 affaires criminelles en trois ans) est minime par rapport au nombre de crimes commis, car au moment du supplice les condamnés qui font, par crainte de l'enfer, des aveux complets, se reconnaissent coupables de quantité de vols ou d'assassinats anciens et impunis. La pénalité est terrible, parce qu'elle est *exemplaire*. Les hommes sont le plus souvent pendus, et s'ils sont meurtriers, traînés sur la claie avant la pendaison. Parfois on les *décolle* ; c'est la décapitation. Les femmes ne sont jamais pendues, mais brûlées ou enfouies vives. Au premier blasphème un homme est mis au pilori ; au second, il a la lèvre supérieure fendue d'un fer chaud ; au troisième, la lèvre inférieure ; au quatrième, toute la lèvre est fendue ; au cinquième, on la coupe. Mais il faut remarquer que M. Battifol décrit ici la pénalité telle qu'elle est édictée dans les Ordonnances. D'après le Registre criminel qui sert de base à son étude, on voit le blasphémateur tourné au pilori, puis mis en prison au pain et à l'eau jusqu'à nouvel ordre.

L'appel n'existait guère dans la pratique. L'exécution avait lieu au gibet de Montfaucon, entre la Bastille et la porte Saint-Denis. Cette construction appelée alors « la justice du Roy », est très bien peinte dans les miniatures de Jean Fouquet, et M. Battifol la décrit en détail. Sa conclusion est que le Châtelet ou tribunal de la prévôté de Paris n'était encore qu'une « justice à l'état d'ébauche ». (p. 283).

III. — Le Correspondant a commencé le 10 janvier 1897 une étude terminée dans la livraison du 25 suivant, sur le vaillant député de la Loire-Inférieure, Édouard de Cazenove de Pradine, d'après des correspondances et des souvenirs de famille. L'auteur de cette esquisse biographique, M. Baguenault de Puchesse, remonte au père d'Édouard qui fut un gentilhomme des plus lettrés, sachant encore par cœur à soixante ans passés tous ses classiques grecs, latins et français. Ce fervent de l'antiquité troussait même des petits vers badins comme au XVIIIe siècle et appartenait par le raffinement et la délicatesse de sa culture intellectuelle à la génération qui précéda le premier Empire.

Édouard naquit à la fin de décembre 1838. Il reçut non seulement l'éducation, mais encore une instruction assez avancée du fin humaniste qu'était son père.

A dix ans, Édouard expliquait les passages les plus techniques et les plus arides des *Géorgiques* et le *Moineau* de Catulle. A onze, il traduisait à première vue des odes entières d'Horace « précisément à l'âge, remarque son père, où nous commencions l'*Epitome* » (p. 76). Quant aux *Métamorphoses* d'Ovide, il les lisait couramment. On lui gardait l'Énéide pour la bonne bouche, afin qu'il la lût aussi aisément qu'une tragédie de Corneille. Il ne l'aborda qu'après Térence et Tacite.

Ce système d'éducation qui se rapproche tant de celui du XVIe siècle, méritait d'être exposé, tel qu'il fut pratiqué au dix-neuvième, dans le château de La Garenne près Agen ou dans la petite ville de Marmande, par un vieux représentant de l'aristocratie française boudant la politique contemporaine et se réfugiant dans les belles-lettres.

Édouard fut bachelier et il faillit devenir poète. M. Baguenault de Puchesse estime qu'il aurait pu conquérir sans peine un rang distingué parmi les littérateurs de son temps. Les vers qu'il cite de lui donnent plutôt l'idée d'un esprit facile et précoce que profond et puissant.

Mais voici Édouard transplanté des rives de la Garonne sur les bords de la Seine. Arrivé à Paris au commencement de l'année scolaire 1856, il paraît s'imaginer que ce qu'il y a de plus important dans la capitale c'est la Sorbonne, et dans la Sorbonne le cours de Saint-Marc-Girardin sur la poésie sacrée au XVIe siècle. Il suit avec le même enthousiasme les réceptions à l'Académie française, Nisard répondant à Ponsard, c'était un événement !

Il concourut aux jeux floraux en cette même année et fut couronné.

La passion littéraire n'eut qu'un temps. En cette année 1857, son père, M. Léon de Cazenove, mandé en Suisse par le comte de Chambord, s'y éprenait d'admiration pour le représentant légitime de la monarchie. A son audience de congé le prince lui dit : « Votre fils est donc bien royaliste ? — Plus ardent que moi, parce qu'il est plus jeune. — Dites-lui de ma part que je veux qu'il le soit tout-à-fait comme son père ». L'entrevue avait eu

lieu à Genève. M. de Cazenove en rapporta en France une impression qui n'alla point s'affaiblissant. Comment oublier « la beauté de cette figure, la sérénité de ce pur regard ? C'est un roi, c'est un père ; c'est un ami qui cause avec vous. Il vous anéantit par sa dignité, et, par son affabilité vous met parfaitement à votre aise (p. 80) ». M. de Cazenove ne changea point son train de vie de gentilhomme lettré doublé d'un campagnard. Ses préoccupations se concentrèrent encore plus que par le passé autour des comices agricoles, et, s'il ruminait un projet de loi, c'était de faire donner dans les écoles primaires un enseignement agricole et pratique. Mais un rêve plus élevé le travaillait. Son fils Édouard unissait à l'agrément de l'esprit un caractère chevaleresque. Qu'en faire ? En 1860, le jeune homme avait senti battre son cœur au nom de La Moricière qu'il avait songé à suivre comme volontaire, et en même temps il était entré au *Correspondant* par un article sur l'*Esprit gaulois dans la poésie française.* Un voyage en Allemagne et en Autriche l'orienta vers sa voie. Le comte de Chambord le retint dans son service d'honneur, en attendant qu'il se l'attachât comme secrétaire.

Quelques années après, Édouard de Cazenove épousait Mlle de Bouillé, arrière petite-fille du général vendéen Bonchamp. Les Bouillé habitaient Nantes et le château voisin de Casson. Par cette union, le nouveau marié devenait vendéen d'adoption. Sa carrière politique appartiendra tout entière au conseil général et à la députation de la Loire-Inférieure.

La bataille de Loigny a illustré les deux noms. M. de Bouillé, son fils Jacques, et son gendre Édouard de Cazenove s'étaient enrôlés dans les zouaves pontificaux. Le père et le fils payèrent de leur vie leur héroïque courage. Cazenove fut blessé au bras droit en reprenant des mains de M. de Vertamon l'étendard du Sacré-Cœur.

Député à l'Assemblée nationale, réélu en 1884, 1889 et 1893; l'ancien ami du comte de Chambord mourut au printemps de 1896, au Pouliguen, âgé de cinquante-huit ans. « Catholique et royaliste avant tout, il était trop perspicace et trop bon observateur pour se faire des illusions. » Il avait combattu le général Boulanger ; il luttait pour la monarchie sans espoir. Une fin édifiante (13 août 1896) a couronné sa noble existence.

IV. — REVUE DU CLERGÉ FRANÇAIS. — Déjà l'an dernier (15 avril 1896) nous avions eu le plaisir de lire, sous la plume de M. Julien un article consacré au *Curé de Mattaincourt* étudié dans son rôle social au commencement du XVII[e] siècle. Le n° du 15 mars de cette année nous propose *le Bienheureux Pierre Fourier* comme *gloire et modèle du clergé français.* L'auteur de cette étude, M. l'abbé Eugène Martin, qui a dû il y a quelques années son titre de docteur ès-lettres à une thèse très solide sur l'*Université de Pont-à-Mousson*, connaît à fond l'histoire de la Lorraine ; il était préparé à résumer en quelques pages serrées et précises l'admirable vie du futur saint dont non seulement sa province natale, mais encore la France entière devenue sa patrie s'apprêtent à célébrer prochainement la canonisation. L'auteur considère surtout le *saint prêtre*, le curé plein d'initiative et de zèle qui transforme sa paroisse « au lieu de gémir sur la difficulté des temps et sur l'ingratitude des hommes » (p. 144). Il couronne son travail par un parallèle suggestif entre le bienheureux Fourier et saint François de Sales.

Signalons, à l'occasion de ces articles, une modeste mais intéressante revue de circonstance, le *Bulletin de la Canonisation*, paraissant à Mattaincourt. Les abbés Didiot, Chapelier, Pierfitte et Bareth y ont traité des points particuliers de la biographie du bienheureux, avec un amour de compatriotes et une érudition de spécialistes.

V. — REVUE DES DEUX MONDES, 15 janvier 1897. — M. Émile Ollivier continue son étude sur Louis-Napoléon, commencée dans la même revue en décembre 1896. Avec une indulgence visible pour le prince président, il raconte l'intervention de celui-ci en faveur du Piémont contre l'Autriche victorieuse à Novare. Comme l'historien italien Luigi Chiala, l'éditeur des *Lettere di Cavour*, il reconnaît pourtant que Louis-Napoléon agit « au delà de ce qu'aurait exigé l'intérêt seul de la France » (p. 300). Est-il bien vrai, comme on le lit plus loin, que, à Modène et à Parme, François II et Charles III, après leur restauration « dépassèrent en férocité ce qu'on a raconté des plus horribles tyrans » ?

Le prince qui faisait ainsi déjà présager sa politique d'alliance avec les unitaires Italiens, fournissait à un autre bout de

l'Europe un indice de sa future attitude vis-à-vis du tsar. Il soutenait contre Nicolas I[er] les réfugiés hongrois accueillis par la Turquie. Lord Palmerston aida la France de sa diplomatie, et « pour la première fois, le grand empereur, le dominateur obéi s'arrêtait devant une résistance. L'Europe en fut stupéfaite ; et elle commença à regarder et à écouter du côté de Paris » (p. 303).

Le rétablissement du gouvernement pontifical à Rome, l'*intérim* des trois cardinaux, ou *triumvirat rouge* jusqu'au retour de Pie IX, la lettre de Napoléon à Edgar Ney fournissent à M. Émile Ollivier l'occasion d'exposer ses idées sur le pouvoir temporel. A ses yeux Pie IX eût-il voulu adopter le régime constitutionnel, il ne le pouvait pas ; mais en outre il ne le voulait pas et il avait raison de ne pas le vouloir.

On parle incidemment du manque d'égards des trois cardinaux envers la France. Nous avons déjà, à l'occasion de l'ouvrage de M. Thirria, défendu le gouvernement romain du reproche d'ingratitude envers la France (*Études, partie bibliographique,* 1896, p. 450).

Le changement de ministère et l'arrivée aux affaires de deux débutants destinés à de grands rôles, Rouher et M. de Parieu, ont inspiré à M. Émile Ollivier deux portraits finement ciselés de ces personnages (pp. 311-312). Rouher débarquait de Riom à Paris, « tout prêt à se donner au plus fort, à celui qui le placerait sur le théâtre où il pourrait déployer ses rares facultés. Il crut d'abord que ce serait Lamartine. Il se précipita vers lui... Lamartine effondré, il se tourna vers Cavaignac et vota pour lui. Cavaignac battu, il se fit conduire à l'Élysée par Morny. » Esquirou de Parieu, né à Aurillac, ne possédait pas la flexibilité de Rouher, mais autant de doctrine que l'autre en avait peu ; avec cela une réserve morose, une finesse renfrognée, un esprit dédaigneux et une éloquence vigoureuse.

15 février 1897. — Dans un nouvel article, M. Émile Ollivier montre en germe au fond de la politique du président, vis-à-vis du Piémont et de la Prusse, les tristes fruits de la politique de l'empereur en Italie et en Allemagne. La sympathie de Napoléon III pour ces deux nations rivales ou ennemies de la nôtre, était une aberration ; M. Émile Ollivier semble n'y voir pas même une erreur, et cependant il intitule son étude sur 1850 : *le Prologue de 1870*. Le rapprochement des deux dates n'en

dit-il point assez long? L'auteur se montre plus qu'indulgent envers la persécution religieuse ouverte dans le Piémont dès 1849 par la loi dite du *Foro*, proposée par le comte Siccardi, soutenue par d'Azeglio et Santa-Rosa. Si tant est qu'il y eût des abus, on pouvait s'entendre avec Rome, pour les réformer. On tenta des négociations, c'est vrai, mais étaient-elles sincères ? Qu'on relise sur ces épisodes diplomatiques ce qu'en a écrit M. de La Gorce, dans sa belle *Histoire du Second Empire*, t. II, p. 274 : « Une pensée dominait de plus en plus dans la curie romaine, c'est que le gouvernement du Roi poursuivait un seul but : provoquer le Saint-Père à des refus, les constater bruyamment, prendre l'Italie à témoin de l'obstination du Pontife et agir ensuite seul, pour le plus grand profit de sa popularité ou de son ambition. » Le fameux mot de Maxime d'Azeglio : « avec l'Église il faut surtout du fait accompli », donne à entendre que la cour de Rome et celui que M. Émile Ollivier, traite d' « abominable ministre », le cardinal Antonelli, n'était pas tellement dans le faux. L'auteur montre Pie IX, bienveillant pour les jésuites (p. 841), mais après en avoir « parfois médit ». Il ressort à ce propos la petite histoire de Faugère (*Blaise Pascal*, t. I. p. CXLVII), laquelle pourrait bien contenir un contresens de traduction. Le P. J. Brucker (*Bibliographie catholique*, t. LXXVI, p. 33), a proposé, non sans vraisemblance, une tout autre signification au *Anch'egli avea veduto*.....

VI. — Revue de Paris, 1er décembre 1896. — Très remarquable article de M. Alfred Rébelliau sur *Anne de Gonzague*. Il est à signaler à tous ceux qui s'occupent, comme il l'a fait pour *Bossuet, historien du protestantisme*, de retrouver la trame des faits sous la couleur oratoire et littéraire. Combien il est à regretter que Mgr Freppel, dans ses deux volumes posthumes sur Bossuet, ait précisément omis l'étude de l'oraison funèbre de la Palatine. Quelle conversion que celle de cette femme étrange, en qui reparut à la fin de sa vie, « comme il arrive dans l'âme vieillissante... les germes lointains de ferveur surnaturelle et d'imagination mystique venus de ces Gonzagues d'Italie parmi lesquels il y avait eu plusieurs saints » (p. 558). Le seul de ces saints que j'ai étudié à fond, est saint Louis de Gonzague, et je

puis garantir à M. Rébelliau que c'est le saint le moins imaginatif et le plus positif du monde. Mais, cette inexactitude à part, je ne puis que féliciter l'auteur d'avoir dessiné son héroïne d'un crayon si vif et si original. Le cadre historique est restitué avec beaucoup de précision, à l'aide des documents inédits conservés à la Bibliothèque nationale et surtout à Chantilly. Aucune femme de la haute société n'exerça une plus grande influence sur Condé, influence malheureusement néfaste au point de vue de la religion. Des liens de famille les rapprochèrent après la communauté de goût et la ressemblance de caractère, puisque la seconde fille de la Palatine, Anne de Bavière, épousa le duc d'Enghien. Anne de Gonzague et Louis de Bourbon, après une vie mouvementée, revinrent à la pratique de la vie chrétienne et furent immortalisés par Bossuet. La Palatine se convertit dès 1672. Avait-elle vraiment avec Condé et Bourdelot brûlé un morceau de la vraie croix, par curiosité scientifique ? J'en voudrais, bien que l'anecdote traîne partout, d'autre preuve que le racontar de Saint-Simon. Mais ce que je ne sache pas, c'est que « la tradition chrétienne déclare incombustible » ce bois sacré. (p. 555). Dieu n'a pas de miracle à faire à tout propos. D'ailleurs il paraît que la relique serait, dans la circonstance, sortie victorieuse de l'épreuve. Nous souhaitons que M. Rébelliau consacre à chaque oraison funèbre de Bossuet une étude analogue.

15 décembre. — M. L. Battifol reprend la question souvent agitée de *Louis XIII journaliste*. Il analyse consciencieusement et critique avec finesse la *copie* que le roi fournissait à Renaudot pour la *Gazette*. La Bibliothèque nationale possède un recueil de ces articles en écriture originale. M. Battifol en examine l'orthographe et le style, le fond et la forme. L'orthographe est celle des gens de condition qui n'en avaient pas ; le style est froid et sec, car le style était déjà l'homme ; puis on nous explique par quel intermédiaire Sa Majesté faisait passer ses compositions à Renaudot, qui, sans plus de respect, les reléguait souvent dans la correspondance étrangère. M. Battifol a eu la bonne pensée, pour mettre le lecteur à même de contrôler son jugement, de citer intégralement un des articles du roi ; cet article qui a quatre pages, est le récit de la fameuse entrevue de Richelieu avec le duc Charles IV de Lorraine, à Charmes.

15 janvier. — M. Frédéric Masson qui préparait encore son grand ouvrage *Napoléon et sa famille*, a donné en primeur dans ce numéro de revue une étude sur *Bonaparte et le dix-huit brumaire*. Le rôle de chacun des personnages « ces petits corses, qui six années auparavant débarquaient à Toulon en si mince équipage » et qui maintenant (1799) sont de grands seigneurs avec hôtels et châteaux, est mis en plein jour, avec dates, chiffres de fortune, adresses de rues, etc. C'est d'un énorme travail. L'auteur qui a écrit aussi *Napoléon et les femmes*, dépeint vivement l'affection de Bonaparte pour Joséphine, la femme qu'il avait aimée « de l'amour le plus passionné qui fut jamais » (p. 328). La politique l'occupe également. Il montre comment les idées constitutionnelles de Sieyès se fondirent « sous la pression chaque jour plus forte de la nation, lasse des ambiguités parlementaires » et demandant un général.

VII. — Revue bleue, 18 juillet et 12 septembre 1896, 2 et 9 janvier 1897. — M. Guillaume Depping que la publication de la *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV* a familiarisé avec les hommes et les choses de la fin du grand siècle, vient de présenter aux lecteurs français la nouvelle série de lettres de la Palatine récemment mise au jour en Allemagne. Élisabeth Charlotte de Bavière, deuxième femme de Monsieur, frère du roi, passait ses journées à écrire. Au premier recueil de ses lettres qui formait déjà huit ou dix volumes, se sont jointes celles qu'elle adressait à une sœur de son père, Sophie, électrice de Hanovre. M. Édouard Bodeman, bibliothécaire à Hanovre, vient d'en donner la collection complète.

Le genre de la Palatine est connu. Ce n'est point une Sévigné ; elle jette ses pensées sans réflexion, avec précipitation, souvent au milieu d'un salon rempli d'invités. Les tables de jeu touchent sa table de travail ; elle s'interrompt à l'occasion pour donner un conseil, entretenir ceux qui lui font la cour, saisir au vol les chansons de corps-de-garde ou les anecdotes de la chronique scandaleuse qu'on fredonne ou raconte derrière elle. Loin de rien contrôler quand elle entend ces *cancans*, elle se hâte d'interrompre le sujet commencé pour les insérer tout chauds dans sa lettre. Il faut donc se méfier beaucoup de ses insinuations

souvent très méchantes, et aussi de ses grosses médisances sur certains personnages, peut-être même sur tous. Le décousu n'est pas le seul défaut de ses lettres. La légèreté du fond, sinon du style, est un tort plus grave. Cela flotte entre le Rabelais et le Tallemant.

Les ministres qui la connaissaient et qu'elle détestait cordialement, sauf Pontchartrain et Chamillard, ne se privaient pas du plaisir de faire passer ses lettres au cabinet noir ; on les traduisait de l'allemand, puis après le retard nécessité par l'opération, on les lui remettait ou on les faisait suivre mal recachetées. Parfois, pour se venger, elle écrivait en français, ou bien elle confiait ses missives à des courriers sûrs.

La société qu'elle dépeint est plus sombre encore que la galerie déjà si noire de Saint-Simon. Dédaignée de son mari, peu respectée de sa fille, spectatrice impuissante des débauches de son fils, le futur régent, elle voit le monde de la cour en laid. La France ne lui agrée pas plus que Versailles. Née allemande, elle est restée allemande par le cœur, par les goûts, par toutes ses manières d'être, de penser et de sentir. Qu'elle soit demeurée fidèle à la soupe au vin ou à la bière, au boudin et à la salade au lard, en haine du bouillon qui la rend malade, on comprend qu'elle n'ait pas pu changer son estomac ; mais n'eût-il pas été de son devoir de s'attacher à sa nouvelle patrie, de ne pas applaudir à nos défaites, de ne pas *sauter de joie* à la nouvelle du désastre de Créqui à Consarbruck (1675) ? Il semble aussi qu'elle voie les Français avec des yeux d'allemande ; quand elle nous représente le grand dauphin s'enivrant tous les soirs, M. le Duc (petit-fils de Condé) ne faisant que s'enivrer. « Le duc de Bourgogne, ajoute-t-elle, est un véritable *monstre* (p. 69), pire que n'était le cousin Lutz von Landsberg, sauf qu'il ne bégaie pas comme lui ; il se *grise* d'une manière inouïe ; il est emporté, violent et nullement poli. » Voilà portraités les trois élèves de Bossuet, La Bruyère et Fénelon ! Les caricatures qu'elle trace de l'entourage de Louis XIV, sont à l'avenant. Elle n'aimait guère que ses chiens et ses perroquets.

Cependant elle sait aussi voir le bien et le reconnaître même dans le mal. Si Louis XIV lui a enlevé sa demoiselle d'honneur, Mlle de Fontanges, elle n'en défend pas moins la sincérité de la religion du roi et le traite de « dévot », mais non d' « hy-

pocrite ». Envers Mme de Maintenon seule, « la vieille » comme elle l'appelle, sa rancune est implacable. Envers Mme de Montespan elle est plus indulgente : « sur la fin de sa vie, écrit-elle, la dame est devenue très dévote ; mais ce qu'elle a fait de bien, c'est qu'elle n'a employé son argent qu'en aumônes ; elle a habillé quantité de pauvres, fait soigner des malades sans ressources, marié et doté des jeunes filles pauvres de la noblesse ; on ne peut être plus charitable. Elle a eu aussi un grand repentir de sa vie passée. Je sais des gens qui l'ont trouvée quelquefois en pleurs étendue par terre et criant : « Mon Dieu ayez pitié de moy ; je suis la plus grande pécheresse du monde » (p. 70).

M. Depping a complété ces extraits si intéressants par d'autres tirés de deux publications analogues ; 1° la correspondance de la princesse Sophie avec son frère l'Électeur palatin, père de Madame ; 2° Les Mémoires de cette princesse. Lettres et Mémoires, écrits en français, ont paru dans les *Publicationen aus den K. Preussischen Staats Archiven*. C'est un tableau nouveau et fort curieux de la cour de Louis XIV « sans flatterie l'homme de son royaume le plus agréable et le plus honnête » (p. 7). Sophie voyait plus juste que la Palatine.

VIII. — Dans la Revue des Pyrénées (janvier-février 1896), M. l'abbé Douais qui depuis 1891 a tiré tant de publications intéressantes des archives du château de Fourquevaux (Haute-Garonne), a publié quarante et une lettres inédites de la reine Élisabeth de Valois, femme de Philippe II, au baron de Fourquevaux, ambassadeur de France à Madrid, deux adressées par la même à Catherine de Médicis sa mère, et deux par la reine de France à sa fille. Elles vont de novembre 1565 à septembre 1568. D'après ces lettres et aussi d'après les dépêches du même ambassadeur dont il publiait en même temps le tome Ier (Paris, Leroux, 1896), M. l'abbé Douais retrace d'abord les années heureuses de la « grande française », puis sa mort touchante (3 sept. 1568), moins de deux mois après la fin tragique de Don Carlos. Il espère avoir pénétré, à l'aide de ces correspondances, les vrais sentiments de la reine d'Espagne à l'égard du malheureux prince et il se demande s'il n'y a pas là le dernier mot de ce dramatique épisode, « le plus sombre de tout le XVIe siècle. »

Le malheur est que le théâtre et le roman s'en soient emparés. Saint-Réal, Chénier, Alfieri, Schiller ont exagéré ou dénaturé les faits à plaisir. Ils ont ainsi créé des légendes, parmi lesquelles l'amour d'Élisabeth pour don Carlos. Peu aimée de Philippe II, qui par son âge aurait pu être son père, elle aurait cherché et trouvé des consolations auprès de l'infant auquel elle avait d'abord été destinée.

Née à Fontainebleau le 2 avril 1545, Élisabeth avait été mariée à quatorze ans (22 juin 1559) au roi d'Espagne âgé de trente deux ans et déjà deux fois veuf. Cependant Philippe II eut pour elle un vrai cœur de mari. La reine lui donna deux filles et mourut en accouchant d'une troisième qui ne vécut pas. Le roi eût préféré un héritier, mais ce regret ne modifia en rien ses sentiments. Il s'estimait trop heureux de posséder une épouse féconde à avoir bientôt « la maison pleine d'enfants ». Le 25 juin 1568, Fourquevaux, très informé grâce au facile accès qu'il trouvait toujours auprès de la reine, envoie encore à la cour du Louvre un ferme témoignage de l'union intime entre le roi et sa femme. Cependant à cette date, Don Carlos était déjà interné par son terrible père, et il n'y avait plus guère d'illusion à se faire sur son sort.

Les origines de cette étrange disgrâce remontaient à bien loin. Carlos était né absolument contrefait (1545). A dix-sept ans, il avait été gravement malade (1562). Des symptômes inquiétants ne tardèrent pas à se produire. Le roi ne lui trouve plus « capacité et suffizance pour le debvoir laisser roy et heritier de tant d'estatz ». En avril 1567, on remarque qu'il est « ung peu désobéissant ». Son père lui reprochait ses désordres. Il y avait plus : Fourquevaux écrivait que « nonobstant les receptes de trois médecins pour le rendre habille d'espouzer femme, c'estoit temps perdu d'en esperer lignée ». En août, on ne fait plus « estat » de lui. A Noël, il ne communia pas. On chuchotait qu'il avait délibéré de « faire ung mauvais tour à son père ». Dans la nuit du 18 au 19 janvier 1568, Philippe II pénétra dans sa chambre et le fit arrêter. Fourquevaux apprit de la bouche de la reine que l'infant avait conçu le projet de se rendre à Gênes pour y former un parti contre son père. Don Juan, à qui il s'en était imprudemment ouvert, le priant d'inscrire le premier son nom sur la liste de ses partisans, le dénonça à Philippe II. Il voulut assassiner don Juan.

Après avoir passé de la folie au repentir, Don Carlos, tenu à un rigoureux secret dans une tour, mourut de consomption (24 juillet). Lui-même avait été son propre bourreau, ne voulant plus prendre que « de l'eau avec la neige et des prunes crues... se couchant nud sur les carreaux et faisant encore d'autres desordres ».

Tout naturellement il s'était dès les premiers temps de sa disgrâce tourné vers la reine : « de tant que le dit filz hait son pere, écrit l'ambassadeur, de tant augmente son affection envers la Royne sa belle mere, car c'est à elle qu'il a tout son recours ; et Sa Majesté *est si saige que elle se gouverne discretement au gré du mary et du beau filz.* » La reine pleura beaucoup, à cette arrestation, car le prince l'aimait « merveilleusement ». « Je ne ressents moins son infortune, écrivait-elle à Fourquevaux, que s'il estoit mon propre fils,... en récompense de l'amitié qu'il me porte. Dieu a voulu qu'il est declairé ce qu'il est, à mon grand regret. » Mais « l'honneur de la reine, conclut M. l'abbé Douais, est ici hors de cause ; personne ne trouvait le plus léger mal dans ces relations de famille. S'il en eût été autrement, l'histoire aurait le droit de ne pas comprendre. » La fille de Henri II n'avait cherché à consoler le petit-fils de Jeanne la Folle que par dévouement et par vertu.

H. CHÉROT, S. J.

REVUE DES LIVRES

Philosophie. — I. **Histoire de la Philosophie** *et particulièrement de la philosophie contemporaine*, par Élie Blanc, professeur de philosophie aux Facultés catholiques de Lyon. Lyon, Vitte; Paris, Vic et Amat, 1896. 3 vol. in-12 pp. 656, 660, 656. Prix : 3 fr. 50 chaque volume. — II. **La Nature humaine**, par J. Gardair. Paris, Lethielleux, 1896. in-12 pp. 416. Prix : 3 fr. 50. — III. **Principes de Métaphysique et de Psychologie.** *Leçons professées à la Faculté des Lettres de Paris* (1886-1894), par Paul Janet. Paris, Delagrave, 1897. 2 vol. in-8, pp. viii-650, 620. Prix : les deux volumes, 15 fr.

I. — C'est un livre longtemps attendu et vivement désiré du public philosophique en France que nous donne aujourd'hui M. l'abbé Élie Blanc. On avait sans doute déjà des *Histoires de la philosophie;* mais elles étaient ou incomplètes, ou trop élémentaires, ou trop anciennes, ou conçues dans un esprit trop particulier. L'histoire écrite par le Cardinal Gonzalès et traduite par le P. de Pascal passe pour la meilleure ; de fait, elle contient d'excellentes parties, par exemple celle qui traite du moyen-âge, mais elle ne saurait suffire pour la période contemporaine de la philosophie en France.

A cet important travail M. l'abbé Blanc se trouvait excellemment préparé par son remarquable *Traité de philosophie scolastique*. Cette histoire en forme le complément naturel. « Les mêmes doctrines et les mêmes opinions qui ont été exposées dans le *Traité* pour y être justifiées ou combattues, se retrouvent ici, non plus dans un ordre abstrait et didactique, mais dans l'ordre vivant de leur apparition et de leur développement. » D'ailleurs l'histoire de la philosophie ne se réduit pas à une simple nomenclature d'hommes et d'idées. A l'historien aussi il faut une doctrine, et M. Élie Blanc trouve dans la doctrine scolastique

une règle sûre d'appréciation, un point solide pour appuyer ses jugements. Son livre en reçoit de la fermeté et de l'unité sans rien perdre de l'impartialité nécessaire.

M. l'abbé Blanc fait sienne cette pensée féconde que la philosophie est *perpétuelle et progressive*. Aussi, la lecture de son ouvrage ne produit pas l'impression de chaos, ne laisse pas la tentation de scepticisme qui restent de la lecture de livres semblables. A travers mille incertitudes et mille variations de systèmes, on suit le mouvement de l'esprit humain, on juge de ses gains et de ses pertes ; et grâce à la ferme doctrine de l'auteur, on sait, tout en marchant, dans quelle mesure on s'approche de la vérité, dans quelle mesure on s'en éloigne.

Quel est le plan de l'ouvrage ? L'auteur suit l'ordre chronologique, mais sans s'y astreindre d'une manière absolue. Il y déroge de temps en temps pour réunir les œuvres et les systèmes semblables. Cette nécessité s'imposait. Nous aurions même accentué davantage la division systématique.

Trois parties dans l'ouvrage. La première embrasse l'histoire ancienne, c'est-à-dire l'histoire de la philosophie avant l'ère chrétienne (philosophie juive, orientale, grecque, romaine). La deuxième s'étend de l'ère chrétienne aux XVIIe siècle (éclectisme alexandrin, philosophie des Pères, scolastique ; philosophes arabes et juifs ; renaissance). La troisième comprend la philosophie moderne, c'est-à-dire celle qui commence au XVIIe siècle et se poursuit jusqu'à nos jours. Deux volumes entiers sont consacrés à cette troisième période. « On y observe les rapports de la philosophie avec les autres connaissances. On insiste en particulier sur les doctrines sociales et économiques au XIXe siècle et sur la renaissance de la scolastique, qui paraît devoir caractériser la fin du XIXe siècle et le commencement du XXe. »

Notons quelques idées de l'auteur : Si la philosophie chrétienne est sortie de l'Évangile, la philosophie primitive est née de la religion. — Les anciens juifs ont eu une vraie philosophie. — Le caractère essentiel et générateur de la scolastique fut de tendre constamment à s'harmoniser avec la foi : elle ne cessa d'échanger avec elle de mutuels services. Cet accord réel et toujours poursuivi consistait à démontrer philosophiquement toutes les vérités religieuses d'ordre naturel et à pénétrer autant que possible le sens des mystères (I, p. 380). L'œuvre des scolastiques est imparfaite.

Mais elle ne l'est que par ce qui lui manque ; elle n'est pas à détruire ni à reprendre, il faut seulement la continuer. Il suffit de comprendre leur plan et de le poursuivre avec intelligence : ainsi faudrait-il faire d'une cathédrale gothique laissée inachevée (I, p. 383).

Il y aurait lieu de citer le jugement d'ensemble de l'auteur sur la philosophie du XVII[e] et celle du XIX[e].

Deux grands faits, dit-il, dominent (de nos jours) tous les autres dans l'ordre philosophique et permettent de concevoir les plus grandes espérances. C'est d'abord l'importance extrême qu'a prise la philosophie sociale, à la suite des développements extraordinaires de l'industrie et du commerce et de l'accroissement prodigieux de la population dans certaines contrées. C'est ensuite la renaissance de la philosophie scolastique, qui a retrouvé partout de nombreux partisans et combat dans toutes les langues les erreurs contemporaines. De ces deux faits, il en ressort un troisième : c'est l'influence nouvelle et prépondérante que la philosophie est appelée à exercer. Mieux que jamais peut-être, elle est redevenue universelle : elle ne peut désormais rester étrangère ni aux sciences de la nature, ni aux sciences sociales et à l'économie politique, ni à l'histoire, aux belles lettres et aux arts, ni surtout à la religion et à l'éducation nationale. Ceux-là mêmes qui l'ont combattue avec le plus d'ardeur et essayé de la supplanter par les sciences de pure observation, ont travaillé à son triomphe. C'est ainsi que les œuvres d'un Auguste Comte ou d'un Spencer attestent l'universalité et l'extrême importance de la philosophie, alors même qu'elles tendent à la dénaturer et à la détruire. En sorte que le XIX[e] siècle tout entier, dont l'histoire est bien faite d'ailleurs pour montrer l'impuissance de la philosophie, atteste également sa nécessité, son universalité, son importance incalculable, le bien immense dont elle sera capable le jour où, fidèle à sa mission, elle accordera la raison avec la foi chrétienne. (II, p. 441-442).

A cet accord et à ce triomphe, M. Élie Blanc aura la gloire d'avoir vaillamment travaillé.

Si précis et si complet qu'ait voulu être M. Élie Blanc, il était impossible que quelque omission ou quelque inexactitude ne se glissât point dans un ouvrage où il est question de plus de mille philosophes.

La vie de Henri de Gand renferme encore plus d'une obscurité

après les recherches du P. Ehrle. Cependant plusieurs points ont été éclairés dans un travail qui semble avoir échappé à l'auteur : *Recherches critiques sur la biographie de Henri de Gand.* (Casterman, 1887).

A propos de Bacon, on aurait pu citer l'ouvrage non sans valeur de Charles de Rémusat : *Bacon, sa vie, son temps, sa philosophie.* Il n'est indiqué que plus loin. — Aux autres ouvrages sur la *philosophie en France pendant la Révolution*, il conviendrait d'ajouter celui de M. E. Joyau. — Le R. P. Rozaven dans son *Examen* a réfuté plus directement M. l'abbé Gerbet que Lamennais. — Parmi les apologistes contemporains, nous aurions insisté davantage sur la valeur philosophique d'Auguste Nicolas, comme parmi les philosophes spiritualistes nous aurions mieux indiqué le mérite de Ludovic Carrau. — Le nom du P. Taparelli n'est cité que dans une incidente. Celui du cardinal Franzelin est passé sous silence. Ses traités, tout théologique qu'en soit l'inspiration, appartiennent cependant plus, croyons-nous, à la philosophie que l'*Histoire de sainte Chantal* par Mgr Bougaud (III, p. 194) ou les pamphlets de M. Drumont (III, p. 195).

M. de Chambrun a bien créé une chaire d'économie politique au Collège de France. Mais il n'est pas le fondateur du Collège libre des Sciences sociales. Ce collège doit son existence à des souscriptions diverses d'ailleurs insuffisantes au point de mettre en question la continuation de l'œuvre. — Si quelques journaux ont fait mourir en 1893 Pierre Laffitte, le patriarche du positivisme n'en continue pas moins son cours au Collège de France, sans exciter au reste grand émoi.

M. Élie Blanc nous pardonnera de nous être arrêté à ces infiniment petits. La critique est heureuse quand, dans un ouvrage de telle proportion, elle trouve si peu à reprendre et tant à louer.

II. — M. Gardair a interrompu cette année ses cours libres à la Sorbonne, afin de consacrer plus de temps à la publication de ses ouvrages. Si ses auditeurs peuvent regretter pareille décision, ses lecteurs assurément s'en féliciteront. Ce nouveau livre, *La Nature humaine*, reprend certaines questions déjà traitées dans *Corps et Ame* et les complète, en même temps qu'il ouvre la voie

à deux études précédemment parues, *La Connaissance* (V. *Études, partie bibliog.* 1895, juil. p. 493), *Les Passions et la Volonté.*

Le chapitre d'introduction sur *la Philosophie de saint Thomas* paraîtra à quelques-uns un hors-d'œuvre. En tous cas, il est loin d'être sans actualité : M. Brunetière aurait peut-être profit à lire ces pages qui expliquent en termes si nets l'accord de la raison et de la foi.

Au sujet des changements substantiels, l'auteur se contente de dire : « Rien ne nous interdit de regarder au moins comme *probable* la génération de substances proprement dites dans les combinaisons chimiques » (p. 51). Il attribue aux puissances de l'âme « une réalité distincte, bien que dépendante et émanée de la source profonde d'où vient la vie » (p. 95). Saint Thomas tire, en faveur de la spiritualité de l'âme, un argument de ce fait que l'intellect humain peut connaître les natures de tous les corps ; d'où il conclut que l'intellect ne participe à la nature d'aucun corps, autrement sa connaissance serait bornée aux corps de cette nature déterminée. Après avoir exposé cet argument, l'interprète du grand docteur ajoute : « Je le dirai sans réticence, cet argument, s'il était seul, me laisserait dans le doute. Est-il bien certain que, si l'intelligence tenait à un organe corporel, elle ne pourrait connaître tous les corps ? Saint Thomas n'enseigne-t-il pas lui-même que le sens central, attaché au cerveau comme à son organe, connaît toutes les qualités sensibles et par conséquent en quelque manière tous les corps ? » (p. 187).

La doctrine qui fait de l'âme la forme substantielle du corps peut faire naître contre la spiritualité de l'âme une objection qui se résumerait dans ce dilemme : « Ou l'âme est forme du corps, et alors elle n'est pas spirituelle ; ou l'âme est spirituelle, et alors elle n'est pas forme du corps. » M. Gardair se pose l'objection et la résout avec beaucoup de finesse (p. 272-279).

Qu'on nous permette de citer en finissant quelques mots sur l'état des âmes séparées :

Il serait intéressant de savoir quelle empreinte a pu laisser dans l'âme, après la mort, son union précédente avec la matière. Nous savons que c'est dans cette union qu'elle a pris son individualité ; sa substance est devenue individuelle parce qu'elle a été adaptée à ce corps qu'elle animait, plutôt qu'à tout autre : il s'est fait ainsi dans

l'âme ce que saint Thomas appelle une *commensuration* avec son corps, elle a été proportionnée à cet organisme, et, comme c'est dans son être qu'elle a acquis cette proportion particulière, elle l'a conservée dans son existence isolée. On ne peut prétendre, en effet, que cette individualité soit perdue, parce qu'elle ne serait qu'une relation accidentelle à une matière et à un corps, et qu'elle devrait disparaître en l'état d'immatérialité séparée. L'âme ne s'unit pas au corps accidentellement, mais substantiellement : c'est donc bien sa substance qui doit prendre l'adaptation d'individualité ; et elle doit la garder, en subsistant à part, comme un caractère gravé sur son fond même (p. 381-382).

Tout le livre a d'ailleurs cette allure ferme et nette, d'un dogmatisme à la fois fier et mesuré, d'une originalité prudente, qui fait le mérite de ses aînés.

III. — M. Paul Janet, un des vétérans de l'enseignement supérieur en France, donne aujourd'hui au public ce qu'il appelle son « testament philosophique ». — « Lorsque nous avons publié en 1880, dit-il, notre *Traité élémentaire de philosophie*, nous avions cru pouvoir promettre un cours complet et développé en quatre volumes: Nous avions trop présumé de nos forces ; ce plan, à l'exécution, a dépassé nos efforts. Nous avons dû y renoncer. De tout ce que nous avions promis, nous donnons au moins une partie importante, à savoir un essai de *Métaphysique* mêlé de *Psychologie* et précédé d'une *Introduction* à la science. C'est ce qui fait aujourd'hui le plus défaut dans les traités de ce genre. » Il ajoute : « J'ai cru devoir conserver à ces leçons leur forme primitive, avec les imperfections qu'elle entraîne, le négligé, les lacunes, les répétitions; la refonte sous forme de livre eût exigé un travail dont je n'étais plus capable. »

Quoique « refroidi par l'âge », M. Paul Janet se montre dans ces leçons, ce qu'il a été toute sa vie, spiritualiste convaincu et fervent, disciple à la fois zélé et personnel des doctrines cartésiennes comme aussi de la tradition cousinienne. Dans le présent recueil, il aborde des questions assez diverses : la nature de la philosophie, l'esprit, les passions, la volonté et la liberté, Dieu, l'existence du monde extérieur, l'idéalisme, plus quelques doctrines contemporaines. Et lors même qu'on ne partage pas toutes ses opinions ou qu'on le trouve incomplet, toujours on l'écoute ou on le lit avec intérêt.

M. Paul Janet est assez défiant à l'endroit des nouveautés philosophiques, et nous ne lui en faisons pas un grief. De la thèse criticiste, de la doctrine de l'hérédité, de celle de la contingence, il prend cependant ce qu'il croit pouvoir en garder, ce qui n'est pas bien gros. Il n'ignore pas tout ce que la position de défenseur des doctrines traditionnelles a de défavorable, et il dénonce au public ce qu'il appelle une *illusion d'optique*. « Les défenseurs du libre arbitre (et des doctrines analogues), remarque-t-il, ont à leur charge de soutenir une vérité simple, absolue, qui est ou qui n'est pas une vérité tant qu'elle n'est pas démontrée, mais qui, lorsqu'elle est reconnue pour telle, est tout de suite connue, tout de suite prouvée, et ne prête à aucun développement... Il semble qu'une science doive nous apprendre quelque chose, qu'elle doive toujours avoir à nous dire quelque chose de nouveau. » Or dans toutes ces questions, nous n'apprenons rien que nous ne sachions d'avance. Au contraire, les objections qui se tirent de l'infinie variété des connaissances humaines donnent aux hommes l'illusion qu'ils apprennent aujourd'hui ce qu'ils ne savaient pas hier.

Mais si Paul Janet est peu amoureux des nouveautés, il salue avec empressement l'esprit nouveau. Car M. Paul Janet croit, lui aussi, à l'avénement d'un esprit nouveau qui, d'ailleurs, ne serait qu'un retour à l'esprit ancien, à l'esprit plus sage d'autrefois. « Je ne sais, dit-il à propos du *Disciple* de M. Paul Bourget, si je me fais illusion, mais il me semble qu'il se produit dans le monde cultivé et pensant je ne sais quelle lassitude des idées subversives, nihilistes, négatives, qui ont envahi la philosophie depuis vingt ans. Il me semble que l'on commence à sentir que ces idées, poussées à l'extrême, peuvent devenir dangereuses, et que, pour qu'elles ne soient pas poussées à l'extrême, il est bon qu'elles soient corrigées, tenues en échec par d'autres idées. On commence à entrevoir les lacunes, les vides (il serait plus juste de dire le vide) que laisse dans l'âme la philosophie sceptique, matérialiste et athée. On en a quelque peu assez de cette philosophie aimable et brillante qui vous dit, en se jouant, que rien n'est vrai et rien n'est faux ; que le Créateur s'est moqué de nous ; que, malgré tout, cependant, le monde est une comédie assez agréable, lorsqu'on a la chance d'être bien placé pour en jouir. »

Cette condamnation du grand bateleur qui fut Renan n'est pas la seule qu'on trouve chez M. P. Janet, et on aime à la rencontrer sur les lèvres d'un professeur de la Sorbonne. Un autre nom qui revient souvent dans ces leçons est celui de J.-J. Rousseau. Et cela même marque la date de la formation des idées philosophiques de M. P. Janet. Si l'influence de Rousseau persiste chez certains philosophes et surtout chez les politiciens, il faut avouer cependant que son autorité est bien démodée.

L'existence de Dieu compte parmi les vérités que M. Paul Janet proclame et défend avec le plus d'énergie. Il déplore que « depuis un certain nombre d'années, le mot et l'idée de Dieu aient, pour ainsi dire, disparu de la philosophie. On peut dire qu'il s'est fait à cet égard une conspiration du silence. Dans la science pure, dans la métaphysique, il s'est établi une sorte de loi d'après laquelle il semble que l'expression de Dieu n'est pas philosophique, n'est pas scientifique. On en cherchera peut-être, on en donnera l'équivalent ; mais on craindra de prononcer ce mot. Nous voudrions, pour notre part, rompre avec ces habitudes pusillanimes. L'idée de Dieu est, selon nous, une idée essentiellement philosophique dont il est impossible de se passer. »

Ce sont là de nobles et courageuses paroles. Elles feront pardonner telles ou telles inexactitudes et lacunes dans la philosophie de l'auteur. Elles feront aussi regretter que M. Paul Janet n'ait pas été chercher le moyen de les éviter ou de les combler dans une étude plus approfondie des doctrines scolastiques.

Nous aurions quelques observations à faire sur sa théologie : nous nous réservons de les présenter prochainement avec un peu plus d'étendue à nos lecteurs.

L. ROURE, S. J.

Institutiones Juris Ecclesiastici tum publici tum privati, auctore P. Ch. Makée. 2 vol. in-12, de pp. IV-500 et 505. Paris, Roger et Chernoviz, 1897. Prix : 5 fr. 50.

C'est un préjugé aujourd'hui assez répandu que l'Église de France vit en dehors des lois canoniques ; que, par suite, les études de droit canon sont devenues chez nous un objet de luxe.

Comme si les mœurs et les institutions nouvelles, en rendant impossible sur plusieurs points, l'application des lois ecclésiastiques, avaient emporté en entier l'ancien droit pontifical !

Et, pourtant, nous voyons paraître chaque jour, en France, de nouveaux traités de droit canon ; cette partie de la science ecclésiastique est enseignée avec soin dans tous les séminaires ; nos étudiants français, soit à Rome, soit dans nos Universités, ont à honneur de conquérir le doctorat aussi bien en droit canon qu'en théologie. L'Académie de Saint Raymond de Pennafort, fondée sous les auspices du cardinal-archevêque de Paris, tend, de son côté à promouvoir, au sein du clergé, cette étude des lois de l'Église, qu'il n'est permis à aucun prêtre d'ignorer : « *nulli sacerdotum liceat canones ignorare.* Can. 5, dist. 38.

A ce point de vue, il n'est pas indifférent de voir apparaître un nouveau manuel classique, d'une doctrine irréprochable et mis au courant des plus récentes décisions de Rome.

L'auteur, un docteur romain, M. l'abbé Makée, dont les *Études* appréciaient naguère avec éloge *le Droit social de l'Église et ses applications*, ne prétend sans doute pas donner dans ses 2 vol. in-12 de 500 pages chacun, un traité complet de la jurisprudence ecclésiastique. Son but est plus modeste : il vise l'enseignement sommaire et pratique des séminaires. Il laisse aux professeurs des Universités l'explication approfondie du texte des décrétales, la préparation à la licence et au doctorat, et se contente, lui, de mettre le jeune étudiant à même de subir les épreuves du baccalauréat, et de pouvoir suivre avec fruit les explications du texte, quand il se rendra à Rome ou dans nos Universités, pour y suivre les cours plus développés de la science canonique.

C'est pourquoi, fidèle aux usages de l'école, il intitule son ouvrage : *Institutions*. Le droit public, particulièrement recommandé par Léon XIII, y est exposé d'une façon succinte, mais didactique, selon l'enchaînement des principes, les erreurs modernes s'y trouvent victorieusement réfutées. Pour le droit privé, l'auteur suit l'ordre logique, mais tout en se rapprochant le plus possible de l'ordre adopté par les décrétales.

Comme dans le droit public et le droit privé de l'Église, se rencontrent bon nombre de questions communes à la théologie et au droit canon, il omet celle que les séminaristes doivent voir

dans les cours de dogme et de morale, leur épargnant ainsi des redites qui ne manqueraient peut-être pas d'utilité, mais qui absorberaient un temps précieux.

M. l'abbé Makée a eu l'heureuse pensée de reproduire, à côté des lois canoniques, les lois ou règlements portés par l'autorité séculière sur les matières religieuses, comme les articles organiques du Concordat, les lois sur les Fabriques avec tous les règlements édictés de nos jours, et autres semblables.

Ce n'est pas que notre auteur leur reconnaisse aucune légitimité, aucune valeur canonique. Il sait bien que tous ces arrêtés sont de manifestes empiètements de l'autorité civile sur le domaine ecclésiastique. Mais, puisque le Pouvoir, abusant de la force, les impose à l'Église, il faut bien que les ministres de la Religion en aient connaissance pour régler leur conduite.

L'ouvrage de M. Makée mérite tous les éloges : il est substantiel ; la doctrine en est sûre ; la division excellente et complète ; la rédaction claire et précise. Il nécessitera, toutefois, les explications du professeur, à cause de la brièveté de l'exposition. Ce manuel sera de grande utilité aux maîtres et aux élèves des séminaires, aux candidats aux grades académiques. Il a été examiné d'abord à l'archevêché de Paris, en vue de l'*imprimatur* qu'il porte en tête ; puis à Rome, où il a reçu l'approbation du maître du sacré Palais et de son *socius*. Cela lui assure un excellent accueil du public ecclésiastique.

G. DESJARDINS, S. J.
Professeur de droit canonique à l'Institut catholique de Toulouse

Le Roi de Rome (1811-1832), par Henri WELSCHINGER. Avec portrait d'après Isabey. Paris, Plon, 1897. In-8°, pp. VIII-493. Prix : 8 francs.

L'auteur du *Duc d'Enghien*, du *Divorce de Napoléon*, du *Maréchal Ney*, pour ne citer que les plus connus de ses ouvrages sur le premier Empire, vient d'en ajouter à la série un nouveau, digne en tout de ses aînés. Ce n'est pas seulement la personne d'un enfant intéressant par ses malheurs qui revit sous la plume de M. Henri Welschinger. Auprès du berceau du roi de Rome, c'est l'Empire tout entier avec ses splendeurs ; auprès du carrosse de l'exil, c'est le régime déchu avec ses misères, qui apparaissent

à la manière des grandes fresques historiques, pleines de personnages et de scènes diverses.

Le fils de Napoléon Ier a porté bien des titres : Roi de Rome, Napoléon II, prince de Parme, duc de Reichstadt. Pour la postérité, il est resté le roi de Rome. Mais l'auteur n'a pas inscrit ce nom en tête de son volume parce que c'est le nom populaire du petit prince ; une raison plus grave l'a guidé : il voulait en dégager une leçon morale. Napoléon Ier, à l'apogée de sa puissance, avait confisqué les États du Saint-Siège, et ce nom était la consécration de cette spoliation sacrilège. Il avait, par ambition pour son fils, violé le plus sacré des droits ; son fils a porté le plus dur des châtiments et ce châtiment à été partagé par le père.

M. Welschinger qui aime à émailler son histoire diplomatique de récits aux couleurs romantiques et de tableaux à grands contrastes, n'a pas manqué de rapprocher souvent ces deux époques si différentes et qui d'ailleurs se sont suivies de si près, celle de la gloire insolente et celle de l'écrasement le plus humiliant. Joie de l'Empereur au jour de la naissance (22 mars 1811), fêtes de la Nation au jour du baptême (9 juin), manifestations de la foule, compliments des grands de l'État, banquet à l'Hôtel de Ville, nous assistons à tout. La vieille basilique de Notre-Dame, naguère profanée par le culte de la Raison, avait été décorée par les soins du complaisant cardinal Maury, les architectes avaient cherché des inspirations dans le souvenir des cérémonies en l'honneur des dauphins de France. Puis un cortège merveilleux s'avança, composé de grands officiers et de hauts dignitaires de la couronne, de dames d'honneur et de duchesses portant les plus anciens noms de la monarchie ou les titres sonores des récentes victoires. L'enfant impérial était dans les bras de la comtesse de Montesquiou, le cardinal Fesch lui versa l'eau sainte sur le front, et, l'élevant au-dessus des têtes, le héraut d'armes cria trois fois : « Vive le Roi de Rome ! » Dans la pénombre, loin de ce rayonnement du magique décor, l'auteur nous montre aussitôt le petit appartement de Fontainebleau, une prison dans un palais, et Pie VII à qui l'on a enlevé jusqu'à son anneau et à son bréviaire, y raccommodant lui-même sa pauvre soutane,

Les premières années s'écoulent, bien rapides. Déjà se prépare la campagne de Russie. Napoléon reverra encore son fils au

retour, mais ce sera pour la dernière fois. Les infidélités de Marie-Louise, la femme égoïste et lâche, commençaient pour ne pas finir. Au lieu de se poser en régente, de défendre Paris contre les alliés et d'assurer la couronne sur la tête du petit Napoléon II, elle se retire à Blois, « Louis XVIII a chassé papa et m'a pris mes joujoux, disait l'enfant, mais je le forcerai bien à me les rendre ». Ce fut lui qu'on força à partir de France. Marie-Louise n'eut pas le courage de rejoindre l'Empereur à l'île d'Elbe, et le chagrin qu'en éprouva Napoléon fut, M. Welschinger le démontre, une des causes principales des Cent-Jours.

Le Congrès de Vienne, les intrigues de Talleyrand, la trahison de Fouché, s'étalent en de curieux chapitres, avec leurs dessous les moins éclairés encore et les plus tristes pour quiconque croit les peuples menés par des souverains épris de leur bonheur et accessibles à la justice ou à la pitié. Marie-Louise vivait dans les bras du comte de Neipperg, son futur mari et se contentait de régner à Parme, pourvu qu'on ne lui parlât plus du grand homme auquel la Providence avait associé sa vie.

Napoléon II, devenu prince autrichien, mourut prématurément, et l'Europe fut indifférente à sa fin. « Tu es roi de Rome, lui disait son grand-père François II, comme je suis roi de Jérusalem. » Mais pourquoi lui avoir mis ce hochet entre les mains ?

H. CHÉROT, S. J.

Les Amis des Saints, par Ch. d'Héricault. Paris, Gaume, 1897.

Voici un livre à la fois intéressant et édifiant. En rapprochant de nous la douce physionomie des saints il nous encourage à nous élever jusqu'à eux par l'imitation de leurs vertus et l'invocation de leur patronage. M. Ch. d'Héricault, dont la plume toujours jeune et si imprégnée d'esprit chrétien s'assouplit à tous les sujets qu'elle traite, a voulu nous montrer dans ce livre que la grâce ne détruit aucun des sentiments nobles et légitimes de la nature humaine, mais qu'elle les purifie, les exalte, les divinise en quelque sorte et leur donne ainsi une profondeur et une intensité nouvelle. Pouvait-il en être autrement de l'*Amitié*, quand on songe que la religion de Jésus-Christ est basé sur l'amour de Dieu et du prochain et que Jésus-Christ a dit de lui-même : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur. » Aussi, l'écrivain n'a-t-il

même pas parlé de ces saints qui sont restés comme des types de la mansuétude et de la bonté affectueuse, d'un Vincent de Paul ou d'un François de Sales ; il a choisi ces géants de la sainteté, les fondateurs des grands ordres religieux, qui, par l'énergie de leur action extérieure et le maniement des volontés humaines, semblaient plutôt prédestinés à l'inflexible austérité du commandement. Il nous montre l'amitié dans saint Augustin, saint Benoît, saint Bruno, saint Dominique, saint François d'Assise et saint Ignace.

Puisse ce livre, à une époque d'égoïsme et de fausse interprétation de l'esprit de l'Église, éclairer et charmer bien des esprits et les rapprocher de N.-S. Jésus-Christ, l'ami fidèle entre tous.

L. S., S. J.

La Vraie Jeanne d'Arc : III. *La libératrice*, d'après les chroniques et les documents français et anglo-bourguignons et la Chronique inédite de Morosini, par Jean-Baptiste-Joseph Ayroles, de la Compagnie de Jésus. Paris, Gaume, 1897. In-8, pp. 694.

Le R. P. Ayroles continue avec une rare ardeur le monument qu'il élève à la « Vraie Jeanne d'Arc ». Le troisième volume vient de paraître ; nous lui souhaitons le même succès qu'à ses aînés. Il le mérite.

Son titre indique ce qu'il contient. Analyser les sept cents pages de ce beau livre serait une fois de plus raconter la vie de l'héroïne. Rappelons plutôt quel est le but poursuivi par le savant auteur : mettre à la portée de tout homme instruit les sources mêmes de cette merveilleuse histoire. C'est à la fois œuvre de science et de haute vulgarisation, de discussion et de recherches.

J. Quicherat avait publié un grand nombre de textes authentiques ; mais son recueil déjà ancien est incomplet, défectueux et peu abordable. L'illustre paléographe a commis des omissions regrettables. Il ne faut pas s'en étonner. Quicherat ne croyait pas à la mission surnaturelle de Jeanne d'Arc, comme le prouvent les *Nouveaux aperçus*, où il a consigné ses idées philosophiques. Égaré par cette erreur capitale, l'érudit était logiquement conduit à négliger des documents qui sont, en réalité, de premier ordre. Les défaillances de détail, inévitables dans un travail si considérable, sont ainsi aggravées systématiquement.

A ce travail de Quicherat repris, redressé et mis au point,

l'infatigable religieux ajoutera de nombreuses pièces dispersées jusqu'ici dans diverses collections. Mais ce n'est là que le côté matériel et le plus facile de sa tâche.

Les chroniques écrites en latin du moyen-âge ou même en vieux français ne sont pas d'une lecture aisée. Pour en saisir le sens exact et précis, il faut être familiarisé de longue date avec les mœurs, les faits, les institutions, les noms propres, la langue civile, ecclésiastique et militaire de l'époque. La culture générale et la sagacité naturelle ne peuvent suppléer à la préparation technique ; c'est ce que constate vite quiconque se met à l'œuvre. Le secours des glossaires ne suffit pas ; car la difficulté ne vient pas uniquement de l'ancienneté des mots, de l'étrangeté de l'orthographe et des variations du sens ; elle vient aussi de l'agencement des phrases où les incises mal liées s'accumulent et s'enchevêtrent.

Le R. P. Ayroles a jeté de la lumière dans ces obscurités par de substantielles notices et par une fidèle traduction. Ce dernier travail présentait deux écueils : altérer les textes ou leur enlever leur pittoresque et leur saveur. L'un et l'autre ont été évités avec un soin minutieux et un rare succès. De ces vénérables documents la rouille seule a disparu. Par surcroît d'exactitude, les passages ambigus, les expressions particulièrement caractéristiques se retrouvent dans leur forme originale au bas des pages, s'ils sont courts, à l'appendice, s'ils ont une certaine étendue. Toutes les inquiétudes seront ainsi calmées, toutes les objections ont été prévenues.

Pour mettre de l'ordre dans cet entassement, l'auteur a divisé les chroniques en deux séries : d'abord les documents du parti français, qui donnent la suite des faits jusqu'au siège de Paris ; ensuite les documents du parti anglo-bourguignon, tantôt peu hostiles dans leur froideur, tantôt manifestement haineux et qui s'étendent principalement sur la seconde partie de la guerre. Sans dislocation trop violente et sans mutilation on a ainsi l'ordre chronologique.

Le R. P. Ayroles ajoute à tous les documents déjà connus la Chronique inédite de Morosini, dont il est inutile de parler longuement, puisque les *Études* en ont eu la primeur ; mais le texte et la traduction ont été beaucoup amendés. Non seulement les lettres qui la composent sont l'expression du sen-

timent que la Pucelle produisait dans la chrétienté et de ce que la renommée publiait sur son compte, mais elles confirment ce qui est écrit ailleurs et donnent quelques nouveaux détails. On y voit notamment que la mission de Jeanne ne devait pas se terminer à Reims, après le sacre, mais qu'à cette première phase devait en succéder une seconde plus profitable à la chrétienté, à condition que le roi, les grands et le peuple suivraient les conseils de l'Inspirée. Cette partie conditionnelle n'a pas été réalisée par la faute des contemporains, comme il est arrivé pour quelques prophéties bibliques. Gerson avait prévu cette hypothèse et déclaré hautement que l'insuccès de la fin ne prouvait rien contre la réalité de la mission.

Un exposé sommaire des événements qui ont précédé, de l'art de la guerre au commencement du xv[e] siècle et des deux partis en lutte, une carte de la France à l'arrivée de Jeanne et un plan de la ville d'Orléans, de précieuses notes aident à l'intelligence des chroniques.

Grâce à tous ces secours la lecture de ces larges pages, où revit la vraie Jeanne d'Arc, est facile, entraînante et lumineuse. On a la joie de respirer l'atmosphère où se meut l'angélique Libératrice et de suivre pas à pas la radieuse apparition depuis Chinon jusqu'à Orléans, autour de cette ville miraculeusement délivrée et pendant les trois campagnes de la Loire, du sacre et d'après le sacre. Rien n'est plus émouvant pour un Français que ce poème commencé par une virginale idylle, continué par une épopée guerrière et terminé par un drame qui est un martyre. Aucun récit moderne, si habile qu'il soit, ne donne l'impression des faits et des âmes et surtout du surnaturel qui rayonne sur la France, comme ces naïfs témoignages.

En résumé, le R. P. Ayroles a voulu recueillir avec une généreuse abondance et une scrupuleuse fidélité ce qui a été écrit d'important sur Jeanne d'Arc et le mettre en si belle et si pleine lumière que tous puissent directement y contempler et y admirer la Pucelle. Son œuvre complète formera une *Somme* qui pourra tenir lieu des travaux antérieurs. Si l'on peut discuter plusieurs détails de la mise en œuvre, l'on ne pourra que louer le zèle, la science et la bonne foi du traducteur et de l'érudit. A l'usage, on se convaincra de plus en plus que les textes de la *Vraie Jeanne d'Arc* ne sont jamais autre chose que des textes

authentiques, et quiconque voudra parler ou écrire de la Libératrice y viendra puiser à pleines mains.

C'est d'ailleurs ce que l'on fait déjà ; beaucoup de discours, de brochures et de livres, en le disant ou en le sous-entendant, empruntent ses traductions, ses aperçus, ses exposés, ses conclusions et parfois ses phrases. Nous sommes persuadé que l'auteur voit dans ces emprunts un hommage, un encouragement et une récompense, car il n'a voulu qu'une chose en poursuivant cette entreprise colossale : être utile à la France et à l'Église en glorifiant dans la *Vraie Jeanne d'Arc* l'une des plus belles apparitions du surnaturel sur la terre.

ÉT. CORNUT, S. J.

En Smaala, par Michel Antar. Paris, Plon, 1897. In-12, pp. xii-267.

Fragment du journal d'un jeune officier « mauvaise tête mais bon cœur » que d'énormes pertes de jeu ont envoyé là-bas, aux Spahis, à Blad-Tafua et Adjeroud, sur les frontières du désert africain. C'est la notation quotidienne de la monotone existence du Bordj, avivée çà et là par le récit plus alerte d'une randonnée dans le désert ou de quelque bruyante fête de douar.

A ce petit volume, écrit avec facilité mais sans prétentions, il ne faut demander ni les poétiques envolées de P. de Molènes, ni les éblouissants paysages de Fromentin ; l'on y percevrait plutot à certains moments — quand l'aile de la mort vient à passer sous le ciel bleu d'Afrique — comme un rappel de la mélancolie de Loti. De ces quelques pages se dégage surtout le charme intime des choses vécues ; c'est, en un croquis pris sur le vif, la vie au désert, militaire et patriarcale tout à la fois. Algérie sans fonctionnaires où les Spahis, grands enfants « chapardeurs » et insouciants, défilent dans la claire lumière d'Afrique, devant la justice militaire qui siège à l'ombre des palmiers. A cette vie de plein air, salutaire au corps et à l'âme, le lieutenant Goubet est venu demander le refuge et l'oubli.

Parfois quelques aperçus risqués sur la vie facile d'Algérie se glissent en ce récit intime ; il renferme, en revanche, une leçon de saine morale ; celle de l'expiation acceptée avec bonne volonté et des privations supportées — à la française — avec crânerie et belle humeur.

ED. GALLOO.

Les Jésuites à Metz. Collège Saint-Louis (1622-1762). Collège Saint-Clément (1852-1872), par L. Viansson-

Ponté. Strasbourg, Le Roux, 1897. In-8°, pp. xi-446. Prix : 7 francs.

Ce livre a fait parler de lui récemment dans les journaux ailleurs que sous les rubriques bibliographiques. Le 10 avril, une dépêche de l'agence Havas apprenait que le P. Paul Mury, auteur de la Préface, venait d'être expulsé pour ce fait de la ville de Metz. Ancien rédacteur aux *Études*, lors de leur rétablissement à Paris en 1888, le P. Mury n'est pas un étranger pour nos lecteurs, encore moins pour nous. Aussi avons-nous relu avidement ces quelques pages d'Introduction si durement punies. Nous y avons vu simplement ce que personne n'ignore à Metz et à Strasbourg, voire en France et en Allemagne, que les jésuites furent expulsés par le Kulturkampf en 1872, et prirent le chemin de l'exil. L'auteur se demande, c'est là sans doute son tort, ce qu'avaient fait les victimes pour mériter un pareil traitement, et il découvre, après d'autres, que leur crime était de se dévouer aux œuvres de l'apostolat chrétien, d'élever la jeunesse, d'évangéliser les campagnes et de secourir les pauvres.

Le corps de l'ouvrage n'est que le développement de cette pensée. Ici, c'est M. Viansson-Ponté, un ancien élève du collège Saint-Clément, que nous avons le plaisir d'entendre nous raconter en détail l'histoire des deux maisons dont l'une, celle de l'ancien régime, disparut sous la haine des Parlements, l'autre, celle de notre siècle, fut supprimée par les conquérants transformés en administrateurs.

Cette période moderne, si intéressante qu'elle soit par les péripéties du siège de Metz en 1870 et des adieux en 1872, ne nous arrêtera pas. C'est un terrain brûlant. Félicitons seulement M. Viansson-Ponté d'avoir eu le courage de dire avec impartialité la vérité historique, rien que cela, mais tout cela.

L'ancien collège, placé sous le vocable de Saint-Louis, fut fondé en 1622. Nulle part peut-être, en France, l'hérésie ne s'était développée aussi facilement qu'à Metz, dans la haute classe et dans la bourgeoisie. Le peuple seul restait attaché à l'ancienne foi. Les classes dirigeantes, dirigées elles-mêmes par un ramas de réfugiés apostats, avaient songé à faire de cette ville épiscopale une seconde république protestante de Genève. Au temps de la Ligue, Metz demeura neutre. Lors des vengeances univer-

sitaires qui suivirent l'attentat de Châtel, la ville laissa ses Jésuites qui, depuis 1582, y avaient une résidence, se retirer à Pont-à-Mousson sur les terres de Lorraine.

Peu d'événements durant les XVII[e] et XVIII[e] siècles. On recevait les gouverneurs avec des séances littéraires, on fêtait les canonisations, on changeait souvent de local et l'on formait de bons élèves qui, sans être devenus des grands hommes, remplissent une liste aussi longue qu'honorable. Les trois ordres favorisaient le collège; la pension ne montait qu'à 25 sols par an pour frais de balayage et éclairage, l'instruction étant gratuite; enfin une certaine tolérance facilitait les rapports entre catholiques et protestants. Les enfants des hérétiques aussi bien que ceux des catholiques avaient droit à suivre les cours de philosophie. Le célèbre ministre Ferry qui gouverna cinquante ans les réformés de Metz et disputa avec Bossuet, se montrait des plus conciliants. De leur côté, les Jésuites prétendaient se servir de la persuasion et non de la violence. Le P. Polonceau, prédicateur des controverses, avait fondé pour les convertis une maison de refuge sous le patronage de saint François de Sales ; c'est assez dire quel en était l'esprit.

Les congrégations unissaient les classes diverses de la société; les institutions charitables et religieuses étaient florissantes ; les luttes entre familles s'apaisaient ; seule la révocation de l'Édit de Nantes vint entraver ces progrès, en faisant passer sept mille protestants messins chez l'électeur de Brandebourg. Dans les années qui précédèrent, on avait compté douze mille abjurations. Metz catholique, c'était Metz assuré à la France. Metz protestant, c'était Metz inféodé à Berlin.

H. CHÉROT, S. J.

1811-1895. Mes Parents, par un Père de la Compagnie de Jésus. Paris, Téqui, 1897, in-12, pp. 271. — Prix : 3 fr.

Un fils rassemblant ses souvenirs personnels, et ceux qui lui ont été légués, sur son père, sa mère, ses frères et sœurs, et les livrant au public, n'y a-t-il pas là de quoi mettre en garde le lecteur? Oui, sans doute, si le narrateur cédait à la vanité et à la gloriole en racontant les faits et gestes des siens, s'il cherchait à forcer les traits de ces portraits de famille pour les rendre

ou plus imposants ou plus attrayants, si de ceux qu'il a connus et aimés il faisait des héros ou des héroïnes.

Mais rien de semblable dans ces pages que je trouve simplement délicieuses. On les dirait arrachées d'un de ces *Livres de raison*, où se consignaient les événements journaliers de nos vieilles familles, nobles ou bourgeoises, qui se transmettaient de génération en génération, perpétuant les sentiments de foi et d'honneur des ancêtres. Ce qui fait le charme de ces registres domestiques, c'est surtout leur ton de naïve sincérité. Cette qualité règne dans *Mes Parents* du commencement à la fin et suffit pour empêcher de confondre ce livre avec les ouvrages de pure imagination ; car ces derniers, si *vécus* que semblent être leurs récits, ne peuvent soutenir, sans faiblir quelque part, les allures de la simple vérité.

Mais j'aime à croire que notre auteur anonyme ne se serait pas décidé à soulever le voile qui recouvrait ces tableaux d'intérieur, s'il n'avait cru pouvoir y trouver un moyen d'apostolat. Mettant donc de côté toutes les grandes qualités littéraires de son livre, je le signale comme une œuvre de grande édification et d'éloquent enseignement. Deux leçons me semblent s'en dégager et primer les autres : l'influence de la femme et de la mère chrétienne dans la famille ; la sublime résignation des âmes chrétiennes en face de l'épreuve. Madame X. mit en pratique un conseil qu'elle donnait à une amie : « La femme peut beaucoup, mais à la condition que rien n'en paraîtra. Ceci est vrai surtout pour vous, qui êtes *fille et sœur. Épouse et mère*, c'est presque cela encore. » Voilà, en deux lignes, toute sa vie, toute sa politique : les âmes de son père, de son mari, de ses enfants, furent, ou ses conquêtes, ou le fruit de ses prières et de ses larmes et de son héroïque patience. Oh ! des mères chrétiennes, quand jamais plus que maintenant en avons-nous eu besoin ! C'est encore la mère qui donnait aux siens l'exemple de la patience et de la soumission à la volonté de Dieu. Cette famille, si chrétienne, connut des épreuves bien cruelles pour la nature ; les deuils s'y succédèrent ; quand le père, vénérable vieillard de plus de quatre-vingt-trois ans, s'endormait pour toujours dans le baiser de Dieu, il n'avait plus pour l'assister qu'un fils, celui qui nous a conservé le souvenir de ses vertus ; la pieuse compagne de sa vie l'avait précédé au ciel de quinze ans. Mais à côté de ces deuils,

que d'autres épreuves visitèrent ces solides chrétiens! Le Père X. les raconte dans leur navrante réalité; dégagées de tout artifice, elles nous font pénétrer dans l'insondable mystère de l'action de Dieu sur les âmes par la souffrance, et dans celui non moins profond de l'âme chrétienne soutenant héroïquement la lutte contre l'apparente rigueur du Dieu qu'elle aime et dont elle se sent aimée.

C. SOMMERVOGEL, S. J.

Souvenirs d'un Prélat Romain sur Rome et la Cour pontificale au temps de Pie IX, recueillis par Pierre Rocfer. — Paris, Putois-Cretté, 1896, in-8, 178 pp. Prix : 3 fr. 50.

Ce volume n'est point ce que l'on peut appeler un livre, il n'en a ni l'allure, ni l'équilibre de composition. Ce n'est pas une galerie de portraits, ce qui supposerait que les tableaux sont tous finis et représentent fidèlement ceux dont on a voulu retracer l'image. Ce serait plutôt une exposition de silhouettes impressionnistes où l'auteur a caractérisé par quelques traits la figure du personnage, non tel qu'il est, mais tel qu'il l'a vu ou voulu voir. Le mot *souvenir* est exact, car ce volume a tous les charmes et tous les défauts des souvenirs. Il en a le charme, car il met en lumière des figures dont quelques unes ont disparu de la scène, et d'autres qui s'y trouvent encore, mais dont on a oublié les débuts. Il en a les défauts. Ces souvenirs bien que toujours intéressants, sont souvent inexacts et parfois d'une inexactitude qu'il est difficile de croire involontaire. Quand Mgr Chaillot trace le portrait du cardinal d'Andrea (page 113), il ne laisse pas transpirer le soupçon de sa révolte contre Pie IX et donne sur le *Dimittatur* de Rosmini une opinion déjà condamnée alorsqu'il racontait ses souvenirs; d'autres fois cette inexactitude est un défaut de mémoire. Par exemple, le cardinal Pitra a vécu quatre ans avec son collègue l'Eme. de Villecourt (page 169); il fait voter contre l'infaillibilité (page 162) à la IV[e] session du Concile du Vatican Mgr de Mérode. Mgr Chaillot avait d'ailleurs jugé prudent à cette époque de mettre la frontière entre lui et les états pontificaux et ne revint dans la ville éternelle que lorsque l'occupation italienne lui permit de braver impunément les justes ressentiments devant lesquels il avait fui. C'est en 1870 que s'arrêtent les souvenirs. Pourquoi ? Ajoutons qu'aux défaillances de mémoire de Mgr Chaillot, il se pourrait que M. Rocfer eût joint les siennes; ainsi, (page 26) de l'étoupe qu'il fait brûler

devant le Pape, non à son couronnement, mais à l'adoration des cardinaux (page 33) ; et les *fiochetti* qui sont non pas verts, mais violets, etc.

Ces réserves faites, et il fallait les faire, le livre est attachant malgré son décousu et ses renseignements incomplets. C'est un kaléidoscope qui évoque tout un passé déjà lointain, et fait revivre, agir, parler des Français, actuellement presque tous oubliés et dont quelques uns ont eu une existence qui semblerait tenir plus du roman que de l'histoire. L'odyssée de M. Perret à la recherche de sa vocation artistique (page 100) les pérégrinations de Balesteros (page 121) pour aboutir à dire la messe à Sainte-Marie du Peuple sont des récits presque homériques. Mgr Chaillot ne se borne pas à des souvenirs personnels, il fait de la haute politique. Sans rappeler son appréciation peu bienveillante de Consalvi, tantôt il nous parle de la décision des loges de donner la royauté à Louis-Philippe à certaines conditions (page 128) et des plans de Napoléon III (page 132) ; tantôt, serrant de plus près son sujet, il nous met au courant des trahisons qui se glissaient jusqu'au pied du trône de Pie IX, comme Judas auprès de Jésus au jardin des oliviers (page 149 et suiv.), et qui ont amené la ruine du pouvoir temporel. Mais tout cela est raconté comme un souvenir, quand on aimerait voir ces relations mieux documentées.

Ces quelques lignes indiquent l'intérêt que présente ce volume, mais si l'on veut en tirer profit, il faudra pratiquer en le lisant le précepte de Saint Paul « *Omnia autem probate, quod bonum est tenete*.

ALBERT BATTANDIER.

L'Abyssinie en 1896. *Le pays, les habitants, la lutte italo-abyssine*, par Paul Combes. In-12, 179 pages avec une carte. Paris, Librairie Africaine et Coloniale de Joseph André et Cie.

La conduite chevaleresque du Negus Ménélik II, roi des rois d'Abyssinie, les voyages prochains de M. Lagarde, gouverneur d'Obock, de M. Gabriel Bonvalot, du prince Henri d'Orléans, ainsi que le retour à la côte des prisonniers italiens mettent l'Abyssinie à l'ordre du jour pour ne pas dire à la mode. M. P. Combes a donc été heureusement inspiré de donner au public une sorte de compendium, lui permettant de s'informer, par une lecture de quelques heures, sur tout ce qu'il importe de connaître de ce très intéressant pays.

Ceux qui voudront approfondir le sujet n'auront qu'à consulter les ouvrages de fond qui sont indiqués à la fin du volume dans un chapitre spécialement consacré à la bibliographie.

A. A. FAUVEL.

I. — **Cheu-King**. *Texte chinois avec une double traduction en français et en latin, une introduction et un vocabulaire*, par S. Couvreur, S. J. In-4° xxxii et 556 pages. Ho-Kien-Fou, Imprimerie de la mission catholique, 1896.

II. — **Variétés Sinologiques**. Pratique des examens militaires en Chine, par le P. Étienne Zi (Sin), S. J. Chang-Hai, Imprimerie de la mission catholique : orphelinat de Tonsè-wè. In-4° ii et 132 pages, avec planches et 42 figures dans le texte.

I. — Le Révérend Père S. Couvreur, dont nous avons étudié ici, lors de leur publication, les principaux ouvrages, entr'autres les dictionnaires et le choix de documents chinois, vient d'ajouter une nouvelle et importante pierre d'angle au monument qu'il élève à la langue chinoise. Nous n'avons pas besoin de faire l'éloge du savant sinologue, dont le choix de documents a conquis en 1895 le prix Stanislas Julien à l'Institut. Nous le remercions cependant, tout particulièrement, au nom des étudiants de la langue mandarine, de leur avoir singulièrement facilité une besogne toujours ardue, en mettant à côté du texte chinois la prononciation figurée. Le latin mis au-dessus de la traduction française est encore un aide considérable, car il permet de suivre de beaucoup plus près que toute langue vivante la forme de la phrase chinoise. Aussi avons-nous souvent conseillé à nos collègues désireux d'avancer rapidement dans l'étude des textes classiques chinois, de traduire d'abord mot à mot le chinois en latin, puis de transformer ce dernier en français, anglais ou allemand suivant leur nationalité.

Le P. Couvreur nous permettra seulement une légère critque : Pourquoi n'a-t-il pas fait usage de la liste des noms d'arbres et de plantes soigneusement dressée avec leurs noms latins exacts dans le *Cursus litteraturæ sinicæ*, par son très savant confrère en sinologie, le R. P. Zottoli, avec l'aide des non moins savants naturalistes, RR. PP. Heucles et Rathouis ? Nous saurions ainsi, sans avoir besoin de recourir à cet ouvrage, que le *Triao* est le *Zanthoxylon* et non le *poivrier* qui ne pousse pas en Chine, et que « *le K'ao (qui) croit sur les montagnes* » est l'ailante ou *ailantus glandulosa*.

L'impression de l'ouvrage fait le plus grand honneur à l'imprimerie de la mission, à Ho Kien Fou. La bonne idée qu'on a eue d'adopter un caractère spécial et fort élégant pour chacun des textes, en rend la lecture des plus agréables et sans aucune fatigue pour les yeux, ce qui est une considération des plus importantes surtout quand il s'agit d'un texte chinois. L'index des caractères chinois placé à la fin, ajoute encore une facilité de plus à l'étude de cet excellent ouvrage, qui est déjà fort apprécié des sinologues.

II. — Le père Zi qui nous avait déjà donné en 1894 une excellente étude sur la « pratique des examens littéraires en Chine » a complété dernièrement sa monographie des études chinoises par un autre travail non moins approfondi et d'une égale valeur sur la pratique des mœurs militaires. La traduction des documents officiels traitant de la matière est accompagnée de caractères chinois dans le texte partout où cela a paru utile. Le tout est enrichi d'une série de planches à part et de 42 dessins dans le texte.

Les illustrations, sauf quelques croquis extraits des ouvrages chinois ou japonais, sont dues à l'habile crayon du P. L. Gaillard et le P. C. de Bussy a mis en français le texte composé en latin par l'auteur, ainsi que celui-ci prend soin de nous le faire savoir.

Nous ne pouvons que donner des éloges à cette excellente monographie sur ce sujet qui n'avait encore jamais été traité. Aussi le travail du P. Zi vient-il combler une lacune importante dans les études sinologiques. Nous profitons de l'occasion pour féliciter les savants missionnaires jésuites des missions du Kiang-Nan et du Tchili sud-est sur leurs nombreux et intéressants travaux concernant les arts, sciences et lettres du Céleste Empire. Nous notons en effet que les Variétés Sinologiques dont le présent ouvrage forme le numéro 9 promettent de nous donner sous peu neuf volumes nouveaux, actuellement en préparation, et dont les plus prochains contiendront l'étude du P. Havret sur l'inscription chrétienne Syro-Chinoise de Si-nganfon. Une série Sino-Orientale nous promet aussi un fascicule sur « *les Lolos* » par M. Paul Vial, du séminaire des missions étrangères, missionnaire au Yunnan.

A. A. FAUVEL.

Mémoires de la comtesse Potocka (1794-1820), publiés par Casimir Stryienski, avec un portrait en héliogravure et un fac-simile d'autographe. Paris, Plon, 1897. In-8°, pp. xxxi-424.

Cet ouvrage, l'un des derniers venus parmi les nombreux mémoires évocateurs de l'épopée impériale, nous permet de juger Napoléon et son temps avec un « recul » auquel nous ne sommes guère accoutumés, car si le cœur de la comtesse Potocka, par ses sympathies, et son style, par son élégance, sont vraiment français, elle n'en reste pas moins polonaise, petite nièce d'un roi de Pologne et profondément attachée à ses traditions nationales.

M. Casimir Stryienski nous présente le livre et l'auteur dans une introduction si consciencieuse et si documentée qu'elle déflorerait une œuvre moins intéressante; mais, dès les premières pages, l'on est captivé par la grâce aisée du style et l'intérêt des souvenirs évoqués. Fraîches impressions de jeunesse, paysages de la chère Pologne, traits de mœurs, portraits familiers et historiques jaillissent sous la plume de l'auteur. Les portraits surtout abondent faisant revivre cette Société composite de l'Europe impériale dont le faisceau de nations se nouait et se dénouait au gré des alliances sous la main puissante de Napoléon. Les uns ont la grâce légère d'un pastel d'antan, d'autres, plus appuyés, sont burinés d'un trait énergique : tel celui du Prince de Talleyrand « malsain d'âme comme de figure ». Le czar Alexandre, Murat et ses poses plastiques, la maréchale Davout, le spirituel prince de Ligne, les Bassompierre, émigrés en Pologne, Poniatowski, les Borghèse et vingt autres seraient à citer; dans tous, la mise en valeur du trait caractéristique décèle en la comtesse Potocka l' « artiste » dont le portrait par Angelica Kauffmann orne le frontispice du volume.

Pour Napoléon, il semble que la comtesse, éblouie, n'ait pu le fixer de sang-froid, et ses souvenirs nous parlent moins de l'empereur que de la profonde émotion où la jetait chaque entrevue avec lui. Élevée au milieu des détracteurs du régime impérial et attachée étroitement aux anciennes traditions monarchiques, cette étrangère, fille de maison souveraine, voue un tel culte au « parvenu de génie » qu'elle s'écrie en repoussant un projet

d'alliance avec le duc de Berry : « Comment sauter de joie aux victoires de Napoléon, étant la femme d'un Bourbon ! »

Un voyage en France permit à madame Potocka de prendre contact avec sa seconde patrie et fournit à son esprit observateur une ample moisson de souvenirs. Si les disparates de la société nouvelle font parfois sourire la grande dame, sa plume alerte reste toujours bienveillante en les soulignant.

Rappelée dans ses domaines par les devoirs de la maternité, elle quitte Paris après un dîner à Saint-Cloud qui combla ses désirs et apprit subitement à la foule des courtisans — voire à Talleyrand lui-même — le chemin de sa demeure.

Bientôt la nouvelle de l'abdication de Fontainebleau retentit douloureusement en Pologne et dans le cœur de la comtesse, mais son culte fidèle, un peu désenchanté devant l'écroulement des espérances patriotiques fondées par la polonaise sur les vagues promesses de Napoléon, survécut à la chute de l'Empire. L'on ne peut s'empêcher d'établir un parallèle entre la fidélité de ce souvenir désintéressé et les mémoires acrimonieux où se trahit l' « indépendance de cœur » de madame de Rémusat.

Les malheurs croissants de sa patrie venant lui ôter « non seulement le désir mais encore la faculté de s'occuper de ses souvenirs » la comtesse Potocka laisse tomber sa plume en arrêtant brusquement ses « notes » par un mélancolique épilogue.

Ces mémoires, écrits par une femme douée d'une rare instruction dont le livre de chevet, à quinze ans, était... l'Iliade, n'ont rien de prétentieux ni de pédant. La comtesse Potocka en devenant écrivain a le rare mérite de rester complètement femme — et honnête femme, autre mérite en ce temps de mœurs faciles, s'il faut en croire la franchise qui éclate dans toutes les pages de son œuvre. Soucieuse de sa propre vertu, elle semble l'être beaucoup moins de celle de ses contemporaines et sa franchise ne va pas sans quelque indulgence pour leurs faiblesses les plus regrettables ; de là certaines peintures trop complaisantes, sinon scabreuses, des vices élégants de son époque. A part cette concession faite aux mœurs du temps, son jugement est d'ordinaire solide et sûr.

Mais cette impartialité qui juge avec indépendance les défauts de ses compatriotes et n'épargne pas même le roi Stanislas-Auguste, son grand oncle, ne ressemble nullement à la rudesse

de la princesse palatine ou de la margrave de Baireuth, et sans penser trouver, comme Delille, dans la Pologne du XVIIIe siècle, « des Sarmates habillés en peau d'ours », nous ne laissons pas d'être surpris d'y rencontrer une urbanité si délicate et des grâces si « françaises ».

Aucune tournure exotique ou bizarre ne se glisse en ces souvenirs dont le style, pourrait-on dire, « n'a pas d'accent »; si parfois leur origine se laissait deviner, ce serait moins par une incomplète assimilation des ressources de notre langue, que par certain bonheur d'expressions qu'une plume française n'eût peut-être pas rencontré.

Lire le livre de la comtesse Potocka, c'est faire, sous la conduite d'un séduisant conteur, une instructive promenade à travers les hommes et les faits du commencement de ce siècle, en y découvrant parfois, de ci, de là, quelques petits côtés ignorés de l'Histoire.

ÉD. GALLOO.

Le Transvaal et la Chartered, par MERMEIX. In-12, 318 pp. Paris, Ollendorff, 1897.

Livre curieux et intéressant compte rendu de deux voyages faits au Transvaal par l'auteur. On y trouvera sur la situation politique et économique du Transvaal, sur les mines d'or, sur l'avenir du pays, une foule de détails, pris sur le vif, qu'on chercherait vainement ailleurs.

J. FORBES, S. J.

Auteurs grecs, latins, français. *Études critiques et analyses* par L. LEVRAULT, professeur au Lycée d'Angers. *I. Auteurs grecs*. Paris, P. Delaplane, 1 vol. de VIII-354 pages.

A peine applique-t-on dans l'Université les programmes de 1895, et voici déjà des manuels en vue du nouveau baccalauréat. Heureusement, ils paraissent meilleurs que ceux des programmes antérieurs ; mais ce sont toujours des manuels, et il resterait à se demander, avant d'en parler, si ce sont des livres utiles ou nuisibles, et si les connaissances qu'y puisent les bacheliers suffisent à leur donner l'intelligence des beautés antiques.

Après tout, ce n'est là qu'une très vieille discussion, et je ne m'y engage pas après tant d'autres.

Le volume de M. Levrault relatif aux auteurs grecs est certainement aussi bon que peut l'être un ouvrage de cette sorte. Ce n'est pas un livre savant ; ce n'est pas même toujours un livre très au courant de la science la plus récente ; mais qu'importe aux futurs bacheliers ? Il s'y trouve des analyses, ces précieux résumés, si commodes à qui n'a pas eu le temps de préparer un auteur, si utiles pour les dissertations écrites, si propres enfin, pendant l'oral, à laisser croire à l'examinateur que le candidat a lu tout son programme. Et ces résumés, je me plais à le reconnaître, sont clairs, sobres et faciles à lire ; un peu trop rapide, cependant, celui de l'Odyssée : trente lignes pour les quatre premiers chants, c'est presque l'analyse des sommaires de l'édition Pierron. En revanche, d'autres résumés me semblent excellents : par exemple celui de *Médée* (p. 125 et suiv.) fort bien divisé selon les parties dramatiques de la pièce ; celui de l'*Anabase*, etc.

A ces analyses, je préfère de beaucoup encore les études littéraires qui les accompagnent ; on y trouve du goût, de la méthode ; l'exposition est faite en bon style, et agrémentée de citations amenées à propos. Ceci sent moins que les analyses le manuel de baccalauréat, et rendra aux élèves des services plus réels, non seulement pour la fabrication de leurs devoirs, mais surtout pour la connaissance et l'appréciation des œuvres grecques. Quelques-unes de ces « études littéraires » inspireront peut-être même aux candidats le désir de lire le texte.

Des notices biographiques, pas trop sèches, quoique très brèves, commencent les différents chapitres du livre ; des sujets de devoirs les complètent : on le voit, M. Levrault s'adresse même aux professeurs, et ceux-ci lui seront reconnaissants de leur fournir des textes, souvent nouveaux et ingénieux.

Une petite remarque en terminant. M. Levrault analyse dans son dernier chapitre le *Songe ou le Coq* de Lucien : il y a là une légère erreur, commune à quelques éditeurs. Ce n'est pas de ce dialogue qu'il s'agit dans les programmes, mais bien de l'autobiographie de Lucien, où il nous raconte ses débuts, et qui est aussi intitulée *le Songe*. Il est vrai que le texte de l'arrêté ministériel de 1895 prête à l'ambiguité.

P. M.-T.

Là-Haut, par Édouard Rod. Paris, Perrin, 1897. In-18, pp. 364. Prix : 3 fr. 50.

A lire le volume de M. Rod il semble que la brise piquante et salubre des glaciers passe soudain à travers la littérature malsaine et faisandée des « romans parisiens ». Des romans, peu ou point dans ce livre, mais en quelque sorte la « monographie » — très littéraire — d'un agreste village de la Suisse ignorée. L'intrigue qui se noue à travers ces superbes descriptions des Alpes valaisanes est d'une extrême ténuité et les personnages principaux, perdus dans les grandioses paysages de « Là-Haut », n'ont guère qu'un caractère épisodique.

Julien Sterny, triste héros d'un drame passionnel dénoué en cour d'assises, vient promener et calmer ses douloureux souvenirs en un séjour à Vallanches, pittoresque coin du Valais encore oublié par les brasseurs d'affaires, les ingénieurs et les hôteliers. Les hasards d'une table de pension le rapprochent d'une jeune fille, Madeleine Vallée, « trésor » gardé par une vieille tante égoïste et rapace qui lorgne la fortune de sa charmante nièce et reçoit à coups de boutoir les prétendants possibles à sa main. Après quelques mois de séparations, de malentendus et de luttes intimes, l'idylle se dénoue, selon la formule obligée, par le mariage attendu.

Plus intéressants, parce qu'ils touchent de plus près au véritable sujet du livre, sont les autres personnages qui gravitent en ce cadre alpestre, notables habitants du petit village valaisan, parmi lesquels : David Clevoz, dit Vieille-Suisse, montagnard endurci, fidèle aux antiques traditions et aux mœurs d'autrefois ; le professeur Volland, alpiniste déterminé et amoureux passionné de la montagne ; M. de Ravogne, descendant des anciens seigneurs du pays, capitaliste entreprenant, lanceur d'hôtels à succès qui médite de faire de ce paisible coin de Suisse une nouvelle station à la mode.

La conquête de Vallanches, tel pourrait être le titre du volume et l'on comprend, devant le spectacle de cette lutte du présent contre celle du passé, le culte fervent de M. Rod — qu'il est permis de reconnaître sous les traits de Volland — pour ces belles Alpes inviolées menacées par l'invasion du « progrès » moderne. Nous souffrons avec lui en voyant l'immorale griserie

de l'or s'emparer des frustes intelligences des montagnards, gens simples et droits, réduits par la faconde et la « poudre aux yeux » du faiseur d'affaires. Soudainement favorisé par un incendie, Ravogne voit les naïfs Valaisans transformer leurs châlets en « maisons de rapports » et Vieille Suisse lui-même consentir à édifier un hôtel sur les ruines du châlet des ancêtres ; Ravogne, « l'homme de proie » le laisse s'endetter jusqu'à la ruine, mène l'affaire tambour battant et, le tenant par l'argent prêté, rachète l'hôtel à vil prix. Désormais, Vallanches est conquise !

Les coups de cognée sous lesquels ces bûcherons du progrès font disparaître les vestiges du passé retentissent mélancoliquement dans le cœur de M. Rod qui défend « ses belles Alpes » avec une véritable éloquence.

De style nerveux et solide, quelquefois un peu compact, son livre renferme d'admirables pages, vrais « morceaux choisis » dignes de quelque anthologie. Avec quelle ferveur il chante ses montagnes inspiratrices des nobles passions ; quel charme agreste dans certains passages ciselés avec une tendresse particulière sur le « noble vin » du Valais, les légendes de l'Alpe et les traditions des bergers valaisans, les fêtes du pays où revivent des coutumes séculaires et surtout, et toujours, les Alpes qui lui inspirent des descriptions d'une étendue et d'une clarté merveilleuses, tout imprégnées de la pénétrante poésie de la montagne.

Dans cette éloquente protestation contre la Suisse des mercanti et des tenanciers de casinos, c'est vraiment « Là-Haut » que l'auteur nous conduit, loin des vices élégants et de la corruption cosmopolite, dans la fortifiante atmosphère des sommets.

ED. GALLOO.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Avril 11. — **A Vouziers** (Ardennes), M. Hubert, républicain, est élu député, en remplacement de M. Bourgoin, décédé.

— **A Mamers** (Sarthe), M. d'Aillières, conservateur, est élu député, en remplacement de son neveu, M. d'Aillières, décédé.

— A la nouvelle de l'entrée des *insurgés* thessaliens sur le territoire turc, **le Sultan** avait envoyé à Edhem-Pacha l'ordre de passer la frontière. Les ambassadeurs des puissances ont obtenu le retrait de cet ordre, mais la Porte leur adresse une protestation où elle attribue à la Grèce l'initiative de la guerre.

12. — **Au Vatican,** le Souverain Pontife reçoit l'envoyé extraordinaire, qui vient lui annoncer l'avénement du nouveau Schah de Perse.

13. — **Trois officiers allemands,** le général de division Grumkow, le général Brockdorf et l'amiral von Hofe, reçoivent officiellement, après autorisation de l'empereur, des postes importants dans l'armée et la flotte turques.

14. — On a des nouvelles de la mission Lagarde **en Abyssinie**. Le négus lui a fait le meilleur accueil et a exprimé chaleureusement ses sympathies pour la France.

15. — **Des soldats Marocains** ayant violé la frontière algérienne et tiré sur des goums arabes, le gouverneur général de l'Algérie a dû envoyer des troupes et demander réparation au Sultan. Après quelques hésitations celui-ci a donné toute satisfaction ; une ambassade marocaine se rendra prochainement à Paris.

16. — **Mgr Belmont,** évêque de Clermont-Ferrand, adresse aux communautés religieuses victimes du fisc, la lettre suivante d'un caractère tout épiscopal :

Aux Supérieures des Sœurs de la Visitation, de Sainte-Ursule, de Saint-Joseph, du Bon-Pasteur, de la Miséricorde, de Notre-Dame et du Bon-Secours de Clermont.

Mes bonnes Sœurs,

Vous m'informez de la condamnation de vos Congrégations, par le tribunal civil de Clermont, à payer pour droit *d'accroissement* et *d'abonnement* diverses sommes formant un total exorbitant.

Cette nouvelle m'afflige parce qu'elle est humiliante pour mon pays ; mais elle ne me surprend pas, malgré la justice évidente de votre cause.

Vous pensiez qu'en France on ne saurait être tenu à un impôt spécial à

raison de ses rapports de conscience avec Dieu. Le jugement qui vous frappe suppose le contraire.

Comment une loi a-t-elle pu être faite de telle sorte qu'un tribunal puisse en tirer de pareilles sentences? Le spectacle auquel nous habituent nos assemblées délibérantes ne nous permet pas, hélas! de nous en étonner. Mais est-ce bien là le dernier mot de la justice? Je ne le crois pas.

Notre époque a la tristesse de voir succomber, par la faute des puissants, les causes les plus justes. Tandis qu'en Orient le Turc musulman, protégé par les navires de l'Europe, écrase dans le sang l'Arménie chrétienne, la cause des Congrégations, qui est celle de l'égalité et de la liberté, succombe en France sous une législation qui méconnaît tous les principes de la Constitution et du droit public. Mais ce ne saurait être la fin du christianisme en Orient, ni des Congrégations en France.

Tout ce qui est chrétien suit la loi de son chef. De sa condamnation, de ses souffrances, de sa mort, Jésus-Christ a fait le principe de toute civilisation et de tout salut pour le monde. Dans les épreuves actuelles, vos Congrégations puiseront une nouvelle sainteté, une nouvelle puissance pour le bien. Je compte pour cela sur la vertu divine de la Croix; je compte aussi sur la générosité et le bon sens français qui ne savent pas s'obstiner dans la voie de l'injustice, de l'oppression du faible, de la violence contre de saintes femmes.

L'opinion publique comprend de plus en plus que si vous refusez, avec un tel ensemble, de payer les impôts spéciaux établis pour vous écraser, ce n'est point par révolte contre des institutions dont la forme vous est parfaitement indifférente, mais c'est uniquement parce que vous savez bien n'avoir rien fait pour mériter d'être écrasées, et que vous avez foi au règne final de la justice en France.

Pour avoir le droit de vous reprocher de ne pas payer les droits d'accroissement et d'abonnement, sans parler de l'impôt sur le revenu, il faudrait d'abord les payer soi-même, or on sait bien que personne ne les paye.

L'opinion publique flétrirait, alors même que l'Église ne les excommunierait pas, vos spoliateurs et leurs complices. Nul ne voudrait, en mettant la main sur vos biens qui sont ceux de l'Église et des pauvres, encourir les malédictions terribles qui s'attachent aux personnes et aux familles des injustes détenteurs du bien d'autrui.

Votre cause est trop noble et trop juste pour que j'ose vous plaindre; j'ai plutôt lieu de louer votre fermeté et de vous féliciter de la sympathie universelle que la présente épreuve excite en votre faveur.

Le Sauveur, à pareil jour, priait pour ses bourreaux : *ils ne savent,* disait-il, *ce qu'ils font.* Comme lui, vous prierez pour vos persécuteurs, ce sera toute votre vengeance, et Dieu, en vous protégeant, leur épargnera, je l'espère, un grand sujet de remords et de honte.

C'est dans cette confiance que je vous bénis.

Clermont, Vendredi-Saint, 16 avril 1897.

† Pierre-Marie,
Évêque de Clermont.

On a fait courir le bruit que le ministre des cultes allait déférer l'évêque de Clermont au Conseil d'État. Aucun document officiel n'est venu confirmer cette rumeur.

17. — On conçoit quelques inquiétudes du côté **du Siam**. Les Siamois se sont livrés à des violences, non seulement sur des Cambodgiens, nos protégés, mais sur des consuls étrangers.

18. — La guerre est officiellement déclarée **entre la Grèce et la Turquie**. Les gouvernements grec et ottoman remettent aux puissances des notes dans lesquelles ils se renvoient l'accusation d'avoir rendu les hostilités nécessaires. Les premiers succès sont pour les Grecs, grâce à leur artillerie.

19. — **Au Vatican**, tenue d'un consistoire secret et semi-public, dans lequel le Souverain Pontife crée quatre cardinaux : LL. EE. José-Maria-Martin de Herrera y de la Iglesia, archevêque de Saint-Jacques de Compostelle; Pierre-Hercule Coullié, archevêque de Lyon; Joseph-Guillaume Labouré, archevêque de Rennes; Guillaume-Marie Romain Sourrieu, archevêque de Rouen. Sa Sainteté pourvoit ensuite des sièges métropolitains et épiscopaux parmi lesquels : L'*Église métropolitaine de Bourges*, pour Mgr Pierre-Paul Servonnet, transféré de l'évêché de Digne; et *les Églises cathédrales de Séez*, pour Mgr Bardel, évêque titulaire de Parium, ancien auxiliaire de Bourges; *de Rodez*, pour Mgr Germain, curé de Saint-Baudile, à Nîmes; *de Digne*, pour Mgr Hazera, curé de Sainte-Marie de la Bastide, à Bordeaux.

— **Le Président de la République française** part pour un voyage officiel au cours duquel il visitera La Roche-sur-Yon, Nantes, Saint-Nazaire, les Sables d'Olonne, Rochefort, Saintes et La Rochelle.

— Ce soir, dans la salle de la Société de Géographie à Paris, se trouvait réuni un public nombreux, international, en majorité catholique. Beaucoup comptaient assister à la confusion des PP. Gruber et Portalié, S. J., et de MM. G. Bois, E. Tavernier et autres négateurs de l'existence de **Miss Diana Vaughan**, célèbre palladiste convertie. Les autres voulaient voir de leurs yeux quelle fantasmagorie, plus ou moins ingénieuse, aurait imaginée **Léo Taxil** pour mettre fin à sa mystification, en gardant du moins la réputation d'un comédien habile. Déception générale. Avec une impudence achevée, ou plutôt avec une absence totale de sens moral, M. Gabriel Jogand-Pagès, dit Léo Taxil, a déclaré que toute sa vie d'apparence chrétienne, depuis *sa conversion* jusqu'à la préparation de la séance actuelle ainsi que toutes ses productions « anti-maçonniques », y compris le *Diable au XIXe siècle* et les *Mémoires de Diana Vaughan*, n'avait été qu'une infâme imposture.

20. — **L'empereur d'Allemagne** se rend à Vienne sous prétexte d'assister à une grande revue, en fait pour conférer avec l'empereur

d'Autriche; au moment où celui-ci va se rendre à Saint-Pétersbourg.

— **La Guerre :** Les Turcs ont repoussé les Grecs des postes avancés qu'ils avaient d'abord occupés sur le territoire ottoman, du côté d'Elassona et ont pénétré, à leur suite, sur le territoire hellène.

21. — **Le comte Mouraview,** gérant du ministère des affaires étrangères de Russie, adresse aux autres puissances une circulaire demandant l'entente sur trois points : 1° Maintien des décisions déjà prises à l'égard de la Crète ; — 2° La résolution de ne pas permettre que l'agresseur, grec ou turc, tire avantage de son agression ; — 3° Aucune intervention d'une puissance quelconque ne devra se produire, qui ne soit réclamée par un des belligérants.

Ce troisième point soulève quelques difficultés de la part de l'Angleterre.

22. — En se rendant aux courses, **le roi d'Italie** est assailli par un anarchiste, nommé Acciarito. Le roi a pu heureusement éviter le coup de poignard.

— **La flotte Turque,** ne pouvant tenir la mer regagne le Bosphore ; en revanche l'armée de terre avance sur toute la ligne en Thessalie.

23. — Aujourd'hui a lieu la remise de la calotte rouge aux **trois nouveaux cardinaux français.**

— **Osman-Pacha,** le vainqueur de Plewna, est nommé général en chef de l'armée ottomane.

24. — **Les Grecs** évacuent Larissa. Les Turcs prennent l'offensive en Épire.

— Hier et aujourd'hui, avec l'autorisation du ministre de l'Instruction publique, s'est tenu, à Paris, **un Congrès des Professeurs** de l'Université. Les décisions principales se réfèrent à la périodicité annuelle de ces réunions ; au maintien du baccalauréat ; à l'importance à donner au livret scolaire.

25. — **L'Empereur d'Autriche** se rend à Saint-Pétersbourg.

Le 25 avril 1897.

Le gérant : C. BERBESSON.

Imp. Yvert e. Tellier, Galerie du Commerce, 10, à Amiens.

UN MONUMENT DE LA FOI DU SECOND SIÈCLE

L'ÉPITAPHE D'ABERCIUS[1]

L'édification des fidèles, comme la foi de l'Église, n'a besoin que de la vérité. C'est ce que n'a pas toujours compris le zèle indiscret des hagiographes byzantins, qui ont enjolivé à leur mode — faisant droit en cela au goût de leurs contemporains — la vénérable nudité des Actes primitifs. D'où ces récits chargés d'incidents romanesques, ou auréolés d'un merveilleux de mauvais aloi, qui trahissent d'abord leur origine apocryphe. Mais cette végétation parasite cache presque toujours les matériaux authentiques des vieux édifices, et ç'a été la gloire de la nouvelle école d'archéologie chrétienne d'en reconnaître et d'en reconquérir les assises au moyen des découvertes épigraphiques ou monumentales. C'est un fait désormais établi qu'il n'est guère d'Actes de martyrs dont l'histoire n'ait à profiter.

Il ne faut pas trop en vouloir cependant aux érudits des siècles derniers, si, privés des secours archéologiques dont nous disposons, ils ont rejeté en bloc certains récits qu'une critique mieux outillée sait utiliser. Ce fut le cas de Tille-

1. La bibliographie serait infinie. Je cite, comme m'ayant surtout servi dans cette étude : *Acta Sanctorum* Octobr. To. IX, p. 485 sqq ; Pitra : *Spicilegium Solesm.* To. III, p. 499-545 ; de Rossi : *Inscriptiones christianæ sec. VII antiquior.* II. 1 (1888), p. XII sqq. — Abbé Duchesne : *Revue Quest. Hist.* (Juillet 1883) p. 5-34, *Mélanges de l'École de Rome* (1895) tiré à part 35 p. ; Lightfoot : *The Apostolic Fathers* (2 éd. 1889) p. 493 sqq., 725 sqq. ; Wilpert : *Fractio panis* (1896) ; Marucchi : *Nuove Osservazioni sulla iscrizione di Abercio* (*Nuovo Bullettino...* 1895, p. 17-41). — Harnack : *Zur Abercius Inschrift* (Texte und Untersuchungen XII. 4, 1895) ; Albrecht Dieterich : *Die Grabschrift des Aberkios* (Leipzig 1896, 54 p.) ; plus nombre d'articles qu'on trouvera cités plus bas.

mont en face de la *Vie d'Abercius*. Ce morceau, fort ancien dans sa rédaction primitive[1], a été vers le xe siècle introduit, avec des remaniements sans doute, par le célèbre logothète Syméon Métaphraste dans la vaste collection, hagiographique à laquelle il n'a manqué que la critique pour être la première ébauche des *Acta Sanctorum* de nos Bollandistes. Telle quelle, et quoiqu'il en soit de l'époque où l'on doive placer sa rédaction définitive, [2] la pièce est intéressante.

En voici la substance [3] : Abercius était évêque d'Hiérapolis en Petite-Phrygie quand un édit de l'empereur Marc Aurèle, (161-180), ordonnant de sacrifier aux dieux, fut publié dans sa ville épiscopale. A cette nouvelle le saint, exalté par un songe céleste, va droit au temple et brise les idoles. On devine l'émotion populaire. Abercius averti de fuir, non seulement s'y refuse, mais sort sur la place publique et prêche ouvertement la foi chrétienne. Sa hardiesse va lui coûter cher, quand trois possédés détournent l'attention de la foule par leurs cris lamentables. Abercius les délivre, et par ce prodige, calme le peuple qui se convertit en masse. Suit le narré d'autres miracles, au cours desquels un démon prédit au saint le voyage de Rome.

En effet, Lucilla, fille de Marc Aurèle, est obsédée par le malin esprit. L'empereur, averti surnaturellement, mande Abercius par lettre et lui envoie des messagers qui passent à « Synnade, métropole de Phrygie, » emmènent le saint évêque et le conduisent à Rome. Il y guérit Lucilla, et pour affirmer son pouvoir sur les démons, leur ordonne de transporter à Hiérapolis un autel de pierre qui se trouvait

1. Le professeur W. Ramsay, se fondant sur le contenu de la Vie, et la mutilation, d'après lui intentionnelle, de l'inscription, date ce premier récit de 380 environ (Lightfoot : *S. Ignatius*, p. 499-500).

2. On sait que la chronologie de Syméon est fort obscure, et que les nouvelles recherches, en ébranlant l'opinion jusque-là admise, d'Allatius, ne lui ont rien substitué de certain. Voir H. Delehaye : *Revue Quest. Historiq.* Avril 1893, p. 73-85. — Comment un savant tel que M. Harnack, qui date « vraisemblablement » la Vie *d'avant le Ve siècle,* peut-il en attribuer la rédaction au Métaphraste ? (*Zur Abercius-Inschrift* p. 5, et note).

3. Je résume d'après l'édition des Bollandistes (To. IX Octobr., p. 491 sqq.) qui ont amendé le texte des *Anecdota* de Boissonade.

là. Lui-même quitte Rome, traverse la Mésopotamie en extirpant sur son passage l'hérésie de Marcion des villes où elle s'était implantée. Revenu à Hiérapolis il y prépare son tombeau, dicte une épitaphe à graver sur la pierre merveilleusement transportée — épitaphe transcrite à cette place par le biographe — et meurt saintement.

Ces faits dans leur ensemble, et beaucoup plus certains détails que j'ai élagués, semblèrent justement suspects aux critiques. Baronius hésite, Tillemont passe condamnation, motivant son verdict sur des considérants qui pouvaient sembler invincibles alors [1]. Il a beau jeu en effet quand il note les « circonstances qu'on ne saurait guère regarder que comme des impertinences et des fables ». Quant à la substance même de l'histoire, il croit la ruiner par ce fait qu'on ne saurait trouver de place pour Abercius sur le siège épiscopal d'Hiérapolis, entre Papias et saint Apollinaire. On verra plus bas qu'en penser. L'épitaphe l'inspire plus mal encore. Guidé par des raisons subjectives [2], il la rejette, comme cadrant mal avec l'humilité d'un vieil évêque et d'un saint.

La cause cependant ne finit pas là, et le texte épigraphique, qui avait scandalisé le docte Janséniste, continua d'intéresser les savants. Dom Pitra, lui trouvant une saveur de symbolisme primitif inconnue aux apocryphes, l'isola, l'étudia, y découvrit avec son habituelle sagacité une pièce grossièrement versifiée, et finalement publia, en collaboration avec F. Dübner, un texte amendé qui pouvait sembler définitif [3]. La critique textuelle avait dit en effet son dernier mot, mais les monuments allaient parler.

En 1882 un jeune voyageur écossais en mission scientifique, M. W. Ramsay, trouva dans une vallée de la Petite-Phrygie, près du site de l'antique Synnade, une inscription sur laquelle il put déchiffrer ces mots : [4]

1. Le Nain de Tillemont : *Mémoires sur l'Hist. Eccl.*. (éd. Bruxelles 1732, To. II p. 137, 298-299).

2. C'est la remarque des Bollandistes. To. IX Octobr. p. 491. F.

3. *Spicilegium Solesmense,* III, 533.

4. On peut voir une reproduction phototypique de la pierre originale, d'après un estampage, dans Duchesne : *L'épitaphe d'Abercius*, (1895) pl. I du tiré à part.

Citoyen d'une ville distinguée, j'ai édifié ceci
Vivant, afin d'avoir... une place pour mon corps. [1]
Mon nom est Alexandre, fils d'Antoine, disciple d'un saint Pasteur.
Que nul ne superpose une autre tombe à la mienne,
Sinon il versera au fisc Romain deux mille pièces d'or,
Et à ma chère patrie Hieropolis mille pièces d'or.
J'écrivais l'an 300, le sixième mois, vivant.
La paix aux passants qui se souviennent de moi !

Cette épitaphe à clausule chrétienne fut publiée dans le *Bulletin de l'École Française d'Athènes*. M. l'abbé Duchesne et M. de Rossi remarquèrent aussitôt qu'elle reproduisait une partie de la fameuse inscription d'Abercius. Le plagiat, en pareille matière, n'était pas sans exemple [2] et la preuve que la copie était du côté d'Alexandre fut établie par ce fait que son nom forme une énormité prosodique là où celui d'Abercius cadre sans peine avec le vers. [3] Mais l'inscription déchiffrée par M. Ramsay était datée de l'an 300 (ère Phrygienne, c'est-à-dire 216 après Jésus-Christ). Ce monument authentiquait donc d'une manière éclatante l'épitaphe d'Abercius, et du même coup rendait probable la véracité du noyau primitif des Actes. Antérieure notablement à celle d'Alexandre, l'inscription funéraire de l'évêque phrygien se plaçait naturellement aux environs de l'époque de Marc Aurèle, assignée aux gestes d'Abercius par le biographe anonyme.

La cause de l'authenticité, si bien servie par cette découverte, fut définitivement gagnée l'année suivante. Par une bonne fortune, à laquelle il osait lui-même à peine croire, [4] le même explorateur trouva près d'Hiéropolis, encastrée dans le mur intérieur du passage conduisant aux bains des hommes, une pierre sur laquelle il lut une partie de l'inscription même d'Abercius. Ceci tranchait la controverse, et résolvait en même temps la difficulté qui justifiait le plus les

1. Ce vers est complété par la cheville φανερῶς qu'on pourrait peut-être traduire par : au su de tous.

2. Duchesne : *Revue Quest., Historiq.* Juillet 1883, p. 15.

3. Lightfoot : *S. Ignatius* (2. éd.), p. 495, note.

4. On peut voir un fragment de la lettre qu'il écrivit alors à M. S. Reinach, dans la *Revue Critique*, 14 Déc. 1896, p. 448.

défiances des anciens critiques. Abercius était évêque d'Hiéropolis, [1] dans la vallée du Lycus, près de Synnade, en Phrygie salutaire : il n'y avait donc pas à lui trouver de place sur le siège épiscopal d'Hiérapolis, en Phrygie pacatienne. [2] Abercius était contemporain d'Apollinaire, nullement intermédiaire entre lui et Papias. Un autre détail, apparemment presque insignifiant, confirmait la justesse des indications de la Vie. L'hagiographe parle des thermes sis auprès de la ville d'Hiérapolis. On voyait là une erreur parce que, dans la ville bien connue d'Hiérapolis, les bains chauds sont dans l'enceinte des murs ; or, M. Ramsay constata qu'à Hieropolis, les bains se trouvaient non pas à l'intérieur, mais auprès de la ville. [3]

Cependant les trouvailles de l'heureux chercheur mettaient en émoi le monde savant. L'importance de l'épitaphe, dont l'authenticité désormais était certaine, fut mise en relief par l'abbé Duchesne et le commandeur de Rossi, qui la baptisa, dans son enthousiasme, du nom de « Reine des inscriptions chrétiennes ». Au moment du jubilé épiscopal de Léon XIII, sa Hautesse Abdul-Hamid II, cédant gracieusement aux suggestions qui lui furent faites, offrit au pape le précieux fragment. Mgr Azarian, patriarche des Arméniens catholiques, le présenta en ces termes au Saint-Père, le 21 février 1893 : « Sa Majesté impériale le Sultan a daigné accueillir favorablement la prière que je lui adressai d'envoyer cette pierre, en son auguste nom, à Votre Sainteté. J'ai donc l'insigne honneur de présenter à Votre Sainteté cette pierre importante qui sera la *Vasilissa*, la reine du Musée Chrétien. » [4] M. Ramsay, qui avait emporté à Aberdeen le premier fragment retrouvé par lui, eut la courtoisie de s'en dessaisir, et les deux morceaux rapprochés occupent aujourd'hui une place d'honneur dans le musée *Pio-Late-*

1. M. Ramsay croit que le nom primitif de cette ville était aussi Hiérapolis, mais que la prononciation semi-barbare des habitants l'avait modifié. (*Expositor :* 1889, p. 253 sqq.)

2. Sur les deux Phrygies, et leurs métropoles respectives de Laodicée et de Synnade, voir Duchesne : *Revue Quest. Historiq.*, juillet 1883, p. 16 sqq.

3. Lightfoot : *S. Ignatius* (2. éd.), p. 495.

4. *Revue des Quest. actuelles.* 5 Mars 1893, p. 293.

ranense, parmi les plus vénérables monuments des premiers âges chrétiens.

II

Tel est l'historique de cette pierre fameuse, qu'il nous faut maintenant déchiffrer. On sera heureux d'en trouver ici le texte intégral, restitué avec tout le soin possible par M. l'abbé Duchesne. Les majuscules indiquent les lettres subsistantes de l'inscription originale, et l'exactitude du reste, emprunté aux divers manuscrits des Actes, est suffisamment garantie par les parties qu'on a pu contrôler. J'ai ajouté en note les variantes principales des éditeurs les plus récents, et les leçons notables des manuscrits, relevant surtout les lectures où se fonde l'interprétation païenne que je discuterai plus bas. Dans la traduction qui suit, et pour laquelle je suis très redevable à M. l'abbé Duchesne, j'ai gardé l'ordre des vers de l'original[1].

Ἐκλεκτῆς πόλεως ὁ πολίτης τοῦτ' ἐποίησα
ζῶν ἵν' ἔχω καιρῷ σώματος ἔνθα θέσιν.
οὔνομ' Ἀβέρκιος ὤν, ὁ μαθητὴς ποιμένος ἁγνοῦ
ὃς βόσκει προβάτων ἀγέλας ὄρεσιν πεδίοις τε,
ὀφθαλμοὺς ὃς ἔχει μεγάλους πάντη καθορῶντας·
οὗτος γάρ μ' ἐδίδαξε ...... γράμματα πιστά,

1. On peut voir une très belle photographie de la pierre, à la grandeur de l'original, dans le *Nuovo Bullettino di Archeologia Cristiana*, 1895, tav. III — VI. La reproduction a été dirigée par le professeur O. Marucchi.

Codd = manuscrits, A = inscription d'Alexandre, Ro = de Rossi (*Inscript. Christianæ* II. II, p. XII sq.), Du = Duchesne (*L'épitaphe d'Abercius* p. 5), Ra = Ramsay (ap. Dieterich loc. cit.), Li = Lightfoot (*The apostolic Fathers*, 2 éd., II. I, p. 478 sqq.), M = Marucchi (*Nuove Osservazioni*.. p. 22 sqq.), W = Wilpert (*Fractio Panis* p. 116-117), Lg. = Lingens (*Zeitschrift für Kath. Theolog.* 1896, p. 314), H = Harnack (*Zur Abercius-Inschrift* p. 4), Di = Dieterich (*Die Grabschrift des Aberkios* p. 6 sqq.)

Vers 1. ΠΟΛΕΙτης A.
2. καιρῷ Codd. ΦΑΝΕ[ρῶς]A.
3. οὔνομ' Ἀλέξανδρος Ἀντ[ω]νίου A.
5. Quelques Codd. ont πάντα.
6. Après Pitra, M. Lg. W etc. suppléent [τὰ ζωῆς] γράμματα.; Ra [διδάσκων],

ΕΙΣ ΡΩΜΗν ὅς ἔπεμψεν ΕΜΕΝ ΒΑΣΙΛειαν ἀθρῆσαι
ΚΑΙ ΒΑΣΙΛΙΣσαν ἰδεῖν χρυσόσ ΤΟΛΟΝ ΧΡυσοπέδιλον.
ΛΑΟΝ ΔΕΙΔΟΝ ἐκεῖ λαμπρὰν ΣΦΡΑΓΕΙΛΑΝ Εχοντα
ΚΑΙ ΣΥΡΙΗΣ ΠΕδον εἶδον ΚΑΙ ΑΣΤΕΑ ΠΑντα, νίσιβιν
ΕΥΦΡΑΤΗΝ ΔΙΑβάς· πάνΤΗ ΔΕΣΧΟΝ ΣΥΝΟπαδούς
ΠαΥΛΟΝ ΕΧΩΝ ΕΠΟ...... πΙΣΤΙΣ πάντη δὲ προῆγε,
ΚΑΙ ΠΑΡΕΘΗΚΕ τροφὴν ΠΑΝΤΗ ΙΧΘΥΝ Απὸ πηγῆς
ΠΑΝΜΕΓΕΘΗ ΚΑΘαρὸν, ὅν ΕΔΡΑΞΑΤΟ ΠΑΡΘΕνος ἁγνή
ΚΑΙ ΤΟΥΤΟΝ ΕΠΕδωκε φίΛΟΙΣ ΕΣΘειν διὰ παντὸς,
οἶνον χρηστὸν ἔχουσα, κέρασμα διδοῦσα μετ' ἄρτου.
Ταῦτα παρεστὼς εἶπον 'Αβέρκιος ὧδε γραφῆναι.
ἑβδομηκοστὸν ἔτος καὶ δεύτερον ἦγον ἀληθῶς.
Ταῦθ' ὁ νοῶν εὔξαιθ' ὑπὲρ 'Αβερκίου πᾶς ὁ συνῳδός·
Οὐ μέντοι τύμβῳ τις ἐμῷ ἕτερον ἐπάνω θήσει·
εἰ δ' οὖν, 'Ρωμαίων ταμείῳ θήσει δισχίλια χρυσᾶ
καὶ χρηστῇ πατρίδι 'Ιεροπόλει χίλια χρυσᾶ.

Citoyen d'une ville distinguée j'ai édifié ceci
Vivant, afin d'y avoir un jour la place de mon corps ;
Mon nom est Abercius, disciple du saint Pasteur
Qui paît ses troupeaux de brebis par monts et plaines,
Qui a de grands yeux atteignant partout :
C'est lui qui m'enseigna... les écritures sincères,
Lui qui m'envoya à Rome contempler la majesté royale
Et voir une Reine à la robe d'or, aux sandales d'or :

7. Les Codd. ont βασίλειαν ou βασιλείαν. Ramsay avait lu ΒΑΣΙΛΗ.. La pierre ne porte que ΒΑΣΙΛ.. et permet par conséquent de retenir la lecture des manuscrits. ΒΑΣΙΛειαν Du. M. Lg. W., ΒΑΣΙΛΗ. H. Ra., ΒΑΣΙΛῆαν Ro. Li. (d'après la lecture de Ramsay) Di.

9. Λαὸν tous les éditeurs, sauf Hirschfeld et Di : Λᾶον.

11. συνομηγύρους Codd, συνομίλους Li (?). Ro. συνοδίτας Di.

12. Παῦλον ἔσωθεν · πίστις etc. Codd ; — Li. et Ra. suppléent ΕΠΟ[μην], ΕΠΟ[χων] (ἐπ' ὀχῶν) Hirschfeld, ΕΠΟπτην Hilgenfeld, ΕΠΟ[ρεύθην] Lg. avec quelque vraisemblance. Je préfère avec Du. H. M. W. laisser en blanc. Là où le biographe a lu ΠΙΣΤΙΣ le bas des lettres ΣΤΙΣ reste seul apparent sur la pierre, ΠΙΣΤΙΣ Ra. Ro. Li. Du. M. W. Lg. Zahn. Codd. sans exception, (ΙΙΣΤΙΣ) H, ΝΗΣΤΙΣ ou ΝΙΣΤΙΣ Di.

15. ἐσθίειν Codd.

19. εὔξαιο ὑπέρ μου Pitra. εὔξαιτο ὑπέρ μου Li ; H. Di. Lg. M. Ro. comme Du.

22. 'Ιεραπόλει Codd. ΙΕΡΟΠΟΛΕΙ A.

Vers 7. Lui qui m'envoya contempler la Rome royale.. Li.
Lui qui m'envoya à Rome contempler le Roi.. H. Di.

Là j'ai vu un peuple marqué d'un sceau brillant,
Et j'ai vu la plaine Syrienne et toutes les villes, Nisibe
Par delà l'Euphrate : partout j'avais des confrères,
Avec Paul...... la Foi partout me guida
Et partout m'offrit en aliment un Poisson de source
Très grand, immaculé, que prit une Vierge pure ;
La Foi le donnait sans cesse à manger aux amis,
Elle possède un vin exquis, qu'elle mélange et donne avec le pain.
Moi, Abercius j'ai dit d'écrire ainsi ces choses
Étant dans ma soixante-douzième année, sans faute.
Que tout confrère comprenant ceci prie pour Abercius !
Que nul ne superpose un autre tombeau au mien,
Sinon il versera deux mille pièces d'or au fisc Romain
Et mille à ma chère patrie Hieropolis [1].

A qui lit sans idée préconçue cette inscription, et se souvient des symboles chers entre tous à la piété de l'Église primitive — le bon Pasteur, le Poisson figuratif du Christ, le pain et le vin eucharistiques, le sceau baptismal, — son origine chrétienne saute aux yeux. L'exégèse de certaines parties a sans doute ses difficultés, que j'examinerai plus bas, mais l'ensemble est clair. Ainsi l'ont compris les savants les plus au fait de l'épigraphie et de l'archéologie chrétienne [1], MM. Th. Zahn, Lightfoot, V. Schultze, Ramsay, le commandeur de Rossi, l'abbé Duchesne, — je me borne à quelques noms illustres. Quant au résumé de leur interprétation, je l'emprunterai, pour plus de désintéressement, au mieux qualifié en France des adversaires du christianisme d'Abercius. « Tous ceux, dit M. Salomon Reinach [2], qui, jusqu'à M. Ficker, se sont occupés de ce texte, catholiques, protes-

9. Là j'ai vu une pierre marquée d'un sceau brillant.. Hirschfeld. Di.
12. Avec Paul [j'ai poursuivi ma route.] Partout la foi me guida.. Li.
Paul était mon [compagnon.] Partout Nestis me guida.. Di.

1. Le seul qui ait élevé, depuis Tillemont, des doutes motivés sur certaines parties de l'inscription est le P. R. Garucci. Les découvertes de Ramsay lui eussent fait sans doute changer d'avis. Les raisons qu'il allègue, réfutées victorieusement par les Bollandistes, sont d'ailleurs « futiles ». Duchesne : *l'Épitaphe d'Abercius*, p. 7-8.

2. *Revue Critique,* 14 Décembre 1896, p. 449.

tants ou juifs, ont admis, avec des divergences insignifiantes, les explications que voici :

1° Abercius a été à Rome et y a vu la majesté de l'Église romaine, reine du monde chrétien; 2° il y a vu aussi le peuple des fidèles, marqué du sceau éclatant du baptême; 3° il a trouvé partout des chrétiens; 4° la foi lui a servi de guide; 5° elle l'a nourri du poisson (J.-C.) né de la Sainte Vierge[1]; 6° Abercius et les autres fidèles recevaient Jésus-Christ sous les espèces du pain et du vin.

Ainsi, la primauté du siège de Rome, le symbolisme du Poisson, le baptême, l'Eucharistie, tout cela était attesté par l'inscription d'Abercius pour le milieu du IIe siècle après[2] J.-C. »

On ne saurait mieux dire, ni donner idée plus nette de l'importance apologétique du monument qui nous occupe. Est-il superflu néanmoins de faire remarquer que la foi de l'Église n'est solidaire à aucun degré de la teneur de notre inscription? Fût-elle païenne, les dogmes et les points fondamentaux de symbolisme qu'elle semble impliquer resteraient prouvés par des documents « bien autrement clairs et autorisés[3]. » La question, exclusivement scientifique, ne relève donc que de la critique, et se pose en ces termes : Cette position, qui n'est point nécessaire à la défense du dogme, est-elle tenable, ou forte, ou même inexpugnable? Pouvons-nous, prédicateurs et catéchistes, faire fonds sur l'épitaphe d'Abercius pour confirmer nos dires et illustrer notre enseignement?

III

Ce droit, on ne le contestait guère, quand un jeune savant allemand, M. Gerhard Ficker, présenta un mémoire

1. Notons pourtant que Lightfoot, qui voit la Vierge Marie dans la Παρθένος ἁγνή, admet cependant comme probable l'identification de cette Vierge avec l'Église (S. Ignatius, 2e éd., p. 497). F. W. Farrar (*Lives of the Fathers*. Edinburgh, 1889. To. I, p. 10) n'admet que la seconde hypothèse.

2. Le texte, par une faute évidente, porte : *avant*.

3. Duchesne : *l'Épitaphe d'Abercius*, p. 9, note.

de sa façon à l'Académie Royale de Berlin. Ce travail eut la chance de trouver un patron en la personne de M. A. Harnack, qui le lut en séance du 11 janvier 1894. L'auteur appliquait à l'archéologie chrétienne cette critique radicale dont les excès avaient discrédité naguère l'école de Tubingue. L'épitaphe était païenne, et Abercius myste d'Attis et de Cybèle. Le divin « Poisson » n'est autre qu'Attis, que certaines histoires mythologiques font recueillir par Cybèle sur les bords d'une rivière où il aurait été exposé, et « repêcher » par elle dans une aventure où la morale n'a rien à voir. Le reste de l'exégèse valait ce trait. Cette hypothèse « a reçu presque partout l'accueil qu'elle méritait : on en a ri[1]. » M. l'abbé Duchesne releva vivement la témérité du jeune érudit dans des critiques que M. de Rossi fit siennes, en y ajoutant ce corollaire, paru dans le dernier fascicule du *Bullettino* auquel l'illustre maître ait mis la main : « Ces paroles sont piquantes et sévères,... mais comment traiter sur un ton sérieux, et discuter comme dignes de controverse scientifique, de tels rêves ? ...[2] » L'essai fantaisiste de M. Ficker ne s'en releva pas : aussi bien, avoue M. S. Reinach, « ne tient-il pas debout[3]. »

Cependant la jeune école critique ne s'avoua pas battue. Il serait désobligeant de supposer que l'espoir d'arracher à l'épigraphie chrétienne un de ses plus nobles joyaux fût pour quelque chose dans l'acharnement qu'on mit à pousser la campagne. J'aime mieux penser que M. Harnack, qui avait couvert de sa haute autorité le mémoire de M. Ficker, en le faisant insérer dans les compte-rendus de l'Académie, ne voulut pas rester sur cette éclatante défaite.

Il reprit donc la thèse, mais avec plus de tact et de mesure, et en se bornant au rôle d' « assembleur de nuages[4]. » — La stèle qui portait l'inscription était carrée : n'est-ce pas un

1. *Analecta Bolland.* VIII, 402 (1894). Les Bollandistes, pas plus que M. l'abbé Duchesne, ne contestent l'érudition dont a fait preuve M. G. Ficker dans des travaux d'un caractère moins aventureux.

2. *Bullettino di Arch. Crist.* 1894, p. 69.

3. *Revue Critique* : 14 décembre 1896, p. 449.

4. *Zur Abercius-Inschrift.* 28 p. (Texte und Untersuchungen, XII. 4, Leipzig. 1895.)

indice de son origine païenne ?[1] — Le texte lui-même ne fait allusion aux croyances chrétiennes que dans une partie de sa teneur : c'est bien étrange ! Abercius parle de « sa chère patrie Hieropolis, ville distinguée » : comment concilier ceci avec la catholicité revendiquée par les premiers chrétiens, et qui les fait se proclamer « citoyens du monde ?[2] » — Le Pasteur dont parle Abercius n'a pas l'épithète dont le qualifie l'Évangile (καλός). Ces « grands yeux, atteignant partout » qu'on lui attribue conviendraient bien à un mythe solaire[3]. Puis comment croire que ce Pasteur, s'il s'agit du Christ, envoie Abercius à Rome voir un Roi — M. Harnack lit sans hésitation, d'après un estampage certainement fautif[4], et contredit par tous les manuscrits, ΒΑΣΙΛΗα, — et une Reine céleste ? On doit convenir que « sceau » est le mot consacré dans l'ancienne langue chrétienne pour le baptême, mais le trouve-t-on ainsi accolé à l'épithète λαμπρά ?[5]

Arrivant aux vers où l'inspiration chrétienne dicte le plus manifestement les mots de l'inscription, M. Harnack multiplie les défiances et les hypothèses. *Pistis* pourrait bien être un nom propre de femme[6]; le Poisson dont il s'agit est-il certainement l'*Ichtys* mystique? Où trouver le mot φίλοι appliqué aux fidèles?[7] Le pain et le vin sont-ils donc des symboles exclusivement chrétiens? Et quand tout cela serait, il reste de l'ensemble, remarque M. Harnack, une impression mêlée. On ne peut guère nier sérieusement le caractère chrétien d'une partie de l'épitaphe, mais le reste y contredit. Concluons que l'inscription est le produit d'un syncrétisme entre les religions solaires de Phrygie et les mystères chré-

1. Adolf Harnack, op. cit. p. 5.
2. Harnack, op. cit. p. 6.
3. Id. ibid. p. 7, 8.
4. Duchesne : *l'Épitaphe d'Abercius*, p. 19 ; Wilpert : *Fractio Panis* p. 104.
5. Harnack, op. cit. p. 9.
6. Id. ibid., p. 13.
7. Id. ibid. p. 14-16. Jésus-Christ justifie ce mot par la communication faite à ses disciples de ses doctrines divines : ὑμᾶς δὲ εἴρηκα φίλους, ὅτι πάντα ἃ ἤκουσα παρὰ τοῦ Πατρός μου ἐγνώρισα ὑμῖν. (Joa. XV, 15). Cf. plus bas l'inscription d'Autun au vers 3.

tiens. Et l'on nous renvoie pour trouver un analogue à un fragment tiré de l'Histoire (perdue aujourd'hui) de Philippe Sidetes, et écrit vers 400[1]!)

Entre temps, des critiques novateurs essayaient de nouvelles lectures. C'est ainsi que, pour Πίστις M. Hilgenfeld lisait Ἶσις[2], pour Λαόν M. Hirschfeld proposait λᾶον (pierre). Le texte audacieusement remanié perdait ainsi peu à peu sa couleur chrétienne, et justifiait de plus en plus les doutes de M. Harnack. Heureusement des archéologues se trouvèrent[3] pour rassurer sa conscience scientifique en montrant combien peu ses scrupules étaient fondés.

Il faut noter d'abord que l'inscription est versifiée, et parle un langage symbolique, intelligible aux seuls initiés :

> Que tout confrère *comprenant ceci* prie pour Abercius.

Ces deux remarques suffisent à lever presque toutes les difficultés accumulées par l'érudition de M. Harnack. La prosodie, si imparfaite qu'on voudra, imposait dès lors (comme depuis, hélas!) des sacrifices d'expression à ceux qui voulaient y plier leurs confidences. Tel mot qui eût mieux cadré avec le sens était éliminé par le rythme, et remplacé par un équivalent souvent incolore.

La poésie grecque suggérait d'ailleurs aux auteurs un certain nombre d'expressions, consacrées par le double avantage qu'elles offraient de faciliter la forme métrique et de rendre une impression connue. Il ne faut pas être grand clerc pour avoir remarqué que l'idée d'éclat appelle chez tous les poètes grecs un composé de « Χρυσο... ; » ce qui

1. Op. cit., p. 17 sqq. Il s'agit dans ce fragment d'un roman pseudo-historique qui n'a de commun avec notre épitaphe que « le nom de πηγή.. employé dans un tout autre sens. » Duchesne : *L'Épitaphe*, p. 27, 28 et note.

2. « L'Isis d'Hilgenfeld est absolument impossible (gauzlich unmoglich) d'après la pierre. » Dieterich : *Die Grabschrift des Aberkios*, p. 9, note. — Aussi malheureux en cela que M. Harnak, M. Hilgenfeld attribue au Métaphraste (vers le xe siècle) un récit composé vers la fin du ive. Voir Lingens : *Zeitschrift für Kath. Theolog.* 1896, p. 310, note.

3. Duchesne : *l'Épitaphe d'Abercius*, p. 14-30; Wilpert : *Fractio Panis*, p. 96-112.

nous invite à ne pas presser outre mesure, dans notre épitaphe, les épithètes attribuées à la « Reine chamarrée d'or, chaussée d'or. » Enfin la tournure symbolique du morceau conseillait l'emploi de certains termes vagues, insuffisamment clairs aux profanes.

Cette réponse générale pourrait suffire. Mais on peut résoudre directement les difficultés. Et pour la forme incriminée du cippe funéraire, il est vrai que les stèles carrées, sans être introuvables[1], sont rares parmi les monuments chrétiens de Rome : l'habitude des enterrements souterrains explique assez cette rareté. Mais en Asie Mineure c'est autre chose : la fameuse inscription chrétienne de Sandukly de Phrygie, commençant par ces mots :

Paix à tous passants de par Dieu[2]...

est gravée sur cippe carré. De même l'inscription du diacre phrygien Abirkios, trouvée par M. Ramsay à Prymnessos, tout près d'Hiéropolis.

Moins sérieuse encore est la difficulté qu'on tire de l'absence de tout indice chrétien dans des vers entiers de l'épitaphe : c'est un fait que nombre d'inscriptions chrétiennes ne se manifestent telles que par un mot, un symbole gravé, ou même le lieu qui les contient[3].

Venons au texte : Abercius parle de « sa chère ville d'Hieropolis », et menace d'une amende ceux qui profaneraient sa tombe. Renie-t-il pour cela la grande fraternité chrétienne (qu'il affirme d'ailleurs au vers 11)? Le prétendre serait condamner ces chrétiens du temps d'Abercius que des textes formels[4] nous représentent comme tout dévoués

1. Wilpert *(Fractio Panis*, p. 97) en cite trois.
2. C. I. G. IV. 9266.
3. Wilpert : *Fractio Panis*, p. 98.
4. Rien de plus fréquent dans la liturgie primitive que les prières « pour nos princes, pour ceux qui nous gouvernent sur la terre... » (Cf. I. Clément, Ch. LX; Tertullien : *Apologie*. ch. XXXIX, etc.) Saint Justin rapporte que les fidèles de son temps demandaient, entre autres grâces, dans les prières qui précédaient la consécration eucharistique, « à être jugés effectivement *de bons citoyens...* » (ὅπως καταξιωθῶμεν.. δι' ἔργων ἀγαθοὶ πολιτευταί). *Apol.*, c. LXV. (Migne, P. G., VI, 428).

à leur patrie terrestre, sans être pour si peu négligents de la grande patrie du ciel. Et quant à la clause comminatoire qui avait étonné Tillemont avant M. Harnack, elle était à ce point justifiée par l'usage des sépultures chrétiennes de Phrygie, qu'une seule petite ville de cette province, Apamée Cibotos, en fournit trois ou quatre exemples [1].

Au Pasteur Abercius accole l'épithète de pur (ἁγνός) : le vers n'eût pas souffert καλός. La description qui suit est poétique, et rappelle ces peintures dont on cite déjà *quinze exemples* dans les catacombes [2]. Le pasteur y est représenté assis ou debout, tenant en main sa houlette et paissant ses brebis (on en compte jusqu'à treize) « par monts et plaines ». Nul besoin donc de recourir aux mythes solaires de Phrygie pour expliquer ces vers.

L'objection tirée du mot βασιλῆα tombe avec la mauvaise lecture qui l'a suggérée. L'épithète de brillant (λαμπρά) appliquée au sceau du baptême a son équivalent, dans un document de la première partie du IIe siècle [3]. Les autres doutes de M. Harnack trouveront leur solution dans les arguments qui établiront directement l'origine chrétienne de notre épitaphe. Je note seulement en finissant que ces doutes ne portent que sur les qualificatifs, abandonnés plus aisément aux exigences du rythme : tous les substantifs sont des mots consacrés dans la langue chrétienne primitive.

IV

Ces doutes, aussi bien, laissaient subsister, pour une partie de l'inscription au moins, l'inspiration chrétienne de l'auteur. Un autre savant allemand ne s'en contenta pas, et, reprenant la question, prétendit la clore par une discussion concluant nettement au paganisme d'Abercius. Ce travail, dans lequel M. Dieterich adapte ses lectures et hypothèses propres à celles qu'on avait déjà proposées, peut être considéré comme l'effort positif le plus sérieux pour expliquer

1. On peut les voir dans Duchesne : *l'Épitaphe d'Abercius*, p. 16, 17.
2. Wilpert : Fractio Panis, p. 99.
3. τηρήσατε τὴν σφραγῖδα ἄσπιλον, (Gardez pur et brillant le sceau de votre baptême), *II Cor.* Ps. Clem., VIII, 6. (Ed. Funk, To. I, p. 154).

dans un sens païen l'inscription d'Hiéropolis. C'est là sans doute ce qui justifie la faveur qui l'a accueilli : M. Salomon Reinach, dont la compétence en épigraphie grecque est incontestée, débute ainsi dans le compte rendu qu'il a donné à la *Revue Critique* de cet opuscule : « C'est M. Dieterich qui a raison : il a *mis dans le mille*. Archéologues, théologiens, épigraphistes, nous avons tous pataugé depuis quinze ans : l'inscription d'Abercius est restée un mystère jusqu'au jour où M. D. l'a expliquée [1]. » — Et nul n'aura d'esprit !... Osons cependant examiner ce système si heureusement trouvé [2].

M. Dieterich commence par déblayer les entours de l'inscription pour rester en face du texte tout seul, plus facile alors à solliciter. Pour cela il faut se débarrasser : 1° de la légende et de l'identification d'Abercius avec l'Avircius Marcellus d'Eusèbe; 2° des monuments épigraphiques analogues, et surtout de l'épitaphe d'Alexandre. L'exécution est prestement faite.

L'histoire d'Abercius a *tout entière* pris naissance autour de l'inscription mal comprise : les habitants d'Hiéropolis ont vu (les bonnes gens !) un chrétien, un évêque, l'apôtre et le patron de leur ville, dans le sectateur d'Attis qui avait fait graver le cippe primitif [3]. Autour de cette méprise fondamentale s'est formée la légende, se modelant pour le

1. *Revue Critique :* 14 décembre 1896, p. 447. Rendons cette justice à M. Reinach qu'il a eu des scrupules de cette enthousiaste adhésion, et s'est gardé, dans une note finale, une ligne de retraite : « Depuis que cet article est écrit, j'ai pu m'assurer que M. D. n'a pas convaincu plusieurs des connaisseurs les plus éminents des choses chrétiennes. Pour le moment... je me sens forcé de maintenir mon adhésion. » Ibid., p. 452, note.

2. Cet article était écrit quand a paru dans le *Bulletin Critique* (25 février 1897) une réponse péremptoire de M. l'abbé Duchesne à MM. Dieterich et Reinach. On ne s'étonnera pas de me voir, par des notes fréquentes, corroborer de l'autorité d'un maître mes propres arguments.

3. « On ne remarque pas assez que le culte d'Abercius est antérieur à la légende et qu'il n'a pu être créé par elle ; on oublie que ces cultes locaux se rattachaient toujours aux tombeaux des morts. Il est très piquant de constater que les chrétiens ont commis d'énormes bévues... Mais il ne faudrait pas abuser de ces petits jeux ni confondre les temps. L'erreur qui aurait eu lieu pour Abercius se placerait à une époque très ancienne, au IVe

détail sur certaines vies de saints particulièrement populaires. L'identification d'Abercius avec l'évêque Avircius[1] croule du même coup.

Quant aux monuments chrétiens analogues, l'inscription de Pectorius d'Autun par exemple, M. Dieterich les passe simplement sous silence. Il ne peut cependant prendre cette liberté avec le titre funéraire d'Alexandre : C'est un fait qu'il est daté de 216, que tout le monde jusqu'ici l'a cru chrétien et postérieur à celui d'Abercius. Tout le monde s'est trompé. La clausule prétendue chrétienne est en réalité païenne, — pourquoi, l'auteur néglige de le dire ; — et l'inscription d'Alexandre, moins longue et moins chargée, doit être considérée comme antérieure à celle d'Abercius[2].

Voilà bien des postulats : cette erreur générale des savants les plus compétents n'est sûrement pas impossible, mais encore faudrait-il l'appuyer sur autre chose que des hypothèses. Acceptons-les cependant pour un instant, et voyons si l'exégèse directe, jetant sur le texte une lumière éclatante, justifiera ces hardiesses.

C'est ici que le procédé critique de M. Dieterich tourne véritablement au roman. Il commence par lire, en dépit de tous les manuscrits et des travaux antérieurs : λᾶον, βασιλῆα, Νῆστις, au lieu de λαόν, βασιλείαν, πίστις.[3]

siècle pour le moins, c'est-à-dire dans un temps où païens et chrétiens vivaient encore ensemble, se connaissant parfaitement, sachant bien surtout où étaient les différences entre les deux religions. » L. Duchesne : *Bulletin Critique*, 25 février 1897, p. 105, 106.

1. Admise pourtant comme presque certaine par M. Harnack lui-même : *Geschichte der Altchristlichen Litteratur*, I, 1, 1893, p. 259.

2. *Die Grabschrift des Aberkios*, p. 16 sq.

3. *Id.*, ibid. p. 8, 9 ; 12. 14. — « J'ai vu et revu la pierre, avec beaucoup d'attention, avec mes yeux et avec des loupes ; diverses autres personnes l'ont examinée aussi et m'ont fait part de leur expertise. Nous sommes tous d'accord sur deux points : 1° après ΒΑΣΙΑ la pierre offre une cassure qui s'étend à plusieurs lignes ; 2° de l'autre mot, il n'y a de visible, avant les lettres ΣΤΙΣ, que la partie inférieure de deux jambages verticaux ; la ligne oblique où M. Dieterich voit l'indication d'un Ν est une cassure de la pierre en dehors de l'alignement horizontal des lettres. Ainsi le marbre ne donne ni ΒΑΣΙΛΗΑΝ ni ΝΗΣΤΙΣ. Pour savoir ce que portait l'inscription nous n'avons d'autre ressource que de consulter la Vie d'Abercius. Or celle-ci donne ΒΑΣΙΛΕΙΑΝ et ΠΙΣΤΙΣ. » L. Duchesne. *Bulletin Critique*. 1897, I, p. 101, 102.

Puis il rappelle ce fait que l'empereur Avitus, — plus connu sous le nom du dieu syrien Elagabal, dont il était prêtre, — emmena son idole d'Emèse à Rome, quand les intrigues de sa mère Julia Soœmias l'eurent fait proclamer imperator par les soldats des légions d'Asie. Cette idole était une pierre noire, de forme conique, d'origine peut-être sidérale, et qui portait en relief, d'après Hérodien, des marques en saillies. Héliogabale lui soumit tout le panthéon romain, et fit venir de Carthage, pour la fiancer avec son dieu, la statue de « Hera Cælestis », très révérée dans toute l'Afrique. Le mariage fut célébré en grande pompe, et à ce propos le jeune fou qui présidait l'orgie impériale exigea des présents de noces de toutes les provinces de l'empire (220).

C'est là-dessus que M. Dieterich édifie son conte mythologique[1] : Abercius, délégué d'une confrérie vouée au culte d'Attis, vient à Rome assister au mariage du Roi — c'est-à-dire de la pierre noire d'Emèse — et de la Junon Céleste de Carthage. Il voit à Rome une pierre (λᾶαν) marquée d'un sceau brillant — c'est-à-dire de saillies luisantes, — ornée peut-être d'un diamant ou d'un aigle métallique. Le « saint Pasteur » de l'inscription est Attis, mythe solaire phrygien, qualifié parfois de pasteur, de saint, d'œil du monde...[2] Les « écritures sincères » sont des caractères magiques du culte d'Attis ;[3] les « confrères » que rencontre Abercius, les adeptes du même culte. Le Paulos dont il s'agit est peut-être (?) un délégué de la province aux noces de la pierre d'Emèse. Au lieu de la foi (πίστις) il faut lire Nestis,[4] nom d'une divinité sicilienne qui *a pu* passer en Asie Mineure.

1. *Die Grabschrift des Aberkios*. 28 sqq.

2. *Id.*, ibid. p. 20, 21 note. Attis est en effet qualifié de βουκόλος, αἰπόλος, une seule fois : ποιμὴν λευκῶν ἄστρων, pasteur des astres brillants. Qu'on se souvienne qu'il s'agit d'un mythe représentant le soleil. — J'écris avec M. Dieterich Attis ; en français l'on trouve plus souvent Atys.

3. *Id.*, ibid. p. 34, note.

4. « J'y ai été amené (à lire Νῆστις) sans savoir ce que Nestis pouvait être, et ce complément nécessaire du reste nous pousse logiquement plus loin. Νῆστις doit être le nom d'une déesse.. » Ibid. p. 43. Malheureusement pour M. D. ce « complément nécessaire » (notwendige Ergænzung) n'est nullement appuyé. Voir ci-dessus la note de l'abbé Duchesne.

Cette Nestis, déesse des eaux, *a dû* être identifiée par les Grecs à la déesse orientale Derceto, qui avait la forme d'un poisson[1]. Ceci posé, Nestis a nourri Abercius de ses poissons sacrés. Le pèlerin, ascète païen (??) — Nestis signifie encore jeûne[2] — s'est nourri de poisson, de pain et de vin. Ici, des formules obscures, analogues à celles des mystères d'Eleusis, mais d'où il semble ressortir qu'une prêtresse (la « Vierge sainte ») pêchait les poissons destinés à la nourriture d'Abercius[3]. Et voilà comment on explique l'obscur par les pures ténèbres!

L'exposé du système me semble commencer sa réfutation. Quel échafaudage subtil d'hypothèses pour rendre compte de la *possibilité* d'une interprétation païenne ! Non seulement on isole le texte, mais on le torture. On appuie sur une lecture plus que risquée le mot βασιλῆαν[4] — forme d'ailleurs inconnue et arbitrairement dérivée. Au lieu de la très claire leçon Λάον, on imagine un « sens insolite, mal attesté, presque barbare. »[5] L'on fait d'une pierre un roi, on l'orne d'un sceau brillant sous prétexte d'empreinte ou d'ornement. Hypothèses, ces caractères cabalistiques que, par analogie avec d'autres cultes antiques, on prête aux sectateurs d'Attis. Hypothétique, ce Paulos qu'on nous propose comme compagnon d'Abercius. — Quant à Nestis, c'est vraiment ici que l'exégèse dépasse toute mesure : il nous faut admettre : 1° que le nom de cette déesse très peu connue[6]

1. *Id.*, ibid. p. 38 sqq. surtout 45.
2. *Id.*, ibid. p. 46.
3. *Id.*, ibid. p. 47.
4. *Id.*, ibid. p. 22, note, coll. *Bulletin Critiq.*, l. c. p. 102.
5. Duchesne : *l'Épitaphe d'Abercius*, p. 23. L'unique exemple de ΛΑΟΣ dans le sens de pierre, relevé dans toute la littérature grecque (Œdipe à Colone, v. 196), est contesté.
6. P. Decharme dans sa : *Mythologie de la Grèce antique* (Paris, 1879, 626 pages in-8°) ne mentionne même pas Nestis. Le seul passage antique auquel renvoient les rares scholiastes ou hérésiologues qui en ont parlé, particulièrement Hippolyte, que cite M. Dieterich, est ce vers d'Empédocle, (*Frag. Empedocl.*, ed. Mullach-Didot, vers 161) :

Νῆστις θ' ἣ δακρύων τέγγει κρούνωμα βρότειον

où Nestis est prise certainement pour la personnification de l'eau, opposée

figurait sur notre pierre, alors qu'on ne peut citer un seul exemple d'inscription où l'on doive le retrouver [1], 2° que Nestis a passé de Sicile où l'on nous la signale — et combien vaguement [2] ! — en Asie Mineure ; 3° qu'elle a été identifiée avec une déesse-poisson, 4° que l'abstinence était imposée aux mystes sectateurs d'Attis, et que le poisson [3], le pain et le vin étaient les mets sacrés dont on les nourrissait ; mets 5° servis exclusivement ou principalement par des prêtresses qualifiées de vierges. Et, tous ces postulats admis, [4] « on ne peut pas dire, assurément, que tout s'explique.. » [5]

Il resterait à expliquer en effet, entre beaucoup d'autres traits, le vers 19 dans lequel Abercius demande des prières pour son âme. Consulté par Mgr Wilpert sur le fait de l'existence d'inscriptions païennes « où soit exprimée la prière pour des défunts, » M. le professeur Gatti, l'un des maîtres de l'épigraphie classique, a répondu « qu'il n'en connaissait aucune qui dût s'entendre dans le sens indiqué.. » [6] Mais rien n'est plus commun au contraire, dans les inscriptions païennes, que la conviction de la vanité de toute intercession pour les morts. Dans celle d'Aurélius Antonius,

aux trois autres éléments (Zeller-Boutroux : *la Philosophie des Grecs* I. 2, 206, note). C'est bien ainsi du reste que l'entend Hippolyte (*Adv. Hær.*, VII, 29).

1. Le *Corpus Inscriptionum* de Bœckh-Curtius (ed. 1877), dans sa table des noms mythologiques, n'a rien à Nestis. Le silence de M. Dieterich m'autorise à dire qu'on n'a trouvé ce nom depuis sur aucune inscription.

2. Eustathe, scholiaste d'Homère (in T Iliad. p. 1180. I, 14) parle de Nestis, qui est, *dit-on* (φασί), une certaine divinité sicilienne, identique, d'après quelques-uns, à Proserpine.

3. On sait qu'un des points les mieux attestés du culte de Cybèle, intimement uni à celui d'Attis (Ἀγδίστεις θεαί) était la prohibition du poisson comme nourriture.

4. Je dis postulats, ne reconnaissant pas pour preuves les similitudes lointaines et obscures apportées par M. Dieterich à l'appui de sa thèse. Qu'il y ait eu dans divers mystères païens des jeûnes, des prêtresses (parfois appelées vierges), des formules sacrées, qui en doute ? Il faudrait encore montrer que tout ceci s'applique précisément au culte d'Attis.

5. Salomon Reinach : *Revue Critique* 16, déc. 1896, p. 451.

6. Wilpert : *Fractio Panis*, p. 110, note. Voir là dessus Kaufmann : *Die Legende der Aberkiosstele im Lichte urchristlicher Eschatologie*, dans le *Katholik* de Mayence, mars 1897, p. 245.

pauvre enfant de sept ans, « initié à tous les mystères des dieux », ses parents se plaignent que leur fils ait « quitté la douce lumière », et constatent avec tristesse que *rien ne lui sert* d'avoir observé avec une exacte piété (ΣΕΜΝΩΣ) les rites des mystères sacrés [1]. Même affirmation calme et désolée dans cette épitaphe d'un enfant de Carthage :

Aux dieux mânes !
Je n'indique pas son nom, ni le nombre de ses années
De peur qu'en les lisant la douleur ne nous reste au cœur.
Doux enfant tu étais, mais combien peu de temps !
La mort triomphante t'a empêché d'arriver à l'âge de la liberté..
Maintenant la *mort éternelle* t'a rendu libre [2].

En face du fragile système de M. Dieterich, il n'est pas inutile de se rappeler que c'est pourtant ce qu'on oppose de plus fort [3] à l'interprétation traditionnelle, jusqu'alors universelle, et combien satisfaisante et claire, à quel point appuyée sur les écrits et monuments contemporains, c'est ce qui nous reste à voir.

V

Le premier des arguments qui vont à établir le sens chrétien de notre épitaphe est le récit reproduit par le Métaphraste. Beaucoup des traits qu'il renferme sont assurément apocryphes : s'en suit-il qu'on ne puisse faire quelque

1. De Rossi : *Inscriptiones*, II. 1, p. XXVII. Voir la réplique chrétienne dans l'inscription des Catacombes citée plus bas, page 30. L'inscription d'Aurélius Antonius est contemporaine de celle d'Abercius.

2. Revue des publications épigraphiques, par R. Cagnat, dans la Revue Archéologique, mai-juin 1894, p. 421, § 90.

3. La *Berliner philologische Wochenschrift* (1897, nº 13) déclare inacceptable l'interprétation de M. Dieterich, mais veut qu'il s'agisse, dans notre épitaphe, d'Isis. Sans discuter au long cette hypothèse, je rappelle : 1º qu'il est impossible de lire Ἶσις dans le texte de l'inscription, 2º que le document antique le plus complet qui nous reste sur le culte d'Isis au temps de sa contamination avec les cultes mystiques grecs, — ce serait le cas, — mentionne formellement l'abstinence totale du poisson pratiquée par les mytes d'Isis : Οἱ δ' ἱερεῖς ἀπέχονται πάντων (ἰχθύων). (Plutarchi : *De Iside et Osiride* § 7. Ed. Didot I. 432). Or Abercius déclare non moins formellement que la Foi « lui a servi *partout, en nourriture*, un poisson de source. »

fond sur le noyau premier de l'histoire ? Ce qu'on lui objectait de plus sérieux a disparu devant la distinction des deux Hiérapolis, et l'exploration soigneuse de M. Ramsay a justifié d'éclatante façon certains détails qu'on aurait facilement attribués à la fantaisie du chroniqueur — la place des thermes, par exemple. Enfin, quoi qu'il en soit des remaniements [1], c'est un fait que le rédacteur primitif, au IVe ou Ve siècle, considérait l'épitaphe comme celle d'un chrétien, d'un évêque, d'un personnage influent reconnu par la tradition locale comme patron spécial du pays. Que cette mémoire ait été embellie à l'aide de traits empruntés aux lieux communs de l'hagiographie d'alors [2], accordons-le : encore faut-il reconnaître qu'elle existait et que l'application même, à celui qui en était l'objet, des légendes les plus célèbres, témoigne de la vénération que les gens d'Hiéropolis avaient pour leur apôtre. A qui persuadera-t-on que cette mémoire n'avait pour la fonder d'autre document, d'autre tradition qu'une épitaphe païenne, interprétée comme certainement chrétienne dans son lieu d'origine ?

Qu'il ait existé d'ailleurs en Phrygie, au temps que le rédacteur anonyme assigne à notre inscription, un évêque chrétien considérable nommé Abercius, c'est ce dont on ne saurait douter. Eusèbe nous a conservé des fragments d'un écrit antimontaniste adressé par un de leurs collègues en sacerdoce, à Avircius Marcellus et à Zotique d'Otrous [3]. Or Otrous, aussi bien qu'Hieropolis, a été identifié par M. Ramsay : ces deux villes sont en Phrygie salutaire et dépendent également de la métropole de Synnade. L'écrit cité par Eusèbe se rapporte vraisemblablement au temps de Caracalla (211-214) [4].

Voici donc à Hieropolis, à une époque s'accordant avec les

1. On peut voir sur ce point un bon article du P. Thurston dans le *Month*, juillet 1890, p. 339 sq : The story of S. Abercius, a Byzantine Forgery ?

2. Dieterich : Die Grabschrift des Aberkios p. 3, 4.

3. Hist. Eccl. V. 16. Le texte porte Ἀουίρκιε Μάρκελλε. Le concile de Chalcédoine porte comme l'inscription Ἀβέρκιος, que donnent en outre plusieurs manuscrits d'Eusèbe.

4. C'est la date assignée par l'abbé Duchesne : Revue des Quest. Historiq. T. XXIV, p. 27 sqq. M. de Rossi préfère avec Lightfoot la date de 193 (Inscript. Christianæ, II. 1, XVIII, note). Cette légère divergence ne fait rien à la thèse.

données chronologiques de la « Vie », un évêque influent, — on prend ses exhortations pour des ordres, — du nom d'Abercius. A cette identification s'opposait la succession connue des évêques d'Hierapolis. Depuis qu'on a replacé Abercius sur son siège d'Hieropolis, l'opinion qui voit en lui le héros des actes et l'auteur de l'inscription touche, au jugement de M. Harnack[1], à la certitude.

L'épitaphe d'Alexandre confirme encore cette conclusion : La dépendance mutuelle des deux inscriptions est tout d'abord indéniable : plusieurs vers de l'une sont textuellement reproduits dans l'autre, avec leurs fautes même de quantité. La stèle de 216 est d'ailleurs certainement chrétienne; la région où elle a été trouvée est riche en monuments épigraphiques portant des formules comme celle-ci : « des chrétiens à un chrétien », ou les monogrammes A Ω, ☧[2]. Quant au texte même, « le salut adressé aux passants et l'invitation à se souvenir du défunt, est de style liturgique. C'est l'Εἰρήνη πᾶσιν, le *Pax vobis* des liturgies grecque et latine »[3].

Reste à prouver la priorité de l'inscription d'Abercius. Elle est plus longue, et donc postérieure, objecte M. Dieterich. Le contraire semble plus naturel, car l'on conçoit bien que les amis d'Alexandre aient emprunté à l'épitaphe déjà existante d'un homme illustre des fragments applicables à tout chrétien et complétés par les indications strictement personnelles au mort obscur; mais voit-on Abercius intercaler dans une composition poétique d'une certaine importance, et neuve dans sa teneur presque entière, la citation textuelle de formules prises d'un travail antérieur de valeur moindre?

Il y a mieux d'ailleurs que cette invraisemblance : la forme seule des lettres (la remarque est du commandeur de Rossi)[4] atteste l'antériorité de l'inscription d'Abercius. Les lettres E, Σ y sont constamment gravées d'après la forme antique, tandis que les formes rondes ou carrées apparaissent déjà

1. Harnack : *Geschichte der Altchristlichen Litteratur,* I. 1, (1893), p. 259.
2. Lightfoot : *S. Ignatius* (2 éd.), p. 501.
3. Duchesne : *l'Épitaphe d'Abercius,* p. 12.
4. Rossi : *Inscript. Christianæ,* II. 1, p. XVII, XVIII.

dans l'épitaphe d'Alexandre. Enfin le vers 3, qu'une légère substitution de mots rend aisément correct dans l'autobiographie poétique de l'évêque phrygien, devient impossible à scander par la substitution brutale, à son nom, de celui d'Alexandre, fils d'Antoine (Ἀλέξανδρος Ἀντωνίου). La main des plagiaires est surprise ici en flagrant délit, et ce fait me semble péremptoire.[1]

Voici enfin une inscription du même temps, celui de Septime Sévère.[2] Elle a été trouvée à Autun, et son caractère chrétien, d'ailleurs incontesté, est clair à la première lecture. Je traduis vers pour vers cette naïve et belle prière d'un fils aimant, sur la restitution de Pohl, qui a profité de tous les travaux antérieurs, et dont le texte a été accepté par M. de Rossi dans ses *Inscriptions Chrétiennes* :

Race divine du Poisson (ΙΧΘΥΣ) céleste, en ton cœur pur
Prends force, toi qui puises parmi les mortels la source immortelle
Des eaux divines. Ami, réjouis ton âme
Par les eaux intarissables de la Sagesse riche en dons :
Prends la nourriture douce comme miel du Sauveur des saints,
Mange ardemment, tenant en main le Poisson (ΙΧΘΥΝ).
Rassasie toi du Poisson, c'est mon vœu, sauveur et maître,

1. C'est aussi l'opinion de Lightfoot: *Saint Ignatius* (2 ed.), p. 495 et note. A ces raisons, déjà bien fortes, M. l'abbé Duchesne (*Bulletin Critique*, 25 février 1897, p. 103 sq) en ajoute trois autres : l'une est tirée de la substitution, dans l'épitaphe d'Alexandre, de l'incolore φανερῶς au significatif (mais impossible dans le cas d'une rédaction posthume) καιρῷ ; l'autre de la coutume, constatée dans les épitaphes métriques, de faire suivre le début οὔνομα d'assez longs développements. On ne cite qu'un seul cas, explicable par un artifice visible de composition, où il en soit autrement. Or c'est l'épitaphe d'Abercius qui répond seule à cette condition : elle est donc seule complète et l'archétype de celle d'Alexandre. — Enfin l'expression de « disciple d'un saint Pasteur », obscure en elle-même, n'est expliquée que par Abercius. Il faut conclure que les amis d'Alexandre ont composé son épitaphe de centons empruntés à un monument préexistant, l'inscription d'Abercius.

2. C'est l'opinion de M. Le Blant, de F. Lenormant, de J. B. de Rossi, quant au contenu de l'inscription, quoi qu'il en soit de l'époque controversée, mais qu'on ne saurait reculer après le IIIe siècle, à laquelle l'inscription retrouvée a été gravée. (Rossi : *Inscriptiones Christianæl*, II, 1, p. XXI, note).

Et repos à ma mère, je t'en prie, Lumière des morts !
Ascandius, mon père, père chéri
Avec ma douce mère et mes frères
Dans la paix du Poisson, souviens-toi de ton Pectorius. [1]

N'est-ce pas là, dans l'unité de foi à l'Ichtys divin, Jésus-Christ, Fils de Dieu, Sauveur[2], dans la communion des sacrements dont il était le mystérieux symbole, la réplique gauloise de l'inscription du Phrygien Abercius ? Cela semblera plus certain encore si l'on se souvient que les actes des martyrs de Lyon, contemporains d'Abercius, mentionnent un Phrygien du nom d'Alexandre[3], et que les chrétientés gauloises de la vallée du Rhône ont été fondées et gouvernées au second siècle par des Grecs venus d'Asie Mineure.

Ces preuves extrinsèques à notre monument sont déjà solides, d'aucuns diraient convaincantes à elles seules. Que s'il restait des doutes, l'étude directe de l'inscription va, j'espère, les dissiper.

Comparons notre texte aux monuments figurés de la même époque, — fin du IIe, commencement du IIIe siècle. Nul besoin de rapprochements hasardeux ou d'exégèses raffinées : « pour trouver l'illustration de l'épitaphe d'Hiéropolis, il suffit de descendre aux Catacombes[4]. » Durant son voyage de Rome, Abercius avait pu voir dans les chambres du cimetière de Calliste, dans la « Capella Greca », monuments du second siècle, les purs et poétiques symboles que rappelle son inscription.

Voici le pasteur paissant ses troupeaux de brebis par

1. Voir sur la découverte et le texte de l'inscription Dom F. Cabrol : *Histoire du Cardinal Pitra* (1893), p. 30 sqq. — O. Pohl : *Das Ichtys-monument von Autun* (1880) ; F. Lenormant dans les : *Mélanges d'Archéologie* de Cahier et Martin, IV, 115 sqq ; et surtout Pitra : *Spicilegium Solesmense*, I, 554 sqq.

2. En plus de l'insistance à mettre en relief le mot ΙΧΘΥΣ, clef symbolique de toute l'inscription, on peut noter avec M. de Rossi que les cinq premiers vers de l'inscription forment par leurs premières lettres le célèbre acrostiche ΙΧΘΥΣ (Ἰησοῦς Χριστός Θεοῦ Υἱός Σωτήρ).

3. Eusèbe, *Hist. Eccl.*, V. 1.

4. Paul Allard : *Bulletin d'archéologie chrétienne*, dans la *Science Catholique*, 1889, p. 364.

monts et plaines, ou ramenant sur ses épaules la pauvrette égarée : lumière du monde, atteignant partout, éclairant tout homme venant ici-bas [1], il enseigne à ses disciples les « écritures sincères. » Les voici, gravées sur les tombes en beaux caractères, ou déposées à ses pieds dans un *scrinium*, ces *écritures du Pasteur infrangible* dont se glorifiait Tertullien [2]. Voici surtout et sous toutes les formes, et sur les monuments les plus divers, avec les attributs de l'immortalité ou les représentations eucharistiques qui déterminent sa signification, voici l'Ichtys sacré, le Poisson mystique, gage et signe de vie éternelle [3].

Suivons au cimetière de Calliste, le cycle mystique des peintures sacramentelles : voici d'abord la fontaine de l'initiation baptismale. Un pêcheur tire de ses eaux un poisson, tandis qu'un enfant y est plongé. Tertullien va nous commenter cette fresque : l'enfant est le catéchumène immergé dans les ondes régénératrices du sacrement; il en sort chrétien, car nous, *petits poissons*, nous sortons du bain sauveur réformés à l'image du Christ, le Poisson (ΙΧΘΥΣ) par excellence [4]. Chrétien désormais, il sera « la race du Poisson céleste », selon la belle formule, renouvelée de saint Paul [5], de l'inscription d'Autun; il entrera dans un « peuple » d'orantes, marqués « du sceau divin » du baptême. Car « le sceau est l'eau, nous affirme Hermas à la même époque : on

1. Joa. I, 9.

2. « At ego ejus Pastoris Scripturas haurio qui non potest frangi. » *De Pudicit.* X (ed. Reifferscheid, p. 240). Tertullien oppose ici les « écritures sincères » du vrai Pasteur aux doctrines laxes (selon lui) du Pasteur d'Hermas, — doctrines que l'on appuyait sur la représentation du Bon Pasteur peint au fond des vases chrétiens, — et fait allusion à la fragilité de ces images. Il reste qu'il attribue au *Pasteur* Jésus-Christ les *écritures véritables*. On peut donc, légitimement, quoi qu'en dise M. Harnack (*Zur Abercius-Inschrift.* p. 7, note 2) alléguer ici ce texte de Tertullien. — Quant au mot γράμματα appliqué aux Écritures, il est pris souvent en ce sens dans le Nouveau Testament (Joa. V, 47; VII, 15, — II Tim. III, 15, Act. XXVI, 24) et dans Josèphe : « τὰ ἱερὰ γράμματα » (*Ant. Jud.*, III, 7, 6.).

3. Voir de Rossi : *De monumentis christianis* ΙΧΘΥΝ *exhibentibus. Spic. Solesm.*, III, 545 sq.

4. « ..Sed nos pisciculi secundum ΙΧΘΥΝ nostrum Iesum Christum in aqua nascimur. » *De Baptismo*, I (Ed. Reifferscheid, p. 201).

5. *Act. Apost.*, XVII, 28.

descend dans l'eau mort et l'on en remonte vivant[1]. » — Désormais la Foi (ΠΙΣΤΙΣ) guide l'initié, et l'amène au banquet Eucharistique que voici représenté dans une seconde peinture : le poisson et le pain sont servis, et, dans une attitude de prière, une Vierge pure, l'Église, convie le néophyte à manger, avec une faim spirituelle, l'aliment divin. Dans une autre chambre du même cimetière de Calliste, le « Poisson très grand et pur » soutient une corbeille de joncs renfermant les pains sacrés et le vase empli de vin mêlé d'eau que chante l'évêque phrygien [2].

Voici enfin représentée dans la « Capella Greca » la *Fraction du Pain* elle-même : les sept corbeilles symboliques forment une couronne à la scène. Le prêtre, à la place d'honneur, rompt l'aliment divin : le poisson, le vin eucharistique sont sur la table et complètent la signification de l'ensemble[3].

Ces allusions transparentes aux mystères chrétiens, tous les auteurs du temps s'accordent pour nous les expliquer. Le Christ est en effet, dit Origène, « celui qui en figure est appelé Poisson (ΙΧΘΥΣ)[4]. » Les fidèles incorporés par leur baptême à l'Ichtys Jésus-Christ sont appelés par Tertullien de *petits poissons* [5], par l'inscription de Pectorius *la race de l'Ichtys divin*. Un siècle plus tard, quand on ne craignit plus de trahir des frères en expliquant les signes distinctifs de l'initiation chrétienne, les Pères suppléeront à la brièveté de ces allusions par des expositions en règle[6].

Pour Abercius, instruit de ces mystérieux symboles, il ne sera nulle part étranger; il l'affirme dans son épitaphe, et

1. « Ἡ σφραγὶς οὖν τὸ ὕδωρ ἐστίν... ὅταν δὲ λάβῃ τὴν σφραγῖδα, ἀποτίθεται τὴν νέκρωσιν καὶ ἀναλαμβάνει τὴν ζωήν. » *Pastor Hermæ*, Sim. IX, 16. (Ed. Funk, I, 532).

2. On peut voir de belles reproductions de ces peintures dans la Roma Sotteranea de Rossi, t. I, pl. VIII ; t. II, pl. XVI ; et aussi dans le *Spicilegium* de Pitra III, pl. I et II.

3. Voir la reproduction dans Wilpert : *Fractio Panis*, pl. III (ensemble) ; XIII-XIV (scène principale).

4. Origène *in Matth.*, XIII, 10 (Migne, P. G. XIII, 1120).

5. *De Baptismo*, I, (ed. Reifferscheid, p. 201).

6. Sur la rareté relative d'explications aux premiers siècles, voir de Rossi : *De Christianis monumentis* ΙΧΘΥΝ *exhibentibus*, § 15.

Tertullien lui fait écho : « Dans toutes les églises on lui donnera la paix, on l'appellera frère, on le reconnaîtra au moyen du signe commun d'hospitalité [1] : droits qu'aucune loi ne règle, hors la tradition de la même doctrine sacrée [2]. » A la lumière de ces documents contemporains qu'il serait aisé de multiplier, notre inscription n'apparaît-elle pas certainement chrétienne ?

A l'exemple de ses saints confrères d'épiscopat de l'Asie Mineure, Hégésippe, Polycarpe, Polycrate d'Éphèse, Abercius, sous une inspiration qu'il tient pour surnaturelle, est allé voir Rome, la Cité Reine. La splendide parure de ses monuments profanes l'a frappé d'admiration, mais sans éclipser à ses yeux l'intime beauté de l'Église chrétienne qu'il y a vue, de cette église qui, presqu'un siècle auparavant, méritait d'être saluée par Ignace d'Antioche « l'église digne de Dieu, digne de gloire et d'éloges, digne du nom de bienheureuse et d'immaculée, et présidant à l'universelle assemblée de la dilection.. » [3] C'est tout un peuple déjà marqué au sceau baptismal, célébrant ses rites sacrés dans des cryptes et des oratoires ornés de nobles peintures où se détache, à la place d'honneur, la douce vision du Bon Pasteur.

En revenant à sa chère Hiéropolis, l'évêque a traversé les villes Mésopotamiennes. Partout son initiation aux mystères chrétiens lui a fait trouver des frères, détenteurs des mêmes Écritures, lecteurs assidus des lettres de Paul, mangeant, sous les espèces du pain et du vin mélangé d'eau, le même Poisson mystique, Jésus-Christ. Aussi, à son retour, il veut immortaliser ses souvenirs dans une épitaphe qui, « sans livrer aux chiens le pain des enfants » rappellera aux

1. « *Contesseratio* ».. On sait que la *tessera* était un petit objet, souvent un anneau, orné d'inscriptions ou de gravures, et destiné à servir de signe de reconnaissance durant les voyages. Clément d'Alexandrie dit positivement que les anneaux chrétiens portaient souvent, comme signe de *contesseratio* une représentation de l'ἰχθύς. (*Paedagog.* III, 11. Migne, P. G. VIII, 633). De nombreux spécimens nous en ont d'ailleurs été conservés : on peut voir la gravure de quelques-uns dans Kraus : *Geschichte der christlichen Kunst* (1895-1896) I, p. 94, 95.

2. Tertullien : De Præscriptionibus XX (Migne P. L. II, 32).

3. Ignat. *ad Rom. Inscript.* (ed. Funk I, 213).

fidèles d'Hiéropolis le voyage de leur évêque au tombeau des Saints Apôtres et la grande leçon d'unité qui s'en dégage. Ce sera surtout un mémorial qui sollicitera leurs prières. Mais l'Eucharistie n'est-elle pas le signe efficace de l'union de tous dans le Christ?[1] N'est-elle pas « le remède d'immortalité, l'antidote de la mort?[2] » N'a-t-elle pas un lien étroit avec la vie glorieuse à venir[3]?

Il suffira donc au but d'Abercius de faire rayonner, au milieu du récit poétique de ses voyages, et déterminé par le contexte au sens eucharistique, le symbole sacré de l'Ichtys. Unité de l'Église, vie glorieuse par le Christ ne se résument-elles pas en ce symbole, qu'il a vu gravé sur tant de tombes chrétiennes de ses frères de Rome, sur celle-ci, peut-être, trouvée au cimetière de Priscille[4]:

ΜΑΡΙΤΙΜΑ ΣΕΜΝΗ ΓΛΥΚΕΡΟΝ ΦΑΟΣ ΟΥ ΚΑΤΕΛΕΙΨΑΣ
ΕΣΧΕΣ ΓΑΡ ΜΕΤΑ ΣΟΥ (poisson ancre poisson) ΠΑΝΑΘΑΝΑΤΟΝ ΚΑΤΑ [ΠΑΝΤΑ]

Maritima Semné, tu n'as pas quitté la douce lumière,
Car tu avais avec toi l'Ichtys toujours immortel — ? [4].

C'est ainsi que sans violence, et avec une vraisemblance que les monuments chrétiens du temps élèvent à la certitude morale, s'explique l'épitaphe du vieil évêque phrygien. Quelques mots obscurs n'y justifient pas l'intrusion de je ne

1. « Comme les éléments de ce pain, épars sur les montagnes, se sont réunis en un seul tout, de même puisse ton Église se rassembler des extrémités de la terre dans ton royaume! » *Doctrina* XII *Apost.*, X. (ed. Funk, I, CLIX). Traduction de M. l'abbé Duchesne : *Origines du culte chrétien*, p. 51.

2. Ignat. *ad. Ephes.* XX (ed. Funk, I, 190).

3. « Comme le pain terrestre, après l'invocation du Seigneur, n'est plus un pain vulgaire, mais l'Eucharistie, ainsi nos corps, nourris du pain eucharistique, deviennent incorruptibles par l'espérance qu'ils possèdent de ressusciter. » Irenæus : *adv. Hæres.*, IV,18. (Migne, P. G. VII, 1027). — On remarquera que saint Irénée, Asiate comme Abercius, était son contemporain, écrivant vers 190.

4. Wilpert : *Fractio panis*, p. 79. Sur l'Ancre et l'Ichtys géminé voir de Rossi : *De Christianis monumentis*... 18.

sais quel amalgame mythologique, incompatible avec les passages très clairs de sa poétique teneur, Nul besoin d'échafauder de fragiles hypothèses sur les mystes de Cybèle ou d'Attis. Leur science, leur sens des choses chrétiennes n'ont pas trompé les savants illustres qui ont lu dans ces frustes vers la communion à la même foi et aux mêmes rites des fidèles du IIe siècle; et les fragments de cette pierre illustre peuvent rester au musée de Latran, avec l'épigraphe composée pour eux par un digne élève du commandeur de Rossi [1] :

FRAGMENTVM. TITVLI. SEPVLCRALIS
EX. ASIA. ADVECTVM
IN. QVO ABERCIVS. HIEROPOL. EPISC. SAEC. II
VNIVERSAE. ECCLESIAE. CONSENSVM.
IN. VNAM. FIDEM. TESTATVR.

1. O. Marucchi : *Nuove Osservazioni*, p. 20.

L. DE G., S. J.

UNE PROCHAINE CANONISATION

Le Bienheureux Pierre FOURIER, de Mattaincourt

D'APRÈS SA CORRESPONDANCE[1]

III. — LE CURÉ, LE RÉFORMATEUR, LE PATRIOTE

XI

L'œuvre nous a fait oublier l'ouvrier; l'histoire de la Congrégation Notre-Dame nous a détournés de la biographie du curé et du missionnaire. Quittons les écoles gratuites fondées en tant d'endroits par Pierre Fourier, et entrons dans son presbytère de Mattaincourt. Si plusieurs de ses monastères ne furent jamais bien riches, même et surtout la maison de Paris, que dire de sa maison curiale ?

Mattaincourt et son annexe Hymont, unis par une bulle du 13 mars 1486 au chapitre d'Haussonville, rapportaient au curé pour tout son revenu, la somme de deux cents francs, à charge encore de prélever sur ce maigre bénéfice l'entretien de son modeste logis. Quelque chose comme les neuf cents francs de nos desservants actuels.

Fourier l'avait voulu. Quand son directeur le P. Jean Fourier le déterminait à ce choix du troisième degré d'humilité, il n'y avait eu aucune illusion de la part de l'acceptant. Ce n'est pas que toute prospérité matérielle fût absente à Mattaincourt. Avant les ravages des Suédois, la bourgade valait une petite ville. On y cultivait sa vigne ou son champ ; on fabriquait draps et dentelles exportés en France, en Italie, en Allemagne. Mais l'état moral était en raison inverse de la situation commerciale. Tous ces trafics se faisaient au moyen de foires. On sait si l'Église qui avait au moyen âge encouragé ces marchés cosmopolites, eut à

1. V. *Études*, 5 et 20 avril 1897.

en souffrir à partir de la Réforme. Ce n'était pas seulement à la foire de Francfort que paraissaient les primeurs des pamphlets protestants contre l'église romaine. Maint concile provincial du seizième siècle se plaint de la désastreuse propagande de brochures hérétiques qui se faisait sous le couvert d'autres marchandises [1]. Mattaincourt avait été surnommé *la petite Genève*. L'hérésie ou l'athéisme se partageaient les esprits ; le libertinage y régnait dans la conduite. Beaucoup de ceux qui entendaient encore la messe, n'y assistaient qu'aux fêtes, et ces jours étaient consacrés au désordre plus qu'au repos ou à la sanctification. Ceux qui communiaient, se contentaient d'accomplir leur devoir à Pâques. L'église était déserte ; les tavernes remplies.

Le 1er juin 1597, Pierre Fourier faisait son entrée dans la paroisse. Il recommandera plus tard aux prêtres de rendre cette journée « illustre et éclatante », parce que les premières impressions sont les plus vives [2]. Il mit en œuvre sa maxime ; la cérémonie qui coïncidait avec la fête de la Sainte-Trinité et la Translation de saint Epvre, patron de l'église, eut toute la solennité désirable. Après sa première messe, il rentra chez lui et écrivit par articles ses résolutions pour l'avenir ; c'était entre autres ne jamais faire payer ses services au tabellion du pauvre bourg, « pour ce qu'il étoit venu de la part de Dieu, ce me sembloit alors, et de tout le peuple qui l'envoyoit, me demander en l'abbaye [3]. »

Quelques jours plus tard, à la procession de la Fête-Dieu, Fourier officiait avec une dignité et une modestie qui lui conciliaient l'estime générale. Son sermon acheva de lui conquérir les fidèles ainsi prévenus en sa faveur. Il y protestait de son désintéressement et de son dévoûment, leur disant que « comme Dieu se donnoit aux hommes sous les espèces sacramentelles, sans chercher autre interest que le bien de ceux qui le reçoivent, aussi se donnoit-il ce jour-là à

1. Voir notre article : *Un Curé de Saint-Jacques de Tournai au XVIe siècle. Josse Clichtoue*, dans la *Semaine religieuse du diocèse de Tournai*, 2 mars 1895, p. 138.

2. Petit Bedel, p. 77.

3. *Lettres*, t. V. p. 483.

eux non pas pour l'honneur qu'il en pouvoit espérer, ny l'attente de leurs richesses, mais simplement pour le salut de leurs âmes, léquelles resolument il vouloit sauver, quand il y devroit perdre le sang et la vie ». [1]

Bientôt on le vit à l'œuvre. Ce qu'il avait promis, il le tint. Au milieu de ces paysans attachés à la terre, ou de ces petits commerçants âpres au gain, il pratiqua la pauvreté comme un moine. Deux presbytères sont restés fameux dans notre siècle par leur dénûment, celui du vénérable Vianney à Ars et celui de l'abbé Gorini à la Tranclière. Fourier en avait fourni la première image. Sa maison presbytérale ne fut jamais meublée. Dans sa chambre composée de quatre murailles nues et d'un plancher en haut comme en bas, on voyait une table grossière recouverte de livres, quelques sièges de bois et un large banc. L'alcôve renfermait bien un lit ; mais ce lit n'était là que pour la montre, car le maître de céans dormait sur la table ou sur le banc avec un livre pour oreiller [2]. Quelque temps il essaya de donner le change en défaisant son lit le matin pour faire croire qu'il y avait couché. Puis il le transporta de maison en maison, le prêtant à des malades étendus sur la dure ; mais l'un garda la couverture, l'autre les draps, et le bois lui-même resta chez un troisième [3].

En fait de linge et de vêtements il n'avait que le strict nécessaire : une seule soutane d'étoffe grossière et de façon commune, qu'il usait jusqu'au dernier fil. Par-dessus sa soutane il portait un surplis blanc destiné à en dissimuler la pauvreté. Il avait aussi des instruments de pénitence et des plaies vives à dérober. Au contact des miséreux ou sous le frottement du cilice, il avait contracté des infirmités dont la pensée soulève le cœur. Certains traits rappellent le bienheureux Labre, le sublime pèlerin d'Amettes [4].

Dès le premier jour, les indigents et les déshérités furent en effet ses meilleurs amis ; il fut le *Père des pauvres* en attendant qu'on le surnommât *le bon Père*. Son système était

1. Petit Bedel, p. 38.
2. *Summarium*, p. 271 et 278.
3. Petit Bedel, p. 62.
4. *Summarium*, p. 269, 270, 271, 276.

simple. Il donnait tout. « Mes biens sont les vôtres, avait-il dit à ses paroissiens, prenez chez moi comme dans vos coffres. » Et c'était une file de mendiants venant demander qui de la farine, du beurre, du sel, qui une chemise, des souliers, un pourpoint, qui du bois, de l'argent, du pain. Personne n'était refusé complètement, et la manière de donner rehaussait encore le prix de l'aumône.

En dehors des secours extraordinaires, il y avait distribution régulière de pain bis deux fois par semaine, dans la cour du presbytère, et une autre le dimanche, de pain blanc, pour attirer aux offices. Il y joignait même, pour les vieux, du lard ou du vin. Quant à lui, il ne buvait guère que de l'eau. Un tonneau de vin qu'on lui donna de force pour son usage demeura deux ans dans sa cave à se couvrir de toiles d'araignées. Il faisait par jour un unique repas [1].

Comme ceux qui aiment à donner, il se laissait parfois conter des histoires. Aux grandes fêtes de Pâques, de Noël, de la Pentecôte, il augmentait presque jusqu'à la bonne chère l'ordinaire de sa clientèle de malheureux.

Parmy laquelle, dit Bedel, se trouva un jour un pauvre soldat retournant de la guerre, avec plus d'appétit que de rentes. Le Père l'abordant luy demanda quelle aumône luy seroit propre. — « C'est Pâques, Monsieur, dit-il; pour bien faire il me faudroit quelques œufs ». Il luy en donna deux. « Hélas, dit ce passant, je croyois qu'un homme de votre sorte ne m'en donneroit pas moins qu'une demie douzaine. » Le Père, se donnant tort, en ajouta quatre autres, et luy demanda s'il étoit content. — « Il me faudroit encore un morceau de pain pour les manger. » — « Oüy, oüy, dit le Père, vous en aurés, » et courut vîte à un plus blanc et du meilleur, s'informant s'il ne luy faloit plus rien. Ce camarade voyant qu'il avoit un bon hôte, luy dit hardiment : « Monsieur, il me faudroit un petit verre de vin pour une si bonne fête ». Le Père tout rempli de joye d'avoir trouvé cette occasion non espérée d'exercer la charité, et de semer icy bas pour moissonner là haut, luy alla querir du vin, et luy versa luy-même à boire, ne voulant le quitter qu'il n'eût dit qu'enfin il étoit content et qu'il prioit Dieu de bon cœur pour l'honneur de son église et le soulagement des pauvres, que tous les curez du monde lui ressemblassent [2].

1. *Summarium*, p. 249.
2. Petit Bedel, p. 57.

Combien il dut se passer de ces jolies scènes ! Quelquefois c'était lui-même qui jouait ses paroissiens. Un jour de Saint-Epvre, la fête du pays, au sortir de la messe, il les conduit sous un prétexte au cimetière, et là, à l'imitation du diacre Laurent découvrant aux persécuteurs les trésors de l'Église, il leur montra réunis tous les pauvres de la paroisse. « Tenez, leur dit-il, voilà le Jésus-Christ que je vous ai promis, prenez-le, menez-le à la fête et traitez-le selon ses mérites. » Et chacun en invita plusieurs à sa table.

Fourier n'interdisait pas la mendicité ; il l'éteignait. Ses aumônes, précédées d'enquêtes soigneuses et intelligentes, allaient à leur but avec discernement, distinguant les pauvres honteux des pauvres ordinaires. Mais ce n'était pas assez à lui de donner, il faisait donner sa paroisse et tâchait d'organiser les ressources.

Aux services on allait à la messe avec des bouts de cierges qu'on y laissait. Fourier trouva cette offrande trop peu rémunératrice et pria ses paroissiens de remettre plutôt quelque argent aux commis de la fabrique. Le paysan aime peu à se défaire de ses espèces sonnantes, mais en nature il est plus généreux. Dès le premier enterrement, une grande table avait été déposée près de l'autel ; elle fut aussitôt recouverte de pains, de pots de vin, de viande, et même de rôtis. Le commis recueillit toutes ces provisions et les distribua aux pauvres à la porte de l'église. Dans maintes paroisses du pays de Lorraine, si chrétien encore et si fidèle aux vieux usages, la tradition s'est conservée jusqu'à nos jours, et quelques-uns se demandent si elle ne remonte pas au *bon Père de Mattaincourt.*

Mais voyant qu'on ne mourait pas assez dans la paroisse, l'ingénieux curé désigna l'autel de Notre-Dame pour recevoir plus souvent ces présents de la charité. Lui-même avait donné le signal en y déposant de grand matin un gros pain blanc d'un bichet.

Après les enterrements, il exploita les mariages. A la campagne le repas des « épousailles » se préparait de loin ; il y pensait comme les autres, et, trois ou quatre dimanches avant la noce, il en parlait à ses gens au prône. Pour ne pas troubler la fête, il ne leur demandait rien, disait-il, le jour

du banquet ; mais il les priait de faire le lendemain largesse des restes aux malheureux. Cette coutume s'établit comme la précédente.

Le bienheureux Pierre Fourier est l'inventeur d'une institution de crédit et de secours mutuel qui a une portée plus grande. On l'appela la *Bourse de Saint-Epvre*. Ayant remarqué combien le manque de capitaux était préjudiciable aux petits commerçants de Mattaincourt, marchands ou drapiers, exposés aux accidents, tels que celui d'être détroussés par les voleurs, et aux fluctuations des prix, il créa en leur faveur une sorte de caisse de prévoyance ou de mont. C'est la charité organisée et fondée sur la puissance de l'association, celle que prônent les économistes et qu'ils n'ont point partout ni toujours imaginée de toutes pièces. Dans la Bourse de Saint-Epvre, dit Bedel, qui ne vise pas au langage technique, mais rend bien compte des avantages de l'institution,

Il mettoit les donations, les legs pieux... les amandes. Et lorsque quelqu'un étoit fort mal en ses affaires, on tiroit de là quelques cent francs pour luy donner moyen de retourner au traficq, *à condition de les rendre* s'il devenoit plus riche, sinon c'étoit pour luy ; ce qui reüssit avec tant de bonheur que de cet argent *on a fait un fond*, le rapport duquel est encore affecté au soulagement de semblables personnes [1].

C'était donc une bourse de prêt, sans intérêt, et avec facilités de remboursement, une banque rurale et populaire favorisant le crédit et préservant de l'usure.

Pour l'administration de la justice, Fourier rêvait une institution analogue. Depuis son enfance il avait été témoin d'un abus qui dure encore en France malgré les Lamoignon et les *Plaideurs* sous Louis XIV, malgré la révolution et les nouveaux codes : les lenteurs de la procédure et la durée des procès. Mais partout aussi et de tout temps l'initiative personnelle l'emporte quelquefois sur les habitudes les plus invétérées. Il avait vu dans son bailliage de Vosge un avocat lequel à lui tout seul sous une halle « vidoit plus d'affaires

1. Petit Bedel, p. 60. — *Le Bienheureux Pierre Fourier, curé, réformateur d'ordre et fondateur*, par Edouard de Bazelaire, 1853, in-12, p. 18.

en un jour que nos formalistes n'en achèvent dans un an[1] ». L'idée se présenta à son esprit que si l'on groupait plusieurs bonnes volontés semblables, le résultat serait plus considérable encore et étendu à plus de personnes. Il réunissait dans son association ou confrérie les personnages les plus distingués du pays « les comtes et les marquis, se fiant assez sur la bonté de quelques uns qu'ils ne refuseroient point cette occasion de mériter. » Deux d'entre eux, assistés chacun d'un avocat et de vieillards expérimentés en affaires, travailleraient certains jours de la semaine à régler à l'amiable les difficultés et les procès. Ici encore il y aurait eu une bourse pour les frais, et les plaideurs les plus opiniâtres ne se fussent pas ruinés. Les guerres qui bouleversèrent la Lorraine l'empêchèrent de réaliser ce projet qui eût ramené les fidèles de Mattaincourt aux coutumes de la primitive église.

Mais sans attendre autrui, il s'était mis à l'œuvre pour sa part. Sa situation était toute différente de celle d'un curé moderne, soi-disant fonctionnaire de l'État souverain. Il était à la fois supérieur spirituel et temporel, et reconnu pour *chef de justice*. A ce titre, les habitants s'adressaient à lui « pour adjournement[2], requérit[3] et plaintif[4] ». C'était un rôle social qui lui était offert par la Providence ; il n'eut garde de le récuser ou d'en atténuer l'importance par son inertie à le faire valoir[5]. Il devait avoir son siège de juge devant la maison de cure, avec son échevin et son doyen, et là imposer les amendes basses et moyennes. Tous les matins, quelque temps qu'il fît et par les froids les plus rigoureux de l'hiver, il était à son poste de justicier et aussi d'arbitre et d'avocat consultant[6]. Chacun lui demandait conseil sur ses affaires d'intérêt et il s'en oubliait si bien lui-même qu'il eut les deux pieds gelés dans ces longues séances.

1. Petit Bedel, 2e partie, p. 99.
2. Assignation.
3. Requeste,
4. Plainte.
5. Rogie, t. I, p. 93.
6. Pas plus que saint Louis il ne confondait les rôles, celui de la miséricorde et celui de la justice : « Car encore bien que hors du Tribunal il fut

Sa principale tactique était de prévenir les procès ; mais pour avoir autorité en ces matières, il comprit qu'il devait avoir une véritable science. Déjà très fort sur le droit canon il se rendit « très capable en la connoissance des Coutumes du pays et des lois civiles reçues en pratique [1]. » Si donc il n'avait pu amener les plaignants à se désister, et mettre la concorde entre les parties, il se faisait pour eux solliciteur et se constituait en haut lieu l'avocat des pauvres, des veuves et des orphelins.

Il eut une fois à défendre sa paroisse tout entière dans des circonstances qui peignent bien les mœurs du temps. La circulation des grains et des denrées était alors entourée de toutes les entraves. La première était l'égoïsme, chacun cherchant à faire avant les autres ses provisions pour l'année. Les gens de Mirecourt, quoique ses compatriotes et ses obligés, s'avisèrent en 1619 d'interdire à leurs voisins de Mattaincourt d'acheter du blé à leur marché tant qu'eux-mêmes ne se seraient pas fournis et n'auraient pas levé un *panonceau* posé sur la place dès le matin. Les paroissiens du bon Père qui ne produisaient que du drap ou de la dentelle, se trouvaient gravement lésés par cette loi du premier occupant. Il essaya pour y parer tous les moyens de persuasion ; puis n'ayant pas abouti, il en appela au duc et alla lui-même se concerter durant un mois à Nancy avec un défenseur. A ses religieuses il demandait des prières pour triompher de « ceux de Mirecourt qui sont forts et puissants et tâchent de nous gourmander et haïssent lesdits de Mattaincourt pour ce qu'ils se mettent en défense contre eux pour la conservation de leurs droits. [2] » Après un an de démarches, il gagna.

A de pareils procédés ses ouailles se sentaient aimées de leur pasteur. Lui-même s'affectionnait à elles d'autant plus qu'il se donnait davantage.

d'un naturel fort tendre et fort facile à émouvoir à la compassion, néanmoins, faisant les fonctions de juge, il traitoit selon les ordonnances des loix, et selon l'équité. » Petit Bedel, 2e partie, p. 103.

1. *Ibid.*, 1re partie, p. 65.

2. Rogie, t. I, p. 351. — Voir aussi *le Curé de Mattaincourt, rôle social d'un curé au commencement du XVIIe siècle*, par M. Julien, dans la *Revue du Clergé Français*, 15 avril 1896, p. 308.

Si vous n'êtes curé, écrit-il, vous ne comprendrez jamais quelle affection je porte à mes pauvres paroissiens, en quelle peine je me trouve quand je les vois affligés et combien je mérite d'être excusé, si pendant qu'ils sont tous ensemble sans en excepter pas un, travaillés injustement et en danger et de leurs corps et de leurs âmes, je me dispense de vaquer à d'autres affaires [1].

Mais il ne faudrait pas s'y méprendre; si par ses soins et sa bonté toujours en action la paroisse fut bientôt métamorphosée, sa sainteté fut le principal agent du changement. En tout il se montrait ce qu'il croyait l'idéal de ses fonctions : un *homme de Dieu*. Après ses labeurs du jour, il priait la nuit ou il étudiait, ne connaissant pas d'autres livres que la Bible et les Pères. Il passait parfois jusqu'à trois jours et trois nuits de suite à écrire, ou à prier [2].

Deux fléaux avaient ravagé sa paroisse : l'ignorance et le vice. Il combattit le premier par ses sermons, ses catéchismes et ses visites aux écoles. Il transformait les enfants eux-mêmes en petits prêcheurs, leur faisant donner de pieuses représentations sur un théâtre devant leurs parents. Envers le vice il fut presque implacable. Le dimanche et les jours de fête, on le craignait tellement qu'on attendait pour se livrer au plaisir le temps des offices où on le croyait retenu; mais lui, se faisant remplacer par son vicaire, sortait revêtu de son aube, et comme Jésus chassant de son fouet vengeur les vendeurs du temple, il pénétrait dans les tavernes et les cabarets, renversait pintes et pots, tables et verres, brûlait cartes et dés.

Ainsi Mattaincourt changea entièrement de face. L'église, naguère une espèce de ruine sur laquelle Bedel eût proposé d'inscrire *Au dieu inconnu*, regorgea de fidèles exemplaires. Elle eut ses confréries, ses vases sacrés, des ornements de prix et de toute couleur. Le culte y retrouva ses splendeurs, tandis qu'au foyer de la famille et dans la vie publique les mœurs avait recouvré l'honnêteté avec la foi des anciens jours. Il faudrait intituler ce chapitre : Ce que peut

1. *Lettres*, t. I, p. 247.
2. *Summarium*, p. 276.

un bon curé dans une mauvaise paroisse. Mais que ne peut-il pas ? Ce fut une résurrection.

XII

La réputation de Pierre Fourier devait franchir les limites de son village; son zèle à lui seul l'eût porté à ne pas s'y renfermer. Sans accepter à la lettre certaines inexactitudes de Bedel qui le nomme de sa propre autorité « visiteur » du diocèse de Toul, il faut admettre que le curé de Mattaincourt entreprit des courses évangéliques au milieu des Vosges dans plusieurs paroisses de la montagne, probablement du côté de Bruyères [1]. Ce fut vers 1607 et à la prière de Mgr Christophe de La Vallée. Est-ce dans cette première mission que le rencontra le père Sébastien Beudot ? La date est moins importante que le témoignage lui-même qui nous montre dans le bon Père de Mattaincourt un missionnaire digne du pasteur. Ne dirait-on pas S. François de Sales, évangélisant le Chablais ?

Il y a plus de trente-deux ans, rapporte le jésuite, que je fis une mission avec luy en la Vosge pour y prêcher et confesser, avec patentes de l'Eminentissime cardinal légat, et de Monsieur l'Evêque de Toul ; il alloit à pied, vêtu d'une grosse robbe, un gros bréviaire sous son bras ; et quoyque pauvre n'ayans pas du revenu pour se nourir en simple prestre, il payoit les dépens du voyage qui dura deux mois pour luy, pour mon compagnon et pour moy, et ne voulut recevoir aucune chose des vilageois ; il couchoit toujours sur la dure, ou sur la terre, ou sur un banc, comme il faisoit en sa maison [2]

Une autre mission, mieux connue celle-là, quoique pas encore assez, est celle qu'il donna à Badonviller, dans la province de Salm en 1625. Nouveau trait de ressemblance avec le saint évêque de Genève, il s'attaquait ici à un pays protestant. Enclavés en Lorraine, la principauté et le comté de Salm avait été entraînés dans l'hérésie par le rhingrave Jean-Philippe. L'apostasie de ce prince, suivie de celle de ses sujets, datait de 1540. La réforme avait fait tache d'huile.

1. Chapelier, p. 112.
2. Petit Bedel, p. 84-5.

Les ministres de Metz venus à Badonviller, capitale de la principauté, avaient prêché d'abord dans les jardins, puis sous les halles, puis dans l'église catholique dont l'usage leur avait été en partie concédé, enfin ils avaient usurpé les revenus de la cure [1].

Mais l'heureuse influence de la très catholique maison de Lorraine avait ramené la maison hérétique de Salm à la religion des aïeux. En 1691, le rhingrave Philippe Othon s'étant rendu à Rome avec le jeune cardinal de Lorraine y avait fait son abjuration. Au retour, il travailla à la conversion des gens de ses domaines. Il lança même un premier mais inutile édit de proscription contre les dévoyés qui refuseraient de rentrer dans le giron de l'Église. Cette mesure de rigueur n'avait alors rien d'anormal. La tolérance existait encore moins chez les huguenots que chez les catholiques. Dans la principauté de Salm, les prétendus réformés n'étaient guère regardés que comme des *intrus*, violateurs de leurs privilèges et coupables de nombreux attentats. En 1575, ils avaient ignominieusement égorgé, en haine de la vraie foi, un franciscain nommé le père Claude Rolet. Un autre religieux de saint François avait eu aussi la gorge coupée et la langue tirée par la plaie [2]. En vain, en 1604, François de Lorraine, comte de Vaudémont, marié depuis sept ans avec Christine de Salm qui lui apportait le comté en dot, avait uni ses efforts à ceux du rhingrave. La torpeur du clergé, l'insuccès des missionnaires n'avaient fait qu'encourager les hérétiques. Puissants et hautains, ils commettaient de si odieux désordres dans l'église mixte que les catholiques avaient préféré leur construire un temple à leurs propres frais. Le pape et l'empereur finirent par intervenir. Un vicaire apostolique fut nommé en 1618, et, en vertu d'un ordre impérial du 28 novembre 1624, le prince et le comte publièrent, le 12 mars 1625, un édit prohibant l'exercice du calvinisme, fermant les temples, prononçant le bannissement immédiat contre les pasteurs et les maîtres d'école et accordant aux habitants le délai d'une année

1. Rogie, t. II, p. 81. — Sur l'action protestante du pays messin, voir *les Jésuites à Metz*, par L. Viansson-Ponté, 1897, in-8°, p. 3 *sqq*.
2. Chapelier, p. 111, n. 2.

pour se faire instruire, sous menace de la même peine.

Mais, afin de ne point violenter les consciences, le comte de Vaudémont et les jésuites organisèrent une grande mission. Ils firent appel à la bonne volonté de Pierre Fourier et songèrent même à lui faire abandonner sa cure de Mattaincourt pour l'établir à Badonviller. Le bienheureux protesta que jamais il ne quitterait sa chère paroisse, mais accepta de venir collaborer quelque temps aux travaux des missionnaires. Ceux-ci l'avaient tous en vénération. L'un d'eux, le P. Nicolas Fagot, lui devait même sa guérison miraculeuse [1], et, avec le P. Jean Guéret, fort mêlé à la fondation de la Congrégation Notre-Dame, il avait eu cette pensée de recourir au serviteur de Dieu.

Un autre des missionnaires était le P. Abram, bien connu aussi de Fourier. Le futur historien de Pont-à-Mousson, le commentateur de Cicéron et de Virgile, aimait à couper ses travaux d'humaniste et de professeur par ces rudes labeurs de l'apostolat dans les campagnes. Né en 1589 à Xaronval, il avait alors trente-six ans. Depuis plusieurs années déjà, il dépensait volontiers sa surabondante activité soit dans le ministère auprès des populations de la montagne, soit dans les Exercices spirituels donnés aux communautés. « Nous attendons d'heure à autre, écrivait Fourier aux religieuses de Nancy le 26 septembre 1622, les Rév. Pères Dagonel et Abram qui moissonnent à grosses brassées par les Vosges où ils avoient jà confessé et communié la semaine passée jusques à quinze ou seize cents personnes [2]. Quelques jours après, il parle de la retraite prêchée aux religieuses par ces deux pères, à Épinal où il se trouve lui-même : « Nos sœurs sont extrêmement contentes..... (elles) ne se trouvent plus sur la terre et se baignent ès cieux parmi ces Exercices..... Ces deux (pères) sont très bons, très doux, très aisés à contenter [3]. »

La population de Badonviller était un milieu moins abor-

1. Voir dans Rogie, t. II, p. 60 *sqq*, le récit détaillé de cette guérison.

2. *Lettres*, t. I, p. 447.

3. *Ibid.*, p. 449-450. — Le bienheureux Pierre Fourier qui faisait si volontiers donner les Exercices de saint Ignace aux sœurs de la Congrégation Notre-Dame et aux chanoines réformés de Notre-Sauveur par les jésuites,

dable. A l'arrivée de Fourier (10 août 1625), les jésuites missionnaires lui dépeignirent la population sous les plus tristes couleurs; la masse était grossière, pleine de préjugés et entêtée; les catholiques, privés depuis longtemps de pasteurs, croupissaient dans l'ignorance; les hérétiques, qui formaient l'élément bourgeois, se montraient obstinés dans l'erreur. La maison du curé n'était qu'une masure; l'église vide complétait le tableau de cette désolation. Le bon Père de Mattaincourt avait eu son heure de découragement, et sa première lettre contenait ce sincère aveu de sa défaillance : « Enfin, je suis à Badonvillers entièrement contre mon gré, contre mon inclination, contre ma volonté, contre mon opinion. Mais, par nécessité, il falloit y venir... »[1]. Nous

avait-il fait lui-même ces Exercices ? Le témoignage du P. Abram ne laisse planer aucun doute sur cette première question. Le voici : « Didier de La Cour, bénédictin, Servais de Lairuelz, prémontré, et Pierre Fourier, encore séculier, vivaient tous trois ensemble dans la plus grande intimité... Dans la suite ils devinrent de saints et habiles réformateurs.... Plus tard un autre de nos élèves, Philippe Tibault, réforma les religieux connus en France sous le nom de Carmes mitigés. *Tous ces hommes* ont été formés dans notre Université ; tous se sont liés d'affection avec nos pères ; ils ont reçu leur direction, *et c'est après avoir fait les Exercices spirituels de saint Ignace que leur zèle s'est enflammé ; c'est là qu'ils ont posé le fondement des grandes œuvres qu'ils ont exécutées dans la suite.* » Abram, *Université de Pont-à-Mousson,* p. 312. — On s'est demandé en outre si le bienheureux Fourier donnait les Exercices. Nous avons sous les yeux un *ms.* d'une écriture ancienne, mais différente de la sienne et plus moderne, appartenant à la collection du P. Watrigant et intitulé : *Exercice spirituel des Saints Offices rendus à l'Enfant Jésus dans l'estable de Bethléem par les vertus opposées aux vices capitaux qui empeschent et destruisent en nous la vie de Jésus-Christ.* Ces méditations n'ont point de rapport direct avec les *Exercices* proprement dits. Mais il suffit de parcourir la grande publication autographiée intitulée *Opuscules du B. P. Fourier concernant la Congrégation de Notre-Dame*, Verdun, 1881, 1 vol. in-fol., pour y constater presque à chaque page combien Pierre Fourier s'inspire souvent du texte de saint Ignace dans les sujets de méditation qu'il propose et développe. Signalons en particulier la Section III, p. 57, *sqq.* On y retrouve le fondement, les péchés, les étendards, etc., avec les mêmes divisions et subdivisions que dans saint Ignace. Le bienheureux en possédait à fond et l'esprit et la lettre ; il voulait que les chanoines de Notre-Sauveur en fussent également pénétrés dans les retraites spirituelles ou recollections qu'ils seraient appelés à prêcher dans les monastères « nouveaux bien policés. »

1. *Lettres*, t. II, p. 232.

citons pour ceux qui croient les saints d'une autre nature que le commun des hommes. Mais comme les âmes généreuses, en présence de l'obstacle, au lieu de perdre courage, il se ressaisit : « Vous me faites, répondit-il, venir l'appétit. »[1]

A l'œuvre le lendemain même, il va droit à ses privilégiés les pauvres, les malades, les humbles. Il visite jusqu'aux servantes et aux valets, console les affligés et se montre aux Calvinistes fort de sa parole éloquente et de ses exemples qui le sont encore plus. Obligé de repartir le 22 août pour les affaires de ses religieuses et de ses chanoines réformés, il est de retour le 9 ou 10 octobre. Les semences précieuses qu'il a déposées dans les âmes et qui ont germé en son absence, s'épanouissent durant les deux mois de son second séjour. Avec lui il a amené le père Bedel, encore jeune et débutant dans le ministère sacré. Il a retrouvé les PP. Fagot et Abram avec un scolastique de la Compagnie. Bedel est ravi d'être à l'école d'un saint qu'il surprend la nuit en extase. Il nous a laissé une relation enthousiaste. Abram est confus devant l'humilité du vieux curé qui s'efface presque devant lui.

En l'année 1625, raconte-t-il, je me trouvais avec le P. Fourier à Badonviller, et nous travaillions ensemble à ramener les hérétiques au sein de l'Église. Quoiqu'il fût plus âgé que moi de vingt-quatre ans, il me traitait avec les mêmes égards que si j'eusse été son supérieur et je dus lutter pendant longtemps pour triompher de sa modestie. Voyant enfin que ni prières, ni sollicitations ne réussissaient, je mis en avant l'amour même qu'il professait pour notre Compagnie ; lui rappelant qu'elle passait, aux yeux des hérétiques, et même d'un grand nombre de catholiques mal éclairés, pour être ambitieuse et pleine de hauteur à l'égard des autres Ordres religieux, tandis que lui, au contraire, jouissait auprès de tous d'une réputation de sainteté, *mal fondée peut-être, mais réelle ;* que, du reste, ses cheveux blancs commandaient le respect. Enfin, lui disais-je, que pensera le monde en voyant un jésuite jeune encore, prendre le pas en toute circonstance sur un vieillard, un religieux, un curé vénéré de tous. Ces observations le convainquirent, et il voulut bien se relâcher un peu de son excès d'humilité à mon égard.

1. Petit Bedel, 2e partie, p. 5.

Pendant les six mois [1] que je passai dans sa compagnie, j'admirai en lui tant de vertu, tant de grandeur d'âme, de constance, de douceur, d'humilité, de mépris pour les honneurs du monde, et surtout de familiarité et d'union avec Dieu, que son biographe à mon sens n'a rien dit de trop et qu'il est plutôt demeuré au-dessous de la vérité en racontant de lui tant de choses merveilleuses, qui ont paru exagérées à des hommes qui mesurent tout à leur propre mesure. [2]

Le bienheureux était seul à ne point s'admirer et même à s'ignorer, se proclamant serviteur indigne et inutile, et se plaignant de ne faire rien au monde à Badonviller que perdre son temps. [3] Autour de lui on était loin de penser ainsi et une curieuse preuve de l'impression qu'il produisait nous a été conservée par hasard. Ce sont les aimables malices que le scolastique de la Compagnie aimait à infliger à son humilité. Un soir qu'en l'absence des PP. Fagot et Abram, ce jeune religieux se trouvait seul à table avec le P. Fourier et Bedel, il lui fit subir cet assaut :

Je pense qu'il en coûte bon au R. Père de Mattaincourt d'être saint comme il est ; mais aussi c'est un grand honneur d'être réputé en terre, par les grands et les petits, comme le sont les bienheureux au ciel...

Instituteur des religieuses, réformateur des religieux, restaurateur de la cure de Mattaincourt et de celle de Badonviller : ce sont des titres plus glorieux que toutes les qualités des César et des Alexandre...

Comme il est doux d'être montré au doigt, et d'entendre le peuple qui dit : Venez, courez, hâtez-vous ! Voilà le saint Père qui passe !...

... Il n'appartient qu'à vous de faire des miracles. Emprunter la toute-puissance de Dieu pour en faire ce qu'il vous plaît !... Je me contenterais bien de ce métier...

— Bien, bien, répondait Fourier confus et hors de lui, vous voulez faire la guerre à ma sottise... Vous vous moquez de moi par des fictions... [4]

Mais, au sortir de cette petite séance, il fut pris de

1. Bedel dit aussi « presque six mois » ; mais en réalité le bienheureux fit seulement à Badonviller deux séjours inégaux repartis sur les dix derniers mois de 1625 : l'un du 10 au 20 août ; l'autre du 9 ou 10 octobre au 18 décembre. Chapelier, p. 111, d'après la Correspondance.

2. Abram, p. 325.

3. *Lettres*, t. II, p. 264.

4. Rogie, t. II, p. 112.

remords, envoya Bedel réciter un *Veni creator* pour que le scolastique ne prît pas au sérieux les reproches qu'il avait faits à son « incivilité ». Il en quêta un autre auprès de ses religieux de Lunéville :

Nos bons Pères, je dis hier soir, après le souper un mot sans y penser qui offensa *des personnes que j'adore*, à l'occasion de quoi par aventure dira-on l'un de ces jours : *facta est dissensio inter illos, ita ut discederent ab invicem*, comme jadis au xv[e] des Actes des apôtres; si donc vous n'y obviez par un bon *Veni creator* que je mendie de chacun de vous, à ce que cette disgrâce se rapaise bientôt, et qu'une autre fois je n'y retombe plus et pense à l'avenir de plus près à ce que je dois dire. [1]

Sa douceur égalait son humilité. Ces deux vertus évangéliques lui concilièrent l'estime et bientôt l'affection des réformés. Jamais il ne voulait, par crainte de les froisser, les appeler *hérétiques*, mais il leur donnait le nom d'*étrangers*.

La plupart quittèrent leur erreur et quelques-uns le pays. Le temple fut consacré à Dieu sous l'invocation de la sainte Vierge et Fourier eut la consolation, avant son départ (18 décembre), de monter dans la chaire de l'hérésie devenue la chaire de vérité. [2] Signe de la sincérité de ces conversions : elles furent durables. Le P. Fagot qui vit la mission avant, pendant et après les prédications du bienheureux, se félicitait de la lui avoir fait imposer par les princes, comme de la meilleure action de sa vie. [3] Deux ans après, le P. Voirin, parti de Nancy trop tôt pour y être sans doute associé [4], alla y récolter ce que ses devanciers avaient

1. *Lettres*, t. II, p. 261.

2. « J'étois si affairé à chanter à l'église, à bégayer *en une chaire de prédicant* et à m'y préparer, samedi, dimanche, lundi et mercredi, et à répondre continuellement tantôt à celui-ci, tantôt à celui-là ». Fourier aux religieux de Verdun. Badonviller, 11 décembre 1625. *Lettres*, t. II, p. 288.

3. Petit Bedel, 2[e] partie, p. 8. — Sur le P. Fagot, voir Abram, p. 460, qui vante « sa dextérité dans ses rapports avec les hérétiques ».

4. Le P. Voirin, alors ministre au collège de Nancy, partit comme préfet des études, pour le collège d'Auxerre. Pierre Fourier écrit à son sujet, le 25 août 1625 : « Le révérend, le bon et le très bon père Voirin (que je ne peux nommer maintenant sans soupirer) nous a été pauvrement dérobé pour être envoyé bien loin, où il ne fera pas tant de profit, ce crois-je, comme il eût fait

semé[1]. Aujourd'hui les habitants de Badonviller entièrement et franchement catholiques, ont gardé, avec le souvenir légendaire du bienheureux, la foi qu'il fit revivre parmi leurs pères.

XIII

Lorsqu'on lit les longues lettres écrites par Pierre Fourier durant ses veilles de Badonviller, on constate avec étonnement qu'en dehors de ses œuvres extraordinaires d'apostolat ou d'administration ordinaire de sa paroisse, il portait la sollicitude de ses nombreuses écoles de religieuses et aussi d'une congrégation nouvelle de chanoines réguliers. C'était la congrégation de Notre-Sauveur dont le moment est venu de parler.

Nous avons dit qu'à la surprise générale, Pierre, au sortir de sa philosophie à Pont-à-Mousson en 1585, entra comme novice à Chamousey. Ce n'était pas la seule abbaye possédée en Lorraine par les chanoines réguliers. Saint-Léon de Toul, Saint-Nicolas-des-Prés de Verdun, Saint-Pierremont au pays de Metz, Saint-Remi à Lunéville, la Trinité à Belchamps, Saint-Sauveur à Domèvre, Saint-Hubert à Autrey se vantaient d'être autant de fondations abbatiales remontant à la fin du XIe ou au commencement du XIIe siècle. A l'époque où les hommes de guerre partaient pour les croisades, elles avaient abrité les hommes d'étude et de prière. Mais avec cinq siècles d'existence l'âge du dépérissement et de la décadence était venu. L'ignorance, le jeu, la chasse, la table étaient les occupations de ces clercs dégénérés. Quelques-uns à peine hono-

du côté de Lunéville et par toute notre Congrégation, dont nous sommes tous extrêmement marris... Au Pont-à-Mousson, sans lunettes et sans esprit, et presque sans loisir et sans encre. » *Lettres*, t. II, p. 238. — A propos de ces derniers mots, l'on peut se demander si l'encre était tellement rare, ou si Pierre Fourier en faisait une trop grande consommation. On voit ailleurs l'arrivée d'une bouteille d'encre, apportée par Bedel à la mission de Badonviller, saluée comme un événement. Quand il écrivit les règles de la Congrégation Notre-Dame « il venait mendier, à notre noviciat de Nancy, dit Abram, l'encre dont il avait besoin. » (p. 324.)

1. Le P. Voirin, revenu d'Auxerre en 1627, fut attaché à la mission de Badonviller qui dépendait du collège de Nancy.

raient encore leur vocation par la pratique des observances religieuses.

On était donc loin du pieux abbé Séhérus qui, en 1090, avait fondé l'abbaye de Chaumousey, à la prière de Thiéry et d'Hadelwide, puis, en 1094, avait dédié son couvent au Saint-Sauveur ; loin des abbés ses successeurs, qui longtemps firent fleurir les vertus monastiques, à l'ombre de l'église Notre-Dame, dans le petit vallon solitaire.

Mais l'Église a la vie en elle, et, sous l'action des saints, ses œuvres rajeunissent à l'heure où on les croit au tombeau. Vers la fin de 1585, Pierre s'était présenté à l'abbé, le Révérendissime père Gérard du Haultoy. Pour être reçu novice, il n'avait eu à passer ni par « la porte dorée », ni par celle de la faveur. Son mérite et sa réputation lui avaient suffi. On le revêtit, suivant l'usage, de la soutane noire coupée du petit rochet de lin [1], et, embrassant en même temps que l'habit l'esprit de saint Augustin, il ferma les yeux sur les défauts des autres pour les ouvrir sur l'idéal que ce grand nom faisait briller à ses yeux. Les anciens traitaient durement les jeunes. Fiers d'avoir franchi les difficultés du début, ils laissaient les nouveaux venus s'en tirer à leur tour. « Je le sais, écrit Bedel, de la bouche de ceux qui en ont fait l'épreuve : servir à table, ne ronger que des os, comme les chiens, coucher au coin d'une cuisine, sonner les cloches et relaver la vaisselle, telle était l'occupation ordinaire des ces pauvres aspirants. » Pierre exagéra encore ce régime, et y ajouta des austérités volontaires.

Comme la fin de son noviciat approchait, l'abbé Gérard mourut (30 août 1586), et un compatriote de Pierre, le père Paticier, de Mirecourt, fut élu en sa place. Entre ses mains Pierre prononça, dans l'église abbatiale, les trois vœux solennels de pauvreté, chasteté et obéissance. Un an d'épreuve avait suffi ; il était profès. L'ordre canonial possédait son futur réformateur.

Cependant il poursuivait obscurément ses études à Pont-

1. Ce petit rochet, ou *banderole*, était large d'environ cinq doigts et ses extrémités se rejoignaient du côté gauche en forme d'écharpe. On y ajoutait au chœur, pour l'été, le surplis et l'aumusse ; pour l'hiver le grand rochet et la chappe noire.

à-Mousson, tandis que de hauts personnages ecclésiastiques semblaient destinés par leur situation en vue à mettre avant lui la main à cette œuvre de régénération. Le jeune prince Charles de Lorraine, cardinal-évêque de Strasbourg et de Metz, l'avait tentée en 1595. Une assemblée de principaux abbés, s'était tenue aux Cordeliers de Nancy et l'on avait arrêté de réunir en une seule congrégation tous les monastères de l'ordre jusque-là indépendants. Peut-être Pierre Fourier rentré à Chaumousey, après avoir achevé ses études au Pont, assista-t-il à ces séances presque stériles, et entendit-il formuler ce premier projet de réforme qu'il réalisera en son temps d'une manière plus efficace.

Toujours est-il que pour l'heure présente rien n'avait changé parmi ses confrères. Ils semblèrent même redoubler de mauvaises dispositions envers lui. Sans le vouloir, et par la seule différence de sa conduite avec la leur, il avait des airs de réformateur qui les irritaient. On le traitait d'hypocrite. On ne le regardait que pour le menacer. On ne lui parlait que pour se moquer de lui.

A son insu, l'abbé Paticier fournit un prétexte de plus à ces odieuses vexations en lui confiant deux emplois de quelque importance. Il fut nommé *pitancier*, c'est-à-dire économe du monastère, et par surcroît administrateur de la paroisse de Chaumousey qui était à la nomination de l'abbaye.

Comme économe, Pierre prit à cœur de traiter aussi bien les novices qu'on l'avait autrefois maltraité lui-même. Comme desservant de la cure, il commença en quelque sorte un second noviciat, celui de la vie curiale, qu'il continuera à Mattaincourt. Il se prive pour donner aux pauvres ; il prêche, il catéchise, il s'entretient avec ses paroissiens dans leurs maisons et sur les chemins; il gagne les cœurs, il sauve les âmes.

Cependant Jean Marius, abbé de Saint-Pierremont, et, visiteur ou général de cette congrégation des chanoines réguliers de Lorraine dont nous avons vu décréter l'établissement à Nancy en 1595, intima à Chaumousey l'ordre de se conformer aux nouveaux règlements. Injonction de reprendre la vie commune et de séparer les menses. L'irri-

tation des chanoines prébendés, ainsi réformés malgré eux, atteignit alors son paroxysme. Pierre Fourier qui en était pourtant bien innocent, devint pour eux l'ennemi ; on mêla des substances nauséabondes à sa pauvre pitance ; on tenta de l'empoisonner. « Ces friponneries, dit Bedel, se faisaient à l'insu du seigneur abbé ». Paticier en eut finalement connaissance et jugeant la situation intenable pour la victime expiatoire, lui proposa au dehors les trois cures dépendantes de l'abbaye parmi lesquelles Pierre choisit Mattaincourt. Pierre devenait donc curé tout en demeurant chanoine. Ce genre de vie le ramenait au régime des *clerici regulares* ou premiers disciples de saint Augustin, qui avaient été des prêtres menant la vie commune sous une règle uniforme et se livrant en même temps aux fonctions du ministère. Leurs successeurs du moyen âge, *chanoines* plutôt que *clercs réguliers*, avaient fait une moindre part à la vie active afin d'en donner une plus grande à la contemplative [1]. Mais avec la secousse imprimée au monde par la Renaissance, l'action reprenait partout sa revanche sur la contemplation, et ce mouvement allait s'accentuer avec sa nécessaire accélération pour aboutir à la fièvre des temps modernes. Pierre Fourier qui est un vrai précurseur [2], regarde déjà vers ces horizons nouveaux et y orientera bientôt les autres. On a dit qu'il ne fut jamais de l'Église *dormante*.

Eût-il cependant, maintenant qu'il s'était donné tout entier à ses gens de Mattaincourt et que tout entiers ils s'étaient donnés à lui en retour, songé à entreprendre une réforme de ses confrères plus radicale que les précédentes ? Le pardon de leurs injures et l'oubli de leurs torts eussent sans doute limité dans son âme l'effort de sa reconnaissance et de sa charité envers leur mémoire, si un prélat, incapable de son côté de rien faire sans appui, n'avait trouvé dans Fourier son instrument et son bras droit. Nous avons

1. Rogie, t. I, p. 38.

2. « Un des premiers, Fourier eut l'idée de ces grandes institutions qui font la gloire des sociétés modernes : caisse d'épargne, associations de secours mutuels, justice de paix, création d'écoles d'enseignement pour les jeunes filles. » Paroles de Boulay de La Meurthe citées par Besaucenet, p. 96.

nommé l'évêque de Toul, Mgr Porcelet de Maillane [1].

Un bref de Grégoire XV, en date du 10 juillet 1621, avait enjoint à l'évêque d'en finir avec toutes les réformes sans lendemain et de renouveler une bonne fois l'état des chanoines réguliers de Saint-Augustin dans les duchés de Bar et de Lorraine. [2] En même temps, Maillane est nommé abbé commendataire de Saint-Pierremont ; c'est là le point d'appui sur lequel il soulèvera la grande famille augustinienne ; le levier sera Pierre Fourier. Une deuxième assemblée tenue à Nancy en 1604 n'avait pas mieux réussi que celle de 1595 ; les deux collaborateurs, l'évêque et le curé, prennent le parti d'abandonner les anciens demeurés incorrigibles ; on rassemblera de jeunes clercs ou des laïcs en nombre suffisant, et ces recrues remplaceront dans toutes les maisons de l'ordre, les générations incurables des réfractaires. Ceux-ci seront invités à se retirer.

On est en 1622. La mère Alix Le Clerc vient de mourir, mais la Congrégation Notre-Dame, déjà solidement enracinée par l'extension et par le succès, est sortie de la période critique des essais. Fourier qui a cinquante-sept ans, peut se donner encore à une nouvelle œuvre, sans négliger sa cure et il s'y jette avec la même ardeur qu'il mettait en 1578 à recruter ses premières religieuses. Constitutions à élaborer, novices de bonne volonté à réunir et à former, aucune difficulté ne l'arrête ; il mène tout de front, rédige un *Summarium* des statuts qu'il remet à l'évêque de Toul et force Lunéville à lui ouvrir ses portes..... pour cinq novices. [3] C'est le grain de sénevé de la future moisson. Le jésuite Janel leur prêche la retraite ; la vêture a lieu le 2 février 1623. Un ancien se joint aux cinq jeunes, et à eux six, ils représentent quatre abbayes.

Mais enfin quelle était l'idée de cette réforme qui ressemblait plus à une fondation qu'à une restauration ? Le 9 no-

1. Voir le *Gallia christiana*, t. XIII, col. 1051 : « Morum depravationem supinamque ignorantiam induxerant bella et hæresis. Viros itaque diversorum ordinum religiosos ad erudiendam plebem direxit in dioecesim, collapsamque in monasteriis disciplinam ut instauraret nihil prætermisit. »

2. Rogie, t. I, p. 454 et pièces justificatives.

3. Id., t. I, p. 467.

vembre 1623, en la dédicace du Saint-Sauveur, le bienheureux s'en déclarait ouvertement devant deux.

Le service divin sera célébré avec ferveur et dignité ; mais le temps à y consacrer sera réduit et les cérémonies simplifiées.

La vie étant plus active que par le passé présentera des dangers spéciaux auxquels on obviera par des moyens nouveaux.

La sanctification du prochain sera poursuivie avec plus de zèle et de dévouement qu'autrefois. Les anciens chanoines se contentaient jusqu'ici de remplir strictement leurs obligations dans quelques bénéfices à charge d'âmes. Les nouveaux ne rechercheront plus de bénéfices ; leur ministère sera gratuit, diversifié suivant les besoins et les circonstances : missions dans les campagnes, éducation des clercs dans les séminaires, formation d'instituteurs chrétiens, enseignement primaire des garçons, instruction secondaire des aspirants au sacerdoce ou aux universités, soin des apprentis et des futurs artisans.

Avec sa pointe habituelle d'esprit, Fourier définissait toutes ces fonctions d'un zèle encore trop rare dans le clergé : les bénéfices vacants. Il insistait surtout sur l'ouverture des écoles : *ludum litterarium aperient*, et sur la gratuité. Voici vingt-sept ans, disait-il, que j'y songe. Sans doute il se rappelait son premier essai infructueux à Mattaincourt. Hélas ! le second devait rappeler le premier. Et pourtant quelle conviction il avait su engendrer dans l'âme de ses disciples !

Bedel a des accents que certains conservateurs eussent pu lui emprunter, au lieu de confondre dans des débats restés célèbres la gratuité qui est d'esprit démocratique et chrétien, avec la laïcité qui est d'esprit révolutionnaire et antireligieux, au moins dans les intentions.

Il est vrai, dit-il, que de toutes les religions qui se trouvent dans le monde, il n'y en a pas une qui pourvoye plus soigneusement à l'instruction de la jeunesse que la catholique, *si est-ce qu'il sembloit y manquer quelque chose,* car dans les escoles que nous voyons, ou les régents exigent quelque salaire pour récompenses de leurs peines, ou l'on enseigne gratuitement. Demander de l'argent à un pauvre, c'est luy fermer les portes de la science et le condamner aux ténèbres pour sa

vie, faute de quatre doubles par sepmaine, qui est une grande cruauté. L'instruction gratuite ne se voit que dans les grands collèges et universités, où il faut desja sçavoir quelque chose avant d'estre escolier. Si, que voila un pauvre garçon un Sixte quatriesme, un Edmond Auger, lequel doué d'un bon esprit seroit un jour capable de rendre mille services au public, s'il estoit poli par les lettres, lequel faute de trouver une personne qui l'enseigne gratuitement, est contraint de passer le reste de ses jours dans l'ignorance, qui est une des cruautés les plus inhumaines que Julian l'Apostat aye peu inventer pour tourmenter les hommes. Le père en prend pitié, et sans jeter notre faucille en la moisson des autres, mais comme pour glaner ce qu'il ont négligé il veut qu'ouvrans nos escoles, nous y recevions pauvres et riches, aussi tost qu'ils ont l'usage de raison, et les enseignions à lire et escrire, et autant de latin qu'il en faut pour être reçeus dans les collèges, où ils continueront, sans autres frais que celuy de leur vivre, ce qu'ils auront heureusement commencé chez nous.[1]

De cette manière, la philosophie et même la théologie seront accessibles à tous, quelles que soient leurs ressources.

Cette idée de faciliter l'instruction dès les premiers degrés à ceux qui veulent parvenir jusqu'aux derniers échelons, et atteindre au seuil des études ecclésiastiques, pourrait paraître étroite encore et intéressée. Or, Pierre Fourier songe bien à ceux qui ont « dessein d'estre Église » pour leur faire apprendre en temps voulu le chant grégorien, la pratique des ordres et l'administration des sacrements ; mais son dévouement à la jeunesse n'exclut personne. S'il rêve de petites écoles, de petits et de grands séminaires, ne songe-t-il pas à créer des écoles professionnelles ?

Que si quelques-uns, continue Bedel, se contentent de moins d'estude, et que sçachant lire et escrire, ils se portent à prendre condition dans le monde, il veut que l'on s'informe d'eux et de leurs parents, quel d'entre tous les métiers ils veulent choisir, et qu'on leur enseigne les mois entiers, comme ils s'y doivent comporter pour y vivre en gens de bien, et d'un mesme travail gagner la vie temporelle et l'éternelle.

Le plan exposé par Fourier à ses novices est donc universel quant aux classes de la société : à tous l'enseigne-

1. Grand Bedel, p. 177.

ment gratuit. Il est universel aussi quant aux contrées à doter du bienfait de cette instruction libérale. Il ne veut plus seulement « la reforme de neuf ou dix maisons esparses çà et là en divers cantons du pays »; mais il a formé le dessein de retirer « tout un monde » du déluge des maux déversés sur la société par les vices d'une jeunesse ignorante. Rêve grandiose! La Lorraine n'eût pas enfermé l'action ambitieuse de son zèle. Comme ses religieuses en avaient déjà franchi les frontières, ses religieux la passeraient à leur tour. Mais ce ne fut qu'un rêve. Fourier qui était le François de Sales de son pays, n'en devait pas être le Jean-Baptiste de La Salle.

L'obtention des bulles se heurtait dans les congrégations romaines à de graves difficultés. Ses deux représentants, les pères Guy Lemulier, prieur de Lunéville, et Guinet, prieur de Saint-Pierremont, firent bien comprendre à ceux qui regardaient du côté du moyen âge plutôt que dans la direction de l'avenir, qu'il n'y avait pas incompatibilité pour les religieuses entre la clôture et la tenue de classes externes. Mais n'était-il pas trop hardi de transformer par l'introduction de nouveautés peut-être sans précédents un ordre aussi ancien que celui des Chanoines réguliers?

Fourier en avait le pressentiment.

Si d'aventure, écrivait-il, on faisoit quelque difficulté sur les écoles des petits enfants, *comme si c'étoit une chose trop basse pour des religieux*, me semble que l'on pourroit bien à-propos leur apporter ce trait de saint Chrysostome: *Ars puerorum moderatoris cæteris præstantior*, et leur demander s'ils trouvent mauvais que nous fassions pour les garçons ce que saint Jérôme avec toute sa doctrine et ses autres ouvrages désiroit et demandoit de pratiquer à l'endroit de la petite Paula... ce que faisoit saint Cassien... ce que faisoit saint Eucher en la ville de Toul... ce que faisoit saint Protogène en son exil.... ce que faisoit le père d'Origène qui enseignoit à ce petit garçon les lettres dès le berceau.

Après tous les saints du martyrolologe, Cicéron vient, sans être attendu, figurer auprès de saint Grégoire. Le bienheureux ainsi appuyé ne veut pas désespérer du succès de sa cause et formule ce vœu qui avec les Constitutions des religieuses de Notre-Dame reste le plus bel honneur de sa vie:

On désire de prévoir (pour les Chanoines réformés) au mieux que l'on pourra par des *écoles et petits catéchismes* en cette Congrégation qui épouse volontiers ce soin pour l'amour de Dieu et désire et demande à Sa Sainteté qu'il lui plaise lui laisser en partage ce devoir, comme pour une partie de son dot et principale occupation, *voyant qu'il n'y a point de religieux qui se soient encore présentés dans cette belle et plantureuse moisson du moins en ce pays*[1].

Les temps n'étaient pas mûrs et Fourier avait trop préjugé[2]. Bientôt d'affreuses calamités désolaient la Lorraine. Il ne restait plus à Fourier, après avoir souhaité d'être le maître des petits, que de se montrer le conseiller des grands et le sauveur d'une dynastie. Le prêtre et le religieux se montrera un sujet fidèle et un patriote éclairé.

XIV

Cette partie de l'histoire de notre bienheureux est la plus connue. L'agréable étude d'Alfred de Besancenet n'est pas plus à refaire[3] que les chapitres de la magistrale histoire du comte d'Haussonville[4]. Nous esquisserons simplement quelques traits des dramatiques épisodes qui précipitèrent au XVIIe siècle la ruine de la Lorraine et mirent le curé de Mattaincourt en contact avec ses ducs. Charles III avait toujours favorisé Fourier et ses œuvres. Prince ami des lettres et réformateur, il donna à son duché d'heureuses années de tranquillité et de progrès intellectuel, fonda Pont-à-Mousson, codifia les coutumes, commença la reconstruction de sa capitale. Il mourut le 13 mai 1608.[5]

1. *Lettres*, t. III, p. 133.

2. Rome n'a pas cessé de regarder l'éducation des petits enfants comme incompatible avec le ministère sacré du prêtre. Benoît XIII en approuvant les règles de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes, par sa bulle du 26 janvier 1725, déclara qu'ils ne pourraient aspirer aux ordres sacrés. *Ravelet*, p. 441.

3. *Le bienheureux Pierre Fourier et la Lorraine. Etude historique, XVIe et XVIIe siècles*, par Alfred de Besancenet. Paris, 1864, in 12.

4. *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, par le cte d'Haussonville. Pàris, 1854, in-12, t. I.

5. *Voir les Oraisons funebres sur le trespas de feu Monseigneur treshault, tres illustre et seremiss. Prince Charles III, par la grace de Dieu Duc*

Henri, l'aîné de ses fils, lui succéda. Il se montra « le plus doux des hommes et le plus paternel des princes ». Le deuxième, François de Vaudémont épousa Christine de Salm, et nous l'avons vu favoriser le retour de son petit état au catholicisme par la mission de Badonviller.

De Marguerite de Gonzague, sa seconde femme, Henri eut deux filles, Nicole et Claude. Le mariage de ces héritières devait amener les complications intérieures d'où sortit l'invasion étrangère. Après un règne bienfaisant de seize années, Henri II se mourait. Auprès de son lit, Fourier à qui il n'avait donné, comme son père, que des marques de vénération, se fondait en larmes et en prières. Dans la foule on entendait crier vers le ciel : « Seigneur, sauvez le moult gentil duc ! » L'homme de Dieu se releva et s'approchant de la duchesse : « Du courage, Madame, lui dit-il, Dieu ne veut pas qu'il vive. » Le 31 juillet 1624, le glas funèbre annonça le trépas du bon duc et la fin des beaux jours de la Lorraine [1].

Par testament, Henri II avait légué son trône à sa fille Nicole. Mais la question de la loi salique, dans cette petite nation qui prétendait continuer l'ancien royaume des Francs d'Austrasie, n'avait jamais été tranchée. Déjà au siècle précédent, une succession semblablement ouverte avait amené dans les murs de Nancy le roi de France, Henri II. Suivant les intérêts du moment les maisons rivales d'Autriche et de France se prononçaient dans un sens ou dans l'autre.

Charles IV, cousin et mari de Nicole, avait vingt ans. Il ne l'avait épousée que par obéissance ; il résolut de la détrôner pour régner en son propre nom.

Les états sont assemblés à Nancy. Charles fait proclamer la loi salique, et reconnaître, pour un jour, duc de Lorraine, son père, François de Vaudémont, fils de Charles III. Puis

de Calabre, Lorraine, Bar, Gueldres, prononcées à Nancy, en l'église collegiale de Saint-Georges, et en la conventuelle des RR. Pères Cordeliers, les 18, 19 et 21 jours de juillet 1608, par le P. Léonard Perrin de la Compagnie de Jésus de Pont-à-Mousson. — Voir aussi la fin du cours de M. Pfister à Nancy dans le *Journal de la Meurthe et Moselle*, mardi 6 avril 1897.

1. Nous laissons à Besancenet la responsabilité de ce récit qui ne concorde pas pour les détails avec celui du P. Rogie.

le père abdique et dépose le lendemain sur la tête du jeune Charles IV la couronne fermée, signe de l'indépendance de sa souveraineté.

Nicole accepte sa déchéance. Mais sa sœur Claude refuse de signer aucune renonciation. Claude avait douze ans. Elle trouva un consolateur dans son cousin, Nicolas-François de Lorraine, pourvu de l'évêché de Toul, à quatorze ans, après la mort de Mgr de Maillane (14 septembre 1624), dont il avait été nommé coadjuteur à six ans[1]. Encore deux ans et il sera cardinal (1627), mais sans être jamais entré dans les ordres. Il n'administre son évêché qu'au temporel, et reçoit, pour suffragant au spirituel, Mgr de Gournay, évêque de Scythie. Nicolas-François, brillant élève de l'université de Pont-à-Mousson, est sérieux et ami de l'étude. Il se réserve.

Au contraire, Charles IV, chevaleresque et actif, mais bizarre et léger, va de projet en projet et de faute en faute. Il veut divorcer avec Nicole. Fourier s'y oppose.

L'entrée solennelle de Charles IV à Nancy (1er mars 1626), fut magnifique et séduisit son peuple qui lui restera fidèle dans les mauvais jours. Le duc semble déjà hâter volontairement sa ruine. Il reçoit à sa cour les ennemis de Richelieu et les brouillons de la cour de France, Mme de Chevreuse et Gaston d'Orléans. Avec Gaston, son futur beau-frère, il arme en secret contre Louis XIII. Mais il n'y avait pas de secret en Europe pour Richelieu qui masse bientôt les troupes françaises sur les frontières de la Lorraine et dans les Trois-Évêchés. En vain, Charles IV prétexte vouloir défendre les catholiques d'outre-Rhin contre la ligue protestante du Nord[2]. Louis XIII le somme de licencier ses soldats et de passer le Rhin. Le 6 janvier 1632, Charles IV qui n'a rien fait en Allemagne est réduit à signer le traité de Vic. Il s'y déclare le vassal du roi de France, promet de renvoyer les réfugiés et remet Marsal en dépôt. Seulement, trois jours auparavant, il a laissé

1. *Gallia Christiana*, loc. cit. — *Note sur l'éducation d'un jeune cardinal de Lorraine à l'Université de Pont-à-Mousson*, par Favier, dans les *Mémoires de la société d'Archéologie Lorraine*, 1888, p. 102 *sqq*.

2. Rogie, t. II, p. 469.

Marguerite de Lorraine sa sœur, épouser Gaston d'Orléans. C'était braver Richelieu qui ne perdait pas de vue Nicole et comptait bien faire valoir un jour ses droits pour s'emparer de la Lorraine. Or le tout-puissant ministre ne pardonnait jamais.

Si Charles eût été sage, il eût scrupuleusement observé le traité de Vic, car il n'avait plus une faute à commettre. Une neutralité absolue entre la France alliée à Gustave-Adolphe et les Impériaux unis aux Espagnols, eût seule pu le sauver. Il préféra courir au devant de sa perte, maintint ses régiments sous les drapeaux, mit ses places en état de défense et prépara avec Monsieur une invasion en Champagne, en Picardie et en Languedoc. Le curé de Mattaincourt prévoyait et prédisait les malheurs qui allaient suivre. Il faisait prier pour ses « bons et pieux princes » et engageait ses religieux à n'épargner ni leurs peines, ni leurs biens, ni leurs messes, ni leurs abstinences, ni leurs veilles, ni leurs remontrances au peuple « ni même de leur peau, s'il étoit nécessaire[1] ». Rien n'arrêta les Français, ni après eux les Suédois. Disette, guerre, peste. Toute la Lorraine, comme la Pologne dépeinte par Bossuet, fut littéralement « en proie ». Louis XIII est entré à Nancy et Charles IV a été fait prisonnier par Richelieu. Après un long entretien avec Fourier, il abdique en faveur de son frère Nicolas-François. Mais François, clerc tonsuré et cardinal, ne saurait assurer à la maison de Lorraine d'héritier après lui. D'autre part, Richelieu qui espérait faire valoir après Nicole les droits de sa sœur Claude, ne va-t-il pas faire enlever la jeune princesse, lui donner pour époux un prince français et accaparer la Lorraine par voie de succession? Il n'y a qu'un moyen de déjouer ses calculs : Nicolas-François renoncera à l'état ecclésiastique et épousera sa cousine Claude.

Le cardinal et la princesse sont réunis à Mirecourt. Fourier vient de recevoir à Mattaincourt les adieux de Charles IV. Que s'est-il passé dans leur dernier entretien? Déjà toutes les craintes se réalisent. Le maréchal de La

1. *Lettres*, t. V, p. 61.

Force essaie d'enlever Nicolas-François et Claude de Lorraine. Il faut le prévenir. Dans la nuit du 17 au 18 février 1634, le Père Maretz, chanoine réformé de Lunéville, bénissait le mariage. Nicolas-François, en sa qualité d'évêque, s'était dispensé lui-même des bans et s'était accordé la dispense de parenté, puis il renvoya à Rome son chapeau de cardinal. L'on a des raisons de croire que le bienheureux Pierre Fourier avait tout su d'avance et tout approuvé sans réserve. Cependant il ne faudrait pas exagérer ici son intervention.

Le nouveau duc et la nouvelle duchesse de Lorraine furent faits prisonniers par les Français, puis s'évadèrent. Ils ont été la tige des derniers ducs de Lorraine, et de la maison régnante d'Autriche. Fourier s'exila à Gray. Il n'avait plus qu'à mourir. Le 9 décembre 1640, il rendait son âme à Dieu en baisant son crucifix. Avant d'entrer dans sa patrie céleste, comme le Sauveur il avait pleuré sur sa patrie de la terre.

La Lorraine ne lui a pas été ingrate ; mais aujourd'hui il appartient à la France et à l'Église.

H. CHÉROT, S. J.

SAVANTS ET MYSTIFICATEURS

LE ROI DES FAUSSAIRES

La colossale mystification dont certains catholiques, très respectables sans doute, mais un peu naïfs ou trop précipités dans leurs jugements, ont été victimes, a valu aux catholiques en général, de la part des libres penseurs de toute nuance, des conseils plus empressés que nécessaires. « Vous manquez, dit-on, de critique ; vous tournez au fidéisme : c'est la source de votre infériorité intellectuelle. Vous faites un métier de dupes ; croyez-nous, changez de système, la critique vous sauvera. Jusque-là vous serez le jouet du premier fumiste venu. » Ce ne sont pas seulement les pontifes de la presse qui débitent ces oracles ; les plus maigres plumitifs, dans les feuilles les plus légères, nous prodiguent ces graves avis.

Mon Dieu ! la critique est excellente ; loin de moi l'idée de la déconseiller à personne. Mais si on la considérait comme un antidote assuré contre les mystifications et les fraudes, oh ! alors on se bercerait d'une vaine espérance et l'on se montrerait réfractaire à la véritable critique.

Les catholiques qui se sont laissé tromper par un des fourbes les plus impudents de notre siècle, sont d'ailleurs peu nombreux ; ceux qui avaient pu juger en connaissance de cause et asseoir leur assentiment sur une étude personnelle des faits se compteraient sur les doigts ; s'ils ont donné parfois l'impression du nombre, c'est qu'ils parlaient plus haut et plus souvent que les autres. A eux de voir si, et dans quelle mesure, ils doivent profiter des conseils qui pleuvent autour d'eux.

Les *Études* n'en ont que faire ; elles renverraient leurs charitables conseillers à certains articles qu'elles ont publiés,

articles trop actuels et trop remarqués en leur temps pour qu'on les oublie de si tôt. Personnellement, nous avons toujours été surpris qu'un prêtre, armé d'un peu de théologie, de bon sens et d'expérience, se laissât prendre aux rêveries grotesques et mal sonnantes d'un Léo Taxil.

Ceci n'est donc pas une apologie détournée, un plaidoyer *pro domo* : c'est un hommage désintéressé rendu à la vérité ; ce sera pour les uns une explication, et, au besoin, une consolation pour les autres. Il n'est peut-être pas inutile de noter que tout, dans ces pages, est historique jusqu'au dernier iota : ce n'est pas notre faute si le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

I

La lutte pour l'existence est la loi des êtres vivants. Nul n'y échappe et le roi de la création lui-même est menacé à chaque instant par une armée de monstres imperceptibles, jaloux de vivre aux dépens de sa vie. Le ver rongeur, l'oïdium, le microbe de l'érudition moderne, c'est le faussaire. Il faut que la science extermine le faussaire; sinon le faussaire étouffera la science, ou du moins la couvrira d'une flétrissure pire que la mort.

Notre siècle de fer, quel âge d'or pour le faussaire ! Ce ne sont pas seulement des touristes anglais, des amateurs trois fois millionnaires, qui achètent au poids de l'or un débris de l'arche de Noé, ou une branche de l'arbre de vie ; ce sont des spécialistes estimés, des archéologues de marque, membres de plusieurs académies et de je ne sais combien de sociétés savantes, qui reçoivent à bras ouverts de jeunes antiquités et les étalent avec orgueil dans leurs collections privées ou dans les musées publics. La science redevient crédule avant d'avoir été sceptique ; car les extrêmes se touchent et l'on sait assez que l'enfance est placée aux deux points opposés de la vie humaine.

Grâce à l'appui des savants, les faussaires pullulent et fleurissent. Jamais les empereurs romains ne frappèrent tant de médailles ; jamais Nabuchodonosor n'estampilla

tant de cylindres ; jamais les Pharaons ne gravèrent tant de scarabées.

Dans une grande ville d'Orient, — il n'y a pas bien longtemps de cela — un jeune écolier racontait à ses camarades les prouesses de sa famille. Son père avait fait ceci, son cousin avait été là ; quant à son oncle, il était fabricant d'antiquités et gagnait gros au métier.

« Fabricant d'antiquités ! s'écria l'un des auditeurs. Est-il possible ? Les antiquités sont de vieilles choses et, s'il les fabrique, elles ne sont pas vieilles. — Pardon, répliqua l'espiègle, c'est qu'il sait les vieillir. »

Vieillir de jeunes antiquités, art admirable dans lequel les Orientaux de nos jours n'ont pas leurs pareils. Sans avoir jamais étudié la chimie, ils connaissent, comme par instinct, tous les acides capables de donner aux objets fabriqués par eux un faux air antique. Faute de mieux, ils font avaler les anneaux, les pierres précieuses aux habitants de leur basse-cour et quelques heures passées dans l'estomac de ces volatiles valent des siècles d'existence. D'autres fois, c'est le feu et l'humidité qui remplacent l'action du temps ; mais quand toutes ces précautions sont insuffisantes, une bonne inscription phénicienne tient lieu de tout. Quel est l'antiquaire digne de ce nom qui ne se laisse point fasciner par une inscription phénicienne !

A Naplouse, dans la petite synagogue samaritaine qui a succédé au célèbre temple du mont Garizim, on nous offrait pour quatre ou cinq louis une stèle déterrée dans le puits de Jacob et ornée d'une longue inscription hébraïque en caractères anciens ou carrés, je ne sais plus lesquels, mais toujours d'une valeur exceptionnelle, vu l'extrême rareté des monuments de ce genre. Quatre louis, c'était trop pour notre bourse de missionnaire. O pauvreté, quel trésor tu nous ravis ! C'était peut-être le traité d'Abraham avec les cinq rois de la mer Morte, ou le contrat de Jacob avec les fils d'Hémor. Nous l'apprendrons un jour en retrouvant notre stèle dans quelque musée, où elle fera bonne figure à côté d'autres pièces tout aussi authentiques. Qui sait même si au

Louvre, oui en plein Louvre, un chercheur curieux et défiant ne découvrirait pas quelque têt de vase étrusque, quelque fragment de brique assyrienne, ou quelque scarabée égyptien digne de faire pendant à la pierre du puits de Jacob ?

Dans un opuscule intitulé : *Les fausses antiquités de l'Assyrie et de la Chaldée* [1], M. Ménant signale, aux environs de Paris, un musée composé de fausses antiquités assyro-chaldéennes de toute provenance. Il rappelle l'officine de Kerbella, occupée à fabriquer ces produits au rabais, d'où sont sorties deux tablettes provenant, disait-on, de Warka et contemporaines de la fameuse stèle des Vautours, à laquelle son inventeur, M. de Sarzec, attribue soixante siècles d'existence.

On s'explique dès lors pourquoi dans nos musées publics — et je ne parle pas seulement des musées préhistoriques — on voit disparaître tout-à-coup certaines pièces sans qu'il soit possible d'en suivre la trace. L'explication est toute simple : un faux vient d'être reconnu et éliminé.

Une histoire raisonnée des falsifications archéologiques ne manquerait pas de piquant. Par malheur cette histoire est impossible, car pour décrire le faux, on doit pouvoir à coup sûr le distinguer du vrai ; or tous les antiquaires savent trop bien, hélas ! combien nous sommes encore loin de cet idéal. Aussi, au lieu de procéder par principes et par déductions, mieux vaut adopter la méthode empirique et surprendre le faussaire à l'œuvre, comme on suit, au microscope, les vibrions et les bacilles pour s'initier aux mœurs de ces tribus redoutables.

Le roi des faussaires voudra bien se prêter à cette analyse. Le roi des faussaires ce n'est pas Taxil-Jogand, comme certains lecteurs pourraient peut-être le supposer, c'est le grand Schapira de Jérusalem, personnage un peu oublié aujourd'hui, comme son émule de Paris le sera tout-à-fait dans dix ou quinze ans. Il importe de faire revivre cette

1. Paris, E. Leroux, 1888. — Voir aussi : *Forgeries of Babylonian and Assyrian Antiquities*, dans l'*American Journal of Archæology*, Baltimore, T. III, p. 14, juin 1889.

curieuse figure du passé, qui est une leçon pour le présent et sera un préservatif pour l'avenir.

II

Le sieur Schapira n'est pas un de ces escrocs vulgaires qui vont finir au bagne ou à la potence ; il ressemble plutôt aux dévots de la Bourse, étalant dans le temple de la Fortune un front sans remords et une toilette irréprochable. Converti un peu tard du judaïsme au culte protestant, il édifiait la petite église réformée de Jérusalem par son assiduité et sa tenue. Dans ses heures de loisir, il ramassait des choses antiques, non pas en érudit, notez-le bien, mais plutôt en amateur et en curieux. Parfois même il cédait, pour de l'argent, aux savants d'Europe, une partie de ses trésors et l'on ne peut dire combien de musées célèbres il enrichit en se dépouillant.

Les chalands affluant de plus en plus, l'atelier Schapira devint une usine. Édifié de reste sur la bonhomie des archéologues, il se mit à créer des dieux moabites, figurines obscènes ou grotesques, parsemées au hasard de lettres phéniciennes dont le déchiffrement et l'explication [1] devaient coûter tant de veilles aux savants d'Europe. Tout un panthéon, fort de plus de quinze cents sujets, sortait ainsi de ses fourneaux, et ce n'était encore qu'un début.

Les dieux de Moab, dirigés sur Londres pour y soutenir l'examen de la critique, s'y présentèrent sans embarras, munis qu'ils étaient des plus pressantes recommandations de MM. Conder et Drake, [2] les illustres explorateurs à qui l'archéologie et la topographie de la Palestine sont si redevables. Un autre érudit suppliait le Musée Britannique de ne pas laisser échapper ce fonds précieux, dont toutes les pièces, assurait-il, étaient d'une authenticité parfaite. Le

1. Elles furent interprétées par le Rév. Dunbar Heath dans le journal *Anthropol. Instit.*, t. II, p. 331.

2. Voir : Drake, *Athenæum*, 2 nov. 1872 ; Conder, *Palestine exploration Fund, Quarterly statements*, 1873, pp. 13, 15, 79, 88.

Musée Britannique hésitait : ce n'était pas à lui, c'était au Musée de Berlin que Schapira offrait ses découvertes, et détourner frauduleusement des trésors destinés à d'autres était un procédé discourtois peu d'accord avec l'honneur anglais.

Cependant les experts de Berlin, deux des hommes les plus compétents de l'Europe, MM. Fleischer et Schlottmann, s'étaient prononcés à leur tour en faveur des dieux moabites [1] et le gouvernement allemand s'empressait de les acquérir pour la modique somme de vingt mille thalers [2]. C'était donné ; mais il y avait d'autres lots à vendre et l'honnête Schapira savait le proverbe : « N'est pas marchand qui toujours gagne. »

Sur ces entrefaites M. Clermont-Ganneau, notre compatriote, qui s'était mis avec ardeur à la piste du fabricant, réussit à découvrir l'artiste [3] qui modelait les idoles, le potier qui les faisait cuire, et le petit garçon qui les portait clandestinement vers minuit de l'atelier au four et du four à l'atelier. Pour convaincre un voleur il n'est que de le surprendre la main dans le sac : aussi la démonstration de M. Ganneau parut suffisante et les défenseurs les plus résolus des fausses divinités battirent en retraite, lentement cependant pour sauver l'honneur et les apparences.

Déjà M. Conder hésitait ; M. Drake avouait que dans le Musée Schapira il pouvait bien y avoir quelques pièces suspectes. En Amérique, où l'on s'était moins compromis, la conversion fut beaucoup plus prompte. Tout en protestant de leur profond respect pour la science allemande [4], les savants

1. *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft* t. XXVI, p. 393, t. XXVIII, p. 171, etc.

2. Environ 75.000 francs. Voir *Academy*, 11 mars 1876.

3. Cet artiste avait nom Sélīm-el-Qāri. Il n'était pas à ses débuts. On l'avait vu répandre un certain émoi parmi les antiquaires en annonçant la trouvaille des corps pétrifiés des sept frères dormants. — *Nation* de New-York : *The Shapira Swindle*, W. H. Ward, 12 fév. 1874. — *Athenœum* de Londres, 24 janv. et 7 mars 1874.

4. *Nation* de New-York, 12 fév. 1874 : *The Shapira Swindle* par W. Hayes Ward. Le 12 mars, la même revue publiait un article signé B. F. (Chicago, 25 fév.), où l'auteur soutenait que tous les savants allemands n'avaient pas

américains demandaient à faire cause à part dans la question moabite.

Ainsi trois ans après l'enquête de M. Ganneau, les dieux de Moab n'avaient plus guère de fidèles qu'en Allemagne. Même dans ce dernier pays, où l'on avait tout d'abord attribué les objections de M. Clermont-Ganneau au parti pris et au *chauvinisme*[1], la foi chancelait, le zèle se refroidissait peu à peu[2] et lorsque, le 16 mars 1876, le docteur Petri, en plein Landtag, demanda au ministère des explications sur l'achat du fonds moabite, l'illustre Mommsen ne fit pas difficulté de confesser l'erreur : « Le gouvernement n'était pas antiquaire : il s'était adressé à ce que la science allemande comptait de plus compétent, MM. Fleischer et Schlottmann, et s'en était tenu à leurs décisions[3]. » Le savant professeur regrettait ensuite que la controverse eût été menée, du côté allemand, avec une si indigne inconvenance. De quelque côté qu'ils viennent, les gros mots ne font pas de mal, mais l'on aime toujours à recueillir de nobles paroles.

III

Tout autre que Schapira aurait cédé au destin contraire et renoncé pour jamais à une industrie si pleine de hasards ; mais Schapira n'était point de ces âmes timides qu'un échec déconcerte. L'embarras était de trouver un nouveau filon.

été induits en erreur, comme les correspondants de la *Nation*, de l'*Athenæum* et de l'*Academy* le donnaient à entendre. Il citait à l'appui de son dire Albert Socin de Bâle dans l'*Allgemeine Zeitung*, Tübingen, 20 mars 1872. Nous aussi nous admettons volontiers quelques exceptions.

1. *Nord-deutsche allgemeine Zeitung* (12 avril 1874) : *Der Chauvinismus in der Alterthumswissenschaft*. (Le chauvinisme dans l'archéologie).

2. En 1876 la brochure intitulée : *Moabitisch oder Selimisch*, Stuttgard 1876 (5 planches), est favorable aux antiquités moabites ; la brochure de MM. Kautzsch et Socin : *Die Aechtheit der moabitischen Alterthümer*. Strasbourg 1876 (2 planches), est contraire. — Le baron de Münchhausen, consul d'Allemagne à Jérusalem, défend encore cette cause désespérée le 1er nov. 1877 *(Athenæum*, t. II, p. 699).

3. *National-Zeitung*, 17 mars 1876 (Discussion au Landtag du 16 mars).

Non seulement les dieux de Moab avaient fait leur temps, mais ils avaient encore jeté le discrédit sur les autres idoles. Les inscriptions égyptiennes ne payaient plus la façon ; les pierres émaillées de Ninive, c'était trop coûteux ; les briques de Babylone, trop vulgaire ; les tombes phéniciennes, trop encombrant. Eurêka ! Des manuscrits préhistoriques !

Plus d'une fois déjà notre héros s'était essayé dans la confection des vieilles écritures et ses parchemins avaient été accueillis avec estime, pour ne pas dire avec faveur. A la vérité plusieurs de ses grimoires, entre autres deux manuscrits arabes-hébreux [1], payés généreusement par la Bibliothèque Impériale de Berlin, éveillaient déjà quelques doutes, mais seulement des doutes ; et Schapira savait par expérience que les critiques de nos jours ont la foi robuste et que, une fois convaincus de leur méprise, ils ne vont pas la chanter sur les toits.

Il mûrissait donc dans le silence et le recueillement une idée de génie, dont l'exécution exigeait toutes les ressources de l'exégèse, de la paléographie et de la linguistique. Il ruminait une bible, la plus ancienne sans comparaison qui fût connue du monde savant, une bible du temps du roi Josias. Le sieur Schapira avait assez de lecture et d'érudition pour savoir que l'exégèse rationaliste fait remonter à cette époque reculée le seul Deutéronome. C'est donc un Deutéronome primitif qu'il résolut de fabriquer, mais un Deutéronome corrigé et abrégé suivant les données de la critique. M. Wellhausen avait déjà publié ses recherches sur la *composition de l'Hexateuque;* on connaissait donc au juste les remaniements subis dans le cours des siècles par l'œuvre originale : surtout on s'abstiendrait de raconter des miracles, car le miracle est au ban de la science. La première condition de succès, au jugement de Schapira, était de caresser les faiblesses et les travers de la critique rationaliste. Le malin !

Pour un paléographe de sa taille, l'exécution matérielle n'était rien. Quand il fréquentait encore la synagogue, il avait

1. *Hebräische Bibliographie*, Berlin, 1873 p. 54.

pu remarquer ces *volumes*, au sens étymologique du mot, formés de bandes de cuir cousues bout à bout et où des livres entiers de l'Ancien Testament sont écrits en colonnes parallèles. Comme dans le célèbre Pentateuque samaritain de Naplouse, ces longues bandes s'enroulent autour d'un cylindre et, quand on les déroule pour les lire, les colonnes verticales passent successivement sous les yeux du lecteur. Au bas des colonnes, sur toute la longueur de la bande, règne une marge libre, plus ou moins spacieuse, qui peut atteindre jusqu'à huit ou dix centimètres. C'est justement cette marge non écrite que Schapira résolut d'utiliser. Il sacrifia donc deux rouleaux, magnifiques de vétusté, et, choisissant de préférence les endroits les plus fripés, il en détacha quinze ou seize lambeaux où il se mit à barbouiller son Deutéronome.

Ce n'était pas tout que de fabriquer un Deutéronome, il fallait lui créer une histoire. Rien ne fut plus aisé. Les lambeaux de cuir avaient été découverts par certain bédouin, dans certaine caverne de l'Arnon (*Wadi Modjeb*). Ils avaient d'abord passé entre les mains de certain paysan, puis, grâce à l'appui de certain chef de tribu, entre celles de Schapira. Le cheik était mort, le premier propriétaire était mort et le bédouin, auteur de la découverte, errait maintenant dans les désert d'Arabie. Schapira se trouvait donc être le seul témoin de cette merveilleuse histoire, — témoin suspect, puisque l'authenticité du manuscrit le rendait vingt-cinq fois millionnaire.

M. Schapira destinait son chef-d'œuvre aux représentants les plus autorisés de la science moderne, aux docteurs de Leipzig et de Berlin : c'était sur ces plages qu'il avait plusieurs fois déjà rencontré la fortune ; qui sait si cette déesse, amante de la gloire, ne hantait plus ces lieux? Il vint donc frapper à la porte du docteur Schlottmann, celui-là même qui l'avait si bien secondé dans l'affaire des dieux moabites. O inconstance des affections humaines ! M. Schlottmann n'était plus le Schlottmann d'autrefois ; les seuls noms d'Arnon et de Moab le faisaient frissonner. Il

répondit sans ambages que le Deutéronome était archifaux et qu'il n'entendait, ni de près ni de loin, être associé à son histoire. Schapira vit que sa démarche était trop hâtive, et le souvenir des poteries moabites encore trop frais. Il laissa dormir, cinq ans entiers, son projet et son Deutéronome : le temps, espérait-il, porterait remède à la chose.

En 1882, il était devenu sujet allemand et put à ce titre présenter son manuscrit au consul général de Beyrouth, bon orientaliste, qui l'approuva sans réserve et l'envoya en Prusse avec le meilleur certificat d'authenticité. Ce qui devait encore faciliter les négociations, c'est que les prétentions de l'auteur étaient on ne peut plus modestes. Son trésor était inestimable, mais en faveur de ses coreligionnaires et compatriotes d'adoption il consentait à le céder pour rien... pour vingt millions de marcs.

Vingt millions de marcs! durent répondre les amateurs ; y songez-vous, Herr Schapira? Enfant d'Israel et sujet de l'Islam, nous vous avons enseigné la pure doctrine de Luther et octroyé la bourgeoisie prussienne et vous voulez nous rançonner comme un Turc ou gruger comme un Juif? Soyons raisonnables, seigneur Schapira.

Schapira fut intraitable; il voulait tout ou rien. Homme d'honneur et savant de mérite, il n'était pas venu marchander comme un vulgaire courtier. Il replia avec dignité ses rouleaux graisseux, mais laissa aux linguistes, avides de contempler son manuscrit, toute liberté d'en rassasier leurs regards. Bien plus, il les pressa de l'étudier à loisir et de formuler leur jugement sans flatterie et sans passion. Plusieurs se récusèrent sur leurs occupations, sur leur vue faible, que sais-je? D'autres acceptèrent de bonne grâce. Quant à prononcer immédiatement leur verdict, oh non! La science procède avec lenteur; il fallait des semaines, des mois d'étude. Le bon Schapira se prêta aux séances les plus prolongées et ne quitta l'Allemagne que vers la fin de juillet 1883. Il savait Paris chicaneur et économe; il fila droit sur Londres.

La nouvelle de son arrivée produisit une émotion bien

extraordinaire et bien prolongée, pour un siècle où l'oubli ensevelit si vite les faits les plus retentissants. Le *Times*, l'*Athenæum* et toutes les feuilles qui, à tort ou à raison, se piquent d'érudition, ouvrirent largement leurs colonnes à la chronique du manuscrit[1]. Deux fragments étaient déposés au Musée Britannique, dans une vitrine que les curieux assiégeaient sans relâche. Les savants étaient aussi invités à venir contempler cette merveille et l'on peut bien croire qu'ils n'y manquèrent pas.

Le Musée Britannique trouvait bien le prix un peu fort — c'était un million de livres sterling ; néanmoins il continuait à négocier et avait chargé un des premiers hébraïsants de notre époque de lui faire un rapport. M. Ginsburg, auteur d'un ouvrage estimé sur la Massore, poursuivait lentement sa tâche, publiant parfois des extraits pour défrayer la curiosité du public savant.

Cependant M. Clermont-Ganneau, celui-là même qui avait joué un rôle si honorable dans la question moabite, écrivait le 1er août 1883 au ministre de l'instruction publique, pour lui communiquer ses doutes ; le 7, il recevait mission d'aller examiner le fameux manuscrit ; le 15, il arrivait à Londres et demandait à contempler le Deutéronome primitif. Schapira qui se défiait de lui — et pour cause — lui en refusa l'autorisation, mais deux fragments exposés au public sous une vitrine profonde et peu éclairée lui permirent de constater la fraude. Le 18 août, il adressa au *Times* une lettre, publiée le 21, qui changea d'un coup la fortune du Deutéronome. Il faut le dire cependant, pour être juste, M. Ganneau avait été prévenu par deux savants d'Oxford, M. Neubauer et le Rév. Sayce, qui se prononçaient contre l'authenticité dans l'*Academy* du 18 août (lettre datée du 13).

Dès ce moment, l'hésitation des philologues cessa comme par enchantement, et les adhésions affluèrent. Les spécimens exposés au public disparurent ; le docteur Ginsburg

1. Traductions dans le *Times*, 8, 17 et 22 août ; texte en caractères hébreux dans l'*Athenæum*, 11, 18 et 25 août 1883.

hâta son rapport qu'on peut lire dans le *Times* du 28. Il concluait au faux et la presse anglaise[1] lui attribua généreusement l'honneur de la découverte.

IV

A peine la lettre de M. Ganneau eut-elle paru dans le *Times*, qu'il arriva de Berlin un télégramme[2] non signé qui expliquait et justifiait l'attitude de la science allemande en face du Deutéronome. Les illustres orientalistes, disait l'anonyme, avaient en effet examiné le trop fameux manuscrit, mais il leur avait suffi d'une heure et demie pour en apprécier la valeur et, depuis un mois, ils s'amusaient *excessivement* des gaucheries et des faux pas de leurs confrères de Londres.

Les feuilles anglaises avaient trouvé que M. Clermont-Ganneau parlait trop tôt, avec une légèreté toute française; mais elles furent unanimes à déclarer que les oracles de Berlin se prononçaient trop tard. En effet, Schapira publiait très haut que la science allemande était pour lui, et faisait entendre sans détour que la difficulté venait uniquement du côté des pistoles. N'était les vingt-cinq millions, le docteur Schrader aurait acheté le précieux manuscrit; le docteur Erman y croyait ainsi que le professeur Guthe; Lepsius, ajoutait candidement Schapira, ne se prononçait point. Ces vanteries étaient publiées par le *Times* et reproduites par tous les journaux. Pas de démenti. Leur protestation arrive tout juste après la déconfiture du Deutéronome : étrange coïncidence et qui donne à réfléchir à leurs partisans les plus dévoués.

1. *Daily news :* Écho de Liverpool, 22 août; Écho de Londres, 23 août; *Manchester Guardian,* 27 août. D'après cette dernière feuille, toutes les conclusions de M. Ganneau avaient été *soupçonnées* par l'érudition britannique.

2. Reproduit par le *Times,* 28 août 1883. — Voir les réflexions de l'*Athenæum*, 1er septembre : « The telegram addressed to the *Times* from Berlin will be read with considerable scepticism. »

M. Neubauer, le savant bibliothécaire d'Oxford, vint au secours de ses compatriotes. « Le 10 juillet, racontait-il d'après le récit d'un témoin oculaire, Lepsius avait présenté les lambeaux de cuir aux professeurs Dillmann, Erman, Sachau, Schrader et au docteur Steinschneider. Aucun d'eux ne proféra un seul mot en faveur de leur authenticité. S'ils s'abstinrent de relever les injurieuses affirmations de Schapira, c'est qu'ils les ignorèrent : ils étaient alors en vacances, époque où ils usent plus sobrement que jamais des journaux et autres feuilles légères. »

Ils les avaient lus assez cependant (selon l'anonyme de Berlin) pour s'amuser excessivement de l'embarras du Musée britannique et de l'importance accordée au Deutéronome primitif par la presse et le public anglais. Or ils devaient absolument choisir entre le plaisir d'avoir ri et l'avantage d'avoir ignoré; car s'ils riaient ils n'ignoraient pas et, s'ils ignoraient, comment pouvaient-ils rire?

Il y avait bien dans tout cela d'autres points obscurs dont la presse anglaise tirait parti [1]. Les orientalistes allemands, c'était un fait avéré et reconnu par eux-mêmes, après avoir renoncé à l'acquisition de l'œuvre entière, dont le prix — on ne l'a pas oublié — était de vingt-cinq millions, continuaient à négocier pour obtenir des fragments au rabais. Se donne-t-on tant de mal pour une imposture? Quoi! s'écriait l'*Athenæum*, les savants professeurs de Berlin auraient vu le Musée britannique sur le point d'acheter si cher une pièce dont la fausseté leur était connue, et ils n'auraient pas envoyé

1. Le scepticisme des érudits anglais dura longtemps et persiste peut-être encore. Pendant ces débats, M. Hermann Guthe publiait un travail sous ce titre : *Fragmente einer Lederhandschrift enthaltend Mose's letzte Rede an die Kinder Israël*, Leipzig, 1883, « Fragments d'un manuscrit sur cuir contenant le dernier discours de Moïse aux enfants d'Israël ». Au début, on s'attend à un verdict favorable, tout à coup le vent tourne, les griefs s'accumulent et on assiste à la fin à une condamnation sévère. Une courte préface *sur feuille séparée* est datée du *14 août*, veille de l'arrivée de M. Ganneau à Londres. M. Guthe aurait donc, le premier, découvert la fraude. Mais les Anglais sont défiants et ils conservent, comme une relique, l'enveloppe constatant que la brochure n'est partie de Prusse que le *11 septembre*. Nous l'avons vue à la Bibliothèque nationale de Londres.

à Londres un mot d'avis! Voulaient-ils se consoler des poteries moabites? Serait-ce l'histoire du renard ayant la queue coupée?

La controverse tourne à l'aigre; nous ne la suivrons pas plus avant[1]. Quant au docteur Schapira lui-même, on ne doit plus guère s'intéresser à sa personne. Il se réfugia en Hollande, végéta quelques mois à Rotterdam, et s'y fit justice dans le courant de mars 1884.

V

Telle est en résumé l'histoire du grand Schapira. Il faut la rappeler de temps en temps aux étudiants inexpérimentés, aux jeunes séminaristes, devant lesquels on agite sans cesse, comme un épouvantail, les grands mots de science et de critique modernes. Lorsqu'ils voient les licenciés de Berlin ou de Tubingue, en quête d'un diplôme, dépecer le texte sacré, disséquer jusqu'aux versets et aux phrases, attribuer ce membre à Jérémie, cette incise à Esdras, ce mot à quelque interpolateur inconnu du temps d'Antiochus, cette particule aux massorètes, ils ne doivent pas s'effrayer outre mesure, comme si toutes les falsifications de la Bible étaient désormais percées à jour et son authenticité impossible à défendre.

1. En Angleterre, comme ailleurs, tout finit par des chansons. Voici deux couplets parus le 8 septembre 1883 dans la revue satirique bien connue, *The Punch* :

Aaron dit : Le monde est fou depuis longtemps,
Et ses docteurs aussi, dupes ou charlatans
Dont tout le fait n'est que sottise.
Je ferai danser à ma guise
Ulémas, pandits et savants.
— Ce n'est pas malin, dit Moïse.
Aaron dit : Un cuir âgé de trois mille ans,
Saupoudré d'écriture aux traits ébouriffants,
Fruste et de couleur indécise...
Qu'en pensez-vous ? la marchandise,
M'est avis, aurait des chalands.
— Oh çà! j'en réponds, dit Moïse.

Il faut la rappeler encore à ceux qui s'étonnent, ou feignent de s'étonner, qu'on puisse être dupe d'un imposteur et prêter l'oreille à un vulgaire charlatan.

Parmi les faussaires de profession, Schapira est un phénomène hors de pair. Auprès de lui Léo Taxil ne serait qu'un pygmée. Celui-ci a mystifié des âmes candides, des femmes, des gens peu versés dans les études critiques et qui ne font pas métier de démasquer les fraudes. L'autre s'adresse aux titans de la critique ; il déroule devant eux ses lambeaux de cuir et leur dit avec confiance : « Voyez et jugez. » Les juges sont les premiers spécialistes de l'univers, ceux dont tous les élèves sont en état de relever dans le Pentateuque, ici un anachronisme, là un néologisme, là encore un trait de mœurs mal réussi qui trahit le faussaire ; la question est de savoir si le manuscrit en litige représente le griffonnage de Schapira ou l'écriture du grand prêtre Helcias, le baragouin d'un Juif moderne ou le dialecte en usage à la cour de Jérusalem, s'il date du roi Josias ou de l'empereur Guillaume. Or ces juges, mis en demeure de se prononcer, hésitent, se récusent ou se taisent, attendant les lumières du temps et de la discussion.

Grande leçon pour les critiques. Vantez-vous, dirait Montaigne, vantez-vous d'avoir trouvé la fève au gâteau. Collectionnez des idoles moabites ; marchandez des Deutéronomes primitifs. Tant que vous remplacerez la méthode par le caprice, le bon sens par l'imagination, l'étude impartiale des faits par le préjugé, vous divertirez le monde par vos culbutes et vous préparerez de nouveaux triomphes aux Schapiras de l'avenir.

F. PRAT, S. J.

LA GENÈSE DES EXERCICES

DE SAINT IGNACE DE LOYOLA

C'est une recherche pleine d'attraits, lors même qu'elle est la plus épineuse, que d'essayer de remonter aux origines d'un chef-d'œuvre, pour saisir, s'il est possible, l'idée première de l'auteur, la source de son inspiration, les secours qu'il a pu trouver chez des prédécesseurs; en un mot, pour déterminer ce qui appartient en propre à son génie, soit comme création originale, soit du moins comme combinaison nouvelle des données préexistantes.

Rien, d'ailleurs, de plus légitime. De même qu'on ne dénigre pas notre siècle en soutenant qu'il doit beaucoup au passé, on peut, sans devenir ni injuste, ni ingrat pour les grands esprits, montrer comment des conquêtes, qui n'étaient possibles qu'à eux, leur ont été facilitées dans une certaine mesure par les tentatives antérieures.

Plus le retentissement et l'influence d'une œuvre ont été considérables, plus la recherche de ses origines est intéressante ; il faut ajouter, plus il est nécessaire de la conduire avec conscience et sans parti pris.

Le petit livre des *Exercices spirituels* de saint Ignace de Loyola est, sans contredit, un des ouvrages qui ont exercé l'action la plus puissante et la plus profonde sur la vie religieuse des temps modernes. Cette action n'étonne pas ceux qui ont étudié l'œuvre avec le sérieux qu'il y faut. L'étonnant, c'est que des pages si fécondes dans leur simplicité aient pour auteur un homme qui semblait si peu préparé à les écrire. Aussi la question de la genèse des *Exercices* offre-t-elle un intérêt particulier, et a-t-elle été souvent discutée, autrefois et de nos jours.

L'amour de la vérité ou la curiosité scientifique n'ont pas

toujours présidé à cet examen : des adversaires et des rivaux de la Compagnie de Jésus ont surtout obéi à la passion en disputant au saint fondateur la paternité de ses Exercices.

Nous n'avons pas l'intention de réfuter à nouveau ces attaques, dont l'écho est aujourd'hui éteint. Notre seul but, dans ce travail, est d'approfondir plus qu'on n'a fait jusqu'à présent une belle question d'histoire littéraire. Nous croyons en effet que tous les documents, qui peuvent éclairer les sources du livre d'Ignace, n'ont pas été utilisés, et que de ceux qui ont été le plus exploités, notamment des indications fournies par le saint auteur lui-même, il y a encore de nouvelles lumières à faire jaillir.

Avant d'entrer dans notre sujet, quelques observations préalables sont nécessaires. Tout d'abord, il faut à ceux qui veulent nous suivre, une idée nette de ce qui constitue l'essence du livre des Exercices ; il est clair en effet que la question des origines n'aura pas du tout la même importance, suivant qu'il s'agira de la substance même de l'œuvre et des parties qui lui donnent son caractère propre, ou seulement d'accessoires et de détails plus ou moins secondaires.

Quel est donc le caractère spécifique de ce livre ? Un ministre protestant, le Rév. Orby Shipley, éditeur d'Exercices spirituels de saint Ignace à l'usage de l'Église anglicane, remarque avec justesse que le livre des Exercices n'est pas tant un manuel de piété qu'une méthode spirituelle [1]. On se méprendrait en effet singulièrement, si l'on n'y voyait qu'un manuel de méditations bien ordonnées, enchaînées les unes aux autres par le développement d'un plan rigoureux, et formant un tout complet et pratique. Il y a cela dans les Exercices de saint Ignace, mais il n'y a pas que cela : ce livre fournit sans doute aux hommes de bonne volonté la matière de l'exercice, mais surtout et avant tout il

1. *Spiritual Exercises of St Ignatius of Loyola. Edited by the Rev. Orby Shipley*, M. A. Londres, Longmans 1870. Voir Introduction. — La même pensée est développée par le P. Louis de la Palma. *Via spiritualis*. Ed. Barcelone 1887. T. II., p. 13 et suivantes ; p. 39 et suiv.

leur fournit les méthodes de travail spirituel : la méthode générale et les méthodes particulières adaptées aux besoins et aux dispositions de chacun. C'est une sorte de formulaire ou de guide de l'action spirituelle, apprenant à l'homme l'art d'employer les forces de son âme avec Dieu, sous l'action du saint Esprit et sous la direction de ses représentants autorisés.

Si l'on nous permet d'emprunter une comparaison à l'architecture, nous dirons qu'il ne faut pas se borner à considérer dans les Exercices les matériaux de la bâtisse, les détails de construction et de décoration, il faut y voir le type d'édifices semblables, et surtout y étudier les règles pratiques qui nous y sont tracées pour nous diriger dans les créations analogues. C'est l'idée générale, ce sont les principes généraux qui caractérisent un livre spirituel, comme en architecture ils caractériseront le genre adopté par l'architecte. Si cette méthode, si ces principes sont dus au génie d'un écrivain ou d'un artiste, l'œuvre leur est de droit attribuée en propre.

Nous tirons de ce qui précède une conclusion importante pour le sujet qui nous occupe : nous ne devons pas craindre de faire tort à la réputation de l'auteur des Exercices en admettant bien franchement que, s'il a été vraiment l'architecte de son œuvre, il n'a pas été le carrier qui a extrait les pierres, le maçon qui les a placées, le sculpteur qui a sculpté tous les chapiteaux des colonnes de l'édifice. Nos auteurs du XVIe et du XVIIe siècle ont eu à défendre la spiritualité de saint Ignace contre l'accusation de nouveauté. Ils cherchaient alors à prouver que le livre des Exercices plonge par ses racines dans la tradition catholique ; non seulement la matière n'a pas été inventée par lui, mais même les méthodes de méditer, de prier, d'agir qu'il conseille, sont en harmonie avec la doctrine des Pères. Et en effet l'on pourrait, avec des phrases et des méditations tirées des Pères de l'Église, composer un livre qui aurait pour titre : Les Exercices de saint Ignace avant saint Ignace ; on a même déjà publié la concordance des Exercices de saint Ignace avec la doctrine de saint Augustin, avec celle de saint Anselme, avec celle de l'Imitation de Jésus-Christ, etc. Le P. Nigronius, dans

son *Tractatus de secessu et exercitiis spiritualibus* [1], après avoir affirmé et prouvé que saint Ignace est bien l'auteur de l'art des Exercices, de cette discipline spirituelle dont il a donné la méthode pratique, montre que les éléments de cette méthode se trouvaient déjà dans les auteurs spirituels antérieurs, et qu'ils avaient été mis en usage par divers saints : c'est ainsi qu'on trouve avant saint Ignace l'union de la retraite avec la méditation, la prescription d'un certain nombre de jours de retraite, la direction du Père spirituel, un certain ordre de méditations ou d'exercices suivant les trois voies purgative, illuminative, unitive. Mais on avait tous ces éléments sans qu'ils fussent unis dans une synthèse claire et précise ; surtout on n'avait pas la direction méthodique et pratique que donne saint Ignace. Aussi l'originalité du livre vient-elle principalement de cette systématisation puissante et féconde, que saint Ignace a réalisée dans son livre ; elle ne vient pas de la présence dans ses Exercices de telle ou telle matière de réflexion, de telle ou telle méthode particulière qui a pu fort bien être en usage avant lui.

Saint Thomas d'Aquin, pour avoir réduit la théologie sous une forme méthodique parfaite, a été appelé à juste titre le prince de la théologie, quoiqu'il n'ait pas inventé la théologie.

De même saint Ignace pourrait être considéré comme l'auteur des Exercices, alors même qu'il en aurait pris les méthodes particulières et les éléments matériels dans des auteurs antérieurs.

D'ailleurs les hommes de génie qui trouvent une méthode générale, s'ils empruntent en même temps aux anciens des méthodes particulières, rendent souvent celles-ci plus claires, plus précises, plus pratiques, et les éléments qu'ils adoptent paraissent neufs dans le cadre qu'ils leur donnent. Ainsi le mosaïste, sans créer les pierres dont il compose ses tableaux, donne aux matériaux qu'il emploie un aspect et un prix tout nouveau. « Qu'on ne dise pas, disait Pascal,

1. *Nigronius*. Cap. I, II, III, IV. — Cf. Suarez, *Tractatus de religione societatis Jesu*. Lib. IX, cap. V, n° 4. *De Doctrinâ Exercitiorum*.

« que je n'ai rien dit de nouveau. Quand on joue à la balle, « c'est une même balle dont on joue l'un et l'autre, mais « l'un la place mieux »[1].

Enfin, il n'appartient qu'aux grands penseurs et aux grands observateurs de transformer leurs réflexions et leurs expériences individuelles en principes lumineux, qui éclaireront la voie de beaucoup d'autres. Telle a été aussi l'œuvre de saint Ignace. [2].

Une seconde observation que nous tenons à faire, concerne ce qu'on peut appeler en un sens plus ou moins large *l'inspiration*, du livre des Exercices. Nous ne traiterons pas directement cette question. Il suffira de faire observer que l'inspiration, ou l'influx spécial de Dieu dans la composition d'un ouvrage n'exclut ni le travail personnel de l'écrivain, ni les emprunts à diverses sources. Si donc nous constatons que certaines règles, certaines méthodes de saint Ignace sont le fruit naturel de son expérience, et que d'autres ont pu lui être suggérées par les livres ou les maîtres qu'il a consultés, il n'y aura pas lieu d'en rien conclure contre l'intervention spéciale du ciel dans la création de son œuvre.

1. *Pensées choisies de Blaise Pascal*. Éd. Faugère, 5e éd. Delalain, p. 6.

2. Suarez dit avec raison : *In his autem meditationibus duo animadvertenda sunt, materia et forma : Materia consistit in re, quæ in meditandum datur, forma in modo et directione, quæ ad recte et fructuose meditandum traditur. Et hoc posterius est, in quo maxime laboravit Ignatius, et revera fuit donum speciali gratiâ illi concessum, et non sine magno usu et experientiâ comparatum cum gratiâ divinâ* (Suarez, de Reli. Lib. IX, c. vi, n° 7). Giorgi a très bien traité le même sujet. Voir page 26 et suiv. du t. V. de *Opere morali predicabili e Theologiche Dell' Abate Vincenzo Giorgi, ex-Gesuita. Venezia. 1801.*

Un Bénédictin, D. Göhl, a fait la même remarque : *Nihilominus dicet forte aliquis, ante hæc Exercitia, et ante S. Ignatium multi Sancti utriusque sexûs fuerunt, sancteque et vixerunt, et scripserunt : quid ergo magni præstitit per illa? Multum per omnem modum : selectum, compendium, claritatem, brevitatem, ordinem pulcherrimum, usum frequentiorem, perpetuam consuetudinem eorum omnium, quæ ad malorum conversionem, bonorum profectum sanctorumque perfectionem utilissima sunt et efficacissima* (Voir p. xi de l'ouvrage : *Concordantia Meditationum S. Anselmi Archiepiscopi Cantuariensis cum Exercitiis S. Ignatii Loyolæ... à P. Honorato Göhl, Professo Otturano.* Augustæ Vindel. Rieger. 1706. Pour être complet et précis, il faudrait ajouter que saint Ignace formula surtout l'art et la méthode générale des Exercices spirituels.

Pour commencer maintenant notre examen, nous avons à rechercher d'abord ce que le saint auteur a pu nous apprendre lui-même sur la composition de son livre. Les renseignements directs qu'il a fournis là-dessus et qu'on a conservés, se réduisent à quelques mots dits au P. Louis Gonzalez.

Je demandai, raconte celui-ci, au Pélerin (nom que se donnait saint Ignace), comment il avait écrit les Exercices. Il répondit : « Je n'ai pas composé tout d'un trait les Exercices. A mesure que, par suite de ma propre expérience, une chose me paraissait devoir être utile aux autres, j'en prenais note. Comme par exemple, la méthode de marquer sur des lignes le résultat de l'examen particulier, et autres choses de ce genre. » Il m'affirma en particulier qu'il avait rédigé ce qu'il dit des méthodes d'élection, d'après l'action diverse des esprits qu'il avait lui-même éprouvée à Loyola [1].

On doit regretter sans doute que le saint ne se soit pas étendu davantage sur cet intéressant sujet ; mais le peu qu'il dit est suggestif, en ce qu'il nous montre dans les Exercices avant tout le produit des études qu'il a faites sur lui-même. Tout le livre a été *vécu* avant d'être écrit. Les crises morales et spirituelles du saint, les états d'âme, par lesquels il passe, et, au milieu de tout cela, l'activité de son esprit observateur et généralisateur, qui, aidé de la lumière divine, déduit de ses expériences les lois de la psychologie spirituelle et les règles pratiques utiles à tous, voilà donc la source première, voilà les grands facteurs de son livre. Et de là on prévoit que, s'il a reçu quelque chose d'un autre auteur, il ne l'a reçu qu'après l'avoir contrôlé sur lui-même et en le transformant par une assimilation personnelle.

Ce que nous venons de constater par l'affirmation d'Ignace, nous est également attesté par les témoins et les confidents les plus intimes de sa vie. Contentons-nous de deux témoignages.

1. « *Acta quædam P. N. Ignatii de Loyola Primarii secundum Deum institutoris Societatis Jesu a Ludovico Gonsalvo et ejusdem ore sancti excerpta. Parisiis.* Leclère, 1873, p. 132. Ces *Acta quædam* ont été rédigés par le P. Louis Gonzalez de Camara qui les écrivait pour ainsi dire sous la dictée du saint ; celui-ci lui fit, sur les instances répétées de ses compagnons, le récit abrégé de sa vie. (Voir *Proœmium* des *Acta*). Ils ont été d'abord imprimés par les Bollandistes, t. VII de juillet.

Voici ce que le P. Polanco, secrétaire du saint, écrivit, en 1548, dans la préface de la première édition des Exercices, sous les yeux et avec l'autorisation de l'auteur : « Ces enseignements et ces Exercices spirituels, notre Père en Jésus-Christ, maître Ignace de Loyola, les a composés, moins en consultant les livres qu'instruit par l'onction du saint Esprit, par l'expérience intime et par la pratique de la direction des âmes [1]. »

Le pape Paul III, dans l'approbation solennelle qu'il a donnée aux Exercices par le bref *Pastoralis officii*, imprimé aussi en tête de la première édition, dit qu'Ignace « a tiré ces Exercices des saintes Écritures et des expériences de la vie spirituelle [2]. »

Ainsi, d'après tous les témoignages les plus autorisés, c'est bien l'expérience personnelle de l'auteur qui est la source principale des Exercices ; toutefois, ces mêmes témoignages n'excluent pas l'influence, à titre secondaire, d'autres livres, non seulement des livres sacrés (cela va de soi quant à ceux-ci), mais encore des ouvrages ascétiques.

Reste à voir quels ouvrages de ce genre ont été connus d'Ignace et dans quelle mesure il peut leur être redevable. Grâce à l'autobiographie déjà citée, et en comparant le texte des Exercices avec celui des livres qu'il a pu ou dû trouver à sa portée, il n'est pas impossible d'élucider ces deux points et, par suite, de décrire la genèse des Exercices spirituels d'une manière assez complète. Nous allons l'essayer, en suivant la vie même d'Ignace, que nous étudierons dans ses trois phases : I. *Avant Montserrat et Manrèse* ; — II. *A Montserrat et à Manrèse* ; — III. *Après Manrèse*. Nous ne toucherons qu'aux événements qui ont trait directement à notre sujet.

1. *Hæc documenta, ac spiritualia exercitia, quæ non tam a libris, quam ab unctione sancti Spiritus, et ab internâ experientiâ, et usu tractandorum animorum edoctus, noster in Christo Pater, Magister Ignatius de Loyola... composuit.* »

2. *Cum dilectus filius Ignatius de Loyola... quædam documenta, sive exercitia spiritualia ex sacris Scripturis, et vitæ spiritualis experimentis elicita, composuerit, et in ordinem, ad pie movendos fidelium animos, aptissimum redegerit, etc.* »

I. AVANT MONTSERRAT ET MANRÈSE

L'autobiographie donne peu de détails sur la vie d'Ignace antérieurement à sa conversion. Nous les citons tels quels, parce qu'ils peuvent servir à expliquer en partie le ton guerrier ou mieux chevaleresque de certaines parties des Exercices. Voici donc ce que le saint raconte au P. Gonzalez, en parlant de lui-même à la troisième personne.

1. — « Jusqu'à l'âge de vingt-six ans, il s'adonnait aux vanités du monde; il se plaisait surtout au maniement des armes; il était dominé en même temps par le vain désir d'en tirer plus tard quelque honneur. Pendant qu'il était dans la forteresse de Pampelune assiégée par les Français, [1] et que tous ses compagnons étaient d'avis de se rendre sous la condition de se retirer librement — car la place était vraiment à bout de résistance — il présenta au commandant de si nombreux et de si forts arguments, qu'il l'amena à continuer la défense. Son courage était réellement si grand que son enthousiasme et son désir de combattre rendirent confiance aux assiégés. Lorsqu'arriva le jour où l'on s'attendait à l'assaut de la citadelle, il fit sa confession à un de ses frères d'armes, contre lequel il avait souvent lutté dans les tournois, et celui-ci à son tour se confessa à lui. Il fut d'une extrême vaillance dans le combat, et résista même après que les murs furent renversés jusqu'à ce qu'un boulet vint lui briser la jambe.

2. — Comme le projectile avait passé entre les deux jambes, il en résulta que la seconde fut aussi très endommagée. En le voyant tomber, les autres défenseurs se rendirent aux Français. Aussitôt maîtres de la place, ceux-ci s'intéressèrent à lui, et le traitèrent avec une grande bienveillance. Après avoir séjourné pendant douze à quinze jours à Pampelune, il fut transporté en litière au château de Loyolæ. »

Dans ce courage indomptable et presque téméraire, qui refuse de s'avouer vaincu et d'abandonner son poste de combat, tant qu'il lui reste des armes et la faculté de s'en servir, on reconnaît le pur esprit de l'ancienne chevalerie, fait du sentiment de l'honneur au plus haut degré. La conversion d'Ignace n'a pas détruit chez lui cet esprit; elle lui a seule-

1. D'après un document qui vient d'être publié, Ignace avait le grade de capitaine.

ment donné un but plus élevé et un plus noble emploi. Chevalier de Dieu, à la suite de Jésus-Christ, toute son ambition désormais sera de se rendre le plus semblable possible à son Chef et de se dépenser sans mesure pour la plus grande gloire de son souverain Seigneur.

Et c'est la même disposition que ses Exercices tendent à produire chez tous ceux qui les font, comme il le désire, « d'un cœur magnanime et libéral envers la divine Majesté. »

Nous nous bornons à indiquer ce point, comme nous devons aussi nous contenter de signaler ce qui suit immédiatement dans l'autobiographie. La constance avec laquelle le blessé de Pampelune se soumit à des tortures répétées pour corriger les effets de la maladresse de ses chirurgiens, est encore un trait de cette vigoureuse nature, dont la grâce n'aura qu'à *spiritualiser*, qu'à diriger vers un idéal surhumain les admirables énergies. Tout cela n'est pas indifférent pour l'explication des Exercices à un point de vue plus général; mais nous n'avons à nous occuper ici que de leurs sources *littéraires*.

Reprenons donc l'autobiographie là où elle nous montre Ignace condamné à un long repos sur son lit, pour donner à sa jambe, brisée et remise trois fois, le temps de se consolider. Nous allons voir que deux volumes, qu'il lit pour passer le temps, produisent un changement complet dans son âme. Rien n'est à négliger dans la relation détaillée qu'il nous fait de cette grande crise intérieure.

Comme il était fort adonné à la lecture des ouvrages frivoles et mensongers qui racontent les hauts faits des hommes célèbres, [1] dès qu'il sentit ses forces revenir, il demanda comme passe-temps quelques-uns de ces livres. Mais il ne se trouva point au château de livre de ce genre : on lui en apporta deux autres : « le premier était intitulé : *Vita Christi.* (« *Vie de Jésus-Christ* »), le second *Flos sanctorum* (« *La Fleur des Saints* »); ces deux livres étaient en langue espagnole.

6. — « Une fréquente lecture l'affectionnait peu à peu aux choses contenues dans ces livres; mais parfois son esprit s'en détournait pour se reporter aux choses qu'il avait lues auparavant, et aux pensées

1. Il s'agit des romans de chevalerie, tels que l'*Amadis de Gaule*, mentionné plus loin dans l'autobiographie (nº 17).

vaines où il avait coutume de se complaire. Il y en avait une qui, de préférence, occupait son cœur, à tel point que, sans qu'il s'en aperçût, elle l'absorbait pendant deux, trois et quatre heures, c'était de chercher ce qu'il pourrait bien faire pour plaire à une illustre dame ; comment il pourrait aller à la ville où elle demeurait ; quel discours il lui adresserait ; de quelles spirituelles saillies il l'égayerait ; quelle prouesse guerrière il ferait en son honneur. Cette idée le dominait tellement qu'il ne voyait plus combien ce qu'il souhaitait était hors de sa portée ; car il s'agissait d'une dame de la plus illustre origine et de la plus haute noblesse.

Cependant la divine miséricorde ramenait son esprit à d'autres pensées suggérées par la lecture récente. Après avoir lu la vie du Christ Notre-Seigneur, et des saints, il se disait en lui-même : « Eh quoi ! si je faisais, moi aussi, ce qu'a fait saint François ? Eh quoi ! si je faisais ce qu'a fait saint Dominique ? » Et il roulait dans son esprit maints projets, se proposant toujours des choses grandes et difficiles ; et, en y réfléchissant, il croyait sentir en lui la facilité de les accomplir, sans autre motif que celui-ci : saint Dominique l'a fait, je le ferai donc ; saint François l'a fait, je le ferai aussi.

Ces idées persistaient assez longtemps ; puis à propos d'autre chose revenaient les vains souvenirs du monde, qui duraient à leur tour. Cette succession de réflexions, les unes sur Dieu, les autres sur le monde, occupaient son âme jusqu'à ce que, lassé de leur continuité, il s'en détournât pour penser à autre chose.

8. — Les impressions cependant étaient très différentes suivant la nature des pensées auxquelles il se livrait. Lorsqu'il se laissait aller aux rêveries mondaines, il ressentait une grande satisfaction ; mais dès que la fatigue les lui faisait abandonner, il tombait dans la tristesse et la sécheresse. Au contraire, le bien-être moral persistait même après la réflexion, lorsque son imagination s'était complue dans l'idée d'un pélerinage à Jérusalem, ou dans l'idée de rudes austérités corporelles semblables à celles que de saints personnages avaient pratiquées. A la vérité, il ne remarqua pas d'abord cette différence, et il n'en tenait aucun compte jusqu'à ce qu'un jour les yeux de son âme s'ouvrirent à la lumière, et où avec étonnement il constata par cette expérience personnelle que tel ou tel genre de pensée produisait la joie ou la tristesse. Ce fut là la première observation raisonnée qu'il fit sur les choses de Dieu.

9. — Mais plus tard, lorsqu'il fût entré dans les Exercices spirituels, cette expérience lui fut une première lumière qui lui fit comprendre ce qu'il enseigna depuis aux siens sur la diversité des esprits.

Ayant donc appris de cette façon à discerner les divers esprits qui

l'avaient agité, celui de Dieu d'une part, et celui de Satan de l'autre, ayant de plus reçu de grandes lumières spirituelles dans la lecture des livres de piété, il commença à réfléchir sérieusement sur le passé de sa vie, et à rechercher quelle pénitence il pourrait bien faire pour expier ses crimes; il en conçut naturellement le pieux désir d'imiter les saints, et il se promit de faire, avec la grâce de Dieu, ce que ceux-ci avaient fait eux-mêmes. En attendant, il souhaitait vivement d'aller à Jérusalem dès le rétablissement de sa santé, et en outre, de se donner fréquemment la discipline, et de pratiquer des jeûnes nombreux autant que le veut d'ordinaire un cœur généreux enflammé de l'amour de Dieu.

10. — Grâce à ces désirs, les vaines pensées allaient en s'affaiblissant, et finissaient même par disparaître complètement.

Ces pieux désirs ne furent pas peu fortifiés par l'apparition suivante : une nuit qu'il veillait, il vit distinctement l'image de la Bienheureuse Vierge Mère de Dieu avec le saint Enfant Jésus; et cette apparition, qui dura assez longtemps, lui procura une consolation ineffable ; en même temps il conçut un tel dégoût de sa vie passée, et surtout des grossières satisfactions des sens, qu'il lui sembla que toutes les tendances de ce genre avaient complètement disparu de son âme ; et de fait depuis ce moment jusqu'à l'époque où ce récit fut écrit, en août 1555, il ne donna jamais le moindre consentement à quelque inclination de ce genre. D'où l'on peut conclure que cette apparition fut divine, quoiqu'il ne le prétende pas lui-même, et qu'il se contente d'affirmer ce qui a été relaté. En attendant, son frère et les autres habitants remarquèrent fort bien à des signes manifestes, le changement qui s'était opéré dans son âme.

11. — Mais lui, ne s'inquiétant plus de rien, continuait sa lecture, et conservait soigneusement au fond de son âme les résolutions qu'il avait prises. Il remplissait par des conversations pieuses le temps qu'il passait en compagnie des gens du château, et de cette façon rendait grand service à leurs âmes. Comme il prenait goût de plus en plus à ses lectures, il lui vint à l'esprit de faire des extraits de ce qui lui paraissait le plus important dans la vie de Notre Seigneur et des Saints. Il commençait à se lever de temps en temps; il se mit donc à l'œuvre, et parvint ainsi à écrire un volume de 300 feuillets in-quarto. Les paroles de Notre-Seigneur y étaient transcrites en encre rouge, et celle de la Très-Sainte Vierge en encre bleue; le papier était bien lisse et réglé ; les lettres étaient très bien tracées ; car il était excellent calligraphe. Pendant qu'il était occupé à ce travail il passait alternativement de la prière à l'écriture, de l'écriture à la prière. »

Nous ne pensons pas qu'on puisse voir, comme quelques-

uns l'ont fait, dans ce volume écrit avec tant de soin par Ignace, une première ébauche des Exercices. Il y avait là tout au plus quelques matériaux, qu'il a en partie utilisés plus tard.

Telles furent, d'après son propre témoignage déjà cité, les observations qu'il commença de faire sur les impressions des pensées diverses dans son âme. Ces observations restaient pour ainsi dire à l'état *direct;* la réflexion méthodique n'était pas encore venue pour les transformer en lois générales : elles devaient un jour servir de première base pour ces *Règles du discernement des esprits*, qui ont une si grande importance dans la spiritualité des Exercices ; mais, en attendant, ce n'était que des pierres isolées, et rien n'indiquait leur destination future.

Par suite, les deux ouvrages qui ont déterminé un si grand changement dans le chevalier de Loyola, ne sont pas pour cela des *sources* des Exercices, — à moins que leur influence ne se soit prolongée au-delà de cette période initiale. Cette dernière hypothèse mérite d'être examinée. Mais d'abord il s'agit de savoir quels étaient au juste ces livres.

Nous avons peu de chose à dire du *Flos sanctorum*. Il s'agit évidemment d'un recueil d'extraits de la vie des saints, peut-être de celui-là même qui est mentionné par les bibliographes comme un des premiers produits de l'imprimerie en Espagne[1]. On voit assez par l'autobiographie, que nous venons de citer, combien le rôle de cet ouvrage dans la transformation d'Ignace a été considérable. C'est en effet le *Flos sanctorum* qui lui fit connaître des héros plus grands que ceux des « livres de chevalerie »; et de cette connaissance son âme généreuse, préparée à la fois par ses aspirations vers l'idéal chevaleresque et par les invitations de la grâce, devait passer aussitôt au désir de l'imitation. Cette

1. *Flos sanctorum A honor y alabança de ñro señor ihū Xpo aqui comiēça el flos sanctorum con sus ethimologias ;* in-folio, caractères gothiques. Voir *Ensayo de una Biblioteca Española* par D. José Gallardo, coordonné et publié par D. Zarco del Valle et D. Sancho Rayon, tome Ier, col. 814.— Sous le même titre de « Fleur des saints », le P. Pierre Ribadeneyra a composé un nouveau recueil hagiographique, souvent réimprimé et traduit.

influence a certainement continué d'agir sur Ignace dans l'élaboration des Exercices; mais elle ne s'y manifeste, à notre connaissance, par aucun emprunt direct au texte même du livre en question. Il faut du moins signaler la note avertissant le retraitant qu'il est « très utile, dans la seconde semaine et après, de lire parfois quelque chose des *Vies des saints* »; il y a là, sans doute, un ressouvenir de l'impression puissante que l'auteur avait reçue d'une lecture semblable.

Le second des livres indiqués a laissé des traces plus faciles à reconnaître. Quelle était donc cette *Vie de Jésus-Christ?* Le P. Bartoli affirme déjà, mais sans en donner aucune preuve, que c'était l'ouvrage de Ludolphe le Chartreux. Depuis Bartoli, les bibliographes ont découvert plusieurs ouvrages qui avant 1500 avaient été imprimés en Espagne sous le nom de *Vita Christi*.

Ce sont d'abord des recueils de chants composés sur la vie de Notre-Seigneur. Mendez, dans sa *Tipografia española*, cite deux volumes de ce genre. Ils renferment principalement des compositions de Fray Ynigo de Mendoza et de Juan de Mena[1]. Saint Ignace a pu entendre chanter les mystères de la vie de Notre-Seigneur par les *juglares* d'Espagne, ou même par des campagnards de la vallée d'Azpeitia : ces chants célébraient plus particulièrement la Cène, la Passion, la Résurrection de Notre-Seigneur, les Sept Douleurs et les Sept Allégresses de Notre-Dame; parfois ils avaient trait aux dix commandements, aux sept péchés capitaux ou aux sept vertus qui leur sont opposées, aux quatorze œuvres de miséricorde spirituelle et corporelle. Quelques-uns de ces chants rappellent assez bien les matières indiquées dans la première manière de prier de saint Ignace.

Une *Vita Xpti*, par Fray Francisco de Ximenez, franciscain,

1. « *Coplas de Vita Christi. De la Cena cōla passiō, y de la Veronica cola resurrecciō de nuestro redētor. E la siete angustios e siete gozos de nuestra señora, con obras otras mucho provechosas,* » in-folio de cxv ff. Imprimé à Sarragosse en 1492. — *Las CCC* (coplas) *de Juan de Mena.* Séville, 1496. (Mendez, p. 99).

fut imprimée à Grenade en 1496, par les soins de l'archevêque Fray Fernando de Talavera [1].

Une autre est indiquée par Mendez (*Tipografia española*, p. 44), sous ce titre : *Vita Christi de la Reverent Abadessa de la Trinidad* (Sor Isabel de Villena, en el siglo Dona Leonor Manuel de Villena). *En Valencia por Lope de Roca Aleman à 22 de Agosto 1497.*

Les méditations de saint Bonaventure sur la Vie de Jésus-Christ sont appelées aussi *Vita Christi ;* on en trouve une traduction espagnole imprimée probablement à Montserrat ou à Barcelone par Rosembach [2]. Ce livre fut certainement imprimé aussi en latin à Montserrat; mais, comme saint Ignace ne savait pas le latin au temps de son séjour à Montserrat, nous n'avons pas à nous préoccuper des éditions latines.

Enfin, il y avait la « *Vita Christi* » de Ludolphe le Chartreux. Elle avait été traduite en catalan et publiée à Valence, dès 1495; elle parut en espagnol, à Alcala, de 1502 à 1503 [3].

Nous avons la conviction que saint Ignace eut à Loyola l'ouvrage de Ludolphe, et que c'est dans cette *Vita Christi* qu'il puisa divers extraits de la vie de Notre-Seigneur pour en former son beau manuscrit de 600 pages in-4°.

En tout cas la confrontation des Exercices avec l'ouvrage de Ludolphe fournit la preuve manifeste que saint Ignace a utilisé largement ce dernier ; mais elle montre en même temps qu'il l'a fait avec beaucoup de liberté, en omettant ce qui ne convenait pas à son but, en abrégeant toujours, en modifiant parfois la matière de ses emprunts.

Cette lecture assidue de l'auteur Chartreux peut aussi avoir contribué à la velléité que saint Ignace nourrit quelque temps à Loyola d'entrer dans l'ordre de Saint-Bruno, pour lequel, en tout cas, il conserva toujours la plus vive sympathie.

1. Voir Mendez, *Tipografia espanola*, p. 168.

2. *Contemplacions sobre la vida de nostre senyor Jesu Crist ordenades per lo devotissim y seraphico doctor Sant Johan Bonaventura. Traliadat de lati en romanç per un indigne religios.* (Mendez, p. 266).

3. *Vita Xpti Cartuxano romanzado por fr : Ambrosio.* Le traducteur fut le franciscain Ambroise de Montesino. (Voir Mendez, p. 163 ; Brunet, Manuel du libraire, 5e édit., t. III, 1227).

Nous sommes étonné d'avoir été le premier à faire une comparaison suivie entre la *Vita Christi* de Ludolphe et le texte des Exercices de saint Ignace. Plusieurs auteurs, il est vrai, paraissent soupçonner les relations entre les deux auteurs, mais sans en apprécier toute l'étendue [1].

Avant de donner ici en abrégé le résultat de nos recherches, il ne sera pas inutile de faire connaître Ludolphe le Chartreux et le milieu dans lequel il a vécu.

On sait peu de chose de sa vie. Né en Saxe vers la fin du treizième siècle, il entra jeune encore dans l'ordre de Saint-Dominique, environ l'an 1300, et il y resta près de trente ans. Cet ordre était alors le principal foyer d'un grand mouvement mystique ; les dominicains Jean Tauler, Henri Suso, Nicolas de Strasbourg, propageaient et soutenaient par leurs prédications, leurs lettres et leurs ouvrages, la pieuse association des « amis de Dieu, » répandue surtout en Alsace, en Suisse, en Bavière, à Cologne et dans les Pays-Bas. Ludolphe dut recevoir l'influence de ce mouvement ; et c'est apparemment sous cette influence, dans le désir de se séparer plus complètement du monde et de vaquer plus librement à la contemplation, qu'il passa, vers 1326, de l'ordre de Saint-Dominique à celui de Saint-Bruno. Il y devint prieur, probablement de la Chartreuse de Strasbourg, où il paraît avoir terminé ses jours [2].

Parmi les écrits qu'il laissa, le plus important et de beaucoup le plus connu est sa *Vita Christi*. Cet ouvrage, dont la première impression datée que l'on connaisse est de Strasbourg 1474, a été très souvent réédité jusqu'à nos jours et traduit dans la plupart des langues de l'Europe moderne. C'est l'histoire de N.-S. Jésus-Christ d'après les quatre Évangélistes fondus ensemble, accompagnée de commentaires assez étendus et souvent empruntés textuellement aux Pères de l'Église. Mais par le caractère de ses développements surtout moraux, par la variété et l'étendue

1. M. Joly, dans un article paru dans la *Quinzaine*, 15 septembre 1896, sur *Les Sources de Saint Ignace* a insisté un peu plus que les écrivains antérieurs sur les emprunts faits par saint Ignace à Ludolphe, mais sans pousser bien loin la confrontation critique des deux écrivains.

2. Voir le *Kirchenlexicon* de Fribourg, 2e édition, t. VIII, col. 225.

des applications pratiques, l'œuvre du pieux Chartreux est moins un travail d'exégèse littérale, qu'un cours complet d'ascétisme, toutefois sans l'ordonnance logique.

Pour en venir aux rapports entre cette *Vita Christi* et les Exercices, notre attention avait été éveillée d'abord par certaines particularités, peu importantes en elles-mêmes, mais où l'accord entre Ludolphe et Ignace ne laisse pas que d'être assez frappant et s'explique difficilement sans l'hypothèse d'un emprunt. En voici deux exemples :

Dans le « second point » du premier exercice de la première semaine, saint Ignace écrit : *postquam Adam creatus esset in campo Damasceno*, « après qu'Adam eût été créé dans *le champ de Damas.* » Ludolphe avait dit, en rappelant la création du premier homme : (Adam) *in agro Damasceno juxta Hebron de terra formato*[1], « Adam ayant été formé de la terre dans *le champ de Damas* près d'Hébron. » La légende orientale d'après laquelle Adam a été créé dans un lieu appelé « *le champ de Damas* » et situé près de la ville d'Hébron, paraît avoir été apportée en Occident pour la première fois par le dominicain voyageur Brocard ou mieux Burchard, dit *du Mont de Sion*, vers la fin du treizième siècle. C'est de lui presque certainement que Ludolphe a dû la recevoir, comme beaucoup d'autres détails qu'il donne sur la Palestine et les lieux saints[2].

La relation du pèlerinage de Brocard a été imprimée en 1474 à Lübeck et en 1519 à Venise, les deux fois en latin ; et en dehors de ce livre qu'Ignace apparemment ne connaissait pas et qu'il n'aurait pu lire au moment où il rédigeait ses points de méditation, il n'y a guère que Ludolphe qui ait pu lui fournir cette idée.

Autre exemple : dans le premier point de la contemplation sur les « *mystères* accomplis sur la Croix », saint Ignace dit qu'à la suite du cri de Notre-Seigneur : « J'ai soif », on lui donna « *du fiel* et du vinaigre. » Or, l'Évangile ne

1. Part. I, cap. II.

2. La preuve de cette opinion, que nous n'avons pas encore vue indiquée ailleurs, serait facile à faire, mais nous éloignerait trop de notre sujet. — Sur Burchard, v. *Kirchenlexicon*, t. II, col. 1520.

parle pas de *fiel* à cet endroit; mais Ludolphe l'avait aussi joint au vinaigre offert au Sauveur sur la Croix. [1]

Poussant plus loin notre examen comparatif, nous avons pu constater bientôt que les points de bon nombre de contemplations qui font partie des Exercices, reproduisent les idées et parfois les termes mêmes de la *Vita Christi* du Chartreux. Mais ne nous attardons pas sur ces rapports : une fois averti de leur existence, chacun peut les vérifier sans peine; d'ailleurs, quelque nombreux qu'ils soient, ils ne peuvent avoir qu'une importance minime dans la question des origines des Exercices. Il est clair, en effet, que ces « points » ne forment qu'un élément très secondaire dans l'œuvre d'Ignace, à moins qu'on ne les considère dans le plan général dont ils font partie, dans leur coordination méthodique en vue du but des Exercices : or, ce plan et cette coordination manquent totalement chez Ludolphe.

Ignace a donc fait plusieurs emprunts à l'auteur Chartreux surtout pour la partie de la *matière* de ses Exercices qui a trait aux *Mystères de la Vie de Notre Seigneur*. En outre, il lui est redevable sans doute pour certaines méthodes particulières, par exemple pour sa méthode de contemplation. En effet, sa recommandation de contempler les mystères de la vie de Notre-Seigneur comme s'ils se passaient actuellement et comme si nous y étions présents, est entièrement conforme à la direction que Ludolphe donne longuement au début de son ouvrage. En cela, du reste, le Chartreux n'avait fait que répéter les conseils de saint Bonaventure dont d'ailleurs il s'inspire souvent.

Les indications disséminées dans la *Vita Christi* sur la différence des opérations de Dieu et des anges d'avec celles des démons ont pu être utiles pour la rédaction des « Règles du discernement des esprits. »

Voilà donc à quoi se borne l'influence de Ludolphe sur le livre des Exercices. Elle n'est pour rien dans ce qui fait surtout la valeur et la puissance de ce livre, à savoir le choix et l'ordonnance méthodique des divers exercices par lesquels l'homme est amené graduellement à reconnaître et

1. *Vita Christi,* 2e part., cap. LXIII.

à rejeter les empêchements qui paralysent sa vie spirituelle, et à entrer avec toutes les forces de son âme dans la voie où Dieu l'appelle et où il trouvera son salut.

Il ne s'agit pas, — nous le répétons, de peur qu'on ne nous taxe d'une sorte d'ingratitude, — de ce que saint Ignace doit pour ainsi dire personnellement à Ludolphe. Si la *Vita Christi*, qui a tant contribué avec la grâce divine à faire de lui un homme nouveau, n'est autre que l'ouvrage du pieux Chartreux, comme nous le croyons, c'est là toujours un fait capital pour l'histoire d'Ignace et, par suite, au moins indirectement pour la composition des Exercices.

Mais pour trouver des influences plus directes, plus profondes que celles que nous venons d'étudier, il faut reprendre l'autobiographie d'Ignace et le suivre à Montserrat et à Manrèse.

II. — A MONTSERRAT ET A MANRÈSE.

Dès qu'il eut recouvré quelques forces, le plus pressant désir d'Ignace fut le pèlerinage de Jérusalem. Il avait un double but : satisfaire sa dévotion en vénérant les lieux consacrés par le passage du Sauveur, et commencer dans ce long et pénible voyage la vie de pénitence qu'il se proposait de mener à l'avenir. Mais avant de se rendre à Barcelone pour s'y embarquer, il veut mettre ses projets sous le patronage de Notre-Dame de Montserrat.

Ce qu'il nous dit de ses dispositions intérieures au moment de son départ de Loyola, montre bien que, si les lectures et les méditations qu'il avait faites sur son lit de malade avaient totalement changé ses aspirations et lui avaient déjà donné quelque teinture de la science spirituelle, cette science toutefois était encore dans son esprit à l'état rudimentaire et, pour ainsi dire, chaotique.

14. — « ... Son âme était aveugle encore, bien qu'enflammée de grands désirs de servir Dieu dans ce qu'elle savait *(in iis quæ nosset)*.

En conséquence, il se proposait de rigoureuses pénitences, non plus tant pour expier ses péchés, que pour être agréable à Dieu. Bien plus, quoi qu'il eût, disait-il, une grande horreur de ses fautes passées, le désir d'entreprendre de grandes choses pour Jésus-Christ était si vif en son

âme que dans la pratique des pénitences, il ne pensait pas spécialement à ses péchés, bien qu'il ne crût pas qu'ils lui fussent déjà pardonnés. Chaque fois qu'il se souvenait d'une pénitence pratiquée par un saint, il se sentait porté à vouloir égaler ou surpasser cette pénitence. Là était toute sa consolation, sans qu'il se préoccupât de son intérieur; car il ne savait pas encore ce que c'était que l'humilité, la charité, la patience et la discrétion qui donne à ces vertus leur juste mesure. Il ne visait qu'à une chose, c'était d'accomplir de grandes actions, uniquement parce que les saints les avaient accomplies pour la gloire de Dieu. »

Dieu devait bientôt éclairer de lumières supérieures cette âme de bonne volonté, qui allait se consacrer à lui d'une façon définitive près de l'autel de Marie.

Nous n'avons pas à raconter les divers incidents du voyage de saint Ignace de Loyola à Montserrat. Les principaux furent le pélerinage à Notre-Dame d'Aranzazu et la rencontre d'un maure dont les blasphèmes contre la pureté de la Sainte Vierge faillirent faire oublier la douceur chrétienne au néophyte plus fervent qu'éclairé.

Ignace arriva vers le milieu de mars 1522, au sommet de la montagne sur laquelle s'élève l'église où est honorée la célèbre image de Notre-Dame de Montserrat.

Comme il avait la tête remplie de tout ce qui a été écrit par Amadis de Gaule [1] et par des écrivains de ce genre, plusieurs pensées analogues à celles qu'on lit dans pareils livres lui vinrent en esprit; il résolut donc de faire la veillée des armes, comme on dit en style de chevaliers, sans s'asseoir et sans se coucher, mais en se tenant alternativement debout ou à genoux, et cela devant l'autel de Notre-Dame de Montserrat, là ou il avait dessein de se défaire des habits qu'il portait pour se revêtir des armes de Jésus-Christ...

Lorsqu'il fut arrivé à Montserrat, tout d'abord il récita quelques prières, puis avec le consentement de son confesseur, il fit par écrit une confession générale qui dura trois jours. Il convint aussi avec son confesseur, qu'il ferait emmener sa mule, mais que son épée et sa dague seraient suspendues dans l'église, auprès de l'autel de la Très-Sainte

1. Le texte latin porte : *Ab Amadæo de Gaula conscriptæ et ab ejus generis scriptoribus.* Il y a évidemment ici une méprise du traducteur ou du rédacteur de l'autobiographie : Amadis de Gaule est le héros et non l'auteur du livre qu'Ignace avait lu.

Vierge. Ce confesseur était de tous les hommes le premier auquel il révéla sa résolution ; car jusque-là il ne l'avait communiquée à aucun de ses confesseurs.

La veille de l'Annonciation de l'année 1522, quand il fut nuit, il alla, le plus secrètement possible, trouver un mendiant, se dépouilla de ses habits, les lui donna, et se revêtit de ses chers habits de pèlerin, puis il retourna se prosterner devant l'autel de la bienheureuse Mère de Dieu. Il y passa la nuit tantôt à genoux, tantôt debout, le bâton à la main. Le matin venu, il reçut la Sainte Eucharistie et s'éloigna pour ne point être reconnu.

Il ne prit point la route directe qui conduisait à Barcelone, parce qu'il y aurait été rencontré par bien des gens qui l'auraient reconnu et honoré ; il suivit au contraire un chemin latéral qui le menait dans une petite ville nommée Manrèse ; il comptait y passer quelques jours dans un hôpital, et aussi y noter plusieurs choses dans son livre qu'il emportait avec lui avec grand soin et avec consolation [1].

Suspendons ici les citations de l'autobiographie, pour faire quelques remarques. Il ressort clairement de ce récit que le séjour de saint Ignace à Montserrat fut très court. C'est ce qu'ont observé ses historiens, à l'encontre de quelques auteurs, qui ont imaginé sur ce séjour des fables que les Bollandistes ont pris la peine de réfuter [2].

Le confesseur d'Ignace à Montserrat fut Jean Chanones, saint religieux, ancien vicaire général de Mirepoix en France, qui avait quitté cette dignité à l'âge de trente-deux ans pour entrer dans l'ordre de Saint Benoît. Les rapports de Dom Chanones avec son nouveau pénitent ne finirent pas avec le départ de celui-ci pour Manrèse. Cependant on a écrit que les Jésuites, pour mieux sauvegarder l'originalité du livre des *Exercices*, « passaient sous silence les relations de leur bienheureux Père avec Chanones, durant son séjour à Manrèse ». On peut se convaincre du contraire rien qu'à lire le plus connu des historiens de saint Ignace, Bartoli; parlant en effet de l'humilité avec laquelle Ignace, malgré les lumières surnaturelles dont il était inondé à Manrèse,

1. *Acta quædam*, nos 17, 18.

2. Acta SS. Julii, t. VII. — Voir aussi Diertins (Ign.) S. J., *Historia Exercitiorum spiritualium S. P. Ignatii de Loyola*. Nouvelle édition, Lille, 1887, p. 229, 230, nos 36 et 37.

demandait conseil à ses directeurs, il écrit : « Le saint religieux qui avait déjà reçu sa confession générale, dom Jean Chanones, était celui auquel il s'adressait de préférence ; il allait le voir à des temps réglés, et lui ouvrait tout son cœur[1]. »

Il ne suit pas de là, néanmoins, comme on a voulu conclure, que Chanones ait eu une réelle influence, du moins une influence directe, sur la composition des *Exercices*. Que le vénérable Bénédictin ait communiqué à son pénitent, outre les consolations sacramentelles, des instructions, des règles spirituelles, dont il aura fait quelque usage dans son livre, cela est possible et, si l'on veut, assez probable. Mais on n'a aucune donnée sur la nature et l'étendue de ces communications, ni sur le rapport qu'elles pouvaient avoir avec les *Exercices*. D'ailleurs, Chanones pouvait être un excellent confesseur, comme il l'était apparemment, sans être à même de donner des conseils autorisés et vraiment utiles pour un pareil ouvrage. Il n'est pas sûr que son zèle et ses vertus religieuses fussent accompagnés d'un don de direction éminent. Dans les terribles crises de scrupules, qui torturèrent si longtemps son pénitent, Dom Jean Chanones, pas plus que les autres « hommes spirituels » que le saint consulta, ne lui dit jamais le mot qui aurait suffi (lui le sentait bien) pour mettre fin à son supplice[2]. On serait donc plutôt téméraire d'affirmer que les leçons de l'excellent bénédictin aient été une source des *Exercices*. Nous verrons plus loin, s'il faut l'admettre au moins pour les livres qu'il put prêter à Ignace.

Le séjour d'Ignace à Manrèse, qui dura près d'un an, fut pour lui un véritable noviciat. Jusque-là, malgré les lectures qu'il avait faites à Loyola et les instructions qu'il avait reçues à Montserrat, il était encore, selon sa propre expression, « sans aucune connaissance des choses intérieures[3]. »

1. Bartoli (Daniel), s. J., *Saint Ignace de Loyola*, liv. I, chap. IV, n° 4. (Traduction du P. J. Terrien. Paris, 1893, t. I, p. 57).

2. *Acta quædam*, n° 22.

3. *Acta*, n° 20.

A Manrèse même, il n'alla pendant assez longtemps[1] guère au-delà des pratiques extérieures d'humilité, des pénitences qu'il s'infligeait avec une rigueur excessive, des prières vocales et de l'assistance aux offices de l'église pendant de longues heures.

Mais peu à peu Dieu l'attirait à l'oraison mentale, et enfin il commença à parcourir avec une application extraordinaire, que la grâce stimulait et dirigeait, toutes les étapes des grandes considérations que résumera le livre des *Exercices*. Des tentations diaboliques répétées, des luttes et des peines intérieures douloureuses achevèrent d'éprouver et de purifier sa vertu, en même temps qu'elles lui donnaient une expérience indispensable pour compléter sa science spirituelle.

Des illuminations extraordinaires d'en haut éclairèrent et fécondèrent ce travail profond de l'âme d'Ignace. Il y en eut une surtout, dont l'influence fut capitale. Le saint lui-même, d'ordinaire si bref et si réservé sur les faveurs surnaturelles qu'il a reçues, l'a décrite avec des détails qui en prouvent bien l'importance. Voici ses paroles, d'après le P. Gonzalez :

30. — « Il allait un jour, pour faire ses dévotions, dans une église distante de Manrèse de plus de mille pas, et dédiée, si je ne me trompe, à saint Paul. Le chemin qui y conduit serpente le long d'un cours d'eau. Lorsqu'il eut marché pendant quelque temps, abîmé dans des pensées de piété, il s'assit les yeux fixés sur le torrent qui mugissait dans le ravin. Tandis qu'il était assis de la sorte, les yeux de l'esprit lui furent ouverts, non pas qu'il eût quelque vision, mais il recevait l'intelligence de choses spirituelles concernant tant les mystères de la foi que les Écritures. Cette lumière lui fut accordée avec une telle clarté qu'à partir de ce moment tout lui apparaissait dans un jour entièrement nouveau. Cependant il ne peut pas rapporter distinctement chacune des nombreuses vérités qu'il comprit alors, mais il peut seulement affirmer que son esprit fut rempli d'une lumière extraordinaire et d'une façon telle que s'il réunissait toutes les grâces que Dieu lui accorda jusqu'à la 62e année et toutes ses connaissances acquises, il ne croirait pas cependant avoir appris par tout cela autant qu'il apprit en cette seule occasion.

Depuis ce temps son intelligence était éclairée, comme s'il était

1. Quatre mois, d'après le P. Polanco.

devenu un autre homme. Cette action surnaturelle dura assez longtemps, puis il se jeta à genoux devant la croix qui était proche, et rendit grâce à Dieu. »

Les historiens ne sont pas entièrement d'accord sur le moment précis de cette grande vision ; les uns croient qu'elle fut comme le couronnement des *Exercices* faits pour la première fois par Ignace ; d'autres au contraire, parmi lesquels le P. Polanco, dont nous connaissons les relations d'intimité avec le saint, la placent au début, de manière qu'elle aurait été comme le foyer lumineux qui montra la voie au retraitant et illumina tous ses pas dans sa nouvelle et difficile carrière.

Quoi qu'il en soit, c'est sous les rayons de cette riche lumière d'en haut, que l'ensemble et les détails des *Exercices* se précisèrent et prirent leur ordre définitif dans l'esprit d'Ignace. Alors seulement les observations qu'il avait recueillies dans ses lectures et ses expériences laborieuses lui livrèrent toute leur signification et purent recevoir une place dans l'œuvre qu'il allait rédiger.

C'est de Manrèse même, on n'en saurait douter, que date la rédaction même des *Exercices* dans leur fond et leur forme essentielle. On conçoit facilement ce qui a déterminé Ignace à l'exécuter. Conserver pour sa propre utilité spirituelle la substance des leçons reçues dans ses longues méditations et ses visions, tel a pu être son premier but. Mais ensuite et surtout, c'est l'expérience du bien que faisaient à d'autres les pratiques, les *exercices*, dont il avait d'abord éprouvé l'efficacité sur lui-même, c'est le désir d'étendre encore plus les mêmes bienfaits, qui lui persuadèrent d'en fixer les brèves formules par écrit. Nous savons par les historiens que dès Manrèse il « donna les Exercices » avec grand fruit à beaucoup d'âmes de bonne volonté.

Dans ce travail de rédaction, il se servit beaucoup de ses notes prises dans Ludolphe le Chartreux. Mais ne fut-il pas aussi aidé par un autre ouvrage que D. Chanones dut lui remettre : le *Directorium horarum canonicarum* et surtout l'*Exercitatorium vitæ spiritualis* du Bénédictin Garcia de Cis-

neros ? C'est la question que nous avons maintenant à examiner.

Avec le P. Ribadencira et plusieurs autres auteurs, nous sommes convaincu que le saint a eu entre les mains l'écrit de Cisneros. Mais on a singulièrement exagéré l'influence qu'il en aurait reçue. Nous allons dire ce qui nous paraît la vérité, sans parti pris.

(A suivre). H. WATRIGANT, S. J.

FORMATION MÉCANIQUE
DU SYSTÈME DU MONDE

(Premier Article).

Le problème de l'origine du monde a toujours préoccupé les penseurs. Longtemps, des opinions fantaisistes, enfantines, furent seules émises sur ce sujet et leur souvenir ne mérite même pas d'être gardé. Mais avant de parler des systèmes plus sérieux, il est indispensable de préciser quelque peu la matière.

Avant tout, il n'est pas question, à proprement parler, du fait de la création du monde. Sans doute, plus d'un athée a pensé, ou semblé penser, qu'il ne s'agissait ici ni plus ni moins que de supprimer la création et, avec elle, le Créateur ; chimère insensée, on peut reculer la création, on ne la supprime pas. Dieu est intervenu pour tirer les choses du néant ; cette vérité s'impose à tout esprit libre de préjugé ; mais qu'a-t-il créé, ou, mieux, dans quel état a-t-il créé l'univers et, plus spécialement, notre petit monde solaire ? A-t-il créé huit grosses boules à peu près rondes, les planètes, sans compter de nombreuses petites, tournant dans l'espace comme les chevaux d'un cirque autour d'un gros fanal central, le soleil ? Ou bien cet état actuel n'est-il que le résultat des transformations de quelque autre état antérieur, plus simple, où la matière aurait été répartie par la main de Dieu d'une façon plus uniforme, sans groupements possédant de mouvement d'ensemble ?

Question délicate et, en un sens, insoluble. Dieu voulant montrer à Job que sa science était courte ne lui disait-il pas : « Où étais-tu lorsque je posais les fondements de la terre ? »

Toutefois sans vouloir pénétrer le mystère ni prétendre imposer des lois à la souveraine liberté du Créateur, il n'est pas téméraire de considérer comme beaucoup plus

vraisemblable l'opinion qui fait dériver l'état actuel d'un état primordial plus simple. N'est-ce pas, en effet, le caractère ordinaire de l'activité divine de poser les principes des choses et de laisser les conséquences s'épanouir par le jeu spontané des forces naturelles? Bien entendu, il ne s'agit ici que de la partie inorganique, minérale, du monde, la vie ne pouvant point sortir d'une telle évolution.

Mais où s'arrêter dans cette ascension rétrospective? La seule réponse rationnelle est celle que formule ainsi M. le vicomte du Ligondès, dans un récent et remarquable ouvrage auquel j'ai emprunté le titre de cet article [1] :

Que demande-t-on à une théorie cosmogonique? C'est de nous faire remonter jusqu'à un état initial de la matière tel qu'on ne puisse concevoir un état antérieur ni même plus simple.

Et quelques lignes plus bas :

Lorsqu'on étudie les mouvements des corps célestes, on est frappé des complications variées qu'ils présentent, bien qu'ils n'obéissent qu'à une loi simple et immuable, la gravitation universelle. Cette diversité des mondes semble être la conséquence du jeu des forces naturelles agissant depuis l'origine des temps sur la matière dont les qualités inhérentes sont la transformation et le changement. Et si ces transformations se sont multipliées depuis le commencement, on doit, en remontant assez haut dans le passé, revenir successivement à des états de plus en plus simples jusqu'à un état initial qui ne puisse lui-même dériver d'un autre plus simple et pour lequel on soit obligé de recourir à l'intervention divine, c'est-à-dire la Création. Une hypothèse cosmogonique, pour être complète, doit pouvoir nous conduire jusque-là et nous ramener ensuite *mécaniquement*, si j'ose le dire, à l'état actuel.

I

On sait ce qu'il s'agit d'expliquer, je le rappellerai cependant en quelques mots, surtout pour mettre en évidence la façon dont varient divers éléments du système solaire.

Celui-ci se compose d'un astre central, le soleil, autour

1. Formation mécanique du système du monde. — Paris, Gauthier Villars, 1897, p. 11.

duquel circulent les planètes et comètes, qui, toutes ensemble, ne représentent guère, comme masse, que la 750e partie du soleil.

Les planètes tournent toutes dans le même sens (on l'appelle sens direct), sur leurs orbites respectives, sensiblement dans le même plan (à quelques degrés près), en décrivant des courbes presque rondes, sans l'être exactement [1]. On en compte huit principales dont les noms sont connus ; mais entre Mars et Jupiter circulent un nombre considérable de très petites planètes, dont la première fut découverte dans la nuit du 1er janvier 1800 et la 417e, le 6 mai 1896.

Voici maintenant un tableau résumant les propriétés principales de ces astres :

Dans les trois premières colonnes, la terre est prise pour unité; qu'il suffise d'ajouter ici que, en nombres ronds, la distance de la terre au soleil est évaluée à 149.000.000 de kilomètres, et le rayon de la terre est à peu près 6.370 kilomètres.

Nom des planètes	Distance moyenne au soleil	Volume	Masse	Densité par rapport à l'eau	Durée de la rotation de la planète sur elle-même
					j. h. m. s.
Mercure	0,387	0,052	0,061	6,45	88 ?
Vénus	0,723	0,975	0,787	4,44	225 ?
La Terre	1,000	1,000	1,000	5,50	23 56 4
Mars	1,524	0,147	0,105	3,91	24 37 23
Petites planètes	2,08 à 4,26	...... [2]	....	....	....
Jupiter	5,203	1279,412	309,816	1,33	9 55 37
Saturne	9,539	718,883	91,919	0,70	10 14 24
Uranus	19,183	69,237	13,518	1,07	?
Neptune	30,055	54,955	16,469	1,65	?

Il résulte de ce tableau que les volumes et les masses des

1. Les deux axes de l'orbite la moins ronde, celle de Mercure, sont à peu près dans le rapport de 98 à 100.

2. Le diamètre des petites planètes varie entre 513 kilomètres (Vesta) et 20 kil. (Ménippe), d'après cela, le volume de Vesta serait un quinze millième de celui de la terre.

quatres premières planètes sont très faibles relativement aux quatre plus éloignées du soleil, tandis que les densités varient en sens inverse. Voilà une division naturelle en deux groupes dont les systèmes cosmogoniques doivent au moins laisser entrevoir la raison. — Comme on le voit aussi, la distance d'une planète à la suivante croît sans cesse à mesure que l'on s'éloigne. Le cortège des satellites est aussi très variable : Mercure et Vénus n'en ont point, la Terre en possède un, Mars deux, Jupiter cinq, Saturne huit avec ses merveilleux anneaux ; puis le nombre décroît, Uranus n'a plus que quatre satellites et Neptune un seul.

Un point des plus importants à signaler est le sens de la rotation des planètes. Tandis que de Mercure à Saturne inclusivement les planètes tournent sur elles-mêmes dans le même sens qu'elles circulent autour du soleil, c'est-à-dire dans le sens direct, le sens de la rotation d'Uranus et de Neptune est rétrograde, et, chose remarquable, le sens de circulation des satellites autour de leurs planètes respectives est toujours le même que celui de la rotation propre de celle-ci, rétrograde par conséquent pour les deux dernières, direct pour toutes les autres.

Disons enfin que les comètes sont beaucoup plus capricieuses dans leurs mouvements, la moitié étant animée d'un mouvement direct, l'autre d'un mouvement rétrograde, sur leurs orbites, et celles-ci, extrêmement allongées, présentent les inclinaisons les plus variables sur le plan moyen de circulation des planètes.

Tels sont quelques-uns des principaux faits dont tout système cosmogonique doit rendre compte.

II

Le plus ancien de ces systèmes digne d'être mentionné est celui de Kant proposé en 1775 ; et il est de toute justice de reconnaître que plusieurs des traits généraux de ce système sont encore admis.

Exposant ses idées sur l'état primitif du monde : « Je suppose, dit-il, que tous les matériaux dont se composent les sphères, planètes et comètes, qui appartiennent à notre

monde solaire, décomposés à l'origine des choses en leurs éléments primitifs, ont rempli alors l'espace entier dans lequel circulent aujourd'hui ces astres. Cet état de la nature, lorsqu'on le considère en soi et en dehors de toute préoccupation de système parait être le plus simple qui ait pu succéder au néant[1]. »

Très simple, en effet, et même trop simple, comme nous allons le voir. Kant suppose les éléments créés au repos, mais, ajoute-t-il, « le repos ne dure qu'un instant. Les éléments possèdent par essence les forces qui peuvent les mettre en mouvement. » Les plus denses exerçant une attraction prépondérante, il en résulte des concentrations; aussi Kant dit-il, que l'espace a été « nettoyé » par l'attraction qui « a rassemblé la matière diffuse en masses isolées. »

Or le monde solaire ne se compose pas simplement de « masses isolées » et la concentration de la matière n'est pas le seul fait à expliquer; les masses circulent toutes dans le même sens autour du centre du système. Kant essaie bien d'en rendre raison. D'après lui, les particules matérielles amenées à petite distance se repoussent; supposons donc une molécule attirée par le soleil et se dirigeant vers lui, il arrivera, dans beaucoup de cas, qu'elle rencontrera sur son passage d'autres molécules qui la repousseront, lui feront subir une déviation latérale, et si l'attraction du soleil s'équilibre exactement avec cette répulsion, la molécule sera déviée à angle droit et se mettra à décrire une ligne courbe autour du soleil par « la combinaison de l'attraction centrale et de l'impulsion latérale »; puis ces mouvements se régulariseront et il s'établira un tourbillon circulaire autour du soleil.

Seulement Kant oublie de nous dire pourquoi ces mouvements tourbillonnaires se feront *tous dans le même sens*. Son point de départ ne suffit aucunement à rendre compte de cette particularité, primordiale cependant. Il y a en effet autant de chances pour les déviations à droite que pour les déviations à gauche, la résultante de toutes les rotations

1. Ces citations sont empruntées à la traduction de la *Théorie du ciel* de Kant donnée par M. Wolf, dans *Les hypothèses cosmogoniques*. Paris, 1886, voir p. 149 et suiv.

devrait donc être rigoureusement nulle tout comme au moment initial. Un tel défaut est radical et suffit à établir que les hypothèses de Kant sont insuffisantes et les causes auxquelles il a recours impuissantes à produire les effets observés ; ce système doit donc être nécessairement complété.

Je n'examinerai pas les autres points où le système de Kant se trouve en contradiction avec les faits. Il en est un cependant dont il faut dire un mot. C'est la façon dont Kant comprenait comment le soleil « a dû devenir un corps en feu tandis que les autres globes compris dans sa sphère d'activité sont restés des astres obscurs et froids. » Cela tient tout simplement, d'après lui, à ce que par suite de circonstances spéciales, dont le détail importe peu ici, « certaines particules mobiles d'une extraordinaire légèreté » ont été « précipitées toutes ensemble vers le corps central » et que « ces parties les plus légères et les plus subtiles sont en même temps les plus actives pour entretenir le feu ».

Cette solution n'en est pas une, mais à une époque où la thermodynamique n'était pas née, où la chimie était dans les langes, il ne faut pas s'étonner de rencontrer des explications aussi puériles.

III

En 1796, Laplace, dans la première édition de son *Exposition du système du monde*, formula de son côté sur l'origine du monde solaire une hypothèse, très différente à plusieurs points de vue de celle de Kant, que d'ailleurs il ne connaissait pas. Cette théorie célèbre, développée peu à peu dans les éditions ultérieures, a été longtemps considérée comme le dernier mot de la science... mais la science dit-elle jamais son dernier mot ?

L'opposition de cette théorie avec celle de Kant est presque complète, sauf en ce qui concerne l'état de raréfaction de la matière, idée qui naturellement s'impose à tous. Kant partait d'une matière désagrégée, pulvérulente, une sorte de poussière solide, primitivement au repos, sur

la température de laquelle il n'avait que des idées vagues, ce qu'il en dit de plus net c'est que les planètes telles que la terre sont *restées* obscures et *froides :* d'après Kant la matière était donc froide au début.

Au contraire, Laplace frappé du rôle prédominant du soleil et de l'identité du sens de circulation des planètes autour de lui, sens qui pour toutes les planètes *étudiées de son temps* était aussi celui de leur rotation propre, fut amené à considérer ces dernières comme des sortes de résidus que le soleil, jadis énormément dilaté, aurait, en se contractant, laissés çà et là dans l'espace.

« La considération des mouvements planétaires nous conduit donc à penser qu'en vertu d'une chaleur excessive, l'atmosphère du soleil s'est primitivement étendue au-delà des orbes de toutes les planètes, et qu'elle s'est resserrée successivement jusqu'à ses limites actuelles ». [1]

C'est l'inverse de l'idée de Kant et, il faut le dire aussi, de la plupart des auteurs modernes qui font au contraire débuter le monde par le froid presque absolu. Il y a en effet un abîme entre la nébuleuse gazeuse de Laplace et la nébuleuse pulvérulente admise actuellement ; sans doute dans un cas comme dans l'autre la matière est très divisée, très rare, mais une molécule gazeuse et chaude et une molécule solide et froide diffèrent radicalement, non par la substance, mais par l'énergie qu'elles possèdent. Le corps solide pour devenir liquide, puis gazeux, exige en effet qu'on lui fournisse de la chaleur, et à cette absorption correspond un emmagasinement de force, d'énergie ; aussi tandis que la molécule solide et froide est dans un état d'inertie presque absolu, la molécule gazeuse est au plus haut degré de développement de ses facultés, pour ainsi parler.

La nébuleuse brûlante de Laplace était, de plus, animée d'un mouvement originel de rotation sur elle-même, tandis que celle de Kant était au repos. Tout en tournant ainsi, elle se serait refroidie, et par suite contractée, puis au cours de cette transformation elle aurait abandonné des sortes de bourrelets ou anneaux de vapeur concentriques. Ces

1. *Exposition du système du monde*, 6e édition, 1836, t. II, p. 550.

anneaux continuant à tourner, en même temps que la masse centrale, se seraient rompus et ramassés en globes, les planètes, sauf pour l'anneau des astéroïdes entre Jupiter et Mars où les amas gazeux se seraient formés et solidifiés chacun séparément. Laplace, qui considérait la formation des satellites comme une répétition en petit de celle des planètes, trouvait tout naturellement dans l'anneau de Saturne une confirmation de l'existence des anneaux qui avaient, d'après lui, formé les planètes ; le cas de Saturne probablement qui est très rare, unique dans notre système, est celui où l'anneau se serait condensé sans se briser.

Tel est le point de départ du système. Laplace le proposait d'ailleurs avec la plus grande réserve : « J'exposerai sur cela, dit-il, dans la note qui termine cet ouvrage, une hypothèse qui me paraît résulter avec une grande vraisemblance des phénomènes précédents ; mais que je présente avec la défiance que doit inspirer tout ce qui n'est point un résultat de l'observation ou du calcul. »[1] Cette défiance était justifiée ; personne n'admet plus cette théorie telle qu'elle a été formulée par son auteur. On a dû la retoucher et on l'a ainsi transformée complètement.

IV

Indiquons rapidement quelques-unes des lacunes de ce système. Tout d'abord, le fait considéré par Laplace comme la base de tout son édifice était la rotation dans un sens unique des planètes autour du soleil et sur elles-mêmes, ainsi que des satellites autour de leurs planètes respectives. Or ce fait est faux : Uranus et Neptune tournent bien autour du soleil dans le sens direct, mais elles tournent sur elles-mêmes dans le sens rétrograde et leurs satellites tournent autour d'elles de la même façon. Or le système de Laplace ne permettait de prévoir que des rotations d'un seul et même sens, il croule donc par la base.

Une réflexion se présente ici qui permet de préciser l'une

1. *Loc. cit.*, p. 510.

des conditions auxquelles devra satisfaire toute hypothèse cosmogonique.

Toutes les planètes circulent autour du soleil dans le même sens, il n'y a pas d'exception à cette loi (du moins pas d'exception connue). Nous avons donc le droit de voir dans ce fait l'indice d'une cause d'ordre universel qui s'est étendue à tout le système solaire, cause résultant d'un fait absolument primordial. Il y a bien les comètes dont quelques-unes parcourent leurs trajectoires en sens rétrograde ; Laplace les considérait comme ayant leur origine hors de notre système planétaire, il évitait ainsi la difficulté, mais par une hypothèse gratuite et peu vraisemblable ; il est beaucoup plus simple de les considérer comme ayant même origine que les planètes, mais résultant d'un mode de formation absolument à part et tout différent de celui qui a présidé à la constitution des orbites des planètes, ainsi que nous le dirons plus loin.

Au contraire, le sens de la rotation des planètes sur elles-mêmes et de leurs satellites autour d'elles changeant pour les deux dernières planètes, indique que la cause déterminante de ces mouvements n'était pas d'ordre aussi général, puisque cette cause a produit des effets divers sous certaines influences. Malheureusement Laplace n'a rien mis dans sa nébuleuse qui lui permette de fournir par évolutiou des conditions si opposées ; toute théorie cosmogonique, au contraire, qui voudra avoir des chances de vie devra montrer comment ont dû intervenir deux causes, l'une uniforme dans ses effets, l'autre sujette à varier, principalement avec la distance de la planète au centre du système.

Il existe encore une difficulté qu'il faut signaler ici. Comment comprendre le pelotonnement de ces immenses anneaux de vapeur détachés du soleil, qui se contractent chacun en un seul et unique globe planétaire ? Il semblerait que le cas ordinaire de condensation ait dû être celui des astéroïdes : beaucoup de petits globes, de globules, tournant sans se gêner le long d'une sorte de piste commune. Est-ce que ces petits astres se réunissent ? ils s'influencent sans aucun doute, mais ils ne se réunissent pas pour cela. Pourquoi donc avons-nous des grosses planètes huit fois sur neuf?

M. Wolf déclare cette objection « capitale » et comme il le remarque très justement, elle s'applique à tout système dans lequel les planètes dérivent d'anneaux circulant dans le même sens. Le temps nécessaire pour accomplir ces évolutions dépasse, et de très loin, tout ce que les géologues les plus exigeants demandent pour rendre compte des formations terrestres.

V

Enfin il est encore un autre point, des plus faibles, dans le système de Laplace. Kant ne donnait aucune raison sérieuse de la chaleur solaire ; Laplace y va plus simplement. Pour lui, la chaleur solaire est une donnée du problème. Il prend une nébuleuse chaude ; c'est même cette température, extrêmement élevée, qui dilatait l'atmosphère solaire jusqu'au delà des limites du monde planétaire. La thermodynamique a changé tout cela et elle a eu raison.

C'est un singulier problème que celui de la chaleur du soleil. Cet astre énorme, sphère dont le rayon est à peu près double de la distance qui sépare la terre de la lune, rayonne incessamment dans l'espace un nombre de calories tellement formidable que l'écrire ici en chiffres n'aurait d'autre effet sur l'imagination que de la laisser interdite. Est-il plus à notre portée de dire que, d'après des calculs sérieux, à chaque seconde, la chaleur émise par le soleil est égale à celle qui résulterait de la combustion complète de onze quatrillions, six cent mille milliards de tonnes de charbon de terre (en chiffres ronds bien entendu) ? D'où vient cette chaleur ? Comment ne s'épuise-t-elle pas ? Un système cosmogonique ne peut rester étranger à ces questions. Et l'on pourrait encore se demander : que devient-elle ? car ce côté de la question n'est pas moins fertile en mystères que les autres. La quantité de chaleur solaire arrêtée par les planètes est en effet d'une petitesse stupéfiante. Toutes les planètes réunies ensemble en arrêtent *au maximum* la moitié d'un cent-millionnième, et là-dessus la terre en reçoit pour son compte à peine le dixième, soit quatre dix-milliardièmes. Cette proportion se comprend aisément si l'on réfléchit que

l'espace intercepté sur la sphère céleste par toutes les planètes vues du soleil, est, comme proportion, celui de la moitié d'un centimètre carré sur un immense carré d'un kilomètre de côté. En dehors de ce minuscule écran, le rayonnement solaire chevauche au loin à travers les espaces. .... Que devient-il ? je n'en sais rien et personne ici-bas non plus, et ce n'est pas là un des points d'interrogation les moins déconcertants pour les physiciens.

Mais revenons à Laplace. Bien qu'il ne se rendît probablement pas un compte exact de ces chiffres, il vit clairement qu'un système cosmogonique devait expliquer la présence d'une quantité considérable de chaleur ; il la mit donc, d'avance, par construction, dirais-je, dans son univers. Depuis lors, on a mieux compris les lois qui président à la production de la chaleur, par exemple par le choc ou le frottement, même entre corps froids, et l'on a trouvé dès lors une source bien plus naturelle, bien plus vraisemblable, de la chaleur solaire et planétaire, en particulier dans le choc des éléments. Et alors que Laplace supposait que la nébuleuse se refroidissait en se contractant, la théorie nouvelle trouve, et avec raison, dans cette contraction même une source de chaleur[1], tandis que cette contraction, cette convergence des matériaux, a elle-même pour cause la gravitation universelle qui ramasse peu à peu sur elle-même toute la matière dispersée dans l'espace.

Ainsi le système de Laplace n'expliquait point la rotation rétrograde des deux dernières planètes et celle de leurs satellites, non plus que le pelotonnement en un seul globe des anneaux de vapeur détachés successivement de la nébuleuse, et pas davantage la provenance de la provision de chaleur du monde. J'aurai plus loin occasion de signaler une autre lacune que j'omets pour le moment.

L'une des principales tentatives pour réformer ce système défectueux et le transformer en le complétant est celle de M. Faye dans son ouvrage *Sur l'origine du monde*, publié

1. Probablement la constance très approchée de la radiation solaire n'est pas due à une cause différente.

pour la première fois en 1884[1]. Mais avant de passer à cette nouvelle phase de la théorie, je veux faire une digression.

VI

Laplace est souvent cité comme un type de savant athée. « Dieu est une hypothèse dont je n'ai pas besoin, » aurait-il dit un jour avec une suffisance impie. Le malheur, ou plutôt le bonheur est qu'il n'a jamais prononcé cette parole ni aucune autre équivalente, du moins il n'en existe aucune preuve, et qu'il faut absolument cesser de calomnier ainsi l'un de nos plus illustres savants. Il ne faut point assuré ment pour cela le citer comme un type d'esprit chrétien.

Laplace se piquait de philosophie ; en guise de profession de foi, il déclare que : « Tout bon esprit doit, sur les objets inaccessibles, dire avec Montaigne, que *l'ignorance et l'incuriosité sont un mol et doux chevet pour reposer une tête bien faite*[2] »; mais si l'extension qu'il donne à cette maxime est visiblement abusive, du moins qu'on ne parle plus d'athéisme.

Et ce ne sont pas seulement les orateurs en quête d'anecdotes qui ont ajouté foi à cette triste légende, M. Barthélemy Saint-Hilaire, dans la préface de sa traduction du *Traité du ciel* d'Aristote, a pris énergiquement Laplace à partie à ce sujet, et tout récemment M. Paul Janet, dans ses *Principes de métaphysique et de psychologie*[3], citait cette parole légèrement modifiée et cherchait à l'expliquer, en lui attribuant un sens qui exagère et dénature encore la vraie portée du « mot célèbre de Laplace ».

C'est M. Faye qui, le premier, je crois, a réclamé contre ces regrettables confusions. Voici comment il raconte la fameuse anecdote[4] :

Comme le citoyen Laplace présentait au général Bonaparte la 1re édition de son *Exposition du Système du monde*, le général lui dit :

1. La troisième édition, que je suivrai, a paru en 1896. — Paris, Gauthier Villars.
2. *Exposition du Système du monde*, 6e édition, t. II, p. 459, note.
3. T. I, p. 44,
4. *Sur l'origine du monde*, p. 131.

« Newton a parlé de Dieu dans son livre. J'ai déjà parcouru le vôtre et je n'y ai pas trouvé ce nom une seule fois. » A quoi Laplace aurait répondu : « Citoyen premier Consul, je n'ai pas eu besoin de cette hypothèse. » Dans ces termes Laplace aurait traité Dieu d'hypothèse. S'il en avait été ainsi, le premier Consul lui aurait tourné le dos. Mais Laplace n'a jamais dit cela. Voici, je crois, la vérité. Newton croyant que les perturbations séculaires dont il avait ébauché la théorie finiraient à la longue par détruire le système solaire, a dit quelque part que Dieu était obligé d'intervenir de temps en temps pour remédier au mal et remettre en quelque sorte ce système sur ses pieds. C'était là une pure supposition suggérée à Newton par une vue incomplète des conditions de stabilité de notre petit monde. La science n'était pas assez avancée à cette époque pour mettre ces conditions en évidence. Mais Laplace qui les avait découvertes par une analyse profonde, a pu et dû répondre au premier Consul que Newton avait, à tort, invoqué l'intervention de Dieu pour raccommoder de temps en temps la machine du monde, et que lui Laplace n'avait pas eu besoin d'une telle supposition. Ce n'était pas Dieu qu'il traitait d'hypothèse, mais son intervention en un point déterminé [1].

Dira-t-on que, somme toute, ce n'est là qu'une supposition et que la pensée de Laplace allait peut-être beaucoup plus loin ? Ecoutons donc Laplace lui-même [2].

Discutant les idées de Newton, il rapporte d'abord un passage du célèbre *scolie* qui termine l'ouvrage des *Principes*.

« Tous ces mouvements si réguliers (y dit Newton), n'ont point de « causes mécaniques, puisque les comètes se meuvent dans toutes les « parties du ciel et dans des orbes fort excentriques... Cet admirable « arrangement du soleil, des planètes et des comètes, ne peut être que « l'ouvrage d'un être intelligent et tout puissant ».

La pensée de Newton est claire, il voulait d'abord éliminer du système du monde toute *cause seconde* d'ordre purement mécanique. C'est sur ce point que Laplace va le

1. M. Faye ajoute en note : « Je tiens de M. Arago que Laplace, averti peu avant sa mort que cette anecdote allait être publiée dans un recueil biographique, l'avait prié d'en demander la suppression à l'éditeur. Il fallait en effet l'*expliquer*, ou la supprimer. Ce second parti était le plus simple ; malheureusement elle n'a été ni supprimée ni expliquée. »

2. *Exposition du système du monde*, 6e édition, t. 2, p. 514 et suiv.

désapprouver tout à l'heure, et avec raison. Puis, de l'ordre de l'univers il concluait à l'existence d'une *cause première*, « d'un être intelligent et tout puissant. » Laplace va-t-il aussi réclamer contre cette seconde partie ? Va-t-il du moins laisser paraître quelque scepticisme à cet égard, ou tout au moins garder le silence ? Il suffit de continuer la citation :

Il (Newton) reproduit à la fin de son Optique, la même pensée dans laquelle il serait encore plus confirmé, s'il avait connu ce que nous avons démontré, savoir que les conditions de l'arrangement des planètes et des satellites, sont précisément celles qui en assurent la stabilité.

Ainsi non seulement Laplace ne critique point ici Newton, mais il lui présente de nouvelles preuves de l'existence de l'intelligence qui a donné à l'univers non seulement l'ordre mais la stabilité. Puis il continue citant d'abord Newton :

« Un destin aveugle, dit-il, ne pouvait jamais faire mouvoir ainsi toutes « les planètes à quelques inégalités près à peine remarquables qui « peuvent provenir de l'action mutuelle des planètes et des comètes, « et qui probablement deviendront plus grandes par une longue suite « de temps, jusqu'à ce qu'enfin ce système ait besoin d'être remis en « ordre par son auteur. » Mais cet arrangement des planètes, ne peut-il pas être lui-même un effet des lois du mouvement ; et la suprême intelligence que Newton fait intervenir ne peut-elle pas l'avoir fait dépendre d'un phénomène plus général ? Tel est, suivant nos conjectures, celui d'une matière nébuleuse éparse en amas divers dans l'immensité des cieux. Peut-on encore affirmer que la conservation du système planétaire entre dans l'œuvre de l'auteur de la nature ? etc.

Et Laplace continue en disant que s'il est prouvé que l'attraction ne peut, par elle même, compromettre cet ordre, il resterait à examiner si certaines autres causes physiques ne pourraient intervenir.

Puis il ajoute :

Leibnitz dans sa querelle avec Newton sur l'invention du calcul infinitésimal, critique vivement l'intervention de la divinité, pour remettre en ordre le système solaire. « C'est, dit-il, avoir des idées bien étroites de la sagesse et de la puissance de Dieu. » Newton réplique

par une critique aussi vive de l'Harmonie préétablie de Leibnitz, qu'il qualifiait de miracle perpétuel. La postérité n'a point admis ces vaines hypothèses ; mais elle a rendu la justice la plus entière aux travaux mathématiques de ces deux grands génies, etc.

Quelles sont « ces vaines hypothèses » ? — Ce sont évidemment l'harmonie préétablie, et « l'intervention de la divinité pour remettre en ordre le système solaire ».

Ainsi l'examen du texte de Laplace vient à l'appui de l'explication de M. Faye. Rien absolument n'autorise donc à dire que Laplace ait traité Dieu d'hypothèse ; il parle de l'auteur de la nature, de la divinité, de la suprême intelligence, d'une façon absolument correcte et sans que l'on puisse jamais remarquer le moindre mot déplacé, sceptique ou railleur sur ce point.

Mais outre le texte de Laplace nous avons encore son exemple, et la remarque me semble piquante.

Il raconte en effet quelque part[1] l'anecdote d'Alphonse X, roi de Castille. Ce prince, aussi célèbre par son amour pour les sciences que par les malheurs de son règne, avait confié à des astronomes juifs et maures la rédaction de ses *Tables* astronomiques surnommées *alphonsines*, mais, s'il consentait à faire d'énormes dépenses pour l'exécution de ce travail, il paraît ne pas avoir été convaincu de l'exactitude des théories astronomiques alors en cours.

« Doué d'un esprit juste, dit Laplace, Alphonse était choqué de l'embarras des cercles et des épicycles dans lesquels on faisait mouvoir les corps célestes : *Si Dieu*, disait-il, *m'avait appelé à son Conseil, les choses eussent été dans un meilleur ordre*. Par ces mots qui furent taxés d'impiété, il faisait entendre que l'on était encore loin de connaître le mécanisme de l'univers ».

N'est-il pas frappant de voir Laplace expliquer, et fort justement, une parole qui prise au pied de la lettre aurait pu faire accuser Alphonse d'impiété ? et n'est-il pas juste, dès lors, d'user envers lui du même procédé bienveillant ?

On entend, vraiment, trop facilement mettre la science et la foi en opposition ; laissons cette arme rouillée à nos

1. *Exposition du Système du monde*, 6e éd. livre V, chap. IV. p. 426.

ennemis, ils font preuve ainsi qu'ils ne connaissent pas les enseignements de la foi. Mais, surtout, pour taxer les gens d'athéisme, on devrait y regarder à deux fois et ne pas se contenter des commentaires naïfs ou suspects des dictionnaires biographiques. Il aurait suffi de lire quelques phrases de l'un des ouvrages les plus connus de Laplace pour éviter cette calomnieuse méprise.

Revenons maintenant aux améliorations apportées par M. Faye aux idées cosmogoniques de Laplace.

(A suivre). J. DE JOANNIS, S. J.

SURSUM CORDA !

AUX VICTIMES DU 4 MAI 1897

En haut les cœurs ! Plus haut que le temps et l'espace ;
Plus haut que cette terre où l'on pleure, où l'on passe
Comme des exilés ployant sous le fardeau ;
Plus haut ! même en pleurant, chantons notre Credo.
C'est d'en haut que nous vient lumière et délivrance,
Que les phares du ciel illuminent nos pas.
A genoux dans ton deuil pleure tes morts, ô France,
Mais relève ton front vers Dieu qui ne meurt pas !

Chrétiens, en haut les cœurs et les regards de l'âme ;
Plus haut que ce brasier, que ces vagues de flamme
Où sombra tant d'espoir, de vertus, d'avenir :
Voyons dans l'éternel ce qui vient de finir.
Votre douleur est juste et vos cris légitimes ;
Mais Dieu sait ce qu'il veut ; seul juge de ses droits,
Il permet le martyre, il bénit les victimes,
Lui qui s'est fait, pour tous, victime de la croix.

O France, il a choisi, dans sa bonté sévère,
Le sang de l'holocauste et le lieu du calvaire :
Pour frapper d'un grand coup les peuples haletants,
Il a choisi ce jour de fleurs et de printemps.
Paris au boulevard versait ses avalanches,
Le long du gai décor où s'éveilla le feu ;
Les arbres au soleil dressaient leurs têtes blanches...
Et l'ombre de la mort planait dans un ciel bleu.

Partout, flux et reflux de la foule vivante...
Quand voici l'étincelle, et voici l'épouvante :
Voici les bras tordus, les appels déchirants
Dans la flamme qui monte et qui roule à torrents.
Puis...plus rien... c'est fini. Non pas! Tout recommence.
En haut les cœurs, penchés sur ce funèbre lieu ;
La justice a passé : l'heure est à la clémence :
La mort n'a qu'un instant ; les siècles sont à Dieu.

Quand l'âme a pris l'essor, qu'importe où le corps tombe!
Des yeux de votre foi contemplez l'hécatombe,
Au sol noirci de cendre et jonché de lambeaux ;
Comptez les noms des morts — des élus... Qu'ils sont beaux!
Ils disent : Dévouement, honneur, grâce, richesse,
Amour de l'orphelin et du déshérité ;
Ces morts, de l'humble Sœur à la sainte Duchesse,
N'ont là qu'une devise, un blason : CHARITÉ.

Fille de saint Louis, nobles femmes de France,
Vous semiez du bonheur, en semant l'espérance ;
Pour la douleur assise au bord de tout chemin,
Vous récoltiez l'aumône et vous tendiez la main.
Donner de l'or, c'est peu : le Christ veut davantage ;
Quand la mort, dans vos rangs, fauchait cette moisson,
De chacune de vous il s'est fait un otage,
Du prix de votre vie il fait notre rançon.

Oui, vous payez pour nous ; pour un monde frivole,
Pour ce monde oublieux d'où votre âme s'envole,
Monde égaré, sans but comme sans repentir,
Et que d'un coup de foudre il fallait avertir.
La foudre a confondu l'orgueilleuse ignorance,
Elle a touché les cœurs et courbé les genoux...
Sur l'horizon, renaît l'étoile et l'espérance :
Et nous vous acclamons, vous qui payez pour nous.

Oh ! non, ne plaignons pas, chrétiens, leur mort bénie !
Qu'un chant de paix succède aux cris de l'agonie
Où le même martyre a, dans des nœuds étroits,
Saisi l'enfant du pauvre et la fille des rois.
Peuple uni dans le deuil, que rien ne nous divise ;
Marchons, d'un pas égal, dans un effort puissant,
Avec la même foi, sous la même devise,
Frères du même nom et fils du même sang.

Quand, pour la France et Dieu, dans un linceul de flamme,
Criant : « Jésus ! Jésus ! » Jeanne d'Arc rendait l'âme,
Le bûcher s'écroula, mais on vit au-dessus,
Écrit en traits de feu, ce mot sauveur : JÉSUS.
Sur cette autre fournaise et sur tant de souffrance,
Pour qui sait lire, un mot rayonne en vérité ;
En haut les cœurs ! lisons, Français, au ciel de France,
Ce mot de l'avenir et de Dieu : CHARITÉ.

V. DELAPORTE, S. J.

LE CARDINAL DESPREZ

ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE [1].

Dans la nuit du 21 janvier 1895 s'éteignait doucement à Toulouse, après quelques jours de maladie, le vénérable cardinal Desprez, archevêque de cette ville. Né à Ostricourt, petite paroisse du diocèse de Cambrai, d'une modeste famille de cultivateurs, il avait aspiré dès son enfance aux honneurs du sacerdoce, dans le désir de se consacrer au salut des âmes, et se doutant peu des hautes dignités que lui réservait l'avenir. Le ministère paroissial remplit ses premières années de prêtrise, et Roubaix garde en vénération le souvenir de ce pasteur dévoué, infatigable au travail, qui exposa si bravement sa vie pendant l'épidémie du choléra. Mais, de bonne heure, les honneurs de l'épiscopat vinrent l'arracher à ses modestes fonctions. Il entrait dans la voie où le voulait la divine Providence ; et comme cet évêque des anciens temps, à qui lui eût demandé ce qu'il était, il aurait pu répondre : « Je suis évêque. » Durant près d'un demi-siècle, il porta le fardeau de l'épiscopat et en remplit dignement les devoirs.

Il n'eut pas, il est vrai, ces dons éclatants qui frappent le monde d'admiration ; une timidité qu'il ne put jamais dominer, paralysait au dehors les qualités très réelles de son esprit, sans atteindre les énergies de son âme. Mais ce qui fit de lui un grand évêque, ce fut avec une tendre piété, un immense amour pour l'Église et son Chef suprême, un zèle constant pour les saines doctrines, une bonté inaltérable envers tout son troupeau, les petits aussi bien que les grands, une vigilance infatigable pour faire fleurir dans son diocèse la discipline ecclésiastique, une charité inépuisable pour les pauvres, de sorte qu'après quarante-cinq ans d'épis-

1. *Vie de S. É. le Cardinal Desprez, archevêque de Toulouse*, par M. Jules Lacointa, ancien membre de la Cour de cassation. Lille, Desclée.

copat il mourut pauvre lui-même, laissant à peine de quoi subvenir à ses funérailles.

Trois diocèses ont eu successivement le bonheur de l'avoir pour évêque : Saint-Denis de la Réunion, Limoges et Toulouse. Il fut le fondateur du premier ; et c'était bien le pasteur qu'il fallait à l'église naissante de notre île africaine. Européens et créoles, blancs et noirs nouvellement affranchis, saluèrent avec transport ce prélat à la belle prestance, tout brillant de jeunesse, que précédait la réputation de son zèle et de sa bonté. Et il ne trompa point leurs espérances. Les six années qu'il passa au milieu d'eux furent un véritable apostolat. Il organisa son diocèse, forma son clergé, visita les paroisses, donna des statuts à ses prêtres, publia un catéchisme aisé à comprendre pour les enfants, qu'il se plaisait à catéchiser lui-même. Débiteur envers tous, comme autrefois le grand apôtre, sans même en excepter les lépreux.

En un recoin de son diocèse, végétait une colonie de malheureux affligés de cette hideuse maladie, séquestrés du reste du monde, privés de tout secours religieux, sans confession, sans communion, sans mariage, parfois sans baptême. Le bon pasteur ne se résigna pas à abandonner cette classe infortunée de ses ouailles. On vit le jeune évêque venir seul au milieu d'eux, les consoler, les instruire, les baptiser, les communier, les marier ; et, pour assurer les fruits de sa visite, pourvoir à l'administration spirituelle de la léproserie.

Six ans passés dans ce fructueux apostolat établirent entre l'évêque et son peuple les liens de la plus étroite amitié, et volontiers Mgr Desprez se fût fixé à Bourbon pour toujours. Sa santé ne le lui permit pas. Sa vue, gravement compromise par le soleil trop brillant des tropiques, le força à accepter en France le siège de Limoges. Mais ce ne fut pas sans un vrai déchirement qu'il se sépara de ses chers insulaires ; il en conserva le souvenir et lorsque, bien des années après, quelqu'un de ses premiers diocésains venait le visiter à Toulouse, c'était pour le cœur du bon prélat une vraie fête de famille.

Bien court fut le passage de Mgr Desprez sur le siège de saint Martial. Mais les deux ans de son épiscopat à Limoges firent époque dans l'histoire de cette église. Clergé et fidèles le

virent s'éloigner avec de vifs regrets ; et son nom y est resté entouré de respect.

Informé de ses belles qualités par les récits de Bourbon et de Limoges, Toulouse accueillit avec bonheur son nouvel archevêque, qui devait, pendant plus de trente-cinq ans, gouverner son église. Il serait difficile de retracer sommairement les œuvres qui ont rempli un si bel épiscopat. Ni les épreuves, ni les joies, ni les luttes n'y manquèrent. La canonisation de sainte Germaine de Pibrac et les incomparables fêtes qui la suivirent, furent au premier rang de ses joies épiscopales, auxquelles il faut ajouter les nombreux pélerinages du diocèse provoqués par lui à N.-D. de Lourdes, celui surtout qui, sous sa conduite, amena à la sainte grotte 11,000 hommes.

Le vénérable archevêque, malgré sa réserve que plus d'un jugea excessive, fut un des vaillants combattants qui luttèrent pour la Sainte Église, pour le Saint-Siège, pour les libertés catholiques. Respectueux toujours envers le pouvoir, il n'hésita jamais à s'opposer aux invasions du laïcisme sur le terrain spirituel. Quand le second empire, trompant les espérances qu'il avait données à ses débuts, livra à la révolution italienne les domaines pontificaux, il adressa à Napoléon III ses vives protestations. Plus tard, avec la même énergie, il combattit les lois scolaires ; et la loi militaire qui arrachait au recueillement du séminaire les aspirants au sacerdoce pour les envoyer dans les licences des casernes ; et les règlements des fabriques qui consommaient la spoliation des églises ; et les décrets impies de 1890 chassant au nom de la liberté les religieux de leurs couvents ; et les arrêtés municipaux qui toujours au nom de la liberté interdisaient les manifestations publiques de la religion. En un mot, pas un des attentats d'un pouvoir persécuteur ne passa que l'énergique pontife n'élevât sa voix pour défendre les droits de l'Église ; et ses protestations, pour n'être pas toujours livrées aux échos de la publicité, n'en furent pas moins vigoureuses.

Que d'œuvres pieuses prospérèrent dans le diocèse de Toulouse grâce à l'appui du bon cardinal ! Combien lui durent leur fondation ! En particulier celle de l'université catholique,

devenue l'Institut catholique grâce à l'intolérance de nos libres-penseurs, qui ne purent laisser à cette grande institution une dénomination d'origine tout ecclésiastique.

Faut-il s'étonner qu'après un pareil épiscopat la mort inopinée du pieux cardinal ait excité de si vifs regrets parmi ses diocésains ? Dans la galerie des évêques qui depuis saint Saturnin ont gouverné cette belle église, son image vénérée brillera d'un éclat tout particulier, et sa mémoire sera en éternelle bénédiction.

Une vie si bien remplie devait avoir un historien. Elle l'a trouvé dans un de ces hommes qui joignent au talent le mérite de sacrifices héroïques ; un grand chrétien qui, parvenu aux sommets de la magistrature, descendit noblement de son siège, plutôt que de se faire le complice des prévarications du pouvoir, en se prêtant à l'exécution des décrets de 1880 contre les ordres religieux. M. Lacointa était enfant de Toulouse ; des liens d'intimité existaient depuis longtemps entre le vénérable cardinal et le digne magistrat. Aussi quand Dieu eut rappelé à lui le saint prélat, il ne voulut céder à personne le soin de retracer une si belle carrière. Nul n'était plus à même d'exécuter cette œuvre. Car, outre les écrits dans lesquels étaient consignés presque jour par jour les actes de l'administration épiscopale, il était en possession d'une correspondance intime dans laquelle le bon cardinal aimait à se reposer en d'amicales causeries des fatigues des longues cérémonies, à redire les douces joies de son ministère apostolique parmi les populations si chrétiennes de son diocèse, à raconter ses voyages à Rome et l'accueil toujours si bienveillant qu'il avait reçu du vicaire de Jésus-Christ et les splendides solennités auxquelles il avait pris part.

Riche de ces précieux matériaux, M. Jules Lacointa s'est mis à l'œuvre et a écrit la vie du cher archevêque. Son récit est d'une exactitude parfaite ; mais, faut-il le dire, il n'est pas écrit à la manière ordinaire des historiens. Le savant jurisconsulte s'est affranchi des lois tracées par les humanistes pour ce genre d'ouvrages. Il raconte très complètement les faits ; mais il s'est peu préoccupé de ces transitions habiles qui relient entre eux les événements. Dans son livre ils se suivent selon l'ordre des temps, sans rien qui les enchaîne les uns aux autres. On

dirait plutôt des mémoires sur la vie et l'épiscopat du cardinal.

Genre d'autant plus marqué que l'auteur mêle volontiers les souvenirs personnels aux faits et gestes de son héros.

Lui en ferons-nous un reproche ? Non, sans doute, et dût la correction littéraire en souffrir, nous aimons à le voir rattacher quelques événements de sa propre vie à la mémoire d'un si haut personnage. Et puis ces personnalités ne sont-elles pas une assurance de plus de l'exactitude du récit? Et ces fragments de lettres qui s'étalent en note au bas des pages, ne rendent-ils pas en toute sa vérité la nature si douce du prélat ?

Quel intérêt ne présentent pas un grand nombre de ces pages? Comme on aime à suivre le futur évêque dans ses humbles fonctions de curé de village d'abord, ensuite sur un plus grand théâtre ; tellement chéri de la population ouvrière qu'il dirigeait, qu'il fallut l'arracher à sa tendresse pour en faire un évêque.

Quel charmant récit de la première traversée de l'évêque de Saint-Denis, si bon pour les marins dont il se faisait l'apôtre, d'une si douce cordialité avec le digne commandant de Plas, qui après avoir longtemps servi noblement sa patrie, consacra au service de Dieu ses dernières années et mourut saintement sous la soutane du jésuite !

Comme on aime à suivre dans ses détails les travaux de l'évêque missionnaire durant les années de son apostolat à Bourbon !

Avec quel intérêt on lit les belles pages consacrées à la glorification de l'humble bergère de Pibrac et aux magnifiques solennités de Toulouse en son honneur !

Avec l'historien on suit le vénérable prélat au concile du Vatican où il mérite les félicitations du grand Pontife Pie IX, et où il se fit remarquer entre les plus fermes défenseurs des prérogatives du Saint-Siège !

Dans la suite de ces récits, vient cette terrible catastrophe qui fit périr sous les eaux un grand quartier de la ville archiépiscopale avec plusieurs centaines de ses habitants. On ne peut lire l'histoire de ce désastre sans être profondément ému et sans admirer la charité, le zèle et l'intelligence avec lesquels le saint prélat s'employa à réparer un malheur que nulle puissance

humaine n'avait pu prévenir. Combien d'autres faits intéressants trouvera le lecteur, qu'il serait trop long d'indiquer ici !

Nous ne pouvons cependant passer sous silence le chapitre si intéressant à la fois et si édifiant où M. Lacointa retrace la vie intime du cardinal : cette vie de prière, de méditation, de recueillement, de travail, mêlée aux fonctions extérieures du ministère et aux relations toujours si douces avec son clergé ou les séculiers, rappelle les vertus de ces grands évêques qui ont embaumé le monde de la bonne odeur de Jésus-Christ.

L'épiscopat de Son Éminence le cardinal Desprez restera une des belles pages de l'histoire de l'Église de Toulouse. En en retraçant minutieusement tous les détails, M. Jules Lacointa a bien mérité de ses compatriotes. Ils lui en garderont une vive reconnaissance.

G. DESJARDINS, S. J.

REVUE DES PÉRIODIQUES

QUESTIONS DE CÉRÉBROLOGIE

Longtemps les questions aussi difficiles qu'importantes de la cérébrologie ont été le monopole de la science matérialiste, et c'est avec plaisir que nous enregistrons les travaux des savants indépendants qui commencent à s'en préoccuper. Le plus récent et le plus intéressant est celui qui vient de paraître dans la *Revue des Questions Scientifiques* de Bruxelles [1] : *La Structure du Télencéphale ; centres de projection et centres d'association.* Il est dû à la plume d'un jeune professeur de l'Université catholique de Louvain, M. A. Van Gehuchten.

Il ne faut pas chercher dans cette étude la clef du problème psycho-physiologique. L'auteur nous avertit que le domaine de la philosophie n'est pas de sa compétence.

M. Van Gehuchten prétend donc se tenir sur le terrain des faits. Peut-être cependant s'en écarte-t-il encore trop en soutenant des hypothèses moins sûres, en donnant comme avérés des faits très douteux. Suivons-le dans sa description du *télencéphale,* c'est-à-dire du cerveau terminal, partie supérieure du système nerveux ou névraxe, qu'il considère comme le centre de la vie *consciente,* de la vie *intellectuelle,* des fonctions *psychiques.* Son guide est un savant matérialiste, Flechsig, professeur de psychiatrie à l'Université de Leipzig.

L'écorce cérébrale présenterait deux zones distinctes. « Une zone comprenant toutes les régions de l'écorce reliées par des *fibres de projection* à des centres nerveux inférieurs : c'est la *zone des centres de projection* ou *zone des sphères sensorielles ;* et une zone comprenant toutes les parties de l'écorce dépourvues de fibres de projection, mais reliées par de nombreuses *fibres*

1. 20 janvier 1897.

d'association aux sphères sensorielles : c'est la *zone des centres d'association.* » (p. 29). L'existence de ces deux zones est très contestable, l'étude histologique du cerveau étant à peine commencée ; mais il est difficile de croire qu'aucune fibre ne relie la seconde zone aux centres inférieurs, en présence du témoignage contraire de nombreux observateurs.

La *zone des centres de projection* correspond à la zone des *centres moteurs et sensitifs* qui est connue et indiscutable. Est-elle constituée, comme l'affirme trop hardiment notre auteur, par quatre *sphères : tactile, auditive, visuelle, olfactive ?* En fait, deux centres seulement sont bien établis : ce sont ceux de la vue et de l'ouïe. Le *centre olfactif* est problématique. Quant au *centre tactile*, la plupart des auteurs refusent de l'admettre pour des raisons péremptoires qu'il serait trop long d'indiquer ici. A entendre M. Van Gehuchten, cette zone serait bien délimitée et connue ; or, nul physiologiste n'ignore que son étude est loin d'être terminée.

La *zone des centres d'association* qui sont, aux yeux de Flechsig, les *centres intellectuels*, les *organes*, ou plutôt les *instruments, de la pensée,* est purement hypothétique. Notre confrère belge s'étonne que le professeur Pitres en ignore l'existence et enregistre avec peine cette récente déclaration du savant doyen de la Faculté de Bordeaux : « Les fonctions psychiques ne sont pas localisables. C'est vraisemblablement courir après une chimère que de rechercher le siège de l'intelligence, de la mémoire, du jugement, de la volonté. » Ces paroles sont dignes de toute approbation et montrent que la science française tient plus compte des faits et de la logique que la science allemande tant vantée.

Il faut toujours en revenir à l'observation et reconnaître que les lobes frontaux du cerveau constituent une *zone latente* ou *silencieuse*. Les matérialistes y ont vu de tout temps une *zone intellectuelle*, mais la clinique a si bien démontré leur erreur que les savants dignes de ce nom, les Laborde, les Pitres refusent aujourd'hui de les suivre.

M. Van Gehuchten qui prétendait rester dans le domaine des faits, a tenté des incursions malheureuses sur le terrain de la philosophie. C'est ainsi qu'il paraît attribuer aux *centres d'association* le pouvoir de résister aux excitations des sens venues des *centres de projection.* « Par leur jeu, dit-il, l'homme gouverne

les instincts aveugles. C'est dans notre écorce cérébrale, c'est entre nos centres d'association et nos centres de projection que *se livre en quelque sorte le combat journalier entre le bien et le mal.* » Voilà, ce nous semble, de bien larges aperçus sur la psychologie et la morale, à propos du télencéphale ! Ne sont-ils pas prématurés, pleins d'illusions et de périls ?...

Notre confrère de Louvain est plus heureux dans la question histologique qu'il traite à la fin de son article, et nous nous mettons docilement à son école. Il a étudié le développement embryologique de la fibre nerveuse et déclare « que le prolongement cylindraxile d'une cellule nerveuse ne s'entoure de sa gaine de myéline que lorsqu'il est arrivé à l'état de maturité complète, c'est-à-dire quand, les connexions anatomiques se trouvant établies, il est arrivé à ce stade précis de son développement qui le rend apte à remplir sa fonction de conduction. La myélinisation d'une fibre nerveuse est donc pour nous la preuve matérielle de son entrée en fonction. » (p. 41). Or, pendant le premier mois de l'existence, la zone des centres de projection serait seule pourvue des fibres myélinisées. Au second mois, on verrait ces fibres partir des sphères sensorielles, pour pénétrer dans les sphères dites *intellectuelles*. Ces recherches sont des plus intéressantes et demandent à être complétées et multipliées ; mais elles ne prouvent pas que l'*intelligence* réside dans les centres d'association.

L'intelligence ne saurait se localiser dans le cerveau. C'est ce que déclarait récemment M. le D[r] Ferrand dans son article, *L'autonomisme psychologique* [1]. « Qui dit fonctions intellectuelles, écrit justement notre confrère, dit toute une série d'opérations dont les idées sensibles ont pu être le point de départ, mais qui évoluent dans un domaine tout différent, et auxquelles il est impossible d'attribuer un siège anatomique distinct. Par exemple la généralisation ou l'abstraction et la formation de l'idée générale et les opérations qu'elle sert à effectuer, les hypothèses mêmes auxquelles elle donne lieu, les raisonnements qu'elle permet, tout cela échappe au domaine organique et s'accomplit sans que rien

1. *Annales de philosophie chrétienne*, décembre 1896.

nous permette d'en déterminer le siège. » (p. 280). Malheureusement notre confrère n'est pas toujours aussi net. Ne qualifie-t-il pas l'image d'*idée sensible ?* Ne parle-t-il pas de *volonté animale ?* N'est-ce pas perpétuer entre les fonctions intellectuelles et les fonctions sensibles la confusion qu'il est si nécessaire d'éviter et qu'il s'attache précisément à écarter ? Dans les difficiles questions de la psycho-physiologie, il est important de mesurer ses termes et d'avoir la précision du langage philosophique. Il semble aussi faire de la sensation et du sentiment une chose purement reçue, purement passive. Mais là où il y a vie, il y a toujours une certaine activité.

M. le Dr Ferrand est-il encore absolument exact quand, reprenant, pour la combattre, la pensée de ceux qui font de l'intelligence le résultat du fonctionnement du système nerveux supérieur, il écrit : « Non, *l'intelligence n'est pas une faculté,* elle est bien autre chose. Elle est *tout un monde,* disons-mieux *toute une vie* ; une vie dans laquelle on retrouve tous les éléments des vies inférieures, mais avec une caractéristique nouvelle[1]. »

N'est-ce pas confondre l'intelligence avec l'âme intellectuelle, principe en même temps de la vie végétative ?

Nous nous permettrons de faire à notre savant confrère un autre reproche : celui de ne pas tenir un compte suffisant des récentes découvertes de la cérébrologie. Il ne se contente pas des faits acquis, tels qu'ils résultent d'innombrables expériences, tels qu'ils sont reconnus par M. Van Gehuchten lui-même. L'existence des *centres moteurs et sensitifs* de l'écorce ne lui suffit pas. Il croit qu'il y a pour toute sensation, « trois sièges distincts : celui de l'impression périphérique, *celui de la sensation pure à la base du cerveau,* et celui des images actuelles ou remémorées, dans l'écorce. » Cette hypothèse, qui a beaucoup d'analogie avec les théories des anciens auteurs, de Luys par exemple, n'a plus de raison d'être : les faits la condamnent. Le siège de l'imagination est absolument inconnu, et les couches optiques ou autres organes de la base du cerveau ne président

1. *Le cerveau et la psychologie,* dans *La Quinzaine* du 15 novembre 1896, p. 196.

pas plus à la sensibilité qu'au mouvement. Les organes périphériques des sens sont les agents essentiels de la sensation, autant du moins que leurs connexions fibrillaires demeurent entières avec les centres sensitifs de l'écorce cérébrale. Voilà ce qui résulte des derniers travaux de la science.

Les centres corticaux. sont loin d'être tous connus. Nous avons dit que deux centres sensitifs seulement étaient établis. Les centres moteurs que l'on est parvenu à délimiter sont plus nombreux, mais l'avenir nous réserve encore de ce côté plus d'une découverte, plus d'une surprise. Un des centres que les auteurs admettaient et que M. Ferrand accepte encore, le *centre graphique*, n'existe pas : c'est simplement une dépendance du centre moteur du membre supérieur.

Un de nos confrères de Nantes, le Dr Bécigneul, a publié dans les *Annales de philosophie chrétienne*[1] une remarquable étude de psycho-physiologie sur *le développement des facultés intellectuelles chez l'enfant*. La philosophie y vient très utilement au secours de la science, et de leur accord naît une claire compréhension des choses. Malheureusement le sujet est obscur, difficile ; et l'auteur, en voulant le pénétrer, donne ample matière à la critique. C'est ainsi qu'il croit trouver dans l'histologie nerveuse la raison du fonctionnement cérébral, l'explication de la mémoire. Les *neurones*, les *fibres d'association* ne sont pas encore capables d'une telle merveille, et M. Van Gehuchten lui-même se plaît à le reconnaître. La mémoire n'est connue ni dans son siège, ni dans son mécanisme, Quant aux « ébranlements des cellules psychiques » dont il est question, M. Bécigneul nous permettra de ne pas y croire.

Le développement des éléments nerveux du cerveau est loin d'être connu, mais ce qu'on en sait se concilie avec le développement corrélatif de la sensibilité infantile. Comme le remarque judicieusement le Dr Bécigneul, l'enfant n'arrive que par degrés à la raison, et le langage articulé, qui lui sert à traduire sa pensée, exige une véritable éducation. Mais qui nous dira l'heure où la *première* idée apparaît ? « Il y a une corrélation intime entre

1. Janvier et février 1897.

le mot et l'idée. » Si « sa cause doit rester toujours mystérieuse », pourquoi notre confrère affirme-t-il que « l'enfant apprend le mot avant d'avoir l'idée » ? Il est permis de mettre cette assertion en doute, comme de ne pas croire que « la parole est à l'intelligence ce que la lumière est à l'œil. » La philosophie, de même que la science, exige une rigoureuse précision dans les termes. Nous aimons à conclure avec notre confrère de Nantes que la parole est le privilège de l'homme, sa marque caractéristique, ce qui creuse un abîme infranchissable entre lui et la bête. Le singe a, comme l'homme, une troisième circonvolution frontale, un *centre de Broca,* et cependant il ne parle pas. Pourquoi? Parce qu'il ne pense pas.

Dr SURBLED.

REVUE DES LIVRES

De justitia et lege civili. Prælectiones theologicæ de principiis juris et justitiæ deque vi legum civilium in materia justitiæ juxta S. Thomam doctoresque scholasticos. Editio altera plurimum aucta. Auctore Adriano Van Gestel, S. J., lectore theologiæ moralis in collegio theologico Soc. Jes. Mosæ Trajectensi. Groningæ, typis J.-B. Wolters. In-8°, pp. 236.

Dans sa modestie, l'auteur paraît surpris d'avoir à rééditer ce traité quelques années après sa première apparition : « Præter omnem expectationem, dit-il, accidit ut quidam viri docti Romæ et in Gallia, Austria, Germania, imo et in Anglia et America, hunc librum expetiverint. » Nous n'en sommes pas étonné pour notre part. Les questions, abordées et résolues dans ces prélections théologiques à la lumière de la doctrine de saint Thomas et des docteurs scholastiques, sont pleines d'à-propos et intéressantes pour tous les esprits sérieux.

Le R. P. Van Gestel voudrait être lu, non seulement par les jeunes théologiens, mais aussi par les étudiants en droit civil. Les uns et les autres, en effet, peuvent s'instruire chez lui sur la notion de la justice, sur les fondements du droit, l'étendue et les limites du pouvoir des lois civiles en matière de justice, et ils trouveront toujours dans son ouvrage une doctrine sûre, exposée avec une grande précision et une clarté parfaite. Mais, ayant déjà fait l'éloge du volume dans sa première édition, nous nous contentons d'ajouter que l'auteur en a revu et retouché toutes les parties, de manière à rendre l'exposé des questions encore plus large, plus clair et plus solide.

L. BOUSSAC, S. J.

Histoire de l'Église à l'usage des Séminaires, par le Dr Brück, professeur d'histoire ecclésiastique au grand séminaire de Mayence. Deuxième édition française, publiée

d'après la sixième édition allemande. 2 vol. in-8. Paris, Lethielleux. Prix : 12 fr.

Le plan de ce manuel est des plus simples. Toute l'histoire de l'Église s'y partage, depuis les origines jusqu'à nos jours, en trois époques ; chaque époque, à son tour, en deux périodes ; et l'étude de chaque période comprend uniformément deux parties. Voici, dans leur ordre constant, les subdivisions de chacune :

Première partie : 1° Propagation religieuse ; expéditions chrétiennes (pacifiques ou armées) chez les infidèles. 2° Rapports de l'Église et de l'État.

Seconde partie : 1° Constitution de l'Église, histoire de la hiérarchie ; les ordres religieux. 2° Développement doctrinal : littérature ecclésiastique ; luttes contre le schisme et l'hérésie. 3° Le culte et la discipline.

On voit déjà par là que l'auteur s'est préoccupé de faire dans son exposé large place au « développement interne » de l'Église. Nul ne s'en plaindra ; car les « victoires et conquêtes », c'est-à-dire les événements plus ou moins retentissants de la politique extérieure, les contacts amicaux ou violents des sociétés entre elles, ne sont pas le seul, ni même le plus intéressant objet de l'histoire profane ou sacrée. Autant et mieux qu'aucun autre, le peuple chrétien a une existence propre ; il a son gouvernement central et local, son administration spirituelle et temporelle, ses institutions multiples, son activité intellectuelle, ses œuvres sociales, ses coutumes, toutes manifestations d'une vie intérieure qui mérite bien d'être étudiée pour elle-même, dans ses principes, ses progrès, ses évolutions fécondes. Qui se flatterait, d'ailleurs, de pouvoir expliquer justement et pleinement l'action extérieure de l'église sans bien connaître son organisme ? On ne regrettera donc pas que le Dr Brück ait consacré à l'histoire intime du catholicisme la moitié de son texte et plus (517 pages sur 1027).

Malgré son apparente simplicité, l'ordonnance du livre trouvera peut-être moins d'approbateurs. Si l'édit de Milan et l'avènement de la Réforme sont bien deux faits de valeur générale, marquant incontestablement deux grands tournants de l'histoire, on ne voit pas du tout, par contre, l'importance universelle de dates comme 680 ou 692. C'est pur arbitraire que de choisir le

sixième concile œcuménique ou son pseudo-complément, le quinisexte, pour couronner d'une part l'époque ouverte par les apôtres et pour inaugurer d'autre part celle que finira Luther. La preuve qu'en réalité cette prétendue limite ne limite rien, c'est que tous les auteurs qui l'adoptent (M. Brück n'est pas seul en Allemagne) sont obligés, sitôt qu'ils l'ont atteinte, de rétrograder d'un bond jusqu'à plus ou moins 476 pour nous expliquer la première rencontre de l'Église avec les barbares, et nous faire assister ainsi, longtemps avant la condamnation du monothélisme, à la naissance du moyen-âge occidental. Quant au moyen-âge oriental, caractérisé par la main-mise plus ou moins heureuse de l'État sur les choses d'église, il est né avec Constantin, et il est si peu clos avec Justinien II que les querelles iconoclastes et la rupture définitive avec Rome deviennent inexplicables à qui n'y voit point la continuation très logique des anciennes hérésies et des premiers schismes, le fruit naturel et inévitable du césaro-papisme. Le côté vraiment fâcheux de cette division mal fondée, c'est l'éclipse à peu près totale qu'elle fait subir à l'histoire byzantine après la série des hérésies christologiques. Au grand détriment de la clarté générale, les proportions des faits ecclésiastiques d'Orient sont, dès lors, faussées : la proscription et le rétablissement des images, le schisme de Photius, celui de Michel Cérulaire, etc., n'apparaissent plus qu'à titre épisodique dans l'histoire d'Occident ; parfois même ils sont rejetés hors des chapitres qui traitent des « Rapports de l'Église avec l'État » et obscurément relégués au « Développement de la doctrine », comme s'il ne s'était agi dans ces événements parfois si tragiques, toujours si gros de conséquences politiques, que de pures controverses intellectuelles. Il devient, après cela, bien difficile à l'étudiant d'en retrouver exactement le point de départ, d'en suivre l'enchaînement, d'en pénétrer la juste signification et l'importance.

Il faut encore relever, dans les diverses phases du récit de l'auteur, l'inconvénient d'une marche obstinément uniforme. J'ai dit plus haut quelle était pour chaque période l'invariable ordonnance de ses développements. La régularité est une belle chose. Mais s'il arrive, par hasard, que l'expansion du christianisme, les fondations nouvelles d'évêchés, le grand apostolat des missions, soient l'heureuse conséquence du bon accord des

deux pouvoirs ou bien d'un épanouissement nouveau de vie religieuse, voilà le lecteur d'avance condamné, par l'opiniâtre symétrie de son livre, à n'entendre parler des causes qu'après avoir vu le défilé des effets. Il devra, par exemple, étudier la conversion des Saxons ou l'établissement de l'Église chez les Slaves d'Allemagne, avant d'avoir pris connaissance de la puissance et des idées de Charlemagne ou d'Othon ; de même, toute l'histoire des huit croisades passera devant ses yeux, sans qu'on lui ait encore expliqué un seul des événements qui ont rendu ces grandes expéditions possibles : l'action de Grégoire VII, la guerre des investitures, l'affranchissement des papes, désormais capables d'inspirer et de diriger la chrétienté. Même illogisme, et dû à la même cause, pour la période suivante : les conquêtes apostoliques de saint François Xavier, les missions de Mozambique, du Pérou, du Paraguay, du Canada, etc., seront encore longuement présentées, 120 pages avant qu'il soit question de la fondation des jésuites et des capucins. Et ainsi de suite. C'est là, pour un livre de travail, un défaut de méthode qui fera tort à de très bonnes pages.

M. Brück, composant son manuel en vue des étudiants d'outre-Rhin, y a naturellement donné plus de relief aux choses religieuses d'Allemagne ; il a passé au contraire plus rapidement sur notre histoire ecclésiastique et quelque peu sacrifié la bibliographie française [1]. Pour n'avoir pas été complètement adapté aux

1. V. par ex., p. 41, les dix lignes consacrées à l'évangélisation des Gaules. Encore faut-il en retrancher la moitié, car c'est faire erreur que de distinguer dans les Gaules « une *partie soumise aux Romains* » et « *la libre Bretagne* ». Les « *Britannorum inaccessa Romanis loca* » de Tertullien doivent être cherchés ailleurs. Et puis, il ne faudrait pas s'appuyer sur Tertullien pour démontrer le grand nombre des martyrs de cette libre Bretagne sous Dioclétien. A ce passage est attachée une note qui mentionne l'existence de « *très intéressantes publications* » relatives au sujet. Mais de cette innombrable littérature, pourquoi ne citer que l'ouvrage faible du seul abbé Brémenson ? — De même, p. 289-290, on trouvera bien court le paragraphe accordé à l'église mérovingienne. *Théodore* n'a jamais été l'équivalent français de *Thierry*. — Pour toute l'histoire carolingienne, pas un seul travail français n'est indiqué ; même lacune à très peu de chose près pour l'histoire capétienne jusqu'à 1270. Du règne et du rôle de Louis IX, pas un mot, dix lignes seulement sur ses deux croisades. A partir de Boniface VIII la bibliographie française est un peu mieux représentée ; mais il y a encore bien des lacunes.

exigences spéciales de notre enseignement et aussi à cause d'inexactitudes regrettables et d'incorrections nombreuses [1], son excellent livre ne sera peut-être pas apprécié chez nous selon tout son mérite. Il le sera, pourtant, ou mieux il l'est déjà, témoin cette deuxième édition française qui a, sur sa devancière de 1886, l'avantage d'avoir été revue sur une sixième édition allemande et d'avoir été condensée en deux volumes plus maniables.

1. Impossible de tout relever. Voici quelques indications. Page 31, plusieurs points semblent confondus dans la note 6 ; l'authenticité de la statue de Simon n'est pas démontrée même par les textes allégués. — Page 35, le titre de « *secrétaire particulier* » n'est pas celui qui répond au rôle de « *Philocale* » près du pape Damase. — P. 50, « *Trajan fit poursuivre les chrétiens comme conspirateurs* » ; assertion doublement erronée : « conquirendi non sunt ». — P. 52, il est également faux que Marc Aurèle ait ordonné la recherche des chrétiens et les « *ait fait mettre tous en demeure de choisir entre l'apostasie et la mort* ». On peut croire ici Tertullien (*Apol.*, 5), mais non quand il parle d'un édit de tolérance signé par le même empereur. — P. 52, il est inexact de dire que saint Justin « *rapporte* » l'édit d'Antonin *ad commune Asiæ*. Cette pièce fausse est actuellement dans les œuvres de Justin par suite d'une insertion postérieure. — P. 57, entre l'avénement de Dioclétien et son premier édit de persécution, il n'y a pas eu « *une tranquillité qui dura quarante ans* ».— P. 54, *Léonidas* pour Léonide. — P. 151, *Licin* pour Licinius. — P. 92 et 107, *Tatian* pour Tatien. — P. 320, Pépin n'a pas reçu le titre de *patricien romain*, mais de patrice. — P. 321, « *Aujourd'hui on admet sans discussion l'authenticité* » de la *Donatio Constantini* ; c'est le contraire qui est vrai. — Il ne faudrait pas écrire tantôt *Galérius* et tantôt *Galère* (p. 56-58) ; tantôt *Liutprand* et tantôt *Liudprand ; Pascal* (pape) et *Paschal* ; *Chobard* pour Chotard (t. II, p. 361, note 4) ; *Abogard* pour Agobard (ib., p. 69), *Delabord*, pour Delaborde (p. 180, note 8) ; *Augier* pour Auger (p. 246, note 3). Pierre Faber ou Lefèvre n'était pas de Paris, mais de la Savoie (p. 244, note 8) ; S. François de Borgia n'était pas duc de Candie (p. 246), mais de Gandie. Le cardinal Pitra n'a jamais été abbé de Solesmes (p. 463). Danton fut exécuté en 1794, non en 1797 (p. 356, note 5). Radet était général et non cardinal (p. 361). — P. 352, note 1, l'auteur indique comme une des causes principales de la Révolution française, que « *l'église, en lutte avec eux* (les Huguenots), *s'engagea dans l'absolutisme religieux* ». Cette phrase, d'ailleurs très obscure, ne paraît pas juste. — Je n'oublie pas le *cours d'éloquence chrétienne au IVe siècle* ; mais compter Villemain (p. 463) parmi ceux qui « *se sont distingués par leurs travaux patrologiques et patristiques* », c'est vraiment bien de la bonté. — Etc.

J. DELARUE, S. J.

L'Instruction primaire gratuite et obligatoire avant 1789, par M. Louis Audiat. Paris, Picard, 1896. In-8°,

pp. 494. (Tome XXV des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.*) Prix : 15 francs.

Voici une monographie de plus, et des meilleures, à ajouter aux nombreux travaux d'enquête sur l'enseignement primaire en France avant la Révolution. Si nous n'avions déjà récemment entretenu les lecteurs des *Études* de ces questions, à propos du bienheureux Pierre Fourier et des religieuses de la Congrégation Notre-Dame, nous aurions analysé pour eux ce beau volume, si plein de choses, de chiffres, de dates, de statistiques et d'excellentes idées. Les sottes déclamations des politiciens anticléricaux et laïcisateurs auront eu cela de bon qu'elles auront provoqué des recherches qui aboutissent à des conclusions diamétralement contraires à leurs affirmations erronées. L'instruction était partout avant 89. On tua les écoles par le décret du 22 août 1792, qui interdisait l'enseignement public aux ci-devant congrégations, et par celui du 10 mars 1793 sur les biens des établissements. La Convention avait tout promis ; elle ne tint rien. Et après elle, l'ignorance s'étendit sur le pays. C'est ce qui a permis à M. de Salvandy, à Duruy, à Ferry, de proclamer qu'ils avaient *créé* l'instruction primaire et qu'elle date au plus de 1833. « Il n'est pas vrai, écrit pièces en main M. Louis Audiat, que nos pères aient été aussi illettrés qu'on affecte de le croire. Il n'est pas vrai que le peuple ait été systématiquement tenu dans l'ignorance. Loin de là ; tous, église et royauté, noblesse et bourgeoisie, ont fait des efforts constants pour procurer l'instruction aux ouvriers, aux paysans, pour leur apprendre au moins les éléments de religion, de lecture, d'écriture et de calcul. » (P. 4). Mais M. Audiat qui se méfie de la synthèse à moins qu'elle ne soit précédée de l'analyse, évite, le plus qu'il peut, les généralités. Si volontiers il mentionne les études antérieures à la sienne, c'est pour servir de cadre à ses exemples particuliers et locaux, en même temps que pour fournir un terme de comparaison à ses rapprochements fort instructifs.

Veut-on une idée de sa manière de procéder ? Il s'agit de savoir combien de paysans savaient signer. Il commence par citer les statistiques de la Haute-Marne, un des départements les plus étudiés, grâce à M. Fayet dont les *Recherches*, parues en 1879, peuvent servir de type ; puis il passe à l'arrondissement

de Saintes et nous apprend qu'à Barzan, de 1700 à 1750, sur 230 mariages, ont signé : époux 73, épouses 40 ; à Pisany sur 178 mariages, 61 époux et 28 épouses, etc. Il y en a des pages ; toutes les communes y passent.

Un des chapitres les plus intéressants est celui des fondations d'ordres enseignants au XVIIe siècle : les sœurs Grises, les sœurs de la Sagesse, les Forestières de la Rochelle, instituées par Anne Le Forestier, et les Ursulines. Ces fondations se maintinrent. En 1791, à la Rochelle, toutes les maisons religieuses de femmes, sauf les Clarisses, se livraient à l'éducation (p. 73). Dès 1689, cette ville possédait trente-six écoles (p. 76). Comparativement à l'état actuel, on constate que, eu égard à l'augmentation des habitants, le chiffre des garçons ne s'est pas sensiblement élevé et que celui des filles a fait très peu de progrès (p. 80). Le niveau de l'instruction a monté (c'est-à-dire, la difficulté des programmes), mais le nombre des maîtres et des écoles a diminué.

Le chapitre sur les écoles *mixtes* est des plus curieux et justifie l'institution du bienheureux Pierre Fourier, qui ne fonda d'abord sa Congrégation que pour parer aux conséquences du mélange.

Les conclusions de M. Audiat sont modérées et justes : point de dédain pour le présent, pas d'engouement pour le passé ; mais qu'on imite ce qu'il y avait de bon en remplaçant ce qu'il y avait de défectueux et qu'on aille plus avant, s'il est possible, « dans la voie de la liberté, de la justice, de la science et de Dieu » (p. 327). Malheureusement on biffe le nom de Dieu jusque dans les fables de La Fontaine.

Parmi les pièces justificatives se trouve le premier *Livre du préfet d'église du collège des Jésuites à Saintes avec l'indication des prières ordonnées pour les bienfaiteurs de la Compagnie.* Dans ce document, unique en son genre, figure (p. 393) la comtesse de Saint-Paul.

H. CHÉROT, S. J.

Travail et Salaires en Angleterre depuis le XIIIe siècle, par Thorold Rogers. — Paris, Guillaumin, 1897. In-8°, pp. xv-491. Prix : 7 fr. 50.

Comme son titre l'annonce, l'*Histoire du Travail et des Salaires en Angleterre* est une œuvre plutôt historique où le lecteur trou-

vera le plus vigoureux tableau d'ensemble que nous possédions, de l'évolution économique et sociale du peuple anglais depuis la fin du XIIIe siècle. D'après les recherches personnelles de Thorold Rogers, à partir de la 43e année du règne de Henri III (1258), la condition de l'ouvrier alla toujours en s'améliorant jusqu'au règne de Henri VIII, durant lequel elle demeura presque complètement stationnaire à un niveau élevé. Mais à la mort de ce dernier prince (1547), commence une ère d'avilissement progressif de la main-d'œuvre et, hormis pendant la première moitié du XVIIIe siècle, les salaires ne représentent plus que l'équivalent du strict minimum nécessaire à la subsistance. Ce n'est que de nos jours que la condition de la main-d'œuvre s'est considérablement relevée pour certaines professions. Il est intéressant de constater avec l'auteur (p. 466) qu'à Londres quelques corps de métiers, principalement ceux qui depuis longtemps ont subi l'éducation de l'association, ont regagné — sauf sur quelques points — le niveau relatif des salaires du XVe siècle. Le savant et regretté professeur d'Oxford ne se laisse point fasciner par le spectacle de l'opulence et de la richesse dans la seconde moitié du XIXe siècle. « Je suis convaincu, dit-il, que l'avenir jugera notre civilisation, non seulement par ce qu'elle a fait, mais encore par ce qu'elle n'a pas fait ; non seulement par les maux qu'elle a guéris, mais encore par ceux qu'elle n'a pas soulagés, en un mot, par ses défauts comme par ses victoires. Je me demande si le relèvement des uns n'a pas été acheté au prix des souffrances des autres ; si l'opulence et le pouvoir étalés en haut ne constituent pas une dérision du dénûment de la misère d'en bas (p. 166). » Dans les deux derniers chapitres, l'auteur recherche la thérapeutique efficace contre le mal dont souffre la classe ouvrière et il indique, comme remède principal, l'association professionnelle. Nous souscrivons très volontiers à cette conclusion, conforme aux enseignements de l'histoire, de la science sociale et de la philosophie.

CH. ANTOINE, S. J.

Le Péril judéo-maçonnique. Le mal, le remède, par A. TILLOY. Paris, librairie antisémite, 14, boulevard Montmartre, 1897. In-12, pp. XXXII-245. Prix : 3 francs.

Ce volume, honoré du premier prix *ex-æquo* dans un concours

resté célèbre sur les moyens pratiques d'arriver à l'anéantissement de la puissance juive en France, est un ouvrage sérieux Il fallait le dire dès le début, tant d'autres sur la même question prennent le judaïsme ou la franc-maçonnerie par leurs petits côtés ! Rien donc des facéties de Diana Vaughan ni des mystifications à la Taxil. L'auteur qui sait étudier un sujet, le diviser et le présenter, expose froidement, mais nettement et courageusement, les grandes vérités sur lesquelles on ferme les yeux pour n'avoir pas à en pleurer, ni surtout à agir. Le mal une fois mis à nu, dans la même langue calme et sévère, avec le même bon sens tranquille et avisé, il propose des remèdes praticables.

Dans sa remarquable introduction il sépare sans ambages le vrai judaïsme, religion divine révélée à Moïse et expression de la loi éternelle, du faux judaïsme ou *juiverie* qui est la déformation de la religion mosaïque et constitue à l'heure actuelle dans les nations chrétiennes un péril public. En face de ce péril, M. Tilloy ne fait pas œuvre de pamphlétaire, ni de dénonciateur, ni d'adversaire systématique et intolérant. Répudiant tout esprit de parti et toute passion religieuse, il parle au nom de la vérité et de la justice, se présente en humble et loyal serviteur de la défense nationale. « C'est bien le moins, dit-il, que nous ne nous laissions pas exproprier de notre patrie, sans résistance et sans combat, par une bande de cosmopolites avides et rapaces » (p. xxx).

Dans la première partie, il étudie successivement la nature, l'étendue et la gravité du mal qu'il s'agit de combattre. A la base de cette enquête il place d'excellentes notions philosophiques et historiques sur la Psychologie du juif, l'Idée juive et les Moyens de conquête de la race, qui se résument dans la ruse et la fraude. Cette morale de l'intérêt repose, il le démontre, sur le Talmud. Passant ensuite aux moyens de conquête, il examine successivement deux des mieux organisés et des plus puissants : l'*Alliance israélite internationale,* qui exerce son action sur la politique des gouvernements, et la Franc-maçonnerie qui, par les loges, cherche aussi à agir sur les pouvoirs publics. Ici les faits abondent à l'appui de la thèse : Lessing propageant la Maçonnerie en Allemagne et donnant la main aux Juifs ; Mirabeau lié avec les Illuminés et se faisant l'avocat de l'émancipation des Juifs, etc.

Le résultat le plus tangible de ces efforts a été la conquête

économique et la constitution de la féodalité financière. La comparaison avec la féodalité militaire du moyen-âge qui se faisait pardonner sa puissance territoriale à force de patriotisme et d'honneur, rappelle les plus brillantes pages de la *France juive*. L'énumération des lois scélérates dues à l'initiative ou à la pression des Juifs, sur la presse, les chambres, l'opinion, achève d'éclairer le tableau (p. 85). De la laïcisation des écoles à la taxe d'abonnement rien n'est omis. *Ce qui s'en va* est, sous la plume de l'auteur, le tableau des progrès de la décadence religieuse, morale et politique de notre patrie. « Ce qui s'en va, » c'est la moralité publique, c'est le respect de la justice, le culte de l'honneur, c'est la famille, c'est la propriété avec la notion même de sa légitimité et de ses droits. J'aurais souhaité comme contraste et comme complément un chapitre intitulé : *Ce qui vient*. On y aurait vu le progrès de la criminalité, du suicide, du divorce, de l'irréligion, de la ruine publique, de l'abaissement des caractères, etc.

La deuxième partie est consacrée aux remèdes C'est la plus neuve et la plus importante. Nous en recommandons vivement la lecture à tous ceux qui ont à cœur de faire quelque chose pour arracher la France à ses pires ennemis qui sont aussi les ennemis de l'Église. Ici l'auteur se révèle non plus seulement un vaillant citoyen, mais encore un catholique zélé. Serait-ce un prêtre?

H. CHÉROT, S. J.

Exercices de Géométrie, par F. J., 3[e] édition, grand in-12 de IX-1136 pages. Poussielgue et Mame, 1897. Prix : 13 fr. 75.

La presse mathématique a été unanime à louer cet ouvrage. Inutile de recommencer ces éloges, tant il est évident que ce recueil de 2.000 questions résolues est au-dessus des livres analogues. Ajoutons seulement que cette troisième édition se tient à jour pour les nouvelles découvertes. Ainsi elle renferme 119 pages sur la *nouvelle géométrie du triangle*. Le volume se termine par quatre tables très utiles : un lexique des termes de géométrie qui sont moins connus; la liste des théorèmes ou problèmes historiques ; et deux index, l'un biographique, l'autre bibliographique.

Le savant et patient auteur de ce recueil est le F. Gabriel-

Marie qui, le 19 mars, a été élu général des Frères des Écoles chrétiennes. Les géomètres ne peuvent qu'acclamer cette nomination. D'ailleurs, il n'est pas sans intérêt de l'observer en passant, le F. Gabriel-Marie appartient à une famille de savants. Son frère, M. Brunhes, est mort, l'an passé, doyen de la Faculté des sciences de Dijon. Un de ses neveux est professeur de physique dans la même Faculté ; il a attiré l'attention par ses articles sur Descartes, dans la *Quinzaine* et dans la *Revue de métaphysique*, et par des conférences sur l'électricité dont les *Études* ont rendu compte. Un autre neveu est sorti ingénieur de l'École Polytechnique. Un troisième enfin, M. Jean Brunhes, ancien élève de l'École normale, est professeur d'histoire à l'Université catholique de Fribourg, tout en gardant son titre de maître de conférences à la Faculté de Lille.

A. POULAIN, S. J.

L'Image, par Émile Pouvillon. 1 vol. Paris, Ollendorff, 1897 (3e édition).

Encore que M. Émile Pouvillon occupe un rang fort distingué parmi les romanciers contemporains, son nom, pour bien des lecteurs, est demeuré attaché au souvenir de cette gracieuse « *Bernadette de Lourdes* », qui l'a rendu populaire dans un milieu d'habitude peu accessible au roman moderne. Ceux qui ouvriraient son dernier ouvrage sur cette seule recommandation, pourraient bien éprouver quelque mécompte. L'*Image* qui hante le cerveau et le cœur du héros de ce livre n'a rien de mystique ; l'idylle d'André Lavernose et de Thérèse Romée qui s'y déroule à travers les paysages pyrénéens ou sur les bords de la Garonne, n'est ni plus ni moins édifiante que la plupart des idylles, avec cette supériorité toutefois sur tant d'autres qu'elle ne se termine pas dans la boue ou dans le sang. Mais cela suffit-il pour recommander le livre à tous les lecteurs ? Cet André Lavernose est un incompris de sous-préfecture dont le caractère inspire peu de sympathie, et il se dégage de l'analyse fort étudiée qu'il nous présente de son aventure de cœur, une immoralité d'autant plus dangereuse qu'il n'a pas l'air de s'en douter. Voilà nos lecteurs avertis ; moyennant quoi, il ne nous en coûte nullement de rendre justice au talent de M. Pouvillon, à la grâce de ses descriptions, au charme de ses paysages. Il y en a de délicieux. Mais pour-

quoi M. Pouvillon va-t-il sacrifier à un certain goût en nous parlant de « *la vastitude* des plaines », de « *la cernure des yeux brillantés de fièvre ?* » Était-il bien nécessaire de créer le verbe « *enlinceuler* » ? Flaubert avait imaginé *le silence énorme* ; Delille nous a fait accepter *le silence qu'on entend* ; M. Pouvillon a trouvé *le silence visible*..... Et cependant mieux que personne il sait que sa phrase claire et bien française n'a rien à gagner à ces effets de style, heureusement assez rares.

Je ne sais plus quel critique parlait de ces bons mauvais livres dont il faut se défier. Placerai-je parmi eux l'*Image* ! Mauvais livre par la rêverie, l'égoïsme, l'oubli du devoir et de la famille en face de la passion ; — bon livre par ses sérieuses qualités littéraires et encore, si l'on veut, par un certain esprit d'idéalisme, qui n'est plus fréquent. M. Pouvillon a montré jadis qu'il savait faire cette chose rare : une œuvre de pure imagination qui n'offense aucune susceptibilité ; souhaitons de voir son talent s'y appliquer encore, et il nous fournira un roman qu'il sera possible de louer sans réserves.

L. T.

La Retraite du Sacré-Cœur, par le R. P. Dehon, supérieur général des prêtres du Sacré-Cœur de Jésus. In-18, pp. 416. Paris, L. Casterman. Prix : 2 fr.

Cet opuscule renferme quarante méditations sur les grandes vérités de la religion et les mystères de la vie et de la passion du Sauveur.

Bien que la marche à suivre dans les exercices d'une retraite ne soit pas indiquée, il est aisé de découvrir le dessein de l'auteur, qui est d'amener l'âme à la vie d'union parfaite avec Dieu, en la faisant passer successivement par les exercices de la vie purgative et illuminative sous l'influence constante du cœur de Jésus.

La méthode adoptée est simple, pratique et très propre à faciliter le travail du retraitant.

Chaque méditation est précédée de sa préparation à faire la veille. Elle consiste invariablement dans la lecture d'un passage du saint Évangile que l'auteur propose en latin et en français, et d'un sommaire indiquant la suite et l'enchaînement des principales vérités à méditer le lendemain.

Les méditations elles-mêmes sont sous forme d'entretiens, où le Sauveur, adressant la parole au retraitant, développe les deux ou trois points du sujet, et le fidèle termine par de pieuses affections et des réso-

lutions. La doctrine et l'onction caractérisent ces méditations. Les discours prêtés à Notre-Seigneur sont remarquables par la dignité du ton, la précision du langage et la vigueur pleine de tendresse des exhortations. On aime à entendre le divin Maître exposer lui-même les vérités de notre sainte religion, raconter sa vie, sa mort, exprimer ses sentiments et ses désirs, en appeler au témoignage de ses apôtres et de ses saints. Cette manière de procéder donne aux vérités et aux raisonnements déjà connus un charme nouveau et une délicieuse efficacité pour toucher et changer les cœurs. Dans chacun des exercices, l'attention du fidèle est attirée et concentrée vers le cœur de Jésus. Plusieurs méditations sont exclusivement consacrées à cette dévotion.

P. L. BOUSSAC, S. J.

La Sainte Vierge et la jeune fille. — Conseils de persévérance par le P. Victor VIEILLE, S. J. In-32 de pp. VI-250. Limoges, Dalpayrat et Depelley.

L'auteur veut qu'on lise son livre non seulement avec fruit mais encore avec plaisir, et il a bien raison. Format d'une élégance moderne, gracieuses vignettes, caractères elzéviriens, en font un charmant petit volume, tout attrayant. Ouvrons-le. Les devoirs de la vie chrétienne enseignés par la Sainte-Vierge à une jeune fille passent sous nos yeux et forment le fond de ce livre de « persévérance ». Devoirs religieux, devoirs de famille et de société, devoirs personnels, telles sont les divisions naturelles de l'ouvrage. Il est difficile d'être plus doctrinal et plus complet. L'auteur n'est pas seulement substantiel théologien ; il a fréquenté chez les auteurs ascétiques et s'est assimilé le meilleur de leur suc. Il a de plus pour lui l'expérience d'un long ministère, ayant pris la plume pour se reposer de la parole et perpétuer son apostolat auprès des âmes. Aussi la jeune fille pénétrée de ces graves enseignements sera-t-elle, l'heure venue, épouse fidèle et mère irréprochable. A moins qu'attirée à la parfaite imitation de sa céleste Reine, elle ne revête pour toujours l'austère parure de la virginité..

J. ADAM, S. J.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Avril 27. — **Le P. Hacquard,** des missionnaires d'Afrique, est nommé Chevalier de la Légion d'honneur. Titres : « S'est distingué dans la mission d'Attanoux, dans le sud algérien ; s'est adjoint, avec un complet désintéressement, à la mission Hourst et lui a apporté un dévoûment absolu et le concours le plus précieux. »

— **A New-York,** inauguration du monument élevé au général Grant, vainqueur de la guerre de Sécession, et Président des États-Unis de 1863 à 1877.

28. — **A Athènes,** la nouvelle de la défaite des Grecs a provoqué une vive agitation, qui parut, un moment, tendre à une révolution. Le calme s'est rétabli ; mais, sans que M. Delyannis ait donné sa démission, sans qu'il ait été révoqué, un décret royal annonce la constitution d'un nouveau ministère.

29. — On annonce qu'en **Chine**, à Loli (Kouang-Si), M. Mazel, des Missions Étrangères, à été massacré et l'église pillée.

30. — **A Athènes,** le nouveau ministère, composé de membres des différents partis, est constitué sous la présidence de M. Ralli.

Mai 1. — Une lettre du **Cardinal Préfet de la S. C. des Évêques et Réguliers** approuve, au nom du Souverain Pontife, l'union des quatre branches franciscaines, sous la direction d'un seul ministre général.

Le premier mai, que précédemment les **socialistes** fêtaient par des manifestations plus ou moins tumultueuses, s'est passé cette année à peu près sans incident, en France et à l'Étranger.

2. — M. **Vuillod,** député de Saint-Claude, radical-socialiste, est élu **sénateur du Jura.**

4. — M. **Tolain,** sénateur de la Seine, est mort à Paris, chez les Frères de Saint-Jean-de-Dieu.

— **A Paris,** terrible catastrophe au *Bazar de la Charité.* Ce bâtiment léger, ayant pris feu par un accident encore mal expliqué, est dans quelques instants réduit en cendres ; 117 personnes périssent dans les flammes ; quelques autres ont succombé depuis à leurs blessures. Les victimes sont presque toutes des femmes et des jeunes filles, appartenant à la haute société de Paris et zélatrices de toutes les œuvres de bienfaisance chrétienne. La plus illustre, comme la plus héroïque dans la mort, est Mme la duchesse d'Alençon.

5. — La catastrophe qui a mis Paris en deuil provoque un vif et unanime mouvement de sympathique commisération en France et à l'Étranger. Tous les souverains ou chefs d'États envoient des dépêches de condoléance au gouvernement français.

7. — A Zucco, en Sicile, mort du **duc d'Aumale**, quatrième fils du roi Louis-Philippe. Né à Paris, le 16 janvier 1822, il s'était couvert de gloire à 23 ans, dans la campagne d'Algérie ; exilé de France en 1848, il n'y put revenir qu'en 1871, après avoir été élu député de l'Oise ; en 1873, il présida le conseil de guerre qui jugea le maréchal Bazaine ; exilé de nouveau par un décret de M. Grévy en date du 13 juillet 1886, il rentrait le 11 mars 1889. Ses travaux d'écrivain et surtout sa grande *Histoire des Princes de Condé* lui avaient mérité d'être élu en 1871 membre de l'Académie française, en remplacement de Montalembert. Par testament daté du 3 juin 1884 et notifié en 1886, il a légué à l'Institut de France son magnifique domaine de Chantilly avec ses collections historiques et artistiques.

8. — A Notre-Dame de Paris, **service funèbre** pour les victimes de l'incendie du Bazar de la Charité. Y sont présents : M. Félix Faure, Président de la République, et ses ministres, S. E. le Nonce et les membres du corps diplomatique, le prince Radziwil, que l'empereur d'Allemagne a envoyé comme ambassadeur extraordinaire pour le représenter à cette cérémonie, le lord-maire de Londres, les présidents du Sénat et de la Chambre, etc. Allocution du R. P. Ollivier, dominicain, qui montre dans la catastrophe la main de Dieu se choisissant parmi ce que la France a de plus noble et de plus pur des victimes d'expiation pour nos péchés nationaux. Après la cérémonie religieuse, au parvis de Notre-Dame, autre discours de M. Barthou, ministre de l'Intérieur.

Le même jour, S. É. le cardinal Richard a adressé au Président de la République la belle lettre qui suit :

Paris, le 8 mai 1897.

Monsieur le Président de la République,

Je ne puis laisser passer cette grande journée, sans vous prier d'agréer l'expression de ma vive reconnaissance, pour l'hommage que le gouvernement de la République a bien voulu rendre aux victimes de la douloureuse catastrophe, qui a si profondément ému Paris, la France, l'Europe entière.

En voyant réunis, à Notre-Dame, auprès de vous, Monsieur le Président, les membres de votre gouvernement, le parlement, la magistrature, l'armée, tous les pouvoirs publics, nous étions consolés, au milieu de notre immense douleur. Autour des restes des femmes héroïques, mortes dans l'exercice de la charité, c'est la France elle-même qui se retrouvait une, forte et grande, dans la communauté des mêmes larmes et des mêmes prières.

Permettez-moi aussi, Monsieur le Président, d'offrir au corps diploma-

tique, qui s'est si noblement associé à notre deuil, l'hommage de notre profonde gratitude.

La cérémonie de Notre-Dame, j'en ai la confiance, marquera une date : celle de l'union de tous dans le dévouement à la patrie.

C'est le vœu le plus cher de Léon XIII, sur les lèvres duquel je viens de retrouver l'expression de son inaltérable attachement à la France.

Les âmes saintes, que nous pleurons, travailleront avec nous à cette œuvre commune.

Le malheur, Monsieur le Président, a réuni toutes les âmes françaises ; aucun dissentiment ne les séparera plus.

Je suis, avec un profond respect, Monsieur le Président de la République,

De Votre Excellence, le très humble et obéissant serviteur,

† François, cardinal RICHARD,
archevêque de Paris.

— La **Grèce**, devant les progrès de plus en plus menaçants des Turcs en Thessalie, s'est enfin décidée à demander la médiation de l'Europe pour mettre fin à la guerre. Elle fait savoir en même temps aux puissances qu'elle rappelle le colonel Vassos et ses troupes de la Crète. Les six grandes puissances déclarent consentir à exercer leur médiation.

— La **Chambre autrichienne**, après deux jours de débats très animés et par moments violents, sur la demande de mise en accusation formulée par les députés allemands contre une partie du ministère, au sujet des récentes ordonnances en faveur de la langue techèque en Bohême et en Moravie, a passé à l'ordre du jour par 203 voix contre 163.

— La **souscription** ouverte dans un journal, pour remplacer les ressources que 22 œuvres attendaient des ventes de charité si douloureusement arrêtées par le malheur du 4 mai, a produit en quatre jours 750.000 francs. D'autre part, un anonyme catholique a assuré au Comité de direction du Bazar détruit un don royal de 937,438 francs qui, avec les 45,000 francs recueillis au premier jour de vente, parfait une somme égale au produit des ventes de 1896.

Le 10 mai 1897.

Le gérant : C. BERBESSON.

Imp. Yvert et Tellier, Galerie du Commerce, 10, à Amiens.

LE THÉATRE CHRÉTIEN

I

De temps à autre, il est question de réformer le théâtre, comme de réformer l'orthographe, les classiques, le baccalauréat ; — avec cette différence qu'il s'agit de réformer le baccalauréat, tous les ans, ou tous les six mois, à la naissance et à la chute des feuilles : les autres réformes ne sont mises à l'ordre du jour que tous les quinze ou vingt ans : *Grande mortalis ævi spatium.*

Non certes, que le besoin de réformer le théâtre se fasse moins sentir, que la nécessité de radouber la galère qui mène les Argonautes de rhétorique à la conquète de la Toison d'or, je veux dire de la peau d'âne.

Une réforme du théâtre s'impose ; de bons esprits s'en préoccupent ; et l'autre jour, pendant le carême, il n'était bruit que d'une *crise* du théâtre. Les directeurs s'agitaient, tremblaient, poussaient les hauts cris, avec des larmes dans la voix. La crise les menaçait, eux et leur commerce : elle venait d'une concurrence active et non patentée ; les recettes allaient baissant ; le danger allait grandissant. La banqueroute, la hideuse banqueroute frappait à leurs portes ; et ils délibéraient sur leur commune misère, au Théâtre de la Gaieté : l'endroit du moins était choisi.

Ces messieurs, dans leurs plaintes et leurs considérants désolés, négligeaient naturellement la cause de la morale publique ; c'est un point de vue spécial, si peu en rapport avec « nos mœurs » ! On se bornait à quelques phrases bien senties sur le péril de l'art national ; car enfin il faut de ces mots-là pour la galerie et si l'on ne joue plus guère *M. Joseph Prudhomme*, on le copie toujours un peu. Mais jugez donc ! les directeurs de théâtre avaient découvert que leurs habitués, peut-être même (ô crime impardonnable !) leurs abonnés, et beaucoup d'autres qui pouvaient le deve-

nir, s'en allaient, au lieu d'encourager l'art national dans les théâtres de Paris, faire l'école buissonnière à travers les bouges de Montmartre. Montmartre fourmillait de cabarets, sous-sols et autres réduits, où l'on profane l'art national; où l'on remplace par des chansons qui n'ont rien d'artistique et des représentations qui n'ont rien de national, les nobles ébats de la scène parisienne. Dans ces cabarets et sous-sols, des Paulus de tous étages, des Tabarins de toute provenance, se substituaient aux Coquelin, aux Mounet-Sully, à tous les ouvriers du grand art. Bref, le pauvre peuple, à qui l'on doit fournir une éducation artistique et nationale, se portait avec fureur vers ces débits sans nom d'une littérature abjecte et nauséabonde : et ne venait plus s'attendrir ou se divertir aux beaux adultères, aux ingénieux divorces, aux merveilleuses apothéoses du vice, dont les scènes brevetées offrent le réconfortant spectacle.

Notez, pour comble, que dans les 14 cafés-concerts et les 40 caveaux de la Butte [1], on s'acharne à corrompre l'art national, sous l'œil bienveillant de la police. La police sait, la police voit, la police tolère, la police sourit. Les gardiens de la paix étendent l'ombre pacifique de leur sabre sur les profanateurs du grand art : et pendant ce temps-là, le public *payant* désapprend le chemin des théâtres du boulevard, où flamboient en pure perte les becs de gaz et le génie des dramaturges.

Un seul remède, au dire de ces messieurs, pouvait conjurer la ruine de leurs institutions si utiles au relèvement de l'art, du sentiment national et de la fortune des directeurs ; un seul : supprimer la censure pour les théâtres, comme pour les bouges. Des gens naïfs auraient compris et conclu qu'il faudrait plutôt établir une censure sérieuse et sévère à l'endroit des 14 bouges et des 40 caveaux. Fi donc ! Le point est de soustraire aux ciseaux d'Anastasie les drames, comédies, vaudevilles et autres travaux d'art qui s'étalent sur les planches des grands et moyens théâtres. La censure est la cause de tout le mal. La censure taille dans le vif des

1. *Le Matin*, 20 mars 1897.

œuvres ; elle rogne les ailes de l'art : et le public court aux œuvres qui volent avec des ailes intactes.

Que la censure s'occupe encore de tailler et couper quelque chose dans les pièces des théâtres réguliers, je ne sais si le public payant s'en aperçoit ; mais le public qui veut être respecté ne s'en aperçoit point. A peine, de loin en loin, a-t-on ouï dire que la censure avait interdit, non pas des drames où l'on réhabilite et glorifie le vice, mais bien des œuvres de haute valeur ; par exemple la *Moabite* de Paul Déroulède, qui était une thèse hardie contre l'impiété sacrilège ; et le *Mahomet* du vicomte de Bornier, où l'on indiquait, encore bien qu'avec grande précaution et réserve, certains petits côtés de la vie intime du prophète que vénère le grand Turc. Jouer *Mahomet* sur une scène française, c'eût été chagriner le grand Turc, un si bon homme et digne de tant d'égards ; et c'eût été manquer de respect pour un culte reconnu par notre gouvernement athée. Vers le même temps, la censure, toujours aux aguets pour mériter les sourires du grand Turc, partit en guerre contre Molière, et interdit la représentation du *Bourgeois gentilhomme*, à cause de la cérémonie finale où l'on se moque si lestement du grand Turc, beau-père de M. Jourdain. Molière avait ri du Coran ; à bas Molière ; vive le Coran et Tartuffe !

En ces trois ou quatre rencontres, la censure déploya son zèle et ses ciseaux ; elle protégea la libre-pensée et Mahomet. Par contre, le vendredi-saint, sur un théâtre de Paris, on jouait une imbécile et blasphématoire parodie de la Résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; mais ce jour-là, la censure se reposait. Elle venait de supprimer deux innocents couplets où l'on avait osé sourire du Président Félix Faure ; la censure était à bout de forces : elle dormait.

Toujours est-il que, malgré la liberté que les théâtres prennent et qu'on leur octroie, il y a une crise du théâtre. Nous ne sommes point de ceux qui s'en plaignent ; et nous nous en réjouirions beaucoup plus si, comme il arrive, la crise amenait une réforme.

La réforme est indispensable ; non point au nom de l'art qui n'a rien à voir en toute cette friperie ; mais au nom de l'honnêteté publique et de la morale, cette vieille sainte qu'on

ne chôme plus du tout, et qu'on traîne dans toutes les boues, au plein jour de la rampe, sur les grandes scènes des boulevards, comme sur les tréteaux de Montmartre, ou autres lieux circonvoisins.

Examinez, si le cœur vous en dit, les pièces qui tiennent l'affiche, les pièces en vogue, celles où va le monde : car s'il y a une crise qui ne nous fait point pleurer, il y a des succès qui affligent. Je ne sache pas que l'on joue, à l'heure où j'écris[1], une seule comédie, un seul drame, qui n'ait pour thème, pour intrigue, pour enseignement, l'impudicité sous toutes ses formes. Choisissons-en quelques unes, dans le tas, et dont on peut au moins citer le titre.

Sans plus parler de *Spiritisme,* qui était une histoire d'adultère pardonné — ce qui est vieux jeu et qui n'a point réussi, — voici le *Terre-neuve* qui pourrait s'intituler : vingt ans d'adultère, avec suite. — Voici la *Loi de l'Homme*, qui est un plaidoyer en règle pour l'adultère ; une thèse sauvage, empruntée à feu Alexandre Dumas fils, et démontrant aux bourgeois émus que le mariage est l'unique fléau social, que la femme mariée est une brute enchaînée dans une geôle sans issue. — Voici la *Douloureuse* qui est, comme on l'a justement appelée, une « cascade d'adultères ». — Voici le *Chemineau* qui a fait grand bruit et longue recette à l'Odéon. Les feuilletons et les revues ont frémi d'aise, à l'apparition du *Chemineau* de Jean Richepin ; parlons-en un peu plus au long pour dire quelle moralité s'en exhale.

Le *Chemineau* est une prétendue idylle, fausse comme toutes les idylles ; où le beau rôle est celui d'un polisson, vagabond sentimental — chiffonnier rêvant de l'azur, — qui a, pendant vingt ans, oublié une fille de ferme, sa complice et un de ses bâtards ; qui par hasard les retrouve et, du même coup, révèle tout un trésor d'admirables sentiments, lesquels gisaient au fond de sa belle âme. Car c'est évidemment une belle âme que ce polisson, chevalier errant de la gueuserie; belle âme comme tous les gens si estimables qui jouissent de bâtards, et comme tous les sublimes bâtards qui peuplent les drames où ils font grand'honte aux enfants légitimes.

1. Fin avril 1897.

Le héros du *Chemineau* est une façon de Zanetto du *Passant*, mais très grossi; le drame est la contrepartie des *Fourchambault* d'Augier, où le bâtard, type idéal de toute vertu, sauve son gredin de père qui l'a jadis abandonné. Ici, le bâtard est bien encore un modèle de la jeunesse... dramatique, une fleur des champs, un lys; mais le père qui l'a aussi abandonné sans plus y songer pendant quatre lustres, est néanmoins le parangon de toute probité, un gaillard de belle humeur, un cœur généreux, un esprit fécond en ressources; et il vient juste à point, sans le savoir, tirer d'un mauvais pas son bon jeune homme de bâtard. Voilà le *Chemineau*, qui fut le grand succès de cet hiver et de ce printemps sur la seconde scène française; devant lequel les bonnes gens de la critique se pâment, tandis que les rentiers et les bourgeoises ont envie de larmoyer. Ces choses-là sont contées avec tant de verve et en rimes sonores, quoique en vers boiteux. Le talent et les rimes ne servent qu'à embellir la débauche, à orner la bâtardise. Larmoyez, mesdames; battez des mains, messieurs : voilà les héros que vous êtes capables de comprendre; il n'y a rien de plus beau que des bâtards, sauf pourtant leurs magnanimes auteurs.

Ailleurs, c'est-à-dire partout, on justifie et glorifie le divorce, suivant les leçons d'Alexandre Dumas fils et suivant le code du juif Naquet. Partout le suicide est prôné, comme l'apogée du courage et comme le seul dénouement des grandes douleurs. C'est si héroïque de se tuer, quand on n'a plus autre chose à faire! La prostitution est, comme l'adultère, la source des vertus dramatiques : rien de plus transparent que les perles du fumier. Le théâtre actuel, sur toute la ligne, c'est la réhabilitation du fumier. Le fumier n'est pas ce qu'un vain peuple pense; le fumier est pur, le fumier est fleuri; la femme perdue est chaste et sainte. Par contre, les bons pères et bonnes mères de famille sont des imbéciles, des êtres méprisables et ridicules. « Bon père et bon époux! » cela se gravait autrefois sur la tombe des marguilliers. Aujourd'hui l'honneur prêché par tous les dramaturges c'est de n'être ni l'un ni l'autre. Une femme dévouée, fière et fidèle peut figurer dans les contes de ma Mère l'Oie; mais quel triste personnage dans un drame! et

comme cela ferait maigre recette! et comme les rares bourgeoises du parterre hausseraient les épaules!

Si j'en crois les chroniqueurs, il n'y aurait pas jusqu'au théâtre enfantin, et foncièrement moral, des *Guignol*, qui ne serait frotté de morale *laïque*, comme les théâtres des grandes personnes; Guignol aurait changé, lui aussi, ses dénouements d'antan. On compte à Paris cinq ou six Guignol aux Champs-Élysées, un au jardin des Tuileries; au bas mot, une demi-douzaine de Guignols, au centre de Paris; et il y en a d'autres. Il faut bien qu'on forme la toute petite jeunesse de France aux grands théâtres : c'est, n'est-ce pas, une éducation nationale et artistique à faire. Or, j'ai lu quelque part que, à tel ou tel Guignol, le voleur qui tue le gendarme n'est plus happé par le diable. Il n'y a plus de diable; le voleur réussit à tout; le vice n'est plus puni, la vertu n'est plus récompensée. C'est neuf, c'est aussi instructif qu'amusant, et non moins fin-de-siècle, pour ces parterres d'auditeurs et auditrices de quatre à sept ans.

Pour les autres parterres, il faut des divorces, des adultères, des impudeurs, des hardiesses qui effarouchent même les critiques blasés et nullement prudes. Au rez-de-chaussée du *Temps* officieux et semi-huguenot, Sarcey réclame et se fâche; il déclare que c'est trop fort, qu'on va trop loin; qu'il n'assisterait jamais à ces exhibitions d'ordure, n'était que le devoir l'y oblige et qu'il faut bien encourager le talent. Un jour, Sarcey, parlant à bouche ouverte des fournisseurs du *Théâtre-Libre*, s'écriait : « Ce sont les porcherons de la littérature dramatique ! » C'était faire tort aux porcherons qui fournissent l'abattoir; mais les autres, ceux de la littérature dramatique, pullulent. Et Sarcey, tantôt septuagénaire, qui en a tant vu, est tout marri de ne plus voir sur les planches que des femmes éhontées, des maris adultères, des bâtards, tout l'égout social; et il conte, dans le *Temps*, sa peine amère, aux vertueux députés ou sénateurs qui dévorent, chaque soir, cette feuille ministérielle. Pauvre don Diègue du feuilleton! N'a-t-il donc tant vécu que pour cette infamie!

Cette misère morale de nos théâtres grands et petits frappe même des étrangers qui, pour leur propre compte, ne sont point précisément les champions de la vertu, mais qui s'impa-

tientent de heurter tant d'immondices à côté de nos boulevards si bien balayés. Voici comment un écrivain belge, M. Georges Rodenbach, racontait, en février, au *Patriote*, ses impressions touchant la scène française et les productions qui s'y étalent :

« ... Les auteurs savent que le meilleur moyen de réussir et de s'enrichir est de spéculer sur la bêtise de la foule ou sur ses vices. Ses vices, surtout! Et ils le font.

« De plus en plus, il deviendra impossible de présenter devant un public parisien une comédie ou un drame basés sur autre chose que sur un débat d'amour. Et quel amour! Toujours l'éternel adultère, avec une complication plus ou moins monotone des personnages.

« Un homme entre deux femmes ou une femme entre deux hommes, quand l'intrigue n'est pas plus nombreuse encore. Cela se dispose et se joue comme une partie d'échecs. Et on saupoudre le tout d'un peu d'esprit boulevardier, des mots spirituels, des mots drôles, des mots « rosses ». Toutes les pièces qu'on joue au long d'un hiver sont dans cette esthétique et se ressemblent, même les meilleures, comme la *Douloureuse* qu'on vient de donner avec grand succès au Vaudeville et la *Loi de l'Homme*, au Théâtre Français...

« Quant à des idées, il n'en faut à aucun prix. Voilà ce dont il importe de se garer avec soin. Le public qui va maintenant au spectacle ne veut pas penser, surtout. La religion, les idées sociales, l'orgueil, la misère, la douleur, la mort, la philosophie, tout cela qui fait la matière des hauts drames est exclu.

« Aussi quand, par hasard, on a représenté un chef-d'œuvre, comme le *Don Carlos* de Schiller à l'Odéon, l'effort aboutit à cinq représentations. Même on a renoncé aux adaptations de Shakespeare. Et quant à la tragédie, ou répertoire classique, il ne se joue plus qu'en matinée, devant des vieillards et des lycéens.

« Il faut convenir que c'est le café-concert qui a vicié ainsi la conception qu'on se fait du théâtre. Ailleurs, en Allemagne, en Norwège, on va au spectacle comme à une fête grave, tout intellectuelle, pour goûter un plaisir noble, pour s'émouvoir, penser, rêver, s'améliorer peut-être.

« Le public parisien ne va plus au spectacle que pour s'amuser, pour « rigoler », comme dit l'argot. »

Ces témoignages suffisent. Le théâtre est une plaie ; M. le sénateur Bérenger en faisait presque l'aveu devant ses collègues, dans la séance du 8 avril; et les comédiens sont un fléau, surtout depuis que l'État les décore. Et ce ne sont ni

les ciseaux de la censure, ni le sabre de la police qui arrêteront cette gangrène, capable d'écœurer même les étrangers. Mais alors que faire? Si nous avions des Bossuet et des Bourdaloue, ils tonneraient contre ce débordement de pourriture et contre tout ce qui s'y vautre. Bossuet signalait aux chrétiens de son siècle, avec le dédain foudroyant de son génie, « les impiétés et les infamies dont sont pleines les comédies de Molière [1] ». Bourdaloue frappait comme un sourd sur les « spectacles où l'impudence lève le masque et qui corrompent plus de cœurs que jamais les Prédicateurs de l'Évangile n'en convertiront [2] ». Mais où est Bossuet? où Bourdaloue?

Je n'oublie pas que le grand évêque d'Angers, Mgr Freppel, a flétri les hontes du théâtre contemporain. Il estimait avec raison que l'œuvre de Molière était une littérature presque chaste auprès de ces écoles publiques d'adultère, ouvertes à Paris et dont la *liberté* est reconnue par le gouvernement qui les subventionne : « Les faiseurs de drames, disait-il, vont fouiller dans les bas-fonds de la société pour en retirer un monde de turpitudes, qui jusqu'ici n'avait paru sur aucune scène et que Molière lui-même, peu scrupuleux en pareille matière, aurait rougi de recueillir dans ses pièces [3]. »

Mais l'écho de la forte voix de Mgr Freppel se fait déjà lointaine; et les turpitudes qu'il condamnait, il y vingt-cinq ou trente ans, ont été dépassées, de combien de coudées !

II

Parmi les audaces dramatiques qu'ils dénonçaient, ni Bossuet, ni Bourdaloue, ni Mgr Freppel, n'ont pu comprendre — ne les ayant pas connues — les profanations sacrilèges, les odieux travestissements de l'Évangile. Depuis quatre ou cinq ans, on effeuille l'Évangile sur tous les tréteaux; et là où tous les soirs, on se moque des dix com-

1. *Maximes et réflexions sur la Comédie.*
2. Cf. A. Feugère, *Bourdaloue*, page 438.
3. A propos du *Traité des spectacles* de Tertullien.

mandements de Dieu, on joue, pour parler comme Sarcey, « le drame sacré selon saint Renan [1] ». Les persécuteurs des premiers âges livraient les chrétiens aux bêtes ; en cette fin de siècle, on livre Jésus-Christ, sa Mère, sa croix et sa doctrine aux histrions. Qu'on juge de ces entreprises et de ce scandale, par cette simple énumération des prétendus *mystères*, représentés pendant la semaine sainte, sur les scènes parisiennes où, quelques heures auparavant, on glorifiait l'ignoble luxure :

La Passion, de Haraucourt ;
La Samaritaine, évangile en trois tableaux, de Rostand ;
L'Enfant Jésus, de Grandmougin ;
La Mère de Judas, du comte de Larmandie ;
Le Chemin de la Croix, d'Armand Sylvestre ;
Joseph d'Arimathie, de Trarieux ;
Rédemption, de Charles Vincent.

Je mets à part cette dernière œuvre, qui est d'un chrétien respectueux et convaincu ; et qui a seulement le tort de donner le beau rôle au diable. Mais que dire du reste [2] ? La presse libre-penseuse, boulevardière, officielle, s'égayait à feuilles éployées, de cette floraison subite d'Évangile en des lieux où l'on est si peu accoutumé à entendre parler du ciel et de l'enfer. L'*Écho de Paris*, feuille très édifiante comme chacun sait, rendait compte d'une répétition de la *Samaritaine*, au long d'une colonne flamboyante, d'où nous détachons ce qui suit :

J'ai vu un Christ majestueux et tout blanc (M. Brémont), prêchant une Samaritaine sauvage, repentante, enthousiaste (Mme Sarah Bernhardt), au milieu d'une foule richement bariolée de Pharisiens, de Juifs, d'Apôtres, de Romains ; encadrée dans deux décors tout pareils à des toiles de maître, le Puits de Jacob et la Porte d'une ville de Judée. J'ai vu plus de 150 costumes tous différents, tous pittoresques et qui font avec l'azur vif des toiles, la plus délicieuse harmonie de bleu et de jaune, de gris, de vert et de rose...

Bref c'était si beau, que le Président Félix Faure n'a pu

1. *Le Temps*, 19 avril 1897.
2. Nous avons entretenu les lecteurs des *Études* de la déplorable *Passion* d'Haraucourt (juin 1892, *drames sacrés*.)

se tenir d'aller applaudir cet *Évangile en trois tableaux;* qui ressemble à l'Évangile, comme le *Virgile* de Scarron ressemble à l'*Énéïde;* où Jésus, selon le critique des *Débats,* n'est « qu'un comparse un peu niais », adressant à la Samaritaine « non des paroles de prophète, mais des propos de dilettante à un salon de peinture, et des platitudes de romance. Ce Jésus, quand il n'est pas insignifiant, ne cesse pas d'être ridicule [1]. » Ajoutez à cela que les vers de la *Samaritaine* sont exécrables, quand ils ne sont pas, eux aussi, insignifiants et ridicules. Un ou deux échantillons. Voici, par exemple, le discours qu'on ose prêter au Sauveur assis près du puits de Jacob et regardant venir la Samaritaine:

Elle s'approche assez déjà pour que je voie
Le triple collier d'or, la ceinture de soie
Et les yeux abaissés sous le long voile ombreux.
Que de beauté mon Père *a mis sur ces Hébreux (!)*
J'entends tinter les grands bracelets des chevilles.
Voilà bien, ô Jacob, le geste dont tes filles
Savent, en avançant d'un pas jamais trop prompt,
Soutenir noblement l'amphore sur leur front.
Elles vont avec un sourire taciturne,
Et leur forme s'ajoute à la forme de l'urne
Et tout leur corps n'est plus qu'un vase svelte, auquel
Le bras levé dessine une anse sur le ciel.

Point n'est besoin, je pense, de répéter, avec M. Émile Faguet, que ce ne sont point là « des vers de Dieu ». A titre de document, document lamentable, voici en quel galimatias on a traduit la divine prière du *Pater;* un marchand de mirlitons refuserait ces alexandrins-là et nous demandons à nos lecteurs humblement pardon de leur servir cette littérature :

Père que nous avons dans les cieux, que l'on fête
Ton nom; qu'advienne ton royaume; que soit faite
Ta volonté sur terre ainsi que dans le ciel.
Notre pain aujourd'hui, suprasubstantiel,
Donne-le-nous : acquitte-nous des dettes nôtres;
Comme envers nous des leurs nous acquittons les autres;
Ne laisse pas nos cœurs tentés par le péril,
Mais nous libère du malin. Ainsi soit-il.

1. Émile Faguet, *Débats,* 19 avril 1897.

De cette traduction en haut charabia, il n'y a pas un critique qui n'ait souri.

M. Jules Lemaître va plus outre. En homme qui s'y connaît, il découvre, dans cet *Évangile en trois tableaux*, (qu'il intitule plus exactement : La « *Samaritaine aux Camélias* »), je ne sais combien de perles renaniennes, enchâssées par un artiste « subtil et voluptueux », ici en de « coquets petits vers » imités de Voltaire et de Parny, là en des alexandrins qui ne sont imités de personne et ne ressemblent à rien du tout. Selon M. Jules Lemaître, le Jésus de M. Rostand « parle tantôt comme Gautier, tantôt comme Renan.... tantôt comme Catulle Mendès » — toutes façons de parler qui sont pour le moins indécentes. Et le critique des *Deux-Mondes* condamne, en ces termes, les déplorables traductions des divines paroles du Sauveur.

... Elles sont augustes, elles sont uniques ; n'y touchez pas. Coudre des rimes à ces paroles sacrées, les ajuster à la mesure de l'alexandrin par le moyen d'ingénieux synonymes et de chevilles industrieuses, me semble une besogne indiciblement puérile ; et chercher à inventer des paroles « analogues » à celles-là me semble un attentat et une incongruité... [1]

Je me reprocherais de ne point citer encore un ou deux petits alinéas de Sarcey, qui, pour de bon, est indigné de ces profanations, voulues ou inconscientes :

... Je n'ai pas été trompé dans mon attente. Édifié ? non, je ne l'ai pas été. Je suis réfractaire, en un degré que je ne saurais dire, à ce genre d'émotion. Je ne suis pas de croyance fervente ; oh ! cela, non. Eh bien ! il m'est insupportable de voir Jésus figuré sur la scène par un acteur, qui la veille prodiguait des déclarations d'amour à Jeanne Granier...

Je ne puis l'écouter sans une sorte de malaise. Ce qu'il dit me gêne autant que sa personne. Je sens dans ses discours, l'effort de l'auteur à reproduire par art la naïveté des paroles sacrées, et le commentaire qu'il en donne me paraît puéril ou faux. Derrière Jésus, je vois Brémont, et derrière Brémont, j'entends M. Rostand... [2]

1. *Revue des Deux-Mondes*, 1er mai 1897.
2. *Le Temps*, 19 avril.

Et en ces quatre ou cinq lignes, le bon sens du vieux critique fait le procès de toute cette littérature, lamentable au point de vue de l'art, et révoltante au point de vue de la foi. Idiot, à tout point de vue, est le factum qu'un M. Trarieux intitule : *Joseph d'Arimathie :* cela, ce n'est plus seulement de l'inconscience, c'est un blasphème hébété contre le fait évangélique de la Résurrection. C'est du Renan tout pur, mis en vers ; et quels vers ! On y représente les apôtres comme des fous qui ont cru à la résurrection, par la seule raison qu'ils n'ont plus trouvé le corps du Sauveur dans le sépulcre, d'où Joseph d'Arimathie l'avait enlevé. Et voilà ce qui se joue, en pays chrétien, un soir de vendredi-saint ou de veille de Pâques.

Est-ce qu'il ne s'élèvera pas enfin une voix autorisée, pour clouer au pilori ces hideuses parodies ; pour faire entendre aux chrétiens baptisés qu'il ne peuvent en conscience assister à ces exhibitions de blasphème ; ni encourager des cabotins qui prennent le rôle et le nom divin de Jésus-Christ ; ni applaudir des courtisanes qui osent singer les personnages de l'Évangile, voire même s'affubler de la robe immaculée de Marie toujours Vierge et Mère de Dieu ?

Trois ou quatre journaux conservateurs ont dénoncé et flétri, comme il convient, ces impiétés qui encombraient les théâtres parisiens, pendant que les chrétiens chantaient l'*O crux ave !* Mais chose curieuse : les feuilles et revues libres-penseuses blâmaient avec autant ou plus d'énergie ces scandaleuses sottises. Peut-être, des chrétiens, pour qui presque toutes les vérités sont diminuées, seront-ils tentés de crier à l'exagération en nous lisant ; peut-être aussi seront-ils plus enclins à croire un écrivain d'une revue très peu cléricale. Servons-leur quelques phrases de la *Revue Bleue*, où M. J. du Tillet raconte la genèse de ces entreprises théâtrales qui, dit-il, « pendant la Semaine Sainte, nous édifient à qui mieux mieux », — et qui « travestissent l'Évangile avec opiniâtreté ». Les directeurs de théâtre, dit M. du Tillet, ont flairé là un moyen de remplir leur salle et de faire recette pendant ces quelques jours de chômage dramatique :

Et l'on eut ce spectacle savoureux d'entrepreneurs souvent israélites s'efforçant de ramener la foi au point où elle était jadis, quand elle commandait de les brûler ou de les pendre. Consultez les affiches : ce ne sont que *Christ* et que *Passion*, ceux qui ne seraient pas édifiés, pendant cette semaine, c'est assurément qu'ils y mettraient de la mauvaise volonté.

La transition, il faut le reconnaître, est parfois un peu rapide. Là où le colonel Roquebrune pérorait avec intempérance, on entend la voix de Jésus ; le Golgotha s'élève sur les mêmes planches où coulait le canal qui faillit engloutir les *Deux Gosses* ; et parfois c'est l'escarpe de la veille qui figure le Sauveur, tandis que les saintes Femmes d'aujourd'hui rappellent étrangement les pierreuses d'hier.... [1]

C'est indécent ; et les gens de lettres les moins dévots en ont des haut-le-cœur. Jésus-Christ chassait du Temple à coups de fouet les vendeurs de colombes ; n'y a-t-il donc plus en France de quoi faire un fouet qui cingle les fabricants de ces *christs* dérisoires, et qui déblaie la scène de tous ces cabotins drapés dans des lambeaux d'Évangile ?

III

A défaut d'un pouvoir honnête, énergique, chrétien, qui déblaierait et assainirait les théâtres, plusieurs bons Français, bien intentionnés, se sont mis à l'œuvre et ils ont, selon leurs moyens, essayé la réforme. En quoi faisant ? En créant un théâtre de plus ; un théâtre aussi bon que neuf, qui serait le remède infaillible à côté du mal trop évident. Tout ainsi que, dans l'ancienne thérapeutique, on tirait de la vipère je ne sais combien d'antidotes, ne pourrait-on pas trouver, dans le théâtre même, le contre-poison nécessaire ? D'aucuns l'ont cru et il y aurait quelque injustice à les en blâmer.

On songeait à cette réforme, voilà tantôt un quart de siècle. L'excellent Breton et poète Achille du Clézieux marchait à la tête de cette croisade ; et Paul Féval fut invité à à déduire dans une conférence les raisons de cette création jugée indispensable et pratique. La conférence fut un feu

1. *Revue Bleue*, 16 avril 1897 : SPECTACLE ÉDIFIANT.

d'artifice d'esprit et de bon sens : mais après le feu d'artifice, chacun s'en fut chez soi. Et l'on n'entendit plus parler du théâtre moral, ou chrétien. Aujourd'hui, on en parle, on en écrit, on y travaille : de très honorables gens de lettres s'y emploient.

Par malheur les premiers essais, qui remontent à dix ou douze mois, ne furent pas du plus favorable augure. Naguère encore, les *Débats* profitaient de la déconvenue des réformateurs de 1896, pour rire, par avance, des déboires qui, suivant les *Débats*, attendent les réformateurs de 1897. Le journal rose traite d' « hommes bien pensants et d'âmes ingénues » — termes choisis, pour dire poliment des niais et des sots — les gens qui ont conçu le « généreux dessein d'assainir, de désinfecter le théâtre, de transformer ce foyer de corruption en un lieu de distraction honnête ». Après cet effort d'esprit, les *Débats* racontent avec quelque gaieté l'aventure du théâtre moral, imaginé par une dame qui, juste au moment psychologique de la fondation, disparut dans la brume du soir, avec les bons et beaux écus glanés de ci et de là :

En 1896..., le théâtre chrétien, représenté par une dame, dont le nom reste encore un secret, du moins pour le public, remercia ses protecteurs et puisa largement dans ces porte-monnaie qui s'offraient d'eux-mêmes ; puis, la recette encaissée, elle se dirigea vers une gare, monta dans un wagon ; et depuis, on ne l'a plus revue. C'est par là qu'elle ressemble à cette femme inconnue dont il est question dans *Athalie* [1].

Seulement cette femme inconnue, d'*Athalie*, ne dit point son nom : et la femme inconnue, du théâtre moral et chrétien, s'appelait, pour le public, Mme d'Élan ; et le *Figaro* faisait grand éloge de l'œuvre conduite par cette dame d'Élan — éloge qui, venant de là, gâtait beaucoup cette affaire d'un théâtre moral et chrétien.

L'affaire fut complètement gâtée par la disparition de la dame et de la caisse : ceci s'évanouit avec cela.

Mais la réforme vient d'être entreprise à nouveau, dans

1. *Débats*, 13 février 1897.

d'autres conditions et avec d'autres apparences. Elle a un commencement d'existence ; il y a un théâtre ; le théâtre a un nom ; il s'intitule : *Théâtre Corneille* ; noble enseigne, et qui ne saurait effaroucher personne. Corneille a fait *Polyeucte*, mais il a fait le *Cid* et même le *Menteur* ; le sévère et le plaisant. Corneille ! cela veut dire : courage, fierté, enthousiasme, grandeur, leçons viriles dans une langue sonore ; c'est la foi, c'est l'honneur, c'est tout ce qui fut et, malgré tout, demeure français. Et rien qu'à entendre le nom du créateur de tant de héros, je me sens tout enclin à répéter les stances de Paul Déroulède :

O France, écoute bien celui-là, c'est Corneille !
Un autre est orateur, poète, historien ;
Il te forme l'esprit ou te charme l'oreille :
Celui-là, c'est Corneille ! ô France, écoute bien !

Au Théâtre Corneille on a déjà réuni deux ou trois fois un public trié sur le volet ; et je croirais même volontiers que des spectateurs en ont franchi le seuil, qui n'avaient jamais posé les pieds dans un théâtre. Bref, le Théâtre Corneille semble naître sous des astres favorables ; le succès, je le lui souhaite ; le succès viendra-t-il ? L'avenir répondra ; je n'ose lui prédire, n'étant point prophète, les lauriers cornéliens, ni le « beau trépas » qui est cornélien aussi. Je crains plutôt le beau trépas : mais je me garde d'en lire les funestes présages

A la pâle clarté qui tombe des étoiles ;

et dans les pages qui vont suivre, je mets le Théâtre Corneille hors de cause. On veut réformer le théâtre : je bats des mains ; on rêve d'une création dramatique où l'on n'insultera ni la foi, ni les mœurs, où l'on pourra écouter et voir sans rougir ; bref, un théâtre modèle et idéal :

La nièce en permettra le spectacle à sa tante !

Le but est digne de toute louange ; l'entreprise mériterait, si elle était possible, aide et protection. Mais n'est-ce pas le lieu d'examiner les difficultés multiples et grandes

que rencontrerait, à l'heure où nous vivons, ce que l'on est convenu d'appeler un théâtre chrétien ; ailleurs, bien entendu, que dans les maisons d'éducation catholique, où il peut y avoir un théâtre comme moyen d'éducation, et où le théâtre ne saurait être que chrétien [1].

Trouver une salle où, de temps à autre, des acteurs d'élite joueront, devant un parterre d'élite, une pièce morale, un drame chrétien, un vrai *mystère*, conforme à l'Évangile ou à la Vie des Saints, cela se voit. Cela s'est vu, par exemple, au théâtre de la Galerie Vivienne, sorte de halle dramatique où, moyennant finance, on peut étaler toute espèce de denrées, méchantes et bonnes. Mais établir un théâtre chrétien à poste fixe, avec une direction, une troupe d'acteurs et d'actrices, avec tout ce qui constitue la Comédie-Française ou le Vaudeville, *hoc opus, hic labor est.* Pour n'envisager les choses que de loin et par les côtés les plus saillants, la difficulté viendrait des acteurs à prendre et à garder ; du public à réunir ; des pièces à choisir, à monter, à faire réussir.

Je ne parle point de l'argent à encaisser pour vivre. Il est de toute évidence que les millions de l'État, qui coulent de la poche des contribuables dans la tirelire des danseuses, ne rouleront jamais dans les coffres d'un théâtre moral — à moins que, mais c'est une supposition gratuite, l'État ne déverse sur cette pente l'or que les agents du fisc auront découvert chez les Petites-Sœurs des Pauvres. Les Juifs et autres millionnaires ne songeront jamais à placer là leur petit avoir. D'où viendra l'argent ? Je ne le sais ; et la question des gros sous me préoccupe assez peu. On en trouve toujours pour les œuvres qui n'ont que la moitié de l'étiquette chrétienne : cette dame de l'an passé, pour glaner des billets de banque, n'avait eu qu'à montrer son étiquette et à tendre la main. S'il s'agissait de fonder une école catholique, ou un asile de vieillards, de soutenir des missionnaires qui peinent au bout du monde, on y regarderait à deux et trois fois. Pour un théâtre, l'argent sortira, comme par enchantement, des mines et des bourses.

1. Cf. *Théâtre chrétien*, par le P. G. Longhaye, t. I ; Préface.

Mais le public, d'où viendra-t-il ? et combien de temps ? à ce théâtre honnête, moral, chrétien. Ici une réflexion qui se présente sans aucun effort. Quelqu'un disait naguère : « Le théâtre chrétien ferait aller au théâtre les braves gens qui n'y vont pas. » Si c'était vraiment le but et l'effet de cette entreprise, mieux vaudrait déployer son zèle à dépaver les rues qui aboutiraient là. Il est vrai qu'aujourd'hui le monde est petit des braves gens qui ne vont à aucun théâtre : et nous sommes déjà loin de l'époque où le jeune Garcia Moreno, étudiant à Paris, se gardait du théâtre comme du feu. C'est un besoin, une fièvre de la société frivole, affairée et surmenée ; le théâtre dévore le temps qui pèse ; c'est comme la torture, au jugement du bonhomme Dandin :

Bon ! cela fait toujours passer une heure ou deux.

On fréquentait le théâtre, au siècle de Bossuet pour « s'étourdir et s'oublier soi-même, pour calmer la persécution de cet inexorable ennui qui fait le fond de la vie humaine, depuis que l'homme a perdu le goût de Dieu [1] ». Aujourd'hui on y court, on s'y rue, pour fuir le même ennui toujours inexorable, et pour éviter toute pensée sérieuse dont on a peur.

Le théâtre est, pour certains Français, presque aussi nécessaire que le manger, le boire et le dormir.

Les Espagnols en arrivant
Dans un pays nègre ou mulâtre
Bâtissent d'abord un couvent,
Les Japonais un paravent,
Les Anglais un comptoir, les Français *un théâtre.*

Voilà tantôt 27 ans, pendant le siège, il y avait à Paris un monde assez blasé, assez fou, pour chercher cette diversion aux soucis de l'heure présente, et qui au seuil de la comédie, aurait enjambé des cadavres. Quand on mourait de faim et de misère, à quelques pas du théâtre, quand nos soldats exténués agonisaient sur les remparts, on jouait *Bataille de dames* de Scribe et le tout Paris d'alors était là. En vérité il fallait un certain courage aux acteurs et aux

1. Lettre au P. Caffaro sur la comédie.

affamés de spectacle pour prêter leur attention à des scènes qu'une bombe pouvait interrompre. On eut ce courage ; et les cabotins méritent le ruban rouge ; ils ont été au feu, ces héros[1] !

La fureur du théâtre était montée à ce paroxysme en 1871 ; elle n'a pas diminué ; loin de là : et peut-être les créateurs du théâtre chrétien comptent-ils sur cet état d'âme de la société, pour garnir les fauteuils de leur salle édifiante. Mais ce n'est pas seulement pour fuir l'ennui et le poids de la vie, pour passer quelques heures à ne point penser, que l'on se précipite au théâtre. Il y eut un temps où, des habiles pouvaient croire leur soirée bien remplie, s'ils avaient constaté que, dans telle ou telle tragédie de Corneille, la règle des trois unités suivant Aristote et d'Aubignac était exactement gardée ; Mme de Sévigné allait à *Andromaque*, pour y verser « cinq ou six larmes ». Nous sommes à plus de deux siècles de ces naïvetés d'ancien régime ; et si Mme Pipelet va pleurer au théâtre sur les *Deux gosses*, l'immense majorité y cherche des émotions moins innocentes. S'imagine-t-on que ce monde-là, le monde friand des pièces d'adultère et de divorce, envahira le parterre d'un théâtre dont l'enseigne sera chrétienne et morale — même ce monde semi-chrétien qui n'a pas désappris tout à fait le chemin de l'église ? On l'y prendra peut-être, pour la curiosité et la nouveauté de la chose, une fois ou deux — comme il va aux drames *bibliques* ou prétendus tels de la Semaine Sainte ; comme il va encore à certains offices de paroisse, quand le journal donne le titre des *morceaux* que ce monsieur ou cette dame de l'Opéra daignent exécuter pour l'édification des fidèles. Mais cela durera-t-il ? par le seul fait qu'on leur annoncera un théâtre honnête, un drame honnête, de l'esprit honnête, des sentiments honnêtes ou chevaleresques, l'envie les saisira d'aller au spectacle voisin ; quelques-uns, parce qu'ils auront peur de ne point se divertir ; plusieurs, parce qu'ils auront peur d'être plaisantés par leurs amis ; tous parce qu'ils auront peur de

1. Voir L. Veuillot, *Paris pendant les deux sièges*, t. II, page 101 ; 9 janvier 1871.

quelque chose. Il leur suffira de lire l'affiche, de savoir que ce théâtre respecte le sixième commandement de Dieu, qu'il n'y a point de ballet dans les entr'actes, pour les faire courir aussi vite que le chien de Nivelle. Ah ! ce théâtre-là est moral ! donc, on n'y joue que le *Monde où l'on s'ennuie*, et certes point celui de Pailleron !

Le théâtre honnête ne fera perdre aucun abonné au Vaudeville, ni au Palais-Royal, ni aux Bouffes, ni à l'Ambigu, ni à aucun établissement où l'on s'amuse, et qui est nanti soit d'acteurs fameux, soit d'actrices trop fameuses.

Quels seront les acteurs et les actrices du théâtre moral et chrétien ? J'espère avant tout que le personnel sera conforme à l'enseigne de la maison ; et il le faut ; sans quoi, des chrétiens sérieux ne sauraient, en conscience, donner leur clientèle à cette maison-là. Sur une scène morale, il ne faut à aucun prix, ni homme ni femme de renommée compromise ou douteuse. Sur une scène honnête, une Jeanne d'Arc ne saurait être figurée par une courtisane. Supposez une Pauline qui serait une *Grille-d'Égout*, et dont le généreux martyr Polyeucte dirait avec conviction : *Elle a trop de vertus*... Ce ne serait pas seulement ridicule ; ce serait indécent.

Mais où et comment recruter ce personnel moral du théâtre moral ? Probablement, sans aller fouiller les recoins de Nanterre, on trouverait quelques rosières disposées à monter sur les planches. Mais quel prêtre, quelle mère de famille, oseront conseiller à une jeune fille chaste une profession qui n'a rien de commun avec une confrérie ? Sans doute, le théâtre qui s'intitulerait chrétien ne serait pas un bourbier où se détériorent les perles. Les pièces — dont nous allons parler tout à l'heure — seront toutes, sinon héroïques et pieuses, du moins bienséantes ; même dans les comédies, on mariera toujours, comme dans l'église verte de Hugo,

Un œillet nommé Cidalise
Avec un chou nommé Jacquot.

Mais enfin, si ce théâtre existe, il y aura un public, il y aura une troupe, il y aura des coulisses. Puisse-t-il n'y avoir point de scandales ; un scandale, dans un théâtre dit

chrétien, ferait plus de bruit que dans les établissements dramatiques du voisinage, où ces choses-là sont de la monnaie courante.

Suivant un proverbe qui est presque un axiome, femme de théâtre c'est femme perdue ; les rares exceptions confirment la règle. Souhaitons que dans un théâtre, chrétien par exception, il n'y ait que des exceptions ; c'est possible, mais est-ce probable ? Les créateurs, directeurs, acteurs feront sagement de méditer là-dessus, avant d'allumer leurs chandelles.

Quelles pièces jouera-t-on dans un théâtre moral et chrétien ? A théâtre tout neuf il faudrait un tout nouveau répertoire ; et ce ne serait point la moindre des difficultés, que d'avoir sous la main des tragédies et comédies parfaitement orthodoxes, parfaitement irréprochables à tout point de vue, et d'un intérêt parfaitement soutenu.

On ne peut plus demander et je suis éloigné de demander au théâtre, qu'il soit, comme au moyen âge, le prolongement de l'église ; et que les dramaturges soient les arrière-petits-neveux des frères Greban. Il conviendrait beaucoup plus qu'on éliminât d'une scène profane ce qui ne peut guère se voir que sur une scène de collège catholique ou de patronage : des *mystères*. Au collège, au patronage, le théâtre est comme une annexe de la chapelle ; on est tout préparé à y voir figurer des personnages bibliques, à écouter des souvenirs et des leçons de l'Évangile : tout s'y passe avec le respect dû aux choses saintes. Ailleurs, en peut-il être de même ? L'académicien Claretie, directeur de la Comédie Française, riait naguère, dans *le Temps*, de certaines représentations de la *Passion* pendant lesquelles, pour se remettre des émotions austères, on avait la ressource de se glisser à la buvette. Les boulevards de Paris n'ont rien qui ressemble aux pieuses rues d'Oberammergau, où le théâtre est presque une église et dont les acteurs sont des chrétiens authentiques, qui se confessent et communient avant de remplir leurs rôles — fût-ce même les rôles de Pilate et de Judas.

Du moins, que jamais le Théâtre chrétien n'offre à ses spectateurs une *Passion* d'Haraucourt, un *Christ* de Grandmougin, un *Chemin de croix* d'Armand Sylvestre ; autrement,

le devoir des spectateurs serait de protester et de siffler — les pommes cuites du temps jadis n'étant plus tout à fait de mode. Donc, peu ou point de *mystères :* il y en a déjà trop. Point du tout de ces fausses pièces chrétiennes du genre de l'*abbé Constantin*, lequel n'est pas un abbé, mais un bourgeois, et un chrétien fort médiocre puisqu'il exhorte son neveu à pourfendre en duel son adversaire. Très peu de soutanes sur les planches. Mais alors quoi ? Ce n'est plus le temps des tragédies ; à peine le temps des drames héroïques. Toutefois les grands drames que vivifie un vrai souffle d'honneur et de patriotisme chrétien, comme il en passe, par endroits, dans les quatre actes de la *Fille de Roland*, trouveraient un écho dans un bon nombre d'âmes que les défaites n'abattent point et que révoltent les hontes journalières. Le théâtre n'a jamais rien corrigé ; mais il peut fortifier les nobles pensées dans les nobles cœurs. Le grand Condé pleurait aux tragédies du grand Corneille ; et il n'en était que plus dispos à gagner une bataille le lendemain. Faites-nous des pièces qui, au lieu d'amollir les courages, les rafraîchissent et les relèvent : alors, nous croirons à votre théâtre moral et chrétien.

C'était l'utile réforme que proposait Paul Féval, voilà quelque vingt ans :

> Jamais plus la tragédie ne s'éveillera tout à fait ; à moins que, par un miracle ardemment souhaité, la tragédie ne s'éveille un jour, moderne, française, chrétienne, priant ou blasphémant le vrai Dieu, cherchant son amour et sa haine, trouvant son héroïsme et ses fureurs, toute sa passion, toute sa fièvre dans les entrailles de notre histoire. Alors elle cessera d'être pour nous ce fantôme qui glisse hors du réel, dans un rayon incertain. Elle sera ce qu'était la fille d'Eschyle aux jours de sa jeunesse ; elle aura notre sang plein ses veines, elle vivra de la vie même de la patrie [1].

Un poète de talent, M. Charles Vincent, rêve une autre réforme, utile aussi et digne de tout éloge ; mais combien hasardeuse ! Avec les scènes patriotiques, tirées des entrailles de notre histoire sincèrement comprise, qu'on

1. *Paul Féval*, souvenirs, par Charles Buet ; page 299.

essaye la satire des misères qui rongent la société contemporaine. Au lieu de mettre toujours en scène, dit M. Charles Vincent, un seul des péchés capitaux, et ses variétés immondes, qu'on y flagelle les autres :

« ... Qu'on nous montre le Pharisien superbe, le savant Orgueilleux, foudroyés dans leur cœur ou dans leur raison par la justice divine ;

L'Avare moderne, qui n'est plus l'Harpagon de Molière, mais l'abominable usurier, pillard du denier de la veuve et de l'orphelin des Assistances publiques ;

L'Envieux, surgissant de son bouge pour briguer le mandat de député et rouler carrosse sous la cocarde de ministre tricolore ;

Le Gourmand, goinfre du budget, attirant à lui l'assiette au beurre ;

Le Colérique sectaire, expulsant les religieux de leurs cellules, ou fusillant des femmes à Châteauvillain ;

Le Paresseux enfin, vautré dans les sinécures d'en-deçà et d'au-delà des mers, se faisant des rentes avec l'argent des contribuables...[1] »

Bravo, poète ; mais y songez-vous ? Le théâtre qui aurait ces audaces, ou ce courage, serait traité comme un couvent; les ministres, la police, les crocheteurs, la franc-maçonnerie, la juiverie, tous les *pratiquants* des six péchés capitaux, se mettraient en branle contre ce théâtre-là, qui serait une tribune et un pilori. Ils ne souffriraient pas cette façon d'*Ancienne Comédie*, qui les jouerait sous des masques transparents : et chose lamentable, vous verriez des centaines de braves gens déserter votre parterre moral, par crainte de se compromettre eux-mêmes, puis leurs cousins, puis leur caisse.

Malgré ces prévisions qui n'ont rien de trop chimérique, nous applaudissons de bon cœur au projet que formule M. Charles Vincent, et à l'honnête Aristophane qui le réalisera. Une réforme dans ce sens-là serait une revanche du bon sens, du bon droit, de la probité et du patriotisme, contre les lâchetés qui avilissent un pays, contre les vilenies qui le ruinent. Que M. Charles Vincent et d'autres gens de cœur et d'esprit se mettent à l'œuvre : nous ne leur ménagerons point nos louanges. Quand le théâtre chrétien

1. *Gazette de France*, 15 février.

aura fourni cette preuve et produit cette merveille, nous croirons à ce théâtre ; bien plus, nous serons fortement induits à crier : Ce théâtre est une institution d'utilité publique ; on y fait de bonne besogne ; allez-y !

En attendant, si nous avions l'occasion de répéter la conférence de Paul Féval devant une assemblée de messieurs et de dames, bien convaincus de la nécessité d'une réforme pour le théâtre, et sérieusement résolus à tenter ladite réforme, nous leur tiendrions à peu près ce langage :

Mesdames, Messieurs,

Vous entreprenez de fonder une Ligue contre la licence du théâtre ; j'y applaudis des deux mains : cette ligue fera le digne pendant de celle qui existe déjà contre la licence des rues. Soyez sûrs, qu'avec le témoignage de votre conscience, vous aurez l'approbation et, qui sait ? l'appui de tous les honnêtes gens qui ne fréquentent point dans ces maisons-là ; c'est quelque chose.

Vous voulez réformer le théâtre ; eh bien, réformez-vous. Ce sera plus utile assurément, et plus aisé peut-être, que de créer un théâtre de plus, auquel vous imposeriez l'étiquette de *chrétien*, auquel vous feriez des rentes, mais qui vous donnerait pas mal de soucis, et peu de profit.

Réformez-vous. Vous allez, tous, ou presque tous, au théâtre. Je ne vous en félicite point ; néanmoins je n'ose vous dire ce que Racine, un homme qui connaissait assez bien le théâtre, écrivait à son fils aîné, en le suppliant de fuir les les Opéras et les Comédies de Marly [1]. Vous traiteriez Racine de dévot et de bigot : ce qui serait deux fois désobligeant pour l'auteur d'*Athalie*. Mais souffrez un conseil. N'assistez jamais à un spectacle où l'on insulte, sciemment ou non, votre foi ; où l'auteur méprise les lois élémentaires de la morale ; où acteurs et actrices oublient les lois élémentaires de la pudeur et des convenances.

Que s'il vous arrive, sans le savoir, sans le vouloir, de tomber sur une pièce indécente, sur un vaudeville, un drame,

1. Lettre du 3 juin 1697.

une comédie, qui serait une glorification de l'adultère, du divorce, ou d'autres ignominies, plaignez-vous ; sifflez hardiment :

C'est un droit qu'à la porte on achète en entrant.

Si cela ne suffit point à émouvoir le directeur, ou à réveiller la censure, criez plus fort. Empruntez la voix de la presse. Cette voix, on l'entend toujours. Il y a encore, Dieu merci, quelques journaux indépendants et vaillants ; trop peu sans doute, mais il y en a. Invitez-les, par des réclamations motivées, nombreuses, pressantes, à combattre avec vous ; à soulever contre les hontes dramatiques, l'indignation et le dégoût. Soyez sûrs que, bon gré mal gré, les gens de théâtre en seront émus et remués.

Vous-mêmes, combattez de la voix et de l'exemple auprès de vos amis et de vos proches. Vous êtes indignés : qu'on le sache autour de vous.

Par contre, applaudissez les auteurs, très rares, qui ont du talent, qui s'en servent, qui ne le traînent point dans l'égout.

Mesdames, Messieurs, vous voulez une réforme ; faites-la.

V. DELAPORTE, S. J.

LE PROBLÈME DE LA FOI

CHEZ M. PAUL JANET

M. Paul Janet est, en France, un des vétérans de l'enseignement philosophique. En 1862, il débutait à la Sorbonne comme suppléant d'Adolphe Garnier. Depuis, il n'a cessé d'apporter à la défense des doctrines spiritualistes le secours de sa parole et de sa plume. Sa philosophie se distingue par un bon sens moyen qui l'incline à accepter les vérités communes et traditionnelles et le met en défiance à l'endroit des nouveautés révolutionnaires. Au reste, il aime à se rendre compte des choses et des mots. Et, s'il est peu familiarisé avec l'art de donner de l'éclat à sa pensée, il ne manque pas de souplesse dans sa dialectique. C'est un des derniers survivants de l'école qui compta Adolphe Garnier, Amédée Jacques, Émile Saisset, Jules Simon, et que représente encore M. Francisque Bouillier. Il recherche comme cette école les idées claires et distinctes, mais il en a aussi les vues un peu courtes. On sent vite qu'il s'inspire avant tout de Descartes et de Cousin. Pour lui, la scolastique est lettre close. Il en hasardera parfois un timide éloge, tempéré de nombreuses réserves; mais, à coup sûr, il ne l'a pas comprise. Et c'est dans cette ignorance ou cette méconnaissance, à notre avis, qu'il faut chercher, en grande partie, l'explication des lacunes, des méprises et des confusions que présente l'œuvre d'un esprit naturellement droit et élevé.

Ces méprises et ces incertitudes nous ont particulièrement frappé dans ce qu'on peut appeler le problème de la foi. Les éléments de cette question, telle que l'entend M. Paul Janet, sont épars dans son dernier ouvrage, intitulé *Principes de métaphysique et de psychologie*[1]. Là sont réunies

1. Paris, Delagrave, 1897. 2 vol. in-8°.

les leçons professées à la Sorbonne de 1888 à 1894, ainsi qu'un certain nombre d'articles précédemment publiés dans la *Revue des Deux-Mondes* ou la *Revue philosophique*. Nous pouvons ainsi embrasser d'ensemble la doctrine de l'auteur. Il nous donne d'ailleurs ce livre comme son testament philosophique et l'expression dernière de sa pensée.

Voyons donc comment M. Paul Janet pose et cherche à résoudre *le problème de la foi*. Cette étude présente d'autant plus d'intérêt que nous sommes ici en face d'une question qui occupe de plus en plus les esprits et tourmente, à l'heure présente, les penseurs les plus éminents et les plus sincères[1].

I

Qu'est-ce que la foi pour M. Paul Janet?

L'état d'esprit exprimé par le mot *opinion*, dit-il dans son premier volume, et l'état exprimé par le mot *croyance* se rapportent tous deux à un point discuté et discutable. Mais ce qui dans les autres sciences reste opinion, en philosophie devient croyance. Le savant est indifférent, au fond, sur la réalité objective de son hypothèse. Qu'il y ait un seul fluide ou deux, ou même qu'il n'y en ait pas du tout, que la lumière se propage par émission ou par ondulation, « tout cela lui est absolument égal ». Il n'en est pas de même en philosophie. Les doctrines philosophiques existaient précédemment, en grande partie, sous forme de croyances religieuses. « En passant de la religion à la philosophie, ces croyances sont restées croyances, c'est-à-dire tenant au fond de l'âme, aux intérêts de l'âme, liées au sentiment et à toute la vie morale[2]. »

Le caractère de croyances, dit un peu plus loin M. Paul Janet, tient à l'âme plus qu'à la raison pure... L'homme est un être vivant, sentant, social, historique, composé de toutes sortes d'éléments : il ne peut pas guider sa vie uniquement par la raison pure; une ataraxie absolue est

1. *M. Brunetière et la psychologie de la foi. Études,* 5 et 21 mars 1897.
2. Ouvrage cité, tome Ier, p. 43.

impossible et illégitime; tout le monde reconnaît, même les incroyants, qu'il faut croire à quelque chose; personne ne voudrait être considéré comme un homme sans conviction [1].

La croyance se confondrait donc avec l'opinion par le caractère problématique de son objet; elle en différerait par la fermeté de l'adhésion. Cette fermeté naîtrait de la nécessité, des exigences pratiques de la vie en même temps que du milieu, de l'hérédité, de l'éducation. Par son côté instinctif et inconscient, elle serait l'œuvre des circonstances, de nos antécédents surtout, plutôt que notre œuvre personnelle. Par ce qu'elle a de libre et de volontaire, elle serait la création de chacun. D'une et d'autre façon, l'esprit dans son affirmation dépasserait la valeur de l'évidence.

L'auteur ajoute :

Même au point de vue naturel et toute religion positive mise à part, ils reste toujours deux besoins : savoir et croire ; le besoin spéculatif et le besoin pratique. Comme savant, j'ai du temps devant moi pour « ajuster mes opinions au niveau de la raison », comme dit Descartes. Comme homme, j'ai besoin immédiatement de règles et de principes pour agir et pour donner un sens et un but à ma vie.

Pour éviter toute équivoque, je n'entends pas seulement, par croire, admettre des vérités morales et religieuses plus ou moins semblables à celles que nous ont enseignées les religions positives ; j'entends par là toute forme de conviction qui ne dépend pas exclusivement de la raison et de l'examen, et qui est l'œuvre commune de la raison, du sentiment et de la volonté... Ainsi l'opinion politique de chacun n'est pas exclusivement une œuvre rationnelle et scientifique ; mais chacun, suivant sa situation, son éducation, les données de son expérience propre, choisit librement, entre les doctrines régnantes, celle qui lui agrée le plus. Il en est de même des doctrines sociales ou antisociales, religieuses ou antireligieuses, des diverses conceptions qu'on se fait de la moralité, enfin et même des doctrines littéraires et esthétiques. Dans tous ces cas, l'adhésion à telle ou telle doctrine n'est pas un acte de science ; c'est encore, et la plupart du temps c'est surtout un acte de foi, parce qu'elle ne dépend pas exclusivement de l'examen, mais qu'elle est un résultat complexe dans lequel entrent l'instinct, l'éducation, le milieu, la réflexion, la sensibilité, l'imagination, en un mot l'homme tout entier [2].

1. Ouvrage cité, tome Ier, p. 62.
2. Ouvrage cité, tome Ier, p. 70-73. Voir tome II, p. 491.

On voit le départ que M. Paul Janet fait entre la science et la foi ; il attribue la première à la spéculation, la seconde à la vie pratique. On se fait des croyances parce qu'il faut prendre un parti. Ces croyances forment « une morale par provision », assez semblable à la morale de Descartes. Sans doute, la croyance n'exclut pas la raison ; la raison entre même comme élément dans ce mélange complexe dont la résultante est la foi. Mais la foi s'oppose à la science en ce qu'elle n'est pas établie méthodiquement, que toutes ses assises ne sont pas rationnelles. Par suite, l'examen critique doit nécessairement dissoudre la foi, et mettre à sa place la science.

Dans le second volume, M. Paul Janet va donner plus de précision à sa pensée. Il examine la doctrine exposée par M. Ollé-Laprune dans son livre *De la certitude morale*, et, à ce propos, il fait une étude directe de la croyance.

Je crois qu'il y a une ville appelée Rome, dit-il ; je crois qu'il y a eu un homme appelé César. Je crois que le progrès a été la loi de l'humanité ; je crois que la forme républicaine ou la forme monarchique est la meilleure forme de gouvernement. Je crois que mes amis ne me trompent pas. Je crois qu'il y aura une autre vie ; je crois qu'il y a un Dieu. Voilà bien des cas où j'affirme des vérités, non par une connaissance directe, mais par un acte spécial et différent, que j'appelle croyance [1].

Mais quel est le type de la croyance ? Quel est le procédé intellectuel qui sert de point de départ et d'exemple à ces différents emplois du mot *foi*. « Admettre ce qu'un témoin « révèle, répond M. Ollé-Laprune, c'est (proprement) *croire*; « admettre une vérité évidente, c'est *connaître*. On connaît, « on *sait* proprement quand on voit une chose ou en elle-même « ou par quelque autre chose ayant avec elle une naturelle « relation ; on *croit* quand la chose affirmée demeure cachée « et que, par conséquent, la raison de l'assentiment est, d'une « certaine manière, extérieure à ce qu'on affirme. »

Sur quoi M. Paul Janet écrit :

Nous ne pouvons admettre cette théorie du témoignage humain. Sans

1. Ouvrage cité, tome II, p. 467.

doute, on peut bien convenir d'appeler *foi* l'acte par lequel nous affirmons sur la parole d'autrui, au lieu d'affirmer par nous-même ; mais ce n'est là qu'une question de mots, et, dans le fond, le témoignage se ramène à toutes les lois ordinaires de la connaissance et ne vient nullement d'un acte surérogatoire de la volonté. Si je crois à la parole des hommes, c'est en raison d'une induction parfaitement légitime, et égale en autorité à toute induction scientifique... C'est là une véritable connaissance, et l'on n'emploie le mot de croyance que par équivoque[1].

Tachons de débrouiller toute cette doctrine, et voyons en même temps d'où vient la tendance des penseurs modernes à ramener la croyance au sentiment.

II

Tout d'abord, est-ce vraiment une équivoque que l'usage du mot de *croyance* ou de *foi* pour désigner l'adhésion à une vérité sur le témoignage d'autrui ?

Nous pensons, au contraire, que c'est là le sens propre de cette expression. Dans son *Traité élémentaire de philosophie*, M. Paul Janet lui-même, parlant de la foi, cite cette définition de Bossuet et, semble-t-il, la fait sienne : « La foi est un état de l'esprit qui consiste à croire sur le témoignage d'autrui [2]. » Le dictionnaire de l'Académie donne pour premier sens au mot foi : « croyance aux vérités de la religion. » Mais cette croyance est fondée sur le témoignage. Et on peut souscrire à ces paroles de saint Thomas : « Donner son assentiment à une chose à cause du témoignage d'autrui, c'est, à proprement parler, croire[3]. »

En tous cas, si on laisse de côté la question du sens primitif et originaire, il est certain que le langage courant

1. Ouvrage cité, tome II, p. 473-474.

2. Voici le texte de Bossuet : « Parmi les choses qu'on ne sait pas, il y en a qu'on croit sur le témoignage d'autrui, c'est ce qui s'appelle la foi... Lorsqu'on croit quelque chose sur le témoignage d'autrui, ou c'est Dieu qu'on en croit, et alors c'est la foi divine, ou c'est l'homme, et alors c'est la foi humaine. » *Traité de la conn. de Dieu et de soi-même*. Chap. I, § 14.

3. *De veritate*, q. XIV, a. 9. — Saint Augustin avait déjà dit : « Comprendre est affaire de raison, croire est affaire d'autorité. » *De utilitate credendi*, n° 25.

emploie dans cette acception le mot *foi* comme les mots *croire* et *croyance*. Il dit : je le *crois* puisque vous me l'affirmez ; je le *crois* sur votre parole ; le témoignage de cet homme est digne de *foi* ; j'ai *foi* en votre parole. Cet emploi est si fréquent, si peu discuté qu'il ne donne lieu, quoi que semble craindre M. Paul Janet, à aucune « équivoque ». Pour appeler foi l'acte par lequel nous affirmons sur la parole d'autrui, il n'est nullement besoin aux gens de « convenir » entre soi de ce sens. Ce sens n'a rien de conventionnel, d'arbitraire ou de forcé. En user ce n'est pas détourner, d'une manière plus ou moins abusive, un mot de sa signification reçue. Quiconque l'emploie ainsi est certain de se faire entendre.

Mais, dira-t-on, le langage populaire, comme le langage savant, se sert de ces expressions *foi* et *croyance* dans des locutions où n'entre pas l'idée de témoignage d'autrui. On dira à la vue d'objets portés par les flots : je *crois* que ce sont bâtons flottants ; ou bien : je *crois* que c'est un vaisseau. On dit : je *crois* vous avoir aperçu hier au loin sur le boulevard ; ou encore : je *crois* arriver demain ; de même : je *crois* à l'âme, au devoir, à l'existence de Dieu. — Nous ne nions pas tout cela. Il s'agit de rechercher ce qu'il y a de commun dans ces diverses expressions.

L'élément commun, à notre avis, est l'indication d'une certaine hésitation, suspension, agitation, incomplète satisfaction de l'esprit. Mais il y a là une notion délicate qu'il importe de préciser tout de suite pour prévenir tout malentendu.

Certaines opérations intellectuelles laissent l'esprit complètement en suspens, dans l'état de doute proprement dit : « Est-ce un vaisseau ? Sont-ce bâtons flottant sur l'onde ? » Je ne puis me déclarer; j'ai autant de raisons pour admettre une hypothèse que l'autre, pour *croire* l'une que l'autre. Parfois il arrivera que les motifs perçus feront plutôt incliner l'esprit d'un côté ; mais ils seront insuffisants à lui faire prendre une décision ferme. Une alternative est probable, mais l'autre n'est pas dépourvue de vraisemblance. L'esprit se

forme une opinion, opinion qui adopte un parti sans exclure la possibilité de l'hypothèse contraire. « Tout bien considéré, dira l'un, je *crois* que ce ne sont que bâtons flottants ; cependant je ne jurerai de rien. — Somme toute, dira l'autre, je *crois* que c'est un vaisseau qui vient à nous ; mais je n'en donnerai pas ma main à couper. — Le monsieur que j'ai aperçu de loin sur le boulevard, avait votre taille, votre démarche ; je *crois* bien que c'était vous-même ; cependant j'ai pu être trompé par la distance. — Je me propose d'arriver demain, mes préparatifs sont achevés ; je *crois* donc que j'aurai le bonheur de vous entretenir ; toutefois, au dernier moment, un obstacle peut se présenter ; je ne dirai donc pas : j'arriverai *sans faute*. »

Mais l'esprit n'est pas toujours réduit à se contenter du doute ou de l'opinion ; il peut aller jusqu'à l'assentiment absolu. Il lui arrive d'avoir l'assurance qu'il perçoit le vrai, que les choses sont ainsi et ne sont pas autrement. Il tient que cela est ; il l'affirme sans balancer, sans hésiter. Il se dit certain. Cet état subjectif de certitude ne répond pas toujours nécessairement à la réalité : les apparences peuvent tromper, l'esprit peut errer par précipitation à décider. Mais d'ordinaire, la certitude naît de l'*évidence* de la vérité, des motifs clairs d'affirmation.

Ces motifs appartiennent tantôt à l'ordre métaphysique : « tout ce qui commence a une cause, le tout est plus grand que la partie ; » — tantôt à l'ordre physique, au cours ordinaire de la nature : « les corps laissés à eux-mêmes tendent au centre de la terre ; » — tantôt à l'ordre moral, au témoignage humain et aux lois qui le régissent : « Louis XIV a existé. » De cette triple espèce de motifs découle une triple espèce de certitude : certitude métaphysique, certitude physique, certitude morale. Mais ce ne sont pas trois certitudes d'essence différente ni trois degrés de certitude. La différence qui les distingue n'est pas prise de la fermeté plus ou moins grande avec laquelle l'esprit se prononce. Elle est étrangère à la fermeté de l'adhésion, par suite à l'essence même de la certitude. Cette différence se rapporte uniquement au motif déterminant. Je suis aussi certain de l'existence de Louis XIV que de la pesanteur de tous les corps,

que de l'application universelle du principe de causalité. Sur chacun de ces points, mon affirmation est exempte de toute crainte d'erreur. En ce sens, la certitude morale ne diffère nullement de la certitude métaphysique ou de la certitude physique, et M. Paul Janet a raison de dire : « Il n'y a pas là une certitude spéciale d'un genre nouveau, mais la même certitude que dans les sciences expérimentales. »

L'expression *certitude morale* reçoit parfois une autre acception. Elle indique encore l'assentiment ferme de l'esprit, le choix définitif entre deux alternatives ou deux partis; mais cet assentiment n'est pas arraché par l'évidence impérieuse de la vérité, ce choix n'est pas tellement catégorique qu'il exclut toute appréhension et toute crainte. Il reste ou il s'élève dans l'esprit certains doutes ; seulement ces doutes ne sont pas assez sérieux pour empêcher un homme de se décider spéculativement ou d'agir dans le cours ordinaire de la vie selon les règles de la prudence morale. De là le nom de *certitude morale* donné à cet état d'esprit.

De nouveau, ces doutes peuvent être de deux sortes. Les uns sont vraiment fondés; il s'agit de difficultés réelles. Cependant je ne m'y arrête pas, et en passant outre, je ne mérite pas d'être taxé d'imprudence. Par exemple, je sais mon ami exact; il m'annonce son arrivée pour demain : je l'attends avec sécurité. La pensée me viendra : « Après tout, un obstacle peut surgir qui l'empêche de partir. » Mais j'écarte cette pensée, et je me dispose à le recevoir. A ce genre de certitude morale appartiennent un certain nombre de ces décisions pratiques où M. Paul Janet a vu des actes de croyance : il s'agit de prendre un parti, il est nécessaire d'agir, l'esprit ne peut rester toujours en suspens. — Il y a un autre doute qui ne repose que sur des apparences de raisons, des fantômes de difficultés. Ces raisons, ces difficultés sont vaines; soumises à l'examen et à la critique, elles s'évanouissent. Cependant elles se présentent à l'esprit; et bien que je puisse, que je doive les écarter, encore suis-je dans la nécessité de faire cet effort pour me mettre l'esprit pleinement en repos. Les théologiens

ont donné à ce doute le nom d'*imprudent*, parce que ce serait faire preuve de peu de prudence ou de sagesse que de s'y embarrasser. Ce doute est compatible avec la certitude. Comme dit Leibnitz, en certains cas « on ne saurait douter sans mériter d'être fort blâmé ». Et M. Ollé-Laprune observe sur ces paroles : « Il y a certitude si douter est blâmable. L'indice de la certitude, ce n'est pas toujours cette liaison nécessaire entre les idées, qui rend le doute absolument et métaphysiquement impossible : là où cette contrainte logique n'existe pas, il est possible de douter ; mais le doute n'est point par cela même permis, légitime, raisonnable. Or ce qui suffit à la certitude, c'est précisément que l'on ne puisse douter sans se rendre digne de blâme, sans se blâmer soi-même, sans encourir les reproches secrets de la raison, sans avoir le sentiment que l'on fait tort à la vérité en hésitant à la reconnaître[1]. »

Certaines vérités ne donnent pas lieu à ce doute, par exemple l'existence de ma pensée, les axiomes fondamentaux des mathématiques et de la philosophie. Mais, à parler franc, ces vérités ne sont pas tellement nombreuses. Contre quelle affirmation n'a-t-on élevé aucune objection? Quelle doctrine philosophique ou scientifique est admise sans conteste ? Or il suffit qu'on ait formulé contre une vérité quelconque une objection qui présente un sens, pour que cette vérité soit susceptible de ce doute *imprudent*, pour qu'on sente le besoin, à de certains moments, de dissiper le nuage qui altère la sérénité de notre certitude. Ce ne seront que vapeurs sans consistance, feux-follets, bulles de savon, mais encore faudra-t-il souffler dessus pour n'en pas être importuné. L'objection sera sophistique, mais encore faudra-t-il l'écarter. La vérité ne s'imposera pas avec une évidence géométrique et, pour ainsi dire, brutale. C'est le cas de ce que les théologiens appellent la *certitude morale* au sens strict.

La certitude de l'existence de Dieu n'échappe pas à ces éclipses possibles. Les théologiens admettent que la négation de Dieu peut être unie à la bonne foi pendant un certain

1. *De la certitude morale*, 2e édit. 1892, p. 244.

temps. Tout a-t-il commencé par un acte pur et absolu ou par l'évolution d'un être en puissance? S'il est absurde de dire que ce qui existe est sans cause, est-il plus raisonnable de penser avec Descartes que l'Être suprême s'est produit lui-même? Puis viennent les attributs moraux : Comment concilier la bonté de Dieu avec l'existence du mal, sa liberté avec la nécessité qui l'enchaîne au plus parfait? A toutes ces interrogations il y a des réponses; à tous ces problèmes il y a des solutions. Mais réponses et solutions sont à chercher; elles ne sont pas immédiates pour tous les esprits.

Et qu'on ne dise pas que dans ces questions qui intéressent la conduite morale, le doute ne vient que de la passion, que ce sont uniquement les vapeurs d'en bas qui obscurcissent l'intelligence. D'où qu'il vienne, provoqué ou subi, le doute, une fois entré dans l'âme, existe et demande un effort pour être expulsé. Puis, peut-être des esprits nourris dans un dogmatisme continuel et absolu sont-ils portés à suspecter trop vite la sincérité de ceux qui ne pensent pas en tout comme eux. L'éducation, le milieu, l'application de tout l'esprit dans une seule direction exagèrent certains besoins natifs de la raison, atrophient certaines facultés, amènent certains états intellectuels où des arguments qui nous paraissent évidents ne rendent plus aucun son, mais tombent dans l'esprit comme une monnaie de plomb sur le marbre. Les uns n'entendent que les faits, les autres que les raisonnements; les uns vous répondent : c'est du sentiment; les autres : c'est de la métaphysique. On ne convainc pas tous les esprits par les mêmes arguments; ou mieux, on ne prend pas deux esprits de la même manière. Bref, il n'est pas de vérité qui, sous certains aspects, ne donne lieu à des doutes plus ou moins fondés, plus ou moins tenaces. D'ailleurs les vérités d'ordre moral, à cause de leur complexité, de leurs ramifications multiples, présentent plus facilement le flanc aux objections que des vérités plus simples de l'ordre métaphysique ou de l'ordre physique.

Quand il s'agit du témoignage humain, le doute avec toute sa gamme de gradations et de nuances variées, surgit plus fréquemment encore. C'est que nombreuses sont les conditions dont l'ensemble assure au témoignage une autorité

incontestable. Celui qui me parle s'est-il bien rendu compte de ce qu'il rapporte? N'est-il pas victime de quelque illusion involontaire? Et si le témoignage n'est pas immédiat, l'exactitude du récit en passant de bouche en bouche, d'écrit en écrit, n'a-t-elle pas subi quelque atteinte, n'a-t-elle pas fait place ou donné entrée en chemin à la légende, au mythe, aux mille créations de la fantaisie ou de l'imposture?

Voilà de nombreux cas où peut se glisser le doute, doute souvent réductible, apparence plutôt que réalité, doute fugitif, instantané. Mais enfin l'esprit n'est pas subjugué, de prime abord, par une raison rigoureusement démonstrative, par une preuve de tous points catégorique. L'affirmation sera une affirmation de foi, de croyance.

III

Mais précisément de l'existence de ce doute naît l'intervention de la volonté. Quel sera ce rôle? Sera-ce de nous amener à « affirmer, par une sorte de *saltus*, des conséquences non contenues dans les prémisses, des causes disproportionnées aux effets, le plus en partant du moins », de « constituer un supplément de preuves » et de « conférer une certitude qui lui soit propre »? M. Paul Janet[1] prête cette doctrine, — à tort, croyons-nous, — à M. Ollé-Laprune, et il semble supposer que la volonté ne peut intervenir autrement dans la croyance. Mais tel n'est pas le rôle que les théologiens et les philosophes scolastiques lui attribuent et que nous lui attribuons à leur suite. Ce rôle, il s'agit de l'expliquer.

Pourquoi M. Paul Janet dénature-t-il l'intervention de la volonté et juge-t-il que cette intervention, étant illégitime, doit être écartée? C'est qu'il ramène tout acte de croyance à une simple induction.

> Si je crois, écrit-il, à la parole des hommes, c'est en vertu d'une induction parfaitement légitime, et égale en autorité à toute induction scientifique. C'est que l'expérience m'a appris, soit chez moi-même, soit chez les autres, que l'homme ne trompe jamais quand il n'a pas

1. Ouvrage cité, II, p. 475 et 473.

d'intérêt à le faire, ou quand on a des raisons de supposer qu'il n'est pas trompé lui-même. Les règles du témoignage et de la critique scientifique sont des règles très précises, qui ne sont que des cas particuliers des lois générales de l'induction. Je conclus des paroles du témoin aux faits attestés avec la même certitude et en vertu des mêmes principes qui me font conclure en général du signe à la chose signifiée, par exemple des vestiges fossiles laissés par les plantes qu'il y a eu une flore à telle ou telle période géologique. Il n'y a pas là une certitude spéciale d'un genre nouveau, mais la même certitude que dans les sciences expérimentales ; seulement, les signes étant plus douteux et plus difficiles à interpréter, il y a beaucoup plus de part à faire à la probabilité qu'à la certitude[1].

Il y a du vrai dans cette explication. Il existe certainement de l'analogie entre l'adhésion au témoignage et l'induction scientifique. On pourra même dire que, dans certains cas, l'induction est stricte et donne lieu à une conclusion rigoureuse. Je n'ai pas connu personnellement Jules César et nul de notre génération ne l'a connu, cependant j'en affirme l'existence avec une absolue certitude. Elle nous est attestée par des témoignages si multiples et si concordants ; cette existence ainsi attestée se trouve mêlée à la trame d'événements si graves et d'une valeur historique également si bien établie que tout soupçon d'erreur ou de supercherie est impossible. Un doute même passager ne peut se présenter à un homme de bon sens. Nous admettons avec M. Paul Janet qu'il y a, dans ce cas, « une véritable connaissance », où la volonté n'a que faire d'intervenir.

Mais il n'en va pas toujours de la sorte. Le doute se glisse souvent dans le témoignage humain, nous l'avons vu, doute de pure apparence en bien des cas, fantôme de doute, mais enfin doute à écarter pour arriver à un assentiment de calme certitude. A qui revient le rôle de chasser ces mouches importunes ? à la volonté. Certes en cela, elle agira sagement, mais c'est elle qui agira. Elle forcera, elle amènera l'intelligence à considérer avec plus d'attention la valeur des motifs d'assentiment, la frivolité des raisons contraires. Ainsi elle l'empêchera de se laisser impres-

1. Ouvrage cité, II, p. 474.

sionner, influencer par ces difficultés vaines ; elle rendra au regard de la raison toute sa limpidité, et toute son indépendance à son jugement.

Sur le récit de Nansen, je crois qu'il n'y a pas de mer libre au pôle. L'intelligence, la loyauté de l'explorateur me sont un sûr garant de sa parole. Cependant il n'est pas métaphysiquement impossible qu'il ait voulu, en niant l'existence de cette mer libre, justifier le succès seulement partiel de son expédition. La fatigue, les privations, un long isolement ont pu altérer l'usage de ses sens, la perspicacité ou la rectitude de son esprit. Il n'a fait le voyage qu'une fois, peut-être en une saison défavorable ou en une année exceptionnellement froide, etc., etc. Dès qu'on tourne son attention du côté des objections, on en voit surgir de toutes parts. C'est un gibier très abondant, et il en sort de tous les buissons. A la volonté de mettre tout cela en fuite, de rétablir l'intelligence dans la sécurité de son assentiment; et dans le cas de ces doutes dits *imprudents*, la volonté en intervenant agira avec pleine sagesse, et l'assentiment qu'elle assurera à l'intelligence sera d'absolue certitude. Celle-ci n'en sera pas réduite, comme le veut M. Paul Janet, à des « signes douteux », « difficiles à interpréter », par suite obligée de faire « beaucoup plus de part à la probabilité qu'à la certitude ».

La contradiction où tombe M. Paul Janet montre le côté faible de son explication. Il attribue d'abord à la croyance toute la rigueur d'une induction, pouvant donner lieu à une certitude absolue, à la même certitude qui me fait conclure « du signe à la chose signifiée, par exemple des vestiges fossiles laissés par les plantes » à l'affirmation « qu'il y a eu une flore à telle ou telle période géologique ». Puis il enseigne que le témoignage ne conduit guère qu'à la probabilité, n'engendre guère que la vraisemblance.

Et plus loin : « La croyance n'est pas, selon nous, un acte essentiellement différent de la connaissance. C'est une induction, mais une induction incomplète et imparfaite. La croyance court toujours quelque risque ; elle n'offre jamais qu'une certitude insuffisante au point de vue absolument

strict[1]. » Non : le témoignage peut offrir une certitude absolument rigoureuse, et d'autre part, cette certitude peut demander l'intervention de la volonté. Tout s'explique par l'existence de ces doutes imprudents. Les irrésolutions de doctrine chez M. Paul Janet viennent de ce qu'il a négligé cette considération.

Il y un autre caractère à envisager dans la croyance. « Je conclus, dit M. Paul Janet, des paroles du témoin aux faits attestés avec la même certitude et en vertu des mêmes principes qui me font conclure en général du signe à la chose signifiée, par exemple des vestiges fossiles laissés par les plantes, qu'il y a eu une flore à telle ou telle période géologique. »

On doit au moins accorder que le rapport à la chose signifiée n'est pas le même de part et d'autre. D'un côté, il s'agit d'un lien intrinsèque et nécessaire; de l'autre, le lien est extérieur, le rapport n'est pas tiré de l'essence même des choses. De l'existence de vestiges fossiles, je conclus à l'existence d'une flore antérieure, comme je conclus de l'effet à la cause, ou mieux du même au même sous un premier état qui a nécessairement précédé le second. Ainsi quand je vois un homme mort, je me dis qu'autrefois il a été en vie ; quand je vois un vieillard, je puis affirmer qu'autrefois il a été enfant. Il y a eu un lien d'ordre ontologique.

Dans le témoignage, le lien appartient à l'ordre logique. De là précisément ces doutes plus ou moins fondés[2]. L'esprit a besoin de connaître les choses soit en elles-mêmes, soit dans leurs raisons ou leurs conséquences intimes. Une connaissance qui ne les atteint que par l'extérieur, pour ainsi dire, ne le satisfait pas. Il a peine à se mettre parfaitement en repos et cherche à pénétrer l'objet par le dedans. A bout d'arguments contre la vérité d'un fait qui les gêne et qui leur est attesté par des témoignages écrasants, il se trouve des gens qui répondent : Après tout, je n'y étais pas !

1. Ouvrage cité, II, p. 478,
2. Saint Thomas, *De veritate*, q. xiv, a. 1 *ad finem*.

Et cette réponse, la passion aidant, endort peu à peu dans leur conscience le sentiment de l'obligation de croire.

Je suppose, continue M. P. Janet, que je suis forcé d'agir ; de là, la nécessité de prendre un parti. Dès lors, quoi de plus raisonnable que de s'adresser à un homme que l'on croit plus capable que soi ? Quoi de plus conforme aux règles d'une légitime induction que de se dire, par exemple : « Un homme plus âgé que moi, a plus d'expérience ; il doit savoir ce que je ne sais pas moi-même ; » ou encore : « Un homme connaît mieux les affaires qu'une femme ; je m'en fierai donc au jugement d'un homme ? » C'est de là que vient la pratique du mandat dans tous les genres. Je ne puis pas me soigner moi-même, ne sachant pas la médecine : je m'adresse au médecin. Ne sachant pas le droit, je m'adresse à l'avocat. Même, s'il s'agit de morale, je puis croire qu'un sage, un saint homme, un prêtre qui fait son état d'étudier les consciences, en sait plus que moi, homme du monde, sur les délicatesses et surtout les sévérités de la morale. C'est donc une opération très légitime et conforme à toutes les lois de la logique que de s'adresser en tout à plus savant que soi [1].

Sans doute, cela est très logique et très sage, et nous tenons que la foi est, dans bien des cas, chose très raisonnable. Mais ce que l'expérience seule prouve, c'est qu'on ne conclut pas toujours de l'attestation d'un témoin comme l'on conclut des prémisses d'un syllogisme. L'absence dans le témoignage d'un lien intrinsèque, lien qui existe dans la seconde opération, fait que, s'il y a de part et d'autre induction, l'induction n'est qu'analogue. L'esprit incliné ou convaincu par le témoignage garde un besoin : percevoir lui-même l'objet, ou faire lui-même la démonstration.

M. Paul Janet ajoute :

Et ce qui prouve bien qu'il ne s'agit pas ici d'une certitude spéciale, fondée sur des principes différents de ceux qui fondent la certitude en général, c'est que, dans tous les cas cités, le conseiller que j'ai choisi peut se tromper et me tromper [2].

Nous admettons aussi, — et nous l'avons dit plus haut, — qu'il n'y a en réalité qu'une certitude, fondée sur un prin-

1. Ouvrage cité, II, p. 475-476.

2. Ouvrage cité, tome II, p. 475-476.

cipe unique, l'évidence de l'objet, que la distinction qu'on établit entre la certitude métaphysique, la certitude physique et la certitude morale est tirée seulement du motif prochain qui la détermine. Mais nous ne voyons pas comment l'erreur possible du conseiller démontre l'unité de certitude. La remarque de M. Paul Janet prouve seulement qu'après avoir attribué à la croyance la pleine certitude, il ne lui accorde ensuite que la probabilité. Bien plus, dès qu'il y a certitude, il n'y a plus croyance : l'existence de Rome, l'existence de César ne sont pas objet de croyance, mais de science. C'est la confusion déjà indiquée, confusion inévitable, si l'on ramène la croyance, en tous points, à une induction purement logique où la volonté n'a pas à intervenir, ne peut légitimement intervenir.

IV

Dans son procédé intellectuel, la foi divine ne diffère pas de la foi humaine.

Soit ce dogme chrétien : en Dieu, il a trois personnes. Comment connaissons-nous cette vérité ? Par révélation, c'est-à-dire par témoignage. Les écrivains évangéliques, pour ne point parler de la tradition, nous ont transmis cet enseignement qu'ils ont eux-mêmes reçu de leur maître. Les Évangiles sont un livre historique auquel s'appliquent toutes les règles de la critique historique. Or la critique, après l'enquête la plus minutieuse, établit que ce livre a été écrit au premier siècle de l'ère chrétienne, au temps des faits qu'il rapporte, que ces faits se sont réellement passés et sont exactement racontés. Mais ces faits sont de nature telle que leur auteur doit être en possession de la nature divine, comme lui-même l'a d'ailleurs affirmé. Donc Jésus-Christ, qui est cet auteur, est Dieu. Par suite, il participe à l'infaillibilité divine et ses enseignements ne sauraient être que vrais. Et comme dans cet enseignement se trouve compris le dogme de la Trinité, ce dogme est digne de ma créance. Le jugement que je formule ainsi est appelé par les théologiens *jugement de crédibilité*. Tout ce qui le prépare constitue ce qu'ils nomment *préambules de la foi.*

Reste à formuler l'acte de foi lui-même : je crois à un Dieu en trois personnes.

L'acte est sage, prudent, raisonnable. Et cependant cette conclusion peut-elle être assimilée à la conclusion d'un théorème de géométrie ? Sommes-nous en présence d'une induction strictement et rigoureusement scientifique ? L'affirmation finale sort-elle des préliminaires comme de prémisses logiques, au sens précis du mot ?

Tout certains que sont ces préambules, ils rentrent dans cet ordre de vérités dont la certitude laisse flotter autour d'elle les doutes réductibles, les objections solubles, les difficultés apparentes dont nous avons parlé. Ces doutes, ces objections, ces difficultés, le croyant, ou l'homme qui cherche à s'éclairer sur les fondements de la foi, les a dissipées après sérieux examen. Cependant il arrivera que son esprit en est de nouveau harcelé, importuné. Si nombreuses sont les controverses qui ont été accumulées par les critiques de tous les siècles autour des Évangiles ! Ces controverses se présentent plus ou moins confusément à sa pensée. Puis les préliminaires à admettre forment un ensemble dont la complexité est de nature à rendre moins nette la perception de l'intelligence, moins ferme son adhésion : science et exactitude des narrateurs, intégrité de la transmission de leur témoignage ; impossibilité de toute explication naturelle des miracles attribués à Notre-Seigneur, même du miracle de sa résurrection ; enseignement formel de la distinction des trois personnes en Dieu. Enfin, dans le cas présent, bien qu'il s'agisse d'une question de fait, Jésus-Christ a-t-il, oui ou non, enseigné le dogme de la Trinité ? ce fait se rapporte à une doctrine. Or, en pareils cas, par une confusion comme instinctive et souvent inconsciente, l'esprit se surprend à vouloir examiner la doctrine en elle-même. A chaque instant, il est tenté de dévier de la critique historique pour faire de la critique philosophique. L'obscurité du mystère projette son ombre sur l'évidence du fait.

Il n'est pas jusqu'aux conséquences morales et pratiques, qu'on entrevoit au bout de la croyance à la révélation, qui n'altèrent la sérénité du jugement. Non qu'il y ait, à proprement parler, dans cette disposition, mauvaise foi, manque

de loyauté ; non que, dans la crainte d'être obligé à changer sa vie, on ferme de propos délibéré les yeux à la lumière. Mais c'est le *bloc*, depuis la véracité des Évangélistes jusqu'au signe de croix et à la confession, qu'on voit d'ensemble et qui trouble le jugement. Il faut que la volonté intervienne pour mettre l'ordre et la méthode dans la marche de l'esprit, pour le forcer à réduire la difficulté graduellement et par parties, pour l'empêcher de se laisser prendre aux tromperies de vaines apparences ou de revenir à des difficultés déjà résolues.

Dans la série des déductions qui préparent l'acte de foi, il n'y a pas de lacune ou de fissure. Il faut bien le penser, puisque des esprits aussi exigeants que saint Augustin, saint Thomas d'Aquin, Bossuet, Cauchy, Pasteur, n'en ont pas trouvé. Cependant comment se fait-il que tous ceux qui instituent le même examen, dans des conditions favorables d'intelligence, ne tirent pas la même conclusion? Sinon que cette conclusion n'est pas simple affaire de logique, que les préliminaires sont à l'égard de cette conclusion plutôt des quasi-prémisses que des prémisses strictes, que la foi est chose de raison sans être la conséquence d'un pur raisonnement [1], qu'il lui faut la détermination finale de la volonté, et que la volonté, étant libre, échappe aux lois uniformes et fatales de la nécessité. Chose digne de remarque : saint Thomas, dans les articles qu'il consacre à la foi, soit dans la *Somme*, soit dans les *Questions disputées,* insiste plus sur le rôle de la volonté que sur celui du témoignage : tant ce rôle de la volonté est capital et délicat à mettre en lumière.

Dans l'acte de foi, la volonté a un autre rôle plus direct et plus intime. Non seulement elle empêche l'esprit de se laisser arrêter par de vaines objections, mais elle l'incline positivement à adhérer à la vérité. Par ce côté, la foi se rapproche, dans son procédé, de l'opinion. En présence de deux propositions probables, c'est-à-dire dont les raisons adverses se balancent d'une façon plus ou moins égale, la

1. Comparant la foi avec la science, saint Thomas dit, après saint Augustin, que dans la science l'assentiment suit de l'examen, dans la foi l'examen accompagne l'assentiment. — *De veritate*, q. XIV, a. 1.

volonté décide l'assentiment en un sens ; non qu'elle dicte à la raison son jugement, mais elle la livre à l'influence d'une des alternatives. De même dans la foi. La volonté place l'intelligence en face de certains objets et laisse ces objets agir sur elle de tout leur poids.

Et quel est cet objet ? Sont-ce les préliminaires, les raisons de croire ? Non, c'est la véracité divine elle-même. Soit la proposition : Il y a trois personnes en Dieu. La volonté laisse la véracité divine projeter sur cet enseignement toute sa lumière, c'est-à-dire toute sa valeur d'attestation, toute la garantie de son témoignage. Elle écarte l'échafaudage de preuves par lequel l'intelligence s'était démontré à elle-même le bien fondé du fait de la révélation ; elle prend le fait de la révélation pour établi, — ce qu'elle peut légitimement, — et elle laisse la souveraine autorité de la véracité divine emporter un assentiment victorieux au dogme de la Trinité. Ainsi la volonté détermine ou *commande*, comme disent les théologiens, l'acte d'adhésion au moyen de l'objet. Dans cet acte d'adhésion, l'intelligence n'est plus poussée comme d'en bas par la force des raisons perçues; elle est saisie d'en haut par la toute-puissante et triomphante valeur de l'affirmation divine. Si la poésie était de mise en théologie et en philosophie, nous dirions qu'ici l'intelligence ressemble à l'aigle qui ne s'élève avec effort jusqu'au plus haut sommet que pour, de là, se laisser emporter par un souffle plus puissant.

Aussi l'adhésion de foi ne participe pas seulement à la fermeté des raisons humaines : elle a la solidité du témoignage de Dieu pris en soi, solidité souveraine, assiette inébranlable, certitude qui surpasse toute certitude. De là, naît la sécurité parfaite, le repos calme et paisible, en même temps que l'intrépide constance de celui qui croit. De là vient aussi que la foi religieuse a été prise pour le type de la certitude, de la certitude parfaite sans hésitation ni trouble.

Et précisément parce que cette solidité n'est pas fondée immédiatement sur les raisons préalables de croire, elle ne dépend pas de la perspicacité qui a fait pénétrer plus ou moins ces raisons ; elle peut être et elle est égale chez le savant

et chez l'ignorant. La foi du charbonnier se trouve être aussi inébranlable et en même temps aussi raisonnable que la foi du critique. Par éducation d'esprit, par besoin intellectuel, peut-être par devoir de profession, le critique se reprendra de temps en temps à examiner si toutes les pièces de l'échafaudage sont étroitement agencées, si rien ne risque de céder ici ou là. Le charbonnier se contentera comme préliminaires de l'affirmation de son curé, sommairement appuyée de quelques faits qu'il ne songera pas à discuter, se reposant d'ailleurs dans la pensée que son curé est en communion de foi avec toute l'Église croyante. Foi de part et d'autre raisonnable, et foi qu'on pourrait appeler, de part et d'autre, *aveugle*, si l'on ne craignait l'équivoque du mot. En un sens, toute foi est aveugle. Car si le croyant ne croit pas sans raisons, au moment où il croit il ne regarde pas aux raisons de croire, c'est-à-dire aux raisons préalables de croire, à la critique historique du témoignage. Dieu a parlé ; il croit : c'est là tout l'acte de foi.

Nous avons dit plus haut qu'en général on peut appliquer à la foi divine ce qui est vrai de la foi humaine. Cependant ce parallélisme ne doit pas aller jusqu'à une assimilation complète, et il est un point où il cesse de se vérifier. Dans le témoignage humain, le point où porte la principale difficulté, le point qui s'impose surtout à l'examen, c'est la véracité du témoin, la valeur de son témoignage, les garanties que son affirmation présente. La question de savoir s'il a vraiment affirmé telle chose ne se pose que dans le cas du témoignage médiat ou transmis, et il est facile de se rendre compte que si les critiques ne négligent pas cette considération, ce n'est cependant pas là-dessus que se porte leur principal effort. Dans le problème de la foi divine, c'est au contraire le point où se concentre toute la critique. Pour qui admet l'existence de Dieu, sa véracité ne saurait faire doute. Mais Dieu a-t-il parlé ? C'est ce qui est à examiner. Et ce point une fois établi, le croyant peut s'abandonner en toute confiance à la véracité divine. Assurément, c'est par le témoignage humain que la révélation nous est transmise, et ainsi, chez le croyant, la foi divine se superpose en quelque

sorte à la foi humaine. Mais la foi humaine reste dans le vestibule du temple ; c'est à la véracité divine seule que le croyant, dans son acte de foi, fait hommage.

Car la foi est un hommage ; elle reconnaît et proclame la véracité ou la loyauté de celui à qui elle donne sa confiance. Les hommes l'ont toujours entendu de la sorte. Pour emprunter un exemple à M. Paul Janet, lorsque Alexandre buvait la potion présentée par son médecin Philippe, qui lui était dénoncé comme voulant l'empoisonner, il lui attestait l'assurance qu'il avait en sa fidélité. Aussi les hommes savent-ils gré à ceux qui ont foi en leur parole. Nouvelle preuve, pour le dire en passant, de l'intervention de la volonté dans la croyance. Un élève, sur la démonstration de son professeur, admet le théorème du carré de l'hypoténuse : le professeur ne se sent pas tenu de reconnaissance envers son élève. L'élève admet un récit sur la parole du maître : celui-ci verra dans cette docilité une marque de confiance.

La foi religieuse est donc aussi un hommage rendu à la véracité divine, et la théologie parle du culte de l'intelligence rendu à Dieu par la foi. Par la foi, dit saint Paul, l'intelligence se « met en captivité » ; c'est-à-dire, comme l'explique saint Thomas, elle s'enchaîne non par les liens qui lui sont propres et naturels, la vue de la connexion logique des objets, mais par des liens qui lui sont imposés du dehors, l'attestation de Dieu[1]. Comme cet hommage est volontaire et libre, il y a lieu aussi de parler du mérite de la foi, et c'est avec raison que le christianisme a fait de la foi une vertu. Mais en même temps combien cet hommage est raisonnable et sûr ! Combien est fondée la confiance du croyant ! Après tout, Philippe aurait pu être un malhonnête homme. Dieu, comme le dit la formule de nos catéchismes, ne peut se tromper ni nous tromper. C'est en toute sécurité que le croyant se repose en lui et s'en repose de la réalisation de ses promesses sur lui. On ne comprend pas qu'un homme avisé comme M. Paul Janet ait pu admettre ou attribuer à M. Ollé-Laprune cette théorie de la foi chrétienne : « S'il y a un Dieu, sans doute j'aurai du mérite auprès de lui

1. Saint Thomas. *De veritate*, q. xiv, a. 1.

de l'avoir cru sans preuves suffisantes; cette confiance est belle; mais elle ne fait pas qu'il y ait un Dieu, et elle ne peut rien ajouter aux raisons qui le démontrent[1]. » Comme si le chrétien croyait sans preuves suffisantes! Comme s'il était beau de donner sa confiance sans garanties suffisantes! Comme si la foi prétendait établir l'existence de Dieu qu'elle suppose!

La foi admet la raison, mais elle la dépasse. Le croyant se fait honneur à lui-même en même temps qu'il fait honneur à Dieu.

Nous verrons, dans un prochain article, ce que M. Paul Janet pense de la théologie, en particulier dans ses relations avec la philosophie.

1. Ouvrage cité, II, p. 477.

L. ROURE, S. J.

UNE VIEILLE QUESTION DE COLLÈGE

I

Si la cause du cantique populaire avait encore besoin d'être plaidée, il n'y aurait pas de meilleur argument à faire valoir en sa faveur qu'une solennité comme celle qui eut lieu dans la basilique de Montmartre le 17 janvier de cette année.

Les noces d'argent de l'Œuvre du Vœu national avaient attiré une foule énorme pour l'office du soir. Seuls, les privilégiés, munis de cartes, purent pénétrer à l'intérieur. Si vastes que soient les dimensions du monument, elles seront toujours insuffisantes pour des circonstances comme celle-là. Au reste, on sait que presque la moitié du vaisseau est occupée par le chœur et les chapelles rayonnantes. Cette disposition, heureuse d'ailleurs au point de vue du recueillement, de la piété et de l'effet architectural, ne laisse guère à la disposition de l'assistance que la partie antérieure des nefs. Six à sept mille hommes s'y pressaient ce jour-là. On peut dire que tous firent leur partie au lutrin.

On avait pris soin de distribuer un petit imprimé renfermant l'ordre et le détail de la cérémonie. Après le chant des Vêpres exécuté à deux chœurs par les tribunes et par la nef, le cantique *Pitié, mon Dieu*, fut dit par toute la masse des voix, avec accompagnement de grand orgue et de musique militaire. De distance en distance, des maîtres de chœur, debout sur des estrades, marquaient le mouvement. L'ensemble, si difficile à obtenir en pareil cas, était presque irréprochable et l'effet général était d'une puissance irrésistible.

Après quelques strophes chantées de la sorte, il y a comme du frisson dans l'air, les âmes vibrent et le plus blasé dilettante se défendrait vainement de l'émotion envahissante. Ce cantique si simple, si peu prétentieux, que tout un

peuple peut dire, voilà bien la vraie musique qui convient à ces grandes manifestations religieuses. Mettez à la place le maëstro le plus illustre, celui qu'on acclame frénétiquement à l'Opéra ; qu'il vienne faire entendre un chef-d'œuvre. Comme ce sera froid et comme on en aura vite assez !

Mais à quoi bon prêcher une doctrine à laquelle nous sommes tous convertis ? La question est d'amener les fidèles à prendre part au chant à l'église. Nous en avons perdu l'habitude. Ce n'est pas de bon ton. On ne se représente pas l'assistance de nos grandes paroisses de Paris chantant les psaumes, les hymnes ou les cantiques, moins encore le *Kyrie eleison* ou l'*Agnus Dei*. On y reviendra peut-être. Il y a telle paroisse de grande ville, que je pourrais citer, où tout le peuple dit les pièces de chant usuelles et où les femmes alternent avec les hommes pour les parties de l'office qui se chantent à deux chœurs. Dans les missions, il est d'usage de faire chanter des cantiques, dont toute l'assistance dit au moins le refrain ; on y réussit sans trop de peine, et c'est pour les ouvriers apostoliques un instrument d'une puissance incalculable. Je me souviens, pour ma part, d'avoir entendu dans la grande et magnifique église de Saint-Nizier de Lyon une assemblée de plusieurs milliers de personnes chanter chaque soir du mois de mai les cantiques à la Sainte Vierge. Un vicaire se tenait en chaire et battait la mesure. Au premier coup d'œil on esquissait un sourire, mais on était vite enlevé.

Cela se voit encore sans doute dans quelques églises isolées, peut-être même dans quelques heureuses régions. Mais la règle dans notre pays, c'est que le peuple se tient coi à l'église. Quelques chantres, quand on peut en avoir, martèlent tant bien que mal, plutôt mal que bien, les chants liturgiques. Dans les villes, où l'on a plus de ressources, c'est encore supportable ; dans les campagnes, hélas ! c'est la plupart du temps, grotesque. Quant à l'assemblée des fidèles, elle est là comme au parterre, elle écoute. Soit respect humain, soit insouciance ou manque d'initiative du clergé, l'usage s'est établi et enraciné. A quelque point de vue qu'on se place, il est déplorable. Le peuple qui ne prend aucune part aux cérémonies du culte s'en lasse vite, s'en dégoûte et

y renonce. Tout a été dit sur ce sujet, mais nulle part avec plus de conviction et d'énergie que dans les Rapports de M. le chanoine Gravier et la belle introduction qu'il a mise en tête de ses recueils de cantiques.

Depuis quelques années on s'est beaucoup préoccupé de la restauration du chant religieux. Des hommes de zèle et de talent, prêtres et laïques, se sont dévoués à cette œuvre et s'en sont faits partout les apôtres. Livres, journaux, revues [1], conférences et congrès, rien n'a été négligé par eux pour donner à leurs efforts plus de cohésion et d'efficacité. Des résultats très appréciables ont été obtenus. Sans entrer ici dans des discussions d'école, on ne peut qu'applaudir à l'impulsion partie de l'ordre bénédictin, et qui ont abouti en bien des endroits a transformer complètement l'allure lente et lourde du chant ecclésiastique. Puisse cette salutaire réforme pénétrer au sein de la corporation des chantres de paroisse parisiens, terriblement réfractaires jusqu'à ce jour !

Beaucoup d'autres, Dieu merci, se sont mis à exécuter le plain-chant d'une façon sinon très scientifique, du moins plus raisonnable et moins fatigante pour les écoutants. Ils ont renoncé à égrener pesamment un chapelet de grosses notes toutes semblables, et, grâce à un mouvement plus dégagé, la mélodie du *Pange lingua* ou de l'*Adoro te* se dessine et se laisse enfin saisir. Aux amateurs qui auraient l'occasion de traverser Paris, je me permettrai de signaler une communauté religieuse toute voisine des *Études*, les Bénédictines du Saint-Sacrement de la rue Monsieur. Les offices de leur chapelle ont été l'objet d'une mention honorable dans le fameux livre de Huysmans. Là se déroule chaque jour toute la liturgie monastique ; le chœur est bien nourri, les voix fermes n'ont rien qui rappelle les gémissements de la colombe ; le chant grégorien interprété avec une grande précision et une allure vive, presque rapide, devient éminemment expressif et on ne se lasse pas de l'entendre.

1. Qu'il nous soit permis de mentionner ici la *Musica sacra*, excellente publication mensuelle, fondée à Toulouse par le regretté Aloys Kunc, et qui, après une éclipse de quelques mois, vient de reparaître sous la direction du R. P. Comire.

Le plain-chant doit avoir la première place dans les cérémonies religieuses ; sous aucun prétexte on ne saurait l'en déposséder. Les pièces communes de la messe, les psaumes, les hymnes liturgiques, certaines antiennes usuelles et motets constituent un répertoire qui doit rester sacré, dans tous les sens du mot. C'est là le bien propre de l'église ; c'est sa langue et son chant.

Mais, cette place d'honneur réservée, il en reste une assez large pour le chant en langue vulgaire. Des promoteurs ardents du cantique français voudraient même l'introduire partout, sans en excepter la grand'messe. On ne voit pas pourquoi, disent-ils, un cantique français ne pourrait pas remplacer un morceau d'orgue pendant l'Offertoire ou l'Élévation. Ils ont contre eux l'article 7 du réglement de 1894, d'après lequel seule « la langue du Rite peut être employée dans les chants pendant les fonctions solennelles strictement liturgiques ». D'ailleurs l'article suivant fait au cantique populaire la part assez large, puisqu'il déclare que la « langue vulgaire » peut se faire entendre dans toutes les autres cérémonies, pourvu qu'on choisisse « des compositions pieuses et approuvées ». Un décret du 27 février 1882 spécifiait même que l'on pouvait chanter des cantiques devant le Saint-Sacrement exposé. Il serait aisé de citer des églises de tel grand diocèse où l'on observe très scrupuleusement les règles liturgiques, et où cependant on ne se fait pas faute d'alterner les cantiques français avec les chants latins aux saluts des plus grandes solennités.

II

Parmi les apôtres de la restauration du chant populaire, plusieurs pensent que c'est avec le cantique seulement que l'on peut avoir des chances de succès. C'est la thèse chaleureusement soutenue par M. le chanoine Gravier. Je n'ai garde de la contredire ; en s'y prenant bien, peut-être arriverait-on à faire exécuter aussi convenablement les pièces usuelles du plain-chant ; mais il n'importe. Il est certain que le jour où nous serions parvenus à faire chanter à l'église par toute l'assemblée des fidèles les refrains de nos cantiques français,

nous aurions réalisé un grand progrès qui en amènerait bien d'autres à sa suite.

C'est par les enfants qu'il faut commencer. Du reste, c'est pour eux tout d'abord que le chant des cantiques à l'église est chose d'importance. Pauvres enfants ! On ne devrait jamais les immobiliser sur leurs bancs pendant les cérémonies religieuses, sans les faire chanter. La messe basse est déjà bien longue pour eux. Il faudrait couper le temps par des prières récitées à haute voix. Mais ce qui vaut mieux encore, c'est le cantique. Dans les maisons ecclésiastiques ou religieuses, l'usage est généralement établi ; on chante beaucoup et il reste fort peu de temps pour la méditation solitaire. Mais dans les paroisses, c'est tout autre chose. On oblige les enfants des écoles catholiques à assister à la grand'messe, parfois même aux vêpres ; on y tient ; il faut leur donner de bonnes habitudes. Ils sont là, sous la surveillance de leurs maîtres, silencieux, dévorant leur ennui, comptant les minutes, attendant qu'on sorte. Eh ! mon Dieu, que veut-on qu'ils fassent ? S'ils se dissipent, on les punit, et voilà une amertume de plus au fond de leur cœur. On ne sait pas ce qui s'amoncelle de mécontentement et de dégoût pour les cérémonies religieuses dans ces pauvres âmes d'enfants contraints de les subir de cette façon inintelligente. Cela se retrouvera plus tard, hélas !

Les jeunes filles elles-mêmes, plus douces cependant, plus calmes par nature, et à qui il en coûte moins de rester à la même place, ne sont pas pourtant soumises sans inconvénient à ce régime qui n'est pas de leur âge. Leurs pieuses maîtresses ne se doutent pas de ce qui s'élabore dans leur cerveau pendant les trop longues et surtout trop silencieuses séances à la chapelle. Le chant des cantiques couperait court à l'ennui et arrêterait la rêverie dangereuse qui se dissimule sous l'apparence du recueillement et de la prière. C'est là le remède ; tous les prêtres qui ont un peu d'expérience des enfants le savent.

Le problème à résoudre n'est pas aussi simple qu'il paraît de prime abord. Pour arriver au résultat que nous entrevoyons et que nous souhaitons tous, il faudrait avoir un

recueil de cantiques de tout point irréprochable, qui serait chez nous comme le répertoire classique, officiel. Les catholiques allemands possèdent, dit-on, ce recueil idéal de chants populaires nationaux que tout le monde connaît et chante par cœur. Nous ne pouvons en dire autant. Il en est à cet égard comme du catéchisme ; ce formulaire unique de la doctrine chrétienne pour toute la France, en attendant qu'il existe pour toute l'Église, nous ne l'avons pas ; il varie d'un diocèse à l'autre et l'on sait trop quels inconvénients résultent de cette diversité. Ainsi en est-il du cantique populaire, en dépit d'un vieux fond que sa vénérable antiquité ne suffit même plus à protéger contre de trop justes critiques.

En ces derniers temps on a beaucoup travaillé à combler cette lacune. Musiciens et poètes se sont évertués, et certes on ne peut se plaindre que la louange du Seigneur manque en notre langue. Nous avons à deux reprises payé un juste tribut d'éloges à l'œuvre considérable de M. le chanoine Gravier ; les Frères des Écoles chrétiennes ont, eux aussi, publié un recueil qui a son mérite. Celui du P. Garin, mariste, est déjà un peu plus ancien. Il y en a d'autres encore assurément.

En voici un nouveau, qui a fait son apparition, il y a quelques mois et qui lui aussi, sans doute, va aspirer à l'honneur de devenir un classique du genre[1]. Nous éviterons de lui donner beaucoup d'éloges; car on pourrait nous reprocher de faire l'article pour un produit de la maison. Nous laissons cette partie de la critique à ceux du dehors ; ils la feront, et l'ont déjà faite[2] avec plus d'autorité et sans s'exposer au même soupçon. Mais ce qu'il est permis de dire avec assurance, voire avec une modestie quelque peu fière, — les auteurs ne me démentiront pas, — c'est que ce recueil de cantiques populaires représente une somme de travail qu'on aurait peine à croire sans quelques explications.

1. *Recueil de cantiques et de chants latins* : Ouvrage spécialement destiné à la jeunesse catholique et aux maisons d'éducation. (Paroles des cantiques rythmées); par le P. A. F., S. J. Paris, Poussielgue, 1896. In-18, pp. VII-795. Prix broché : 2 fr. 75. Cartonnage ou reliure en sus.

2. Voir spécialement l'article de M. l'abbé Vantroys, aumônier du lycée Hoche (Versailles), dans l'*Univers* du 6 janvier 1897.

III

En tout genre de connaissance humaine, il n'y a rien de plus difficile à faire qu'un bon manuel ; ceux-là seuls y peuvent réussir qui possèdent à fond la partie. Le manuel de chants populaires religieux, que nous n'avons pas eu jusqu'à présent et que nous n'aurons peut-être jamais, n'échappe pas à la règle générale. Je veux essayer de dire comment, pour ma part, je le conçois.

D'abord, il ne saurait être l'œuvre d'un homme seul. Si richement doué que l'on soit, on ne peut songer à tirer de son fonds un répertoire qui devienne populaire. Quand un maître a créé une demi-douzaine de ces chants que le peuple adopte, qu'on se transmet de proche en proche, et qui passent d'une génération à une autre, il a lieu de se féliciter. Cela n'arrive pas à tous ceux qui font des opéras.

Notre recueil sera donc tout d'abord un choix. Celui qui l'entreprend pourra même n'y rien mettre du sien ; il n'en sera peut-être pas plus mauvais. En tout cas, son premier soin sera d'aller d'ici de là explorer les collections anciennes et nouvelles, prenant un peu et laissant beaucoup, examinant tout et ne retenant que ce qui est bon, ou plutôt excellent. *Omnia probate ; quod bonum est tenete.* Ce triage est souvent fort malaisé ; il demande du discernement, du goût et de l'érudition. On se heurte à des difficultés d'espèces très disparates. Il y a chez les anciens des pièces qui paraissent de valeur, auxquelles on tient par habitude, que l'on voudrait conserver, et qu'il faut cependant sacrifier pour des raisons d'ordre supérieur. Il y a chez les modernes quantité de compositions exquises ; mais, pour un motif ou pour un autre, la plupart ne sauraient convenir. Puis, détail misérable, elles sont la propriété d'auteurs et surtout d'éditeurs qui ne vous permettent pas d'y toucher. Les auteurs du Recueil ont inséré, dans leur avant-propos, un *Avis* qui en dit long pour qui est un peu au courant des usages de librairie. C'est une longue liste de numéros appartenant à telle ou telle maison et qu'ils n'ont pu insérer qu'en se ménageant

l'agrément des propriétaires. Pour certains cantiques, ils ont même dû se borner à indiquer dans une petite note l'adresse de l'éditeur chez qui on trouve la musique.

Mais encore, quelles sont donc les règles dont on devra s'inspirer pour le choix des cantiques qui doivent entrer dans le recueil idéal ? En d'autres termes, quelles sont les qualités que doit réunir le cantique qui aspire à l'honneur d'y prendre place ?

Le cantique, tel que nous l'entendons ici, est une poésie religieuse destinée à être chantée par le peuple, ou du moins par un nombre considérable de voix. Il y faut donc distinguer trois éléments, la poésie, la musique et l'adaptation ou la convenance de l'une avec l'autre.

Et d'abord, la poésie. Il y a quelques années, à propos de la béatification de Louis Grignion de Montfort, j'ai esquissé dans les *Études*, d'après ce vieux maître, la théorie du cantique populaire[1]. Je me permets d'y renvoyer le lecteur. Oh ! ce n'est pas à dire que les *pieuses chansons* du vieil apôtre de la Vendée soient un modèle à copier servilement. Le temps a marché et la simplicité de nos aïeux s'en est allée avec bien d'autres choses. Il est certain qu'on peut faire autrement et mieux. Mais les principes demeurent. Saint Bernard les formulait, il y a huit cents ans ; il faut s'y conformer en tenant compte des exigences raisonnables du goût contemporain. Que la strophe énonce une pensée religieuse dans une langue correcte, limpide et d'une médiocre élégance ; c'est tout ce qu'on est en droit de lui demander. Mais que la muse n'aille pas prendre ses envolées des grands jours, qu'elle nous fasse grâce des métaphores hardies et s'interdise tout cliquetis de mots et toute recherche d'effets ; qu'elle ne se mette pas en frais de rimes riches ; c'est un luxe dont n'a que faire une personne simple qui vit avec le peuple et pour le peuple. Nous savons, ici peut-être mieux qu'ailleurs, combien la rime riche est en honneur au parnasse contemporain, et toutes les magnificences que nos artistes savent lui faire produire. Mais le

1. *Études*, avril 1888, t. XLIII, p. 500.

genre dont nous nous occupons a d'autres visées et, comme on le verra plus loin, il est soumis par état à des assujettissements assez nombreux pour qu'il ait le droit de s'affranchir de la mode du jour.

Quant à la musique, c'est également la définition même du cantique qui nous servira de pierre de touche pour discerner ce qu'il faut prendre et ce qu'il faut laisser. Deux mots résument tout ce qu'elle doit être et mieux encore ce qu'elle ne doit pas être : La musique de nos cantiques sera religieuse et populaire.

Quand on dit religieuse, on ne dit pas lourde ni monotone. La prière ne chante pas toujours dans le même mode; elle passe par toute la gamme des sentiments du cœur humain. La musique, qui est par excellence la langue du sentiment, se prêtera à ces diverses inspirations ; elle pourra donc, sans cesser d'être religieuse, exprimer tour à tour la joie ou la tristesse, la plainte ou le triomphe, la terreur ou l'enthousiasme, l'ardeur belliqueuse aussi bien que les élans de l'amour. « Toute composition musicale conforme à l'esprit, au sens et aux paroles de la liturgie inspire de la dévotion aux fidèles, et partant elle est digne de la maison de Dieu[1]. » A s'en tenir à cette règle, on voit que la porte de l'église est largement ouverte; la musique peut y entrer avec toutes ses ressources et y faire entendre des accents très divers. Comme les mêmes sentiments peuvent être informés par la piété ou par la passion, il ne sera pas toujours aisé de définir si la musique qui les traduit est exclusivement religieuse; mais quand elle ne l'est plus du tout, on s'en aperçoit assez vite, pour peu qu'on ait le sens du *quod decet*. Celle-là évidemment devra être impitoyablement écartée. Mais on verra tout à l'heure que les règles ecclésiastiques poussent la délicatesse plus loin.

La musique de nos cantiques sera populaire. Tout le monde comprend ce que cela veut dire. De même qu'il y a de très beaux vers qui sonneraient faux dans ce genre de poésie, il y a aussi de très belle musique qui ne saurait lui

1. Décret de la S. Congrégation des Rites, 6 juillet 1894.

convenir. Il nous faut une mélodie simple, chantante, facile à saisir, point chargée de modulations savantes, qui n'exige pas de nuances et d'expression, en un mot, qui n'ait pas besoin d'être *interprétée*. Les masses n'interprètent pas.

A ce point de vue, il y a un grand nombre de chants exquis et bien connus que l'on ne peut songer à insérer dans le recueil des cantiques populaires. Telle par exemple, la ravissante mélodie de Gounod : *Le ciel a visité la terre*. Il en faut dire autant de la plupart des compositions du P. Hermann, autant encore de celles du P. Comire. Ce n'est certes pas qu'elles aient moins de valeur qu'un air de chanson. Tout au contraire, mais on ne porte pas une toilette de gala comme un veston de travail. Les auteurs du *Recueil* ont cru devoir y admettre le *Noël* d'Adam : *Minuit, chrétiens*. J'estime que ce n'est pas sa place. Voici une autre perle. C'est au nº 68, la traduction de l'hymne *O luce qui mortalibus*, par Louis Veuillot. Le P. Comire a écrit une mélodie d'une inspiration mélancolique et douce qui s'adapte admirablement au sens des strophes. On prie et on pleure en murmurant cette musique. Faites-la dire par notre petit peuple des collèges, ce sera plat et insignifiant.

Enfin, troisième élément à considérer, l'adaptation de la musique aux paroles. Cette question a, par rapport à nos cantiques français, une importance exceptionnelle et elle se présente sous des aspects divers. Et d'abord que penser de l'ajustement d'un air profane à des couplets pieux?

On a beaucoup disserté sur ce point. L'argument biblique des dépouilles de l'Égypte emportées par le peuple de Dieu, ou bien encore celui de l'or, des diamants et des étoffes précieuses enlevées à la vanité pour le service et la parure de l'autel, a été tourné et retourné en tout sens. On peut également invoquer la pratique bien connue de quantité d'ouvriers apostoliques. Ils se sont emparés des airs familiers aux populations qu'ils évangélisaient, et, à des paroles souvent fort peu édifiantes, en ont substitué d'autres pleines de dévotion. En soi le procédé est irréprochable; c'est de bonne guerre. Mais il faut tenir compte des circonstances et de l'état des esprits. Ce qui réussit dans un

cas peut fort bien avoir des conséquences déplorables dans un autre. L'Église a formulé à cet égard des règles qui sont celles du bon sens lui-même. D'après l'article 9 du Décret de 1894, « est sévèrement prohibée dans l'église toute musique vocale ou instrumentale de caractère profane, surtout si elle s'inspire des motifs, variations et réminiscences de théâtre ». Mais il est clair que de telles défenses doivent être interprétées dans l'esprit qui les a dictées. Les termes mêmes semblent avoir été ménagés de façon à permettre certaines latitudes. *Caractère profane* n'est pas synonyme d'*origine profane*. Il ne suffira donc pas de dire : cet air est celui d'une chanson ou d'une romance, pour que à tout jamais il lui soit interdit de franchir le seuil de l'église. Il y en a sur le nombre qui ont un *caractère* aussi religieux que profane et qui « s'adaptant religieusement au sens et aux paroles » d'un cantique, ne sont pas indignes de la maison de Dieu.

La question est de savoir si cette accommodation peut devenir un sujet de scandale. Si l'air est connu, s'il doit évoquer des réminiscences et fournir aux mauvais plaisants l'occasion de parodies indécentes, il faut évidemment le proscrire sans pitié. En ce cas, la proscription atteindra non pas seulement les airs de chansons grivoises, mais encore des chants de caractère grave et religieux que l'on entend même au théâtre. A l'heure qu'il est, chanter le *Tantum ergo* sur l'air de l'hymne russe serait une inconvenance. Mais il y a vingt ans, alors que personne chez nous ne le connaissait, personne non plus n'eût été choqué d'entendre à l'église une musique aussi profondément religieuse.

Rien n'autorise à rejeter *a priori* toute adaptation d'une musique d'origine profane aux paroles d'un cantique ; on ne saurait donc ériger cette proscription en principe absolu. Dans la pratique, il faudra distinguer. S'il s'agit d'airs primitivement appliqués à des paroles licencieuses ou impies, soit, qu'on les écarte sans merci. Il y a des taches que les lessives les plus énergiques ne sauraient enlever. Mais en dehors de là, je ne vois pas pour ma part, pourquoi on se montrerait impitoyable. On peut affirmer que, sauf quelques rares exceptions, nos vieux cantiques populaires se chantent sur des airs qui n'ont pas été faits pour eux, ni

même pour être chantés à l'église. Veut-on les excommunier en bloc? Il est permis de croire que ce serait un tort. Il y en a dans le nombre qui sont bien inoffensifs, qui ne sont entachés d'aucun péché originel, qui n'ont jamais pénétré dans les mauvais lieux, ni fait de mal à personne, qui, par ailleurs, ont bien leur mérite, et qu'il ne sera peut-être pas facile de remplacer.

Mais ici évidemment, tout le monde ne saurait être du même avis. Quand on voit dans les vieilles éditions du Recueil de Saint-Sulpice figurer en tête des cantiques ces indications : « Sur l'air : *Femme sensible... Je t'aime encore... Du serin qui te fait envie... Heureux amants, cueillez des fleurs... Partant pour la Syrie... Tout est charmant chez Aspasie... A l'amour, livrez vos cœurs...* et ainsi des autres, cela vous fait l'effet de la *Clé du Caveau* arrangée à l'usage des églises, et l'envie vous prend de jeter à la rue tous ces rossignols. Le Père A. F... a cédé à cette tentation qui, après tout, est celle d'un zèle sévère pour l'honneur de la maison de Dieu : *Dilexi decorem domus tuæ*. Quelques-uns lui en voudront d'avoir supprimé tels vieux airs qui allaient si bien et que l'on avait chantés avec tant de dévotion, par exemple : *O Fontenay qu'embellissent les roses*, dans le cantique pour la première communion : *O saint autel qu'environnent les Anges*, ou bien encore *Femme sensible*, dans *Reviens, pécheur, à ton Dieu qui t'appelle*.. On voit du moins que, si ces airs traditionnels ont été éliminés, ce n'est pas uniquement pour le plaisir de les remplacer par d'autres.

IV

L'adaptation de la musique aux paroles dans le cantique populaire comporte un autre problème non pas plus grave, mais d'une solution plus laborieuse, je veux dire l'exacte concordance du rythme syllabique et du rythme musical. Expliquons-nous.

Il y a dans la phrase parlée, et à plus forte raison dans la phrase versifiée, une succession de syllabes longues et de syllabes brèves, de sons forts et de sons faibles;

il y a de plus des mots tellement unis de leur nature qu'ils ne tolèrent pas qu'on les sépare ; il y a, par contre, des coupes et des repos marqués par le sens et plus ou moins obligatoires. Tous ces éléments divers contribuent à former le rythme de la phrase. De son côté, la mélodie a son rythme, c'est-à-dire une succession, dans un ordre régulier, de notes brèves et de notes longues, de temps forts et de temps faibles, avec des repos plus ou moins accentués. Or, il faut qu'il y ait concordance entre l'un et l'autre rythme. Sinon, qu'arrive-t-il? C'est que la phrase est outrageusement disloquée, coupée, hachée ; le pronom est séparé de son verbe et l'article de son substantif ; les mots eux-mêmes sont tranchés par le milieu du corps, tandis que d'autre part il se fait des liaisons étranges de syllabes étonnées de se trouver réunies dans des mots qui n'appartiennent à aucune langue. Le rythme mélodique, allant son train avec une superbe insouciance du sens des paroles, en vient parfois à former des assemblages capricieux qui offensent également le bon sens et les oreilles pies. Ne se permet-il pas un blasphème à faire dresser les cheveux sur la tête dans le cantique au Saint-Sacrement : *Par les chants les plus magnifiques*, sur l'air de l'*Officier de fortune*, quand il fait les déplorables pauses que voici :

Il change, ô prodige admirable!
Le pain en son | corps adorable,
Le vin en son | sang généreux.

Le respectable cantique de la Passion : *Au sang qu'un Dieu va répandre* se chante sur l'air d'une vieille complainte assez canaille : *Que ne suis-je la fougère !* Je cite le second couplet tel qu'il est scandé par le rythme de la mélodie.

Dans un jar | din solitaire
Il sent de | rudes combats ;
Il prie, il | craint, il espère ;
Son cœur veut | et ne veut pas.
Tantôt la | crainte est plus forte,
Tantôt l'a | mour est plus fort.
Mais enfin | l'amour l'emporte
Et lui fait | choisir la mort.

L'exemple est topique. Le mouvement de la mélodie unit pour ainsi dire en un seul mot les trois premières syllabes de chaque vers avec un repos sur la troisième : *Dansunjar*, *Tantotla*. Or, le sens des paroles ne tolère évidemment ce repos que trois fois sur *veut*, *fin* et *fait*. Dans les cinq autres vers, la coupe qui a lieu en cet endroit est absurde.

Sans doute, avec un peu d'attention et de goût, on peut atténuer ce qu'il y a de trop choquant dans ces fâcheuses agrégations de syllabes ; on glisse au lieu d'appuyer. Le soliste s'arrange pour ne pas leur imposer d'unions contre nature ni de séparations trop violentes. Il oblige la mélodie à se conformer à l'allure de la phrase ; il les fait aller au pas. Il lui suffira d'ordinaire pour cela d'une légère modification ; une noire se résoudra en deux croches, ou *vice versa*. Ainsi il ne commencera point les vers de notre couplet par ces mots baroques : *Dansunjar, Ilsentde, Tantotla ;* mais, moyennant une petite complaisance du rythme musical, qui n'altère point la mélodie, il scandera d'un façon raisonnable :

Dans un | jardin solitaire
Il sent | de rudes combats....
Tantôt | la crainte est plus forte....

Dans les romances imprimées, la musique est notée pour chaque strophe, et le compositeur lui-même prend soin de faire ces petits ajustements.

Mais si simple et facile qu'elle soit, l'opération n'est plus pratique du moment qu'il s'agit d'un chant populaire. Irez-vous recommander à trois cents élèves réunis à la chapelle, ou à l'assemblée des fidèles à la paroisse, de faire les coupes d'une manière intelligente ? Évidemment il n'y faut pas penser. Quand même tous les couplets seraient notés dans le livre qu'ils ont sous les yeux, quand même vous feriez des répétitions, ce serait peine perdue, le torrent suivra son cours, et la masse des voix emportée par le mouvement continuera à chanter de tout cœur : « Dansunjar... Tantôtla.

Alors quoi ? Ne reste-t-il qu'à se résigner et laisser faire comme on a toujours fait ? C'est assurément le parti le plus commode. D'ailleurs on y est habitué et l'accoutumance

rend tout supportable. Il y a si longtemps que nous entendons entonner avant le sermon *Esprit Saint dé* ..., qu'il nous manquerait quelque chose si l'on arrangeait cela autrement. Mais ce n'est pas là une solution. Que faire donc?

Voici un vêtement confectionné qui n'est pas à votre mesure et dont il faut pourtant vous accommoder. Il y a deux moyens d'y pourvoir. Ou bien il faut que le tailleur retouche le vêtement pour l'ajuster à vos membres, ou bien que vous ajustiez vos membres à la mesure du vêtement. Il faut choisir. Il semble que c'est à l'habit de se mettre à la taille de votre corps ; c'est votre opinion apparemment ; vous n'avez nulle envie de vous faire raccourcir bras et jambes pour que votre habit vous aille bien. Supposez que la mélodie soit le vêtement, et le couplet le personnage à habiller. Le poète se hâte de déclarer que c'est la mélodie qui doit se modeler sur les vers. Sans doute, et nous avons dit tout à l'heure qu'elle ne manque pas de se plier à ses exigences quand la chose est possible. Mais du moment qu'il s'agit de cantique populaire, il n'en va plus de même. L'habit est de bronze, il faut le prendre comme il est ; on n'y change rien. S'il ne sied pas très bien à vos vers, s'il les gêne aux entournures, s'il leur donne des entorses, s'il les blesse et les déforme, c'est à eux de se mettre à sa mesure. Il faut s'y résigner.

Formulons la conclusion en langage ordinaire. Quand une fois une mélodie a été adaptée à une strophe, de façon que le rythme de l'une cadre avec le rythme de l'autre, que les temps forts portent sur des syllabes capables de les recevoir, que les coupes et les pauses se fassent là où elles doivent se faire, cette strophe, ou si l'on veut, ce couplet, sera le patron d'après lequel tous les autres devront être confectionnés ; c'est-à-dire que dans tous, les syllables longues et brèves, sonores ou aphones, se succèderont autant que possible dans un ordre identique ; au moins les césures et les repos voulus par le sens, se présenteront aux mêmes endroits.

Voilà en perspective un travail formidable. Tous les cou-

plets de nos cantiques à remettre sur le métier l'un après l'autre. Parfois il suffira de changer quelques mots ; la plupart du temps, c'est toute l'économie de la strophe qu'il faudra bouleverser. La besogne est singulièrement ingrate, et tel qui s'y est attelé avec courage, après s'être furieusement gratté le front et rongé les ongles jusqu'au sang, a fini par jeter le manche après la cognée. Nous avons sincèrement félicité dans les *Études* M. le chanoine Gravier, pour avoir exécuté ce tour de force d'un bout à l'autre du volumineux recueil qu'il a presqu'entièrement tiré de son fond.

Le Père A. F. et ses collaborateurs ont eux aussi accompli jusqu'au bout cette laborieuse tâche; tous nos cantiques traditionnels, sauf de rares exceptions, ont été mis au point, et d'après le témoignage de l'honorable critique cité plus haut, « sans diminuer en rien le mérite des travaux similaires parus depuis une trentaine d'années, on peut dire que ce nouveau recueil consacre définitivement l'évolution si ardemment souhaitée et de la dignité des airs religieux populaires et de la correction rythmique et artistique des paroles ».

Il faut bien s'attendre d'autre part à des récriminations. Cette refonte du texte de nos cantiques ne peut manquer de heurter des susceptibilités plus ou moins respectables. Comme toutes les vieilles choses nos vieux cantiques ont leurs amis; pour eux les vieux couplets ne font qu'un avec les vieux airs; paroles et musique résonnent ensemble à leurs oreilles; tout changement les déroute et volontiers ils diraient que c'est une profanation. Imaginez que l'on retouche les couplets de *Au sang qu'un Dieu va répandre*. Autant vaudrait corriger une statue gothique du XIIIe siècle ; elle est gauche, voire quelque peu contrefaite, mais elle est sacrée comme cela. On ne retouche pas des vers communément attribués à Fénelon. Mais nos vieux cantiques n'ont malheureusement pas tous une aussi noble origine, et combien d'entre eux n'ont guère d'autre mérite que leur antiquité! On pourrait les conserver tels quels comme curiosités, mais si l'on veut s'en servir, il faut de toute nécessité les décrasser et les mettre en état; l'opération n'aura rien de sacrilège; au contraire.

Fort bien, si les auteurs sont morts; mais supposez un poète vivant qui voit ses chères strophes soumises à cette orthopédie jugée nécessaire, évidemment un tel spectacle ne peut que lui causer de mortels déplaisirs. Elles le feront penser à ces pauvres enfants dont les saltimbanques brisent les membres pour les assouplir. Il faut pourtant savoir en prendre son parti. Le cantique est une poésie qui se chante, et le cantique populaire une poésie destinée à être chantée par une masse de voix réunies. Si vous ne vous résignez pas à mettre vos strophes à l'ordonnance, ce sont les exécutants eux-mêmes qui se chargent de les dépecer de lamentable façon; ou plutôt non, faites les lire, faites les déclamer, mais ne les faites pas chanter, car elles ne sont pas *chantables*.

V

Au reste, la poésie du cantique entendue comme on vient de le dire, a droit, semble-t-il, de réclamer certaines franchises. On prétend que Malebranche, un homme d'esprit pourtant, ne put dans toute sa vie mettre sur leurs pieds que ces deux alexandrins :

Il fait en ce beau jour le meilleur temps du monde
Pour aller à cheval sur la terre et sur l'onde.

Poésie faible à plusieurs points de vue. Comme on lui en faisait l'observation : « Il faut bien, répondait-il, passer quelquechose en faveur de la rime. »

Je ne garantis pas l'authenticité de l'anecdote; il importe assez peu. Mais je tiens qu'il faut passer aussi quelque chose, et même beaucoup, en faveur du rythme auquel doit s'astreindre l'homme de goût qui arrange des strophes pour être chantées par le populaire. Ces exigences sont nombreuses et compliquées; elles vont bien au-delà de la simple concordance des coupes de la phrase avec les temps forts et les pauses de la mélodie. Le P. A. F... a exposé ici même la théorie du *rythme dans la poésie chantée* [1].

1. *Études*, 1893, t. IX, p. 326 *bis*.

Le poète fidèle observateur de ces règles qui sont dans la nature des choses, aurait certes le droit de s'affranchir d'autres tyrannies plus ou moins conventionnelles. Remarquez en effet que ces vers sont assujettis tout à la fois aux principes fondamentaux de la prosodie latine et de la prosodie française. La strophe latine aligne l'un à la suite de l'autre ses vers composés de pieds rigoureusement mesurés et disposés dans un ordre savant ; mais elle n'est pas obligée de les terminer par des mots qui rendent le même son ; elle a pour base le rythme, elle ignore la rime. Au moyen-âge, quand on fit des hymnes latines en vers rimés, on secoua les autres chaînes du mètre classique.

La poésie française attache beaucoup d'importance à la rime; c'est un de ses éléments constitutifs. Par contre, elle se préoccupe médiocrement de la disposition symétrique et nombreuse des longues et des brèves ; elle compte non par pieds, mais par syllabes, et depuis qu'elle a mis sa gloire dans la rime riche, elle a relâché d'autant ses autres obligations, celles de la césure par exemple. Un petit nombre de rimeurs, ceux qui ont l'oreille musicale, s'inquiètent de mettre du rythme dans leurs vers. La poésie de nos cantiques, elle, est bien obligée d'en avoir souci ; elle est tout ensemble rythmique et rimée ; tous les asservissements à la fois. Au moins qu'on ne lui demande pas de marcher à travers toutes ces entraves avec la même élégance, les mêmes grâces que celles qui en prennent plus à leur aise. Ou plutôt qu'on la laisse, elle aussi, prendre quelques libertés nécessaires pour mieux remplir sa destinée. Qu'on lui permette d'être moins rimée pour être plus rythmique. C'est là pour elle l'important.

On a fait autrefois chez nous des vers blancs, c'est-à dire sans rimes, mais mesurés comme des vers latins ou grecs. Pourquoi les appelait-on des vers blancs, je l'ignore ; les administrateurs du Parnasse français ont déclaré que ce produit était sans valeur ; évidemment c'est parce que la rime en était absente, puisque par ailleurs on admet n'importe quel nombre de syllabes depuis un jusqu'à douze. Soit, la rime gardera sa place au bout des vers rythmés ; personne n'oserait congédier une personne aussi consi-

dérable. Mais quand bien même on s'affranchirait de quelques-uns de ses caprices, où serait le mal ? Si, par exemple, de temps à autre, dans telle strophe où le rythme musical s'accommode mal d'une désinence féminine, si on osait passer par dessus l'inflexible loi de l'alternance, serait-ce une audace tellement déraisonnable et criminelle ? On supprimerait du moins par là quelques-unes de ces portées prolongées de la voix sur des *e* muets, qui parfois ne sont qu'un signe orthographique, et que le chant oblige à transformer en syllabes fortes :

> Salut, ô Vierge immaculé e...
> Quel spectacle s'offre à ma vu e...

Mais non, nous ne sommes pas révolutionnaires à ce point ; jusqu'ici il est convenu que seuls les poètes décadents se permettent semblables licences. Nos auteurs ont cru devoir se montrer plus respectueux des règles classiques. Au lieu de diminuer les difficultés, ils ont augmenté le *labor improbus* qui vient à bout de tout ; ils ont mis sur leurs pieds quelques milliers de vers honnêtement tournés, presque toujours fort présentables, qui pourront être chantés sans accroc sur des airs auxquels ils s'ajustent exactement, et qui néanmoins pourront se lire et se dire en dépit de la règle de l'Opéra-comique d'après laquelle on chante ce qui ne peut pas être dit.

VI

La rénovation du cantique populaire soulève encore une question dont il faut dire quelque chose avant de finir.

De temps en temps, dans la notation des airs du Recueil, au refrain surtout, on voit se dessiner une ébauche d'harmonisation ; une seconde partie vient doubler le chant à la tierce ou à la sixte. C'est quelque chose, mais ce n'est pas assez.

Voilà un choix de cantiques bien faits ; airs et paroles, tout y est digne de la maison de Dieu ; un grand nombre d'entre eux sont déjà connus et goûtés ; ils sont de ceux qui restent ; l'œuvre de rajeunissement et d'adaptation

rythmique dont ils ont été l'objet ajoute à leur valeur un appoint considérable. Il reste à préparer une édition complète du Recueil à trois ou quatre voix.

Mais à quoi bon ? Il s'agit de cantique populaire, et le cantique populaire se chante à l'unisson. — C'est vrai, et quand on ne peut pas mieux faire, il faut s'en contenter. Du reste, avec une grande masse de voix, il n'y a peut être rien de plus beau que l'unisson. Mais, dans nos maisons d'éducation, ne pourrait-on essayer quelque chose de meilleur encore, amener nos élèves à chanter en chœur les cantiques usuels, ceux qu'ils disent tous les jours pendant la messe ?

Je demande en grâce qu'on ne se hâte pas de crier à l'impossible. La réponse est dans le vieil adage de la logique : *Ab actu ad posse valet consecutio*. La preuve que l'idée n'est point chimérique, c'est qu'elle est mise à exécution dans un bon nombre d'établissements ; on pourrait citer en particulier le petit séminaire de Langres, toutes les maisons ecclésiastiques du diocèse de Lyon et d'autres encore. Si l'on n'avait pas si mauvaise grâce à parler de soi et de ses affaires, j'en appellerais à une expérience personnelle, et j'ajouterais que sur ce point je parle avec une conviction raisonnée et profonde.

Par ailleurs, les avantages du système sont tels qu'ils méritent bien d'être achetés au prix de quelques efforts. Ce n'est qu'à la condition de faire chanter les élèves à plusieurs voix que vous les mettez à même de chanter chacun dans le registre qui leur est propre. Dans nos maisons d'éducation, les âges s'échelonnent depuis huit ou dix ans jusqu'aux approches de la vingtième année. Il y a par conséquent des voix d'enfants, c'est-à-dire des voix de femmes, et des voix d'hommes ; les quatre degrés de l'échelle, soprano, alto, ténor et basse, sont représentés par un nombre plus ou moins considérable d'enfants et de jeunes hommes. S'ils chantent à l'unisson, il est impossible de prendre un ton qui leur convienne à tous. De là des inconvénients sérieux et de plus d'une sorte. Tous ceux qui ont eu à s'occuper pratiquement de la question savent combien il est difficile de modérer les jeunes enfants dont la voix n'a pas encore mué. Leur voix

de tête, douce et légère, n'est pas assez bruyante à leur gré; instinctivement ils lancent à plein gosier ce que nous appelons la voix de gamin. Ils crient au lieu de chanter. L'échelle de ces notes éclatantes est très peu étendue; pour peu que l'on monte, ils ont beaucoup de peine à garder le ton; ils baissent et entraînent dans la glissade toute la bande. Aussi est-il souvent absolument impossible de les accompagner. Beaucoup arrivent par là à se fausser irrémédiablement et la voix et l'oreille. En attendant, il faut plaindre ceux qui sont condamnés à subir des chants exécutés de la sorte.

Supposez au contraire que les élèves chantent en chœur, ces jeunes enfants ont la partie de dessus, trop élevée pour que la voix criarde y puisse atteindre; ils ne peuvent plus faire entendre que le timbre argentin de la chanterelle. Là il n'y a rien à craindre ni pour les organes des petits chanteurs, ni pour l'oreille des écoutants; les notes les plus hautes sont de toute façon les meilleures. Je ne sais rien pour ma part de plus charmant qu'un ensemble de cinquante à soixante jeunes garçons lançant à pleine gorge leurs voix de soprano, moins moëlleuses, il est vrai, moins veloutées que celles des femmes, mais aussi plus limpides et plus vibrantes.

Est-il besoin de dire que les cantiques de tous les jours chantés en chœur à plusieurs voix auraient pour les élèves tout autrement d'attrait que le chant à l'unisson? Ils seraient du même coup obligés de chanter avec attention et de s'écouter les uns les autres; par suite, la délicatesse de l'oreille, le sens de l'harmonie, le goût musical se développerait chez eux comme à leur insu. Et ce résultat n'est pas à dédaigner. Cela fait partie de la culture générale de *l'honnête homme*. Chose singulière, des jeunes gens qui ont fait toute leur éducation dans un collège catholique, en sortent l'oreille absolument inculte, incapables de chanter juste *Au clair de la lune*. Sans doute il y a des natures réfractaires à l'harmonie, mais il semble pourtant que bien peu résisteraient jusqu'à ce point, si l'on s'était mis en peine de rendre plus intéressant le chant quotidien des cantiques; celles-là devraient être classées parmi les phénomènes.

Est-il donc si difficile de faire chanter les cantiques à plusieurs voix par tous les élèves réunis? Pas beaucoup plus que de les faire chanter à l'unisson, et l'on peut ajouter avec assurance que, si quelques-uns doivent rester muets, il n'y en aura pas plus dans un cas que dans l'autre. Les plus jeunes enfants ont pour leur part la mélodie elle-même, par conséquent la partie la plus chantante et la plus facile; les parties d'accompagnement reviennent aux aînés par le fait même de leur âge. Dans le nombre, il s'en trouvera bien toujours quelques-uns qui auront des notions de solfège; ceux-là mènent les autres. Avec quelques quarts d'heure d'exercice de temps en temps on se sera bientôt fait un répertoire. Nos enfants ont plus d'instinct musical qu'on ne croit et ils s'accoutumeront à chanter convenablement à plusieurs voix avec une promptitude dont on sera étonné.

Il faudra sans doute avoir soin de les placer à la chapelle d'après la partie qu'ils ont à faire. Mais, que les préfets de discipline et surveillants se rassurent; il n'y aura pas beaucoup de changements à faire dans l'ordre établi, puisque le registre des voix est à peu près déterminé par l'âge. Les petits, soprani et alti, formeront les deux premiers groupes en haut de la nef; les grands, ténors et basses, viendront à la suite. Le maître de chapelle circulera dans le passage qui les sépare; il n'aura pas besoin de battre la mesure avec son bâton d'orchestre; ce n'est nullement nécessaire, et il faut éviter tout ce qui pourrait faire croire que l'on emploie le temps de la messe à une répétition de musique. L'orgue soutiendra les voix de son accompagnement et dirigera le mouvement, en marquant plutôt le rythme que la mesure, et surtout par des pauses nettement accentuées.

Il est clair qu'il ne saurait être question ici de chœurs savants ni d'harmonie compliquée; pas d'accords délicats, ni de chassé-croisé des parties. Que tout soit aussi simple et naturel que possible. Le choral allemand est peut-être le type du genre : avec son allure grave et régulière, sa mesure carrée, son dessin mélodique passablement monotone, il se prête à une harmonisation que l'on saisit vite et que l'on applique ensuite par habitude. Les Anglais, eux aussi, jusque dans de modestes chapelles de village, chantent

à plusieurs voix leurs psaumes tournés en cantiques du même style que le choral allemand. Cette nation ne se distingue pas précisément par un sens esthétique supérieur. Nous avons en tout genre plus d'artistes éminents que nos voisins d'outre-Manche ; mais peut-être bien y a-t-il chez eux une culture artistique moyenne beaucoup plus commune que chez nous. Nous ne connaissons pas ces chœurs comme en possèdent toutes les villes d'Angleterre, où les voix se chiffrent par centaines et qui donnent tous les ans plusieurs auditions. Nous ne sommes pas en mesure non plus, hélas ! d'exécuter sans préparation des chants religieux, comme ceux que les Anglais peuvent aborder, paraît-il, à livre ouvert. Qu'on me permette de placer ici un petit souvenir personnel qui, ce me semble, ne manque ni de charme ni d'à-propos.

C'était à Port-Saïd, par un beau soir de printemps, à bord de l'*Iraouaddy*, un grand paquebot des Messageries maritimes. Nous venions de traverser le canal et nous allions faire route vers Jaffa ; la mer était parfaitement calme, l'air transparent et d'une douceur exquise. Comme toujours, on ne voyait guère parmi les passagers que des Anglais. C'était une de ces inévitables bandes *Cook and Son* qui, après le Caire, les Pyramides et les cataractes, continuait la tournée obligatoire par la Terre Sainte et la Syrie. Un essaim de jeunes misses folâtraient sur le pont avec la désinvolture et le sans-gêne des filles d'Albion. Tout à coup l'une d'elles s'assied à un piano qui se trouvait là et attaque vaillamment un air de danse. Déjà les jambes frétillaient, on esquissait des pas en attendant des cavaliers qui ne devaient pas se trouver bien loin. Assis sur nos pliants le long des bastingages, nous allions manifestement nous trouver engagés sans le vouloir dans les figures d'un bal de tritons et de naïades britanniques. Quand voici venir un personnage grave, de noir tout habillé, avec le collet blanc du clergyman :

— « Petites folles, y pensez-vous ? Oubliez-vous que c'est dimanche ? »

Cela nous rappelait le *quos ego* classique, mais un *quos*

ego tout paternel. Immédiatement le piano se tait, le tourbillon s'arrête, les rires perlés s'éteignent; on se rapproche, on chuchotte; des personnes mûres, ladies et gentlemen, arrivent à la file. On distribue des livres; le piano frappe l'accord et on entonne un cantique à quatre voix. Après celui-là, un autre, et ainsi pendant près d'une heure, dans le calme idéal de cette nuit que pas un souffle ne troublait, pendant que le navire glissait comme une grande ombre sur la mer endormie, nos touristes anglais chantèrent les louanges du Seigneur avec ce sérieux qu'ils mettent à tout ce qu'ils font. A vrai dire, on avait beau tourner les pages et changer de numéro, c'était bien un peu toujours la même chose; leurs airs religieux n'ont décidément pas la variété de mouvement et de dessin mélodique des nôtres. Mais ce chant d'allure grave, avec son harmonie simple et facile qui permettait à toutes les voix de déployer leurs ressources, n'en avait pas moins son caractère et sa beauté.

Quand ce fut fini, un de nos compatriotes qui avait, je crois, trouvé le concert spirituel un peu long, s'empara à son tour du piano et nous donna une sérénade dans un tout autre mode. Il sifflotait, en s'accompagnant, une musique très brillante et très rapide; on aurait dit qu'il avait un flageolet entre les dents. C'était agréable et fort curieux. Notre soirée de dimanche à bord nous avait valu deux spécimens d'art très différents : Si l'un était bien anglais, l'autre, hélas ! n'était que trop français.

Pour revenir à notre sujet, nous pourrions très avantageusement faire entrer dans le répertoire de chants à plusieurs voix, quelques-uns de ces chorals anglais ou allemands, les plus mélodiques et les mieux appropriés à notre goût national. Ils s'adaptent très bien aux strophes des hymnes latines, liturgiques ou semi-liturgiques.

Mais je n'ai ni le loisir, ni l'intention de traiter la question du chant des cantiques à plusieurs voix avec tout le détail et l'ampleur qu'elle comporte. Pareille innovation peut sembler bien hardie; mais qu'on veuille bien ne pas la condamner de prime-saut. Tout ce qui est nouveau n'est

pas pour cela déraisonnable. — « Je sais bien, disait un vénérable supérieur, que cela ne s'est point fait chez nous jusqu'ici ; mais je n'ai pas pour principe que l'on ne saurait rien faire de mieux que ce que nous avons toujours fait. »

Dans nos établissements catholiques, les cérémonies religieuses se placent au premier rang parmi les instruments d'éducation. La piété n'entre pas dans le tempérament de nos élèves par la spéculation métaphysique ; nos exhortations elles-mêmes n'ont à cet égard qu'une efficacité très limitée. Mais qui dira l'influence produite dans ces jeunes âmes par une belle solennité religieuse ? Entre autres irréparables lacunes de l'éducation des collèges universitaires, il faut précisément compter l'absence de ces fêtes à la chapelle qui tiennent une si grande place dans la vie chrétienne de nos enfants et laissent dans leur souvenir des traces ineffaçables.

Mais dans les pompes religieuses elles-mêmes, rien ne peut remplacer le chant d'ensemble, et c'est pourquoi il importe plus qu'on ne pense qu'il soit toujours convenable et digne. Ce n'est pas sans détriment qu'on se néglige sur un point que dans certaines maisons on serait tenté de regarder comme accessoire. Et cela est vrai spécialement pour les cantiques de tous les jours. Si l'on parvient à les faire chanter d'une façon un peu agréable, et, tranchons le mot, un peu artistique, les élèves s'y intéresseront et ce sera un excellent exercice de piété ; sinon, ils s'en dégoûtent très vite et se dispensent volontiers, les grands surtout, d'y prendre part. La manière dont on chante les cantiques chaque matin dans un collège catholique est une sorte de baromètre qui marque assez exactement le degré de bon esprit qui y règne. Qu'on ne craigne donc pas d'y consacrer un peu de temps et de peine ; ce ne sera ni temps ni peine perdue.

J. BURNICHON, S. J.

FORMATION MÉCANIQUE
DU SYSTÈME DU MONDE

(Second Article [1])

VII

M. Faye a considéré le problème de l'origine du monde de la façon la plus large.

Le système solaire n'est pas seul dans l'espace ; autour de chaque étoile se groupe un système plus ou moins analogue au nôtre ; les lunettes commencent à en déchiffrer quelques détails. Ces divers mondes sont séparés par des distances colossales dont il est utile de se faire une idée. Prenons un exemple.

Nous avons vu que la distance de la terre au soleil est de 149000000 de kilomètres et que celle de Neptune au soleil est trente fois plus grande ; c'est là le rayon de notre monde.[2] Réduisons ces dimensions quarante-cinq milliards de fois, tout notre système tiendra dans un cercle de cent mètres de rayon ; plaçons maintenant, par la pensée, ce cercle, ainsi réduit, au centre de Paris et demandons-nous où se trouverait, à la même échelle, l'étoile la plus proche du soleil. Cette étoile notre voisine, α du Centaure, qui nous envoie sa lumière en 4 ans et 4 mois, se trouverait alors quarante kilomètres au delà de Marseille, — et, pour garder la même proportion, la lumière ne devrait plus faire que deux mètres en cinq minutes [3]. — On conçoit que dans ces conditions les divers systèmes de l'univers ne se gênent

1. V. *Études*, 20 mai 1897, p. 530.

2. Abstraction faite des planètes ultraneptuniennes dont l'existence est problématique.

3. Ajoutons que certaines étoiles, encore perceptibles, sont, suivant toute apparence, près de mille fois plus éloignées.

guère les uns les autres et, s'ils échangent leur lumière, il est à croire que toute autre espèce d'influence réciproque est absolument négligeable à de pareilles distances.

Mais ont-ils toujours été ainsi indépendants ? Rien n'oblige à l'admettre. A la vérité, M. Wolf n'est pas tendre pour ceux qui prétendraient expliquer comment les diverses concentrations sidérales se seraient formées aux dépens d'un chaos primordial universel. « La première partie du problème cosmogonique, dit-il, quelle est la matière primitive du chaos et comment a-t-elle donné naissance aux étoiles et au soleil, reste donc, aujourd'hui encore, dans le domaine du roman et de l'imagination pure. »[1] Mais sans chercher à préciser les détails de cette formation, on peut, je crois, admettre comme beaucoup moins romanesque la possibilité, la vraisemblance même, du fait envisagé d'une manière générale. C'est ce que M. Faye n'hésite pas à faire et, comme il le remarque, cette idée n'est même point entièrement neuve ; suivons-le donc et admettons l'existence d'un chaos primitif unique.

L'observation nous montre les divers mondes animés de mouvements gigantesques ; mouvements de translation, d'abord : le système solaire, on le sait, se dirige en bloc vers la constellation d'Hercule au train d'environ 15 kilomètres à la seconde ; Sirius s'éloigne de nous à raison de 32 kilomètres à la seconde, en même temps qu'il se déplace latéralement ; bref, les étoiles, si longtemps déclarées fixes, sont toutes en mouvement et, lentement, les constellations se déforment ; et cette mobilité universelle des mondes n'est pas un des arguments les moins favorables à l'idée du chaos primitif commun. Chaque monde possède, de plus, des mouvements de circulation internes ; or ces rotations n'ont pu surgir du néant, pour ainsi parler ; aussi, conclut M. Faye, « puisque nous voyons les étoiles doubles, ainsi que notre propre monde, tourner en marchant, autour de leur centre de gravité, il faut en conclure que ces rotations, ces circulations datent de l'origine non sous leur forme actuelle, mais sous celle de gyrations équivalentes ».

La première phase d'organisation fut la division de ce

1. *Les hypothèses cosmogoniques*, p. 5.

chaos, la segmentation de la grande masse unique primordiale. Cette segmentation se fit sous l'influence des centres d'attraction qui se développaient, par suite de l'hétérogénéité de la matière, en divers points de cette immense nébulosité. Il en résulta des concentrations en certaines régions privilégiées, lentes d'abord, puis s'accentuant au fur et à mesure que le centre d'attraction prenait de l'importance par l'accumulation des matériaux qui venaient y affluer. Comme conséquence nécessaire, les zones placées aux limites communes des divers champs d'attraction se raréfiaient, se vidaient de matière, ce qui produisait des déchirures dans le chaos et, peu à peu, ces divisions s'accusant de plus en plus, la masse primitive se trouva décomposée en masses partielles, en lambeaux, ainsi que les nomme M. Faye, dont les contours étaient encore très imparfaitement arrêtés.

Par leur évolution, ces lambeaux ont donné lieu à la variété infinie d'éclosions sidérales qui embellissent la voûte céleste et parmi lesquelles notre petit système planétaire n'est qu'une unité, un cas particulier. C'est là ce que M. Faye résume dans cette proposition fondamentale :

A l'origine, l'univers se réduisait à un chaos général excessivement rare, formé de tous les éléments de la chimie terrestre plus ou moins mêlés et confondus. Ces matériaux, soumis d'ailleurs à leurs attractions mutuelles, étaient dès le commencement animés de mouvements divers qui en ont provoqué la séparation en lambeaux ou nuées. Ceux-ci ont conservé une translation rapide et des gyrations intestines plus ou moins lentes. Ces myriades de lambeaux chaotiques ont donné naissance, par voie de condensation progressive, aux divers mondes de l'univers [1].

Quelle forme avaient ces lambeaux, quels mouvements agitaient leurs éléments? La plus grande variété a dû régner en tout cela et la meilleure preuve en est la diversité de structure et de constitution que nous révèlent les observations faites sur les systèmes stellaires analysés, en partie du moins, jusqu'à présent, amas d'étoiles, nébuleuses, étoiles simples, doubles, triples, etc... S'il s'agit d'un système

1. *Sur l'origine du monde*, p. 260.

déterminé, du nôtre par exemple, la réponse devient plus possible : il est bien clair, en effet, que la masse chaotique primitive, qui a fourni le monde solaire tel que nous le voyons, devait contenir en germe quelque chose d'équivalent, la même matière tout d'abord, puis des mouvements capables de se transformer en ceux qui animent actuellement les astres qui le composent. C'est toujours la même chose et comme partout, il faut bien prendre un lièvre pour faire un civet et c'est précisément à quoi Kant ne pensait point, lorsqu'il ne mettait rien dans sa nébuleuse d'où pût sortir la rotation de toutes les planètes dans le même sens. Mais de même que le chasseur goûtera délicieusement le civet s'il a lui-même tué le lièvre au lieu de l'acheter tout préparé chez le traiteur, de même aussi l'esprit désire prendre le système solaire à l'état sauvage, en quelque façon, le plus rudimentaire possible et c'est cet état qu'il faut ici chercher à définir.

VIII

Laplace, nous l'avons vu, faisait tourner en bloc une atmosphère dilatée autour d'un même axe, l'axe de rotation du soleil lui-même ; c'était excessif, trop artificiel, pas assez inculte, on peut remonter plus haut. M. Faye suppose seulement que « le chaos partiel » qui a fourni le système solaire a « possédé, dès l'origine, un lent mouvement tourbillonnaire affectant une partie de ses matériaux » (p. 268).

Toutefois il ne faudrait pas croire qu'il s'agit là d'un mouvement tourbillonnaire d'ensemble, ce serait partir du même point que Laplace ; M. Faye admet à l'origine des tourbillons multiples, mais de même sens, et il établit que « les mouvements tourbillonnaires de même sens, dont ce chaos primitif était animé dans une partie de sa masse, n'ont pas tardé à se réunir, à se composer en une vaste gyration régulière ». (p. 270).

Il y a cependant une autre hypothèse à faire ; elle est relative à la forme générale primitivement affectée par le lambeau chaotique au sein duquel existaient ces tourbillons. Le monde solaire actuel est plat, toutes les planètes tournant sensiblement dans le même plan, et, dans ce plan, il est

rond : devrons-nous donc supposer au chaos générateur la forme d'une immense galette? Ce n'est pas nécessaire et cela semble trop particularisé ; il suffit d'admettre qu'il était à peu près sphérique, il s'est aplati et ramassé dans le plan diamétral perpendiculaire aux axes de rotations des tourbillons, et ce qui doit nous confirmer dans cette vue, c'est que, parmi les comètes, astres errants aux allures bizarres, plusieurs circulent encore perpendiculairement au plan des planètes, perpétuels témoins de la répartition ancienne de la matière en ces régions, épaves toujours flottantes dans cet océan vide, tandis que les autres débris du chaos sont venus se fondre et se grouper en formant les planètes.

Résumons maintenant en quelques traits la façon dont notre monde va sortir de là.

Dans cet immense amas de matière clairsemée s'établissent peu à peu des circulations plus régulières; parmi les molécules, les unes se mettent au pas, et se groupent en grands anneaux plats tournant autour du centre d'abord vide. D'autres, qui n'ont pas été englobées dans ce mouvement d'ensemble, se dirigent vers le centre et viennent s'y accumuler. De la sorte, les anneaux se sont formés au sein même de la nébulosité générale et bien avant que la masse centrale ait acquis la prépondérance qu'elle possède actuellement. Dans l'idée de Laplace, la nébuleuse abandonnait *à l'extérieur*, par suite de sa contraction, des anneaux de vapeur ; ici ces anneaux, anneaux de poussière plutôt, s'organisent, s'individualisent *à l'intérieur* en même temps que la concentration s'accentue.

Bientôt dans ces anneaux se développent des centres d'attraction, la matière y étant inévitablement distribuée d'une façon quelque peu inégale; aux régions les plus denses afflue peu à peu ce qui se trouve dans celles qui sont moins bien garnies et chaque anneau se transforme ainsi en une masse unique, en une planète.

Dans quel sens vont tourner les planètes ainsi formées? D'après Laplace, nous l'avons dit, les anneaux qui se détachaient de l'extérieur de la nébuleuse, donnaient naissance à des planètes animées d'une rotation directe. M. Faye conteste la valeur de cette conclusion; suivant lui la rotation

d'une planète se formant dans un semblable anneau aurait été nécessairement rétrograde, il fallait donc ici corriger radicalement l'œuvre de Laplace.

La convergence de la matière vers le centre et la formation des anneaux marchant de pair, on conçoit facilement que les anneaux les plus éloignés se trouveront les premiers dégagés de la nébulosité générale. Aussi, tandis que les anneaux les plus voisins du centre se pelotonneront en planètes, alors qu'ils seront encore baignés dans la masse solaire incomplètement concentrée, ceux qui en sont le plus écartés subiront cette évolution lorsqu'ils seront déjà complètement dégagés, et cette diversité de conditions aura sur la formation des planètes la plus décisive influence. Des considérations mécaniques très simples montrent en effet que la loi de circulation des molécules des anneaux est absolument différente dans les deux cas et que si la planète prend naissance à l'intérieur de la nébuleuse, elle acquiert en même temps une rotation dont le sens est direct, tandis qu'il est rétrograde si elle se forme à l'extérieur. Il suffit donc d'admettre que les deux anneaux extrêmes, d'où sont sortis Neptune et Uranus, se sont ainsi mis en boule hors de la nébuleuse, tandis que les autres y étaient encore compris quand ils ont éprouvé cette transformation. Remarquons-le en passant, la nébuleuse qui se concentre ainsi peu à peu c'est le soleil; ainsi les planètes les plus proches de cet astre, la terre entre autres, se sont formées avant que le soleil ait eu sa complète individualité, sa forme et ses dimensions définitives; la terre est ainsi plus ancienne que le soleil. Ce résultat ne manque pas d'intérêt et s'accorde d'une façon remarquable avec plusieurs faits géologiques importants.

Quant aux satellites, ainsi que Laplace, M. Faye considère leur formation comme une répétition en petit, une réduction de celle du système entier; les globes planétaires encore imparfaitement condensés ont donc donné naissance eux aussi à des anneaux plats qui se sont ultérieurement réunis en boule, sauf dans le cas de Saturne où quelques anneaux, composés de corpuscules circulant autour de la planète, ont réussi, grâce à des conditions exceptionnelles d'équilibre, à se maintenir dans leur état primitif, témoins permanents,

semble-t-il, de ce que furent jadis les autres satellites et les planètes elles-mêmes.

IX

A cette théorie, bien incomplètement résumée dans ce qui précède, M. Wolf répondit[1] en montrant que le système de Laplace lui paraissait susceptible de réformes moins radicales, suffisant cependant à le rendre « presque entièrement satisfaisant. »

Sous sa forme primitive le système de Laplace donnait prise en effet à bien des difficultés. On pouvait se demander par exemple pourquoi les anneaux se formaient séparés les uns des autres ? Si l'atmosphère solaire en se contractant abandonnait une partie de ses matériaux, ce phénomène ne devait-il pas se produire d'une façon continue ? Comment prévoir aussi la classification naturelle des planètes ? Les quatre dernières ayant un volume et une masse considérables ainsi qu'une faible densité, alors que les quatre plus voisines du soleil sont petites et lourdes et ces deux groupes séparés par l'anneau confus des astéroïdes, voilà quelque chose qui ne semble point dû au hasard.

Or, dans une série de travaux remarquables, M. E. Roche a répondu à plusieurs de ces questions[2]. Une analyse mathématique approfondie des formes d'équilibre de l'atmosphère solaire lui permet de prévoir, entre autres, la formation

1. *Les hypothèses cosmogoniques*. Paris, 1886.

2. *Mémoires de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier* 1849-1883. Voir aussi un rapport de M. Tisserand, *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, t. 96, 23 avril 1883.

L'ouvrage de M. du Ligondès déjà cité, débute par un résumé de la théorie de l'auteur dû à M. l'abbé Moreux. Celui-ci énonce, p. III, quelques-unes des principales objections faites au système de Laplace ; il faut observer que M. E. Roche avait précisément répondu à quelques unes d'entre elles. A ce propos, et en ce qui concerne les satellites, je crois intéressant de citer un résultat remarquable obtenu par M. Roche. Celui-ci avait annoncé qu'aucun satellite ne pouvait être à une distance de sa planète inférieure à 2,44, le rayon de la planète étant pris pour unité. Or ceci s'est trouvé vérifié par la découverte des satellites de Mars dont le plus voisin de la planète, Phobos, est à une distance égale à 2,77 et par celle du cinquième satellite de Jupiter qui se trouve à la distance 2,55.

d'anneaux *séparés*, provenant de retraits brusques, successifs, de la nébuleuse, en même temps qu'il se formait des anneaux intérieurs à cette nébuleuse elle-même. De plus la classification naturelle des planètes peut aussi se prévoir et même M. Roche avait, par avance répondu à l'objection de M. Faye d'après laquelle les anneaux de Laplace n'auraient dû fournir que des planètes à rotation rétrograde.

Mais ces réponses ne concernent, somme toute, que des détails et il semble bien qu'il faille renoncer à toute théorie qui ne transformera pas radicalement les principes fondamentaux eux-mêmes de la cosmogonie de Laplace[1]. On éprouve en effet une bien grande difficulté à comprendre comment chacun de ces immenses anneaux s'est réuni en une seule et unique masse. Cette difficulté est « capitale », ainsi que le dit M. Wolf et menace toute théorie qui fait dériver les planètes d'anneaux composés de particules *circulant toutes dans le même sens*. Supposons que sur l'orbite

1. Au moment de nous séparer définitivement de ce grand géomètre je veux rendre justice complète à sa mémoire. D'après des renseignements qui m'ont été fournis tout récemment, Laplace a fait une mort chrétienne. Le fait est, si je ne me trompe, bien peu connu. Voici comment le journal *La Quotidienne* du mercredi 7 mars 1827 (nº 66), p. 2, annonce la mort de Laplace :

Paris, 6 mars.

M. le marquis de Laplace, pair de France, membre de l'Institut, auteur de la *Mécanique céleste* et de plusieurs autres ouvrages qui l'ont fait placer parmi les plus grands géomètres de ces derniers temps, est mort hier dans son hôtel, rue du Bac, entre les bras de ses deux pasteurs, M. le curé des Missions étrangères et M. le curé d'Arcueil, qu'il avait fait appeler pour en recevoir les derniers secours de la religion. Nous aurons à publier une notice sur la vie de ce savant célèbre ; mais nous devons dès ce moment faire remarquer ce que sa mort a présenté d'édifiant à sa famille, à ses amis et à ses admirateurs. C'est un contraste que nous aimons à opposer au récit de morts scandaleuses qui font la joie des ennemis de la religion. Ses obsèques auront lieu demain mercredi, 7, en l'église des Missions étrangères. Le fils de M. de Laplace, qui hérite de la pairie, est chef de bataillon de l'artillerie de la garde.

L'Ami de la Religion et du Roi, du même jour, donne la même nouvelle (il confond cependant Auteuil avec Arcueil) et ajoute : Il nous est doux de pouvoir annoncer avec assurance que l'auteur de l'*Exposition du système du monde* et du *Traité de mécanique céleste* a rendu hommage dans ses derniers jours, à des croyances entourées de tant de preuves irrécusables.

de Neptune deux agrégations indépendantes commencent à se former aux deux extrémités d'un même diamètre de l'orbite, elles continueront à circuler sans s'influencer et sans aucune tendance à se réunir; il semble donc que, en général, on aurait dû voir se produire tout au plus des concentrations multiples dans un même anneau comme sont, par exemple, les astéroïdes et l'on ne saisit pas bien pourquoi le cas de l'anneau de Saturne aurait dû se réaliser si exceptionnellement.

Puis de quel droit assimile-t-on la formation des satellites à celle des planètes? L'analogie de forme se complique en effet ici de différences tellement profondes, que l'on peut se demander si l'on n'est pas, en faisant ce rapprochement, victime d'une simple illusion. Et l'inclinaison des axes de rotation des divers astres sur leur plan de circulation, voilà encore un point que l'on abandonne, en général, dans une indétermination absolument regrettable. Enfin l'on peut se demander, si l'on ne peut rien imaginer de plus simple, de plus primitif qu'une nébuleuse dont la matière est déjà animée de gyrations internes.

Telles sont quelques-unes des difficultés qui s'offrent à l'esprit lorsque l'on vient à réfléchir quelque peu sur le fond des choses, et M. R. du Ligondès a cherché si l'on ne pouvait y porter remède. Or nous allons le voir, il nous paraît bien qu'il a su faire entrer la question dans une voie toute nouvelle où, sans rejeter rien des résultats positifs obtenus par ses prédécesseurs, il peut espérer établir la théorie sur une base plus définitive.

X

La première préoccupation de M. du Ligondès est de chercher à remonter vraiment jusqu'à l'origine. La rotation d'ensemble de Laplace, les tourbillons eux-mêmes de M. Faye peuvent être considérés comme le résultat d'un état antérieur et, en ce qui concerne ces derniers, M. du Ligondès en apporte une raison frappante. Les tourbillons qui, d'après M. Faye, ont donné les systèmes de satellites autour des planètes se sont développés dans la nébuleuse solaire;

on ne saurait donc considérer comme un état primordial de la matière celui où de semblables tourbillons existeraient déjà; or, toujours d'après M. Faye, tel était l'état du lambeau chaotique, d'où est sorti notre monde, « dès l'origine », c'est-à-dire dès l'époque où il s'est constitué en monde partiel isolé du reste du chaos primitif; il est donc possible d'imaginer pour notre système une origine plus reculée, un état plus primordial.

Notons tout de suite que si, sur ce point et sur quelques autres, M. du Ligondès se sépare de M. Faye, il n'hésite pas à reconnaître l'influence considérable que les idées du savant astronome ont exercée sur ses propres conceptions : « Bien que notre théorie, dit-il, diffère de la sienne en plusieurs points, la vérité nous oblige à déclarer que l'idée première en a été prise dans « L'Origine du Monde [1]. »

Voici donc comment M. du Ligondès énonce son point de départ :

A l'origine, l'univers se réduisait à un chaos général extrêmement rare, formé d'éléments divers mus en tous sens et soumis à leurs attractions mutuelles.

Puis nous ajoutons immédiatement, comme conséquence de cet état initial :

Ce chaos s'est partagé en lambeaux qui ont donné naissance, par voie de condensation progressive, à tous les mondes de l'univers [2].

Cette hypothèse ne diffère de celle de M. Faye, dit l'auteur, que par la suppression des gyrations intestines, mais cette suppression est fondamentale et l'on en verra bientôt les conséquences. M. du Ligondès observe ensuite que l'on ne peut concevoir « un état antérieur à ce chaos ni même un état plus simple », puis il ajoute :

« A l'exemple de tous ceux qui ont voulu remonter aux origines, nous avons dû demander à Dieu la matière en mouvement, disséminée dans l'espace, et les forces qui la régissent ; mais nous ne lui avons demandé que cela. Nous ne faisons aucune hypothèse sur la nature de ces mouve-

1. *Formation mécanique du système du monde*. Préface, p. ij.
2. *Ibid.*, p. 14.

ments ; nous les abandonnons entièrement à ce qu'on est convenu d'appeler le hasard [1]. »

Voila qui est fort bien dit ; une petite observation se présente cependant. Les mots *chaos, hasard*, semblent, au premier abord, exclure toute idée d'ordre et de plan, il ne faudrait pas prendre cela avec trop de rigueur et M. du Ligondès remarque justement, en note, que, suivant l'observation de M. J. Bertrand, « le hasard n'est pas l'antithèse de toute loi ».

Par rapport à Dieu, en effet, rien n'est chaos ni hasard et les positions comme les vitesses initiales des molécules du chaos étaient aussi clairement connues et voulues que leur existence même. Ne pas l'admettre serait priver Dieu de l'un ou de l'autre de ses attributs de sagesse ou de puissance. C'est par rapport à nous seuls que le terme de hasard conserve un certain sens.

Je jette à terre une poignée de grains sans chercher à les disposer dans un ordre déterminé quelconque ; ils tombent au hasard, dira-t-on; au hasard par rapport à moi trop borné pour connaître d'une façon complète et certaine la position de chaque grain dans ma main, sa forme et son volume, son poids et ses propriétés élastiques, et qui par suite ne puis calculer avec rigueur la vitesse et la direction que vont prendre ces grains ; mais une intelligence créée supérieure à la mienne pourrait connaître tout cela ; mais Dieu surtout ne pouvait pas ne pas le connaître, et dès lors tout se réduit à une simple question de mécanique ayant des données précises, qui se développe et se résout.

Bien plus, il faut être une créature finie et imparfaite pour *pouvoir abandonner* quelque chose *au hasard*. Dieu ne peut rien abandonner ainsi, sa puissance n'agissant jamais, ne pouvant agir, indépendamment de sa sagesse. Ainsi dans le chaos primordial tout était jeté au hasard par rapport à nous, en ce sens que nous n'y eussions vu aucun mouvement d'ensemble, aucune régularité permettant à une faible intelligence d'homme de saisir, à première vue du moins, une idée, un plan se déroulant ; il y avait pourtant bien là un

1. *Formation mécanique*, p. 25.

plan qui se déroulait, et la preuve c'est qu'il s'est effectivement déroulé jusqu'au point où nous sommes et que nous continuons d'assister à son développement.

L'état mécanique actuel du monde, dans ses grandes lignes, offre aux regards un ordre évident ; or l'état originel n'en différait que par les valeurs diverses prises par certaines variables : donc, en son état originel, le monde ne contenait ni plus ni moins de hasard *absolu* que le monde actuel, bien que l'on puisse dire que, par rapport à nous, il contenait plus de hasard relatif.

Tel est, ramenée à sa juste valeur, la portée véritable de ces mots de chaos et de hasard.

On pourrait encore se demander si une telle définition de l'état primitif du monde correspond nécessairement à un état unique. Je veux dire : si partant de notre état actuel, nous remontons, par la pensée, l'histoire mécanique de l'univers, nous verrons peu à peu les lignes précises s'effacer, les mondes se confondre, les courants et tourbillons s'éteindre, nous voilà revenus au chaos : seulement, comme cette propriété de chaos est relative, il semble difficile de fixer un état précis qui doive servir de point de départ ; car l'organisation de l'univers commençant insensiblement et sans transition brusque, on peut imaginer une période chaotique d'une certaine durée. Quoiqu'il en soit, et sans chercher à choisir entre chaos et chaos, nous admettrons qu'à l'origine la matière était disséminée dans l'espace, extraordinairement raréfiée, en mouvement, mais sans aucune coordination d'ensemble dans ses mouvements.

C'est en effet grâce aux mouvements d'ensemble qu'il nous devient possible de nous orienter dans la confusion. Regardez, d'un étage un peu élevé, une grande place noire de monde, tout y paraît sans ordre, on se déplace, on va et l'on vient, mais impossible de dire dans quel sens prédomine le mouvement. Bientôt, un passant, plus fort ou plus habile à profiter d'une éclaircie momentanée, perce résolument la foule, on le suit et voici que s'établit une file d'individus marchant tous dans le même sens, d'autres files parallèles se forment, s'accolent à la première et dessinent un courant ; par réaction, des files en sens contraire s'accentuent ; voilà

le mouvement qui se régularise, on peut y voir quelque chose. Telle est l'histoire des mondes : au début l'on n'y voit rien, puis l'attraction groupe les molécules, leurs vitesses et leurs directions se modifient, se coordonnent, et l'ordre, jusqu'alors latent, apparaît.

XI

La première organisation du chaos amena donc sa séparation en lambeaux qui devaient s'élaborer ultérieurement en mondes, ainsi que M. Faye l'exposait. Portons désormais notre attention sur le lambeau chaotique qui devait un jour donner le système solaire, et tâchons de reconstituer son histoire.

Pour déduire ses conditions primitives il faut partir de celles qu'il possède actuellement. Tout d'abord : « Il semble bien prouvé, dit M. du Ligondès, que le système solaire ne peut provenir que d'une nébuleuse ayant eu la figure d'un sphéroïde plus ou moins aplati ; c'est la seule manière d'expliquer les mouvements circulaires des planètes. » Voilà pour la forme. Si l'on se demande comment un semblable lambeau à peu près sphérique a pu se trouver isolé du chaos primitif, il suffit d'admettre que la matière se trouvait, dans une certaine région, répartie d'une façon à peu près homogène et que les mouvements qui y agitaient cette matière avaient lieu presque également dans tous les sens, en sorte qu'ils ne modifiaient pas notablement la disposition générale de l'ensemble des éléments : dans ces conditions, toutes les directions étant équivalentes, la masse isolée devait nécessairement être sensiblement sphérique.

Mais il faut préciser ces mouvements primitifs, ils doivent en effet permettre de comprendre pourquoi les planètes tournent toutes dans le même sens.

M. Faye rejetant, avec raison, la rotation d'ensemble admise par Laplace, y avait substitué des gyrations intestines existant dès l'origine. Or il faut s'entendre sur ces mouvements tourbillonnaires, et il paraît bien que si l'on cherche à serrer la question, ils méritent à peine ce nom.

Dans un système indépendant, comme le devint notre monde solaire bientôt après la division du chaos, il existe

une certaine équivalence constante dans l'ensemble des rotations qui animent ces éléments. La mécanique apprend à calculer exactement la quantité qui doit rester constante lorsque les conditions de rotation varient [1]. On peut évaluer, d'une part, cette quantité pour notre système solaire, tenant compte des masses des planètes et de leur distance au soleil. Or, d'autre part, supposons toute cette matière de notre système disséminée quasi uniformément dans une sphère s'étendant jusqu'aux limites où l'action du soleil se fait sentir, c'est-à-dire jusqu'aux limites que dut avoir la nébuleuse primitive, nous verrons que si toutes les molécules se mouvaient dans le même sens à l'intérieur de cette masse, l'ensemble de leurs rotations (calculées en tenant compte de la troisième loi de Képler) fournirait un total 30 000 fois trop fort. Que conclure de là ? Que sur 30 000 molécules, il n'y en avait qu'une à tourner, toutes les autres étant immobiles ? Non, car tout devait être en mouvement ; mais qu'il existait deux circulations de sens contraires se compensant de telle façon que, par exemple, pour 15 000 molécules tournant dans un sens il y en avait 15 001 tournant dans l'autre. Or cela ne ressemble guère à un tourbillon.

Ainsi les éléments de la nébuleuse se mouvaient en tous sens ; au lieu de tourbillons, c'est-à-dire de rotations déjà régularisées, nous ne voyons que des molécules indisciplinées courant à tort et à travers ; de telle façon toutefois qu'il y ait un petit excès en faveur d'un certain sens de rotation. Tel est le point le plus fondamental de la théorie de M. du Ligondès, celui qui lui fournira les explications les plus importantes de l'évolution de la nébuleuse ; cette idée est bien à lui et, comme Archimède, il peut s'écrier : « J'ai trouvé. »

Essayons maintenant d'exprimer quelques-uns des traits

1. Voici comment M. du Ligondès exprime ce principe dans le cas actuel : « Si pour chaque lambeau en particulier, on projette sur un plan quelconque les aires décrites par les rayons vecteurs allant de son centre de gravité à toutes ses molécules, et si l'on en fait la somme algébrique : le plan pour lequel cette somme est maximum conserve une direction fixe dans l'espace, et le maximum reste constant, quelles que soient les transformations ultérieures du système. » P. 18.

qui semblent les plus originaux dans cette nouvelle théorie ; il va sans dire que, dans ce qui va suivre, le lecteur ne pourra souvent avoir le dernier mot qu'en recourant à l'ouvrage lui-même et que, dans bien des cas, nous devrons nous contenter d'admettre comme démontrées des propositions que l'auteur a bien soin d'établir par le calcul.

XII

La nébuleuse presque sphérique se transforma d'abord en un disque sensiblement plat. Pour rendre compte de cette première phase, nous avons dit qu'il suffisait de supposer un léger aplatissement du sphéroïde primitif. Les molécules circulant au hasard ne peuvent en effet manquer de se rencontrer de temps à autre et ces chocs mutuels les font converger vers le centre ; l'intérieur de la nébuleuse s'enrichit ainsi aux dépens des régions superficielles. Or il n'est pas difficile de voir qu'à toute condensation de ce genre, correspond un accroissement de pesanteur au pôle de la nébuleuse et une diminution à son équateur. L'attraction vers le centre croissant aux pôles, les orbites des molécules qui tendaient à s'éloigner dans cette direction subiront une sorte de raccourcissement et l'aplatissement primitif ira en s'accentuant constamment, tandis que les orbites tracées dans l'équateur s'étaleront plus à l'aise ; bientôt toute la masse prendra la forme d'une immense lentille [1].

Or, tandis que la figure extérieure de la nébuleuse s'altérait ainsi, une autre catégorie de modifications avait commencé à se produire. Au cours de leurs voyages, de nombreuses molécules s'étaient rapprochées, puis réunies en petits groupes, en amas de matière répartis un peu partout. Parmi ces amas, les uns situés dans l'équateur ou

1. Cette concentration est-elle, actuellement, complètement achevée ? On peut en douter. Il existe en effet une vaste nébulosité diffuse qui entoure le soleil, on la nomme lumière zodiacale ; fortement aplatie dans un sens, c'est à peu près dans le plan de l'écliptique qu'elle s'étale. N'est-il pas permis d'y voir un résidu des matériaux de la lentille primitive ayant échappé, jusqu'ici, à une chute définitive vers le centre ? M. du Ligondès le pense et ce ne serait pas l'une des conséquences les moins intéressantes de sa théorie.

dans son voisinage s'aggloméreront et formeront les planètes mais nous devons d'abord dire adieu aux autres.

Ceux-ci, circulant dans des plans obliques par rapport à l'équateur, verront d'abord leurs orbites se déformer et de circulaires devenir elliptiques, par suite de l'aplatissement général. Les uns plus voisins du centre viendront s'y perdre et auront la gloire de concourir à la formation du soleil. D'autres, dont l'orbite est assez longue pour que leurs excursions s'étendent bien loin hors de la lentille, déjà ramassée quelque peu sur elle-même, pourront échapper à cette absorption destructive de leur individualité, ils continueront leur course à travers le ciel, ce sont les comètes, et nous les voyons encore circuler dans tous les sens et sous toutes les inclinaisons. Abandonnons donc ces astres extravagants et revenons au disque qui va produire les planètes.

Dans la région centrale où s'exerce l'attraction convergente qui formera le soleil, la matière qui peut conserver des mouvements circulaires se fait rare, aussi la portion de la lentille nébulaire qui doit se résoudre en planètes a-t-elle la forme d'un immense disque presque vide au centre, qui va en s'épaississant lorsqu'on s'en éloigne, pour se raréfier de nouveau jusqu'au vide quand on s'approche des derniers confins du monde. Il existe par conséquent, à une certaine distance, une région circulaire présentant un maximum de densité. Cette zone plus dense exerce nécessairement une attraction sur la matière avoisinante qui vient y affluer et la renforcer encore. Les régions limitrophes se vident donc ainsi peu à peu et, de même que les champs d'attractions qui se développèrent dans le chaos primordial déterminèrent sa rupture en lambeaux, de même, ici, cette zone circulaire d'attraction va amener la rupture du disque lenticulaire en trois anneaux.

L'anneau intermédiaire, où la matière s'est ainsi accumulée, donnera la planète Jupiter ; l'anneau central contiendra les matériaux des petites planètes plus voisines du soleil et dont l'une nous porte à travers l'espace ; le grand anneau extérieur, enfin, va bientôt se scinder à son tour en donnant les trois dernières grosses planètes.

On voit déjà ce que cette théorie présente de neuf et d'in-

génieux, et comment elle montre pourquoi il existe dans notre système une planète d'importance aussi prépondérante, Jupiter, qui, à elle seule, renferme près des trois quarts de la matière que le soleil n'a pas engloutie. Quelle est la théorie qui permettait de rendre ainsi compte des faits ?

Mais voici qu'une nouvelle cause de division intervient qui va pousser plus loin la décomposition du disque en anneaux concentriques.

Au fur et à mesure que la concentration s'opère, l'homogénéité de la nébuleuse va s'altérant de plus en plus et, par suite, la loi suivant laquelle l'attraction de la pesanteur s'exerce en chaque point se modifie d'une façon correspondante. Or, l'étude mathématique de cette variation montre qu'il existe constamment une région annulaire où l'intensité de l'attraction reste la même au-dessus et au-dessous de l'équateur jusqu'à une certaine distance, tandis que, partout ailleurs, l'attraction change de valeur dès que l'on s'écarte de l'équateur d'un côté ou de l'autre. Dans cette région à pesanteur constante formant une bande d'une certaine largeur, les molécules circulant avec la même vitesse et s'accompagnant ainsi sur des orbites parallèles peuvent plus facilement s'agglomérer ; la matière s'y condensera donc, il s'y exercera, conséquemment, une attraction, une sorte d'aspiration, sur les particules des régions voisines.

De plus, cette région annulaire, le calcul le montre encore, va constamment en se rétrécissant, partant des limites de la nébuleuse et se rapprochant peu à peu du centre. Il en résultera donc une sorte de bourrelet, de renflement où la matière afflue et qui marche vers le centre comme une onde concentrique qui passe au travers de la masse. Ce mouvement est d'ailleurs très lent ; aussi la matière a-t-elle tout le temps de s'accumuler suffisamment pour déterminer une raréfaction dans la région voisine capable d'amener de nouvelles ruptures, comme nous l'avons vu dans le cas de Jupiter. La masse va donc se décomposer en anneaux concentriques. Lorsqu'un de ces anneaux s'est formé, le bourrelet, l'onde mobile n'en continue pas moins à se rapprocher du centre et de nouveaux anneaux en résultent à leur tour.

Bien entendu nous ne pouvons qu'indiquer ici ces prin-

cipes, assez pour montrer combien la théorie de M. du Ligondès se prête à l'étude détaillée des faits.

Nous voici donc parvenus à la division de la nébuleuse en anneaux concentriques, mais combien ils sont différents de ceux de Laplace et de M. Faye ? Ceux-ci étaient constitués par un rapide courant entraînant toute la matière dans un seul et même sens ; dans les nôtres, au contraire, ainsi qu'il résulte des conditions énoncées au début de cette rapide analyse, existent deux circulations de sens opposés, se compensant presque exactement. On conçoit sans peine ce qui va résulter de là. Si des voitures tournent dans le même sens sur une large piste circulaire, il n'y a guère à parier qu'elles finissent par se réunir en un seul groupe, tandis que la chose est certaine si la circulation a lieu dans les deux sens. Une première rencontre se produira; et, contre ce premier groupe viendront se heurter et s'arrêter peu à peu toutes les autres voitures. Mais il y a ici une différence capitale avec le cas de nos anneaux : les voitures une fois groupées s'arrêtent, tandis que les amas de molécules continuent à circuler avec une vitesse qui est la résultante de celles des éléments groupés, et comme la prédominance des circulations est toujours dans un seul et même sens, la résultante finale aura, dans tous les cas, également ce même sens. Telle est, en deux mots, l'explication du fait capital de la transformation de chaque anneau en un globe unique, dont on cherchait vainement une explication dans les autres théories.

Il est facile de voir aussi comment ces principes éclairent la question de l'âge des planètes. Jupiter est le plus ancien, puis le bourrelet qui part du bout du monde, forme en premier lieu Neptune qui peut, d'après cela, être contemporain de Jupiter, puis Uranus, Saturne, enfin les quatre petites planètes intérieures ; la Terre a d'ailleurs dû se former avant Mars dont la condensation, ainsi que celle des astéroïdes, a dû être profondément troublée et retardée par le voisinage de Jupiter, puis Vénus et Mercure en dernier lieu.

Nous ne suivrons pas M. du Ligondès dans la justification détaillée de cet ordre d'antiquité ; signalons seulement, au passage, les remarquables relations qu'il indique entre l'âge

des planètes et leur distance au soleil. Omettant bien d'autres points également intéressants, disons quelques mots seulement sur deux questions, le sens de rotation des planètes et la formation des satellites.

XIII

Au début de l'existence de la nébuleuse, l'intensité de la pesanteur était maximum à la surface ; actuellement ce maximum est au centre ; ceci est une simple conséquence de la répartition différente de la matière. On déduit aisément de là que ce maximum a dû se déplacer progressivement avec le temps de la surface au centre. En même temps avait lieu une autre variation. La vitesse des molécules qui décrivaient des orbites circulaires croissant avec l'intensité de la pesanteur, la région où cette vitesse était maximum s'est aussi peu à peu rapprochée du centre. Or, si l'on considère des molécules parcourant des orbites concentriques avec des vitesses *décroissantes de l'extérieur à l'intérieur*, on voit très facilement que les amas de matière qu'elles pourront former auront une tendance à tourner dans le sens direct, c'est-à-dire dans le sens même de la circulation générale, puisque ce sont les molécules extérieures qui, plus rapides, tendront à déborder les autres.

C'est là ce qui se produisit au début de l'organisation de notre système ; alors la matière qui convergeait lentement vers le centre dépassait encore de toutes parts les anneaux déjà formés et les planètes prenaient toutes une rotation de sens direct. Mais bientôt les choses changèrent, le maximum de vitesse se rapprocha du centre et les amas nouveaux qui s'adjoignaient aux planètes tendirent à les faire tourner dans le sens rétrograde. C'était alors en effet ceux qui rencontraient l'amas planétaire à l'intérieur de son orbite qui possédaient la plus grande vitesse.

Les planètes extrêmes, Neptune, Uranus, furent les premières soumises à cette influence rétrograde ; elles n'y résistèrent pas et leur rotation finit par s'inverser. Les autres planètes au contraire avaient déjà pris un développement assez avancé pour que cette même influence, qui les

atteignit toutes successivement, ne changeât pas le sens de leur rotation. Toutefois elle ne fut pas sans effet sur elles et l'on doit certainement attribuer à ces chocs antagonistes l'inclinaison que possèdent les axes de rotation des planètes sur leur orbite. Aucune théorie n'avait jusqu'ici proposé d'explication rationnelle de ce fait si important. Et encore ici, il faudrait pouvoir descendre au détail pour montrer la parfaite cohérence du système ; un seul exemple : Jupiter, le plus anciennement formé, le plus massif de tous, dut subir bien peu d'altération de la part de ces amas tendant à le faire tourner en sens rétrograde ; effectivement l'axe de ses pôles n'est incliné que de quelques degrés sur son orbite.

XIV

C'est à des considérations analogues qu'il faut demander l'explication de la formation des satellites.

On avait toujours considéré cette phase de l'organisation du monde comme une réduction de la formation des planètes elles-mêmes ; cette analogie est trompeuse et même, au point de vue géométrique, on peut dire que la similitude n'existe pas.

Les systèmes planétaires partiels présentent en effet une différence radicale avec le système solaire envisagé dans son ensemble : c'est l'extrême petitesse relative de leurs dimensions. Le système de Saturne est le plus étendu de tous, or il ne dépasse pas soixante fois le rayon de la planète centrale ; tandis que le rayon du système solaire, la distance de Neptune au soleil, est six mille quatre cents fois plus grand que le rayon de l'astre central, le soleil.

Ainsi les globes qui circulent autour du soleil sont répartis dans un espace plus de cent fois supérieur, en proportion, à celui qui est occupé par le plus vaste des systèmes planétaires. Cette seule considération montre quel'on a affaire à deux modes de formation complètement distincts. Voyons donc comment M. du Ligondès comprend l'origine des satellites.

Reportons-nous à l'histoire des planètes. Nous savons

qu'elles résultèrent d'une sorte d'embarras, d'amoncellement provenant du conflit des deux circulations opposées le long de l'anneau ; et la vitesse de cette masse se ralentissait en même temps par rapport à celle des petits amas qui couraient encore le long de l'orbite. Parmi ceux-ci, quelques-uns, en entrant dans l'agglomération planétaire encore vague et déjà en rotation directe, purent se trouver dans des conditions assez favorables de vitesse pour pouvoir prendre un mouvement de révolution circulaire au sein même de cette masse, et n'être pas saisi par le mouvement de concentration qui formait le noyau de la planète. Ces amas s'individualisèrent donc, ils firent boule de neige, dirait-on volontiers, c'étaient les germes des satellites futurs.

Tout d'abord il est aisé de comprendre, d'après cela, pourquoi cette formation dut être d'autant plus abondante, toutes choses égales d'ailleurs, que le système planétaire partiel se formait dans une zone plus étendue ; aussi le nombre des satellites va-t-il en croissant à mesure que l'on s'éloigne du soleil. Jupiter n'en a que cinq, à cause de la grandeur du globe central qui exerça nécessairement une attraction prédominante sur les amas qui venaient s'y adjoindre. Saturne en a huit, sans parler de ses anneaux (sur la genèse desquels nous ne pouvons nous arrêter ici) qui « ne sont sans doute qu'une agglomération d'innombrables satellites dans un espace restreint ». Au delà, malgré l'importance des globes d'Uranus et de Neptune, le nombre des satellites tombe avec une rapidité extrême (4 pour Uranus, 1 pour Neptune). La cause en est bien simple. Ces planètes furent les premières atteintes par la période rétrograde : or celle-ci est éminemment défavorable à la formation des satellites, et tout le résultat des nouvelles acquisitions de l'encombrement planétaire, consistait dans le mouvement de bascule de l'axe et le changement de sens de rotation de la planète.

Tels sont quelques-uns des principaux points de la théorie de M. du Ligondès, on voit qu'elle se prête à de nombreux développements, à de nombreuses vérifications, et je ne puis omettre de mentionner, au moins en passant,

sa remarquable concordance avec les exigences des géologues pour l'ancienneté de formation du globe terrestre. La chaleur nécessaire à l'accomplissement des phénomènes géologiques est ici le résultat principalement des chocs des molécules, et la provision de chaleur que la terre put accumuler par ce moyen permet aux géologues de « faire remonter, s'ils le veulent, le début de la période primaire jusqu'à 100 millions d'années et même au delà ».

« En résumé, conclut M. du Ligondès, la formation des mondes de l'univers, celle du système solaire en particulier, le seul dont nous connaissions quelque peu les détails, peut s'expliquer sans le secours d'un tourbillonnement initial et par une simple hypothèse sur la forme du lambeau générateur. » (p. 167). Toutefois il ne faut pas oublier qu'il est également nécessaire de supposer que les mouvements des molécules se compensaient d'une façon seulement approchée. Cette hypothèse est distincte de celle qui concerne la forme, elle s'impose d'ailleurs, la chose est claire, mais il est utile de la rappeler explicitement.

« Certes, dit encore M. du Ligondès, la théorie dont nous avons essayé d'indiquer les principes fondamentaux, ne saurait prétendre à donner du premier coup la genèse complète du système. » Et plus loin : « Quelques détails seront peut-être reconnus faux, il n'importe, nous aurons ouvert la voie aux astronomes et aux chercheurs en montrant la possibilité de concevoir la formation des planètes autrement que par la rupture d'anneaux nébuleux. C'est pour n'avoir pas osé s'affranchir de cette idée préconçue que la plupart des auteurs ont échoué dans leurs tentatives cosmogoniques. »

Je ne saurais mieux terminer qu'en empruntant les expressions de M. Maurice Fouché, rendant compte à la Société astronomique de France de l'ouvrage que j'ai essayé de faire connaître aux lecteurs : « Nous pensons que le travail très consciencieux de M. du Ligondès apporte sur la question de l'origine du système solaire des idées neuves et fécondes. »

J. DE JOANNIS, S. J.

LE DUC D'AUMALE[1]

I. — L'HOMME DE GUERRE

Le vendredi 7 mai, la France, déjà frappée au cœur trois jours plus tôt par la catastrophe si douloureuse du Bazar de la charité, était atteinte au front par un nouveau deuil. La mort de la duchesse d'Alençon avait eu pour contre-coup celle du duc d'Aumale. Les détails ajoutaient à la tristesse. Le prince s'était éteint là-bas, à l'étranger, dans ses terres de Zucco, près de Palerme. Ses dernières volontés même n'avaient pas pu être respectées. Lui qui avait souhaité de descendre au cercueil en uniforme de général de division, avec le grand cordon de la légion d'honneur et sa première croix de simple chevalier, ne fut recouvert pour tout insigne militaire que du drapeau tricolore jeté sur le drap noir.

Et quand le vendredi suivant, 14 mai, sa dépouille mor-

1. — Principaux ouvrages consultés : *Les Commencements d'une conquête* et *La Conquête de l'Algérie*, par Camille Rousset. Paris, Plon, 1887-89. 4 vol. in-8 avec atlas. — *Le Duc d'Aumale et l'Algérie*, par René de Grieu. Paris, Blériot, 1884, in-12. — *Le Duc d'Aumale*, par Boyer d'Agen. (*Des Hommes*, 2e série). Paris, Savine, in-16, 1891. — *Le Duc d'Aumale*, par Jules Claretie (*Portraits contemporains*). Paris, Librairie illustrée, 1875 in-8o. — *Le Duc d'Aumale*, par Paul Hippeau. (Extrait de la *Galerie Contemporaine, littéraire et artistique*) 1878, 4 pp. in-fol. — *Le Duc d'Aumale*, par Ernest Daudet. *(Célébrités contemporaines)*. Paris, Quantin, 1883, in-16. — *Le Duc d'Aumale*, par Alphonse d'Alais. (Extrait des *Encyclopédies biographiques)*. Paris, Imprimerie des Encyclopédies, 1896, in-16. — *Histoire de la Monarchie de Juillet*, par Thureau-Dangin. Paris, Plon, 1888-1892, 7 vol. in-8o. — *Histoire de la Monarchie de Juillet*, par Victor du Bled. Paris, Dentu, 1879, 2 vol. in-8o. — *Mœurs et coutumes de l'Algérie*, par le général Daumas, 3e édition. Paris, Hachette, 1858, in-12. — *Annales algériennes*, nouvelle édition, par Pellissier de Reynaud. Paris, Dumaine, 1854, 3 vol. in-8o. — Discours académiques, etc.

telle entrait à Paris aux dernières heures du soir, la marche du cortège à peine reconnu dans les ténèbres, ne fut pas celle que l'on rêvait pour le vainqueur de la Smala (1843). Le dimanche 16 mai, il y avait, par une curieuse coïncidence, cinquante-quatre ans accomplis depuis ce grand fait d'armes. Ce jour là foute l'élite de la population parisienne défila devant le sarcophage, dans la chapelle souterraine de la Madeleine. Puis le lendemain, les funérailles furent une revanche de l'opinion publique, vengeant, par la sympathie et le respect universels, le noble soldat qui passait une dernière fois parmi nous. Si, au milieu des témoins de ces magnifiques obsèques, se trouvait quelqu'un ayant acclamé, en 1841, le jeune prince arrivant de Marseille à Paris à la tête du 17e léger, il a pu constater que les générations modernes ne se font pas vite oublieuses et que les Français se souviennent, à défaut de leurs gouvernements, des bons et loyaux serviteurs du pays.

Le duc d'Aumale fut de ces hommes qui ont fait en notre siècle quelque chose de grand pour leur patrie, l'ont honorée par leurs talents, ont accru son patrimoine de gloire. Nous allons essayer de le rappeler, en parcourant tour à tour la carrière du prince comme homme de guerre et comme écrivain.

I

Henri-Eugène-Philippe-Louis, duc d'Aumale, né à Paris le 16 janvier 1822, était le quatrième fils du duc Louis-Philippe d'Orléans et de la duchesse Marie-Amélie. Bien que son père eût combattu à Jemmapes et son aïeul à Ouessant, ses ancêtres n'avaient point conquis dans l'armée leur principale illustration. C'est jusqu'à Henri IV qu'il faut remonter pour retrouver le type militaire et l'esprit gaulois du duc d'Aumale, en vertu du même atavisme qui avait donné à son frère aîné, le duc de Nemours, le portrait physique du Béarnais.

Comme ses quatre frères Chartres, Nemours, Joinville et Montpensier, Aumale fit ses classes au collège Henri IV.

On aurait pu lui souhaiter d'autres maîtres que ceux de l'Université; mais cette éducation qui mettait le jeune prince en contact journalier et direct avec les fils de la bourgeoisie et du peuple, répondait à une idée juste et moins révolutionnaire qu'on ne l'a prétendu. La maxime prêtée à Louis-Philippe qu'il faut élever les princes comme s'ils ne l'étaient pas[1], rappelle Jean-Jacques et Mme de Genlis; elle est pourtant susceptible d'une meilleure interprétation. Et de fait le premier roi des Français ne faisait pas élever ses fils autrement que ne l'avaient été au dix-septième siècle, en pleine monarchie de Louis XIII et de Louis XIV, le grand Condé, alors duc d'Enghien, son fils et son petit-fils. Cette éducation commune est le premier, mais non le seul trait de ressemblance que présentera avec le vainqueur de Rocroy le prince, héritier de ses domaines (1830), et son futur historien.

Le 3 avril 1873, Cuvillier-Fleury, douze ans précepteur du duc d'Aumale, pouvait lui dire, en le recevant à l'Académie française : « Vous aviez connu l'égalité au collège ; vous l'aviez pratiquée, avec une simplicité naturelle, entre camarades[2]. » Ils étaient cependant bien mêlés ces camarades ! Qu'on en juge par une anecdote qui a couru les journaux l'an dernier.

Elle fut rappelée à propos du concours général où l'élève de Cuvillier-Fleury remporta en rhétorique le prix d'honneur d'histoire et celui de discours français.

Parmi les lauréats du temps passé, il en est un dont les succès produisaient quelque effet sur l'assistance : c'est le duc d'Aumale.

Nous étions habitués à le voir, tous les ans, à la salle de travail, simplement vêtu, portant ses dictionnaires, ses papiers dans un filet ; à la main un panier dans lequel était son déjeuner : flacon de vin vieux, aile de poulet, quelques fruits. Il arrivait toujours escorté de M. Cuvillier-Fleury, son précepteur, et de Pellat, son condisciple d'Henri IV.

C'était un jour, en troisième. Le père Taillefer, président du bureau,

1. *Discours de réception de M. le duc d'Aumale. Réponse de Cuvillier-Fleury* (3 avril 1873), Édit. in-8o, p. 50.
2. Page 48.

venait de lire avec une solennelle componction le texte de la composition envoyée par le « Grand-Maître ».

Chacun s'est mis au travail, et, pendant deux heures les plumes crient sur le papier. Bientôt l'ardeur diminue, on ouvre les filets, on débouche les pots de confitures. D'Aumale se met comme les autres à faire l'inventaire de son panier.

Il avait une pêche splendide ; il la coupa en deux et, comme il le faisait chaque fois, il offrit la moitié du fruit à l'élève qui était à côté de lui. C'était un externe de Charlemagne, à la figure rébarbative ; il saisit la pêche brutalement, la jeta par terre et l'écrasa du pied.

— « Pour votre père et pour vous, » dit-il avec rage.

Chacun était indigné. Le pauvre d'Aumale devint pâle, puis rouge, de grosses larmes brillèrent à ses yeux ; alors il courba la tête et se remit silencieusement à écrire. Pour la première fois, sans doute, l'enfant s'apercevait que le métier de fils de Roi n'est pas sans amertume [1].

Son professeur de rhétorique, à Henri IV, fut M. Daveluy ; ses professeurs d'histoire, Poulain de Bossay et Victor Duruy. Les deux premiers sont oubliés [2]. Mais combien de fois, dans les discours de réception à l'Académie française et les séances annuelles, récipiendaires, répondants et rapporteurs ont-ils rivalisé de flatteuses ou ingénieuses allusions pour redire à Duruy que parmi ses anciens élèves présents il comptait, avec Sardou et Augier, le cardinal Perraud et le duc d'Aumale. L'ancien ministre de l'empire, l'historien des grecs et des romains, en entrant sur le tard de sa laborieuse carrière (18 juin 1885), comme successeur de Mignet, dans le cénacle de nos immortels, n'avait pas eu de plus douce confidence à faire à ses nouveaux collègues. Il regardait derrière lui la longue route parcourue et il se retrouvait par la pensée dans la « modeste chaire de collège où il enseignait l'histoire à ces grands écoliers, aujourd'hui l'honneur de la Compagnie [3] ». A quoi l'évêque d'Autun répondait délicatement : « Quelle fête de l'esprit pour cette assemblée d'élite, si, après vous, elle

1. L'*Événement*, d'après le *Figaro* du 4 juillet 1896.

2. Poulain de Bossay (1800-1876) est auteur d'ouvrages de classe : *Atlas, Histoire de France, etc.*

3. *Discours de réception de M. Duruy*, p. 31.

avait entendu louer M. Mignet par l'écrivain militaire qui a fait revivre dans une histoire de famille les grandes actions du héros de Rocroy [1]. »

Frotté de latin et de culture classique par l'Université à laquelle il dut l'éducation de son esprit, le jeune duc suivit, après sa sortie de Henri IV, un cours de poésie française à la Sorbonne. Ceci ne dura guère et ne pouvait durer. Le goût de l'histoire dominait déjà en lui tous les autres. Cuvillier-Fleury avait pu lui apprendre les finesses du beau langage ; Victor Duruy l'avait marqué plus profondément de son empreinte. Dans la trame confuse des événements, son élève allait non aux phrases des historiens, mais aux caractères des héros « peu sensible au bruit et peu touché du spectacle, mais cherchant dans les labyrinthes du passé les faits décisifs et les vrais hommes [2] ». Cette passion pour les grands capitaines nous serions peut-être tenté de la traiter d'instinct juvénile, si dans le vieillard ami de Condé nous n'avions simplement retrouvé l'enfant ami de César et aussi de Vercingétorix. Sa passion ne varia point d'un bout de sa vie à l'autre. Mais laissons-le nous raconter lui-même comment il admira d'emblée le premier héros de notre indépendance.

... Tout barbare qu'il était, je fais le plus grand cas de son caractère et de son mérite ; j'en suis fier comme d'une de nos gloires nationales. Je me souviens encore de l'émotion que me causait, *dès mon enfance*, le récit de sa lutte contre César. Quoique le temps ait modifié mes idées sur bien des points, quoique la conquête romaine ne m'inspire plus la même indignation et que je reconnaisse tout ce que lui doit notre France moderne, j'ai conservé la même chaleur d'enthousiasme pour le héros arverne. A mes yeux, c'est en lui que se personnifie pour la première fois notre indépendance nationale ; et s'il était permis de comparer un héros païen avec une vierge chrétienne, je verrais en lui, au succès près, comme un précurseur de Jeanne d'Arc. L'auréole du martyre ne lui manque même pas : six ans de captivité et la mort reçue de la main d'un esclave dans la froide étuve de la prison Mamertine valent bien le bûcher de Rouen. Assurément, comme homme de guerre, on ne saurait le mettre sur le même rang que César ; mais il fut souvent bien inspiré

1. *Réponse de Mgr Perraud*, p. 34. — Voir encore le *Discours de réception de M. Jules Lemaître*, 16 janvier 1895.
2. *Réponse de Cuvillier-Fleury*, p. 51.

par son ardent patriotisme, il possédait de rares facultés d'organisation et de commandement, il se montra toujours persévérant, actif, intrépide. Bien qu'il eût parfois poussé la rigueur jusqu'à des extrémités qui révoltent nos idées modernes et chrétiennes, il eut de ces mouvements généreux qui ne manquent jamais aux vrais grands hommes. Quand je le vois, malgré sa résolution bien prise, céder aux larmes et aux prières des habitants de Bourges qui le suppliaient d'épargner leur ville, je sens le cœur battre dans sa poitrine. Et quand, au dernier jour de sa puissance, il se dévoue au salut de ses compagnons, que, paré de sa plus riche armure, monté sur son plus beau cheval, il va s'offrir avec tant de fierté et de bonne grâce à un vainqueur dont il n'avait pas de pitié à attendre, je salue en lui le premier des Français. Je ne suis pas un détracteur de César..... Mais un petit chef de clan de l'Auvergne, qui parvient à réunir en un faisceau national des tribus éparses, hostiles les unes aux autres, et qui tient un moment en échec la fortune de César, n'a-t-il pas droit aussi à notre admiration[1] ?

Quand on écrit ainsi l'histoire, on est digne un jour de la faire. La carrière des armes s'ouvrait d'elle-même aux espérances du jeune Henri d'Orléans. Avant quinze ans (1er janvier 1837), il entra dans l'armée comme sous-lieutenant. Sous le gouvernement de juillet l'opposition se plaignit parfois des grades conférés si tôt aux fils du roi. Mais sans aller en Autriche où le roi de Rome avait commandé un régiment avant vingt ans, le duc de Nemours avait été nommé colonel du 1er régiment de chasseurs à quatorze ans, et cela sous la Restauration (17 septembre 1826). En une année le duc d'Aumale devint lieutenant, puis le 1er janvier 1839, capitaine dans ce même régiment du 4e de ligne qu'il n'avait pas quitté. Son éducation militaire s'était poursuivie durant ces débuts. Successivement il avait été chef de section à Fontainebleau, puis directeur de l'École de tir de Vincennes. Entre deux exercices au polygone, plus d'une fois il dut promener ses réflexions du fossé du duc d'Enghien au cachot de Condé. Souvent dans ses écrits il évoquera ces scènes historiques qui avaient dû sur place frapper de bonne heure son imagination.

Son séjour à l'École fut court. Il rêvait de l'Algérie. Déjà son frère aîné, le duc d'Orléans, s'y était distingué. Il sollicita

1, *Alesia* [par le duc d'Aumale]. Paris, 1859, in-8, p. 233.

d'y être envoyé à ses côtés, et, en 1840, il le rejoignait avec le grade de chef de bataillon au 4e léger et la qualité d'officier d'ordonnance.

Pendant huit années, sur cette terre encore si disputée à nos armes, il va s'illustrer au milieu de généraux et d'officiers tels que Bugeaud, La Moricière, Bedeau, Saint-Arnaud, Changarnier; comme eux il sera devant la postérité un de nos *Africains*.

II

« Si l'on eût en août 1830, écrit le duc d'Aumale, proposé de conquérir par les armes ce vaste empire que la France possède aujourd'hui au delà de la Méditerranée, les esprits les plus aventureux eussent reculé [1]. » L'engrenage de la nécessité, au contact d'un peuple barbare, incapable de vivre en paix avec la civilisation, avait entraîné nos soldats toujours plus en avant. Ce n'est pas qu'on eût encore pénétré bien loin. La prise de Constantine datait de 1837, l'année même où par le traité de la Tafna nous avions cédé à Abd-el-Kader presque toute la province d'Oran, celle de Tittery comprenant Médéah et Milianah, et même une grande partie de celle d'Alger. En vain le maréchal Valée et le duc d'Orléans avaient franchi les Bibans ou Portes-de-Fer. L'émir prêchait la guerre sainte, soulevait les Kabyles, massacrait les Français dans la Mitidja, cette *Mère du pauvre* par sa fertilité, et ses *rouges* inondaient la plaine. Ainsi à peine avait-on chassé les derniers Turcs qu'il fallait repousser les Arabes. Ce nouvel ennemi était plus difficile à réduire parce qu'il était plus insaisissable. L'artillerie de Danrémont avait eu raison du bey de Constantine; comment atteindre l'émir aussi prompt à se dérober qu'a attaquer et à surprendre?

L'hiver de 1840 fut pénible. Nos garnisons étaient bloquées dans les places. Avec l'été les Français se firent assaillants à leur tour et envahirent le pays arabe. Le duc d'Aumale allait connaître la vraie guerre d'Algérie.

1. *Les Zouaves et les Chasseurs à pied*, par M. le duc d'Aumale. Nouvelle édit. Paris, 1886, in-16, p. 16.

Deux combats lui offrirent l'occasion de se signaler.

Le 27 avril, au combat de l'Oued-Jer et de l'Affroun, le duc d'Orléans l'envoie porter au 1er chasseurs d'Afrique l'ordre de charger. Aumale voyait la bataille pour la première fois. Il part au galop, transmet l'ordre, puis au lieu de revenir vers son frère, il met sabre au clair et fond sur l'ennemi à la tête d'un escadron. Il avait reçu le baptême du feu [1].

Quelques jours après (12 mai), dans ce col de la Mouzaia déjà pris et repris en 1830 et 1836, il parvient l'un des premiers, au milieu d'une grêle de balles, à la plus haute redoute et il y entre l'épée à la main [2]. Cherchell, Médéah, Milianah furent occupés par nos troupes.

Sa belle conduite lui avait valu la croix de la légion d'honneur (10 juin 1840), celle-là même qu'il eût voulu emporter dans son cercueil !

Mis à l'ordre du jour de l'armée d'Afrique, il revient en France après l'expédition et reçoit le grade de lieutenant-colonel au 24e de ligne stationné à Alger.

En même temps l'homme destiné à jouer le rôle prépondérant dans la conquête et la colonisation, était nommé gouverneur général. Bugeaud, un des derniers vétérans des guerres de l'Empire, succédait à Valée. Il allait combattre à outrance Abd-el-Kader et assurer l'exploitation de ces immenses régions ouvertes à notre activité. Sa devise était : *Ense et aratro.* A son école le duc d'Aumale deviendra un soldat et un administrateur.

Dès le début ils se comprirent.

Avant de s'embarquer, le jeune lieutenant-colonel lui écrit :

> Je vous prierai, mon général, de ne m'épargner ni fatigues ni quoi que ce soit. Je suis jeune et robuste, et, en vrai cadet de Gascogne, il faut que je gagne mes éperons. Je ne vous demande qu'une chose, c'est de ne pas oublier le régiment du duc d'Aumale, quand il y aura des coups à recevoir et à donner. [3]

1. De Grieu, p. 35. — Rousset, *Commencements d'une conquête*, t. II, pp. 422-423.

2. De Grieu, p. 40. — Rousset, *ibid.*, p. 435.

3. Aumale à Bugeaud. Paris, 25 février 1841. De Grieu, p. 44, d'après *le Maréchal Bugeaud*, par H. d'Ideville.

Bugeaud lui répond :

Vous ne voulez pas être ménagé, mon prince ! Je n'en eus jamais la pensée. Je vous ferai votre juste part de fatigues et de dangers ; vous saurez faire vous-même votre part de gloire.

Bugeaud a débarqué à Alger le 22 février 1841. La guerre prit aussitôt de grandes proportions. La conquête définitive de l'Algérie commençait.

Les moyens d'opération étaient aussi largement fournis au nouveau gouverneur qu'ils avaient été mesurés à ses prédécesseurs. On a vu là un calcul du roi Louis-Philippe fondant déjà sur ce chef populaire des espérances que les journées de février en 1848 ne justifièrent pas. Mais on peut lire dans les récents Mémoires de Trochu que la faute n'en fut pas au général.

La campagne de 1841 s'ouvre par le ravitaillement de Médéah. Le combat du Bois des Oliviers en fut le prologue mémorable (1er avril). Aumale, à la tête de trois bataillons des 24e, 28e et 48e de ligne et aux côtés du colonel Gentil, exécute contre les Arabes en masse une brillante charge à la baïonnette qui refoule l'ennemi avec beaucoup de pertes [1]. Cette petite expédition de dix jours, suivie d'un plein succès avait mis une fois de plus en relief ses qualités sérieuses. Voici comme les avait appréciées Ducrot, alors lieutenant au 24e, dans une lettre à sa famille :

Il est impossible de trouver un jeune homme plus aimable, plus gracieux que Henri d'Orléans. Comme lieutenant-colonel, il est parfait : administration, comptabilité, discipline, il s'occupe de tout et ce qui paraîtra plus extraordinaire, en homme entendu. Il est brave autant qu'un Français peut l'être et désireux de prouver à la France qu'un prince peut faire autre chose que parader. En expédition, il n'emmène aucune suite et vit avec nos officiers supérieurs. Avec un régiment comme le nôtre, personne ne peut rester en arrière [2].

Le ravitaillement de Milianah fut une affaire plus laborieuse que celui de Blidah. Abd-el-Kader en défendait les abords avec vingt mille combattants. Bugeaud prit des dis-

1. De Grieu, p. 47.
2. Rousset, *Conquête*, t. I, p. 16.

positions stratégiques en vue d'attirer l'émir dans un piège savamment organisé. Nemours et Changarnier commandaient la division dans laquelle Aumale avec le colonel Gentil se partageaient les bataillons du 24ᵉ. Ces troupes se lancèrent trop tôt sur l'ordre de Changarnier et l'ennemi prit la fuite en laissant quelques prisonniers. Bugeaud regretta toujours sa grande victoire trop facilement escomptée. Abd-el-Kader ne s'était pas laissé prendre à ses ruses de guerre. Cet arabe tenait à la fois d'Annibal et de Jugurtha.

Bugeaud qui voulait toujours tenir sa bataille, depuis longtemps attendue, marcha, dans l'expédition suivante, sur Takdemt qu'il détruisit et sur Mascara qu'Abd-el-Kader ne défendit pas. La tactique de l'émir était de harceler avec sa nombreuse cavalerie et par une fusillade, peu meurtrière heureusement, l'arrière-garde et les flancs de nos colonnes. Dans une de ces affaires se distingua un nouveau venu dont Bugeaud devait faire bientôt son élève favori : le lieutenant Trochu.

Le 3 juin, le corps expéditionnaire rentrait à Mostaganem. Nemours s'embarquait pour la France. Changarnier et La Moricière avançaient dans la légion d'honneur. Le colonel Bedeau était promu maréchal de camp et cédait son régiment au duc d'Aumale nommé colonel (27 mai 1841).

Ce régiment superbe et justement réputé entre tous était le 17ᵉ léger. Il venait de passer six années consécutives sur le sol algérien, toujours à la peine. On résolut de le mettre enfin à l'honneur. En juillet 1841, il était désigné pour rentrer en France, son colonel en tête. Dans le ravitaillement de Milianah le jeune prince avait dépassé la mesure de ses forces. Avec son instinct militaire et aussi sa noblesse de sentiments, il avait voulu partager les privations des simples soldats, subir les intempéries, coucher sur la dure. Durant dix-neuf heures de marche, on l'avait vu à pied marchant à la tête du 24ᵉ. Les fièvres l'avaient pris, et très alarmée, la reine Marie-Amélie avait obtenu le rappel de son fils en France. La fierté de la souveraine dut consoler le cœur de la mère, à la nouvelle des ovations qui accueillirent le 17ᵉ léger d'étape en étape.

La note gaie ne manqua pas au milieu de ces manifesta-

tions. Le prince était jeune. Pas plus que Henri IV et Condé il n'aimait les harangues. Henri IV se tirait du supplice de les entendre par un bon mot qui coupait court aux compliments. Condé, agile comme au manège, sautait à cheval par dessus la tête du discoureur ébahi. Aumale imagina, dit-on, le stratagème suivant :

Un jour il fit venir le tambour-major et lui parla ainsi : « Quand vous me verrez froncer le sourcil, vous roulerez à tour de bras. »

La consigne fut rigoureusement exécutée : toutes les fois qu'un orateur menaçait le voyageur princier, vite, les tambours se mettaient en posture. Après le premier jet d'éloquence, sur le signal convenu, les caisses faisaient tapage : Brrrrrrr ! Pendant une minute, c'était un ouragan d'enfer. Le bavard ainsi troublé dans son exercice, s'égosillait, s'époumonnait, se congestionnait ; puis, à bout de force, il s'arrêtait piteux et colère. Alors le duc saluait, remerciait du geste et le tour était joué [1].

Ces innocentes comédies faillirent se terminer par un acte de sanglante tragédie. Le 13 septembre, le duc d'Aumale faisait sa rentrée à Paris avec son régiment. Ses frères, Orléans et Nemours, et plusieurs officiers généraux étaient venus à sa rencontre à la Barrière du Trône. Le 17e léger s'avançait précédé de cet état-major, les visages fiers, le teint bronzé, les habits en loques, le drapeau déchiré et noirci, entre deux haies de parisiens émus et sympathiques. Au coin de la rue du faubourg Saint-Antoine et de la rue Traversière, une détonation de pistolet retentit et le cheval du lieutenant-colonel tombe raide mort devant le duc d'Aumale. Si l'animal n'avait relevé la tête au moment où le coup partait, le prince recevait la balle à bout-portant. « A moi, les amis ! » criait l'assassin. Ce misérable était un scieur de long, nommé Quénisset. La foule voulait l'écharper. Aumale continua sa route au milieu des acclamations qui redoublaient. Dans la cour des Tuileries, Louis-Philippe descendit à la rencontre de son fils et l'embrassa devant le régiment qui s'était rangé sur deux lignes par un mouvement rapide et respectueux [2]. J'ai entendu un témoin de

1. La *Patrie*, 8 juillet 1896.
2. Thureau-Dangin, t. V, p. 9.

cette scène me la raconter il y a quelques années. Le duc d'Aumale, en costume de colonel algérien, dans tout l'épanouissement de la jeunesse, le front hâlé par le soleil d'Afrique, les traits amaigris par la fièvre, fascinait les regards invinciblement attirés sur sa figure mâle et douce, aux yeux bleus profonds et bienveillants, à la moustache d'un blond doré, à l'expression de physionomie intelligente et vive. Sa sérénité au sortir de l'attentat lui faisait une nouvelle auréole.

Les fièvres qu'il avait rapportées étaient un ennemi pire que Quénisset. Le prince fut une année à s'en remettre. Il la passa à la caserne Courbevoie occupé à compléter son instruction militaire.

Nommé maréchal de camp, le 7 septembre 1842, le prince repartit pour l'Afrique. Les espérances que fondait désormais sur lui la famille royale se doublaient de cruels regrets. Le duc d'Orléans venait de périr dans l'accident de Neuilly (13 juillet). Nulle part ce prince ne fut pleuré plus qu'en Afrique où depuis 1835 il avait fait ses preuves de courage. « J'ai vu des larmes dans tous les yeux, » écrivait de Milianah le lieutenant-colonel Saint-Arnaud [1].

Aumale chérissait son frère aîné, il fut affligé plus que personne de cette perte qui lui ravissait son premier et son meilleur compagnon d'armes. Il remit à Bugeaud cette lettre du roi :

Il va reprendre, sous vos ordres, disait Louis-Philippe, le service que vous lui avez fait commencer si glorieusement. Quelle que soit la peine que j'éprouve de voir mes enfants s'éloigner de moi, peine douloureusement aggravée par la perte de ce fils chéri qui avait aussi glorieusement et tant de fois combattu en Afrique, leur zèle et leur empressement à rejoindre partout où ils peuvent s'associer à la gloire de notre brave armée sont une des plus douces consolations que je puisse trouver au malheur qui m'accable. J'espère que l'armée d'Afrique reportera sur mon fils d'Aumale l'affection si vive qu'elle avait vouée à son frère aîné.

Pour répondre aux recommandations de Louis-Philippe,

1. Rousset, *Op. cit.*, p. 128.

Bugeaud épargna moins que jamais le jeune prince. Ce vieux grognard d'Austerlitz avait parfois des mots méchants. Changarnier, au lendemain de Milianah, en avait su quelque chose; la comparaison de sa personne avec le mulet du maréchal de Saxe avait fait le tour de l'armée. Bugeaud ne se gênait pas pour rappeler au duc d'Aumale que lui avait acheté son grade de capitaine au prix de quatorze assauts et il ajoutait : « Je n'étais même pas décoré. »

Le prince lui prouva bientôt que les qualités naturelles développées par l'application suppléent vite au nombre des années.

En 1843, il est chargé du commandement de Médéah menacé par Abd-el-Kader. Sa mission est de contenir les tribus du Boghar fanatisées par Ben-Allal. Il pénètre dans le Boghar, enlève troupeaux et tentes, et Ben-Allal assiste de loin, immobile et impuissant à la *razzia*.

De retour à Médéah Aumale reçoit du gouverneur l'ordre de lier ses mouvements avec La Moricière afin de poursuivre la Smala.

En quelques années Abd-el-Kader venait de perdre les cinq sixièmes de ses États, tous ses forts ou dépôts incendiés par les Français ou par lui-même à leur approche, et la plus grande partie de son armée régulière composée d'indigènes formés par nous puis déserteurs. Mais il restait, aux yeux des Arabes, le chef de la guerre sainte auquel nul sacrifice d'hommes ni d'argent ne peut être refusé, à qui est due l'obéissance passive. A la fois prophète et sultan, il enflammait ses guerriers par ses prédications ardentes et les envoyait à la mort sous nos balles, ou brusquement les ramenait avec des populations entières, dans les profondeurs du désert. « Le pays, écrit le duc d'Aumale, se vidait à notre approche et nous n'y trouvions que des combattants. Pour réduire ces populations....., il fallait être plus mobile que les nomades, plus agile que les kabyles, plus fort et plus valeureux que tous [1]. »

La prise de la Smala présentait donc des difficultés d'un ordre exceptionnel. Nos troupes allaient-elles battre encore

1. *Zouaves et chasseurs*, pp. 54-55.

le pays, en marches et en contremarches presque stériles, comme dans les précédentes campagnes?

Le prince ne laissa rien à la fortune des armes de ce qu'il pouvait lui enlever par prévoyance. A Boghar il établit une base d'opération solide et y laisse outre un grand dépôt de vivres, des moyens de transport pour les lui amener au besoin. On sait que cette question des approvisionnements et des transports était capitale dans ce genre de guerre. Bugeaud éleva ce service à la hauteur d'une institution militaire et d'un moyen de conquête. Sans vivres assurés, il fallait après très peu de jours battre en retraite, et alors l'ennemi d'abord invisible reparaissait subitement, pour assaillir nos soldats mourants de faim et de soif ou ayant épuisé leur dernière cartouche.

Le 10 mai, en quittant Boghar, le jeune général emmenait avec lui 1.300 hommes d'infanterie, — son arme favorite, — 550 cavaliers, chasseurs d'Afrique, spahis et gendarmes, une section d'artillerie de montagne, un goum de 200 ou 300 chevaux conduits par l'agha des Ayad, un convoi de 800 chevaux chargés de biscuit, orge et eau. Dirigée sur Goudjila, la colonne y arriva le 14. D'après des renseignements trompeurs, on se lança ensuite sur une fausse piste et l'on descendit trop vers le sud-ouest. Toute la nuit du 14 au 15 on marcha dans cette direction. Vers midi seulement on apprit d'un négrillon que l'immense caravane d'Abd-el-Kader s'était reportée de l'ouest à l'est, vers Taguine. Si La Moricière qui venait par l'ouest, en partant de Tiaret, n'eût point perdu du temps à arranger des affaires de tribu, la Smala tout entière eût été prise entre deux feux et la guerre terminée.

Dans la soirée du 15, une rumeur parcourut les quarante à soixante mille hommes qui formaient la grande cité mouvante. Les courriers de Ben-Allal annonçaient des cavaliers français aperçus vers l'est. El-Djelali, conseiller d'Abd-el-Kader, ne connaissait que la colonne venant de Tiaret; il donna de bonnes assurances, et, en l'absence de l'émir parti au loin avec des cavaliers, il rassura la population qui grouillait sous les tentes dans la mobile et vaste enceinte. Laissons la parole au duc d'Aumale.

Ma colonne, dit-il dans son rapport, avait passé de la fausse direction d'Ousserk à celle de Taguine, soit pour y atteindre la smala, si elle y était encore, soit pour lui fermer la route de l'est et la rejeter forcément sur le Djebel-Amour, où, prise entre les deux colonnes de Mascara et de Médéah, il lui était difficile d'échapper; car, dans ces vastes plaines, où l'eau est si rare, les routes sont toutes tracées par les sources si précieuses que l'on y rencontre. Ce plan était simple; mais il fallait pour l'exécuter une grande confiance dans le dévouement des soldats et des officiers. Il fallait franchir d'une seule traite un espace de 20 lieues, où l'on ne devait pas rencontrer une goutte d'eau; mais je comptais sur l'énergie des troupes; l'expérience a montré que je ne m'étais pas trompé.

Cette reconnaissance avait laissé les zouaves en arrière. On marchait sous un soleil de feu, sur un terrain brûlant balayé par le vent sec et violent du désert, à travers une succession monotone de rideaux dessinés par des dunes de sable.

Vers neuf heures du matin, dans la journée du 16 mai, le lieutenant-colonel Morris vint au prince et lui dit :

On voit bien que vous êtes officier d'infanterie, mon général ; vous n'avez aucune pitié pour la cavalerie ; vous ne voyez seulement pas que nos chevaux ont besoin de souffler et d'autre chose encore. — Je suis plus soigneux que vous ne pensez, répondit le prince ; nous ne savons pas ce qui se passera dans la journée ; faites mettre pied à terre et donner deux *jointées* d'orge.

Ici le lecteur nous permettra d'introduire l'admirable récit d'un témoin, celui du général du Barail, alors simple lieutenant et qui a dépeint cette journée dans une page de ses *Souvenirs* désormais classique.

Vers onze heures et demie, nous marchions sur deux colonnes, les spahis à droite et les chasseurs d'Afrique à gauche. Le prince était en tête des chasseurs d'Afrique. Nos escadrons n'étaient pas régulièrement formés en échelons, mais — les longs éperons arabes animent toujours les chevaux — les spahis avaient gagné beaucoup de terrain et étaient sensiblement en avant des chasseurs.

Tout-à-coup, devant nous, nous voyons les cavaliers du goum faire un tête-à-queue subit. Ils arrivent sur nous, en criant : « La smala ! la smala ! Il faut du canon. »

L'agha Amar ben Ferrahlt arrive le dernier, et annonce au colonel Yusuf que la smala toute entière est campée près de la source de Taguine. Guidé par l'agha, le colonel Yusuf, accompagné du lieutenant Fleury, d'un maréchal-des-logis indigène, nommé Ben Aïssa Ould el Caïd el Aïoun, son porte-fanion, soldat d'un courage incomparable ; d'un autre maréchal-des-logis, Bou ben Hameda, et de moi, se porte au galop sur une petite éminence, d'où nous pouvons embrasser, d'un coup d'œil, toute la smala.

Le spectacle était invraisemblable. Imaginez, au milieu d'une plaine légèrement creusée où coulent les eaux de la source Taguine, arrosant un fin gazon, un campement s'étendant à perte de vue et renfermant toute une population occupée à dresser les tentes, au milieu des allées et venues d'innombrables troupeaux, de bêtes de toute espèce, de quoi remplir plusieurs escadres d'arches de Noé.

C'était grandiose et terrifiant.

Notre goum s'était évanoui. Il ne restait plus que l'agha, qui, d'ailleurs, ne quitta plus le prince de toute la journée.

La reconnaissance définitive ne fut pas chose aisée. Tant de fois l'on avait été trompé ce jour-là même à de décevants mirages. Cependant le duc d'Aumale, monté sur son grand et fort cheval irlandais, s'était approché et demandait au colonel Yusuf des informations plus détaillées. Le capitaine Marguenat fut envoyé à la découverte et eut des yeux pour ne rien voir. Yusuf y retourna ; l'erreur n'était plus possible. « Monseigneur, dit-il au retour, c'est effrayant, mais il n'y a plus moyen de reculer. »

« On ne recule pas dans ma race, » dit le prince. Vous allez charger. »

— Oh ! oh ! dit le capitaine de Beaufort, assez fort pour que le prince l'entendit, vous allez charger ; c'est bientôt dit, mais on a fait assez de bêtises aujourd'hui pour que maintenant on prenne le temps de réfléchir.

— Capitaine de Beaufort, riposta le prince, si quelqu'un a fait des bêtises aujourd'hui, c'est moi, car je commande et j'entends être obéi. Colonel, vous allez charger ; prenez vos dispositions.

Et sur le terrain, le prince, le colonel Yusuf et le colonel Morris tinrent un rapide conseil de guerre pour fixer ces dispositions.

Les spahis devaient se précipiter sur la smala. Quant aux chasseurs d'Afrique, Yusuf demandait que leurs escadrons en fissent rapidement le tour, pour couper la retraite aux fuyards et mettre cette population

entre deux feux. Mais le prince, trouvant les spahis trop peu nombreux, décida tout d'abord qu'il les soutiendrait avec tout le reste de la cavalerie. Ce ne fut que plus tard, en voyant notre charge couronnée de succès et en constatant que nous n'avions pas besoin de soutien, qu'il ordonna le mouvement tournant conseillé par Yusuf. Toutes choses étant ainsi arrêtées, notre colonel se porta en tête de ses escadrons, les déploya sur une seule ligne et commanda la charge.

Nous étions environ trois cent cinquante cavaliers. Nous nous précipitâmes à fond de train, et tête baissée, dans cette mer mouvante, en poussant des cris féroces et en déchargeant nos armes. Je réponds qu'aucun de nous n'était plus fatigué, et que nos chevaux eux-mêmes avaient oublié les trente-deux heures de marche qu'ils avaient dans les jambes. A vrai dire, il n'y eut pas de résistance collective organisée. Il restait, pour la défense de la smala, la valeur de deux bataillons réguliers. Ils furent surpris dans leurs tentes sans pouvoir se mettre en défense ni faire usage de leurs armes. Nous aurions même traversé rapidement l'immense espace occupé par la smala, si nos chevaux n'avaient pas été arrêtés à chaque pas par un inexplicable enchevêtrement de tentes dressées ou abattues, de cordages, de piquets, d'obstacles de toutes sortes, qui permirent à quelques hommes de courage de ne pas mourir sans avoir défendu leur vie.

Il y eut de nombreuses rencontres, où l'on joua de toutes les armes. Pour ma part, je faillis y rester. Je galopais droit devant moi, cherchant à gagner, comme l'ordre en avait été donné, l'autre extrémité du campement, quand un cavalier arabe, superbement vêtu et monté sur un beau cheval noir, arriva sur moi et, m'appliquant le canon de son fusil sur le flanc droit, pressa la gâchette. Le fusil ne partit pas ; mais, d'un coup de pointe en arrière porté en pleine poitrine, j'abattis le cavalier et lui arrachai des mains, au moment où il tombait, le fusil qui avait failli m'être fatal.

Le cheval noir, richement harnaché, fut pris par un de mes spahis.

Le colonel Yusuf était à quelques pas de là et, tout en galopant, me jeta un bref compliment.

Je renonce à décrire la confusion extraordinaire que notre attaque produisit au milieu de cette foule affolée et hurlante.

On a raconté que la mère et la femme d'Abd-el-Kader avaient été quelque temps prisonnières de nos spahis qui leur avaient rendu respectueusement la liberté.

Je n'ai pas assisté à cet épisode. D'ailleurs, pendant que nous parcourions en tous sens le campement dont les habitants, en proie à la panique, ne pouvaient soupçonner notre petit nombre, par tous les points de la périphérie de la smala, quantité de fuyards s'échappaient les uns

à pied, les autres sur des chevaux ou des chameaux et s'enfonçaient sans direction dans l'immensité. C'était inévitable, il eût fallu une armée pour les cerner et les prendre.

En arrivant vers les dernières tentes de la smala, traversée de part en part, les spahis, débandés, éprouvèrent tout à coup une vive anxiété, car ils voyaient venir sur eux une troupe de cavalerie rangée en bon ordre de combat, qu'ils prirent de loin pour les cavaliers réguliers de l'émir, accourant à la rescousse.

C'étaient heureusement les chasseurs du colonel Morris qui venaient d'accomplir leur mouvement tournant et qui nous accueillaient par leurs acclamations.

La smala était à nous, bien à nous [1].

Ce récit est superbe de vie et d'entrain. Il n'ôte pas son intérêt au rapport que le duc d'Aumale fit officiellement au général Changarnier et auquel les historiens sérieux comme Camille Rousset aiment toujours à revenir. C'est clair comme les ordres du jour de Napoléon et simple comme le ton d'un général grand seigneur. Le duc s'efface derrière tous ses officiers et soldats. « Nous n'étions que cinq cents hommes, dit-il en terminant, et il y avait cinq mille fusils dans la Smala. On ne tua que des combattants et il resta trois cents cadavres, sur le terrain. »

Bugeaud a vanté la décision, l'impétuosité, l'à-propos dont son brave et habile lieutenant, déjà passé maître, avait fait si brillante preuve. Et Saint-Arnaud écrivait : « Avec la prise de Constantine c'est le fait saillant de la guerre d'Afrique. Il fallait un prince jeune et ne doutant de rien... Vingt-quatre heures plus tôt ou plus tard, il ne revenait pas un français de la colonne [2]. »

Le 3 juillet suivant, le vainqueur de la Smala était nommé lieutenant-général. Mais rien n'ajoutera plus désormais à sa gloire. Le 16 mai 1843 l'avait sacré pour toujours un de nos grands hommes de guerre.

1. *Mes Souvenirs*, par le général du Barail, Paris, Plon, 3 vol. in-8°, 1894-96, t. I, pp. 196-207.

2. Rousset, t. I, p. 199.

(A suivre.) H. CHÉROT, S. J.

LA PLUS ANCIENNE REPRÉSENTATION

DU SACRIFICE EUCHARISTIQUE

FRACTIO PANIS [1]

Celui qui visite la catacombe de Sainte Priscille, sur la voie *Salaria Nuova*, rencontre, à quelques pas de l'entrée moderne, une chapelle souterraine, appelée *Cappella greca*. Sa forme architectonique excite vivement l'attention : c'est une basilique à une seule nef, comprenant trois niches. La niche de gauche a une voûte en berceau ; la niche du milieu et celle de droite ont des absides. La lumière pénétrait dans la chapelle par un grand lucernaire en forme de fer à cheval, ouvert dans la voûte au-dessus des niches : il est aujourd'hui obstrué.

N'allez pas vous imaginer une vaste basilique : elle mesure 6m98 de long sur 2m24 de large. Ces dimensions restreintes s'expliquent par sa destination : elle était réservée au clergé pour la célébration des saints Mystères. Elle renfermait dix tombeaux ; mais ce n'est pas une chambre sépulcrale ordinaire ; elle fait partie, cas unique dans les Catacombes, d'une église cimitériale, dont elle constitue le *presbyterium*.

Les fidèles se réunissaient dans une grande salle attenant à la *Cappella*, sorte d'atrium rectangulaire de 13m74 sur 3m72, que recouvrent cinq voûtes en arêtes. Cette vaste salle est entourée de cryptes ou chapelles latérales, qui servaient à l'ensevelissement

1. *Fractio panis — la plus ancienne représentation du sacrifice eucharistique à la Cappella greca,* découverte et expliquée par Mgr Joseph Wilpert, avec 17 planches et 20 figures dans le texte. In-4°, pp. XII-130, Paris, Firmin-Didot, 1896. — L'édition est admirablement soignée. — Cette monographie est une traduction de l'original allemand ; cette traduction, faite par Mgr Wilpert lui-même avec l'aide de M. Eug. Aubert, a été revue par M. Albert Dufourcq, membre de l'École française de Rome. — Sur d'autres peintures « christologiques » découvertes par Mgr Wilpert dans les catacombes, voir les *Études* d'octobre 1892, p. 330-6.

des martyrs et à la célébration du sacrifice. Ces cryptes et la *Cappella greca* sont donc, avec l'atrium, dans le même rapport que le *presbyterium*, destiné au clergé, avec la nef de l'église qui est affectée aux simples fidèles.

Cette église cimitériale, qui se compose de l'atrium avec ses chapelles particulières et de la *Cappella greca* [1], ne forme pas un ensemble régulièrement tracé. C'est que le plan a été commandé par la nature et la disposition du terrain : on a utilisé les galeries préexistantes d'une carrière de tuf en les transformant en lieux de sépulture et de culte.

Les cryptes de l'atrium étaient ornées de peintures ; mais il n'en reste que des vestiges insignifiants. Les fresques de la *Cappella greca* au contraire sont assez bien conservées ; et quelques-unes, par leur mérite, rappellent les bonnes fresques de Pompéi. Les peintures des parois de la nef étaient déjà connues et, pour la plupart, publiées. Mais les voûtes elles-mêmes n'auraient-elles pas été peintes également ? La réponse à cette intéressante question était difficile, car les voûtes étaient recouvertes d'une couche épaisse, faite de stalactites ainsi que de terre fangeuse qui avait pénétré par le lucernaire. Aucun indice ne trahissait l'existence de décorations picturales.

Cependant Mgr Wilpert était depuis longtemps poursuivi par l'idée qu'on n'avait pas dû laisser ces parois sans ornements. Pour vérifier cette hypothèse il résolut enfin d'enlever la stratification accumulée et durcie par les siècles, qui dérobait sans doute au regard d'antiques fresques. A l'aide de grattages et de lavages persévérants, l'infatigable archéologue, après quinze jours d'un délicat travail, vint à bout de son entreprise. Ses peines furent amplement payées, car il eut la joie de faire revivre une série de fresques inconnues, dont la principale, *Fractio panis*, sert de titre à la monographie, qu'il a écrite pour exposer cette magnifique découverte.

Le commandeur de Rossi a nommé la *Fractio panis* la « perle des fouilles ». C'est en effet une représentation unique dans les

1. Ce nom n'a aucune signification historique : il fut donné à la chapelle par les auteurs des fouilles, à cause des deux inscriptions grecques peintes sur le stuc de la troisième niche. Cf p. 18-19.

Catacombes. En voici la description. Des convives, au nombre de six, sont couchés sur une espèce de sofa en forme de demi-cercle. Seul, le personnage qui rompt le pain, porte la barbe et est assis sur un escabeau ; il fait face au convive qui occupe la place d'honneur : c'est le président du repas.

Mais de quel repas peut-il s'agir ? Serait-ce de la dernière Cène ? Non ; car on aperçoit sur la table deux assiettes, dont l'une contient deux poissons et l'autre cinq pains ; on remarque en outre des paniers où sont recueillis les restes du banquet ; enfin on distingue une femme parmi les convives. Le peintre a voulu figurer le repas qui suivit la multiplication miraculeuse des pains. C'était, au témoignage des Pères et d'après les monuments de l'antiquité chrétienne[1], le symbole de la Cène eucharistique et de la sainte communion.

L'artiste a représenté le moment du sacrifice, où le président des Mystères, l'évêque célébrant, divise le pain consacré pour le distribuer aux fidèles. Cette fraction du pain, *Fractio panis*, donna son nom à la célébration entière du sacrifice, *ut pars pro toto*, pendant l'âge apostolique, jusqu'au second siècle. A l'époque de saint Justin ce nom était déjà hors d'usage et remplacé par celui d'action de grâces, Εὐχαριστία, *Eucharistie*[2].

La fresque de la *Fractio panis* est placée au-dessus même de l'autel, qui, selon le bel usage de ces temps héroïques, était formé par le tombeau d'un martyr. L'ensemble des fresques de la *Cappella greca* compose tout un cycle pictural, dont la *Fractio panis* est comme le centre et le point de ralliement. Les divers sujets sont reliés entre eux par un lien logique qu'il importe de dégager.

L'idée dominante du symbolisme funéraire dans l'antiquité chrétienne, c'est l'espérance de la résurrection et de la félicité éternelle. Les représentations des Catacombes l'attestent ; les fresques de la *Cappella greca* le confirment d'une façon éclatante.

La première condition essentielle pour assurer la réalisation de cet espoir d'une vie future réside dans la réception du Bap-

1. Chap. II, p. 8-13.
2. Chap. VII. *Le sacrifice eucharistique au temps de saint Justin martyr.* Tout l'ouvrage, mais notamment ce chapitre VII, est admirablement documenté.

tême. Aussi le Baptême est-il fréquemment peint sur les murs des Catacombes et, le plus souvent, d'une manière emblématique. La guérison du paralytique à la piscine de Bethsaïda fut choisie comme l'une des figures du Baptême, parce que l'ange du Seigneur communiquait aux eaux de cette piscine une vertu curative. Un second symbole adopté était le jaillissement, sous la baguette de Moïse, de l'eau du rocher, que Tertullien [1] appelle « aquas Baptismi », car Jésus-Christ est la pierre [2] d'où s'échappe la « source de grâces » [3]. La *Cappella greca* contient précisément deux fresques, dont l'une a pour sujet la guérison du paralytique et l'autre le miracle du rocher.

Dans les chapelles des Catacombes dites *des Sacrements*, les représentations eucharistiques suivent immédiatement celles du Baptême. Ici, une fresque sert de transition. Elle a pour but de montrer la divinité du Christ et son Incarnation dans le sein de la Vierge Marie. Les disciples des Apôtres, spécialement saint Ignace d'Antioche, réfutent constamment le *docétisme*, erreur des hérétiques qui prétendent que le Verbe n'a pris que l'apparence d'un corps : « Ils s'abstiennent de l'Eucharistie et de la prière, par ce qu'ils ne confessent pas que cette Eucharistie est la chair de notre Sauveur Jésus-Christ, laquelle a souffert pour nos péchés et a été ressuscitée par Dieu dans sa clémence [4]. » La *Cappella greca* nous offre le mystère de l'Incarnation sous la forme de l'Épiphanie, parce que l'Adoration des Mages et leurs dons généreux sont le premier hommage rendu par le paganisme au fils de Dieu, nouveau-né, que la Vierge-Mère tient sur ses genoux : *Et intrantes domum invenerunt puerum cum Maria matre ejus, et procidentes adoraverunt eum* [5]. Cette peinture est encore une preuve manifeste, à l'encontre des affirmations protestantes, de la dévotion de l'Église primitive envers Marie.

Après avoir mis en lumière, par l'adoration des Mages, le dogme fondamental de l'Incarnation, après avoir indiqué par

1. *De Bapt.*, Cap. x.

2. *Corinth.*, x, 4.

3. *Inscription d'Abercius.* — Le troisième appendice de cet ouvrage renferme une excellente dissertation sur l'inscription d'Abercius pour la venger des attaques rationalistes d'outre-Rhin. Appendice III, p. 95-117.

4. *Epist. ad Smyrn.*

5. Math., II, 11.

là même la nature de la chair et du sang donnés aux fidèles en nourriture et en breuvage, l'artiste peut logiquement passer à la représentation du sacrifice eucharistique. Il a peint, nous l'avons vu, l'acte de la *fraction du pain*, qui précédait la communion et qui, de son temps, donnait encore son nom à toute la cérémonie liturgique.

Il y a entre le sacrifice de la Messe et le sacrifice de la Croix des liens intimes. On doit donc s'attendre, si cet ensemble de peintures est vraiment inspiré par une idée directrice, à voir près de la *Fractio panis* une représentation relative à la Passion. Dans les premiers temps de l'Église, on le sait, le mystère de la Croix était prêché d'une façon détournée. « Il avait fallu se servir, dans les prédications, de sujets qui exprimassent, comme un symbole, le mystère de la Passion : plus il était incroyable, plus il aurait soulevé de scandale, prêché sans figures; plus il était magnifique, plus il fallait le voiler, afin que l'esprit, embarrassé, eût recours à la grâce de Dieu[1]. » A l'imitation des prédicateurs, les artistes représentèrent la Passion sous divers symboles. Le principal emblême en usage était le sacrifice d'Abraham. C'est justement cette figure qu'on trouve ici à côté de la *Fractio panis*.

Le peintre n'avait plus qu'à retracer les effets de la sainte Eucharistie pour achever son cycle. Or, l'Eucharistie est le pain des forts et le vin qui fait germer les vierges, elle est le gage de la résurrection : *Quid enim bonum ejus est, et quid pulchrum ejus, nisi frumentum electorum et vinum germinans virgines*[2] *? Qui manducat meam carnem et bibit meum sanguinem, habet vitam æternam, et ego resuscitabo eum in novissimo die*[3]. L'Eucharistie est figurée, à la *Cappella greca*, comme source de la force, dans la fresque de Daniel orante au milieu des lions et dans celle des trois jeunes Hébreux au milieu de la fournaise. Quelles leçons parlantes à cette époque d'atroces persécutions ! L'Eucharistie nous apparaît ensuite comme sauvegarde de la pureté dans la peinture de la chaste Suzanne. L'Eucharistie nous est enfin montrée comme gage de résurrection : cette idée, étant capitale, a été exprimée par un triple emblême : le miracle de

1. Tertullien, *Contra Judæos*, cap. x.
2. Zach., ix, 17.
3. Joan., vi, 55.

Lazare ; Noé avec la colombe qui lui apporte le rameau d'olivier, symbole de la paix éternelle ; et, aux quatre coins de la voûte de la nef, les quatre saisons dont il n'est resté que l'été.

Ce dernier symbolisme exige une courte justification. A l'exemple de saint Paul [1], les Pères aiment à employer cette image des quatre saisons afin de faire entrevoir la possibilité de la résurrection. Saint Irénée, par exemple, suit l'évolution du grain de froment, à travers les différentes saisons, depuis sa semence et sa germination jusqu'à son emploi eucharistique ; puis il déduit de ces transformations merveilleuses celle du corps dans la résurrection. « Comme le cep planté en terre produit en son temps des fruits, et comme le petit grain de froment, après sa décomposition dans la terre, revit par l'Esprit du Dieu tout-puissant, et ensuite par la sagesse de Dieu vient à l'usage des hommes, puis enfin par la parole de Dieu devient Eucharistie, c'est-à-dire le corps et le sang du Christ ; de même nos corps, nourris de celle-ci, mis dans la terre et s'y décomposant, revivront, en leur temps, alors que la parole de Dieu les ressuscitera dans la gloire de Dieu le Père, qui donne l'immortalité à ce qui est mort et l'incorruptibilité à ce qui est corruptible » [2].

Tel est l'ensemble de cet admirable cycle pictural : le Baptême, premier pas dans la voie de la justification, — l'Épiphanie qui atteste la réalité de l'Incarnation, — l'Eucharistie comme sacrifice et comme repas ; les effets de la nourriture eucharistique : la force, la chasteté et la résurrection. Une série si bien conduite demanderait, comme conclusion, une peinture représentant les défunts parvenus à la félicité du ciel. Or, au-dessus de la *Fractio panis*, nous voyons des *orantes* alternant avec des figures d'hommes. Ces *orantes* sont les « saints qui prient pour les survivants, afin que ceux-ci atteignent également la vie éternelle [3] ».

D'après le rapide exposé qui précède, on peut juger de l'importance de la trouvaille due à la perspicacité de Mgr Wilpert. Le cycle des peintures de la *Cappella greca* est l'un des plus

1. I Cor, xv, 35-38.
2. S. Irénée, *Contra hæres*, lib. V, cap. II.
3. Ch. VIII, p. 70.

complets des Catacombes : ce qui en fait surtout le charme c'est l'ordre logique, par lequel l'artiste ou son inspirateur a su relier entre eux les divers sujets de cette vaste composition théologique. C'est aussi l'un des plus anciens, car il faut le reporter jusqu'au premier tiers du second siècle [1]. « Le symbolisme chrétien ne s'est pas formé seulement au troisième siècle, ainsi que quelques-uns voudraient le prétendre, mais cent ans auparavant il avait déjà atteint un haut degré de perfection. Le cycle offert par les peintures des *chapelles des sacrements*, où l'on a voulu voir l'apogée du symbolisme, se présente déjà en son entier dans la *Cappella greca* et avec un développement plus riche [2]. »

C'est dire, avec l'éloquence des faits, combien le docte Mgr Wilpert et ses soigneux éditeurs ont mérité de l'archéologie chrétienne.

1. Chap. v. p. 26-29. Les preuves, apportées pour justifier la chronologie des peintures, n'ont pas toutes une valeur également démonstrative.
2. Chap. IX, 71.

G. SORTAIS, S. J.

REVUE DES LIVRES

Somme de la Prédication eucharistique. Le cœur de Jésus-Christ. Livre second : La révélation eucharistique du Sacré-Cœur, par le R. P. Albert Tesnière, de la Congrégation du Très-Saint Sacrement, docteur en théologie. Paris, bureau des *Œuvres eucharistiques*. In-12, pp. x-665. Prix : 4 francs.

Le sujet de cet ouvrage est le Cœur de Jésus-Christ étudié à la lumière de la révélation faite par le divin Maître à la Bienheureuse Marguerite-Marie.

Personne parmi les catholiques n'oserait aujourd'hui contester l'importance, ni rejeter l'autorité de ces communications divines approuvées par l'Église et confirmées par les événements.

L'auteur a raison de dire « qu'après les paroles de l'Évangile on n'en saurait trouver qui soient plus vénérables, plus augustes, plus lumineuses, plus pleines de sens abondants et variés, de vertu surnaturelle, de saveur céleste. Mais, ajoute-t-il, on les doit peser, presser, ouvrir et approfondir. »

C'est à ce noble et fructueux travail que le R. P. Tesnière a appliqué son intelligence pénétrante et compréhensive dans les six cent cinquante pages, aux lignes serrées, de ce second volume. Nous n'hésitons pas à déclarer que la Bienheureuse Marguerite-Marie a trouvé un commentateur digne d'elle et de la dévotion dont elle est, par mission divine, l'apôtre et la docteur. Nous avons loué sans restriction le premier livre, qui avait pour objet le Cœur de Jésus-Christ étudié à la lumière de la révélation évangélique. Le second volume est digne du premier. Dans la pensée de leur auteur, ils sont inséparables, comme les deux moitiés d'un seul tout. Ils feront, l'un et l'autre, excellente figure parmi les onze volumes sortis de la même plume, qui doivent former la somme intégrale de la Prédication eucharistique. Pris à part, ils constituent une théologie complète de la dévotion au Sacré-Cœur.

Le R. P. Tesnière se plaint avec trop de raison de ce que la piété contemporaine n'est pas assez solidement étayée sur les fondements inébranlables de la saine théologie. Les prêtres et les âmes pieuses qui s'adonneront à la fortifiante lecture de cet ouvrage, éviteront aisément cet écueil dans la pratique de ces deux grandes dévotions qui s'appellent, se complètent et se perfectionnent réciproquement, la dévotion au Sacré-Cœur et la dévotion à l'Eucharistie.

Cette affinité, cette parenté étroite des deux dévotions est le point culminant de tout l'ouvrage. Les auteurs le plus souvent cités sont, après saint Thomas, le Cardinal Franzelin et Cornelius a Lapide. Mais les citations faites par le théologien du Sacré-Cœur et de l'Eucharistie ne sont pas pour lui le dernier mot de ses démonstrations. C'est par les réflexions personnelles et les développements tirés du sujet lui-même que se distinguent ses travaux. La manière qui lui est familière consiste dans une exposition large, profonde, calme et lumineuse du dogme de l'Incarnation et de l'Eucharistie étudié en lui-même, dans ses principes, dans ses éléments et dans ses conséquences. Bien restreinte est la place faite à l'exposé des erreurs. C'est de la plénitude de la démonstration que résulte la réfutation des objections. Il n'a pas seulement adopté les pensées de Franzelin sur la théorie du sacrifice et l'état sacramentel de la victime eucharistique, il reproduit la méthode d'exposition profonde, synthétique, pacifique et victorieuse du savant professeur de l'Université grégorienne.

Avec l'auteur, nous espérons que les prêtres, à qui son œuvre magistrale est spécialement destinée, lui feront bon accueil, et que l'appareil théologique de ces études n'effraiera point les religieuses épouses du Cœur sacré, ni les âmes vraiment pieuses qui, vivant dans le monde, sont avides de trouver, pour soutenir leur piété, un aliment doctrinal un peu solide.

Dût la modestie du R. P. Tesnière nous en conserver quelque ressentiment, nous voudrions, pour exprimer l'éclat et la chaleur de ces fortes études sur le divin Cœur, écrire au frontispice de ses deux livres sur le Cœur de Jésus-Christ, cette devise d'un auteur : *Tantùm lucere vanum, tantùm ardere parum, lucere et ardere perfectum.*

L. BOUSSAC, S. J.

Les Ouvriers des deux mondes. Mineur des mines de houille du Pas-de-Calais et agriculteur du Pas-de-de-Calais, par Yan' Kéravic. Paris, Firmin-Didot, 1897. In-8°, broch. pp. 63.

Deux monographies, l'une de mineur, l'autre de cultivateur du Pas-de-Calais, tel est l'objet de l'intéressante brochure de M. Yan' Kéravic. Appliquant avec intelligence et conscience la méthode de Le Play, l'auteur a choisi avec le plus grand soin les deux familles dont il décrit les conditions d'existence, pour représenter les types des ouvriers des industries minière et agricole ; c'est-à-dire que, placés dans les conditions générales de travail, doués de capacités et de forces moyennes, ces deux types montrent les résultats auxquels peuvent arriver des ouvriers ordinaires, à condition d'avoir de l'ordre et de la conduite.

En terminant, M. Yan' Kéravic établit les budgets comparatifs du mineur et de l'agriculteur du Pas-de-Calais.

A ne considérer que les totaux des recettes et des dépenses, la sécurité des ressources et le pourcentage de l'épargne, la condition du mineur paraît préférable à celle de l'agriculteur. Mais ce serait une illusion bien naïve de représenter par ces chiffres la prospérité *vraie* d'une classe : on laisserait de côté des facteurs importants — les éléments moraux et religieux — qui ne sont point soumis aux moyennes des statistiques. Aussi bien l'auteur s'arrête-t-il à une conclusion négative parfaitement exacte : « Devant cette situation, il semble que le mineur ne soit pas aussi à plaindre qu'on a bien voulu le laisser entendre. »

CH. ANTOINE, S. J.

Leçons nouvelles sur l'Analyse infinitésimale et ses applications géométriques, par Ch. Méray, professeur à la Faculté des sciences de Dijon. Troisième partie : Questions analytiques classiques. Paris, Gauthier Villars, 1897. In-8, pp. VI-206.

Ce volume et le suivant sont réservés à des questions plus particulières. On ne devra donc pas s'étonner de les trouver plus réduits dans un ouvrage avant tout doctrinal. Mais même sur ces matières on reconnaîtra la forte empreinte de l'esprit de

l'auteur et le fruit de méditations prolongées. Les deux premiers chapitres formeront l'élève à unifier dans son esprit les divers procédés d'intégration, plutôt qu'à se charger la mémoire de recettes; on remarquera l'intégration de la différentielle binôme, celle des fractions rationnelles (méthode analogue à l'une de celles indiquées par M. Jordan dans son cours), l'attention à rendre toujours parfaitement rigoureux l'usage des contours.

Au troisième chapitre commencent les expositions plus amples. L'auteur n'a pas cru devoir adopter la théorie de M. Vaschy pour les équations différentielles linéaires à coefficients constants. Mais celle de Cauchy a été notablement remaniée. Le soin consciencieux que l'on connaît, a été apporté à l'étude de l'équation aux dérivées partielles du premier ordre, en particulier à celle de l'intégrale complète. Dans les questions de maximum et de minimum qui donnent lieu à des développements considérables sur la variation première d'une intégrale simple, le programme traité — d'une manière toute personnelle bien entendu — est à peu près le même que celui de M. Jordan (sauf la discussion introduite dans la seconde édition pour le maximum d'une fonction de deux variables, qui paraît démentir une conjecture de M. Méray). On remarquera au nº 93 une observation intéressante qui donne une raison générale à certains faits particuliers. Pour préciser davantage, fût-ce au prix de quelques longueurs, la variation a été exclusivemeot introduite comme une différentielle relativement à un paramètre arbitraire. Le dernier chapitre réunit les propriétés essentielles des intégrales doubles et triples des fonctions analytiques, en supposant acquise la notion d'air ou de volume qui sera donnée au tome suivant. Viennent enfin cinq additions consacrées en grande partie à une démonstration et à une ordonnance nouvelle et plus lumineuse des principes généraux connexes avec le théorème de Cauchy.

Une fois de plus on sentira, en lisant M. Méray, que, si la réflexion réduit et groupe les questions de détail, elle étend au contraire celles dont l'importance est véritable, mais pour en faire ressortir la simplicité naturelle et la fécondité, en même temps que pour y apporter la rigueur.

S., S. J.

Le Martyrologe de l'Église du Japon, 1549-1649, par l'abbé PROFILLET, ancien aumônier de la flotte et de l'armée. Tome II. *Les Vénérables.* Tome III. *Les Pieux.* Paris, Téqui, 1897. In-12, pp. 600 et 474. Prix : chaque volume, 3 fr.

Le premier volume de cette publication paru en 1895, a déjà été recommandé à nos lecteurs[1]. Avec ces deux nouveaux volumes le travail si patient et si consciencieux de M. l'abbé Profillet se trouve heureusement mené à terme. Depuis des années et des années l'auteur, qui s'est livré à des recherches semblables sur les *Saints militaires*, a dépouillé, en vue du Martyrologe, les grandes histoires du Japon des Pères Solier, Crasset et Charlevoix, les actes de la canonisation des vingt-six martyrs et du bienheureux Michel de Sanctis par Bartolini, les notices du P. Boero, la *Chrétienté du Japon*, excellent ouvrage du P. Sicardo, augustin espagnol, et *la Religion chrétienne au Japon* de Léon Pagès.

Au fur et à mesure qu'il analysait ces recueils, il se trouvait de plus en plus effrayé par le nombre de martyrs ou de saints personnages qui sortaient des brumes lointaines du passé. Les saints proprement dits sont au nombre de vingt-six ; les bienheureux sont deux cent cinq ; les vénérables atteignent au chiffre de douze cent quarante-trois. Mais, pour cette troisième catégorie, il convient de dire que le titre n'est pas officiel. L'auteur l'a décerné par honneur, comme le fait souvent la dévotion populaire. Les « pieux » ou personnages de piété ne s'élèvent qu'au total de deux cent quatre-vingts ; mais à les réunir et les grouper l'auteur a eu plus de mérite encore qu'à établir les nomenclatures qui précèdent. Où trouver en effet des renseignements suffisants sur ces hommes dévoués, héroïques même, mais humbles et obscurs, qui rendirent tant de services à nos missionnaires ? De la plupart de leurs actes de vertu Dieu seul fut témoin. Les gouffres du mont Ungen ne rendaient pas leurs victimes.

L'ordre suivi est l'ordre alphabétique des noms, mais comme souvent plusieurs vénérables différents ne nous sont restés

1. *Partie bibliographique* 1895, p. 514.

connus que par un seul et même nom de baptême, l'auteur a joint à ce prénom pour les distinguer entre eux, soit le nom de leur famille, soit le lieu de leur martyre, soit leur qualité de religieux : augustin, dominicain, jésuite ou franciscain. C'est donc un dictionnaire biographique.

Les articles sont de dimension assez inégale suivant la richesse du filon exploité ; quelques-uns forment de véritables chapitres et ces chapitres sont autant de petits drames du plus poignant intérêt.

Parmi les vénérables un des plus connus est le père Marcel-François Mastrilli, de la Compagnie de Jésus, décapité pour la foi à Nangazachi, après quatre jours de l'affreux supplice de la fosse, le 17 octobre 1637, à l'âge de trente-quatre ans. L'apostasie d'un missionnaire nommé Ferreira avait soulevé en Europe un élan enthousiaste de sacrifice et de réparation. Beaucoup de jeunes religieux demandaient à partir pour aller laver dans leur sang le crime de leur frère, et leurs vœux furent exaucés. Avec Mastrilli trente-deux de ses frères en religion quittaient Lisbonne le même jour : dix-huit italiens, dix portugais et deux allemands. Ferreira se réhabilita par le martyre.

Mastrilli est célèbre par l'établissement de la Neuvaine de la grâce, dont l'origine est due aux apparitions qu'il reçut de saint François-Xavier. Cette neuvaine est fêtée à Paris, depuis deux ans, avec un éclat tout particulier dans l'église qui porte le nom du premier apôtre du Japon.

C'est le 15 août 1549, que François-Xavier avait abordé sur cette terre fermée jusque là au christianisme. Il y réalisa des merveilles, et, durant un siècle, le spectacle offert par les néophytes rappela le temps des premières persécutions.

Puisse ce livre inspirer le culte de ces grands souvenirs à nos contemporains, trop portés à ne voir dans les Japonais que les singes de notre civilisation moderne et de notre progrès matériel !

H. CHÉROT, S. J.

La Pologne héroïque, par H. de Borny. Paris, Delhomme-Briguet, 1896. In-8, pp. 317. Prix : 4 francs.

C'est un spectacle fortifiant pour les jeunes gens de notre temps et de notre pays, que de voir défiler une lignée de héros, tels que

Sobieski, Kosciusko et ces autres « hommes de cœur dignes des temps antiques qui ont sacrifié leur existence à leur patrie ».

La patrie : c'est en effet cette grande idée trop oubliée de nos jours et s'effaçant de plus en plus, que fait surgir, du milieu de l'agitation des peuples, l'auteur de ces dix biographies. Il a préféré avec raison « la forme anecdotique pour rendre le récit plus intéressant et mettre mieux en lumière le caractère de ces guerriers ».

La Pologne a le droit d'être fière de ses grands hommes, dont on nous donne ici les portraits avec la biographie ; et à la vue de cette galerie, on se reprend à l'espérance. Non, la pologne n'est pas morte!

P. DE POTONY, S. J.

L'occupation d'Alençon par les Prussiens en 1871, par Henri BEAUDOUIN. Alençon, Renaut de Broise, 1896. Grand in-8° de 125 pages.

« Ce travail... a été fait, d'après ce que j'ai vu et éprouvé, plus encore que sur ce que j'ai lu ou entendu dire. » Malgré cette déclaration liminaire, M. Beaudouin a soin d'appuyer son trés intéressant récit de documents publiés ou inédits ; d'où il suit, que cette douloureuse page d'histoire locale devient une curieuse étude de mœurs et presque un livre.

Alençon, petite ville ouverte, à quelques lieues du Mans et des Prussiens vainqueurs, avait, en 1871, pour préfet, un tout jeune homme de 26 ans, ex-rédacteur de la *Marseillaise*, tombé là par ballon ; « son ami Gambetta n'avait rien trouvé de mieux » (page 14) ; et ce jeune Dubost était, comme son ami Gambetta, très hardi en discours sonores et prolixes. Alençon n'avait pour défenseurs que sa garde nationale, des mobiles « qui cachaient leurs fusils dans la neige » (page 51) et des francs-tireurs venus de partout, des Béarnais, des Grecs, des Polonais ; puis des fuyards du Mans, et... la Cécilia, futur général de la Commune.

Il y eut cependant un combat d'Alençon et les Prussiens furent tenus en arrêt « une journée tout entière » (page 60). Mais une fois entrés, sous la conduite du Grand-Duc de Mecklembourg, ils se dédommagèrent un peu. La rançon imposée à une ville d'environ 15.000 âmes fut exorbitante ; on trouve par exemple dans le détail des exigences prussiennes, 600.000 cigares et 12.000 litres de cognac — rien que cela ! Et là-dedans ne sont pas compris les menus de la table du Grand-Duc, où figurent des « veaux, des dindons, des oies, des sardines, du chocolat, des saucissons par douzaines ou par centaines... » (page 73) — « Mieux vaut, disait bonnement un intendant prussien aux gens d'Alençon, mieux vaut que vous mouriez de faim plutôt que nous » (page 74). Et

ce bel axiome était souligné par des actes. Les Prussiens ne mirent point la ville à feu et à sang ; ils la mirent à sec. « Quant aux particuliers, il en est peu qui n'aient constaté quelque déficit dans leur mobilier après le départ de leurs hôtes » (page 77).

Pour comble, Alençon posséda ces hôtes à deux reprises et pendant sept semaines. Tristes jours dont M. Beaudouin fait le désolant tableau. Heureusement il y oppose, à la fin, le tableau de la charité dans les ambulances : ici, le pillage organisé ; là, le dévouement que la foi multiplie. C'est achever par une antithèse instructive une brochure excellente.

V. DELAPORTE, S. J.

Pius the Seventh (Pie VII) 1800-1823, by Mary H. Allies. London, Burns and Oates, 1897, in-8, pp. 316.

En octobre, 1895, nous recommandions à ceux de nos lecteurs qui sont familiarisés avec la langue anglaise, l'histoire de l'église d'Angleterre au VIe siècle, par Miss Allies. Nous leur présentons aujourd'hui un autre ouvrage signé du même nom, et qui est également instructif et intéressant. Les événements politiques et religieux qu'il raconte, paraissent d'autant plus attrayants qu'ils sont plus rapprochés de nous et font partie de notre histoire nationale.

Presque toute la vie de Pie VII se résume dans sa résistance à la fois calme et intrépide contre les empiètements de Napoléon.

Ce duel entre deux antagonistes d'un caractère si différent et d'une puissance bien inégale, à ne juger que par les apparences, est décrit par Miss Allies d'une plume sobre, élégante et ferme. Le souci du vrai ne la rend pourtant pas impassible : elle ne dissimule pas ses sympathies pour l'auguste vieillard dont les épreuves achèvent de mettre en relief le bon droit et la pureté d'intention. Certes, l'auteur ne conteste pas le génie guerrier de Napoléon ni ses rares facultés d'organisateur, mais l'admiration de l'écrivain n'a ni le temps ni la place de s'épanouir, étouffée qu'elle est par l'indignation, devant l'ambition monstrueuse qui veut faire de tous les hommes, même du pape, l'instrument de son rêve d'universelle domination.

Peut-être miss Allies lui tient-elle un peu rigueur de la guerre acharnée qu'il fit à sa patrie, l'Angleterre. Mais ce qui l'irrite surtout, c'est de le voir confisquer un à un tous les droits de

l'Église, sans s'inquiéter jamais du bien fondé de ses prétentions.

Le zèle à défendre les intérêts supérieurs de la religion, voilà aussi la règle d'après laquelle Miss Allies juge les principaux conseillers de Napoléon et de Pie VII : d'un côté, Mgr Bernier, le Cardinal Fesch, Mgr Duvoisin, le Cardinal Maury, etc. ; de l'autre les cardinaux Consalvi, Caprara, Pacca.

Nous ne voulons pas dire que, dans l'œuvre de Miss Allies, il n'y ait ça et là tel menu fait, telle rapide appréciation qui n'offre matière à discussion. Mais c'est là chose négligeable pour un lecteur catholique, ami avant tout de la vérité, de la justice, et pour qui, sans la vertu, toute la gloire que peut donner le monde n'est que vaine fumée.

F. TOURNEBIZE, S. J.

Notre-Dame de Laus et la Vénérable sœur Benoîte, d'après les manuscrits authentiques conservés au pieux sanctuaire. Gap, Richaud ; en vente, au Laus, chez les Pères Missionnaires, in-8, pp. LIV-532.

L'histoire de la Vénérable sœur Benoîte prouve une fois de plus que Dieu se plaît à choisir ce qui est petit aux yeux du monde, pour réaliser parmi les hommes ses grands et miséricordieux desseins.

Benoîte Rencurel naquit, en 1647, à Saint-Étienne-d'Avançon, petit village des Hautes-Alpes qui appartenait alors à l'archidiocèse d'Embrun et qui est compris aujourd'hui dans le diocèse de Gap. A l'âge de sept ans, elle perdit son père et, comme le pain manquait dans la pauvre maison, elle fut placée chez des cultivateurs un peu plus aisés qui lui confièrent la garde de leurs troupeaux. Déjà la douceur de la petite bergère lui gagnait tous les cœurs, tandis que sa piété lui attirait les plus hautes faveurs des heureux habitants du ciel. Ce n'est toutefois qu'en 1664 que Marie la choisit pour sa messagère.

Sur la rive droite de l'Avance, arrivée au milieu de son parcours, au centre d'un plateau entouré de hautes montagnes, s'élevait alors un modeste oratoire, dédié à N.-D. de Bon-Rencontre. Un jour, agenouillée sur le seuil, Benoîte invoquait sa bonne Mère, qui dans ses précédentes apparitions lui avait fixé ce rendez-vous. Tout d'un coup, elle voit la Vierge, debout sur

l'autel « poudreux et dénudé », dans un cercle d'éblouissante lumière. Instinctivement, la naïve jeune fille veut détacher son tablier pour le mettre sous les pieds de l'auguste reine. Celle-ci avec un maternel sourire lui répond que bientôt dans ce coin des Alpes s'élèvera une belle église, desservie par des prêtres missionnaires et qui verra d'innombrables conversions.

Six ans plus tard, l'église était terminée, et de point en point la prédiction faite à Benoîte se vérifiait. Quand à l'humble bergère, devenue tertiaire de l'ordre de Saint-Dominique, elle poursuivait jusqu'en 1718, date de sa mort, ses merveilleux colloques avec la Vierge, les anges et les saints qui la traitaient comme leur petite sœur.

Cette vie où se mêlent les plus terribles épreuves et les plus ravissantes consolations, produit l'effet d'une continuelle excursion dans l'au-delà ; elle intéressera vivement les âmes pieuses. Si quelque lecteur était déconcerté de la fréquence des apparitions et d'autres faits extraordinaires, il lui serait utile de se rappeler que la mission de Benoîte fut soumise dès l'origine à trois enquêtes de l'autorité diocésaine, que son histoire est racontée par quatre historiens, sérieux et instruits, contemporains des événements, et que Pie IX, en 1871, a déclaré vénérable la servante de Dieu. Ce livre, écrit, nous le présumons, par l'un des zélés missionnaires de N.-D. du Laus, hâtera peut-être le moment où sera rendu à la Vénérable Benoîte un culte public. L'auteur dit expressément qu'il n'aspire pas, ici-bas, à une autre récompense.

F. TOURNEBIZE, S. J.

Domremy et le monument national de Jeanne d'Arc, par l'abbé V. Mourot. Nancy, Crépin-Leblond, 1897. In-16, pp. LX-526. Prix : 3 fr. 25.

Ce livre d'impressions et de souvenirs sera bien accueilli de tous ceux qui connaissent l'excellent ouvrage de M. l'abbé Mourot, *Jeanne d'Arc modèle des vertus chrétiennes*, ou qui chaque mois lisent dans sa Revue, *la Voix de Jeanne d'Arc*, ce qui se passe au Bois-Chenu autour du Monument national. Nous avons le plaisir d'être de ses lecteurs assidus, comme nous avons eu l'avantage de prier à Domremy, parmi les pèlerins. Mais, des lectures

comme du pèlerinage, nous avions rapporté un regret : pourquoi n'existait-il pas encore, non un guide, sec et erroné, mais une sorte de manuel historique nous racontant tout ce qui s'est passé d'histoire en ce délicieux pays ? Ce livre, le voici, aussi complet que possible, nous dirions trop complet, si de Jeanne on pouvait jamais trop parler. Tout le monde n'a pas sous la main, particulièrement en voyage, Marius Sepet, ou Siméon Luce, ou le P. Ayroles. Et pourtant l'on voudrait savoir tout ce qui s'est dit à l'Arbre des Fées, à la Fontaine de la Corvée et à celle des Groseillers, par quelles transformations la maison de Jeanne et l'église du village sont devenues les reliques d'aujourd'hui.

Avec l'ouvrage de M. l'abbé Mourot, enfant du pays et fidèle de la sainte héroïne, on pourra maintenant rêver à loisir et se promener sur les rives enchanteresses de la Meuse, visiter les ruines et interroger les statues, les inscriptions, les étendards, sans la crainte obsédante d'être odieusement trompé par un *cicerone* que je n'invente pas, lequel raconte au bon public suivant les opinions qu'il croit lui découvrir, que Jeanne d'Arc fut brûlée vive par les Anglais ou par les Jésuites, ou même par les Frères des Écoles chrétiennes. Alors que l'État a laïcisé l'école des sœurs qui se trouvait si bien à sa place à l'ombre de l'antique et pieuse chaumière, j'eus le malheur de raconter l'an dernier aux lecteurs des *Études* [1], sur la foi de cet honnête gardien, que l'État s'était montré respectueux, là au moins, des croyances d'une population catholique et des plus élémentaires convenances. Il s'y est fait voir, hélas ! plus persécuteur que nulle part ailleurs. En 1888, les sœurs mises dans la maison et dans l'école adjacente par Louis XVIII, en ont été indignement expulsées (p. 67).

Ce n'est plus avec M. l'abbé Mourot pour guide que semblable mésaventure vous arrivera, si vous avez la bonne pensée d'aller faire cette année un pélerinage au berceau de la grande française, de la vénérable libératrice. Un calendrier de Jeanne d'Arc, pour chaque mois de l'année, commencera à vous emplir le cœur, au jour le jour, de toutes les dates de la miraculeuse épopée. Puis dans une série de chapitres intitulés *le Village de*

1. *Études*, 14 août 1896, *A Domremy, lettre d'un pèlerin.*

Domremy, l'Église, la Maison de la Pucelle, le Bois-Chesnu, la Basilique nationale, Notre-Dame de Bermont, vous suivrez d'avance, pas à pas, Jeanne enfant et adolescente, dans ce décor naturel et historique, l'un des plus frais, des plus pittoresques, des plus vivants qui soient en France.

L'auteur a ajouté l'histoire des grands pèlerinages qui, depuis 1878 et Mgr de Briey jusqu'aux trains du centenaire de Clovis en 1896, ont amené des foules de croyants sur ce sol tout imprégné de la foi naïve des anciens âges, de leur héroïsme et de leurs vertus, dans cet air pur et doux où le ciel semble sourire à la terre, et l'homme, sur les ailes de l'espérance et de la prière, élever son âme plus librement vers le ciel.

M. l'abbé Mourot, encore qu'il ait illustré son volume de paysages et de vues, ne fait cependant pas de l'idylle. Il donne, ce qui vaut mieux que des descriptions ou des foresteries, une énumération longue et détaillée des œuvres qui fleurissent là et s'y épanouissent au souffle des aspirations chrétiennes et patriotiques. Il y en a surtout pour les militaires. Mais chacun peut choisir la sienne et n'éprouvera que l'embarras du choix : *Œuvre de la prière et des tombes, Œuvre du sou de Jeanne d'Arc, Confrérie de Notre-Dame des Armées, Ligue des sœurs de Jeanne d'Arc, Petits pages de Jeanne d'Arc.* Nous n'avons pas à en recommander une seule, mais nous pensons qu'après avoir lu ce volume, on voudra être de toutes ou de plusieurs.

H. CHÉROT, S. J.

Le duc de Richelieu en Russie et en France (1766-1822), par Léon de Crouzaz-Crétet. Avec portrait. Paris, Firmin-Didot, 1897. In-8°, pp. xii-512. Prix : 10 francs.

Bien que le grand public continue à prodiguer son admiration et sa curiosité aux exploits de l'épopée napoléonienne, la période de la Restauration commence à entrer dans l'histoire. Jusqu'ici elle a été, l'on ne sait pourquoi, la plus dédaignée. Le premier Empire a rempli des bibliothèques ; le gouvernement de Juillet, la deuxième République et le deuxième Empire ont inspiré des publications récentes d'un vif intérêt. A part quelques mémoires ou des ouvrages démodés, les règnes de

Louis XVIII et de Charles X n'ont encore rien inspiré de comparable, même de loin, à ces belles œuvres.

Nous ne pensons pas que le présent volume, malgré la somme considérable de travail qu'il représente, et la conscience des informations puisées aux sources russes et françaises les plus authentiques, change là-dessus le goût du public actuel.

La Restauration, par certain côté ne ressembla pourtant que trop à notre triste époque ; elle fut le lendemain d'une défaite, une accalmie réparatrice, mais non une revanche. Ses hommes d'État étaient usés d'avance par un passé malheureux ou coupable ; ils apportaient leurs préjugés d'ancien régime, leurs utopies de constituants, leurs crimes de révolutionnaires, leur servilité d'impérialistes, leur souplesse de politiciens bons à tout faire, mais haïs ou méprisés. De régicides à émigrés on se jetait à la face des torts inégaux mais réels. Sans la merveilleuse habileté de Louis XVIII, le régime nouveau n'eût jamais duré quinze ans. Charles X ne vécut que sur son prédécesseur.

Le duc de Richelieu est avec M. de Villèle une des figures les plus distinguées et les plus honnêtes de ce milieu très mêlé ; il émerge du confluent houleux et trouble où se sont rencontrées les épaves de tous les régimes tombés l'un sur l'autre depuis vingt-cinq ans, les Fouché, les Talleyrand, les Pasquier, les Polignac. Ce n'est pas qu'il n'ait point de faute à se reprocher. Il fit partie de l'armée autrichienne qui, sous les ordres du général Clairfayt, envahit le nord de la France en 1793 et 1794. Son excuse, s'il peut y en avoir une, est qu'il se trouvait déjà presque russe d'adoption. C'est en qualité d'officier d'état-major russe qu'il combat son pays parmi ces étrangers. Et puis, pour lui, là seulement où était le roi, était aussi la France.

Sous Catherine, il s'était distingué par sa bravoure au siège d'Ismaïl, à côté de Nassau-Siegen, de Roger de Damas, du prince de Ligne et des autres paladins qui, en cette fin écœurante du XVIIIe siècle, se battent contre le turc avec une bravoure digne des Croisés. Sous Alexandre Ier, il transforme Odessa et colonise les rives de la mer Noire. En 1815, il ne sauve pas la France d'un démembrement, mais il lui obtient, grâce à l'amitié du Tsar victorieux, de meilleures frontières. Le principal honneur appartient à Louis XVIII qui écrivait à l'empereur de Russie : « Monsieur mon frère, aurais-je jamais pu présumer qu'au lieu

de ces conditions déjà onéreuses il m'en serait proposé d'autres qui allient la ruine au déshonneur. Si la France n'avait plus à espérer la révocation de l'arrêt qui a pour but de la dégrader... alors je n'hésite plus à vous l'avouer, Sire, je refuserais d'être l'instrument de la perte de mon peuple, et je descendrais du trône, plutôt que de condescendre à ternir son antique splendeur par un abaissement sans exemple. » (P. 153). Quelques années plus tard, au congrès d'Aix-la-Chapelle (1818), la France monarchique rentrait dans le concert européen. Richelieu avait mérité d'être surnommé le Libérateur du territoire beaucoup plus que M. Thiers, car la France gardait l'Alsace et la Lorraine.

Ses deux ministères et ses luttes avec le vilain monde des mêlées parlementaires, monde composé alors comme aujourd'hui d'intrigants, d'ambitieux, de diseurs et d'inutiles, remplissent la majeure partie du volume. Il faudrait un grand courage pour descendre dans cette arène, même en simple spectateur ; M. de Crouzaz-Crétet l'a eu en historien. Voici son jugement définitif sur son héros : « Avec des talents ordinaires, avec une intelligence moyenne, sans aucuns de ces dons extérieurs qui exercent une action si puissante sur les foules, il est un exemple frappant de ce que peuvent l'amour du devoir, le culte de l'honneur, le dévouement le plus complet au pays. » Somme toute, rien du premier Richelieu que le nom.

H. CHÉROT, S. J.

Mémorial de J. de Norvins, publié avec un avertissement et des notes, par L. de Lanzac de Laborie. Tome III, 1802-1810. Paris, Plon, 1897. In-8°, pp. 356. Prix : 7 fr. 50.

Ce troisième volume, bien qu'intéressant encore, l'est moins pourtant dans son ensemble que les deux précédents : les déboires ambitieux de l'auteur y tiennent une trop large place. L'historien trouvera cependant dans ces pages nombre d'anecdotes piquantes qui illuminent brillamment une figure et dégagent nettement une situation.

Nous sommes en pleine épopée napoléonienne, la personnalité la plus marquante est donc tout naturellement celle de l'empereur. Norvins met en relief des traits de sa physionomie qu'on n'avait guère remarqués jusqu'ici. A l'en croire, par exem-

ple, la vue d'un champ de bataille eût arraché de temps à autre au tyran de l'Europe des soupirs douloureux, même des regrets ; les cris des blessés, fussent-ils ennemis, des paroles de tendre compassion et des actes de noble délicatesse. Avant d'accepter les renseignements de cette nature, l'historien devra se souvenir que l'auteur est un incorrigible enthousiaste du grand homme. D'ailleurs on sent passer dans ces lignes pour tout l'entourage impérial comme un souffle puissant d'admiration, contre lequel il est prudent de se précautionner. Il sera sage également de soumettre à une sévère critique des jugements passionnés contre Rochambeau, Murat lui-même et peut-être Fouché.

Ce volume se termine par un précieux *index* des noms de personnes ; et, comme dans les précédents, les faits obscurs sont éclairés par des notes doctes et sûres.

Cette publication ne saurait donc être négligée par les futurs peintres de cette grandiose époque.

P. BLIARD, S. J.

André Denjoy, Soldat et Apôtre, Aumônier militaire à Madagascar, par J. T. DE MIRAMONT. 1 vol. in-12, orné de 11 gravures hors texte, édité par l'Œuvre de Saint-Paul. Prix : 3 francs.

Une vie uniforme est difficile à raconter. Il est bien à craindre que le narrateur, voulant offrir au public un *justum volumen*, ne supplée au petit nombre des faits par des développements moraux plus ou moins neufs.

La vie du P. André Denjoy a fourni plus de ressources à l'habile biographe. Elle est, d'un bout à l'autre, variée, mobile comme le caractère même du vaillant aumônier militaire.

Enfant, André passe du lycée Napoléon au collège des Jésuites de Poitiers ; plus tard, après avoir servi dans les volontaires de l'Ouest, il entre au séminaire, puis au noviciat de la Compagnie de Jésus. Sa vie religieuse elle-même est très mouvementée. La France, l'Espagne, Madagascar le voient successivement exercer son zèle. Il se dévoue à l'éducation de la jeunesse, il assiste les cholériques, il évangélise les Malgaches, il prêche Jésus-Christ aux enfants de nos écoles primaires, il accompagne nos soldats et les soutient dans les épreuves de la conquête de Madagascar.

Artiste, cœur aimant, âme active et généreuse, André passe dans ce monde en faisant le bien et en souffrant. Dieu lui a donné un frère digne de lui; ils meurent tous les deux, l'un au Tonkin, l'autre à Madagascar, fidèles à la belle devise qu'ils s'étaient choisie : *Fortiter pro Deo usque ad mortem.*

M. J. T. de Miramont cite beaucoup la correspondance de son héros. Dans ses lettres, André « se peignait lui-même, avec ses saillies primesautières, ses élans chevaleresques et cette nature impressionnable et ardente qui n'était peut-être pas imitable en tout, mais qui n'était vulgaire en rien » (Préface).

Cette âme de soldat et d'apôtre est digne d'attirer l'attention de nos jeunes gens. Ils y retrouverout quelque chose d'eux-mêmes, de leurs aspirations et de leurs souffrances. Ils l'aimeront. Elle leur inspirera le dégoût du dilettantisme par le spectacle d'un continuel dévouement. La jeunesse s'ennuie beaucoup aujourd'hui : la vie d'André Denjoy l'intéressera par sa variété, lui apprendra à chercher dans l'abnégation le vrai remède à un mal trop réel, qui désarme et alanguit à l'heure présente un trop grand nombre de cœurs vaillants.

A. DE VASSAL, S. J.

I. Le Connétable de Bourbon, drame en 5 actes et en vers, par G. Bizet. — **II. L'Entrevue de Péronne**; — **Trouvère et Troubadour**, par F. Simon. Paris, Retaux.

I. — L'écueil que devait rencontrer le poète, assez audacieux pour entreprendre de traiter un sujet tel que le connétable de Bourbon, était le manque d'unité. M. Bizet n'a pu l'éviter. Un lien faible rattache les divers actes ; le quatrième pourrait disparaître sans nuire à l'ensemble ; le troisième est occupé par la mort de Bayard ; le connétable ne paraît pas au cinquième.

D'ailleurs aucun personnage ne concentre assez sur lui l'attention du spectateur, aucune intrigue ne relie assez étroitement les diverses parties pour suppléer à ce manque d'unité.

Et cependant, cette large part faite à la critique, nous ne serions pas étonné que la pièce eût quelque succès sur un théâtre de collège ; les sentiments sont élevés ; le dialogue, vivant et bref, n'est pas chargé de longues tirades ; la mise en scène, les décors sont de nature à charmer les yeux.

Les personnages sont sympathiques : le connétable nous apparaît plus malheureux encore que criminel ; Arthur, le gentil page, est une

gracieuse figure qu'on regrette de ne voir ni au troisième, ni au quatrième acte.

Si l'auteur, en remaniant l'intrigue, y mêlait plus intimement ce jeune page, peut-être arriverait-il à corriger ce défaut d'unité signalé au début. Nous espérons qu'il trouvera moyen d'y remédier, et nous souhaitons à sa pièce un succès dû aux qualités du style et à la noblesse des sentiments.

II. — Qui cherche un court dialogue pour terminer une de ces séances littéraires dont nos collèges catholiques ont gardé la tradition, à l'occasion, pourra lire l'*Entrevue de Péronne,* et *Trouvère et Troubadour.*

La première est la mise en œuvre du récit que nous a laissé Commine du séjour de Louis XI à Péronne ; le roi, le duc, Commine, y apparaissent chacun avec leur caractère. Nous ferions un reproche à l'auteur d'avoir trop fidèlement suivi l'histoire. Louis XI avait en vue la grandeur de la France ; mais ce but, pour grand qu'il soit, légitime-t-il tous les moyens ? Entraîné par la verve facile de M. Simon, on serait tenté de l'admettre ; et je le regretterais pour l'honneur de la morale.

Plus classique est *Trouvère et Troubadour.* Guillaume de Poitiers, en face de Thurold, avoue l'infériorité de la légère poésie des troubadours et reconnaît la haute portée de l'œuvre de Thurold. Le trouvère déclame un fragment de sa chanson de Roland, le troubadour dit une chanson ensoleillée ; on les écoute l'un et l'autre avec plaisir ; on se plaint seulement que M. Simon, qui rime bien, n'ait pas substitué dans tout le dialogue la poésie à la prose.

V. L., S. J.

Principes raisonnés de littérature, par l'abbé Vincent, Poussielgue, 1896, in-12, p. vii-288.

M. l'abbé Vincent nous promet dans sa préface un traité à la fois sérieux et pratique. Il veut former l'esprit des enfants tout en les préparant aux examens universitaires. Les idées manquent à nos jeunes rhétoriciens. « Ne pouvant mettre en jeu l'intelligence, qui n'a que des notions obscures et brouillées, ils ont recours à la mémoire. Ils font une *juxtaposition* de phrases en l'air, d'appréciations empruntées çà et là, et non pas une *composition;* c'est-à-dire un développement logique et personnel... » (p. vi). Aussi, l'auteur des *Principes raisonnés* s'est-il appliqué « à préciser le vocabulaire littéraire, vague et flottant, en bien des points, pour nos écoliers,... à verser des

connaissances exactes dans des intelligences neuves encore... »

Le but visé est atteint, croyons-nous. En trois cents pages environ, M. l'abbé Vincent nous donne une bonne synthèse des préceptes anciens et des derniers travaux de la critique. L'exposition est claire et méthodique. Une heureuse disposition typographique met en saillie, dans chaque question, les titres et les points importants.

M. l'abbé Vincent a fait, dans ses citations, une large part aux critiques et penseurs chrétiens de notre époque. Nous l'en félicitons. En effet, n'est-il pas imprudent et injuste de laisser croire à la jeunesse catholique que l'enseignement neutre ou rationaliste est le seul qui compte?

Les préceptes raisonnés complètent fort heureusement une collection déjà riche et digne d'attirer l'attention, celle de l'alliance des Maisons d'éducation chrétienne.

A. DE VASSAL, S. J.

Planisphère mural à échelle du 1 : 12.500.000. Trois grandes feuilles, papier fort. Paris, Delagrave, 1897. Prix : *les trois bandes*, 25 fr.; *deux bandes*, 18 fr.; *une bande*, 10 francs.

La maison Delagrave vient d'ajouter à ses publications géographiques, bien connues et justement appréciées, un grand planisphère mural, dressé sous la compétente direction du général Niox. Les trois parties dont il se compose et qu'on peut à volonté réunir ou séparer *(Europe, Afrique, Asie occidentale et centrale, — Asie orientale, Australie et Polynésie — Amérique)*, ont un développement total de 3 m. 62 en largeur et $1^{m}90$ en hauteur. Toute la carte est coloriée, avec teintes différenciées de manière à bien distinguer les limites de chaque pays; et il est à observer que les colonies ont en général la teinte de la métropole. Les indications orographiques (montagnes, fleuves) sont naturellement réduites aux plus essentielles; de même pour les communications internationales, chemins de fer et lignes ou câbles télégraphiques. Nous recommandons très volontiers cette publication, spécialement aux maisons d'éducation. Très claire, facile à lire même d'assez loin, agréable à la vue, elle sera très utile pour le premier enseignement de la

géographie, et elle peut même servir à décorer des murs de collège : les élèves y prendront, presque sans effort, une connaissance juste de la charpente générale de notre globe, de ses principales divisions physiques, ethniques et politiques, enfin de tous les grands traits de la face du monde terrestre.

J. B., S. J.

What was the Gunpowder plot? The traditional story tested by original evidence (« Qu'était-ce que la conspiration des poudres? L'histoire traditionnelle contrôlée par les documents originaux »), par John Gerard, S. J. Londres, Osgood, 1897. In-12, pp. xiv-288. Figures. Prix : 6 sh.

Ce remarquable travail est digne à tous égards d'attirer l'attention. Il se recommande notamment par l'importance des documents que l'auteur a mis en lumière. Ses recherches vengent péremptoirement l'honneur des catholiques anglais des odieuses accusations portées contre eux, à propos de la « conspiration des poudres ». Désormais, il est très vraisemblable que tout ce prétendu complot a été organisé par le sectaire ministre de Jacques Ier, Robert Cecil, comte de Salisbury, dont les premières victimes, tous hommes exaltés, avaient été, le sachant ou non, les instruments. Cette conclusion est fondée sur les papiers mêmes de Cecil, la folie de l'entreprise, les contradictions nombreuses entre le récit officiel et les faits certains, etc. En étudiant l'exposé présenté par le P. Gerard, il est impossible de douter du fait d'inventions mensongères mises en circulation par le puissant ministre pour amener une nouvelle persécution des catholiques, et surtout des prêtres et des jésuites. Le P. Gerard s'abstient de prononcer un jugement formel sur un autre point, à savoir, si la fameuse conspiration des poudres a eu un commencement d'exécution ; mais du moins, comme il le démontre, jusqu'ici on n'a aucune preuve certaine qu'il y ait eu une seule livre de poudre placée *de fait* sous la Chambre du parlement à Westminster. En résumé, jamais l'axiome *is fecit cui prodest* n'a reçu une application mieux motivée, et Robert Cecil, comte de Salisbury, mérite d'être désormais regardé comme l'auteur véritable de la conspiration des poudres. Très proba-

blement il en a tenu tous les fils, et un mystère encore insondable plane sur le fait même de l'exécution, c'est-à-dire la mise en place de la poudre. De nombreuses illustrations, toutes bien choisies, mettent sous les yeux du lecteur le théâtre et les acteurs du drame.

Nous devons, pour le moment, nous borner à ces indications sur un ouvrage digne d'une analyse plus approfondie.

A. HAMY, S. J.

I. — **Entretiens sur la règle du tiers-ordre séculier de Saint-François d'Assise,** par Charles DE MONTENON. Paris, Oudin, 1897. In-12, pp. XLVII-244.

II. — **Les Religieuses franciscaines. Notice sur les diverses congrégations de sœurs du tiers-ordre régulier de Saint-François établies actuellement en France.** Paris, Poussielgue, 1897. In-18, pp. XVI-478. Prix : 3 fr. 50.

I. — Le Saint-Père a célébré, le 30 mai, le vingt-cinquième anniversaire de son entrée dans le tiers-ordre de Saint-François. A cette occasion, deux travaux ont paru qui présentent un égal intérêt. M. Charles de Montenon, auteur du premier, s'adresse surtout à ses cotertiaires ; mais en même temps qu'il leur explique la lettre et l'esprit de leurs règles, il offre aux gens du monde qui seraient désireux de s'y soumettre ou seulement de les connaître, un exposé simple et clair, écrit avec distinction et enrichi de documents utiles.

Il a raison de reproduire en tête la belle encyclique *Auspicato* du 17 septembre 1882, par laquelle Léon XIII engagea vivement les fidèles, à propos du sept centième anniversaire de la naissance de saint François d'Assise, à entrer dans le tiers-ordre qui vit encore de son esprit. Mais Léon XIII, avec sa largeur de vues habituelles, ne s'est pas contenté de recommander au peuple chrétien d'aujourd'hui cette institution religieuse du treizième siècle, il a voulu l'adapter aux temps modernes. Dans une constitution apostolique donnée l'année suivante (30 mai 1883), il a accommodé à notre époque et adouci des prescriptions qui seraient de nature à détourner nos contemporains de lois et de pratiques devenues difficilement applicables.

M. de Montenon s'efforce de faire ressortir ces différences entre l'ancien et le nouveau régime et il s'en acquitte avec méthode et sûreté. Nous ne lui adresserons qu'un reproche en commentant la règle des pères de famille — car il s'agit du tiers-ordre *séculier* — qui leur interdit

« de laisser entrer dans leur maison les livres et les journaux pouvant porter quelque atteinte à la vertu » et leur défend d'en permettre la lecture à leurs subordonnés, il déclare « inutile d'insister longuement sur la convenance d'une telle prescription » (p. 120). M. de Montenon qui écrit dans la bonne presse, sait pourtant quels ravages exerce la mauvaise, et lui-même s'en plaint ici en excellents termes ; peut-être était-ce le cas de développer davantage, car le bon saint, né dans les montagnes de l'Ombrie, au moyen-âge, n'avait point prévu ce péril social.

Dans la première partie, l'auteur examine successivement la Règle, la Vocation, la Réception, l'Habit et le Noviciat. Dans la seconde, consacrée aux devoirs et aux obligations, il passe en revue les conseils concernant la vie dans le monde, les rapports avec Dieu, la charité fraternelle et l'aumône. La troisième s'occupe de l'organisation hiérarchique.

C'est un manuel complet, à la fois théorique et pratique, tel que pouvait lui dicter sa double expérience des choses franciscaines et de la société du jour.

II. — Dans le précédent ouvrage il est question d'hommes et de *laïques* (on sait que l'ex-ministre Turquet s'est fait tertiaire de Saint-François) ; dans le volume du P. Norbert, au contraire, il s'agit de religieuses. Le tiers-ordre dont il traite est *régulier* et non *séculier*. Son livre est une sorte d'Annuaire complété par des notices historiques. Grâce à son enquête, nous apprenons qu'il existe en France, sans compter les Clarisses, plus de 7.600 religieuses franciscaines, réparties en cinquante congrégations indépendantes et quatre cent cinquante et une maisons. Dans le monde entier, elles sont 35.000. Elles s'appliquent à toutes les œuvres de miséricorde en France et au Levant, au Dahomey et au Congo, aux Indes et en Chine, enfin dans les deux Amériques. Il ne leur manquait qu'une histoire. Elles la possèdent désormais. Amis et ennemis s'y instruiront et peut-être se rapprocheront-ils.

H. CHÉROT, S. J.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Mai 9. — **A Brest** (1re circonscription), M. Pichon, républicain modéré, est élu député, en remplacement de l'amiral Vallon, radical, décédé.

11. — **Mgr l'Évêque de Clermont** est déféré comme d'abus au Conseil d'État, pour sa lettre du 16 avril aux Supérieures des Congrégations religieuses attaquées par le fisc. (Cf. *Études*, 5 mai, p. 429).

— **A Rome**, en l'église de Saint-Louis-des-Français, service solennel pour les victimes du Bazar de la charité. S. E. le cardinal Perraud prononce un discours, éloquent et plein de tact, sur les fruits du sacrifice accompli par tant d'âmes généreuses.

12. — L'ambassadeur de Russie à Paris remet au Président de la République une lettre autographe du **Tsar,** offrant à son « *très cher et grand ami* » les condoléances de l'impératrice et les siennes, pour la catastrophe du 4 mai.

13. — **A Constantinople,** les ambassadeurs ont remis à la Porte un memorandum dans lequel ils offrent la médiation des puissances et notifient l'adhésion de la Grèce. La Porte a simplement accusé réception.

15. — **A Paris,** obsèques de la duchesse Sophie-Charlotte-Augustine de Bavière, épouse de S. A. R. le duc d'Alençon, sœur de l'impératrice d'Autriche, morte victime de son dévoûment, le 4 mai, au Bazar de la charité.

— **Le Souverain Pontife** publie une Encyclique sur la dévotion au Saint-Esprit. En voici l'analyse :

Jésus-Christ a transmis au Saint-Esprit la mission sanctificatrice qu'il avait reçue de Dieu le Père ; le Pape continue sur la terre l'œuvre du Christ qui a deux buts : 1° restaurer l'esprit chrétien dans la société et la famille ; 2° réconcilier avec l'Église catholique ceux qui en sont séparés pour une question de foi ou d'obéissance. Cette œuvre est celle du Saint-Esprit.

« Nous Nous sommes continuellement efforcé, dit le souverain Pontife, avec le secours du Christ conservateur des hommes, prince des pasteurs et gardien de nos âmes, d'imiter les exemples qu'Il nous a donnés. Nous Nous sommes religieusement attaché à la fonction qu'Il a confiée aux apôtres, et particulièrement à Pierre, « dont la dignité, même dans un héritier indigne, ne défaillit pas.» *(Leo M. serm. II in anniv. ass. suæ).* Pénétré de ce dessein,

Nous avons voulu que tous Nos travaux entrepris et poursuivis par Nous durant Notre pontificat déjà si long, conspirassent à deux fins principales : en premier lieu, la restauration de la vie chrétienne dans la société civile et domestique, tant chez les princes que chez les peuples, parce que, chez tous les hommes, il n'y a pas de véritable vie qui ne découle du Christ ; en second lieu la réconciliation de tous ceux qui, par la foi où par l'obédience, se trouvent séparés de l'Église; puisque très certainement l'intention du Christ est de les réunir tous dans un seul bercail sous un seul Pasteur.

« Aujourd'hui que Nous voyons s'approcher le terme de Notre vie, Nous éprouvons, plus vivement que jamais, le désir de recommander à l'Esprit-Saint, qui est Amour vivifiant, l'œuvre de Notre Apostolat, telle que Nous l'avons conduite jusqu'ici, afin que cet Esprit la rende féconde et en fasse mûrir les fruits. Nous avons résolu, pour que ces fruits soient meilleurs et plus abondants, de vous adresser la parole aux environs des fêtes de la Pentecôte, en vous parlant de la présence et de la vertu merveilleuse de l'Esprit-Saint, et en vous rappelant combien, soit dans l'Église en général, soit dans chaque âme, Il agit et exerce d'heureuses influences, grâce à l'admirable abondance de ses dons supérieurs. De là vient — chose que Nous désirons avec ardeur — que la foi en le mystère de l'auguste Trinité s'entretient et se ranime dans les esprits, et que surtout la piété augmente et s'embrase à l'égard de l'Esprit divin, à qui tout homme doit principalement rendre grâce toutes les fois qu'il obtient de suivre les voies de la vérité et de la justice. Car, comme l'a dit saint Basile, « qui niera que les dons faits à l'homme par Dieu et par Notre Sauveur Jésus-Christ selon la bonté de Dieu, produisent leurs fruits par la grâce de l'Esprit ? *(De Spiritu Sancto*, c. XVI, n° 39.) »

Avant d'aborder ce sujet, il est utile de donner certaines notions précises sur le mystère de la Sainte-Trinité. Car il est facile, en ce sujet, d'errer dans le culte ou dans la foi, en confondant les trois personnes ou en divisant la nature divine.

C'est pour ce motif qu'Innocent XII a refusé une fête spéciale pour Dieu le Père. Si on célèbre les mystères du Verbe Incarné, il n'y a pas de fête pour le Verbe en tant que seconde Personne de la Trinité. Enfin, la Pentecôte honore la mission extérieure du Saint-Esprit. C'est aussi pour cela que l'Église a institué en l'honneur de la Trinité une fête rendue obligatoire par Jean XXII.

La Rédemption est la principale des œuvres extérieures de Dieu. Cette œuvre étant toute de charité, a été confiée, après Jésus-Christ, au Saint-Esprit.

La colombe du Jourdain signifiait la mission extérieure du Saint-Esprit dans l'Église; Il la manifesta clairement pour la première fois au jour de la Pentecôte par les langues de feu.

Cette effusion lumineuse indiquait l'assistance dogmatique permanente du Saint-Esprit dans l'Église. C'est par le Saint-Esprit que se fait la consécration des évêques et l'ordination des prêtres.

Le Saint-Esprit a *habité* les personnages de l'Ancien Testament, mais son

effusion n'a été vraiment abondante que dans la nouvelle loi. C'est par elle que nous devenons fils adoptifs de Dieu.

Cette régénération commence par le Baptême et se fortifie par la Confirmation où le Saint-Esprit se donne lui-même. Nous devenons ainsi ses temples. Il joue dans notre âme le rôle du cœur dans le corps humain.

Ces largesses réclament de notre part docilité et zèle.

Cette influence est ignorée de nos jours; les prédicateurs doivent la rappeler aux fidèles.

A chacune de nos inclinations mauvaises correspond un don du Saint-Esprit; nous devons donc les demander avec instance ainsi que nous l'enseigne l'Église au jour de la Pentecôte : *Veni, Sancte Spiritus.*

Le Souverain Pontife termine en ordonnant une neuvaine de prières préparatoire aux solennités de la Pentecôte; elle devra être célébrée dans toutes les églises paroissiales et, si les évêques le jugent à propos, dans toutes les églises.

Une indulgence de sept ans et de sept quarantaines est accordée pour chaque jour.

Une indulgence plénière peut être gagnée un des jours de la neuvaine ou de l'octave aux conditions ordinaires.

Pour les fidèles qui diraient des prières spéciales durant l'octave jusqu'à la fête de la Trinité, les mêmes indulgences sont accordées que pour la neuvaine préparatoire à la Pentecôte.

17. — **A Paris**, obsèques de S. A. R. le Prince Henri-Eugène-Philippe-Louis d'Orléans, duc d'Aumale.

18. — **A Paris,** reprise des travaux parlementaires.

M. Brisson, président de la Chambre des députés, croit devoir protester contre le discours prononcé à Notre-Dame le 9 mai et il le fait, en ouvrant la séance par une sortie brutale contre Dieu et contre la doctrine catholique de l'expiation et de la rédemption des coupables par le sacrifice de victimes pures. Dans un moment de surprise, la Chambre se laisse entraîner par une manœuvre préparée, et vote l'affichage de l'allocution présidentielle.

M. le comte Albert de Mun, qui était absent de la séance, a adressé à M. Brisson la lettre suivante :

Paris, le 20 mai 1897.

Monsieur le président,

Je n'étais pas présent à l'ouverture de la séance de mardi et je n'ai pas entendu votre allocution. Si j'avais été là j'aurais certainement protesté contre vos paroles, en combattant la proposition d'affichage de votre discours.

J'espérais le faire aujourd'hui à l'occasion du procès-verbal de la dernière séance : mais vous m'avez observé qu'aucun usage parlementaire ne pouvait vous autoriser à me donner la parole dans ces conditions.

Il m'est impossible cependant de ne pas faire entendre publiquement la déclaration que j'aurais voulu porter à la tribune.

Le président de la Chambre me paraît, en effet, avoir outrepassé son droit en opposant à la thèse formulée hors de cette assemblée, et, du fauteuil où sa parole est soustraite à toute discussion, une réponse directe qui est elle-même une thèse doctrinale présentée dans une forme blessante pour la foi catholique.

Un tel langage ne pouvait, à mes yeux, être tenu au nom de la Chambre.

L'affichage de votre discours, monsieur le président, en aggravant cette manifestation, en fait une offense contre les sentiments chrétiens d'une grande partie de la nation.

Elle appelle une ferme protestation.

La catastrophe du 4 mai était un malheur assez grand pour n'éveiller dans les âmes que de douloureuses pensées et des méditations dont la conscience de chacun peut seule dicter l'inspiration.

Les familles qu'elle a cruellement frappées ne trouvent leur consolation que dans la foi qui les soutient, et si la compassion publique leur est de quelque soulagement, c'est à la condition qu'elle ne s'exprime pas dans une sorte d'injure à leurs croyances qui n'en ferait pour elles qu'une douleur de plus.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de mes sentiments respectueux.

A. DE MUN.

— **Le Tsar** écrit au sultan une lettre personnelle, pour lui demander de favoriser les négociations relatives à l'armistice et à la paix.

— **La Porte**, qui avait différé de répondre aux puissances, afin de faire occuper à ses troupes les positions de Domokos et d'invoquer le fait accompli en faveur d'un accroissement territorial, commence les négociations en vue d'un armistice.

— **Au Reischtag allemand**, après une discussion très vive, la proposition portant que « la fédération des sociétés politiques, quelles qu'elles soient, est autorisée sur tout le territoire de l'empire », et que « *toutes les législations particulières* contraires à ce principe sont et demeurent abolies », est adoptée par 207 voix contre 53.

C'est là un coup droit porté au gouvernement, qui cherchait à obtenir du Landtag prussien le vote d'une loi restrictive de la liberté d'association.

19. — **A Châtellerault** (Vienne), bénédiction solennelle de la cloche, offerte par le Tsar à l'église Saint-Jean, en souvenir de l'accueil fait aux officiers russes, chargés de surveiller la fabrication de 500.000 fusils.

20. — **Au Vatican**, le Souverain Pontife tient le dernier des consistoires préparatoires à la canonisation des BB. Fourier et Zaccaria.

— **A Paris**, imposition de la barette cardinalice aux trois nouveaux princes de l'Église. Le cardinal Coullié harangue le Président de la République.

— **L'Armistice** est signée entre les Grecs et les Turcs.

21. — **Mgr Denêchau, évêque de Tulle,** est définitivement acquitté du délit de procession.

— **A Mostaganem** (Algérie), une bande de juifs ayant maltraité un groupe de cyclistes, les maisons et boutiques israélites ont été attaquées par la population en fureur. Le mouvement antijuif s'étend dans le département d'Oran ; des mesures doivent être prises par les autorités.

23. — **A la Chambre Française**, interpellation de M. Gauthier (de Clagny) sur la « politique orientale » du ministère. M. Hanotaux renouvelle les déclarations déjà faites, et on passe à l'ordre du jour.

24. — **Le Souverain Pontife** publie une Lettre apostolique relative à la prochaine canonisation.

Le 25 Mai 1897.

Le gérant : C. BERBESSON.

Imp. Yvert et Tellier, Galerie du Commerce, 10, à Amiens.

UN JUBILÉ ROYAL (1837-1897)

I

Soixante ans ont donc passé depuis ce jour du 21 juin 1837 où, dans le palais de Kensington, on dut réveiller la princesse Victoria, fille de la duchesse de Kent, pour la saluer du nom de reine et de majesté. Le roi Guillaume IV venait de mourir dans la nuit. A peine avait-il expiré, l'archevêque de Cantorbéry et le grand chambellan marquis de Conyngham avaient quitté Windsor pour se rendre à Kensington, et les deux dignitaires porteurs d'une couronne étaient obligés de frapper à coups redoublés à la grille du palais pour se faire ouvrir; il était cinq heures du matin. Une fois entrés, ils avaient presque à user de violence envers une dame de service qui ne voulait pas troubler le repos de sa maîtresse. Il fallut parlementer, invoquer l'intérêt de l'État ; et ce n'est qu'après quelques instants que la princesse apparut, enveloppée d'un long peignoir blanc, les cheveux encore en désordre, les pieds nus dans des pantoufles, pour recevoir et écouter les deux graves personnages. Elle s'était endormie princesse royale ; elle se réveillait souveraine.

Peu après, elle donnait audience au premier ministre, lord Melbourne, homme aimable et libéral, pour qui elle a gardé une préférence, tant qu'il a vécu. Dès la matinée, elle présidait le conseil privé, qu'elle charmait par sa bonne grâce, par sa dignité simple et aisée. C'était la jeunesse arrivant au trône dans l'éclat de la dix-huitième année ; Victoria avait atteint sa majorité, dix-huit ans, depuis moins d'un mois, le 24 mai 1837.

Le 20 novembre, elle se rendait à la Chambre haute afin de procéder à l'ouverture du nouveau Parlement.

Le 28 juin 1838, eut lieu la cérémonie du couronnement. Après une suite de rois peu populaires et qui ne méritaient

pas de l'être, le peuple anglais ne se lassait pas de saluer avec enthousiasme l'aurore radieuse d'un règne dont il ne pouvait cependant pressentir alors ni l'étendue ni la grandeur. La journée fut splendide. On sait que par une inspiration originale et hardie, que l'événement devait justifier, le gouvernement de Juillet se fit représenter à cette fête, où toutes les dynasties de l'Europe s'étaient donné rendez-vous, par un soldat de fortune, et envoya à cette occasion, comme ambassadeur extraordinaire, dans la patrie de Wellington, le général qui avait été, en Espagne et en France, l'adversaire souvent heureux du vainqueur de Waterloo. Fêté par l'aristocratie, acclamé par la foule, le maréchal Soult fut, pendant plusieurs jours, l'objet d'une de ces ovations comme il ne s'en voit que sur les bords de la Tamise. Au défilé du cortège, sa voiture « qui était en forme de gondole, d'un fond bleu avec des ornements d'argent et surpassait en richesse celle des autres diplomates », fut accueillie sur tout le parcours par des hourras frénétiques. Le succès du vieux soldat se confondait, pour le rehausser, avec celui de la jeune reine.

L'antique abbaye de Westminster avait été le digne théâtre de la grande solennité.

Toutes les formalités préliminaires étaient accomplies. Depuis lors la reine Victoria a régné, elle règne encore ; elle a traversé ces deux tiers de siècle non sans avoir eu ses épreuves, épreuves privées et épreuves publiques ; mais sans avoir été exposée à ces crises violentes qui s'appellent des révolutions, sans avoir été menacée ou méconnue dans son autorité, sans cesser d'être respectée comme souveraine et comme femme.

Plus encore que ses noces d'or d'il y a dix ans, son jubilé de diamant, auquel toute l'Europe s'intéresse, sera pour l'Angleterre une vraie fête populaire, caractérisée par la spontanéité du sentiment public. Trop souvent ces sortes de manifestations gardent, en dépit de toutes les apparences, quelque chose de la froideur officielle, et ressemblent toujours plus ou moins à une représentation organisée d'avance par les pouvoirs, intéressés à amuser le populaire.

A cette heure, en Angleterre, rien qu'à voir la fièvre des préparatifs il était déjà impossible de s'y méprendre, c'est bien le sentiment d'un peuple libre qui éclate, sans distinction dans toutes les classes, qui jaillit de lui-même du fond des masses nationales, sans suivre aucun mot d'ordre. Demain toutes les affaires y seront suspendues pour un jour; et partout où il y a un anglais dans le monde, de l'Europe au fond de l'Asie, de Gibraltar à l'Australie, il y aura unanimité d'enthousiasme; le jubilé de la reine sera le jubilé de la nation britannique.

Non pas que les Anglais obéissent en cette circonstance à un entraînement de loyalisme naïf et superstitieux pour la royauté. Le temps n'est plus des chevaleresques dévouements à la façon de Flora Macdonald et de Claverhouse. La dynastie de Hanovre est dépourvue de ce je ne sais quoi qui achève les physionomies royales, de ce prestige supérieur de la race qui est indépendant du mérite ou de la valeur personnelle, que possédaient un Jacques III et un Charles-Édouard, et qui pouvait seul inspirer les héroïques attachements des Jacobites et des Cavaliers. Les Anglais de nos jours n'ont ni le culte ni le goût de la politique sentimentale qui ne sert à rien. Ce qu'ils voient dans la reine Victoria, c'est la souveraine strictement et fidèlement constitutionnelle qui n'a gêné en rien leur liberté, qui est restée comme la médiatrice supérieure et impartiale des opinions, qui a laissé toujours au pays et au Parlement le dernier mot dans toutes les grandes questions pour lesquelles ils se passionnent. Par dessus tout, ce qu'ils respectent, ce qu'ils saluent dans la personne royale, c'est l'incarnation vivante des intérêts permanents de la Grande-Bretagne, la personnification invariable de la puissance anglaise. Et certes ce règne de plus d'un demi-siècle représente assez de sécurité et d'extension extérieure, assez de liberté et de progrès de toute sorte pour que l'Angleterre en éprouve quelque fierté au milieu des révolutions et des mobilités de tant d'autres pays.

II

Ce sentiment éclatera avec d'autant plus de force que

l'Angleterre, ainsi qu'il arrive dans les jours de noces et de jubilé, est bien décidée à voir tout en rose, dans la grande journée du 21 juin 1897. Elle fermera volontairement les yeux à tout ce qui pourrait lui gâter son mirage. Elle ne songera ni aux 9 millions d'Irlandais qui, pendant ces soixante dernières années, sont morts par la famine, par l'expatriation, par la prison, ont péri dans les émeutes ou sur l'échafaud ; ni aux massacres de soldats anglais dans l'Afghanistan, ni à l'extinction d'une race entière dans l'Australasie. Elle oubliera les misères du paupérisme à Londres, rendues plus aiguës par le contraste d'un luxe insolent, ainsi que les menaces grandissantes du socialisme. Elle ne se demandera pas si un jour ou l'autre, dans un avenir plus ou moins lointain, elle ne risque pas de voir se briser l'union des trois royaumes, s'affranchir le *Dominion* du Canada, se séparer les colonies du Cap et de l'Australie, l'Inde enfin reconquérir son indépendance. Que la puissance maritime et continentale de la Russie continue à s'accroître, que la concurrence commerciale des États-Unis continue à se développer, que se lève à l'horizon une nouvelle nation commerçante elle aussi et colonisatrice, plus colonisatrice et plus commerçante par tempérament qu'aucune autre, sur laquelle on n'avait pas compté, la nation allemande : pour un jour au moins, les Anglais n'en prendront point ombrage. Ils ne voudront voir qu'une chose : les progrès accomplis chez eux, leur expansion sur le globe, la stabilité de leur gouvernement, le bonheur enfin d'avoir, comme disait Sieyès, « vécu » pendant que d'autres mouraient.

Le parti en étant pris, les Anglais peuvent en effet avoir sujet de beaucoup se réjouir. Ils peuvent se dire, par exemple, qu'en 1837 la population du Royaume-Uni n'était que de 27 millions, et que, malgré le dépeuplement de l'Irlande, on peut l'évaluer de nos jours à 40 millions ; — que leur commerce d'importation et d'exportation s'est élevé, dans le même espace de temps, de 3 milliards de francs à 18 milliards ; que la seule industrie métallurgique a crû dans la proportion de 1 à 10, celle qui se rapporte à la filature et au tissage de la laine de 1 à 8 ; — que le revenu public,

sujet à l'impôt, tel qu'on peut l'établir par le cadastre et par le rendement de l'*income-tax*, mode d'évaluation qui reste toujours au-dessous de la réalité, est monté de 6 milliards à 18 ; en sorte que, tandis que la population du pays augmentait de 1 à 1 1/2, sa richesse augmentait de 1 à 3.

Ils peuvent se dire encore que les tronçons de voies ferrées qui, cinq ans après l'avènement de la Reine, ne transportaient encore par année que 18000000 de voyageurs ne sont rien auprès du réseau actuel de 7000 lieues, représentant un capital de 25 milliards, employant 400000 personnes, rapportant 2 milliards et transportant annuellement 900000000 de voyageurs, les 8/9 en 3e classe, avec plus de confort et de célérité que les premières de 1837, et le plus souvent pour moins d'un penny, deux sous, par mille.

Ils peuvent se dire que, grâce au développement des services et à l'abaissement parallèle des prix, le télégraphe expédie 70 millions de dépêches par an au lieu de 10 millions ; et l'administration des postes 3 milliards de lettres au lieu de 100 millions, au tarif uniforme de deux sous.

Ils peuvent se dire que leur marine de guerre est de taille à se mesurer avec les marines réunies de tous les autres états de l'Europe ; que le tonnage de leur marine marchande a triplé; que le bois y est remplacé par le fer et l'acier, comme matériaux de construction ; la voile par la vapeur, pour les 2/3 de la force motrice; qu'avec leurs 21000 bâtiments d'une contenance de 9 millions de tonnes, avec leurs docks babyloniens, ils sont devenus les maîtres du transit entre les diverses parties du monde ; et, avec leurs câbles et leurs lignes transatlantiques, les pricipaux agents de communication entre les points habités du globe.

D'ailleurs presque partout, c'est à des terres anglaises que vont aborder vapeurs et voiliers. Vous les avez vues, sur la couverture du dernier livre de M. Demolins, ces teintes qui marquent les parties occupées dans les deux hémisphères par l'anglo-saxon ; avec quelle insolence elles étalent, grandes et petites, leurs plaies de pourpre, d'un bout à l'autre de la planète. La domination britannique s'étend sur la sixième partie de la terre habitable ; les possessions maritimes réunies des autres nations européennes forment tout au plus

le cinquième de ce vaste empire. La reine Victoria, rien que dans l'Inde, est reconnue par 202 millions de sujets directs et 52 millions de protégés ; dans les autres parties du monde, 13 millions d'hommes acceptent sa suzeraineté. Seul l'empire continental de la Russie est aussi vaste, seul l'empire chinois est aussi peuplé ; mais avec quelles différences !

Comme colonies d'agriculture, c'est-à-dire en terres situées dans les zones tempérées où la race anglo-saxonne peut vivre et se multiplier, l'Angleterre possède les plus salubres et les plus fertiles ; dans l'Amérique du Nord, un territoire quinze ou seize fois grand comme la France ; en Océanie, presque la même proportion ; dans l'Afrique australe, une étendue supérieure de plus de 150000 kilomètres carrés à celle de notre pays. Comme colonies de plantation, c'est-à-dire en terres où la race britannique peut vivre encore, mais à la condition de ne pas se livrer personnellement au travail agricole, elle a quelques-unes des meilleures îles du golfe du Mexique, elle nous a enlevé dans l'Océan Indien notre meilleure possession, l'île Maurice. Surtout elle possède l'Inde. Comme postes militaires, elle occupe, dans toutes les mers, les positions qui commandent le passage de tous les détroits, l'entrée de tous les golfes, la direction de toutes les routes maritimes.

La puissance anglaise est un phénomène inouï dans l'histoire ; l'empire anglais est quatre fois et demi plus considérable que l'empire romain aussi bien comme étendue que comme population ; et celui-ci n'a jamais eu la vingtième partie des richesses de celui-là.

Or, c'est au règne actuel que se rattachent les grands progrès de la colonisation anglaise. Le Canada, l'Inde, le Cap, l'Australie ont vu doubler, tripler, durant l'ère victorienne, le nombre de leurs habitants ou la superficie de leurs territoires. En Asie, Aden, Périm, Hongkong, Bornéo septentrional, Labouan, Birmanie, États indiens tributaires ; en Afrique, Basoutoland, Griqualand, Gambie, Côte-d'Or, Lagos, Zambézie et Nyassaland, Zanzibar, Est-africain, Établissement du Niger ; en Amérique, les îles Falkland ; en Europe, Chypre avec le droit de surveillance sur l'Anatolie ; en

Océanie, Nouvelle-Guinée, Nouvelle-Zélande, Queensland, Victoria, West-Australia, ont leur date d'annexion comprise entre 1837 et 1897.

III

Vers l'année 1862, il se produisit chez nos voisins, au sujet de leurs possessions d'outre-mer, une opinion inouïe jusque là, dont M. Goldwin Smith fut le hardi promoteur, à savoir que l'empire anglais est un fardeau pour l'Angleterre, aussi funeste aux colonies qu'à la Métropole, qu'il ne peut manquer de se dissoudre et que le plus tôt sera le mieux. Le parti libéral, le parti radical ne paraissaient pas désavouer les conclusions du docte professeur de l'Université d'Oxford. C'était à ne plus reconnaître la vieille Angleterre. Mais tandis que l'on discutait en théorie, dans les livres et les journaux, pour ou contre la sécession des colonies de sang britannique et l'abandon des autres, pratiquement, dans la réalité, whigs et torys, à mesure qu'ils se succédaient au pouvoir, rivalisaient de zèle pour de nouveaux accroissements.

Au moment le plus chaud de la dispute, le second ministère Palmerston (juin 1859 à juin 1866), qui avait déjà fait la guerre de Chine et commencé une guerre au Mexique, continuait activement la guerre contre les Maoris de la Nouvelle-Zélande, faisait une expédition dans le Boutan, étendait le protectorat britannique sur le royaume de Lagos. Le ministère Derby, qui lui succède en 1866, s'engage hardiment dans l'aventureuse expédition d'Abyssinie qui se termine par la prise de Magdala ; ajoute en Afrique le pays des Bassoutos à la colonie du Cap, et en Océanie, permet aux Australiens d'occuper les îles Fidji.

En décembre 1868, c'est le chef même du parti libéral, Gladstone, qui devient premier ministre, et, parmi ses collaborateurs, il compte un des radicaux les plus en vue, M. Bright. Va-t-on cette fois liquider l'empire colonial de la Grande-Bretagne ? Tout au contraire : en 1872, une expédition est dirigée dans le nord-est de l'Hindoustan ; la même année on achète aux Hollandais leurs établissements de la

Côte-d'Or, et la conséquence c'est une guerre avec les Achantis, qui se termine en 1874 par l'entrée de l'armée anglaise dans leur capitale Coumassie.

Les conservateurs reviennent au pouvoir en février 1874, avec lord Beaconsfield. Leur administration de six années (1874-1880) est le triomphe de la politique coloniale, de la politique *impériale*. En 1876, la reine Victoria est couronnée impératrice des Indes. Partout de nouveaux protectorats s'établissent et d'anciens protectorats se transforment en annexions. Partout les agressions anglaises provoquent des conflits : en 1875, conflit avec le Portugal sur la côte ouest d'Afrique, assoupi un instant par l'arbitrage du président de la République française, mais destiné à renaître en 1891 et à faire prévaloir une fois de plus la force sur le droit; en 1878, guerre avec les Boers; deux ans après, guerre avec Cettivayo, le belliqueux roi des Zoulous; en 1879, deuxième guerre d'Afghanistan, qui coûte une masse énorme d'efforts et d'argent et recule encore de ce côté la frontière militaire de l'Inde; à l'occasion des stipulations draconiennes de San-Stephano, menace de rupture avec la Russie, contre qui l'intérêt colonial prescrivait alors de défendre l'intégrité de l'Empire Ottoman; comme résultat de la crise, occupation de l'île de Chypre et tutelle de l'Angleterre sur les provinces asiatiques de la Turquie, consacrée par le traité du 4 juin 1878 avec la Porte. En même temps l'achat des actions du Khédive annonce une politique plus active en Égypte et une tendance à s'emparer du canal de Suez. Ainsi affirmée par les actes, la politique impériale est soutenue dans les discours au Parlement, dans les allocutions au pays, en un langage magnifique et pompeux. Lord Beaconsfield, au banquet du lord maire, le 10 décembre 1879, donnait pour devise au peuple anglais celle des Romains : *Imperium et libertas*.

Cependant le ministère Disraëli, par les difficultés qu'il s'est mises de tous les côtés sur les bras, dans le sud-africain avec les Boers et les Zoulous toujours en armes, en Égypte avec la France, dans le Turkestan et l'Afghanistan avec la Russie, a fatigué l'opinion; il est mis en minorité. Le premier soin du troisième ministère Gladstone est de donner

satisfaction au parti libéral en abandonnant l'attitude offensive dans l'Afghanistan, en signant avec les Boers le traité de Prétoria, en essayant la pacification du Zoulouland par la mise en liberté de Cettivayo. Ce qui n'empêche pas que, sous le même ministère Gladstone, l'Angleterre intervient en Égypte, Alexandrie est bombardée, une armée anglo-indienne livre la bataille de Tel-el-Kébir et entre victorieuse au Caire, la dangereuse aventure du Soudan est engagée et de nouveaux territoires sont occupés sur la mer Rouge.

Depuis un demi-siècle l'Angleterre n'a consenti que deux renonciations : celle des îles ioniennes, celle du rocher d'Héligoland.

Pour le reste, ses ministres les plus libéraux se sont contentés d'ajourner des annexions prématurément tentées. En ce moment même, la reprise de la campagne du Soudan, la querelle du Transvaal, l'ajournement *sine die* de l'évacuation de l'Égypte, le projet d'un empire anglo-africain s'étendant d'Alexandrie au Cap, suffisent à montrer que nous sommes loin encore de cette Angleterre sagement désintéressée, rêvée par M. Goldwin Smith.

La nouvelle doctrine avait cependant produit un résultat. Elle s'était traduite par une politique plus libérale dans le régime des colonies; les liens qui les unissaient à la métropole s'étaient systématiquement relâchés; et alors, grâce à des mesures graduelles d'émancipation, on avait vu se former et grandir dans l'Amérique du Nord, dans l'Afrique du Sud, dans l'Australie comme trois *dominions*, trois nations distinctes, avec leurs franchises parlementaires, leur autonomie administrative, leurs douanes indépendantes, leurs visées et leurs ambitions particulières, leur armée et leur marine locales. N'était-ce point, par une voie détournée, la réalisation de la pensée de Goldwin Smith, et l'indice d'une sécession prochaine? Non; les colonies américaines, africaines, australiennes, quelque progrès qu'elles aient fait, sont loin encore de réunir toutes les conditions nécessaires à la vie des peuples autonomes; de plus, à cette heure, on ne constate chez elles aucune tendance séparatiste à l'égard d'un protectorat qui leur est désormais une sauvegarde bien plus qu'une entrave; moins tendu, le lien menace beaucoup moins de se

rompre. Et enfin voici qu'une idée plus haute, plus compréhensive commence à se faire jour, où se concilie, de la manière la plus heureuse, l'affranchissement complet des colonies, avec l'intégrité, avec l'accroissement de la puissance anglaise.

Au lieu d'états dispersés, pourquoi pas un état? au lieu de toutes ces confédérations isolées, pourquoi pas une vaste confédération, embrassant à la fois la métropole et toutes les colonies de sang britannique ou de sang européen. Qu'on laisse même de côté ces vieilles appellations de métropole et de colonies; elles ont fait leur temps, elles se rapportent à un état de choses qui a pris fin avec la chute du monopole colonial. Il n'y a plus un peuple dominant et des peuples dominés; au Canada, dans l'Afrique centrale, en Australie, dans les îles anglaises du golfe du Mexique, à l'île Maurice aussi bien que dans les îles métropolitaines, il y a partout également des sujets de la Reine, des citoyens britanniques qui, tous, doivent avoir les mêmes droits et les mêmes devoirs. Laissons de côté, si l'on veut, l'Inde et les autres territoires où la race anglaise, dominant par le droit de conquête, est en infime minorité et qui resteront simplement des possessions. Des autres colonies, européennes par l'origine de leurs habitants, pourquoi ne pas former une seule patrie? En vain, entre les provinces de cet unique empire, s'étendent les océans; avec la vapeur et l'électricité qui suppriment les distances, le Canada, le Cap, l'Australie sont à peine plus éloignés des îles britanniques que l'Irlande ne l'était autrefois de la Grande-Bretagne; l'Atlantique est à peine un fossé plus large aujourd'hui que ne l'étaient autrefois le canal du Nord et le canal de Saint-Georges. Cet état nouveau, vaste comme le monde, emprunterait son nom à un livre déjà ancien, publié en 1868, par M. Charles Dilke, à la suite d'un voyage autour du globe qu'il avait exécuté presque sans sortir du monde anglo-saxon; ce serait la « plus grande Bretagne, *greater Britain*, remplaçant la Grande-Bretagne, *great Britain*.

Telles sont actuellement et sous leur dernière forme les aspirations coloniales des Anglais; combattues par quelques-

uns, qui les taxent de chimériques, soutenues avec ardeur par d'autres, par des hommes éminents comme M. Seeley, professeur d'histoire moderne à l'Université de Cambridge, par M. Forster, membre du Parlement, auteur de la loi de 1870 sur l'instruction primaire, accueillies avec enthousiasme par le chauvinisme britannique, elles manifestent, par la discussion même dont elles sont l'objet, quoiqu'il en soit de leur réalisation future, la haute idée que les Anglais se font de leur grandeur.

Et demain, 21 juin 1897, cette idée ne trouvera-t-elle pas sa traduction vivante dans ce cortège de nations naissantes, dans cette troupe des filles déjà grandes et fortes de la vieille Angleterre, se groupant autour de la mère-patrie, lui faisant une couronne de jeunesse et une ceinture de puissance ?

Qu'on s'imagine le spectacle vraiment émouvant des représentants de toutes ces colonies, rajahs de l'Inde, princes nègres et potentats océaniens, ministres des démocraties américaines ou australiennes, rassemblés autour du trône, le jour du jubilé, marchant côte à côte avec les membres du gouvernement, le haut clergé, les grands seigneurs, les fidèles communes, le lord maire... ; qu'on se représente le tableau unique de la réunion, dans un même sentiment de loyalisme, de ces hommes venus des quatre points cardinaux, et l'on comprendra ce que c'est que cette idée de l'*impérialisme*, sa force, et comment des nations, des classes, des races, des sectes si diverses peuvent y trouver, d'un bout du monde à l'autre, leur principe d'unité.

Et l'on comprendra aussi que l'Angleterre, à certaines heures, paraisse défier le reste du monde ; qu'elle poursuive son œuvre sans s'inquiéter aucunement des autres, vivant sur elle-même, à l'écart des combinaisons d'alliances, dans un isolement majestueux, comme si elle était de taille à lutter, elle seule, contre la coalition de l'Europe latine, slave et germanique.

IV

Tout cela sans contredit est très propre à flatter l'imagi-

nation et à chatouiller agréablement l'orgueil national, en ce soixantième anniversaire de l'avènement de la reine Victoria. On pourrait objecter que la prospérité matérielle et le succès de la politique d'annexion ne doivent pas être confondus avec le progrès moral, qui est le seul véritable. Heureusement les Anglais ont sur ce point de quoi répondre. La prédominance territoriale dont ils s'enorgueillissent n'a-t-elle pas précisément pour cause la supériorité morale? Et n'est-on pas obligé d'en convenir, ailleurs même que dans la Grande-Bretagne! Vous n'avez pas seulement contemplé la couverture, vous avez feuilleté les pages du livre instructif de M. Demolins; « livre douloureux » dit M. Jules Lemaître, douloureux pour nous autant qu'il est flatteur pour nos voisins; qui arrive juste à son heure, à la veille du royal jubilé, sans avoir été commandé pour la circonstance, et qui n'en sera que plus goûté au-delà du détroit.

Vous connaissez la thèse. Si l'anglo-saxon possède ou possèdera bientôt le monde, la raison en est qu'il est d'une trempe, d'une formation tout autre et bien meilleure que la nôtre, « la formation particulariste », dit M. Demolins, en vertu de laquelle chacun ne compte que sur soi; tandis que nous sommes, nous, de « formation communautaire » en vertu de laquelle chacun compte sur les autres; c'est que chez nous, l'organisation de la famille réduit la natalité par la nécessité où est le père de pourvoir tous ses enfants et d'amasser autant de fortunes qu'il a de filles; tandis que là-bas, chez eux, elle prépare à la lutte pour la vie, pousse aux entreprises agricoles, commerciales, industrielles, et par suite ne redoute pas la multiplicité des naissances; c'est que, chez les Anglais, les parents sont bien convaincus qu'ils ne doivent à leurs enfants que l'éducation, mais une éducation solide; les enfants bien convaincus qu'ils doivent se suffire à eux-mêmes, et tout attendre de l'initiative individuelle, au lieu de rester, comme chez nous, les infirmes parasites de la richesse paternelle ou les paresseux nourrissons du budget gouvernemental; en un mot, c'est qu'en pays anglo-saxon tout est fait pour développer l'énergie libre et virile, l'activité indépendante et spontanée, le sentiment du

devoir aussi bien que du droit; tandis qu'en pays latin la minutieuse sollicitude de l'autorité familiale ou civile qui évite à l'enfant, puis à l'homme fait tout dérangement et les décharge de toute responsabilité, tue en eux du même coup l'esprit de dévouement et de sacrifice, énerve leur vigueur, les condamne à une minorité perpétuelle.

On s'est demandé si l'auteur de ce livre cruel et décourageant n'avait peut-être pas exagéré, si son tableau parallèle et violemment antithétique n'était pas un peu forcé, s'il n'avait pas cédé à ce penchant qui nous porte tour à tour à nous exalter ou à nous déprimer sans mesure. Le Saxon a tout, nous n'avons rien : des énoncés aussi absolus ne sont-ils pas de nature à exciter la défiance ?

On a soulevé le problème psychologique de cette race anglo-saxonne, chez qui les vertus individuelles peuvent être vraiment grandes et fortes, mais que l'on a pu justement accuser, en certaines occasions, d'hypocrisie publique et dont les actes nationaux ont été souvent égoïstes jusqu'à la scélératesse. On s'est demandé encore si le rôle de chevaliers errants de la justice et de l'humanité n'était pas après tout plus honorable, sinon plus lucratif, que ce rôle de peuple de proie que l'Angleterre a plus d'une fois joué dans l'histoire. Car, enfin, si elle est en train de conquérir la terre, elle le doit sans doute à ses bonnes qualités ; mais il faut avouer que l'âpreté de ses convoitises, l'instabilité intéressée de ses alliances, la brutalité de ses agressions, l'abus de sa propre force, son mépris odieux pour la faiblesse d'autrui, son indifférence absolue pour la justice, quand cette justice ne lui offre pas d'intérêt à servir ou de force contraire à respecter, y sont bien aussi pour quelque chose.

Négligeons ce côté extérieur de la politique anglaise, et, nous renfermant dans les limites du grand empire dont nous avons essayé de mesurer l'étendue, voyons si le progrès moral y a marché du même pas que le progrès matériel.

Nous ne savons s'il faut compter parmi les progrès moraux de notre époque l'avènement aux affaires de la démocratie. Mais à coup sûr, des deux manières dont s'y prend la

démocratie pour amener son triomphe, l'une violente et qui fait de la vie des peuples un orage perpétuel, l'autre lente et mesurée, respectueuse jusqu'en ses combats et ses victoires, de la légalité, il faut convenir que celle-ci l'emporte et constitue par comparaison un avantage et un progrès. Or précisément on pourrait l'appeler la manière anglaise.

L'Angleterre est le seul état de l'Europe qui ait traversé le XIXe siècle sans révolution. Elle a conservé intactes les formes extérieures de son gouvernement, la royauté, les lords héréditaires. Toutefois, sous ces dehors restés fixes, la transformation profonde des corps électoraux, opérée par les lois de 1832, 1866, 1867, 1877, 1884, qui ont rendu le suffrage quasi-universel, a donné à l'ancien mécanisme un caractère, lui a imprimé une direction tout autre que dans les siècles passés. La chambre des Communes, qui était un corps législatif aristocratique, est devenue l'Assemblée des représentants de la nation ; elle a peu à peu soustrait les affaires à l'influence de la royauté et des lords jusqu'à devenir presque une assemblée souveraine; du ministère qui était jadis le conseil du roi, elle a fait son comité exécutif, à elle. L'Angleterre a ainsi passé, en grande partie sous le règne de Victoria, du régime constitutionnel à un régime parlementaire ; et son régime parlementaire évolue vers le régime de la Convention, une république gouvernée par une assemblée élue démocratiquement.

Dans aucun pays d'Europe, la démocratie ne commença aussitôt son travail de transformation. C'est en Angleterre qu'a été formulé pour la première fois au XIXe siècle, par les radicaux de 1819, quinze années avant l'avénement de la reine Victoria, le programme politique adopté ensuite par les partis avancés des autres états. Dans aucun pays d'Europe, la démocratie ne remua des masses aussi nombreuses, Chartistes, Irlandais d'O'Connell', manifestants ouvriers de 1866 ; l'Angleterre a été le pays des agitations et des démonstrations gigantesques.

Mais, avec leurs meetings monstres, les démocrates anglais ne se sont pas portés à briser d'un seul coup, par la force, la tenace résistance que le gouvernement aristocratique opposait aux innovations ; ils ont conquis le terrain

pied à pied, s'arrêtant parfois et se laissant contenir par les emprisonnements, les lois d'exception, les déploiements de troupes, pour reprendre ensuite leur mouvement et donner une nouvelle poussée. Plutôt que de recourir à la guerre civile, Irlandais et radicaux ont mieux aimé s'allier, se subordonner au parti libéral, sauf à le pénétrer peu à peu, à lui faire consentir des compromis, à lui imposer graduellement leur plan de réformes. Cette tactique a réussi; le parti conservateur lui-même ne s'est-il pas laissé à son tour pénétrer, jusqu'à prendre l'initiative de mesures démocratiques? Cette tactique a réussi ; mais on comprend avec quelle lenteur; l'ancien régime se détruit fragment par fragment ; le nouveau régime s'établit de même. Les débris des vieilles institutions se combinent avec les amorces des nouvelles dans un ensemble confus où l'on ne peut prévoir sûrement ce qui va s'écrouler et ce qui restera debout.

Et ceci n'est nullement un reproche ; au contraire. On ne reconstruit pas une société comme un édifice après avoir commencé par tout jeter à terre. Victoria a vu la suprématie politique passer d'une aristocratie libérale et sage à une bourgeoisie enrichie, cultivée et ambitieuse ; puis l'hégémonie de celle-ci faire place au règne des classes laborieuses; les changements les plus considérables se sont accomplis dans l'équilibre des pouvoirs et des forces ; à cette heure il n'est pas de pays où la démocratie coule à plus pleins bords que dans le Royaume-Uni ; c'est le privilège de son long règne que tout cela se soit opéré sans aucun de ces cataclysmes soudains qui couvrent le sol de la patrie de sang et de ruines.

V

Du mouvement démocratique qui entraîne l'Angleterre, dérive le caractère des améliorations sociales qu'elle s'efforce de réaliser ; elles ont pour objet le bien-être matériel et moral du peuple ; la réforme du régime du travail a été la première conséquence de la réforme politique.

L'Angleterre avait été le berceau et elle était devenue promptement le foyer le plus actif de la grande industrie

moderne; elle fut aussi le théâtre des grandes souffrances industrielles ; la trace en est restée dans la littérature; deux romans célèbres, *Temps difficiles* de Dickens, *Sybil* de Disraëli en ont décrit l'excès. Pour remédier au mal, les réformateurs n'hésitèrent pas à faire brèche au système de l'autorité absolue du patron dans l'intérieur de la mine ou de l'usine ; de la sorte, dans la terre classique du *self-help* et de la liberté individuelle, depuis plus de soixante ans, c'est-à-dire avant qu'il n'en fût question dans aucune autre contrée, a été mise en pratique l'idée de la protection légale des intérêts ouvriers.

Les ouvriers et employés anglais avaient su déjà se grouper en associations coopératives d'achat ou de crédit, en syndicats professionnels ; il y avait sur le territoire plus de 1500 de ces sociétés de tout ordre, maçons, laboureurs, mécaniciens, etc., qui comptaient leurs adhérents par centaines de mille. L'intervention de l'État vint s'ajouter à la puissance de la libre association pour s'efforcer d'établir dans le monde du travail le régne de l'humanité et la justice. On commença par les travailleurs les plus misérables et les plus incapables de se défendre, les enfants; interdiction complète pour eux du travail de nuit et du travail des mines, fixation d'un minimum d'âge pour l'admission dans les ateliers et les manufactures, établissement d'une journée *maxima*, en vertu des lois de 1842, 1844, 1847, 1878. La loi de 1878 réunit toutes les mesures partielles et successives en une sorte de code. Avec les enfants, plusieurs de ces lois protègent les femmes ; et, comme dans les ateliers qui emploient à la fois des femmes et des hommes, la durée du travail est limitée uniformément par le maximum légal de 10 heures, il se trouve que pratiquement les hommes aussi en profitent. La loi de 1896, dès maintenant mise en vigueur, a régularisé et fortifié le droit d'inspection.

Est-ce un bien que l'Angleterre ait pris l'initiative de ce mouvement en faveur des femmes, qui leur a ouvert l'exercice de la médecine et l'accès aux grades universitaires ? On peut le contester. Ce que tout le monde approuvera, c'est la loi de 1839, complétée par la loi de 1886, qui restitue à la

femme, en cas de séparation ou de survivance, le droit de tutelle sur ses enfants; c'est la loi de 1870 qui accorde à la femme mariée le droit de gérer ses biens à elle, et la propriété de ses gains personnels.

Des enquêtes officielles il résultait que l'entassement dans des logements étroits faisait de certains quartiers de Londres, de Liverpool ou de Manchester des foyers permanents d'épidémie et de mortalité ; de là, une série de mesures pour la démolition des habitations insalubres, pour la construction de maisons convenables et saines, pour l'aération, pour l'approvisionnement de l'eau, etc., etc.

A ces prescriptions administratives, il faudrait ajouter les innombrables institutions de prévoyance et de patronage qui couvrent le pays, les hôpitaux, les hospices, les asiles de toute nature créés et dotés par l'État ou bien fondés et entretenus par des souscriptions volontaires : *supported by voluntary subscription*, selon la fière et noble devise qu'on lit sur un grand nombre de ces édifices. Il n'y a pas de pays dans le monde où il ait été plus fait depuis un demi-siècle en faveur des faibles et des pauvres. Peut-être n'y avait-il pas où il y eût plus à faire.

Est-ce à dire que tout y soit désormais pour le mieux ? Non, certes. A côté des « palais du peuple » il y a toujours un nombre considérable de *gin-palaces ;* les sociétés de tempérance n'ont pas aboli les ravages de l'alcoolisme ; l'amélioration des Workhouses et la réorganisation de l'assistance publique n'ont pas encore supprimé le paupérisme ; la prospérité de l'industrie et du commerce a pour ombre les souffrances de l'agriculture ; la constante ascension des classes ouvrières a pour contre-partie l'apparition du socialisme, soutenu par des ligues nombreuses et redoutables, et qui demande déja la *restitution* ou la *nationalisation* de la terre ; les assainissements ou embellissements de Londres sont loin d'avoir transformé Whitechapel ou Bethnal-Green en Eldorado; comme au temps déjà lointain ou ces sombres quartiers de l'East-End étaient visités par Taine ou Théophile Gautier, on y trouve encore « de ces ruelles auxquelles un rideau de fumée âcre dérobe ce dernier

bien des malheureux qu'on appelle poétiquement la lumière des cieux..... où sèchent des haillons et des linges, où grouillent des troupeaux d'enfants, échelonnés par cinq ou six sur les marches ; figures pâles, cheveux blanchâtres et ébouriffés, guenilles trouées..... »

Mais enfin il n'en est pas moins évident que les masses sont dans des conditions d'existence incomparablement meilleures qu'autrefois et qu'elles en profitent dans une très large mesure. Le paupérisme, depuis l'année 1842 où il avait atteint son maximum, n'a pas cessé de décroître. Nous croyons que la reine trouvera, à se rappeler ce fait, une des plus douces joies de son jubilé.

VI

Les besoins de l'hygiène et du confort ne devaient pas faire oublier le souci de la culture intellectuelle. Il y aurait un brillant chapitre à écrire sur les gloires littéraires, artistiques, scientifiques de l'Angleterre, pendant le règne de Victoria ; sur ce courant continu de poésie qui va de Wordsworth et de Southey encore vivant, à Arnold et à Tennyson ; sur la belle floraison du roman avec Dickens, Thackeray, Bulwer Lytton, George Eliot, Brontë ; sur les grands travaux historiques des Macaulay, des Grote, des Freemann, des Lecky, des Gardiner ; sur les doctrines philosophiques des Stuart Mill, des Baine, des Spencer ; sur les œuvres ou les découvertes scientifiques des Tyndall, des Maxwell, des Huxley; sur tant d'autres domaines où l'esprit anglo-saxon a fait preuve d'une vitalité, d'une puissance, d'une fécondité qui ne redoutent aucune comparaison.

En 1867, M. Demogeot avait été chargé avec son collègue M. Montucci, professeur de sciences au lycée Saint-Louis, d'une mission officielle en Angleterre, pour y étudier le fonctionnement de l'enseignement secondaire et supérieur. Dans les remarquables rapports qu'ils ont publiés au retour, ils nous ont initiés au mécanisme et à la vie de ces grands collèges, Eton, Harrow, de ces grandes universités, Oxford, Cambridge, si dissemblables des institutions qui,

chez nous, portent le même nom. A côté des misères qu'ils ne dissimulent pas, les rapporteurs français relèvent et mettent en lumière ce qu'il y a de fécond dans le régime scolaire de nos voisins et que nous pourrions utilement leur emprunter, en particulier cet esprit d'initiative qui fait de la vie de collège, pour le jeune anglais, l'apprentissage de la vie publique.

Eton et Harrow, Oxford et Cambridge sont des legs de la vieille Angleterre. C'est là que, depuis des siècles, ont passé les membres du clergé anglican, les héritiers de la pairie et de la grande propriété, les légistes et les gens de lettres, les hommes politiques ; c'est là que les pères de famille, enrichis par le commerce et l'industrie se hâtent d'envoyer leurs fils et que se forme la classe dirigeante du pays.

L'organisation de l'enseignement primaire est de date beaucoup plus récente. Sur ce point il y avait énormément à faire : l'instruction était entièrement abandonnée à l'industrie privée, et la plupart des enfants du peuple n'allaient pas à l'école. L'État commença d'intervenir en 1839, sous la forme de subventions accordées aux sociétés d'enseignement. Puis la loi de 1870, présentée par M. Forster, posa le principe de l'obligation ; la gratuité ou du moins l'assistance pécuniaire fut votée et généralisée en 1891, sur la proposition de M. Goschen. Actuellement le budget de l'enseignement primaire s'élève à six millions de livres sterling. L'État alloue 10 schellings par tête d'élève, aux établissements qui acceptent ses conditions de programme, d'inspection, et de neutralité religieuse.

Hâtons-nous d'expliquer ce dernier mot. Les Anglais n'entendent pas du tout la neutralité ou laïcité scolaire de la même manière qu'un trop grand nombre de républicains français. Sans parler des écoles confessionnelles que chaque culte peut entretenir à ses frais, dans les écoles non confessionnelles et rétribuées par l'État, l'explication de la Bible, c'est-à-dire du livre qui sert aux anglais de catéchisme, est obligatoire ; et le clergé de l'Église établie travaille énergiquement à les maintenir sous sa surveillance et à paralyser,

dans ce qu'elle peut avoir parfois de fâcheux, l'influence des *board-schools*.

L'école nous conduit ainsi à l'Église. Que de choses il y aurait à dire sur les évolutions du problème religieux, ecclésiastique, durant les soixante années du règne de Victoria ; multiplication indéfinie des confessions dissidentes, qui dénote chez l'Anglais, avec le besoin d'avoir un culte, le besoin de se le créer à lui-même ; affaiblissement des liens qui, depuis Henri VIII, unissaient à l'État l'Église officielle ; *disestablishment* et *disendowment* de l'Église anglicane d'Irlande, c'est-à dire abolition de son caractère et de ses prérogatives d'église d'État et retrait d'une notable partie de ses riches domaines ; mouvement d'Oxford et essai de régénération de la Haute-Église ; restauration de l'influence du prestige et de la puissance conquérante du catholicisme ; rétablissement de la hiérarchie ; conversion à cette église romaine des principaux *Tractarians* qui, après avoir tenté en vain de catholiciser l'anglicanisme, ont fini par confesser la vérité totale. Saluons en passant ces hommes éminents, les Manning, les Newman, les Faber, les Ward, les Wilberforce, les Oakley, les Allies, etc., les premiers par la vertu, le talent, la science, de l'aveu même de ceux qui ne les ont pas suivis dans leur glorieux exode, et qui resteront parmi les plus belles figures du long règne. Ce sera l'éternel honneur de l'Église catholique, au dix-neuvième siècle, que d'avoir su conquérir de telles âmes par le seul fruit de la conviction et de l'étude. Ce sera aussi l'éternel honneur de la race anglaise que d'avoir enfanté de telles recrues à la vérité, et d'avoir donné, dans un temps si fécond en palinodies, le spectacle des plus généreux sacrifices faits à la conscience vaincue et illuminée par la foi.

L'espace nous manque pour achever comme il conviendrait cette revue sommaire. Il faudrait, après avoir vu l'Angleterre progresser chez elle dans toutes les directions ouvertes à l'activité humaine, examiner comment elle a fait progresser les peuples de culture inférieure soumis à sa domination, et racheté ainsi par les bienfaits de la civilisation l'avidité de ses accaparements.

Qu'il nous suffise d'indiquer le colossal empire de l'Inde, et l'exploitation pacifique dont il est le théâtre et le bénéficiaire. On peut affirmer hardiment que l'histoire n'offre pas l'exemple d'une conquête qui ait si complètement tourné au profit de la race conquise. Que l'on songe à l'effroyable condition de ces populations timides et industrieuses livrées pendant tant de siècles sans défense à la rapacité, à la débauche des Mogols, des Afghans, des Mahrattes, et qu'on la compare au sort des 200 millions d'âmes qui, à cette heure, vivent en paix à l'ombre du drapeau anglais : les arts, les lois, les mœurs honnêtes et simples de l'Occident implantées sur les rives du Gange sans violence et par la seule force expansive du bien ; l'anéantissement des rites sanguinaires de l'idolâtrie, des sacrifices humains, de l'infanticide poursuivi avec une prudente mais féconde lenteur ; la liberté de la vérité assurée aux missionnaires chrétiens ; la régularité et la modération des impôts substituées aux extorsions de la fiscalité asiatique, et le jugement par le jury à l'arbitraire ; l'égalité légale établie graduellement entre les Anglais et les Hindous, ouvrant à ceux-ci la porte des écoles, des emplois et des dignités, et préparant ainsi les éléments d'une grande fédération future, qui sera peut-être pour l'Asie entière le berceau d'une rénovation incalculable.

Il y a là, en dépit des imperfections inhérentes à toute création humaine, une œuvre vraiment belle, dont doivent se réjouir tous les amis de l'humanité, et dont il convient d'autant plus de louer les Anglais que leurs procédés de colonisation n'ont pas toujours été empreints de la même douceur ni couronnés des mêmes fruits. La seule tristesse que puisse en éprouver un Français, c'est de songer combien il s'en est fallu de peu que ce rôle civilisateur ne fût échu à sa patrie, avec la perspective d'un succès plus complet encore, grâce à la nature plus sympathique de notre tempérament et à la supériorité d'influence de la religion catholique.

Arrêtons ici cette esquisse, déparée par trop de lacunes ; mais qui, telle qu'elle est, suffira, nous l'espérons, pour

donner une idée de la grandeur, de la richesse, de la beauté, de la variété de tous les souvenirs que le jubilé de 1897 évoque d'un seul coup ; dont il rassemble en quelque sorte le glorieux faisceau, pour le remettre sous les yeux de l'Angleterre et de l'Europe. La circonstance nous commandait de glisser légèrement sur les ombres du tableau. Mais les eut-on mises davantage en relief, encore faudrait-il convenir que c'est une grande histoire que le peuple anglais célèbre en ce moment. La vénérable figure de la reine Victoria, avec la double majesté de l'âge et du rang dont elle est investie, nous en est apparue comme le centre. Prochainement nous verrons de plus près la part d'action que la souveraine y a prise.

(A suivre). H. PRÉLOT, S. J.

LE DOGME DE L'EXPIATION

I

Dans la soirée du 4 mai, un incendie éclatait au Bazar de la charité, installé rue Jean Goujon, à Paris ; en quelques minutes il dévorait le frêle édifice, avec ses planches de sapin, son velum, ses rideaux, ses toiles goudronnées, et roulait dans son linceul de flammes plus de 130 victimes. Ce qui donnait à l'événement lugubre un caractère plus émouvant encore, c'était, en dehors du nombre, le choix de ceux qui avaient succombé, l'horreur et la rapidité de leur mort, à l'heure même où ils pratiquaient la vertu, la plus agréable à Dieu et la plus admirée des hommes.

Le premier moment de stupeur passé, le peuple qui croit à la providence divine, s'est demandé pourquoi Dieu n'a pas détourné l'épouvantable catastrophe. Plusieurs réponses sont venues de divers côtés. On a prononcé le mot d'expiation. Des incroyants ont pris prétexte de quelques applications trop précises, et, croyons-nous, un peu hasardées, pour blasphémer contre la bonté et la justice de Dieu. En même temps, quelques écrivains catholiques, déconcertés devant le portrait un peu sombre qu'on leur traçait d'une providence, vengeant sur des innocents des crimes nationaux, non seulement ont refusé de reconnaître à de tels coups le Dieu de l'évangile ; mais il se sont oubliés jusqu'à nier que, dans le plan divin, l'innocent puisse expier pour le coupable.

Si nous rappelons un accident, dont le souvenir pèse encore sur nos imaginations comme un effrayant cauchemar, ce n'est pas seulement afin d'indiquer les leçons providentielles qui s'en dégagent, c'est aussi, et surtout, pour exposer à la lumière de la raison et de la foi, la doctrine chrétienne sur l'expiation ; doctrine que l'émotion suscitée par le tragique événement et la vivacité des polémiques ont quelque peu obscurcie.

Avant d'entrer dans le vif de la discussion, précisons-en bien les termes. En défendant ce principe, que l'innocent peut expier pour le coupable, nous ne voulons pas dire que Dieu déchaîne comme tout exprès les catastrophes où succombent ses amis, qu'il pousse en quelque manière les causes libres ou nécessaires à les produire. Un tel langage, que MM. Berthelot, Bourgeois et Brisson prêtent trop libéralement aux théologiens catholiques, serait aussi odieux que faux. Nous soutenons simplement ceci : Dieu peut agréer les épreuves que lui offrent des âmes généreuses, en expiation des fautes d'autrui ; il peut aussi faire servir certaines catastrophes, amenées par le cours des lois naturelles, à l'expiation de crimes soit privés soit sociaux. Dans ce cas, encore, il laisse aux causes secondes, qu'elles soient libres ou nécessaires, leur jeu régulier. Il se borne à ne point arrêter leur marche, à ne point faire dévier leur activité, lors même qu'elle aboutit, d'après ses prévisions, à une sanglante catastrophe.

II

Contester que Dieu ait le droit d'accepter les souffrances d'une âme innocente, en expiation des fautes d'un criminel, ce n'est pas seulement lui refuser un domaine souverain sur la vie humaine, c'est aussi mettre en doute sa puissance et sa bonté, comme s'il n'était ni assez riche ni assez libéral pour rendre au centuple à ses amis les biens dont il les prive.

Quand MM. Berthelot et Brisson ont dénoncé à l'indignation de leurs confrères en irréligion, le Dieu de « haine » et de « vengeance » qu'adorent les chrétiens, ont-ils seulement songé aux compensations qu'il réserve dans la vie future, à ceux qu'il éprouve ? Ils ignorent, sans doute, que le souverain juge remettra bientôt chaque chose et chacun à sa place. Cette ignorance ne les excuse pourtant pas. Quand on fait parade de science positive ; quand on affecte de ne raisonner que sur des faits expérimentalement constatés, on est tenu tout au moins d'étudier la doctrine catholique avant de la juger. Si on la connaissait mieux, on ne s'aviserait probablement pas de placer fort au dessus des sentiments

que nous prêtons à la Providence, les sentiments de commisération et de *solidarité* humaine pour les victimes d'une catastrophe et leurs amis...

Le mot de solidarité, sinon la chose, est aujourd'hui fort en honneur. Il a été prononcé bien des fois durant ces dernières semaines, et dans les milieux les plus divers. Si l'on en croit certains libres-penseurs, là seulement est la base de la morale de l'avenir. Eh bien, ce dogme : l'innocent peut expier pour le coupable, repose sur le double principe de la solidarité naturelle et surnaturelle. Restreindre la solidarité à quelques sentiments de sympathie fondés sur l'humanité, en borner la manifestation à quelques marques fugitives de douleur et de commisération, n'y voir qu'une vibration des âmes à l'unisson de celles qui sont frappées, un simple appel à une assistance matérielle, c'est ne tenir aucun compte des mille liens qui nous rattachent au monde invisible, c'est briser pour n'en garder qu'un fragment, la loi admirable qui unit les hommes les uns aux autres et les enchaîne à leur premier auteur.

Ayant une commune origine, participant à une même nature, appelés à une fin identique, nous entrons tous, à divers points de vue, dans une double société, l'une naturelle, l'autre surnaturelle. Le genre humain, et plus strictement la chrétienté, forme ainsi une immense famille dont Dieu est le père, le législateur et le justicier. Pourquoi serait-il injuste que des frères souffrent l'un pour l'autre, quand la souffrance est de courte durée, et doit procurer à celui qui la subit une ample compensation ?

Cette loi de solidarité que la raison proclame, nous la voyons sanctionnée par la Révélation. Tout l'Évangile en est la plus éloquente attestation. On y lit que celui qui est la sainteté absolue s'anéantit, souffre et meurt pour expier les péchés du genre humain. Si le Christ a satisfait à la justice de Dieu pour les fidèles qui sont les membres de son corps mystique, pourquoi ceux-ci ne souffriraient-ils pas l'un pour l'autre, et ne supporteraient-ils pas quelque chose du poids qui accabla leur chef ?

III

Les protestants nous répondent que le Christ ayant payé pleinement la rançon des fautes humaines, toute expiation de la part des hommes est désormais superflue [1]. Sans aucun doute, si N.-S. sollicite ou accepte notre collaboration, pour réparer les ravages causés par le péché, ce n'est pas qu'il ait besoin de ce concours. Une goutte de sang, une larme, un soupir, moins que cela, le plus léger signe, expression de ses désirs, avait assez de prix pour satisfaire à la justice de Dieu ; car la dignité du Verbe leur donnait une valeur infinie.

Pourquoi donc le Christ a-t-il voulu descendre beaucoup plus avant dans l'abîme de l'expiation ? Voulant nous donner des gages plus douloureux de son amour et nous inspirer une plus vive horreur du péché, il a épuisé toutes les souffrances humaines. Le paiement pour les dettes du genre humain a été surabondant. En considération de la passion de son fils unique, Dieu offre à tous les hommes les grâces et les secours surnaturels dont ils ont besoin pour revenir à lui et lui rester fidèle.

Cependant, si puissant que soit le secours d'en haut, il n'empêche ni l'usage ni l'abus de notre liberté. L'amour qui déborde du cœur de Jésus nous prévient et nous attire ; mais il ne nous dispense pas de tout effort pour aller à sa rencontre. La grâce étant l'aliment de nos âmes, nous ne pouvons nous l'approprier que par une sorte d'assimilation volontaire et libre.

Le Christ en a usé envers nous, comme un homme au cœur généreux, mais élevé et délicat en use à l'égard de ceux qui l'entourent ; il a dédaigné de reconnaître pour amis ceux qui ne se livrent qu'à demi, par contrainte, et se montrent incapables de s'associer à son dévouement [2].

Ainsi, le Christ après avoir rendu possible et facilité à tous les hommes le repentir et l'expiation de leurs fautes, a exigé

1. *Revue Chrétienne*, 1er juin 1897, p. 476.
2. *Epist. ad Rom.*, VIII, 17.

qu'ils apportassent au moins à ces actes un actif concours. Il nous a montré par là quel cas il fait du choix de notre cœur et de nos œuvres, du moment qu'elles o nt vivifiées par la grâce. Notre collaboration est une consolation autant qu'un honneur. Où sont, d'ailleurs, dans les conditions actuelles de l'humanité, la vertu et le mérite sans lutte et sans sacrifices ? L'effort est l'une des conditions essentielles de la grandeur morale ; et nulle part il n'apparaît mieux que dans le sacrifice.

La passion du Christ ne dispense donc pas les hommes de souffrir avec lui. Quelque chose manque encore à ses douleurs, remarquait saint Paul. Et cette lacune, l'apôtre s'employait à la combler, *adimpleo ea quæ desunt passionibus christi* (*Coloss.*, I. 24).

Mais, ces actes qui sont, toutes choses égales d'ailleurs, d'autant plus méritoires qu'ils coûtent davantage à la nature humaine et qu'ils s'inspirent d'une plus parfaite abnégation, à qui profitent-ils ? Sans aucun doute, d'abord à leurs auteurs.

Toutefois le Christ ne se borne pas à nous attacher individuellement à lui. Il veut que ses disciples — et tous sont appelés à le devenir — forment une société spirituelle dont les membres soient étroitement unis, comme les enfants d'une même famille. Dans une famille, parents et enfants sont étroitement liés les uns aux autres, parce qu'ils participent à la même chair et au même sang. De là, naît souvent pour eux le devoir non seulement de se prodiguer mutuellement les témoignages d'intérêt et de sympathie, mais aussi de se porter caution l'un pour l'autre, de se venir mutuellement en aide, de se prêter une assistance matérielle ou morale, comme de plaider une cause ou de payer une dette.

La mesure de la solidarité des hommes, dans l'ordre surnaturel comme dans l'ordre naturel, dépend de leur degré d'union. C'est en vertu de leurs étroits rapports que les membres d'un même corps peuvent être considérés comme un modèle de parfaite solidarité. Un organe éprouve-t-il de la douleur, les autres en ressentent le contre coup. Et nous n'hésitons pas à porter ou à laisser appliquer le fer et le feu à un membre intact, pour guérir ou soulager une autre partie du corps malade.

Reproduire l'union et imiter la solidarité des parties d'un même organisme, c'est précisément l'idéal que J.-C. nous a recommandé par testament : son Église est une vigne ; il en est le cep ; les chrétiens en sont les rameaux. Le vigneron taille-t-il quelques branches, chez les autres la vie redouble avec la fécondité.

De tout temps, les plus parfaits imitateurs du Christ ont tenu à suivre de près ses leçons et ses exemples d'immolation pour le salut des hommes. Selon la recommandation de son Maître, saint Paul considérait comme ses frères ceux auxquels il disait : « Qui de vous est dans l'affliction sans que je m'afflige avec lui ? » Il faisait un pas de plus dans la voie du sacrifice, et il expiait pour les autres, à l'exemple du Sauveur, quand il s'écriait : « Je complète ce qui manque aux souffrances du Christ (*Col.*, I, 24), je désire être anathème pour mes frères » (*Rom.*, IX, 3).

En parlant ainsi, saint Paul s'offrait réellement en victime expiatoire pour les péchés de ses frères ; il souhaitait, par son sacrifice, de les sauver corps et âme, de subir à leur place le châtiment qu'ils avaient mérité, non toutefois sans les avoir réconciliés au préalable avec Dieu.

IV

Il y a en effet dans tout péché, une infraction à la loi morale, et de plus, une offense contre le souverain législateur qui ordonne de l'observer et défend de l'enfreindre. La justice divine, gardienne incorruptible de l'ordre moral, exige absolument que le désordre soit réparé, que l'équilibre rompu soit rétabli au moyen d'un châtiment. Cette peine revêt en quelque sorte un caractère tout objectif, et peut, à la rigueur, être subie par d'autres que le délinquant. Nous en voyons une preuve jusque dans la législation humaine, où cependant les sacrifices consentis en faveur des autres ne sauraient trouver de grandes compensations : Il est maints délits qui entraînent une dette envers l'État ou envers la société. On les punit d'une amende ; et cette amende, le juge n'exige pas qu'elle soit payée par le coupable ; un

parent, un ami, un étranger même peut l'acquitter à sa place. — De même, tout pécheur contracte une dette vis-à-vis de Dieu. Cette dette varie avec l'importance de la loi morale qui a été lésée et de l'écart dans l'équilibre à rétablir. Grande ou petite, le pécheur est obligé de la payer soit par lui-même soit par un autre, dans ce monde ou dans la vie future.

La peine accompagne le péché ; elle est comme la réaction de l'ordre violé. Toutefois, le caractère principal du péché, ce qui en fait la malice, c'est qu'il est une offense envers Dieu, un mépris de ses ordres. A ce point de vue, il implique l'inimitié de Dieu contre le pécheur, la rupture d'une relation que celui-ci, et non un autre, doit renouer librement avec lui. Tant qu'il n'a point demandé et obtenu le pardon de ses fautes, les souffrances qu'endure le criminel, celles même qu'une âme sainte offre pour lui, ne sont point agréées de Dieu, comme l'expiation des peines qu'il a méritées. Elles sont dépourvues, à cet égard, de toute valeur vraiment satisfactoire. Loin pourtant d'être inutiles, elles attirent peu à peu les grâces de Dieu, elles inclinent vers lui la volonté rebelle du pécheur et facilitent sa réconciliation. Quand il a ouvert son cœur à la grâce par le repentir, la valeur de ses épreuves est, dès ce moment, surélevée. Et si d'autres personnes offrent en sa faveur les souffrances qu'elles endurent, ce sont pour lui autant d'acomptes qui diminueront et amortiront peut-être la dette dont il est redevable à la justice divine.

V

Les âmes que Dieu choisit ou accepte pour victimes des péchés d'autrui sont donc des privilégiées, celles que d'ordinaire il aime davantage, puisque pour être vraiment expiatoire une œuvre doit être accomplie en état de grâce. Voilà pourquoi, dans les premiers siècles de l'Église, quand un chrétien, qui avait faibli devant le martyre, venait implorer son pardon, il était dispensé d'une partie de la pénitence à subir, en se recommandant de l'un des confesseurs qui avaient souffert pour la foi. On supposait que celui-ci, du

superflu de ses souffrances, acquittait, en partie du moins, la dette de l'apostat repentant.

On voit que nul acte méritoire ne se perd, dans l'économie du christianisme. Nos épreuves et nos bonnes œuvres, qui ne servent pas immédiatement à expier nos fautes ou celles des autres, passent dans le trésor de l'Église, d'où N.-S. et ses ministres les tirent, en temps opportun, pour les déverser sur des âmes souvent fort éloignées de nous et que nous ne connaissons pas : tels ces ruisseaux qui semblent courir inutiles vers la mer, contribuent à former les nuages et vont retomber en ondées vivifiantes sur une terre desséchée.

A plus forte raison, le chrétien ne perd-il rien, en définitive, à souffrir pour les autres. Ses sacrifices, en effet, ayant Dieu pour principe et pour fin, c'est la charité, la reine des vertus, qui mesure l'étendue et l'intensité de leur effet et leur donne son prix inestimable. Ce mérite est tout personnel ; on ne l'aliène pas. Par une sorte de flux et de reflux il va toujours grandissant, en raison des sacrifices offerts ou acceptés, et il rejaillit jusqu'à la vie éternelle, où Dieu en se donnant à une âme généreuse lui rend infiniment plus qu'elle n'a quitté.

D'ailleurs, toujours libéral jusque dans l'exercice de sa justice, Dieu ne choisit guère pour les unir à son sacrifice expiatoire les âmes peu généreuses qui pourraient le repousser. Il veut alors que sa croix soit librement embrassée et portée avec amour. Et certes, depuis dix-huit siècles, son appel a été entendu. Ils ne manquent pas, les cœurs qui se vouent spontanément à la souffrance en réparation des outrages faits à leur Maître bien-aimé. A l'heure qu'il est, il y a dans l'univers des milliers de chrétiens qui prient, travaillent, pâtissent non pour expier leurs crimes, innocents qu'ils sont eux-mêmes, mais pour faire oublier, s'il est possible, les fautes de ceux qui leur sont unis par quelque lien et leur obtenir des grâces de conversion.

Libre à ces âmes généreuses d'offrir en holocauste leur vie de chaque jour, pour expier les fautes de pécheurs qu'elles ne connaissent même pas. Dieu ne leur interdit pas de faire profiter qui bon leur semble des trésors de leur in-

nocence et de leur amour. Le Christ n'a-t-il pas traité en amis jusqu'à ses bourreaux ?

Il en va autrement quand Dieu lui-même envoie ou laisse venir les infirmités, la maladie, la mort en vue d'une expiation déterminée. Il est bien difficile, hors le cas d'une révélation, de discerner avec certitude si telles catastrophes sont spécialement permises, à titre d'expiation. Il est plus difficile encore de préciser les crimes dont la mort d'innocentes victimes est destinée à payer la dette. En ce cas, pour autoriser une affirmation, il faut que le dessein de Dieu perce d'une manière non équivoque, et qu'il apparaisse au moins entre les prévaricateurs et les victimes qui leur sont substituées, un lien sensible de solidarité.

Par exemple, qu'une nation donne à l'univers l'exemple d'une apostasie publique ; qu'elle s'acharne contre la religion révélée et ses ministres; qu'elle s'efforce de chasser Dieu de ses souvenirs comme du cœur de ses enfants, et de le pousser à la frontière comme un étranger ou un importun. Si, sur ces entrefaites, elle est soudainement frappée dans sa puissance, dans ses ressources, son honneur et son influence, il y aura quelque raison de voir au-dessus de la catastrophe où croule sa prospérité matérielle, la main d'un Dieu justicier. Des esprits aussi pieux que clairvoyants n'ont-ils pas vu, dans la ruine de l'empire romain, le châtiment de ses vices et de ses cruautés envers les chrétiens ?

Néanmoins on risque fort de se méprendre sur les intentions de la Providence, en disant qu'elle permet tel malheur soit public, soit privé, en vue de faire expier tels crimes. N.-S. nous a mis en garde contre tout jugement trop précipité, quand il a dit de l'aveugle-né : « Cet homme n'est point puni pour ses péchés, ni pour ceux de ses parents ; il est éprouvé afin de manifester les merveilles de la Providence (*Jo.*, IX, 3). » Les desseins de Dieu sont multiples; par les épreuves il convertit les pécheurs, sanctifie les justes, augmente et raffermit la foi. Ce que nous entrevoyons, d'ailleurs, n'est qu'un aperçu des vues divines, dont la profondeur reste insondable.

VI

On nous permettra d'indiquer ici une conclusion qui s'impose : selon nous, aucun indice infaillible n'autorise à supposer que Dieu ait laissé succomber 132 victimes, précisément pour leur faire expier des crimes nationaux. Il y avait là bien des âmes d'élite, bien des cœurs préparés de longue date à unir volontairement leurs souffrances à celles du Christ. Mais on ne distingue pas aussi nettement le lien d'étroite solidarité qui rattache l'horrible accident aux fautes de la nation. Plus soigneusement encore, écarterons-nous l'hypothèse que Dieu, par un décret éternel, inexorable, aurait poussé les volontés humaines aux imprudences qui ont déterminé la catastrophe. Non, il n'a pas préparé la suite des événements en vue d'amener ce désastre. Ce qui est vrai, c'est que l'ayant prévu, il n'a pas voulu l'empêcher.

Pourquoi ne l'a-t-il pas voulu ?

Notons bien tout d'abord que Dieu, pour de hautes raisons, que nous comprendrons mieux au ciel, ne veut pas violenter la liberté humaine, d'où procèdent tant d'imprudences et de criminels attentats ; de plus, il n'interrompt que rarement l'activité des causes secondes dont le jeu normal et stable entretient d'ordinaire l'ordre, l'harmonie et la sécurité dans l'univers. Exiger que Dieu sauve ses amis de toute épreuve et d'une mort soudaine ou prématurée, c'est vouloir qu'il intervienne à chaque instant d'une manière sensible. A ce compte, le miracle est son action habituelle, et non le signe extraordinaire par lequel il se manifeste.

Et puis, en donnant aux justes une garantie de prospérité temporelle et de longévité, Dieu renverserait entièrement l'orientation du monde moral. L'abnégation ne serait plus nécessaire. La foi des uns cesserait d'être libre et méritoire ; celle des autres s'évanouirait. L'un des principaux motifs qui soutiennent le croyant n'est-ce pas l'espoir en la vie future ? Or, mettez, ici-bas, toutes les récompenses du côté des justes, et les châtiments du côté des méchants,

la base de notre espérance est désormais voilée, si elle ne s'écroule pas.

En laissant fondre sur ses amis la plus terrible des épreuves, Dieu a donc voulu attirer vers le monde invisible nos esprits et nos cœurs. S'il les a laissé périr de la mort la plus rapide et la plus effrayante, c'est qu'il a voulu déprendre nos âmes d'une attache excessive pour la vie présente, fortifier en nous la conviction qu'il existe une vie future, et nous rappeler à quel point les biens impérissables l'emportent sur les joies éphémères de ce monde.

Voici une illusion que Dieu, pensons-nous, a voulu détruire : du moment qu'un homme s'attache à la vertu, on croit qu'il doit être récompensé dès ici-bas, par des bénédictions temporelles. La religion chrétienne n'encourage pas ces espoirs dont se berçaient les juifs de l'ancien Testament. L'évangile ne nous dit pas que le disciple du Christ sera mis à couvert des épreuves temporelles, son maître n'a point pris l'engagement de lui aplanir à chaque instant le chemin du ciel, d'écarter de ses pieds tous les obstacles qui peuvent le blesser. La piété la plus éclairée, la charité la plus sublime ne sont pas une garantie de prospérité terrestre. Elles sont mieux que cela; elles demeurent une preuve de grandeur morale, un gage ordinaire de paix intérieure pour la vie présente et une garantie infaillible de bonheur pour la vie future.

Sur la terre n'attendons rien de plus, avec certitude du moins, tant que cette parole : « heureux ceux qui pleurent » ne sera pas rayée des Évangiles.

D'ailleurs, tout ce que nous savons des attributs de Dieu nous force à penser qu'il a été, jusque dans les tourments atroces qu'elles ont soufferts, particulièrement clément envers les âmes rappelées à lui. C'est un horrible blasphème de comparer à l'idole Moloch le Père tendre qui n'abandonne personne qu'il n'en soit d'abord abandonné. Moloch dévore pour jamais les vies qu'on lui offre en sacrifice. Quant au Dieu de la science préconisé par Bourgeois et Berthelot, il ne sait que montrer à des parents éplorés une poignée de cendres, uniques restes de ce qu'ils ont aimé. Le Dieu des chrétiens, au contraire, compense au

centuple les sacrifices qu'il sollicite et qu'on accepte pour lui plaire.

Oui, de ses mystérieux desseins le trait le plus saillant est une pensée de miséricorde envers les héroïnes que toute la France pleure. Pas une blessure, pas un soupir, pas une larme, qui ne doive se changer en bénédiction pour elles.

Une autre marque de la divine miséricorde, c'est d'avoir rappelé à lui ces âmes qu'il aimait, au moment précis où un double rayon d'amour pour Dieu et de commisération pour ses pauvres donnait à leur vie entière un plus vif éclat. Il semble qu'à l'heure où la flamme consumait les liens qui les retenaient sur la terre, la charité a dû leur prêter ses ailes pour les faire monter tout droit au sein de Dieu.

VII

Quelle que soit, d'ailleurs, la fin plus spéciale que Dieu se soit proposée, en le permettant, nous n'hésitons pas à croire qu'un tel holocauste attirera d'abondantes bénédictions sur la France entière. Que faut-il pour cela ? Que les victimes n'aient pas rétracté la pensée généreuse qui les conduisait là où elles ont succombé, et qu'elles se soient, devant une mort inévitable, abandonnées au bon plaisir de Dieu. Or, la plupart étaient habituées à lui offrir fréquemment leurs peines, leurs travaux, leur vie ; ce jour-là, d'elle même, leur offrande montait au ciel, en odeur de suavité. Il en est, peut-être, qui étaient plus généreuses que pieuses. Mais encore la pensée de faire l'aumône pour remplir un devoir et plaire à Dieu, ne devait pas être étrangère à leur dernier acte de libéralité. Et puis, quand la mort la plus affreuse s'est dressée devant elles, en plein exercice d'une œuvre de miséricorde, quand elles ont vu les plus pieuses de leurs compagnes attendre la flamme à genoux en implorant le pardon céleste, nous sommes en droit de présumer qu'elles ont reçu, à cet instant, toutes les grâces nécessaires pour accepter généreusement l'immolation qui leur était imposée. Et, en partie, inutile pour expier leurs propres fautes, le surcroît de leur sacrifice doit tourner à l'avantage de

leur famille et de leur patrie, pour lesquelles, implicitement au moins, il a été offert.

Il est des fleuves qui, franchissant leurs rives et débordant à travers la campagne, semblent d'abord tout ensevelir dans la mort ; mais bientôt après, quand ils se retirent et reprennent leur cours ordinaire, on s'aperçoit qu'ils ont laissé après eux la vie et la fécondité. Ainsi de la catastrophe qui a frappé tant de nobles victimes, sortira peu à peu une source abondante de grâces, de dévouements, de consolations. On s'estimera honoré de compter un membre de sa famille au nombre des personnes tombées au champ de la charité. Du vaste bûcher continuera longtemps de s'élever une voix plus éloquente que celle des prédicateurs, invitant les privilégiés du rang et de la fortune, aussi bien que les plus humbles, à la pratique de la foi, de l'abnégation, de la charité. On saura que les martyres aimaient tendrement les malheureux, parce qu'elles étaient croyantes, autant que bonnes ; qu'elles voyaient en eux des frères, mais plus faibles et moins favorisés, auxquels, par conséquent, il fallait venir en aide.

On se rappellera les admirables exemples de dévouement qui ont été donnés par les plus pauvres comme par les plus riches... Dans quelques années, quand on viendra prier dans la chapelle dédiée à la mémoire des victimes de la charité, déjà les membres séparés d'une même famille, commenceront à se retrouver pour n'être plus désunis. Mais le souvenir des défunts continuera d'exercer son charme sur notre société. Et peut-être que plus d'un indifférent, jusqu'ici réfractaire à la pensée religieuse, obtiendra par leur intercession des grâces de conversion. Il sentira que la douleur et la mort des amis de Dieu est féconde, et d'autant plus qu'elle s'accomplit en des circonstances plus épouvantables ; qu'elles portent en elles une vertu divine qui fortifie et console ceux qui en sont témoins ; enfin qu'elles manifestent au ciel comme sur la terre, plus encore que sa justice, la miséricorde de Dieu.

F. TOURNEBIZE, S. J.

LE DUC D'AUMALE

II. — L'HOMME DE LETTRES [1]

III

Nous avons regret d'avoir laissé l'homme de guerre à la Smala, sans nous attacher plus longtemps à le suivre dans une carrière deux fois brisée, en 1848 et en 1883. Mais nous allons le retrouver dans ses ouvrages où, à son insu, il s'est plus d'une fois raconté lui-même [2].

1. Voir *Études*, 5 juin 1897.

2. Voici la liste authentique des ouvrages du duc d'Aumale, telle qu'on a bien voulu nous la communiquer :

[1]. *Notes sur deux petites bibliothèques françaises du* XVe *siècle*, petit in-4° de 64 pages. Londres, 1854.

[2]. *Les Zouaves et les Chasseurs à pied*, esquisses historiques, in-12 de 177 pages. Paris, Michel Lévy, 1855. — 4e édition, 1859. Nouvelle édition in-18 en 1886. C'est celle que nous citons.

D'abord dans la *Revue des Deux Mondes* sous la signature V. de Mars. *Zouaves*, 15 mars 1855 ; *Chasseurs*, 1er avril.

[3]. *Notes et documents relatifs à Jean, roi de France, et à sa captivité en Angleterre*, petit in-4° de 190 pages. Londres, 1855.

[4]. *Nouveaux documents relatifs à Jean roi de France*, 1858, petit in-4° de 24 pages.

[5]. *Alesia, étude sur la septième campagne de César en Gaule*, in-8° de 245 pages. Paris, Michel Lévy, 1859.

D'abord dans la *Revue des Deux Mondes*, 1er mai 1858. Signé : V. de Mars.

[6]. *Discours prononcé au dîner anniversaire de la fondation du « Royal Literary Fund »*, le 15 mai 1861, in-8° de 24 pages. Londres, 1861.

[7]. *Lettre sur l'histoire de France adressée au prince Napoléon*, in-8° de 31 pages. Paris, 1861. — Diverses éditions, Londres, Bruxelles, etc. 1861.

[8]. *Inventaire de tous les meubles du cardinal Mazarin, dressé en 1653, et publié d'après l'original conservé dans les archives de Condé*, in-8° de 404 pages. Londres, 1861.

[9]. *Description sommaire des objets d'art faisant partie des collections du duc d'Aumale, exposés pour la visite du « Fine Arts Club »*, le 21 mai 1862, petit in-4° de 83 pages.

Les Zouaves et les chasseurs à pied parurent d'abord en articles dans la *Revue des Deux Mondes*, (15 mars et 1er avril 1855), puis quelques jours après en volume. Croirait-on que l'auteur avait dû se couvrir de la signature du gérant! L'Empire longtemps proscrit, proscrivait à son tour. Mais ce n'est pas une pensée de vengeance qui guide le duc d'Aumale, l'ancien gouverneur d'Algérie devenu l'hôte de l'Angleterre. L'universelle bienveillance qui était le fond de cette nature vraiment princière, perce à chaque ligne. Il ne murmure ni contre les événements ni contre les hommes.

Le premier des événements qui déchira sa vie, la catastrophe de Neuilly, ne lui inspira, en arrachant à son affec-

[10]. *Information contre Isabelle de Limeuil (mai-août 1564)*, petit in-4° de 106 pages. Londres, 1863.

[11]. *Discours prononcé à la réunion agricole d'Evesham*, in-8° de 16 pages. Bruxelles, 1863.

[12]. *Les Institutions militaires de la France, Louvois, Carnot, Saint-Cyr*. Paris, Michel Lévy, 1867. In-8° de 193 pages.

[13]. *La question algérienne, à propos de la lettre adressée par l'empereur au maréchal de Mac-Mahon*. Paris, Michel Lévy, 1866, in-8° de 31 pages.

D'abord dans la *Revue des Deux Mondes*, 1er mars 1867. Signé: A. Laugel. Puis dans le *Courrier du Dimanche*.

[14]. *Histoire des princes de Condé pendant les* XVIe *et* XVIIe *siècles*. Paris, Michel (puis Calmann) Lévy, 1869-1896. Sept vol. in-8° avec *Index* et *Atlas*.

[15]. *Discours sur la réorganisation de l'armée prononcé le 28 mai 1872 à l'Assemblée nationale*, in-8° de 22 pages. Paris, 1872.

[16]. *La Svite des evvres poetiqves de Vatel*. En tête figure une Notice par le duc d'Aumale, en fac-simile autographe de 21 pages, in-fol. C'est la reproduction du manuscrit de Chantilly, faite en 1881 par la Société des Bibliophiles français et tirée à 40 exemplaires.

[17]. *Notice sur M. Cuvillier-Fleury*, 1888. Dans le *Centenaire du Journal des Débats*. Paris, Plon, 1889. In-fol., pages 219-226.

[18]. *Louis-Philippe et le droit de grâce*. 1897, Brochure in-8° de 42 pages.

TRAVAUX ACADÉMIQUES :

[1]. *Discours de réception à l'Académie française*. 3 avril 1873.

[2]. *Notice sur le comte de Cardaillac*, lue à l'Académie des Beaux-Arts, le 17 juillet 1880.

[3]. *Discours prononcé à l'Académie française le 7 avril 1881 pour la réception de M. Rousse*. Paris, Calmann-Lévy. In-8° de 27 pages.

[4]. *Notice sur Rosseeuw-Saint-Hilaire*, lue à l'Académie des sciences morales et politiques, le 26 octobre 1889.

COLLABORATION :

Revue des Deux Mondes, depuis 1855.

tion un frère bien-aimé, que cette parole résignée : « Il plut à Dieu, dans ses impénétrables desseins, de nous ravir le prince sur lequel reposaient de si légitimes espérances. » (P. 150). Et cependant combien il l'aimait ce frère qui joignait au tour d'esprit le plus vif la parole la plus animée et les qualités les plus séduisantes unies au plus solide mérite (p. 138). Il ne tarit pas sur son éloge et il y revient encore (p. 148) tout pénétré qu'il est des services que le prince royal était appelé à rendre à l'armée et au pays.

Avec la même sympathie affectueuse ici, respectueuse ailleurs, il a tracé dans ce petit volume plein d'idées, de choses et de portraits, le caractère des officiers les plus vaillants sortis de l'école, selon lui incomparable, que fut la guerre d'Afrique. Successivement nous voyons défiler La Moricière, capitaine puis commandant aux zouaves, un des créateurs du régiment, organisateur du premier bureau arabe, esprit prompt, montrant à la fois beaucoup d'audace et de prudence, beaucoup de finesse et de loyauté, avec une ardeur infatigable et une valeur admirée d'Abd-el-Kader (p. 27).

Plus loin, c'est Cavaignac, le chef de corps au caractère énergique, à l'esprit plein de ressources, au courage calme toujours et quand même entraînant (p. 49). Le duc est peut-être le seul des historiens de l'Algérie à ne pas signaler les dissentiments de Changarnier et de Bugeaud. C'est une besogne qu'il a laissée à Camille Rousset, à Pélissier et à Trochu. Il ferme également les yeux sur les défauts de Canrobert qui pour lui est un des meilleurs officiers de l'armée, possédant l'habitude du commandement et ayant livré de beaux combats (p. 81). Trochu en jugera tout autrement.

S'il salue avec tant de bonne grâce les renommées naissantes, c'est presque avec vénération qu'il mentionne les grands princes et les généraux fameux d'autrefois, Henri IV, Gustave-Adolphe, Vauban, Gouvion-Saint-Cyr, Soult, ce dernier faisant revivre encore sous Louis-Philippe les traditions de Napoléon Ier.

Il aime passionnément les corps d'élite de l'armée nouvellement établis : les zouaves et les chasseurs à pied. Ce

sont les zouaves qui, deux heures après la charge fantastique de la Smala, arrivaient ayant franchi trente lieues en trente-six heures, « sans eau, par le vent du désert, marche si dure que le sang colorait leurs guêtres blanches », et sifflant des fanfares comme pour railler les chevaux fatigués de leurs rivaux de gloire (p. 68). A l'heure où il écrit, il les voit de loin au siège de Sébastopol, renouvelant à l'Alma et à Inkermann les prodiges de Laghouat ou de Zaatcha, et il répète avec l'Europe de 1855 : « Ce sont les premiers soldats du monde ! » (p. 69).

Les chasseurs à pied, ces anciens tirailleurs de Vincennes, ne lui semblent guère inférieurs aux *Zouaouas*, Kabyles de 1830 convertis en nos zouaves français d'Algérie et de Crimée. « Les chasseurs, écrit-il, sont agiles, prompts dans l'action, ardents dans les attaques, solides dans les retraites, marcheurs infatigables; ils profitent des accidents de terrain avec une rare intelligence, se gardent, s'éclairent à merveille, et tirent de leurs armes un admirable parti. » (p. 163).

Aussi, chasseurs ou zouaves, comme il est fier de commander à ces troupes vaillantes et aguerries ! Un jour surtout il sentit son cœur battre d'orgueil en les passant en revue. L'année 1845 avait été terrible pour la colonie. Une insurrection générale l'avait mise à feu et à sang. Les zouaves, partagés entre la frontière du Maroc et la province d'Alger, supportèrent six mois de combats et de marches sans trêve. Ils ne rentrèrent à Blidah qu'au mois d'avril 1846. Le grand-duc Constantin, fils de l'empereur régnant de Russie Nicolas Ier, à peine débarqué à Alger, demanda à voir le premier bataillon. Le lendemain, les zouaves qui, dans la nuit, avaient reçu des uniformes neufs, attendaient le prince, rangés en bataille à Bouffarik. Lorsqu'en descendant de voiture il les aperçut, rangés dans la prairie entre deux escadrons de spahis, il ne put contenir sa surprise.

Le site d'ailleurs était charmant : la Mitidja était dans tout l'éclat de sa parure du printemps, et aucun nuage ne troublait l'harmonie des belles lignes de l'Atlas ; mais le grand-duc n'avait d'yeux que pour les zouaves ; et quel ne fut pas son étonnement lorsqu'il apprit que cette troupe d'un aspect si original, pourtant si compacte et si bien paquetée, était rentrée la veille et avait fait six lieues le matin, quand enfin il sut

que ces hommes à l'air si martial et si robuste ne connaissaient, depuis six mois, d'autre lit que la terre et d'autre toit que le ciel! (p. 78).

Le duc d'Aumale se plaisait à espérer que la campagne de Crimée n'avait pas effacé chez le grand-duc Constantin les impressions de cette revue algérienne. Lui-même l'oublia moins que personne. Le 10 octobre 1895, — un demi-siècle après! — il présidait, en qualité de directeur de l'Académie française, une séance exceptionnelle à laquelle étaient invités le grand-duc Constantin, directeur de l'Académie impériale des sciences de Pétersbourg, et la grande-duchesse Élisabeth. Il fit aux illustres hôtes de la France les compliments d'usage, puis s'adressant au grand-duc :

Permettez-moi de quitter un moment le terrain académique pour apporter ici un souvenir personnel.

Il y a bien des années, le maréchal Bugeaud rappelait un de ses lieutenants des confins du désert et le chargeait de présenter quelques-unes de nos troupes à un fils de l'empereur de Russie qui venait de débarquer à Alger.

Le soleil de juin, déjà brûlant, avait cependant laissé à la Mitidja sa parure de printemps. C'est sur un tapis de verdure que le grand-duc, lieutenant de vaisseau, passa une revue qui ne manquait pas d'originalité. Les zouaves, rentrés la veille d'une longue et laborieuse campagne, avaient conservé leurs haillons de guerre [1].

Le jeune officier de marine était le père de Votre Altesse Impériale et celui qui avait l'honneur de lui présenter ses glorieuses bandes africaines a aujourd'hui le plaisir, Madame et Monseigneur, de vous inviter à prendre séance au milieu de l'Académie française [2].

Le duc d'Aumale, sans descendre aux façons familières du *Père Bugeaud*, aimait donc le soldat. Il croyait à la beauté et à la supériorité de nos armes. Le dernier chapitre de son livre est un dithyrambe. Il salue la création des bataillons de chasseurs comme « un événement important dans l'histoire militaire »; il remonte à la légion romaine pour trouver un terme de comparaison à notre division, et trouve complet « cet admirable ensemble de l'infanterie française qui réunit

1. Le prince avait-il oublié de relire la page des *Zouaves* où il parle des uniformes neufs reçus pendant la nuit ?

2. Le *Soleil*, 11 oct. 1895.

les qualités des races du nord et des races du midi, la solidité, la fermeté des unes, l'élan et l'ardeur des autres! » Quelle différence avec les insinuations ironiques du jeune Trochu qui, à pareille époque, admirait lui aussi nos grognards d'Afrique, mais tout en se demandant et en demandant à Bugeaud et aux autres officiers aveuglés ce que feraient bien ces quelques bataillons de troupes légères dans une grande guerre continentale. Un historien futur pourra seul trancher le débat et se prononcer définitivement pour ou contre.

Le duc d'Aumale d'alors, sans être routinier, était plutôt partisan de la conservation que de la transformation. Il jugeait trop graves les changements apportés aux institutions militaires, à l'organisation du personnel, au matériel, pour qu'un mûr examen ne fût pas indispensable. Une lacune cependant l'avait frappé. Il reconnaît que jusque vers 1840 l'instruction du tir avait été « toujours nulle et insignifiante » (p. 129). Dans l'infanterie on la négligeait complètement. « Le soldat brûlait tous les ans devant une cible un certain nombre de cartouches à balles ; mais on ne lui donnait aucun principe, aucune règle : pour faire de son fusil l'emploi le plus décisif, le plus meurtrier, il était abandonné à son intelligence, à son adresse naturelles. » (p. 167). L'école de tir de Vincennes dont le prince était sorti lui-même, y avait en partie remédié en formant pour chaque régiment un noyau de tirailleurs.

IV

Tel est ce petit livre de *Zouaves et Chasseurs*. Il eut sa quatrième édition en 1859 et son succès dure encore aujourd'hui. Mais une simple brochure sortie de la plume du prince exilé allait avoir, peu après la guerre d'Italie et les annexions, un retentissement qui fut européen. Le 24 novembre 1860, un décret avait modifié la constitution de 1852 en faveur de la liberté des Chambres. Le 1er mars suivant, dans la discussion de l'adresse par le sénat au palais du Luxembourg, le prince Napoléon intervint. Il prononça durant trois heures le plus violent des réquisitoires, au su-

jet de la question romaine. Le roi de Naples qui venait de s'illustrer par l'héroïque défense de Gaëte, fut pris à partie, avec La Moricière, le glorieux vaincu de Castelfidardo. Pie IX, Cadoudal et la reine Caroline de Naples essuyèrent le feu du prince, plus vaillant à la tribune que sur les champs de bataille. Ce qui n'empêcha pas Cavour de lui écrire avec sa bassesse ordinaire : « Le discours de votre Altesse est pour le pouvoir temporel du Pape ce que Solférino a été pour la domination autrichienne [1]. »

Le prince Napoléon, dans ses insultes à tous les gouvernements qui avaient précédé le second Empire, avait eu le malheur de parler des divisions des Bourbons et de l'union des Bonaparte. C'en fut trop. Fils d'une Bourbon de Naples, Marie-Amélie, le duc d'Aumale avait épousé en 1844 Caroline de Bourbon-Siciles. Il défendit la royale maison dont l'honneur était le sien.

Le 15 mars, paraissait sa *Lettre sur l'Histoire de France adressée au prince Napoléon.* Dans le genre satirique, c'est un chef-d'œuvre qui laisse loin Paul-Louis Courier et tous les pamphlétaires de notre temps. La noblesse et l'émotion du langage, la justesse irritante et la portée profonde des allusions, la sûreté de la riposte et la vivacité de l'attaque révélèrent au grand public un écrivain de race dans la famille d'Orléans.

Le prince Napoléon avait erré à travers l'histoire romaine et l'histoire d'Angleterre ; le duc d'Aumale le ramène à l'histoire de France, et, commençant par celle du cousin de l'empereur, il lui rappelle admirablement les bontés du roi Louis-Philippe envers la reine Hortense et son fils, envers le roi Jérôme et lui-même.

Passant en revue toutes les lâchetés du personnage si peu napoléonien par le caractère, il remonte au fondateur de cette dynastie des Bonaparte, et dans une page superbe il venge Louis XIV que le prince avait immolé à Napoléon Ier. « Vous n'aimez pas Louis XIV, dites-vous, à cause du mal qu'il a fait à la France : quel sentiment avez-vous donc pour votre oncle ? Louis XIV était, dites-vous, un orgueilleux

1. *Histoire du second Empire*, par Pierre de La Gorce, t. III, p. 456.

despote, son royaume à sa mort était appauvri d'hommes et d'argent ; mais je ne crois pas qu'à cet égard Napoléon ait rien à lui envier. » (p. 17). Puis ramenant le petit neveu du grand homme, de Leipsick et de Waterloo aux récentes affaires d'Italie, il lui rappelle que Napoléon à Sainte-Hélène, loin de montrer de l'aversion pour la papauté, avait recommandé aux siens de s'établir à Rome.

Le duc ne s'oppose pas à l'unité italienne, mais pourvu qu'elle « rassure les consciences catholiques justement alarmées, et garantisse l'indépendance réelle, efficace du chef vénéré de notre Église. » (p. 24). Quelle peinture de ces honteuses manœuvres adoptées par les Piémontais de connivence avec Napoléon III, au mépris de tous les traités, contre le roi de Naples François II et le Pape Pie IX !

Je goûte peu, je l'avoue, les moyens employés depuis dix-huit mois pour arriver à ce but.... Je confesse n'aimer guère ni les expéditions secrètement encouragées, publiquement désavouées et dont on s'empresse ensuite de recueillir les fruits ; ni ces invasions soudaines que n'accompagne aucune des formalités salutaires et protectrices consacrées par le droit des gens ; ni cet acharnement contre un jeune roi, dont on tient à précipiter la chute dès qu'on le voit entrer dans la voie des réformes, et dont on se hâte de consommer la ruine dès qu'on le voit disposé à se défendre. Et surtout, je le déclare, je ne puis m'incliner et battre des mains, quand je vois le général piémontais qui venait de complimenter l'Empereur en Savoie, accourir de Chambéry, la main encore chaude de l'étreinte du chef de l'Etat, pour écraser cette poignée de Français autorisés par lui à défendre les Etats du pape (p. 24).

Parmi ces héroïques défenseurs de Castelfidardo, il y en avait un dont le nom était resté aux yeux des soldats d'Afrique synonyme de vaillance et d'honneur. Le duc d'Aumale avait encore présent à l'esprit cette soirée de décembre 1847 où le vainqueur d'Abd-el-Kader lui avait amené l'émir en personne dans une petite baraque fumeuse de la côte d'Oran. Le gouverneur avait ratifié les promesses faites au prisonnier par le général, et ces trois noms Aumale, La Moricière, Abd-el-Kader, avaient été associés en cette scène historique, grandiose épilogue de la conquête d'Al-

gérie. Or le prince Napoléon s'était permis de traiter La Moricière de « général séparé du gouvernement de son pays ». Le duc lui répondit :

Il faut un étrange sang-froid à ceux qui tiennent un tel langage, pour faire semblant d'ignorer que La Moricière, placé sous la double sauvegarde de son mandat de représentant et d'une vie intègre, glorieuse, pure de toute tache, a été arraché de son lit une belle nuit ; que perclus de douleurs, résultat non des plaisirs des grandes villes mais de dix-huit ans de bivacs et de campagnes incessantes, il a vu ses membres assujettis dans une de ces étroites cellules où l'on enferme les galériens quand on les conduit au bagne ; de la prison mené en exil ; et qu'en mettant son retour au prix de son honneur, on l'a retenu sur la terre étrangère jusqu'à ce que son fils unique soit mort loin de lui. Voilà ce qu'on appelle, dans ce temps de confusion et de mensonge où nous sommes, « un général séparé du gouvernement de son pays » ! (P. 25.)

Ces allusions visaient les épisodes déjà anciens du coup d'état. D'autres tableaux remettaient sous les yeux la politique à double face de l'Empire qui trompait à la fois les catholiques et les révolutionnaires ; aux catholiques montrait Rome rendue au Pape par nos armes ; aux révolutionnaires, la lettre à Edgar Ney. « Vous avez deux faces, s'écrie le duc d'Aumale, et vous les montrez toutes deux tous les jours. » (p. 26.)

Ceci s'adressait au gouvernement de Napoléon III. Quelques traits plus cruels atteignaient en plein visage son triste cousin. Le duc d'Aumale raillait ce prétendu gouverneur d'Algérie qui n'avait jamais quitté le Palais-Royal, ce général revenu de Sébastopol avant la fin du siège et qui pendant Magenta et Solférino, était retenu loin des engagements « par le soin de rechercher le matériel de guerre de la duchesse de Parme » (p. 28).

Le prince Napoléon reçut le soufflet et n'y répondit pas.

V

Dans cette *Lettre sur l'histoire de France* l'auteur maniait la plume comme autrefois l'épée. Dans *Zouaves et chas-*

seurs plus jeune et plus enthousiaste, il avait sans ton agressif, sans amertume ni colère, raconté les exploits d'une époque meilleure. Dans les *Institutions militaires de la France* il va unir la sérénité de jugement qui apprécie les choses du passé, et la sévérité mêlée d'appréhension qui envisage les faits du présent non sans effroi de l'avenir. Il ne décrit plus en sacrifiant parfois au pittoresque ; il *juge* et il sonne l'alarme.

On est au lendemain de Sadowa. Un éclair vient de déchirer la nuée. « Il y a environ cent ans, l'Europe apprit quelle comptait une grande puissance militaire de plus, et que cette puissance s'était d'emblée placée au premier rang... C'était la plus petite, la plus pauvre, la plus récente des monarchies qui battait successivement les armées les plus célèbres. » Ainsi s'exprime le duc d'Aumale, au début de ces considérations parues en mars 1867. C'est un cri d'angoisse s'échappant de la poitrine d'un français qui vient d'assister à un recommencement historique. Guillaume va-t-il être un second Frédéric-le-Grand ? Tout le monde est inquiet. Le succès de la Prusse a été écrasant et il n'est pas dû au hasard. Quelles en sont les causes ? De même que la grande intelligence de Frédéric ne donne pas à elle seule la raison de Rosbach et de nos désastres de la guerre de Sept ans, tout n'est pas expliqué dans la défaite de l'Autriche par les mouvements tournants de ses adversaires, l'emploi du télégraphe et des chemins de fer, l'usage du fusil à aiguille, l'organisation de la landwehr.

Le duc d'Aumale constate d'abord que « certains observateurs superficiels méconnaissent l'élasticité et la force » de cette armée nouvelle, et que Sadowa est « le triomphe le plus éclatant que l'histoire ait depuis longtemps enregistré » (p. 4) ; mais, il faut bien le reconnaître, il n'admet pas que les victoires des Prussiens soient dues exclusivement à leur système militaire et il croirait « faire injure au vainqueur » en cherchant dans l'excellence de ce système l'unique explication des événements de l'été de 1866. Ce qu'il ne fait pas difficulté d'admettre, c'est que la Prusse « a pu presque instantanément mettre en ligne une armée considérable, très instruite, bien commandée, complètement pourvue, et,

à défaut d'expérience, animée du plus vif sentiment de l'honneur » (p. 6).

Les autres causes ne lui paraissent pas suffisamment connues ; mais, pour qui a lu ses œuvres, il semble bien qu'il accuse l'insuffisance de notre diplomatie.

Pour en revenir sur le terrain spécial de son livre, il avoue que la Prusse a des institutions militaires et qu'elle leur doit ses principaux avantages. De là il est naturellement amené à se demander si la France en possède également. Trochu le niait. Avec Trochu il reproche au premier Empire de n'en avoir pas fondé, faute il est vrai de temps et de durée ; mais chose bizarre il paraît croire que le second Empire a été plus heureux. Ceux qui accusent le duc d'Aumale d'avoir fait à Napoléon III une opposition systématique se trompent donc complètement ici. Il trouve que depuis 1852 « l'initiative du chef de l'État a fait introduire dans le matériel de l'artillerie de grands perfectionnements dont le dernier mot n'est pas dit encore » (p. 177) ; on a accru le nombre des chasseurs à pied, des zouaves, des tirailleurs algériens ; on s'est occupé de l'instruction individuelle et de la remonte des troupes à cheval ; la cavalerie de réserve a été augmentée et « nos illustres cuirassiers plus maltraités depuis quelque temps dans la presse qu'ils ne l'ont été sur les champs de bataille d'Eylau ou de la Moskowa », n'ont pas été sacrifiés à l'opinion.

Ainsi, même après Sadowa, tout en perdant de sa confiance juvénile, le duc d'Aumale partageait encore les sentiments de la majorité de nos généraux ; il a encore foi à la *furia francese*. L'armée que Gouvion-Saint-Cyr nous avait donnée en 1816 et qu'avaient perfectionnée les lois de 1832, lui semble « une armée vaillante, unie, leste, désintéressée, sobre, intelligente, nationale » (p. 171). S'il presse l'organisation de la garde mobile, il ne parait point partisan de ces contingents qui ne font que passer par les rangs sans avoir le temps d'acquérir l'esprit militaire. Il se demande avec anxiété qui saura entretenir et mettre en mouvement les armées immenses que l'on rêve. Il appelle l'attention sur l'étude du rôle des chemins de fer, des voies parallèles ou perpendiculaires aux frontières et sur une disposition

nouvelle des dépôts. Enfin il voudrait à la France des institutions *libres* qui ne permettent plus à un empereur de la mener à Madrid ou à Moscou. Trois ans après, il aurait pu écrire : et à Sedan.

VI

Mais avant de raconter comment la défaite de la France le remplit d'étonnement et d'indignation et quels remèdes il proposa pour le relèvement de notre situation militaire effondrée, nous devons achever l'examen de ses idées de la veille.

Il les exprima de nouveau dans sa *Question algérienne*, à propos de la fameuse lettre, adressée par Napoléon III à Mac-Mahon, alors gouverneur général d'Algérie, sur notre grande colonie d'Afrique.

Le souverain, en utopiste qu'il était, imaginait tout un nouveau système d'administration. Le plus curieux est que lui-même dénonçait les abus, comme un simple journaliste d'opposition. Tout lui semblait à réformer, sinon à bouleverser de fond en comble : impôts, justice, domaines et forêts, travaux publics, condition des indigènes et des Européens, commandement des troupes.

Avec une fine courtoisie, le duc d'Aumale critique pièce à pièce le document impérial. Napoléon rêvait d'être l'empereur des Arabes comme il l'était déjà des Français. Mais était-ce la peine d'avoir fait quinze ans de guerre à Abd-el-Kader, pour reconstituer l'indépendance des indigènes sous la suzeraineté de la France ? A quoi bon tant de combats, pour rétablir les Makhzen ou milices héréditaires et privilégiées, qu'il faudrait nourrir de *razzias ?*

Par quelle anomalie proposait-on en même temps de décréter tous les Arabes non pas encore *citoyens français* (cet honneur était réservé aux Juifs par l'avocat Crémieux pour le jour de nos désastres), mais *Français* tout court ?

Et quel paradoxe, dans une colonie de ne plus vouloir de colons ! Napoléon III entend réduire et arrêter, au profit des indigènes, l'immigration européenne. Les arabes mettront-ils donc à notre place les terres en valeur ? Était-ce

la peine d'arroser ce sol de notre sang et de faire chaque année des sacrifices d'argent? L'empereur a pourtant son plan. L'Algérie reconnaissante produira quelque chose. « Que produira-t-elle enfin? Des soldats, » répond l'empereur.

Des soldats : nous pensions que c'était la denrée dont notre patrie avait le moins besoin; toute notre histoire et de glorieux exemples contemporains l'ont prouvé au monde entier. Amis ou ennemis de la France sont unanimes à cet égard. Notre surprise est donc grande en apprenant que pour tout produit net l'Algérie nous donnera 20.000 Turcos.

Et ce n'est pas donner, qu'il faut dire, c'est échanger. Les 20.000 Turcos que nous aurons peut-être, mais que nous n'avons pas encore, et qui pourraient porter les armes à côté de nos soldats dans une guerre européenne, ne feraient que remplacer 20.000 des combattants français retenus en Afrique. Or, les tirailleurs indigènes (pour les appeler de leur nom légal), conduits par des officiers d'élite, sont une fort bonne troupe, mais à aucun égard supérieure à nos troupes nationales; l'empereur le proclame, et nous sommes heureux de nous trouver, en cela, d'accord avec lui (p. 22).

Il croit encore moins aux spahis, ces « membres du Jockey-Club *du désert* ».

Quelle verve caustique dans tous ces traits ! Mais le sentiment est ici plus vif encore que la pensée. Le prince ne peut oublier qu'il a été sous la monarchie de Juillet le dernier gouverneur de l'Algérie et qu'à ses pieds Abd-el-Kader, — le Vercingétorix arabe, — était venu faire sa soumission, conduisant son plus beau cheval noir, comme le vaincu d'Alesia aux pieds de César. Dans les quelques mois de son administration, a écrit Pélissier, « le duc d'Aumale s'était déjà occupé d'une foule de questions dont, en principe, la solution qui est arrivée plus tard, lui est due [1] ».

Et il n'aimait pas qu'on remît tout cela en question.

En 1895 encore il se souvenait. Ce jour-là, il était reçu à l'Élysée par M. Félix Faure et appelait le bienveillant intérêt du président de la République sur les Mokrani, ces chefs arabes condamnés pour faits insurrectionnels en 1871, et

1. Pellissier de Raynaud, *Annales algériennes*. t. III, p. 307.

qui, malgré l'amnistie de 1880, étaient détenus encore à la Nouvelle-Calédonie[1].

VII

Le rôle du prince pendant et après les événements de 1870 a prouvé combien était ardent son amour de la mère-patrie. Débarqué à Calais après nos premiers désastres pour offrir son épée à la France, il dut se rembarquer aussitôt. Le prince de Joinville et le duc de Chartres parvinrent plus tard à suivre *incognito* l'armée de la Loire. Quant à lui, il dut dévorer son chagrin. M. Claretie a raconté comment il le rencontra à Bruxelles, au lendemain de Sedan, brisé par les malheurs de la France et sans doute aussi par le spectacle de l'impéritie gouvernementale et de l'aveuglement général[2]. Il ne perdait pourtant pas tout espoir. « La France est cassée, disait-il, mais les morceaux en sont bons. » On en jugeait autrement en haut lieu, et ce n'est pas lui qu'on avait jamais songé à appeler pour les raccommoder.

Trochu a relaté, dans son récit poignant du *Siège de Paris*, sa propre entrevue avec l'impératrice en cette nuit historique du 18 août 1870 qui suivit la conférence de Châlons. Il a peint l'impératrice « debout, l'œil ardent, nerveuse, les joues vivement colorées ». « *Général*, me dit-elle en me regardant fixement, et avec une inflexion de voix où se révélait l'ironie interrogative, *je vous demande un conseil. Ne pensez-vous pas qu'en l'extrême péril où nous sommes, il conviendrait d'appeler en France les princes d'Orléans*[3] *?* » Trochu fut abasourdi et esquissa une réponse évasive.

C'est deux ans après.

Dans l'Assemblée nationale, à Versailles, siègent le duc d'Aumale et Trochu. Le projet de loi lentement élaboré par la commission de réorganisation de l'armée arrivait en discussion. Le pays entier demandait, à tort ou à raison, une réforme radicale de nos institutions militaires et la création

1. Le *Soleil*, 22 déc. 1895.
2. *Le Duc d'Aumale*, par Claretie, p. 231, et le *Temps*, 8 mai 1897.
3. Trochu, *Œuvres posthumes*, t. I, p. 142.

d'un système nouveau élaboré de toutes pièces. La commission avait touché à tout : temps de service, écoles militaires, instruction. Le principal débat avait porté entre ses membres sur la durée du service. Les uns avaient proposé cinq ans pour tous les jeunes gens avec autorisation de renvoi dans les foyers après instruction constatée ; d'autres se contentaient de trois ans ; d'autres enfin ne demandaient qu'une année de présence sous les drapeaux à tous les hommes du contingent, avec tirage au sort pour un nombre annuel de soldats destinés ensuite à rester plus ou moins longtemps au régiment.

La discussion générale commença devant l'Assemblée le 27 mai 1872 et occupa trois longues séances. Le général de Cissey, ministre de la guerre, représentait le gouvernement. Le premier jour on entendit Jean Brunet et le général Trochu ; les jours suivants, le colonel Denfert, Changarnier, le duc d'Aumale, Mgr Dupanloup, le général du Temple et d'autres moins connus.

Le duc d'Aumale se prononça pour le service obligatoire. Déjà dans ses *Institutions militaires* qu'il résuma supérieurement, il avait déclaré que le service devait être désormais envisagé non comme un impôt, — l'impôt du sang, suivant le mot du général Foy, — mais comme un devoir social et national. Il demanda donc l'abolition du remplacement, quatre ans de service pour la première portion du contingent et un an pour la seconde. La loi de 1832, qu'il vanta pour l'époque, ne nous donnait que de 340 à 350 mille hommes prêts à marcher sur la frontière, bien que 500 mille fussent théoriquement à la disposition du pouvoir exécutif. Il nous fallait désormais davantage. Il nous fallait surtout être à l'abri des *improvisations militaires*. N'est-il pas vécu ce tableau de nos mobiles ?

Messieurs, rappelez-vous le spectacle douloureux que vous avez eu sous les yeux pendant la dernière guerre ; rappelez-vous ces régiments de marche, qu'il était indispensable de former sans doute. — et certes loin de moi la pensée de blâmer ceux qui ont voulu tenter ce dernier effort pour défendre et sauver le pays, — mais enfin, rappelez-vous ces régiments de marche, amalgame d'officiers de toute provenance, de soldats de toute origine, inconnus les uns aux autres, des officiers vail-

lants, sans doute, instruits, aussi bons que d'autres, des soldats ayant ces qualités que le soldat français gardera toujours, j'en ai la foi et l'espoir, soldats braves dans le danger, patients dans la misère et dans les privations, résignés et dévoués toujours... Mais enfin il a bien fallu s'apercevoir qu'il ne suffisait pas de mettre un numéro sur les boutons des uniformes pour faire des régiments [1].

Quelques mois après (octobre 1872) le prince présidait le procès du maréchal Bazaine en qualité de plus ancien général de division.

En même temps qu'il avait repris ses fonctions militaires, le duc d'Aumale était entré dans la plus pacifique de nos sociétés, bien que chaque membre y porte l'épée au côté. Le dernier jour de 1871 il avait été élu à l'Académie française en remplacement du comte de Montalembert. On a prétendu qu'il y eut de longs débats sur la question de savoir si le nouvel élu serait salué du titre de « Monseigneur » ou de l'appellation égalitaire de « Monsieur ». Le fait est que sa réception solennelle n'eut lieu que le 3 avril 1873. Le prince avait de lui-même renoncé au « Monseigneur ». Mais dans l'intervalle un événement cruel, — vraie cause sans doute du retard, — avait suivant sa propre expression, « éteint la dernière flamme de son foyer domestique ». Le dernier de ses fils et de ses six enfants, le jeune duc François de Guise était mort, le 25 juillet 1872, à l'âge de dix-huit ans, suivant, après six ans, dans la tombe, son frère aîné le prince de Condé, emporté par la fièvre en Australie, à vingt ans.

Dans son déchirement, le père infortuné, veuf depuis 1869 de sa pieuse épouse Caroline de Bourbon, ne trouva pour exprimer sa douleur qu'une page de Montalembert, si belle et si chrétienne qu'avec lui nous demandons à la citer tout entière. Après l'ami et le panégyriste de Lacordaire, il parla, avec une tristesse résignée à la volonté divine, de

Cet amour qui est de tous le plus pur et le plus ardent, le plus tendre et le plus légitime, qui né le dernier, l'emporte sur tout et survit à tout. C'est la passion du père pour l'enfant, pour la jeune âme bienheureuse qu'il voit éclore sous ses yeux... Rien, non rien dans la religion elle-

1. *L'Avenir militaire, La loi militaire de 1872*, in-4°, 1872, p. 14.

même n'attire vers Dieu, ne révèle Dieu, comme la foi et la bonne foi de l'enfant, comme son cœur, sa voix et son regard ; ce cœur si innocent et si passionné, qui veut tout avoir parce qu'il se donne tout entier, et tout savoir parce qu'il n'a rien à cacher : cette voix d'une mélodie si candide et si suave, qui parle à l'homme comme il faudrait toujours parler à Dieu.

..... Je m'arrête de peur que ces lignes n'aillent navrer quelque cœur désespéré de n'avoir pas connu cette félicité, ou, l'ayant connue, de l'avoir perdue sans retour.

Son éloge de Montalembert est à la fois d'un catholique, mais d'un catholique libéral, et d'un artiste. Catholique, il chercha à pénétrer, jusqu'au fond l'âme de « cet intrépide soldat du Christ ». Libéral, il le montra fidèle toute sa vie, malgré d'apparentes contradictions, à la cause que tout jeune il avait juré de servir : l'alliance de l'Église et de la liberté. On sait que le duc d'Aumale, aux séances publiques de l'Académie, aimait à occuper la place dominée par la statue de Bossuet. En ce jour de son entrée sous la coupole, il eut des phrases qui révélaient cette attraction, pour celui qui a été appelé « le dernier des Pères de l'Église » et reste notre plus grand orateur. « Déjà, disait-il, s'il m'est permis d'emprunter à nos théologiens l'expression dont ils se servent pour définir le plus auguste et le plus impénétrable des mystères du christianisme, déjà on voit deux natures se confondre en Montalembert, il est et il sera toujours non seulement catholique et libéral, mais catholique et libéral tout ensemble. » (p. 14). Ailleurs il prend directement le style de l'homélie et compare Montalembert au « juste » de l'Écriture, qui croît pareil au palmier du désert : *Justus ut palma florebit* (page 16). Peut-être vante-t-il en lui une tolérance exagérée, en lui prêtant plus loin pour l'amiral de Coligny une sympathie qui aurait dépassé celle du duc d'Aumale lui-même pour certains huguenots du XVIe siècle.

Sur le terrain des arts, le prince était un critique digne de rappeler les efforts tentés par Montalembert pour réhabiliter les *primitifs* italiens, moins célébrés alors que de nos jours. A la suite du voyageur curieux et instruit, il nous promène en connaisseur à travers les cités de l'Italie, Rome, Florence, Venise, Sienne surtout, et il nous explique en

maître la passion de Montalembert pour le moyen âge religieux, son dédain des *quattrocenti* et de la Renaissance païenne.

Dans ce discours, le duc d'Aumale, soldat de profession, s'était excusé de juger un orateur. C'est encore un orateur que près de dix ans plus tard, il fut appelé à recevoir.

Le 7 avril 1881, étant directeur de la Compagnie, il répondit à Mᵉ Rousse qui prenait séance en s'asseyant au fauteuil de Jules Favre. Le récipiendaire était de ceux dont un prince peut être fier de prononcer l'éloge. Bâtonnier des avocats de Paris en 1870, M. Edmond Rousse avait offert le secours de sa parole aux otages de la Commune. Incapable de déserter ce qu'il appelait le plus sacré de ses devoirs, il avait réclamé « sa place auprès des victimes ». Dans une occasion récente il avait publié, en faveur des Congrégations religieuses frappées par les décrets du 29 mars 1880, une *Consultation* qui était un autre acte d'indépendance.

Le duc d'Aumale se fit une fête d'honorer en lui, avec l'Académie tout entière, « l'art de bien dire et le courage de bien faire ». Se piquant de littérature, il sema son discours de jugements sur Mᵉ Rousse, Jules Favre, Chaix d'Est-Ange, Bossuet et Massillon, Demosthène et Cicéron. Il joua au parallèle, donna son sentiment sur l'art oratoire en général, — qu'il veut à la manière des hommes d'état Anglais, basé sur le savoir, — et sacrifia les grecs aux romains. « Athéniens par nos tendances d'artistes, par notre tempérament politique, nous sommes restés Latins par nos habitudes littéraires ; les lettres grecques nous sont restées peu familières. » (p. 17). Mais le prince s'était aperçu qu'il parlait devant Barthélemy-Saint-Hilaire et il esquissa une spirituelle rétractation destinée à apaiser le traducteur d'Aristote.

Dans cette course primesautière à travers tant de sujets différents, il avait parlé des jansénistes, en collectionneur qui possède les portraits des abbesses de Port-Royal par Philippe de Champagne, et des jésuites avec une discrète bienveillance, oubliant qu'à Chantilly il garde aussi le bureau de Choiseul.

Parti de Henri IV et de ses gasconnades, il était arrivé à Saint-Evremont et au cardinal de Retz, à Turenne et à Condé.

Il s'en excusait par cette belle sentence : « Nous voici ramenés au XVIIe siècle, *et on y revient naturellement quand on cherche de grandes idées exprimées en beau langage.* »

C'était avoir profité à cette école que de savoir s'y plaire ainsi et de la faire agréer à des auteurs du XIXe siècle.

En parfait académicien, le duc d'Aumale ne se déroba jamais à aucun de ses devoirs professionnels. Il imitait en cela son prédécesseur, le comte de Montalembert qui se reposait de la politique au sein de la docte Compagnie et contribuait au travail du Dictionnaire avec des mots de Bossuet copiés par sa fille religieuse au Sacré-Cœur. Plus instruit qu'homme de France, et de plus charmant causeur, le prince était prêt à soutenir une conversation sérieuse sur les sujets les plus variés, même sur les questions de lexicologie et de grammaire. Avec une exactitude de roi, il devançait la plupart de ses collègues aux séances privées ; avec une tenue militaire et une attention bienveillante, il écoutait dans les séances publiques rapports et discours. La dernière réception où je le vis fut celle de M. Costa de Beauregard (25 février 1897). Il avait bien voulu servir de parrain au récipiendaire. Tous les yeux se fixèrent sur le noble vieillard, tout roidi et tout cassé par la goutte mais toujours digne et souriant, quand le nouvel académicien rappela qu'en 1870, à la première heure de nos désastres, le général Henri d'Orléans avait offert ses services au gouvernement impérial qui ne lui répondit pas. Le prince ému caressait légèrement sa moustache blanche, tandis que sur sa poitrine on regardait briller sa première croix d'Algérie.

Mais il est temps de nous demander quels travaux lui avaient ouvert les portes de l'Académie française. Les militaires n'y pénètrent guère et les princes y sont encore plus rares, sauf ceux de la pensée et de l'esprit.

IX

Deux publications historiques furent les principaux titres du duc d'Aumale : *Alesia*, travail d'érudition paru pour la première fois dans la *Revue des Deux-Mondes* en 1858, et

l'*Histoire des princes de Condé* dont les premiers volumes virent le jour en France l'année 1869, et les derniers vingt-sept ans plus tard. Nous ne pouvons qu'indiquer brièvement leur contenu et rappeler quelques-unes des circonstances qui marquèrent leur apparition.

Peu de questions ont rempli autant de rayons de bibliothèques que celle de l'emplacement d'Alesia[1]. L'origine de la discussion remonte au *Mémoire* de M. Delacroix lu à la Société d'émulation du Doubs, le 10 novembre 1855. L'auteur y substituait Alaize-lès-Salins à Alise-Sainte-Reine. Jules Quicherat fit la fortune de cette opinion en lui donnant l'autorité de son nom et de sa plume dans une brochure retentissante (1857). L'année suivante, le duc d'Aumale intervenait par son article, et au moyen d'une triple série de considérations tirées de la stratégie, de la topographie et de la philologie, il détruisait les raisons de son adversaire. Mais Quicherat était homme à se défendre. Il répondit vigoureusement au duc d'Aumale, sans nouvelles preuves, il est vrai, mais se maintenant sur ses premières positions et en attaquant le prince sur les siennes[2]. Il lui reprochait notamment « de n'avoir pas vu les lieux ». Adressées au noble exilé, ces paroles étaient plus qu'une maladresse. Le duc d'Aumale répliqua qu'il ne dépendait malheureusement pas de lui de les visiter, mais qu'il avait les cartes d'état-major et savait depuis longtemps s'en servir.

La vérité est que le prince avait montré des connaissances topographiques si précises et si détaillées qu'une légende enveloppa bientôt la genèse de son travail.

Vous aviez si bien et si minutieusement décrit les contrées sur lesquelles portait votre enquête, lui dira Cuvillier-Fleury, qu'on ne pouvait croire à une simple étude dans les livres. Vous étiez venu, disait-on, en Franche-Comté, affrontant les risques d'une législation hostile, pour reconnaître le pays. Vous changiez de gîte chaque nuit.

1. *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, par Ernest Desjardins, de l'Institut. Paris, 1893, in-8°, t. I, p. 51 et t. II, p. 695.

2. *La Question d'Alesia dans la Revue des Deux-Mondes*, par J. Quicherat. In-8°.

On vous voyait passer, on ne vous revoyait plus. De braves curés de campagne vous logeaient...[1]

Si la légende a disparu, la thèse est restée. Dix ans après, en 1867, un empereur qui se piquait lui aussi d'écrire, s'y ralliait formellement. « Alise-Sainte-Reine, dans le département de la Côte-d'Or, lit-on dans l'*Histoire de Jules César* par Napoléon III, est sans aucun doute l'*Alesia* des Commentaires. L'examen des raisons stratégiques qui ont déterminé la marche de César, la juste interprétation du texte, enfin les fouilles faites récemment, tout concourt à le prouver[2]. » Une gigantesque statue de Vercingétorix domine aujourd'hui la place où l'empereur a vu et a bien vu *Alesia*. Un des meilleurs juges de ce long débat, le regretté Arthur Desjardins, partisan d'abord de Quicherat au début de cette lutte archéologique, s'est déclaré, depuis les fouilles et après une étude plus attentive, en faveur de l'ancienne opinion. L'honneur du duc d'Aumale aura été d'avoir soutenu celle-ci dès la première heure.

Il n'eut à s'en repentir qu'une fois. Nommé général commandant du 7e corps, en décembre 1873, il se rendit aussitôt à Besançon. Là il apprit qu'il était *membre-né* de la Société d'émulation du Doubs. Il ne recula point devant le feu et parut à la première séance. On le harangua. Il remercia le président et confessa qu'il n'était pas d'accord avec ses collègues de la savante société sur la question d'Alesia. « Quoi qu'il en soit, ajouta-t-il, vous ne m'avez pas gardé rancune ; et vous avez bien fait ; car je n'ai jamais songé à détacher un fleuron de la couronne guerrière de cette vaillante province, dont plus que jamais aujourd'hui je dois savoir apprécier le mâle et patriotique courage[3]. »

Quand même le duc d'Aumale se fût trompé sur l'emplacement du fameux *oppidum*, son livre n'en offrirait guère aujourd'hui encore un moindre intérêt. Nous en avons déjà cité l'admirable page où le prince s'est incliné devant le héros arverne, le chef suprême de la défense nationale des

1. *Réponse de Cuvillier-Fleury*, p. 60.
2. *Histoire de Jules César*, t. II, p. 257.
3. Notes *mss.* de M. le Chanoine Suchet.

Gaules, le défenseur malheureux d'Avaricum et le vainqueur de Gergovie, le soldat vaincu de la Vingeanne(?) et le patriote d'Alesia se livrant aux Romains, pour périr, après six ans de cachot, sous la hache du bourreau le jour même du triomphe de César (46 av. J.-C.). Son livre est une remarquable histoire de la septième campagne des Gaules, celle de l'année 702, qui est une des plus belles campagnes connues. Il l'étudie en érudit et en soldat. Son érudition claire et large, s'écarte sensiblement, sur la question des effectifs, des plus récentes hypothèses de l'érudition allemande, mais elle est appuyée sur l'expérience de l'état réel d'une armée en guerre.

Des rapprochements saisissants avec la retraite de 1812 et les combats d'Algérie entre Français et Arabes, jettent souvent une vive et chaude lumière sur le texte froid ou obscur de César. Mais surtout on pénètre le cœur et l'intelligence du grand capitaine et de son adversaire. « Parfois, écrit-il, l'émotion du combat me gagnait, et mon imagination s'enflammait au spectacle des deux armées qu'elle croyait voir aux prises sur le terrain de leur lutte suprême. » Telles sont aussi les impressions du lecteur.

X

L'ouvrage capital du duc d'Aumale est l'*Histoire des princes de Condé pendant les* XVIIe *et* XVIIIe *siècles*, en sept volumes plus un atlas et un volume de tables. Trop souvent nous en avons entretenu les lecteurs des *Études* pour y revenir ici longuement. Ce serait plutôt l'occasion de rappeler l'histoire extérieure du livre. L'impression des deux premiers tomes avait été mise en train vers 1862. Au moment où les feuilles encore humides du tirage sortaient, après deux années presque, des ateliers de l'imprimeur, les Condé furent mis sous clef par l'empire. Il s'en suivit un procès célèbre plaidé en 1863 par Mes Hébert et Dufaure. Mais le séquestre continua. En 1869 seulement les feuillets jaunis par le temps parurent au jour et le prince y ajouta une courte préface datée de Palerme. Les tomes III et IV ne renouèrent la chaîne interrompue qu'après dix-sept ans

consacrés aux commencements de l'histoire du grand Condé, ils furent donnés au public en l'année 1886, pour le troisième centenaire de la mort du vainqueur de Rocroy. Les autres suivirent moins lentement et s'espacèrent de 1889 à 1896. Ils furent couronnés par un *Index* qui à lui seul est un trésor et que l'on peut attribuer aujourd'hui, sans crainte de se tromper, à M. Gustave Macon, le distingué archiviste de Chantilly.

L'exil d'Angleterre et la police impériale avaient entravé l'œuvre à son début. L'exil de Belgique (1886-1889) a projeté sur la suite la même ombre de désenchantement et de tristesse. Par une étrange coïncidence, l'auteur avait à raconter les années que le prince de Condé proscrit et condamné à mort avait passées aux Pays-Bas à guerroyer, uni aux Espagnols contre la France. Il exhala son amertume dans cette tirade qui clôt le cinquième volume paru en 1888 :

> Je continue ce livre comme je l'ai commencé, aux mêmes lieux, dans la disgrâce et sous le poids d'un exil que je crois immérité. Et me voici arrivé au moment critique : il me faut montrer le coupable dans le héros. Avant de poursuivre ce récit, je m'expliquerai sur cette faute, que rien ne peut effacer. Les coups qui me frappent ne troublent pas la sérénité de mon jugement, et je tiens à conserver vis-à-vis de ceux qui prendront la peine de me lire, la liberté d'appréciation que je retrouve au fond de mon cœur. Ce point acquis, je pourrai traverser cette époque douloureuse, louer le capitaine, admirer l'énergie déployée dans une mauvaise cause, sans craindre que les éloges adressés à l'homme de guerre incomparable ne ressemblent à une défense du prince coupable, à une apologie que ma conscience repousse.

Condé finit par faire sa paix avec Louis XIV, au traité des Pyrénées (1661). Le duc d'Aumale rentra en France, en vertu d'un décret signé Carnot (7 mars 1889). Le président de la République se montrait-il personnellement reconnaissant des éloges décernés à son aïeul par l'auteur des *Institutions militaires ?* Un pareil trait honorerait sa mémoire. En tout cas l'on ne peut pas supposer à l'auteur qui comparait, en 1867, Carnot à Louvois et à Gouvion-Saint-Cyr, d'avoir prévu qu'un jour il aurait besoin du petit-fils.

A Chantilly le prince écrivit la retraite de Condé et ses dernières guerres, comme à Bruxelles il avait raconté ses années de révolte. Une fois de plus il se retrouvait dans le cadre historique et naturel. Entouré d'honneurs, heureux de se retrouver dans la terre de France, il oublia les rigueurs de la politique à son égard et composa dans l'apaisement et la sérénité la fin de cet ouvrage qui représente la vie d'un homme et d'un homme tel que lui. Il en faisait paraître des chapitres dans la *Revue des Deux-Mondes*, en lisait des extraits à l'Académie.

Le dernier chapitre eut un auditoire exceptionnel. En mars 1895, tandis que le duc d'Aoste et la princesse Hélène d'Orléans, sa future épouse, réunis au château, avaient entre eux l'entrevue décisive d'où résulta leur consentement, le duc d'Aumale convoqua, dit-on, tous les invités dans le salon d'honneur. Là, pour laisser plus de liberté aux deux fiancés, il lut à l'assistance son beau récit de la conversion et de la mort de Condé. Quand, de sa voix vibrante, il eut achevé la lecture, ordre fut porté aux jeunes gens de rentrer pour dire leur dernier mot. C'était : *oui*. L'*Histoire des Condé* se terminait par un chapitre de roman!

Hélas! pourquoi un meilleur souvenir n'y est-il pas attaché? Le duc avait promis à Dieu d'imiter jusqu'au bout le héros dont Bossuet avait célébré avant lui le retour à la pratique entière de la religion. Lors d'une première crise de sa maladie de cœur, il s'était confessé et avait reçu l'extrême-onction. Sur la promesse de faire ses Pâques le jour de l'Ascension, il partit en Sicile et il n'en est pas revenu vivant [1].

Il eut toujours des sentiments de respect sincère envers le catholicisme, et, si l'on peut reprocher à ses études sur le XVIe siècle trop de complaisance pour le protestantisme, partout ailleurs dans ses écrits il a rendu à la foi de son aïeul saint Louis un fidèle hommage.

1. Voir, pour les détails, les deux articles de l'*Univers* des 15 et 25 mai 1897, dont le premier, envoyé par le P. Tesnière, est intitulé : *Les Sentiments religieux du duc d'Aumale*. Lire aussi l'Oraison funèbre du duc d'Aumale prononcée à Paris, en l'église S.-Germain-des-Prés, par le cardinal Perraud, le jeudi, 10 juin.

H. CHÉROT, S. J.

LES FONCTIONS DE L'ÉTAT
DANS LA SOCIÉTÉ CIVILE

L'homme est fait pour vivre en société. Il y est poussé par un double besoin : besoin de sécurité et besoin de perfectionnement. Isolé ou confiné dans le groupe familial, il ne pourrait lutter avec avantage contre ses ennemis ; il n'aurait ni le loisir ni les moyens de développer suffisamment ses facultés. Sous l'empire de ces pressantes nécessités les familles s'associent. Plusieurs familles, associées pour cette œuvre commune de défense et de progrès, forment ensemble une tribu. Forte de cette union, la tribu, pour peu que les circonstances lui soient propices, tient en respect ceux qui menacent sa tranquillité ; puis, à la faveur de la paix et avec le secours du temps, elle grandit, travaille, prospère : le clan est devenu un peuple civilisé.

Voilà ce qu'attestent l'histoire et l'étude psychologique de l'homme. Aucun pacte n'apparaît à l'origine de la société civile. Le *Contrat social* est un mythe éclos dans l'imagination féconde de Rousseau. La société civile est un fruit de la nature humaine : « Antérieurement à tout libre vouloir, la condition naturelle des hommes est de vivre en commun. C'est ce que prouvent avec évidence et le don du langage, instrument par excellence du commerce qui s'échange entre eux, et la communauté des désirs et celle des besoins que l'homme isolé ne saurait satisfaire, que l'homme associé à ses semblables réussit à contenter [1] ».

1. Léon XIII. Encycl. *Diuturnum*. — Cf. aussi Encycl. *Immortale Dei* : « Insitum homini *natura* est ut in civili societate vivat ; is enim necessarium vitæ cultum et paratum, itemque ingenii atque animi perfectionem cum in solitudine adipisci non possit, provisum divinitus est ut ad conjunctionem congregationemque hominum nasceretur, cum domesticam, tum etiam civilem, quæ suppeditare *vitæ sufficientiam perfectam sola* potest. »

L'homme entre en société pour obtenir un bien qui doit suppléer à l'insuffisance des activités particulières, un bien qui lui permette d'acquérir le vrai bonheur temporel. C'est pour cette raison que ce bien est appelé *bien commun*, *bien public*, *bien social*. La fin prochaine de la société civile est donc d'aider les individus et les groupements inférieurs (familles, associations particulières) dans la poursuite du bonheur temporel[1].

Comment la société pourra-t-elle réaliser cette *fin?* Le grand *moyen* dont elle dispose c'est l'autorité sociale, l'État. Car « une société ne peut subsister ni même se concevoir, s'il ne s'y rencontre un modérateur pour fondre en une seule les volontés éparses et les faire converger vers le but commun ; Dieu a donc voulu qu'il y eût dans la société civile une autorité commandant à la multitude[2]. » Léon XIII dit encore dans la même Encyclique sur l'origine du pouvoir: « que dans toute société, dans toute communauté il y ait des hommes qui commandent, c'est là une nécessité, si l'on ne veut que la société, dépourvue de principe et de chef qui la dirige, tombe en dissolution et se trouve dans l'impossibilité d'atteindre la fin pour laquelle elle existe[3]. » L'État, dépositaire de l'autorité politique, est donc bien le moyen nécessaire et principal pour que la société puisse arriver au but qu'elle vise : la prospérité temporelle publique.

Mais tout moyen doit être proportionné à la fin désirée ; toute fonction doit être en rapport avec le but à atteindre. Or, nous l'avons établi, les hommes se constituent en société pour jouir en paix de l'exercice de leurs droits et pour développer plus pleinement leurs aptitudes. L'État aura donc

1. Encycl. *Nobilissima Gallorum* : « Quemadmodum enim duæ sunt in terris societates maximæ, *altera civilis, cujus proximus finis est humano generi bonum comparare temporale et mundanum*... »

2. Léon XIII, Encycl. *Diuturnum* : « Nunc vero, neque existere, neque intelligi societas potest, in qua non aliquis temperet singulorum voluntates ut velut unum fiat ex pluribus, easque ad commune bonum recte atque ordine impellat ; voluit igitur Deus ut in civili societate essent, qui multitudini imperent. »

3. *Ibid.* « Præesse aliquos in omni consociatione hominum et communitate cogit ipsa necessitas ; ne principio vel capite, a quo regatur, destituta societas dilabatur et finem consequi prohibeatur, cujus gratia nata et constituta est. »

pour rôle de répondre à cette double exigence, de pourvoir à ce double besoin.

Il satisfera au besoin d'ordre et de sécurité, en protégeant les droits de chacun des associés : c'est là sa fonction de justice, sa mission tutélaire, comme disent les Allemands.

Il satisfera au besoin de progrès, en aidant les citoyens dans leur perfectionnement physique, intellectuel et moral : c'est là sa fonction d'utilité publique, sa mission civilisatrice.

Telle est, en deux mots, d'une façon générale, la sphère d'action de l'État : *garantir à chacun ses droits, favoriser les intérêts de tous*[1].

Cette sphère d'attributions, pour être vaste, n'est pas illimitée; et ses limites mêmes ne sont pas arbitrairement tracées. Elle a pour bornes les droits naturels et antérieurs des associés. L'autorité n'a donc aucun pouvoir *direct* sur le bien privé des individus et des familles. Elle n'existe qu'en vue de l'intérêt général : le bien public par conséquent doit être le principe régulateur de son action. « Il en résulte que l'État est chargé de pourvoir aux *besoins communs* de la nation, c'est-à-dire à ceux qui ne peuvent être satisfaits convenablement sous le régime de l'initiative individuelle, qui réclament le concours absolu et préalable de tous les citoyens[2]. »

De ces généralités il nous faut maintenant descendre aux détails de la double fonction, que doit exercer l'autorité sociale. Après ce travail d'analyse, il nous sera plus facile d'indiquer les limites qu'il convient d'assigner à l'activité de l'État moderne, tel qu'il existe en Europe et spécialement en France. La conclusion de cette étude offrira peut-être aux catholiques, divisés sur cette délicate question de l'intervention du pouvoir dans la société civile, un terrain d'entente et de conciliation. C'est du moins notre vœu.

1. Taparelli d'Azeglio, S. J. *Saggio teoretico di diritto naturale*, L. II, C. 5, 7, 8; L. IV, C. 1 à 4. Il existe une traduction française. — R. Rodriguez de Cepeda, *Éléments de droit naturel*, (traduction d'Auguste Onclair), 51e leçon.— De Pascal, *Philosophie morale et sociale*, L. III, 3e sect., ch. 2. — Voir surtout le récent ouvrage de Charles Antoine, S. J. *Cours d'Économie sociale*, ch. 3, p. 67-80.

2. Paul Leroy-Beaulieu, l'*État moderne et ses fonctions*, L. III, ch. 1.

I

Jouir pacifiquement de ses droits est pour l'homme un besoin fondamental, un besoin de première nécessité. Pour lui donner satisfaction, il n'hésite pas à mettre en commun ses forces et ses ressources, il ne balance même pas à sacrifier une part de sa liberté. A quoi lui servirait d'être propriétaire d'immenses domaines, si ces biens sont à la merci d'un coup de main? A quoi lui servirait d'être doué de facultés intellectuelles, brillantes, voire même de génie, s'il vit au milieu du trouble, sans cesse inquiet du côté de l'avenir, n'ayant de sa fortune qu'un usage précaire, traînant une existence toujours plus ou moins menacée? On ne songe à se perfectionner, on ne peut déployer une activité puissante et ordonnée, on ne saurait vaquer aux travaux de la haute culture intellectuelle, que si l'on est sûr du lendemain : c'est la condition préalable de tout progrès et de toute civilisation. Autrement toutes les forces vives seront dépensées à sauvegarder le moment présent.

C'est pourquoi le devoir primaire, indispensable de l'État, c'est de procurer à ses sujets la possession tranquille et le libre exercice de leurs droits.

Comment remplira-t-il efficacement ce devoir de protection? En garantissant la sécurité tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

L'impérieux besoin de sécurité, qui avait donné naissance au groupement des familles et des tribus en société, persiste au sein des races civilisées, depuis qu'elles se sont constituées en nationalités distinctes. Qui maintiendra les lois de la justice dans les rapports internationaux? Qui assurera à chaque peuple l'usage paisible de ses droits? Le gouvernement de chaque pays, évidemment, car c'est là un service d'intérêt général, qui exige l'action de la communauté même et le concours effectif de tous les citoyens.

L'armée, la marine et la diplomatie sont les grands moyens dont l'État dispose pour s'acquitter de cette lourde et périlleuse mission. La diplomatie a pour tâche de prévenir

les conflits ou d'en réparer les suites fâcheuses; la marine et l'armée les tranchent, à la dernière extrémité, par la force. Ce sont là des services dont la nécessité s'imposera longtemps encore, sinon toujours, du moins comme remède préventif, même dans le cas où les congrès de la paix réussiraient à faire accepter de toutes les puissances belligérantes le bienfait d'un arbitrage international présidé par le Pape. Il est triste, en attendant, de constater, après de longs siècles de civilisation, dans un temps où l'on parle sans cesse de la fraternité des peuples, que l'Europe au port d'armes ressemble à un vaste camp retranché, où chaque nation bardée de fer monte anxieusement la garde pour épier les moindres mouvements des pays voisins. On a trouvé un euphémisme charmant pour exprimer, en le voilant, ce retour à la barbarie des tribus guerrières toujours en éveil : c'est la paix armée.

Le rôle protecteur de l'autorité se fait sentir aussi à l'intérieur : ici encore elle doit sauvegarder les droits de tous et, dans ce but, maintenir la sécurité matérielle et morale, car c'est elle seule, pouvoir souverain, dominant toutes les résistances particulières, c'est elle seule qui peut maintenir efficacement les conditions générales d'existence et de stabilité de l'ordre social.

La sécurité intérieure est menacée par des ennemis nombreux. Le danger vient de deux côtés à la fois, du côté des hommes et du côté des éléments.

L'un des premiers droits des citoyens et l'un des plus précieux, c'est le droit à la libre circulation à travers le pays. A l'État de défendre la voie publique contre les voleurs et les assassins. La police et la force armée, mises à sa disposition, sont destinées à cette fonction tutélaire, dont on ne sent toute la valeur que dans les temps et les contrées où elle est mal remplie. Qui le croirait? Certains gouvernements contemporains ne sont pas encore parvenus à protéger partout suffisamment la vie, les biens et la libre allure de leurs sujets. On n'a qu'à se rappeler les histoires encore récentes de ces détrousseurs de grands chemins, qui ont effrayé la Sicile.

C'est là, du reste, une fonction difficile à bien organiser.

Longtemps l'État, dont c'est pourtant la mission propre, s'en est assez médiocrement acquitté. Par exemple, quand les routes étaient rares et rudimentaires, il lui était presque impossible de mobiliser à temps des troupes pour porter secours. Aussi a-t-on vu l'initiative privée faire effort pour suppléer à l'insuffisance du pouvoir central. En France, les petits propriétaires d'alleux se groupèrent sous le patronage de seigneurs puissants; en Espagne, la Sainte-Hermandad; en Italie, en Angleterre, en Flandre, en Espagne, des associations particulières s'appliquèrent à garantir la sécurité des communications. « Ces combinaisons des âges primitifs ou troublés laissent encore certaines traces : en Angleterre et aux États-Unis, les constables spéciaux, dans le Far-West américain, surtout les lyncheurs, sont les héritiers intermittents de toutes ces associations libres faites en vue de la sécurité[1]. »

La nature est souvent aussi une terrible ennemie de la sécurité. L'État aura la charge de prémunir les citoyens contre les fléaux qui peuvent compromettre la santé publique et le bien-être général[2].

Il lui appartient donc de prendre en main la défense de la société : contre les *inondations*, par des précautions appropriées; c'est ainsi qu'on a institué des veilleurs de nuit en Russie, construit des digues en Hollande, fait des levées de terre dans les vallées de la Loire et du Pô; contre la *sécheresse*, en s'occupant du régime des eaux et des forêts[3], qui a une influence si notable sur le climat d'une contrée et, par contre-coup, sur l'état sanitaire de ses habitants : c'est ainsi que le déboisement des Alpes est nuisible à toute la Provence; contre les *incendies*, en organisant des secours en permanence : les corps de pompiers, gens professionnels, sont préférables aux pompiers volon-

1. P. Leroy-Beaulieu, *Op. cit.*, p. 43.

2. Taparelli d'Azeglio, S. J. *Op. cit.*, L. III, c. 4, n° 770.

3. « Que se passe-t-il sous nos yeux? Un ministre de l'agriculture emploie son temps à détruire la belle ordonnance de Colbert sur les eaux et forêts... Le ministère de ce politicien (M. Viette) a montré ce qu'il advient des richesses nationales quand on se place uniquement au point de vue électoral. » P. Leroy-Beaulieu, *Ibid*, p. 127.

taires, comme on en voit encore en Angleterre; enfin contre les *épidémies*, en assurant la propreté des rues par une bonne administration de la voirie, qui vaut mieux que la ressource plus ou moins aléatoire des balayeurs spontanés, comme on en rencontre encore à Londres; en assainissant les quartiers privés d'air et de soleil; en drainant les eaux sales; en desséchant les marais pestilentiels; en établissant des cordons sanitaires et des quarantaines; bref, en prenant pour entretenir la salubrité publique des mesures d'hygiène préventive ou répressive. Voilà pour la sécurité matérielle.

Le rôle de l'État est plus important et plus nécessaire encore si l'on s'élève à la considération des moyens de garantir la sécurité morale. On pourrait, ce semble, le résumer dans un triple devoir: faire respecter les droits de chacun par une bonne administration de la justice; les interpréter et les préciser, en cas d'indétermination, par une sage législation; réprimer enfin par une active vigilance les atteintes portées à la morale publique.

Le pouvoir judiciaire est tout entier ordonné à la protection des droits des particuliers en exigeant le redressement des torts. C'est une fonction qui, de l'avis de tous, revient à l'autorité souveraine, car elle est avant tout *custos justi*. Ce n'est pas à dire que la magistrature doive être entre les mains du pouvoir central un instrument de règne, ce qui signifie, d'oppression intolérable pour les uns, d'impunité scandaleuse pour les autres. On attend d'elle des arrêts et non pas des services. L'État doit donc, en vue même d'une impartiale gestion de la justice, assurer l'indépendance des magistrats. Nous n'avons pas à entrer ici dans la discussion des moyens propres à la sauvegarder: les principaux semblent être un concours au seuil de la carrière, puis l'inamovibilité.

Cette indépendance supposée, comment le pouvoir judiciaire remplira-t-il son office? Il doit d'abord *dirimer* ce que l'on appelle les conflits de droit, qui peuvent s'élever entre particuliers. Mais, comme en réalité, cette collision n'est qu'apparente, puisqu'il n'y a pas de droit contre le droit, il s'agit pour lui de décider lequel des réclamants, dans

l'espèce donnée, est vraiment l'ayant-droit. Il doit ensuite, en cas d'intérêts lésés : biens, réputation, vie, fixer la quotité de la réparation due, en la proportionnant à la gravité de la lésion, dans les limites tracées par la loi. En s'acquittant de ce double rôle, la magistrature ne fait qu'appliquer aux cas spéciaux qui se présentent les dispositions du Code pénal et du Code civil, protectrices des faibles et des opprimés.

Il ne suffit pas de faire respecter le droit, il faut encore le déterminer. L'État est en effet le *définisseur* des responsabilités juridiques. L'organe dont il use, c'est la loi.

Sans doute la loi civile ne crée pas le droit ; elle le constate, le précise, le sanctionne. La loi c'est le droit écrit, formulé, garanti. Partout le droit non écrit, le droit coutumier a précédé, préparé les formules et les textes légaux. L'individu d'ailleurs et la société domestique ne sont-ils pas, comme le remarque Léon XIII, plus anciens que l'État ? *Est homo republica senior* [1]. Leur droit, droit naturel, ainsi appelé parce qu'il dérive de la nature même des choses, est donc logiquement et chronologiquement antérieur à celui de l'État. Par conséquent l'État et son instrument la loi civile ne sont pas, comme le prétendent bruyamment les modernes héritiers des légistes de l'ancien régime, la source d'où découle le droit. Sacrifier cette prééminence, cette inviolabilité du droit naturel, serait immoler l'individu et la famille à la toute puissance dévorante de l'État. En le rendant omnipotent on l'acheminerait à un despotisme sans frein, sans contrepoids. « Il ne faut pas que l'individu et la famille soient absorbés par l'État ; il est juste que l'un et l'autre gardent la faculté d'agir librement, autant que cela se peut faire sans préjudice du bien commun et sans dommage pour personne [2]. » Cette

1. Encyclique *De conditione opificum* : « En igitur familia seu societas domestica, perparva illa quidem sed vera societas, eademque omni civitate antiquior ; cui propterea sua quædam jura officiaque esse necesse est, quæ minime pendeant a republica. » Cf. H. Martin, *Études*, 1891, t. III, p. 380-2.

2. Léon XIII, encycl. *De conditione opificum* : « Non civem, ut diximus, non familiam absorberi a republica rectum est ; suam utrique facultatem agendi cum libertate permittere æquum est, quantum incolumi bono communi et sine cujusquam injuria potest. »

absorption, qui est la tendance caractéristique de l'État moderne, s'acharnant à tout centraliser, serait la mort de toute liberté civile, l'étouffement de toute initiative privée.

Mais alors, dira-t-on, la loi n'a donc rien à voir dans les matières du droit naturel : par exemple l'éducation des enfants, la faculté de posséder, la possibilité de s'associer... etc... Pardon. Assurément ces droits primordiaux ne sont pas octroyés par le bon plaisir de l'État ; ils n'ont pas pour fondement les prescriptions législatives. Cependant, notons tout d'abord qu'ils sont laissés par la nature même dans une certaine indétermination : c'est à la loi d'en préciser les contours. De plus, il est manifeste que les individus et les familles, du seul fait de leur entrée en société, forment des groupements plus considérables, et acquièrent, par ces points de contact nouveaux, de nouveaux rapports, qu'il faut fixer et circonscrire. Il est impossible, en effet, sous peine de condamner leur association à une prochaine dissolution, que ceux qui se rapprochent ainsi pour s'unir en corps social, jouissent d'une liberté sans limites et sans contrôle. Il appartiendra donc au pouvoir législatif de définir les devoirs et les droits réciproques des citoyens, seulement dans la mesure où cette délimitation est nécessaire au bien général ; car l'autorité n'est pas faite pour restreindre arbitrairement le déploiement de l'activité des associés, mais pour en faciliter le plus possible le libre jeu. Procurer le maximum de sécurité avec le minimum d'entraves, telle est la règle qui doit présider à l'élaboration des lois. Apportons quelques exemples.

L'autorité paternelle est évidemment un droit naturel. Contrairement à la monstrueuse doctrine de Danton qui osait dire : « Les enfants appartiennent à l'État avant d'appartenir à leur famille, » c'est au père et à la mère que revient l'éducation. Mais si des parents manquent gravement à ce devoir essentiel, s'ils abusent de leur pouvoir et de leur influence pour maltraiter ou pervertir leurs enfants, le législateur peut intervenir, sans encourir le reproche d'empiètement[1]. Dans ce cas, en effet, il maintient les droits incon-

1. Léon XIII, Encycl. *De conditione opificum :* « S'il existe quelque part un

testables des enfants à la conservation de la vie et à la culture morale contre la brutale tyrannie des parents ou leur flagrante perversité.

Sans doute le mur de la vie familiale est et doit rester sacré, impénétrable. Aussi n'est-ce que sur des indices publics que l'État peut en venir à des visites domiciliaires [1]. Il y a en France, d'après les statistiques de l'assistance publique, probablement au-dessous de la triste réalité, 75.000 enfants complètement délaissés ou plus ou moins corrompus par leurs familles. Une loi du 24 juillet 1890 prévoit les cas, où l'on pourra priver de la puissance paternelle les parents qui se sont rendus indignes de l'exercer et pourvoit, en conséquence, à la protection des mineurs. L'Angleterre, pourtant si chatouilleuse sur l'inviolabilité du *home*, nous avait devancés en cette matière. Le Parlement a voté une loi répressive, le 23 août 1889, à la suite d'une enquête qui révéla des actes d'abominable cruauté. Les descentes à domicile sont autorisées et les enfants sont enlevés aux parents dénaturés.

Le droit de propriété est aussi un droit antérieur à l'organisation de la société politique. On dit que c'est la loi qui crée le droit de propriété : il n'est pas de proposition plus frivole et plus contraire à l'histoire. M. Paul Leroy-Beaulieu le prouve longuement par des arguments historiques irrécusables et arrive à cette conclusion : « Partout le fait instinctif, inconscient, généralisé, a précédé la loi [2]. » Cependant l'État ne sort pas de la sphère de ses attributions en réglant par une législation sage l'exercice des droits nombreux, que l'usage de la propriété comporte : achats, ventes, donations, successions. Le pouvoir législatif

foyer domestique, qui soit le théâtre de graves violations des droits mutuels, que le pouvoir public y rende son droit à chacun. Ce n'est point là usurper sur les attributions des citoyens, c'est affermir leurs droits, les protéger, les défendre, comme il convient. »

1. Les journaux ont récemment signalé à l'indignation publique la conduite de parents indignes, qui ont torturé un petit enfant de deux ans, mort à la suite d'affreux traitements. Si l'autorité avait été prévenue à temps par les voisins de l'innocente victime, son devoir aurait été d'intervenir énergiquement.

2. P. Leroy-Beaulieu, *op. cit.* p. 113.

intervient ici pour fixer nettement les limites de ces droits divers, que la nature a laissés dans un état plus ou moins vague d'indétermination et de généralité. Mais ici encore, comme précédemment, les restrictions imposées doivent avoir pour principe modérateur le bien commun et être réduites au minimum nécessaire [1]. Ces mesures restrictives apportent d'ailleurs avec elles une compensation appréciable : toutes les transactions de la fortune mobilière et immobilière sont garanties par la force publique, qui en assure le respect, en réprimant les contestations malhonnêtes ou les évictions brutales. Les lois sévères promulguées naguère contre les socialistes ont pour but de protéger sans doute la vie, mais aussi les propriétés des citoyens paisibles, contre les énergumènes qui ne reculent pas devant la « propagande par le fait », délicat euphémisme pour désigner la dynamite et autres explosifs *ejusdem farinæ*.

Le droit d'association [2] est encore un droit primordial, inhérent à l'individu, car il n'est qu'une extension naturelle de sa personnalité. Mais chacun comprend que la société est intéressée à surveiller l'exercice de ce droit, qui, pas plus que les autres, ne saurait être illimité. Aussi l'autorité peut formuler les conditions auxquelles les citoyens doivent se soumettre pour se réunir et combiner leurs efforts. Par exemple, elle a le droit et le devoir de ne pas laisser les sociétés secrètes naître et se développer ; car un but poursuivi dans l'ombre et le mystère, n'étant pas avouable, doit être réputé déshonnête. Ici, comme toujours, les intrusions de l'autorité ne seront pas à craindre, si elle prend, comme mesure de son intervention, le bien public. On sait assez combien la loi française, s'inspirant de l'esprit individualiste de la Révolution, est défiante, soupçonneuse, étroitement restrictive à l'égard du droit d'association.

Le dernier devoir de l'État est de faire respecter la morale et la religion. Assurément le sanctuaire de la vie privée et le for intérieur échappent à son action coercitive. Mais il

1. Le pouvoir de l'État, en pareille matière, s'étend jusqu'à l'expropriation pour cause d'utilité publique.

2. H. Prélot, *Études*, juillet et août 1893.

doit réprimer énergiquement ce qui porte une grave atteinte à la moralité publique, ce qui outrage la religion. A lui incombe la police des rues, des théâtres, des réunions et fêtes publiques, de la presse, des affiches, du colportage.

Trop souvent hélas ! le pouvoir, tristement complice, cède et fléchit sur ce point. L'initiative privée doit stimuler son indolence, et, au besoin suppléer à son apathie. C'est ainsi qu'il y a quelques années une ligue s'est formée à Paris contre la licence de la rue et la liberté de la pornographie, pour exercer sur le gouvernement, trop enclin à laisser passer sans entraves ce torrent fangeux, une pression puissante qui l'oblige à lui barrer le chemin. Le président du comité était un libéral impénitent, M. Jules Simon. Les listes d'adhésion sont singulièrement bigarrées au point de vue des croyances religieuses et des convictions politiques. Cette unanimité d'hommes si divergents à tant d'égards n'a rien d'étrange. C'est la protestation de l'âme naturellement chrétienne ; c'est l'instinct de la conservation et de la dignité sociales qui se réveille et s'affirme avec éclat. Tous ces honnêtes gens se sont réunis sur un terrain commun : la sauvegarde de la moralité publique. C'est pour la société un cas de légitime défense contre l'invasion de ces malfaiteurs artistiques et littéraires, qui gâtent et flétrissent la jeunesse en sa fleur. Les coupables crient à l'intolérance, protestent, s'indignent au nom des droits sacrés du talent et de l'indépendance de l'art, qui purifie tout ce qu'il touche. Mais quiconque a le respect de soi-même et des autres approuvera toute mesure répressive, qui réduira ces misérables à l'impuissance de nuire et les fera rentrer dans l'ombre d'où ils n'auraient jamais dû sortir[1].

1. Nous sommes heureux de relever, dans un article tout récent de M. Fouillée, cette ferme protestation : « Oubliant que la littérature « façonne petit à petit l'idéal d'un peuple » notre gouvernement est l'unique au monde, qui, sous prétexte de liberté, s'abstienne d'attaquer les publications immorales. Les libres pays d'Amérique ne tolèrent pas ces outrages par écrit à la pudeur publique. Et cependant, on l'a maintes fois montré, c'est le gouvernement seul qui pourrait ici agir avec efficacité : livrés à leurs seules forces, les particuliers sont impuissants contre la vaste action, d'un caractère essentiellement social, exercée par le quatrième état. » (*Revue des Deux-Mondes, les Jeunes criminels*, 15 jan. 1897, p. 440). Et plus bas : « La complète

Telle est, dans ses grandes lignes, la mission protectrice de l'État, c'est avant tout une mission de justice; car elle consiste principalement à garantir à chaque citoyen la paisible jouissance de ses droits et, si cette jouissance vient à être troublée, à la rétablir même par la force. Pour la bien remplir la société remet aux mains de l'État des instruments nombreux et puissants : l'armée, la marine, la diplomatie, la police, la magistrature, les lois, les finances, les travaux publics. Ce sont là des moyens positifs. Et cependant l'on doit dire que ce premier rôle de l'État, bien qu'il s'exerce par des actes réels, est plutôt un rôle négatif, car il tend surtout à écarter les obstacles, qui peuvent gêner le libre et légitime déploiement de l'activité privée : individuelle ou collective; il est, comme dirait l'École, *removens prohibens*.

C'est là, d'ailleurs, la fonction primaire de l'État : sa raison d'être est de perpétuer l'association en assurant le respect mutuel des droits. Dans ce but, il est revêtu d'une autorité souveraine, supérieure aux volontés particulières; il est armé d'un pouvoir coercitif pour contraindre les volontés rebelles au bien commun. Cette fonction de justice est absolument nécessaire : sans doute elle n'a pas comporté partout et toujours les multiples services, que nous venons de passer en revue et qu'exige la complication croissante de la civilisation moderne. Mais sans elle, à l'envisager dans son service essentiel, qui est la sécurité collective de la nation et des particuliers, aucune société ne peut ni se concevoir, ni se maintenir, ni progresser.

Aussi, sur ce point vital, l'État ne saurait abdiquer sans entraîner dans sa déchéance et sa ruine le peuple qu'il a pour mission de protéger. Or il abdique « quand, par optimisme ou faiblesse, il livre aux sociétés locales une portion du domaine public, quand il les charge de recouvrer ses impôts, de nommer les juges et les commissaires de police, d'employer la force armée, bref quand il leur délègue des fonctions qu'il doit lui-même exercer chez elles, parce qu'il en est l'entrepreneur spécial et responsable, seul bien pla-

liberté politique, scientifique et religieuse de la presse ne saurait entraîner ni le droit de diffamation, ni le droit d'excitation aux crimes ou délits punis par la loi, ni le droit de publications pornographiques. » (*Ibid.* p. 442).

cé, compétent, outillé et qualifié pour les remplir[1]. » L'expérience a été tentée pendant la grande Révolution ; l'autorité centrale avait à peu près donné sa démission : « Sous sa souveraineté presque nominale, il y avait en France quarante-quatre mille petits États presque souverains en droit, et, le plus souvent, en fait[2]. » Les conséquences de cette abdication se firent bientôt et vivement sentir : « Anarchie universelle, persistante, incurable, impuissance du gouvernement, violation des lois, anéantissement des recettes, vide du Trésor, arbitraire des forts, oppression des faibles, émeute dans la rue, brigandage dans les campagnes, dilapidations et concussions aux hôtels de ville, usurpations ou abdications municipales, ruine de la voie publique et de toutes les œuvres et bâtisses d'utilité publique, ruine et détresse des communes[3]. »

II

Protéger efficacement les droits, là ne se borne pas la fonction de l'État. A cette fonction de justice vient s'ajouter une mission *civilisatrice*, une mission d'*utilité publique*. Sans doute, sous peine de verser dans l'erreur socialiste, il ne faut pas faire de l'État la Providence universelle des particuliers, chargée de leur procurer directement le bonheur temporel. L'autorité n'est pas la pourvoyeuse attitrée des citoyens : elle n'est point faite pour les élever, les nourrir, les soigner, les enrichir. Non ; cependant la peur d'un mal ne doit pas nous conduire dans un autre. Il ne convient pas de confiner l'État dans le rôle de gendarme, qui monte la garde pour faire respecter la justice, et de lui donner, pour le reste, comme mot d'ordre : *laisser faire, laisser passer*. La vérité semble être dans un juste tempérament : « La règle n'est pas de *laisser faire*, comme le soutiennent les économistes absolus, mais elle n'est pas davantage de *faire* dans le sens complet du mot. Elle est,

1. Taine, *Le Régime moderne*, t. I, l. IV, c. I, p. 368.
2. *Ibid.*, p. 369.
3. *Ibid.*, p. 370.

suivant une formule excellente de M. Baudrillart d'*aider à faire*[1]. »

Ce devoir d'assistance, entendu largement, n'est plus guère contesté aujourd'hui, comme l'observe M. Michel Chevalier : « En fait, une réaction s'opère dans les meilleurs esprits ; dans les théories d'économie sociale qui prennent faveur, le pouvoir cesse d'être considéré comme un ennemi naturel ; il apparaît de plus en plus comme un infatigable et bienfaisant auxiliaire, comme un tutélaire appui. On reconnaît qu'il est appelé à diriger la société vers le bien et à la préserver du mal, à être le promoteur actif et intelligent des améliorations publiques, sans prétendre au monopole de cette belle attribution[2]. »

Ainsi donc, l'État ne peut ni ne doit être le facteur et l'agent général du progrès ; mais il peut et doit être, un aide, un auxiliaire, un appui, bref un ministre, un promoteur du progrès pour le bien commun : *Dei enim minister est tibi in bonum*[3].

Cette seconde mission ressort, comme la première, de la nature même des choses. Les hommes, nous l'avons montré, entrent en société non seulement pour mettre en sûreté l'exercice de leurs droits, mais encore pour atteindre la plénitude de leur développement. Dès que la sécurité des personnes et des biens est solidement garantie, quand l'homme peut compter sur un lendemain paisible, son premier instinct celui de la *conservation*, est satisfait ; à son tour l'inclination fondamentale qui le complète, celle de *l'accroissement de l'être*, s'éveille et réclame satisfaction : chaque jour le besoin de progresser s'accentue davantage, les travaux les plus variés, qui aboutiront, dans un avenir plus ou moins lointain, à l'épanouissement d'une brillante civilisation, surgissent de toutes parts à l'abri de l'ordre social et de la paix publique. Le rôle du pouvoir n'est pas de procréer lui-même ce magnifique ensemble de richesses idéales et matérielles, qui forment l'apanage des peuples cultivés ; mais c'est à lui d'en

1. E. Beaussire : *Les principes du droit*, p. 101.
2. M. Chevalier : *Cours d'économie politique*, t. II, 6e leçon.
3. S. Paul, *Ep. ad Rom.*, XIII, 4.

faciliter la production. Comment cela? En mettant, par un concours positif, les citoyens dans des conditions favorables à leur complet développement, en leur ménageant un milieu social propice au perfectionnement physique, intellectuel et moral. Par là, il contribuera, d'une façon, indirecte sans doute, mais très efficace, à la prospérité générale.

C'est pour lui la source de deux grands devoirs.

Le premier consiste à aider au progrès des intérêts matériels et des forces productives du pays. On ne lui demande pas d'être agriculteur, industriel, métallurgiste. Qu'il laisse aux particuliers le soin de faire rendre le plus possible au sol et aux richesses naturelles qui gisent cachées dans son sein. Mais il ne suffit pas de produire du blé, du vin, de l'huile, du lin, etc., même en abondance, d'extraire du minerai de fer, de cuivre, d'argent, etc., même en grande quantité. Il faut en outre, sous peine de disette ou de ruine, que ces produits bruts ou manufacturés circulent et se répandent au loin. M[me] de Sévigné notait déjà dans ses lettres qu'elle voyait en Bretagne de belles récoltes se gâter sur place, faute de moyens de transport. M. Rocquain, dans son livre sur l'*État de la France au 18 brumaire* (1799), cite un rapport significatif de Fourcroy : « Une quantité de blé, valant 18 francs à Nantes, coûte une égale somme pour être transportée à Brest. J'ai vu des rouliers ne pouvant marcher que par caravanes de sept ou huit, ayant chacun de six à huit forts chevaux attelés à leur voiture, aller les uns après les autres se prêtant alternativement leurs chevaux pour sortir des ornières où leurs roues sont engagées.... Dans beaucoup d'endroits, j'ai vu avec douleur les charrettes et les voitures quittant la grande route et traversant, dans des espaces de cent à deux cents mètres, les terres labourées, où chacun se fraye un chemin... Les rouliers ne font parfois que trois ou quatre lieues entre deux soleils. » Par suite, disette à Brest : « On assure qu'on y est depuis longtemps à demi-ration et peut-être au quart de ration. Cependant, il y a maintenant en rivière, à Nantes, quatre cents à cinq cents vaisseaux chargés de grains : il y sont depuis plusieurs mois et leur nombre augmente tous les jours; les

matières qu'ils renferment se détériorent et s'avarient[1]. »

C'est pourquoi il appartient à l'État de pourvoir, soit par lui-même, soit en secondant l'initiative privée, à la circulation des richesses en leur ouvrant des voies de communication sûres, faciles et nombreuses : construction de routes, creusement de ports et de canaux, percement d'isthmes, établissement de postes, de télégraphes, de téléphones, pose de câbles transmarins. A lui d'encourager l'agriculture, le commerce et l'industrie par des concours régionaux et des récompenses appropriées. A lui de leur préparer des débouchés lointains en fondant des colonies bien placées et bien entretenues, qui rendront à la mère-patrie ce qu'elles en auront reçu, et au centuple, en denrées et produits exotiques de toutes sortes. A lui de les soutenir par une législation sagement protectrice, proportionnée aux besoins et aux circonstances.

Tout cela ressortit à l'État. Qu'on ne crie pas à l'ingérence injuste et stérile! Elle n'est point injuste, car nous la supposons restreinte aux nécessités de l'intérêt commun. Pour se convaincre de sa fécondité, on n'a qu'à voir à l'œuvre le pays du *Self Help*. L'Angleterre doit certainement sa situation florissante à l'activité industrieuse et persévérante de ses habitants, mais aussi pour une bonne part, à l'aide intelligente que leur prête le gouvernement. Son intervention bienfaisante se fait sentir de mille manières : il conclut des traités de commerce avantageux, il consolide et étend ses colonies, si bien disséminées dans les deux hémisphères que partout sa marine marchande trouve des ports de refuge et de ravitaillement; il multiplie les comptoirs qui facilitent les échanges; il accrédite d'innombrables agents consulaires, couvrant ses nationaux du drapeau britannique, avec une fermeté fière qui rappelle la manière romaine; il subventionne de grandes compagnies qui servent de pionniers à l'influence de la Métropole. En agissant ainsi, le gouvernement anglais reste sur son terrain; il n'empiète pas, car il travaille pour le bien public.

L'État doit ensuite concourir au progrès intellectuel et

1. Cité par Taine, *op. cit.* p. 362.

moral. Ici surtout son action est indirecte. Favoriser dans de sages limites l'instruction publique[1], récompenser les chefs-d'œuvre de l'art et les recherches de la science, subventionner des voyages d'exploration, ouvrir des musées et des bibliothèques, organiser des expositions universelles, encourager, non seulement par des paroles mais par des subsides, les œuvres moralisatrices dues au dévouement de quelque âme généreuse, accorder des primes et des privilèges aux inventions recommandables, distribuer des décorations, déclarer d'utilité publique certaines associations scientifiques, littéraires, artistiques, bienfaisantes, etc., voilà un aperçu du nouveau champ ouvert à l'activité civilisatrice du pouvoir. Il faut ajouter à ces charges le devoir plus honorable encore de protéger les missionnaires, ces héroïques propagateurs de la foi et de la civilisation chrétiennes.

Veut-on un fait actuel? Au mois d'août 1895 se clôturait à Londres le congrès géographique : on y vit accourir des représentants autorisés des principales sociétés de géographie fondées par des particuliers dans les capitales des deux mondes. L'une des plus importantes résolutions, prise à l'unanimité, a été de décider la confection d'une carte géographique internationale du globe terrestre, dressée avec toute la rigueur scientifique désirable, pour faciliter les communications commerciales[2]. Demande-t-on aux divers États de la dresser eux-mêmes? Pas le moins du monde. On

1. « Le sophisme de l'égalité dans l'instruction est aussi chimérique que le sophisme de l'égalité dans la richesse. Notre plus ardent désir serait de procurer à tous nos concitoyens le plus large savoir possible ; mais ce désir n'est réalisable que si vous enseignez un moyen de remplacer l'esclave antique. Nous ne concevons un peuple de bacheliers qu'avec l'esclave au-dessous. Qui voudra continuer le travail manuel quand on l'aura sacré candidat au travail du cerveau? Et comment fournira-t-on du travail rémunéré à tous les cerveaux? La diffusion indéfinie de l'instruction secondaire fait trop de malheureux. Devant les effets d'une pléthore funeste aux individus et à la nation, on entend déjà s'élever un concert d'interrogations inquiètes et de cris d'alarme chez les démocrates les moins suspects, les plus engoués, hier encore, de la décevante chimère. » E. Melchior de Vogüé, *Revue des Deux Mondes* 1er avril 1894.

2. De Lapparent, *Le Congrès géographique de Londres. Correspondant*, août 1895, p. 633.

accueillera avec reconnaissance les subventions qu'il leur plaira d'octroyer : c'est un simple concours pécuniaire.

Telle est, en bref, la seconde fonction de l'État : *aider* à l'avancement de la prospérité nationale. Ce rôle, on le voit, par le mot lui-même, est un rôle *supplétif*. L'État n'a donc, ni en principe ni en fait, à intervenir là où l'initiative privée (et par elle nous entendons toujours l'initiative, soit individuelle, soit collective d'un ou plusieurs groupes associés,) est assez efficace par elle-même pour atteindre le but proposé. Il ne doit pas la supplanter ; car on entre en société non pour y perdre le bénéfice du libre jeu de son activité personnelle, mais pour remédier à sa faiblesse, fruit de l'isolement, par l'union des forces et la convergence des efforts. Dans un corps bien organisé chaque organe doit remplir sa fonction propre : l'empiétement de l'un entraînerait l'atrophie des autres.

Ainsi donc, là où l'initiative privée est languissante, il appartient à l'État de la stimuler, d'en secouer la torpeur : c'est un *excitateur*. Là où l'initiative privée est insuffisante, il appartient à l'État de la compléter : c'est un *adjudant*. Là où l'initiative privée est impuissante, il appartient à l'État de la remplacer : c'est un *substitut ;* mais il doit se considérer comme un « substitut provisoire » et être toujours prêt à donner sa démission. Là où l'initiative privée est suffisante, l'État n'a qu'à la laisser agir en l'encourageant : c'est un *spectateur bienveillant* et *bienfaisant*. Il ressort de ce qui précède que la seconde fonction de l'État n'est pas aussi absolue que la première ; elle est secondaire, relative et varie avec les temps, les lieux et les personnes.

Apportons un exemple pour concréter notre pensée : soit la question de l'instruction. L'État par rapport à l'enseignement peut prendre trois attitudes : l'*abstention*, il n'enseigne pas ; le *monopole*, il enseigne seul ; la *concurrence*, il enseigne en même temps que les particuliers.

De ces trois attitudes la première est légitime, la seconde est illégitime, la troisième peut être légitimée par les circonstances. En effet l'État, n'étant pas une autorité doctrinale, ne saurait avoir par lui-même une mission enseignante. L'enfant appartient d'abord à la famille, et non à l'État, comme

le veut la doctrine révolutionnaire renouvelée du paganisme[1]. C'est aux parents qu'échoit la mission d'élever leurs descendants ; si le temps ou la capacité leur fait défaut, ils délèguent leurs pouvoirs à ceux qu'ils jugent les plus dignes de tenir leur place. « L'autorité paternelle ne saurait être abolie ni absorbée par l'État, car elle a sa source là où la vie prend la sienne. *Les fils sont quelque chose de leur père, filii sunt aliquid patris ;* ils sont en quelque sorte une extension de sa personne[2]. »

Aussi le monopole est-il un empiètement monstrueux sur le droit naturel des familles. Il a été entre les mains de ceux qui l'ont manié un instrument politique. La contrainte qu'il a fait si longtemps peser sur les consciences lui a bien mérité le nom flétrissant de « conscription des âmes », que lui a infligé l'indignation des honnêtes gens.

C'est à l'initiative particulière qu'il revient de faire face aux nécessités de l'instruction. Si les associations privées leur donnent ample satisfaction, l'abstention est de rigueur pour l'État : il n'a point le droit d'ouvrir d'écoles. Son intervention doit se borner à faire la police des établissements scolaires et à encourager les plus méritants par des subventions réparties d'une façon intelligente et impartiale. C'était la situation de l'enseignement sous l'ancien régime : point de monopole universitaire, mais plusieurs universités distinctes, fondées par l'Église, soutenues par l'État.

Si au contraire l'activité privée, individuelle ou collective, ne suffit pas à la tâche, l'État a le droit et le devoir de combler ce déficit en organisant des écoles publiques ; car la distribution de l'instruction dans de sages limites est d'un intérêt majeur pour l'avenir de la société. Mais ces écoles publiques ne doivent pas être favorisées au détriment des écoles libres particulières ; les unes et les autres doivent être traitées sur le pied d'égalité ; par conséquent, les allocations, les bourses, les bienfaits administratifs seront équitablement distribués.

1. Platon, *République*, l. V et VI.
2. Léon XIII, Encycl. *De conditione opificum.*

La raison fondamentale est toujours la même; dans ce cas et dans les cas semblables, l'État remplit, par nécessité, un emploi pour lequel il n'est pas fait; il ne peut le remplir aussi bien que les particuliers, car il n'est pas stimulé, comme eux, par l'aiguillon de l'intérêt personnel, ni quand il exerce un monopole, par l'émulation de la concurrence. D'ailleurs, l'administration de l'État est une machine très compliquée, aux rouages multipliés à l'excès, qui entravent la bonne et prompte expédition des affaires : lourde, lente, coûteuse, routinière, impersonnelle, elle manque de souplesse et d'initiative. On a pu dire [1], l'histoire en main, que la plupart des inventions sont dues à des « individualités sans mandat ». Cette fonction surnuméraire de l'État est donc un pis-aller : elle doit cesser dès que les associations privées sont en mesure de s'acquitter des services que l'État, vu leur impuissance momentanée, a été contraint d'assumer par intérim. Le pouvoir se heurte là à une tentation bien séduisante; il n'y a que trop souvent succombé, car sa nature envahissante le porte à transformer le provisoire en définitif. C'est une des causes les plus actives du développement exagéré de notre centralisation administrative. Raison de plus pour circonscrire nettement le domaine légitime de son ingérence.

On vient de le constater, la seconde fonction de l'État : contribuer au progrès social, n'a pas un caractère aussi rigide que la première : protéger les droits. Cette part contributive est naturellement assez élastique. Dans une société, où l'activité des individus et des groupes sociaux, intermédiaires entre la famille et l'État, serait très florissante, le rôle de l'administration se réduirait à peu près au rôle de surveillance générale et d'encouragement honorifique ou pécuniaire. Dans un pays au contraire où l'activité privée est presque éteinte, très languissante, l'intervention positive

1. P. Leroy-Beaulieu, *Op. cit.* p. 49. — A ce défaut inséparable de toute vaste administration, l'État moderne ajoute des défauts particuliers, qui fournissent un nouvel argument pour restreindre ses attributions : par exemple, il est devenu le gouvernement du parti en possession plus ou moins précaire du pouvoir et il fait de la bureaucratie un instrument de règne et de vexation. *Ibid.*, L. II, p. 55-93.

du pouvoir sera forcément plus étendue et plus pressante. Il y a là une question délicate de limite, une appréciation morale qui ne peut être qu'approximative. On conçoit donc, sans peine, que les catholiques, tout en devant rester d'accord sur le principe, puissent être plus ou moins divisés sur la nature et l'extension de ses applications, puisque l'action civilisatrice de l'État est subordonnée aux circonstances changeantes des milieux historiques.

Ainsi, ce qui convenait au XVII[e] siècle peut ne pas convenir du tout au XIX[e] ; ce qui actuellement est expédient en Belgique et en Allemagne peut fort bien ne l'être pas en France. Autres temps, besoins différents ; autres pays, nécessités nouvelles. C'est donc une façon de raisonner fausse et dangereuse que de dire : les anciens théologiens accordaient telle et telle attribution à l'État ; l'Allemagne décrète telle et telle mesure pour assurer une retraite aux ouvriers ; donc il faut accorder la même attribution au gouvernement français et décréter chez nous les mêmes mesures.

L'imitation du passé, comme le goût de l'*exotisme* peut entraîner bien loin, s'il n'est pas éclairé. Les anciens théologiens étaient enclins plutôt à accroître qu'à restreindre le rôle de l'État en matière d'aide et d'assistance. Pourquoi ? Parce qu'autrefois l'État, étant en principe et souvent en fait l'allié de l'Église, se laissait plus docilement diriger par elle. Sans vouloir préjuger aucunement la question des caisses de retraite obligatoires, ce système peut avoir son utilité en Allemagne à cause des progrès toujours grandissants du socialisme. Le seul exemple de l'étranger n'est pas un motif suffisant pour en tenter l'acclimatation en France [1].

En résumé, tout en accordant à l'État, en général, en théorie, *in abstracto* comme dit l'École, le droit de coopérer au progrès social par un concours réel, il faut reconnaître en même temps que la détermination pratique de ce droit est mobile et changeante. Cette conclusion se ramène en définitive à la distinction fameuse entre la *thèse* et l'*hypothèse*.

1. Le dernier congrès catholique autrichien, tenu à Salzbourg en août 1896, a formulé plusieurs vœux qui tendent à limiter l'intervention de l'État. Ce changement s'est opéré sous l'empire des circonstances. C'est une nouvelle preuve de la *flexibilité* de la seconde fonction de l'État.

La thèse plane dans la région calme, simple, inflexible des principes ; l'hypothèse s'applique à la région agitée, complexe, contingente des circonstances et des intérêts.

III

Qu'il me soit permis, en finissant, de faire à une question actuelle, la question du régime du travail, l'application des considérations abstraites qui précédent.

L'État a-t-il le droit de réglementer le travail ? Même ceux qui redoutent comme suspecte et dangereuse l'immixtion de l'État ne peuvent s'empêcher de l'admettre en principe et en fait dans une certaine mesure [1], par exemple en ce qui regarde l'obligation du repos hebdomadaire dominical, l'interdiction du travail de nuit pour les femmes, la limitation des heures de travail pour les enfants. Mais convient-il d'aller plus loin ? Convient-il de demander aux pouvoirs publics d'étendre aux adultes cette limitation des heures, de fixer un minimum de salaire, d'établir des assurances obligatoires contre les accidents, les maladies, d'imposer des caisses de retraite pour la vieillesse ? Convient-il enfin de provoquer les divers gouvernements à une entente internationale ?

On s'accorde généralement à dire qu'il y a des abus à réformer et des douleurs à guérir dans le monde du travail : douleurs et abus qui proviennent du régime économique basé sur l'individualisme, fruit amer de la Révolution. Le mal existe ; non pas qu'il s'étende également à toutes les branches de l'industrie et du commerce ; mais il est très répandu ; il est actuel et il est grave. Il faut donc trouver un remède efficace et immédiat.

1. Comte d'Haussonville : *Faut-il faire la charité ? Revue des Deux-Mondes,* 1er mars 1894. « Je ne parle pas de cette intervention restreinte à la protection des femmes et des mineurs, *dont le principe ne peut souffrir aucune difficulté,* mais dont l'application est singulièrement délicate, l'expérience des dernières mesures adoptées en leur faveur ayant, tout le monde semble d'accord sur ce point, tourné jusqu'à présent à leur détriment. » P. 48-49. — P. Leroy-Beaulieu, *op. cit.* Livre VI.

Le remède le plus efficace serait assurément de constituer des corporations de patrons et d'ouvriers réglant eux-mêmes leurs intérêts et terminant à l'amiable leurs différends, parce que cet organisme n'a rien d'artificiel. Fonctionnant en pleine connaissance de cause, mues par le puissant ressort de l'intérêt personnel, les corporations peuvent s'adapter, avec la précision et la souplesse des organes naturels, aux exigences spéciales des diverses branches de l'industrie et du commerce, aux besoins particuliers de chaque région. Ce point paraît évident et n'est contesté par personne parmi les catholiques, mais par personne moins que par l'œuvre des Cercles d'ouvriers, qu'on a bien à tort accusée de renoncer au remède corporatif, après avoir été la première à le préconiser.

Malheureusement, ce remède, quoique le meilleur en soi, n'est pas à la disposition du malade ; il est encore à fabriquer, car les syndicats professionnels ne sont qu'une ombre pâle de la véritable association corporative. Frustrés du droit d'acquérir et de posséder à leur gré, ils ne peuvent que languir et végéter, tant la vie que leur a infusée la loi est parcimonieuse, anémique. Mais en attendant l'avènement de cette institution réparatrice, que faut-il tenter? Suffit-il de pallier le mal par les efforts de l'initiative privée ou faut-il recourir sans retard et sans scrupule à l'intervention de l'État pour réaliser tout de suite certaines réformes indiquées plus haut : limitation des heures de travail étendue aux adultes, etc.?

C'est ici que le désaccord s'accentue. Pourquoi s'en étonner? Quand on passe des généralités de la théorie aux détails compliqués de la pratique, ce partage des esprits semble parfaitement explicable.

Les uns disent : gardons-nous bien de faire encore intervenir l'État dans cette matière : son immixtion serait un remède pire que le mal. C'est-là un moyen extrême, dangereux. Qui oserait en faire courir le risque à la société ? L'État, en France du moins, est plus ou moins sectaire ; il manque d'impartialité ; représentant d'un parti il gouverne pour un parti, au lieu de servir les intérêts de tous. Est-il prudent, est-il sage de lui forger nous-mêmes et de lui

mettre en main de nouvelles armes pour nous tracasser par une ingérence hostile et vexatoire ?

Bien plus, ajoutent-ils, quand même le gouvernement français, comme tout pouvoir digne de ce nom, se montrerait équitable envers tout les partis et respectueux de tous les droits, il serait encore peu raisonnable de confier ce surcroît de besogne à son activité absorbante. Le motif, qui commande cette abstention, ne vaut pas seulement pour la France. Ce serait aggraver une plaie dont souffre et languit plus d'une nation européenne : la plaie d'une centralisation administrative excessive, qui fait pulluler les bureaucrates, race coûteuse, irresponsable, plus ou moins inerte, comme tous les parasites qui vivent aux dépens du budget ; ce serait déprimer de plus en plus l'initiative individuelle déjà si engourdie. Voilà pourquoi, concluent-ils, quand même la justice serait intéressée dans la question, quand même l'État aurait le droit d'agir ici comme protecteur des faibles, il faudrait répudier dans l'espèce son intervention ; car cette intervention, pour s'exercer légitimement, doit être toujours subordonnée au bien commun, qui en est le principe et le régulateur ; or, présentement du moins, pour les raisons alléguées, toute nouvelle immixtion de l'État serait inopportune et dommageable aux intérêts qu'on veut servir.

Ce sont là, il faut l'avouer, des motifs qui méritent d'être pris en sérieuse considération. L'autre groupe les a examinés, mais n'a pas été pleinement convaincu de leur valeur. Il répond, en substance, à ses honorables contradicteurs : le mal, dont gémit la classe ouvrière, est grave ; ce n'est pas un mal à venir, imminent ; c'est un mal actuel, présent. Nous convenons volontiers avec vous que le meilleur remède consiste dans les associations librement et fortement constituées. Mais comme elles n'existent pas encore, comme elles n'existeront peut-être pas avant vingt ou trente ans, comme leur action, une fois qu'elles seront bien constituées, aura encore besoin d'un certain laps de temps, pour produire son bienfaisant effet, que faire d'ici là ? Ce que fait un médecin quand son malade est incapable de se procurer ou de supporter le médicament le plus efficace : il lui administre, et il y est obligé, celui qui est

présentement applicable sans être le meilleur en soi, alors même qu'il y aurait quelque risque à courir, car le mal n'attend pas. Nous faisons de même : le patient, c'est-à-dire l'ouvrier, n'a pas non plus le temps d'attendre le spécifique excellent qui lui conviendrait. Pour sauver le malade, ou du moins pour calmer ses douleurs et empêcher le mal d'empirer, nous prescrivons, forcés par les circonstances pressantes du moment, le seul remède qui reste à notre portée : l'intervention de l'État. Nous ne méritons pas pour cela l'épithète flétrissante de socialistes, par laquelle on tâche d'ameuter l'opinion contre nous, pas plus que vous ne méritez le qualificatif de libéraux ; car nous, nous n'admettons pas une intervention illimitée de l'État et nous la voulons provisoire, et vous, vous ne rejetez pas toute intervention [1]. Nous ne cesserons pas de travailler avec vous à améliorer la situation de la classe ouvrière par les œuvres de charité ; nous ne cesserons pas de réclamer une bonne organisation corporative qui mettra fin à cette immixtion de l'État, pis aller transitoire, regrettable sans doute, mais rendue nécessaire par l'acuité de la crise présente. Bref, en attendant le mieux, nous tâchons de faire le bien.

Ces raisons semblent convaincantes à de bons esprits.

Sans trancher le débat entre les deux groupes opposés, nous estimons qu'une sage discussion, nourrie de preuves et de faits, purgée de toute attaque personnelle, aurait l'avantage d'éclaircir cette complexe question de l'intervention de l'État en général et dans le régime du travail en particulier. Un débat ainsi conduit, laissant intacte l'union des volontés toutes dirigées vers le bien social, amènerait un jour un accord plus complet des esprits. Pour atteindre

1. Nous avons peine à comprendre pourquoi M. le comte d'Haussonville, d'ordinaire si courtois, s'obstine à qualifier de socialistes certains catholiques. (*Cf. loc. cit.* p. 47). N'est-ce pas pure inconséquence ? Ce nom malsonnant convient aussi à l'éminent académicien, puisqu'il accepte, nous l'avons cité textuellement, une certaine intervention de l'État dans la réglementation du travail. Entre lui et eux ce n'est qu'une différence de degré : il admet une « intervention restreinte à la protection des femmes et des mineurs » ; ils veulent une intervention plus étendue. S'ils sont socialistes, il l'est lui-même, quoique un peu moins.

un but si désirable, les polémistes ne devraient jamais perdre de vue cette maxime de saint Augustin, qui résume admirablement les règles de la controverse chrétienne :

In necessariis unitas, in dubiis libertas, in omnibus caritas.

G. SORTAIS, S. J.

JUIFS ET ROMAINS

COMMENTAIRE HISTORIQUE D'UN CHAPITRE DES MACCHABÉES [1].

Prise dans son ensemble, notre civilisation procède de la Grèce, de Rome et de la Judée : on l'a dit depuis longtemps, et tous, catholiques ou incroyants, en sont d'accord. Dans le trésor commun, la force romaine et la pensée grecque ont mis à peu près tout ce que la nature humaine peut tirer de ses propres ressources ; la Judée a communiqué au monde un don meilleur, qu'elle tenait de Dieu même, le rayon de vérité et d'amour venu du ciel. Pour unir et combiner des apports si divers, il a fallu un travail d'action, de réaction, de fusion et d'élimination, dont les premières origines remontent bien haut dans l'histoire, et qui, à certains égards, n'est pas encore achevé. Cependant, pour marquer par des dates le temps de la plus active élaboration, le monde nouveau s'est formé des éléments de l'ancien monde, surtout durant les siècles qui vont d'Alexandre à Constantin. Au début de cette période, le conquérant macédonien, mort en 323 avant notre ère, soumet l'Orient à l'influence grecque ; au centre, apparaît Jésus-Christ, qui doit tout dominer et tout réunir ; à la fin, l'empereur de Rome donne, en 313, la liberté à l'Église, et assiste, en 325, au grand concile où s'affirme la foi nouvelle de l'univers. A travers les révolutions sanglantes, les combats de la pensée, et aussi les luttes de l'âme, qui remplissent tout cet espace, le grand ouvrage de l'unification politique et intellectuelle du monde par la Grèce et par Rome, et de sa rénovation religieuse par le christianisme, met un lien d'unité et fait l'intérêt de l'histoire. Si chaque épisode de ces temps lointains arrête encore notre attention, c'est à cause de sa place dans l'ensemble, et de

1. *I. Mac.*, VIII.

ses rapports avec le mouvement général de l'humanité. C'est pour cela que mérite d'être raconté l'événement qui mit en contact, pour la première fois, la Judée et Rome : le traité d'alliance conclu entre les deux peuples, sur la demande de Judas Macchabée, l'an 161 avant Jésus-Christ.

I

Durant bien des siècles, Israël fut à peu près sans rapports avec le monde occidental. Quand ses relations ou ses préoccupations dépassaient le cercle de ses voisins immédiats, c'était pour se tourner au sud vers l'Égypte, ou à l'orient, vers les grands empires de Ninive, de Babylone, et plus tard des Perses. Pour explorer les régions de l'ouest, il aurait fallu avoir une marine sur la Méditerranée, et le littoral de la Palestine était occupé au sud par les Philistins, au nord par les villes phéniciennes. Sans doute, par les traditions, les antiques généalogies [1], et par les récits des voyageurs de Tyr [2], on connaissait quelques noms de contrées et de peuples, mais bien confusément. La plupart du temps, chez les écrivains hébreux, les archipels et les côtes septentrionales de la grande mer intérieure se confondent dans les contours flottants d'une terre inexplorée. C'est le pays des « îles » et des « Kittîm [3], », et ces mots prennent parfois une signification presque aussi large que ceux d'Inde et d'Indiens, dans la langue de nos pères. Et pourtant, de cette *terra incognita*, devaient sortir, à un siècle et demi d'intervalle, les deux peuples destinés à bouleverser l'Asie.

Les Grecs se montrèrent les premiers, et leur apparition fut soudaine. « Celui qui d'abord régna sur la Grèce fut Alexandre, fils de Philippe, le Macédonien. Sorti de la terre des Kittîm, il vainquit Darius, roi des Perses et des Mèdes ; il livra de nombreuses batailles, s'empara partout des for-

1 *Gen.* x, *et alibi.*

2. *Ezech.* xxvii, *et alibi.* C'est en s'unissant aux Tyriens que les Israélites eurent une marine sous le règne de Salomon.

3. Cf. les exemples dans Gesenius, *Thesaurus ling. hebr,* aux mots *'iyyîm* et *Kittîm,* et dans le *Dictionnaire de la Bible,* au mot *Cethim* (transcription de *Kittîm* usitée dans la Vulgate.)

teresses, tua les rois de la terre, passa jusqu'aux confins du monde, dépouilla une multitude de nations, et la terre se tut devant lui... Ensuite, il s'affaissa sur sa couche, et vit qu'il allait mourir... Il avait régné douze ans [1]. »

Ces quelques années avaient suffi pour déplacer l'axe du monde. Après Alexandre, ce n'est plus vers la Perse, mais vers la Grèce, que regardait l'Asie. Les généraux du conquérant, qui « se firent des couronnes après sa mort [2] », fondèrent partout des royautés grecques, et propagèrent la langue et les mœurs de l'Occident. Les monarchies orientales d'Égypte et d'Assyrie ou de Perse, entre lesquelles Israël avait été si longtemps enserré, se trouvaient remplacées maintenant par deux monarchies grecques, au sud celle des Ptolémées, au nord celle des Séleucides de Syrie. Il fallut payer tribut tantôt aux uns, tantôt aux autres, voir passer par la Judée bien des armées, et, plusieurs fois, souffrir des luttes de ces puissants voisins. Toutefois, s'il y eut de durs moments, il y eut aussi des temps de paix et même de faveur; et, durant plus d'un siècle, le peuple juif conserva au moins la liberté nécessaire à sa mission providentielle, la liberté religieuse. Ce fut seulement la cent trente-septième année du règne des Grecs, en 176 avant Jésus-Christ, que de la terre des Séleucides « germa la racine pécheresse », Antiochus IV Épiphane, fils d'Antiochus le Grand [3]. On sait par quelles violences et par quelle sanglante persécution il s'efforça d'implanter les mœurs païennes dans le peuple de Dieu. On sait aussi comment Matathias et ses fils se levèrent, pleins du zèle de la loi [4]. Dieu bénit leur héroïque résistance, et leur donna le succès. En six ans, de 167 à 161, Judas le Macchabée avait remporté d'éclatants triomphes sur les

1. *I. Mac.*, I., 1, 2, 3, 6, 8.

2. *Ibid.*, 10.

3. *Ibid.*, 11. On a longuement discuté, pour fixer le point de départ de l'ère du « règne des Grecs », ou ère des Séleucides. D'après les travaux modernes les plus exacts, l'auteur du premier livre des Macchabées compte à partir du printemps (nisan) de l'an 312 avant J.-C.; l'auteur du second livre à partir de l'automne de la même année. Les dates données dans cet article sont calculées d'après cette hypothèse. Ainsi la 137e année dont parle *I. Mac.*, va du printemps de 176 au printemps de 175.

4. *I. Mac.*, II.

généraux d'Antiochus IV, de son fils Antiochus V et de Démétrius Soter, reconquis la liberté de servir le vrai Dieu, et même commencé l'œuvre de l'affranchissement politique de son pays. Sa dernière victoire, celle d'Adasa, avait coûté la vie à l'un des plus fameux ennemis des Juifs, Nicanor. On avait rapporté en triomphe et suspendu aux murs de Jérusalem la tête et le bras du général syrien. L'anniversaire de cet événement devait être fêté chaque année, le 13 d'adar; c'était, dans le calendrier juif, le « jour de Nicanor », veille joyeuse du « jour de Mardochée [1] ». Ainsi, la persécution et la guerre semblaient momentanément apaisées, et Israël croyait pouvoir se promettre une période de glorieux repos. C'est durant cet instant de tranquillité que Judas tourna les yeux vers Rome, et songea à solliciter son appui contre de nouvelles tentatives, toujours à craindre de la part des Grecs.

Depuis quelque temps en effet, les Romains, ces autres Kittîm dont de vieilles prophéties annonçaient la venue [2], avaient pénétré en Orient, et des deux côtés à la fois. Après des alliances répétées avec l'Égypte, le sénat avait accepté, en 201, la tutelle de Ptolémée V. En 190, les légions avaient chassé de Grèce et poursuivi jusqu'en Asie Mineure Antiochus III, l'hôte présomptueux d'Annibal. Depuis lors, les rois de Syrie avaient appris à céder au plus fort. Ils connaissaient la puissance romaine : plusieurs des successeurs d'Antiochus III avaient passé leur jeunesse à Rome comme otages; le persécuteur des Juifs, Antiochus IV, avait dû évacuer rapidement l'Égypte, sur la hautaine sommation de Popilius Lénas; dans les relations entre Ptolémées et Séleucides, le sénat s'interposait sans cesse, et réglait tout à son gré.

Déjà même, ses ambassadeurs avaient fait leur possible pour intervenir dans la question juive. Au printemps de 164, deux légats de Rome, nommés dans la Vulgate Q. Memmius et T. Manilius [3], abordaient à la côte phénicienne au moment

1. *I. Mac.*, VII, 47-50; *II. Mac.*, XV, 30-38. Cf. *Esth.*, IX, 17 et seq.

2. Cf. *Num.*, XXIV, 24, et *Dan.*, XI, 30, où le mot *Kittîm* est traduit dans la Vulgate par *Italia* et par *Romani*.

3. *II. Mac.*, XI, 34-38. Pour les noms, il y a de nombreuses variantes entre les différents textes et manuscrits, et ces deux personnages sont difficiles à identifier.

même où le jeune roi Antiochus V, ou plutôt Lysias, son tuteur, entrait en accommodements avec Israël. Aux lettres du roi et du ministre ils en joignirent une, écrite au nom de la République : ils déclaraient consentir eux-mêmes à toutes les concessions faites par la Syrie, et offraient de s'entremettre, dès qu'ils seraient arrivés à Antioche, pour faire régler à l'avantage des Juifs les points qui restaient encore à débattre. L'auteur sacré, qui rapporte cette lettre parmi d'autres documents, ne dit pas si on l'avait sollicitée, ni quelle réponse on y fit. L'initiative pourrait bien être venue des Romains seuls ; et peut-être le Conseil des Juifs apprit-il avec étonnement que les édits du roi avaient besoin de l'agrément de ces étrangers, ou qu'il avait lui-même besoin d'eux pour s'arranger avec ses voisins. Ce fut seulement trois ans plus tard, pendant la trêve de 161, qu'on vit clairement quelle place les nouveaux venus avaient déjà prise en Asie, et combien il devenait difficile de se passer d'eux.

A cette époque, en effet, d'après le récit biblique, « Judas apprit le nom des Romains [1] » : ce qui ne veut pas dire qu'il l'entendit prononcer pour la première fois, mais qu'il comprit tout ce que ce nom disait de force et de grandeur. Le bruit de la gloire romaine, confus tout d'abord, puis dominé quelque temps par le tumulte des armes de Syrie, se faisait distinctement entendre pendant les jours de calme, et s'imposait à l'attention. On redisait « leurs forces puissantes, et leur bienveillance envers tous ceux qui s'attachaient à eux ; ils avaient fait amitié avec tous les peuples qui étaient venus à eux », et, répétait-on, « ils sont puissamment forts ».

Comme preuve, on racontait, non sans quelques erreurs ou amplifications [2], « tout ce qu'on venait d'apprendre sur

1. *I. Mac.*, VIII, 1. — Toutes les citations suivantes, mises entre guillemets et sans renvoi spécial, sont tirées de ce même huitième chapitre, qui est commenté ici. Je traduis sur le grec (on sait que l'original hébreu du 1er livre des Macchabées est perdu) ; au reste, le grec ne présente que de très légères différences avec la Vulgate.

2. Il est difficile, en effet, de soutenir la parfaite exactitude de tout ce que rapportait le bruit public sur les victoires de Rome et sur sa constitution. C'est donc le cas d'appliquer les principes bien connus de l'exégèse sur les *dicta alterius*. Ce qui concerne Rome n'est pas dit par l'auteur inspiré, mais par ceux qui racontaient tout cela au Macchabée ; il peut donc y avoir

leurs combats et leurs exploits », depuis le temps où ils avaient conquis l'Italie elle-même, jusqu'aux jours présents où ils menaçaient d'envahir l'univers. « Les terres Gauloises » de la région du Pô et des Alpes leur avaient résisté[1] : « ils les avaient assujetties et rendues tributaires. Que n'avaient-ils pas fait encore dans la terre d'Espagne ? Ils avaient pris possession des mines d'or et d'argent qui s'y trouvent, et occupé toute la région par leur conseil et leur patience, et ce pays était cependant fort éloigné du leur. Des rois étaient venus les attaquer des extrémités de la terre », c'est-à-dire sans doute les généraux et les auxiliaires de Carthage, au renom desquels se mêlait peut-être le souvenir plus lointain de Pyrrhus : tous ces ennemis, les Romains « les avaient frappés d'un grand coup et broyés ; ceux qui avaient survécu leur payaient le tribut chaque année. Ils avaient également broyé dans la guerre et soumis Philippe, et » son fils « Persée, roi des Kittîm, et les autres qui avaient pris les armes contre eux[3] ; broyé encore Antiochus le Grand, roi d'Asie, qui avait marché contre eux et qui avait cent vingt éléphants [4], de la cavalerie, des chars » armés de faulx, « et des forces immenses » ; ils passaient même pour « l'avoir pris vivant[5], et lui avaient imposé » les plus dures conditions ; on l'avait obligé « à verser, par lui-même et par ceux qui lui succèderaient, une somme énorme, à donner des otages, à subir d'autres conventions

des erreurs dans les propos rapportés ici, et le livre saint est infaillible en assurant qu'on tenait véritablement ces propos. Un historien est parfaitement véridique en rapportant les légendes qui ont cours dans un pays.

1. Les expressions de l'auteur sacré, et la place donnée dans l'énumération à cette guerre de *Galatie*, semblent se rapporter à la Gaule cisalpine mieux qu'à la Galatie d'Asie-Mineure.

2. Vivement disputée entre les Romains et les Carthaginois pendant la seconde guerre punique, l'Espagne avait enfin été abandonnée aux vainqueurs par le traité de janvier 201 ; mais elle ne fut asservie que par de longs et patients efforts.

3. Philippe, en 197 ; Persée, en 167 seulement, c'est-à-dire, dans l'ordre des faits, après Antiochus.

4. Il en mit en ligne cinquante-quatre à la bataille de Magnésie, qui termina la guerre (190).

5. C'est là bien probablement une exagération ; car les historiens racontent qu'Antiochus III prit la fuite après Magnésie.

encore, à céder » enfin le pays des Ioniens, des Mysiens[1] « et des Lydiens, et d'autres de ses meilleures terres : et toutes ces régions prises sur les Syriens, Rome les avait données » en récompense à son fidèle allié « Eumène II, roi » de Pergame. « Ceux de la Grèce aussi », les Étoliens alliés avec Antiochus III, et, comme lui, excités par Annibal, avaient un instant « voulu passer » en Italie « et exterminer les Romains; ceux-ci l'avaient appris, et avaient envoyé un général combattre les Grecs; ils en avaient tué un grand nombre, avaient emmené en captivité leurs femmes et leurs enfants, pris du butin, occupé le pays, détruit les forteresses, réduit enfin les Grecs à l'état d'asservissement où ils étaient encore au temps même[2] » de Judas. Bref « tous les autres royaumes, toutes les îles qui avaient jamais voulu résister, les Romains les avaient exterminés et asservis. Mais avec leurs alliés, et ceux qui se reposaient sur eux, ils avaient toujours gardé l'amitié. Ils s'étaient ainsi rendus maîtres des royaumes, voisins ou éloignés; car tous ceux qui entendaient leur nom, tremblaient devant eux. Ceux qu'il leur plaisait d'aider à régner, ceux-là régnaient; et ceux qu'ils voulaient, ils les dépossédaient du pouvoir; et ils étaient au comble de la puissance. »

Avec quelques inexactitudes peut-être dans les détails, le tableau est parfaitement fidèle. C'est bien ainsi que Rome, échappée à la crise carthaginoise où elle avait failli périr, dominait déjà sur l'Occident, et apparaissait à l'Asie dans toute la vigueur de sa jeune force. On comprend l'émotion

1. Ces mots ne sont pas mis entre guillemets, car le grec et la Vulgate portent « des Indiens et des Mèdes ». Mais nous savons par l'histoire (Cf. Tite-Live, XXXVIII, 39) que les pays cédés par Antiochus étaient ses possessions d'Asie-Mineure; et la confusion de noms a pu facilement être faite, soit par le traducteur grec, soit par des copistes.

2. Le général envoyé en 191 est Acilius Glabrion. Mais les bruits rapportés ici semblent mêler à l'expédition de Glabrion le souvenir de malheurs survenus aux Grecs en d'autres temps. Ce qui est dit des destructions des villes et des ventes d'esclaves pourrait se rapporter en partie à la violente répression des Épirotes par Paul-Émile, après Pydna (167). On peut supposer aussi une part d'exagération. Mais il semble peu conforme à la vérité du texte, de voir ici le souvenir d'événements postérieurs à 161. En réalité, la Grèce ne fut complètement asservie qu'en 146, après la prise de Corinthe.

de la Judée au récit de tant de victoires. Et l'on n'était pas moins frappé de ce qui se disait sur la constitution d'un si puissant empire ; les esprits, habitués au faste des monarques orientaux, trouvaient dans les mœurs républicaines un genre tout nouveau de grandeur. Car, au milieu de tant de gloire, « personne à Rome ne portait le diadème, et ne se revêtait de la pourpre, pour paraître avec magnificence. Mais on avait établi une assemblée, où chaque jour trois cent vingt hommes tenaient conseil [1] ; ils délibéraient sur les affaires de la multitude, afin de la gouverner dignement. Chaque année, les Romains confiaient à un seul homme le pouvoir, pour commander dans tous leurs états ; tous obéissaient à un seul, et il n'y avait ni envie, ni jalousie parmi eux. »

Qu'on pensât à Jérusalem qu'il y avait seulement un consul, parce que les affaires ne mettaient généralement en relations qu'avec un seul, cela s'explique ; qu'on crût les âmes romaines supérieures aux jalouses ambitions, c'est où l'admiration excédait un peu. Mais il est clair qu'on était sous le charme. On courait au devant de ces victorieux, secourables à tous et fidèles dans l'amitié, sans voir, derrière le traité d'alliance, le protectorat hautain, et bientôt la conquête. Aussi bien, on ne pouvait plus éviter d'entrer en rapports avec Rome ; si on ne l'avait prise pour amie, on l'aurait eue pour ennemie à la première occasion. Fascination ou violence, le passereau juif était désormais trop près du monstre pour pouvoir, à moins d'un miracle, éviter de devenir sa proie.

Il est vrai que Dieu avait habitué Israël à tous les prodiges, lorsque son peuple était fidèle, et se confiait en lui. Judas lui-même, au cours de ses campagnes, n'avait-il pas été vingt fois miraculeusement secouru ? Dans la circonstance présente, n'eût-il pas montré une foi plus digne du fils de Matathias en comptant sur Dieu seul, pour achever son œuvre

1. On ne voit pas que le nombre des sénateurs ait jamais été fixé à 320. Toutefois, le chiffre officiel de 300 était parfois dépassé, quand le nombre des magistrats, admis en vertu de leur charge, l'emportait sur le nombre des membres décédés depuis la dernière *lectio senatus*. « Chaque jour » est un détail inexact, si l'on entend chaque jour de l'année ; peut-être pourrait-on expliquer *chaque fois* qu'il y avait séance.

contre la Syrie, au lieu de s'appuyer sur les païens d'Occident? La question est difficile à résoudre, à la distance où nous sommes des événements ; mais, d'après l'idée que l'Écriture Sainte nous donne du Macchabée, il semble plus sûr d'approuver sa conduite que de la censurer. Si les alliances avec les gentils avaient été le plus souvent blâmées par les prophètes, on aurait pu toutefois citer quelques circonstances où le Seigneur avait approuvé de pareils traités, et ordonné lui-même à son peuple de se soumettre à une puissance supérieure. Depuis surtout qu'Israël n'avait plus sa complète indépendance politique, y avait-il de graves inconvénients à chercher la protection d'une nation païenne contre la suzeraineté des Syriens idolâtres? Enfin, la superstition romaine n'était pas des plus dangereuses, car elle ne s'imposait à personne, et respectait chez tous les peuples, les croyances et les rites qu'elle trouvait établis.

Dieu n'envoya pas de prophète à Judas pour lui révéler l'avenir, ni pour lui dicter sa conduite ; et, laissé à ses lumières naturelles, il semble que le chef des Juifs, en s'adressant à Rome, ait prudemment agi et n'ait pas failli dans sa foi.

II

« Judas choisit donc Eupolémos, fils de Jean, fils d'Accos, et Jason, fils d'Éléazar, et il les envoya à Rome, afin d'y conclure un traité d'amitié et d'alliance ; et afin que les Romains les délivrassent du joug, car ils voyaient bien que le royaume des Grecs faisait peser une dure servitude sur Israël. »

Jean, père d'Eupolémos, avait bien servi ses concitoyens, en obtenant des prédécesseurs d'Épiphane des édits favorables à l'état juif[1]. Le nom d'Éléazar est trop commun dans les familles sacerdotales pour nous permettre de conclure que Jason fût le fils soit du vieillard, martyrisé dans la persécution d'Antiochus[2], soit du frère de Judas[3]. Les

1. *II Mac.*, IV, 11.
2. *II Mac.*, VI, 18 et suiv.
3. *I Mac.*, II,5.

raisons positives manquent également soit pour affirmer, soit pour nier, l'identification d'Eupolémos avec l'écrivain hellénistique de même nom [1], ou de Jason avec ce Jason de Cyrène qui raconta en cinq livres l'histoire de cette époque [2].

Du moins, les noms grecs que les deux ambassadeurs portaient, ou qu'ils avaient pris pour la circonstance, montrent en eux des hommes capables de se prêter, dans la mesure permise, aux usages et aux manières helléniques. C'est par le monde grec en effet qu'ils allaient se mettre en relations avec Rome. Deux siècles plus tôt, on aurait pu songer à rejoindre, par les vaisseaux de Tyr, quelque comptoir phénicien de Sicile, et à passer de là en Italie. Maintenant, le plus simple était de s'embarquer dans quelque port grec d'Asie, ou d'aller en chercher un en Égypte, pour être moins remarqué des Syriens.

Quelle qu'ait été la route choisie, le narrateur biblique note que ce fut « un très long voyage ». C'était la première fois peut-être que des Juifs s'aventuraient, dans le mystérieux Occident, jusqu'à cette ville de Rome, dont leurs descendants devaient si vite apprendre le chemin. Ils la trouvaient païenne, comme le reste du monde, étalant moins toutefois son idolâtrie que les cités d'Orient ; envahie déjà par le luxe, et cependant plus simple et plus pure encore dans ses mœurs qu'Antioche ou Alexandrie ; guerrière surtout, et d'un aspect qui éveillait les idées de force, de courage persévérant, et d'inflexible domination.

Le sénat, auquel les deux étrangers venaient demander audience, était alors au plus haut point de sa grandeur. Les périls des guerres puniques avaient fait sentir à tous la nécessité et l'efficacité de son action ; à mesure que les affaires devenaient plus nombreuses, et que les citoyens se multipliaient, il devenait aussi plus difficile de consulter sans cesse l'assemblée populaire ; et, par un consentement tacite, celle-ci abandonnait à la haute assemblée un certain nombre de graves décisions, sans trop regarder au droit strict et

1. Cf. Schürer, traduction anglaise, *A History of the jewish people in the time of Jesus Christ,* div. II. vol., III, p. 204.

2. *II Mac.*, II, 24.

aux exactes limites de chaque pouvoir. Et le sénat était digne de la confiance qu'on lui montrait. Jamais il ne fut plus brillamment composé qu'à l'époque dont il s'agit [1]. La *gens* Cornelia, celle des Scipions, est de beaucoup celle qui occupait le plus de sièges ; près d'elle se groupaient les rejetons du vieux patriciat ; et déjà, la majorité était à ces familles de souche plébéienne, que de hautes charges exercées et d'importants services avaient égalées à la vieille noblesse. Qu'on parcoure ce qui reste des listes sénatoriales d'alors : les noms qu'on rencontre, noms connus depuis les premiers jours de Rome ou récemment devenus fameux, sont au second siècle ceux des vainqueurs de rois, des gouverneurs de provinces, des magistrats, des ambassadeurs, qui établissaient par le monde la puissance des armes et des lois romaines. Revenus de leurs expéditions, ou de leurs missions lointaines, ces personnages apportaient au sénat, sinon toujours une parfaite honnêteté dans le choix des moyens, du moins la connaissance des hommes et des affaires, l'énergie dans l'action, l'esprit de conquête et de commandement.

Le puissant conseil se laissait volontiers voir et approcher par les députés des nations étrangères. Les alliés étaient reçus dans la *Curia Hostilia*, lieu ordinaire des séances, les ennemis, hors des murailles, dans le temple de Bellone. Ceux qui, n'ayant pas eu encore de relations avec Rome, venaient pour rechercher son alliance, étaient assez vraisemblablement reçus comme les ennemis, hors du *pomœrium*. Au second siècle, on ne communiquait encore avec les visiteurs qu'en langue latine ; si les ambassadeurs ne la parlaient pas, ils se servaient d'interprètes [2].

C'est donc au temple de Bellone, probablement du moins, que furent reçus les négociateurs envoyés par Judas. Ils

1. M. Willems (*Le Sénat de Rome*, t. I, voir en particulier p. 303 et suiv.) a recueilli et groupé de précieux renseignements sur la composition du sénat, étudiant chaque *lectio* autant que les documents le permettent, et reconstituant en entier l'assemblée de 179 avec ses 304 membres. Je suis ici ses indications.

2. Le premier auquel on permit de s'adresser directement en grec au sénat fut le rhéteur Molon. Valère-Maxime, II, II, § 3.

s'exprimaient sans doute en grec, et un interprète traduisait leurs paroles en latin. Eupolémos et Jason, raconte le narrateur biblique, « entrèrent dans le sénat, parlèrent et dirent : « Judas le Macchabée, ses frères, et le peuple des Juifs nous ont envoyés vers vous, pour conclure avec vous union et paix, et pour nous inscrire au nombre de vos alliés et de vos amis. » Et cette parole plut aux Romains. »

Le livre des Macchabées résume toute la séance en ces quelques mots. C'est que l'affaire dut en effet se régler sans longue discussion. Le sénat avait, dans le cas présent, des raisons spéciales de se montrer favorable aux Juifs. Le roi alors régnant en Syrie, Démétrius Soter, n'avait pas ses bonnes grâces : otage à Rome, il s'était nuitamment enfui pour aller s'emparer du trône. Rien n'était donc plus naturel que de prendre contre lui le parti de ses sujets opprimés.

L'alliance étant acceptée, il n'y avait plus qu'à en dresser l'acte, et à informer Démétrius que, désormais, s'attaquer à Israël, c'était s'exposer à la vengeance de Rome.

Les clauses du traité nous ont été conservées par l'auteur du premier livre des Macchabées et par Josèphe [1]. La recension de l'historien profane présente une phrase omise par l'écrivain sacré : « Ce décret a été écrit par les soins d'Eupolémos, fils de Jean, et de Jason, fils d'Éléazar, Judas étant grand-prêtre de sa nation, et Simon, son frère, étant stratège. » Si cette formule était authentique, nous serions par là même certains que Judas fut revêtu du souverain sacerdoce ; mais elle ne l'est probablement pas [2], et, sur le prétendu pontificat du grand Macchabée, nous n'avons, en différents endroits de Josèphe, que d'incohérentes indications. A part cette phrase suspecte, l'auteur des *Antiquités judaïques* ne fait que résumer et abréger les clauses du traité, et n'ajoute rien à la recension biblique.

Dans cette recension même, bien que nos Livres saints nous aient très certainement conservé la substance de l'acte, l'auteur ne nous en a pas transmis, ni voulu transmettre, le

1. *Antiq. jud.*, L. XII, c. x, § 6.

2. Cf. L. Mendelssohn, dans les *Acta societatis philologicæ Lipsiensis*, t. V (1873), p. 96, et d'autres. Les modernes, en général, ne croient guère au pontificat de Judas.

mot à mot. La date a été supprimée, aussi bien que les noms de magistrats romains ou de témoins du titre — *scribendo adfuerunt* — qui devaient figurer dans l'original [1]. C'est en latin qu'on dut rédiger l'acte, quitte à expliquer en grec aux ambassadeurs ce qu'il contenait [2]; l'écrivain sacré le traduisit en hébreu ; de là, il fut retraduit en grec, dans l'ancienne version qui remplace pour nous l'original perdu du premier livre des Macchabées ; de cette version grecque dérive notre Vulgate. Il est clair que ces changements de langue ont dû modifier bien des manières de dire. Ainsi, la formule romaine du début était sans doute : « Pour le bonheur, la prospérité et la félicité du peuple romain et de la nation des Juifs [3]. » En passant par l'hébreu, ce souhait a pris un tour plus oriental : « Bonheur aux Romains et à la nation des Juifs, sur terre et sur mer, pour toujours ; que le glaive et l'ennemi soient loin d'eux ! » Dans le résumé de la lettre à Démétrius, inséré à la suite du traité, c'est encore le traducteur juif, et non le sénat, qui reproche au roi de Syrie de « faire peser son joug » sur Israël.

Mais, quelques expressions mises à part, dans les clauses mêmes de l'acte, on reconnaît bien Rome et sa manière d'agir avec « ses alliés et ses amis. » C'est elle qui parle d'un ton souverain, et règle tout en donnant pour raison son bon plaisir. C'est elle encore qui comprend l'alliance comme une promesse réciproque de secours, *prout tempus permiserit ;* c'est-à-dire que, d'après les circonstances, elle

1. Pour contrôler le texte tel qu'il est dans Josèphe et dans les Macchabées, nous avons les traités analogues rapportés par les historiens, et, mieux encore, ceux que nous ont conservés les inscriptions. Les plus importants, dans la question présente, sont le sénatusconsulte *de Asclepiade, Polystrato, Menisco, in amicorum formulam referendis* (Mommsen, *Inscriptiones latinæ antiquissimæ*, t. I., p. 110), la *lex Antonia de Termessibus* (ibid., p. 114), et le traité avec Astypalée (*Corpus inscriptionum græcarum*, 2485).

2. Nous manquons de fondements pour penser qu'en 161 on fit déjà, à Rome même, une rédaction officielle en grec des traités destinés aux hellénisants. Cela se pratiquait moins d'un siècle plus tard (Mommsen, *Inscriptiones antiquissimæ*, p. 112).

3. *Quod bonum, faustum felixque sit populo Romano et genti Judæorum.* On trouve plusieurs remarques de Mommsen, sur le traité étudié ici, dans une dissertation de W. Grimm (Hilgenfeld's *Zeitschrift für wissenschaftl. Theol.*, 1874, p. 231 et suiv.).

jugera ou qu'elle ne peut aider les autres, ou que les autres peuvent et doivent l'aider. Rien que de conforme enfin à l'organisation des armées romaines, dans cette clause que les troupes alliées seront aux ordres du peuple qu'elles viennent secourir, mais sans pouvoir exiger de lui ni solde, ni vivres, ni munitions. Voici au reste « la copie même du décret, qu'on transcrivit sur des tables d'airain, et qu'on envoya à Jérusalem [1], pour y être un monument de la paix et de l'alliance :

« Bonheur aux Romains et à la nation des Juifs, sur mer et sur terre, à jamais ; que le glaive et l'ennemi soient loin d'eux !

« Si la guerre survient aux Romains d'abord, ou à quelqu'un de tous leurs alliés, dans l'étendue de leur domination : la nation des Juifs portera secours de tout cœur, selon que les circonstances le lui permettront ; et [ceux qu'on aidera ainsi] ne donneront ni ne fourniront aux combattants ni blé, ni armes, ni argent, ni vaisseaux, suivant la volonté des Romains ; et [les auxiliaires juifs] obéiront à leurs ordres, sans rien recevoir d'eux. Et de même, si la guerre survient d'abord à la nation des Juifs, les Romains les aideront de bon cœur, selon que les circonstances le leur permettront ; et à ceux qui les aideront ainsi, il ne sera donné ni blé, ni armes, ni argent, ni vaisseaux ; et les [auxiliaires romains] obéiront aux ordres [des Juifs], sans aucune fraude [2].

1. On gravait les traités de ce genre sur deux tables d'airain ; l'une restait au Capitole, l'autre était envoyée à la nation alliée.

2. Pour rendre intelligibles en français les versets 26 et 28, il a fallu mettre entre crochets quelques mots additionnels. Le texte latin et le grec, avec leurs verbes sans sujet exprimé, et leurs pronoms sans antécédent facile à retrouver, prêtent à l'amphibologie. Comme les obscurités de ce genre sont fréquentes dans les langues sémitiques, on peut affirmer sans crainte que le texte hébreu des Macchabées n'était pas plus clair. Pour déterminer le sens, j'ai suivi la majorité des commentateurs. Le verset 28 du grec et de la Vulgate, à cause des mots employés, ne peut guère se traduire autrement que je n'ai fait, et du verset 28 on peut conclure par analogie pour le verset 26. On comprend toutefois que quelques-uns interprètent autrement, et puissent même se fonder sur des témoignages anciens. Par exemple, la version syriaque (et Josèphe s'en rapproche) donne le sens suivant : « 26. Aux ennemis qui combattront contre les [Romains], [les Juifs] ne fourniront pas de subsistance, et ils leur refuseront le blé, les armes,

« Suivant ces clauses, les Romains ont traité avec la nation des Juifs. Si, à l'avenir, les uns ou les autres veulent y ajouter ou en retrancher quelque chose, ils le feront à leur gré[1] ; et leurs additions ou leurs retranchements seront ratifiés.

« Quant aux maux que le roi Démétrius cause [aux Juifs], nous lui avons écrit, disant : Pourquoi as-tu fait peser ton joug sur les Juifs, nos amis et nos alliés ? Si donc ils s'adressent de nouveau à nous contre toi, nous leur ferons justice, et nous te ferons la guerre sur terre et sur mer. »

On voit aisément que ces dernières lignes ne font pas partie du traité. L'auteur y résume en style direct un message, écrit ou oral, que les ambassadeurs avaient charge de rapporter à Jérusalem. Le sénat voulait rassurer les Juifs, en les informant qu'il avait fait connaître au roi de Syrie sa volonté à leur sujet.

III

Mais la lettre à Démétrius, et le traité lui-même, arrivèrent trop tard pour empêcher la guerre de se rallumer. La grande victoire sur Nicanor avait été remportée le 13 adar de l'an 151 des Séleucides, c'est-à-dire à la fin de février ou au commencement de mars 161. Avant la fin du mois suivant, ou tout au plus deux mois après, en nisan 152[2], le roi avait déjà mis en campagne contre Jérusalem Bacchide avec

l'argent, les vaisseaux, selon le bon plaisir des Romains ; et [les Juifs auxiliaires] obéiront aux ordres [des Romains], sans en rien recevoir... 28. Et à ceux combattant et faisant la guerre contre eux [aux ennemis attaquant les Juifs], il ne sera pas fourni [par les Romains] du blé, des armes, de l'argent, ou des vaisseaux, selon le bon plaisir des Romains ; et les [les Romains auxiliaires] obéiront aux ordres [des Juifs], sans en rien recevoir ; et cela sans fraude. »

1. Il est clair que ces mots : *ex proposito suo*, *ἐξ αἱρέσεως αὐτῶν*, doivent s'entendre du bon plaisir commun des deux peuples.

2. *I. Mac.*, IX, 3. Nisan 152 suivait immédiatement adar 151, si l'année était ordinaire ; mais on sait que, tous les trois ans, entre adar et nisan, on intercalait le mois dit *second adar*. L'hypothèse de ce mois supplémentaire peut être utile pour expliquer la succession, bien rapide en apparence, des événements. — Schürer, Traduct. angl., div. I, vol. I, p. 232.

de nouvelles troupes. A ce moment, les ambassadeurs juifs pouvaient tout au plus être arrivés à Rome.

Judas ne vit pas leur retour. Dans une des premières rencontres, à Éléasa, il avait péri au milieu d'une lutte héroïque. Toute la nation le pleura « durant bien des jours », et sans doute, quand revinrent Eupolémos et Jason, on répétait encore le chant de deuil : « Comment est tombé le fort qui sauvait le peuple d'Israël [1] ? » Le héros mort, la faction juive favorable aux Syriens avait repris le dessus. Aux maux de la guerre et de la trahison s'ajoutaient les souffrances de la famine. « C'était une tribulation, telle qu'il n'y en avait pas eu, depuis le jour où nul prophète ne paraissait plus en Israël [2] . »

Dans de telles circonstances, l'alliance conclue avec Rome ne put guère être fêtée. Elle n'apportait d'ailleurs, malgré la clause d'alliance défensive, aucun secours efficace aux maux présents. Il y avait cependant, dans la table de bronze rapportée de Rome par les ambassadeurs, de quoi consoler la fierté nationale des Juifs fidèles. Le sénat traitait directement avec eux, non comme avec des sujets de la Syrie, mais comme avec une nation indépendante ; les maîtres du monde appelaient les Israélites « leurs amis et leurs alliés » ; et, malgré les marques trop évidentes de l'omnipotence romaine, l'acte gardait les apparences d'un « traité égal [3]. »

Aussi, quand la situation fut redevenue meilleure, les Juifs tinrent à cette amitié. Ils y trouvaient un appui moral. Dix-sept ans après la mort de Judas, Jonathas prit soin de faire renouveler l'alliance [4]. Son frère Simon en fit autant, quand il lui eut succédé. C'était dans le temps même où il obtenait, des compétiteurs au trône de Syrie, les larges concessions qui amenèrent enfin la Judée à se constituer en état indépendant, sous le principat héréditaire des Asmonéens. La

1. *I. Mac.*, ix. 21

2. *I. Mac.*, ix. 27. C'est-à-dire depuis le temps de Malachie, après le retour de l'exil.

3. Entre Rome et la Judée, il y avait *amicitia*, et, théoriquement, *fœdus æquum*. Cf. Daremberg et Saglio, *Dict. des Antiq.*, art. *amicitia* et *fœdus*, en particulier p. 1209.

4. *II. Mac.*, xii.

faveur témoignée alors par Rome aux ambassadeurs juifs servit à rendre plus condescendants les monarques syriens, et à faire reconnaître dans le monde oriental la nouvelle situation d'Israël [1]. Hélas! plus tard encore, les relations nouées avec le sénat devaient naturellement amener l'intervention de la République dans les affaires de Judée, et le joug de Rome au lieu du joug syrien.

Si le traité de 161 était, pour la politique juive, un événement important par lui-même et dans ses conséquences, il était bien peu de chose pour la politique romaine. L'acte original, gardé au Capitole, prit rang parmi quelques centaines d'autres, accordés aux rois, aux peuples et aux villes, sans que rien attirât sur lui une spéciale attention. Si l'on avait consenti à cette amitié, c'est que mieux valait ne négliger aucune occasion et aucun avantage ; mais qui pouvait prévoir qu'il y eût de là beaucoup à craindre ou beaucoup à espérer? Fallait-il détruire Carthage vaincue, mais encore debout, ou bien y avait-il quelque raison de la conserver? C'était la question du jour, débattue entre Caton et les Scipions, et qui partageait les habiles du sénat; la prévoyance humaine n'allait pas plus loin. C'est à nous, qui voyons dans son ensemble l'histoire accomplie, et qui aimons à y retrouver les desseins de Dieu, que la négociation entreprise par Judas présente un particulier intérêt. La première arrivée à Rome d'Eupolémos et de Jason nous fait rêver à tout ce qui devait suivre. Dans le lointain, nous entrevoyons Pompée, revenant vainqueur de Syrie, et traînant à son char Aristobule, un des descendants de Matathias. Plus loin encore, nous apercevons les armées romaines enserrer Jérusalem dans le plus affreux des sièges, incendier le Temple, et ruiner la nationalité d'Israël. Mais, vers le même temps, est parti de Sion un ambassadeur, plus faible encore que ceux du Macchabée, mais moins timide; il marche vers Rome, non pour implorer son secours, mais avec le dessein avoué de la conquérir. Aujourd'hui, le tombeau de Pierre domine la ville que la Judée a fini par vaincre, ou plutôt qu'elle a renouvelée, agrandie, et rendue éternelle.

R. M. DE LA BROISE.

1. *I. Mac.*, XIV (remarquer le v. 40) et XV.

LE BULLETIN PAROISSIAL

Les *Études* ont salué avec une très vive sympathie la publication des premières feuilles diocésaines dites *Semaines religieuses*. Dès 1864, le R. P. Toulemont se réjouissait de voir leur nombre se multiplier, et émettait le vœu de les voir élargir leur cadre, afin que leur action devînt plus puissante et plus efficace [1]. Le R. P. Matignon, en 1866, dans un article consacré aux *Feuilles diocésaines*, émettait quelques vues fort sages sur le but que doivent poursuivre ces recueils [2]. Nosseigneurs les évêques ont beaucoup encouragé la publication des *Semaines religieuses* qui ont déjà fait un bien considérable; parfois même ils en ont fait leur *Moniteur* officiel, ou du moins officieux. Plusieurs de ces revues hebdomadaires ne se bornent pas à fournir les comptes-rendus des cérémonies religieuses, mais elles font la chronique des œuvres et du mouvement catholique général; et ce sont surtout celles qui ont donné une plus large part à cette chronique de l'action religieuse qui sont les plus intéressantes et les plus appréciées du clergé et des fidèles. Il est d'autres publications diocésaines que les *Semaines religieuses* hebdomadaires, ce sont les calendriers ou almanachs diocésains, les livres de messe spéciaux à tel ou tel diocèse, etc.

Mais voici que depuis quelques années le zèle de plusieurs excellents prêtres a fait naître une nouvelle série de publications, non plus seulement diocésaines, mais paroissiales. Le bien que font les publications diocésaines à tout le diocèse, ils désirent le rendre plus intensif par des publications rédigées spécialement pour leur paroisse, et veulent se servir de la presse au bénéfice immédiat des fidèles qu'ils sont chargés d'instruire, de diriger, de défendre, de soulager : de ce désir si légitime sont nées bien

1. *Études*, août 1864. T. V de la 3e série, p. 112.
2. *Études*, décembre 1866. T. XI de la 3e série, p. 567.

des histoires et descriptions de la paroisse, des calendriers ou almanachs paroissiaux, des notices sur les œuvres locales, des livres de messe paroissiaux et même des bulletins périodiques appelés bulletins paroissiaux. Dans les siècles précédents, on avait déjà des livres de messe ou d'offices spéciaux à telle ou à telle paroisse, des calendriers spirituels locaux faisant connaître la date et l'heure des offices de toutes les paroisses et communautés d'une ville, mais on ne trouve pas, que nous sachions, d'exemple de bulletin paroissial proprement dit.

En 1890, paraît le premier bulletin paroissial que nous connaissions. C'est M. l'abbé Gibier, le vaillant curé de la paroisse Saint-Paterne d'Orléans, qui l'envoie à ses chers paroissiens. Comme un vrai père de famille, il veut être en communication avec eux. Il leur ouvre son cœur de prêtre et exprime devant eux ses émotions et ses craintes : « une immense paroisse à gouverner, des pauvres qu'il faut visiter, des pécheurs qu'il faut convertir, des milliers d'enfants dont il faut assurer l'éducation chrétienne et la persévérance, et enfin, une église à construire... quelle tâche ! » Il voudrait s'asseoir au foyer de chacun de ses paroissiens et converser avec eux. « Mais comment, dans une paroisse qui compte près de quatre mille foyers, comment trouver le temps de faire à chaque famille cette visite individuelle, qui serait pourtant si consolante pour le pasteur et si fructueuse pour les brebis ? » Pour suppléer à cette visite, pour se mettre en communication avec ses ouailles, et pour solliciter le concours de toutes les bonnes volontés, car ses œuvres paroissiales seront les œuvres de tous, M. l'abbé Gibier envoie à chaque foyer son *Bulletin paroissial*. « Puisque la presse est trop souvent l'instrument de l'erreur et du mal, qu'elle soit donc aussi, dit le zélé pasteur, l'instrument du bien et du vrai. Nous multiplions les billets et lettres d'invitation, les programmes de nos fêtes religieuses et scolaires, les cartes pour nos conférences à l'église et hors de l'église, les règlements et statuts de nos œuvres, les calendriers et horaires de nos catéchismes. Toutes les familles ont entre les mains l'intéressante brochure qui raconte le passé de la paroisse Saint-Paterne. Chaque année, enfin, le *Bulletin paroissial* est envoyé dans toutes les maisons. Il est comme le messager du pasteur, dont il exprime les pensées, les désirs et

les conseils. Il note les moindres faits; il éveille l'attention de tous sur les détails inaperçus ou oubliés de l'existence paroissiale, et par l'intermédiaire du *Bulletin*, ceux-là même qui ne viennent pas à l'église, savent ce qui s'y passe et se disposent secrètement à y venir un jour ou l'autre[1]. »

Nous ne voulons pas nous arrêter ici à la merveilleuse organisation des œuvres de la paroisse Saint-Paterne. Sans sortir de notre sujet, nous ferons remarquer que lorsqu'un prêtre veut organiser des œuvres dans sa paroisse, en demandant le concours de tous, c'est-à-dire non-seulement en faisant ces œuvres lui-même, mais en sachant les *faire faire*, le *Bulletin paroissial* est de la plus haute importance pour intéresser tous les membres de la paroisse à ces œuvres communes.

Le curé d'un modeste village de trois cent soixante âmes, M. l'abbé Maudet, curé de Marigny, dans le diocèse de Moulins, fut vivement frappé de l'exemple que lui avait donné le zélé pasteur de la grande paroisse d'Orléans. Lui aussi voulait aller à ses brebis, les écarter des mauvais pâturages, et les conduire aux sources de la vie chrétienne. Mais comment combattre la mauvaise presse? Comment enseigner la bonne doctrine à des paroissiens dont plusieurs ne venaient pas écouter la parole de Dieu? Le moyen ne serait-il pas de leur envoyer un modeste bulletin paroissial? Ce vaillant prêtre achète donc une *petite presse typographique*, et se met à imprimer lui-même un petit bulletin à format restreint, et limité à quatre pages de texte. Deux pages étaient consacrées à l'historique de la paroisse, sous ce titre : *Autrefois!* Deux étaient réservées à la partie pratique : *Aujourd'hui!* Le bulletin paraissait une fois par mois. *Le Petit journal de M. le Curé*, ainsi l'appelaient les paroissiens, fut très bien accueilli. La première année, il avait été envoyé gratuitement; lorsqu'à la seconde année, M. le Curé demanda deux francs d'abonnement, les paroissiens furent très heureux de venir en aide à leur curé-journaliste. A la vue du bien que faisait son bulletin, M. l'abbé Maudet augmenta successivement le nombre des pages de sa charmante revue : elle a maintenant seize pages et paraît le premier dimanche de chaque mois. Sa

1. Paroisse Saint-Paterne. *Bulletin paroissial pour l'année 1896*, p. 15.

Grandeur Monseigneur de Moulins a vivement encouragé cet apôtre de la presse paroissiale, et lui a demandé de publier un petit rapport sur l'origine, la composition et l'impression de ce bulletin[1]. En approuvant ce rapport, Sa Grandeur écrivait : « La publication du *Bulletin paroissial* jouit de toutes nos sympathies et a droit à tous nos encouragements. Nous la regardons comme un instrument efficace de bien, et nous verrions avec bonheur cette forme d'apostolat, qui existe à Marigny et à Saint-Menoux, s'établir également dans les autres paroisses de notre diocèse[2]. »

Mais quelle peut donc être la matière d'une revue paroissiale? A cette question, M. l'abbé Maudet répond en énumérant les sujets que le passé et le présent fournit aux rédacteurs.

Toutes les paroisses ont leur histoire. Sans grande recherche on trouvera, nous dit le zélé curé, mainte chose à publier :

1° Sur l'église paroissiale : style, construction, restaurations, objets précieux ou antiques, mobilier, comme aussi sur le cimetière : date d'érection, monuments, translation, etc. ;

2° Sur la paroisse elle-même : nom, origine, circonscriptions, confréries, fondations, etc. ;

3° Sur les précédents pasteurs et leurs auxiliaires des communautés religieuses ;

4° Sur les établissements religieux ou autres : prieurés, vicairies, hôpitaux, écoles ;

5° Sur les personnes ayant illustré à quelque titre la localité, surtout au point de vue religieux ;

6° Sur les grandes et anciennes familles dont l'histoire se lie si étroitement parfois avec l'histoire religieuse d'un pays ;

7° Sur les autres familles ayant habité la paroisse, et dont il reste des rejetons ;

8° Enfin sur l'aspect général de la population : caractère, fêtes, mœurs et coutumes ; sur les divers événements, monuments, antiquités, productions du commerce, de l'industrie ou de l'agriculture.

1. Un exemplaire du *Bulletin paroissial*, accompagné du *Rapport sur l'œuvre*, se vend 0 fr. 60 franco. S'adresser à M. l'abbé Maudet, curé de Marigny, par Souvigny (Allier).

2. Moulins, 16 janvier 1895.

Le présent offre aussi de multiples sujets à l'activité productrice d'un journaliste paroissial : chronique paroissiale proprement dite, chronique générale ou diocésaine pouvant intéresser la paroisse ; paroles d'évangile ; séries d'exemples ; réponses aux objections courantes ; *Ordo* paroissial ou le mois religieux avec mention des fêtes, heures des cérémonies ; avis et exhortations convenables ; coutumier ou memento pour la paroisse, gardant et fixant le souvenir des événements les plus importants de la vie paroissiale ; visites de l'évêque, mission, retraite, bénédiction d'église ; événements heureux ou tristes un peu importants, voire même quelques poésies, statistiques, récréations, annonces, etc.

Si le *Bulletin* n'est pas trop exigu, on pourra y enseigner la doctrine, comme saint Paul l'enseignait en écrivant aux chrétiens de Corinthe et de Rome, etc. Tous les genres d'enseignements de nature à édifier et à instruire les fidèles peuvent prendre place dans la modeste feuille. On peut y traiter ce qui concerne :

1° Le culte divin, le soin de l'église et de tout ce qui touche à l'édifice sacré, les saints offices, le bon emploi du dimanche, les fêtes, les pratiques de dévotion.

2° L'instruction religieuse par les catéchismes, les polémiques religieuses, les exemples et toutes bonnes lectures.

3° Les sacrements et pratiques diverses de piété.

4° Les œuvres et confréries utiles à l'entretien de la piété chez les différentes classes de fidèles.

Etc., etc.

Nous ne voulons pas étudier ici les questions que soulève la rédaction du bulletin. Tout le monde conviendra qu'elle est des plus faciles pour un prêtre déjà habitué à la composition de ses sermons. Il n'est pas nécessaire d'ailleurs de rédiger soi-même tous les articles. On peut, en les adaptant au goût de ses lecteurs, les extraire souvent d'autres revues périodiques ou des divers ouvrages que l'on trouve, soit dans sa propre bibliothèque, soit dans celle d'un confrère voisin.

Un vaillant curé du Nord, rédacteur d'une revue paroissiale, M. l'abbé Hégo, de Sin-le-Noble, dans un rapport lu au Congrès des catholiques du Nord en novembre 1895 sur les *Publications*

paroissiales[1], s'écriait avec ardeur : « Plusieurs hésitent à entrer dans cette voie par suite d'un excès de modestie : ils s'imaginent n'avoir pas assez de talent, de facilité, pour s'astreindre à écrire périodiquement quelque chronique d'intérêt général, quelque causerie religieuse. C'est une pure illusion. Essayez seulement, et vous serez étonné du peu de temps qu'il vous faudra pour vous plier à ce genre de travail. N'avez-vous pas fait de longues et fortes études ? N'avez-vous pas toujours une plume à la main ? N'écrivez-vous pas des homélies que vous jugez convenables et que vos paroissiens trouvent pleines d'onction et d'éloquence ? Les écrivains impies n'ont pas de ces scrupules, et si les grands journaux sont rédigés généralement par des hommes de talent, on trouve, dans les petites villes, des feuilles maçonniques qui sont des chefs-d'œuvre d'ignorance et de stupidité. Les ecclésiastiques les moins familiers avec les lettres humaines seraient toujours au-dessus des ineptes mais dangereux folliculaires qui les rédigent.

« Le manque de temps est un inconvénient plus sérieux. Mais on peut y suppléer en s'entr'aidant. S'il existait un certain nombre de *Semaines* ou de *Quinzaines paroissiales*, ne pourraient-elles pas s'emprunter mutuellement ce qu'elles auraient de mieux ? Entre nous tous, ouvriers de Jésus-Christ, le droit d'auteur consiste à être pillé : honneur à celui qui le sera le plus. »

Il serait facile à plusieurs curés de s'entendre pour avoir une partie commune qui pourrait s'imprimer chez le même éditeur ; alors le travail personnel de rédaction se réduirait à écrire une feuille ou deux pour la partie spéciale à chaque paroisse.

Nous recevons un bulletin paroissial, celui du *Val-d'Or*, organe des intérêts religieux des paroisses *d'Avenay*, *Mutigny*, *Tauxières-Mutry, Fontaine et Ambonnay* (diocèse de Reims). Les curés de ces paroisses se sont entendus pour publier un bulletin qui est commun au *Val d'Or* dans lequel leurs paroisses sont situées. L'un d'eux centralise les informations locales que ses confrères veulent bien lui transmettre. Le tout forme un

1. M. l'abbé Hégo envoie son rapport sur les *Publications paroissiales* aux personnes qui lui transmettent une légère offrande pour ses œuvres paroissiales.

bulletin de nouvelles bien appétissantes, qui intéressent vivement les familles de paroisses différentes, il est vrai, mais voisines. Le bulletin du Val d'Or est un modèle du genre à adopter pour un bulletin paroissial [1].

Vu la facilité de composition et aussi la modicité des frais d'impression, couverts parfois par une légère rétribution, les bulletins paroissiaux semblent devoir se multiplier. Nous avons vu le *Messager paroissial* mensuel de Millery dans le diocèse de Lyon, la *Quinzaine paroissiale* de Sin-le-Noble (diocèse de Cambrai), et aussi la curieuse petite *Croix de l'île de Groix*, supplément à *La Croix de Paris* et à *La Croix du Morbihan*. M. l'abbé Noël, curé de l'île de Groix, rédige lui-même son bulletin, et, au moyen d'une petite presse à la main, l'imprime lui-même avec l'aide de ses enfants de chœur. Il envoie gratuitement son journal dans les 800 familles qui forment sa paroisse ; il estime que ces 800 numéros lui reviennent, papier compris, à une dépense de 1 fr. 50.

Nous savons que des Bulletins paroissiaux se publient encore à Yerres (Seine-et-Oise), à Pont-en-Royans (Isère), à Izieux (Loire). L'exemple de nos curés-journalistes commence même à être imité en Amérique. Le Révérend Thomas Conaty, curé de l'église du Sacré-Cœur de la ville de Worcester (Massachusetts, Etats-Unis), a entrepris, en 1891, la publication d'un bulletin paroissial qui a pour titre : *Monthly Calendar of the Church of the sacred Heart*, Calendrier mensuel de l'église du Sacré-Cœur.

La capitale de la France ne pouvait rester en arrière de ce mouvement apostolique. Là plus qu'ailleurs il est difficile à un pasteur de se mettre en contact avec ses nombreux paroissiens; là plus qu'ailleurs, surtout dans les quartiers populaires, il est nécessaire d'employer tous les moyens pour éclairer les âmes que tant d'ignorance et de préjugés tiennent éloignées de l'église ; là plus qu'ailleurs il faut établir des œuvres paroissiales et par la voix d'un journal les porter à la connaissance des paroissiens.

1. Il est imprimé à *Balan-Sedan*, imprimerie du Patronage ; A. Gérard, directeur. Il est distribué gratuitement à toutes les familles des cinq paroisses. On serait étonné d'apprendre à quel prix modique s'élève l'impression de cette feuille bimensuelle.

Ces motifs ont déterminé le Curé de Notre-Dame de Plaisance, M. l'abbé Soulange-Bodin, à entreprendre la publication d'un bulletin mensuel qui a pour titre : L'*Écho de Plaisance*[1]. Nous avons sous les yeux les quatre premiers numéros de ce journal. Rien de plus édifiant et de plus touchant : le cœur du chef de la famille paroissiale, dans une série de lettres à ses paroissiens et d'articles vivants et vibrants, fait sentir à tous combien il s'intéresse à leur bien-être spirituel et temporel.

Le premier article, sous la forme paternelle d'une lettre, établit une communication cordiale entre le pasteur et le troupeau. Le deuxième s'occupe de la construction d'une spacieuse église dédiée à Notre-Dame du Travail. Le troisième est la chronique du *Salon paroissial*, ou *Salle Jeanne d'Arc*, où toutes les œuvres de la paroisse trouvent un abri, où des séances récréatives diverses sont offertes, et de multiples conférences données aux paroissiens de Notre-Dame de Plaisance. Le quatrième donne des nouvelles des écoles, des catéchismes, des patronages et des œuvres de jeunesse. Le cinquième est consacré aux études sociales. Enfin l'*Horaire des œuvres*, quelques faits divers et les annonces commerciales du quartier fournissent la matière qui remplit le reste du journal.

A notre humble avis, il y a dans ces publications paroissiales un moyen puissant pour préparer le renouvellement d'une paroisse et pour assurer sa persévérance dans la pratique religieuse. Trop souvent une modestie excessive empêche le prêtre d'employer ces moyens nouveaux d'enseignement par la presse, que Notre Seigneur n'a pas exclus de son programme de l'action sacerdotale, lorsqu'il a dit : « *Ite, docete ..... Luceat lux vestra coram hominibus.* » Trop souvent le clergé français cache ses œuvres aux regards des hommes. Alors que les ennemis de l'Église font tapage de quelques œuvres philanthropiques ou sociales, qu'ils organisent au bénéfice de leur popularité tout autant qu'au bénéfice des miséreux, le prêtre paraît moins actif et moins généreux que ces charlatans de philanthropie, parce qu'il ne fait pas assez connaître les œuvres que son zèle a créées. Ne prend-on pas d'ailleurs mille mesures pour les empêcher de

1. Abonnement, 1 franc. Bureaux et rédaction, 10, rue Schomer, Paris.

naître, et, alors qu'elles existent, pour les faire disparaître ?

Bien des fidèles ignorent l'existence de belles œuvres, instituées par leurs propres pasteurs au sein de la paroisse ; et, les ignorant, ne se servent pas de ces œuvres comme d'un pont qui les ramènerait à la maison paternelle. Le bulletin paroissial peut rétablir les communications entre le pasteur et les brebis et briser les barrières qui les séparent. Partout il excitera une vive sympathie pour le zèle de nos curés-apôtres, et leur attirera le concours de ceux qui peuvent mettre à leur disposition des ressources d'argent et d'activité personnelle. Aussi faisons-nous des vœux ardents pour que ce genre de publications soit adopté, sous une forme ou sous une autre, dans toutes les paroisses de France.

H. WATRIGANT, S. J.

REVUE DES LIVRES

Die Hügel von Jerusalem. Neue Erklärung der Beschreibung Jerusalems bei Josephus, Bell. Jud. V, 4, 1 und 2. *(Les collines de Jérusalem. Nouvelle interprétation de la description de Jérusalem par Josèphe)*, par Georg GATT. Freiburg i. B., Herder, 1897. In-8° de VIII-66 p. Prix : 1 mk. 50.

La question que M. l'abbé G. Gatt discute dans cette brochure est une des plus épineuses de toute la topographie palestinienne. Quelle est la situation des collines de Jérusalem nommées dans la Bible et dans Josèphe, voilà l'énigme dont on a en vain jusqu'à présent cherché une solution satisfaisante.

Don Gatt, qui croit avoir été plus heureux, a passé plus de vingt-cinq années en Terre-Sainte comme Supérieur de Saint-Pierre à Jérusalem, Directeur de l'Hospice austro-hongrois dans la même ville, enfin Missionnaire apostolique à Gaza. Pendant tout ce temps il a spécialement étudié la topographie de Jérusalem. Déjà en 1877 il publiait une *Description de Jérusalem et de ses environs* (396 pages). Plusieurs fois depuis il a traité le même sujet dans différentes revues. Il connaît donc à fond la matière et il est sans doute bien compétent pour la discuter.

La vraie cause des erreurs des différents systèmes c'est, pense-t-il, qu'on a mal interprété la description de Jérusalem donnée par l'historien juif Josèphe *(Bell. jud.*, V, 4, 1 et 2). Il en propose donc une nouvelle interprétation qui lui paraît résoudre suffisamment toutes les difficultés.

Après un court préambule sur les changements et la configuration actuelle de l'emplacement de Jérusalem, il donne le texte de Josèphe, avec traduction (p. 1-12) ; puis il discute l'explication « traditionnelle » de ce texte, en réfutant dix-huit systèmes principaux (p. 12-32) ; enfin il expose la vraie interprétation (p. 33-49), et il répond aux objections des adversaires (p. 49-64).

Dans un problème si compliqué il n'est pas facile de satisfaire tout le monde sur tous les points. Cependant, pour le principal,

l'auteur, me semble-t-il, donne une solution plus probable que celle de ses devanciers et son opuscule marque un vrai progrès de la question.

Il distingue dans la description de Josèphe une partie générale et une autre spéciale. La partie générale nous dit ce qu'on doit trouver dans toute bonne description de la ville sainte : à savoir qu'elle est située sur deux collines opposées, dont l'une est beaucoup plus haute et, dans le sens de sa longueur, suit plus la ligne droite que l'autre ; que ces deux collines sont séparées par une vallée profonde, appelée Tyropoeon, et qu'elles sont entourées par ailleurs d'autres vallées profondes, qui rendent la ville inabordable de ces côtés. C'est ce que nous disent aussi sur Jérusalem, par exemple Tacite (*Hist.* 5,11) et le Tasse *(Gerusalemme liberata*, c. 3). On ne peut supposer que Josèphe ait omis ce premier point caractéristique dans la description de sa ville natale.

Mais s'il parle de ces deux collines principales de Jérusalem, Don Gatt nous fait bien remarquer qu'il faut les prendre *dans toute leur extension*, et non seulement dans une petite partie, comme on l'a fait trop souvent. Car c'est sur ces deux collines tout entières que la ville sainte était située, et on ne peut raisonnablement comparer que les deux collines prises dans toute leur longueur, quand on dit que l'une suivait plus la ligne droite que l'autre (τὸ μῆκος ἰθύτερος).

Les deux collines principales de la ville sont donc : à l'occident, le Sion traditionnel et ses contreforts avec le Calvaire et ses contreforts ; et à l'orient, la colline du temple avec Ophel et Bezétha.

On admettra alors facilement que la grande vallée du Tyropoeon, séparant ces deux collines, est le *Wad* qui traverse la ville actuelle de la porte de Damas au nord jusqu'à la piscine de Siloé au sud-est. Il est certain aussi que les autres vallées qui entourent encore les deux collines, sont celle de Hinnom (*Wadi el-Rababi)* à l'ouest et au sud, celle du Cédron *(Wadi Sitti Maryam)* à l'est.

A cette vue d'ensemble Josèphe a mêlé la vue de détail, quand, outre les deux collines *principales* dont nous venons de parler, il distingue quatre collines secondaires, sur lesquelles se trouvaient les différents quartiers de la ville. D'après Don

Gatt ce sont deux collines à l'ouest et deux autres à l'est du Tyropoeon. La première, située au sud-ouest, est le Sion traditionnel, nommé par David « forteresse » (φρούριον), et qui était au temps de Josèphe « le haut marché » (ἡ ἄνω ἀγορά). L'autre est la colline nommée « Acra » (Ἄκρα), qui portait autrefois la forteresse des Syriens ; Don Gatt la trouve dans les contreforts du Calvaire à l'ouest du Tyropoeon et du temple. La troisième est la colline du temple avec l'Ophel et toute la colline au sud-est, qui n'en est que le contrefort. Enfin la quatrième est la colline de Bezétha (Βεζεθά) au nord-est du temple.

Pour la première et les deux dernières collines on admettra facilement les déterminations de l'auteur, pourvu que la question de Sion-Ophel reste en dehors de la discussion.

La colline spécialement controversée est l'Acra. Des savants distingués veulent la placer à l'angle nord-ouest du temple ; d'autres, au sud-est, d'autres, à l'ouest du temple, mais à l'est du Tyropoeon ; d'autres enfin l'identifient avec la colline de la citadelle près de la porte de Jaffa. Un examen sérieux du pour et du contre me paraît trancher la question en faveur de la position assignée par Don Gatt, ou du moins rendre cette solution la plus probable.

Pour ceux qui admettent la véracité de Josèphe — l'auteur ne la discute pas, et je ne veux pas la discuter non plus à présent — il me paraît absolument impossible de chercher son Acra ou sur la place de la citadelle ou sur celle de l'Antonia. Il me semble également impossible de voir la description de l'historien juif vérifiée dans la colline du sud-est. Comment trouver là, entre cette colline et celle du temple, la « large vallée » de Josèphe (πλατείᾳ φάραγγι διειργόμενος) ? Malgré le petit enfoncement, où M. Guthe voulait trouver le « Hasmonäer-Thal (ZDPV. V (1882), 321 ss.), il me paraît très peu probable que cette large vallée y ait jamais existé. Et sur la partie qui resterait de cette petite pente, dont la plus haute terrasse se trouve maintenant quarante mètres au-dessous du rocher de l'ancien temple, comment supposer l'existence d'une colline, déjà par elle-même plus haute que celle du temple, et le dominant complètement par son acropole ? Ce serait une vraie monstruosité sur ce plateau étroit, dont l'étendue ne dépasse pas 100 à 150 mètres et qui s'abaisse de plus de cinquante mètres en pente régulière et naturelle vers la

piscine de Siloé. Je ne veux pas en appeler aux dernières découvertes de M. Bliss ; il vaut mieux en attendre les résultats définitifs.

En particulier ceux qui placent et le Sion biblique et l'Acra de Josèphe sur cette pente, mettent l'historiographe en contradiction formelle avec la Bible : car d'une part avec l'Écriture, ils font *monter* les rois d'Israël de Sion au temple, et ils prouvent par là que la forteresse des Jébuséens et de David se trouvait sur la colline du sud-est, inférieure à celle du temple ; d'autre part avec Josèphe (*Ant.*, XII, 10, 5 ; éd. Niese n. 406), ils font *descendre* Nicanor de la même place au sanctuaire, et ils y supposent une hauteur *dominant* le temple.

L'unique position possible de l'Acra, d'après Josèphe, est donc à l'ouest du temple, et là, d'après la nature du terrain, l'unique point qui remplisse toutes les conditions, c'est le contrefort du Calvaire à l'ouest du Tyropoeon. Sa hauteur est actuellement un peu inférieure à celle du temple ; mais autrefois, avant la démolition par Simon (Jos., *Ant.*, XIII, 6, 7. *Bell.*, I, 1, 4 ; 2, 2), il pouvait très bien dominer le sanctuaire.

Si l'on doit, dans cette question difficile, se contenter d'une solution qui laisse le moins possible de difficultés (v. Klaiber, ZDPV. XI (1888), 13), il me semble que la solution proposée par Don Gatt peut être regardée comme satisfaisante, au moins dans les points principaux.

Quelques remarques maintenant sur des détails secondaires. Don Gatt affirme (p. 1, 8) que, près de la porte de Damas, le troisième mur de la ville s'étendait de 220 mètres environ plus au nord ; c'est ce qui est indiqué sur le plan joint à la brochure et dont on n'a pas voulu d'ailleurs faire un chef-d'œuvre. L'auteur n'ajoute aucune preuve, et je ne sais si on tombera d'accord avec lui si facilement. Pour l'identification du Sion biblique avec la colline traditionnelle de l'ouest, il insiste avec raison (p. 43) sur le passage où Josèphe dit que cette colline avait été appelée forteresse par David. C'est là sans doute un argument qui a sa valeur, attendu que Josèphe devait bien connaître la situation du tombeau de David près de l'ancienne acropole, et que, pour le temps de David, il ne peut parler que d'une seule forteresse à Jérusalem. Cependant on dira peut-être que cet argument ne tranche pas la question, et que, pour la résoudre, quelques affir-

mations de l'opuscule sont un peu trop absolues. Du reste l'auteur n'a voulu toucher ce point qu'en passant.

Les réponses aux objections ne me semblent pas toujours très heureuses, par exemple la septième (p. 56) et la dernière (p. 63). Pour celle-ci, l'auteur propose, comme unique expédient possible, une correction du texte biblique, *I Mac.*, XIII, 52, où il veut lire : « (Simon fortifia) l'acropole à côté de la colline du temple » au lieu de « la colline du temple à côté de l'acropole ». La correction, tout ingénieuse qu'elle soit, ne me paraît pas nécessaire ; elle n'est d'ailleurs appuyée sur aucun manuscrit et aucune version. Sans nulle correction le texte ne peut-il pas s'expliquer ? L'auteur de *I Mac.* désigne le temple avec son quartier par différentes expressions. Ordinairement il l'appelle « les saints (lieux) » (τὰ ἅγια), ou « le sanctuaire »(τὸ ἁγίασμα), quelquefois « le temple » (ὁ ναός), ou « la maison » (ὁ οἶκος), une fois « le saint » (τὸ ἱερόν). Pour désigner *la colline du temple* il dit huit fois « le mont Sion » (τὸ ὄρος Σιών), une fois « le mont de la maison » (τὸ ὄρος τοῦ οἴκου) et une fois « le mont saint » (ὄρος τὸ ἅγιον). L'expression « *la colline du Hiéron* » (τὸ ὄρος τοῦ ἱεροῦ), que l'on trouve dans notre passage, XIII, 52 et aussi XVI, 20, n'est donc pas restreinte par l'usage de l'auteur pour désigner seulement *la hauteur qui porte le sanctuaire.* Dans l'endroit en question nous y trouvons ajouté « à côté de l'Acropole » (τὸ παρὰ τὴν ἄκραν), pour déterminer la position de cette hauteur. Plus de quarante fois l'auteur sacré avait déjà parlé du temple sans ajouter une détermination semblable, complètement superflue par rapport à la colline du sanctuaire. Enfin la circonstance que Simon « fortifiait cette colline pour y fixer sa demeure », nous montre clairement que ce n'est pas la hauteur du temple que l'auteur veut désigner. Mais s'il y avait une autre colline près du sanctuaire, et si elle était considérée comme appartenant au quartier du temple, elle pouvait bien être appelée une « colline du Hiéron ». Or, il y a en effet tout près du sanctuaire une autre colline, celle de la forteresse Antonia, et elle était considérée par les juifs comme faisant partie du quartier sacré (comp. l'ancienne liste des jours sans jeûne (*Mégillath ta'anith*) IX, 1). C'est donc probablement cette ancienne forteresse (*Birā*, *II Esdr.*, II, 8; VII, 2) que Simon a établie pour y fixer sa demeure. Elle est appelée « la colline du Hiéron », et, pour la distinguer de

l'autre colline du temple, l'auteur sacré a ajouté « celle qui se trouve à côté de l'acropole, » car il avait parlé dans les trois versets précédents (49-51) de cette acropole des Syriens, prise par Simon. Quoique celle-ci se trouvât de l'autre côté de la vallée, elle était néanmoins tout près de l'Antonia, et l'auteur pouvait donc dire : « la colline du Hiéron *à côté* de l'acropole. » Ainsi le mot « *acra* » garde le même sens qu'il a dans les versets précédents, et tout s'explique naturellement.

Pour ce texte et pour l'autre *I Mac.*, XIV, 36, on désirerait peut-être que Don Gatt eût encore expliqué la contradiction apparente qu'ils offrent avec le récit de Josèphe sur la destruction de l'Acra.

Mais ces desiderata, auxquels je pourrais ajouter quelques points de détail, n'empêchent pas que l'auteur n'ait mérité la reconnaissance de tous ceux qui s'occupent de topographie biblique.

LÉOPOLD FONCK, S. J.

La mosaïque de Madaba.

Le retour d'une population chrétienne sur l'emplacement de l'antique ville moabite de Madaba a donné lieu récemment à diverses découvertes archéologiques, dont la plus remarquable est celle d'une carte en mosaïque qui décorait le pavé d'une basilique. Le R. P. Cléophas, bibliothécaire du couvent grec du Saint-Sépulcre à Jérusalem, qui a, le premier, reconnu et fait dégager ce précieux monument, en décembre 1896, en donne une courte description dans une brochure en grec, publiée par les soins et à l'imprimerie des PP. Franciscains de Jérusalem (Ὁ ἐν Μαδηβὰ μωσαικὸς καὶ γεωγραφικὸς περὶ Συρίας, Παλαιστίνης καὶ Αἰγύπτου χάρτης. 26 pages in-8). Un dessin réduit de la carte, avec la transcription des légendes et quelques notes provisoires, dues à la collaboration du même P. Cléophas et du R. P. Lagrange, dominicain, a paru dans la *Revue biblique* d'avril 1897. Enfin, les RR. Pères Assomptionistes ont publié la photographie complète et très soignée du document original, exécutée par le R. P. Germer-Durand, qui y a joint également la transcription et la traduction des légendes avec quelques observations. *(La carte mosaïque de Madaba. Découverte importante, 1897.* Paris, Maison de la Bonne Presse, 12 planches in-4°. Prix : 5 fr.). Nous

ne pouvons actuellement que signaler ces intéressantes publications. En attendant que nous donnions une étude plus détaillée de la carte, disons que, malgré ses dimensions (près de 18 mètres carrés), ce n'est plus qu'un fragment; elle devait mesurer dans son intégrité au moins 80 m. c. Elle comprenait à l'origine toute la Palestine, le désert du Sinaï et la Basse-Égypte avec le delta du Nil; la partie conservée s'étend depuis l'Égypte jusqu'à Naplouse, mais non sans lacunes. Quant à la date où elle a été exécutée, le R. P. Cléophas la fait remonter jusqu'au milieu du ve siècle ; le R. P. Germer-Durand ne la croit pas antérieure au commencement du vi^e. Quoi qu'il en soit, et bien qu'il ne faille point chercher dans cette mosaïque la précision mathématique des cartes modernes, il y a là toujours une source inestimable d'informations, non seulement sur la topographie réelle de la Terre-Sainte au temps de Justinien, mais encore sur les « traditions » qui existaient à la même époque concernant les localités bibliques.

J. B., S. J.

L'Avocat du Clergé, par P. Caulet, avocat, docteur en droit. Paris, Lethielleux, 1897. In-12, pp. xxiv-947. Prix : 5 fr. 85.

Voici assurément un livre utile, un livre d'*actualité*, à notre époque où la persécution religieuse s'efforce d'emprunter le caractère de la légalité, à l'heure où les ressources du droit sont trop souvent employées contre les institutions catholiques, c'est faire une œuvre du plus haut intérêt pratique que de faciliter l'étude des questions législatives et contentieuses concernant la religion et le clergé. — Et c'est bien un *avocat du clergé* que cet ouvrage, mais un avocat qui s'interdit les polémiques, et se renferme dans son rôle de conseil technique : un avocat consultant et non point un avocat plaidant. L'auteur fait remarquer avec grande raison qu'il est indispensable aux ecclésiastiques d'être exactement fixés sur leur situation juridique, afin de pouvoir revendiquer avec énergie les droits que leur confèrent la législation et la jurisprudence, mais aussi pour éviter de s'engager à la légère, sans avoir la certitude d'être suffisamment armés, dans une lutte où la défaite serait exploitée par les ennemis de la religion. Les laïques, qui sont chargés des intérêts temporels du culte, ont eux-mêmes le devoir d'étudier sérieusement cette partie difficile du droit administratif qui règle les rapports de l'Église et de l'État. Prêtres et laïques

trouveront dans cet ouvrage le code complet de la matière. Aux jurisconsultes professionnels, il offre, avec tous les renseignements nécessaires, les éléments de plus amples recherches, grâce à de nombreuses indications de sources et à des notes très documentées; pour les prêtres, pour les personnes peu versées dans l'étude du droit, il constitue un excellent manuel de vulgarisation, sans cesser par là d'être un traité juridique très sérieux. — Ce livre sera précieux surtout pour ceux qui, loin des conseils et des bibliothèques spéciales, se trouvent, sans renseignements et sans défense, en face de difficultés exigeant une solution immédiate; on peut citer dans cet ordre d'idées ce qui a rapport aux *inhumations* et aux *pompes funèbres*, sujet fort bien étudié par M. Caulet; il donne notamment le commentaire de la loi du 25 novembre 1887, dite loi sur la *liberté des funérailles*, mais qui serait mieux intitulée : loi sur la laïcisation des enterrements.

Après un examen attentif de ce volume, nous croyons pouvoir dire qu'il renferme vraiment l'ensemble du droit ecclésiastique, et qu'il ne néglige aucune des questions ayant un intérêt direct ou indirect pour les membres du clergé dans leurs rapports avec la loi civile et les autorités administratives. Nous signalerons spécialement à titre d'exemples les études sur les *processions et les manifestations extérieures du culte*, sur les *traitements* du clergé, les *recours pour abus*, les *presbytères* et *autres édifices religieux*, sur les *fabriques* et *leur comptabilité*, les *séminaires*, les *libéralités aux établissements publics ecclésiastiques*, et enfin tout un livre sur *l'enseignement libre* [1], dans ses trois degrés, où l'on trouve un chapitre sur les *patronages* au point de vue légal. — Une table analytique facilite les recherches dans cet ensemble de matières si nombreuses et si variées.

Nous étions tentés de regretter que l'auteur n'eût pas réservé une place aux questions contentieuses concernant les Congrégations; et voilà qu'il prévient l'objection en nous laissant espérer un travail spécial sur ce sujet. De la sorte, tous les intérêts que M. P. Caulet tient à cœur de servir auraient complète satisfaction. Nous ne pouvons donc que rendre hommage à la somme considérable de travail que représente ce premier volume, à la science dont il témoigne, aux intentions qui l'ont inspiré. L'auteur déclare qu'il a voulu faire une œuvre utile au clergé de France; nous pensons qu'il a réussi, et, avec lui, nous formons le vœu que cet *avocat du clergé* puisse gagner plus d'une cause pour Dieu et la Religion.

1. Nous formulerons quelques réserves sur ce que M. P. Caulet semble enser de l'*obligation*, tout en approuvant ce qu'il dit de la *gratuité* et de la *laïcité* de l'enseignement primaire.

L. T,

La Russie et le Saint-Siège. *Études diplomatiques*, par le P. Pierling, S. J. Tome II. **Arbitrage pontifical.** *Projets militaires de Bathory contre Moscou. Le tsar Fédor et Boris Godounov.* In-8° de xii-416 p., 1897. Paris, Plon. Prix : 7 fr. 50.

Je ne m'écrierai point tout d'abord en style de réclame « Ce livre est une révélation. » Le compliment serait, j'imagine, peu flatteur pour le P. Pierling, puisqu'il prend la peine de nous dire lui-même, dans son *avant-propos*, que son livre n'est qu'une nouvelle édition de l'ouvrage publié par lui, en 1890, sous le titre : *Papes et Tsars.* Il en a seulement retouché quelques chapitres, en les enrichissant de renseignements nouveaux ; mais de son propre aveu, « les grandes lignes sont restées partout les mêmes » et la révélation date au moins de quelques années.

De cette réédition, l'auteur a fait le second tome du grand ouvrage qu'il a entrepris. Ouvrage curieux et même actuel ; car en nous apprenant les relations antiques de la Russie avec le Saint Siège, il nous éclaire sur l'origine lointaine des intérêts complexes que l'on résume ordinairement d'un mot : la question d'Orient. La dernière phrase du livre semble être posée comme une pierre d'attente pour le prochain volume : il sera désiré et s'impose d'avance à l'attention de tous ceux qui ont lu les deux premiers. On peut dire cela sans nulle exagération, ils le savent bien. Un mouvement d'attention marquée, comme disent les sténographes de la Chambre, a souvent plus de valeur que des salves d'applaudissements ; or, le P. Pierling est de ceux qui forcent l'attention, simplement en parlant de ce qu'ils savent. Les différents ouvrages qu'il a publiés sur les choses de Rome et de Moscou l'ont préparé de longue main à écrire celui-ci, et les nombreux documents qu'il y met en œuvre, après les avoir recueillis de toutes parts, nous révèleront sans doute plus qu'une chose nouvelle. Il y a dans l'histoire d'Orient au xviie et au xviiie siècle de quoi nous ménager encore des surprises.

Mais c'est sur les rapports du Saint Siège avec les Slaves au xvie siècle que le P. Pierling a surtout écrit jusqu'à présent. Il a rassemblé sur cette époque de nombreux documents inédits qui forment une collection précieuse. Ce n'était pas trop de deux volumes pour en tirer parti. Le présent volume raconte entre

autres une histoire qui lui tient au cœur : celle de Bathory et de Possevino. Un jésuite italien, devenu, au nom du pape, arbitre entre la Pologne et la Russie, devait attirer l'attention du P. Pierling. On ne pourra plus se passer de ses ouvrages quand on voudra écrire la biographie de ce personnage historique ; ils en fournissent tous les éléments. Et c'est une figure bien curieuse à évoquer dans son activité diplomatique. Ce diplomate religieux, « ayant consacré ses efforts et sa vie à la plus grande gloire de Dieu et au salut des âmes, s'intéressait à tous les événements, embrassait du regard l'Europe entière depuis Londres et Stockholm jusqu'à Constantinople, en passant par Moscou, n'oubliait jamais l'Orient, poursuivait les fondations de son ordre en Pologne et en Transylvanie, étreignait une masse de choses à la fois et même se répandait trop au dehors. » (p. 210). Peut-être aussi avait-il trop confiance dans son génie des affaires et livrait-il un peu naïvement « les archives de son cœur », selon son expression originale. Mais il fut écouté à la cour d'Ivan le Terrible comme à celle de Stéphane Bathory, il connut tous les secrets des chancelleries de ce temps-là, il présida un congrès où il imposa l'arbitrage pontifical, il parvint, sinon à unir les nations irréconciliables du monde slave et à créer la ligue anti-ottomane, du moins à gagner l'entière confiance du héros chrétien que Sixte Quint allait pousser par Moscou vers Constantinople. Mais, Stéphane Bathory mort, Possevino demande à se retirer et son général, Acquaviva, ne lui permet plus de rentrer dans le maniement des grandes affaires. Il n'en avait pas moins été l'homme qui résumait dans ses projets toute la question d'Orient au XVIe siècle, et l'on avait pu croire un moment que l'idéal poursuivi par Bathory et son inspirateur était « la création, sur les ruines du Kalifat, d'un grand empire slave gouverné par un nouveau Charlemagne » (p. 300). Le panslavisme catholique tourna bientôt au panrussisme, mais les Papes ne perdirent pas de vue la monarchie des tsars dont ils étaient loin sans doute d'entrevoir les futurs grandeurs.

Tout cela est raconté avec amour par le P. Pierling. Il a, dans son récit, un perpétuel souci des documents, et ne craint pas d'affronter les redites pour les faire valoir. S'il raconte une discussion diplomatique, il résume tous les arguments avec netteté, il y insiste même au point de ne pas reculer, à force de cons-

cience, devant les détails, où son style sobre et ferme ne saurait pourtant se noyer jamais. Sa conscience d'historien lui interdit également les éloges excessifs habituels aux biographes et lui donne le sentiment des réserves nécessaires. Bathory et Possevino eux-mêmes ne lui inspirent qu'un enthousiasme relatif, et leurs défauts apparaissent au lecteur clairvoyant à travers l'admiration que suggèrent leurs desseins. Il en est de même pour Komulovic et les autres jésuites diplomates, pour les princes chrétiens et pour les papes eux-mêmes. Les projets les plus beaux n'empêchent pas les misères de la réalité et l'auteur ne perd pas de vue les unes plus que les autres. Il est trop fin pour confondre les intentions avec les faits ; à l'étude de l'histoire diplomatique il a appris le sens pratique de la valeur des hommes et des choses. Quand la diplomatie ne servirait qu'à faire connaître la figure changeante de ce monde, à montrer que la réalité est moins belle que le rêve, elle aurait encore l'avantage de fournir un thème de méditation qui se rencontre avec les plus hautes leçons de la morale chrétienne.

A. BOUÉ.

Onze publications récentes de M. Ph. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Institut. — I. **Le Baptistaire de Peiresc.** — II. **Notes inédites de Peiresc sur quelques points d'histoire naturelle.** — III. **Deux jardiniers émérites, Peiresc et Vespasien Robin.** — IV. **Lettre de M. A. Régnier à M. le docteur Hamy sur le Styrax.** — V. **Frédéric Fournet.** — VI. **Bénédictins méridionaux, Dom B. de Montfaucon, Dom J. Vaissette, Dom J. Pacotte. Documents inédits de la collection Wilhelm.** — VII. **Le cardinal d'Armagnac et François de Seguins.** — VIII. **Les Correspondants de Peiresc, Jean et Pierre Bourdelot. Lettres inédites écrites de Paris et de Rome (1634-1636).** Paris, Colin, 1897. — IX à XI. **Lettres de Peiresc,** tomes IV-VI. Paris, Imprimerie nationale. 3 vol. in-4°.

Nous n'aurions pas mentionné ces mémoires, dont quelques uns offrent un intérêt de pure curiosité, s'ils ne se groupaient la

plupart autour du nom de Peiresc, le grand érudit du commencement du XVIIe siècle. Que son acte *Baptistaire* ait été exhumé du registre paroissial de Belgentier, cela n'a pas une importance majeure, puisqu'il contient seulement la date du baptême et non celle de la naissance. Un fragment de livre de raison a comblé la lacune en indiquant, pour l'entrée au monde de Nicolas-Claude Fabri de Peiresc, le 1er décembre 1580. On le savait déjà par ailleurs, mais avec moins de certitude.

On suit avec plus d'intérêt les *Notes sur l'histoire naturelle,* car on s'y trouve transformé en compagnon de promenade de Peiresc faisant, lui le plus chercheur de tous les hommes, de charmantes excursions aux environs d'Aix, avec un certain prieur de La Valette et le savant Gassendi. Il y est question d'un « animal estrange » nommé l'alzaron, de la formation des cailloux, des limaces, des momies et d'un monstre marin à forme humaine paru aux environs de Belle-Isle en Bretagne.

Ce grand promeneur était aussi un grand jardinier et avait pour ami un autre jardinier fameux, quoique très oublié, Vespasien Robin, arboriste du Roy, premier sous-démonstrateur de botanique du Jardin royal des plantes (1635-1662).

Cependant, s'il faut en croire M. Alfred Régnier, dans sa *Lettre à M. le docteur Hamy*, à propos de la plaquette de M. T. de Larroque sur le jardinier amateur que fut Peiresc, le *Styrax* n'aurait pas été introduit par lui en Provence, où il existait depuis des siècles. Erreur semblable au sujet de la Tubéreuse, celle-ci relevée par le docteur Hamy. C'est Robin encore, le célèbre collaborateur du médecin Guy de La Brosse, qui en aurait envoyé un plant à Peiresc, alors qu'on la cultivait depuis dix-huit ans au Jardin des plantes. La Tubéreuse est décrite déjà dans une planche de 1608 (*Soleil,* 16 novembre 1896). Le jasmin, le lilas de Perse et le laurier rose suffisent à la gloire de Peiresc.

Ce Peiresc correspondait avec tous les gens du monde des plantes et des simples, jardiniers, apothicaires, médecins, chirurgiens. Il fallait donc s'attendre à trouver les Bourdelot parmi ceux qui lui payaient le tribut de leurs fleurs de bel-esprit. Ce sont deux singuliers personnages, mais le second ne vaut pas cher. Tout le monde en a parlé ; personne ne les a connus aussi bien que M. T. de Larroque, précédé pourtant par le Duc d'Aumale. Un jour la correspondance de Pierre Bourdelot, le

facétieux familier de Chantilly, sera peut-être publiée. Ce jour-là on videra les bas-fonds du grand siècle.

Où Peiresc nous apparaît sympathique et humain (ailleurs il est trop savant pour n'être pas un peu pédant), c'est dans le tome VI de sa Correspondance. Ce recueil est composé des lettres à sa famille et principalement à son frère Palamède, sieur de Valavez (1608-1637). La dernière est datée de la veille de sa mort. On y trouve de tout et d'autres choses encore. Il y est question des pères Séguiran, Coton, Sirmond, et même de Bellarmin. Ces révélations bibliographiques sur l'illustre cardinal sont des plus nouvelles. Personne n'avait mentionné jusqu'ici le traité qu'il aurait écrit de sa main, « *que Christus non fuit rex temporalis* », traité qu'on n'aurait pas voulu laisser imprimer à Rome (p. 575). Un autre traité, *Contra nepotismum*, n'était pas moins ignoré. Peiresc insiste sur le premier (p. 587). Que sont-ils devenus? Ont-ils vraiment existé? Assurément le premier serait « bien notable, venant principalement de cette main-là ». Attendons qu'on le retrouve.

H. CHÉROT, S. J.

Cours d'astronomie à l'usage des étudiants des facultés des sciences, par M. B. Baillaud, doyen honoraire de la Faculté des sciences de Toulouse, directeur de l'Observatoire. Seconde partie : Astronomie sphérique. Mouvements dans le système solaire. Éléments géographiques. Éclipses. Astronomie moderne. — Paris, Gauthier-Villars et fils, 1896. 1 vol. in-8, pp. vi-520.

Le premier volume de cet ouvrage a déjà été signalé aux lecteurs des *Études* (*Partie bibliographique,* 1893, p. 261) ; il renfermait les études préliminaires à l'astronomie : procédés de calculs, instruments d'observations, méthode pour la discussion des résultats. Le tome II est un fort volume contenant 508 pages de texte distribué en 304 numéros ; le tout suivi d'une table soignée renvoyant au texte numéro par numéro. A cette table l'auteur a dû employer huit pages compactes. Pour le coup, et vu le peu d'espace dont je dispose ici, me voilà dispensé de faire l'analyse détaillée d'un livre, où le seul énoncé des matières occupe tant de place. Aussi bien, la chose n'est pas nécessaire

pour renseigner ceux qu'un cours d'astronomie peut intéresser.

Comme on doit s'y attendre, on rencontrera dans ce volume les matières habituelles de ces sortes de traités : systèmes de coordonnées célestes, réfractions, parallaxe, aberration des fixes et des planètes, précession, mesure du temps, calendrier ; théories de la terre, de la lune, des planètes, des comètes, etc.... Mais le cachet particulier du livre de M. Baillaud est l'extrême concision de la rédaction. Dans la préface l'auteur ne cache pas la volonté formelle de condenser les résultats, et n'eût-il pas prévenu, son œuvre reflète assez son intention. Dans les neuf premiers chapitres, par exemple, les calculs se suivent entrecoupés seulement par les explications strictement nécessaires. C'est bien un peu sec ; aussi, pour diminuer l'aridité de ce désert, l'auteur y a semé quelques oasis : il a eu l'idée de commencer en général ses chapitres par un exposé sommaire de la question : on ne peut que l'en féliciter, et si j'ai un regret à formuler, c'est celui de ne pas voir ce sommaire plus développé : rien ne rend attrayant un calcul, comme la connaissance lumineuse de la nature du sujet et du but à atteindre.

L'intérêt de l'ouvrage va d'ailleurs en croissant ; car M. Baillaud n'a pas craint de dépasser un peu le cadre des matières ordinaires. Les premières notions de la mécanique céleste sont entrevues, non sans charme. L'historique succinct de l'étude de la forme de la terre, du *géoïde,* un aperçu sur les opérations de la haute géodésie viennent ensuite. Et quant au chapitre complémentaire où sont indiqués les problèmes si curieux que soulèvent la variabilité des étoiles, la spectroscopie, la photographie céleste, il semble en terminant l'ouvrage, guider le regard de l'étudiant avide de savoir vers l'horizon immense où s'agitent les recherches de l'astronomie moderne.

B. BERLOTY, S. J.

Leçons sur les Applications géométriques de l'Analyse *(Éléments de la théorie des Courbes et des Surfaces.)*, par Louis Raffy, chargé de cours à la Faculté des sciences de Paris, maître de Conférences à l'École normale supérieure. 1 vol. grand in-8°, 247 pages. Gauthier-Villars, 1897. Prix : 7 fr. 50.

C'est avec un singulier plaisir que nous avons lu ces leçons

professées à la Faculté des sciences pour les candidats à la licence. Le professeur expérimenté s'y dévoile en effet à chaque page, et dans l'ordonnance des matériaux, et dans la limpidité de l'exposition, et surtout dans certaines petites phrases éminemment suggestives, jetées comme par hasard, mais destinées à résoudre la difficulté qui germe sournoisement dans le cerveau de l'élève. Ceux qui ont le don de l'enseignement ont seuls de ces attentions maternelles.

Faut-il dans un cours, numéroter les paragraphes, et renvoyer fréquemment le lecteur au point déjà lointain où gît, sous une couche d'oubli, le théorème présentement invoqué? D'aucuns mépriseraient ces procédés; mais l'auteur n'est pas de ceux-là, et il a mille fois raison. Aussi remet-il à chaque instant ce fil d'Ariane entre les mains des jeunes auditeurs qu'il introduit au labyrinthe mathématique. Combien de temps épargné par cette précaution!

Les récréations ne manquent pas non plus dans ce livre, nous voulons parler des exemples qui, disséminés à propos, jouent, en ces traités austères, le rôle des anecdotes et des estampes. Ici, ils sont nombreux et bien choisis; aussi éclairent-ils heureusement, en précisant, ce que la théorie générale pouvait avoir laissé de nuageux dans un esprit novice.

L'auteur s'est proposé de grouper dans son ouvrage, les éléments de la théorie des surfaces. Les élèves plus avancés, déjà aventurés sur la haute mer des spéculations géométriques, pourront par conséquent retrouver là aisément quelques notions oubliées. Je ne sais si ce groupement se trouve ailleurs. Si non, le service rendu par M. Raffy est double.

Un regret cependant et une requête... pour la prochaine édition. Pourquoi n'avoir pas fait un index méthodique et détaillé, où l'on trouverait groupés sous le nom de chaque surface, les énoncés de celles de ses propriétés qui sont établies dans ce livre? Les élèves goûteraient vivement ce secours offert à leur mémoire surchargée; mais ceux-là surtout l'apprécieraient qui, ayant depuis longtemps cessé de fréquenter cette région de l'analyse, ont besoin de retrouver promptement une propriété d'une surface donnée. Il nous semble que nombre de professeurs de spéciales, de physique et de descriptive, voire même certains ingénieurs, sont parfois dans ce cas. Nous souhaitons que la

nécessité d'une seconde édition fournisse bientôt à l'auteur l'occasion de réaliser notre désir.

A. REGNABEL, S. J.

L'art d'écrire un livre, de l'imprimer et de le publier, par Eugène MOUTON. Un vol. petit in-4°. 410 pages. Paris, Welter, 1896.

N'étaient çà et là quelques éloges trop indulgents, d'ailleurs en désaccord avec les doctrines générales de l'auteur, je louerais presque sans réserve le livre de M. Mouton. C'est un charmant volume de parfaite exécution typographique et de lecture aussi attrayante qu'instructive. Qu'il s'agisse de grammaire ou de littérature, de psychologie ou de morale, de considérations théoriques ou d'informations toutes pratiques, la langue y est partout alerte et distinguée, à la fois sobre et imagée, traduisant d'allure vive des idées toujours claires où l'amusante boutade n'empêche pas la justesse. L'un ou l'autre des aperçus littéraires de M. Mouton pourra bien être contesté ; mais on rendra certainement hommage à sa bonne foi et à son bon sens ; et quel profit pour l'honnêteté publique si ses franches leçons de bonne morale pouvaient assainir dorénavant la République des lettres ! A quiconque entreprend de faire métier d'écrivain ou simplement de devenir auteur sans prétention professionnelle, il faut conseiller ces intéressantes pages. Elles renferment, d'ailleurs, pour le travail intellectuel et pour la production littéraire, des conseils hygiéniques et des renseignements techniques qui seront utiles à tout le monde. Voici la liste des vingt-deux chapitres de l'ouvrage : *L'inspiration de la liberté. — Du sujet. — De l'imitation. — Des genres. — Des lieux communs. — Vertus et vices littéraires. — La phrase, lois géométriques musicales de la pensée. — Des mauvaises phrases. — Installation, outils et habitudes. — Hygiène du travail. — Le travail de composition. — Règles graphiques pour la rédaction du manuscrit. — Des divisions de l'ouvrage. — Éditions et éditeurs. — Traité, propriété littéraire. — Des épreuves. — De la lecture et de la correction des épreuves. — Des coquilles. — L'impression du livre. — La composition typographique. — La vie et la mort du livre. — La carrière.*

Cette énumération montre au mieux quel programme s'est tracé l'auteur ; on verra qu'il a été loyalement rempli, avec compétence et bonne humeur, jusqu'au bout. Seule, la conclusion, trop stoïque, est un peu triste. Au « *Vir bonus scribendi peritus* », dont M. Mouton propose l'idéal à son lecteur, pourquoi présenter seulement comme récompense finale, la guérison « des désirs et des espérances », ou même le simple

témoignage d'une bonne conscience. De bon cœur je souhaite quelque chose de meilleur encore à l'auteur du présent livre.

J. DELARUE, S. J.

La Russie économique et sociale à l'avénement de S. M. Nicolas II, par le Vte Combes de Lestrade. In-8, pp. x-459. Paris, Guillaumin, 1896. Prix : 6 fr.

Tout ce qui parle de la Russie nous attire. Nous accourons dans l'espoir d'apprendre à mieux connaître cette puissante nation dont l'alliance nous est une garantie contre les entreprises de voisins peu scrupuleux ; dont la prospérité financière et économique nous intéresse au titre précieux de bailleurs de fonds.

Hommes curieux des problèmes politiques, ou capitalistes, trouveront dans le livre du Vte Combes de Lestrade ce qu'ils désirent savoir. Ce volume est bourré de renseignements sur les finances, la Banque de l'État, l'industrie, le commerce, l'agriculture, sur les voies de communication, sur la politique douanière de l'empire, etc. Il nous fait également entrevoir ce qu'est cette « autocratie » qui constitue tout le gouvernement de l'immense Russie. Il nous montre le rôle du Conseil de l'empire, du Sénat, du Saint-Synode, des ministres. Un chapitre est consacré aux quatre classes « taillables et non taillables » ; à la noblesse et aux manières d'y entrer ; au tableau des rangs.... Et nous nous trouvons en tout cela dans un monde à tous points de vue si différent du nôtre, qu'il devient bien évident que pour comprendre les choses de Russie et en parler équitablement, il faut une certaine largeur d'esprit. De quelle justice serait ici capable un grave doctrinaire, accoutumé à tout juger à la lumière des « immortels principes » ?

Ce qui est aussi indispensable pour parler avec compétence d'institutions qui contrarient à ce point nos idées reçues, c'est de s'être longuement familiarisé avec elles et d'avoir ainsi appris à découvrir peu à peu ce qu'elles offrent d'avantages, tout au moins ce qui fait qu'elles sont à leur place dans un milieu autrement construit que celui où nous vivons. Cette patiente préparation n'a pas manqué à M. de Lestrade, grâce « à un long séjour en Russie et à des liens chers et nombreux qui l'attachent à ce pays ».

M. de Lestrade ne condamne donc pas tout ce qui en Russie diffère de ce qui se voit en France. Et tels de ses jugements étonneront peut-être plusieurs de ses lecteurs. Mais cet étonnement lui-même, les menant à réfléchir sur leurs propres opinions, leur sera salutaire, puisque, s'il est nécessaire d'avoir de fermes principes, il est non moins nécessaire de ne pas s'en faire de de faux, en attribuant le caractère d'axiome absolu à des vérités de tout point contingentes.

En matière d'économie politique et de politique combien d' « honnêtes gens » tiennent mordicus à des ombres de principes.

P. FORTIN, S. J.

I. **Un curé breton au XIX**[e] **siècle**. *Vie de M. Huchet*, par le T. R. P. Ollivier, O. P. Paris, Lethielleux, 1897. In-12, pp. II-312. Prix : 3 fr. 50.

II. **La Mère Marie de Jésus**. T. II, **Lettres**. Paris, Lecoffre, s. d. In-12, pp. XXIV-391.

III. **La Révérende Mère Fanny de l'Eucharistie** Bruxelles, Schepens, 1897. In-8, pp. 324.

I. C'est bien le titre qui convient à cette biographie écrite *con amore*, avec l'affection respectueuse du disciple chéri pour son premier maître. M. l'abbé Huchet était né « au point de partage, ou mieux de rencontre, de deux époques et de deux sociétés dont la double empreinte marquera toute sa vie ». Ordonné prêtre le 10 avril 1819, — le même jour que Pie IX — professeur, puis vicaire pendant quelques années, il est nommé à 38 ans curé de Saint-Malo, la plus grande paroisse du diocèse, et pendant quarante-cinq années, c'est-à-dire jusqu'à sa mort, c'est l'unique poste qu'il remplit.

Après avoir décrit la vie extérieure du curé, occupé à restaurer et embellir le temple matériel de sa cathédrale, ainsi qu'à édifier le temple spirituel de son troupeau au moyen d'*œuvres* diverses, l'éloquent auteur nous introduit (et nul mieux que lui ne le pouvait faire) dans l'intimité du presbytère où il se laisse aller avec abandon au charme des souvenirs d'antan. En juge compétent et avec un tact parfait il applique à son héros ce que disait le P. Chocarne du P. Lacordaire. M. Huchet était de ces âmes « aussi timides en public qu'expansives dans l'intimité, d'autant plus généreuses dans le don d'elles-mêmes qu'elles s'ouvrent à un petit nombre. » Qui mieux que le conférencier d'aujourd'hui, connût ce prêtre « à l'apparence grave et au premier abord un peu froid » qui, « sans appellation nobiliaire, était gentilhomme jusqu'au

bout des ongles » et « avait réellement pris place dans toutes les âmes, à ce coin du foyer intime où ne peuvent s'asseoir que le père et l'ami » ; ce « cœur peu pressé de s'ouvrir, mais où l'on découvrait bientôt des trésors de tendresse et de simplicité » ? Qui fut plus à même d'apprécier en M. Huchet l'homme de *bonne société* qui savait apporter dans les salons « cet art éminemment français, où l'ancien clergé excellait : une familiarité de bon aloi, pleine de dignité et de réserve, rapprochait (les prêtres) des gentilshommes, des magistrats, des gens de lettres, et même des dames auxquelles ils apportaient des hommages qui ne compromettaient en rien leur autorité » ?

On lit sans s'arrêter les pages qui dépeignent « l'une des plus belles vies sacerdotales dont il soit permis d'admirer et de bénir la persistante fécondité ».

II. — « On ne connaît jamais mieux (les) âmes d'élite qu'à les entendre elles-mêmes vibrer sous l'action de la grâce et rendre ces accents héroïques que seul inspire le Saint-Esprit. » Aussi l'auteur estimé de la *Vie* de Marie Deluil-Martiny complète-t-il très heureusement par la publication de ses *Lettres*, ce premier volume qui reçut ici-même un éloge mérité (*Études*, *partie bibliogr.*, 1894, p. 766). Déjà la biographie de Marie de Jésus avait soulevé un coin du voile, et cette vie de renoncement couronnée par une mort tragique était pour notre siècle un exemple utile, une éloquente prédication. Mais la fondatrice de la Servianne qui n'a vécu que de sacrifice et d'immolation devait être entièrement révélée à notre génération trop attachée aux aises et aux commodités de la vie, pourtant pas insensible aux entraînements généreux dont la *victime du Sacré-Cœur* lui offre le modèle.

« A l'heure où tant d'autres ne s'occupent que de toilette, de vanités et de plaisirs vulgaires, cette jeune fille ne travaille qu'à étendre le règne de Jésus-Christ dans les cœurs... (avec) une ardeur de conviction et une flamme de charité vraiment dignes d'une âme d'apôtre. » Puis la fondation des *Filles du Cœur de Jésus* est son œuvre : la maîtresse des novices, la mère, la supérieure rappelle sans cesse à ses sœurs qu'elle veut les voir dévorées « non point d'un amour de désirs et de sentiments inféconds, mais d'un amour en œuvre et en vérité... qui se laisse porter par le Bien-Aimé jusqu'aux dernières extrémités de l'immolation » (p. 340). « La règle adoptée est celle de saint Ignace, qui ouvrira ainsi l'accès à la vie contemplative à un grand nombre d'âmes dont les corps sont trop faibles pour supporter les austères règles anciennes, et qui permettra aux robustes d'aller aussi loin que le Saint-Esprit et l'obéissance le régleront. » (p. 105).

III. — Le cardinal Dechamps que Marie de Jésus regardait comme le père de son institut, a été aussi l'âme de la congrégation de Fanny

de l'Eucharistie. On ne saurait détailler ici par quelles attentes Mlle Kestre dut passer avant de réaliser son projet, ni suivre la fondatrice des *Apostolines du T. S. Sacrement* dans ses mystérieuses et fécondes douleurs.

Le rapporteur chargé de faire connaître l'œuvre au congrès de Lille fut vraiment inspiré dans l'idée « de représenter l'institut sous l'image d'un ostensoir au triple cercle de flammes : le premier figurerait la communauté qui puise directement au foyer divin l'ardeur du zèle eucharistique ; le deuxième cercle figurerait les dames associées auxquelles ce zèle se communique ; et le troisième, les personnes affiliées qui répandent au loin la clarté reçue ; enfin les rayons qui émaneraient de ce triple centre lumineux, seraient le symbole des œuvres propres à l'institut : l'adoration du T. S. Sacrement, les catéchismes et les retraites. » C'est sous le même emblême que « Dieu s'était plu à révéler à la fondatrice, trente-cinq ans auparavant, le plan complet de l'institut. »

P. P., S. J.

Ame Vaillante, par Aylicson. Paris, Firmin-Didot. Prix : 3 fr.

Tous ceux qui se sont occupés de bibliothèques populaires, paroissiales ou autres, pour les familles, et surtout pour les jeunes filles, savent combien il est difficile de trouver des livres inoffensifs, pouvant être mis dans les mains de tout le monde et qui aient en même temps de la valeur.

Aussi est-on heureux de mettre la main sur un roman honnête, bien pensé, bien ordonné et bien écrit. Et c'est alors un plaisir d'en signaler l'existence, sûr que l'on est de rendre ainsi à plusieurs un véritable service.

Or, tel est, sans contredit, *Ame Vaillante,* d'Aylicson. Je l'ai lu d'un trait, et il m'a charmé. Sans doute, il ne faut pas être bien exercé pour y deviner, dès les premières pages, la main d'une femme et d'une femme profondément chrétienne. Mais cette femme est en même temps une âme très distinguée et un esprit très observateur. Elle possède une sensibilité de bon aloi, une imagination brillante et pondérée, et elle écrit en un français clair, limpide, naturel, un récit bien ordonné, où tout se tient et s'enchaîne, qui va droit au dénoûment, sans longueurs, sans hésitation, sans descriptions oisives, sans *prédications.*

Une qualité surtout, que l'on reproche généralement aux femmes auteurs de ne point posséder, brille en ce gentil volume : les caractères des personnages ressortent bien du récit, très vivants, très nets, toujours constants avec eux-mêmes, très sympathiques. Et ce récit lui-

même est simple, rapide, intéressant, non par l'extraordinaire des événements, procédé banal dont on a vraiment trop abusé, mais par la délicatesse des détails, la finesse des observations, la vivacité des dialogues, le fini des descriptions.

Du reste, l'auteur d'*Ame vaillante* n'en est pas à ses débuts. Admise dans plusieurs revues de valeur, et dont quelques-unes, comme par exemple le *Correspondant*, sont plutôt difficiles, elle a déjà publié toute une série de romans, tous dans le ton du dernier paru, et qui d'ailleurs ont déjà été pour la plupart loués ici même [1]. Je recommanderais encore davantage un autre volume qui va paraître dans quelques jours, et que je voudrais voir dans toutes les bibliothèques chrétiennes, dans toutes les mains de femmes ou de jeunes filles pieuses, que je voudrais voir donner en livre de prix dans toutes nos écoles libres de jeunes filles, *Olga Nylander*. Ce n'est plus un roman ; c'est une histoire vraie, et que l'auteur a vue, à laquelle elle a même un peu participé, si je ne me trompe, et qu'elle raconte très bien ; l'histoire d'une jeune Suédoise, une âme vaillante, vivante celle-là, que Dieu a amenée à la vraie religion, par des voies merveilleuses, pour la transplanter bien vite loin de la Suède, sa terre natale, loin de la France, sa patrie d'adoption, dans sa dernière et définitive patrie, pour laquelle elle était déjà mûre.

J. B. PIOLET, S. J.

L'Esprit souffle où il veut, par Jean DE LA BRÈTE.— Paris, Plon. In-18, pp. 319.

Voici un spécimen de la haute bohème, des gens qui, tout en gardant certaines apparences de distinction, traînent leur blason dans toutes les compromissions et toutes les aventures, et finissent par la police correctionnelle et la prison. Dans ce milieu taré, une jeune fille, sans aucune éducation religieuse ni morale et déjà exposée par sa mère à tous les entraînements de la vie d'artiste. Mais, au fond de son être, s'éveillent de toutes autres aspirations ; elle se débat, elle lutte énergiquement contre les influences qui l'entourent ; et, après avoir accepté le bonheur sous la forme d'une union honnête et d'une existence modeste et calme, elle voit s'évanouir son rêve et comprend que sa vocation

1. *La fille du Cacique*, prix : 2 fr. 50 ; *Gina*, prix : 2 fr. ; *l'Ame russe*, Paris, Delhomme et Briguet, prix : 2 fr. — *Le Carême de Sylvie*, prix : 2 fr. ; *Jeune fille*, Paris, Delarue, prix : 3 fr. ; *Olga Nylander*, Paris, Bloud et Barral, prix : 3 fr.

est d'expier par le travail et le dévouement le déshonneur des siens.

Il y aurait beaucoup à louer dans ce roman, une étude de vie contemporaine bien menée, des caractères bien dessinés et que le contraste fait ressortir, une leçon morale excellente. Puisque l'on a pris pour titre un mot de l'Évangile, on aurait pu accentuer plus nettement la note chrétienne; cette histoire de l'épanouissement d'une âme n'en serait que plus vraie et plus touchante. Le style, généralement bon, est gâté çà et là par des formules de métaphysique quintessenciée : « Comme c'est beau dans sa tristesse! dit Aliette (qui est dans ses dix-huit ans). Jamais je n'ai mieux compris ni plus aimé la pensée de corrélation entre la vie morale agissante et celle de la nature. »

Oh! Mademoiselle.

J. DE BLACÉ, S. J.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Mai 26. — Publication d'une **Lettre apostolique,** datée du 18 avril, *sur les Privilèges de l'Amérique latine.* Après en avoir résumé la première partie, nous donnons le dispositif.

Le Souverain Pontife rappelle d'abord que, de tout temps, les ouvriers apostoliques ont eu besoin de facultés particulières et de privilèges, pour travailler fructueusement au salut des peuples de l'Amérique latine. Les Papes usèrent libéralement, en leur faveur, de la puissance apostolique. Mais des doutes et des difficultés s'étant élevés au sujet des privilèges anciens et des pouvoirs spéciaux conférés plus récemment aux missionnaires, Léon XIII commit à une Congrégation de cardinaux l'examen de la question. Cet examen s'est terminé par l'établissement d'un catalogue de privilèges anciens à confirmer ou nouveaux à promulguer. En conséquence, « par cette Lettre, dans la plénitude du pouvoir apostolique nous accordons, pour trente ans, à chacun des diocèses et à chacun des pays de l'Amérique latine les privilèges énumérés ci-dessous......

I. — Après réception des lettres de promotion, lesdites lettres n'en ordonnant pas autrement, les évêques élus résidant dans les pays de l'Amérique latine, pourront recevoir la consécration des mains de tout évêque catholique de leur choix, en grâce et communion, avec le Siège apostolique. Si d'autres évêques assistants ne peuvent être trouvés sans grande difficulté, le sacre pourra avoir lieu après convocation et avec l'assistance de deux ou trois prêtres constitués en dignité ecclésiastique, ou chanoines de l'église cathédrale..

II. — La tenue du Concile provincial pourra être différée pendant douze ans, le métropolitain conservant le droit de le réunir plus souvent si la nécessité le demande et à moins que le Siège apostolique n'en ordonne autrement dans la suite.

III. — Les évêques auront le pouvoir de faire le Saint-Chrême — pour lequel il est licite d'employer du baume indien, pourvu qu'il soit naturel — et les Saintes-Huiles en présence des prêtres qui pourront assister, et, s'il y a nécessité urgente, en dehors du Jeudi-Saint.

IV. — Ils pourront employer même des Saintes-Huiles anciennes, ne datant pas cependant de plus de quatre années, pourvu qu'elles ne soient pas corrompues, que, toute diligence faite, il soit impossible de s'en procurer de nouvelles ou de plus récentes.

V. — Dans tous les pays ou lieux, et dans ces seuls endroits, où, soit à cause des distances, soit à cause d'un autre grave empêchement, il est trop difficile aux curés ou aux missionnaires allant conférer le sacrement de baptême, de prendre aux fonts baptismaux où on la conserve, et d'emporter avec eux de l'eau bénite le Samedi-Saint ou à la Pentecôte, les Ordinaires pourront, au nom du Saint Siège, accorder aux susdits curés et missionnaires la faculté de bénir l'eau baptismale par la formule plus brève que le Sou-

verain Pontife Paul III a autorisée pour les missionnaires du Pérou, et qui se trouve à l'appendice du rituel romain.

VI. — Si, faute de temps, ou à cause de grandes fatigues ou pour tout autre grave motif, il est trop difficile d'observer toutes les cérémonies prescrites pour le baptême des adultes, les curés et missionnaires, avec le consentement préalable de l'Ordinaire, pourront user seulement des rites indiqués dans la constitution *Altitudo* de Paul III, du 1er juin 1537. En outre, dans ces mêmes circonstances, les Ordinaires pourront, au nom du Saint Siège, accorder aux curés et aux missionnaires l'usage du rite du baptême des enfants, leur conscience demeurant juge, sous sa responsabilité, de la gravité des motifs qui peuvent justifier cette faculté.

VII. — Dans tous les pays de l'Amérique latine, sans exception, tous les prêtres tant séculiers que réguliers, aussi longtemps qu'ils séjourneront dans ces pays, mais non ailleurs, pourront chaque année, le 2 novembre ou le lendemain, selon les rubriques du Missel romain qui assigne à cette date la commémoration par l'Église universelle de tous les fidèles défunts, célébrer chacun trois messes, sous la réserve de ne recevoir qu'une seule aumône, à savoir pour la première messe seulement, et sans dépasser le taux ordinaire prescrit par les constitutions synodales, ou par la coutume du lieu. Quant au fruit de la seconde et de la troisième messe, ils l'appliqueront, non à un défunt particulier, mais à tous les fidèles défunts, selon la Constitution du Souverain Pontife Benoît XIV, *Quod expensis,* du 26 août 1748.

VIII. — Tous les fidèles pourront satisfaire au précepte de la confession et de la communion annuelle depuis le dimanche de la Septuagésime jusqu'au jour octave de la Fête-Dieu inclusivement.

IX. — Tous les fidèles qui habitent en des endroits où il est impossible ou difficile de se confesser pourront gagner les indulgences et les jubilés qui exigent la confession, la communion et le jeûne, en remplissant seulement cette dernière condition, pourvu qu'ils soient contrits de cœur et fermement résolus à se confesser le plus tôt possible, ou tout au moins dans le délai d'un mois.

X. — Les Indiens et les nègres pourront contracter mariage au troisième et au quatrième degré, tant de consanguinité que d'affinité.

XI.— Les Indiens et les nègres pourront recevoir à toute époque de l'année la bénédiction nuptiale, pourvu qu'aux époques où les noces sont prohibées par l'Église, ils s'abstiennent de pompe solennelle à leur mariage.

XII.— Les Indiens et les nègres ne seront tenus au jeûne que les vendredis de carême, le Samedi-Saint et la vigile de la Nativité de N.-S. J.-C.

XIII. — En outre, les Indiens et les nègres pourront user, sans charge ni aumône, de l'indult dit quadragésimal, accordé par le Siège apostolique aux fidèles de leur diocèse ou pays respectif. Ils pourront donc user d'aliments gras, d'œufs et de laitages aux jours où ces aliments sont interdits par l'Église. L'interdiction des aliments gras reste toutefois maintenue aux jours indiqués ci-dessus, paragraphe XII.

XIV. — Dans toutes les causes criminelles ou autres qui relèvent de la juridiction ecclésiastique, lorsqu'appel aura été interjeté des sentences por-

tées *pro tempore*, si la première sentence émane de l'évêque, on en appellera au métropolitain; si elle émane du métropolitain lui-même, on appellera à l'Ordinaire le plus voisin sans rescrit du Siège apostolique.

Si la seconde sentence est conforme à la première elle aura force de chose jugée et sera rendue exécutoire par celui qui l'aura portée, nonobstant tout autre appel.

Si les deux sentences portées soit par l'Ordinaire et le métropolitain, soit par le métropolitain et l'Ordinaire le plus voisin, ne sont pas conformes, on en appellera à un autre métropolitain ou à l'évêque de la même province le plus voisin de celui qui a porté la première sentence, et le dernier juge rendra exécutoire, sur trois sentences, les deux qui auront été conformes, et auxquelles nous voulons qu'il soit donné force de chose jugée, nonobstant tout appel.

Néanmoins, comme le recours au Siège apostolique, même immédiat, soit avant, soit après la sentence des juges inférieurs, doit demeurer entier, selon la règle du droit, l'exercice de ce privilège devra être subordonné aux conditions suivantes : 1° dans chaque cause, chacune des deux parties aura la faculté de recourir au Siège apostolique même après la première sentence; 2° dans tous les actes, devra être mentionnée expressément la délégation apostolique; 3° les causes majeures demeurent réservées au Siège apostolique, selon la règle du Saint Concile de Trente; 4° dans les causes matrimoniales, on observera ce qui est prescrit par la constitution *Dei miseratione* de Benoît XIV.

Tous les privilèges accordés antérieurement, sous quelque nom ou sous quelque forme que ce soit, aux Indes occidentales par le Saint Siège, sont abrogés et révoqués par Notre autorité, nonobstant toutes dispositions contraires, mêmes celles qui exigent une mention spéciale et nominative. »

27. — **A Saint-Pierre de Rome**, canonisation solennelle des BB. Pierre Fourier, curé de Mattaincourt, et Antoine-Marie Zaccaria, fondateur des Barnabites. Depuis 1867, la basilique vaticane n'avait point revu pareille pompe ; cependant, vu son grand âge, le Souverain Pontife n'a pu célébrer la messe pontificale.

29. — **A la Chambre française**, M. Delcassé juxtapose une interpellation sur la politique générale du gouvernement à celle de M. G. Berry sur les responsabilités encourues dans l'incendie du 4 mai. Malgré les efforts de l'extrême gauche et des radicaux, 60 voix de majorité affirment la confiance de la Chambre, et déclarent qu'il ne lui déplait pas de voir le ministère Méline souvent appuyé par les hommes d'ordre..... même de la droite.

— **A Rome**, Acciarito, l'auteur de l'attentat du 22 avril contre le roi d'Italie, est condamné à la détention perpétuelle.

30. — **Dans le Doubs**, M. le Dr Saillard, opportuniste, est élu sénateur, en remplacement de M. Oudet, décédé.

— **Dans l'Aube**, M. Renaudat, opportuniste, est élu sénateur.

— **A Saint-Gaudens** (Haute-Garonne), M. Ruau, radical, est élu député, en remplacement de M. Abeille, nommé sénateur.

— **A Lannion** (Côtes-du-Nord), M. Derrien, monarchiste, est élu député, en remplacement de M. de Kergariou.

Juin 2. — **La Porte** fait savoir aux puissances qu'elle accepte un armistice sans échéance fixe, de même durée que les négociations pour la paix.

— **A Madrid**, M. Canovas, après avoir lu le décret de clôture du Parlement, remet à la Régente la démission du ministère. Cette résolution est motivée par la vive opposition des libéraux, dirigés par M. Sagasta.

3. — **Le Souverain Pontife** a désigné les membres de la mission extraordinaire chargée de le représenter aux fêtes jubilaires de la reine d'Angleterre. Ce sont Mgr Sambucetti, archevêque titulaire de Corinthe, secrétaire de la S. C. du Cérémonial ; Mgr Granito di Belmonte, conseiller à la nonciature de Paris ; Mgr de Vay, camérier d'honneur, et le garde noble comte Muccioli.

4. — **Au Vatican**, réception du roi de Siam par le Souverain Pontife.

5. — **A Paris**, la séance de la Chambre est marquée par de violents incidents. A propos d'une interpellation de MM. Basly et Lamendin sur la grève des mineurs de la Grand'Combe, les députés socialistes se livrent à de graves intempérances de langage qui amènent l'expulsion de l'un d'eux, M. Gérault-Richard.

— **A Voiron** (Isère), pendant la nuit une trombe cause de grands ravages. Le nombre des victimes est encore inconnu ; beaucoup d'ouvriers vont se trouver sans travail par suites des dégâts causés dans les usines.

6. — **A Madrid**, M. Canovas et le ministère conservateur restent au pouvoir. Au moment de prendre la place, M. Sagasta ne s'est point senti de force à porter le poids de la situation coloniale et financière.

7. — **A Saint-Quentin** (Aisne), le Président de la République inaugure le monument commémoratif de la défense de cette ville contre les Espagnols en 1557.

8. — **En Hongrie**, de graves désordres se produisent, dûs, pense-t-on, à des menées socialistes. Il en est de même en Galicie où les juifs sont attaqués.

10. — L'*Osservatore romano* publie, en tête de son numéro, la note suivante :

Nous sommes à même de publier ci-après un communiqué autorisé dont l'importance ne peut échapper à personne.

Sur la conduite que doivent tenir les catholiques de France vis-à-vis du pouvoir existant, le Saint-Père a déjà exprimé sa

pensée et son jugement dans divers actes et de la façon la plus claire. Ce nonobstant, il y a quelque-uns, et c'est un sujet de douloureuse surprise, qui, abusant de la bonne foi d'autrui et profitant des moindres incidents cherchent à obscurcir la vraie signification de ces actes en recourant, à l'occasion, aux inductions, aux conjectures et à des moyens de tout genre, pour donner à ces actes l'interprétation conforme à leurs idées personnelles; tandis que le Saint-Père a parlé de lui-même et a lui-même expliqué et développé plusieurs fois sa pensée.

De toutes façons, le sujet est trop important, le but auquel vise le Saint-Père est trop noble, l'affection qu'il porte à la nation française est trop grande, pour qu'Il ne prenne pas soin d'éclairer de plus en plus les esprits, en dissipant les équivoques que d'autres cherchent obstinément à accumuler.

Mais il serait inutile de répéter tout ce qui a été dit, conformément à la doctrine de l'Église, aux traditions du Siège apostolique et aux théories des grands docteurs, concernant les diverses formes de gouvernement et l'obéissance due aux pouvoirs constitués. Nous rappellerons seulement quelques points qui ont un rapport plus étroit avec la conduite pratique des catholiques et qui peuvent leur servir principalement de lumière pour comprendre la pensée du Saint-Père.

Avant tout, on n'a voulu inculquer une préférence et encore moins une prédilection quelconque ni pour la forme républicaine ni pour la forme monarchique, attendu que ni l'une ni l'autre n'est opposée aux principes de la saine raison et aux maximes de la doctrine chrétienne.

Partant, il est libre aux catholiques comme à tous les citoyens, de préférer, dans l'ordre spéculatif, une forme de gouvernement à l'autre.

On n'a jamais voulu non plus offenser les sentiments intimes, ni le respect dû aux souvenirs du passé.

On a rappelé en outre que l'Église seule a les promesses divines d'immutabilité par rapport à sa forme de gouvernement; mais que les sociétés humaines, relativement à la durée de leurs institutions politiques, sont sujettes aux changements et aux vicissitudes du temps, et surtout à l'action de la Providence divine, de laquelle dépendent les destinées futures des nations.

D'autre part, il a été montré aux catholiques français, que la

considération suprême du bien commun, de la conservation sociale et de la tranquillité publique impose, dans l'ordre pratique, l'acceptation de ces nouveaux gouvernements qui se trouvent établis de fait à la place des gouvernements antérieurs, qui, de fait, n'existent plus.

Cette doctrine, pleinement conforme à la saine raison, le Pape a été amené à la rappeler aux catholiques français, parce que les intérêts sacrés de la religion se trouvant en péril, c'est Lui qui a le droit et le devoir d'indiquer les moyens les mieux appropriés aux lieux et aux temps, par lesquels la cause de la religion doit être défendue ou avancée.

De là il résulte que les catholiques français ne doivent combattre ni directement, ni indirectement, le gouvernement constitué de fait, et qu'ils doivent se placer, au contraire, sur le terrain constitutionnel et légal, soit pour obtenir l'union compacte de leurs forces, soit pour enlever aux adversaires tout motif de les signaler comme ennemis des institutions en vigueur (motif qui, largement exploité, diminuait auprès du peuple l'efficacité de leur action), soit pour que la cause suprême de la religion ne paraisse pas s'identifier avec celle d'un parti politique.

Tout autre terrain, dans les circonstances actuelles de la France, ne serait ni solide ni avantageux aux intérêts de la religion.

Les catholiques doivent donc s'unir étroitement entre eux, en mettant de côté tout dissentiment politique, et employer tous les moyens honnêtes et légaux pour améliorer graduellement la législation; car maintes fois on a fait observer la différence essentielle qui existe entre le pouvoir et les lois. Le pouvoir est toujours respectable et sacré, tandis que les lois si elles lèsent les droits de la conscience, doivent être amendées.

Pour atteindre ce noble but et mettre un frein à ceux qui voudraient déchristianiser la France et détruire dans le peuple les notions sur lesquelles reposent l'ordre et la tranquillité sociale, il a été fait appel aux hommes honnêtes et impartiaux *de toute nuance* [1], attendu que, assurer le respect dû aux droits souverains de Dieu, promouvoir la concorde entre tous les citoyens, sauvegarder le patrimoine moral d'où émane la vraie grandeur et la prospérité d'une nation est un devoir d'intérêt vital et commun;

1. Ces trois mots sont en français dans le texte italien.

et sur ce terrain tous les hommes de bien et de bon sens peuvent se trouver unis et déployer d'accord leur activité et leur énergie.

Les catholiques ont même un devoir plus spécial que les autres de contribuer de toutes leurs forces à cette œuvre de salut, attendu que, pour eux, le bien de la religion, auquel est lié celui de la patrie, doit être l'objectif principal de leur vie. En conséquence, concourir à cette œuvre avec tiédeur et indifférence, et surtout, y faire opposition, serait chose très coupable de leur part.

A eux incombe de plus le strict devoir d'écouter avec le respect voulu la voix de leur Chef suprême, chargé par Dieu de la défense et de la sauvegarde de la religion. Or, ils manquent à ce respect ceux qui, malgré leurs protestations d'attachement au Saint Siège, présentent sous un mauvais jour les conseils du Saint-Père, et beaucoup plus ceux qui les combattent ; ceux qui sciemment travaillent à les dénaturer ou à les mettre en contradiction avec les conseils de ses prédécesseurs ; ceux qui prétendent éluder les directions pontificales sous le futile et irrévérencieux prétexte qu'elles entrent dans le domaine politique ou qu'elles représentent non la pensée du Pape, mais celle de ses ministres ; ceux qui, se basant sur des lettres particulières et des appréciations de personnages, bien qu'élevés en dignité, voudraient circonscrire et atténuer les claires instructions du Saint Siège ; ceux enfin qui, au lieu d'aider à l'œuvre de la pacification religieuse et de la concorde des esprits, visent plutôt à créer des difficultés et à semer la défiance et le découragement.

Le Pape n'est guidé par aucun intérêt humain et secondaire, mais uniquement par le bien des âmes et par l'affection grande et constante qu'il nourrit pour la nation française, dont il connaît le cœur magnanime et la noble ardeur pour toutes les œuvres de foi, de charité et de religion.

Le Pape a la confiance que, les passions calmées, sa parole sera comprise et accueillie docilement par tous, et Il ne doute pas que les bénédictions de Dieu ne descendent d'autant plus abondantes sur ceux qui auront su offrir avec générosité au bien de la religion, non seulement leur activité, mais aussi le sacrifice de leurs vues propres et de leurs tendances individuelles.

Le 10 Juin 1897.

Le gérant : C. BERBESSON.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME 71

LIVRAISON DU 5 AVRIL 1897

LIVRAISON DU 20 AVRIL 1897

LIVRAISON DU 5 MAI 1897

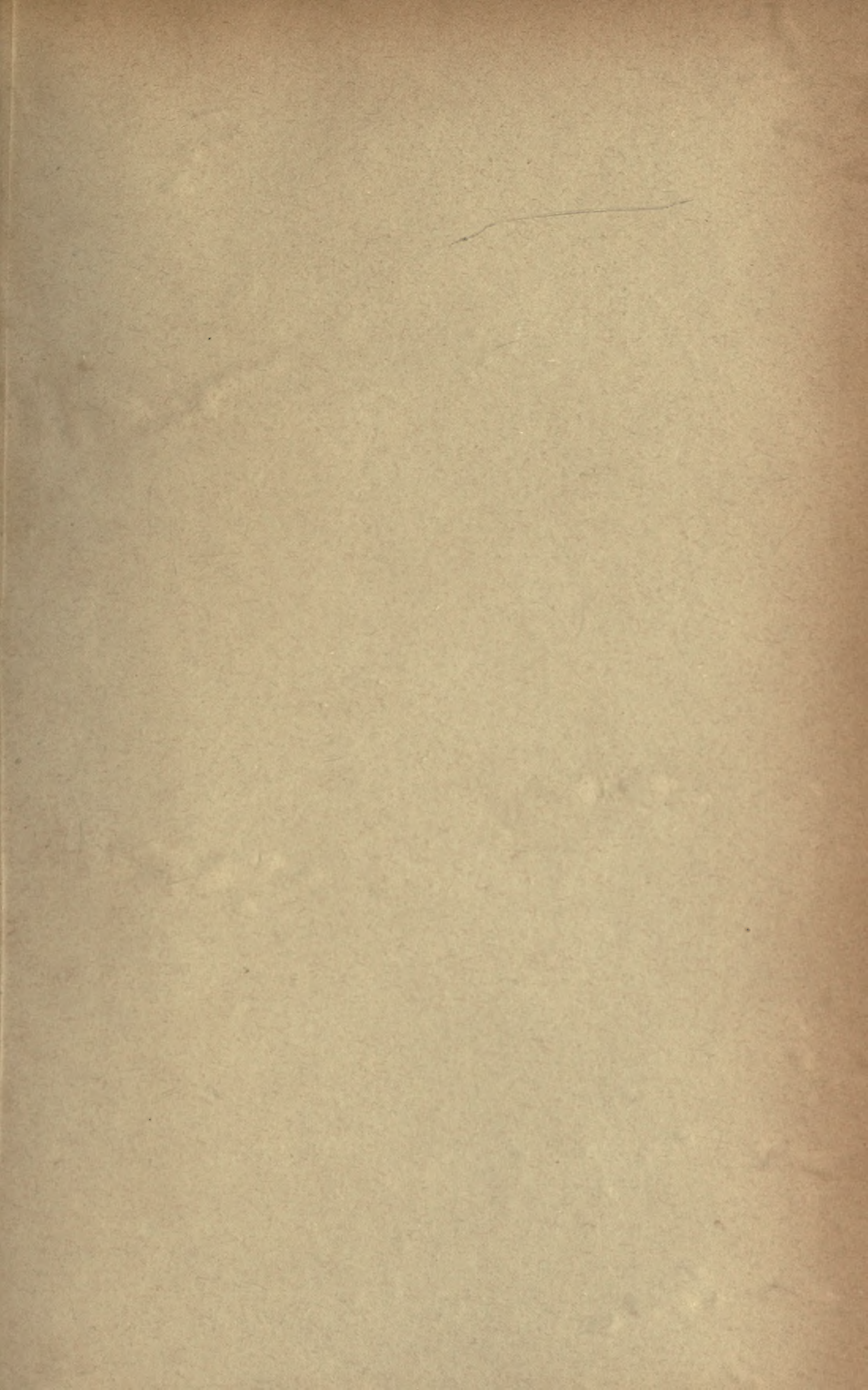
LIVRAISON DU 20 MAI 1897

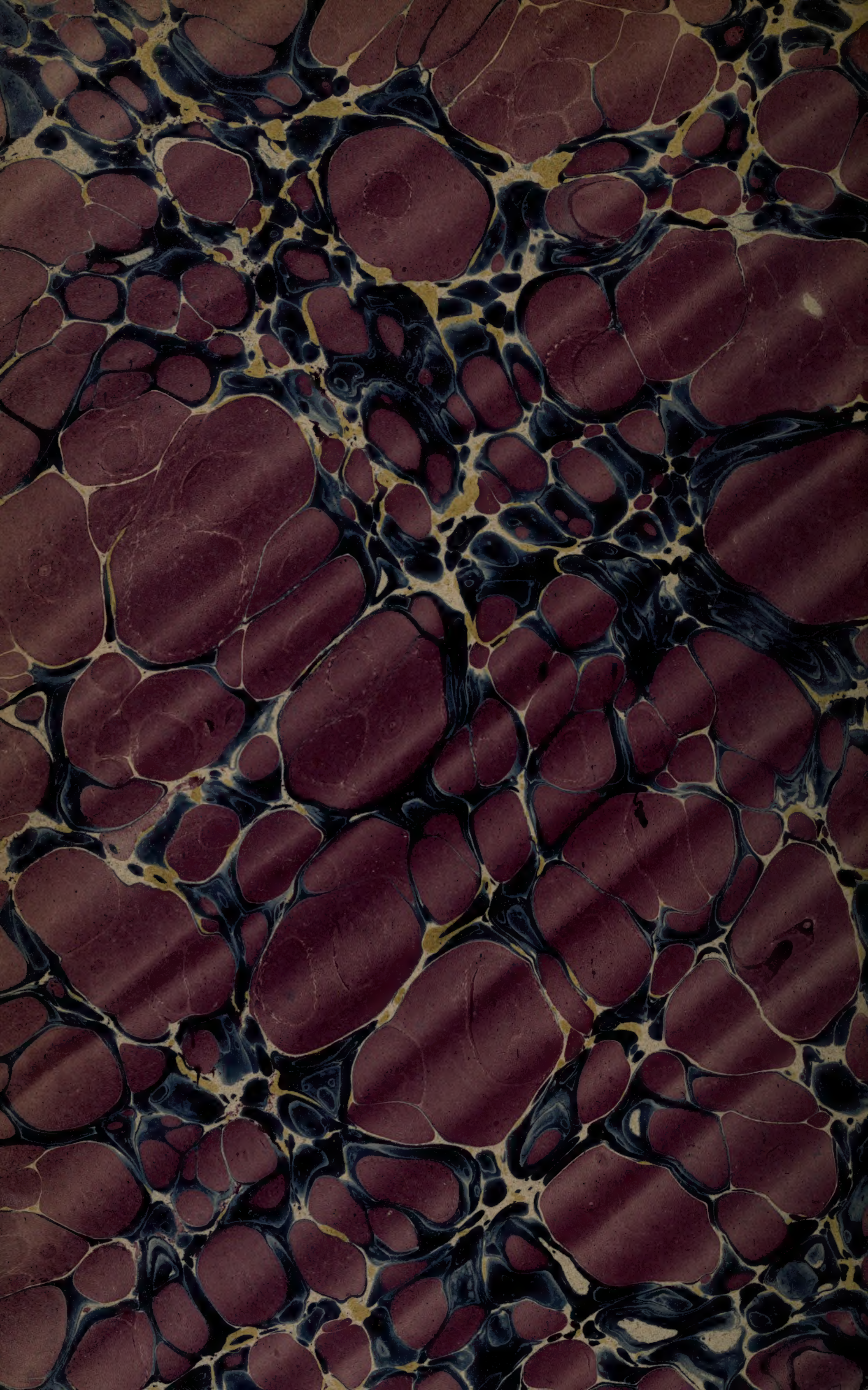
LIVRAISON DU 5 JUIN 1897

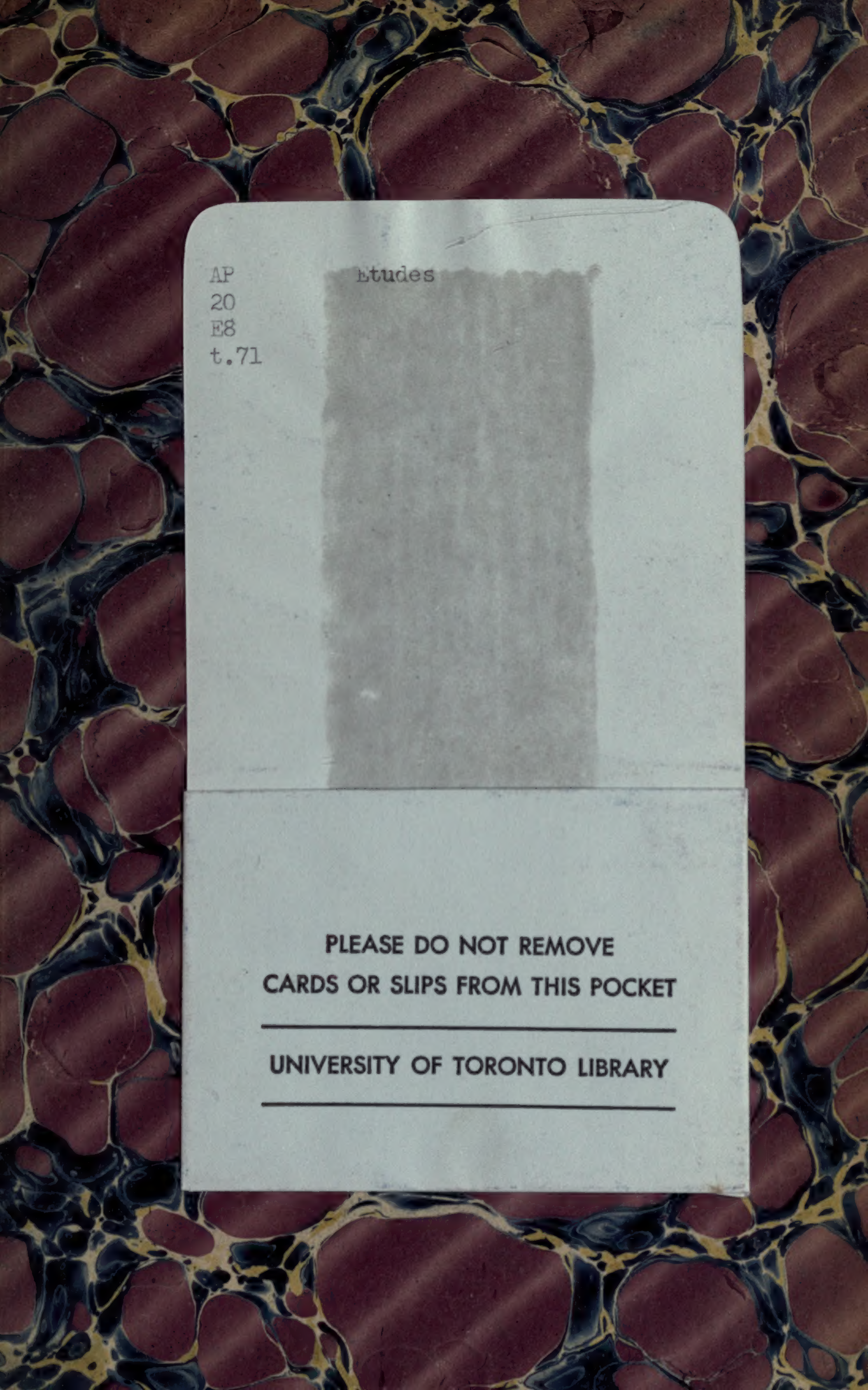
LIVRAISON DU 20 JUIN 1897

FIN DU TOME 71

Imp. Yvert et Tellier, Galerie du Commerce, 10, à Amiens.







AP
20
E8
t.71
Etudes
PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET
UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

